



HAL
open science

Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports

Pascal Mao

► **To cite this version:**

Pascal Mao. Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports. Sciences de l'Homme et Société. Université Joseph-Fourier - Grenoble I, 2003. Français. NNT : . tel-00280034

HAL Id: tel-00280034

<https://theses.hal.science/tel-00280034>

Submitted on 16 May 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université JOSEPH FOURIER – GRENOBLE I
SCIENCES & GEOGRAPHIE

INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Laboratoire TERRITOIRES – UMR PACTE CNRS 5038
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES MONTAGNES SECHES ET MEDITERRANENNES

Thèse

pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université JOSEPH FOURIER
Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement par
Pascal MAO

le 14 octobre 2003

**Les lieux de pratiques sportives de nature
dans les espaces ruraux et montagnards**

Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports

Tome 1

sous la direction de **M. Hervé Gumuchian**
Professeur, Université Joseph Fourier - Grenoble I

COMPOSITION DU JURY

M. Jean-Pierre Augustin, Professeur, Université de Bordeaux III
M. Pierre Chazaud, rapporteur, Professeur, Université de Lyon I
M. Bernard Debarbieux, Professeur, Université de Genève
M. Jean Praicheux, rapporteur, Professeur, Université de Besançon
M. Pierre Vitte, Professeur, Université de Clermont-Ferrand

à Ariane

Remerciements

A l'issue de ce travail de recherche mené au Centre d'Etudes et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes (C.E.R.M.O.S.E.M.), antenne délocalisée en Ardèche du laboratoire Territoire, Environnements montagnards et métropolitains et Organisations (TERRITOIRES – U.M.R. C.N.R.S. 5038), mes remerciements vont en premier lieu à Hervé Gumuchian, Professeur à l'Université Joseph Fourier qui a assuré la lourde responsabilité de la direction de cette thèse. L'aboutissement de ce travail et son contenu doivent beaucoup à nos nombreuses discussions, toujours fructueuses et passionnées.

Je souhaite ensuite remercier l'ensemble des membres du jury, M. Jean-Pierre Augustin, M. Pierre Chazaud, M. Bernard Debarbieux, M. Jean Praicheux et M. Pierre Vitte pour avoir accepté d'évaluer la pertinence de ce travail.

Je tiens également à remercier un certain nombre de personnes ou d'organismes qui m'ont directement ou indirectement aidé à la finalisation de ce travail :

- Philippe Bourdeau et Jean Corneloup pour leur soutien, l'émulation liée à nos travaux collectifs qui s'est concrétisée par la création d'un groupe de recherche thématique sur les sports de nature et de montagne, les nombreuses contributions et projets qui ont souvent très largement dépassé le seul cadre universitaire ;
- mes collègues de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble où j'ai été allocataire, moniteur puis A.T.E.R. puis ceux de l'Université Lyon III qui en me renouvelant ce poste, m'ont permis de finir ce travail dans les meilleures conditions matérielles possibles ;
- divers partenaires, pour leur mise à disposition de données et leur confiance dans le cadre de divers contrats de recherche-développement, principalement le Ministère de la Jeunesse et des Sports et certains de ses services déconcentrés, le Secrétariat d'Etat au Tourisme, le Mouvement Olympique, diverses Fédérations sportives, la Région Rhône-Alpes, les Conseils Généraux de l'Ardèche, de la Drôme et de l'Isère, le C.R.E.P.S. Rhône-Alpes, la CCI de Millau et son centre de ressources,
- tous les membres du C.E.R.M.O.S.E.M. qu'ils soient permanents ou temporaires, anciens ou nouveaux, pour cette belle entreprise collective qu'est l'implantation et le développement d'un centre universitaire à la campagne et la sociabilité particulière qui a pu s'y créer ; et parmi eux les divers relecteurs et correcteurs qui ont eu la gentillesse de travailler sur mes premiers écrits qui progressivement ont constitué le contenu final de ce travail,
- les nombreux étudiants et stagiaires en maîtrise, D.E.A., D.E.S.S. ou écoles d'ingénieurs, qui ont participé plus ou moins directement à divers contrats de recherches sur les sports de nature et qui ont, de fait, alimenté non seulement notre réflexion sur la thématique mais aussi contribué à la collecte d'un grand nombre de données présentes dans ce travail ;
- l'ensemble de ma famille, amis et proches qui m'ont soutenu et encouragé tout au long de cette aventure ;
- et enfin et surtout ma petite fille, qui mainte fois m'a demandé, - « dit papa, c'est quand qu'on va se promener !... » - « c'est bientôt fini ma puce !... ».

Titre

Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports

Mots clés

Lieux de pratiques sportives de nature, tourisme et loisir, espaces ruraux et montagnards, territorialités et cultures sportives, territoires et acteurs, formes de développement, gestion et aménagement du territoire.

Résumé

Cette recherche s'efforce de répondre à la question suivante : quelles sont les logiques géographiques de l'émergence et de construction des lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards français ? Positionnée dans les champs de la géographie sociale et culturelle, elle s'articule autour des trois concepts d'espace, de territorialité et de territoire afin d'appréhender dans leur diversité et leur globalité les processus de territorialisation (constructions et formes des lieux, production de sens et appropriation de l'espace, formes de développement différenciées) liés à ces activités.

La première partie pose les cadres et contextes aussi bien thématiques que disciplinaires afin de permettre une lecture géographique des lieux sportifs de nature.

La deuxième partie permet une relecture géo-historique de la diffusion des pratiques sportives de nature en France. Après une analyse des conditions d'émergence puis du développement de ces lieux et pratiques dans l'espace français, un changement d'échelle permettra d'appréhender localement les processus d'appropriation de ces fragments d'espaces par les pratiquants sportifs.

La troisième partie mobilise des méthodes d'analyse spatiale pour comprendre l'espace contemporain des pratiques sportives de nature. Une approche structurale s'intéresse aux logiques de diffusion et de localisation des lieux dédiés à ces activités et leurs rôles dans l'organisation d'un nouvel espace sportif à l'échelle nationale et régionale.

La quatrième partie s'interroge sur les territorialités, cultures sportives et leurs incidences sur les modes d'usage ou de fréquentation des lieux ainsi que sur les représentations sociales qui y sont associées. Le pratiquant est alors positionné au cœur du questionnement afin de comprendre ses spatialités sportives, ses discours et perceptions des espaces d'activités.

La cinquième partie traite des formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature. Vue au travers du jeu d'acteurs, de leurs logiques d'action et des dynamiques territoriales qui en résultent, elle propose une relecture organisationnelle des modes de gestion et d'aménagement des territoires sportifs ruraux ou montagnards.

La conclusion propose une mise en perspective de ces trois approches et tente d'apporter une réponse générale à la problématique de cette recherche.

Title

The places of outdoor activities in the rural and mountain spaces

Contribution to the analysis of the geographic space of sports

Key words

Places of outdoor activities, tourism and leisure, rural and mountain spaces, territorialities and sports cultures, territories and actors, forms of development, management and planning.

Abstract

This research tries to answer to the following question : which are the geographic logics of the emergence and construction of outdoor activities places in the French rural and mountain spaces ? Also positioned in the fields of the social and cultural geography, it articulates around the three concepts of space, territoriality and territory in order to apprehend in their diversity and global nature, the processes of territorialisation (construction and forms of places, production of sense and space appropriation, forms of development differentiated) linked to these activities.

The first part gives the thematic and disciplinary frameworks and contexts in order to allow a geographical lecture of the outdoor activities' places.

The second part allows a geo-historical second reading of the diffusion of the outdoor activities in France. After the analysis of the conditions of emergence and then of the development of these places and activities in the French space, a scale change will allow us to apprehend the local processes of appropriation of these fragments of spaces by sportsmen.

The third part raises methods of spatial analysis to understand the contemporary space of outdoor activities. A structural approach is interesting to the logics of diffusion and localisation of the places dedicate to these activities and their role into the organization of a new sports space at national and regional scales.

The fourth part wonder about the territorialities, sports cultures and their incidences on the modes of use or of the attendance at places and then on the associated social representations. The sportsman is then positioned in the middle of the questioning in order to understand his own sports spatialities, talks and perceptions of spaces of activity.

The fifth part talks about the forms of development of the places of outdoor activities. Being seen through the set of actors, their logics of action and the territorial dynamics which result from it, it proposes an organizational second reading of the modes of management and organization of the rural or mountain sports territories.

The conclusion proposes a stake in perspective of these three approaches and try to bring a general answer to the problem of this research.

SOMMAIRE

Tome 1	1
Introduction générale	9
Première partie : Fondements pour une approche socio-spatiale des lieux de pratiques sportives de nature	31
Chapitre 1 : Pratiques sportives de nature, champ d'investigation et état des lieux de la connaissance	35
Chapitre 2 : Les espaces de pratiques sportives de nature, proposition d'une approche par le concept de lieu.....	75
Deuxième Partie : Histoire de pratiques – histoire de lieux, proposition d'une approche géo-historique de la diffusion et du développement des pratiques sportives de nature en France..	95
Chapitre 1 : Une Histoire des lieux de pratiques sportives de nature, espace et société.....	99
Chapitre 2: La construction et l'appropriation collective de lieux sportifs exemplaires.....	180
Troisième Partie : Les lieux et l'espace contemporain des pratiques sportives de nature	229
Chapitre 1 : L'ailleurs, une offre de lieux sportifs diversifiée	240
Chapitre 2 : L'ici, le lieu de vie des pratiquants, un essai de « démogéographie sportive »	279
Chapitre 3 : Les montagnes méditerranéennes, un espace privilégié pour les pratiques sportives de nature en France.....	310

Tome 2	353
Quatrième Partie : Le pratiquant, les lieux de consommation et l'espace des sports de nature	357
Chapitre 1 : Lieux, spatialités et territorialités sportives de nature	361
Chapitre 2 : Les vecteurs de communication sportive comme médiateurs socio-territoriaux entre les lieux et les pratiquants	439
Cinquième partie : Formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature	489
Chapitre 1: Le lieu sportif comme système territorial : acteurs, logiques d'action et formes de développement	495
Chapitre 2: Relecture socio-spatiale des formes de développement de quelques lieux de pratiques sportives de nature	550
Conclusion générale	609
Bibliographie générale	624
Annexe	680
Table des matières.....	688

Introduction générale

« A l'évidence, pour penser les nouvelles pratiques spatiales et territoriales de la société, nous avons besoin de ne pas nous laisser enfermer dans le carcan des concepts hérités, des idées reçues et des mots qui les véhiculent ».

R. Knafou, Vers une géographie du rapport à l'autre, La planète nomade, 1998.

I. Les pratiques sportives de nature : enjeux et justification d'un nouveau regard géographique

Les pratiques sportives de nature ne sont pas un objet d'étude classique pour les géographes et les chercheurs en sciences sociales en général. Seuls, quelques chercheurs en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives ont, depuis quelques décennies, investi légitimement ce champ thématique. Même si la géographie du sport tend progressivement à se structurer en France¹, toute introduction d'une recherche sur ce thème impose à son auteur de justifier son positionnement et l'intérêt scientifique de son travail². Les activités sportives de nature sont pourtant une entrée privilégiée pour aborder divers questionnements classiques en géographie et répondre à un certain nombre d'enjeux qu'ils soient territoriaux, sociaux ou inhérents à l'aménagement du territoire national ou régional.

Enjeux territoriaux, car ces activités, en générant de nouvelles mobilités qu'elles soient touristiques ou de loisirs, participent aux lentes mutations des **relations ville – campagne**. Les pratiques sportives et récréatives fondées sur des logiques d'espaces émetteurs majoritairement urbains vers des espaces naturels et ruraux ont largement contribué à la «renaissance rurale»³. Comme le souligne J. Lévy, «la campagne, au sens où on l'entend couramment, c'est-à-dire un espace structuré par l'agriculture et les modes de vie qu'elle engendre, est morte et définitivement morte»⁴. Ces mutations impliquent, qu'aujourd'hui, de multiples espaces qu'ils soient ruraux - montagnards ou d'arrière-pays méditerranéens font partie des régions affectées par la déprise agricole et sont qualifiés à ce

¹ Au moment de la rédaction de ce travail, un Groupement De Recherche (G.D.R.) « géographie du sport » est en projet autour de divers chercheurs et laboratoires ; sa création devrait permettre enfin de légitimer cette thématique dans les champs disciplinaires de la géographie contemporaine.

² Notons entre autres, à titre d'exemple, l'introduction de J-P. Augustin in Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, 1995, Paris ou celle de J. Praicheux in Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Laboratoire I.R.A.D.E.S., Université de Franche-Comté, 1993, Besançon.

³ KAYSER B. (1989), La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental, Coll. U, Armand Colin, Paris.

⁴ LEVY J. (1994), Oser le désert ?, des pays sans paysan, in Les nouveaux espaces ruraux, Sciences Humaines, n°4 hors série, pages 6 à 9.

titre de « régions défavorisées¹ » ou de « zones rurales sensibles² ». Outre une situation démographique préoccupante, ces espaces sont exclus des flux et des logiques économiques nationales ou internationales basées sur la productivité et se marginalisent progressivement. Le devenir de ces territoires semble obligatoirement passer par une requalification. Leurs développements s'organisent alors autour de trois objectifs principaux : la préservation et la protection du patrimoine naturel et paysager, le maintien d'une agriculture de qualité et le développement touristique. Ces lentes évolutions, aboutissant à « la fin de la France paysanne »³, engendrent l'émergence d'une multifonctionnalité des territoires ruraux et permettent l'avènement et la légitimation de l'usage récréatif de ces espaces souvent complémentaires aux activités traditionnelles. Ainsi, « loisirs et tourisme y constitueraient avec d'autres activités (industries, services, etc.), les axes de revitalisation de l'économie territoriale »⁴. Ces évolutions participent lentement à la tertiarisation de l'économie rurale décrite, entre autres, par R. Chapuis⁵.

Enjeux sociaux, car l'analyse des pratiques touristiques sur ces espaces permet de voir émerger les activités sportives de nature comme une tendance nouvelle prise, il y a déjà quelques années, du fait de l'augmentation du temps consacré aux loisirs. Les modifications profondes qui ont affecté les relations de nos sociétés au travail physique ne sont pas sans liens avec ces nouvelles aspirations. Le mode de vie urbain uniformisant trouve une rupture symbolique dans une référence aux valeurs de nature. Cette dernière devient support d'activités, tout en étant porteuse de repères mythologiques⁶ fondamentaux très différents (la « santé », le « bonheur », le « véritable lien social », « l'authenticité », etc.). Les randonnées, l'escalade, l'alpinisme, la spéléologie, les sports d'eau vive, le vol-libre, etc. revendiquent nettement ces tendances, en produisant des valeurs sociales de différenciation.

¹ Ces espaces sont définis en 1975 par la Directive Européenne n°75-268 et appliquée en France par arrêté ministériel du 28/04/1976 donnant une « définition des zones défavorisées » (art. 3-3 ; 3-4 ; 3-5).

² Cette dénomination correspond au zonage de l'objectif 5 b « Développement et ajustement structurel des zones rurales sensibles » utilisé pour l'affectation des fonds structurels européens. Une analyse de ces différents zonages est proposée in ROUX E. (1999), De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes : des logiques d'acteurs différenciées, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble – Mirabel. Voir principalement les pages 100 à 152.

³ GERVAIS M., JOLLIVET M., TAVERNIER Y. (1977), La fin de la France paysanne : 1914 à nos jours, Tome 4, in Histoire de la France, le Seuil, Paris.

⁴ BAILLY A. (1994), Existe-t-il encore une géographie rurale ?, in Les nouveaux espaces ruraux, Sciences Humaines, n°4 hors série, page 42.

⁵ CHAPUIS R. (1986), Les ruraux français, Coll. Géographie, Masson, Paris.

⁶ au sens de « croyance se rapportant à un même thème et s'imposant au sein d'une collectivité » ; Petit Larousse – 2002.

Ces activités participent alors à l'avènement de la « **planète nomade** » par leur rôle moteur dans les nouvelles mobilités géographiques contemporaines¹. Celles-ci modifient considérablement, non seulement les usages et pratiques des espaces naturels mais aussi, le sens et les représentations sociales qui leur sont donnés.

Enfin, la prise en compte de ces activités comme éléments structurants des espaces ruraux et montagnards suscite divers questionnements liés à **l'aménagement de ces territoires**. Il est aujourd'hui acquis que les pratiques sportives de nature ne répondent pas à un phénomène de mode mais à une réelle attente sociale s'inscrivant dans la durée. Cette légitimité entraîne l'ouverture et l'aménagement d'un nombre toujours plus grand d'espaces de loisirs. En appréhendant le phénomène touristique et sportif dans son ensemble, nous nous trouvons dans une phase de développement et de consolidation où une gestion planifiée devient indispensable. Traditionnellement, l'organisation territoriale des pratiques sportives de nature était l'apanage du système associatif lié aux fédérations sportives ou issue d'une myriade d'initiatives locales. Face au développement important de ces activités et à la diversification des enjeux tant sociaux que spatiaux présentés précédemment, le législateur a récemment promulgué une série de textes encadrant et harmonisant les interventions des différents acteurs territoriaux. Ainsi, les Schémas de Services Collectifs du Sport émanant de la L.O.A.D.D.T.², l'intégration de la problématique sportive aux réflexions prospectives³ de la D.A.T.A.R.⁴, la mise en œuvre des nouvelles grilles de coopération intercommunale⁵ ou encore la réactualisation de la loi de 1984 sur le sport⁶ instaurant des commissions et schémas départementaux des sites, itinéraires et espaces relatifs aux pratiques sportives de nature sont autant de dispositifs et règlements organisant spécifiquement ces activités. Ce cadre législatif crée de nouveaux outils de gestion et de planification imposant à l'Etat et aux différentes collectivités territoriales l'intégration de ces activités aux politiques d'aménagement et de

¹ KNAFOU R. (1998) (sous la direction de), La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris.

² Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet, instaurant les neuf schémas des services collectifs dont le dernier concerne spécifiquement le sport, loi 99-533 du 25 juin 1999 portant modification de la Loi 95-115 du 4 février 1995 d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire.

³ AUGUSTIN J.P., BONNENFANT R. (2001), Cultures sportives, territoires et prospectives, Revue d'étude prospective, n°4, D.A.T.A.R., La Documentation Française, Paris.

⁴ Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale.

⁵ Loi relative au « renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale », dite loi Chevènement, loi 99-586 du 12 juillet 1999. La compétence sportive est donnée aux communautés de ville (art. 57) et aux districts sous la forme de plan communautaire (art. 51).

⁶ Loi 2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, les articles 50 et suivants concernent plus particulièrement les activités sportives de nature. Une analyse critique du texte de loi est proposée in MAOP.(1999), L'avant-projet de loi sur le sport : vers une reconnaissance institutionnelle des pratiques sportives de pleine nature, Montagnes Méditerranéennes, n°9, CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 55 à 61.

développement de leurs territoires. Ces nouvelles prérogatives obligent les acteurs publics à prendre en compte ce secteur d'activité tant d'un point de vue touristique que sportif dans les futurs schémas et questionnements liés aux recompositions territoriales à l'œuvre dans tous les espaces qu'ils soient urbains, ruraux ou montagnards. Comme le montre un certain nombre de travaux de recherche-développement récemment aboutis¹, les géographes sont à même d'apporter des méthodes et des outils pertinents pour intégrer ces activités aux processus de développement et d'aménagement du territoire.

Ainsi, l'acuité et la diversité des enjeux attachés à ces activités, l'actualité et la prégnance des questionnements des acteurs territoriaux associés au relatif déficit des recherches socio-spatiales dans ce domaine, imposent un constat : les différentes interrogations liées au développement et à la gestion des territoires d'activités sportives de nature méritent aujourd'hui un nouveau regard géographique.

II. Proposition d'une approche géographique par le lieu de pratiques sportives de nature

Pour justifier pleinement d'un regard géographique sur ces activités et apporter des éléments de réponses aux différents questionnements et enjeux précités, cette recherche privilégiera comme objet d'étude le **lieu de pratiques sportives de nature**. « Les lieux du sport sont devenus politiquement, socialement, culturellement et économiquement des espaces signifiants, qu'il s'agisse des sports "déambulatoires" créant leurs propres espaces (le tour du monde à la voile, le Paris - Dakar, la conquête des Alpes ou de l'Himalaya²) ou, comme l'a magistralement démontré P. Boury³ à propos du Tour de France, construisent une sorte d'espace à géographie variable »⁴. C'est bien sur ces processus, formes spatiales et significations sociales des lieux sportifs de nature que porteront les questionnements de cette recherche.

¹ Pour ne prendre que deux exemples représentatifs de ce type d'application : IRADES (1998), Les équipements sportifs dans le schéma directeur de l'agglomération bisontine, Rapport final, Université de Franche-Comté, Besançon ; MAO P. (sous la direction de) (2002), Diagnostic départemental des sports de nature en Ardèche, Travail préparatoire à la mise en œuvre de la commission départementale des sites, itinéraires et espaces de pratiques sportives de nature, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel.

² Auxquelles pourrait être ajoutées l'ensemble des pratiques sportives qui seront traitées dans cette thèse.

³ BOURY P. (1997), Le tour de France, un espace à géographie variable, L'Harmattan, Paris.

⁴ ARNAUD P., TERRET T. (1998), Le sport et ses espaces, XIX^{ème} – XX^{ème} siècle, Comité des travaux historiques et scientifiques, du CTHS, Lyon, page 9.

Même si l'ensemble des notions et concepts sont définis et positionnés ultérieurement dans le champ de la discipline géographique¹, cette entrée par le lieu permet la prise en compte de trois regards distincts et complémentaires sur les processus de territorialisation (production et organisation des lieux, de sens et d'appropriation différenciée de l'espace) liés aux activités sportives de nature.

Le premier regard qui peut être porté sur les lieux de pratiques sportives de nature concerne leurs incidences sur **la structuration de l'espace géographique** en général et de l'espace des sports en particulier. A l'instar de J. Praicheux, il est possible de justifier et de légitimer l'application d'une analyse socio-spatiale au monde du sport. «Le fait sportif, quel que soit l'angle sous lequel on l'envisage, s'inscrit dans l'espace. Qu'il s'agisse de production ou de consommation d'objets et d'images, des lieux de pratiques, des aménagements d'espaces naturels ou la mise en place d'infrastructures spécifiques, le sport est à la fois consommateur et marqueur d'espace »².

Une deuxième perspective de recherches peut s'appuyer sur l'analyse **des territorialités sportives**. Cet autre regard renvoie directement à l'individu, à l'acteur - pratiquant ou au sujet social pour reprendre l'expression de G. Di Méo et ramène «à sa logique personnelle, à son espace vécu tissé de rapports intimes, réels ou imaginaires avec les lieux, rapports enrichis par ses expériences, par ses apprentissages sociaux »³. En développant de nouvelles mobilités, les pratiques de nature participent à l'avènement de multi-territorialités sportives décrites par J-P. Augustin⁴. Celles-ci révèlent non seulement la diversité des modes d'usages des lieux, mais aussi la variété des significations données à ces espaces.

Un troisième regard peut s'intéresser au fonctionnement des lieux perçus comme des systèmes territoriaux. Ces **formations socio-spatiales**⁵ localisées « forment des concrétions territoriales plus ou moins éphémères, avec leurs propres réseaux de communication, de pouvoir et de sociabilité »⁶. En portant l'analyse sur les organisations régissant les lieux localement, il est alors possible de distinguer différentes **formes de développement** reposant sur des logiques d'action et des projets de territoire divergents.

¹ Cf. principalement la première partie, chapitre 2

² PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon, page 3.

³ DI MEO G. (1998), Géographie sociale et territoires, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

⁴ AUGUSTIN J-P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

⁵ DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de Géographie, n°537, page 564 à 594.

⁶ DI MEO G. (1991), L'homme, la société, l'espace, Economica, Paris, page 184. Voir chapitre 7 consacré aux formations socio-spatiales.

Ces espaces d'actions objectivés apparaissent comme des « formes collectivement admises, repérables par le sens, susceptibles d'influencer les représentations et les pratiques »¹ spatiales.

Ces trois regards permettent d'appréhender les différentes facettes des processus de construction territoriale définies par M. Le Berre² :

- les propriétés physiques et matérielles de l'espace géographique constitué de formes et de lieux interconnectés et investis de fonctions particulières [renvoyant à la notion d'espace fonctionnel] ;
- la facette existentielle s'intéressant aux formes d'appropriation et de construction identitaire des groupes sociaux [notion d'espace vécu] ;
- et des organisations territorialisées, constituées d'acteurs, productrices d'homogénéité ou d'hétérogénéité territoriale [notion d'espace social].

Ainsi, dans une perspective d'apport d'un regard socio-spatial sur l'objet d'étude pluridisciplinaire que sont les espaces et lieux de pratiques sportives de nature, le géographe, « peut être, pour le sociologue, l'historien, l'économiste, le démographe, un interlocuteur valable qui apporte à une fructueuse collaboration, sa sensibilité propre, son savoir-faire qui est avant tout, d'ailleurs, un précieux, un irremplaçable savoir-voir »³. Ainsi, pour reprendre les propos de L. Ravenel⁴ au sujet de la géographie du football, notre entrée par les pratiques sportives de nature ne se réduit pas à une géographie des activités sportives de nature au sens d'une sous-discipline développant ses propres schémas d'analyse ou axes de réflexion. Elle s'inscrit pleinement au sein d'une géographie humaine dont elle utilise à la fois les concepts et les outils. « Le sport est un concept protéiforme »⁵, un objet d'étude pluridisciplinaire ; nous espérons montrer les apports précieux du regard géographique.

¹ DI MEO G. (1991), Op. Cit., page 175.

² LE BERRE M. (1992), Territoires in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 601 à 622.

³ Expression empruntée à ROCHEFORT R. (1961), Le travail en Sicile, étude de géographie sociale, Presses Universitaires de France, Paris.

⁴ RAVENEL L. (1998), La géographie du football en France, Coll. Pratiques Corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.

⁵ AUGUSTIN J-P. (1995), Op. Cit.

III. Problématique, hypothèses et thèse

Via les schèmes de pensée proposés par les trois concepts clés de la géographie sociale et culturelle que sont l'espace, la territorialité et le territoire, le questionnement central de cette recherche peut être explicité comme suit :

quelles sont les logiques géographiques de l'émergence et de la construction des lieux de pratiques sportives de nature ?

Pour affiner cette problématique générale, celle-ci peut être reformulée en deux sous-questions. Pour quelles raisons et dans quel contexte socio-spatial apparaissent, à un instant donné, ces formes particulières de l'espace géographique que sont les lieux de pratiques sportives de nature ? Comment et pourquoi ces lieux perçus comme des construits sociaux et culturels évoluent-ils aussi bien dans leurs formes spatiales que dans le sens qui leur est donné socialement ?

Ces premières interrogations suscitent différents sous-questionnements qui constituent la trame générale de cette recherche doctorale.

- A quelles logiques spatiales et sociales répondent les modes de localisation, d'organisation et de diffusion des lieux de pratiques sportives de nature dans l'espace géographique ?

- Quelles sont les logiques sociales et culturelles génératrices de différents modes de territorialisations sportives (individuelles et collectives) ? Quelles en sont les retranscriptions locales d'un point de vue des modes d'usages et de fréquentation des lieux ?

- Quels sont les modes de structuration des organisations locales ayant à leur charge la gestion des espaces sur lesquels se développent des pratiques sportives de nature et quels sont leurs moyens, possibilités et projets territoriaux d'action ? Les pratiques sportives de nature participent-elles au développement territorial des espaces ruraux et montagnards ? La notion de développement est ici appréhendée non seulement dans ses acceptions sociales et économiques mais aussi spatiales, culturelles, éthiques et environnementales.

- Enfin, un dernier questionnement faisant le lien entre les trois énoncés précédents : quelles sont les interrelations existantes entre l'offre territoriale d'espaces

d'activités sportives, leur environnement socio-géographique et la demande sociale et culturelle des pratiquants ?

Dans l'ensemble de ces questionnements, qui constitue la problématique générale de cette recherche, peuvent s'inscrire deux hypothèses. Celles-ci s'insèrent dans un choix épistémologique préalable. Un des enjeux de ce travail est de démontrer la pertinence d'un double regard sur un même objet géographique, en l'occurrence ici le lieu de pratiques sportives de nature : une analyse spatiale portant sur la forme de l'espace associée à une approche culturelle, qui elle, s'intéresse au sens donné à cette forme. « C'est de l'interaction permanente entre ces deux attrait de la géographie, la recherche de régularités et la fascination pour ce que l'on ne verra pas deux fois, que peut naître une science ayant son objet, sa place et sa propre contribution au sein des sciences humaines »¹. La construction du savoir et de la connaissance géographique ne semble pouvoir s'affranchir de cette double perspective.

La première hypothèse fait référence au champ thématique de cette recherche. Les lieux d'activités sportives de nature constituent des objets géographiques singuliers. Ceux-ci participent à la construction d'un espace géographique spécifique, produit d'un contexte social et culturel particulier. Ainsi, il existerait des logiques socio-spatiales internes à ces pratiques. Les lieux permettent alors d'approcher la diversité et la complexité de ces dernières.

La deuxième hypothèse porte sur l'insertion de ce champ au sein d'une « superstructure » englobante. En permettant de nouveaux usages des espaces ruraux et montagnards, les pratiques sportives de nature créent des flux de fréquentation participant à des processus de territorialisation. L'analyse de ces dynamiques au travers du lent passage de l'espace géographique aux territoires de pratiques via le lieu sportif est un excellent révélateur de l'évolution des systèmes de valeurs (idéologiques et politiques) de nos sociétés. Les pratiques sportives de nature participent ainsi, au même titre que bien d'autres faits sociaux, à construire et structurer notre système sociétal. Ce dernier rétroagit en fixant des cadres et structures sous-jacents (logiques externes), influençant directement le développement de ces activités.

Pour mettre en perspective ces deux hypothèses de recherche, la thèse soutenue dans ce travail défend l'idée² qu'une approche géographique des lieux de pratiques

¹ PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (1997), L'analyse spatiale, 1. Localisations dans l'espace, Coll. Cursus géographique, Armand Colin, Paris, page 5.

² « Thèse : proposition, vient du grec désignant ce que l'on pose en le tenant. Idée ou ensemble d'idées que l'on *pro-pose* et que l'on *ex-pose*, que l'on met en avant et en vue, hors abri, au feu de la critique, mais que

sportives de nature par l'analyse de la diversité de leurs formes, de leurs influences dans la structuration de l'espace géographique, des usages, des représentations sociales ou culturelles qui y sont associées et des formations socio-spatiales localisées est un observatoire privilégié de notre société.

Le lieu sportif, tant du point de vue de sa forme que du sens qui lui est donné, permet l'objectivation des logiques internes et externes au champ de ces activités. Cette recherche sur le lieu doit permettre de comprendre les interrelations dynamiques entre global versus local ; l'espace urbain versus les nouveaux espaces ruraux - montagnards ; l'ici ou le territoire du quotidien versus l'ailleurs, l'espace de « récréation » – l'espace « compensatoire ».

Faire le choix de telles hypothèses, impose dès maintenant quelques remarques quant au mode d'appréhension des objets et dynamiques géographiques étudiés dans cette recherche.

Le cadre théorique de ce mémoire est dicté par le paradoxe « que dans l'épaisseur sociale d'un groupe humain localisé s'opère la fusion du singulier et de l'universel, du local et du général, de la tradition et de la modernité »¹ illustré par M. Marié. Ces deux approches doivent éviter quelques caricatures du local comme « miniature du général » ou à l'inverse autonome et enfermé dans « un cocon de concepts protecteurs »². Cette remarque suscite un double regard : une approche culturelle pour comprendre l'individu, ses rapports à l'espace et ses territorialités ; une approche structurelle pour analyser le fonctionnement de la société et repositionner les actions des individus dans un contexte sociétal englobant.

Ainsi, le pratiquant est alors volontairement au centre du système explicatif. Il offre un nouveau regard sur les usages et modes d'appropriation des espaces ruraux et montagnards par les sportifs de nature imprégnés de cultures urbaines. Cette entrée privilégiée permet de satisfaire les deux premiers principes exposés par A. Bailly³ et H. Gumuchian⁴ comme éléments fondateurs de la discipline géographique : « le principe existentiel fait que l'attention du géographe se porte sur les individus et les groupes au sein

l'on soutient et que l'on défend » in BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris, page 483.

¹ MARIE M. (1982), Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris, pages 11 à 20.

² Expressions empruntées à MARIE M. (1982), Op. Cit.

³ BAILLY A. (1991), Introduction à la géographie humaine, 2^{ème} Edition, Masson, Paris.

⁴ Ces principes sont repris et développés par GUMUCHIAN H., MAROIS C. (2000), Initiation à la recherche en Géographie, Aménagement, développement territorial, environnement, Co-Édité par Les presses universitaires de Montréal et Anthropos, Economica, Paris, page 78.

d'une société donnée » et « le principe de représentation qui met l'emphase sur la science des signes puisque l'espace réel est basé sur des construits ». Au sein de la géographie humaine et culturelle contemporaine, ce prisme humaniste voire phénoménologique privilégie le vécu personnel, les attentes et représentations des espaces de loisirs, les motivations, les rapports aux lieux et les usages des pratiquants sur les sites sportifs. Cette première approche fait explicitement référence à l'espace vécu. « Le territoire apparaît comme un centre de l'existence humaine dont les qualités peuvent être définies en fonction des significations et aspirations ressenties par l'homme-habitant. Le territoire est alors un lieu investi de significations et le sens du lieu reflète les qualités perçues et vécues du territoire (y compris de la différenciation en termes de bien-être et de qualité de vie) du point de vue interne des représentations des acteurs du système territorial »¹.

Pourtant, il ne saurait être fait abstraction du contexte socio-spatial global, au sein duquel se développent ces pratiques et représentations. « Il existe, au-delà du sens que les individus donnent à leurs discours ou à leurs actions, des « structures » sous-jacentes qui fixent un cadre à leur expression »². L'homme vit et évolue dans une société qui lui définit des cadres et un domaine du possible. Les pratiques sportives de nature, comme actes volontaires forts d'un point de vue symbolique et du positionnement social des acteurs, n'échappent pas à ces « déterminismes » sociaux. Ce constat impose un deuxième mode d'analyse des pratiques et des modes d'organisation des lieux de pratiques sportives de nature par un regard « *structuralist constructivism* » pour reprendre l'expression de P. Bourdieu. « Par structuralisme ou structuraliste, je veux dire qu'il existe, dans le monde social lui-même, et pas seulement dans les systèmes symboliques, langage, mythe, etc., des structures objectives, indépendantes de la conscience et de la volonté des agents, qui sont capables d'orienter et de contraindre leurs pratiques et leurs représentations. Par constructivisme, je veux dire qu'il y a une genèse sociale d'une part des schèmes de perception, de pensée et d'action qui sont constitutifs de ce que j'appelle habitus, et d'autre part des structures sociales, et en particulier de ce que j'appelle des champs et des groupes, notamment de ce qu'on nomme d'ordinaire les classes sociales »³. Ce dernier positionnement n'est nullement antinomique avec l'approche développée précédemment, car il permet d'interroger et de lever l'opposition classique « entre libre arbitre et déterminisme, individu et société, programmation par la structure sociale et interaction des stratégies individuelles »⁴.

¹ CUNHA A. (1988), Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, L'Espace Géographique, n°3, Paris, pages 181 à 198.

² Cours de linguistique générale de Ferdinand de Saussure cité in DELAS J-P., MILLY B. (1998), Histoire des pensées sociologiques, Coll. Synthèse +, Sirey, Paris, page 232.

³ BOURDIEU P. (1987), Choses dites, Editions de Minuit, Paris, page 147.

⁴ DELAS J-P., MILLY B. (1997), Histoire des pensées sociologiques, Coll. Synthèse +, Sirey, Paris, page 251.

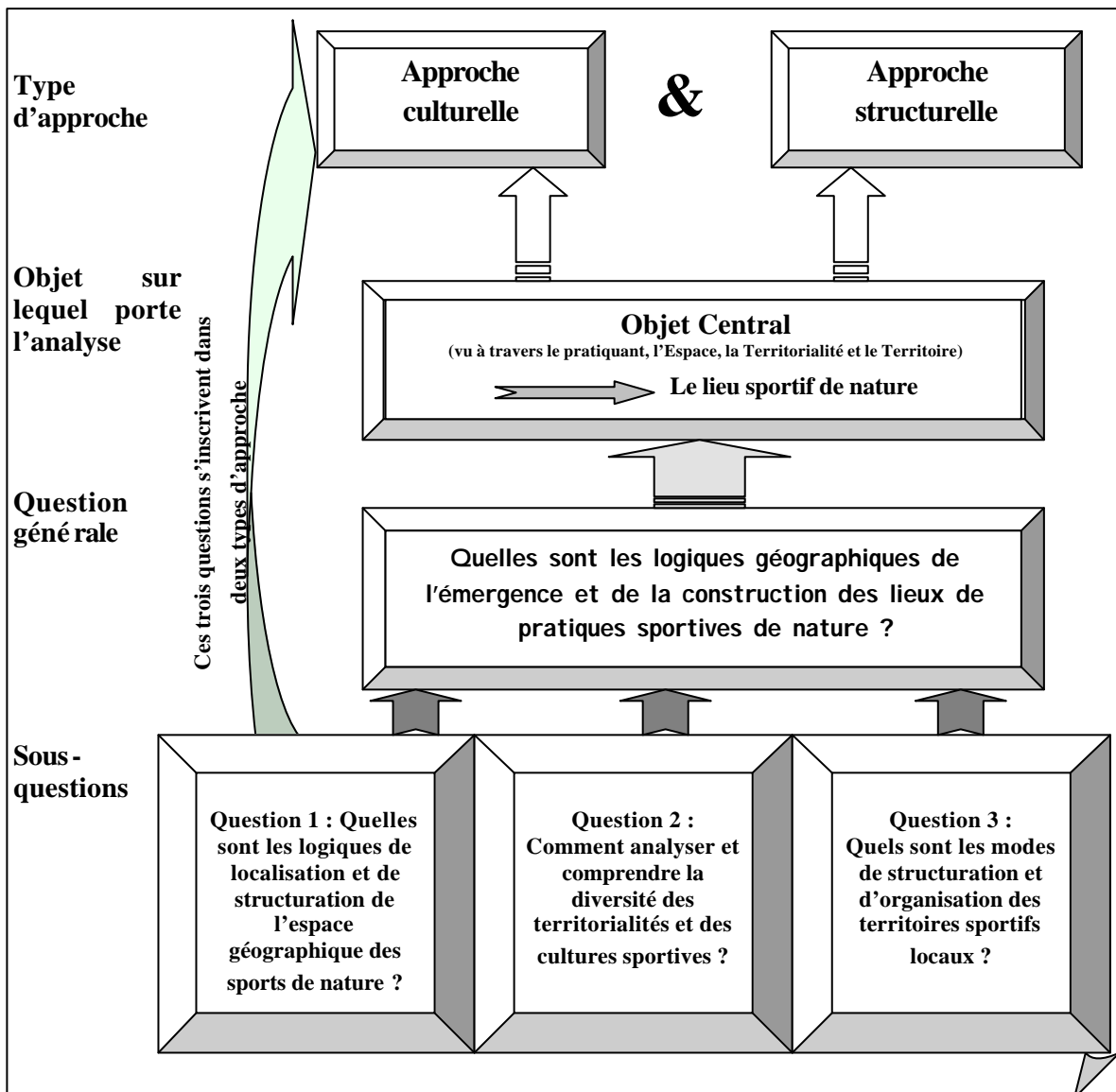
Ces deux approches, pour revenir à un questionnement purement géographique, permettent de questionner tant les structures de l'espace que les significations sociales et culturelles des lieux. « Par cette double lecture des composantes structurelles et sociales, il devient alors possible de comprendre les réseaux préférentiels de certains groupes et les enjeux spatiaux qui en résultent »¹. Il est alors possible, à l'image de la proposition de B. Debarbieux, de chercher une voie médiane entre des approches purement structurelles et d'autres exclusivement compréhensives ou humanistes. « Adaptée à la géographie, elle préconise l'étude de l'espace géographique selon deux analyses simultanées capables de se valider mutuellement : une analyse des phénomènes agrégés et exprimés sous forme de construits spatiaux et une analyse des significations individuellement attachées à la pratique de l'espace. La validation mutuelle réside dans l'identification d'une nécessaire compatibilité des deux interprétations empiriques induites ou théoriquement déduites de ces ordres de phénomènes. Cette démarche suppose d'une part une prise de distance avec le groupe étudié [...], afin de révéler des processus spatiaux parfois inaccessibles à la conscience immédiate et d'autre part de se donner les moyens de retrouver les significations individuellement associées aux pratiques et aux faits spatiaux. Par cette méthode, on procède à une combinaison de deux principes d'intelligibilité, ce qui fait sens pour un être humain et ce qui est interprétable au moyen d'une logique formelle qui porte sur l'espace géographique lui-même »².

Nous tenterons ainsi d'éclairer cette voie médiane entre logiques exogènes et endogènes au champ des activités de nature et de comprendre les places respectives données aux structures et aux individus dans la dynamique de ce système « complexe ».

¹ BAILLY A. (1995), Les représentations en géographie, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, page 377.

² DEBARBIEUX B. (1995), Recherches sur les significations et les connaissances de l'espace géographique, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Joseph Fourier, Grenoble, page 31.

Figure 1 : Schéma de présentation de la problématique et de l'organisation générale de la recherche.



(P. Mao, 2003)

IV. Méthodologie

Ces différentes approches et le positionnement retenu incitent à recourir à un large panel d'outils et méthodes permettant de valoriser un grand nombre de matériaux disponibles. Ainsi, divers inventaires, bases de données, enquêtes, entretiens et observations de terrain, documents iconographiques ou topographiques, etc. permettront d'alimenter et d'illustrer les réflexions menées dans cette recherche. Comme le souligne P. Bourdeau, « sur le plan méthodologique, il convient de remarquer que la géographie sociale reflète la diversité des courants de recherche qui la composent ou la recourent, de la géographie radicale à la géographie comportementale et à la géographie humaniste en

passant par certaines approches quantitatives. Mais, au sein d'une culture géographique qui a dépassé certains antagonismes fonctionnels –sinon idéologiques- pour intégrer progressivement les apports de chacun de ces courants, cette diversité ne relève pas tant de l'éclectisme que de la complémentarité »¹.

Pour traiter les matériaux issus de ces différentes sources, diverses méthodes tant quantitatives que qualitatives seront développées. Tout au long de cette thèse, plusieurs « **apartés méthodologiques** » viendront affiner cette présentation générale². Ces encarts ont pour fonction de présenter les différents matériaux, de juger de la pertinence des diverses sources utilisées, de définir les méthodes de traitement des données et de proposer une approche critique des résultats.

Il est pourtant possible, dès maintenant, de présenter les principales méthodes et outils utilisés dans cette recherche afin les positionner dans le système explicatif.

Approche quantitative et d'analyse spatiale, tout d'abord, avec un large recours à des outils statistiques et cartographiques. Celle-ci s'attachera à montrer les logiques d'organisation et de structuration de l'espace fonctionnel des sports de nature. Pour ce faire, cette recherche utilisera un grand nombre d'informations issues de bases de données afin d'avoir une illustration des modes de localisation et de diffusion de ces lieux de pratiques sportives à une échelle nationale ou régionale.

Une grande diversité de sources d'information existe pour appréhender les lieux d'activités sportives de nature. Ceux-ci peuvent, en outre, prendre une multitude de formes et des fonctions très différentes (lieux de consommation sportive, lieux commerciaux, centres émetteurs de pratiquants, lieux de pouvoir et de décision, etc.). De plus, un grand nombre d'indicateurs existent pour qualifier les lieux et leurs usages (vecteurs d'information et de communication, type de pratiques, accessibilité, etc.). Si certaines bases de données utilisées émanent d'organismes aussi bien institutionnels qu'associatifs (fédérations sportives, administrations, Ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Institut National des Statistiques et Etudes Economiques) d'autres ont été constituées spécifiquement afin de répondre aux besoins de cette recherche. Devant la diversité des sources, des modes de collecte et de structuration des données, un travail liminaire de présentation et d'analyse sera systématiquement proposé afin d'apposer un regard critique tant sur la pertinence que sur l'apport de ces différentes informations à la démonstration.

¹ BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble, page 27.

² Un schéma de synthèse de la démarche méthodologique est, en outre, présenté en dernière page de l'introduction.

Trois types d'**approches plus qualitatives** seront mobilisés dans cette thèse. Celles-ci visent à apporter un regard plus culturel et organisationnel sur les espaces et territoires sportifs de nature. Il s'agit alors de s'intéresser aux divers rapports, usages, représentations et projets aussi bien individuels que collectifs que développent ou lient les pratiquants ou les acteurs territorialisés avec les lieux de pratiques sportives de nature.

Un questionnaire a été diffusé à un panel diversifié de pratiquants afin de comprendre la multitude des pratiques socio-spatiales que recourent aujourd'hui ces activités (différents rapports à l'espace et aux lieux, temporalités d'activités, type de pratiques socio-sportives, etc.). L'objet est alors d'analyser les diverses formes de spatialités (usages des lieux) et territorialités sportives contemporaines (sens donnés à ces espaces et pratiques).

Dans l'espace local, les organisations seront appréhendées à travers les jeux d'acteurs dit territorialisés¹. Pour saisir dans leur diversité les formes de développement présentes sur les lieux sportifs, de nombreux entretiens ont été réalisés *in situ* afin de définir les positions, projets, logiques d'action et systèmes de justification que les divers acteurs d'un lieu sportif développent dans cet espace social. Cette information mobilisée s'intéresse principalement à la production d'une « parole sociale qui n'est pas simplement description de ce qui est, mais communication sur le devoir-être des choses et moyens d'échanges entre individus »².

Pour finir, une approche bibliographique approfondie de multiples publications (tous supports confondus : presses spécialisées, topo-guides, iconographies, etc.) a été utilisée afin d'appréhender les diverses médiations pouvant exister entre les pratiquants et les lieux d'activités sportives de nature. L'analyse du discours et des images véhiculées par ces différents vecteurs permet de comprendre la place de ces médiateurs dans les représentations sociales associées à ces lieux.

Présentation des terrains d'étude : **proposition d'une approche multi-scalaire**

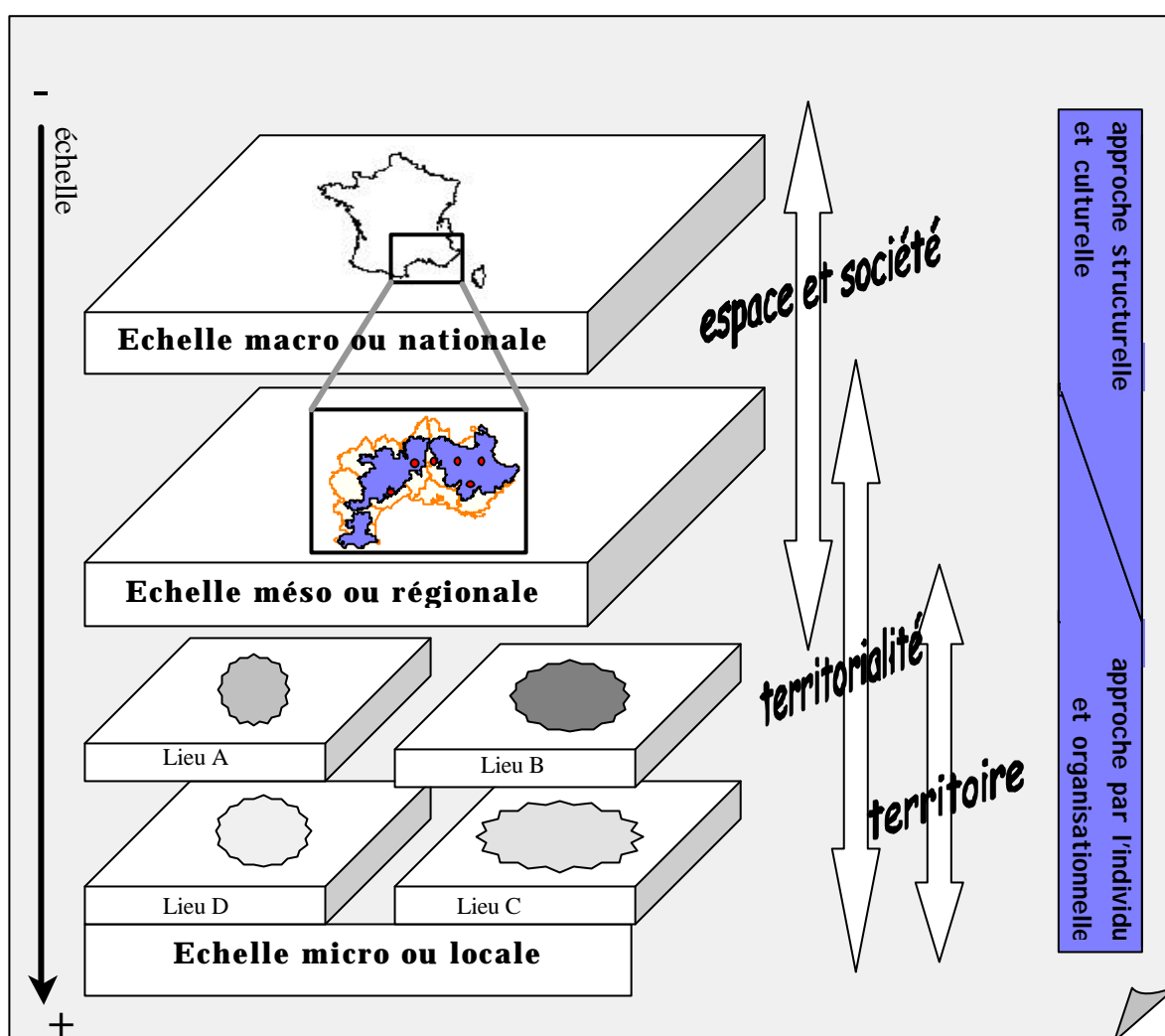
Cette recherche privilégiera une approche multi-scalaire du phénomène sportif de nature. Chaque échelle permettra un regard différencié et des éléments de compréhension particuliers dont la mise en perspective et la complémentarité tenteront d'apporter une vision holistique des espaces et des processus de territorialisation liés aux pratiques sportives de nature. R. Brunet ne réaffirme-t-il pas tout l'intérêt pour le géographe de jouer

¹ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E. (2003), Les acteurs, ces oubliés du territoire, Economica – Anthropos, Paris.

² BLANCHET A., GOTMAN A. (1992), L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Coll. Sociologie 128 pages, Nathan – Université, Paris, page 17, ils reprennent ici l'analyse proposée par RAYMOND H. (1984), L'architecture, les aventures spatiales de la Raison, Coll. « Alors », Centre Georges Pompidou, Paris.

sur tous les degrés de l'échelle du global au local¹ ? Pourtant, «il reste que la réflexion sur la classification selon la taille des phénomènes géographiques, sur les seuils qui les séparent et, quelle que soit leur inscription territoriale apparente, sur les niveaux d'analyse pertinents pour les appréhender est tout à fait nécessaire, indépendamment des problèmes de leur représentation cartographique »².

Figure 2 : Les échelles géographiques de l'analyse du phénomène sportif de nature



(P. Mao, 2003)

¹ BRUNET R. (1997), Champs et contrechamps, Raisons de géographe, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 70 à 72.

² DURAND MF., LEVY J., RETAILLE D. (1993), Le Monde, espaces et systèmes, Presse de la fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, deuxième édition revue et augmentée, Paris, page 38.

Pour satisfaire les préconisations de R. Ferras, ces changements d'échelle doivent se faire dans le « cadre d'un système conceptuel explicite »¹.

Une approche du fait sportif montre les différentes réalités tant sociales que spatiales qui peuvent être appréhendées selon les échelles d'analyse du phénomène. M. Jamet propose une relecture du « macro » au « micro » des diverses inscriptions du sport dans la société. «Le plus général est celui de la société globale – la société française avec ses acteurs ; compris comme producteurs des conditions, des représentations, des actions qui les re-constituent constamment comme êtres sociaux situés dans l'espace "national". Un second niveau d'appréhension a trait à l'analyse de l'ensemble des pratiques physiques connues et reconnues à l'échelle macro-sociale comme espace social à structurer, mettant en jeu des acteurs individuels et collectifs. [...] Enfin, le dernier niveau est celui des lieux spécifiques de pratiques physiques mettant en contact direct des acteurs engagés à des titres divers dans ces activités »². En adaptant ce regard aux pratiques sportives de nature et à la problématique de ce présent travail, il est possible de définir trois échelles géographiques d'appréhension des lieux :

- **une échelle « macro » ou nationale** illustrera les modes d'organisation socio-géographiques globaux des lieux de pratiques sportives de nature et leurs dynamiques. Vue au travers des interrelations entre l'espace géographique et la société, elle proposera une approche principalement structurelle des modes d'émergence, de diffusion et de localisation des lieux dans l'Hexagone ;

- **à une échelle « méso » ou « régionale »**, la « zone de montagne et défavorisée sèche » ou zone « M.E.D.E.F. », couvrant un large espace du quart Sud-Est du territoire national, constituera le cadre spatial privilégié. L'objet est alors de définir la place des activités sportives de nature dans l'organisation de cet espace régional.

Le pendant plus social et culturel de cette approche tentera d'interroger les différentes spatialités et territorialités sportives des pratiquants inscrites sur cet espace. L'analyse des usages et représentations des lieux développées par les pratiquants serviront dès lors de fil directeur à la démonstration ;

- le troisième et dernier niveau d'appréhension – **l'échelle « micro » ou locale** s'intéressera à l'analyse de lieux particuliers ou singuliers. Deux approches seront valorisées à cette échelle. La première traitera des processus d'appropriation des lieux à

¹ FERRAS R. (1993), Niveaux géographiques, échelles spatiales in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 401 à 419.

² JAMET M. (1991), Le sport dans la société, Entre raison(s) et passion(s), Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, page 198.

travers divers marqueurs socio-sportifs (ouverture de nouveaux itinéraires en escalade ou alpinisme par exemple). Cette approche a pour fonction de comprendre les modalités de construction collective par les pratiquants de cet objet géographique particulier que constitue le lieu de pratiques sportives de nature.

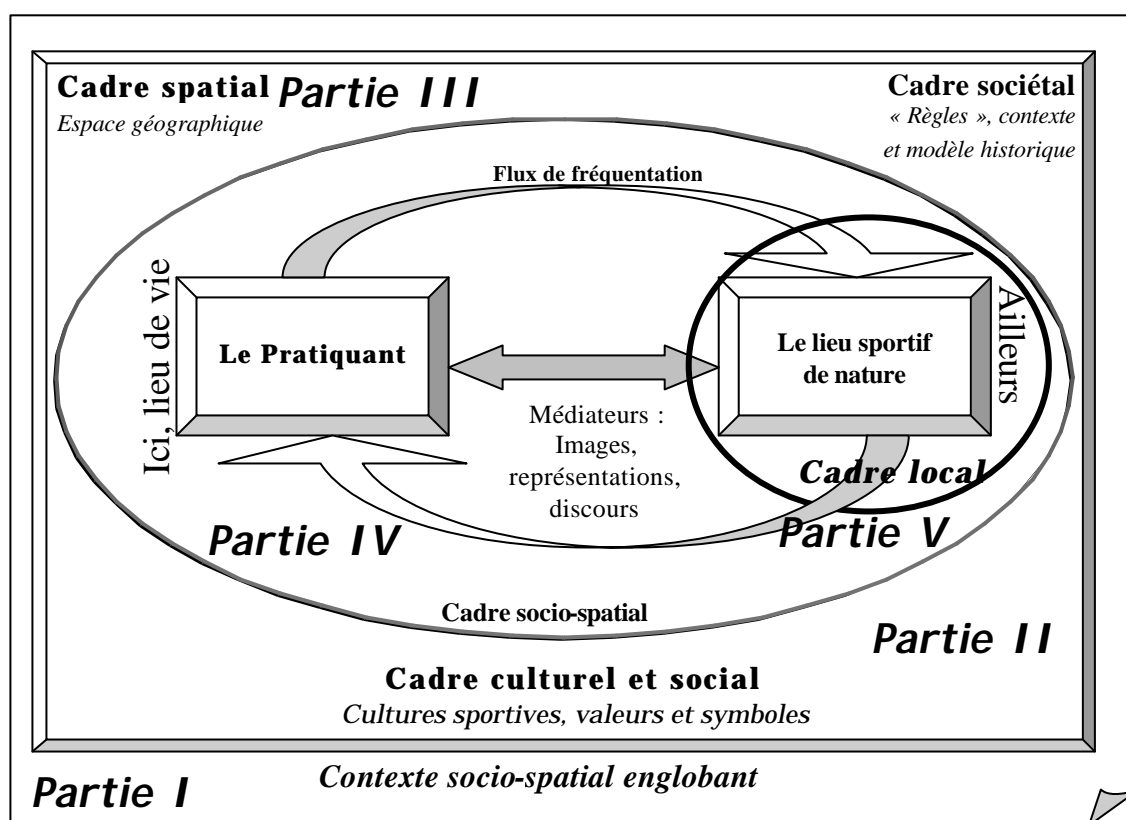
Ultérieurement, plusieurs monographies de lieux permettront d'analyser les formes d'organisation et de développement présentes localement et ainsi de saisir dans leur diversité les systèmes sportifs locaux.

Afin de présenter les apports des différentes échelles et approches à la compréhension des logiques géographiques de l'émergence et de la construction des lieux de pratiques sportives de nature, certains d'entre eux, comme les Gorges du Verdon par exemple, bénéficieront d'un traitement particulier. Tous les regards y seront apposés du macro au micro, tout en interrogeant les différentes places, formes et sens qu'ils peuvent prendre à travers les trois espaces - fonctionnels, vécus et sociaux - des activités sportives de nature.

V. Présentation de l'organisation de la thèse

Les résultats de cette recherche doctorale seront présentés en quatre parties qui permettront de cerner l'ensemble du questionnement. Le fil directeur de la démonstration concernera les processus de territorialisation liés aux pratiques sportives de nature du général au particulier, du global au local, du système englobant aux lieux singuliers. Ce choix ne positionne pas pour autant ce travail dans une démarche purement déductive. Le champ des pratiques sportives de nature s'organise autour des interrelations dynamiques entre le pratiquant et les lieux sportifs de nature, tout en se positionnant dans divers cadres et contextes structurants (Figure n°3). Cette représentation sous-entend une régulation permanente du système par ajustement de ses différentes composantes. L'intelligibilité de la recherche tient à une référence permanente à la problématique générale énoncée précédemment et construite par un rapport dialectique entre déduction et induction avec l'objet géographique qu'est le lieu de pratiques sportives de nature.

Figure 3 : Présentation générale du système socio-spatial des pratiques sportives de nature



La première partie (*Fondements pour une approche socio-spatiale des lieux de pratiques sportives de nature*) s'attachera à poser et à légitimer les cadres et contextes aussi bien thématiques que disciplinaires afin de permettre une approche socio-spatiale des pratiques sportives de nature. Elle présentera à travers quels prismes seront développées

ultérieurement les trois perceptions des lieux de pratiques de nature et leurs liens avec la problématique générale de la recherche (chapitre 2). Au préalable, une définition du champ d'étude et un panorama succinct des recherches en géographie du sport seront proposés pour positionner ce travail dans la discipline et au sein des autres sciences sociales s'intéressant à la thématique (chapitre 1).

La seconde partie est intitulée « *Histoire de pratiques – histoire de lieux : proposition d'une approche géo-historique de la diffusion et du développement des pratiques sportives de nature en France* ». Dans un premier chapitre seront présentées les grandes phases ou ères durant lesquelles sont apparues puis se sont progressivement affirmées ces activités dans le champ sportif national. L'analyse portera sur les différentes formes que vont prendre les lieux sportifs selon ces périodes ainsi que les cadres ou contextes spatiaux, culturels et sociaux ayant permis leur émergence.

Entre universalité et singularité, le second chapitre s'intéressera, à une échelle micro, aux processus d'appropriation permettant la construction collective des lieux sportifs de nature par les pratiquants. En portant l'analyse sur les Gorges du Verdon et divers hauts lieux des pratiques de l'escalade dans le Sud de la France, cette autre histoire doit permettre de suivre, de manière endogène, les modalités de production puis de distinction de ces lieux dans l'espace géographique des sports de montagne.

La troisième partie propose une analyse spatiale des « *lieux et de l'espace contemporain des pratiques sportives de nature* ». Elle s'intéressera aux logiques de diffusion et de localisation de ces lieux ou pratiques et leurs rôles dans la structuration ou l'organisation d'un nouvel espace sportif à l'échelle nationale puis régionale.

Entre l'espace d'action et les agir individuels, la quatrième partie (« *Le pratiquant, les lieux de consommation et l'espace des sports de nature* ») traitera des interrelations pouvant exister entre les lieux, les cultures et les territorialités sportives de nature. Le pratiquant est alors positionné au cœur du questionnement afin de comprendre ses spatialités sportives, ses discours et ses représentations des lieux d'activités.

Enfin, la cinquième partie traitera des « *Formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature* ». Vue au travers du jeu d'acteurs, de leurs logiques d'action et des dynamiques territoriales qui en résultent, elle propose une relecture organisationnelle des modes de gestion et d'aménagement des territoires ruraux ou montagnards.

La conclusion permet une mise en perspective de ces quatre approches et tente d'apporter une réponse générale à la problématique de cette recherche.

Figure 4 : Schéma explicatif de la démarche de recherche

Quelles sont les logiques géographiques de l'émergence et de la construction des lieux de pratiques sportives de nature ?

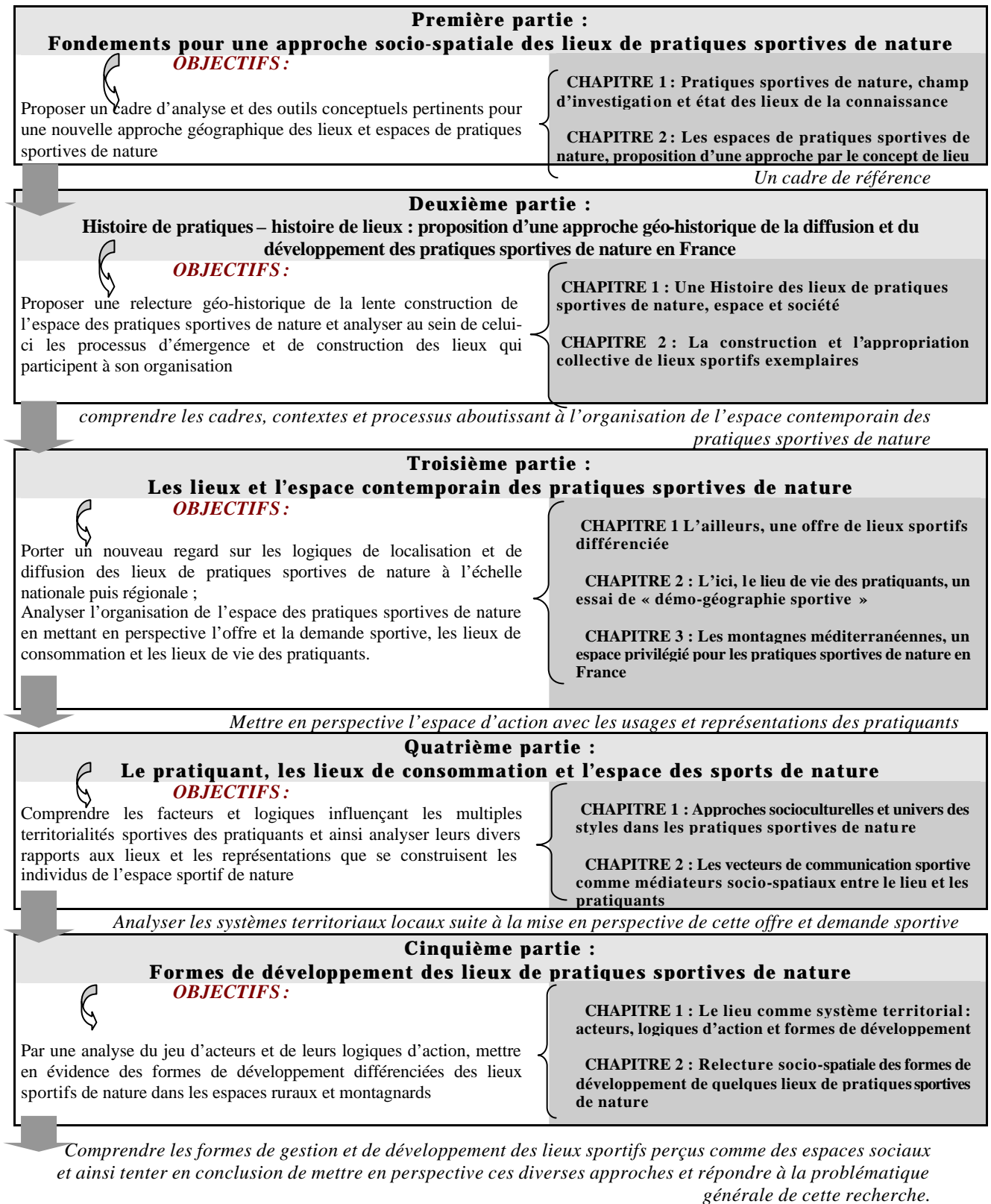
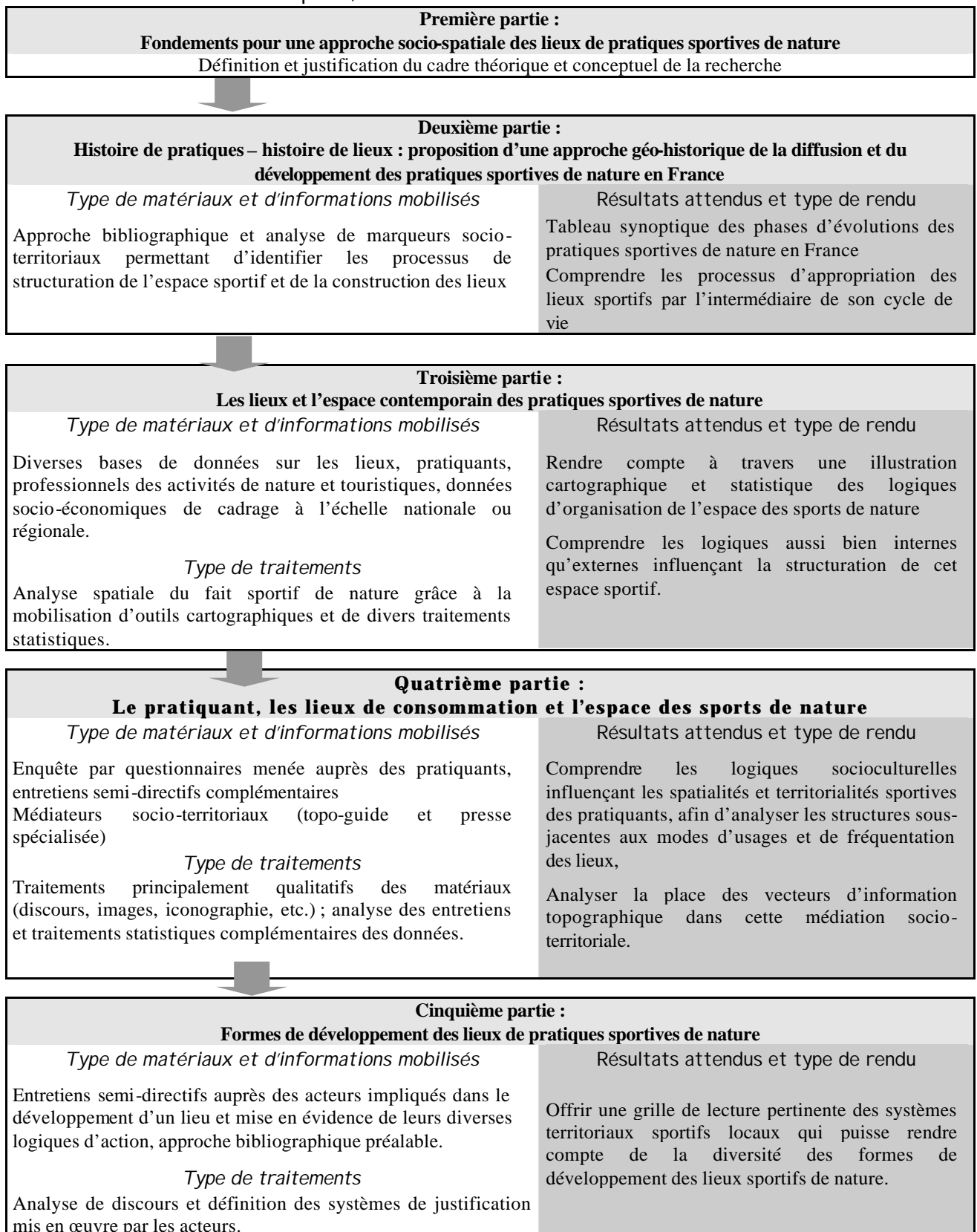


Figure 5 : Schéma explicatif de la démarche méthodologique

Une approche par le lieu au travers des trois concepts géographiques d'espace, de territorialité et de territoire



Première partie : Fondements
pour une approche socio-spatiale
des lieux de pratiques sportives
de nature

Faire le choix de traiter des processus de spatialisation et de territorialisation des pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards n'est pas une démarche classique dans les champs de la géographie contemporaine. Quatre entrées thématiques ont été réfléchies afin de rendre compte des interactions entre les hommes, la société et l'espace dans cette problématique tout en gardant le positionnement social et culturel de la recherche.

La première, même si elle fut vite écartée, aurait pu être une entrée par la **géographie régionale classique**. Toutefois, devant l'impossibilité d'exprimer l'ensemble des variations géographiques des lieux par les simples déterminismes physiques, historiques ou sociaux et trop emprunt du possibilisme, les mêmes reproches exprimés par M. Chadeaud¹ peuvent ici être opposés à cette démarche. « Certes, **ces matériaux sont nécessaires**, mais l'ennui avec une telle démarche qui paraît pourtant relever d'un "gros bon sens", c'est qu'elle omet toujours le deuxième postulat du déterminisme :

1. tout fait géographique est explicable par des causes ;
2. si les causes sont réunies, le fait se produit.

Or, combien de neiges, combien de plages, combien de grottes, etc. tardèrent à devenir touristiques, ne le sont pas encore devenues ou ne le deviendront jamais ? ».

La seconde possibilité aurait été de positionner ce mémoire dans une **géographie rurale** ou du moins, pour reprendre la nuance préconisée par B. Kayser², un travail de géographe travaillant sur l'espace rural. Ce regard peut trouver toute sa pertinence dans la discipline comme le montre la thèse d'Y. Le Caro³ soutenue en 2002 sur les usages récréatifs de l'espace agricole. Pourtant, ce choix impose de repositionner le monde agricole au centre du questionnement en relation directe avec les nouveaux usages ludiques et sportifs de ces espaces. Cette tendance à la multi-fonctionnalité du milieu rural, les nouvelles sociabilités « campagnardes » et la question de sa requalification ne seront ici que partiellement abordées, nombre d'espaces étudiés ayant depuis longtemps perdu toute fonction productive ou pour certains n'en ayant jamais eu (certains espaces de haute-montagne par exemple). Ainsi, même si diverses références bibliographiques émanent de ce courant, cette recherche ne peut être uniquement positionnée dans ce champ d'investigation.

¹ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse de doctorat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau, page 15.

² KAYSER B. (1989), La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental, Coll. Université, A. Colin, Paris.

³ LE CARO Y. (2002), Usages récréatifs de l'espace agricole, Thèse de Géographie de l'Université de Rennes 2, Laboratoire RESO, 2 Vol., Rennes.

Une autre entrée thématique possible est la **géographie du tourisme et des loisirs**. En l'abordant sous une acception large comme le préconise M. Marié : « le tourisme m'apparaissait comme une recomposition locale de quatre éléments au moins, dont il fallait analyser les interrelations : les touristes, des indigènes, des flux et des territoires »¹ ; cette perspective de recherche semble à même d'apporter des éléments de réponses à la problématique de ce présent travail. Il est ainsi possible de s'intéresser aux modes de « production touristique : acteurs et produits, images et territoires »². G. Cazes définit ces évolutions comme « la résultante de l'action conjointe d'au moins trois systèmes : un système d'acteurs, un système d'images et un système d'espaces [auxquels il pourrait être ajouté un système sociétal englobant]³ ». De plus, ce choix n'interdit pas, comme l'ont parfaitement montré M. Chadeaud⁴ ou B. Debarbieux⁵, le recours à divers outils, méthodes, références disciplinaires ou enrichissements de regards émanant d'autres sciences sociales⁶. En outre, cette perspective permet la valorisation d'une approche géo-historique intégrant un regard diachronique et contextuel dans la production des lieux et des mythes touristiques. Pourtant, les spécificités socioculturelles et spatiales des pratiques sportives de nature imposent d'affiner ce positionnement en faisant référence à un dernier champ thématique qu'est la géographie du sport.

La **géographie du sport** souffre encore aujourd'hui de la difficile affirmation de sa légitimité thématique dans la discipline. Pourtant, les multiples recherches et publications récentes montrent toute la pertinence et la validité d'un tel positionnement. Les spécificités socio-spatiales d'un tel objet de recherche imposent de développer des modes d'appréhension particuliers faisant référence à des champs disciplinaires connexes et complémentaires. L'ensemble des écoles de la géographie contemporaine y est ainsi représenté afin d'éclairer la place du sport dans une diversité de dynamiques géographiques.

¹ MARIE M. (1989), *Les terres et les mots, une traversée des sciences sociales*, Librairie des Méridiens, Paris.

² Cf. Partie II in CAZES G. (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny, pages 63 à 101.

³ Citation de CAZES G. (1992), *Op. Cit.*, page 65, s'inspirant de BARETJE R., DEFERT P. (1972), *Aspects économiques du tourisme*, Berger-Levrault, Paris.

⁴ CHADEFAUD M. (1987), *Op. Cit.*

⁵ DEBARBIEUX B. (1988), *Territoires de haute montagne : recherches sur les processus de territorialisation et d'appropriation de l'espace en haute montagne dans les Alpes du Nord*, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble.

⁶ Pour illustrer les vastes connexions disciplinaires possibles liées aux lieux et représentations touristiques, il est possible de citer dès maintenant, quelques-uns des ethnologues, anthropologues ou sociologues ayant abordés cette thématique : M. Marié, J. Viard, M. Maffesoli, P. Bourdieu, B. Kalaora, J. P. Bozonnet, R. Amirou, A. Micoud, J-O. Majastre, J.D. Urbain, etc. (diverses références bibliographiques de ces auteurs seront ultérieurement proposées dans cette thèse).

Pour ne prendre que quelques exemples qui seront ensuite plus longuement développés, J. Praicheux et les chercheurs du laboratoire I.R.A.D.E.S. de Besançon, par des approches structurelles, montrent comment le sport participe à l'organisation d'un nouvel espace français ; J-P. Augustin et divers chercheurs de la Maison des Sciences de l'homme d'Aquitaine en référence à une géographie sociale et culturelle s'interrogent sur les nouvelles territorialités sportives ; P. Bourdeau par l'étude du groupe professionnel des guides de haute montagne, expose les rapports structurels, culturels et identitaires que ceux-ci entretiennent avec le territoire montagnard ; J-P. Volle de Montpellier analyse la production de nouvelles sociabilités liées aux sports ; L. Ravenel, par l'étude des équipes professionnelles, mesure son incidence dans les nouvelles hiérarchies urbaines, etc. Ces quelques références présentent la richesse des contributions qu'une géographie du sport peut apporter à la compréhension de l'espace géographique en général. L'objet de ce travail dans ce champ thématique en émergence imposera un travail préalable de positionnement et de définitions.

Cette première partie sera donc l'occasion de poser les fondements conceptuels et théoriques sur lesquels s'appuiera cette recherche. Elle proposera ensuite une relecture du lieu de pratiques sportives de nature par les trois concepts géographiques d'espace, de territorialité et de territoire. Leur polysémie et leurs usages différents dans la discipline imposent un travail préparatoire pour éclairer le lecteur sur leur utilisation dans le cadre de ce travail (Chapitre 2). Ce triple regard fondera ensuite l'organisation générale de la thèse.

Au préalable (Chapitre 1), une définition des pratiques sportives de nature, des champs sociaux et culturels dans lesquels elles s'insèrent, ainsi qu'un état des lieux des connaissances seront proposés.

Chapitre 1 : Pratiques sportives de nature, champ d'investigation et état des lieux de la connaissance

Sports ou pratiques de plein air, de pleine nature ou simplement de nature¹, nouveaux loisirs sportifs², sports californiens³, sports extrêmes⁴, sports des « années fun »⁵, pratiques « d'out-door », etc. sont quelques-unes des nombreuses dénominations généralement utilisées pour qualifier diverses activités et leurs multiples déclinaisons comme la randonnée pédestre, le tourisme équestre, le vélo tout terrain, l'alpinisme, l'escalade, la descente de canyon, la spéléologie, le vol-libre, le canoë-kayak, le raft, la nage en eau vive, etc.

D'un point de vue lexicographique, la première dénomination⁶ semble avoir été « **sport de plein air** ». « Avec la création des premiers clubs sportifs, d'inspiration anglaise, comme la société nautique en 1859, le Club Alpin en 1874 et le Touring Club à la fin du siècle, les bourgeois "circulent" à l'air libre ou au grand air [il existe en 1900, un journal intitulé *la vie au grand air* dirigé par Laffitte], qui est associé à la nature, à la liberté, à une certaine renaissance »⁷. Dénomination apparue pour la première fois en 1891, selon C. Tetet⁸, ces activités « se distinguent du sport clos »⁹. Il faut ici comprendre, tout ce qui n'est pas sport traditionnel ou du moins inscrit dans les règles classiques des pratiques sportives modernes. Ces activités sortent donc des stades, gymnases ou tous lieux codifiés et dédiés à diverses activités sportives afin de se développer en plein air, c'est-à-dire dans « l'ailleurs », ce qui rompt avec la quotidienneté, qui permet de prendre ses

¹ Dénominations classiques dont les nuances sont explicitées in DIENOT J., THEILLER D. (1992), Loisirs de pleine nature et santé sociale, in *Nature de la santé, Santé de la nature*, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 79 à 90.

² DIENOT J., THEILLER D. (1999), *Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien*, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

³ POCIELLO C. (1981), *Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques*, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.

⁴ LE BRETON D. (1991), *Passions du risque*, Métaillé, Paris.

⁵ LORET A. (1995), *Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige...*, la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.

⁶ Un historique complet des pratiques sportives de nature est proposé dans le chapitre 1 de la deuxième partie. Seuls, quelques éléments sont ici développés afin de proposer une première définition de ces activités.

⁷ DIENOT J., THEILLER D. (1992), *Op. Cit.*, page 81.

⁸ TETET C. (1985), *Les sports de montagne. L'alpinisme I (1757-1975)*, Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques, Deuxième série, n°27, CNRS, Klincksieck, Paris, page 359.

⁹ Cité par TETET C. (1985), *Op. Cit.*, Source : *L'écho des sports de Paris*, 26 sept., 441c, in Höfler, *Dict. des angl.*

distances avec son espace de vie. Cette dénomination qui perdurera après la seconde guerre mondiale, réaffirme cette tendance : « le développement formidable des sports de plein air dans les dernières décades peut être interprété comme une réaction spontanée. Aucun snobisme, aucune propagande commerciale ou politique n'aurait pu déclencher ce vaste mouvement s'il n'avait correspondu à de profondes et secrètes nécessités. En effet tous les sports de plein air tendent plus ou moins à compenser les déficiences de l'existence citadine »¹.

Durant les années 1960 et s'affirmant au début de la décennie 1970, cette appellation va progressivement laisser place à celle de **sport de nature** (ou plus communément à l'époque, **de pleine nature**). « M. Pisani, Ministre de l'Agriculture, a heureusement marqué l'importance des sports de nature et on peut se demander incidemment s'il ne conviendrait pas de substituer cette bonne expression à celle classique, mais médiocre, d'activités de plein air² ». Ce glissement sémantique est l'illustration de la grande transition sportive mise en évidence par A. Loret³. Le modèle sportif fordiste (ou « *digital* ») hérité du XIX^{ème} siècle et encore largement dominant, se voit concurrencé et parfois relayé par une culture sportive post-fordiste (ou « *analogique* ») qui fait la part belle à de nouvelles références, de nouvelles valeurs et de nouveaux espaces de pratique. « La conscience écologique des années 1970 et les idéaux de survie biologique dans la nature de la contre-culture, les stratégies de repli des évasions néo-rurales et les échappées planétaires de la tradition routarde, vont combiner culturellement leurs effets, frayer de nouvelles voies imaginaires, etc. et reformuler le mythe de l'aventure en lui conférant un mode sportif puis technologique accusé »⁴. Ces mutations font profondément évoluer les rapports et représentations aux espaces d'activité et permettent ainsi « l'avènement d'un autre système de référence : le bio-informatique. Privilégié dans les activités de glisse de pleine nature, ce dernier donne à la nature le rôle entier de partenaire privilégié avec lequel doit s'effectuer un dialogue permanent »⁵. C'est donc dans ce (ou ces⁶) rapport (s) à la nature qu'il faut aller chercher des éléments de définition de ces activités.

¹ Cité par TETET C. (1985), Op. Cit., page 359, Source : La Montagne, 1947, numéro 43, juillet-septembre, page 43.

² Cité par TETET C. (1985), Op. Cit., Source : La Montagne et Alpinisme, 1963, numéro 45, décembre, page 135.

³ LORET A. (1995), Op. Cit.

⁴ POCIELLO Ch. (1992), Loisirs sportifs, nature et santé in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 91 à 104.

⁵ DIENOT J., THEILLER D. (1992), Op. Cit., page 81.

⁶ Voir à ce sujet la thèse de C. Vachée sur les représentations de la nature : VACHEE C. (2000), Représentation de la nature et comportements d'offre en escalade, Etude à partir de trois catégories d'acteurs : présidents de club, moniteurs brevetés d'Etat et équipiers de falaise, Thèse de doctorat STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.

Dans le cadre de cette recherche, la dénomination générique de « **pratique sportive de nature** » sera retenue. Celle-ci a le mérite d'éviter deux confusions lexicales : les limites entre les notions de « pratique » et de « sport » ainsi que celles de « nature » et de « pleine nature »¹. Deux définitions concordantes de ces activités peuvent ici être proposées. Pour D. Giard, les pratiques sportives de nature sont des « **activités à base de sport qui s'exercent dans un milieu naturel (plus ou moins)² préservé où le plaisir est un subtil mélange d'efforts, de sensations, d'expériences partagées, de découvertes, de contacts avec les éléments, voire de différenciation sociale** »³. Cette citation montre le rôle central de l'espace naturel et oppose ces pratiques actives aux diverses formes de loisirs grégaires. Une deuxième définition, plus large, issue d'une enquête d'image réalisée auprès de pratiquants-clients, confirme cette entrée privilégiée et dominante de l'espace. Les pratiques sportives de nature sont « **un ensemble de pratiques physiques de plein air qui permettent de manière privilégiée la découverte du milieu naturel** ».⁴ Outre le fait de servir une des orientations de cette recherche en positionnant le sportif au cœur du questionnement, elle permet de sortir des définitions parfois restrictives et normatives proposées, entre autres, par certains chercheurs en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (S.T.A.P.S.). Deux exemples permettent d'illustrer les ambiguïtés soulevées par toutes tentatives de définitions génériques des A.P.P.N.⁵ J. Dupuis⁶ propose d'identifier les quatre invariants (les 4 E) d'une situation d'A.P.P.N. : Energie extérieure, Environnement changeant, Engin médiateur de l'action et Emotion. Pour sa part, P. Bernadet⁷ postule que la délimitation doit s'établir dans le respect de la logique interne de la mobilisation praxique et propose la notion d'Activités Physiques d'Environnement fondée sur le rapport particulier « auto-établi » entre l'individu et son environnement.

¹ Cette citation montre l'ambiguïté entre la notion de pratique et celle de sport : « Sans être un alpiniste, dans le sens sportif du mot, il avait beaucoup connu et pratiqué la haute montagne » Cité par TETET C. (1985), Op. Cit., Source : Revue Alpine, 1897, numéro 1, janvier, page 28. Il en va de même de la limite fluctuante de la nature et de la pleine nature. L'anthropisation ancienne et importante des espaces et paysages ruraux ou montagnards français, associé à la diversification des formes et supports d'activités sportives (structures artificielles d'escalade, stades d'eaux vives, etc.) rend cette distinction réductrice, souvent inopérante voire impossible. Les définitions ci-après viendront conforter cette idée.

² Comme souligné précédemment, cette parenthèse illustre parfaitement la difficile distinction entre nature et pleine nature, ou du moins l'impossible délimitation entre les deux notions.

³ GIARD D. (1997), Les enjeux du tourisme sportif de nature en montagne, in *Tourisme et sport*, Cahiers Espace n°52, Paris, page 55.

⁴ CADRE (2000), Les activités de pleine nature en Midi-Pyrénées, analyse et conditions de développement d'une filière d'emploi, Les cahiers du centre de ressources, Centre de ressources pour les métiers du tourisme en espace rural, Chambre de Commerce et d'Industrie de Millau, Millau.

⁵ Activités Physiques de Pleine Nature, appellation générique utilisée par de nombreux chercheurs et acteurs du milieu sportif.

⁶ DUPUIS J. (1991), Les A.P.P.N. c'est quoi?, Actes des deuxièmes assises des Activités Physiques de Pleine Nature, U.F.R. S.T.A.P.S., Université Paul Sabatier, Toulouse, pages 394 à 395.

⁷ BERNADET P. (1991), Des A.P.P.N. aux A.P.E., le rapport à l'environnement comme caractère générique, Actes des deuxièmes assises des Activités Physiques de Pleine Nature, U.F.R. S.T.A.P.S., Université Paul Sabatier, Toulouse, pages 404 à 413.

Ainsi, quelles que soient les définitions données à ces activités, le dénominateur commun, est semble-t-il, le rapport qui lie l'individu « pratiquant » avec l'environnement « naturel ». Cette affirmation pose le problème de la définition du statut de la nature qui renvoie irrémédiablement aux représentations sociales et constructions collectives de cet objet commun, omniprésent, mais ô combien difficile à définir quand il est élevé au rang de concept. « La nature, avec ou sans "N" majuscule, voilà bien un de ces mots qu'on emploie tout le temps, sans gêne, sans vergogne, sans guillemets, un mot que tout le monde pense comprendre, et que personne n'est en mesure de définir ou, en tout cas, dont personne n'est capable de donner une définition qui ne soit point irrémédiablement contestée »¹. Pourtant, quelques remarques, liées à la place contemporaine de la nature dans les nouvelles mobilités sportives ou touristiques, permettent d'éclairer cette réflexion. Ainsi, « les vacances des Français appartiennent aujourd'hui au patrimoine culturel. Alors qu'ils mènent une vie paisible, le désir de prendre le large, l'envie de se dépayser et l'attente du départ enchantent le quotidien ; leur calendrier inclut ces allers et retours entre ville et nature, ici et ailleurs »². Ces nouvelles relations à l'espace ont profondément modifié les rapports et représentations individuelles et collectives aux milieux ruraux et montagnards. Pour G. Daudé, « la nature n'est plus en elle-même le fondement du déplacement et du séjour. Certes, dans la mesure où la plupart des activités de loisir ne sont possibles que dans un contexte d'espace et parfois même de grands espaces, la nature reste indispensable. Mais elle est de plus en plus ressentie comme simple lieu de localisation obligé des jeux de vacances. **De but, la nature devient moyen [...] support d'activité** »³.

Cette évolution incite J. P. Guérin dans un ouvrage au nom évocateur « Nature de la santé, santé de la nature », à postuler que le capital « loisir » est étroitement lié au capital « nature ». La nature semble revêtir différentes fonctions tant sociales que symboliques. J. Diénot et de D. Theiller proposent d'en différencier trois qui construisent les nouvelles relations du pratiquant aux espaces d'activité. Pour eux, la nature devient donc « un espace initiatique purifiant capable d'enseigner les vertus de l'effort et de la discipline ; un refuge privilégié propice à l'épanouissement personnel grâce à des stratégies de jouissance originale et est une promesse d'aventure modulable dans un milieu relativement incertain

¹ CHAMUSSY H. (1995), Nature, culture, espace, territoire : concerto en concepts majeurs in Environnement : conflits et nouveaux territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°1, C.E.R.M.O.S.E.M. – U.J.F., Le Pradel, Mirabel, pages 13 à 20.

² RAUCH A. (2000), Vacances en France de 1830 à nos jours, nouvelle édition augmentée, Pluriel, Hachette Littérature, Paris.

³ DAUDE G. (1986), « Tourisme et nature à travers l'exemple des Gorges de l'Ardèche », n°4, R.G.L., Lyon, page 418.

avec des possibilités extrêmement diversifiées d'investissement qui assurent son succès populaire »¹.

Sans éluder ce questionnement de la définition du concept, pour synthétiser ces propos, il peut être fait référence à des essais philosophiques² récents montrant le caractère protéiforme des représentations sociales qui y sont associées et leurs caractères conjoncturels ou situationnels. « Il semble possible de montrer la présence de sentiments de nature divergents en fonction des religions et des pays (D. Bourg³ et M. Eliade⁴), des idéologies (L. Ferry⁵), des cultures (S. Sfez⁶ ou D. Le Breton⁷) et des imaginaires (G. Durand⁸) [il pourrait être ajouté : et des usages et représentations des espaces ruraux ou montagnards (J. Viard⁹, B. Kalaora¹⁰ et J-P. Bozonnet¹¹)]. La vision de la nature est un construit social constitué d'images, de symboles et de représentations qui se transforment au cours du temps, par les usages et connaissances qui se développent au sein d'une société ou d'un groupe social donné »¹².

Ainsi, l'analyse des rapports, constructions individuelles et collectives et variations historiques de l'objet « Nature » servira de fil directeur aux développements ultérieurs. Ceux-ci seront appréhendés dans leurs dimensions historiques (voir principalement deuxième partie, chapitre 1), culturelles (quatrième partie) et organisationnelles (processus écologiques à la base des logiques d'action définissant des rapports différenciés aux lieux dans la cinquième partie).

¹ DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau, page 6.

² Voir principalement DAGOGNET F. (2000), Considérations sur l'idée de nature, Vrin, Paris et GODIN C. (2000), La nature, du Temps, Paris.

³ BOURG D. (1993), Les sentiments de la nature, La Découverte, Paris.

⁴ ELIADE M. (1989), Mythes, rêves et mystères, Folio, Paris.

⁵ FERRY L. (1992), Le nouvel ordre écologique, Grasset, Paris.

⁶ SFEZ L. (1995), La santé parfaite, Seuil, Paris.

⁷ LE BRETON D. (1990), Anthropologie du corps et modernité, Presses Universitaires de France, Paris.

⁸ DURAND G. (1992), Les structures anthropologiques de l'imaginaire, Dunod, Paris.

⁹ VIARD J. (1990), Le tiers espace, essai sur la nature, Méridiens Klincksieck, Paris.

¹⁰ KALAORA B. (1986), La forêt pacifiée, L'Harmattan, Paris.

¹¹ BOZONNET J-P. (1992), L'imaginaire social de la montagne, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

¹² CORNELOUP J., BOUAOUALA M., VACHEE C. et al. (2001), Formes de développement touristique des espaces sportifs de nature, Revue Loisir et société, Vol. 24, n°1, Presses de l'Université du Québec, Montréal, pages 21 à 46.

1. Définition du champ des pratiques sportives de nature

Proposer un travail de recherche en géographie sur les pratiques sportives de nature impose préalablement de définir les champs scientifiques, sociaux et spatiaux dans lesquels elles s'insèrent. La notion de «champ» est ici prise au sens défini par P. Bourdieu comme «un espace de jeu, un champ de relations objectives entre les individus ou les institutions en compétition pour un enjeu identique»¹. Ce système de marché ou champ possède ses lois et ses biens spécifiques² qu'ils soient sociaux, culturels, symboliques, politiques ou économiques.

Ainsi, même si la nature a été définie comme support privilégié de ces activités, ces pratiques sont-elles incluses dans les phénomènes touristiques, des loisirs, des jeux, des sports ou de la récréation ? Ou, à l'inverse, ces différentes notions ne recouvrent-elles, que pour partie, la problématique de ce présent travail ?

Ces questionnements sont dictés par un double impératif : positionner cette recherche face à divers courants disciplinaires ou thématiques et définir les cadres limitant tant géographiquement que socialement son extension.

L'analyse du **champ scientifique** et **thématique** sera prolongée dans l'inventaire des approches socio-spatiales relatives aux activités de nature (Cf. la deuxième partie de ce même chapitre), ceci afin de cerner l'objet de cette recherche et les différents regards scientifiques qui peuvent lui être apposés. Ce liminaire doit permettre de légitimer l'utilisation dans un certain contexte des références théoriques et explicatives qui seront utilisées ultérieurement dans le développement de la thèse.

La seule synthèse française des travaux socio-géographiques sur le sport a été réalisée en 1995 par J-P. Augustin³. Cet ouvrage présente toutes les difficultés du positionnement face à un tel objet qui fait référence plus ou moins explicitement à un grand nombre de concepts et renvoie à divers champs disciplinaires en sciences sociales ou de multiples thématiques en géographie. Ce constat s'explique, sans aucun doute, par la relative nouveauté et la quête de légitimité des recherches dans le domaine des pratiques sportives analysées par J-P. Guérin : « la naissance du tourisme en tant que phénomène social de masse remonte au XIX^{ème} siècle. Comme beaucoup de phénomènes culturels, le

¹ BOURDIEU P. (1994), Questions de sociologie, Les Editions de Minuit, Paris, page 197.

² DELAS JP., MILLY B. (1997), Histoire des pensées sociologiques, Coll. Synthèse +, Sirey, Paris, pages 249 à 250.

³ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

tourisme et le sport auquel il est parfois lié, ont jusqu'à présent tellement imprégné notre façon d'être, que les intellectuels semblent avoir longtemps reculé devant le décryptage des pratiques. Ce n'est que depuis une date récente que quelques sujets ont été abordés et le plus souvent par des "pionniers" [...] qui ont commencé à ouvrir des champs nouveaux, champs à l'intersection des pratiques de nature, de santé, de tourisme »¹. Remarquons, dès maintenant, que si ces thématiques ont dans la géographie francophone, un caractère « innovant », les géographes nord-américains lui reconnaissent, depuis quelques années, une réelle autonomie (Cf. Géographie du tourisme, des sports et de la récréation in *Geography in America*²).

Champ social, car chacune des notions de tourisme, de loisir ou de sport, est au cœur d'enjeux distincts. Ces différents marchés ont des règles de fonctionnement propres, avec chacun leurs acteurs en lutte pour des profits tant symboliques que liés à la position sociale de l'individu. Afin de cerner les logiques internes et externes à ces systèmes sociaux, il est important d'en délimiter l'extension ou éventuellement les aires de recouvrement.

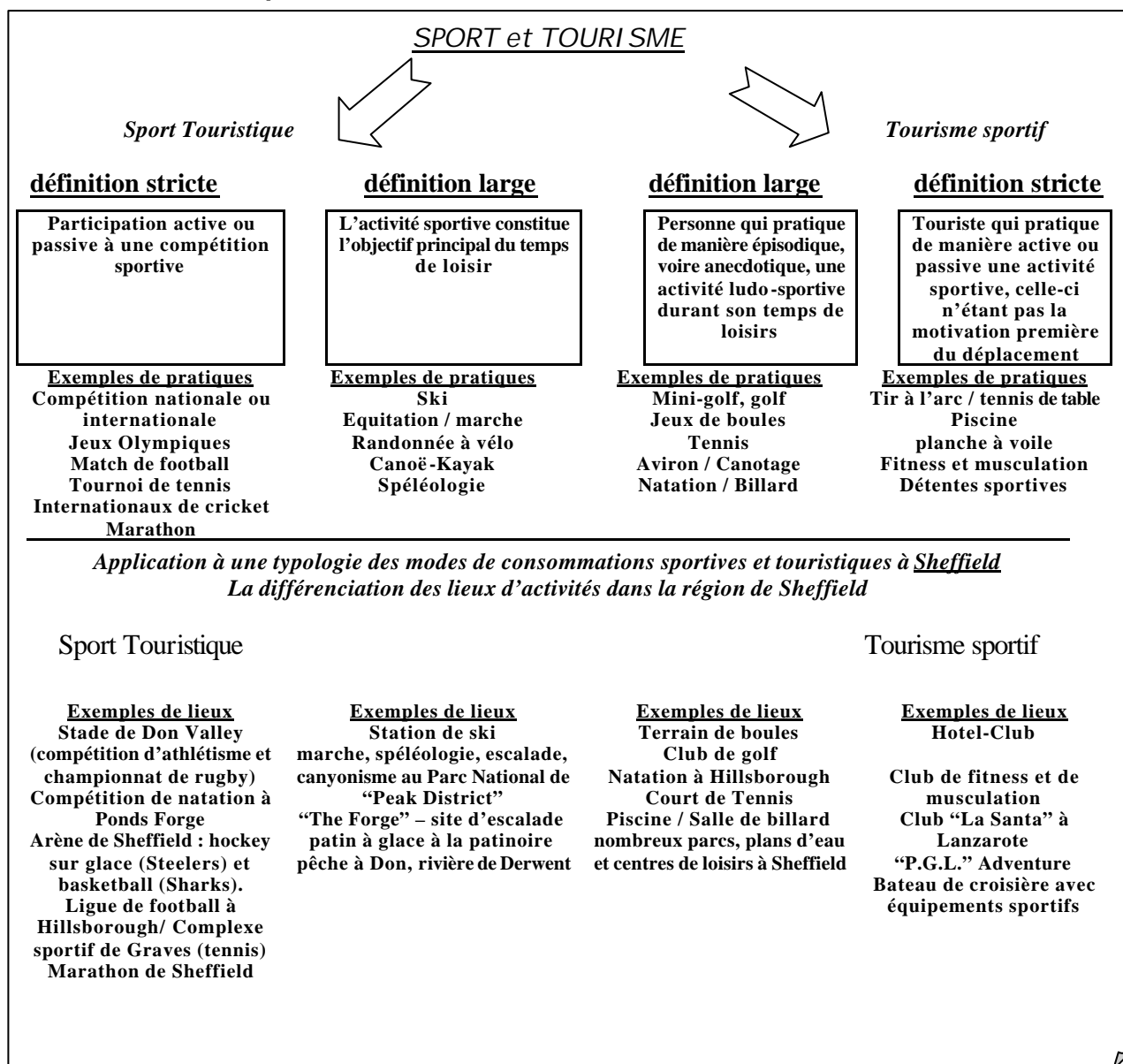
Et enfin, pour revenir à une problématique plus géographique, **champ spatial**, car l'aire d'extension du phénomène sportif peut-être directement dictée par la définition qui lui est donnée. T. Gammon et S. Robinson³, par une approche phénoménologique (Cf. figure n°6 ci-après) ont parfaitement montré que le positionnement personnel des acteurs face aux diverses notions de sport, de tourisme ou de loisirs influence directement leurs choix et les modes d'usage ou de consommation des lieux et de l'espace. Ainsi, selon les définitions données aux sports touristiques ou aux tourisms sportifs, elles intègrent diverses activités ayant chacune leurs lieux de prédilection.

¹ GUERIN J.P. (1992), Capital « nature » et société, in *Nature de la santé, Santé de la nature*, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, page 18.

² GAILE G.L., WILLMOTT E.J. (1989), *Geography in America*, OD – Merrill Publ., Colombus, ouvrage cité in GUMUCHIAN H., MAROIS C. (2000), *Initiation à la recherche en Géographie, Aménagement, développement territorial, environnement*, Co-Édité par Les presses universitaires de Montréal et Anthropos, Economica, Paris, page 49.

³ GAMMON S., ROBINSON T. (1997), *Sport and Tourism: a conceptual framework*, Vol. 4, n°3, *Journal of sport tourism*.

Figure 6 : Les différentes utilisations des lieux selon les définitions des notions de sport et de tourisme



(P. Mao - 2003, traduction personnelle d'après T. Robinson et S. Gammon - 1997)

1. 1. Les pratiques sportives de nature et le tourisme

Quelles relations entretiennent les pratiques sportives de nature avec le monde du tourisme ? Peut-on les étudier, dans leur globalité, comme un sous-champ de la thématique touristique ?

En France, ces questionnements sont d'autant plus légitimes qu'une certaine confusion existe au sein des administrations centrales quant à leurs prérogatives liées à l'étude et au développement des pratiques de nature. Ainsi, l'Agence Française d'Ingénierie Touristique (A.F.I.T.) analyse ces pratiques par filière¹, le S.E.A.T.M.² traite des nouveaux enjeux liés à ces activités en zones de montagne³, l'Observatoire National du Tourisme tente d'appréhender la demande et les évolutions de la clientèle⁴, la Direction des Sports, son service statistique (Ministère des sports) et l'I.N.S.E.P.⁵ proposent régulièrement des enquêtes sportives nationales⁶, etc.

De plus, le tourisme contemporain recoupe un grand nombre de réalités, issues de sa lente affirmation et de sa progressive légitimation dans nos sociétés. D'un point de vue étymologique, tous les auteurs s'accordent à dire que le mot tourisme provient de «l'art de faire un tour» par les Anglais à la fin du XVII^{ème} siècle, phénomène social qui se développe ensuite tout au long du XVIII^{ème} siècle. Pourtant, du parcours initiatique de quelques jeunes aristocrates au tourisme de masse par l'avènement d'une civilisation de loisirs déjà pressentie par J. Dumazedier⁷ en 1962, cette notion revêt aujourd'hui des réalités sociales et culturelles très différentes.

¹ Cf. les nombreux guides de «Savoir Faire» de l'A.F.I.T., publiés ces dernières années et consacrés à ces activités (Escalade, randonnée, via ferrata, tourisme équestre, Vélo, etc.)

² Service d'Etude et d'Aménagement Touristique de la Montagne, Organisme de conseil et d'expertise auprès des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'Etat dépendant directement du Secrétariat d'Etat au Tourisme – comme l'A.F.I.T.

³ Différentes études et enquêtes sont régulièrement menées par cette structure sur la clientèle, les équipements sportifs en zone de montagne, les pratiques émergentes, les hébergements spécifiques (refuges de haute montagne par exemple), etc.

⁴ Enquête de Suivi de la Demande Touristique (S.D.T.) S.O.F.R.E.S. - O.N.T. Celle-ci intègre depuis 2000 des questions relatives aux activités sportives de nature.

⁵ Institut National du Sport et de l'Education Physique.

⁶ Cf. par exemple, les enquêtes 1987 et 2000 sur les pratiques sportives des français, les enquêtes auprès des fédérations sportives sur leurs adhérents, les traitements secondaires des données de l'INSEE issues des inventaires communaux, etc.

⁷ Ouvrage visionnaire et précurseur, cette approche sociologique des loisirs par son positionnement culturel dans la mouvance de l'association Peuple et Culture a, sans aucun doute, stimulé et permis de nombreuses autres recherches dans ce domaine. DUMAZEDIER J. (1962), Vers une civilisation du loisir ?, du Seuil, Paris.

Les définitions actuelles du tourisme sont nombreuses et rarement concordantes. Deux grands types d'approches peuvent être distingués.

Une première définition relève d'une approche quantitative et normée. Pour l'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.)¹, le touriste est toute personne en déplacement hors de sa résidence habituelle pour au moins une nuit et quatre mois au plus, pour l'un des motifs suivants : agrément (vacances ou fin de semaine), santé (thermalisme, thalassothérapie, etc.), mission ou congrès de toutes sortes (séminaire, manifestation sportive, pèlerinage, etc.), déplacement professionnel, voyage d'affaire ou scolaire. En France, l'I.N.S.E.E. propose une définition beaucoup plus restrictive : le touriste doit être hors de son domicile au moins quatre nuits et quatre mois au plus, pour des raisons qui ne sont ni professionnelles, ni d'études, ni de santé, ni motivées par la maladie ou le décès d'un proche. Ce type de définition est ancien et fluctuant comme le montre celle proposée par le comité d'experts de la Société des Nations en 1937 : « Touriste, toute personne qui, voyage pour son agrément, s'éloigne pendant plus de 24 heures et moins d'un an de son domicile habituel ; les déplacements de moins de 24 heures étant des excursions² »³.

Même si pour les statisticiens ces définitions strictes permettent de bien cerner le phénomène qu'ils étudient, elles semblent extrêmement réductrices dans une problématique sociale et culturelle de recherche touristique. De plus, leur diversité pose le problème récurrent de la comparaison des données et de leur interprétation. Pourtant, l'ensemble de ces définitions concorde sur l'indispensable rupture tant géographique que temporelle entre le lieu de vie et l'espace touristique. G. Cazes le définit même comme l'élément constitutif du phénomène touristique. « C'est, en fait, le déplacement qui apparaît comme la variable discriminante essentielle : il donne en quelque sorte la sanction touristique à des pratiques extrêmement diverses relevant tant de l'agrément individuel que de la sociabilité, voire de l'activité professionnelle. Corrélativement, c'est la durée du déplacement qui délimite et scande les séquences touristiques : quotidien, court-séjour, vacances jusqu'au seuil de la migration permanente »⁴.

Dans l'analyse des pratiques sportives de nature, il est pertinent d'avoir recours à d'autres définitions, peut-être moins normatives, mais permettant une approche plus large

¹ Ces définitions du tourisme (O.M.T. et I.N.S.E.E.) sont proposées dans de nombreux manuels traitant du sujet. Entre autres et pour une analyse critique de ces définitions Cf. « Pourquoi et comment définir le tourisme ? » in BOYER M. (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, pages 13 à 23.

² Un retour sur cette distinction entre tourisme et excursionnisme sera fait ultérieurement.

³ Cité in BOYER M. (1999), *Op. Cit.*, page 16.

⁴ CAZES G. (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Coll. *Amphi Géographie*, Bréal, Rosny, page 6.

et volontairement qualitative du phénomène. Il est possible de s'accorder avec J. Krippendorf¹ pour définir le tourisme comme « la conséquence et simultanément une composante du système social industriel, de l'organisation des êtres humains et de la civilisation moderne » ; cette première approche doit impérativement être affinée. Les Suisses² proposent une définition beaucoup plus large que celles de l'O.M.T. et de l'I.N.S.E.E. « Le tourisme est l'ensemble des relations et des phénomènes qui résultent du voyage et du séjour des personnes, le lieu de séjour n'étant ni le lieu de travail, ni le domicile principal et permanent ». Même si cette définition helvétique reste vague et peu opératoire, elle a l'avantage de prendre en compte l'ensemble des activités se déroulant hors du lieu de résidence et du temps contraint par le travail. Elle recoupe, du moins partiellement, la définition de M. Marié : « il va de soi qu'employant le mot -tourisme- pour des phénomènes qui se développent à des périodes historiques différentes, je donne à ce terme l'acception la plus large qui soit : c'est-à-dire toutes les couches généalogiques de la pratique de la campagne par les urbains, à des fins de dépaysement et de voyage, depuis le tour aristocratique du XIX^{ème} siècle jusqu'aux pratiques populaires du cabanon et moins populaires des mouvements excursionnistes ; depuis les rallyes et circuits bourgeois du début du siècle jusqu'au tourisme de masse »³. C'est partiellement dans ce champ que s'inscrit indéniablement, l'étude des pratiques sportives de nature et de leurs « variations » historiques et géographiques.

En positionnant précédemment la nature comme support, référent spatial et en même temps objet des déplacements liés aux activités sportives de nature, un deuxième questionnement s'impose pour définir le type de tourisme concerné par ces pratiques.

Un certain nombre de qualificatifs est fréquemment associé au terme « tourisme » pour définir et cerner les flux ou usages résultant de ces pratiques. Quelques-uns, parmi les plus courants, peuvent ici être présentés.

R. Amirou et P. Bachimon utilisent la dénomination de « **tourisme local** » qu'ils opposent aux grandes invasions touristiques. « Ce tourisme marginal est alors qualifié de diffus, d'arrière-pays, de villégiature résidentielle, d'intégré à son milieu, ou encore de rural ou de vert. Il est parfois dit de proximité lorsque l'on évoque des fréquentations générant des flux tendus et courts, qui s'ils ne sont pas modestes, ne s'inscrivent pas dans

¹ KRIPPENDORF J. (1987), Les vacances, et après ?, coll. Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, page 18.

² Commission consultative fédérale pour le tourisme (1979), Conception suisse du tourisme, Berne.

³ MARIE M. (1982), Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Coll. Sociologies au quotidien, Librairie des méridiens, Paris, page 121.

les fortes saisonnalités si particulières au tourisme dit de masse. Tout cela entre dans la catégorie floue d'un tourisme local »¹.

D'autres préfèrent le qualifier de « **tourisme rural** ». Ce type de tourisme fait référence explicitement à la délimitation spatiale de l'espace rural. C'est la dénomination la plus large qui « regroupe toutes les activités de récréation et de séjour hors des villes, intéressant environ 85% du territoire national »². Cette proposition pose immédiatement les problèmes de l'unicité de l'espace rural remise en cause par de nombreux auteurs³ au-delà de la simple question de son bornage.

Une autre appellation pouvant être définie comme une déclinaison du tourisme rural est celle du « **tourisme vert** ». Celui-ci complète la gamme du tourisme blanc (stations de sports d'hiver), bleu (stations balnéaires) et culturel. C'est « l'activité touristique dans les campagnes, mais aussi dans les agglomérations de faible importance (en deçà du tourisme de lumières), sur certaines zones littorales lorsque n'y est pas développé le tourisme bleu, ainsi que dans les zones de montagne, lorsqu'elle n'est pas consacrée au tourisme blanc. [...] Ce type de tourisme serait caractérisé par une volonté d'intégration au milieu naturel et humain, les populations locales étant intéressées sous des formes diverses à l'accueil des touristes »⁴.

Dans la continuité des réflexions inhérentes à la prise en compte des principes du développement territorial et durable (équité sociale et territoriale, croissance endogène, viabilité économique, autonomie locale et préservation des écosystèmes), en prônant dans une gestion locale des phénomènes touristiques, certains auteurs proposent le qualificatif de « **tourisme doux** ». « Cette forme de tourisme s'inscrit dans un processus de développement progressif basé sur une logique d'auto-développement à partir des ressources locales et principalement des capacités financières locales »⁵. Ce

¹ AMIROU R., BACHIMON Ph. (sous la direction de) (2000), Le tourisme local, une culture de l'exotisme, Coll. Tourisimes et sociétés, l'Harmattan, Paris, page 11.

² BETEILLE R., (1996), Le tourisme vert, Que sais-je ?, n°3124, P.U.F., Paris.

³ Cf. une synthèse montrant la diversité contemporaine des systèmes territoriaux réunis sous l'appellation d'espace rural et remettant en cause, par la même, la pertinence de cette appellation générique in GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

⁴ REBOUD L. (rapporteur) (1992), Mobilisation des acteurs économiques et promotion d'activités nouvelles par l'environnement, Groupe de travail Tourisme vert, patrimoine et environnement, Commission Environnement, qualité de vie, croissance, Préparation du XI^{ème} Plan, Paris.

⁵ SERRATE C. (1993), Le tourisme doux: définition, ambitions et perspectives. Une contribution concrète de Mountain Wilderness, in Nouvelles pratiques sportives et collectivités locales, Dossier n°10 de la Revue de Géographie Alpine, I.G.A., Grenoble, page 62.

développement endogène sous-entend des aménagements « intégrés » au milieu naturel et social local.

Enfin, divers auteurs le qualifient de « **tourisme diffus** ». Comme le souligne P. Bourdeau¹, « parler de tourisme "diffus", c'est s'intéresser explicitement à la dimension spatiale du fait touristique, en l'occurrence aux processus de localisation et de structuration territoriale engendrés par les flux touristiques. [...] C'est dans la conformité avec le modèle de station que les opérateurs touristiques se sentent le plus à l'aise. Pourtant, même s'il a, sans cesse, été imité et plus rarement renouvelé, le concept de station a largement trouvé ses limites à mesure que l'évolution des pratiques touristiques se traduisait par une dissémination sur l'espace - support de pôles d'attraction inaptes à susciter la création de centres de séjours au sens urbanistique et touristique habituel du terme. C'est dans la propagation multipolaire, qui s'oppose à la polarisation propre aux stations, que se fonde l'idée de tourisme diffus ».

Pour synthétiser ces différentes approches (qui rendent le vocable complexe et l'apport sémantique ou théorique de chaque notion souvent confus, voire quelquefois discutable), il est possible d'en extraire quelques éléments d'analyse transversaux. En effet, les pratiques sportives de nature participent, du moins partiellement, à l'ensemble de ces formes et dynamiques touristiques.

Spatialement, ce tourisme (local, rural, vert, doux ou diffus) concerne principalement les espaces naturels, ruraux ou montagnards, en marge des grands territoires et flux touristiques traditionnels basés sur des logiques de stations (balnéaires ou montagnardes) ou de villes (tourisme d'affaire et culturel). Il est ainsi difficile d'apposer sur ces types de tourisme une analyse géographique classique reposant sur un système de station théâtralisé et mono-fonctionnel (unité de temps, unité de lieu et unité d'action). Dès lors, de nombreux indicateurs touristiques sont ici inopérants ou difficilement mobilisables (capacité d'accueil ou taux de remplissage, analyses de flux – péages, droits d'entrée, nombre de voyageurs, etc.). Ce constat incite certains auteurs à postuler, que cette forme d'activité touristique, par son absence de lisibilité statistique, n'existerait pas² !

¹ BOURDEAU P. (1994), Tourisme diffus et développement territorial : le cas du tourisme sportif de nature, in *Le tourisme diffus*, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, C.E.R.A.M.A.C., Clermont-Ferrand, pages 73 à 88.

² Voir les travaux de Pascal Desmichel qui défend ce positionnement au travers l'utilisation des statistiques de l'I.N.S.E.E. dans sa thèse : DESMICHEL P. (2000), *Réalité économique et perception sociale du tourisme en milieu rural fragile ; analyse à partir de deux territoires du grand Sud-Ouest français*, Thèse de géographie, Université de Limoges, Limoges.

Ces différentes remarques illustrent la difficulté des chercheurs à intégrer le tourisme sportif de nature dans des cadres et des champs pré-définis et rendent les approches scientifiques et d'observation de ces phénomènes beaucoup plus complexes.

Ainsi, malgré leur diversité, aucune des notions présentées précédemment, n'englobe l'ensemble des pratiques sportives de nature. Aucune d'elles n'intègre les mobilités réduites et le temps hors travail consacré aux sports (entraînement, pratiques sportives quotidiennes, etc.). Cette rupture ou distance aux espaces de vie, considérée comme facteur discriminant et fondateur de la notion de tourisme renvoie au débat classique dans cette thématique aux limites fluctuantes pouvant exister entre celle-ci et l'excursionnisme.

Pour tenter de dépasser cette ambiguïté, il est possible d'élargir cette approche en s'interrogeant sur les relations qu'entretiennent les pratiques sportives de nature avec la notion de loisir, plus englobante et ainsi d'intégrer l'ensemble des temporalités sportives non comprises dans le temps touristique.

1. 2. Le loisir et les pratiques sportives de nature

La notion de loisir est-elle plus appropriée pour qualifier les activités sportives de nature ?

Tout d'abord, il est important de distinguer deux approches du **loisir** : l'une l'assimilant à une durée, l'autre à une pratique. Le **temps de loisir**¹ est le temps « hors travail » ou « temps libéré » auquel on soustrait le « temps contraint », ce dernier définissant la durée consacrée aux mouvements pendulaires domicile - travail, aux obligations familiales ou sociales et à la satisfaction des besoins physiologiques. Mais le **loisir est aussi une pratique**. Pour R. Brunet², « c'est l'ensemble des occupations librement choisies hors du travail. Les "activités de loisir" ont pris une place considérable dans la géographie des pays développés et, pour le compte de ceux-ci, dans certains pays moins développés qui en tirent des revenus, au point que l'on évoque parfois "l'industrie des loisirs". L'ensemble exploite des sites naturels, et crée quantité d'implantations nouvelles, jusqu'à faire vivre des régions entières. Cela inclue le sport et les jeux, bien que le loisir soit parfois pris dans un sens plus restreint et moins actif ».

C'est d'ailleurs par l'intermédiaire de cette notion que les premiers travaux sociologiques se sont intéressés à ce champ. Au début des années 1960, J. Dumazedier³ en

¹ SUE R. (1980), Le loisir, Que sais-je ? , n°1871, P.U.F., Paris.

² BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris.

³ DUMAZEDIER J. (1962), Op. Cit.

définit les quatre fonctions spécifiques. Pour lui, le **loisir** revêt un caractère **libératoire**, c'est-à-dire qu'il relève du libre choix de l'individu hors de toute contrainte institutionnelle. Il est **désintéressé**, donc ne répond pas à des attentes mercantiles ou lucratives [hormis la recherche d'un profit symbolique ou distinctif]. Le loisir est **hédoniste**, par la recherche d'une satisfaction personnelle, de bien-être et de sens. Enfin, il a un caractère **personnel** en répondant aux besoins de l'individu face aux obligations primaires de la société ; il participe ainsi au développement personnel des individus.

J. Dumazedier semble¹ appréhender le loisir comme un champ ou « marché ». Il présente la mise en concurrence des différents usages et montre comment l'augmentation du temps consacré aux vacances et aux activités de délasserement prend progressivement le pas sur les pratiques religieuses, politiques, sociales, associatives ou syndicales. R. Sue confirme cette tendance contemporaine, malgré l'augmentation régulière du temps dédié aux loisirs, qui dépasse progressivement celui dévolu au travail².

Ces différentes caractéristiques légitiment la place des pratiques de nature dans ce champ. Pourtant, elle ne lève pas l'ambiguïté existante entre la délimitation des activités relevant du tourisme et celles s'apparentant au loisir. J-L. Michaud³ met en évidence la principale nuance existant entre ces deux notions, qui ne tient pas tant à l'objet observé, qu'au regard qui lui est apposé.

Ainsi, classiquement, les analyses du phénomène touristique se réfèrent à des approches à dominante économique. L'espace touristique est majoritairement appréhendé par des essais de quantification des flux de personnes ou de biens, du nombre d'équipements, des retombées économiques directes ou indirectes, du chiffre d'affaires des entreprises du secteur et des emplois induits, etc. Ces approches économétriques et structurelles (voire structurales) du tourisme vont être décriées par de nombreux auteurs⁴, les trouvant trop restrictives, à l'image de la critique apposée à cette démarche par M. Marié : « ma première approche (des sociétés locales) fut celle du tourisme [...]. J'y trouvais une pensée économique totalement déterritorialisée [...]; il n'y était question que de P.N.B., de flux, de mouvements, d'équipements et de nuitées, c'est-à-dire d'un tourisme où il n'y aurait que des touristes. Le contenu programmatique de ce tourisme était d'ordre essentiellement balistique (des trajectoires dénuées de tout contenu symbolique) »⁵.

¹ « Semble » car la théorie du champ proposée par P. Bourdieu ne sera définie que plus tard.

² SUE R. (1994), Temps et ordre social, Presses Universitaires de France, Paris.

³ Cf. figure ci-après.

⁴ Outre M. Marié, voir le regard critique apposé à ces méthodes par BOYER M. (1999), Op. Cit.

⁵ MARIE M. (1989), Les terres et les mots, une traversée des sciences sociales, Librairie des Méridiens, Paris.

Les chercheurs s'intéressant aux loisirs portent dans leur grande majorité, un regard principalement social sur la notion. J. Viard fait, par exemple, l'hypothèse que «les usages des temps libres sont devenus, et vont devenir de plus en plus dans le futur, des organisateurs spatiaux et sociaux structurants dans notre société»¹. En s'intéressant aux dynamiques spatiales de ces activités, il analyse l'avènement de nouvelles mobilités constitutives à l'affirmation de nouvelles formes de sociabilités. Ainsi, «les temps libres agissent comme organisateurs sociaux par leurs interventions sur les liens sociaux et amico-familiaux et par la structuration des "tribus" de pratiquants culturels, sportifs, estivaux, etc. ou exclus, assignés à résidence au cœur d'une culture – et d'un culte – des mobilités». Il ajoute «que nous sommes entrés dans une société où chaque individu tente de se construire un projet personnel de vie qui sinue entre deux pôles d'action et de pratique, le travail et les loisirs»². Cette composante culturelle et donc sociale des loisirs comme partie intégrante du temps libre participe alors à la structuration de nouvelles pratiques culturelles des français. Celles-ci se s'illustrent par une profonde modification des trajets de vie des individus s'organisant autour d'une «offre sociale tripolaire activité de travail / activités de temps libre / activités de vacances³» au sein desquels le loisir, prend une place de plus en plus importante, voire déterminante.

Pour dépasser cette dichotomie, pouvant être perçue comme réductrice dans les approches du tourisme et des loisirs, de nombreux auteurs, et principalement des géographes, vont associer ces deux perspectives tant économiques (analyse spatiale et quantitative des phénomènes) que culturelles par l'analyse des nouvelles formes de spatialités et territorialités (sens donné aux pratiques spatiales) aussi bien touristiques que ludiques. Comme le souligne R. Knafou⁴, «les chercheurs sur le tourisme sont confrontés à une difficulté majeure : il n'existe pas de travaux approfondis sur ce qui fonde le tourisme en tant qu'activité humaine. La solution généralement admise à ce problème est d'apparenter le tourisme aux loisirs, puisqu'ils seraient les seules activités du temps hors travail relevant du libre choix de la personne». Ainsi, certains auteurs éludent le problème en associant les deux termes (G. Cazes⁵ utilise l'expression de «loisir touristique») ou en créant un néologisme (R. Knafou⁶ utilise le terme de récréation).

¹ VIARD J. (2000), Réinventer les vacances, La documentation française, Paris, page 14.

² VIARD J. (2002), Op. Cit., page 15.

³ DONNAT O. (1998), Les pratiques culturelles des Français, La documentation française, Paris.

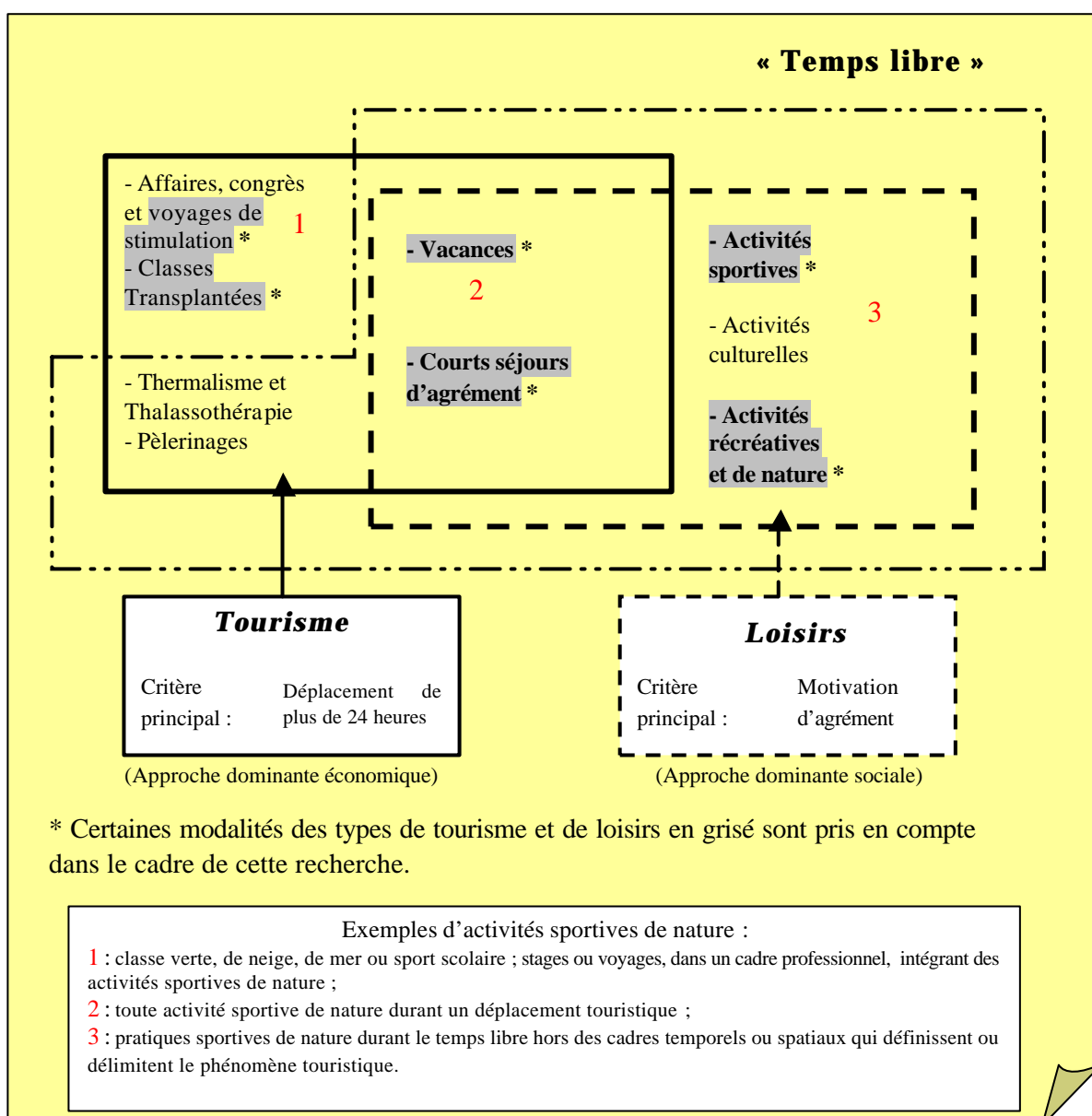
⁴ KNAFOU R. et al. (1997), Une approche géographique du tourisme, in L'espace géographique, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, pages 193 à 204.

⁵ CAZES G. (1992), Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny.

⁶ KNAFOU R. (1997), Op. Cit.

Dans le cadre de ce travail, nous privilégierons une association des deux notions afin d'observer dans leurs globalités les pratiques sportives de nature, tant dans leurs dimensions spatiales que culturelles. Ce choix s'impose, car comme le remarque J.-M. Dewailly, « les séquences spatio-temporelles s'emboîtent à des échelles très variées qui rendent difficile la lisibilité des pratiques. Il n'est donc pas simple de débrouiller le touriste du non-touriste, alors que les deux catégories utilisent le même espace que s'efforce de lire le géographe »¹.

Figure 7 : Les champs d'application des notions de tourisme, de loisir et de temps libre



(Source : P. Mao – 2003 d'après J-L. Michaud²)

¹ DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (2000), Le tourisme, Coll. Campus Géographie, SEDES, Paris, page 10.

² MICHAUD J L. (1983), Le tourisme face à l'environnement, P.U.F., Paris.

Une fois associées, sous l'appellation de pratiques sportives ludiques et/ou touristiques, celles-ci permettent de couvrir l'ensemble des activités sans distinction d'espace, de distance ou de temps.

Tous les lieux «récréatifs», supports de ces pratiques, peuvent alors être étudiés, qu'ils représentent des espaces de proximité pour les loisirs sportifs jusqu'aux «confins» qui nécessitent une rupture en intégrant les notions de déplacements, d'a-quotidienneté, de découverte de «l'ailleurs», etc.

L'analyse du champ ne saurait être complète sans s'interroger sur le qualificatif «sportif» associé à ces activités ludiques et/ou touristiques.

1. 3. Sports, récréation, jeux et les activités physiques de nature

Quelles relations entretiennent les activités physiques¹ de nature avec le monde du sport, de la récréation et des jeux ?

Le sport moderne, comme le tourisme, est une invention anglaise. Si l'émergence du fait sportif, durant la période Victorienne, associée à la révolution industrielle et à l'avènement du capitalisme est aujourd'hui bien connue grâce aux travaux de nombreux auteurs², lui donner aujourd'hui une définition générique est pour le moins problématique. P. Parlebas en présente toutes les difficultés. «C'est un habit d'arlequin qui s'étale sous nos yeux lorsque l'on met côte à côte les différentes définitions du sport proposées par les auteurs reconnus en ce domaine. Présenté tour à tour comme une religion, une morale, une philosophie, un jeu, un combat, un culte de l'effort, un acte gratuit, un fruit du capitalisme ou une aliénation de l'homme, le sport est successivement caractérisé par mille aspects profondément disparates sinon contradictoires»³.

Il est pourtant possible d'interroger la place des pratiques de nature face aux notions de jeu, de sport et de récréation.

¹ Nous utilisons ici la dénomination « d'activité physique » uniquement pour éviter la répétition.

² Voir par exemple ELIAS N., DUNNING E. (1994), Sport et civilisation, la violence maîtrisée, Fayard, Paris ; DURING B. (1983), Des jeux aux sports, Repères et documents en histoire des activités physiques, Vigot, Paris.

³ PARLEBAS P. (1995), La mise en ordre sportive in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, page 39.

Les pratiques sportives de nature, sous diverses formes¹, peuvent tout d'abord être apparentées à des jeux. C'est d'ailleurs au travers de cette thématique que les premières analyses sociologiques ont été portées sur cet objet. Le premier, J. Huizinga, dans «Homo ludens»², puis R. Caillois dans son ouvrage intitulé «Les jeux et les hommes»³, proposent deux analyses des fonctions sociales de ces activités. Ce dernier définit les six conditions constitutives du jeu auxquelles peut répondre un grand nombre de pratiques sportives de nature.

Le jeu est une activité :

- **libre**, faisant partie intégrante du temps de loisirs des individus, ce premier point satisfait ainsi la place de ces activités dans le champ du loisir et/ou du tourisme comme proposée précédemment ;
- **séparée** car le jeu s'inscrit dans des lieux et des temporalités définis, en l'occurrence la nature et le temps hors travail ;
- **incertaine** par une confrontation aux éléments et une incertitude de la victoire ou de la conquête ; même si la seule incertitude est le dépassement de soi-même ;
- **improductive**, comme le rappelle le titre de l'autobiographie du célèbre alpiniste Lionel Terray « les conquérants de l'inutile », mais non exempte de profits symboliques ;
- **réglée** par une éthique sanctionnant la performance ou encadrant l'activité d'une manière ou d'une autre ; certaines formes de pratiques contemporaines tendent à s'affranchir de cette condition ;
- **fictive** car elle impose une rupture avec la quotidienneté et fonction idéale forte.

Cette définition entretient donc de nombreuses similitudes avec celle du loisir proposée par J. Dumazedier. R. Caillois présente une classification des jeux dans laquelle s'oppose en apparence, les pratiques de nature qui s'inscrivent principalement dans « l'Illinx » (le Vertige) au sport qui pour sa part fait référence à « l'Agon » (la compétition).

¹ Nous utilisons ici les formes dominantes de ces activités qui seront ensuite analysées dans cette recherche (escalade, vol-libre, spéléologie, alpinisme, descente de canyon, etc.). Ainsi, certaines modalités de ces pratiques dites « douces », contemplatives ou de « découverte » échappent, du moins partiellement, aux critères de la définition du jeu qui seront ensuite présentés.

² HUIZINGA J. (1951), Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu, Gallimard, Paris.

³ CAILLOIS R. (1967), Les jeux et les hommes, édition revue et augmentée de la première de 1958, Gallimard, Paris.

Tableau 1 : Synthèse de la proposition de classification des jeux par R. Caillois

	Formes culturelles demeurant en marge du mécanisme social	Formes institutionnelles à la vie sociale	Corruption
Agôn (compétition)	Sport	Concurrence commerciale, examens et concours	Violence, volonté de puissance, ruse
Alea (chance)	Loteries, casinos, hippodromes, paris mutuels	Spéculation boursière	Superstition, astrologie, etc.
Mimicry (simulacre)	Carnaval, théâtre, cinéma, culture de la vedette	Uniforme, étiquette, cérémonial, métiers de représentation	Aliénation, dédoublement de la personnalité
Ilix (vertige)	Alpinisme, ski, voltige, griserie de la vitesse	Professions dont l'exercice implique la domination du vertige	Alcoolisme et drogue

(Source : R. Caillois (1967)¹)

Il existe donc entre ces deux notions de sport et de jeux, « une frontière floue et fluctuante » pour reprendre l'expression utilisée par C. Pociello² :

« - floue en ce qu'il y a toujours une part irréductible de jeu dans l'activité sportive, assurant une fonction ludique évidente, pour les adeptes ; qu'ils soient amateurs ou professionnels. C'est ce qui fait une part importante de son pouvoir attractif [...] ;

- fluctuante en ce que les compétitions les plus instituées subissent, selon les périodes de l'histoire, des appréciations plus ou moins favorables, (voire même des dépréciations) de la part du public qui porte certains pratiquants à créer, parallèlement, des formes d'activités plus « libres », festives, auto-organisées, etc. assimilables aux jeux récréatifs qui échappent – au moins provisoirement – aux institutions et qui n'en revendiquent pas moins la dénomination "d'activités sportives" ».

Les activités sportives de nature s'inscrivent parfaitement dans cette dernière perspective. Ces spécificités les opposent alors aux principes classiques du sport basés sur des notions de « lutte et d'effort », de « respect des règles et de disciplines » ou encore « d'entraînement méthodique ». En référence aux travaux de P. Parlebas, qui propose une définition stricte de l'activité sportive (situation motrice, règles strictes encadrant l'activité, système compétitif sanctionnant la performance et institutionnalisation de la pratique)³, les pratiques de nature usurperaient, du moins partiellement, leur qualificatif « sportif ». Cette

¹ CAILLOIS R. (1967), Op. Cit., page 122 dans la Réédition 1991, Coll. Folio essais, Gallimard, Paris.

² POCIELLO C. (1999), Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective, Coll. Repères en éducation physique et en sport, Vigot, Paris, page 21.

³ PARLEBAS P. (1986), Eléments de sociologie du sport, Presses Universitaires de France, Paris.

évolution peut d'ailleurs être illustrée par l'abandon progressif du terme « sport » au profit « d'activités physiques et sportives », expression beaucoup plus globalisante intégrant une mosaïque d'activités hétérogènes (sport de haut niveau, pratiques autonomes et individuelles, activités de formation et activités à vocation économique¹).

Nous reviendrons ultérieurement sur les nombreux particularismes de ces pratiques et les spécificités qu'elles entretiennent face aux activités sportives traditionnelles. Pour les différencier, J-P. Augustin préconise de leur apposer la dénomination d'activités ludosportives². Comme le souligne cet auteur, il est aujourd'hui préférable de retenir une définition extensive du fait sportif intégrant l'ensemble des activités de nature. Celle-ci se justifie par : « l'évolution des activités physiques et sportives et surtout leur diversification hors des institutions qui conduisent à lui préférer une approche ouverte et à élargir les catégories de sportifs à l'ensemble des activités à caractère sportif »³. L'appellation générale de « pratiques sportives de nature » sera ainsi retenue dans le cadre de cette recherche, malgré la diversité des modalités d'activités qu'elle recouvre.

Le dernier questionnement renvoie au positionnement de ces activités dans le champ de la récréation. Dans la littérature anglophone, une distinction semble exister entre les notions de récréation et de loisir même si elle n'est pas souvent explicitée. A titre d'exemple, cet ouvrage intitulé « Leisure and Recreation Management »⁴ traite du management des espaces sportifs et de loisirs, sans pour autant expliquer la limitation du champ de son analyse. Le billet d'humeur de R. Brunet⁵ intitulé tourisme et récréation vient confirmer cette difficile distinction. « Je ne vois pas la différence réelle entre loisir et récréation, même si celle-ci peut donner l'impression d'être plus active que celui-là. Les deux relèvent de cet espace de liberté, d'ailleurs croissant, que laisse à chacun le temps de travail. Ils participaient jadis à la nécessaire "reconstitution de la force de travail" selon K. Marx, mais ont dépassé la stricte nécessité pour être source d'autres activités et d'autres profits. On peut alors parler de l'exploitation du temps de loisir. Le tourisme n'en est qu'une fraction ». Dans le cas des pratiques sportives de nature, cette distinction ne semble pas utile, à l'image de la figure proposée par J. Bale, dans sa géographie du sport anglaise et nord-américaine. Il distingue pour sa part les jeux qui englobent la notion de sport, de la

¹ CHEMINADE D (1997), Sport, tourisme et environnement, Pour un développement concerté, in *Tourisme et sport, Cahier Espaces* n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 34 à 47.

² AUGUSTIN J-P. (2000), Activités ludosportives et médiations territoriales, in *Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature*, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel, page 31.

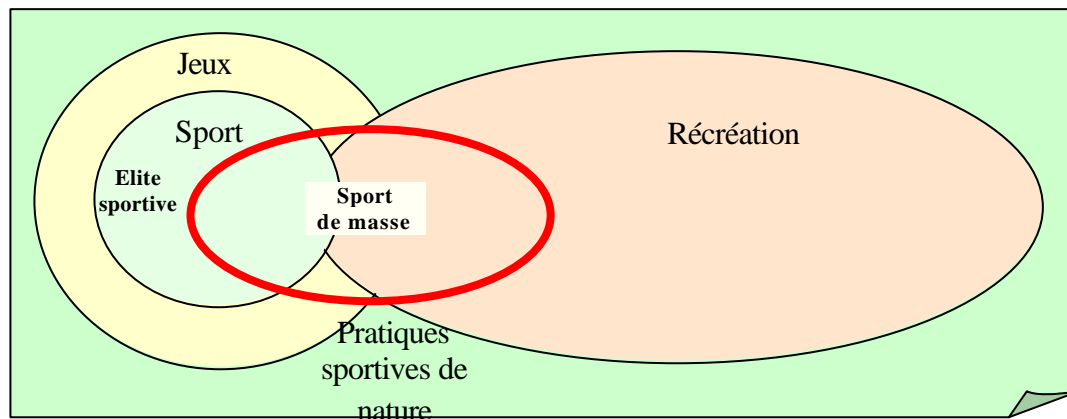
³ AUGUSTIN J-P. (2000), Op. Cit.

⁴ TORKILDSEN G. (1988), *Leisure and Recreation Management*, Second Edition, E. & F.N. Spon, London.

⁵ BRUNET R. (1997), *Tourisme et récréation*, L'Espace Géographique, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, page 204.

récréation qui impose un délassement durant le temps hors travail (ce qui peut donc s'apparenter au loisir).

Figure 8 : Jeux, sport et récréation



(Source : P. Mao d'après J. Bale, 1989¹ d'après K. Meier, 1982²)

Cette figure permet de conclure sur le caractère d'interface des pratiques sportives de nature et leur difficile inclusion dans un champ englobant.

¹ BALE J. (1989), Sports geography, E. & F.N. Spon, London.

² MEIER K. (1982), On the inadequacy of sociological definitions of sport, International Review of sport sociology, n°16.

1. 4. Les activités physiques de nature entre sport, tourisme et loisir

Pour tenter de dépasser cette interface, qui peut être considérée par l'observateur ou le chercheur comme une contrainte, divers auteurs ont proposé d'associer différentes notions afin de cerner plus précisément ce phénomène ou d'en caractériser une modalité de pratique particulière.

Peuvent être cités, parmi un grand nombre d'exemples : les activités ludo-sportives par J. P. Augustin¹ ; le sport aventure défini par G. Lacroix comme « un cocktail pétillant de compétition (sport) et de survie (aventure) qui prend pour cadre la pleine nature »² ou encore le tourisme sportif.

Cette dernière notion a plus particulièrement retenu l'attention des chercheurs comme le montre le grand nombre d'articles traitant de la question, notamment dans la littérature anglophone. Ceux-ci s'intéressent, presque exclusivement, à l'évaluation économique des retombées directes et indirectes du tourisme sportif comme l'attestent les différentes contributions de la revue internationale « Current Issues in Tourism »³ consacrée à la question en 2002. Ils abordent ainsi logiquement et de manière privilégiée, les thématiques du sport-spectacle et professionnel.

En France, cette notion est utilisée pour dépasser le caractère restrictif lié aux définitions du sport traditionnel et rendre compte des nouvelles formes d'activités parmi lesquelles les pratiques de nature sont particulièrement bien représentées. C. Pigeassou⁴ légitime cette approche en postulant que « le sport a rompu avec l'hégémonique conception coubertinienne, fondée sur un échange saturé en valeurs. Les perspectives d'une conception contemporaine se sont ouvertes, définissant l'activité sportive non uniquement comme un objet social à finalités éducatives et culturelles, mais d'avantage comme une pratique sociale, support d'un service. Plus qu'un simple déplacement du regard, cette révolution copernicienne a tracé de nouveaux horizons pour la perception et la

¹ AUGUSTIN J-P. (2000), La diversification des loisirs sportifs sur le littoral médocain, les effets de l'évolution des comportements urbains in *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux*, Les Cahiers Espaces, Touristiques Européennes, Paris, pages 68 à 76 par exemple, ou d'autres contributions du Cahiers Espaces, n°66, consacré aux « loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux », Touristiques Européennes, Paris.

² LACROIX G. (1993), Le sport-aventure, une forme d'innovation sportive in *sport et management, de l'éthique à la pratique*, Diénot, Paris.

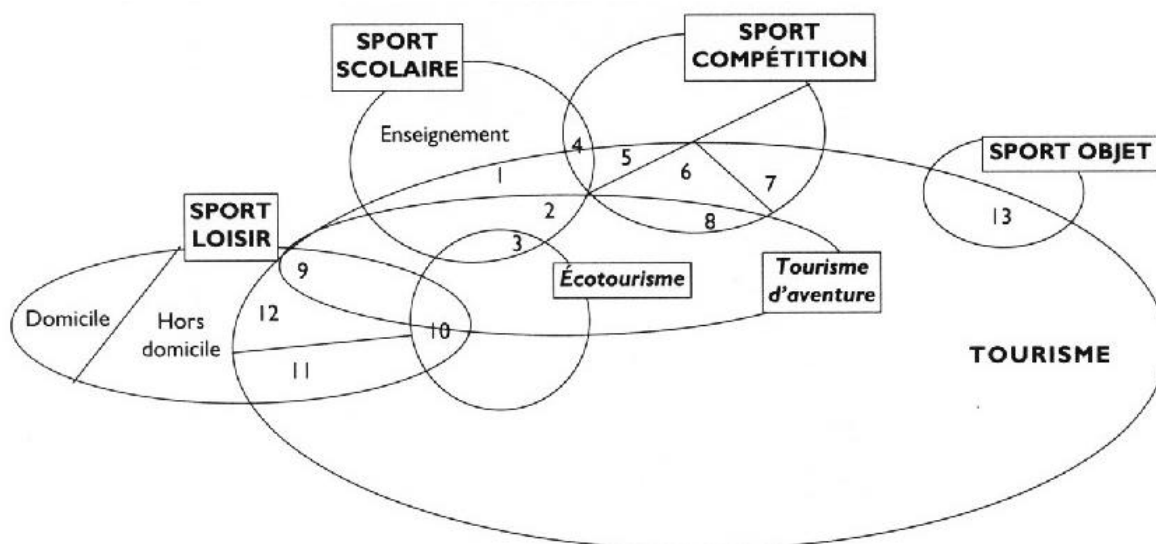
³ RITCHIE B., ADAIR D. (2002), Special issue on Sport Tourism, *Current Issues in Tourism*, Clevedon.

⁴ PIGEASSOU C. (1997), Sport et tourisme : émergence du sport dans l'offre touristique, Entre passion et raison, in *Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52*, Touristiques Européennes, Paris, pages 15 à 24.

commercialisation des services sportifs et leurs relations avec d'autres domaines, tels que les loisirs et le tourisme ».

G. Plagnol présente les différentes imbrications contemporaines pouvant exister entre les notions de sport et de tourisme.

Figure 9 : Les différentes formes de tourisme sportifs



- | | |
|---|--|
| 1 : Séjour de classe de ski | 8 : Sport à haut degré de risque : court séjour et long séjour |
| 2 : Programme américain de <i>health, physical, education, recreation</i> . | 9 : Sport à haut degré de risque en itinérance |
| 3 : Séjour de classe verte, classe d'automne... | 10 : Sports non motorisés en itinérance |
| 4 : Sport-scolaire de compétition ^(*) (épreuves, stages) | 11 : Sport-loisirs en club |
| 5 : Sport-compétition ^(*) (épreuves, stages) | 12 : Sport-loisirs en itinérance |
| 6 : Épreuves de sport de haut-niveau ^(*) : court séjour et long séjour | 13 : Visiteur de musées du sport |
| 7 : Stages de haut niveau : long séjour | |
- (*) pouvant occasionner un événement attirant des touristes-spectateurs.

(Source : G. Plagnol, 1997¹)

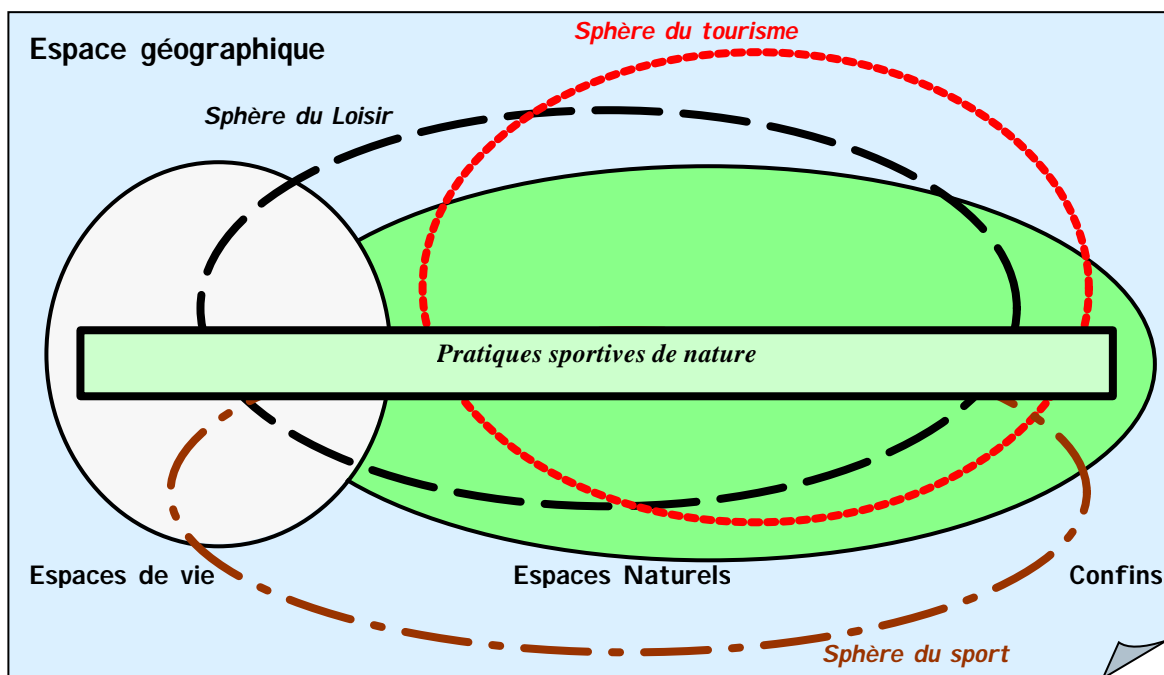
Ainsi, seul « l'éco-tourisme » et le « tourisme d'aventure » sont entièrement inclus dans un phénomène touristique englobant. Toutes les autres formes de sports ont par contre une ou plusieurs déclinaisons touristiques. Ce constat légitime l'hypothèse que le sport et le tourisme ne peuvent plus aujourd'hui être conçus comme des domaines séparés. C. Pigeassou confirme cette interdépendance en présentant le passage du tourisme sportif au sport touristique². Cette évolution montre une mutation de l'offre touristique qui tend alors à s'organiser autour de produits sportifs qui constituent le facteur déterminant de son attractivité.

¹ PLAGNOL G. (1997), Tourisme sportif et secteur marchand, in *Tourisme et sport*, Cahiers Espaces, n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 25 à 31.

² PIGEASSOU C., FILLOZ V. (2000), Du tourisme sportif au sport touristique in *Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveau enjeux*, Cahiers Espaces, n°66, Touristiques Européennes, Paris, pages 92 à 94.

En guise de synthèse, la figure n°10 présente, de manière schématique, l'ensemble des interférences entre les pratiques sportives de nature et les trois phénomènes abordés précédemment que sont le sport, le tourisme et le loisir.

Figure 10 : Le champ des pratiques sportives de nature à l'intersection des champs du sport, du tourisme et des loisirs



(P. Mao, 2003)

Face à ce « particularisme thématique » lié à leur non-intégration à un champ spécifique, deux positionnements sont possibles pour le chercheur.

La première solution consisterait à systématiquement renvoyer et ajuster la démonstration face aux autres notions ; la seconde, qui sera retenue dans le cadre de cette recherche, se propose d'appréhender les pratiques sportives de nature comme un champ particulier. Ce choix permet alors de leur reconnaître une certaine autonomie et de limiter l'analyse aux règles de fonctionnement, enjeux et logiques propres à ce marché.

Ce champ peut se définir dans une perspective de recherche géographique comme **un système socio-spatial constitué d'acteurs, de pratiques et de lieux qui a pour fonction de permettre aux individus de pratiquer une activité sportive, ludique et/ou touristique dans un espace naturel.**

Notons que les spécificités de cet objet d'étude ont déjà été maintes fois réaffirmées par certains chercheurs. La filière universitaire des S.T.A.P.S. y puise d'ailleurs une partie de sa légitimité, faute de consensus sur les modes d'appréhension de l'objet et sur sa définition disciplinaire ou thématique.

Il est alors possible d'identifier un certain nombre d'enjeux spécifiques à ce champ qu'ils soient touristiques (approche économique, développement territorial et structuration

régionale des espaces ruraux et montagnards, etc.), ludiques (culturel, identitaire, symbolique, etc.), sportifs (compétitif, socio-éducatif, etc.) mais aussi environnementaux (gestion et impacts des activités dans les espaces naturels) et enfin socio-spatiaux (formes et sens donnés à l'espace géographique des pratiques sportives de nature).

La diversité de ces enjeux, auxquels cette recherche se propose d'apporter quelques éléments de réponse, peut être considérée de deux manières. Soit comme un atout car elle permet d'interroger un grand nombre de phénomènes sociaux ou géographiques. Elle autorise alors un regard transversal sur les dynamiques sociales et culturelles à l'œuvre dans la société, la diversité des usages liés aux temps libres des individus générant un grand nombre de processus socio-spatiaux et des formes territoriales singulières.

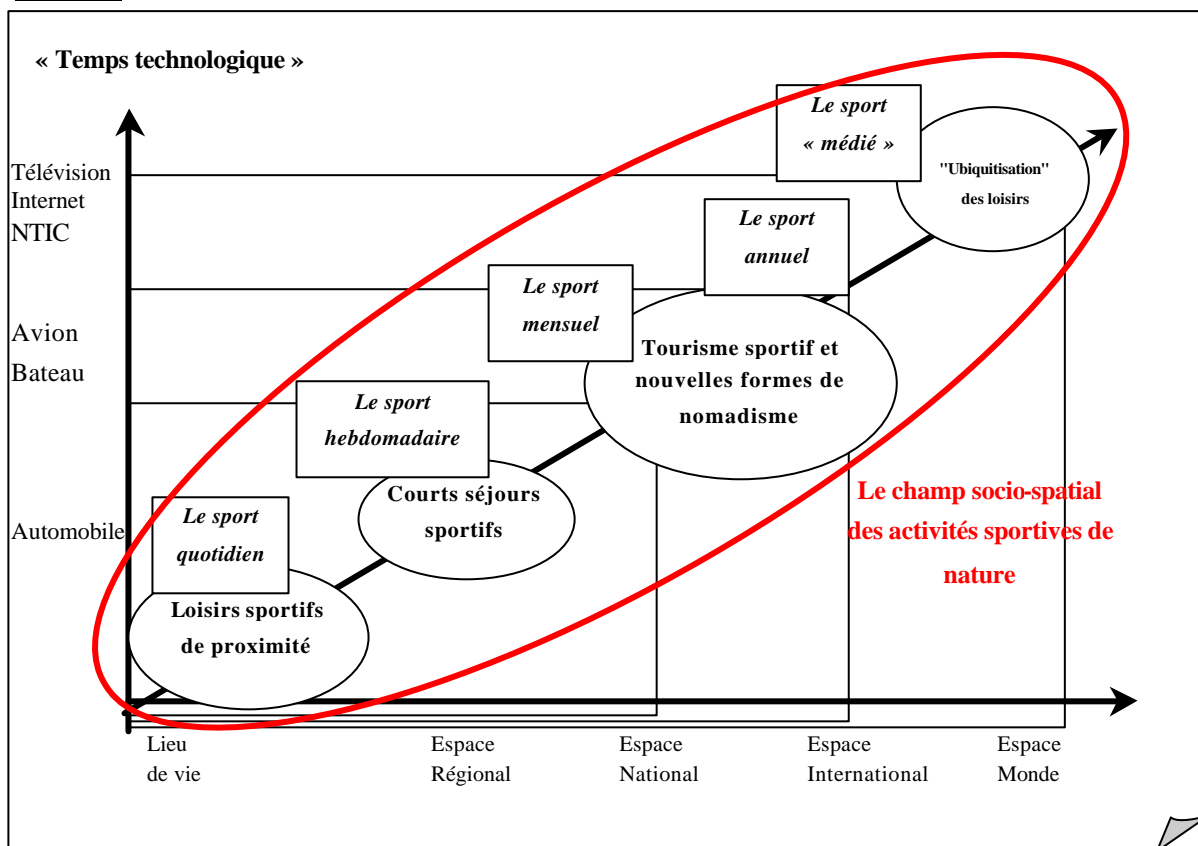
A l'inverse, elle peut être perçue comme une faiblesse, si on cherche par excès de scientificité à en délimiter les contours avec exactitude. Mais comment définir dans la sphère du social une catégorie de pratiques qui relève aussi bien du vécu personnel que des représentations collectives. C'est pourtant à cette « chimère » que se confrontent de nombreux chercheurs, surtout dans le cadre d'enquêtes ou d'analyses quantitatives lourdes.

Dans une perspective géographique, l'analyse du champ des pratiques sportives de nature permet alors de couvrir toutes les temporalités et échelles des nouvelles organisations contemporaines des loisirs au sens large, au travers des loisirs sportifs de proximité, des nouvelles formes de nomadisme et de tourisms sportifs jusqu'à « l'ubiquitisation » mise en avant par P. Chazaud¹.

Ce positionnement permet de s'interroger non seulement sur les diverses formes de spatialités (usages et fréquentation des lieux) mais aussi sur l'ensemble des constructions idéelles issues de multiples territorialités sportives (images, représentations et discours apposés sur les lieux).

¹ CHAZAUD P. (2000), Les nouvelles consommations de loisirs dans une société en mutation in Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, Les Cahiers Espaces, Touristiques Européennes, Paris, pages 15 à 22.

Figure 11 : Les « espaces - temps » des pratiques sportives de nature



(Source : P. Mao, 2003 d'après P. Chazaud, 2000¹)

¹ CHAZAUD P. (2000), Op. Cit., page 18.

2. Géographie du sport et pratiques sportives de nature

Cette approche épistémologique de la géographie du sport (au sens de principes, hypothèses, règles, pratiques et résultats de la science¹) n'a pas vocation d'être exhaustive. Comme le souligne A. Guttmann, ces dernières années ont connu une multiplication de la littérature scientifique traitant du champ des pratiques sportives en général. « Il y a quinze ans lorsque j'ai commencé à réaliser des travaux sur le sport [...] peu de choses étaient disponibles sur ce champ tant négligé. Aujourd'hui, les chercheurs n'arriveront jamais à bout tant il y a de matière publiée.² ».

De plus, le « sport » en tant qu'objet d'étude se caractérise par une multitude d'approches disciplinaires. Les différentes thématiques abordées lors du colloque de Bordeaux organisé par la Maison des Sciences et de l'Homme d'Aquitaine en 1993, l'attestent. Cette manifestation avait pour objectif dans une perspective de convergence disciplinaire de réaliser un premier état des lieux des travaux et recherches scientifiques françaises sur le sport. Les intervenants se sont alors exprimés sur l'histoire, la sociologie, la géographie, mais aussi sur l'économie, le droit, l'ethnologie, l'anthropologie, la démographie, les sciences politiques, etc. du sport³.

La diversité des regards portés sur l'objet sport et la multiplication des disciplines ou courants renouvelant leurs propres angles d'appréhension de la problématique sportive, incitent à une certaine sélectivité. Le regard qui sera proposé ici se fera uniquement l'écho des approches socio-spatiales les plus significatives.

Afin de rendre intelligible la lente construction et la légitimation d'un champ de recherche lié au sport dans les sciences sociales en général et en géographie en particulier, une approche diachronique et typologique des diverses contributions et positionnements est proposée. L'objectif principal, outre de réaliser un état des lieux des connaissances scientifiques et des avancées épistémologiques dans ce domaine, est d'identifier la place réservée aux pratiques sportives de nature dans ces recherches.

¹ BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, La Documentation Française, Paris, page 176.

² Traduction libre de LOUDER D. (1990), Etude géographique du sport en Amérique du Nord : survol et critique, in Géopolitique du sport, Actes du colloque, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 179 à 187. citant GUTTMANN A. (1988), A whole new ball game : an interpretation of american sports, Chapel Hill, Presses de l'Université de Caroline du Nord.

³ Les actes de cette manifestation présentent en 780 pages les diverses contributions orales proposées durant ce colloque. Cf. AUGUSTIN JP., CALLEDE JP. (1995), Sports, relations sociales et actions collectives, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence.

2. 1. La géographie anglophone : les précurseurs dans l'analyse du fait sportif

Même si quelques géographes français ont utilisé le fait sportif de manière ponctuelle ou illustrative dans divers travaux¹, il faut admettre que les géographes nord-américains ont été précurseurs dans l'analyse de ces activités comme objet d'étude autonome.

L'Amérique du Nord, le berceau de la géographie du sport

L'analyse présentée ci-après repose principalement sur la première synthèse des travaux anglophones réalisée en 1989 sous le titre de « Sports Geography » par J. Bale². D'un point de vue épistémologique, l'auteur distingue trois phases dans la genèse de l'analyse géographique du fait sportif aux Etats-Unis³.

« Programmatic articles calling for a geography of sport and suggesting the application of geographical perspective »⁴.

« Premiers articles traitant d'une géographie du sport et suggérant l'application d'analyses géographiques à cet objet »⁵.

Le premier article de géographie sportive intitulé « *Geography of game* » paru dans le « *National Geographic Magazine* » aux Etats-Unis est ancien puisqu'il date de 1919⁶. Mais c'est seulement au début des années soixante que quelques auteurs tentent plus systématiquement d'appliquer au sport des méthodes d'analyse géographiques. Ainsi, E. Shaw montrera que des facteurs physiques, comme la climatologie, liés à la localisation géographique des équipes professionnelles, peuvent influencer les résultats du championnat américain de base-ball⁷. Ces premiers travaux restent pourtant marginaux et souvent anecdotiques.

¹ Ces divers travaux seront ultérieurement présentés.

² BALE J. (1989), *Sports geography*, E. & F.N. Spon, London.

³ BALE J. (1989), *Op. Cit.*, page 3.

⁴ BALE J. (1989), *Op. Cit.*

⁵ Traduction personnelle.

⁶ Article dont l'auteur n'est pas mentionné cité in ARNAUD P., TERRET T. (1998), *Le sport et ses espaces, XIX^{ème} – XX^{ème} siècle*, Comité des travaux historiques et scientifiques, du CTHS, Lyon, page 7.

⁷ SHAW E. (1963), *Geography and baseball*, *journal of geography*.

« Empirical investigations of sport and sport-related topics from a geographical perspective »¹.

« *Recherches empiriques sur le fait sportif et des thèmes connexes dans une perspective géographique* »².

Les premières analyses géographiques systématiques ayant pour objet le sport seront le fait de J. Rooney et de ses élèves. Ces travaux pionniers utilisent des méthodes souvent empiriques et descriptives. Ils s'attacheront à décrire les modes de recrutement et de localisation ainsi que les dynamiques des sports universitaires et professionnels aux Etats-Unis³. «Après une série d'articles à la fin des années soixante, [il] publie en 1974 la première géographie du sport⁴ et fonde la première revue de géographie du sport en 1987, *Sport Place International* »⁵.

Ces travaux déboucheront en 1990 sur la réalisation en collaboration avec R. Pillsbury de l'atlas américain des sports⁶. Pendant presque deux décennies, J. Rooney sera le principal géographe des Etats-Unis à investir le champ du sport. «La géographie du sport est et sera perçue comme la "mascotte de Rooney". Cependant, son approche est tellement étroite et descriptive que la communauté des géographes ne le prend pas au sérieux. Le père ne semble pas être en mesure de fournir un cadre général ou théorique à son "bébé", préférant toujours se limiter aux cadres universitaires et professionnels »⁷.

« Theoretical essays addressing more fundamental geographical questions and problems in a sport context, exemplified by Wagner's view that sport is an admixture of culture and geography »⁸.

« *Approches théoriques proposant des problématiques géographiques plus fondamentales des contextes sportifs, explicitées par P. L. Wagner, le sport étant à l'interface entre culture et géographie* »⁹.

¹ BALE J. (1989), Op. Cit.

² Traduction personnelle.

³ ROONEY J. (1969), Up from the mines and out of the prairies : some geographical implications of football in the United States, *Geographical Review*, vol. 59, pages 471 à 492.

⁴ ROONEY J. (1974), *A geography of American sport : from cabin creek to Anaheim*, Reading Mass, Addison-Wesley Publishers.

⁵ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris, page 6.

⁶ Cf. programme scientifique du congrès de l'association des géographes américains de Toronto en 1990 cité in LOUDER D. (1990), Etude géographique du sport en Amérique du Nord : survol et critique, in *Géopolitique du sport*, Actes du colloque, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 179 à 187.

⁷ LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 183.

⁸ BALE J. (1989), Op. Cit.

⁹ Traduction personnelle.

Au début des années 1980, P. L. Wagner de l'université Simon Fraser de Vancouver pose les bases d'une géographie compréhensive et culturelle s'intéressant à l'analyse de l'ensemble du champ sportif¹. « Habité d'un sens de l'observation peu commun et vivant dans un contexte géographique incomparable, la « basse côte » (Lower Mainland) de la Colombie-Britannique, où les habitants jouissent d'une diversité fabuleuse de sports et d'équipements sportifs, Wagner situe le sport au sein d'une géographie moderne en montrant ses affinités avec le milieu naturel et les exigences que celui-ci lui impose. Il examine la charge symbolique qu'assument les lieux dans lesquels les humains s'entraînent et se divertissent en faisant du sport et renseigne sur l'organisation spatio-temporelle du sport »². Le sport est un domaine « où le rôle des lieux formellement bâtis dans le but de faciliter la réalisation personnelle et la transmission d'identité sociale peut être particulièrement bien apprécié »³.

P. L. Wagner montrera ensuite qu'il existe « un lien étroit entre la composition de l'espace social et les habitudes sportives »⁴. En appliquant ces principes à différentes activités, il posera les bases d'une première approche socio-spatiale et culturelle des pratiques sportives. Novateur en terme de positionnement de recherches et ouvrant de nombreuses pistes d'investigation, P. L. Wagner restera pourtant longtemps méconnu (à titre d'exemple, en 1989, dans sa synthèse « Sports Geography », J. Bale ne cite que deux fois P. L. Wagner alors qu'il fait référence vingt-six fois à J. Rooney !). Ce constat justifie le regard très critique que D. Louder porte sur les avancées épistémologiques de la géographie du sport nord-américaine. « Pour l'instant, l'article du sexagénaire P. L. Wagner enterré dans une publication suédoise peu consultée offre la meilleure esquisse d'une vraie géographie du sport. Vidée de son contenu social et pratiquée par un nombre très restreint de chercheurs chevronnés, il n'est pas étonnant que la géographie du sport piétine en Amérique »⁵.

Malgré tout, le sport a rapidement acquis outre-atlantique une légitimité au sein de la discipline géographique : « les conférences et la création de revues traitant spécifiquement de la géographie du sport, appuyées par des contributions annuelles lors des congrès nationaux (exemple de l'association des géographes américains qui ont mis en place une séance réservée à la géographie du sport dès le début des années 1970 ; contrairement à leurs homologues britanniques), elle bénéficie, en outre, des approches

¹ WAGNER Ph. L. (1980), Sport : culture and geography, Lund Studies in geography, Série B, n°48, pages 85 à 108.

² LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 183.

³ WAGNER Ph. L. (1980), Op. Cit., passage traduit in LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 184.

⁴ LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 184.

⁵ LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 183.

complémentaires de sociologues et d'historiens, par exemple. En 1987, "l'International journal Sport Place" est créé afin de reconnaître à la géographie du sport son statut de sous-discipline »¹.

J. Bale et la géographie du sport en Angleterre

En Angleterre, la démarche scientifique de J. Bale est singulière, car elle suivra les évolutions épistémologiques de la géographie sportive nord-américaine.

Dans un premier temps, celui-ci se positionne dans la continuité des travaux de J. Rooney. Il s'intéressera principalement à la régionalisation des sports d'équipe au Royaume-Uni² avant de développer son approche à l'ensemble des autres activités sportives. Les titres des chapitres de son ouvrage « Sports Geography »³ sont révélateurs de ce positionnement : « The geographical bases of modern sport : space and sport », « Origins and diffusion of modern sport », « Some modern locational tendencies », « Sport and Landscape », « Sports regions », « The spatial reorganization of sports »⁴. Il appréhende le sport à différentes échelles spatiales (stades ou circuits automobiles, des villes comme Oxford, des régions ou pays –Angleterre, U.S.A., Suède ou le continent européen par exemple) et y appose un regard géographique principalement basé sur des méthodes d'analyse spatiale. Certaines comparaisons du développement différencié d'activités sportives dans des contextes territoriaux divers, lui suscitent alors des pistes d'analyse davantage sociales et culturelles.

Le début des années 1990 marque une rupture dans les positionnements théoriques et conceptuels de J. Bale. En 1993, il publie « Sport, Place and the City », fortement inspiré des orientations proposées par P. L. Wagner en 1980⁵ dans le champ d'une géographie sportive compréhensive, sociale et culturelle. « Il appliquait le concept de territorialité,

¹ Traduction personnelle, LOUDER D. (1990), Op. Cit., page 185. « Conferences and the establishment of journals dealing with the geographical character of sport, typified by geographers regular contributions to annual conferences of their national associations (e.g. the Association of American Geographers has held sessions on the geography of sport since the early 1970s, though the same cannot be said for the equivalent Institute of British Geographers) and conferences convened by sociologists and historians, for example. In 1987, the international journal Sport Place was published to represent the sub-discipline ».

² BALE J. (1981), Sports and place : a geography of sport in England, Scotland and Wales, C. Hurst and Company, London.

³ BALE J. (1989), Op. Cit.

⁴ Proposition de traduction au vu des contenus des chapitres : « Les fondements géographiques pour l'analyse du sport moderne : espace et sport » ; « Origines et diffusion du sport moderne » ; « Les tendances contemporaines de localisation des activités sportives » ; « Equipements sportifs » ; « La régionalisation du phénomène sportif » ; « La réorganisation spatiale du sport ».

⁵ WAGNER Ph. L. (1980), Op. Cit.

donnait une dimension historique, sociale, symbolique s'exprimant, par exemple, dans la distinction des pratiques selon les styles de vie. Fait important, il mettait aussi en lumière les différentes problématiques qui s'appliquent au professionnalisme ou à l'amateurisme : les grandes structures du territoire (hiérarchies urbaines, centralité, équipements) s'opposent ainsi aux différenciations socio-spatiales des grandes échelles et aux potentialités liées à l'environnement naturel»¹. J. Bale va ensuite faire des émules dans nombre d'universités outre-Manche².

Ainsi, jusqu'au début des années 1990, «*l'outdoor recreation*» est quasi totalement absent de la géographie du sport anglophone. Seules les disciplines ayant une reconnaissance olympique (canoë-kayak, équitation, ski, etc.) bénéficient parfois de quelques approches monographiques ou anecdotiques. A l'inverse, divers courants sociologiques s'intéressent à ces pratiques sportives. M. Boyer fait référence dans son dernier ouvrage à une enquête lourde intitulée «*Outdoor recreation in USA*» développée par les facultés de «*Recreology*» américaines. «Les sociologues du loisir devenus "récréologues" décrivent minutieusement chacune des pratiques – actions en –ing, calculent des taux de pénétration, fréquence et fidélité selon les groupes de populations (âge, sexe, catégories socioprofessionnelles, niveau d'instruction, etc.) disent qui a pratiqué, qui fait toujours et combien de fois. Cette analyse ne montre pas une répartition spatiale»³.

Les seuls écrits traitant plus spécifiquement des pratiques sportives de nature en Angleterre ou aux Etats-Unis semblent être le fait de géographes ruralistes. Ceux-ci abordent partiellement ce thème au travers les mutations des espaces ruraux et agricoles. Comme le montre Y. le Caro, les problématiques de ces recherches s'intéressent presque exclusivement aux conflits et transformations sociales et culturelles des populations agricoles liés aux nouveaux usages récréatifs et sportifs présents sur ces espaces. «Dans l'ensemble, la littérature anglophone privilégie, lorsqu'elle s'intéresse aux agriculteurs, les loisirs qui font l'objet de propositions commerciales. De plus, même lorsqu'elle aborde les loisirs informels, elle s'appuie sur un contexte agricole, juridique et social différent qui empêche de considérer sans vérification comme transposables, en France, les résultats obtenus»⁴. Les activités de nature, en tant qu'objet de recherche autonome, restent donc en marge des préoccupations dominantes des géographes anglais et américains.

¹ RAVENEL L. (1997), *Le football de haut niveau : espaces et territoires*, Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.

² AUGUSTIN J-P. (1995), *Op. Cit.*

³ BOYER M. (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.

⁴ LE CARO Y. (2002), *Usages récréatifs de l'espace agricole*, Thèse de Géographie de l'Université de Rennes 2, Laboratoire RESO, 2 Vol., Rennes, page 16.

2. 2. La géographie du sport en France

En France, la démarche des géographes dans la construction d'un objet d'étude autour de la thématique sportive entretient de nombreuses similitudes avec celle des chercheurs anglophones. Notre propos se limitera ici aux approches géographiques ou connexes des pratiques sportives ou touristico-sportives.

Dans le champ du tourisme, un grand nombre d'ouvrages propose, depuis une quinzaine d'années, diverses synthèses sous l'appellation de « géographies du tourisme » (pour ne prendre que quelques exemples parmi ceux qui seront utilisée ultérieurement dans le cadre de cette recherche, par ordre chronologique J-L. Michaud en 1983¹, J-P. Lozato-Giotard en 1985², G. Cazes en 1992³, D. Pearce en 1993⁴, J-M. Dewailly et E. Flament en 1993⁵ et 2000⁶). D'autres auteurs ont privilégié des approches thématiques en appréhendant le phénomène à différentes échelles ou sur des territoires particuliers : le tourisme dans l'espace français de D. Clary⁷, en montagne de B. Debarbieux⁸ ou encore en Méditerranée par J-P. Lozato-Giotart⁹.

G. Cazes en 1987¹⁰ puis 1992¹¹ propose une typologie des approches géographiques du tourisme permettant de classer l'ensemble de ces travaux en trois thématiques distinctes : la thématique de la distribution, celle de la production et celle de l'articulation spatiale du « système touristique » avec le « système local ». « Sans s'en abstraire totalement, ces trois concepts majeurs permettent de « revisiter », en géographie, les rubriques incontournables de toute étude touristique : offre et ressources, demande et fréquentations, flux et foyer, émission et destination, stations et régions, retombées et

¹ MICHAUD J-L. (1983), *Le tourisme face à l'environnement*, P.U.F., Paris.

² LOZATO-GIOTART (1993), *Géographie du Tourisme*, 4^{ème} (1^{ère} Ed. 1985), Coll. Géographie, Masson, Paris.

³ CAZES G. (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny.

⁴ PEARCE D. (1993), *Géographie du tourisme*, Mathan, Paris.

⁵ DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (1993), *Géographie du tourisme et des loisirs*, dossier DIEM, n°15, SEDES, Paris.

⁶ DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (2000), *Le tourisme*, Coll. Campus Géographie, SEDES, Paris.

⁷ CLARY D. (1993), *Le tourisme dans l'espace français*, Coll. Géographie, Masson, Paris.

⁸ DEBARBIEUX B. (1995), *Tourisme et montagne*, Géo. poche, Economica, Paris.

⁹ LOZATO-GIOTART (1989), *Méditerranée et tourisme*, Coll. Géographie, Masson, Paris.

¹⁰ CAZES G. (1997), *La géographie du tourisme : réflexion sur les objectifs et les pratiques en France*, *Annales de géographie*, sept. – oct., n°537, Paris, pages 595 à 600.

¹¹ Cf. introduction in CAZES G. (1992), *Op. Cit.*, pages 5 à 12

impacts, planification et aménagement.»¹. Cette catégorisation reste un peu artificielle, car de nombreux chercheurs se positionnent explicitement ou implicitement dans une ou plusieurs de ces approches.

Dans ce champ, peu de travaux portent spécifiquement sur les pratiques sportives de nature. Si plusieurs géographes abordent couramment le sujet, ils se limitent, dans bien des cas, à les appréhender comme un usage parmi d'autres des espaces touristiques et/ou sportifs. Dans ce contexte, il ne semble pas nécessaire de développer plus longuement cette thématique, mais plutôt de porter un regard sur la géographie du sport en France, plus proche des questionnements de cette recherche.

Le premier obstacle à l'analyse de l'objet sport : la légitimité du regard scientifique

Même si le sport est aujourd'hui devenu un objet d'étude connu et reconnu, les précurseurs ont eu beaucoup de difficulté à légitimer de la pertinence et de l'intérêt d'apposer un regard scientifique sur ce champ thématique. N. Elias a d'ailleurs connu les mêmes péripéties en Grande Bretagne. «La chose n'allait pas de soit dans les années cinquante où un tel sujet était privé de toute légitimité sociologique. [...] Lorsque nous avons commencé à réfléchir à la question qui nous intéresse ici, la sociologie du sport était encore à ses débuts. Je me rappelle très bien que nous nous sommes demandés si le sport pourrait être considéré comme un sujet de recherche digne des sciences sociales, et en particulier d'une thèse de Master of Arts. Nous avons, je crois, quelque peu contribué à ce qu'il le devienne »².

En France, la première discipline des sciences sociales à s'être interrogée sur la pertinence de son analyse est la sociologie. Les premiers travaux ont été réalisés au cours des années soixante, à l'apogée de la puissance des institutions sportives nationales. G. Magnane fut un des premiers à se heurter à l'incompréhension des organisations sportives face à l'investigation sociologique. En 1964, dans son ouvrage intitulé « sociologie du sport »³, il porte un jugement très sévère sur la discipline. P. Irlinger retrace ses péripéties : « déçu de voir les responsables fédéraux lui retourner ses questionnaires vierges, malgré les explications données et les assurances reçues, il posait, dans cet ouvrage fondateur de la discipline, la question : mais qu'ont-ils donc à cacher ?

¹ CAZES G. (1992), Op. Cit., page 11.

² ELIAS N., DUNNING E. (1994), Sport et civilisation, la violence maîtrisée, Fayard, Paris, page 11.

³ MAGNANE G. (1964), Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine, Coll. Idées, Gallimard, Paris.

Tout à son dépit, il apportait lui-même des réponses extrêmes, telles que : un goût de l'autorité absolue [...] de pères abusifs utilisant le sport comme moyen d'infantilisation [...] aboutissant à une stérilisation psychique »¹. Cette situation va perdurer. Quinze ans plus tard, un étudiant d'Orsay écrira : « si les sportifs aiment être regardés et admirés, ils ont horreur d'être observés »². L'idéologie du moment était à l'égalitarisme. En 1973, un célèbre journaliste sportif publia : « le sport tend à abolir les discriminations sociales [...] on découvre à travers lui qu'une société est superficielle et qu'il est possible de s'en libérer par l'accès à un monde d'égalité et de fraternité »³. Nous comprenons mieux, dans ce contexte, l'incompréhension d'un médecin qui rétorqua à un sociologue lors d'une réunion de travail « la sociologie du sport est inutile puisque la médecine du sport est sociale »⁴. « Lorsque des phénomènes contradictoires avec l'esprit sportif apparaissent, on explique que cette situation est produite par l'extériorité du mal ayant perverti le sport. P. Bourdieu dira même que le sport est perçu comme le terrain par excellence de la dénégation du social. On comprend alors pourquoi l'idéologie sportive s'oppose à la production de recherches sociologiques »⁵.

La fin des années 1970 va être marquée par une étape décisive dans les rapports entre la sociologie et le sport. Les chercheurs de l'Institut National du Sport et de l'Éducation Physique (I.N.S.E.P.) sous l'impulsion de C. Pociello vont renverser cet état de fait. Par une relecture critique de la sociologie « Bourdieusienne » et son adaptation au monde cloisonné du sport, ils vont montrer, à l'inverse, que le sport est un excellent révélateur d'un contexte social. Le « système des sports » ainsi proposé, se veut représentatif du système social global dont il est l'émanation. Il est en perpétuelle évolution du fait d'une recherche permanente de distinction sociale de la part des acteurs. Ce positionnement donnera lieu à un grand nombre de publications sous l'appellation « d'approche socioculturelle des pratiques sportives »⁶, au début des années 1980. Remarquons que les pratiques du vol-libre, de l'escalade et du canoë-kayak⁷ ont été dans les premières activités sportives étudiées avec ce nouveau regard sociologique.

¹ IRLINGER P. (1995), Evolution des rapports entre institution sportive et la recherche sociologique du sport. La genèse conflictuelle de la sociologie du sport et ses conséquences contemporaines, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence.

² IRLINGER P. (1995), Op. Cit.

³ IRLINGER P. (1995), Op. Cit.

⁴ IRLINGER P. (1995), Op. Cit.

⁵ CORNELOUP J. (2002), Les théories sociologiques de la pratique sportive, Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.

⁶ POCIELLO C. (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.

⁷ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

Les pionniers de la géographie du sport, valorisation d'une approche structurelle ou « Terres, territoires et terrains de sports : les surprises de la géographie sportive nationale¹ »

Historiquement, il est coutumier d'attribuer la première analyse géographique du sport à Elisée Reclus, en l'occurrence le cricket anglais dans sa géographie universelle publiée à la fin du XIX^{ème} siècle. Cette première analyse ne revêt qu'une pure fonction illustrative. Il faut attendre les années 1960 - 1970 pour que les géographes commencent à s'intéresser plus particulièrement à ce champ thématique. En 1969, A. Haumont² réalise les premiers travaux relatifs à la distribution spatiale et aux modes de localisation géographique des équipements sportifs dans la Région parisienne.

Durant cette période, l'évolution de la discipline peut se résumer, en reprenant l'expression d'A. Haumont : « des variations territoriales des sports aux variations sportives des territoires »³. Les géographes s'emploient à réaliser une description de l'implantation spatiale des équipements sportifs et des équipes de haut niveau. A. Frémont⁴ en 1976, réalise trois cartes de répartition des clubs de haut niveau du football, du basket et du rugby. Cette première analyse s'appuie sur les notions de hiérarchies urbaines et sur les caractéristiques socio-économiques des espaces concernés. De nombreux géographes développeront ensuite cette perspective de recherche. Comme le souligne A. Haumont, « les modèles utilisés par la géographie humaine et l'économie spatiale pour rendre compte de la localisation des services permettent de traiter du sport quotidien : densité des trames, seuils démographiques de l'apparition des structures sportives, aires de recrutement et de diffusion »⁵. Les recherches s'attachent à tester les corrélations entre les structures de peuplement et la fréquence des structures sportives. J. Praicheux et D. Mathieu⁶ joueront un rôle moteur dans cette approche en publiant en 1987, l'Atlas du sport en France. Ces recherches valorisent des approches quantitatives et des outils d'analyse spatiale pour rendre compte de l'organisation de l'espace géographique du sport à divers échelons territoriaux, du local au national. Dans la continuité de ces travaux, L. Ravenel appliquera

¹ Titre emprunté à POCIELLO C. (1995), Les cultures sportives, Coll. Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris, page 186.

² HAUMONT A., RAYMOND H. (1969), Les équipements sportifs dans la Région parisienne, Paris. Travail cité in PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon.

³ HAUMONT A. (1995), Les variations géographiques du sport, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.

⁴ FREMONT A. (1976), La région, espace vécu ?, Coll. Sup., Presses Universitaires de France, Paris.

⁵ HAUMONT A. (1995), Op. Cit.

⁶ MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Atlas du sport en France, Reclus, Fayard, Paris.

ces méthodes aux sports professionnels et aux équipes de haut niveau dans une analyse de la pratique du football à l'échelle nationale¹.

De l'espace géographique à l'espace social

Très vite, les géographes, en s'inspirant des approches socioculturelles du sport, portent un regard nouveau sur la discipline. C. Pociello décrit ainsi les premiers travaux de J.P. Augustin et M. Bergès : « ils s'appliquent en socio-géographes et en politologues, à comprendre l'implantation de ce sport dans l'espace social de Bordeaux, foyer à partir duquel il avait diffusé dans tout le Sud-Ouest. Remarquable synthèse d'histoire et de sociologie sportive, cette approche originale attire l'attention sur des considérations trop souvent négligées par les historiens et les sociologues enclins aux généralisations. J-P. Augustin se positionnera ainsi face à la discipline en indiquant que la géographie participe à la description spatiale des faits sociaux mais s'engage aussi dans l'explication sociale des faits spatiaux »². Ce positionnement permet de faire rentrer la géographie du sport dans la géographie dite culturelle qui est classiquement subdivisée en deux sous-ensembles, celle des religions et celle des loisirs. Ces approches culturelles « s'attachent à l'inventaire et à l'explication des variations géographiques du sport. Elle ne saurait le faire sans prendre en compte des transformations dans les sociétés et dans le peuplement qui entraînent l'équipement sportif des territoires »³. Cette remarque rend indissociable et complémentaire les deux types d'analyses possibles au sein de la géographie du sport développés précédemment.

Au début des années 1990, diverses synthèses et colloques rendront compte de l'apport de cette double perspective de recherche [analyse spatiale et approche socio-spatiale] dans la compréhension de l'espace des sports. Plusieurs publications tenteront alors de légitimer cette thématique au sein de la géographie française. Mappemonde y consacra un numéro, en 1989, intitulé «Espaces du sport » ; un colloque, à Besançon, en 1990 interrogera les questions de la Géopolitique du sport⁴ ; enfin J-P. Augustin proposera, en 1995, la première synthèse sur ce thème « Sport, géographie et aménagement »⁵.

L'ensemble de ces contributions présente la diversité des regards et l'étendue du champ d'investigation que permet l'analyse géographique du sport. J. Praicheux en note

¹ RAVENEL L. (1997), Le football de haut niveau : espaces et territoires, Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.

² POCIELLO C. (1981), Op. Cit.

³ HAUMONT A. (1995), Op. Cit.

⁴ ERRAIS B., MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1990), Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon.

⁵ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

toute l'importance dans l'avant-propos du colloque de Besançon : « Géopolitique : ce terme interroge par un sens à la fois étroit et globalisant. Son choix procède d'un double souhait : souligner avec netteté l'insertion profonde du sport dans la société contemporaine, comme témoin de ses enjeux et enjeu lui-même ; intégrer, à travers l'ampleur du terme, des recherches très diverses qui posent un problème spatial »¹.

Et les sports de nature ?

Ainsi, cette géographie s'est-elle principalement intéressée aux sports dit traditionnels, bénéficiant d'un point de vue spatial d'une forte lisibilité (équipements structurants, clubs et équipes professionnelles ou amateurs, championnats, etc.). Seuls, quelques chercheurs ont exploré le large champ thématique que représentent les pratiques sportives de nature.

Au sein de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, divers travaux ont été menés aussi bien sur les pratiques littorales que sur les espaces pyrénéens. J.P. Augustin a dirigé diverses recherches sur les processus de production territoriale liés aux sports de nature sur le littoral aquitain. Elles se sont attachées à mettre en exergue de nouvelles formes de territorialités sportives et leurs incidences dans les recompositions socio-spatiales des espaces côtiers².

A l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, dans la continuité des travaux de X. Piolle et M. Chadefaud, J. Diénot et D. Theiller se sont, pour leur part, depuis le milieu des années 1980, spécialisés dans ce champ des pratiques de plein air. Leur ouvrage, intitulé « les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien », rend compte de la diversification des activités de nature et des usages qu'elles génèrent. « Nous proposons une approche qui considère que les pratiques de loisir sont aujourd'hui un champ privilégié pour observer la production de nouveaux processus identitaires et de nouveaux rapports Société / Espace, plus valorisant et plus porteur de sens »³.

Tous ces travaux privilégient une entrée par la géographie sociale en cherchant à redéfinir les relations aussi bien matérielles qu'idéelles que tissent, de manière éphémère, les pratiquants à l'espace des activités sportives de nature.

L'autre pôle universitaire, particulièrement présent dans cette thématique est l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble. Les premiers travaux ont été menés sous

¹ ERRAIS B., MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1990), Op. Cit.

² AUGUSTIN J.P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

³ DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

l'impulsion de J. Herbin, H. Gumuchian et J-P. Guérin sur les pratiques alpines, mais principalement dans une perspective touristique. Les recherches de P. Bourdeau se tourneront ultérieurement vers des problématiques exclusivement sportives. Son travail porte alors sur les territorialités sportives de montagne et plus particulièrement sur celles d'un groupe professionnel : les guides de haute montagne¹. Il réalise, en outre, plusieurs approches géographiques de la diffusion et de l'organisation socio-spatiale de diverses activités sportives de montagne dont l'escalade² ou la via ferrata³ par exemple. Entre identité, culture et territoire, ses recherches s'attachent à comprendre les processus d'appropriation et de construction territoriale à l'œuvre dans les pratiques sportives de nature et de montagne.

Nous reviendrons subséquemment sur l'ensemble de ces recherches qui dicteront une partie des positionnements de ce présent travail.

Les pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards restent donc en marge des préoccupations dominantes des chercheurs en géographie du sport. Cette analyse succincte des différents travaux menés sur la thématique montre le caractère complémentaire des approches structurelles et culturelles dans la compréhension globale des différents phénomènes sportifs. Le caractère exploratoire du champ des pratiques sportives de nature dans une perspective géographique ne peut donc pas s'affranchir de ce double regard. C'est du moins, au travers le concept de lieu, la perspective de recherche qui sera ici tentée.

Nous nous sommes volontairement limités dans cet « état des lieux », aux seules recherches géographiques sur le sport. Il existe, bien entendu, un grand nombre de travaux émanant de chercheurs en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives qui traitent directement ou indirectement des questions des espaces de pratiques sportives de nature. Il y sera fait référence ultérieurement dans diverses parties de cette thèse. Face à la grande diversité aussi bien des objets sur lesquels portent ces recherches que de leurs positionnements disciplinaires, il n'a pas semblé possible, ni même nécessaire, d'en proposer ici un panorama complet⁴.

¹ BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble.

² BOURDEAU P. (1995) (sous la direction de), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.

³ BOURDEAU P. (Sous la direction de) (1998), Les via ferrata en France, Coll. Guide de savoir-faire, AFIT, Paris.

⁴ Dans une publication collective, nous avons tenté un travail de synthèse sur les notions de culture et de territoire, s'y référer pour une approche ou un panorama plus exhaustif des travaux développés en S.T.A.P.S. : CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P., BOUTROY E. (2002), Sports de montagne et territoires : de l'interaction entre cultures sportives et espaces de pratiques, Colloque «Permanence et changements dans les sociétés alpines : état des lieux et perspectives de recherche », Université Européenne d'été, Université de la Méditerranée, Gap.

Chapitre 2 : Les espaces de pratiques sportives de nature, proposition d'une approche par le concept de lieu

Les avancées épistémologiques de la géographie du sport, du tourisme et des loisirs présentées précédemment montrent un vaste champ d'investigation et de recherche laissé libre par les géographes. Cette thèse propose ainsi une relecture socio-spatiale des espaces de pratiques sportives de nature avec une entrée privilégiée par le concept de lieu.

D'un point de vue étymologique le mot lieu vient « du latin *locus*, du grec *lokhos*, endroit où on se pose, il est probablement lié à la racine coucher, ce qui gît, qui est étendu, et que l'on trouve dans l'allemand *liegen*, dans l'anglais *to lay*. En anglais c'est *place* qui vient de plat, sur quoi on peut se poser. En allemand, c'est *Ort*, qui est peut-être le même mot qu'orient, lequel désigne l'orientation, la direction »¹. En Français, le lieu possède une analogie sémantique avec les termes de localisation - local - localisé – localité, ensemble d'expressions permettant à l'individu de se situer et d'organiser le monde qui l'entoure.

Ce concept classique va traverser les âges et les luttes internes à la discipline. Il sera utilisé lors de nombreuses ruptures épistémologiques ou l'affirmation de nouveaux paradigmes ou positionnements. Ainsi, pour ne citer que deux exemples, P. Vidal de la Blache ne lançait t-il pas en 1913 pour défendre la géographie régionale classique et la légitimer face aux autres sciences sociales que « la géographie est la science des lieux et non celle des hommes »² ? En 1976, A. Frémont³ pour se démarquer des méthodes, objectifs et orientations idéologiques de la géographie classique, utilisera le lieu comme entrée privilégiée et fil directeur de sa démonstration de la construction régionale par l'espace vécu. Cet ouvrage [La région, espace vécu ?] participera, avec bien d'autres publications (la revue *L'Espace Géographique* en 1972, *L'Espace Temps* en 1975), à l'affirmation et à la légitimation d'une géographie humaine, culturelle et sociale, posant les fondements et permettant l'émergence de diverses écoles de pensées représentées aujourd'hui dans la géographie contemporaine. Ultérieurement, d'autres courants plus quantitatifs, comme le Groupe Dupont par exemple, utiliseront le concept pour montrer comment les lieux participent à la structuration de l'espace géographique, par

¹ Définition issue de l'incontournable BRUNET R. et al. (1993), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris, page 274.

² VIDAL DE LA BLACHE P. (1913), *Des caractères distinctifs de la géographie*, *Annales de la Géographie*, n°22, Paris, page 299.

³ FREMONT A. (1999), *La région, espace vécu ?*, Champs, Flammarion, 1^{ère} Ed. 1976, Paris.

l'intermédiaire de méthodes d'analyse spatiale ou d'approches s'inspirant de la systémique sociale.

Il n'est pas non plus étranger à des travaux connexes à la discipline géographique. Par exemple, M. de Certeau l'utilise largement dans ses «Récits d'espace» en 1980¹ dans une perspective psycho-anthropologique. A l'interface entre structuralisme et phénoménologie, A. Moles se sert du concept de lieu pour poser les bases d'une psychosociologie de l'espace². Ces deux références montrent des interconnexions disciplinaires importantes qui permettront d'intégrer aux réflexions géographiques contemporaines de nombreux apports d'autres sciences sociales et plus particulièrement de la sociologie, de la psychologie, de l'ethnologie, de l'anthropologie, voire de la philosophie ou des sciences politiques. En 1993, A. Bailly présente ces complémentarités dans un article intitulé «de l'espace aux lieux»: «C'est la géographie des représentations, parfois qualifiée de géographie cognitive ou phénoménologique, portant son attention sur les attitudes et les comportements des groupes humains dans l'espace, une géographie des espaces vécus³, qui fait le plus référence à ce que A. Moles qualifie de "psycho-géographie". Et il n'est pas étonnant de constater, dès les années 1970, grâce à A. Moles et à des géographes comme P. Claval, H. Capel, A. Frémont, un double mouvement qui porte la psychologie vers la géographie et la géographie vers la psychologie pour saisir comment l'espace devient lieu de vie des hommes»⁴.

De nombreux courants de la géographie humaine contemporaine font référence au lieu pour renouveler les modes d'appréhension et d'analyse de l'espace géographique, des processus de territorialisation et d'écogénèse territoriale. Même si ce concept, en France, n'a pas la même place que celle qui lui est réservée dans diverses écoles de pensées anglophones⁵, il alimente régulièrement le débat géographique dans l'Hexagone. Depuis le milieu des années quatre-vingt-dix, de nombreux géographes français ouvrent d'autres perspectives de recherches et tendent à clarifier son usage géographique. Parmi eux, certaines contributions marquantes peuvent dès maintenant être signalées même si elles sont ensuite largement utilisées et positionnées dans le champ disciplinaire : B. Debarbieux

¹ DE CERTEAU M. (1980), Arts de faire, L'invention du quotidien, Tome 1, Union générale d'éditions, collection 10-18, Paris ; réédité en 1990 chez Gallimard dans la collection Folio Essais. Voir chapitre IX : Récits d'Espace, pages 170 à 191 dans cette dernière édition.

² MOLES A., ROHMER E. (1978), Psychologie de l'espace, Coll. Synthèses contemporaines, Casterman, 1^{ère} Ed. 1972, Paris.

³ A. Bailly fait ici explicitement référence à FREMONT A. (1999), 1^{ère} Ed. 1976, Op. Cit.

⁴ BAILLY A. (1993), De l'espace aux lieux, l'apport de la micro-psychologie et de la géographie des représentations, Bulletin de Micro-psychologie, n°23, Strasbourg, pages 14 à 18.

⁵ Se référer particulièrement à la synthèse réalisée par : STASZAK J-F. (2002), Nouvelles approches du lieu, in Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines, Mappemonde, Belin, Paris, pages 249 à 255.

utilisera le lieu dans une perspective symbolique¹ ; M. Lussault le qualifiera « d'espace »² et le définira avec le territoire et le réseau comme concept fondamental formant la « trinité du géographe » ; D. Retaillé l'élèvera au rang de concept théorique dans « le monde du géographe »³ ; V. Berdoulay et N. Entrikin ouvriront de nouvelles perspectives théoriques et de recherches reposant sur la dialectique lieu et sujet⁴ constitutive d'une réflexion sur la construction narrative des lieux⁵ ; etc.

Dans une perspective de recherche post-moderniste, à laquelle font référence certains auteurs pour prédire la fin des territoires⁶, le lieu est alors un concept opératoire. « Appliquée à la géographie, la post-modernité se traduirait par la conduite de recherches en marge des modèles traditionnels utilisés pour lire les rapports des hommes à l'espace, par l'orientation de travaux portant sur la complexité socio-spatiale. Il y a de nouvelles préoccupations où "l'on se tourne vers la prise en compte de la narrativité constitutive des lieux, révélatrice par la mise en intrigue des éléments qui le composent, des valeurs géographiques"⁷. Ce qui importe alors ce sont plus les espaces-temps de rupture plutôt que de continuité, les formes spatiales et le sens de ces formes en émergences »⁸.

Cette énumération de références n'a pas la prétention d'être exhaustive mais tend à démontrer l'actualité et la légitimité du questionnement géographique lié à ce concept de lieu. Pourtant, de la géographie régionale du début du siècle aux courants post-modernistes, chacun y fait référence. Ce constat va inciter D. Retaillé à émettre quelques réserves ou précautions : « le lieu est un de ces concepts premiers de la géographie parce qu'il trouve sa racine dans la géographie spontanée et qu'il ne subit aucune transformation par son passage au corps savant. Et pour cause, les savants géographes ne se sont que très rarement penchés sur son cas et, quand ils l'ont fait, la volonté d'approfondir était absente,

¹ Citons principalement deux articles : DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, fragment et symbole du territoire, *Espaces et sociétés*, n°82-83, L'Harmattan, Paris, pages 13 à 35 et le plus cité DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, *L'Espace Géographique*, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.

² LUSSAULT M. (1996), *L'espace en actions ; de la dimension spatiale des politiques urbaines*, Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université François Rabelais, Tours. Voir chapitre 2 : l'espace dans tous ses états, principalement pages 78 à 100.

³ RETAILLÉ D. (1998), *Le monde du géographe*, Coll. Références inédites, Presses de Sciences Politiques, Paris. Voir particulièrement la fin du chapitre 1 pages 75 à 78 et le chapitre 2 pages 79 à 102.

⁴ BERDOULAY V., ENTRIKIN N. (1998), Lieu et sujet : perspectives théoriques, *L'Espace Géographique*, n°2-98, Masson, Paris, pages 111 à 121.

⁵ BERDOULAY V. (1988), *Des mots et des lieux*, du CNRS, Paris.

⁶ CHIVALLON C. (1994), Crise des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ?, in *Fin des territoires ou diversification des territorialités ? La géographie interrogée*, Pau. Reprenant en partie le slogan de LEVY J. (1993), A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ?, in « Les apories du territoire. Espaces, couper/coller, revue *Espaces Temps*, n°51-52, pages 102 à 142.

⁷ BERDOULAY V. (1991), Les valeurs géographiques, in *Encyclopédie de la géographie* (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 383 à 400.

⁸ GUMUCHIAN H., MAROIS C. (2000), *Initiation à la recherche en Géographie, Aménagement, développement territorial, environnement*, Co-Édité par Les presses universitaires de Montréal et Anthropos, Economica, Paris, page 41.

tant il semblait évident qu'un lieu n'était qu'un lieu. Si la similitude d'un concept commun et d'un concept savant peut rassurer par certains côtés, cela nuit considérablement à l'explication de la pensée raisonnée »¹.

Nonobstant, une des richesses du concept tient sans aucun doute dans son caractère protéiforme faisant référence à des paradigmes différents. Il permet ainsi une pluralité de regards sur un même objet et une analyse croisée de ses dynamiques géographiques. Dans le cadre de cette recherche, le lieu de pratiques sportives de nature sera appréhendé de trois manières distinctes mais complémentaires, dont une présentation succincte sera proposée ci-après.

Dans un premier temps, il sera perçu comme une **entité spatiale participant à la structuration de l'espace fonctionnel** des pratiques sportives de nature.

Une seconde perspective s'attachera à comprendre la place qui lui est donnée dans **les territorialités sportives** des pratiquants. **Espace vécu**, processus d'appropriation et de hiérarchisation symbolique des lieux sont alors au cœur du questionnement.

Pour finir, il peut être conçu comme **une formation socio-spatiale** au sein de laquelle une pluralité d'acteurs participe à la co-construction de cette entité. Le lieu peut alors prendre différentes formes selon les logiques, stratégies, projets individuels et collectifs que les acteurs développent au sein de cet espace social.

En préambule, pour définir plus précisément l'objet central de cette recherche qu'est le lieu de pratiques sportives de nature, il est indispensable de se questionner sur les interrelations existantes entre le concept de lieu et d'espace géographique ; les diverses constructions sociales du lieu, la problématique de son échelle d'appréhension et les spécificités des lieux de pratiques sportives de nature (ces notions seront plus largement développées ultérieurement).

¹ RETAILLE D. (1998), Op. Cit., page 79.

1. Les lieux sportifs comme formes particulières de l'espace géographique

Le lieu est une forme particulière et la trame élémentaire de l'espace géographique¹. «C'est de lieux, de liens de lieux et de lieux de lieux que l'espace est fait. Ils sont reliés par des réseaux. Le lieu est un point, mais un point singulier, identifiable et identifié, distinct des autres»². Ces affirmations sous-entendent l'interdépendance et la complémentarité entre les deux concepts géographiques de lieu et d'espace. Il faut donc définir le type d'espace géographique appréhendé, pour dans une dialectique «contenant – contenu », pouvoir approcher une première définition du lieu.

Pour reprendre la dualité des modes d'analyse de l'espace géographique proposée par D. Pumain et T. Saint-Julien, celui-ci peut être soit défini comme :

- « un simple contenant, repère immuable dans lequel on situe les objets et analyse leurs relations : c'est l'espace support, espace absolu, il est isotrope et homogène, c'est-à-dire qu'il a les mêmes propriétés dans toutes les directions ;

- soit comme un ensemble de relations dont les propriétés, variables dans le temps et dans l'espace, sont définies par la nature et la forme des interactions entre les objets et les unités spatiales : c'est l'espace relatif ou l'espace produit »³.

Cette opposition renvoie directement à la place donnée par le chercheur à la société dans l'analyse de l'espace géographique. « Les relations entre les sociétés et l'espace s'établissent à des niveaux d'inégale complexité, depuis l'espace, simple support matériel des faits sociaux, jusqu'à l'espace des représentations, des symboles et de l'imaginaire en passant par l'espace produit ou facteur social. »⁴. Ainsi pour reprendre l'analyse de G. Di Méo⁵, à chaque problématique son espace et donc ses lieux !

Dans un premier temps, afin de définir les interrelations structurelles entre l'espace, les lieux qui le composent et la société, une entrée par les « lieux fonctionnels » sera privilégiée. L'étude de ces lieux montre « comment les attributs, qui peuvent être mesurés objectivement, introduisent des distorsions et rendent l'espace hétérogène et anisotrope. La

¹ FREMONT A. (1999), La région, espace vécu ?, Champs, Flammarion, 1^{ère} Ed. 1976, Paris, page 149.

² BRUNET R. et al. (1993), Op. Cit., page 298.

³ PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (1997), L'analyse spatiale, 1. Localisations dans l'espace, Coll. Coursus géographique, Armand Colin, Paris, page 44.

⁴ FREMONT A. et al. (1984), Géographie sociale, Sens et non-sens de l'espace, Masson, Paris, page 121. cité in DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de Géographie, n°537, page 564 à 594.

⁵ DI MEO G. (1987), Op. Cit., page 565.

distorsion relative des lieux est modifiée selon les fonctions des lieux et leurs relations : c'est un espace relatif, qui change si la position des objets ou de l'observateur change. Les acteurs valorisent inégalement les lieux en fonction de leurs projets, de leurs activités. L'espace géographique diffère ainsi de l'espace euclidien parce que la localisation y est chargée d'enjeux et de sens, elle représente des contraintes et des ressources, dont l'évaluation est continuellement remise en cause par les modifications de l'environnement social, culturel et technique. [...] Les lieux et les relations qui les unissent sont très inégalement valorisés et pratiqués, ce qui introduit des déformations par rapport à une représentation de l'espace chorotaxique. L'espace fonctionnel produit par les interactions sociales est fondamentalement hétérogène et anisotrope, et ses propriétés se transforment dans le temps »¹.

Appliqué aux lieux sportifs, cette première approche concorde avec la définition que lui donne J. Praicheux : « les lieux de consommation sont au cœur de territoires continus ou disjoints qu'ils contribuent à organiser. Ils le font par l'attraction qu'ils exercent sur les hommes qui les consomment. Ils se différencient par leur type de fréquentation, la finalité des activités pratiquées, leur aire de recrutement »². Ainsi, le lieu se définit à un instant « t » par des coordonnées géographiques (longitude, latitude et altitude), une fonction particulière, un usage permettant de les hiérarchiser entre eux. C'est, en résumé, le lieu identifiable d'A. Moles³. Pour que « l'individu reconnaisse un tel espace, il est capable de donner un nom au lieu, puis de le repérer sur une carte. Eventuellement, il peut s'y enraciner⁴ ». L'homme se repère ainsi dans l'espace par rapport à sa localisation et sa distance à d'autres lieux qu'ils soient carrefours (nœuds d'un réseau), lieux-dits (positionnés sur un tronçon) ou pôles (dont les caractéristiques sont à définir). Ce terme a donc une dimension générique, fonctionnelle et d'un usage quotidien. La deuxième dimension du lieu est sa fonction ou type d'utilisation. « Parmi tous les facteurs de la combinaison régionale, l'activité, la fonction sera retenue comme le plus significatif pour proposer une classification : lieux pour habiter, pour travailler, pour échanger, pour circuler, pour jouer, etc. »⁵. Les lieux définissent le domaine des possibles pour l'action mais n'en présupposent pas l'existence.

¹ PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (1997), Op. Cit., page 44 et 45

² PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon, page 29.

³ MOLES A. (1995), Op. Cit.

⁴ MOLES A., ROHMER E. (1998), Psychosociologie de l'espace, Coll. Villes et Entreprises, l'Harmattan, Paris, page 23.

⁵ FREMONT A. (1999), Op. Cit., page 150.

2. Les lieux de pratiques sportives de nature comme des construits sociaux ou culturels et l'espace vécu

Mais, « l'usage des espaces par les sociétés humaines déborde la simple fonctionnalité. Des besoins complexes et immatériels s'insinuent constamment dans l'espace des hommes. Ils définissent des lieux forts : lieux du religieux et lieux du mythe ; lieux de récréation permanente du groupe et lieux de l'identité sociale ; lieux plus intimes de la construction personnelle et lieux ludiques de la création partagée »¹.

Cette remarque impose de prendre en considération une autre dimension du lieu au travers le sens et les significations qu'il projette socialement. L'usage des lieux ne peut être considéré comme un acte gratuit, exempt de sens et de diverses fonctions symboliques ou culturelles. Ces lieux ludiques et récréatifs participent indéniablement au développement de l'individu et à son affirmation dans le champ du social. Cette idée, déjà développée par K. Marx au milieu du XIX^{ème} siècle, permettait de légitimer l'accès à tous et plus particulièrement au prolétariat aux loisirs : « économiser du temps de travail, c'est augmenter le temps libre, c'est-à-dire le temps servant au développement complet de l'individu. Le temps libre pour la distraction aussi bien que pour les activités supérieures transformera tout naturellement celui qui en jouit en un individu différent »².

La rupture avec l'espace de vie pour satisfaire des besoins physiologiques (détente, loisirs, ressourcement, etc.) ou contenter diverses quêtes de connaissances ou de re-connaissances, est devenue un fait social total, au sens proposé par M. Mauss³, dans les sociétés modernes ou industrialisées. « La propension à accéder à un autre espace que l'espace quotidien est un invariant anthropologique. Il prend une connotation particulière dans un contexte marqué par un modèle culturel où la mobilité spatiale est un élément de réalisation de soi »⁴.

Cette approche prend toute son importance avec l'avènement contemporain des nouvelles mobilités de loisirs. Ainsi pour reprendre l'idée développée par R. Amirou⁵ dans

¹ PERON F. (1998), Sortir d'une vision nostalgique in KNAFOU R. (sous la direction de), La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris, pages 198 à 210.

² MARX K. (1857), Fondement de la critique de l'économie politique, Tome 2 cité par DUMAZEDIER J. (1962), Vers une civilisation du loisir ?, Seuil, Paris.

³ MAUSS M. (1989), Sociologie et anthropologie, Quadrige, (1^{ère} Ed. 1950), Presses Universitaires de France, Paris.

⁴ REMY J. (2000), L'implication paradoxale dans l'expérience touristique in Le tourisme local, une culture de l'exotisme, Coll. Tourisimes et sociétés, l'Harmattan, Paris, pages 29 à 50. La première version de cet article est parue en 1994 dans la revue Recherches sociologiques, Vol. 2 pages 61 à 78.

⁵ AMIROU R. (1994), Le tourisme comme objet transitionnel, Revue Espace et société, n°76, pages 149 à 165.

une perspective touristique, librement reprise et adaptée au lieu par J. Remy¹, le lieu de pratiques sportives de nature peut s'apparenter à un fragment d'espace transitionnel. Le lieu devient alors pour le pratiquant un espace initiatique à partir duquel il va pouvoir se construire une culture, une identité.

Il participe donc au-delà des simples spatialités sportives à la construction de territorialités à travers lesquelles, l'espace et les lieux qui l'organisent, prennent sens pour l'individu. Ces territorialités permettent alors de « saisir entre les hommes et les lieux d'autres rapports que des relations purement matérielles »². Dans le cadre de cette analyse, les pratiques sportives de nature, comme révélateurs des nouvelles mobilités géographiques contemporaines, permettent de mettre en exergue l'émergence de multi-territorialités bouleversant la conception traditionnelle basée sur une approche des territoires du quotidien. « L'avenir s'annonce comme un immense progrès par rapport aux époques antérieures, puisqu'une large majorité d'individus, enfin affranchis des contraintes de la distance et libérés d'un territoire unique, lieu de socialisation, mais aussi lieu d'enfermement, va pouvoir goûter aux joies des expériences territoriales multiples »³.

Dans cette perspective, le concept d'espace vécu permet de rendre compte des rapports que l'individu - pratiquant se construit avec l'espace fonctionnel et les lieux qui participent à sa structuration. « L'espace vécu, l'espace perçu, mais aussi l'espace imaginé forcément beaucoup plus vaste, forment pour chaque individu une méta-structure socio-spatiale au sein de laquelle il évolue, se situe et vit sa relation à la société »⁴. Ces relations, que noue alors le pratiquant avec les lieux, peuvent alors être appréhendées tant dans leurs dimensions matérielles (usage des lieux) qu'idéelles (images, représentations et discours communiqués). Ainsi, « les aventures individuelles "régionalisent" les lieux alors même qu'elles structurent en profondeur chaque corps et chaque esprit »⁵. D. Clary⁶ interprète ce processus, dans une problématique touristique, comme le besoin de « l'homme de se reconnaître dans un territoire, qu'il marque et qu'il façonne par son intelligence : c'est

¹ REMY J. (2000), Op. Cit.

² FREMONT A. (1982), L'espace vécu (suite et fin ?) in *Percevoir l'espace, vers une géographie de l'espace vécu*, Actes Table ronde 1981, Faculté de Géographie, Genève, pages 7-8.

³ PERON F. (1998), *Sortir d'une vision nostalgique* in KNAFOU R. (sous la direction de), *La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris, pages 198.

⁴ DI MEO (1990), *De l'espace vécu aux formations socio-spatiales*, *Géographie Sociales*, n°10, Caen, pages 13 à 23.

⁵ DI MEO G. (1999), *Géographies tranquilles du quotidien, Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales*, *Cahiers de Géographie du Québec*, Volume 43, n°118, Montréal, page 75 à 93.

⁶ CLARY D. (1993), *Le tourisme dans l'espace français*, Coll. géographie, Masson, Paris.

"l'impératif territorial" réinterprété ; il n'est plus une nécessité biologique vitale, mais un sentiment, non pas un espace nécessaire concret, mais un espace vécu¹ ».

L'analyse porte alors sur l'espace cognitif du pratiquant au sens proposé par R. Brunet, comme un « espace représenté par une personne ou un groupe d'utilisateurs, en fonction d'un apprentissage, d'une connaissance personnelle, d'une pratique des lieux. Les cartes cognitives montrent toujours des déformations sensibles par rapport à l'espace réel : les espaces connus sont étalés et diversifiés, avec des repères sur-valorisés ; les espaces moins connus, peu fréquentés, sont ramassés et confondus »². Il illustre, de fait, la connaissance aussi bien objective que subjective que se construit l'individu de l'espace. Entre matérialité et idéalité, il met l'accent aussi bien sur les pratiques spatiales que sur le sens qui leur est donné. Dans une problématique sportive et/ou touristique, cette distinction prend une importance toute particulière. Car de nombreux lieux se singularisent et peuvent être qualifiés, comme le propose A. Frémont, de « lieux inutiles n'obéissant à aucune obligation d'apparente nécessité. Ils pourraient être rayés de la carte sans que s'arrête la machine humaine : bois sacré des villages africains, pèlerinages religieux ; forêts, déserts, mers difficiles, cimes quasi inaccessibles, espaces à découvrir et à redécouvrir pour rien, etc. Le géographe y distingue le loisir, le tourisme, la religion. Le philosophe y rencontre la fête, le jeu, la quête de l'absolu, le dialogue avec l'univers. [...] Multi-variés au-delà du classement, ponctuels ou quasi-infinis par leur étendue, purs comme le sable et l'eau d'un rivage ou sophistiqués comme une rue d'eros-business, ces lieux de l'inutile existent partout et confèrent aux rapports de l'homme et de l'espace leurs ultimes significations au-delà du travail et de l'échange : jouissance et contemplation, conquête et frustration, évasion et repli »³.

Pour comprendre ce que D. Retaille⁴ analyse comme la géométrie mentale par laquelle chacun dispose les lieux à la surface de la terre, une entrée par la géographie culturelle sera privilégiée. Celle-ci, comme le montre J. Bonnemaïson en replaçant l'homme au centre du système explicatif permet de porter un regard sur : « l'homme, ses croyances, ses passions, son vécu. La géographie culturelle se veut une science humaine, une approche particulière de la vie des gens. Cette approche géographique explore la pertinence du champ culturel dans une lecture du monde contemporain ; elle fait autant appel à des symboles qu'à des faits, à des émotions qu'à des raisons »⁵.

¹ Daniel Clary fait ici référence à l'ouvrage : FREMONT A. (1976), *La région, espace vécu ?*, Collection Sup, P.U.F., Paris.

² BRUNET R. et al. (1993), *Op. Cit.*, page 105.

³ FREMONT A. (1999), *Op. Cit.*, pages 161 et 162.

⁴ RETAILLE D. (1998), *Op. Cit.*

⁵ BONNEMAISON J. (2000), *La géographie culturelle*, du C.H.H.S., Paris.

3. Le lieu comme formation socio-spatiale singulière et l'espace social

L'existence d'un lieu dans l'espace géographique, la définition de sa fonction récréative, de ses usages ou encore du sens qui lui est donné socialement font souvent oublier qu'il existe localement un espace social. Cette remarque sous-entend que, si pour le pratiquant le lieu de pratiques sportives de nature est un espace de consommation de loisirs, un ailleurs comme il sera qualifié ci-après, il représente un espace de vie, de travail ou encore est le support d'autres usages spatiaux pour d'autres groupes sociaux. Car, comme le souligne M. Verret, «s'il n'est qu'un espace physique, il est autant d'espaces sociaux que les pratiques en font d'usages : espace de production de richesses, espace de consommation, [...]»¹. R. Brunet y fait référence au sujet des espaces récréatifs «que s'approprient, même fugitivement, les touristes qui le fréquentent. Ce qui pose un problème lorsqu'on rappelle que ce même territoire est généralement propriété d'une population plus ou moins autochtone. Par définition, donc, le territoire touristique est un enjeu entre groupes aux intérêts divergents, différemment territorialisés² ».

Pour A. Frémont, cet objet géographique relève d'une construction collective et volontaire d'acteurs localisés, «l'espace social est une maille dans la trame des relations hiérarchisées de l'espace des hommes : sur un territoire relativement restreint mais non ponctuel, une combinaison assez forte des relations des hommes entre eux et des hommes aux lieux se distingue par une cohérence particulière dont les femmes et les hommes du groupe ont nettement conscience »³.

Cette définition, basée sur la présence d'un groupe social sur un espace donné, produisant par leurs interrelations une entité socio-spatiale particulière, entretient de nombreuses analogies avec le concept de territoire. Mais, une fois admis que cet objet géographique relève d'une construction collective et sociale, différentes définitions

¹ VERRET M. (1979), L'espace ouvrier, Coll. Université, A. Colin, Paris.

² BRUNET R. et al. (1993), Op. Cit.

³ FREMONT A. (1999), Op. Cit., page 170.

peuvent y être apposées. J. Levy¹ en distingue sept, P. Tizon² oppose trois catégories distinctes parmi lesquelles il est opportun de se positionner³.

Le territoire peut se définir comme la résultante dynamique de deux réalités, l'une physique, l'autre humaine, en constante interaction. Il s'agit donc d'une « projection »⁴ d'un groupe humain sur un espace donné. Pour C. Raffestin, « le territoire est le produit de la transformation de l'endosomatique terrestre par l'exosomatique humain. L'écogénèse territoriale est la chronique d'un « corps à corps », l'histoire d'une relation dans laquelle nature et culture fusionnent. [...] Le territoire est la réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture »⁵. Les modes d'appropriation et de représentation de l'espace géographique et des lieux qui l'organisent, par les individus, sont alors, ici encore, au centre de ces processus. Ainsi, pour H. Gumuchian, le territoire est une « portion de la surface terrestre appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux »⁶.

Dans la problématique de ce travail, le territoire sera conçu comme une entité spatiale, au sein de laquelle, une organisation confronte ses logiques, projets et stratégies afin de donner forme à un objet géographique singulier qu'est le lieu de pratiques sportives de nature. « L'interface du matériel et du social donne naissance à une réalité "bifaciale", composée d'énergie et d'information, appelée Territoire. C'est l'essentiel visible des pratiques individuelles et collectives, des projets et stratégie de groupes, des systèmes de relations économiques, sociales et culturelles »⁷. Ces lieux peuvent ainsi s'apparenter à des formations socio-spatiales au sens développé par G. Di Méo en 1985⁸ et 1987⁹. Nous reviendrons plus longuement et de manière détaillée, dans la dernière partie de cette thèse,

¹ LEVY J. (1997), Espèces de territoires in Les acteurs du développement territorial, Montagnes Méditerranéennes, n°5, TEO-CERMOSEM, Le Pradel, pages 47 à 49.

² TIZON P. (1996), Qu'est-ce que le territoire ? in Les territoires du quotidien, Coll. Géographie sociale, l'Harmattan, Paris, pages 17 à 34.

³ Il ne semble pas nécessaire de présenter, une nouvelle fois, l'ensemble des définitions géographiques du concept de « territoire », de nombreux auteurs s'étant déjà chargés d'une relecture critique de ce concept.

⁴ BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris, page 436.

⁵ RAFFESTIN C. (1986), Ecogénèse territoriale et territorialité, in Espaces, jeux et enjeux, sous la direction de AURIAC F. et BRUNET R., Fayard, Paris, pages 173 à 185.

⁶ GUMUCHIAN H. (1991), Représentation et aménagement du territoire, Anthropos, Paris.

⁷ HUSSY C. (1994), Territoire et territorialité, support de cours DEA « Gestion des espaces montagnards, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, page 4.

⁸ DI MEO G. (1985), Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie, Annales de Géographie, n°526, page 661 à 689.

⁹ DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de Géographie, n°537, page 564 à 594.

sur les modes de construction et les processus à l'œuvre dans ces systèmes territoriaux localisés (Partie V).

Pour conclure, l'utilisation du concept de territoire, en référence à J-P. Augustin, permet de mettre en avant le rapport d'une société à son espace en jouant sur les localisations, les dimensions et les propriétés (et donc associant la forme et le sens donnés à cette portion d'espace géographique) que chaque territoire peut prendre. «Les territoires sportifs sont tout sauf isotropes et isomorphes. Les études en termes d'organisation, de construction et de dynamiques territoriales, mais aussi celles concernant les représentations et les emblématiques peuvent fournir d'utiles moyens pour analyser le sport dans sa diversité »¹.

¹ AUGUSTIN J-P. (1995), Op. Cit.

4. La question de l'échelle géographique d'appréhension des lieux sportifs

Au vu de ces trois approches complémentaires du lieu de pratiques sportives de nature comme fragment de l'espace fonctionnel, participant à la construction de l'espace vécu et entité de l'espace social, il est nécessaire de s'interroger sur son échelle socio-spatiale.

D. Retaillé propose de définir « l'échelle locale » comme échelle d'appréhension géographique du lieu. « C'est en effet une échelle implicite de l'observation qui est avancée mais jamais fixée, car des tailles très variables d'objets ressortent du même concept »¹. Ce positionnement pose immédiatement le problème de l'étendue relative de la notion d'espace local. M. Chadeaud l'illustre dans une perspective touristique. « [ce lieu] peut exister à différentes échelles géographiques : une chaîne de montagnes (les Pyrénées), une crique rocheuse modelée par les houles océanes (Biarritz), une vallée, un pic, un château, un pont, etc. Mais, dans tous les cas, leurs caractères émanent d'abord des valeurs, des significations, des aspirations ressenties par l'homme »². C'est pourquoi, dans cette recherche, le lieu sera [principalement³] utilisé sous son acception de « **destination sportive de nature** » au sens de lieu vers lequel et où l'individu va pratiquer une activité sportive de nature. Cette différenciation est importante car elle renvoie à la construction individuelle ou collective du « dedans » et « dehors ». L'objet est ici de limiter spatialement le lieu. M. Lussault propose que « le bornage constitue une action essentielle de tout pouvoir politique souhaitant instituer un lieu et, au-delà, de tout acteur social engagé dans cette même démarche [Il prend d'ailleurs à ce sujet l'exemple des gestionnaires-producteurs d'espaces touristiques]. Dès lors se met en place le couple dehors *versus* dedans, qui lui non plus ne s'applique pas qu'au lieu, mais dont la prégnance est réelle en ce qui concerne ce type spatial ; le lieu forme donc un ensemble discret – au sens des mathématiques – et aisément discrétisable, qui s'affirme en tant qu'entité dans cette discrétisation »⁴. Cette approche n'interdit pas pour autant, « dans » le lieu, la présence de « sous lieux » ou de « micro-lieux » pour reprendre la dénomination proposée par M. Lussault. « Ceux-ci sont toujours sensiblement intégrés dans l'espace limité qui les

¹ RETAILLE D. (1998), Op. Cit., page 83.

² CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse de doctorat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau, page 220.

³ Il est spécifié « principalement », car au cours de cette recherche, divers autres lieux seront étudiés comme les lieux de vie des pratiquants (centres émetteurs), les lieux de pouvoirs (sièges des fédérations, centres de formations), etc.

⁴ LUSSAULT M. (1996), Op. Cit., page 81.

contient et qui demeure un cadre explicite de la co-présence possible des individus et des choses »¹.

Ainsi, le lieu défini comme destination sportive de nature, son emprise spatiale ou son aire d'extension peuvent recouper des réalités géographiques très différentes. « A vrai dire, le territoire et les territorialités ont du mal, aujourd'hui à circonscrire des aires trop franchement délimitées »². Il doit pourtant être défini au vu des trois types d'espaces présentés précédemment dont il représente le « dénominateur commun ».

Dans l'espace fonctionnel, le lieu sera représenté comme un point (ou ensemble de points proches - lieux ou micro-lieux) dont la localisation et la distance par rapport aux autres lieux participeront à la structuration et à l'organisation de cet espace. Les notions de polarité et de diffusion spatiale prennent ici tout leur sens. Outre sa localisation, il est identifiable par une fonction particulière, lieu pour pratiquer une activité, lieu de pouvoir et de décision, lieu de consommation commerciale, etc. qui lui confère une forme et place (pôle, réseau, centre ou périphérie, etc.) particulière dans l'espace géographique des pratiques sportives de nature.

Dans l'espace vécu, le lieu représente une destination sportive pouvant être subdivisée en micro-lieux de consommation que les pratiquants identifient comme telle et s'approprient pour satisfaire leurs besoins de pratiques sportives de nature. Son identification relevant d'une construction individuelle et collective, issue de l'espace vécu ou perçu, voire idéalisé du pratiquant, son aire d'extension peut alors recouvrir une grande diversité de réalités spatiales : d'un site ponctuel (un sommet, une cavité, un escarpement rocheux, etc.) à un espace étendu (un plateau, une vallée, un massif, etc.)

Dans l'espace social, le lieu est un système territorial, régi par une organisation constituée d'acteurs. Son emprise spatiale est donc dictée par celle du groupe, de ses usages et du projet collectif que les individus co-construisent sur ce territoire d'action.

¹ LUSSAULT M. (1996), Op. Cit., page 82.

² DI MEO G. (1996), Les territoires du quotidien, Coll. Géographie sociale, l'Harmattan, Paris.

5. La dualité des lieux, vers une dialectique de « l'ici et de l'ailleurs »

Le lieu de pratiques sportives de nature, par ses fonctions, ses usages mais aussi par la diversité des formes et du sens qu'il peut prendre socialement, tient une place particulière face aux objets qu'observe habituellement le géographe.

Dans le rangement du monde proposé par D. Retaillé¹, ceux-ci s'inscrivent dans « l'ailleurs ». Cette distinction construite dans l'opposition entre l'ici, le lieu de vie, de travail, du quotidien et cet « ailleurs », qui s'ouvre à chaque individu comme un espace de découverte et de récréation, prend dans une thématique sportive et/ou touristique une importance toute particulière. « La France des temps libres et des vacances est celle de la multi-activité, où le travail au lieu de l'emploi n'est plus qu'une part de l'engagement de l'individu, une part insécable, pour lui, de ses autres temps et lieux par où il se régénère et développe sa créativité »². Il se fonde alors une rupture de la quotidienneté par rapport à l'a-quotidienneté qui ouvre à l'individu un large espace, un monde vécu et perçu, que les activités sportives de nature participe indéniablement à organiser et structurer. J-P. Augustin montre qu'à la « faveur des activités de plein air et de pleine nature comme l'attrait pour le courant écologique, qui témoignent de ce mouvement où se recomposent de nouvelles solidarités et se juxtaposent les territoires de l'ici et ceux de l'ailleurs³ ».

Dans leurs analyses de la psychologie de l'espace, A. Moles et E. Rohmer ont, maintes fois, réaffirmé l'interdépendance existante, dans la hiérarchisation du monde chez l'individu, entre l'ici, l'espace environnant l'individu et le vaste monde, l'ailleurs⁴. « L'opposition entre l'espace de primarité et l'espace de secondarité prend ici tout son sens. L'espace de primarité est régi par les rôles habituels de la vie sociale. L'espace de secondarité est un espace de mise à l'écart où s'affirme l'autonomie. Les deux pôles ne se substituent pas l'un à l'autre, mais l'un et l'autre n'existent que dans une tension dialectique où ils prennent sens l'un par rapport à l'autre »⁵.

¹ RETAILLE D. (1998), Le monde du géographe, Coll. Références inédites, Presses de Sciences Politiques, Paris, page 40.

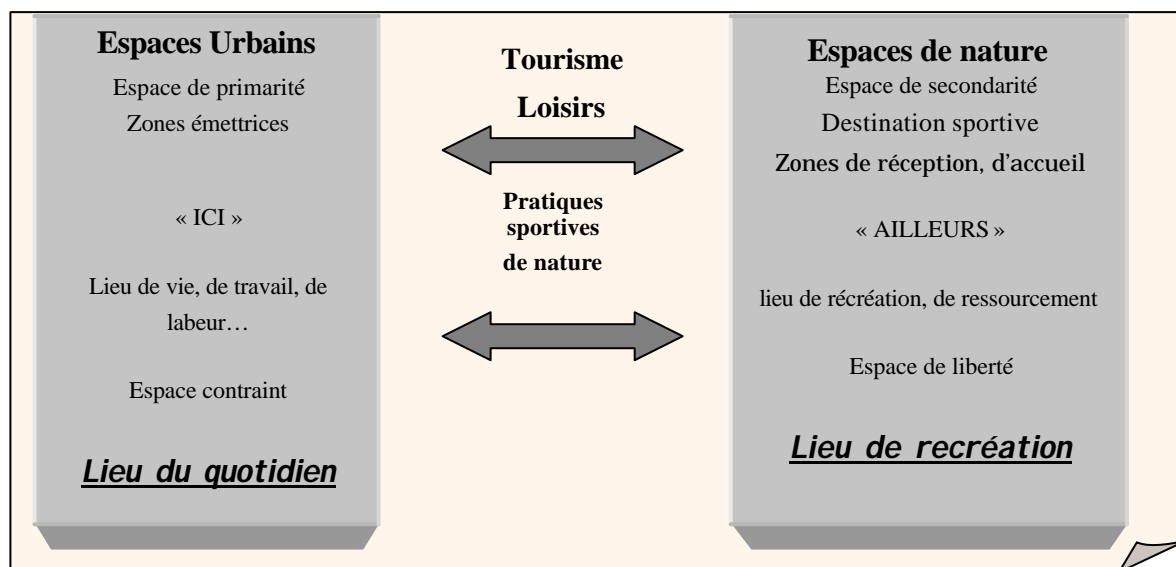
² VIARD J. (2002), La France des temps libres et des vacances, DATAR, de l'Aube, Paris, page 22.

³ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

⁴ MOLES A., ROHMER E. (1998), Psychosociologie de l'espace, Coll. Villes et Entreprises, l'Harmattan, Paris.

⁵ REMY J., VOYE L. (1981), Ville, ordre et violence, Presses Universitaires de France, Paris, pages 78 à 86.

Figure 12 : Le tourisme et les pratiques sportives de nature à l'interface entre l'ici et l'ailleurs



(Source : P. Mao et P. Bourdeau, 2003)

Cette dialectique se fonde autant sur des relations fonctionnelles qu'idéelles à l'espace. « On peut donc autant parler des territoires qui nous habitent que des territoires que nous habitons »¹.

Dans l'étude des pratiques sportives de nature, cette opposition revêt un caractère structurant. Elle permet ainsi de différencier les espaces urbanisés du reste du territoire national. Aujourd'hui, près de neuf français sur dix résident dans les agglomérations ou les zones périurbaines ; près de 93% de la population active métropolitaine travaille en ville. Ce réseau urbain de 1 900 villes identifiées lors du dernier recensement (1999) constitue l'élément structurant économique, social, politique du territoire national et du nouvel espace français². Ces espaces émetteurs constituent alors des espaces contraints, de labour où s'organise le quotidien entre les lieux de vie et de travail.

Dans ce contexte socio-spatial, les autres espaces deviennent un exutoire, un périmètre de liberté, des lieux de ressourcement et de récréation. Cette tendance a déjà été pressentie par différents chercheurs comme le montrent les différents scénarios d'avenir

¹ AUGUSTIN J-P. (2000), La diversification des loisirs sportifs sur le littoral médocain, les effets de l'évolution des comportements urbains in Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, Les Cahiers Espaces, Touristiques Européennes, Paris, pages 68 à 76.

² Sources : NOIN D. (2000), Le nouvel espace français, Coll. Cursus, série Géographie, Armand Colin, Paris.

développés dans le rapport d'étude « Prospective montagne 2005¹ ». La « montagne corps² » était alors mise en avant. Ainsi, les espaces naturels ruraux et montagnards sont perçus « comme antidote aux nuisances urbaines mais ils sont vécus comme un complément de la ville³ ».

M. Chadefaud⁴ interprète ces nouvelles attentes des populations urbaines face à « l'ailleurs ». « Il paraît exister [...] une catégorie d'attirances pré-sociales que nous qualifierons de naturalistes, au sens où on l'entend en philosophie. Les Hommes seraient irrésistiblement fascinés, envoûtés, par tout ce qui a frappé leur imagination au début de la civilisation : le soleil, les astres, le ciel, le feu, la tempête, la nuit, etc. par tous les éléments de la nature. Ce qui place au premier rang des attirances toutes les discontinuités paysagères et optiques, tout ce qui est insolite, frappe l'esprit, crée des émotions : la montagne, les hauteurs, et leurs contraires, les précipices, les gouffres et les grottes, mais aussi les éléments d'eau, les rivages et les lacs. Poursuivons la réflexion et l'on pressentira que **la migration touristique correspond à la recherche de l'avant, de l'ailleurs, de l'au-delà, à la quête d'une altérité qui implique fortement la fuite de la quotidienneté** ». X. Piolle utilise pour sa part, l'expression « d'ailleurs compensatoire » pour qualifier ces nouvelles attentes citadines⁵.

Ce regard établit le triptyque fondateur de la géographie du tourisme et des loisirs autour des trois situations :

- d'ici - lieu de vie et de travail - le centre émetteur,
- de trajet ou déplacement - notion de distance,
- d'ailleurs - lieu de pratique et de loisir - la destination.

Il est ainsi possible de mettre en perspective les trois approches du lieu de pratiques sportives définies précédemment, comme le présente le tableau n°2 ci-après. Chaque espace bénéficie alors de ses propres indicateurs qui participent tous d'une manière ou d'une autre à la structuration de l'espace géographique des pratiques sportives de nature.

¹ COLLECTIF, (1989), « Prospective Montagne 2005 », Les imaginaires du futur, rapport de recherche, Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble et Pau.

² La « Montagne-Corps », page 12 in « Prospective Montagne 2005 » : les imaginaires du futur.

³ BOURGET M. et al. (1989), La montagne, espace unique d'un loisir sans mesure ? in Quelle spécificité montagnarde ?, R.G.A., n°1989 1-2-3, Grenoble.

⁴ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse de doctorat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.

⁵ BOURGUET M., MOREUX C., PIOLLE X. (1991), Pratiques de la montagne et société urbaine : la construction d'un ailleurs compensatoire, HEGOA, Cahier du CRISSA, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Tableau 2 : L'ici et l'ailleurs, une approche duale du monde sportif

	« Ici » Le centre émetteur de pratiquants	« Ailleurs » La destination sportive
Espace fonctionnel	La ville	L'espace rural et montagnard
Indicateurs fonctionnels	Clubs, associations, pratiquants	Lieu de pratiques sportives, touristiques et professionnels
Espace vécu	Le pratiquant « le moi » UMWELT	Les lieux participant à construire sa territorialité sportive AUSSENWELT ¹
Indicateurs de l'espace vécu	Cultures sportives dominantes	Spatialité sportive, processus d'appropriation, discours, représentations, médiateurs
Espace social	Le quartier – lieu de vie Territoire du quotidien	Lieu d'activité de nature Acteurs endogènes et exogènes
Indicateurs de l'espace social		Système territorial sportif, jeu d'acteurs, logiques et justifications de l'action

(P. Mao, 2003)

Cette première partie s'est donnée pour fonction de définir succinctement les cadres généraux de cette recherche. Dans chaque partie, un travail d'approfondissement de ces différents positionnements est proposé. A ce stade, il est pourtant opportun de revenir sur les principaux constats réalisés et choix opérés dans ces deux premiers chapitres.

Cette recherche se propose d'appréhender les pratiques sportives de nature comme un « champ » ou « marché » autonome dont il s'agira de définir les différentes règles de fonctionnement, les acteurs, les pratiques et lieux qui participent à son organisation et influencent ses évolutions.

Cette approche géographique, par l'objet « novateur » qu'elle se propose d'analyser, constitue à bien des égards un travail pouvant être qualifié d'exploratoire de la question du lieu et de sa place dans l'organisation de l'espace des pratiques sportives de nature.

¹ MOLES A., ROHMER E. (1978), Psychologie de l'espace, Coll. Synthèses contemporaines, Casterman, 1^{ère} Ed. 1972, Paris.

Le faible nombre de travaux portant sur ces activités, associé à la diversité des questionnements géographiques liés à ces pratiques permet une grande liberté quant aux modes de traitement et d'appréhension du phénomène. Positionnée volontairement dans la géographie du sport, cette recherche s'intéressera au travers du concept de lieu à l'inscription dans l'espace de ces activités et au mode de construction de cet objet. Cette problématique favorise une approche multi-scalaire des espaces sportifs et des lieux qui l'organisent.

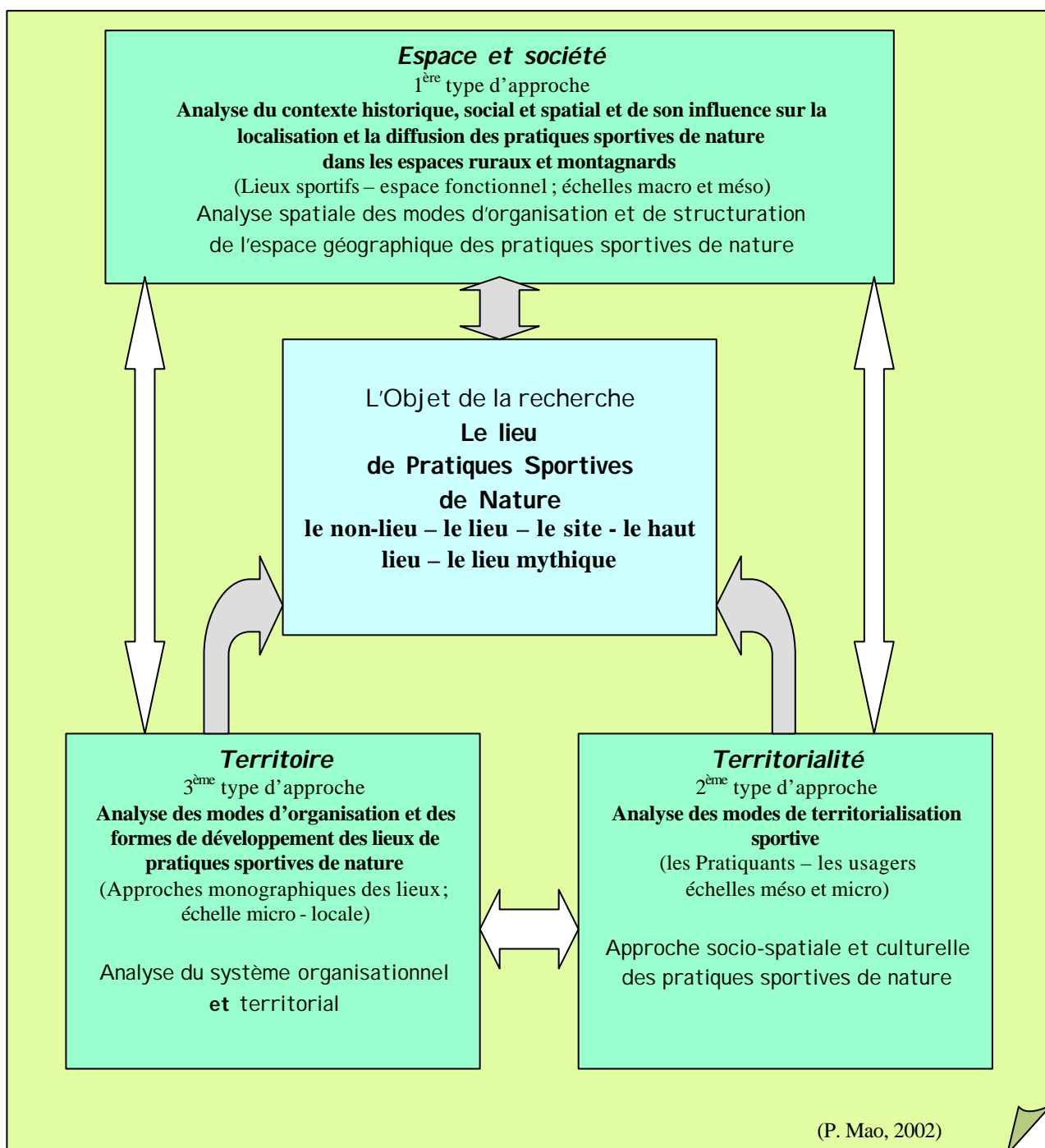
Trois entrées privilégiées permettront ainsi de porter un regard complémentaire sur la place du lieu :

- dans l'espace fonctionnel (échelles macro et méso),
- puis dans l'espace vécu des pratiquants (échelles méso et micro),
- enfin dans l'émergence d'espaces sociaux (échelle micro ou locale).

Cette perspective de recherche permet alors de questionner les diverses facettes des processus de territorialisation à l'œuvre dans les pratiques sportives de nature, au sens proposé par B. Debarbieux comme la « mise en place de structures nouvelles et spécifiques, idéelles et/ou matérielles, d'un espace donné par un groupe social quelconque »¹. Comme le propose la figure n°13 (page suivante), les modes de construction de l'objet géographique ou structure singulière qu'est le lieu de pratiques sportives de nature seront ainsi appréhendés dans leurs trois dimensions socio-spatiales.

¹ DEBARBIEUX B. (1988), Territoires de haute montagne : recherches sur les processus de territorialisation et d'appropriation de l'espace en haute montagne dans les Alpes du Nord, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble, page 11.

Figure 13 : Présentation schématique du mode d'organisation générale de la recherche



**Deuxième Partie : Histoire de
pratiques - histoire de lieux,
proposition d'une approche géo-
historique de la diffusion et du
développement des pratiques
sportives de nature en France**

Le jardin féérique

L'attrait de l'altitude ne serait pas si grand s'il n'était l'attrait du mystère. Depuis des siècles, les neiges éternelles ont fait rêver les hommes. Autrefois « montagnes maudites » pour les paysans écrasés à leur pied, aujourd'hui « jardin féérique » pour les hommes modernes cernés de chiffres, de vitesse et de bruit, elles sont encore un monde à part, un monde au-dessus du monde. Les montagnes qui charpentent la terre sont les plus belles et sauf pour les géographes, les plus inutiles formations de la planète : rien n'y pousse qui se vende, rien n'y vit. Dans cette stérilité, les montagnes sont seulement faites pour notre bonheur. Car l'homme ne se nourrit pas que de blé, de pétrole et d'acier.

Il doit aussi nourrir son cœur

Gaston Rebuffat, Mont Blanc, Jardin féérique, Originale, Hachette, 1962

Cette première approche du lieu est l'occasion d'analyser la lente construction historique et la structuration contemporaine des espaces fonctionnels des pratiques sportives de nature. P. Arnaud et T. Terret, dans l'avant-propos de leur ouvrage «le sport et ses espaces» présentent tout l'intérêt de cette problématique. «Les relations que les sports entretiennent avec le temps et l'espace méritent une attention particulière. En France, les historiens du sport ont le plus souvent privilégié l'étude des processus de création et de transformation des pratiques sportives mais ont plus rarement mis l'accent sur leur localisation et la dynamique de leur diffusion spatiale¹. Or, l'histoire du sport est inséparable de sa géographie, qu'il s'agisse de géographie physique et humaine, ainsi que l'a montré depuis longtemps la littérature anglophone². [...], les travaux sur la diffusion du sport sont aujourd'hui l'occasion de proposer des analyses particulièrement séduisantes sur les facteurs socioculturels de sa propagation et sur les résistances à son universalisme »³.

Depuis une vingtaine d'années, de nombreux auteurs se sont attachés à montrer des logiques structurelles justifiant de l'inégale diffusion des activités sportives traditionnelles en France. Ainsi, pour ne prendre que quelques exemples, L. Ravenel a démontré le rôle des hiérarchies urbaines dans l'organisation du sport professionnel, D. Mathieu et J. Praicheux ont posé les bases d'une géo-démographie sportive, J-P. Augustin s'est

¹ Ils citent néanmoins, comme publications pionnières divers travaux de J. P. Augustin, J. Praicheux et D. Mathieu, mentionnés dans la Première partie, chapitre 1.

² Ils font principalement référence à J. Rooney et J. Bale (Cf. Première partie, chapitre 1).

³ ARNAUD P., TERRET T. (1998), Le sport et ses espaces, XIX^{ème} – XX^{ème} siècle, Comité des travaux historiques et scientifiques, du CTHS, Lyon.

intéressé aux logiques politiques et religieuses dans la diffusion régionale du football et du rugby en France, etc.

A l'inverse, l'espace des pratiques sportives de nature reste, à l'échelle nationale¹, un espace flou au sens proposé par C. Rolland May² : « il est difficile, voire impossible, et ce pour des causes diverses, de réaliser une description précise, complète et certaine » de celui-ci. Deux justifications sont traditionnellement avancées pour accréditer ce flou spatial. Il est lié à des critères objectifs (données nombreuses, hétérogènes ou difficilement mobilisables, etc.) ou subjectifs (territorialités mouvantes, phénomène de mode, attentes sociales diversifiées, etc.)³.

Ce particularisme a une double conséquence.

Les géographes qui ont porté un regard fonctionnel sur ces activités, l'ont fait principalement à l'échelle locale ou à celle d'une micro-région sportive. Sans remettre en cause l'intérêt de ces recherches, elles n'offrent que peu d'éclairage sur les logiques globales de diffusion des pratiques sportives de nature.

L'autre conséquence est la difficulté des administrations centrales à prendre en compte ces activités dans les nouvelles procédures d'aménagement du territoire. Malgré l'intérêt régulièrement réaffirmé dans les Schémas des Services Collectifs du Sport (S.S.C.S.) du rôle de ces activités dans la structuration des espaces ruraux et montagnards⁴, peu de documents cartographiques y sont consacrés⁵. Ainsi, les pratiques sportives de nature tiennent une place secondaire, voire marginale dans le document de synthèse national⁶ face aux autres activités ou problématiques sportives (sports traditionnels, équipements structurants, formation, sports professionnels, etc.).

L'objectif de cette démonstration, qui sera poursuivi dans la troisième partie de cette thèse, est donc d'apporter des éléments de réponse aux diverses logiques tant spatiales que sociales organisant l'espace des activités sportives de nature et ainsi, de tenter de dépasser cet apparent flou spatial. Cette première approche des lieux sportifs est

¹ Constat partagé par RAVENEL L. (2002), Les sports de nature au sein des pratiques sportives, Actes du colloque Observation des pratiques sportives de nature et de montagne, Sportsnature.org, Nov. 2001, Valence.

² ROLLAND MAY C. (1984), Les espaces géographiques flous, Thèse d'Etat, Université de Metz, Metz.

³ L'ensemble des contraintes liées à l'observation des pratiques sportives de nature à une échelle nationale sera développé ultérieurement.

⁴ Voir par exemple la place qui est réservée à ces activités in DRJS R-A (2000), Schéma des Service Collectif du Sport, Contribution Rhône-Alpes, Préfecture de Région, DRJS R-A, Lyon.

⁵ Une critique de ces documents et de leurs sources est proposée in RAVENEL L. (2002), Op. Cit.

⁶ Le Schéma de Services Collectifs du Sport national est disponible sur le site de la DATAR (<http://www.datar.gouv.fr/>).

volontairement positionnée dans le paradigme fonctionnaliste et structurel¹, pour reprendre la typologie proposée par J. Corneloup. « Derrière cette géographie [approche structurelle], se profile cette vision théorique de l'action sportive qui donne un rôle déterminant à l'institution, à l'économique, aux structures urbaines et aux groupes sociaux dans le façonnage de l'action individuelle. L'acteur est le produit des structures qui organisent la pratique. L'individu n'agit que par son inscription dans des groupes sociaux d'appartenance ; il est manipulé en fonction des conditions structurelles dans lesquelles il est situé et des modèles normatifs qu'on lui propose »². Ainsi, dans un premier chapitre, le questionnement portera sur le contexte historique de l'émergence puis du développement des espaces et lieux de pratiques sportives de nature. Cette analyse reprend l'idée développée par T. Terret, montrant que chaque activité sportive connaît une diffusion spatiale singulière et évolue selon des rythmes et des temporalités particulières³. Il s'agira de démontrer l'autonomie du champ des pratiques sportives de nature, ses règles de fonctionnement spécifiques mais aussi l'incidence de « superstructures » sociétales dans ses dynamiques.

Le second chapitre, en s'intéressant au processus d'appropriation des lieux sportifs par les pratiquants, ouvrira une perspective de recherche plus culturelle. Par un changement d'échelle, il permettra un regard sur les modalités de la construction collective de lieux sportifs par l'intermédiaire de marqueurs socio-sportifs illustrant les divers rythmes et processus à l'œuvre localement dans la mise en sport ou « sportivisation » de ces fragments d'espace.

¹ J. Corneloup ajoute « déterministe », mais ce positionnement semble trop éloigné de nos préoccupations et nous émettons de nombreuses réserves à son égard. Il semble, en outre, plus nécessaire d'en montrer toutes les limites conceptuelles dans un travail contemporain en géographie.

² CORNELOUP J. (2002), Les théories sociologiques de la pratique sportive, Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris, page 99.

³ TERRET T. (1997), Histoire des sports, L'Harmattan, Paris.

Chapitre 1 : Une Histoire des lieux de pratiques sportives de nature, espace et société

R. Thomas dans sa lecture de l'espace sportif montre tous les apports d'une analyse géo-historique. « [Cette discipline] constitue une science carrefour. Par ailleurs, il existe une relation réciproque entre société et espace. L'espace ne se comprend que par rapport à la société, mais la société ne peut pas bien se comprendre sans l'espace où elle s'est développée. La géographie associée à l'histoire permet de lier espace et temps et de comprendre les transformations de l'espace»¹.

Au préalable, il faut s'accorder sur le rôle du sport dans la société. Perçu comme « fait social » au sens proposé par E. Durkheim², le sport est signifiant et révélateur de l'ordre social. C'est ce que N. Elias et E. Dunning se sont attachés à montrer, dans l'étude des liens existant entre le phénomène sportif et la civilisation dans laquelle il se développe. « Ces textes, qui considèrent le sport comme un objet scientifique séparé, pleinement légitime, n'enferment jamais son étude dans un esprit étroit de spécialité. En inscrivant le sport dans les mutations des formes de compétition pour le pouvoir politique, des contrôles exercés sur la violence et de la structure de la personnalité elle-même, N. Elias et E. Dunning en font un observatoire privilégié des évolutions de longue durée de la société occidentale »³. Pour justifier de l'intérêt de cette démarche, ils rendent même indissociables les deux approches. « L'objectif de cet ouvrage est de montrer qu'on ne peut étudier le sport sans étudier la société »⁴.

C'est selon de telles approches, que les premières études sur l'objet sport et son inscription dans la société ont été réalisées. Comme précurseur, J. Huizinga, dans « homo ludens »⁵, s'intéresse à la fonction sociale et culturelle du jeu dont le sport est considéré comme une déclinaison. Il analyse les interrelations permanentes entre les activités ludiques et la construction ou l'organisation de la société. Par cet intermédiaire, il montre que les sociétés ont créé leurs propres jeux ayant des fonctions culturelles et des règles

¹ THOMAS R. (1998), Sociologie du sport, Que sais-je ?, 3^{ème} Ed. corrigée, Presses Universitaires de France, Paris, page 56.

² DURKHEIM E. (1990), Les règles de la méthode sociologique, Coll. Quadrige, Presses Universitaires de France, 1^{ère} Ed. 1937, Paris.

³ Introduction de R. Chartier à l'ouvrage de ELIAS N., DUNNING E. (1994), Sport et civilisation, la violence maîtrisée, Fayard, Paris, page 24.

⁴ ELIAS N., DUNNING E. (1994), Op. Cit., page 34.

⁵ HUIZINGA J. (1951), Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu, (1^{ère} Ed. 1938), Gallimard, Paris.

spécifiques. Il affirme que « la culture découle du jeu, qui favorise la liberté et l'invention, la fantaisie et la discipline. En stimulant l'ingéniosité, en enseignant la loyauté, le jeu permet le développement de la culture, c'est-à-dire qu'il apprend à l'homme à construire un ordre, à concevoir une économie et à établir des règles »¹. Ultérieurement, R. Caillois dans son ouvrage intitulé « les jeux et les hommes »², montrera que les jeux « sont bien les produits de l'histoire, l'esprit du jeu est essentiel à la culture. Sa démarche cherche à identifier les rapports existant entre les jeux, les mœurs et les institutions dans les différentes sociétés humaines »³.

Afin d'interroger ce lien entre culture et jeu, de nombreux travaux historiques sur l'interdépendance entre le contexte sociétal et la forme prise par ces confrontations symboliques ont été réalisés. Le tableau n°3 en présente quelques illustrations.

Tableau 3 : Trois analyses historiques de la fonction sociale des jeux et des sports

Société et époque	Jeux ou Sports (exemples)	Fonctions sociales et caractéristiques	Auteurs (Sources)
La Grèce antique	Athlétisme, gymnastique et pratiques hippiques	Pratique initiatique et mythologique, culte du corps et préparation guerrière	M. Clavel-Lévêque, M-M. Mactoux ⁴
Moyen-Age	Tournois, joute, jeu de paume et « Soule »	Epoque « trouble », confrontation violente, physique et symbolique, phénomène de distinction entre les jeux de la noblesse et pratiques populaires	J. J. Jusserand ⁵
Angleterre au XVIII ^{ème} siècle	Chasse au renard, course de chevaux et boxe	Période de pacification, affrontement symbolique, « combats mimés » pour obtention de trophées, artefact du pouvoir	N Elias E. Dunning ⁶

¹ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris, page 13.

² CAILLOIS R. (1967), Les jeux et les hommes, édition revue et augmentée de la première de 1958, Gallimard, Paris.

³ AUGUSTIN J-P. (1995), Op. Cit., page 13.

⁴ CLAVEL-LEVEQUE M., MACTOUX MM. (1989), Pausanias et la mémoire olympique, in Espaces du sport, Revue Mappemonde, Reclus, Montpellier, pages 44 à 47.

⁵ JUSSERAND J. J. (1986), Les sports et les jeux d'exercices dans l'ancienne France, Champion – Slatkine, Paris.

⁶ ELIAS N., DUNNING E. (1994), Sport et civilisation, la violence maîtrisée, Fayard, Paris, pages 25 à 52.

Pour élargir ces approches historiques et contextuelles, différents auteurs ont proposé de définir des grandes phases d'évolution du sport dans nos sociétés. Trois périodes sont traditionnellement distinguées.

Tableau 4 : Approche chronologique du développement des jeux et des sports : structures, fonctions sociales et culturelles

	Jeux traditionnels	Sports modernes ou pratiques digitales¹	Pratiques post-modernes ou analogiques
	De l'antiquité à la fin du XVIII^{ème} siècle	Du XIX^{ème} siècle aux années 1970 - 80	Rupture fin des années 1970 – début 80
Type d'organisation	Organisation informelle implicite à une structure sociale locale	Organisation formelle et centralisée, hiérarchique et spécialisée	Auto-organisation par les pratiquants, réseaux informels
Règles	Règles orales simples issues de la tradition	Règlements écrits formels et s'imposant à tous	Règles tribales et évolutives, auto-construites et légitimées
Distinction	Force physique, puissance	Victoire et record	Performance individuelle et collective, auto-réalisation
Type d'espace	Espace ouvert, sans limite	Espace normalisé et clos	Des espaces proximaux aux confins, hiérarchisation symbolique des lieux

(Sources : J. P. Augustin² (1995) d'après E. Dunning et K. Sheard (1979)³ ; A. Loret (1996)⁴ et J. Corneloup (1993)⁵)

Deux ruptures principales peuvent être définies, trouvant toute leur pertinence dans l'analyse des pratiques sportives de nature. Seuls les cadres généraux sont ici présentés succinctement ; les développements ultérieurs s'attacheront à affiner cette première approche.

¹ Ces notions de pratiques sportives digitales et analogiques seront présentées et développées ultérieurement, Voir principalement la 5^{ème} période : ère californienne et technologique.

² AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

³ DUNNING N., SHEARD K. (1979), Barbarians, Gentlemen and player, Martin Robinson, Londres.

⁴ LORET A. (1995), Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.

⁵ CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris -Sud, Paris.

Ces activités sont apparues de manière concomitante avec le sport moderne lors de son affirmation face aux jeux traditionnels à la fin du XVIII^{ème} et au début du XIX^{ème} siècle. La « gentry » et l'aristocratie anglaise auront un rôle prépondérant dans l'émergence de ces diverses activités (cricket et courses de chevaux en Grande-Bretagne ; tour, excursionnisme et alpinisme sur le « vieux continent »).

La deuxième rupture à la fin des années 1970, début des années 1980 correspond à l'avènement des pratiques sportives de nature et à l'affirmation de leurs spécificités dans le paysage sportif national.

Une des fonctions principales de ce chapitre est de montrer, au travers de l'histoire des lieux de pratiques sportives de nature, comment l'émergence, puis l'affirmation et la légitimation de ces activités ont profondément modifié les fonctionnalités, usages et représentations dominantes des espaces ruraux et montagnards par le lent passage d'un espace de vie quotidien à un espace de récréation. Comme le souligne H. Gumuchian, « Changement de fonction, mais aussi changement d'échelle : au fil des ans, la montagne devient une excroissance du monde urbain, son terrain de jeu, dans le même temps qu'elle perd son âme, âme mythique, peut-être, vestige d'un paradis passé. Une telle affirmation se lit dans les lieux, points d'ancrage, points fixes autour desquels se construisent les territoires. »¹

L'analyse portera sur les conditions de cette lente transgression au travers des pratiques, cadres et contextes, afin d'interroger les logiques structurelles aussi bien géographiques qu'historiques sous-jacentes à ces évolutions. Pourtant, si les pratiques sportives de nature sont appréhendées comme un champ spécifique, il s'agit de bien distinguer les logiques internes et externes à celui-ci.

Logiques internes, car ces activités sont régies par leurs propres règles et systèmes de valeurs. Ainsi, comme le souligne P. Bourdieu si « le sport, tend à fonctionner comme un champ, il s'ensuit que l'on ne peut pas comprendre directement ce que sont les phénomènes sportifs à un moment donné dans un environnement social donné en le mettant en relation directement avec les conditions économiques et sociales des sociétés correspondantes : l'histoire du sport est une histoire relativement autonome qui, alors même, qu'elle est scandée par les grands événements de l'histoire économique et politique, a son propre tempo, ses propres lois d'évolution, ses propres crises, bref sa chronologie spécifique »².

¹ GUMUCHIAN H. (1984), Les territoires de l'hiver ou la montagne française au quotidien, des cahiers de l'Alpe de la société des Ecrivains Dauphinois, Grenoble, page 9.

² BOURDIEU P. (1994), Comment peut-on être sportif in Questions de sociologie, Les Editions de Minuit, Paris, pages 173 à 195. Il s'agit de l'exposé introductif au Congrès international de l'H.I.S.P.A., fait à Paris –

Logiques externes car l'influence des cadres sociaux et culturels englobant ne saurait être sous-estimée dans une approche géo-historique d'un phénomène faisant partie intégrante du loisir. « Les sports, jeux de nos sociétés, en sont le miroir, parfois trouble, parfois fidèle, mais aussi l'un des creusets où se forment comportements et habitudes, l'un des laboratoires où se cherchent et s'éprouvent de nouvelles formes d'activités »¹. Car les pratiques sportives de nature peuvent être appréhendées comme un phénomène culturel et « une pure création sociale »². On peut donc faire l'hypothèse que les grandes évolutions sociétales ont eu un impact direct sur les conditions de l'émergence puis du développement des pratiques sportives de nature. « La pratique sportive évolue dans sa forme et dans son importance comme la société dans laquelle elle se développe »³.

Ce premier chapitre n'a pas pour fonction, ni d'ailleurs pour prétention, d'offrir une nouvelle histoire des pratiques sportives de nature ou récréatives. De nombreux ouvrages existent déjà pour rendre compte, tant d'un point de vue spatial que social, du lent avènement des loisirs dans nos sociétés⁴.

Tout en s'inspirant de ces divers travaux, cette histoire de lieux permet de présenter les conditions de l'émergence puis de la diffusion des pratiques sportives de nature participant à la progressive structuration de l'espace géographique des sports. Cette approche diachronique ne se veut nullement exhaustive, mais se propose à travers quelques éléments clés, de présenter les diverses discontinuités et les multiples formes que vont prendre ces lieux selon les périodes historiques. A chaque époque sera réalisée, comme le préconise C. Pociello⁵, une étude précise du phénomène sportif de nature à un instant donné de son histoire (à l'aide de sources de toutes natures, principalement bibliographiques), analyse des « mouvements » (événements politiques, culturels et sociaux, idéologies dominantes – évolution des rapports à la nature et à l'espace), qui animent et modifient la structure afin de permettre une description de la nouvelle configuration.

I.N.S.E.P. en mars 1978. Il s'agit de l'un des textes fondateurs qui inspirera ultérieurement de nombreux chercheurs en sociologie du sport.

¹ DURING B. (1983), *Des jeux aux sports*, Vigot, Paris.

² RUIZ G. (1997), *Les évolutions des pratiques sportives depuis 10 ans. Les grandes tendances actuelles*, in *Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52*, Touristiques Européennes, Paris.

³ RUIZ G. (1997), *Op. Cit.*

⁴ Même si de nombreux autres ouvrages sont ultérieurement cités, voir la publication collective CORBIN A. (1995), *L'avènement des loisirs*, Coll. Champs, Flammarion, Paris ou encore les différents travaux de M. Boyer, traitant souvent de la question des loisirs sportifs.

⁵ Voir son chapitre sur l'histoire des sports in POCIELLO C. (1999), *Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective*, Coll. Repères en éducation physique et en sport, Vigot, Paris.

1. Des signes précurseurs de l'apparition des pratiques sportives de montagne et de nature ; les temps archaïques

Les premiers signes précurseurs des pratiques sportives de nature sont indéniablement liés à la pratique de l'ascensionnisme, tout commence en montagne et le plus souvent dans le massif des Alpes.

Les nombreuses histoires de l'alpinisme relatent diverses premières ascensions de sommets, en proposant des lieux et des dates variées pour marquer le début de la découverte de l'espace montagnard encore vierge. Parmi d'autres, M. Mestre¹ indique l'ascension du Mont Ventoux par Pétrarque (le 26 avril 1336), celle du Mont Aiguille par Antoine de Ville en 1492² ou encore celle du Rocciamelone (au Nord-est de la ville piémontaise de Susa) le 5 août 1658 par le duc de Savoie, Charles Emmanuel, comme signes précurseurs de la conquête des montagnes.

Mais ces ascensions, marquantes d'un point de vue historique, restent anecdotiques, ne développant pas pour autant une activité, ni ne suscitant les convoitises de prétendants aux cimes. A titre d'exemple, la seconde escalade du Mont-Aiguille sera réalisée en 1834³, soit un peu moins de trois siècles et demi après la première. Le plus séduisant dans cette date [1492] repose, sans aucun doute, sur la découverte cette même année, des Amériques, par Christophe Colomb et donc l'association de l'ascension à la fin du moyen âge. Le parallèle entre ces modèles d'exploration et de découverte est indéniablement le signe annonciateur du besoin permanent et inné de l'Homme à l'appropriation de nouveaux espaces⁴.

Jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, la montagne reste un espace abstrait, un espace flou, un espace socialement vague ou imprécis au-delà des pâtures et des estives. Dans les croyances populaires, ces représentations perdureront bien au-delà de cette période. Même si quelques chasseurs et cristalliers s'y aventurent parfois, les montagnes signifient pour les populations locales un « Haut lieu tabou, l'altitude est sacrée et maudite. Elle est sujette d'effroi. Le voyageur y divague en proie à l'imagination du vertige ; il y tremble de froid et de peur ; il s'y perd, ombre effacée par l'ombre des brumes et de la neige. La mort y est

¹ MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence, page 13.

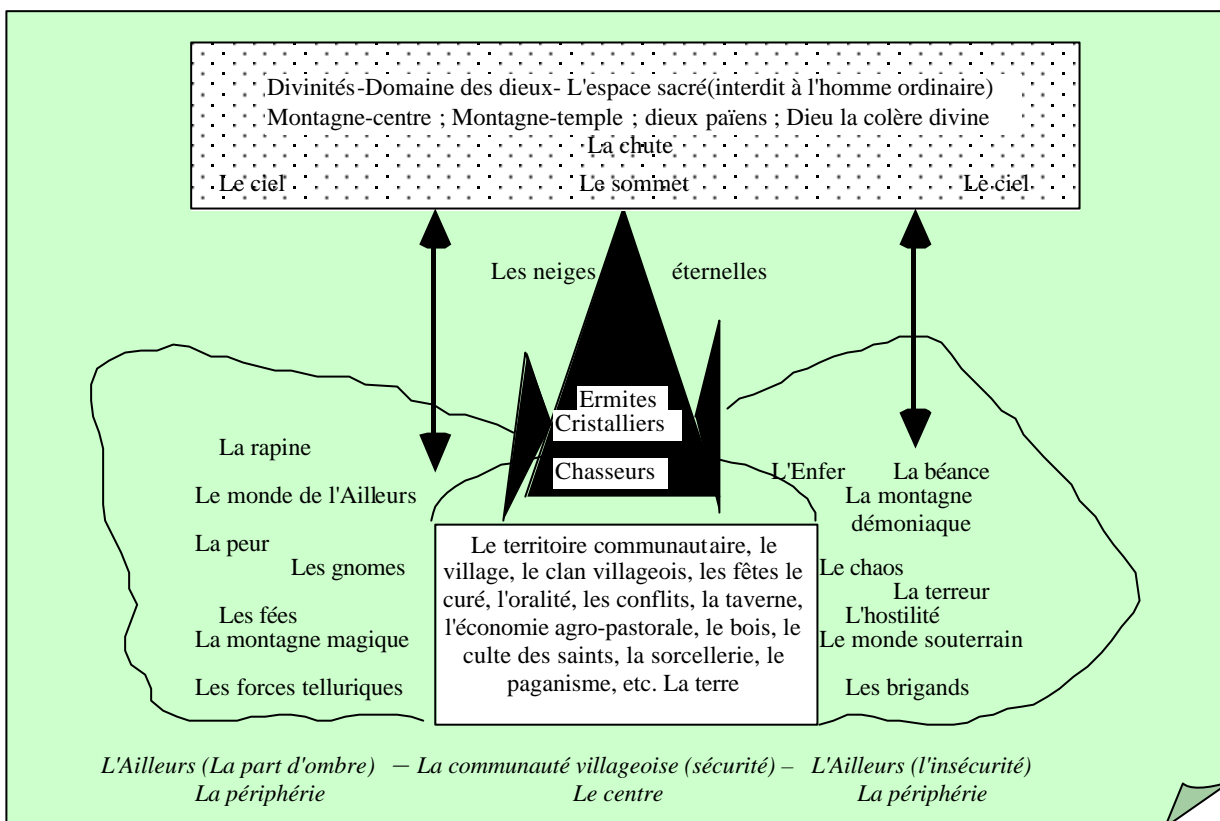
² Notons à quelques années d'intervalle, la lutte des territoires montagnards pour revendiquer la paternité de l'activité, Chamonix, fêtant en 1986, le bi-centenaire de l'ascension du Mont-Blanc et le Dauphiné en 1992, commémorant les 500 ans de l'alpinisme.

³ BOURDEAU P. et al. (1992), Le mont Aiguille et son double, Coll. L'empreinte du Temps, Presse Universitaires de Grenoble, Grenoble, page 83.

⁴ Cf. le parallèle proposé par BOURDEAU P. (1992), Op. Cit., page 100.

tapie »¹. Ces mythes et représentations dominantes structurent la symbolique archaïque de la montagne décrite par Samivel². Elles exercent une certaine fascination sur l'Homme en revêtant parfois un caractère sacré et divin.

Figure 14 : Représentation schématique de la symbolique archaïque de la montagne



(Source : J. Corneloup, 1993³)

Pour les voyageurs traversant les Alpes ou les Pyrénées, les montagnes vont progressivement devenir de « Sublimes horreurs » décrites par S. Jouty. « "Horribles beautés", "sublimes horreurs", ces expressions reviennent comme un leitmotiv dans les textes du XVIII^{ème} siècle consacrés à la montagne et font aujourd'hui sourire. L'oxymore ou la contradiction, n'en est cependant pas une dans la langue de l'époque : horreur signifie alors "ce qui cause un sentiment d'effroi mêlé d'admiration" [Littre] ; l'adjectif horrible, horridus, signifiant "hérissé", s'applique particulièrement aux montagnes et la condition

¹ CHAMSON M. (1986), *Whymper, le fou du Cervin*, Librairie académique Perrin, Paris, pages 49 à 62.

² SAMIVEL (1973), *Hommes, cimes et dieux*, Arthaud, Grenoble.

³ CORNELOUP J. (1993), *Escalades et société, Contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social*, Thèse STAPS, Université Paris -Sud, Paris, Tome 2 – page 31.

obligée du sentiment sublime, selon le philosophe Edmund Burke, n'est autre que la terreur »¹.

Illustration 1 : Les « sublimes horreurs » dans les iconographies du XVIII^{ème} siècle



Source : les « sublimes horreurs » par le peintre Louis Béranger : vue de la source de L'Arveiron (détail) ; JOUTY S., ODIER H. - 1999)

La montagne, comme la nature en général, reste un « non-lieu » au sens anthropologique. C'est « le contraire du lieu, un espace où celui qui le traverse ne peut rien lire »² Lieux sans histoires, lieux non sociabilisés, « la montagne est considérée à peu près unanimement comme détestable, affreuse, horrible. Précieux et précieuses se demandent, choqués, comment des hommes peuvent habiter des lieux où règnent que des montagnes et rochers, précipices et torrents »³. Entre méfiance et admiration, ce non-lieu commence portant à intriguer les artistes, écrivains et voyageurs. Ainsi, avant

la conquête des sommets, la montagne est présente dans les discours et iconographies. Pourtant, l'image en accentuant les reliefs et formes naturelles, rend peu probable l'ascension des sommets ; l'appellation de « Mont inaccessible » ou autres « Monts maudits », restent légitimes.

Jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, la montagne constitue un « septième continent » pour reprendre l'expression de M. Chamson⁴, mais un continent proche car au cœur de l'Europe, qui va offrir la possibilité d'explorations et d'exploits dans des espaces de proximité.

¹ JOUTY S., ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Arthaud, Paris, page 638.

² AUGÉ M. (1992), Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité, Le Seuil, Paris, page 119.

³ SECRET J. (1943), L'alpinisme, Editions Delmas, 1^{ère} réédition de l'ouvrage de 1937, Bordeaux.

⁴ CHAMSON M. (1986), Op. Cit., page 50.

2. L'ère classique : la découverte des Montagnes et plus particulièrement des Alpes

«La conception des Anciens et celle des Modernes au sujet de la montagne offre une étonnante anti-thèse. Les anciens – du moins à ce que nous pouvons savoir avec quelque certitude – nourrissaient à son égard du mépris ou de la crainte, rarement de la curiosité, jamais de l'admiration»¹. Cette rupture va s'amorcer à la fin du XVII^{ème} et au début du XVIII^{ème} siècle. Cette période vit l'affirmation progressive de nouvelles représentations dominantes de la nature qui sont passées de «la nature comme ennemie» à «la nature comme adoration romantique»². De nombreux auteurs donnent à J. J. Rousseau un rôle moteur dans l'évolution des représentations dominantes de la montagne et de la nature en général. «Un territoire neuf, de désir et de plaisir, est créé grâce à l'œuvre de J. J. Rousseau, lui-même marqué par son enfance en Suisse, pays de la montagne par excellence»³; «le plus simple est sans doute de lui octroyer la découverte de la montagne»⁴. Il y situera l'action son roman, la Belle Héloïse. «Le fond du décor devient lieu de l'action, la montagne lieu de vie et de rêve ; l'innovation est importante»⁵.

Ce nouveau regard sur la nature s'inscrit dans des évolutions du contexte sociétal au sein duquel se construisent de nouveaux rapports aux loisirs, au temps libre et à l'espace. La Grande-Bretagne servira de laboratoire à cette nouvelle organisation de la société. Elle fut, en effet, le premier pays où se posèrent, «à grande échelle, les questions liées à l'organisation du travail et des loisirs et à l'urbanisation sans précédent que la révolution industrielle a produites. La Grande-Bretagne se retrouva en première ligne et expérimenta, la première, certaines solutions "industrielles" à ces problèmes»⁶. Ces différents facteurs vont participer à la structuration moderne de la société. A travers l'oisiveté revendiquée par l'aristocratie puis la bourgeoisie vont apparaître de nouvelles formes de pratiques socio-spatiales telles que le «tour» comme forme émergente du tourisme et de nouveaux jeux qui, par un processus de distinction, vont permettre la progressive affirmation des sports sous leurs déclinaisons modernes.

Cette affirmation des valeurs modernes dans la société va profondément et durablement modifier les rapports de l'Homme à la nature et à l'espace montagnard. «Ce nouveau "fait collectif" s'appuie à la fois sur un bouleversement de l'ancien fait collectif

¹ SECRET J. (1943), Op. Cit.

² MOLES A., ROHMER E. (1998), Psychosociologie de l'espace, Coll. Villes et Entreprises, l'Harmattan, Paris, pages 41 et 42.

³ VIARD J. (1990), Le tiers espace, essai sur la nature, Méridiens Klincksieck, Paris, page 112.

⁴ VIARD J. (1990), Op. Cit., page 112.

⁵ VIARD J. (1990), Op. Cit., page 112.

⁶ Cf. chapitre 1 de R. Porter consacré aux Anglais et aux loisirs, pages 21 à 54 in CORBIN A. (1995), L'avènement des loisirs, Coll. Champs, Flammarion, Paris.

[les représentations archaïques de la montagne], sur l'imposition d'une vision cartésienne du monde et sur la dynamique conquérante qui s'élabore au sein de la ville. La coupure ville / nature se précise, marquée par la montée irréprouvable de l'urbanité, qui semble bien le facteur primordial autour duquel s'élabore la modernité alpine »¹.

Tous les facteurs sont alors réunis pour permettre le passage d'un « territoire du vide » décrit par A. Corbin à un désir de rivage, de nature et de montagne².

La découverte de la montagne (1741 - 1850)

La découverte de la montagne est « anglaise et fille du tour »³. Celle-ci est classiquement attribuée à William Windham et Richard Pococke, deux explorateurs britanniques de passage à Genève. Leurs pérégrinations relatées par Y. Barel⁴ illustrent le caractère guerrier et incertain de cette expédition aux glaciers de Chamouni (Chamonix).

Cette première excursion en montagne peut être considérée, à plus d'un titre, comme l'acte fondateur des pratiques sportives de nature. C'est un **acte gratuit** qui n'avait d'autre fonction que de « **découvrir** » cet espace naturel, « Il s'agit, en effet, non pas de découvrir le lieu en lui-même, mais une autre utilisation du lieu, qui plus est, par des étrangers au lieu »⁵. C'est donc à l'image du fait touristique, la première **transgression ou subversion sportive d'un lieu**. Il faut entendre par là, la première modification de l'usage, du sens et des valeurs données à cet espace. « Les représentations de l'espace développées par les touristes sont venues donner un sens au lieu sensiblement différent de celui qui pouvait prévaloir jusqu'alors. C'est pourquoi, il n'est pas excessif de parler de subversion des lieux par l'univers touristique. La territorialité traditionnelle reposant sur une logique fonctionnelle et communautaire, a été complétée par une territorialité touristique aux fondements sociaux et imaginaires très différents »⁶. J. Viard résume cette modification du

¹ CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris [Tome II, page 37].

² CORBIN A. (1988), Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage, 1750-1840, Champs - Flammarion, Paris.

³ BOYER M. (1996), L'invention du tourisme, Coll. Découvertes – Art de vivre, Gallimard, Paris, page 42.

⁴ Chapitre premier in BAREL Y. (1986), A la découverte du Mont-Blanc, Coll. Découvertes, Gallimard, Paris.

⁵ MIT (2002), Tourismes, Lieux communs, Equipe Mobilités, Itinéraires, Territoires, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, page 189.

⁶ DEBARBIEUX B. (1995), Tourisme et montagne, Géo-poche, Economica, Paris, page 79.

regard porté sur les espaces appropriés par les voyageurs, ceux-ci «ont donc inventé des lieux et un art de les voir »¹.

D'autre part, ces excursionnistes **communiquent sur leurs découvertes** et font ainsi de nombreux émules. « Windham et Pococke, de retour à Genève, la [leur excursion] racontent avec force détails ; les journaux en parlent également. Tout le mérite auquel nous pouvons prétendre, dit Windham, c'est d'avoir frayé un chemin à quelques curieux [...] une mode est née. »².

Pour finir, ils marqueront matériellement leurs passages en inscrivant leurs noms « sur un quartier de roche à l'entrée de la mer de glace »³. C'est un des premiers **signes forts de l'appropriation d'un lieu par l'Homme** comme signe de conquête ; comme ultérieurement des alpinistes édifieront des cairns pour marquer leurs victoires ou des spéléologues graveront leurs marques au point le plus bas atteint dans une cavité, etc.

En ouvrant la vallée de Chamonix aux touristes et excursionnistes, cette première va ainsi permettre de porter un nouveau regard sur les montagnes et parmi-elles, le Mont-Blanc. « Les monts étaient "affreux" et "horribles" ; ils deviennent curiosité avec les glaciers de Chamouni [...] bientôt ils furent "sublimes". Les grands sommets promus "cathédrales de la terre" par Ruskin, appellent la conquête gratuite ; les Alpes deviendront "le terrain de jeu de l'Europe" selon le mot de Leslie Stephen »⁴.

L'excursionnisme va alors « enfanter » la nouvelle pratique qu'est l'alpinisme. De nombreux auteurs s'accordent sur la date du 8 août 1786 marquée par la première ascension du Mont-Blanc à l'instigation du savant genevois Horace Bénédict de Saussure, par le « guide » Jacques Balmat et le Docteur Gabriel Paccard comme date marquante de la naissance de l'activité. « Car il faut bien, pour dater la naissance de l'alpinisme, choisir une date représentative, et celle de cette première ascension nous paraît symbolique et cruciale »⁵. H. B. de Saussure avait visité la vallée dès 1760. « Il n'avait que 20 ans, mais il se jure alors d'en conquérir un jour le sommet »⁶. Cette anecdote illustre la filiation entre les deux activités (excursionnisme et alpinisme). « C'est à travers son investigation financière, scientifique et physique, que Balmat et Paccard conquièrent le Mont-Blanc et donnèrent ainsi le feu vert physique, cartographique et symbolique à la conquête

¹ VIARD J. (2000), Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux, Coll. Intervention, de l'aube, Paris.

² BAREL Y. (1986), Op. cit, page 18.

³ Georges Sand, 1855, Un hiver à Majorque, Paris, pages 8 et 9 ; cité in MIT (2002), Op. Cit., page 189.

⁴ BOYER M. (1999), Le tourisme de l'an 2000, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, page 28.

⁵ SECRET J. (1943), L'alpinisme, Editions Delmas, 1^{ère} réédition de l'ouvrage de 1937, Bordeaux, pages 11 et 12.

⁶ BAREL Y. (1986), Op. cit, page 18.

alpinistique des Alpes »¹. C'est l'élément déclencheur d'une fréquentation aussi bien sportive que touristique dans les Alpes, « Très vite, Jacques Balmat fait des émules et Chamonix attire de nombreux sportifs, notamment des Anglais. Ces derniers fondent le « British Alpine Club » en 1857, bien avant le Club Alpin Français (1874) et constituent une part importante de la clientèle initiale des hôtels alpins² ».

En étant à la fois, lieu de découverte de la montagne, de naissance de l'excursionnisme et de l'alpinisme, la vallée de Chamonix se charge d'une « puissance » symbolique qui lui confère une place singulière et exemplaire dans les lieux sportifs. En même temps haut lieu, lieu idéal (possédant « la cime des cimes » ou du moins la plus haute), foyer de diffusion des activités ayant un rôle central dans l'histoire socioculturelle de ces dernières, tous ces facteurs participent conjointement à l'invention de ce lieu, comme le présentent P. Joutard³ ou B. Debarbieux⁴.

La conquête alpine 1850 - 1880

Si ces divers « faits marquants » se déroulent durant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, il faut attendre les années 1850 pour que s'amorce la conquête systématique des sommets des Alpes et des Pyrénées⁵.

¹ CORNELOUP J. (1993), Op. Cit.

² MESPLIER A. (1997), Le tourisme en France, Etude régionale, Coll. Histoire et Géographie Economique, Bréal, Paris.

³ JOUTARD P. (1986), L'invention du Mont-Blanc, Coll. Archives, Gallimard, Paris.

⁴ DEBARBIEUX B. (1988), Territoires de haute montagne : recherches sur les processus de territorialisation et d'appropriation de l'espace en haute montagne dans les Alpes du Nord, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble.

⁵ N'ont été retenues pour réaliser ce graphique que les « grandes » premières ascensions « significatives » en montagne présentes dans les tableaux synoptiques de l'ouvrage de C. de Colombel et systématiquement citées dans trois autres ouvrages traitant d'histoires de l'alpinisme (Mestre M. – 1996 ; Bessière P. – 1967 ; Frison Roche R. - 1964). Les notions de « grandes » et de « significatives » revêtent, bien entendu, un caractère subjectif. La courbe présente pourtant l'intérêt de montrer, selon les décennies, l'intensité variable de l'activité alpine selon les massifs au cours du XIX^{ème} siècle.

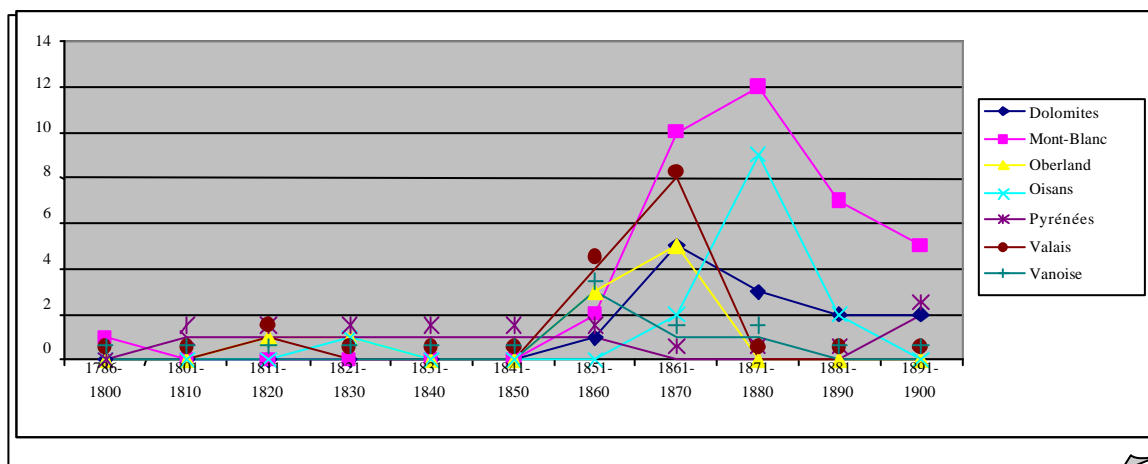
DE COLOMBEL C. (1985), L'alpinisme, randonnée et trekking, Larousse, Paris.

MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence.

BESSIERE P. (1967), L'alpinisme, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.

FRISON-ROCHE R. (1964), La montagne et l'Homme, Histoire de l'alpinisme, Coll. Les montagnes de la terre, Flammarion, Paris.

Graphique 1 : Les « grandes premières ascensions » dans les Alpes et les Pyrénées de 1786 à 1900.



(Source : C. De Colombel (1985), M. Mestre (1996), R. Frison Roche (1964), P. Bessière (1967) ; P. Mao – 2003)

Durant cette période, toutes les pratiques de montagne sont associées à celle de l'ascensionnisme, puis de l'alpinisme. Cette dernière « s'applique au début, à ceux qui fréquentaient les Alpes et s'y adonnaient à des pratiques de promenades, excursions, ascensions, escalades ou explorations »¹. Elle regroupe donc toutes les activités de l'excursionnisme naissant aux exploits des cimes. Cette appellation prendra d'ailleurs très rapidement le pas sur les autres dénominations régionales (pyrénéisme par exemple).

L'apogée de cette période sera comprise entre 1863 et 1865, durant laquelle, près de cent sommets principaux sont gravés par une poignée d'alpinistes, généralement anglais, et leurs guides². « Les Britanniques décident de consacrer leurs vacances à ce jeu nouveau, la conquête des Alpes, et s'y emploient à fond et avec la ténacité de leur race. **C'est le premier exemple de lutte inutile et belle de l'Homme avec la montagne** »³.

La riche bourgeoisie anglaise est à l'origine de cette phase exploratoire. Elle se démarque ainsi de l'aristocratie qui, un siècle plus tôt, avait inventé le « tour », à l'origine étymologique du mot tourisme. La différenciation émane de « l'usage » de ces voyages. Celui-ci n'est plus un périple initiatique mais une première forme de consommation de loisir. Comme le souligne Paul Lafargue, (dans un ouvrage au nom provocateur : « le droit à la paresse », paru en 1884), le loisir est une catégorie bourgeoise. Il ajoute⁴ que le loisir bourgeois est d'autant plus choquant qu'il contredit la morale puritaine du travail affichée

¹ SECRET J. (1943), Op. Cit.

² FRISON-ROCHE R. (1964), La montagne et l'homme, Histoire de l'alpinisme, Coll. Les montagnes de la terre, Flammarion, Paris.

³ FRISON-ROCHE R. (1964), Op. Cit.

⁴ Cet extrait est cité dans l'ouvrage de SUE R. (1980), Le loisir, Que sais-je ?, n°1871, Presses Universitaires de France, Paris.

par ces mêmes bourgeois, et qu'il repose sur le «surtravail» des prolétaires, donc sur leur exploitation. Cette approche très «marxisante» (Lafargue est le gendre de K. Marx) est importante, car elle est l'une des justifications des revendications des travailleurs sur la diminution du temps de travail et ainsi l'affirmation progressive du «droit à la paresse». Ces premières formes de loisirs sportifs répondent à deux «besoins» distincts mais souvent complémentaires : un engouement pour la conquête, la découverte de nouveaux espaces (conquête méthodique de tous les sommets des Alpes...) et la découverte scientifique même si souvent la notion de science va progressivement disparaître, remplacée par la notion de jeu¹.

Ces «alpinistes victoriens» représentent un nombre restreint d'acteurs (M. Mestre recense seulement 215 alpinistes actifs entre 1850 et 1950² !) qui marqueront de leurs noms une multitude de sommets ou anté-cimes, cols, couloirs ou encore cabanes et refuges comme signes évidents de leur appropriation de ce nouvel espace. «Les Whymper, les Mummery, les Coolidge, les Guido Rey, les Vallot, les Russell, les Quintino Sella, les Capdepon, les Vaccarone, les Schrader, les Güssfeld, les Tyndall, les Purtscheller, les Packe, les Duhamel, les Fontaine, les Tuckett, les Hastings, les Wilson, les Supersaxo, les King, les Javelle, les Louis d'Orléans, vont à l'assaut des pointes les plus audacieuses, des aiguilles les plus vertigineuses, les plus dangereuses, celles qui sont réputées invincibles»³. Cette énumération montre la prédominance des alpinistes anglais durant cette période, mais aussi de quelques italiens, allemands et des Suisses dont les rôles respectifs sont présentés par M. Mestre dans son histoire européenne de l'alpinisme⁴.

Cette domination anglaise va s'illustrer par la création de la première association d'alpinisme – l'Alpine Club - à Londres en 1857. Ce club élitiste et fermé avait pour objectif «de mettre en commun les expériences et les connaissances de chacun pour faire progresser globalement le savoir de la montagne. En premier lieu, il fallait essayer de rédiger des guides et de disposer de cartes, inexistantes à l'époque»⁵.

Le développement de la pratique alpine dans les Alpes françaises est ainsi purement exogène. De nombreuses histoires de l'alpinisme ne donnent d'ailleurs qu'une place limitée aux guides autochtones. Ces derniers vont pourtant participer à l'ensemble de la conquête en menant ces «Messieurs» en haut des principaux sommets invaincus. R. de Bellefon les qualifie de «bon guide»⁶ peut-être en référence au «bon sauvage» de

¹ FRISON-ROCHE R. (1964), Op. Cit.

² MESTRE M. (1996), Op. Cit., page 59.

³ SECRET J. (1943), Op. Cit., page 30

⁴ MESTRE M. (1996), Op. Cit.

⁵ MESTRE M. (1996), Op. Cit, page 23.

⁶ DE BELLEFON R. (2002), Histoire des guides de montagne, Alpes et Pyrénées, Particulière, Cairn, Pau.

J.J. Rousseau, A. Lapière¹ de « bon à rien » et nomme le couple fondateur de l'alpinisme classique « client-guide » : « le maître et le valet » ; ou encore « des guides corvéables à merci »². P. Veyne dépeint, d'une manière un peu caricaturale, les relations entre ces deux individus : « un monsieur n'allait pas tailler de ses blanches mains des marches dans la glace au moyen d'une hache appelée bientôt piolet, il laissait piocher un indigène, le guide [...] un monsieur ne doit rien porter, il ne met pas sa fierté à avoir des muscles de travailleur de force [...] Whympfer était physiquement supérieur à la plupart de ses guides, mais il n'aurait pas plus imaginé de partir sans guide que de faire lui-même les tâches ménagères »³.

Cette prospection minutieuse de nouveaux espaces s'attache principalement à vaincre l'ensemble des sommets les plus hauts, mais aussi les plus « impressionnants » de la chaîne des Alpes. « Durant tout le XIX^{ème} siècle, des alpinistes, saisis d'une fièvre d'escalade, gravissent les cimes vierges ; quelques-uns même se font un point d'honneur de n'escalader que ces dernières et méprisent de s'attaquer à celles où ils n'arriveront pas les premiers. C'est l'époque héroïque de l'alpinisme : nombreux sont les sommets inviolés et, merveilleuse est la moisson pour les plus audacieux »⁴.

Dans cette course aux « premières », deux types de territorialité alpine peuvent être distingués. Les alpinistes célèbres ayant marqué cette période, E. Whympfer et le révérend Coolidge, permettent d'illustrer cette opposition de style.

La première forme de territorialité consiste en une recherche, sur tout l'arc alpin, des premières ascensions marquantes, sur des sommets convoités et à réaliser. La distinction suprême et valorisante, recherchée par quelques-uns, est d'atteindre « les derniers problèmes des Alpes » ou ceux « réputés invincibles ». « Les schèmes axiomatiques de la verticalisation sensibilisent et valorisent positivement toutes les représentations de la verticalité, de l'ascension à l'élévation »⁵. Le mythe du sommet impossible et vertigineux est ici fortement marqué. La territorialité de E. Whympfer est à ce titre exemplaire. Comme nombre de ses concitoyens, sa pratique va principalement s'organiser autour de Chamonix et de Zermatt, ces deux stations alpines ayant développé une hôtellerie digne de leurs visiteurs. Elles bénéficient, en outre, de la proximité des plus hauts sommets tant convoités des Alpes, le Valais suisse concentrant un nombre important

¹ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socio-culturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

² CHAMSON M. (1986), Op. Cit., page 140.

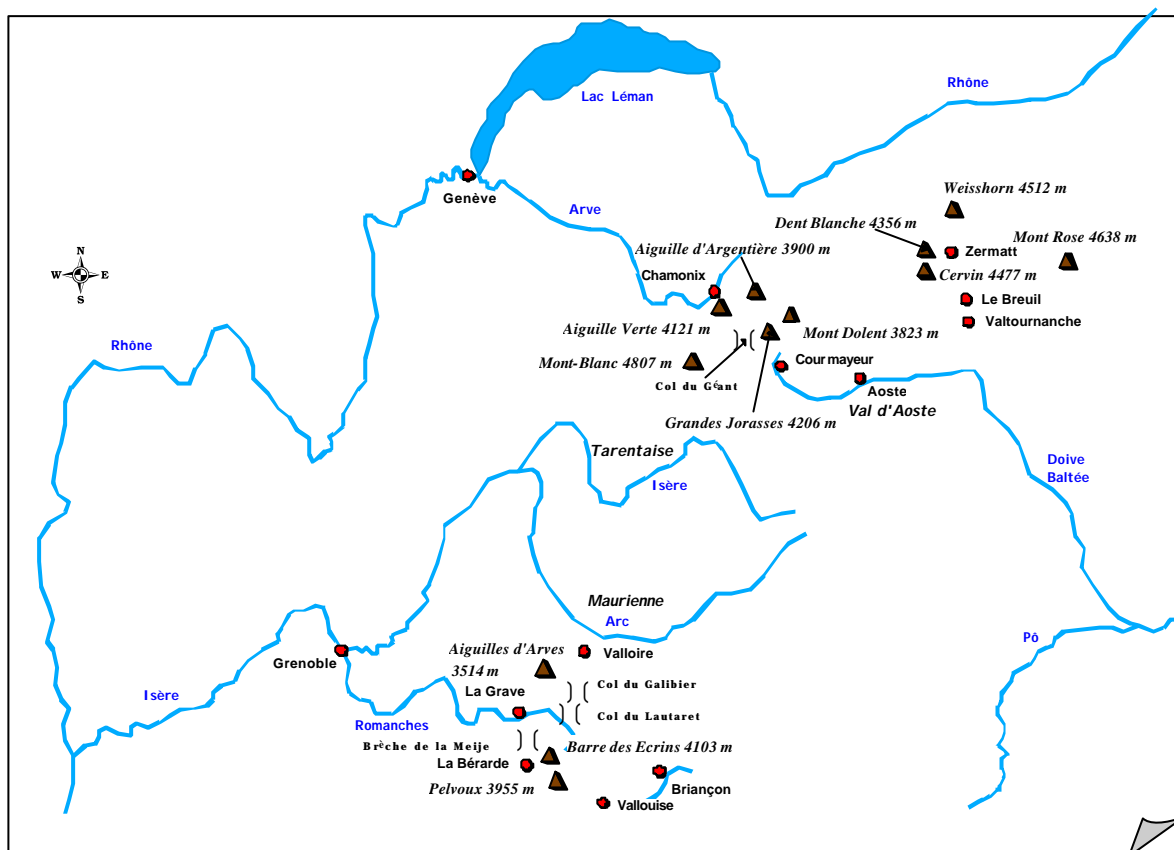
³ VEYNE P. (1979), L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie, Revue d'Histoire, n°11, Le seuil/la recherche, Paris, page 44. citation reprise par LAPIERRE A. (1981), Op. Cit. page 77.

⁴ SECRET J. (1943), Op. Cit., page 30.

⁵ DURAND G. (1993), L'imaginaire symbolique, Presses Universitaires de France, (1^{ère} Ed. 1964), Paris, page 140.

de « 4000 » et le massif du Mont-Blanc bénéficiant de la plus-value symbolique liée à son image de toit de l'Europe.

Carte 1 : La territorialité alpine d'Edward Whymper



(Source : CHAMSON M. (1986), Whymper, le fou du Cervin, Op. Cit., page 67 ; P. Mao, 2003)

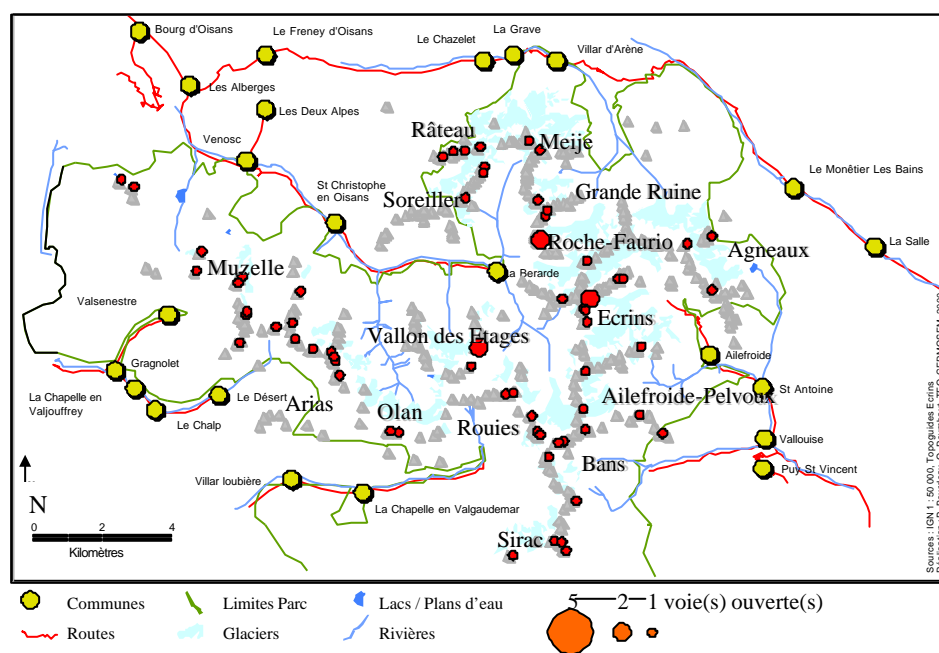
E. Whymper va ainsi principalement focaliser son attention sur deux sommets réputés impossibles : le Cervin qu'il réussira à la neuvième tentative en 1865 et l'Aiguille Verte (Massif du Mont-Blanc) qu'il réussira la même année. Le reste des Alpes l'intéresse peu. « La vie dans les hautes vallées du Dauphiné est par comparaison [aux Alpes Centrales et Orientales] toujours extrêmement rude et les infrastructures que l'on qualifie aujourd'hui de touristiques, quand elles existent, font l'objet de vives critiques de la part des voyageurs aventureux venus se perdre en Oisans. Combien de fois Whymper, entre autres, parlera des petites bêtes venues le tourmenter pendant la nuit passée sur des paillasses douteuses ou du mauvais brouet servi sous le nom pompeux de potage. On se trouvait alors en territoire véritablement à l'écart des grands courants de la civilisation »¹. Il ne s'y déplacera (en Oisans) que pour signer la première ascension de la Barre des Ecrins, « le 4000 » le plus méridional des Alpes et la première britannique du Mont Pelvoux.

¹ MESTRE M. (1996), Op. Cit., page 43.

Une fois atteints ses derniers objectifs alpins, E. Whymper se tournera vers les expéditions lointaines. Il voyagera au Groenland 1872 et dans les Andes 1880 où il établira un nouveau record d'altitude au Chimborazo à 6267 mètres. Ce type de pratique spatiale et alpinistique établit des codes et règles majeurs de distinction interne à l'activité. Ceux-ci tendent à hiérarchiser les réalisations et les performances des pratiquants. Ce type de processus sera ultérieurement mis en œuvre, de différentes manières, dans l'ensemble des pratiques sportives de nature. Le second type de territorialité s'inscrit, pour sa part, dans un autre système distinctif.

La deuxième forme de territorialité alpine consiste en la conquête systématique de tous les sommets qui restent vierges d'un massif et à collectionner le plus grand nombre d'ascensions valorisées sous la forme d'une liste de courses. Le révérend Coolidge va ainsi réaliser plus de mille sept cents ascensions dont 80 premières¹.

Carte 2 : La territorialité du révérend Coolidge dans le massif de l'Oisans



(Source : P. Bourdeau, 2002²)

¹ CHAMSON M. (1986), Op. Cit., page 278

² BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

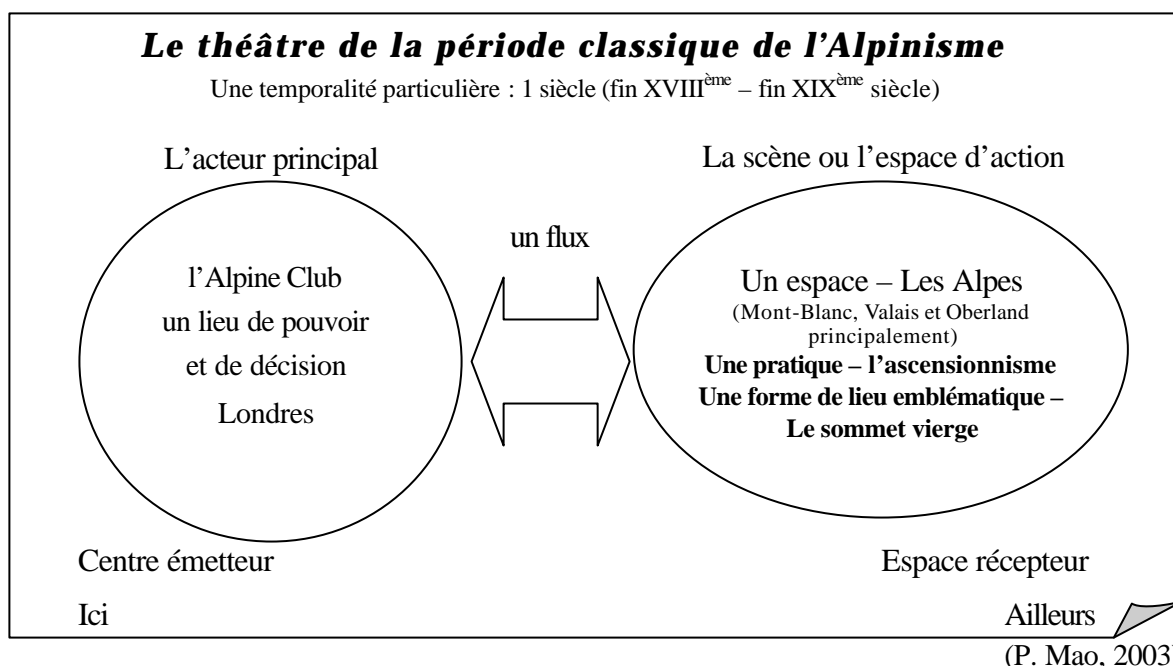
Seules sont présentées ici celles réalisées dans le massif des Ecrins, soit 84% de ses premières ascensions. W. A. B. Coolidge a ouvert 67 itinéraires de 1864 à 1891, soit 4,4% des premières réalisées dans l'ensemble du massif durant toute son histoire. Elles le positionnent encore aujourd'hui comme l'ouvreur le plus « prolifique » du massif de l'Oisans.

En guise de synthèse, cette première phase de conquête des Alpes participe à la production d'un grand nombre de lieux. Jusqu'aux environs de 1875, l'activité dominante est l'alpinisme. Tous les enjeux aussi bien sociaux que sportifs s'organisent autour d'une forme particulière de lieu qu'est le sommet vierge, qui peut être, à ce titre, qualifié de lieu emblématique de la période héroïque de l'alpinisme naissant.

Le lieu de pouvoir est le siège de l'Alpine Club à Londres. Celui-ci règne sans partage sur les activités en définissant de manière élitiste les bons usages et les règles du « jeu ». La figure n°15 schématise l'organisation de l'espace des sports de nature durant cette période.

Celle-ci prend une forme extrêmement simple : un centre émetteur – un espace de consommation avec une forme unique de lieu sportif (le sommet alpin, de préférence vierge) et un flux dominant. Cette organisation embryonnaire va rapidement se complexifier durant les périodes ultérieures.

Figure 15 : L'organisation embryonnaire des pratiques sportives de nature durant la période classique (fin XVIII^{ème} – fin XIX^{ème} siècle)



3. La période moderne I, vers un développement des organisations et une diversification des pratiques sportives de nature dans l'Hexagone

A la fin du XIX^{ème} siècle, la conquête par leur voie normale, de la grande majorité des sommets des Alpes est réalisée. Cet « aboutissement » oblige les protagonistes à changer les règles du jeu, à diversifier les espaces et les activités et donc à ouvrir le domaine d'action potentiel en recherchant de nouveaux lieux. Cette rupture va être marquée par diverses évolutions. Trois phénomènes distincts peuvent être identifiés :

- la « sportivisation » de l'activité et la prise de distance par rapport aux approches ou justifications scientifiques de la pratique ;
- l'apparition de nouvelles activités et la création d'organisations associatives élargissant le recrutement des membres ;
- enfin, l'affirmation de trois idéologies distinctes du sport qui perdureront durant toute la période moderne jusqu'aux années 1960 – début 1970.

Vers une « sportivisation » des activités de nature

La fin du XIX^{ème} siècle vit un profond changement dans le sens donné aux activités de nature (excursionnisme) et à l'alpinisme en particulier. Les premières querelles éthiques apparaissent à l'image des échanges virulents et célèbres entre Ruskin et Mummery¹ qui à eux seuls illustrent les deux visions antagonistes de l'activité.

« Vous [Mummery et consœurs] assimilez les purs sommets des Alpes à des mâts de cocagne plus ou moins graissés »².

Altercation à laquelle Mummery répondra « qu'il ne voit pas l'énormité, disons le crime à escalader le mât lui-même » et dans son ouvrage publié en 1895 « Mes escalades dans les Alpes et le Caucase » : « Quant à moi, je suis bien libre d'avouer que je grimperai encore même s'il n'y avait plus de paysage à voir, même si les seules escalades possibles se trouvaient dans ces grottes, dans ces horribles trous à marmites sombres des vallées du Yorkshire »³.

¹ Deux alpinistes anglais célèbres s'étant illustrés durant la période précédente.

² Cité in SEGONE H. de, COUZY H. (1975), Les alpinistes célèbres, d'Art L. Mazonod, Paris, page 110.

³ Ouvrage original paru en 1895, intitulé « My climbs in the Alps and the Caucasus », traduit en français en 1936, cité in SEGONE H. de, COUZY H. (1975), Op. Cit.

La pratique de l'alpinisme qui était un moyen prenant comme justification ou alibi des recherches scientifiques devient progressivement un but en tant tel. «Le physicien Tyndall qui persistait à informer l'Alpine Club de la quantité d'ozone qu'il avait mesurée dans l'air des sommets, finit par soulever les moqueries et partit en claquant la porte »¹.

Une autre évolution marquante durant cette période est l'apparition de pratiques autonomes et d'amateurs, conséquence indirecte de la sportivisation de l'activité. Le développement des cordées « sans-guide » comme elles sont communément appelées à l'époque, ne va pas se faire sans frein. «En 1879, les frères Zsigmondy font la conquête du Feldkopf, dans le Zillertal [date fréquemment donnée à la naissance de cette pratique] qui suscitera de fortes oppositions (en 1896, un député autrichien voulait l'interdire) et conservera jusqu'aux années 1930 de solides opposants »² (notamment W.A.B. Coolidge, qui considérait qu'un amateur est toujours inférieur à un guide). C'est, sans aucun doute, comme le note S. Jouty, l'illustration d'un premier élargissement du recrutement des pratiquants touchant diverses classes sociales jusqu'alors restées en marge du phénomène sportif. «Son apparition résulte d'un changement sociologique : l'alpinisme, jusqu'alors activité pratiquée par la [seule] bourgeoisie aisée, touche maintenant des milieux étudiants et ouvriers pour qui l'engagement des professionnels est financièrement hors de question. C'est pourquoi ce type d'alpinisme se développera d'abord, sous l'influence des Zsigmondy et de Purtscheller, dans les pays germaniques, où la montagne a toujours été plus populaire qu'en France et qu'en Angleterre »³. Dans l'Hexagone, ces pratiques revêtent un caractère distinctif très marqué et sont encore réservées à quelques couches sociales supérieures de la société⁴.

L'ère de la conquête des sommets vierges prenant fin par les lignes d'ascension de moindre difficulté («la Voie Normale»), les pratiquants commencent à s'intéresser aux arêtes et aux faces et renouvellent ainsi les règles du jeu. Cette évolution participe à une «géométrisation de l'espace alpin tant sur le plan du langage que sur celui des représentations »⁵. «Tous les grands sommets et la plupart des sommets secondaires ont été gravis. Soit un sommet S qui a tant de faces, ABS, BSC, CSD, etc. et tant d'arêtes AS, BS, etc. Chacune d'elles pouvant être une voie. En général, on a commencé par les arêtes ;

¹ VEYNE P. (1979), L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie, Revue d'Histoire, n°11, Le seuil/la recherche, Paris.

² JOUTY S., ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Arthaud, Paris, page 596.

³ JOUTY S., ODIER H. (1999), Op. Cit.

⁴ Comme il sera démontré ultérieurement.

⁵ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris, page 80.

les faces étant plus difficiles »¹. Ainsi, les listes de courses (de lieux conquis, limitant l'aire d'extension des territorialités sportives individuelles) ne se déclinent plus selon une énumération de sommets vaincus, mais selon les faces ou arêtes auxquelles l'alpiniste s'est confronté. Les modes d'usage et le regard porté sur les lieux évoluent donc, eux aussi.

Ces différents facteurs, issus de la valorisation d'une pratique plus sportive, du développement des ascensions « sans guide » et de la recherche de nouveaux itinéraires plus difficiles d'un point de vue technique, vont susciter l'apparition de matériels spécifiques dédiés aux pratiques de la montagne. M. Mestre² en distingue six principaux qui vont se généraliser au début du XX^{ème} siècle : la corde, le piton, le mousqueton, les étriers pour la varappe ; le piolet et les crampons pour les courses glacières. Même si les foyers d'innovation sont divers, ils se localisent principalement dans les Alpes Orientales (les Dolomites italiennes, l'Allemagne et l'Autriche principalement) et vont très rapidement se diffuser dans l'ensemble des Alpes. Ce type d'évolution, lié à des innovations principalement techniques, aura ensuite un poids extrêmement important dans les dynamiques internes de chaque activité sportive de nature. Dans le cas de l'alpinisme, ces différents outils vont permettre d'étendre considérablement l'espace d'action des alpinistes. Les grandes parois rocheuses par exemple (à l'image des escarpements rocheux calcaires des Dolomites) deviennent accessibles, tout en permettant à l'alpiniste d'y évoluer dans une certaine sécurité. Dès lors, ces nouvelles techniques vont permettre aux pratiquants d'imaginer résoudre les « derniers problèmes des Alpes » (notion évolutive, chaque période connaissant ses propres lieux emblématiques) constitués au début du siècle par les faces Nord des principaux sommets de la chaîne. Une fois vaincues, les alpinistes se focaliseront sur le tracé de lignes droites à l'aplomb des sommets en rectifiant progressivement les itinéraires d'ascension qui successivement deviendront « directes » puis « directissimes ».

La progressive institutionnalisation des activités sportives de nature en France

Sur le modèle anglais (de l'Alpine Club), la première pratique à se structurer à l'échelle nationale sous forme associative ou communautaire est l'alpinisme. Les lieux de pouvoir et de décision vont dès lors être présents au sein même de l'Hexagone. Londres va perdre son pouvoir hégémonique sur les pratiques montagnardes. L'influence des alpinistes anglais et de l'Alpine Club diminue progressivement. Le centre de gravité de l'alpinisme

¹ ENGEL GE. (1950), L'histoire de l'Alpinisme, l'approche de la montagne du XVIIIème à nos jours, je sers, Paris, page 135.

² MESTRE M. (1996), Op. Cit., page 65.

européen se décalera ainsi progressivement au cœur de l'Europe continentale. «Pendant la période entre 1900 et la première guerre mondiale, les alpinistes britanniques ne jouent plus le rôle de pionniers qui a été le leur précédemment. Fidèles à leur principe de course avec guide, ils ne sont plus en mesure de concurrencer les grimpeurs austro-allemands ou italiens »¹.

Tableau 5 : Tableau synoptique de la création des Clubs Alpins en Europe durant la deuxième moitié du XIX^{ème} siècle

Date de création	Nom de l'association ou de la société	Ville d'implantation
1857	Alpine Club britannique	Londres
1862	Club Alpin Autrichien	Vienne
1863	Club Alpin Suisse	Berne
1863	Club Alpin Italien	Turin
1869	Club Alpin Allemand	Munich
1873	Club Alpin Austro-allemand	
1874	Club Alpin Français	Paris

(Source : M. Mestre, 1993 – O. Hoibian, 2003)

Le regroupement des alpinistes français, sous forme communautaire, semble relativement tardif, en comparaison des autres nations européennes. Pourtant, il peut être considéré comme précurseur dans le champ en émergence des activités sportives dans l'Hexagone.

L'Union des sociétés de Gymnastique de France apparaît en 1873 (souvent citée comme le premier groupement sportif national). En comparaison, le Club Alpin Français (C.A.F.) créé en 1874, est ainsi une organisation pionnière dans le paysage sportif national. Il précède l'Union Vélocipédique de France créée en 1881, un an après le premier championnat de France de cette discipline, l'Union des Sociétés d'Escrime en 1882, la Société Française de Natation en 1883, l'Union des Sociétés de Tir en 1886 et l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, considérée comme la première fédération nationale sous sa forme moderne en 1889. Le Comité National Olympique et Sportif Français (C.N.O.S.F.) date, pour sa part, de 1894. Notons, en outre, qu'il faut attendre 1878 pour que l'Académie française admette le mot sport dans son dictionnaire.

Ces groupements vont dès lors avoir une influence importante sur le développement des pratiques sportives. Ils vont pourtant rester exogènes aux territoires montagnards. Le

¹ MESTRE M. (1996), Op. Cit.

siège du C.A.F., comme d'ailleurs tous ceux des autres groupements nationaux, est installé à Paris. Cette remarque illustre le caractère centralisé de l'espace sportif, à l'image de celui de l'Etat jacobin, organisation sportive nationale qui perdure encore aujourd'hui¹.

En 1919, suite à ce premier regroupement des alpinistes au sein du C.A.F. sera créée une nouvelle organisation sous la dénomination du Groupe de Haute Montagne (G.H.M.). Ce groupe élitiste (parfois qualifié de club académique) se donne pour fonction de préserver le caractère distinctif de l'activité, en sur-valorisant les réalisations alpines exceptionnelles et les performances de ses membres. Comme le montre O. Hoibian² « l'élitisme culturel », qui domine au sein du C.A.F. ainsi que durant la période précédente, cède progressivement le pas aux « prouesses alpines » et à un « élitisme » sportif.

Tableau 6 : Barème de méritocratie alpinistique défini par le Groupe de Haute Montagne en 1919

Difficulté de la course	Course de 3 ^{ème} ordre	Course de 2 ^{ème} ordre	Course de 1 ^{er} ordre	Premières difficiles et courses extraordinaires
Avec guide	25 points	50 points	100 points	150 points
Sans guide	50 points	100 points	200 points	300 points

(Source : O. Hoibian, 2000, page 135 d'après La Montagne, revue du C.A.F., 1919, pages 253 à 255)

Pour être admis comme membre actif au sein de cette caste très influente dans le milieu alpin du début du XX^{ème} siècle, « il faut réunir [outre le fait de bénéficier d'un double parrainage] un total minimum de 1000 points, dans lesquels doivent être comprises au moins trois courses de premier ordre ; pour se maintenir comme membre, il faut obtenir chaque année un total de 200 points ou un total triennal de 600 points »³.

Chaque lieu (montagne, face ou itinéraire) est hiérarchisé selon un système de cotation définissant, en quelque sorte, un barème de la méritocratie alpinistique. Système

¹ En 2003, hormis la Fédération Française de Vol-Libre implantée à Nice et celle de Spéléologie, pour partie à Lyon, presque tous les sièges des autres fédérations nationales sont localisés à Paris ou dans sa proche banlieue. Notons qu'en cela, ces deux fédérations sportives de nature s'illustrent et démontrent la possible décentralisation des organisations sportives dans l'hexagone.

² HOIBIAN O. (2000), Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris. Partie II, Chapitre 1 principalement.

³ HOIBIAN O. (2000), Op. Cit.

de valeurs qui se généralisera ensuite grâce à des échelles de cotation qui s'appliqueront sous différentes formes à toutes les pratiques de nature (échelle de Welzenbach pour l'alpinisme, multiples systèmes de cotation pour l'escalade, parcours de différentes couleurs pour le V.T.T. ou le ski, classes de difficulté les rivières navigables, etc.). Ce mode de cotation remplace progressivement « l'ancienne échelle de légitimité fondée sur les valeurs de la culture et de l'érudition »¹. L'espace prend dès lors sens, à travers la définition de la valeur ou de la qualité de l'acte sportif.

L'apparition de « nouvelles » pratiques sportives de nature

La période allant de 1870 à 1890 va voir l'apparition de nouvelles pratiques qui vont progressivement s'imposer dans le champ des activités de nature. Si certaines activités entretiennent des filiations directes avec la pratique de l'alpinisme comme l'escalade, la spéléologie ou certaines formes de randonnées, d'autres vont tendre, à l'image de la pratique du canoë-kayak par exemple, à s'en distinguer par la mobilisation de nouvelles techniques. Ces pratiques vont, elles aussi, susciter la création d'un grand nombre de groupements ou de sociétés.

L'escalade, conçue dans un premier temps comme un entraînement à l'alpinisme

Pour répondre au besoin d'entraînement dicté par la sportivisation des pratiques alpines, l'escalade rocheuse va graduellement s'affirmer comme une nouvelle activité à part entière. Elle n'est pas pour autant considérée à l'époque comme une pratique autonome, statut qu'elle n'obtiendra que durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle. A proximité des grandes agglomérations (principaux centres émetteurs de pratiquants) apparaissent divers lieux de pratiques.

A la fin du XIX^{ème} siècle, les Parisiens « entraînent leurs muscles sur les granits erratiques de la forêt de Fontainebleau »² ; le premier annuaire du C.A.F., paru suite à l'assemblée constitutive de l'association fait ainsi référence au formidable potentiel que représente la forêt pour l'entraînement des alpinistes. Les Genevois découvrent le Salève où l'ascension du « couloir de la varappe » donnera momentanément une des dénominations de l'activité. Les Marseillais se tournent logiquement vers les Calanques à

¹ HOIBIAN O. (2000), Op. Cit., page 135

² SECRET J. (1943), L'alpinisme, Editions Delmas, 1ère réédition de l'ouvrage de 1937, Bordeaux.

proximité immédiate de la ville. L'histoire de ces 120 ans de pratiques est relatée par B. Vaucher¹. Elle montre la lente appropriation de cet espace suite à l'ascension de la Grande Candelle en 1879 par le vice-consul d'Angleterre, F. W. Mark, alpiniste et membre fondateur de la section de Provence du Club Alpin. De nombreux autres exemples existent comme les alpinistes Lyonnais qui s'entraînent aux Moines de Torcieu ou encore les Montpelliérains au Pic Saint-Loup², etc. La localisation de ces espaces est principalement dictée par des critères d'accessibilité, ceux-ci étant principalement usités lors des fins de semaine et des sorties dominicales des sociétés d'excursionnistes ou autres sections du C.A.F. L'espace légitime restant la haute montagne, les longs séjours y sont logiquement, voire exclusivement, consacrés.

Certains groupements, principalement en province, se spécialisent dans la pratique de l'escalade. A Grenoble, le Rocher Club est créé en 1895. Il se donne pour but « de développer le goût des escalades rocheuses, exclusivement sans guide »³. Si le lien avec le milieu alpin est ici évident, d'autres sociétés vont progressivement, bien que partiellement, s'affranchir de cette dépendance. C'est le cas par exemple du Rocher Club de Provence, apparu dans la cité phocéenne en 1900. A l'image du G.H.M., « le but de cette vaillante phalange est la conquête de tous les rocs difficiles de notre région, la réussite des plus invraisemblables escalades. Nul n'est admis au Rocher-Club s'il n'a réussi par ses propres moyens le Pilon du Roi et la Grande Candelle⁴ ; la qualité de ses membres l'emporte-t-elle beaucoup sur leur quantité »⁵. Ainsi progressivement, les rochers de Provence, simples supports et moyens pour l'entraînement des prétendants aux cimes, deviennent par une modification du regard apposé aux lieux, des objectifs en tant que tels (et donc des objets sportifs, en même temps que géographiques).

Randonnées et excursionnismes, à la recherche du lieu remarquable

Au sein des pratiques sportives de nature, l'activité la plus répandue d'un point de vue quantitatif, est indéniablement la randonnée ou l'excursionnisme. Accessible à un plus grand nombre de pratiquants, les membres du C.A.F. sont avant tout, des marcheurs ; la randonnée associative se développe. « Les excursions organisées par le C.A.F. s'apparentent donc essentiellement à ce que désigne aujourd'hui le terme randonnée et ne

¹ VAUCHER B. (2001), Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques, Editions de l'Envol, Forcalquier.

² Cité in SECRET J. (1943), Op. Cit.

³ BOURDEAU P. (1988), Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

⁴ Deux sommets des Calanques entre Marseille et Cassis.

⁵ Bulletin du C.A.F. de Provence, 1905 cité in VAUCHER B. (2001), Op. Cit., page 25.

dépasse guère les sentiers bien marqués de la moyenne montagne. Cette limitation de l'intensité physique des ascensions, par la modération de l'effort consenti, constitue une démarcation de fait de la pratique du sport »¹.

Ce constat montre la progressive prise de distance de l'excursionnisme avec l'ascensionnisme qui préalablement regroupait toutes les pratiques alpines. Les randonnées vont lentement s'affranchir des activités de montagne, pour lentement coloniser les autres espaces naturels. « Le contact avec la nature et la confrontation "aux altitudes" ouvrent désormais la porte sur des "horizons intérieurs"² jusque-là ignorés »³.

La découverte de ces espaces s'inscrit majoritairement dans une temporalité bien définie. J. Csergo⁴ présente ces nouveaux usages du dimanche qui vont se développer dès le milieu du XIX^{ème} siècle. « Plutôt que jour de divertissement et de distraction, dimanche est jour de repos, de décélération, de vacance ; hors de l'empreinte du travail, il renvoie aux temporalités physiologiques et sociales de l'homme et de la nature, au temps de l'épanouissement individuel et de la cohérence familiale ». Cette nouvelle forme de loisir répond à la montée en puissance du productivisme issue de la révolution industrielle et répondre aux contraintes liées aux nouvelles formes de modernités urbaines. Ces nouveaux usages vont progressivement transcender toutes les couches sociales. Dans un premier temps, ces pratiques récréatives se limitent spatialement aux villes et à leurs abords. « Ainsi, le dimanche est propre à un usage bucolique de la ville, à une régénération par la promenade et la marche au grand air, à un long instant de flânerie, dans un temps à soi, le long des boulevards des parcs et des squares, dans les bois où les Parisiens les plus modestes pique-niquent et font jouer les enfants, [...] »⁵. C'est peut-être dans ces activités qu'il faut chercher l'émergence d'une première forme de pratiques « de loisir de masse » plus contemplative ou récréative que réellement sportive. Pour s'en distinguer, les classes supérieures étendront cet espace aux abords des villes et campagnes limitrophes. Par imitation, elles seront ensuite rejointes par l'ensemble des autres couches sociales présentes dans la ville. « Dès 1849, le Paris Lyon Marseille (P.L.M.) et ses trains de plaisir ont fait du dimanche le jour de campagne et de salons verts pour les plus aisés des Parisiens, engagés à porter un nouveau regard sur une forêt désormais contemplée et

¹ HOIBIAN O. (2000), Op. Cit., page 52.

² BERTHO LAVENIR C. (1999), La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touristes, Odile Jacob, Paris.

³ HOIBIAN O. (2000), Op. Cit., page 3

⁴ CSERGO J. (1995), Extension et mutations du loisir citadin, Paris XIX^{ème} – début XX^{ème} siècle in L'avènement des loisirs, 1850-1960, Coll. Champs, Flammarion, Paris, pages 121 à 168.

⁵ CSERGO J. (1995), Op. Cit., page 167.

consommée comme monument historique et artistique¹ ; à la fin du siècle, l'extension du réseau ferroviaire et l'abaissement sensible des tarifs du chemin de fer, l'arrivée et la démocratisation de la bicyclette, l'avènement de l'automobile mettent la campagne et la forêt à la portée de tous les Parisiens : le dimanche de printemps et d'été devient jour d'évasion de la ville vers les espaces verts, où les catégories sociales, mêlées mais non confondues, semblent se retrouver de la façon la plus fortuite »².

Ces nouvelles attentes vont rapidement insuffler la création de multiples mouvements ou groupements qui vont rassembler une frange supérieure et souvent érudite de ces pratiquants. Il s'agit des multiples sociétés excursionniste, savantes, naturaliste ou thématiques dont la constitution est décrite par de nombreux auteurs. Cette nouvelle organisation des loisirs de classe ne se limite pas à Paris et se vérifie dans de nombreuses villes de province³.

L'une des principales organisations, au sein de laquelle vont se regrouper nombre de ces groupements va être le Touring Club de France (T.C.F.), créé en 1890. Cette institution domine l'ensemble des pratiques de plein air durant toute la première partie du XX^{ème} siècle. Elle se donne pour mission de «développer le tourisme sous toutes ses formes à la fois en accordant des facilités aux membres de l'association et en conservant tout ce qui constitue l'intérêt pittoresque ou artistique des voyages »⁴. Il dénombre en 1906 plus de cent mille adhérents, ils seront près de 400 000 en 1939. Notons qu'à la même période (1906), malgré son antériorité, le C.A.F. ne rassemble qu'un peu plus de 6 000 membres⁵. Cette dernière organisation revêt ainsi un caractère groupusculaire, fermé et élitiste en comparaison du développement rapide d'un point de vue quantitatif, du T.C.F.

Le T.C.F. va valoriser et « même parfois ériger en quasi-dogme certains comportements et formes de voyage »⁶. Les principes qui vont dicter ces nouveaux usages sont décrits par M. Marié⁷ ou C. Bertho Lavenir⁸. Ils consistent en la recherche de lieux « remarquables » qui peuvent répondre à une certaine forme d'exemplarité. « Être touriste

¹ Voir à ce sujet, les différents travaux de B. Kalaora, dont KALAORA B. (1993), *Le Musée vert*, L'Harmattan, Paris. ou encore KALAORA B. (1986), *La forêt pacifiée*, L'Harmattan, Paris.

² CSERGO J. (1995), *Op. Cit.*, page 167.

³ Voir par exemple pour le Var : MARIE M. (1982), *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris. ou pour Marseille VAUCHER B. (2001), *Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques*, Editions de l'Envol, Forcalquier.

⁴ Article premier des statuts du T.C.F. cité in RAUCH A. (2000), *Vacances en France de 1830 à nos jours*, nouvelle édition augmentée, Pluriel, Hachette Littérature, Paris.

⁵ HOIBIAN O. (2000) *Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle*, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, page 15.

⁶ SEXE E. (2000), *Croisières en canoë, 1908-1912, Le canotier*, Limoges, page 20.

⁷ MARIE M. (1982), *Op. Cit.*

⁸ BERTHO LAVENIR C. (1999), *Op. Cit.*

supposait que l'on respectât des règles, souvent induites, dont l'une d'elles voulait que l'itinéraire pressenti fût remarquable. Et était remarquable un parcours dont le but visait à atteindre, ou qui intégrait, un point géographique particulier, montagne ou col, ou qui possédait une forte charge symbolique : traverser une chaîne de montagne ou atteindre la mer »¹.

Cette exemplarité repose uniquement sur un nouveau regard, un construit aussi bien social que culturel. Il imposera et même justifiera ultérieurement une logique de protection ou de préservation de ces espaces. Ce qui fera dire à J. Viard au sujet de l'affirmation de ces nouvelles représentations de la nature « qu'à la place des lieux construits d'ordinaire pour l'homme même – l'homme présent et du présent – nous avons affaire à des lieux construits contre l'Homme, qui ne reviennent à l'Homme que par un raisonnement sur sa puissance de destruction et par une conception nouvelle du temps : ces lieux ne sont concevables que par réflexion, ils ne peuvent être donnés »².

Les usages touristiques des groupements excursionnistes vont s'attacher à la définition collective de lieux remarquables ou pittoresques par leurs situations ou qualités tant paysagères que morphologiques. Ils vont progressivement se singulariser et en même temps susciter et légitimer la pratique. Pour les rendre plus accessibles, le T.C.F. investira dans la construction de routes de corniche (exemple de la route de l'Esterel reliant Saint Raphaël à Cannes) ou de crête comme celle du Verdon par exemple (Cf. chapitre 2 de la partie IV). Cette évolution offre un premier exemple de sélectivité des lieux par les touristes, phénomène qui sera ensuite relayé par les « Guides de route » qui énonceront les lieux qu'il faut voir et indirectement où il faut être vu ou photographié.

*La spéléologie ou la découverte de la « France ignorée »*³

La pratique de la spéléologie entretient, elle aussi, de nombreuses relations avec les activités de montagne. Elle sera qualifiée, à ses débuts, « d'alpinisme à l'envers » ou « d'alpinisme à rebours »⁴ et permet d'offrir aux sociétés savantes et sportives de nouveaux espaces de conquête. Le karst offre dès lors un espace vierge et inconnu⁵ qui ouvre une autre dimension de l'espace représentée par les abîmes, les sous-sols, les profondeurs.

¹ SEXE E. (2000), Op. Cit.

² VIARD J. (1990), Le tiers espace, essai sur la nature, Méridiens Klincksieck, Paris, page 21.

³ MARTEL E.-A. (1928) La France ignorée, 1^{re} Ed. 1928-30, réédition Lafitte Reprints, 1978, Paris.

⁴ TETET C. (1985), Les sports de montagne. L'alpinisme I (1757-1975), Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques, Deuxième série, n°27, CNRS, Klincksieck, Paris, pages 10 et 11.

⁵ Affirmation un peu péremptoire que nous pondérerons ultérieurement.

Ainsi, logiquement, de la course au « 4000 » en alpinisme, le système de hiérarchisation des performances sportives va s'inscrire dans une recherche permanente du record de profondeur (le Z négatif).

En France, il est commun de créditer Edouard-Alfred Martel de pionnier de l'activité. Il est non seulement « l'inventeur » de la spéléologie grâce à ce qui est considéré comme « la première véritable exploration souterraine », réalisée les 7 et 8 juin 1888 dans la rivière souterraine de Bramabiau¹ (localisée au nord du département du Gard), mais aussi l'auteur de multiples travaux théoriques qui ont révolutionné la conception du monde scientifique sur la circulation des eaux souterraines. Une loi de 1902 sur les modalités de préservation et de gestion de cette ressource porte en outre son nom. Sa notoriété mondiale provient autant de ses nombreuses découvertes que de ses apports à la compréhension du milieu karstique². E. A. Martel entretient de nombreuses relations avec les organisations sportives alpines. Dès sa première excursion « sous terre », il va communiquer sur son périple dans l'annuaire du Club Alpin Français³. Il crée, en 1895, la société de spéléologie qui rassemble autour de lui les premiers adeptes de l'activité.

Là encore, à l'image des lieux remarquables redécouverts par l'excursionnisme et l'alpinisme, les cavernes, gouffres ou autres grottes ont de tout temps été le théâtre d'usages multiples comme le démontre C. Gauchon⁴ : lieux de cultes, refuges, lieux utilitaires et de production, mais aussi parfois ressources touristiques, etc. Ce nouvel usage sportif s'inscrit pour partie dans un espace préalablement conquis et usité par l'Homme. Cette relecture de l'espace semble parfois délibérément gommer ses usages préalables, offrir un artefact d'espace vierge, légitimant dès lors sa conquête, sa découverte, son invention. Dans toutes les pratiques, ce mythe de la conquête d'un nouvel espace – de la première (fois) – revient de manière récurrente. Sorte de défloration symbolique du lieu, imposant en quelque sorte qu'il regagne au préalable sa chasteté originelle.

Ce besoin permanent de découverte de nouveaux lieux influence directement les territorialités sportives des pionniers de chaque activité et permet un dernier parallèle avec les pratiques alpines. A l'image de celles du révérend Coolidge et de E. Whymper présentées précédemment, la territorialité de E. A. Martel s'inscrit dans une logique

¹ On peut noter qu'il a, en même temps, réalisé la première descente de canyon...

² MINVIELLE P. (1977), Grottes et canyons, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.

³ Un long extrait du texte est en outre présenté in DEBARBIEUX B., DELANNOY J.-J. (1992), Représentations paysagères et représentations médiales des montagnes calcaires : le touriste, le paysage et les éléments in Capital « nature » et société, in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, n° hors-série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 68 et 69.

⁴ Thèse publiée in GAUCHON C. (1997), Des cavernes et des hommes, Géographie souterraine des montagnes françaises, Mémoire n°7, Karstologia, Marseille.

similaire. Ainsi, après avoir visité et prospecté l'ensemble des espaces karstiques du territoire national entre 1888 et 1913, il se tournera logiquement vers des destinations lointaines. Se désintéressant progressivement de l'Hexagone, il explorera ultérieurement « les grottes du Caucase, les "Katavothres" de Grèce, les grottes des Baléares, les abîmes de Grande-Bretagne et d'Irlande ainsi que les cavernes géantes des Etats-Unis »¹.

Les cavités nouvellement spéléologiques ne vont pas être les seuls phénomènes karstiques explorés durant cette période. Ainsi, divers canyons, au sens géomorphologique du terme, vont eux aussi attirer l'intérêt de ces nouveaux explorateurs. Lieux « remarquables » par leurs formes, autres « merveilles de la nature » et pour certains d'entre eux, plus accessibles avec les moyens techniques rudimentaires de l'époque, ils sont fréquemment considérés comme des gouffres à ciel ouvert. Ils méritent donc, de fait, l'intérêt des spéléologues. Au début du XX^{ème} siècle, de nombreux canyons vont être explorés dans une large partie sud du territoire national. Pour ne prendre que quelques exemples historiques, E. A. Martel descendra les Gorges de la Nesque dans le Vaucluse en 1902 et réalisera la descente intégrale du Verdon en 1905 ; L. Briet prospectera pour sa part de nombreux canyons dans la région de Gavarnie (Hautes-Pyrénées) ; certaines clues des Alpes-Maritimes sont visitées, telle la clue d'Aiglun traversée par l'Estéron, qui repoussa E. A. Martel en 1906 et sera vaincue en 1926, par J. Moreau, etc. Ces découvertes ne semblent pas pour autant développer une pratique sportive. Elles s'inscrivent, presque exclusivement, dans une recherche du premier parcours, de la première descente intégrale. Dans une perspective scientifique, elles contribuent à apporter une connaissance des non-lieux encore présents sur le territoire national (divers relevés topographiques et comptes rendus d'exploration sont systématiquement réalisés) ; ceci afin de tendre progressivement à réduire l'aire d'extension de ces déserts socio-spatiaux. Il existe ici un parallèle évident avec la lente objectivation de l'espace montagnard par les alpinistes un siècle plus tôt.

Si certains canyons sont explorés par des spéléologues, ils ne sont pas non plus étrangers au milieu sportif montagnard. P. de Bellefon² illustre parfaitement cette proximité en terme de pratique, en relatant la première descente des Gorges d'Holçarté-Olhadubi en 1933³, dans le pays basque par quatre célèbres alpinistes pyrénéens dont R. Ollivier⁴ et R. Mailly. « Ils traversent l'opacité gluante de la froide cassure : aux mystères envoûtant succède la précision de l'exploration. Depuis la première, seulement

¹ MINVIELLE P. (1977), Op. Cit.

² BELLEFON P. (1976), Les Pyrénées, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris, pages 146 et 147.

³ Notons que E. A. Martel avait déjà tenté en 1908 la remontée de ces gorges.

⁴ R. Ollivier a réalisé les premiers topo-guides exhaustifs d'excursionnisme et d'alpinisme de la chaîne pyrénéenne. ces ouvrages qui portent son nom (les guides Ollivier) ont longtemps fait référence à l'image des guides « Vallot » pour le massif du Mont-Blanc.

six ou sept descentes ont été réussies, car l'entreprise aventureuse réclame du courage et une solide technique alpine. [...] les rappels y sont nombreux et souvent délicats et les passages d'escalade sont parfois difficiles. [...] Cette étrange incursion dans l'intimité la plus discrète de la montagne est une belle aventure, mais la difficulté de ces obstacles la réserve aux montagnards expérimentés et aguerris ».

Toute l'histoire de cette activité, qui prendra à partir des années 1980, le nom de canyonisme, se trouve à l'interface de plusieurs pratiques (alpines, spéléologiques et ultérieurement d'eau vive). Les canyons deviendront ainsi logiquement des espaces à enjeux entre divers groupes, chacun d'eux cherchant à légitimer leurs emprises, appropriations et usages de ces formes particulières de lieux. Ceci montre et suppose la mise en œuvre d'une économie des rôles entre acteurs impliqués dans ce nouveau champ représenté par les pratiques sportives de nature, au sein duquel l'espace et les lieux deviennent progressivement l'un des enjeux centraux (liés à une pratique, comme il a été montré précédemment pour l'alpinisme dans la définition de l'usage et des formes de lieux légitimes, mais aussi dans ce cas précis, entre différentes pratiques).

Le canoë-kayak et la conquête des rivières ou autres plans d'eau

L'apparition du canoë-kayak va permettre d'étendre à un autre support naturel l'aire d'extension de l'espace des pratiques sportives mais aussi contemplatives de nature. Celui-ci intègre dès lors les rivières et autres plans d'eau. L'influence va là encore être anglaise, du moins lors du lancement d'une activité basée sur la découverte de cette nouvelle forme de lieux sportifs. « L'avocat britannique John Mac Gregor, du retour du Canada et de Sibérie orientale, eut l'idée de parcourir les rivières à bord d'un petit bateau, compromis entre le canoë français et la périssoire, en le propulsant avec une pagaie double, la pagaie des Inuits. Son premier voyage eut lieu en 1865. Il partit de Londres avec son canot [...], le Rob Roy ; il navigua des côtes belges jusqu'en Suisse, fit le tour des lacs, et acheva son périple par les canaux et les rivières françaises pour rejoindre Paris »¹.

Cette nouvelle activité s'inscrit dans la continuité du canotage, pratique contemplative issue des promenades romantiques du milieu du XIX^{ème} siècle. Cette dernière bénéficie d'une structuration associative précoce comme le présente C. Vivier en retraçant la création de la société nautique Bisontine fondée en 1865. Elle rassemble « tous

¹ Introduction de SEXE E. (2000), Croisières en canoë, 1908-1912, Le canotier, Limoges.

ceux qui s'intéressaient aux Lettres, aux Arts et aux Sports »¹. Les embarcations utilisées à cette époque étaient principalement l'aviron.

« On trouve trace de la "pagaie" vers 1870, date à laquelle, au cours de l'exposition française de Paris, Napoléon III rencontre Mac Gregor, le fondateur du Canoë Club de Londres. Séduit par cette pratique, Napoléon III devient membre de ce club et la cour impériale passe une commande d'un nombre important de canoës. Si bien qu'à cette époque, on pouvait voir des embarcations naviguer sur la Seine, à Paris, entre le Pont Royal et le Pont de Bercy et s'aventurer sur le parcours du tour de Marne »². Ces pratiques permettent d'agrémenter d'une autre manière les sorties dominicales des élites parisiennes en leur permettant de redécouvrir d'une autre manière certains lieux. Le premier club spécialisé dans cette activité va être créé en 1888. Toutes les associations se rassemblent ensuite au sein du Canoë Club de France (C.C.F.) en 1906. Cette organisation évoluera principalement dans le giron du Touring Club de France. Au sein du C.C.F., trois pratiques distinctes sont décrites par A. Lapière³. Elles vont se développer durant toute l'ère moderne : la randonnée, en rivière ou en mer, que l'on nomme croisière ; le canoë à voile, qui s'apparente à la pratique du dériveur léger actuel, enfin les descentes de rivières difficiles. Cette différenciation montre une segmentation interne à chaque activité, qui se retrouve dans la majorité des pratiques sportives de nature. A l'instar de la scission entre ascensionnisme et excursionnisme, un gradient se crée alors entre des pratiques douces, contemplatives et récréatives qui s'opposent à des activités pouvant être qualifiées de sportives valorisant une performance, une technicité ou un engagement physique particulier. Les nouveaux lieux sont alors au centre des processus de distinction sportifs. Cette dernière pratique [les descentes de rivières difficiles] s'inscrit dans une volonté affirmée d'élargir l'espace de la pratique à d'autres itinéraires. Un parallèle peut ici être proposé avec les pratiques alpines (mode de conquête des lieux « vierges » et organisation élitiste telle que le G.H.M.). « La recherche de la difficulté, l'esprit de conquête, la passion d'être des défricheurs de nouvelles rivières, animent les pratiquants [du groupe des descentes difficiles] qui pour bien faire valoir qu'il ne faut pas le confondre avec les autres, se constituent en groupe autonome au sein du C.C.F. Ces pagayeurs créent le Groupe de Haute Rivière. C'est un groupe élitiste très fermé. Il faut pour en faire partie, avoir descendu en certain nombre de rivières de classe IV et V, être parrainé et en faire la demande. Certains de ses membres se spécialisent dans les « premières » et ne refont jamais une rivière qu'ils ont déjà descendue. D'une manière générale, ce groupe de descendeurs, qui disparaîtra au moment où la quasi-totalité des rivières descendables aura

¹ VIVIER C. (1999), La sociabilité canotière, la Société Nautique de Besançon, l'Harmattan, Paris.

² LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

³ Voir Chapitre 3.4. in LAPIERRE A. (1981), Op. Cit., page 51.

été effectuée, a ouvert la majorité des parcours de rivières qui font la joie des pagayeurs d'aujourd'hui »¹.

Ce rapide historique des pratiques sportives émergentes durant cette première période moderne, illustre la place centrale des nouveaux lieux dans les logiques régissant le développement de l'ensemble de ces activités. Cette quête de connaissance et surtout de reconnaissance associée à leur découverte est au centre des processus bâtissant une première définition de la performance au sein de ces pratiques. Ceci légitime, pour partie, leurs inscriptions dans des activités pouvant être qualifiées de sportives. Nous reviendrons sur ces dynamiques internes à l'ensemble de ces activités en conclusion de ce sous-chapitre. Mais cette définition de la distinction sportive ne saurait être analysée sans l'inscription de ces pratiques dans la société française dans son ensemble.

Les pratiques sportives de nature comme signe de distinction sociale

Cette approche montre qu'immédiatement après l'apparition de nouvelles pratiques, les pionniers ressentent systématiquement le besoin de se structurer sous forme communautaire. Prémisses des organisations fédérales contemporaines, une multitude de sociétés collégiales, de groupements académiques, d'associations ou encore de groupes élitistes vont apparaître. Il est à noter que ces organisations entretiennent de multiples relations entre-elles. Pour ne prendre que trois exemples : Le Touring Club de France parraine, lors de sa création, le Canoë Club de France ; le Groupe de Haute Montagne est historiquement associé au Club Alpin Français même si les rapports entre ces deux institutions sont parfois conflictuels² ; rappelons enfin que E. A. Martel relate ses découvertes dans divers bulletins dont ceux du C.A.F., du T.C.F. et de la société française de spéléologie, etc. Cette remarque est un premier indice permettant, d'un point de vue organisationnel, d'utiliser la notion de champ pour qualifier et appréhender l'ensemble de ces pratiques.

Ces acteurs ont donc une place centrale dans le développement et les évolutions de chacune de ces activités. Durant toute cette période moderne, P. Arnaud assigne à ces groupements trois objectifs principaux : être des lieux du militantisme, défenseurs de l'esprit républicain, tout en assurant des fonctions de représentativité et d'assistance de ses

¹ LAPIERRE A. (1981), Op. Cit., page 62 à 63.

² Voir l'analyse proposée in HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.

membres en valorisant les vertus civiques et de sociabilités de ces espaces et enfin ses associations contribuent à forger un esprit de corps qui solidifie la communauté¹.

Cette structuration associative est menée parallèlement à l'essor du scoutisme. Elle entretient en outre de nombreuses analogies avec les logiques et principes idéologiques sous-jacents à son organisation. Les Mouvements scouts sur-valorisent une « pédagogie accordant une large place à la vie dans la nature »². Les vertus initiatiques et pédagogiques de cette dernière sont tout particulièrement mises en avant. « L'association de Baden-Powell et de Rudyard Kipling rend lisible la mise en œuvre d'une pratique de la nature conçue pour former la jeunesse européenne aux impératifs de la colonisation »³. C. Pociello et D. Denis montrent clairement dans un ouvrage intitulé « A l'école de l'aventure – pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde entre 1890 et 1940 »⁴ les enjeux socio-politiques associés à ces activités prenant leur essence à la fin du XIX^{ème} siècle. Le parallèle entre la colonisation et la conquête des territoires intérieurs prend un sens tout particulier dans cette problématique, en faisant référence au sentiment de suprématie culturelle des villes sur les campagnes, omniprésente dans les sociétés savantes et sportives au début du XX^{ème} siècle. M. Marié illustre parfaitement ces relations (ou plus exactement non-relations) entre les sociétés locales et les groupements d'excursionnistes dans la touristification du Var. Il analyse l'influence très importante de certains groupements comme le T.C.F. dans les choix d'aménagement et de gestion du phénomène touristique. Ceux-ci s'imposent, dans bien des cas, aux acteurs des espaces ruraux d'arrière-pays⁵. « La société locale est transparente, réduite à un rôle de service et de figuration »⁶.

La puissance de ces organisations repose pour partie sur les délégations de service public qu'elles vont obtenir des administrations centrales. Celles-ci leur permettent de se prévaloir de l'utilité publique de leurs actions et donc, dans bien des cas, de se substituer à

¹ ARNAUD P. (1998), Les athlètes de la république : gymnastique, sport et idéologie républicaine – 1870 à 1914, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.

Voir aussi: ARNAUD P, CAMY J. (1986), La naissance du mouvement sportif associatif en France : sociabilités et formes de pratiques sportives, actes du colloque de 1985, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.

² LANEYRIE P. (2000), Les scouts de France entre les deux guerres, Idéologie, prescriptions et pratiques pédagogiques in A l'école de l'aventure, Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde – 1890 à 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 175 à 184.

³ Texte introductif du colloque d'Orsay en janvier 1996 intitulé « Pédagogie de l'aventure, modèles éducatifs et idéologie de la conquête du monde » cité de manière critique par LANEYRIE P. (2000), Op. Cit., page 181.

⁴ POCIELLO C., DENIS D. (2000), A l'école de l'aventure, pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde, 1890 et 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

⁵ Voir MARIE M. (1982), Op. Cit.

⁶ CAZES G. et KNAFOU R. (1995), Le tourisme, pages 827-844, in Encyclopédie de la Géographie, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, page 838.

l'Etat dans la gestion et le développement des pratiques et des lieux sportifs. Cette autonomie leur permet de créer une dynamique interne au champ des activités de nature se distanciant progressivement de celui du sport et d'imposer leurs propres « visions du monde » dans ses dimensions sociales, idéologiques ou encore politiques.

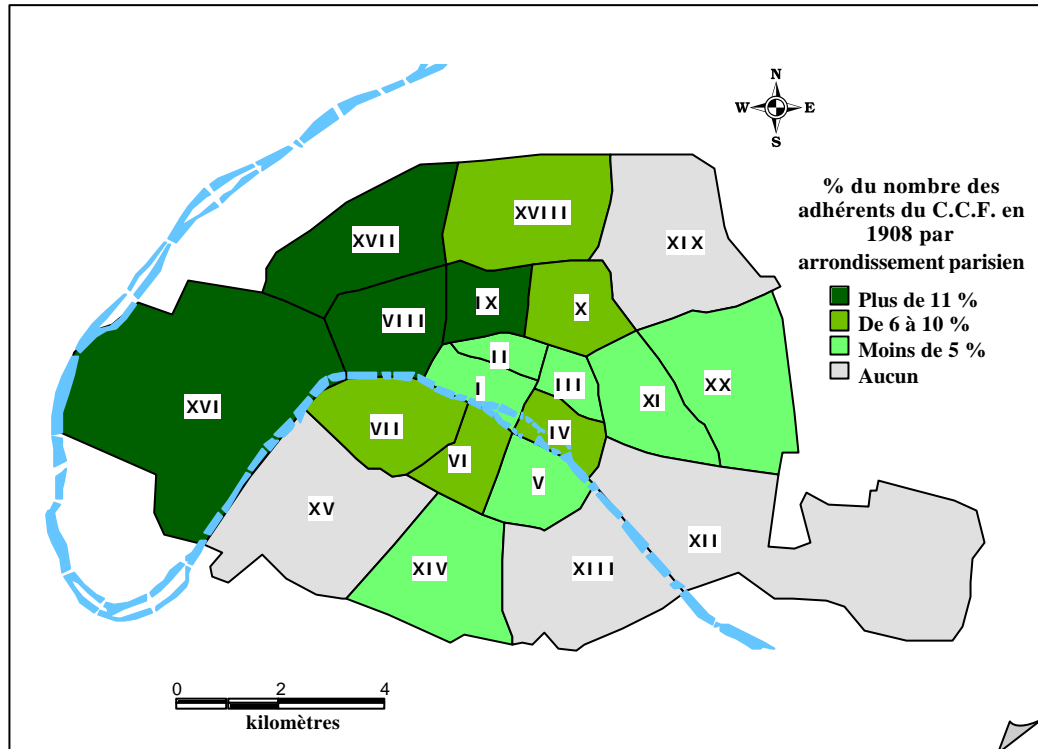
Cette volonté affichée de former ou d'initier leurs membres et la jeunesse au contact de la nature est dominante dans beaucoup d'association. Peu après sa création, le Club Alpin Français va créer des caravanes scolaires sur le modèle des « voyages en zigzag » d'inspiration protestante, initiés par le Suisse Töpffer¹. « Il satisfait leur exigence d'une éducation à la fois "physique, intellectuelle et morale" qui se concrétise dans le mouvement des caravanes scolaires dont l'ambition est de "distraire l'esprit sans cesser de l'instruire, élever l'âme en fortifiant le corps". Entre "gymnastiques scolaires" jugées trop contraignantes et trop artificielles et les "sports anglais" perçus comme excessifs et stériles, vient se superposer une tentative de penser de façon inédite les rapports du corps et de l'intelligence : "le sport intellectuel" »². Cette forme éducative puise ses racines dans une tradition de formation et d'éducation de la jeunesse ; le rôle heuristique et initiatique de la nature est mis en avant, école de la vie, du corps, de la collectivité. C'est dans la continuité de ces principes (même si les fondements idéologiques divergent), que seront mises en place les auberges de jeunesse, puis les colonies de vacances et les classes vertes, suite à l'affirmation du tourisme social issu du Front Populaire et des congés payés de 1936.

Quels que soient ces groupements ou sociétés, le recrutement de leurs membres repose sur une même logique, tendant à conforter leurs caractéristiques d'élites synarchiques. Un système de cooptation, basé sur un parrainage, est fréquemment mis en place. De même, une participation financière souvent élevée implique, de fait, une certaine sélectivité d'un point de vue social parmi leurs membres. Les groupements sportifs élitistes comme le Groupe de Haute Montagne, le Groupe des Hautes Rivières ou les Rocher-Clubs présentés précédemment, vont, en outre, y associer un critère d'excellence sportive qui donnera à ces sociétés une image associant élitisme sportif et social.

¹ HOIBIAN O. (2000), Les caravanes scolaires : un projet éducatif inédit in A l'école de l'aventure, Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde – 1890 à 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 45 à 54.

² HOIBIAN O. (2000), Op. Cit., page 45.

Carte 3 : Répartition des membres du Canoë Club de France par arrondissement parisien en 1908



(Source : archives du Canoë Club de France in A. Lapiere (1981), page 67 ; réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

Ainsi, pour illustrer ce propos, le recrutement des membres du Canoë Club de France (C.C.F.) au début du siècle s'effectue principalement dans les quartiers « huppés » de la capitale. Les quartiers populaires restent en marge : aucun adhérent n'est recensé dans les XII^{ème}, XIII^{ème}, XV^{ème} et XIX^{ème} arrondissements. Ces données rassemblées par A. Lapiere montrent un certain nombre d'indices validant, pour les activités d'eau vive, une large prédominance (pour ne pas parler d'exclusivité) de la bourgeoisie et de l'aristocratie dans ces sociétés. Cette analyse corrobore les travaux de P. Veyne¹, D. Lejeune² ou encore d'O. Hoibian³ pour l'alpinisme et l'escalade ou encore ceux de M. Marie⁴ et B. Vaucher⁵ pour l'excursionnisme. Initialement, ces pratiques sont encore loin de transcender toutes les couches sociales de la société. Même si progressivement une

¹ VEYNE P. (1979), L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie, Revue d'Histoire, n°11, Le seuil/la recherche, Paris.

² LEJEUNE D. (1988), Les alpinistes en France de 1875 à 1919, C.T.H.S., Paris.

³ HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.

⁴ MARIE M. (1982), Op. Cit.

⁵ VAUCHER B. (2001), Op. Cit.

différenciation se crée entre le temps de travail et le temps libre, ouvrant à un plus grand nombre l'accès aux loisirs, le développement de ces activités reste confidentiel. T. Veblen écrit en 1899 dans « la théorie de la classe de loisir », que « le loisir et la consommation ostentatoire qu'il entraîne sont un symbole de classe, un signe de distinction sociale »¹. Le loisir révèle un marquage social fort et reste l'apanage de quelques classes dominantes.

Les diverses idéologies et logiques politiques actives dans le champ sportif durant la période moderne

Dans l'histoire internationale du fait sportif, en reprenant les travaux de J. Bale et T. Shaw, il est possible de distinguer les trois principales conceptions éminemment idéologiques et politiques du phénomène. Elles définissent au sein des systèmes sportifs nationaux les valeurs et enjeux sociaux, économiques ou culturels véhiculés par ces activités².

Tableau 7 : Les trois conceptions politiques distinctes du phénomène sportif moderne

Caractéristiques	Conception « nationaliste »	Conception « radicale »	Conception « libérale »
Acteurs principaux	Villes, nations	Classes sociales	Individus
Nature des relations	Conflictuelles	Contradictoires	Coopératives
Principe	Hierarchie	Impérialisme	Interdépendance
Niveau de l'élite	International	Conflit de classes	Championnat, compétition
Hypothèse et priorité d'analyse	Priorité au domaine politique	Priorité au social	Pas de priorité hormis l'économique
Fondements intellectuels	Pouvoir politique	Dogmatisme, Marxisme	Fonctionnalisme, pluralisme
Paradigme	Politique internationale	Système monde	Politique mondiale
Finalité du sport	Statut / gloire	Domination	Intégration / ordre
Objectif du sport	Victoire	La reconnaissance sociale	Participation distinction, gain
Variable explicative	Intérêt national	Position de classe	Excellence personnelle ou collective
Sports traditionnels de prédilection	Sports d'équipe	JO, Athlétisme	Sports mécaniques, tennis, golf
Période d'apparition dans le champ des pratiques sportives de nature	Ere moderne I	Ere moderne II	Ere californienne puis affirmation durant l'ère marketing

(Sources : librement adaptées et traduites par P. Mao, 2003 d'après J. Bale, 1989³ et T. Shaw, 1979⁴)

¹ VEBLEN T (1970), Théorie de la classe de Loisir, Gallimard, Paris.

² CLEMENT J.P., DEFRANCE J., POCIELLO C. (1994), Sport et pouvoirs au XX^{ème} siècle, Presses Universitaires de Grenoble.

³ BALE J. (1989), Sports geography, E. & F.N. Spon, London.

⁴ SHAW T. (1979), Towards a political economy of international sport ; interstate, transnational and neo-Marxist approaches, Arena Newsletter, n°3.

Dans le champ des pratiques sportives de nature, la conception « nationaliste » domine largement durant toute cette première période moderne et ceci jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale. Ce positionnement idéologique et politique est particulièrement visible dans les pratiques de l'alpinisme, qui bénéficient d'une lisibilité internationale bien supérieure à certaines autres pratiques sportives de nature. Divers indices permettent de valider cette relecture géopolitique du fait sportif. Nous ne retiendrons ici que quelques exemples représentatifs.

Dès sa création, cette idéologie est très présente au sein du Club Alpin Français. Au début de la décennie 1870, le développement de la pratique de l'alpinisme devient une « composante de la renaissance nationale »¹. P. Bourdeau cite dans son histoire alpine du Dauphiné un passage montrant cette conception très prégnante de l'époque : « Dans le travail, dans les mâles exercices du corps, dans de sérieuses et fortes études, il fallait, pour reconstituer cette patrie française amoindrie et mutilée, et refaire la nation forte et respectée des anciens jours, acquérir des énergies d'une trempe supérieure. Une partie de la nation le comprit et, pendant que les pouvoirs publics organisaient à nouveau cette force qui se nomme l'instruction publique, l'initiative individuelle créait les sociétés de tir, les sociétés de gymnastique, de géographie, celles d'escrime [...] d'alpinisme enfin »². Dans cette logique, le C.A.F. est fondé « avec le soutien de 138 bons français »³. Dans son premier annuaire de 1874, il est écrit sous la plume d'E. Cézanne, deuxième président du C.A.F., député des Hautes-Alpes, que « les montagnes sont le rempart de la France [...] les Vosges, le Jura, les Alpes et les Pyrénées sont la première ligne de la défense nationale »⁴. C'est donc logiquement qu'après « l'humiliation que représente la perte de l'Alsace et de la Lorraine, il [le C.A.F.] se montrera très sensible aux élans nationalistes et revanchards, au point d'adopter pour devise en 1904 : pour la patrie par la montagne »⁵.

Même chez les pratiquants, cette conception influence fortement les comportements. Suite à la conquête de la Meije en 1877, Gaspard, arrivé au sommet « allait dire ce qui devait rester dans les annales comme un des plus beaux mots

¹ BOURDEAU P. (1988), Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, page 28.

² ALBERT A; (1877), Le pays briançonnais, pages 177 et 178 in BOURDEAU P. (1988), Op. Cit., pages 28 et 29.

³ HOIBIAN O. (2000), Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, page 10.

⁴ Cité in BERGER A. (1981), Etre ou avoir in les clubs à la question, Revue Passage, n°6, page 82.

⁵ HOIBIAN O. (2003), L'Europe des clubs, Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, page 14.

patriotiques de l'histoire de la conquête des montagnes : "Ce ne sont pas des guides étrangers qui arriveront les premiers"¹ »².

Dans le champ alpinistique, cette conception va trouver au cours des années 1930 son apogée avec la victoire allemande sur la face nord de l'Eiger (Oberland Bernois). Cette ascension constitue le dernier des trois grands problèmes des Alpes après la face Nord du Cervin (vaincu en 1931 par trois jeunes Munichois, récompensés par une médaille d'or olympique) et celle des Grandes Jorasses (victoire italienne, le 6 août 1938 qui vaudra à ses protagonistes la médaille « Pro Valore » de la part de Mussolini). Suite à ces deux réussites, l'ensemble des convoitises va se focaliser sur l'Eiger. Après de nombreuses tentatives se soldant, pour nombre d'entre-elles, par mort d'hommes, l'ascension sera réussie le 24 juillet 1938 par une cordée austro-allemande. Cette victoire eut un retentissement très important tant dans le milieu alpin qu'auprès du grand public. Ils seront même félicités et récompensés par Hitler en personne lors de leur retour dans le Reich. Suite à cette victoire, « le mouvement alpin découvrait, ou faisait semblant de découvrir, que l'alpinisme n'était pas neutre et, qu'outre les grands idéaux tant de fois avancés, pour justifier une pratique bien souvent incomprise, il y avait désormais une autre explication moins noble, beaucoup plus terre-à-terre : l'engagement en montagne pouvait être éminemment dangereux et réclamait une dureté pouvant aller jusqu'au fanatisme, quitte à ce que cet état d'esprit fût exploité politiquement »³.

Ces trois exemples montrent la prégnance de l'idéologie nationaliste dans les organisations sportives de nature. Elle perdurera bien après la seconde guerre mondiale en s'illustrant dans d'autres massifs montagneux et tout particulièrement en Himalaya où tous les 8000 restaient à conquérir⁴. Nous reviendrons sur les deux autres conceptions du sport qu'elles soient radicales ou socio-libérales lors de leur apparition durant les phases ultérieures.

Pour conclure, il est possible d'identifier diverses analogies permettant de constituer un cycle d'évolution commun à l'ensemble des pratiques sportives de nature durant toute l'ère moderne.

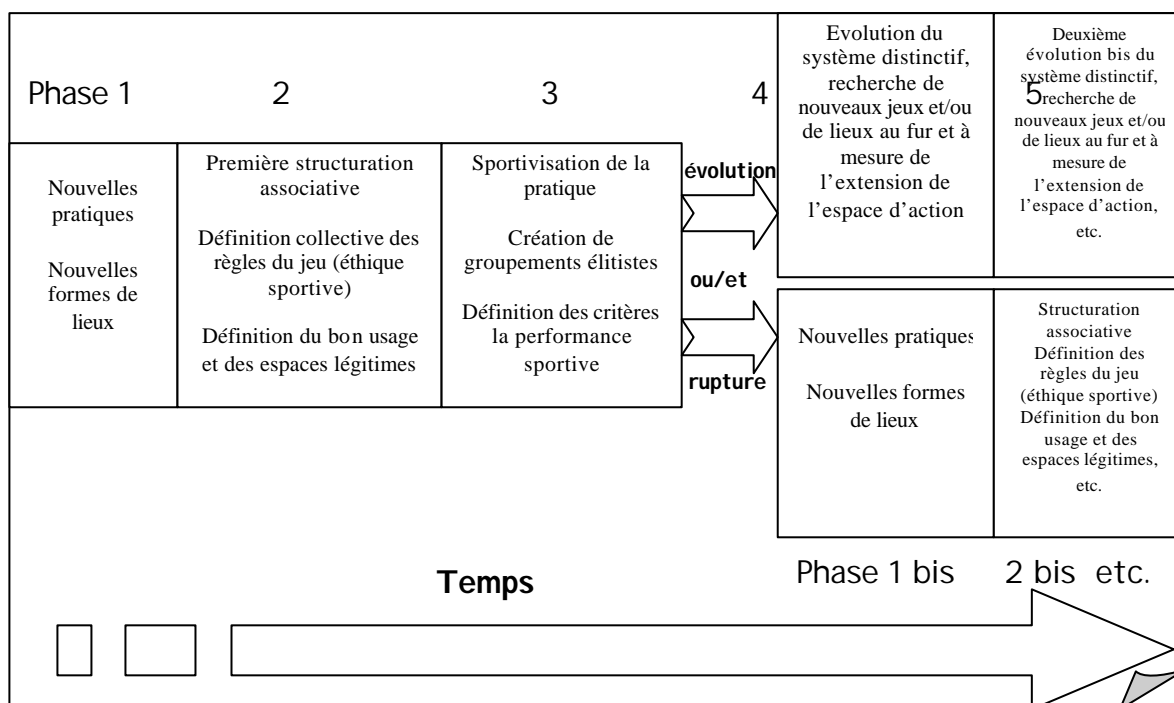
¹ CANAC R. (1984), Gaspard de la Meije, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

² MESTRE M. (1996), Op. Cit.

³ MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence, page 91.

⁴ RASPAUD M. (2003), L'aventure himalayenne les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde de 1880 à 2000, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

Figure 16 : Modèle dominant du cycle d'évolution des pratiques sportives de nature durant les périodes sportives modernes (1870 - 1970)



(Source : P. Mao, 2003)

Dès l'apparition une nouvelle pratique (Figure n°16), celle-ci s'illustre par l'utilisation d'une nouvelle forme de lieu qui complexifie progressivement l'espace des sports de nature. Il s'ensuit une première structuration associative au sein de laquelle les pratiquants vont collectivement définir les règles (l'éthique sportive) définissant le bon usage des lieux et les espaces légitimes pour l'activité. La progressive sportivisation de la pratique entraîne la création de groupements élitistes. En cherchant à se distinguer de la masse des pratiquants, ils définissent les critères internes à la performance sportive et contribuent ainsi à hiérarchiser les lieux du banal à l'exceptionnel. La conquête d'un nouveau lieu est inmanquablement positionnée au sommet de la méritocratie sportive. Dans toutes les activités, le mythe ou culte de la « première » est récurrent.

Au terme de ce premier cycle, deux évolutions sont possibles.

La première tend, par une évolution du système distinctif, à progressivement modifier les règles du jeu afin de rendre possible l'extension de l'espace d'action en valorisant de nouveaux usages et donc en permettant la conquête de nouveaux lieux. Cette phase peut être renouvelée de multiples fois. La pratique de l'alpinisme offre un bon exemple de cette possible évolution: conquêtes des sommets vierges, puis géométrisation de l'espace par la conquête tout d'abord des arêtes puis des faces, enfin recherche d'une

ligne directe pour atteindre le sommet puis d'une directissime (nous l'illustrerons dans la partie IV de la thèse).

L'autre possibilité consiste en la création d'une nouvelle pratique. Le cycle recommence ainsi (phase 1bis, 2bis, 3bis, éventuellement 4bis ou nouvelle rupture), en permettant l'apparition (définition et valorisation) de nouveaux lieux, d'une nouvelle structuration associative, etc.

Durant cette première période moderne, l'organisation de l'espace des sports de nature va être marquée par une large diffusion des lieux d'activités au-delà du seul espace montagnard. Cette évolution est principalement liée à l'apparition d'un grand nombre de pratiques sportives (escalade, diverses formes de randonnées, canoë, spéléologie, etc.) qui vont permettre d'intégrer à cet espace une importante diversité de formes de lieux. Du seul sommet alpin, une multitude de « lieux remarquables » sous formes de grottes, canyons, gouffres et autres à-pics, rivières et plans d'eau, routes panoramiques et belvédères, escarpements rocheux et chaos de blocs, forêt et parcs vont permettre une découverte, sous de nombreuses formes, des chefs-d'œuvre de la nature. Celle-ci devient source d'émerveillement et de ressourcement. On lui reconnaît en outre des vertus initiatiques susceptibles de former l'élite de la nation, aux impératifs de la colonisation et à un patriotisme opportun dans cette période trouble d'entre guerres (1870, 1914-18, 1939-45). La lente structuration du système associatif par l'apparition de divers groupements et sociétés permet la création d'une économie des rôles au sein même de l'Hexagone. Cette gouvernance, endogène au territoire national, va progressivement s'affranchir de l'influence britannique dominante durant la période précédente. Géographiquement, la première conséquence est l'élargissement considérable de l'aire d'extension de l'espace des pratiques sportives de nature sur l'ensemble du territoire national.

4. L'ère Moderne II : vers une démocratisation des pratiques sportives de nature

La deuxième période moderne, de la fin de la seconde guerre mondiale¹ aux années 1970 (l'ère moderne II), s'inscrit dans la continuité des logiques sportives qui se sont progressivement mises en place dans l'Hexagone durant la première partie du XX^{ème} siècle. Hormis le rafting, réutilisant les canots militaires gonflables à des fins récréatives pour descendre des rivières, aucune autre pratique sportive de nature n'apparaît durant toute cette période.

Les principales mutations, justifiant de marquer une coupure, sont principalement d'ordre idéologique. Elles reposent sur la lente affirmation d'une conception radicale du sport qui va progressivement venir en concurrence avec la conception nationaliste dominante durant la période précédente.

Les « Cong' pay' »², vers une civilisation des loisirs ?

Dans le champ du loisir, la date de 1936 et du Front Populaire apparaît incontournable dans toute approche historique du phénomène. Elle est associée aux prémisses de l'avènement des loisirs dans la société française qui doivent dès lors transcender toutes les couches sociales. Pour A. Gay³, «l'esprit de 1936 met son empreinte même sur l'idée de loisir, allant de pair avec la culture populaire, prenant comme référence le mouvement des Lumières et la foi en le progrès, avec la profonde conviction que l'éducation permanente est le moteur de l'émancipation de l'Homme». Comme précédemment au sein d'une douzaine de démocraties parlementaires⁴, la France légifère

¹ Nous ne traiterons pas ici de la «période trouble» de la seconde guerre mondiale entre 1939 et 1945. Notons que «Sous Vichy, les vertus magnifiées de l'alpinisme sont largement détournées au service de la propagande d'un régime collaborationniste. Le credo du gouvernement est simple : régénérer la nation par le sport». (TRAVERS A., 2003, page 72) L'organisation du sport durant cette période et les valeurs ou idéologies qui lui sont associées ne perdureront pas suite à la libération. Dans le cadre de ce travail, il ne semble donc pas nécessaire d'y porter une attention plus particulière. En outre, divers travaux spécifiques sur le sport et les activités de montagne existent. Le lecteur peut s'y référer pour de plus amples informations. TRAVERS A. (2003), La montagne pervertie in Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 72 à 80. - ARNAUD P. (2002), Le sport et les Français sous l'occupation de 1940 à 1944, L'Harmattan, Paris. ou encore HOIBIAN O. (2000), Op. Cit. qui y consacre de nombreux passages.

² Expression populaire empruntée à RAUCH A. (2000), Vacances en France de 1830 à nos jours, nouvelle édition augmentée, Pluriel, Hachette Littérature, Paris.

³ GAY A. (1994), Tourisme et loisirs : expressions socioculturelles, in Tourisme et culture, Cahiers Espaces n°37, Touristiques Européennes, Paris.

⁴ LANQUAR R., RAYNOUARD Y. (1995), Le tourisme social et associatif, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, pages 22 à 23.

sur le droit du travail conjointement au droit aux loisirs. Un secrétariat d'Etat aux sports et aux loisirs est même créé¹. Le tourisme devient un régulateur social suite à l'institution des congés payés (droit au repos) mais surtout suite à la création du billet de congés payés qui fonde le droit au départ en vacances². Un accès pour tous aux loisirs semble, *a priori*, garanti.

Pourtant, la seconde guerre mondiale va couper court à cet élan réformiste et social. Il faudra attendre la fin celle-ci et de la reconstruction pour que le tourisme de masse prenne toute sa signification. M. Boyer montre au travers diverses enquêtes, que le vrai départ de cet accès à tous aux congés s'effectue peu après la Libération³.

Mais cette popularisation des loisirs et des sports de nature ne va pas se faire sans frein, aussi bien sociaux que culturels. Ces activités restent un signe fort d'appartenance à une classe sociale. Depuis l'analyse de T. Veblen⁴, le champ des loisirs ne s'est pas profondément modifié. « Les années d'après-guerre retrouvent les espoirs et les aspirations du front populaire, au-delà d'une parenthèse vichyssoise vite refermée. Les traditions populaires des campagnes et des villes n'ont pas disparu et s'opposent encore aux loisirs réservés aux catégories aisées de la population »⁵.

Une nouvelle demande sociale et une réorganisation de l'économie des rôles interne au champ des pratiques sportives de nature

Dans ce contexte social particulier d'après guerre, différentes recompositions vont être identifiables dans le champ plus restreint, des pratiques sportives de nature. La principale illustration tient dans l'élargissement progressif du recrutement des pratiquants à d'autres classes sociales qui jusque-là restaient en marge de ces activités. Toutes les pratiques sont concernées, même les plus distinctives. « Avec le développement du niveau de vie et l'augmentation progressive du temps de loisir, de nouvelles couches sociales abordent la pratique de l'alpinisme. Pour résumer, on peut dire qu'à l'alpinisme aristocratique et bourgeois va succéder un alpinisme de classes moyennes »⁶.

¹ Pour être plus précis, il s'agit dans un premier temps, d'un sous-secrétariat d'Etat aux sports et aux loisirs, créé sous le gouvernement de Léon Blum et sous la responsabilité de Léo Lagrange.

² CHASSAGNE M-E. (1992), *Tourisme et société*, Pour, L'harmattan, Paris, page 7.

³ BOYER M. (1999), *Histoire du tourisme de masse*, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, pages 99 à 102.

⁴ VEBLEN T (1970), *Théorie de la classe de Loisir*, Gallimard, 1^{ère} Ed. 1899, Paris.

⁵ BORNE D. (1990), *Histoire de la société française depuis 1945*, Coll. Cursus, Armand Colin, Paris, page 164.

⁶ MESTRE M. (1996), *Histoire de l'Alpinisme*, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence, page 111.

Ainsi, certaines de ces pratiques, très confidentielles dans les années 1930, voient leur effectif augmenter. Par exemple, en 1937, la spéléologie française comptait à peine plus d'une trentaine de membres actifs, en 1947 elle en comptait vingt fois plus¹. Au début des années 1960, l'accroissement des effectifs atteint plusieurs milliers, et quatre-vingt-dix pour cent des adhésions sont recueillies en milieu urbain. Déjà, « la motivation dominante est l'anticonformisme, voire le mal être urbain pour une jeunesse du refus »². Cette nouvelle place de la nature comme palliatif des modes de vie urbains revient, comme un thème récurrent, dans l'émergence de cette nouvelle demande sociale. Elle servira même de justification, au début des années 1960, lors de la mise en place des parcs nationaux : « l'urbanisation d'une partie croissante de la population et la vie trépidante qui lui est imposée appellent une réaction »³.

« Le développement formidable des sports de plein air dans les dernières décades [propos tenus en 1947] peut être interprété comme une réaction spontanée. Aucun snobisme, aucune propagande commerciale ou politique n'aurait pu déclencher ce vaste mouvement s'il n'avait correspondu à de profondes et secrètes nécessités. En effet tous les sports de plein air tendent plus ou moins à compenser les déficiences de l'existence citadine »⁴. Pourtant, malgré ce que semble avancer cette citation, cette évolution trouve ses fondements dans une rupture d'ordre idéologique et politique. Elle s'illustre par l'apparition d'un grand nombre d'organismes et d'associations qui va progressivement complexifier l'économie des rôles interne au champ des pratiques sportives de nature.

Deux types de structures vont apparaître. Les premières s'organisent sur un mode fédératif, telles que la Fédération Française de Montagne (en 1942, réorganisée avec sa création sous le régime de Vichy), le Comité National des Sentiers de Grandes Randonnées (1947), la Fédération Française de Canoë Kayak ou encore la Fédération Française de Spéléologie (1963). Toutes s'inscrivent essentiellement dans une logique républicaine de développement des pratiques. Réminiscence de la période précédente, l'offre sportive se construit autour des règles fédérales. Comme l'indique P. Chifflet⁵, « Les fédérations sportives ont imposé un modèle de pratiques organisées sur un mode officiel, signifiant l'appartenance à une communauté « totalisante », dans laquelle la compétition, le dépassement de soi, l'excellence corporelle sont présentés comme des critères de valeurs

¹ MINVIELLE P. (1977), Op. Cit.

² MINVIELLE P. (1977), Op. Cit.

³ VIARD J. (1990), Le tiers espace, essai sur la nature, Méridiens Klincksieck, Paris.

⁴ La Montagne, numéro 337, Juillet – septembre 1947, page 43 cité in TETET C. (1985), Les sports de montagne. L'alpinisme I (1757-1975), Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques, Deuxième série, n°27, CNRS, Klincksieck, Paris, page 359.

⁵ CHIFFLET P. (1998), L'offre sportive en France, Dossier spécial S.T.A.P.S., n°29, Journal d'Information de l'Université, U.J.F. – Grenoble I, Grenoble.

éducatives universelles. Les dirigeants politiques de la cinquième République ont choisi, à partir des années soixante, de favoriser ce modèle d'organisation sportive afin d'obtenir des victoires sportives internationales, signes apparents de la vitalité d'un pays ».

Dans les sports de nature, cette conception pour le moins nationaliste va trouver son paroxysme dans la conquête himalayenne. Dans la continuité des logiques ayant animé la conquête des Alpes durant la période moderne I, la course à l'ascension des sommets de plus de «8000 mètres », va donner lieu à une confrontation entre les grandes nations de la pratique de l'alpinisme. Dans ce contexte, la victoire de l'expédition française menée par Maurice Herzog sur l'Annapurna en 1950, « premier 8000 », aura un retentissement extrêmement important. Comme le montre M. Raspaud¹, cette victoire participera à la reconstruction de l'identité nationale et repositionnera la France sur la scène internationale des grandes puissances sportives, mais aussi politiques.

Suite à ce succès, toutes les autres nations vont tenter de s'illustrer dans cette course, hautement distinctive, à la conquête des plus hautes montagnes de la planète. De plus, le potentiel se limitant à 14 sommets, de multiples expéditions vont se succéder durant toute la décennie 1950-1960 : les Britanniques en 1953 à l'Everest, les Allemands au Nanga Parbat la même année puis le K2 en 1953, le Cho-Oyu par les Italiens en 1954, le Makalu de nouveau par les Français en 1955 ainsi que le Lhotsé par les Suisses, les Autrichiens auront leur victoire en 1956 au Gasherbrum I et les Américains en 1958 au Dhaulagiri, etc.

Les activités sportives deviennent une « vitrine » de la nation, chargées de valeurs de courage, d'excellence, de conquêtes, etc. Ce phénomène de différenciation est autant perceptible socialement que politiquement. Pour maintenir ce niveau d'excellence, les organisations fédérales forment des cadres et suscitent le développement de nouvelles techniques. L'histoire de la spéléologie est symptomatique de la mise en place de cette nouvelle fonction au sein des fédérations. Pour cette pratique, c'est aussi le début des expéditions lointaines. Pour cela, la F.F.S. fonde l'Ecole Française de Spéléologie (E.F.S.). « Placée d'abord sous la direction de Michel Letrône, ce spéléologue complet qui a repris et amplifié l'exploration du réseau de la Dent de Crolles, puis sous la direction de Georges Marbach, qui a codifié la technique de spéléologie alpine dans un ouvrage de base qui porte ce titre, l'E.F.S. diffuse à des stagiaires de plus en plus nombreux, un enseignement pratique qui élève le niveau des connaissances techniques. Un enseignement théorique, que supervise le professeur Renault, diffuse des conceptions modernes de karstologie où les cavités sont envisagées à l'échelle du massif calcaire et de son histoire géologique »².

¹ RASPAUD M. (2003), L'aventure himalayenne les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde de 1880 à 2000, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

² MINVIELLE P. (1977), Op. Cit.

Parallèlement, d'autres organisations vont tenter d'imposer une vision plus sociale et radicale dans le développement de ces pratiques. Dans la continuité des logiques ayant suscité la création des auberges de jeunesse dans l'entre-deux-guerres (qui étaient comme le montre A. Rauch¹ des écoles d'autogestion, beaucoup d'Ajististes cultivent la liberté et repoussent le principe de l'autorité instituée ; antifascisme, antimilitarisme et pacifisme deviennent les valeurs mobilisatrices du mouvement), une myriade d'initiatives va voir le jour. Pour n'en citer que quelques-unes, sont créés le Comité National de Plein Air (C.N.P.A.) en 1945 qui, suite à sa réunion avec l'Union Nationale des Clubs de Montagne et de Voile (U.N.C.M.V.), fondera l'U.C.P.A. en 1965 ; Peuple et culture ; la Fédération du Tourisme Populaire qui se transformera en Village-Vacances-Familles (V.V.F.), la Fédération Léo-Lagrange créée par Pierre Mauroy en 1950 ; l'école de Voile des Glénans ; la Fédération Sportive et Gymnique du Travail se développe (F.S.G.T. créée en 1934) ; le Groupe Universitaire de Montagne et de Ski (G.U.M.S.), parmi d'autres, etc. Toutes ces fédérations vont poursuivre le même but : « retrouver la joie de vivre et les espoirs de 1936 ». Ces associations se trouvent dans le giron de différents partis politiques ou d'organisations syndicales fortement ancrés à gauche (Parti communiste, jeunesses socialistes, la Confédération Générale des Travailleurs, puis ultérieurement Force Ouvrière, etc.). Dès lors, l'action sportive est empreinte de militantisme. La majorité des cadres de ces associations ont d'ailleurs eu un rôle actif dans la Résistance. Ils défendent une vision sociale de la nature, avec une volonté d'aider la jeunesse ouvrière à s'épanouir dans tous les domaines, qu'ils soient sportifs ou culturels². « Les bulletins "plein air" de cette fédération affinitaire [la F.S.G.T.], qui milite pour la constitution d'un "sport travailliste", font état, à la veille de la Libération, des revendications suivantes : création d'une fédération plein air, révision des textes de loi sur le camping. Le plein air à portée de tous. Populariser le plein air dans un sens non seulement sportif mais aussi éducatif »³.

Les lieux sportifs vont logiquement devenir le théâtre de la confrontation de ces deux conceptions divergentes du phénomène sportif. A travers l'exemple de l'escalade dans la forêt de Fontainebleau, J. Corneloup montre comment « ces nouveaux groupes associatifs (F.S.G.T. et G.U.M.S. principalement) s'inscrivent le plus souvent dans une perspective idéologique et politique, contre le C.A.F. qui monopolise la parole bleusarde. La F.S.G.T. se donne pour finalité de renverser son pouvoir hégémonique et toute la symbolique distinctive qu'on peut lui prêter »⁴.

¹ RAUCH A. (2000), Op. Cit., page 117.

² LANQUAR R., RAYNOUARD Y. (1995), Op. Cit.

³ HOIBIAN O. (2000), Op. Cit., page 288.

⁴ CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris -Sud, Paris.

Face à cette fronde révolutionnaire, certaines fédérations sportives vont être marquées par un conservatisme élitiste. O. Hoibian¹ montre les freins à cette popularisation des pratiques de nature qu'elles vont mettre en œuvre, afin d'éviter que ces activités ne perdent une partie de leur caractère distinctif. Il cite L. Nelter, vice-président de la F.F.M. en 1947, qui résume parfaitement le positionnement de certains dirigeants sportifs. «L'alpinisme ne doit pas être confondu avec le simple tourisme ou l'organisation de loisirs. Par la dureté même, par le risque qu'il comporte, il ne séduit jamais qu'une élite [aussi] la fédération de la montagne se refuse à abaisser l'alpinisme au niveau de la foule sous de fallacieux prétextes d'élever la masse par le moyen de la montagne ». Cette prise de position publique suscitera bien entendu la critique de multiples organisations proches du parti communiste.

Durant cette période, la notion de champ prend une résonance ou dimension toute particulière. De multiples acteurs se retrouvent en concurrence pour l'affirmation de leur vision du monde. Les vertus du lieu sportif et de l'espace naturel sont toujours à dominante éducatives. Pourtant, le public ciblé varie selon le positionnement idéologique et culturel des acteurs. Parallèlement à un lieu sportif uniquement dédié à l'élite, une forme de lieu social apparaît. Malgré de nombreuses résistances au changement encouragées par certaines organisations, les activités sportives de nature deviennent progressivement accessibles à «toutes»² les classes sociales. Cet élargissement du recrutement est le facteur déterminant permettant une première massification des pratiques. Il s'ensuit un élargissement progressif de l'espace d'action. Celui-ci continue à s'inscrire pour la plupart des activités sportives dans la logique d'une recherche permanente de nouveaux lieux répondant au cycle d'évolution des pratiques sportives modernes, présenté précédemment. Un des éléments marquant de cette période est la création des premiers grands itinéraires de randonnées pédestres en France. Avant même 1950, les premiers sentiers de Grande Randonnée sont tracés sous l'impulsion du Comité National des Sentiers de Grande Randonnée. Le G.R. de la Loire est inauguré en 1947, celui de la Région parisienne en 1948, puis suit celui du Tour du Mont-Blanc, etc. Ils vont, peu à peu, quadriller la France. Cet exemple illustre la progressive diffusion des pratiques sportives de nature à l'ensemble du territoire national.

¹ HOIBIAN O. (2000), Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, page 297.

² Même si ces activités connaissent toujours une sur représentation des classes supérieures, elles deviennent plus facilement accessibles aux classes moyennes et potentiellement aux classes ouvrières. De nombreuses approches socio-historiques (Cf. travaux de J. Dumazedier, A. Rauch, M. Boyer, etc.) montrent leur pénétration différenciée selon les classes sociales concernées.

5. L'ère californienne et technologique : vers une diversification, massification et diffusion spatiale des pratiques sportives de nature

La fin des années 1970 et le début de la décennie 1980 voient l'inscription d'une rupture très nette dans l'histoire des pratiques sportives de nature. Au-delà du terme de rupture, il est possible de parler de révolution culturelle qui va profondément modifier les rapports aux lieux des pratiquants et insuffler une nouvelle organisation de l'espace sportif à l'échelle nationale. Pour pondérer cette première affirmation, il faut reconnaître que l'organisation sociale et spatiale des sports de nature, héritée des périodes modernes, va parallèlement perdurer. Elle va même parfois intégrer ou s'adapter aux différentes évolutions ou innovations aussi bien sportives que culturelles issues de cette période. Cette lecture fera dire à certains auteurs, qu'il s'agit plus d'une [profonde] « recomposition »¹ que d'une réelle coupure. L'espace des sports de nature et les différentes ères ou phases qui ont été identifiées ne s'apparentent pas à un palimpseste. P. Vilar mettait d'ailleurs en garde sur une approche historique trop empreinte de césures ou de discontinuités ; « l'illusion de la nouveauté, n'est souvent qu'ignorance de l'histoire. Non que l'histoire ait pour fin de démontrer que rien n'est nouveau. Mais il lui arrive de faire la preuve que tout n'est pas aussi nouveau que l'opinion commune ne l'imagine »².

Pourtant, de multiples éléments et logiques peuvent être identifiés, qui vont participer concomitamment à l'avènement de cette période charnière. La principale illustration de cette dernière est l'apparition de ce qui est communément appelé les « **nouvelles pratiques sportives de nature** ». Mais ce qualificatif de « nouveau » recoupe diverses réalités. Il peut s'agir, comme le montrent quelques exemples représentatifs de ces évolutions, de :

- nouvelles activités, en tant que telles, comme le vol-libre par exemple (delta plane et parapente) permettant de conclure le triptyque élémentaire des supports possibles de pratique (terre – puis eau et enfin air) ;

- nouvelles instrumentalisation issues d'innovations techniques comme le Vélo Tout Terrain (V.T.T. ou Mountain Bike) ou encore les rivières qui ne se descendent plus uniquement en canoë-kayak ou en raft mais aussi grâce à des engins flottants individuels appelés « hydro-speeds » ;

- l'utilisation ou l'invention de nouveaux supports (phénomène de transgression sportive par des logiques d'adaptation ou d'artificialisation présenté dans le Chapitre 1 de

¹ AUGUSTIN J. P. (2002), La diversification territoriale des activités sportives, Année sociologique, Vol. n°52-2, pages 417 à 435.

² VILAR P. (1974), Or et monnaie dans l'histoire, Flammarion, Paris, pages 8.

la Partie III). La pratique de l'escalade permet de l'illustrer par un développement très rapide des Structures Artificielles d'Escalade permettant d'importer l'activité au sein même des systèmes urbains ;

- l'apparition de nouveaux usages ; l'excursionnisme, qui est devenu plus communément « randonnée » après la seconde guerre mondiale, s'appelle, dès lors, trekking et ouvre aux pratiquants une multitude de destinations lointaines ;

- l'hybridation entre différentes pratiques existantes. Par exemple, l'apparition du canyonisme qui utilise le matériel et les techniques de progression de diverses pratiques telles que l'escalade, la spéléologie ou encore des activités d'eau vive ;

- mais aussi et surtout de nouvelles formes de cultures sportives s'inscrivant dans de nouvelles relations au corps, à la nature et aux autres, permettant l'émergence de nouvelles formes de pratiques et de sociabilités sportives qui vont participer à construire de nouveaux rapports à l'espace et aux lieux.

Une évolution des pratiques et cultures sportives, du « digital » à « l'analogique » ?

De nombreux sociologues du sport se sont penchés sur cette discontinuité dans les usages et représentations des espaces d'activités sportives. Même si leurs analyses divergent quant aux modalités d'appréhension de cette rupture, cette dernière s'inscrit dans un changement de valeur et de référent culturel analysé par A. Loret¹. Il présente le passage d'une culture sportive à dominante digitale (forte institutionnalisation des pratiques sportives avec une main mise des systèmes fédératifs associée à une demande sportive construite sur une implication durable dans une activité normée et standardisée pour une pratique unifiée reposant sur un système distinctif dominant) vers des référents inscrits dans une culture plus analogique. « Le monde du sport traditionnel [digital] vit (au sens strict) de classements, de mesures ultra-précises qui permettent de distinguer le premier du second, le record de l'absence de record. [...] Au contraire, les nouvelles formes de sports apparues depuis deux décennies, tout en sensibilité et en subjectivité, fonctionnent selon une logique floue, dite analogique »². Dans la lignée de cette réflexion, G. Lacroix³ montre comment ce changement de style de pratique sur-valorise les thèmes de la glisse en référence aux notions de « free » et de « fun ». Elle l'interprète comme une recherche d'une nouvelle forme de liberté : « libre dans l'espace, refusant les terrains

¹ LORET A. (1995), Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.

² LORET A. (1995), Op. Cit., page 274.

³ LACROIX G. (1982), Les activités de pleine nature et le thème de « la glisse » ; Enjeux institutionnels, économiques et culturels : l'exemple de la planche à voile, Thèse de troisième cycle de Sociologie Générale, Université Paris VII, Paris.

balisés et surpeuplés, à la recherche du spot secret ; libre dans le temps pour pratiquer quand et autant qu'il le souhaite ; libre enfin de contraintes institutionnelles et sociales. Cette revendication d'autonomie définit un style de vie [...] ajoutant une connotation d'exotisme et d'aventure. Les funs sont des nomades, ils s'approprient un territoire pour un temps seulement, signifiant ainsi le sentiment de non-appartenance à un pays, un passé, une société »¹.

Cette « nouvelle donne » qui s'inscrit dans un système de refus par rapport à l'ordre antérieur génère ainsi de nouveaux rapports aux lieux, à l'espace et au temps. En effet, nous constatons sur cette période une rupture avec les cadres et les idéaux sociaux des années 1950-70. Les valeurs sociales fortes, associées à la force collective et la réussite sociale grâce à la famille, le travail et le sport ne sont plus d'actualité. La fin des années 1970 marque la montée de l'individualisme et le refus des systèmes structurés. L'individu privilégie la satisfaction de ses besoins propres. Ainsi, A. Loret en s'intéressant à l'émergence des sports « californiens »², montre comment le refus des règles de la civilisation américaine par les mouvements « Beat » et « Hippies » de la côte Ouest avait donné naissance aux pratiques des années 1980 et à la dénégation actuelle par les jeunes des structures organisées que sont les fédérations, avec leurs systèmes de compétition et de pratiques strictement codifiées. Elle s'inscrit plus largement dans une prise de distance et une volonté clairement affichée de se marginaliser d'une société considérée comme trop conformiste et d'un système économique « excessivement » productiviste (culte du squat, de la « glande », de la marginalité, etc. dans la continuité des mouvements « underground » des années 1960 revendiquant une attitude anticonformisme et contestataire – antimilitarisme, antinucléaire, écologiste - dans une Amérique conservatrice et libérale). Ce changement de foyer d'innovation de nombreuses pratiques sportives émergentes, des îles britanniques (ou même de Londres) pour le tourisme et les sports modernes aux grands espaces de l'Ouest Américain, va profondément changer les référents culturels et le sens donné à ces activités. Ce que A. Maurice³ interprète comme l'arrivée et l'affirmation de la « contre-culture » dans les sports européens autour d'une recherche d'activités, de modalités de pratiques et de sensibilités dites alternatives.

¹ LACROIX G. (1990), Le look fun et ses enjeux in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon, page 66.

² LORET A. (1995), Génération glisse. Dans l'air, l'eau, la neige... la révolution des « années fun », Autrement, Paris.

³ MAURICE A. (1987), Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90, Autrement, Paris. Voir principalement entre les pages 55 et 75.

La transformation des mentalités et des représentations à l'égard des pratiques corporelles et sportives, n'avait pu être, à l'évidence, ni prévue, ni préméditée. C. Pociello¹ propose quelques éléments d'explication de ces nouvelles demandes. Elles s'expriment à travers « la valorisation du vécu corporel (comme vague sentiment anti-compétitif ou comme critique fondamentale de la société industrielle machinique), la mise en jeu hédoniste et mystique du corps dans les nouvelles pratiques d'exercice, (exprimant une méfiance vis-à-vis de la morale sportive de l'effort, ou le refus de l'instrumentalisation corporelle excessive que produisent les sports hyper-codifiés) et l'émergence d'une aspiration informationnelle ».

Ces nouvelles attentes face aux sports conjuguées à cette influence nord-américaine vont permettre le développement très rapide de nouvelles activités sportives qu'elles soient de nature ou de glisse, et qu'elles investissent les espaces ruraux, montagnards, littoraux ou même urbains. Il apparaît entre autres activités et pêle-mêle : la planche à voile et le « wind surf », le « skate-board », le « mountain bike », le mono-ski, le vol-libre, le « hobbie cat », surf des mers et surf des neiges, l'hydro-speed, etc. Le dénominateur commun de l'ensemble de ces pratiques repose sur l'utilisation d'engins écologiques permettant une nouvelle forme de communion et d'harmonie avec les éléments. « Le plaisir est puisé dans la vitesse et le risque calculé, et non plus dans l'accumulation d'efforts et de gestes répétés »².

Mais parallèlement, parfois en marge de ces dynamiques, les sports de nature apparus et s'étant affirmés durant les deux ères modernes vont continuer à se développer.

Les pratiques de montagne et d'escalade, par exemple, vont connaître une nouvelle sportivisation. Celle-ci s'illustre par un l'ouverture de l'échelle des cotations de difficulté alors limitée « vers le haut ». Reinhold Messner³ aura un rôle moteur dans cette évolution en déplaçant la barrière psychologique du 6^{ème} degré au « 7^{ème} degré »⁴ - titre d'un de ses ouvrages qui aura un retentissement très important dans le milieu de la montagne. Cette évolution est selon-lui rendue possible, car « l'escalade extrême est certainement un des rares sports de compétitions à ne pas avoir encore atteint ses limites : il a encore devant lui des perspectives largement ouvertes »⁵. Pour arriver à ces résultats, il préconise un

¹ POCIELLO Ch. et al (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, page 11.

² CHAUSSEE-HOSTEIN S., CONNY S. (1987), France plein air, Guide des sports de loisir, Ed. du May, Paris, page 60.

³ Pour une présentation plus complète du personnage et de sa carrière alpine, notons juste qu'il possède une liste de courses extrêmement importante (plus de 1500 ascensions) et est le premier alpiniste à avoir vaincu les 14 plus hauts sommets de la planète (les 8000 himalayens) Cf. MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence, page 128 à 131.

⁴ MESSNER R. (1987), Le 7^{ème} degré, Arthaud, Paris.

⁵ MESSNER R. (1987), Op. Cit., page 94.

entraînement régulier et adapté. « je suis convaincu que, pratiqué de façon systématique pendant des années, il permettrait des performances bien supérieures »¹.

Il est alors possible de s'accorder avec M. Mestre², pour montrer le positionnement fort moderne et traditionnel de la pratique sportive défendue par R. Messner. Les notions de performance, l'entraînement, de compétitions renvoient plus aux thématiques et références digitales qu'aux cultures sportives analogiques.

La conséquence directe de cette juxtaposition des principes et modèles sportifs va fortement influencer les modalités et formes que vont prendre ces pratiques sportives de nature au cours de cette période (Cf. Partie IV). Notons juste que ces pratiques vont être marquées par une très forte segmentation et hybridation des activités sportives de nature. Une grande diversité de styles de pratiques, de cultures sportives vont apparaître. Elles impliquent une diversification des territorialités sportives s'illustrant par une segmentation des usages et des représentations des lieux sportifs que les pratiquants vont développer.

Parallèlement, tous ces facteurs vont profondément complexifier la structuration du champ sportif, son économie des rôles et impliquer une recomposition de l'espace des sports (qu'il soit social ou spatial). C'est ce que J. Corneloup³ traduit comme le passage d'une organisation et d'un référentiel moderne à postmoderne dans les activités de montagne et d'escalade. Le champ connexe touristique semble, lui aussi, connaître différentes mutations que P. Cuvelier⁴ interprète dans une approche socio-économique des anciennes et nouvelles formes de tourisme par le glissement d'un modèle dominant fordiste à post-fordiste. Cette recomposition s'illustre par une très forte expansion quantitative et une importante diffusion spatiale des pratiques. Elle est soutenue et trouve sa quintessence dans diverses évolutions sociétales.

Une société de consommation recomposée

Cette période s'inscrit dans une « société de consommation recomposée⁵ ». En France, les activités récréatives trouvent une légitimité accrue dans les modes de vie. Pour R. Brunet⁶, « le loisir est alors non seulement permis mais il devient un droit, et il est

¹ MESSNER R. (1987), Op. Cit., page 94.

² MESTRE M. (1996), Op. Cit., page 129.

³ CORNELOUP J. (1991), Escalades et post-modernité, Société, Dunod, Paris, pages 341 à 351.

⁴ CUVELIER P. (1998), Anciennes et nouvelles formes de tourisme, une approche socio-économique, Coll. Tourisimes et sociétés, L'Harmattan, Paris.

⁵ ROCHEFORT R. (1996), Une société de consommation recomposée, Prospective et tourisme, Cahier Espaces n°49, Paris, pages 8 à 11.

⁶ BRUNET R. (1992), Op. Cit.

même vivement recommandé, s'agissant de la consommation». Le pouvoir d'achat des ménages a été multiplié par trois en une trentaine d'années. En francs constants, il est passé de 20 000 Fr. en 1950 à 60 000 Fr. en 1982. Bien que les inégalités augmentent, globalement les ménages français peuvent consacrer une part de plus en plus importante de leur budget aux loisirs (en 1996, cela représentait 7,2%, il est estimé que l'agrégat loisirs - culture représentera 10 à 12% en 2010¹). Durant les trente glorieuses, la forte croissance économique modifie indéniablement les comportements. A l'instar de l'accession à la propriété privée, les dépenses des ménages vers des consommations dans le secteur touristique ou sportif, tendent à se banaliser. Il s'agit, sans aucun doute, de l'un des facteurs déterminant qui va favoriser la massification des pratiques sportives de nature.

Une médiatisation accrue

De plus, ces pratiques sportives vont répondre à de nouvelles représentations ou rapports au corps, à la nature et au sport qui vont s'illustrer par une médiatisation accrue de ces activités. La décennie 1980 est marquée par l'hédonisme en tant que leitmotiv populaire. Les médias ont bien compris ce nouvel engouement. Le sport et les loisirs deviennent alors les principaux vecteurs qui vont véhiculer une image chargée de valeurs de santé, de nature, de beauté, de retour aux sources, etc. Porteurs d'une nouvelle idéologie de « bien être », ils initient une rupture symbolique avec les contraintes de la vie urbaine et deviennent logiquement un objet central de la communication. De nombreux médiateurs socio-territoriaux (publicités, reportages, films, etc.) s'emparent de cette image et la survalorisent.

Les films de Jean Paul Jansen tels que «Overdon» (juin 1980), «La vie au bout des doigts» (décembre 1982)² vont ouvrir à un très large public la pratique de l'escalade sportive et positionner Patrick Edlinger, acteur principal de ces reportages, comme star médiatique et référence aux yeux de nombreux néophytes. Il deviendra ainsi, dans l'imaginaire collectif, le « grimpeur à mains nues ». « Paris Match » lui consacra même un article en mai 1983, l'élisant par la même occasion « aventurier de l'année ».

Dans cette même logique, le service public télévisuel produira diverses émissions bénéficiant d'un large audimat comme par exemple « les carnets de l'aventure » qui donneront une place centrale à toutes les pratiques sportives de nature. Des activités très confidentielles comme la spéléologie sont ainsi présentées à un grand nombre de téléspectateurs.

¹ Ces différents chiffres émanent de l'article de Robert Rochefort (1996), Op. Cit.

² Ce film sera par la suite distribué dans le monde entier et nommé aux Oscars d'Hollywood.

De nombreux périodiques spécialisés dans les activités sportives de nature apparaissent (Cf. Partie IV, chapitre 2) et les topo-guides se multiplient pour renseigner les pratiquants sur une grande diversité de lieux de pratiques.

Cette médiatisation accrue aura deux impacts directs. Le premier permet le développement d'un imaginaire lié à la pratique des sports de nature. C'est l'un des éléments incontournables dans les choix des activités sportives, surtout chez les plus jeunes¹. La seconde est la diffusion spatiale des vecteurs d'information topographiques, permettant de rendre accessible un grand nombre de lieux à un large public.

Le progrès technique

Le progrès technique a suscité puis bénéficié de la très forte augmentation de la demande sportive. De nouveaux marchés s'ouvrent pour les fabricants. Cela leur permet une perpétuelle innovation technique.

Même si un grand nombre de « prototypes », alors réservés à l'élite, existaient, les années 1970-1980 sont marquées par la commercialisation de matériels innovants. Cette démocratisation s'explique par l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages associée à une baisse des prix due à la concurrence effrénée entre les fabricants et le développement d'une « grande distribution » spécialisée dans le sport.

De très nombreux exemples existent, touchant à l'ensemble des pratiques sportives de nature. Trois exemples marquants peuvent ici être proposés :

- la fabrication des kayaks en matière plastique (polyéthylène remplaçant progressivement ceux en polyester – embarcations légères mais très fragiles et peu adaptées à un usage touristique) se développe dynamisant ainsi l'offre commerciale locative ;

- en spéléologie, la « technique alpine »² sur corde remplace définitivement les échelles métalliques grâce à la diffusion de la poignée « Jumar », de descendeurs³ spécifiques et de cordes statiques résistantes à l'abrasion. Cette évolution permet de considérablement alléger le matériel employé par les spéléologues, et ainsi de rendre accessible de grandes cavités à des équipes en nombre réduit.

¹ RUIZ G. (1997), Op. Cit.

² VALLOT G. (1998), Cinq objets discrets... qui changent tout !, Vertical équipement, Hors Série n°2, Concerto Vertical, Grenoble. L'ouvrage « Techniques de la spéléologie alpine (1974), par Georges Marbach et Jean-Louis Rocourt, démocratise réellement la méthode. L'ensemble des clubs l'adopte au début des années quatre-vingt.

³ Dans le jargon spéléologique, la poignée « Jumar » permet de remonter sur corde fixe, le « descendeur » de descendre le long de cette même corde.

- les Vélos Tout-Terrain font leur apparition sur le marché du cycle en 1984. En 1994, le parc de V.T.T. français est estimé à sept millions d'unités¹ !

Une Accessibilité accrue

Le développement des moyens et des infrastructures de transport a considérablement amélioré l'accessibilité des lieux de pratiques sportives de nature en terme de temps et de coût. Les espaces de pratiques, précédemment réservés à de longs séjours, car excentrés des réseaux de communication, ont vu se développer une fréquentation de fin de semaine, voire à la journée.

Les destinations à l'étranger se sont parallèlement développées. « Les progrès réalisés dans les moyens de transport (aériens principalement), et la baisse des coûts qui en résultent, ont ouvert le monde à un grand nombre de sportifs, de la même façon que pour les touristes. Les "spots"² de renommée internationale, fréquentés à l'origine par des spécialistes passionnés, sont facilement accessibles au pratiquant de base, parfois même au débutant »³.

Cette banalisation des destinations lointaines va être stimulée par l'apparition de nombreuses agences de voyages spécialisées dans les pratiques sportives de nature. Celles-ci vont connaître une très forte croissance et participer à la progressive affirmation d'une offre commerciale de services sportifs.

La lente structuration d'un secteur marchand

Le Ministère de la jeunesse et des sports par l'intermédiaire des Centres Régionaux de l'Éducation Populaire et Sportive (C.R.E.P.S.) assure la formation des Brevets d'Etat d'Éducateur Sportif (B.E.E.S.). Ces professionnels du loisir peuvent encadrer de façon autonome et contre rémunération une ou plusieurs activités sportives selon leurs spécialisations. Hormis les diplômes de guide de haute montagne et de moniteur de ski bénéficiant d'un cadre réglementaire depuis 1948, il faut attendre la fin des années soixante-dix pour voir apparaître des diplômes spécifiques aux activités sportives de nature. Le B.E.E.S. d'équitation est créé en 1976, l'accompagnateur moyenne montagne (A.M.M.) en 1978, celui d'escalade en 1984. Des spécialisations telles que le Vélo Tout Terrain et la spéléologie verront le jour au début des années quatre-vingt-dix.

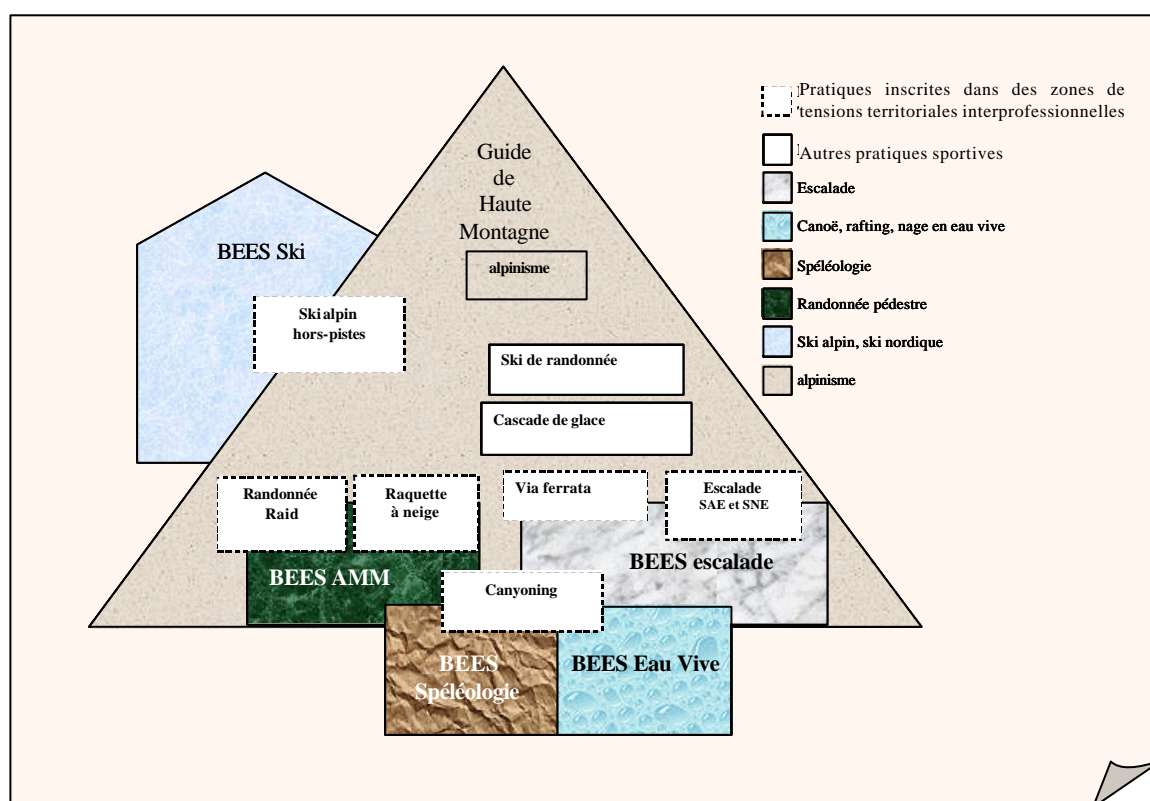
¹ Fédération des industries des équipements pour véhicules.

² Il utilise ici le terme « spot » comme synonyme de haut lieu sportif, nous reviendrons ultérieurement sur cette définition.

³ RUIZ G. (1997), Op. Cit.

Cette offre diversifiée d'encadrement et de location de matériel va dynamiser le secteur marchand et commercial de pratiques sportives de nature. Elle va rendre accessible ces pratiques à un plus large public. Pourtant, selon les activités sportives, la part de la pratique encadrée est très variable. Si elle est faible en escalade, elle devient importante en canyoning et représente la quasi-totalité de la pratique en rafting par exemple. Le développement et la rapide diffusion de ces activités commerciales vont permettre l'affirmation et la reconnaissance de ces pratiques dans la sphère du tourisme. Le sport touristique ou le tourisme sportif trouve son essence dans la progressive marchandisation de ces activités. Celle-ci permet l'émergence d'une conception plus socio-libérale du fait sportif qui s'affirmera progressivement puis tentera de s'imposer durant la période suivante (l'ère marketing présentée ci-après).

Figure 17 : L'émergence de tensions territoriales inter-professionnelles liées à la multiplication des activités et des formations sportives spécialisées



(Source : P. Mao, N. Dupuy, 2003¹)

¹ Cette figure a été présentée lors d'un colloque intitulé « les métiers du sport et du tourisme dans les espaces ruraux et montagnards, Emploi – Formation – Professionnalisation », en 2001 et réactualise une figure proposée in BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble.

Cette multiplication des enjeux économiques va progressivement créer de multiples tensions inter-professionnelles et territoriales. Dans le champ des activités sportives de nature, de nombreuses pratiques et donc de lieux se situent à l'interface des prérogatives de plusieurs corporations professionnelles. Seules les pratiques alpines (alpinisme, ski de randonnée et cascade de glace) demeurent exclusivement réservées aux guides de haute montagne (qui reste leur espace légitime et exclusif de travail).

L'encadrement commercial du canyonisme offre un parfait exemple de cette situation d'interface. La pratique peut-être encadrée par les guides de haute montagne, les B.E.E.S. d'escalade et de spéléologie ainsi que sous certaines conditions (type de milieu et qualifications adaptées) par certains Accompagnateurs en Moyenne Montagne et B.E.E.S. d'eau vive. Cette pratique offre la possibilité aux professionnels de toucher un large public, par une activité plus ludique que sportive, permettant une recherche de sensation, sans implication physique importante, ni pré-requis technique. Ces spécificités propres à cette activité vont exacerber les enjeux socio-économiques mais aussi identitaires autour de la définition de l'élargissement du territoire d'action des divers groupes professionnels. P. Bourdeau¹ propose une analyse des conflits qui vont en résulter. Si le lieu était jusque-là presque exclusivement au centre d'enjeux sportifs, l'émergence de ce champ professionnel va impliquer sur ces espaces une confrontation entre une grande diversité d'acteurs aux logiques et projets antagonistes. L'analyse de la nouvelle économie des rôles et des jeux d'acteurs participant à la construction de formations socio-spatiales sportives sera l'objet de la dernière partie de cette thèse. Cette entrée des activités dans la sphère marchande et commerciale a pour conséquence directe d'impliquer des acteurs économiques mais aussi politiques, administratifs et territoriaux, dans la gestion et le développement des activités de nature. Ces mêmes acteurs qui dans de nombreux cas étaient restés en marge de ces dynamiques, comme l'ont montré les différentes phases précédentes. Traditionnellement, ce champ « s'autorégulait » par l'intervention des seuls acteurs sportifs et fédéraux.

Spatialement, cette multiplication des éducateurs sportifs spécialisés et la diversification des activités encadrées va tendre à considérablement étendre l'aire d'extension de l'espace sportif professionnel qui se limitait, jusque là, presque exclusivement aux territoires montagnards. R. de Bellefon² présente le glissement des guides de haute montagne des hautes vallées vers les villes des piémonts alpins et pyrénéens, dès les années 1930 et 1940. Pourtant, en puisant dans les espaces montagnards une partie de leur identité professionnelle, les guides semblaient posséder un ancrage fort

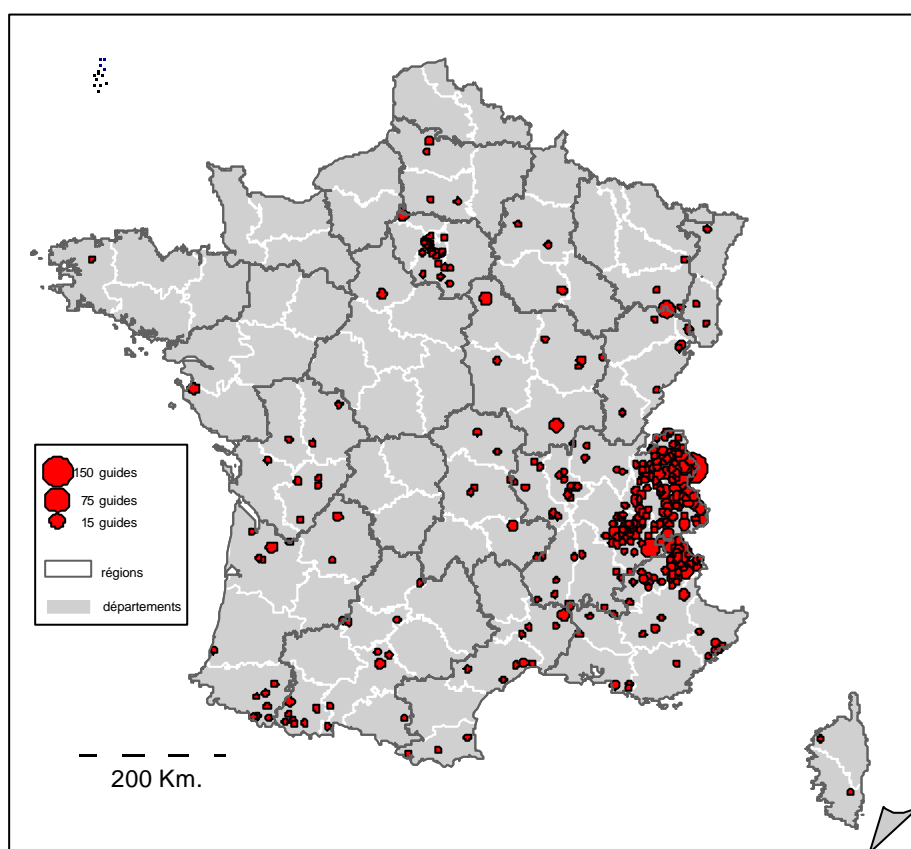
¹ BOURDEAU P. (1991), Op. Cit., pages 216 à 218.

² DE BELLEFON R. (2002), Histoire des guides de montagne, Alpes et Pyrénées, Cairn, Pau.

et indissociable avec ce milieu particulier, comme élément fondateur de leur territorialité individuelle et collective.

Comme le montre cette cartographie (Carte n°4), même si les départements alpins (Savoie, Haute-Savoie, Isère et Hautes Alpes principalement) concentrent une grande majorité des guides de haute montagne, les lieux de vie de ces derniers se sont progressivement diffusés à l'ensemble du territoire national.

Carte 4 : Les lieux de vie des guides de haute montagne adhérents du Syndicat National en 2000



(Source : adresse postale personnelle des guides de Haute montagne – fichier 2000 du Syndicat National des Guides de Montagne, Traitement et réalisation cartographique - P. Mao ; N. Dupuy, 2001-2003)

En référence aux approches de la géo-démographie professionnelle proposée par P. Bourdeau au milieu des années 1980¹, cette tendance en émergence à la fin de la décennie 1970, s'est considérablement accentuée. De nombreux guides résident aujourd'hui dans les espaces urbains (région parisienne, lyonnaise ou niçoise par exemple)

¹ Voir principalement la deuxième partie de sa thèse intitulée «l'inscription socio-spatiale du groupe professionnel» in BOURDEAU P. (1991), Op. Cit.

mais aussi dans divers espaces ruraux de moyenne montagne (large pourtour du Massif Central, Pré-Alpes) comme de plaine (Bourgogne, Picardie, Poitou-Charente, etc.). Cette progressive distanciation entre l'espace légitime de pratique et la localisation des professionnels est présente dans de nombreuses autres activités (l'encadrement en eau vive ne se fait plus exclusivement sur les hautes rivières mais aussi sur les littoraux grâce au développement du canoë de mer, par exemple)

Vers une nouvelle organisation de l'espace sportif à l'échelle nationale

Toutes ces évolutions, innovations et mutations vont concourir à une profonde ré-organisation de l'espace des sports de nature à l'échelle nationale. D'un point de vue géographique, deux logiques dominantes peuvent être distinguées : une augmentation très importante du nombre de lieux dédiés à ces activités, associée à la progressive création d'un continuum spatial entre la ville et la montagne où sont représentées toutes les pratiques sportives de nature.

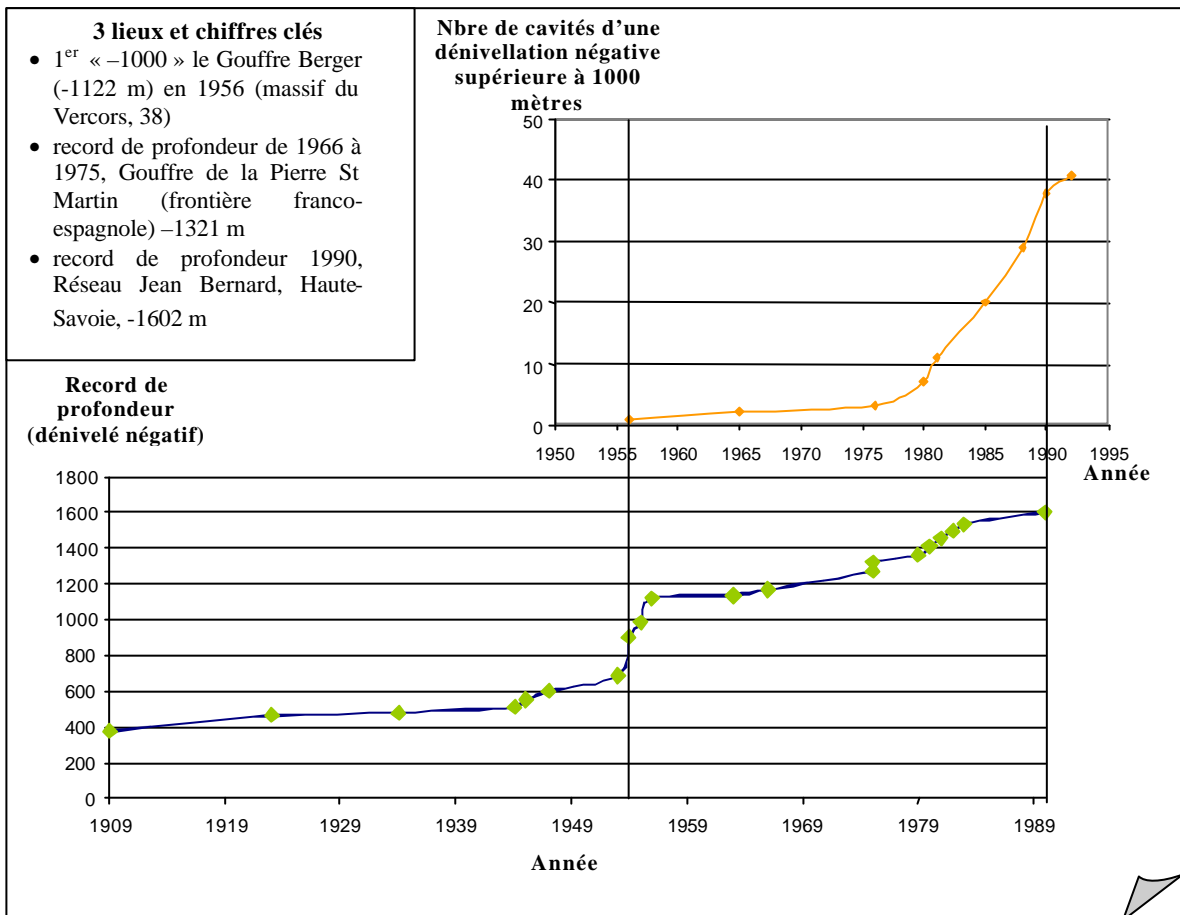
A partir des années 1980, toutes les pratiques sportives de nature vont connaître une augmentation quantitative très importante du nombre de leurs lieux de consommation. Cette tendance va se vérifier autant pour les activités dites « traditionnelles » que pour les « nouvelles pratiques sportives de nature ».

La spéléologie offre un excellent exemple de ces évolutions. Cette pratique semble résister aux mutations décrites préalablement. Son organisation, devenue presque atypique face aux nouvelles activités sportives de nature, reste inscrite dans une conception digitale. Très conservatrice, elle se caractérise par une fédération (F.F.S.) très hiérarchisée et influente dans le développement ou la gestion de l'activité, un taux de pratique fédérée très important (hors des pratiques commerciales), une majorité de sorties organisées dans un cadre associatif, un spéléo-secours autonome, etc.

La spéléologie va bénéficier conjointement du progrès technique (apparition des techniques de progression sur corde) et de l'augmentation du nombre de ses pratiquants. Cette massification va s'illustrer par l'accélération ou de l'intensification des prospections spéléologiques (découverte de nouveaux lieux), au début des années 1980 ; l'objectif sportif ultime pour les clubs restant la recherche de cavités dépassant -1000 mètres « profondeur magique de la spéléologie »¹ ou le dépassement du record mondial de profondeur.

¹ COURBON P., CHABERT C. (1986), Atlas des grandes cavités mondiales, Union Internationale de Spéléologie – Fédération Française de Spéléologie, Paris.

Graphique 2 : Record de profondeur et évolution du nombre de cavités spéléologiques dépassant le dénivelé de « -1000 mètres » dans le monde de 1909 à 1995



(Source : P. Courbon, C. Chabert, 1986¹ – Réalisation P. Mao, 2003)

Ce graphique montre l'évolution très rapide du nombre de cavités d'un dénivelé supérieur à mille mètres dès 1980. A cette date, seules 7 cavités appartenaient à ce «club très fermé ». Elles seront 11 en 1980, 20 en 1985, 41 en 1992.

De la même façon, les activités apparues durant cette période (les « nouvelles pratiques sportives de nature ») vont connaître une très importante diffusion dans l'espace géographique. Ainsi entre 1980 à 2000 :

- d'un nombre de lieux proche de «zéro», l'offre nationale de sites de canyionisme va comptabiliser près de 550 itinéraires de pratique,

¹ COURBON P., CHABERT C. (1986), Atlas des grandes cavités mondiales, Union Internationale de Spéléologie – Fédération Française de Spéléologie, Paris.

- le vol-libre va voir l'aménagement de près de 1000 sites,
- le nombre « d'écoles d'escalade » dédiées à une pratique sportive va passer de moins de 400 à près de 1400 (entre 1986 et 2000), etc.

Les exemples sont nombreux et illustrent le très rapide développement des pratiques sportives de nature durant ces deux décennies. Nous reviendrons dans la partie suivante sur les modes de localisation de ces lieux dans l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature.

D'un point de vue spatial, l'autre évolution marquante est la mise en place d'un continuum entre la ville et la montagne. Elle s'appuie sur l'augmentation et la diversification de la demande d'activités sportives de nature. Cette segmentation des attentes des pratiquants a entraîné une multiplication des sites de pratiques et va faire évoluer leur répartition spatiale en les rapprochant des centres émetteurs urbains. L'espace naturel, qui était jusque-là resté le seul cadre spatial conçu collectivement comme légitime pour les activités, va progressivement être mis en concurrence avec d'autres espaces issus de diverses transgressions sportives par des logiques d'adaptation des pratiques à d'autres milieux et supports ou d'artificialisations (le progrès technique a une place centrale dans ces innovations, présentation de ces différentes logiques Partie III, Chapitre 1)

Dès lors, les pratiques sportives se rapprochent des espaces urbains et même envahissent la ville, qui devient un lieu privilégié pour l'initiation des pratiquants. En 1982, le grimpeur architecte Jean-Marc Blanche jette les bases des murs artificiels urbains¹. Ces Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) vont connaître une très forte croissance, elles seront au nombre de 4 en 1983, 54 en 1986, 124 en 1987 et 600 en 1989². De la même façon, La pratique du canoë-kayak et de la plongée commencent par une initiation en piscine. Les centres équestres se développent à proximité immédiate des agglomérations, etc.

L'organisation contemporaine des pratiques sportives de nature trouve ses fondements dans les principes et mutations à l'œuvre durant cette période. Elle se fonde et illustre le lien causal pouvant exister entre les pratiques sportives, les nouveaux usages qu'elles génèrent et les nouvelles formes de lieux. Cette recomposition se déroule près d'un siècle après l'apparition des pratiques sportives de nature moderne et vient profondément complexifier les logiques régissant le fonctionnement du champ sportif de nature dans son ensemble.

¹ COLLECTIF (1990), 1980-1990 : Les années « grimpe », Vertical spécial n°1, Grenoble, page 50.

² RENOUX Y. (1989), Quelle contribution des usagers au financement des sites grimpables, Actes du Colloque Escalade, ENSA, Chamonix, pages 89 à 93.

6. Les années 1990 : la «*assurance*», les lieux commerciaux

Les années 1990 sont marquées par l'amorce d'une nouvelle tendance intitulée par R. Rochefort la «*assurance*»¹.

Cette période se caractérise par un retour à des valeurs de patrimoine naturel, culturel et de santé. L'individu cherche à se redéfinir des repères dans une société en pleine évolution sociale («*fracture sociale*») et économique («*mondialisation*»). Ainsi le thème de la famille et du groupe affinitaire, délaissé au profit du bien-être personnel et de la seule individuation sportive des années 1980, semble revenir en force. Ce que M. Maffesoli caractérisait en 1988, comme le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse². La prise de conscience de l'importance d'une gestion «*soutenable*» de notre environnement (comme patrimoine collectivement partagé) est sûrement l'une des illustrations manifestes de cette évolution.

Ces dynamiques sociétales, sans aucunement remettre en cause l'engouement pour les pratiques sportives de nature des années 1980, ont inmanquablement fait évoluer les modalités d'activités. Le taux de pratiques sportives de nature des français augmente d'ailleurs sur cette période, si l'on compare les deux enquêtes de l'I.N.S.E.P. de 1987 et 2000³. Ces évolutions sont marquées par le retour en force des pratiques douces, familiales, de découverte du milieu, de «*ré-apprentissage*» de la vie dans les espaces naturels. Les pratiques ludiques s'affirment parallèlement aux activités compétitives et élitistes d'un point de vue sportif.

Ces mutations vont induire une modification progressive des types d'organisations territoriales sur lesquels reposent les pratiques sportives de nature. Ainsi, conjointement au développement des lieux perçus comme des espaces de consommation, de nombreux espaces sportifs innovants vont apparaître autour du concept de produit ou de bien de consommation commercial et ludique.

Ces lieux reposent sur une redéfinition des cadres socio-territoriaux dédiés aux loisirs. «*Le parc correspond en effet à la suprématie de l'urbain sur le rural, de l'image sur*

¹ ROCHEFORT R. (1996), Op. Cit.

² MAFFESOLI M. (1988), *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Librairie le Méridien, Klincksieck et Cie, Paris.

³ Nous développerons une analyse critique de ces données ultérieurement dans la partie suivante de cette thèse.

l'écrit, de la tribalité sur l'individualité, etc. Il clôture et confirme la fin d'un système humaniste d'organisation des temps libres qui s'exprimait bien à travers certains modèles d'équipements. A terme, il peut insensiblement imposer un nouveau modèle de loisirs et de vacances, ainsi qu'un nouvel usage du territoire dans des complexes de loisir qui intégreront l'architecture des îles périurbaines et l'imaginaire des lieux commerciaux »¹.

Comme le montre P. Chazaud², ces mutations ne sont pas l'apanage des loisirs sportifs, car leurs conceptions et organisations entretiennent de nombreuses similitudes avec divers parcs d'attraction s'étant développés durant cette période (Euro-Disney, Center-Park, parc Walibi, divers aqualands ou parcs à thème par exemple).

Dans le champ des pratiques sportives de nature, c'est souvent en marge des espaces de référence de la montagne et de la nature que se sont produites les ruptures les plus marquantes. L'émergence d'équipements innovants permet une pratique urbaine : structures artificielles d'escalade, parcours artificiels d'eau vive, pistes de ski et cascades de glace artificielles, projets de « stades » urbains de parapente, projet de Site urbain d'Aventure Sportive de C. Pociello, etc. Ces lieux peuvent être caractérisés comme un ensemble d'espaces ludo-sportifs autour de la thématique de l'aventure³. Si ce phénomène de dé-territorialisation et d'artificialisation urbaine reste largement d'actualité, il est complété depuis la période charnière 1992-96 par le développement en milieu naturel de nouveaux espaces de pratique.

Ceux-ci rompent avec les schémas habituels d'aménagement et d'équipement de la « pleine nature » en mobilisant des opérateurs privés et publics dans le cadre de stratégies de développement territorial et/ou commercial, faisant référence à des configurations spatiales diversifiées. Pour illustrer ces nouvelles formes de lieux, huit exemples parmi les plus significatifs ont été retenus : les stades d'eau vive, les via ferrata et via-cordata, les parcours acrobatiques en forêt, deux « domaines » de randonnées (« La Retrouvance » et une station V.T.T.), l'Unité Touristique de Pleine Nature (U.T.P.N.) du Chassezac, les « Fantasticables » ou tyroliennes géantes⁴.

¹ CHAZAUD P., VIGNAL B., OUMAROU T. (2002), La gestion des animations et des pratiques ludo-sportives dans les parcs de loisirs in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, page 199.

² CHAZAUD P., VIGNAL B., OUMAROU T. (2002), Op. Cit., pages 195 à 219.

³ Ces équipements sont présentés in HILLAIRET D. (2002), Les espaces ludo-sportifs autour de la thématique de l'aventure, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 145 à 193.

⁴ **Nous présentons ici en détail, l'ensemble de ces pratiques et lieux. Ils seront utilisés dans de nombreux développements ultérieurs. Il semble alors pertinent d'en dresser ici un tableau détaillé.**

Les stades d'eau vive

Les « stades d'eau vive »¹ sont des parcours aquatiques permettant la pratique de l'ensemble des activités d'eau vive (canoë, kayak, nage, raft...). Cette appellation recoupe trois types d'équipements distincts qui consistent en l'aménagement :

- total ou partiel du lit d'une rivière naturelle. C'est la solution la moins onéreuse, mais qui nécessite de réunir sur un même site des conditions hydro-géomorphologiques particulières ;
- d'une rivière artificielle en parallèle d'un complexe hydroélectrique ou du seuil d'un cours d'eau. Le premier parcours de l'Hexagone a été construit sur ce principe en 1981 à Saint-Pierre-de-Boeuf, à une quarantaine de kilomètres au sud de Lyon. Ce projet a été réalisé par la Compagnie Nationale du Rhône dans le cadre de mesures compensatoires liées aux aménagements hydrauliques réalisés sur le fleuve ;
- d'un complexe totalement artificiel ne nécessitant plus la proximité d'un cours d'eau. Ce concept a été utilisé pour les jeux olympiques de Sydney. Le parcours est construit sur un versant et alimenté par pompage en circuit fermé.

En 1999, neuf stades d'eau vive labélisés par la Fédération Française de Canoë-kayak étaient répartis sur l'ensemble du territoire français : Lannion en Bretagne, St Pé dans les Pyrénées, St Laurent-Blangy dans le Nord, Épinal et Huningue dans l'Est, Isle de la Serre, St Pierre de Boeuf et Bourg St Maurice en Rhône-Alpes et l'Argentière-la-Bessée dans les Hautes-Alpes. La logique de création de ces équipements est souvent identique à celle des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) ou des fosses de plongée en milieu urbain. L'objectif est de reconstituer des conditions optimales pour ces activités à proximité des centres émetteurs de pratiquants ou de développer des espaces d'entraînement pour les sportifs de haut niveau. Le public concerné est très varié : scolaires, clubs, individuels compétiteurs trouvent là des espaces sécurisés pour une pratique d'initiation, récréative, d'entraînement ou de performance. Ces équipements accueillent une fréquentation soutenue (certains ont une moyenne à l'année de 100 pers/jour). Même si les retombées locales sont essentiellement indirectes, les acteurs locaux accueillent très favorablement ces initiatives créatrices d'emplois permanents et saisonniers pour l'encadrement, la formation, l'accueil et l'entretien du site.

¹ AUBAGNE J., TILLY B. (1994), Le parc des eaux vives de Huningue in Loisirs nautiques et aquatiques, Les Cahiers Espaces, n° 35, Paris, pages 170 à 175.

Les via ferrata

Les via ferrata¹ sont des itinéraires tracés dans une paroi rocheuse, équipés d'éléments spécifiques (échelons, rampes, câbles, etc.) et destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des pratiquants. Apparues en Autriche à la fin du XIX^{ème} siècle pour faciliter l'ascension de certains sommets, de nombreuses via ferrata ont été aménagées à des fins militaires dans les Dolomites au cours de la première guerre mondiale. En Italie, l'usage touristique et sportif de ces itinéraires s'est réellement développé au cours des années 1960 et 1970. Aujourd'hui, plus de 500 itinéraires sont recensés en Italie, Autriche, Allemagne et Slovénie. Les premières via ferrata françaises ont été réalisées à Freissinières et aux Vigneaux (Briançonnais) en 1988 et 1991 sous l'impulsion de guides de haute montagne s'inspirant librement des équipements existants dans les Alpes orientales.

Fin 2000, plus de 60 itinéraires sont ouverts au public en France, principalement dans les Alpes et les Pré-Alpes calcaires. La proximité des villages, des stations, des routes ou des remontées mécaniques, des accès et retours courts et faciles, le souci de toucher une clientèle large et non spécialisée dans les sports de montagne ont nettement prévalu dans leur conception, en s'éloignant du modèle italien de sportivité teinté de souvenirs historiques. Au même titre que la randonnée glaciaire et le canyonisme, qui ont connu un fort développement au début des années 1990, la via ferrata s'offre comme « passerelle » entre une activité de masse peu technique (la randonnée) de moyenne montagne, et des activités très techniques (alpinisme, escalade) issues de l'univers de la haute montagne et/ou de la verticalité. Les perspectives ne manquent pas pour élargir la pratique des via ferrata au-delà d'une simple gestuelle sportive, en lui apportant une valeur ajoutée de « sens » particulièrement prisée par le tourisme contemporain. Parmi les principales pistes déjà explorées par la créativité des concepteurs d'itinéraires, citons plusieurs logiques d'ouverture sur le patrimoine historique et culturel (fortifications, mines), sur le patrimoine naturel (découverte du milieu), passerelle vers la haute montagne, regain d'intérêt pour des sentiers aériens anciennement équipés, etc.

¹ Paragraphe basé essentiellement sur BOURDEAU P. (Sous la direction de) (1998), Les via ferrata en France, Coll. Guide de savoir-faire, AFIT, Paris.

Les Parcours Acrobatiques en Forêt (P.A.F.)

Les parcours acrobatiques en forêt¹ sont des espaces de loisirs en milieu boisé comportant différents jeux qui permettent de cheminer d'arbre en arbre. Les parcours proposés aux usagers, sont équipés d'éléments spécifiques (pont de singe, tyrolienne, échelle, câble, ligne de vie, plate-forme, etc.) destinés à faciliter la progression et à optimiser la sécurité des pratiquants. Hormis le support qui diffère, le positionnement de cette activité n'est pas très éloigné de celui de la via ferrata. Au-delà de l'appellation générique de Parcours Acrobatiques en Forêt (P.A.F.), deux pratiques peuvent être distinguées :

- la première concerne des parcs de loisirs dont l'appellation est déposée comme les « Aventure Parc » ou « La Forêt de l'Aventure » ou des parcs indépendants comme la structure pionnière de Serre Chevalier créée en 1996. Ce sont des espaces clos proposant des parcours aménagés à vocation commerciale ;
- la seconde concerne « l'accrobranche », marque déposée en 1989 par un groupe de grimpeurs-élagueurs professionnels, proposant des techniques de progression d'arbre en arbre avec comme objectif la découverte du milieu naturel et le respect de l'environnement. Les équipements sont amovibles et se développent dans des espaces forestiers ouverts. Le concept privilégie les apports pédagogiques et éducatifs. Les retombées économiques sont issues de l'encadrement de l'activité proposée par des professionnels spécialisés ayant reçu une formation interne à l'association gestionnaire du concept. « L'escaladarbre », marque déposée par la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, se situe dans un esprit très proche.

En 2000, 55 parcours, toutes pratiques confondues, sont répertoriés dans l'ensemble des massifs montagneux français (24 dans les Alpes du Nord, 8 dans les Pyrénées, 7 dans le Massif-Central, 6 dans le Jura, 5 dans les Alpes du Sud et dans les Vosges). Leur localisation est généralement liée à la proximité d'un centre émetteur ou d'un « haut lieu » touristique, qui semble garantir une fréquentation soutenue, moyennant une politique de communication accrocheuse. Même si ces infrastructures implantées *ex-nihilo* ne rentrent pas encore dans les logiques planifiées de développement localisé, les acteurs touristiques les considèrent après quelques années d'existence comme une valeur ajoutée à l'animation et à la notoriété touristique locale². Le caractère ludique, peu instrumenté et peu technique de l'activité, attire une clientèle essentiellement familiale. Le P.A.F. devient alors l'une des multiples activités sportives de nature – tout comme les sports d'eau vive, la via ferrata, l'escalade, le V.T.T., etc. – praticables durant un séjour estival.

¹ ROSAY A. (2000), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, DESS Economie du Sport et des Loisirs, SEATM, Challes-les-Eaux.

² ROSAY A. (2000), Op. Cit.

Le concept d'Unité Touristique de Pleine Nature

Le concept d'Unité Touristique de Pleine Nature¹ définit un cadre d'action qui a pour ambition de devenir un modèle de gestion pour des espaces ruraux basant leur développement sur les pratiques sportives de nature. L'aménagement en Lozère, dans le canton de Villefort, de « l'Espace Aventure des Gorges du Haut-Chassezac » a servi d'opération pilote à ce projet. Dix années de partenariat et de travaux, coordonnés par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique créé en 1993, ont été nécessaires pour mener à bien cette opération. En référence à la notion de développement durable, l'U.T.P.N. repose sur trois principes² : une prise en compte de l'environnement et du patrimoine (charte et plan de gestion des sites rupestres) ; un aménagement partiel et raisonné orienté vers le tourisme sportif (avec un zonage entre secteurs équipés, non équipés et interdits à la fréquentation de manière temporaire ou permanente) et l'établissement de règles de gestion de l'espace, basées sur un diagnostic préalable des problèmes environnementaux, juridiques et institutionnels posés par l'aménagement et la fréquentation du site. Concrètement, l'U.T.P.N. concerne une zone de 40 000 hectares et repose sur l'aménagement d'un site d'escalade d'intérêt national (140 voies équipées, soit plus de 3500 mètres d'escalade), la mise en œuvre d'un plan de randonnée intercommunal (30 kilomètres de sentiers balisés), et la mise en sécurité de 7 kilomètres de parcours aquatique pour la pratique du canyonisme. Parallèlement à la création de ces équipements, la coordination et la gestion de l'U.T.P.N. sont déléguées – par convention avec le S.I.V.U. des gorges du Chassezac – à une « Maison de l'escalade et de la randonnée » créée sur place en 2000. De même, différentes actions de communication et de commercialisation sont conduites pour positionner le Chassezac dans l'offre touristique-sportive régionale et nationale : publication de topo-guides, organisation d'un raid-aventure, etc. Il est à noter que l'Unité Touristique de Pleine Nature est une marque déposée par le guide de haute montagne C. Fontugne, dont l'application à d'autres territoires est en cours de négociation.

Le concept de « Retrouvance »

Le concept de « Retrouvance »³ a été initié en 1996 par le service départemental des Hautes-Alpes de l'Office National des Forêts, dans les vallées des Pré-Alpes du Buëch et du Dévoluy. Il consiste en la création d'un produit touristique reposant sur la réhabilitation et la mise en réseau de cinq gîtes d'étapes reliés par des sentiers de

¹ FONTUGNE C. (2000) (Sous la direction de), Création et gestion d'une Unité Touristique de Pleine Nature, Colloque des 25 et 26 mai 2000, SIVOM des Gorges du Chassezac, Pied de Borne.

² RIBOT C. (2000), L'aménagement durable des gorges du Chassezac, pour une gestion responsable d'un site naturel exceptionnel, Cahiers du Conseil Supérieur des Sports de Montagne n° 14, Chamonix, pages 56 à 60.

³ Sources : plaquettes de promotion du projet réalisées par l'ONF, bilans d'activité annuels et site Internet <http://www.retrouvance.com>

randonnée. Ce projet répond à trois objectifs complémentaires de valorisation du territoire : sur le plan économique par la mise en œuvre d'un développement touristique, sur le plan culturel par la valorisation du patrimoine historique, et sur le plan environnemental grâce à une gestion durable de la forêt. Face au succès de cette opération –encadrement des randonnées par des accompagnateurs en moyenne montagne, hébergement, restauration et transport des vacanciers par les opérateurs économiques locaux–, l'O.N.F. envisage d'étendre l'expérience à l'ensemble de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, avec la création à moyen terme d'un réseau de plus de 40 « micro-gîtes ». La commercialisation du produit est organisée sous forme de randonnées itinérantes d'une semaine. Même si le bouche-à-oreille semble être, comme pour beaucoup de pratiques sportives de nature, le principal facteur incitatif du choix de la destination, quatorze agences touristiques ont accepté de commercialiser le produit « Retrouvance ». De même, tous les vecteurs d'information disponibles ont été utilisés pour lancer et valoriser le produit (campagne de presse, plaquettes en différentes langues, site Internet, etc.). En 1998, 36 randonnées ont été organisées, pour un nombre de participants proche de 400, dont près d'un quart est constitué de clientèle étrangère (hollandais, norvégiens et anglais principalement). Les deux tiers des randonneurs ont recours à un accompagnateur en moyenne montagne et aux services de restauration. Les enquêtes de satisfactions réalisées par l'O.N.F. montrent un retour très favorable vis-à-vis de ce produit. Face à cet engouement, différentes formules complémentaires vont être proposées : randonnées V.T.T. et équestres, produit raquette pour valoriser la saison hivernale, etc. Les deux axes d'évolution envisagés pour le produit « Retrouvance » visent à développer les séjours hors saison et à toucher de nouvelles niches de clientèle comme par exemple le troisième âge actif.

Le Fantasticable

La tyrolienne géante ou « Fantasticable »¹ est un équipement nouveau développé par Philippe Voirin consistant à faire descendre sur un câble tendu entre deux «gares» des amateurs de sensations fortes. Le prototype de cet aménagement a été installé au cours de l'été 1999 dans les Vosges à Gérardmer. Plus de 7 000 clients auraient déjà tenté l'expérience. Devant cet engouement, deux autres « Fantasticables » ont été construits, l'un à la Réunion, l'autre à Cerdon dans l'Ain. Le concept s'inspire des tyroliennes utilisées en Amérique du Sud pour franchir de profonds talwegs ainsi que des câbles de débardages. Son succès repose en partie sur une large couverture médiatique de ce concept innovant. D'autres équipements similaires sont actuellement en projet en France et à l'étranger.

¹ Sources : sites Internet : <http://www.fantasticable.fr/>

Tyrolienne de la Réunion : <http://www.guetali.fr/fantasticable/>

La via-cordata

La via-cordata¹ est un concept d'itinéraire en milieu vertical à mi-chemin entre la via ferrata et la randonnée-escalade, dont quelques parcours (Verdon, Presles) ont déjà été réalisés en France sous de multiples formes. La différence avec une via ferrata est l'absence de câble d'assurance, qui impose une progression encordée respectant les règles d'assurance conventionnelles de l'escalade, ce qui favorise potentiellement le recours à des professionnels. L'exploitation des zones de faiblesse de la paroi (vires et fissures), l'intérêt accordé aux parcours horizontaux, l'installation judicieuse d'éléments de progression artificiels (échelons, rambardes...) et la présence continue de points d'assurance et de relais présentent l'avantage de s'adresser à un public débutant ou de niveau technique modeste.

C'est dans le Vercors, massif longtemps resté à l'écart du phénomène via ferrata, que la mise place d'une offre de via-cordata est actuellement projetée. Cette démarche est conduite par la société A'Roc –qui regroupe des professionnels locaux de l'escalade et de la spéléologie– avec l'appui du Parc Naturel Régional du Vercors, dans une logique de différenciation d'image (aménagement plus «doux») et de positionnement touristique concurrentiel par rapport à d'autres secteurs déjà équipés de via ferrata.

La station de V.T.T.

La station de vélo tout terrain² est un concept développé par la société «Dianeige» qui fait actuellement l'objet d'études de faisabilité en voie d'achèvement dans le Limousin. L'objectif poursuivi est de créer un espace dédié au V.T.T. contribuant au développement local tout en équilibrant ses comptes d'exploitation, dans le cadre d'un montage juridique et financier associant les échelons territoriaux de la commune, du département et de la Région et faisant appel pour l'exploitation à une Société d'Economie Mixte (S.E.M.) ou à un opérateur privé. Le créneau visé est celui de l'apprentissage de la conduite (débutants, public scolaire et jeunes, adultes, etc.) et de la découverte de sensations non dépendantes des capacités physiques et techniques, sur des parcours ludiques et vallonnés essentiellement descendants. Ils proposent une variété de profils et une gradation progressive des difficultés en ménageant des lieux d'arrêt, de détente et de contemplation. Un parcours d'orientation, tout public, est également prévu. La «station de vélo tout terrain» est conçue pour proposer une dizaine de kilomètres de parcours sur une surface de 40 hectares (maîtrise foncière communale ou départementale) aménagée avec des

¹ Source : document de travail A'Roc, 2000.

² Source : entretien avec Eric Bouchet, bureau d'étude grenoblois «Dianeige», 2000, principalement spécialisé dans l'aménagement, le développement et la gestion des espaces ou activités sportives montagnardes hivernales et la diversification de l'offre estivale des stations ou vallées alpines.

infrastructures de remontées mécaniques ou de navettes, d'hébergements (gîtes) et de restauration, des locaux techniques (location et entretien des vélos, secours, club local) pour un coût total de réalisation de 5 à 6 Millions de Francs. En matière d'emploi, il est prévu de créer 3 postes permanents (dont 2 confiés à des Brevetés d'Etat) et 17 emplois sur 6 mois (accueil, agents d'ambiance, entretien, etc.).

L'apparition de ces nouvelles formes de lieux ne va pas être sans conséquences sur la structuration du champ des pratiques sportives de nature.

La première conséquence est la disparition de la notion de « pratiquant » au profit de celle de « client » ou de « passager ». « Elle consacre l'affirmation de valeurs de consommation au détriment des valeurs traditionnelles d'auto production de l'expérience. Une rupture physique et idéologique se confirme donc, entre d'une part, une montagne ou une nature encore globalement représentée comme « sauvage » ou « libre » (ce qui n'est pas non plus exempt de contradictions), et d'autre part, des espaces aménagés et intégrés aux circuits de consommation touristique »¹.

Le deuxième processus issu de l'apparition de nouvelles formes de lieux tend, à travers la dé-territorialisation et l'artificialisation de nombre de ces espaces, à modifier les valeurs et les représentations dominantes liées aux pratiques sportives de nature. Ainsi, ces pratiques qui reposaient classiquement sur des mythes de l'aventure et des grands espaces se trouvent aujourd'hui théâtralisées dans des lieux clos et normés. « De tels lieux, aussi chargés d'imaginaire, sont l'objet d'une critique rationaliste, qui les considère comme des espaces artificiels. Mais il faut se libérer d'une lecture trop fonctionnaliste du rapport à la nature et à la société. Ils apparaissent surannés aux yeux de ceux qui ayant acquis une compétence en terme de mobilité, n'ont que faire de cette médiation. Mais, si l'on veut comprendre un processus d'évolution affectant toutes les couches de la population, on ne peut se limiter à cette lecture à caractère élitiste, d'autant plus qu'il existe de multiples médiations qui ne sont pas à la portée de tout un chacun »². Par la mise en œuvre de ces médiations, ces lieux ouvrent ainsi, de fait, ces espaces d'activités à de nouveaux « adeptes », rompant avec les systèmes culturels (associatifs et tribaux) fortement représentés durant les périodes précédentes.

¹ BOURDEAU P., MAO P. (2002), Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 83 à 122.

² REMY J. (2000), L'implication paradoxale dans l'expérience touristique in Le tourisme local, une culture de l'exotisme, Coll. Tourisimes et sociétés, l'Harmattan, Paris, pages 44.

En conclusion, durant cette période, le secteur marchand¹ s'approprié les lieux de pratiques sportives de nature. Le lieu devient un produit de consommation ludique et touristique. Leurs formes et supports sont dictés par les lois du marché, afin de s'adapter aux nouvelles attentes de la clientèle. Ces évolutions s'accompagnent d'une montée en puissance du professionnalisme dans le domaine sportif. De nombreux Brevetés d'Etat, acteurs touristiques ou simples entrepreneurs trouvent dans ces activités, un marché porteur pour le développement de nouveaux produits. La rationalité dictée par les plans marketing préalables à la réalisation de ces équipements sportifs innovants se satisfait mieux des cadres construits autour du triptyque dé-territorialisation- artificialisation – théâtralisation, que des modèles traditionnels basés sur un développement diffus de ces activités (espace ouvert, libre et gratuit). Cette dernière remarque remet en cause l'idée maîtresse de la singularité des lieux sportifs de nature et tend à universaliser les formes et organisations de ces derniers. Les logiques dictées par le milieu cèdent le pas à une recherche de la reproductibilité des espaces d'activités.

Ces évolutions vont bouleverser les conceptions culturelles traditionnelles des acteurs face au monde du sport comme l'illustre la réaction critique de J-M. Brohm : « le sport s'intègre de plus en plus dans le modèle managérial des entreprises privées où ce qui domine, c'est la gestion la plus rationnelle, la plus rentable, la plus profitable qui devient le modèle de référence. La marchandisation du sport n'économise pas le bénévolat, l'amateurisme et la gestion souple des clubs. Les effets pervers de ce sport, ce sont l'affairisme, la corruption, le clientélisme, l'autoritarisme »².

Comme le montre le tableau n°8 (ci-après), le lieu ne se décrit plus par l'intermédiaire de ses caractéristiques naturelles (forme, relief, paysages, etc.) ou sportives (type d'activité, espace support, niveau technique, etc.) mais grâce à des indicateurs tels que le chiffre d'affaires, l'investissement, la durée de l'amortissement, le panier moyen par consommateur, le cycle de vie du produit, l'emploi induit, la zone de chalandise, etc.

¹ PLAGNOL G. (1997), *Tourisme sportif et secteur marchand*, in *Tourisme et sport*, Cahier Espaces n°52, , Touristiques Européennes, Paris, pages 25 à 31.

² BROHM J.M. (1996), *Pernicieuse idéologie*, in *Le sport, c'est la guerre*, Manières de voir – 30, Le Monde diplomatique , Paris, page 75 à 77.

Tableau 8 : Éléments de caractérisation socio-économique des espaces sportifs innovants

	Espace d'eau vive	Via ferrata	Parcours acrobatiques en forêt	Espace de randonnées	Unité Touristique de Pleine Nature
Exemples pris en compte	9 sites labélisés F.F.C.K. en 1999	57 parcours en janvier 2000	46 parcours en 2000	la Retrouvance (résultats 1998)	U.T.P.N. Chassezac
Activités sportives proposées	Canoë-kayak, nage en eau vive, raft	Via ferrata	Acrobranche, parcours aventure	Randonnées pédestres et V.T.T.	Canyonisme, escalade, randonnées
Modalité de pratique	De l'initiation à la compétition	récréative	Ludique et récréative	Récréative et sportive	Récréative et sportive
Investissement (global et pluriannuel)	Aménagement rivière naturelle de 700 K.F. à 1500 K.F., rivière artificielle - 5000 KF. à 10000 KF.	De 50 à 920 K.F.	De 100 K.F. à 2 500 K.F.	4 000 K.F.	3 000 K.F.
Frais de fonctionnement annuel de la structure	Autour de 50 K.F. pour une rivière naturelle	De 5 à 35 K.F.	De 10 à 150 K.F.	Pas de budget prévu	Pas de budget prévu
Fréquentation annuelle	De 3 000 à 35 000 journées / année	En 1997, 4300 aux Vigneaux - 2150 au Caire	3000 la Féclaz 15 000 Talloire 20 000 Autrans	36 groupes soit plus de 400 personnes	3000 pers. pour le canyon, fréquentation globale inconnue
Prix d'entrée (moyen adulte)	30 F. / pers, réductions pour les membres F.F.C.K.	Souvent gratuit ou de 15 à 20 F. / pers	130 F.	Gratuit, commercialisation restauration, hébergement et encadrement	gratuit
Chiffre d'affaires annuel estimé	De 1 000 à 1 300 K.F.	55 K.F. pour les Vigneaux en 1996	De 1 600 K.F. à 2500 K.F. (estimation 2000)	1 000 K.F.	Pas d'estimation
Emplois induits	De 1 à 3 permanents, saisonniers, + emplois induits	Guichetier (pour VF payantes), professionnels (guides et BE)	Brevets d'Etat ou guides pour l'encadrement, accueil et entretien	Commerces et services touristiques et sportifs locaux	Commerces et services touristiques et sportifs locaux
Initiateur des projets d'équipement ou d'aménagement	Collectivités territoriales appui FFCK Participation fréquente de l'E.D.F. ou de la C.N.R.	Collectivités, professionnels (guides, moniteurs)	Sociétés privées	O.N.F.	Syndicat intercommunal

(Sources : références bibliographiques et entretiens, P. Bourdeau, P. Mao 2001¹)

¹ BOURDEAU P., MAO P. (2002), Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 83 à 122.

7. Approche prospective : vers une reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif

L'Etat, acteur dominant dans la société civile, a un rôle secondaire dans toute cette histoire des lieux de pratiques sportives de nature. Traditionnellement, il a attribué ses pouvoirs liés à la gestion et au développement des espaces d'activités à certaines fédérations bénéficiant d'une délégation de la part du Ministère de la Jeunesse et des Sports¹. Celle-ci « leur confère de véritables prérogatives de service public »². Ainsi, le mouvement sportif (fédérations et C.N.O.S.F.) se substituait aux administrations centrales, leurs activités revêtant un caractère d'intérêt général.

Depuis la fin des années 1930, le Ministère de la Jeunesse et des Sports et ses différents services statistiques se sont souciés principalement des lieux répondant aux cadres spatiaux des équipements sportifs par destination pour reprendre la typologie proposée par F. Vigneau³. Stades, gymnases, piscines, etc. structurent alors l'espace sportif national.

A l'inverse, les aménagements sportifs par adaptation⁴ et plus encore les espaces d'activités physiques et sportives par appropriation⁵ (ce statut particulier des espaces de nature sera l'objet du chapitre 2 de cette même partie) échappent généralement au regard du législateur et aux recensements des équipements sportifs.

Ceux-ci ne sont pas alors soumis aux règles et normes des équipements sportifs traditionnels. Pourtant, l'affirmation des pratiques de nature dans le champ sportif à travers de la multiplication des espaces et activités, les nouveaux enjeux économiques et territoriaux émergents durant les deux dernières périodes présentées précédemment, vont imposer aux pouvoirs publics la nécessité d'apposer un nouveau regard sur les lieux dédiés à ces pratiques.

¹ Notons, qu'avant la création du secrétariat d'état et du ministère, diverses associations ou fédérations sportives ont bénéficié d'une reconnaissance d'utilité publique directement de la part de l'Etat.

² BAYEUX P. (1999), *Le sport et les collectivités territoriales*, Coll. Que sais-je ?, Presse Universitaire de France, Paris.

³ VIGNEAU F. (1998), *Les espaces du sport*, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, page 11. Il s'agit de « constructions érigées *ex-nihilo* expressément ou principalement pour le déroulement de pratiques sportives (stade, gymnase, piscine, etc.). Ces équipements peuvent être permanents ou temporaires ».

⁴ VIGNEAU F. (1998), *Op. Cit.*, page 11 : « sites naturels ou équipements existants qu'une intervention de l'homme a permis de rendre propres à un usage sportif, même temporaire (sentier de randonnée pédestre ou équestre en sous-bois débroussaillé et balisé, circuit de ski de fond damé et tracé, salle de foyer rural munie de tapis de mousse pour la pratique de la gymnastique volontaire, etc.) ».

⁵ VIGNEAU F. (1998), *Op. Cit.*, page 11 : « sites naturels, espaces urbains ou domestiques utilisés, en l'état, pour la pratique d'activités physiques et sportives (plages où sont pratiqués la natation, le surf, la course, divers jeux de ballons, la randonnée équestre, le char à voile ; parc urbain utilisé pour la course ; parvis d'équipement public utilisé pour la planche à roulette ; etc.) ».

L'analyse de quelques textes législatifs et réglementaires permet de rendre compte de la lente prise en considération des lieux d'activités sportives de nature par l'état et les collectivités locales. Ceci nous oblige à un retour succinct aux années 1970-1980.

La lente prise en compte des lieux de pratiques sportives de nature par le législateur

Il faut attendre le début des années 1970 pour que soit inscrite dans un texte, la reconnaissance d'un possible usage sportif des espaces ruraux. Dans un premier temps, la réglementation portera principalement sur les espaces de randonnées et plus particulièrement sur le multi-usage des chemins ruraux. Une circulaire du 18 décembre 1969 (JO, 18 janv. 1970), reconnaît accessoirement leurs vocations récréatives « dans la mesure où il est admis qu'ils facilitent l'accès à des sites ou autres ressources de la nature ». Leur utilisation légitime reste pourtant à dominante agricole.

La loi du 22 juillet 1983, en instaurant les Plans Départementaux des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.), reconnaît les pratiques sportives et pérennise l'accès à ces espaces. Le Département est alors reconnu comme l'échelon territorial pertinent pour la gestion et la préservation de ces itinéraires. C'est le premier signe de la reconnaissance institutionnelle du multi-usage des espaces ruraux et montagnards. L'inscription d'un itinéraire sur le plan garantit son affectation à l'usage du public et interdit son aliénation. Face à ces contraintes, de nombreux élus locaux vont freiner la mise en œuvre de cette procédure. A titre d'exemple, après une vingtaine d'années, seulement 30% des communes ardéchoises sont inscrites au P.D.I.P.R. !

La « Loi Montagne » va ensuite tenter d'élargir à un nombre plus important d'activités et d'espaces, les principes édictés par la loi de 1983. Cette Loi n° 85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne propose pour chacun des massifs de « désigner les espaces, paysages et milieux les plus remarquables du patrimoine naturel et culturel montagnard, notamment les gorges, grottes, glaciers, lacs, tourbières, marais, lieux de pratique de l'alpinisme, de l'escalade et du canoë-kayak, cours d'eau de première catégorie et leurs abords, et de définir les modalités de leur préservation (Art. L. 145-7, L. n. 85-30, 9 janv. 1985, alinéa 2) ». Faute de décrets d'application, aucun comité de massif ne mettra en place de schéma ou de plan spécifique de ces activités.

Comme pour la randonnée, une loi de 1976 va consacrer l'usage commun de l'eau. Ce principe sera ensuite réaffirmé par la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau dont le premier article positionne cette ressource comme « faisant partie du patrimoine commun de la Nation ». Les divers usages récréatifs utilisant ce support (baignade, sports d'eau vive, plaisance, etc.), sont ainsi reconnus et légitimés. Ces espaces sont alors régis par le code du domaine public fluvial et des cours d'eaux domaniaux. Celui-ci garantit sur ces espaces,

leurs usages collectifs et donc la liberté d'accès aux sportifs consacrée par l'article 6 de la loi de 1992 : « en l'absence de schéma d'aménagement et de gestion des eaux approuvé, la circulation sur les cours d'eau des engins nautiques de loisir non motorisés s'effectue librement dans le respect des lois et règlements de police et des droits des riverains ».

Enfin, la loi sur le sport de 1984 donnant les cadres du développement des activités sportives en France ne consacre aucun article spécifiquement aux sports de nature. Seules les conditions d'exercice d'un encadrement professionnel ou associatif sont définies comme pour toutes les autres disciplines sportives.

Jusqu'à la fin des années 1990, le cadre juridique relatif aux activités de nature montre une vision sectorielle ou se borne à édicter des principes généraux du libre accès à ces espaces.

Vers une reconnaissance institutionnelle du foncier récréatif

Entre 1999 et 2000, un arsenal de nouvelles dispositions législatives¹ vont tenter d'encadrer tant le développement que la gestion des espaces de pratiques sportives de nature. Trois textes principaux vont explicitement s'intéresser à ces activités : la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire grâce à la création de schémas de services collectifs du Sport (L.O.A.D.D.T. ou loi Voynet), la réforme de la coopération intercommunale (loi Chevènement), ainsi que la loi du 6 juillet 2000 réformant de la loi de 1984 sur le sport². Tous ces textes vont proposer un nouveau cadre d'action à l'Etat, aux collectivités territoriales et modifier le positionnement des acteurs sportifs au sens large, en plaçant le sport comme élément structurant des territoires.

Tous les échelons territoriaux sont concernés par ces nouvelles dispositions. Une approche multi-scalaire s'impose alors aux décideurs sportifs :

- au niveau national : l'**Etat**, au vu de l'ensemble des contributions régionales des schémas de services collectifs du sport, définit une politique globale, basée sur une planification et une **approche prospective du développement du sport**. Il tente ainsi de redistribuer de manière cohérente les moyens financiers et humains à sa disposition ;

- au niveau régional : la **Région** devient l'élément clé du dispositif de **planification et de développement territorial** lié aux pratiques sportives. Cette collectivité doit mettre en place un outil d'observation dynamique, au travers des schémas des services collectifs, qui doit présenter : l'observation des pratiques, la structuration globale, l'évolution des politiques conduites ; **l'utilisation des espaces naturels et ruraux ouverts aux pratiques**

¹ Cette synthèse a été réalisée grâce à la compilation de nombreux documents de travail émanant du Ministère de la Jeunesse et des Sports, du CREPS Rhône-Alpes et de différentes Régions.

² Les références de ces différents textes ont déjà été présentées dans l'introduction générale de ce travail.

sportives, l'évolution de l'emploi sportif, des qualifications et des formations professionnelles correspondantes, l'accueil et le suivi des sportifs de haut niveau, y compris sur le plan de la santé, l'offre de spectacle sportif ;

- le **Département** devient l'échelon de **gestion et de concertation** des activités sportives de nature. L'article 50 et suivants de la loi du 6 juillet 2000, incitent les Conseils Généraux de mettre en place des Commissions Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.) des activités de nature. Ces commissions consultatives, élargissent à toutes les activités les principes de fonctionnement des P.D.I.P.R. Un Plan Départemental des E.S.I. doit être créé afin de mettre en œuvre une politique concertée et garantir la pérennité de l'accès à ces espaces ;

- l'échelle territoriale pertinente de **développement** des phénomènes sportifs infra-régionaux fait émerger la **notion de bassin sportif**. Notion qui en terme de recomposition territoriale se calque tantôt sur les « communautés d'agglomérations », tantôt sur les « Pays », les Parcs Naturels Régionaux ou un réseau de ville. Cette volonté politique nationale tend à renforcer et à inciter les collectivités locales à entrer dans les nouvelles grilles de coopérations intercommunales. Ces nouvelles structures deviennent les interlocutrices privilégiées des Départements, Régions et de l'Etat dans différents domaines dont le sport.

Tous ces textes définissent les trois grandes fonctions et/ou services sportifs à prendre en compte à ces diverses échelles territoriales : la **récréation sportive** au sens large, la formation et la recherche de la performance collective et individuelle.

Les pratiques sportives de nature sont ainsi positionnées au centre des préoccupations du législateur. **Le lieu d'activité sportive de nature tend progressivement à devenir un équipement sportif à part entière**, avec des cadres ou normes spécifiques. Cette tendance réaffirme de manière explicite et globale, la reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif, sous réserve, que le lieu soit intégré à un schéma ou plan de gestion et d'aménagement.

Si le système associatif et sportif bénéficiait jusqu'alors d'une certaine autonomie dans l'appropriation et le développement des lieux d'activités de nature, la conséquence directe de ces évolutions est qu'il doit aujourd'hui intégrer à ses actions, les cadres, prérogatives et projets d'une grande diversité d'acteurs. C'est, d'une certaine façon, un amoindrissement du pouvoir fédéral traditionnellement lié aux délégations de service public et une complexification de l'économie des rôles (gestion concertée et partenariale) autour des questions liées à la gestion et au développement de ces lieux d'activités.

En guise de synthèse sur cette approche géo-historique de la diffusion et du développement des pratiques sportives de nature en France

Ces deux siècles et demi d'histoire des pratiques sportives de nature ont participé à la production d'un nombre important de lieux d'activités qui constituent l'offre territoriale sportive contemporaine.

Au cours de chaque période, une forme particulière de lieu émerge et s'affirme pour chaque activité. Celle-ci s'inscrit plus largement dans l'évolution des relations qu'entretient l'Homme avec la nature et dans les cadres ou contextes idéologiques et culturels dominants. Il s'agit d'une évolution de forme, mais aussi du sens donné aux lieux par une définition conjoncturelle de pratiques légitimes et distinctives.

Cette analyse donne une large place au contexte historique et aux structures sociétales dans les évolutions des pratiques sportives de nature. Chaque grande rupture ou évolution marquante au sein des loisirs et/ou du tourisme affecte ces activités en créant de nouveaux types de jeux et d'usages des espaces ruraux et montagnards.

Tableau 9 : Quelques exemples d'évolution des formes de lieux selon les contextes historiques

Période	Classique	Moderne I	Moderne II	Californienne et technologique	Marketing	Prospective
Activités						
Forme idéale -typique du lieu	Lieu merveille de la nature, lieu source de connaissances	Lieu élitiste et formateur Le lieu « remarquable »	Lieu social	Lieu tribal Spot	Lieu produit ou théâtralisé	Lieu normalisé et standardisé
Statuts de l'objet Nature	Conquête	Aménagement	Développement	Protection	Gestion	Création d'équipement normalisé Plan et schéma de développement des lieux
Randonnées	Excursionnistes	Parcours initiatiques	Grandes randonnées	Trekking	Raids aventures	
Alpinisme	Sommet vierge	Arête, couloir et face vierge	La face Nord, la directe puis la directissime	Enchaînement La trilogie Ski extrême	Expédition commerciale	
Escalade		Entraînement à alpinisme	Terrain d'Aventure	Libre Ecole d'escalade	Structure Artificielle d'Escalade	
Canoe-kayak	Canotage sur la Seine	La première	La haute rivière	La vague	Le stade d'eau vive	

(Source : P. Mao, 2003)

Ce tableau résume les différentes formes que vont prendre les lieux selon les périodes historiques. Ceci, sans tomber dans le déterminisme historique voire l'historicisme, car il semble bien difficile d'apporter un regard prospectif sur le développement de ces activités tant les ruptures sont importantes entre les périodes au même titre que les types de jeux qui s'y succèdent. Il s'agit bien de ruptures, plus que d'éléments qui, combinés, aboutissent à une nouvelle ère sportive.

Cette analyse permet également de saisir les différents modes d'organisation internes aux lieux qui vont se succéder durant ces deux siècles. L'exemple des sports de montagne (alpinisme et escalade) offre, à plus d'un titre, une parfaite illustration de ces processus.

Tableau 10 : Le cas exemplaire de la dynamique des sports de montagne depuis deux siècles

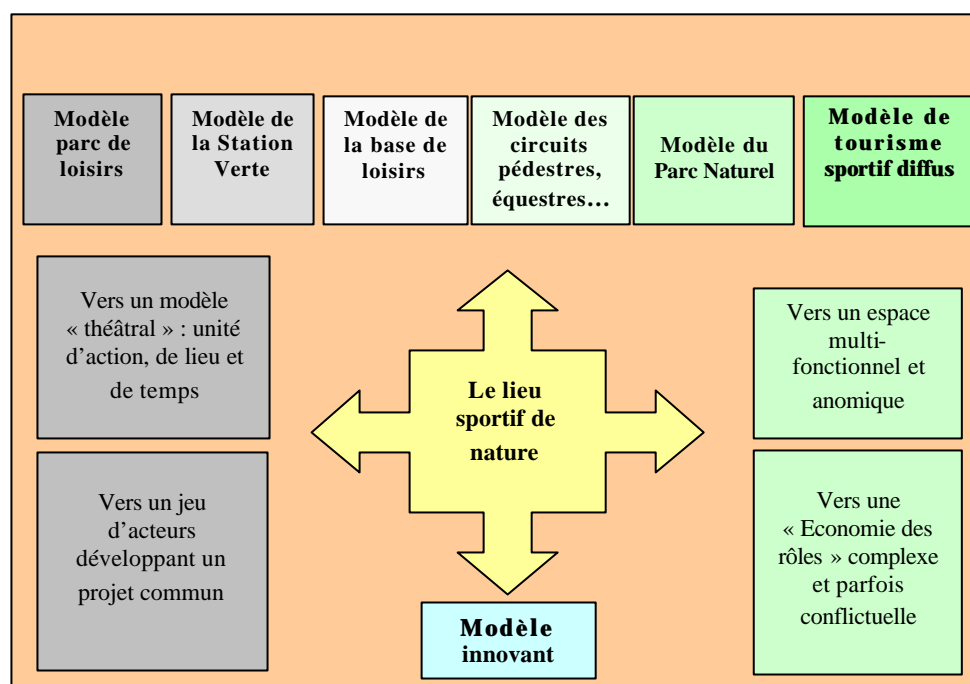
Période	Classique et moderne I	Moderne II	Californienne	Marketing	2000
lieu de pratique	haute montagne	« terrain d'aventure »	site « sportif »	via ferrata	parcours aérien en forêt
Accès	ouvert/gratuit	ouvert/gratuit	ouvert/gratuit	ouvert/gratuit ou payant	fermé/payant
Degré d'équipement du support	très faible	faible	fort	très fort	total
Normalisation de l'équipement	quasi-absence d'équipement	choix de l'ouvreur	Recommandations fédérales	cahier des charges et normes d'équipement	marques déposées et labels A.F.NOR.
Spécialisation de l'espace de pratique	faible	moyenne	forte	très forte	exclusive
Technicité sportive requise	Moyenne à forte puis très forte	très forte	forte à faible	faible	très faible
Taux d'encadrement par guide - B.E.	1 ^{er} temps systématique puis faible (le sans-guide)	très faible	très faible	fort	très fort
Acteurs à l'initiative de la création du lieu	aristocrates bourgeois pratiquants	initiative individuelle dans un cadre associatif ou fédéral	« ouvriers » et équipiers individuels + appui associatif éventuel	collectivités territoriales, stations, guides de haute montagne	stations opérateurs privés

(Source : P. Mao 2003)

De lieu ouvert, libre et à faible niveau d'équipement représenté par la haute montagne durant la période classique, le lieu va progressivement se transformer pour tendre vers un espace clos, d'accès payant, où aussi bien la pratique que les aménagements sont normés et imposés.

Ce constat a pour conséquence directe la diversification des modèles et cadres territoriaux d'aménagement et de gestion des espaces de pratiques sportives de nature. Le modèle classique reposant sur un tourisme sportif diffus va progressivement être concurrencé par des formes d'organisations territoriales diverses. Ainsi, d'espaces multifonctionnels et anoniques, la forme des lieux d'activités va évoluer, pour tendre vers un modèle théâtralisé. Il se construit alors une opposition au sein des pratiques de « nature » entre des espaces artificiels et dé-territorialisés et d'autres répondant aux cadres de la « wilderness » (nature « sauvage », absence d'équipement, etc.). Cette diversification va entraîner une complexification des logiques internes aux pratiques sportives de nature, chacune de ces formes reposant sur des logiques de développement propres et parfois antinomiques (la partie V a pour objet d'analyser des différentes formes de développement des lieux sportifs à travers l'analyse des formations socio-spatiales localisées).

Figure 18 : Diversification des modèles d'aménagement des lieux sportifs de nature



(P. Bourdeau, P. Mao 2002¹, inspiré du schéma de P. Chazaud 2000²)

¹ BOURDEAU P., MAO P. (2002), Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 83 à 122.

² CHAZAUD P. (2000), Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire, Montagnes Méditerranéennes, n° 11, TEO-CERMOSEM, Le Pradel, Mirabel, pages 49 à 54.

Ce schéma laisse une large place à des modèles innovants, qui renouvellent régulièrement les formes de lieux sportifs de nature. Toute cette histoire s'inscrit alors dans un processus permanent de territorialisation (mise en place d'une formation socio-spatiale particulière), de dé-territorialisation (désuétude de cette dernière et recherche d'une nouvelle forme et d'un nouveau type de lieu, éventuelle ou possible délocalisation) et de re-territorialisation (définition d'une nouvelle structure socio-spatiale venant se juxtaposer ou se superposer à la première).

Pour conclure, la figure n°19¹ (page suivante) résume les différentes filiations entre activités mises en évidence par cette approche géo-historique. Cette représentation tendrait à légitimer la notion de famille d'activités sportives et par-là même celle de champ ou marché.

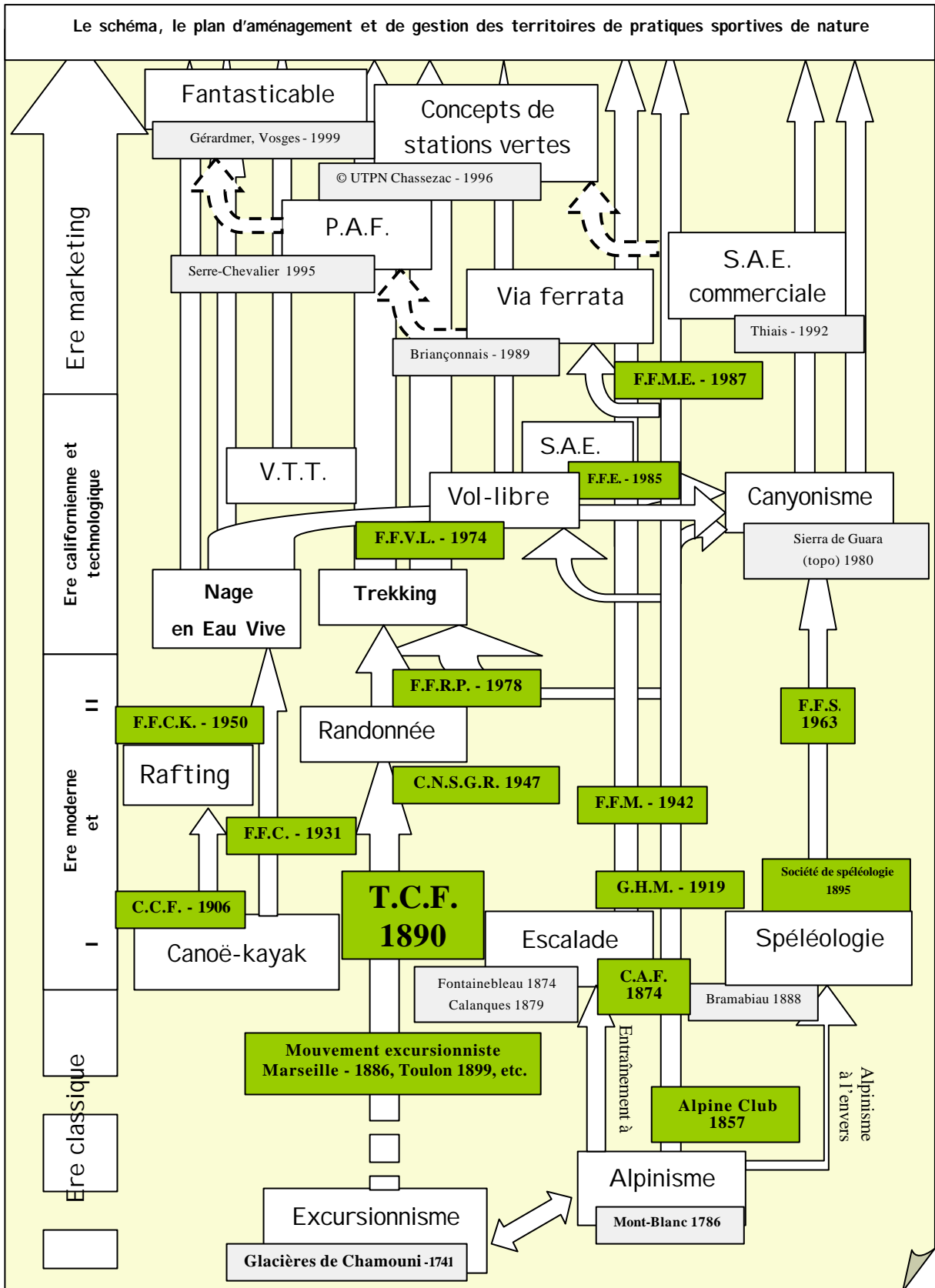
Au sein de celui-ci, malgré la diversification des lieux (liée au lent passage de la montagne non-lieu issue des représentations archaïques de cet espace au lieu artificialisé et normalisé contemporain), différentes pratiques, acteurs, influences extérieures ou logiques internes régissent ce marché au sein duquel s'illustrent les différentes ruptures par la réorganisation permanente des logiques d'action, des lieux de pouvoir et de récréation. « Le changement ne peut se produire que par l'extension de l'horizon et par l'invention de nouvelles pratiques »².

Si durant l'ère moderne, le développement des pratiques semble relativement autonome et « linéaire », même si les diverses sociétés, associations et groupements entretiennent de nombreuses relations et sont en lutte permanente pour l'affirmation de leur légitimité dans le champ, les logiques se brouillent durant l'ère californienne et technocratique, puis marketing avec de nombreuses interactions entre les pratiques sportives de nature, la mise en place de diverses circularités et mixages aussi bien culturels que géographiques.

¹ Certaines dates présentées cette figure sont sujettes à discussion. Par exemple concernant la date de création des « excursionnistes marseillais », ainsi, M. Boyer (1999) donne 1897 comme A. RAUCH (2001), M. Marié (1982) 1886 et B. Vaucher (2001) propose 1895, un choix a dut être fait entre ces différentes dates ; Il en va de même pour certaines activités innovantes ou les dates du projet, du dépôt des brevets, de la mise en œuvre du chantier et de l'ouverture au public ou de la diffusion varient sur quelques années.

² BOYER M. (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon, page 28.

Figure 19 : Logique de filiation des pratiques sportives de nature



(Source : P. Mao, 2003)

Chapitre 2 : La construction et l'appropriation collective de lieux sportifs exemplaires

Dans la continuité de cette première approche, si les lieux sportifs s'inscrivent dans une Histoire (avec un grand H) au sein de laquelle ils prennent une place particulière dans l'espace des sports de nature, selon les périodes ou ères durant lesquelles ils apparaissent, une autre perspective permet de s'intéresser à leurs propres dynamiques et aux processus socio-spatiaux qui ont permis leur émergence. Ce deuxième regard permet donc d'approcher à une échelle micro, de manière endogène et singulière, l'histoire des lieux sportifs.

Les définitions des différentes formes de lieux proposées précédemment soulignent l'indispensable prise en compte de la temporalité dans l'analyse de leurs dynamiques. « Les lieux, intrinsèquement sociaux, naissent, évoluent, disparaissent éventuellement, en fonction du cours de la société dans laquelle ils s'inscrivent et qu'ils contribuent à faire exister »¹. Dans une problématique touristique et sportive, les différentes territorialités des pratiquants génèrent des mobilités différenciées participant à la construction des lieux. L'analyse de ces spatialités et territorialités des pratiquants-usagers sera l'objet de la Partie IV de la thèse. Ce deuxième chapitre sera consacré, plus particulièrement à la construction collective d'un lieu, c'est-à-dire à l'édification du lieu, à sa « sportivisation » par l'intermédiaire de différents marqueurs socio-sportifs (faits sportifs marquants, ouvertures d'itinéraires, de voies, premières et découvertes, discours, publications de topo-guides ou d'articles de presse spécialisée, création de clubs, etc.). La partie géo-historique a montré comment ces derniers ont rythmé toute l'Histoire des pratiques sportives de nature.

Comment les pratiquants par l'intermédiaire de différents marqueurs socio-sportifs participent-ils à la construction d'un lieu particulier et à sa progressive singularisation dans l'offre sportive nationale ?

Pour répondre à cette question, il sera fait l'hypothèse que le lieu a un cycle de vie, dont il s'agira de définir les différentes phases d'évolution. L'analyse portera ensuite sur le rôle et la place de ces marqueurs socio-sportifs dans la construction du lieu. Pour tenter de valider cette approche, cette grille d'analyse sera appliquée aux Gorges du Verdon et à la création d'un haut lieu de la pratique de l'escalade.

L'objectif poursuivi est de questionner le statut des espaces de nature comme lieux sportifs par appropriation (hypothèse centrale de ce chapitre).

¹ LUSSAULT M. (1996), L'espace en actions, de la dimension spatiale des politiques urbaines, Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie, Université François-Rabelais, Tours, page 80.

L'utilisation du cycle de vie dans l'analyse des dynamiques des lieux touristiques et/ou sportifs

La « time-geography » offre un cadre théorique pertinent pour appréhender les divers usages des individus, de l'espace dans le temps. Une synthèse francophone des travaux fondateurs de ce courant de la géographie suédoise a récemment été réalisée par S. Chardonnel dans une perspective touristique¹. Comme elle le souligne dans un ouvrage relatif aux aspects fondamentaux de l'analyse spatiale, « la géographie dispose de données, de méthodes et d'outils dont l'usage combiné permet d'expliquer les modalités et les règles de l'organisation et de la production de l'espace. La mise en évidence des structures et formes d'organisation spatiale passe nécessairement par une réflexion sur les processus à l'origine de ces structures et sur l'évolution et la dynamique des systèmes spatiaux ; c'est pourquoi la problématique « espace – temps » est très souvent au cœur, implicitement ou explicitement, des raisonnements géographiques »². Parmi l'arsenal méthodologique qu'offre cette école de pensée, deux outils seront ici utilisés.

Le premier s'intéresse au cycle de vie d'un lieu. S'inspirant des courbes épidémiologiques de diffusion d'une maladie dans une population (loi dite de Verhulst ou de distribution logistique), ce cycle a été adapté à un grand nombre de champs d'analyses ou scientifiques, entre autres, en économie³, en marketing dans les processus d'innovation des produits classiques⁴ ou sportifs⁵, en démographie (sportive⁶), en médecine⁷, etc. et dans des problématiques touristiques par de nombreux auteurs.

Le second permet d'analyser des mobilités spatiales, « classiquement étudiées à l'aide de matrices origines – destinations, où deux points sont connus dans l'espace et dans le temps, rendant possible la mesure et la caractérisation des flux entre ces deux points »⁸.

¹ CHARDONNEL S. (1999), Emplois du temps et de l'espace, Pratiques des populations dans une station touristique de montagne, Thèse de Géographie de l'Université Joseph Fourier, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

² CHARDONNEL S. (2001), La time-geography : les individus dans le temps et dans l'espace, in SANDERS L. et al., Aspects fondamentaux de l'analyse spatiale, volume Modèle en analyse spatiale, Coll. Science Publication, Hermes, Paris, pages 129 à 156.

³ Voir synthèse des approches récemment publiées : FENNETEAU H. (1998), Cycle de vie des produits, Economica, Paris.

⁴ CHARDONNEL S. (2001), Op. Cit., page 130 cite un article de HAGERSTRAND T. (1953). Autrement voir ALBERNATHY W.-J., UTTERBACK J.-M. (1975), A dynamic model of process and product innovation, Vol. 3, n°6, Omega.

⁵ HILLAIRET D. (1999), L'innovation sportive, entreprendre pour gagner, Coll. Economie et Innovation, Série Clichés, L'Harmattan, Paris. Voir particulièrement pages 51 à 70.

⁶ Voir chapitre précédent : THOMAS R. (1998), Sociologie du sport, Que sais-je ?, 3^{ème} corrigée, Presses Universitaires de France, Paris

⁷ GOULD P. (1995), Epidémiologie et maladie, in in Encyclopédie de la Géographie, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, pages 947 à 967.

⁸ CHARDONNEL S. (2001), Op. Cit., page 130.

Comme le montrent G. Cazes et R. Knafou, « l'invention du lieu touristique consiste en une nouvelle lecture d'un territoire donné aboutissant à un double mouvement, le premier étant un processus de détournement d'utilisation dominante du lieu – c'est le pouvoir subversif du tourisme – et le second étant l'incorporation de nouveaux espaces au lieu touristique – c'est le pouvoir de conquête du tourisme. [Il s'agit des] deux processus révolutionnaires mis en œuvre par le mouvement touristique »¹. Cette analyse prend en compte une approche dynamique du lieu. Ainsi, les lieux de pratiques sportives qui pourront être appréhendés, dans un espace d'étude particulier, à un instant « t », sont la résultante d'une évolution dont il est possible de définir les différentes phases. Comme le fait remarquer J-M. Dewailly² ainsi que maints auteurs, « le produit touristique semble affecté d'un cycle de vie qui peut (potentiellement) s'achever par sa disparition. L'espace touristique, et donc récréatif, peut être affecté par la même évolution ».

Les entrées choisies par ces auteurs sont pourtant très différentes. Ainsi, M. Chadeffaud s'inspirant du cycle économique du produit, propose à travers l'évolution des mythes et représentations de l'espace, une analyse de la dynamique des structures socio-spatiales participant au développement touristique des pays de l'Adour. D. Clary privilégie une approche foncière de la station touristique comme système. Il en tire ainsi des conclusions quant aux impacts démographiques et économiques liés à la « touristification » du site. R.W. Butler définit son espace d'étude comme la station, mais appréhende sa dynamique à travers l'évolution de la population touristique. J-M. Miossec, pour sa part, s'intéresse à « un espace touristique régional ». Son travail, à une échelle spatiale plus petite, privilégie quatre entrées distinctes : les stations touristiques, les modalités et les infrastructures de transport, le comportement des touristes et l'attitude des autorités et des populations de la région. Malgré la diversité des entrées privilégiées dans ces différents travaux, un certain nombre de similitudes permet une mise en parallèle des modèles proposés. La cinquième colonne du tableau n°11 (ci-après), apporte une lecture critique des quatre approches précitées et propose un modèle adapté aux lieux de pratiques sportives de nature. Dans le cadre de ce travail, l'entrée privilégiée repose sur des marqueurs socio-sportifs à travers divers signes forts de l'appropriation de l'espace par les pratiquants. Même si ces derniers sont plus longuement définis ultérieurement, ils consistent en l'utilisation d'indicateurs tels que l'ouverture ou la conquête de nouveaux itinéraires ou fragments d'espaces, la publication de topo-guides ou d'articles de la presse spécialisée, la création de clubs ou d'instances associatives, etc.

¹ CAZES G. et KNAFOU R. (1995), Le tourisme, in Encyclopédie de la Géographie, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, pages 827 à 844.

² DEWAILLY J. M. (1997), L'espace récréatif : du réel au virtuel ?, in L'espace géographique, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, pages 205 à 213.

Tableau 11 : Approche comparative des différents modèles d'évolution des espaces touristiques

CHADEFAUD M. ¹	CLARY D. ²	MIOSSEC J-M. ³	BUTLER R.W. ⁴	Cycle des lieux de pratiques sportives de nature
Phase de création du produit	Phase pré- ou a-touristique	Phase pré-touristique	Phase d'exploration	a) Phase non ou pré-sportive
Phase de maturité du produit	Phase d'implantation du tourisme	Phase pionnière	Phase d'implication	b) Phase de découverte du lieu
L'obsolescence du produit	Phase touristique	Phase de développement	Phase de développement	c) Phase d'amplification de l'appropriation du lieu
		Phase d'organisation	Phase de consolidation	d) Phase de construction d'un haut lieu sportif
		Phase de saturation	Phase de stagnation	e) Phase de stagnation
« mutation-reconversion » du produit			Phase de déclin	f1) Phase de re-dynamisation f2) Phase de maintien f3) Phase de déclin

(Sources : M. Chadenaud - 1987, D. Clary - 1993, F. Deprest - 1997, P. Mao - 2003)

La figure n°20 (ci-après) permet de visualiser le cycle de vie d'un lieu de pratiques sportives de nature. Cette figure s'inspire largement du modèle développé par R. W. Butler en 1980.

¹ CHADEFDAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.

² CLARY D. (1993), Le tourisme dans l'espace français, Coll. Géographie, Masson, Paris, pages 83 à 85.

³ MIOSSEC J-M. (1976), Eléments pour une théorie de l'espace touristique, C.H.E.T., Aix en Provence.

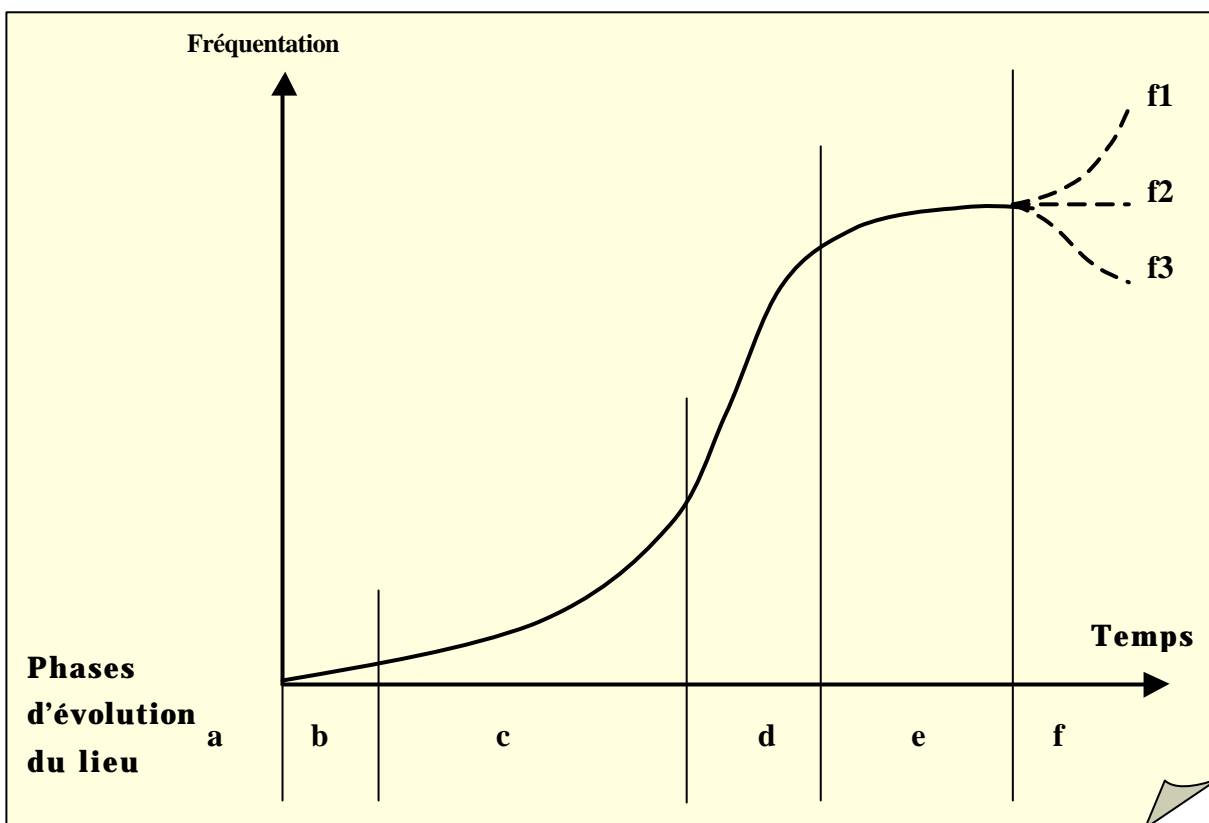
⁴ BUTLER R.W. (1980), The concept of tourist area cycle evolution : implication for management of ressources, Canadian Geographer, XXIV, 1, pages 5 à 12.

Les cycles d'évolution des espaces touristiques développés par ces deux derniers auteurs sont présentés dans l'ouvrage : DEPREST F. (1997), Enquête sur le tourisme de masse, L'écologie face au territoire, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 31 à 38.

Avant de développer les différentes phases et leur contenu, il semble opportun de s'interroger sur ce positionnement postulant l'existence de diverses discontinuités spatio-temporelles aussi bien sociales que fonctionnelles sur un même lieu. A. Reynaud¹ avance à ce sujet « qu'à partir du moment où le géographe reconnaît que l'histoire économique et sociale est essentiellement discontinue, tout devient simple. Le géographe qui désire prendre en compte l'histoire dans une recherche est amené à travailler dans le cadre de la problématique suivante :

- déterminer la structure socio-spatiale actuelle, dans une perspective synchronique,
- déterminer la structure socio-spatiale précédente, l'opposition des deux structures révèle la dimension diachronique,
- déterminer le seuil ou la rupture qui sépare les deux structures ».

Figure 20 : Cycle de vie d'un lieu de pratiques sportives de nature



(Source : P. Mao - 2003 d'après R. W. Butler - 1980)

¹ Cité in CHADEF AUD M. (1987), page 21. REYNAUD A. (1979), Les différentes utilisations de l'histoire par la géographie, Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin de la section de géographie, Tome LXXXIV, Bibliothèque Nationale, Paris.

La pertinence de ce type d'approche par la présence de ruptures ou de différentes discontinuités a déjà été démontrée dans l'Histoire générale des pratiques sportives de nature et de l'espace géographique qu'elles participent à construire et à organiser. Entre universalité et singularité, l'objet est ici d'apposer un autre regard sur l'histoire d'un lieu et les processus d'appropriation qui lui ont donné forme et sens dans cet espace. Peut-on alors reconnaître une autonomie au lieu sportif grâce à sa capacité à construire sa propre histoire ?

Dans cette perspective, six phases hypothétiques d'évolution d'un lieu sportif de nature peuvent être caractérisées de manière chronologique. Est proposé ici un modèle traditionnel de « sportivisation »¹ des lieux dans les espaces ruraux et montagnards, défini dans divers travaux antérieurs². Dans un premier temps, ce modèle permettra d'illustrer les processus d'appropriation d'un lieu exemplaire, les Gorges du Verdon par les Grimpeurs. Il sera confronté ensuite à d'autres lieux sportifs afin de mettre en exergue les régularités et spécificités de ces processus dans la production de différents espaces sportifs et ainsi de valider leur caractéristique « d'espace sportif par appropriation »³.

¹ Nous reviendrons sur une définition de ce terme dans les pages suivantes.

² Voir particulièrement MAO P. (1998), Approche préliminaire d'une modélisation des sites de pratiques sportives de nature en montagnes méditerranéennes, mémoire de DEA, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble et COLLECTIF (2000), Vers un Développement touristique durable dans le Massif Central, DATAR Massif Central, Clermont-Ferrand, 2 tomes.

Notons que dans la dernière partie de cette thèse, il sera ensuite confronté, implicitement, aux réalités des dynamiques locales dans une perspective organisationnelle et aux logiques socio-spatiales de développement des espaces d'activités sportives afin d'infirmier ou de confirmer sa validité.

³ Référence déjà citée et notion définie en note de bas de page : VIGNEAU F. (1998), Op. Cit., page 11.

1. Utilisation de divers « marqueurs socio-sportifs » dans l'analyse de la « sportivisation » d'un lieu de pratiques sportives de nature

Certains lieux reviennent de manière récurrente dans les représentations collectives et les discours des pratiquants¹. Lieux exemplaires, lieux « idéals », parfois hauts lieux des activités, quels que soient leurs « statuts », ils concentrent du sens et des significations, les différenciant des autres lieux.

Pourtant, avant de se singulariser dans l'offre sportive nationale, ces lieux ont été l'objet d'une « sportivisation ». Ce néologisme, à l'image de la mise en tourisme ou « touristification » des lieux, sous-entend une transgression sportive de l'usage dominant d'un espace particulier et une évolution de ses fonctionnalités traditionnelles. « L'étude de l'espace touristifié et des produits spécifiques qui y sont attachés et identifiés ne peut donc se concevoir sans une analyse des conditions originelles de découverte et de valorisation pionnière, en fonction de diverses modalités à prendre en considération ».² L'analyse porte alors sur l'appropriation physique (aménagement et équipement du lieu) et symbolique (discours et représentations participant à sa sémiotisation et dépassant la simple matérialité du lieu³) de ces espaces. Adapté au champ des activités de nature, cette perspective doit permettre de comprendre les modalités, de création et de construction, tant idéelles que matérielles d'un lieu sportif, ainsi que les évolutions des usages ou fréquentations de cette fraction d'espace. Le questionnement porte alors sur les processus de territorialisation permettant l'émergence de cette structure ou objet géographique que représente le lieu d'activités sportives de nature, en lui reconnaissant une dynamique interne, un cycle de vie basé sur des logiques et temporalités particulières.

Pour appréhender cette construction collective d'un lieu sportif, divers **marqueurs socio-sportifs** peuvent être mobilisés. Il s'agit de **divers faits sportifs signifiants qui en s'inscrivant dans un lieu donné, participent à la construction aussi bien spatiale que sociale de son histoire**. Ce type de marqueurs est présent dans toutes les pratiques sportives traditionnelles de nature. Il s'agit majoritairement de première réalisation ou découverte. Les spéléologues valorisent des prospections souterraines à travers la découverte de nouvelles cavités ou réseaux jusqu'alors inconnus, la distinction suprême

¹ Nous tenterons de valider cette affirmation dans la troisième partie de cette thèse.

² CAZES G. (1992), Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny, pages 79 à 81.

³ Nous reviendrons sur cette notion dans la quatrième partie de cette thèse.

étant le record de profondeur ; les pratiquants d'eau vive comptabilisent les descentes pionnières des rivières ou tentent de surmonter les passages considérés comme « infranchissables » ; l'histoire du vol-libre est marquée par le premier envol de tel ou tel sommet ; le canyonisme par « l'ouverture » et l'équipement de nouveaux cours d'eau, etc. les exemples sont nombreux et sont le signe d'un processus entraînant l'extension des territoires de pratiques par la découverte permanente de nouveaux espaces. Ce phénomène classique, non spécifique des activités de nature, engendre une progressive extension de l'œcoumène par une « dé-biologisation au profit d'une socialisation croissante de la surface de la terre »¹.

Dans le champ des pratiques de l'escalade et de l'alpinisme, l'acte sportif « majeur »² est représenté par la première ascension d'un nouvel itinéraire. P. Bourdeau³ démontre dans ses travaux menés sur les massifs alpins, la double fonction de ce marqueur qui est aussi bien socio-sportif que socio-spatial.

Marqueur socio-sportif, car ce dernier permet de positionner ses auteurs au sein de la société grimpeuse. « Le véritable alpiniste est l'homme qui tente des ascensions nouvelles »⁴. Ce signe distinctif entretient de nombreuses similitudes avec les records ou performances reconnus dans les activités sportives traditionnelles. Il participe à la légitimation de ses auteurs dans le microcosme des pratiquants « actifs » ou ayant un rôle « moteur » dans le développement de chaque pratique sportive de nature.

De plus, ce fait social s'inscrit aussi dans un espace donné. « Cet acte sportif chargé de culture et d'histoire, donne lieu (au sens littéral du terme) à une voie, c'est-à-dire un itinéraire, "une parole géographique"⁵ »⁶. Appliquée à l'escalade, la même hypothèse que celle émise par P. Bourdeau peut ici être énoncée. « Cette dualité – première / voie – fonde l'approche de la géographie culturelle et historique risquée ici [...] l'alpinisme [ou l'escalade] (en tant que culture sportive) et son territoire de pratique (en tant qu'espace d'action) font l'objet d'une co-construction temporalisée et envisageable en terme de géo-histoire »⁷.

¹ ISNARD H. (1978), L'espace géographique, P.U.F., Paris.

² BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

³ BOURDEAU P. (2002), Op. Cit.

⁴ Propos tenus par F. Mummery, cité in DE SEGOGNE H., COUZY J. et al. (1956), Les alpinistes célèbres, L. Mazenod, Paris. Repris par BOURDEAU P. (2002), Op. Cit.

⁵ MIZRAHI R. (1979), La vision de la nature chez les alpinistes et les randonneurs, Genèse des représentations urbaines de l'espace alpin, Rapport du CORDES, Paris.

⁶ BOURDEAU P. (2002), Op. Cit.

⁷ BOURDEAU P. (2002), Op. Cit.

Traditionnellement, tous ces marqueurs sont méticuleusement recensés dans des topo-guides. Pour S. Jouty, «la première n'a de sens que si elle est répertoriée»¹. Ils participent alors, grâce à divers inventaires, à la construction d'un patrimoine sportif (une mémoire communautaire de l'activité) sur lequel portera l'analyse. Ce partage collectif de l'information topographique est volontaire et participe par sa publication sous forme d'ouvrage, à ouvrir le lieu (ou les lieux) à un large public de pratiquants.

Pour légitimer l'utilisation de ces matériaux, il est important de distinguer les différentes significations ou indications qui peuvent être associées à l'ouverture d'un nouvel itinéraire d'ascension dans le monde de l'escalade et de l'alpinisme.

Une voie a un (ou des) auteur(s) et une date

C'est, tout d'abord, un indicateur fort de l'appropriation par un groupe d'une fraction d'espace à un instant donné. Cet acte sportif, qui s'inscrit dans une temporalité particulière, est le fait d'un groupe de pratiquants, fréquemment d'origine exogène au lieu sportif, véhiculant avec lui sa culture. Ils participent ainsi indéniablement à la construction identitaire du lieu qu'ils s'approprient. L'origine géographique des ouvriers renseigne sur les logiques de diffusion des pratiques et cultures, à partir des différents centres émetteurs et permet ainsi de définir les aires d'influence de ces derniers.

Une voie a un nom

Le nom permet de reconnaître l'espace, «c'est un code d'identification qui crée une relation de dépendance entre le lieu et son inventeur»². Le choix de ce code par ses auteurs n'est jamais anodin, mais peut revêtir un grand nombre de significations. «Les noms de voies constituent un très curieux sujet d'étude, ils reflètent le grimpeur, l'époque, la culture, ils évoquent des anecdotes, des combats, des pouvoirs, c'est un peu la mémoire de l'escalade. C'est la mémoire écrite de l'activité»³. Ce nom devient ainsi un outil indispensable pour comprendre le contexte socioculturel et les dynamiques sportives participant à la construction du lieu.

Cette nomination contribue aussi à la production de l'objet géographique que représente le lieu de pratique. Pour E. de Léséleuc, «l'opération de dénomination intervient ensuite [après l'ouverture ou l'équipement] de l'itinéraire, donnant vie

¹ JOUTY S. (1987), L'alpinisme classique, une métaphore en action in Imaginaires de la haute montagne, Centre Alpin et Rhodanien d'Ethnologie, Glénat, Grenoble, page 167.

² AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris, page 140.

³ ASSELIN J-M. (1988), Le nouvel alpinisme, Nathan, Paris, page 46.

"officiellement" à un itinéraire et le rendant accessible à la pratique de l'escalade. Nommer une voie revient ainsi à lui donner une existence et à donner sens à la falaise, qui s'organise dès lors comme une succession d'itinéraires d'escalade »¹.

Une voie a un style

Le style d'ouverture et d'équipement d'une voie a une dimension éthique et culturelle forte. Il est le marqueur de l'adhésion de ses auteurs à une culture sportive et à une vision particulière de l'activité. Les voies sportives et équipées « à demeure » valorisent une vision hédoniste de la pratique, les voies dites « *terrains d'aventure* » font référence à une culture classique et alpine, les itinéraires artificiels renvoient au mythe californien, les voies dites « *écoles* » de haute difficulté permettent la pratique du « performeur », enfin les voies d'initiation autorisent une pratique familiale, professionnelle ou scolaire (une analyse des différents styles – cultures - de pratiques sportives de nature sera proposée dans la Partie IV).

La présence d'un ou plusieurs styles d'itinéraires sur un même lieu dictera ultérieurement les types d'usagers sportifs (pratiques consommatoires et accommodatrices), qui utiliseront une ou plusieurs parties de l'espace selon leurs attentes, cultures et formes d'implication dans l'activité (niveaux techniques).

Une voie produit du discours

L'ouverture d'un nouvel itinéraire produit du discours aussi bien interne qu'externe au lieu. Celui-ci peut être collecté par l'intermédiaire de divers ouvrages, topo-guides ou articles de la presse spécialisée. Il révèle les luttes ou conflits éthiques ou culturels, ou parfois la reconnaissance collective de la performance suite à l'ouverture d'un nouvel itinéraire. L'accumulation des différents discours sur le lieu concourt, pour partie, à la production du caractère mythique et de l'épaisseur symbolique de cet espace.

Une voie s'inscrit dans un escarpement rocheux particulier

Enfin, pour revenir à une préoccupation purement géographique, une voie s'inscrit dans un espace particulier, un escarpement rocheux singulier. Il revêt lui aussi une signification particulière. En référence à la culture alpine dominante durant les deux périodes modernes, ouvrir une voie sur un escarpement rocheux invaincu bénéficie d'une toute autre reconnaissance collective que la création d'une variante dans une face déjà parcourue par maints itinéraires. L'espace contribue alors à la hiérarchisation de la performance et donne sens à l'acte sportif.

¹ DE LESELEUC E. (2000), « Voler » et donner... Ethnosociologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret, Thèse S.T.A.P.S., Université Montpellier I, Montpellier.

Tous ces éléments participent de manière concomitante au lent processus de territorialisation d'une activité sportive dans un lieu donné.

Aparté méthodologique relatif au recueil et à l'utilisation des marqueurs socio-sportifs de l'appropriation d'un lieu par les pratiquants

Cette analyse des processus d'appropriation des lieux sportifs par les grimpeurs, que ce soit dans les Gorges du Verdon (Alpes de Haute Provence) dans un premier temps ou ultérieurement pour divers autres sites d'activités [Presles (Drôme – Isère) et Buis-les-Baronnies (Sud - Drôme)], a été réalisée grâce à un recensement de tous les itinéraires d'escalade répertoriés dans des topo-guides exhaustifs mis à disposition des pratiquants pour leurs activités sportives sur le lieu.

Ce travail a été réalisé en partenariat avec un étudiant dans le cadre de son mémoire de maîtrise co-dirigé par P. Bourdeau et P. Mao et soutenu en juin 2002 : ROBINET N. (2002), Le développement et la gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature : mise en place d'une méthode d'analyse et application à cinq sites d'escalade du Sud-Est de la France, Mémoire de Maîtrise de Géographie, T.E.O.-C.E.R.M.O.S.E.M., I.G.A., U.J.F., Le Pradel – Mirabel.

Différentes variables ont ensuite été rassemblées dans une base de données référençant pour chaque itinéraire et lieu de pratique (*elles ont chacune une fonction particulière*) :

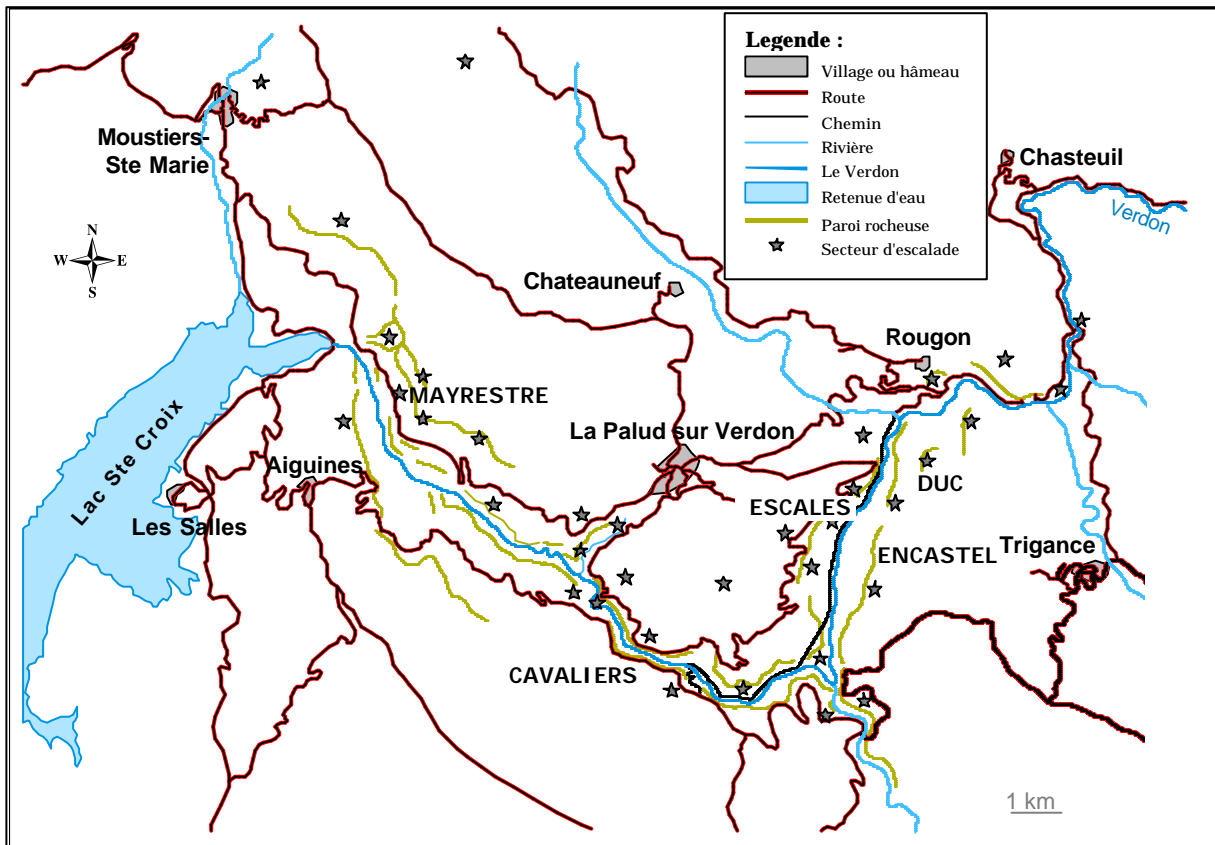
- le nom de la voie (*variable socio-sportive et culturelle – fait référence à différentes visions du monde*) ;
- ses auteurs (*variable sociale – type de pratiquant, club, groupement*) ;
- leurs origines géographiques (*variable géographique – espaces émetteurs*) ;
- son année d'ouverture (*variable historique*) ;
- l'escarpement rocheux sur lequel elle a été tracée (*variable géographique – localisation du marqueur*) ;
- le style d'équipement de l'itinéraire (*variable stylistique et culturelle*).

Le rôle et la définition de ces différentes variables ont été précisés précédemment. Les traitements statistiques et cartographiques qui seront ensuite présentés sont issus de ces différentes bases de données. Ils sont réalisés grâce au logiciel Excel (Tableur), Stat-box (module statistique d'Excel pour les traitements) et Map-Info pour les cartes.

Pour illustrer cette lente construction d'un lieu sportif par l'appropriation des pratiquants, l'exemple des Gorges du Verdon peut être utilisé dans un premier temps. Ces Gorges marquent la limite administrative entre les Départements des Alpes-de-Haute-Provence (au nord) et du Var (au sud) au sein de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

C'est le plus long et le plus profond canyon (au sens géomorphologique du terme) de France. Il s'étend sur 21 kilomètres de Rougon au pont d'Aiguines, entaillant profondément dans sa partie centrale le plateau calcaire de Canjuers ; son enfoncement maximal atteint 700 mètres en contrebas de la barre de l'Escalès (escarpement rocheux principal).

Carte 5 : Présentation des Gorges du Verdon et des différents escarpements rocheux utilisés pour la pratique de l'escalade



(Source : carte I.G.N. 1/50 000^{ème}, réalisation cartographique N. Robinet - P. Mao, 2003)

Les Gorges du Verdon tiennent une place particulière dans l'offre française des sites d'escalade. Elles sont élevées au rang de site d'intérêt international par le Comité de Défense des sites et Rochers d'Escalade¹ au même titre que la Montagne de la Sainte Victoire, le Massif des Calanques et les rochers de la Forêt de Fontainebleau. Trente ans ont suffi pour créer ce lieu exemplaire². Sa singularité est systématiquement réaffirmée lors de toute présentation de cet espace. «Tout le monde (ou presque) le dit : le Verdon, ce sont les plus belles escalades du Monde. Seize ans d'histoire ont façonné le mythe, les looks, les tics et les vedettes. Le Verdon lui-même est devenu une star. [...] En quinze ans, le Verdon

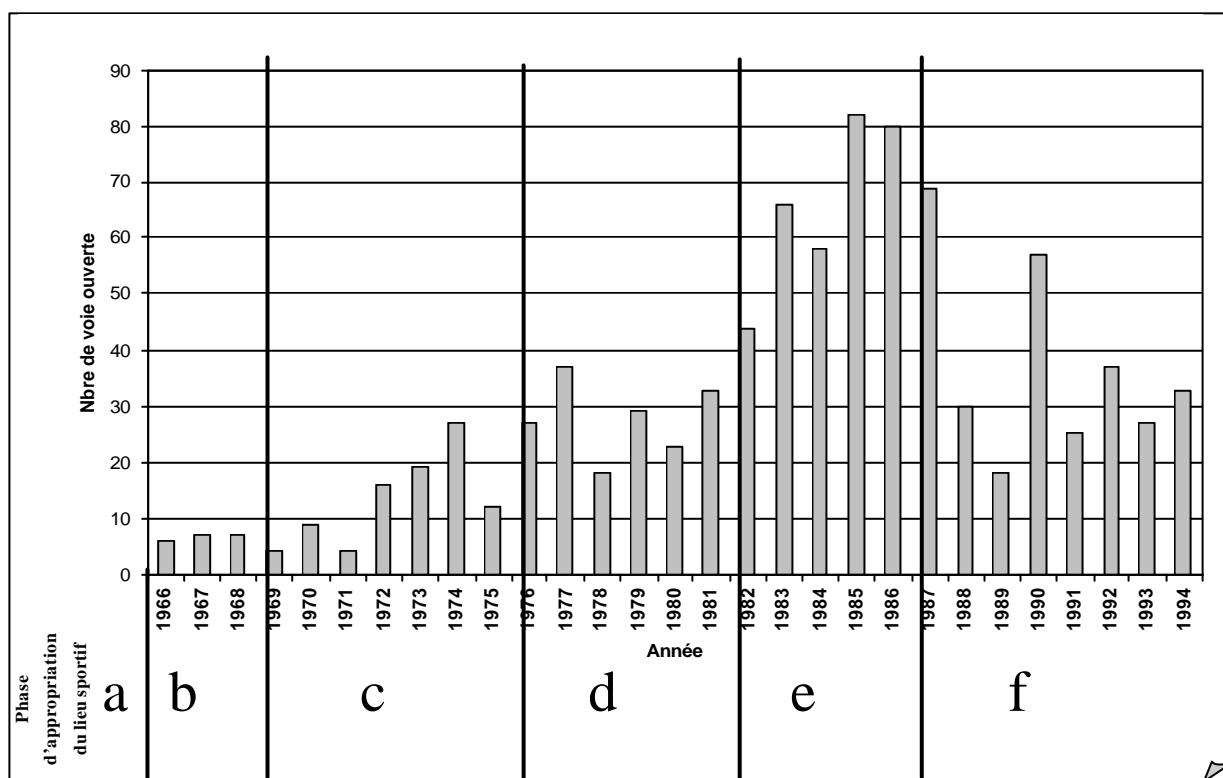
¹ C.O.S.I.R.O.C.

² Notons que les autres « hauts lieux » de l'activité pré-cités connaissent une antériorité dans leurs usages sportifs, le premier annuaire du Club Alpin Français signale en 1874 les possibilités d'escalade dans la forêt de Fontainebleau ; ou encore, la première ascension de la Grande Candelle dans le massif des Calanques remonte à 1879, Cf. Partie géo-historique.

a confirmé sa territorialité mythique. On peut faire ce qu'on veut, écrire ce qu'on peut, rien n'y fera ou plutôt tout aura l'effet inverse et renforcera le mythe d'un pays qui est aujourd'hui le plus beau territoire d'escalade du monde »¹. Cette introduction journalistique d'un article de la presse spécialisée de montagne montre le caractère emblématique du lieu légitimé par la reconnaissance collective du milieu de la montagne de la singularité de cet espace.

Cette construction du lieu est d'abord une histoire d'Homme, une aventure humaine. Interrogé par un journaliste de la revue Vertical, Bernard Gorgeon, grimpeur très actif ayant participé à l'ensemble de l'aventure des Gorges répond à la question : « A l'époque, avais-tu l'impression d'appartenir à une élite, d'être créateur ? » « Absolument, et à mon avis, sans en tirer de vanité. On faisait partie de ceux qui **écrivaient l'Histoire** ». Le « grimpeur » est ici un acteur singulier du lieu. Ce n'est pas le grimpeur usager, mais celui qui par une pratique assimilatrice va progressivement façonner cet espace pour y constituer un espace d'action et de jeu et ainsi créer un lieu de pratiques sportives de nature.

Graphique 3 : Nombre d'itinéraires d'escalade ouverts annuellement dans les Gorges du Verdon de 1966 à 1994



(Source : B. Gorgeon, D. Taupin (2000)², traitement et réalisation P. Mao, 2003)

¹ ASSELIN J-M (1984), Seize ans de Verdon, Alpinisme et randonnée, n°67, Paris, pages 63 à 75.

² GORGEON B., TAUPIN D. (2000), Grimper au Verdon, Lei Lagramusas – FFME, La Palud sur Verdon.

De 1966 à 1994, 945 itinéraires distincts ont été tracés dans les Gorges. La distribution chronologique du nombre d'itinéraires ouverts chaque année montre une intensité variable du processus d'appropriation de cet espace par les grimpeurs. Pour l'analyser, il est alors possible d'identifier différentes phases qui répondent à des logiques socio-spatiales et culturelles particulières.

2. La découverte ou l'invention du lieu de pratiques sportives de nature

L'analyse de toute découverte ou invention d'un lieu de pratiques sportives de nature peut être menée en deux temps. Le premier (phase « a ») vise à comprendre les structures socio-spatiales pré-existantes à l'affirmation d'un nouvel usage sportif sur cet espace ; le second (phase « b ») tentant de déterminer les raisons, conditions et contextes ayant permis l'émergence puis l'affirmation d'un lieu dans l'offre sportive nationale.

2. 1. Les escarpements rocheux des Gorges du Verdon, support de divers usages traditionnels

La première période correspond à la phase « a » non sportive et/ou touristique. Tout commence par un non-lieu sportif, préalable obligatoire à toute sportivisation d'un espace donné. Il s'agit alors de la pré-histoire sportive du lieu.

Les non-lieux ont un statut particulier dans l'espace car ils se définissent par les fonctions des autres lieux qu'ils ne possèdent pas. Ces espaces ne sont pas le support privilégié de relations sociales, n'ont pas d'histoire et ne participent pas à la création d'une identité collective. Ce concept anthropologique a particulièrement été développé par M. Augé. « La sur-modernité est productrice de non-lieux, c'est-à-dire d'espaces qui ne sont pas eux-mêmes des lieux anthropologiques et qui [...] n'intègrent pas les lieux anciens (lieux de mémoire). Il s'agit de points de transit ou d'occupation provisoire (hôpitaux, hôtels de chaînes, camps de réfugiés, bidonvilles, etc.) où se développe un réseau serré de moyens de transport qui sont aussi des espaces habités (grandes surfaces, aéroports, autoroutes et « aires de repos », etc.) »¹.

¹ AUGÉ M. (1992), Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité, Le Seuil, Paris, page 100.

Le Non-lieu reste une notion abstraite qui doit systématiquement être resituée dans une problématique particulière. Ainsi, dans une société donnée, les non-lieux des uns peuvent très bien constituer des parties du territoire d'autres groupes sociaux. « Le même paysage, le même quartier masque une multitude de processus relationnels » comme le démontre A. Bailly¹.

Cette notion sera ici utilisée sous l'acception limitative de non-lieu sportif, c'est-à-dire n'ayant pas atteint le statut de lieu, n'étant pas identifié dans l'espace sportif, non porteur de sens et pas approprié ou légitimé par l'usage des pratiquants. Ce sont donc les **interstices spatiaux non représentés dans les espaces fonctionnels et vécus des pratiques sportives de nature, des déserts² socio-spatiaux.**

Avant la découverte des Gorges du Verdon par les grimpeurs, celles-ci étaient le théâtre non seulement d'autres usages touristico-sportifs (Cf. Cinquième Partie, Chapitre 2) mais constituaient aussi un espace de vie et de production, un « territoire du quotidien » pour quelques ruraux enracinés dans cet espace d'arrière-pays. B. Amy et D. Gorgeon présentent ces différentes territorialités traditionnelles. « La solitude de bon nombre de massifs provençaux ne doit pas nous faire oublier qu'il y a longtemps, les pentes, les sommets et même les parois où vont aujourd'hui les montagnards, étaient habités, parcourus, exploités par des gens que la randonnée et l'escalade n'intéressaient pas. En haute montagne, le monde des parois et des glaciers n'a jamais été occupé. Et l'alpinisme s'y sent découvreur d'un univers qu'il peut s'approprier. Dans les contrées du Sud, le monde d'en-bas et le monde d'en-haut ont été si étroitement mêlés qu'il est difficile aujourd'hui encore de s'y croire pionnier. Avant d'y être territoire pour vacanciers sportifs, la Provence a été la terre des autres. Et elle l'est encore un peu.

En mars 1983, est mort à la Palud-sur-Verdon le dernier berger né dans la Baume de l'Escalès³, là-bas au fond des gorges. Il y a vécu, il y a gardé ses troupeaux. **Il a escaladé les parois** à la recherche des essaims et de leur miel. Comme bien d'autres avant lui, **il est allé explorer les jardins vertigineux où les grimpeurs actuels parviennent avec difficulté** et où l'on allait chercher des buis assez gros pour y tailler des boules. **Il ne faisait rien d'extraordinaire. Il vivait comme bien des gens, sur les montagnes provençales et par ces montagnes** »⁴.

Ainsi, au commencement, existaient déjà des territoires ! La mise en sport d'un lieu donné correspond alors à une modification des structures socio-spatiales, au travers d'un renouvellement des usages et des représentations sociales de cet espace. « Les territoires

¹ BAILLY A. (1991), Introduction à la géographie humaine, 2^{ème} Edition, Masson, Paris, page 63.

² MOLES A. (1995), Op. Cit.

³ Escarpement rocheux principal des Gorges du Verdon.

⁴ AMY B., GORGEON B. (1983), Calcaires de Provence, Glénat, Grenoble, page 24.

sont à la fois l'origine et le résultat de processus socio-spatiaux situés. Ils existent parce qu'ils permettent aux vécus individuels et sociaux de s'y inscrire et parce qu'ils sont en permanence en mouvement, donc changeants. Cette dynamique exprime leur nécessaire adaptabilité aux contextes spatiaux et temporels. Chaque époque hérite des territoires de l'époque précédente ; ils constituent la marque des vécus antérieurs et des dynamiques passées »¹.

Les conflits, émergeant lors de la découverte sportive d'un lieu, révèlent fréquemment ce multi-usage. Ils peuvent être perçus comme le résultat de la confrontation des territorialités et des cultures par une modification de l'ordre établi, venant bouleverser les équilibres socio-spatiaux antérieurement ancrés sur cet espace.

2. 2. Les découvreurs ou inventeurs d'un lieu sportif

Pour que le lieu sportif apparaisse, prenne forme spatialement et sens socialement, il faut tout d'abord qu'un groupe de pratiquants imagine le détourner de sa fonction naturelle ou traditionnelle. Cette découverte ou invention s'apparente à une « subversion » ou une « perversion » sportive du lieu pour reprendre les expressions proposées par B. Debarbieux². Celle-ci tend à renouveler les usages présentés précédemment en modifiant le sens qui leur est donné (phénomène déjà abordé succinctement dans la découverte des glaciers de Chamonix et de la montagne par les deux anglais, Windham et Pococke).

Cette deuxième phase (« b ») consiste alors en la découverte des potentialités sportives ou récréatives du lieu. Toute histoire s'inscrit alors dans une re-construction perpétuelle des lieux. Tout est bien affaire de relecture socio-géographique de l'espace permettant non seulement d'ériger un lieu sportif qui peut ainsi de manière concomitante devenir un **objet géographique**, potentiellement observable. Cette modification de statut de ce fragment d'espace qu'est le lieu sportif en devenir fera dire à H. Gumuchian « qu'être géographe aujourd'hui, c'est admettre que l'espace en soi n'existe pas ; que **cet objet ne devient objet d'étude que par les significations et les valeurs** qui lui sont attribuées par chacun des groupes d'utilisateurs »³ Une certaine relativité s'impose alors,

¹ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E. (2003), Les acteurs, ces oubliés du territoire, Economica – Anthropos, Paris.

² DEBARBIEUX B. (1995), Recherches sur les significations et les connaissances de l'espace géographique, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Joseph Fourier, Grenoble, pages 70 à 73.

³ GUMUCHIAN H. (1989), Géographie et montagne : d'un terrain à une problématique, Quelle spécificité montagnarde ? , Revue de Géographie Alpine, n°1-2-3, pages 259 à 266. passage cité, en outre, dans la

en admettant qu'à chaque problématique socio-spatiale et aux catégories de lecture de l'espace qu'elle impose, correspondent un objet géographique particulier. Comme le souligne M. Boyer, « l'énumération des inventeurs du tourisme est fastidieuse, elle répète les mêmes situations : ce sont les Hommes qui sont originaux, pas les conséquences de leurs actions. Richard Nash, génial inventeur de Bath, comme Windham et Pococke qui, dans leur Grand Tour, font le voyage décisif aux glaciers de Chamonix, etc. »¹.

Dans les Gorges du Verdon, cette fonction va être remplie par une « tribu » Marseillaise entre 1966 et 1968. Ses membres se reconnaissent sous l'appellation du G.A.M.M.A. (Groupe des Alpinistes Méchants, Malhonnêtes et Antipathiques), association informelle de grimpeurs, créée en 1964. Ce regroupement clanique issu de la F.S.G.T. illustre un positionnement et une volonté clairement affirmée de quelques grimpeurs de se distinguer des organismes associatifs dominant au sein du milieu alpinistique de la cité phocéenne, en l'occurrence le Club Alpin Français et le mouvement des Excursionnistes Marseillais. « Timidement d'abord, sous l'impulsion du G.A.M.M.A., quelques cordées se risquent dans les Parois de Mayreste, les plus abordables des Gorges du Verdon. L'escalade alterne avec les délices de Capoue et les Grimpeurs ne se contentent pas de l'eau des sources de Saint-Maurin : "*les Ecureuils alcooliques*" ont trouvé un paradis terrestre, etc. »². Ces « escaladeurs » gravissent quelques parois secondaires et décentrées par rapports aux Gorges elles-mêmes. Les noms de voies ouvertes durant cette période (« *les noctambules* », « *le mouton saoul* », « *les écureuils alcooliques* », « *le spigolo du bœuf beurré* », « *les fadas* », etc.) sont évocateurs du caractère festif de ce groupe de pionniers.

Ainsi, sous l'impulsion d'un nombre restreint de pratiquants, le lieu sportif apparaît. Uniquement sept grimpeurs peuvent être crédités de plusieurs ouvertures d'itinéraires d'ascension durant cette période. Cela montre le caractère confidentiel et groupusculaire de cette tribu. Deux fonctions ou statuts peuvent être donnés à ces pratiquants devenus acteurs dans la découverte du lieu sportif.

M. Boyer les caractérise de « *gate-keepers* »³ au sens de « gardiens du temple culturel » et « d'ouvriers de voie » (expression qui trouve ici une résonance toute

conclusion de B. Debarbieux intitulée « Epilogue et invitation à débattre : dans la fine substance de la connaissance... ».

¹ BOYER M. (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.

² VAUCHER B. (2001), *Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques*, Editions de l'Envol, Forcalquier, page 191

³ Cette notion provient de la lecture de BOYER M. (1999), Op. Cit. Il fait ici référence à l'Américain K. Lewin et à ses recherches en psychologie dynamique ; Cf. LEWIN K. (1950), *Psychologie dynamique, les relations humaines*, Presses Universitaires de France, Paris.

particulière dans cette problématique). Au sommet de la pyramide socioculturelle des pratiques sportives de nature, ils ont un rôle central dans l'invention de nouveaux lieux et leurs évolutions. Un parallèle peut-être fait avec les artistes, écrivains ou hauts courtisans dans l'invention du tourisme du XVIII^{ème} au début du XX^{ème} siècle ou encore aux phénomènes de distinction et d'imitation liés aux stars ou à la bourgeoisie dans l'invention des nouveaux lieux touristiques contemporains¹.

Pour leur part, M. Crozier et E. Friedberg les caractérisent de « marginaux sécants » comme « des acteurs qui sont partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peuvent, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'interprètes entre des logiques d'action différentes, voire contradictoires »². Ils représentent des « voyageurs de commerce »³ de l'escalade, chargés d'un fort capital de relations extérieures, amenant avec eux leurs cultures, éthiques (leur vision du monde) et donc des formes de pratiques sportives particulières.

Ces doubles fonctions, qui se recoupent partiellement, les positionnent comme éléments moteurs dans l'élargissement de l'espace d'action par une recherche permanente de nouveaux lieux qu'ils façonnent selon leurs attentes et styles de pratiques. De fait, cela tend à leur garantir et à légitimer leur position dominante dans le champ socioculturel et spatial des pratiques sportives de nature.

Outre leur statut et position particulière au sein des pratiquants sportifs, il est possible de s'intéresser aux raisons ou logiques ayant poussé ces pratiquants à sortir des lieux connus et reconnus.

Pour les grimpeurs Marseillais, la première logique socio-spatiale **est de renouveler ou élargir leur terrain de jeu**. Les Calanques, la Sainte Baume et la Montagne de la Sainte Victoire ont été, depuis de nombreuses années, les lieux d'ouverture de nombreux itinéraires. Cette activité intense a momentanément et partiellement épuisé les possibilités d'ouverture dans ces espaces. L'ensemble des lignes de faiblesse et toutes les faces « remarquables » ont été conquises avec les moyens techniques de l'époque (assurage sur pitons, techniques alpines classiquement utilisées pour vaincre les parois rocheuses). Ainsi, « vers le milieu des années soixante, le désir de trouver "quelque chose de plus haut que les Calanques mais pas trop loin", commence à se faire sentir. La rumeur

¹ Cf. pyramide socioculturelle du tourisme proposée par BOYER M. (1999), Op. Cit.

² CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), L'acteur et le système, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris, page 86.

³ Pour reprendre l'image proposée par M. CROZIER et E. FRIEDBERG.

de l'existence de parois fantastiques, à deux heures de Marseille, commence à se préciser »¹.

Le second facteur est **principalement culturel et identitaire**. Précédemment, de nombreux alpinistes « massaliotes » s'étaient illustrés dans divers massifs alpins. Parmi les plus connus, Gaston Rebuffat, guide de renom et écrivain, faisant partie de l'équipe victorieuse de l'Annapurna (« premier 8000 »), fut particulièrement actif dans les massifs des Ecrins et du Mont Blanc. Il écrira deux ouvrages de référence (les 100 plus belles courses et randonnées) sur ces lieux qui affirmeront et légitimeront son emprise symbolique sur ces espaces. Ensuite, Georges Livanos, dit « le Grec », « leader » charismatique de l'escalade provençale s'était distingué par ses qualités de rochassier et par l'ouverture d'un grand nombre d'itinéraires (dont certains étaient considérés comme particulièrement audacieux à cette époque) dans les Calanques tout d'abord, puis ensuite dans les Dolomites en Italie, le Dévoluy, le Vercors-Diois, etc. Ces deux grimpeurs-alpinistes monopolisaient, à eux seuls, une grande partie du discours médiatique consacré aux grimpeurs alpinistes du Sud de la France. Le fait que G. Livanos ait émis des doutes, quelques années auparavant lors d'une visite au fond du canyon sur les possibilités d'ascensions dans les Gorges elles-mêmes² n'est sûrement pas anodin. Comme le note D. Belden, la génération de Rebuffat et Livanos « avait des acquis techniques de haut-niveau. Cependant, cette technologie de l'escalade des années 1950 aurait sans doute été déficiente face aux obstacles qui ont pour nom : raideur, compacité, continuité et surtout ambiance » [de l'escalade et du rocher dans les Gorges du Verdon]³. Ainsi, la conquête des Gorges va offrir à certains grimpeurs phocéens, longtemps restés dans l'ombre de leurs « aînés », le moyen de s'en distinguer. « **Pour la jeune génération marseillaise, le Verdon est aussi le moyen d'affirmer sa propre identité**, les Dolomites ayant consacré Georges Livanos et ses pairs »⁴. Cette découverte se déroule lors d'années de rupture (1966-1968), tendant à voir l'affirmation de nouvelles valeurs et cultures sportives rompant avec les idéologies classiques et considérées comme rétrogrades ou passéistes du milieu alpin traditionnel (C.A.F. par exemple). A eux seuls, le nom des voies ouvertes durant cette période (citées précédemment) illustre cette prise de distance avec les logiques modernes internes au champ de l'alpinisme. D'un registre de nom de voie classique (culture topologique : voie associée au nom de l'ouvreur, directe de telle paroi, pilier ou face associée à son orientation, etc.), les noms des premiers itinéraires ouverts dans les Gorges⁵

¹ VAUCHER B. (2001), Op. Cit., page 191

² LIVANOS G. (1997), Au-delà de la verticale, Guérin, 1^{ère} Ed. 1958 – Arthaud, Chamonix.

³ BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris, page 44.

⁴ VAUCHER B. (2001), Op. Cit., page 191.

⁵ cités précédemment : « *les noctambules* », « *le mouton saoul* », « *les écureuils alcooliques* », « *le spigolo du bœuf beurré* », « *les fadas* », etc.

s'inscrivent ici dans un registre thématique pouvant être qualifié de libertin-libertaire. Ils nous renseignent sur l'identité culturelle¹ de ses ouvriers en évoquant leur vision du monde bien particulière.

Cette première période voit l'apparition d'une offre de pratiques sportives. Il s'agit d'une première modification des fonctionnalités traditionnelles du lieu. Celle-ci est fréquemment due à des facteurs physiques qui prédisposent le site à l'exercice de certaines activités (qualité du paysage et des chemins pour la randonnée, zones karstiques pour la spéléologie, rivières encaissées pour le canyon, escarpements rocheux pour l'escalade, de bonnes conditions aérologiques pour le vol-libre, etc.). La fréquentation reste faible. Elle est le fait de quelques pionniers à la recherche de nouveaux espaces : « le spot de pleine nature ne se décrète pas, il est le résultat d'une exploration progressive par les pratiquants eux-mêmes des potentialités du site »². Les « aménagements » restent rudimentaires et hétérogènes. Hormis le « bouche-à-oreille », aucun vecteur d'information ne divulgue les potentialités sportives du lieu à l'ensemble des pratiquants. Le lieu sportif reste la propriété d'un petit groupe d'initiés, le lieu tribal est né.

3. La lente appropriation du lieu sportif de nature par les pratiquants

Après cette phase de découverte permettant d'identifier un potentiel usage sportif sur cet espace, son appropriation par les pratiquants va s'intensifier. Celle-ci peut être appréhendée en trois phases distinctes. Elles se différencient par une intensité croissante du phénomène, matérialisée par un nombre de plus en plus important d'ouvertures d'itinéraires d'escalade d'années en années. Comme pour beaucoup de lieux de pratiques sportives de nature, la première phase correspond à une forme de territorialisme sportif. Elle entretient de nombreuses similitudes avec la notion de « spot secret » proposé par certains chercheurs au sujet des territorialités sportives associées à certains groupes de surfeurs sur les littoraux. Les deux phases suivantes correspondent à une ouverture du lieu au « domaine public ». Dès lors, un grand nombre de pratiquants va s'y illustrer et participer collectivement à ériger ce lieu au statut de haut lieu de la pratique de l'escalade du Sud-Est de la France.

¹ CORNELOUP J. (1999), Sociologie des topos d'escalade in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 31 à 37.

² GIARD D. (1997), Les enjeux du tourisme sportif de nature en montagne, in Tourisme et sport, Cahiers Espace n°52, Paris, pages 48 à 57.

3. 1. Territorialisme sportif ou la construction tribale d'un « spot secret »

Suite à la découverte du lieu, le facteur déclenchant de la première phase d'amplification de l'appropriation du lieu par les grimpeurs peut-être associée à l'ouverture d'un itinéraire d'escalade à la paroi du Duc au cœur même du Canyon. Cet acte sportif est le fait de P. Cordier. Il aurait pu, à bien des égards, être caractérisé d'anecdotique dans l'histoire de l'alpinisme et de l'escalade. A cette époque, les Pré-Alpes calcaires restent des espaces seconds, bénéficiant d'une reconnaissance bien moindre que les hautes montagnes alpines. Pourtant, pour différentes raisons qui seront analysées ultérieurement, cette ouverture va s'inscrire comme fait majeur non seulement dans l'histoire du lieu mais aussi dans les chroniques alpines de l'époque. « Comme son nom l'indique, la voie des Enragés a été ouverte en 1968. Non pas en mai 1968, mais en août. Le mauvais temps nous avait fait fuir des Alpes du Nord et j'avais entraîné avec moi une petite équipe de Parisiens. Je savais alors que, au fond des gorges du Verdon, inexplorées à l'époque, dormait une merveilleuse face calcaire, un véritable joyau monolithique enchâssé dans l'ombre fraîche du Grand-Canyon. Vue du Point-Sublime, la paroi ressemble au Capitan¹ (avec un peu d'imagination). Aucune trace de faiblesse n'apparaissait dans ces grandes dalles de calcaire aux lignes fuyantes. C'était plus qu'il n'en fallait pour exciter une fois encore notre appétit de grimpeurs. D'autant plus que **nous savions la face fort convoitée** »². Certains membres du G.A.M.M.A. avaient déjà tenté au printemps 1968, l'ascension de la face. Leur échec impliquait alors, une plus-value symbolique associée à cette conquête, particulièrement distinctive dans le microcosme de l'élite alpine. C'est indirectement cette convoitise dictée par cette « infaisabilité » pressentie qui va inciter P. Cordier à s'attaquer à cet escarpement rocheux particulier [nous retrouvons ici le mythe du dernier problème des Alpes ou de la paroi impossible].

Cette ouverture va être considérée par les grimpeurs Marseillais comme une première « intrusion », voire « violation » de leur espace de jeu. « Echaudés par la réussite éclair des Parisiens, les grimpeurs provençaux vont s'attaquer systématiquement aux plus belles lignes d'ascension de la falaise de l'Escalès »³. Pour marquer leur légitimité et antériorité sur cet espace, ils ouvriront subséquemment un autre itinéraire à la paroi du Duc (la « Voie des Marseillais ») « plus directe et d'une difficulté supérieure ».

¹ Référence à une des parois emblématiques (Big Wall) du Parc National du Yosemite en Californie – USA, foyer historique de l'escalade californienne.

² CORDIER P. (1988), Les Préalpes du Sud, Vercors – Verdon – Dévoluy, les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.

³ BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris.

Ce choc culturel entre les pratiquants du Nord et du Sud de l'Hexagone correspond à une opposition éthique qui s'illustre à travers deux conceptions divergentes voire même antinomiques de la pratique de l'escalade. « Rien n'a changé : les grimpeurs Parisiens et ceux du Sud ont deux optiques différentes, et le conflit se perpétue ».

Les Parisiens défendent une vision purement sportive, proche des conceptions anglo-saxonnes de l'activité, prémisses, de ce qui sera ensuite appelé, l'escalade libre¹. Cette activité intègre des notions de performance et éventuellement de confrontation même si elles restent purement allégoriques. P. Allain défendait, dès 1949, cette perspective dans son ouvrage intitulé « Alpinisme et compétition »². Cette escalade peut se définir comme « une activité de nature sportive, qui n'a de sens que si le grimpeur s'efforce de progresser par ses propres moyens, en allant au besoin à sa limite »³

A l'opposé, les Marseillais revendiquent une pratique aventureuse, libre, anti-compétitive, mettant en exergue la réussite collective et la sociabilité issue de la cordée, faisant référence implicitement à la symbolique alpine. Bernard Gorgeon résume sa vision de l'activité. « Mon idée de l'escalade est la suivante : arriver au pied du rocher, trouver le chemin, en sécurité si possible, et aller en haut, en se confrontant à la réalité de la nature. Je suis tenté de dire : l'escalade libre est la fin de la liberté »⁴.

Ce conflit éthique va logiquement déboucher sur une recherche, voire une revendication du type de lieux légitimes pour la pratique : « une polémique va opposer [les Parisiens] aux Marseillais à propos des meilleures écoles d'escalade de France »⁵. La question repose dans la définition de la forme idéale du lieu susceptible d'être le support à « la bonne pratique sportive ». Est-ce les Calanques (hautes falaises, pratiques aventureuses valorisant le cheminement et les moyens employés pour l'ascension) ou Fontainebleau (constitué de blocs de grès de faible hauteur, culte du geste parfait, de la performance et de la difficulté, etc.) ?

Pour préserver leur nouvel espace d'action, l'appropriation du lieu par les Marseillais va rapidement s'inscrire dans une certaine forme de territorialisme. Sorte de territorialité exacerbée au sein de laquelle, un groupe de pratiquants cherche à garder une exclusivité, une main mise sur le lieu, à le préserver de toute intrusion extérieure. Comme

¹ Escalade consistant avec une économie de moyen à progresser sur un escarpement rocheux. Les points d'assurance (pitons, coinçeurs ou autres matériels d'assurance) ne sont utilisés que pour protéger le grimpeur en cas de chute et non pour la progression de ce dernier. Il a parfois été utilisé de manière complètement abusive l'expression de grimpeur « à main nue » pour qualifier ce type de pratique.

² ALLAIN P. (2000), Alpinisme et compétition, Guérin (1^{ère} Ed. Arthaud, Grenoble, 1949), Chamonix.

³ Cité in BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris, page 111.

⁴ COLLECTIF, Verdon, Revue Vertical, n°18, Glénat Presse, Grenoble.

⁵ HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, page 298.

le souligne R. Brunet, « un peu de territorialité crée de la sociabilité et de la solidarité, beaucoup de territorialité les assassine »¹. Nous sommes ici très proches de la notion de « spot secret »² des groupes de surfeurs, développée par A. Maurice.

Pour illustrer cette emprise des grimpeurs Marseillais sur l'espace du canyon, l'exemple de la territorialité sportive de J-C. Droyer peut être utilisée. Ce grimpeur Parisien qui bénéficie d'une notoriété certaine, tente au cours des années 1970 d'imposer sa vision de l'activité par une valorisation sportive et hédoniste de la pratique.

Il ouvrira dès 1973 un premier itinéraire dans les Gorges, qu'il nommera la « Douce Sublimation ». Perçue comme une première provocation par les grimpeurs Marseillais, cette nouvelle ligne sera immédiatement sanctionnée par l'ouverture de la « Douce masturbation » pour signifier à l'intrus son manquement évident aux règles éthiques et son illégitimité sur cet espace.

Mais le grimpeur Parisien va persister. « Un jour de semaine, vers 77-78, dans la principale revue d'escalade du moment³, un article sur la grimpe au Verdon⁴ retient mon attention. **J'y découvre avec stupeur la photo d'un grimpeur Parisien en train d'ouvrir une première !** Là, comme ça, **chez nous, sans avoir demandé ! Un vrai scandale !** Mais qui est-ce ? **Qui a eu l'outrecuidance de nous voler une première ?** Je devore les lignes et enfin je découvre le patronyme de l'individu qui est sur la photo : J. C. Droyer, hé oui, l'homme du jaune (pas le pastis), celui-là même qui voulait imposer sa façon de grimper et qui avait signé son forfait dans une de nos voies à Buoux, le P.G.F., en la déséquipant et en remettant ses propres points.

Alors là, c'en est trop : **le médiatique personnage avait dépassé le supportable** ; la voie en question, le Triomphe d'Eros, était la plus ceci, la fissure la plus cela, la traversée la plus longue, la dalle la plus expo. Bref, c'était le top du Verdon ! L'idée germa instantanément dans mon esprit fertile et futile. Nous allions baliser de marques rouges et blanches, type sentier de Grande Randonnée, le très fameux Triomphe d'Eros qui deviendra le G.R. 69. Au printemps 78, une équipe de quatre grimpeurs se charge de l'opération et laissa en plus des marques du GR, quelques commentaires acerbes signifiant à Monsieur l'ouvreur que pour une voie de 135 mètres dans le Verdon, il n'y a pas de quoi faire autant de cocoricos ». Ce récit de J-L. Nosley, membre de la F.S.G.T. de Marseille, montre cette lutte autour de la définition de l'usage légitime de l'espace de pratique. **Les**

¹ BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, La Documentation Française, Paris.

² MAURICE A. (1987), Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90, Autrement, Paris.

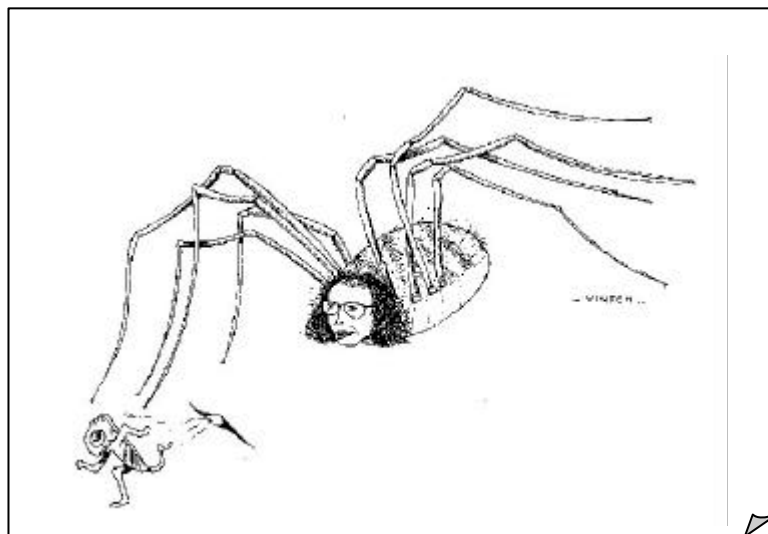
³ Revue du C.A.F., La Montagne et Alpinisme

⁴ DOMENECH B., FABRE J., LUCCHESI A. (1975), Le Verdon du grimpeur, La montagne et alpinisme, Revue du C.A.F., n°2, pages 76 à 81.

« gardiens du temple » sont alors prêt à user de diverses violences symboliques, sous toutes ses formes, afin de préserver leur espace d'action.

Ces types d'usage et de sociabilité semblent relativement communs et présents dans de nombreuses activités. Ils seront plus longuement détaillés et analysés d'un point de vue organisationnel et des logiques d'action qu'ils génèrent dans la cinquième partie de ce travail (exemple du site d'escalade de Claret). « Dans les quelques mois qui ont suivi l'ouverture du site, un groupe informel de pratiquants s'est constitué, qui, par la présence quotidienne de tel ou tel de ces membres, "occupe le terrain" et impose aux quelques nouveaux arrivants ses façons de grimper, ses manières d'être et ses façons de penser l'escalade en ce lieu »¹. Vues au travers du processus d'appropriation, ces luttes entre pratiquants participent à donner socialement sens au lieu sportif. Ainsi, presque tous les topo-guides du Verdon rappellent ces anecdotes et parfois, comme le présente l'illustration n°2, les perpétuent par quelques caricatures. Il existerait alors une sorte « de mémoire du lieu », comme un patrimoine collectivement construit et partagé. Ce dernier rappelle les corps à corps par lesquels pratiquants et espaces ont progressivement façonné le lieu.

Illustration 2 : Le « grimpeur Parisien type » représenté dans le topo-guide d'escalade au Verdon



(Source : B. Gorgeon, D. Taupin, 2000)

Mais tout ce processus socio-géographique participe aussi à une construction identitaire interne au groupe de pratiquants dont la projection sur l'espace tend à définir le

¹ DE LESELEUC E. (2000), Usages de la violence, symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques, l'exemple de l'escalade à Claret, Revue « STAPS » - Internationale des Sciences du Sport et de l'Education Physique, AFRAPS, Volume 21, Grenoble, pages 81 à 91.

capital culturel situé¹ du lieu sportif de nature. Ces dynamiques sont le reflet à une échelle micro des conflits et luttes dans lesquelles se sont construites les cultures sportives de l'activité.

Le groupe s'auto-proclame légitime sur le lieu. C'est la fonction première du spot secret, le lieu est alors attribué à une « communauté d'élus »². En même temps que les individus co-construisent leur identité, le lieu donne sens à leurs pratiques et est le miroir de leurs actions en prenant progressivement forme spatialement.

Le lieu participe alors au processus d'individuation proposée par J. P. Augustin³. « Plus les liens du petit groupe se resserrent et plus s'érode le sentiment d'appartenance à une société plus large »⁴. La tribu ne fait qu'un et se construit une sorte de parcours initiatique au cours duquel un pratiquant peut éventuellement être reconnu comme apte à intégrer la communauté ; ce qui lui donne implicitement accès au lieu. « Le cercle d'amateurs se fonde du dedans vers le dehors, il est donc exclusif »⁵. A. Maurice insiste sur ce rituel au cours duquel, « le groupe d'amateurs se construit autour du spot comme un cercle dont l'idéal serait de ne comporter qu'un seul membre mais qui tolère les adhésions successives sur la base de l'égalité des compétences et des mérites »⁶.

La valeur sportive de l'individu, son audace, son engagement, son implication sur le lieu, etc. sont autant de facteurs permettant à ce dernier de prétendre intégrer le groupe. Un grimpeur comme Guy Héran permet d'illustrer ce propos. Ancien Parisien, il arrivera même à s'intégrer au microcosme des grimpeurs phocéens. « Ce personnage de légende, figure familière de Fontainebleau avec son éternel béret basque et son camping-car, commença à grimper avec la F.S.G.T. assez tardivement, à 32 ans. Sublimant sans doute plus que d'autres des conflits personnels dans l'escalade, il manifestait une audace qui inquiétait parfois ses compagnons de cordée. Son indifférence à l'exposition était reconnue de tous comme en témoignent différents itinéraires qu'il a ouverts au cours des années 1970 »⁷. Cette reconnaissance collective lui permettra un accès libre au lieu. Le groupe en

¹ CORNELOUP J., MAO P. (2003), Gestion du capital culturel dans le développement des territoires sportifs de nature, acte du colloque « Environnement, individu et société : motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale », 71^{ème} congrès de l'ACFAS, Université de Rimouski, Québec, Canada.

² MAURICE A. (1987), Op. Cit.

³ AUGUSTIN J.P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

⁴ LACROIX G. (1990), Le look fun et ses enjeux in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon, page 67.

⁵ MAURICE A. (1987), Op. Cit.

⁶ MAURICE A. (1987), Op. cit, page 82.

⁷ BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris, page 45.

assurant «le choix de ses *alter ego*»¹ implique que le «spot n'appelle à lui que ceux qui le méritent»².

C'est donc par ce processus d'appropriation singulier que va commencer l'histoire du Verdon. Durant toute cette période (1968 à 1975), 98 itinéraires vont être ouverts dans les Gorges du Verdon. Hormis les quelques intrusions sporadiques de grimpeurs parisiens, ils sont exclusivement le fait de Marseillais. Une vingtaine de pratiquants s'illustrent sur le lieu, B. Bouscasse avec 28 nouveaux itinéraires, F. Guillot (20 voies), R. Bonnard (17 voies), S. Morizot (15 voies), mais aussi les G. Hèran, M. Coquillat, J. Coquegniot, G. Abert, les Tanner, B. Vaucher, etc. Tous ces «voyageurs de commerce» de l'escalade des années 1970 avaient déjà marqué de leur passage un grand nombre de lieux tels que les Calanques, la Montagne de la Sainte Victoire, Bartagne, Buoux et bien d'autres sites du Sud de la France. Aucun vecteur d'information de grande diffusion (article de la presse spécialisée, topo-guide, etc.) ne paraîtra. Le lieu existe, mais il appartient à cette communauté auto-proclamée qui régit dans sa totalité son fonctionnement et ses usages.

3. 2. Vers une ouverture du lieu sportif au domaine public, du spot secret au haut lieu sportif

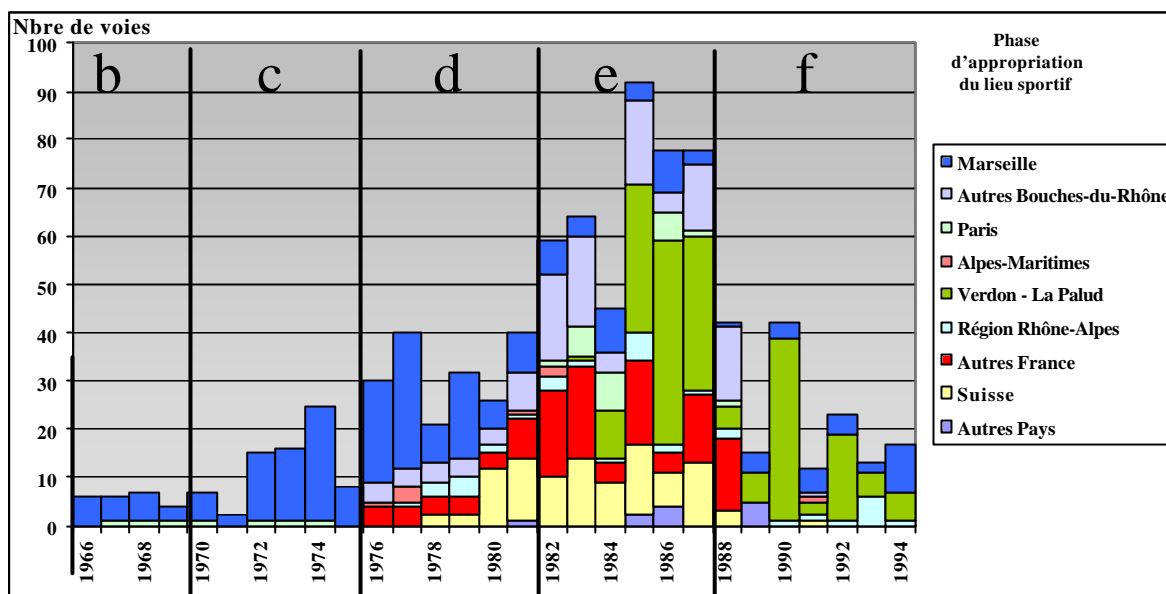
Les deux phases suivantes d'appropriation (phases D et E sur le graphique n°3 et 4) sont marquées par une intensification de l'activité sportive sur le lieu. Celle-ci s'illustre par un nombre de voies ouvertes annuellement en constante augmentation.

Mais la rupture dans le processus d'appropriation consiste en une progressive ouverture du lieu au «domaine public». Elle va s'illustrer, à partir de 1976, par l'arrivée de nouveaux pratiquants d'origines géographiques variées. Les grimpeurs phocéens perdent leur exclusivité dans les Gorges du Verdon.

¹ MAURICE A. (1987), Op. Cit.

² MAURICE A. (1987), Op. Cit.

Graphique 4 : Graphe origine-destination des grimpeurs « actifs » dans les Gorges du Verdon entre 1966 et 1994



(Source : B. Gorgeon, D. Taupin (2000)¹, traitement et réalisation P. Mao, 2003)

Après une décennie, le territorialisme clanique des grimpeurs marseillais sur le lieu s'estompe progressivement, même s'ils restent très actifs et présents dans les phases ultérieures. Ce processus semble irrémédiable et commun à de nombreux lieux. « Puisqu'une fois connus, ils font l'objet d'une immédiate convoitise, les emplacements des meilleurs spots sont tenus secrets, bien qu'inéluctablement condamnés à la divulgation »². Cette ouverture vers l'extérieur permet au petit groupe de pionniers d'en retirer un fort profit symbolique. « Chaque grimpeur rêve d'avoir un site connu de lui seul et de ses pairs, mais ayant découvert un site, le grimpeur s'empresse de le faire savoir »³.

Ainsi, d'un statut de « spot secret », le lieu va devenir un « spot », ou plus simplement un haut lieu des pratiques de l'escalade. Pour cela, le lieu doit être « apprivoisé »⁴, ou plus exactement apprivoisable. Il doit pouvoir être identifié comme tel par l'ensemble des pratiquants. Pour cela, les premiers articles vont paraître dans la presse spécialisée de montagne en 1975⁵ puis 1976. Ils vont révéler l'existence du lieu à un large public et ainsi dévoiler les potentialités sportives de cet espace.

¹ GORGEON B., TAUPIN D. (2000), *Grimper au Verdon*, Lei Lagramusas – FFME, La Palud sur Verdon.

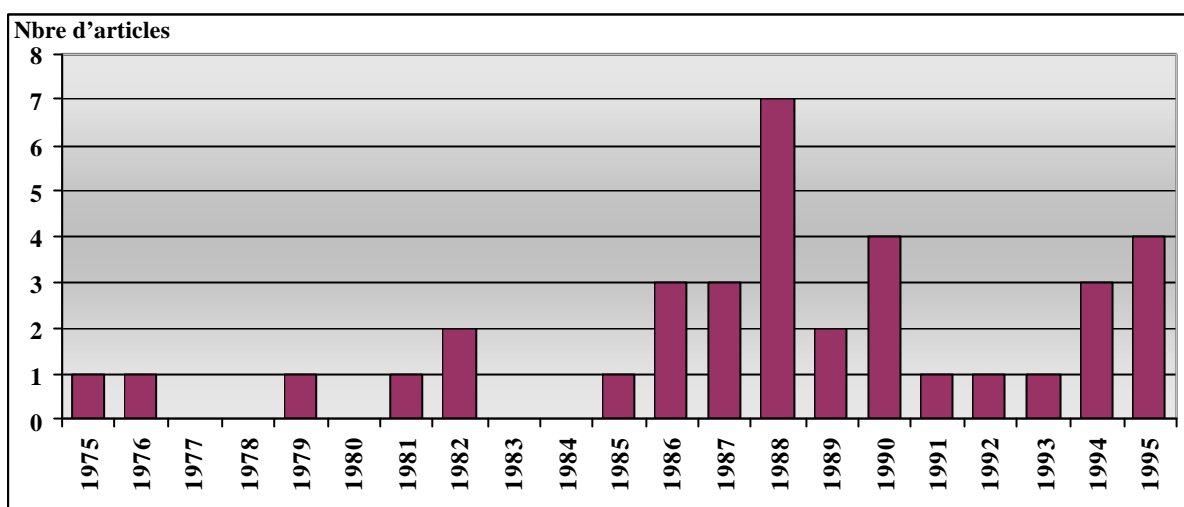
² MAURICE A. (1987), Op. Cit., page 82.

³ BOURDEAU P. (1995) (Sous la direction de), *L'escalade, entre sport et tourisme*, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris, page 35.

⁴ RASPAUD M. (1991), Op. Cit.

⁵ DOMENECH B., FABRE J., LUCCHESI A. (1975), Op. Cit.

Graphique 5 : Nombre d'articles de la presse spécialisée de montagne traitant de la pratique de l'escalade dans les Gorges du Verdon entre 1975 et 1996



(Base de données « Alpidoc » référençant l'ensemble des articles de la presse spécialisée de montagne – présentation complète de cette base Cf. Partie IV, Chapitre 2, Traitement et réalisation P. Mao, 2003)

En 1979, la revue « Alpinisme et Randonnée » y consacra même un numéro spécial¹ qui proposera en 14 pages une présentation complète de l'escalade dans les Gorges. Ce numéro souvent qualifié de « mythique » aura un impact immédiat sur les pratiquants comme le relate S. Jouty alors rédacteur en chef de la revue : « la réaction a été très nette et tout le monde a beaucoup parlé de ce fameux numéro. A l'époque le Verdon était pratiquement le seul lieu important pour l'escalade et rien n'avait été fait au niveau des topos². Aujourd'hui aucun site ne possède ce côté absolument central qu'avait le Verdon à ce moment-là. Le potentiel d'évolution et les grands événements marquants n'ont pas eu lieu ailleurs ; on peut comparer le Verdon à ce que Chamonix fut pour la montagne dans les années 1960 »³.

Cette progressive singularisation du lieu dans l'offre sportive nationale des sites d'escalade va s'accompagner d'une augmentation de la médiatisation de cet espace. La récurrence d'apparition des articles dans la presse spécialisée française va ensuite augmenter à partir de 1985 avec une intensité maximale en 1988. Elle suit approximativement la même tendance que le nombre annuel d'ouvertures d'itinéraires

¹ N°9 de la revue Alpinisme et randonnées.

² Comprendre qu'il n'existait pas de médiateurs socio-territoriaux sous la forme de fiches ou d'ouvrages topographiques.

³ Encarts dans le n°18 de la revue Vertical, Dossier spécial Verdon, 1988, page 35.

d'escalade dans les Gorges (avec trois années de décalage : classe modale pour le nombre de marqueurs socio-sportifs – 1985, pour les articles – 1988).

Pour guider l'individu sur le lieu, d'autres médiateurs socio-territoriaux vont apparaître sous la forme de topo-guides. Ouvrages indispensables à la découverte de cet espace, ils renseignent et ouvrent le lieu à de multiples pratiquants. Ces topo-guides illustrent l'internationalisation de la pratique de l'escalade au Verdon. Deux ouvrages sont français (1984 et 1988¹), un est italien², l'autre allemand (mais bilingue Allemand – Anglais)³. Durant la deuxième moitié des années 1980, ils mettent simultanément en évidence la dépossession du lieu au détriment de ses inventeurs marseillais et l'ouverture totale de cet espace aux pratiquants du monde entier.

Chacune des introductions de ces ouvrages vient rappeler le caractère incontournable et mythique de l'escalade en ce lieu (le topo-guide italien est intitulé : « Verdon, incontournables escalades sur le calcaire le plus beau du monde »). Ils vont participer à susciter puis dynamiser la convoitise d'un nombre important de grimpeurs. Tous les pratiquants souhaitant appartenir à l'élite grimpeuse de l'époque se doivent d'y être présents et si possible, de marquer leur présence ou passage par l'ouverture de différents itinéraires (parmi les 578 itinéraires sont ouverts entre 1976 et 1986, sont présents par exemples les frères Escoffier et le Ménéstrel, P. Edlinger, D. Raboutou, F. Damilano, J-F Hagenmuller, S. Koenig, J. B. Tribout, etc. mais aussi des femmes comme F. Lepron - pratiquants qui ont tous eux, d'une manière ou d'une autre, un rôle actif, voire central, dans l'histoire et le développement de l'activité en France). Le nombre des ouvreurs, très limité durant la phase pionnière, devient ainsi beaucoup plus important. Ils sont originaires de tout l'Hexagone mais aussi de divers pays européens (les Suisses Y. et C. Remy ouvrent à eux seuls plus de 100 itinéraires, mais aussi des Italiens, Allemands, Belges, etc.)

Le lieu sportif devient très vite un espace pluri-culturel, un melting-pot de l'escalade⁴. Le nom des voies ouvertes durant ces périodes montre les multiples référents culturels et identitaires des grimpeurs présents sur le lieu, révélant leurs différentes visions

¹ BELDEN D. (1988), Verdon, escalades choisies, Denoël, Paris.

BESTAGNO P., REMY C. et Y. (1988), Verdon : le topo-guide des escalades, Montagne Magazine, Grenoble.

² BERNARDI M. (1987), Verdon, incontri scelti con il calcare più bello del mondo, Edizioni Mediterranee.

³ HEINKEL M. (1998), Klettern im Verdon, Kletterverlag M. Heinkel, à compte d'auteur.

⁴ Nous reviendrons sur ces questions de cultures et de styles sportifs dans la partie IV de la thèse.

du monde renvoyant à différentes sphères symboliques¹. De multiples thématiques² se juxtaposent. Pour ne prendre que quelques exemples, certains noms font référence :

- plus ou moins explicitement à une thématique artistique ou littéraire : « *Les Rideaux de Gwendal* », « *Surveiller et punir* », « *Frimes et châtiments* », « *Les grands navires* » ;
- à des thématiques politiques ou revendicatives : « *Le cas Reagan* », « *Sabra* », « *Chatila* », « *Holocauste* », « *I.V.G.* » ;
- à des thématiques élitistes et hédéo-sportives : « *L'élite est entrée sans prévenir* », « *Boulevard des stars* », « *Take it or live it* », « *Les artistes travaillent sans filet* » (voies ouvertes par des Parisiens auxquelles les Marseillais répondent périodiquement : « *Les pionniers sont toujours là* », etc.) ;
- à des thématiques humoristiques voire lubriques (fortement représentées, mais pas toujours de très bon goût à l'image de...) : « *Caca Boudin* », « *Orgasme* », « *Pas de poireau pour miss sida* », « *les bonbons collent au sachet* », « *Escalebitte dure* », « *Les filles sales du métier* », « *Quel âge avez-vous au lit* » ;
- ou encore, à des thématiques contemplatives : « *Un petit coin de paradis* », « *Patience dans l'azur* », etc.

Les Gorges du Verdon évoluent vers un espace d'action où se rencontrent mais aussi se confrontent différents styles ou cultures de pratiques sportives. Il devient un espace privilégié pour des compétitions informelles, des records ou performances, la recherche de nouvelles formes de pratiques, le test de nouveautés techniques, etc. Outre le fait de devenir un espace d'innovation, l'histoire du Verdon est pleine d'anecdotes illustrant ces confrontations symboliques et la production de nouvelles formes de sociabilité. Pour ne prendre que quelques exemples symptomatiques de cette période, P. Berhault s'illustre par l'enchaînement de la descente puis de la remontée de nombreux itinéraires en solitaire, P. Edlinger et J. Perrier gravissent en 1982 lors d'une «joute» avec d'autres cordées plus de 1800 mètres d'escalade dans la journée, P. Edlinger et J. B. Tribout (grimpeur Parisien) vont être en concurrence pour la première ascension d'un itinéraire nommé les Spécialistes, qui deviendra le premier 8c, cotation la plus élevée, jusqu'alors dans la pratique de l'escalade, etc. Le Verdon est le «théâtre des stars» et de «l'héroïsme sportif».

Toutes ces actions prennent un sens particulier dès qu'elles se déroulent en ce lieu. Elles participent à l'ériger et à le distinguer des autres espaces (et inversement). Le Verdon peut alors être considéré comme un (voire «le») haut lieu pour la pratique de l'escalade. Il

¹ CORNELOUP J. (1999), Les imaginaires en escalade, Revue Internationale «Les cahiers de l'imaginaire», n° 18, pages 28 à 37.

² CORNELOUP J. (1999), Sociologie des topos d'escalade in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, page 36.

semble correspondre à ce que J. P. Augustin¹ qualifie « d'endroit privilégié » pour une activité. A. Maurice le définit comme un emplacement idéal, « le lieu où les conditions naturelles² rendent le sport plus excitant et plus sélectif »³. Le support joue ici un rôle particulier. La « nature est baroque », « le matériau exceptionnel », « la nature s'est surpassée pour créer ici une escalade unique au monde », « ce rocher gris-jaune, compact, raide, sculpté à merveille »⁴, etc.

Quelle que soit la qualité de l'espace support ou du site (« sans rocher point de grimpeur », mais aussi « sans grimpeur point de rocher »⁵), le lieu doit bénéficier d'une reconnaissance collective susceptible de générer de nouvelles pratiques spatiales. Plus son épaisseur symbolique augmente, plus il mobilise l'attention des pratiquants. « Le succès d'un site repose sur sa capacité à concrétiser un faisceau de désirs, d'images qui correspondent aux représentations que se font les grimpeurs de la falaise idéale »⁶. Cette construction collective renvoie à des systèmes de valeurs et de significations qui tendent à le singulariser face aux autres lieux en lui reconnaissant un caractère progressivement mythique. Il devient ainsi, un passage incontournable et in-contourné des territorialités sportives individuelles ; un lieu où il faut avoir été, être vu, sur lequel il faut pouvoir raconter sa pratique, etc. Cet usage permet non seulement d'accroître la reconnaissance externe du lieu (« sa renommée »), mais permet aussi à l'individu de se positionner au sein de la société sportive via les lieux mythiques auxquels il s'est confronté.

Cette lecture du haut lieu permet un dernier parallèle avec les pratiques du surf. D'après M. Raspaud « le spot représente un emplacement quasiment mythique, après lequel courent les mordus du surf et de la planche à voile, quasiment mythique car il en est toujours de meilleurs, ou de plus légendaires, où la nature est plus vraie, les sensations plus fortes, etc. »⁷. Quelles que soient les activités sportives, cette capacité à rassembler, tout en donnant une signification plus prégnante qu'ailleurs à une pratique sur un espace donné, semble être l'une des variables transversales à l'édification d'un haut lieu (nous reviendrons durant la partie IV sur la construction et la position de ces hauts lieux dans les territorialités des individus).

¹ AUGUSTIN J-P. et al. (1994), Op. Cit.

² « vent, vague, température, neige, pente, courant » dans l'exemple du surf.

³ MAURICE A. (1987), Op. Cit., page 82.

⁴ Expression utilisée dans les topo-guides pour qualifier le calcaire et l'environnement des Gorges.

⁵ BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Op. Cit. Page 38.

⁶ BOURDEAU P. (1995) (Sous la direction de), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris, page 35.

⁷ RASPAUD M. (1991), Sport et société en France depuis 1945, 2^{ème} Ed., Service documentaire UFR APS, n°17, Université Joseph Fourier, Grenoble, page 52.

La différenciation entre la phase «D » et «E » (entre 1982 et 1986, Graphique n°3 et 4) repose sur divers facteurs qui vont concourir à progressivement conforter la position de haut lieu des Gorges du Verdon.

L'intensification de l'ouverture de nouveaux itinéraires à partir de 1981-1982 est principalement due à une innovation technique. Il s'agit de l'apparition de la perceuse autonome¹ permettant d'étendre le domaine d'action hors des fissures ou lignes de faiblesse jusque là systématiquement utilisées par les grimpeurs. La cartographie verticale de l'escarpement rocheux représentant les lignes d'ascension va se complexifier, par une conquête des dalles et une multiplication des voies. Cette extension du domaine de jeu permet en outre de sécuriser la pratique sportive et donc de la rendre accessible à un plus large public. C'est le début de la massification de la fréquentation des grimpeurs dans les Gorges et de la touristification sportive de cet espace.

Un centre U.C.P.A. va s'implanter à la Palud-sur-Verdon ainsi qu'un bureau des Guides (montrant le glissement des professionnels des espaces montagnards vers la plaine). Ces professionnels vont exercer à la Palud-sur-Verdon et transformer cet espace de travail et de jeu en espace de vie. Ils y recréent leurs territoires du quotidien. Un club d'escalade, affilié à la F.F. de la Montagne et de l'Escalade va rassembler localement les pratiquants. Le processus d'appropriation va se poursuivre, cette fois-ci, d'une manière endogène au lieu sportif.

Cette évolution va dicter l'ouverture d'un grand nombre d'itinéraires accessibles non seulement à l'élite, mais aussi à des grimpeurs occasionnels. M. Suhubiette, directeur de l'U.C.P.A., aura un rôle actif dans cette popularisation², voire « allocratization » (l'élite reste, tout en se mêlant à la « plèbe ») du lieu sportif.

L'ensemble des facteurs (innovations techniques, affirmation d'un secteur marchand, etc.) ayant permis l'émergence de l'ère californienne et technologique s'illustre aussi sur le lieu (comme d'ailleurs les conséquences liées à l'avènement de cette dernière, par la massification et la diversification des pratiques sportives sur le lieu). Cette remarque montre, que si le lieu connaît une trajectoire socio-spatiale singulière, celle-ci s'inscrit immanquablement dans les grandes périodes d'évolutions des pratiques sportives de nature, elles-mêmes influencées par les contextes et cadres sociétaux englobant. L'analyse des hauts lieux sera complétée et affinée dans la partie IV de la thèse sur les spatialités et territorialités individuelles. Elle nous donnera l'occasion de revenir sur les processus et logiques qui participent à la distinction de ces lieux dans l'espace sportif national.

¹ Cet instrument permet de poser des points d'assurance (pour le grimpeur, lors de sa progression) laissés à demeure dans un rocher compact.

² Il ouvrira près de 50 itinéraires.

4. La stagnation et le déclin dans le processus d'appropriation du lieu sportif.

Tout cycle de vie d'un lieu aboutit à une phase de maturité. Au cours de cette dernière, l'intensité maximale du processus d'appropriation est atteinte après deux périodes d'intensification perpétuelle du phénomène. Une fois cet optimum atteint, il s'ensuit (immanquablement ?) une stagnation puis une phase de déclin.

Diverses hypothèses peuvent être formulées pour expliquer ce renversement de tendance de la courbe d'évolution des marqueurs socio-sportifs.

La première est **relative au milieu, à l'espace support**. Elle correspond à une éventuelle « saturation » de l'espace d'action. Le « domaine du possible » ayant été exploité, le lieu n'offre plus d'espace pour de nouvelles conquêtes.

La seconde est **socio-sportive**. Jusqu'en 1987, 675 itinéraires ont été tracés dans les Gorges du Verdon. Le caractère exceptionnel que pouvait revêtir l'ouverture d'un nouvel itinéraire au début de la découverte des Gorges, devient progressivement un acte sportif commun. Le lieu est connu et reconnu, la valeur symbolique et distinctive de l'ouverture diminue. Les « marginaux sécants » se tournent donc vers d'autres espaces afin de préserver leur position dominante dans l'espace socio-sportif.

La troisième hypothèse est **socioculturelle**. L'évolution rapide des styles de pratiques sportives¹ implique que potentiellement, le lieu qui correspondait à une culture sportive dominante durant une période (californiens et néo-aventuriers au début de la conquête des Gorges), perd de son attractivité lors de l'affirmation d'un autre style ou forme de pratiques. Ainsi, la sportivisation des activités escalade lors de la fin des années 1980, courant 1990, va voir l'émergence de pratiques plus hédonistes et valorisées sous forme de performances sportives. Les hauts escarpements rocheux des Gorges s'accordent mieux avec les représentations alpines des premiers grimpeurs qu'avec celles plus sportives du milieu de l'escalade de la décennie 1990. Les nouveaux « *gate-keepers* » vont logiquement rechercher des espaces plus à même de satisfaire leurs nouvelles attentes (pour les Hédosportifs² par exemple : escarpements rocheux de faible hauteur, itinéraires sécurisés et de haute difficulté, du spot aventureux – le Verdon aux nouveaux spots

¹ Cf. quatrième partie de ce travail illustrant la diversité des formes de pratiques sportives internes à chaque activité ou discipline.

² Ce socio-type sera défini dans la Partie IV ; il s'agit des sportifs – performeurs tournés vers la difficulté (le record) de chaque activité.

sportifs). Par un nouveau phénomène distinctif, ils chercheront, dans ces nouvelles formes de lieux, à se construire une nouvelle identité sportive et communautaire. D'autres «sites» apparaissent basés sur d'autres référents culturels et symboliques, construisant d'autres histoires de lieux.

Avant de conclure sur la notion d'appropriation dans ses dimensions sociales et géographiques, un parallèle peut être réalisé avec la fréquentation des lieux (Cf. Partie IV). Une étude personnelle antérieure¹ montre, à partir des années 1989 une diminution importante des taxes touristiques perçues par la mairie de la Palud-sur-Verdon auprès des hébergements touristiques, puis une stagnation à partir de l'année 1993².

Ce constat illustrerait l'interdépendance entre le processus d'appropriation développé précédemment et la fréquentation des lieux sportifs. Il impose d'intégrer une perspective dynamique dans l'appréhension des deux phénomènes. Pour interroger cette interrelation (processus d'appropriation et fréquentation), il est possible d'utiliser un modèle appelé B.C.G.³. Il a déjà été adapté au tourisme par M. Boyer et P. Viallon dans leur ouvrage sur la communication touristique⁴. Ce regard plus marketing⁵ sur le lieu

¹ MAO P. (1993), La Palud sur Verdon, Un exemple d'impact touristique en milieu rural, Rapport module Tourisme en Espace Rural, Université Jean Moulin, Lyon.

² Le montant total de cette taxe de séjours se stabilise à 55-60% du maximum atteint durant la période 1988-1989. Ce n'est qu'un indicateur parmi d'autres de la fréquentation du lieu. De nombreux grimpeurs n'utilisant pas les infrastructures d'hébergement sur le lieu (camping sauvage). De plus, divers hébergements ne reversent pas systématiquement cette taxe à la collectivité territoriale. Pourtant, les variations observées permettent de connaître (très globalement) les grandes tendances d'évolution de la fréquentation touristique-sportive sur le lieu.

³ Le modèle B.C.G. a été élaboré par le Boston Consulting Group afin de repérer les métiers ou les secteurs d'activités dans une entreprise sur une matrice croissance / part de marché. Cette approche marketing permet de mettre en place une planification stratégique. Cette matrice est développée dans l'ouvrage "KOTLER P., DUBOIS B. (1995), Marketing Management, Ed. Publi-Union, Paris." Cf. Chapitre 3: Mettre en place la planification stratégique. D'autres ouvrages présentent aussi le modèle B.C.G. avec une approche marketing : B.Q.R. (1980), Les mécanismes fondamentaux de la compétitivité, Boston Consulting Group, Hommes et techniques, Paris. et DETRIE J.P. et RAMANANTSOA B. (1983), Stratégie de l'entreprise et diversification, Nathan, Paris.

⁴ BOYER M., VIALON P. (1994), La communication touristique, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris. La matrice attractivité/compétitivité est développée des pages 79 à 82 de cet ouvrage. Les auteurs l'appliquent ensuite aux deux espaces touristiques que sont la commune de Brides - les - Bains et l'île de la Réunion. Cette méthode de travail est adaptée à un tourisme de station (ski, thermalisme...) ou à de grandes manifestations touristiques, culturelles ou sportives.

⁵ Cette méthode introduit la notion de marketing touristique qui peut se définir comme «une série de méthodes et de techniques sous-tendues par un état d'esprit particulier et méthodique (c'est-à-dire une attitude de recherche, d'analyse et de remise en question constante), qui vise à satisfaire dans les meilleures conditions psychosociologiques pour les touristes, mais encore pour les populations d'accueil, et financières pour les organisations touristiques, le besoin latent et exprimé de voyager pour des motifs de loisir...». in LANQUAR R., HOLLIER R. (1993), Le marketing touristique, Coll. Que sais-je, n°1911, P.U.F., Paris.

O.M.T.(n.d.), Productivité et efficacité à terme des campagnes de promotion touristique, Genève, cité dans LANQUAR R., HOLLIER R. (1993), Op.Cit. L'O.M.T. lui attribue trois fonctions principales, la communication touristique, le développement de nouveaux produits et le contrôle de l'adéquation des deux actions précitées avec la demande touristique.

sportif illustre son statut de « produit », faisant partie intégrante de « l'offre sportive nationale ».

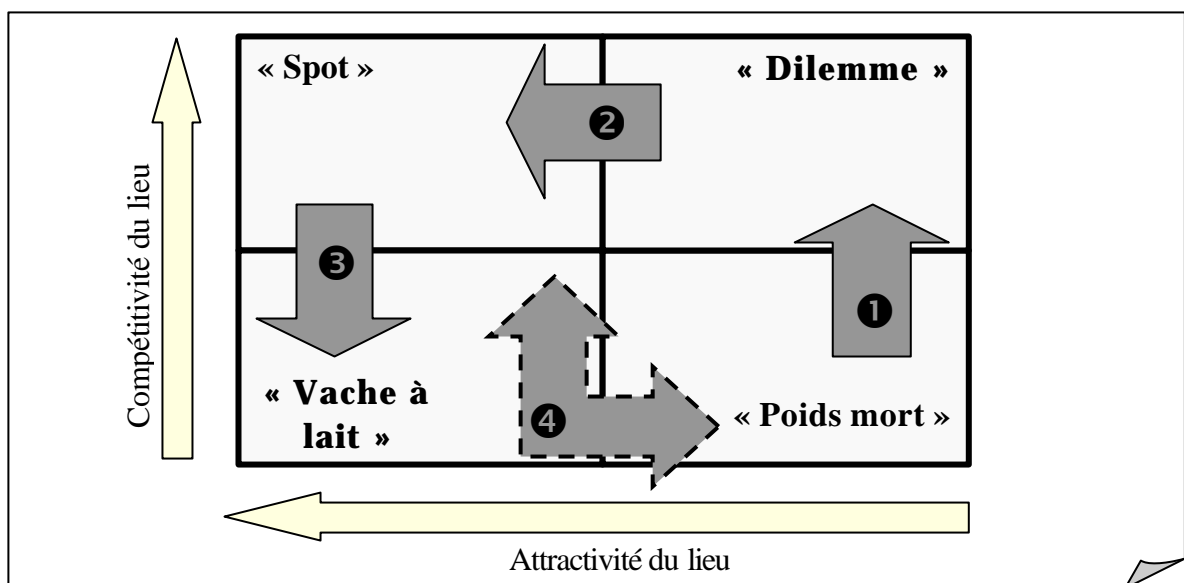
Cette matrice à double entrée définit le lieu par rapport à sa compétitivité et son attractivité.

Cette première notion (compétitivité du lieu) repose sur sa capacité à se singulariser dans l'offre sportive globale. Fortement corrélée avec son processus d'appropriation, elle vise à évaluer la qualité de l'offre sportive tant dans ses dimensions matérielles (type de support, marqueurs socio-sportifs, etc.) qu'idéelles (capacité du lieu à mobiliser et concentrer des représentations, son épaisseur symbolique, son caractère mythique, bref, sa capacité à donner sens à une pratique spatiale). Cette compétitivité possède donc une dimension socioculturelle importante. Elle varie selon les publics et les périodes.

L'attractivité du lieu repose sur sa capacité à générer une pratique sportive sur cet espace et donc à engendrer des flux de fréquentation. Il s'agit donc de la capacité du lieu à mobiliser, non plus du sens et des significations, mais des pratiques spatiales en tant que telles.

La confrontation de la compétitivité et de l'attractivité permet de faire ressortir quatre grands archétypes de lieux. Par une mise en perspective de cette grille avec son cycle de vie, en fonction des moments choisis par l'analyste, chaque lieu « évolue » dans cette typologie. De « dilemme », il peut devenir « spot » puis « vache à lait », etc.

Figure 21 : Le cycle de vie d'un lieu vu à travers sa compétitivité et son attractivité



(Source : P. Mao, 2003)

Le « spot », le site « star » ou « vedette » - le haut lieu sportif

Ce lieu se caractérise par une forte compétitivité (capacité à donner sens à une pratique) associée à une forte attractivité (capacité à rassembler). Les spots sont les lieux centraux de territorialités provisoires¹. Pour M. Boyer et P. Viallon², «c'est la position la plus favorable et la plus exposée. Il faut rester dans le peloton de tête en luttant contre l'obsolescence des équipements, il faut aussi savoir qu'on est la vedette et le faire savoir avec tact. Les effets pervers guettent et l'étoile peut déchoir ». **C'est donc une situation transitoire, instable et difficile à maintenir.**

Le lieu « vache à lait » ou « valeur sûre »

Ce lieu se définit lui aussi par une forte attractivité mais par une compétitivité moindre que celle du spot. Ancien haut lieu, son épaisseur symbolique et historique lui permet de maintenir une forte fréquentation. Sorte de rente de situation, la pratique en ce lieu rappelle les hauts faits sportifs, les conflits qui s'y sont déroulés. Sorte de patrimonialisation sportive, les pratiques perdurent, comme une forme de pèlerinage, vers les lieux où s'est construite l'histoire collective des activités (« lieux de mémoire »).

Le lieu « dilemme » ou au « devenir incertain »

Ce lieu est compétitif mais peu attractif. C'est le cas du Verdon durant sa première phase d'appropriation (territorialisme clanique). De nombreuses voies existent, leurs ascensions distinguent leurs auteurs dans le microcosme du lieu, mais les caractéristiques de la forme d'appropriation du lieu (sociabilité tribale, absence de vecteurs d'information, violences symboliques, etc.) rendent cet espace peu attractif pour l'ensemble des pratiquants.

Le lieu « poids mort »

Le lieu n'est ni compétitif, ni attractif. C'est le point de départ ou d'arrivée d'un cycle de vie d'un lieu. Au début du siècle, le «Moine de Torcieu» était un haut lieu de la pratique de l'escalade comme entraînement à l'alpinisme, aux abords de Lyon³. Il a aujourd'hui complètement disparu (pas de fréquentation, absence d'équipement, etc.), il est ainsi sorti du patrimoine sportif (lieu sans histoire, la pratique en ce lieu ne revêt plus aucune signification).

¹ AUGUSTIN J.P. et al. (1994), Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, M.S.H.A., Bordeaux.

² BOYER M., VIALON P. (1994), Op. Cit.

³ Cf. chapitre précédent.

5. Synthèse sur les processus d'appropriation des lieux par les pratiquants et ouverture sur d'autres lieux sportifs de nature

Cette approche géo-historique basée sur les hommes, leurs discours, leurs usages et actions montre comment l'ensemble de ces facteurs a progressivement érigé et construit un lieu sportif.

Cette appropriation collective d'un lieu sportif revêt un caractère guerrier, les protagonistes s'y confrontent afin d'asseoir leur légitimité sur cet espace d'action, même si les enjeux restent ici purement symboliques, culturels et sportifs. Chaque lieu serait donc un champ social particulier qui, par un système d'emboîtement d'échelles, s'insère inmanquablement dans d'autres champs de rang supérieur (la communauté des pratiquants d'une activité, le champ sportif dans son ensemble positionné lui-même au sein de la société englobante). Toutes ces sphères interagissent sur la trajectoire socio-spatiale du lieu et conditionnent les différentes phases de construction de cet objet géographique.

Afin de valider l'hypothèse de l'insertion des lieux sportifs de nature dans la catégorie des «**espaces sportifs par appropriation**» et de porter un regard transversal sur les différentes phases de la conquête des Gorges du Verdon par cet individu particulier qu'est le grimpeur, il est opportun de revenir sur la notion elle-même d'appropriation à travers ses différentes dimensions psycho-géographiques. Pour cela, **les six lois d'appropriation du lieu d'après A. Moles**¹ seront ici utilisées pour analyser ce phénomène. Elles seront, bien entendues, librement développées et adaptées aux espaces récréatifs de nature.

1. « Pour être appropriable, un lieu doit posséder une identité². Plus l'identité est grande, plus facile est l'appropriation ».

C'est la première condition obligatoire et indissociable de l'appropriation d'un lieu. Nombre de lieux non porteurs d'une symbolique identitaire pour les pratiquants restent en marge des espaces d'action des individus. Les gate-keepers ont cette faculté d'apposer une identité en un lieu qui jusque là en était démuné. Cette première loi implique la singularité

¹ MOLES A. (1995), Vers une psycho-géographie, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, page 173.

² Une remarque s'impose : dans cette recherche, nous considérons que l'identité du lieu n'existe pas, en temps que telle, mais que le lieu reflète l'identité des groupes qui se le sont appropriés.

de chaque lieu. Même s'il peut exister, d'un point de vue spatial, quelques similarités de forme entre différents espaces, chacun possède ses propres particularismes identitaires et donc projette socialement un sens ou une signification particulière.

Celles-ci sont le résultat des différentes formes d'appropriation, des types de pratiques et de pratiquants faisant chacun référence à des univers culturels distincts, présents sur cet espace à une période donnée. L'identité au travers de la signification donnée au lieu évolue donc, en même temps, que son processus d'appropriation.

Tableau 12 : Synthèse des différentes phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs

Eres ou phases d'appropriation	Période A	Période B	Période C	Période D	Période E	Période F
Phase du processus d'appropriation	La découverte du lieu		Lente appropriation sportive		Intensification de l'appropriation	Progressive désaffection
Périodes (années)	Avant 1966	De 1966 et 1967	De 1968 à 1975	De 1976 à 1981	De 1982 à 1986	De 1987 à 1995
Dénomination des phases	Proto-histoire sportive	Découverte du lieu	Création d'un spot secret	Spot réservé à une élite	Haut lieu sportif	Progressive désaffection
Forme d'appropriation	∅	Tribalisme	Territorialisme clanique	Ouverture au domaine public	Intensification et influences extérieures	Banalisation de la pratique
Type de pratiquants	∅	GAMMA	Marseillais – F.S.G.T.	Ouvriers nationaux et internationaux	Ouvriers nationaux et internationaux	tous
Type de pratique	∅	Festive et d'exploration	Alpine et aventureuse	Sportive et aventureuse	Diversification et pluralisme	toutes
Univers culturels	∅	Libertin - libertaire	Néo-alpinisme aventureux	Elite sportive	Haut niveau sportif	Melting-pot

(P. Mao, 2003)

Une des principales ambiguïtés de la notion d'identité tient à sa dimension individuelle et/ou collective. R. D. Sack¹ illustre ce phénomène par une étude des territorialités liées à l'église catholique. Il montre que l'individu possède un sentiment d'appartenance à une paroisse donnée ainsi qu'à la chrétienté dans son ensemble. Ainsi, l'appropriation d'un espace est un processus évolutif ethnocentrique à deux dimensions ; l'une personnelle (attribution à soi), l'autre collective (l'individu se reconnaît dans une culture, un style sportif par l'appartenance à un groupe - une communauté qui rétro-agit en définissant les règles et l'espace d'action légitime pour celui-ci).

¹ SACK R. D. (1980), Conceptions of space in social thought, a geographical perspective, University of Minnesota Press, Minneapolis.

Dans sa dimension individuelle, l'identité donnée au lieu pèse sur les choix spatiaux des pratiquants. Plus l'identité que reflète le lieu est forte, plus l'individu sera attiré par lui, au détriment d'autres espaces. Le lieu participe alors à socialiser l'individu en le positionnant au sein des pratiquants par un processus de différenciation sociale au sein duquel l'espace prend sens. Le haut lieu a cette capacité à porter une identité donnant un sens particulier aux pratiques individuelles. Celles-ci pèsent de fait sur les représentations que le pratiquant a de lui (« j'ai été dans ces lieux »), parallèlement à son affirmation au sein de la communauté sportive (« les lieux qu'il a conquis »).

Dans sa dimension collective, le groupe d'appartenance (la (sa) tribu) a un rôle catalyseur de l'identification personnelle. Il implique, qu'en même temps que le groupe s'approprie un lieu, il se construit sa propre identité. Le sens donné à une pratique spatiale sur ce lieu est donc, pour partie, le reflet de cette construction collective. Les usages particuliers du lieu (les styles de voie ouverte), les codes (noms des voies), les rites initiatiques pour être reconnu dans la communauté, les formes de sociabilités imposées par le groupe, sont autant de facteurs participant à la définition de cette identité collective qui vient s'apposer, à un instant donné et d'une manière singulière, sur chaque lieu.

Toutes ces périodes et les différentes constructions identitaires qui en résultent, participent à construire le « capital culturel situé »¹ du lieu sportif. Cette notion renvoie aux interrelations pouvant exister entre le lieu sportif, le public et les acteurs ou pratiquants ayant participé à son édification et à sa singularisation. Le lieu identifié et identifiable aujourd'hui correspond à la somme et à la superposition ou juxtaposition spatiale de ces processus.

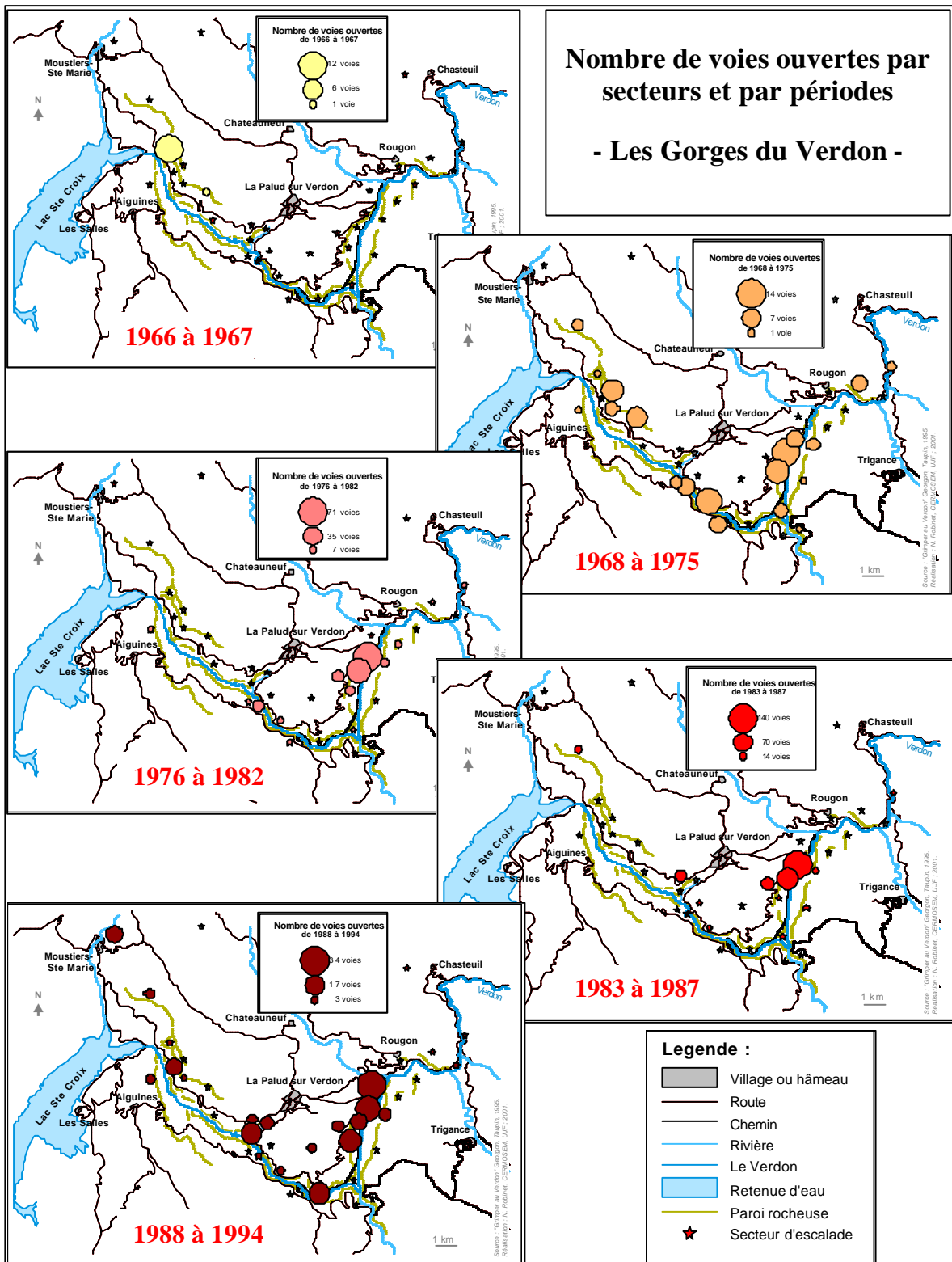
2. « Un lieu est d'autant plus approprié qu'il est susceptible de repérage par l'extérieur ».

Il doit donc être identifié ou identifiable sur l'espace géographique, matériellement ou non. Il peut donc bénéficier d'une matérialité spatiale (équipements, infrastructures ou signalétiques, etc.), être présent dans les discours collectifs des « tribus » sportives ou bénéficier d'une médiatisation particulière.

Dans le cas des Gorges du Verdon, il est possible de s'intéresser aux différentes formes que va prendre cet objet géographique selon les phases d'appropriation participant à sa construction.

¹ CORNELOUP J., MAO P. (2003), Gestion du capital culturel dans le développement des territoires sportifs de nature, acte du colloque « Environnement, individu et société : motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale », 71^{ème} congrès de l'ACFAS, Université de Rimouski, Québec, Canada.

Carte 6 : Les différentes phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs de 1966 à 1994



(Source : GORGEON B., TAUPIN D. (2000), réalisation N. Robinet - P. Mao, 2003)

Remarque : la taille des cercles proportionnels varie selon les périodes, ces cartes n'ont pas pour fonction d'illustrer les différentes intensités dans la conquête des Gorges du Verdon par les grimpeurs (déjà analysées) mais plutôt les différents espaces investis ou conquis par ces derniers selon les périodes.

Cette planche cartographique montre les différents escarpements rocheux sur lesquels va se focaliser l'attention des grimpeurs selon les périodes historiques. Chaque phase d'appropriation du lieu va voir des espaces distincts colonisés et valorisés.

En 1966 et 1967, toutes les ouvertures se déroulent en marge des Gorges elles-mêmes, sur la paroi de Mayrestre entre la Palud-sur-Verdon et Moustiers-Sainte-Marie.

Entre 1968 et 1975, les grimpeurs vont ouvrir des itinéraires dans tout le canyon. Durant cette phase de découverte des lieux, l'espace d'action encore « abstrait », reste à découvrir dans son ensemble. Chaque paroi est systématiquement visitée. Cette territorialisation sportive s'apparente à une course à la face vierge.

Lors des deux périodes suivantes, l'attention des grimpeurs se focalise presque exclusivement sur l'Escalès, « falaise reine » du lieu. Cet escarpement rocheux est le plus haut des Gorges, mais aussi le plus accessible. Il sera le théâtre de privilégié à l'exploit, l'espace légitime et reconnu des Gorges. Il devient le « micro-lieu » attribut¹ du canyon. Tous les topo-guides, articles de la presse spécialisée, ouvrages vont se servir de son image pour symboliser dans son ensemble l'escalade en ce lieu.

De 1988 à 1994, une fois épuisées (partiellement) les potentialités d'ouverture sur ce seul escarpement rocheux, les ouvreurs vont de nouveau porter leur attention sur l'ensemble du canyon.

Le lieu contemporain (l'objet géographique observé) est le résultat de différentes phases et révèle par superposition des couches marquant la progressive accumulation des multiples marqueurs socio-sportifs ayant participé à son édification.

Le lieu sportif n'est donc jamais un objet géographique abouti, il est perçu par l'observateur à un moment de son histoire, il est la retranscription spatiale du processus socio-sportif de son appropriation.

3. « Un lieu est d'autant plus approprié que la société ambiante le reconnaît par la loi de l'état (domiciliation légale) ».

Dans le questionnement de ce travail, les notions de reconnaissance collective ou institutionnelle du lieu par un groupe de pratiquants, des instances fédérales, une collectivité territoriale ou une administration est plus adaptées. Le manque de domiciliation légale, en tant que telle, est bien un des particularismes des lieux de pratiques sportives de nature (et fait implicitement référence à la notion d'espace géographique flou). Les difficultés rencontrées lors du recensement des Espaces Sites et Itinéraires en vue de la

¹ DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, L'Espace Géographique, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.

mise en place des Plans Départementaux des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux pratiques sportives de nature illustrent parfaitement cette spécificité. Quelles définitions doit-on donner aux lieux sportifs ? Est-ce un lieu connu et reconnu par un acteur qui en assure l'entretien et la médiatisation ? Est-ce un lieu connu et usité mais sur lequel aucun acteur n'intervient ? Est-ce un lieu tout simplement utilisé à des fins récréatives ? Ou enfin, est-ce un espace potentiel de pratiques sportives de nature ?

Si dans cette recherche, le lieu existe dès lors qu'un individu (ou groupe d'individus) modifie l'usage traditionnel de ce fragment d'espace en y apposant ou imposant un usage sportif ou récréatif, ce positionnement ne peut satisfaire un gestionnaire soucieux d'objectiver et de délimiter précisément l'objet ou le phénomène socio-spatial dont il a la charge. Pour tenter de dépasser cette ambiguïté, de nombreux acteurs, principalement fédéraux ou touristiques, ont mené diverses démarches de labélisation des lieux sportifs. Cette forme d'estampillage du lieu sportif de nature vise à lui conférer une qualité, un cadre et une aire d'extension, afin de le distinguer des autres dans l'espace fonctionnel et ainsi de lui conférer une domiciliation légale à l'image des espaces sportifs par destination.

4. « On s'approprie d'autant mieux un lieu que l'on y réside plus longtemps. Réciproquement, l'absence crée lentement une perte d'appropriation ».

Cette quatrième règle fait implicitement référence à la nature axiologique des représentations mentales¹ que se crée l'individu de l'espace qui l'environne. « Elle engendre une différenciation spatiale des valeurs attachées aux lieux et aux espaces. Par exemple, nous accordons volontiers une valeur supérieure aux lieux qui nous sont familiers »².

Cette distinction se retrouve dans les notions « **d'espace(s) perçu(s)** » ou « **d'espace(s) vécu(s)** ». Elle repose pour partie sur l'implication temporelle du pratiquant dans l'espace. Un pratiquant sportif traversant furtivement un espace n'aura pas les mêmes perceptions ou représentations du lieu que celui qui y réside durant une longue période. D. Clary³ estime en faisant référence aux anthropologues que « comme toute espèce animale, l'homme se reconnaît dans un territoire⁴, qu'il marque et qu'il façonne par son intelligence : c'est « l'impératif territorial » réinterprété ; il n'est plus une nécessité

¹ Outre les caractères morphologiques et logiques de ces représentations.

² DEBARBIEUX B. (1997), Les représentations de l'espace in Comment nous voyons le monde ?, Cahiers Sciences Humaines, n°71, pages 32 à 35.

³ CLARY D. (1993), Le tourisme dans l'espace français, Coll. géographie, Masson, Paris.

⁴ « L'espace vécu n'est donc pas un territoire au sens fort, et reste un concept non social, qui se rapporte aux individus », BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris, page 195.

biologique vitale, mais un sentiment, non pas un espace nécessaire concret, mais un espace vécu¹ ».

Les grimpeurs les plus actifs et donc présents durant les différentes phases d'appropriation des Gorges, fondent sur cette forte implication temporelle, une partie de leur légitimité sur le lieu. Ils y puisent, de fait, une partie de leur identité. Le lieu devient un espace central dans leurs territorialités individuelles et communautaires. Les pionniers bénéficient ainsi d'une antériorité, leur permettant d'avoir une position dominante dans l'économie des rôles des acteurs investis dans ce micro-champ sportif.

5. «On s'approprie d'autant mieux un lieu qu'on le modifie matériellement dans sa structure, dans ses contours ou dans ses contenus ».

Cette cinquième règle distingue l'ouvreur d'un nouvel itinéraire (celui qui a tracé sa voie) ou plus largement le découvreur de nouveaux lieux pour toutes les activités sportives de nature, du simple pratiquant, simple consommateur ou utilisateur d'espaces (renvoie à la distinction classique entre assimilation et accommodation² des lieux d'activité – objet de la quatrième partie de la thèse). Ce processus participe à la légitimation de l'individu sur un lieu. Les « gate-keepers » ou « marginaux sécants » sont positionnés au sommet de la pyramide socioculturelle des pratiques sportives de nature grâce à cette reconnaissance collective de leurs territorialités de pratiques.

6. «Un lieu est d'autant plus approprié que le nom qu'il porte est à la fois mieux connu de tous, plus utilisé, plus référencé dans la logo-sphère ».

Le nom est là pour signifier à tous, l'existence d'un lieu. Il permet comme le montre B. Debarbieux de donner socialement «une structure à l'espace»³. Plus les pratiquants sont nombreux à l'identifier comme tel, ils lui donnent un sens particulier, plus le lieu se singularise des autres (les lieux de reconnaissance - les hauts lieux... mais les autres ?⁴). Le haut lieu existe d'abord par son exemplarité. Les médiateurs socio-territoriaux (topo-guides, articles de la presse spécialisée, etc.) ont donc un rôle central dans cette singularisation des lieux (Cf. Partie IV, Chapitre 2).

¹ Daniel Clary fait ici référence à l'ouvrage : FREMONT A. (1976), La région, espace vécu ?, Collection Sup., P.U.F., Paris.

² Distinction sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, Cf. HUSSY C. (1989), Acteurs et codes territoriaux dans une région transfrontalière : le cas du bassin franco-valdo-genevois, Genève.

³ DEBARBIEUX B. (1989), Représentation de la haute montagne et nomination du territoire in Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école, Anthropos - Economica, Paris.

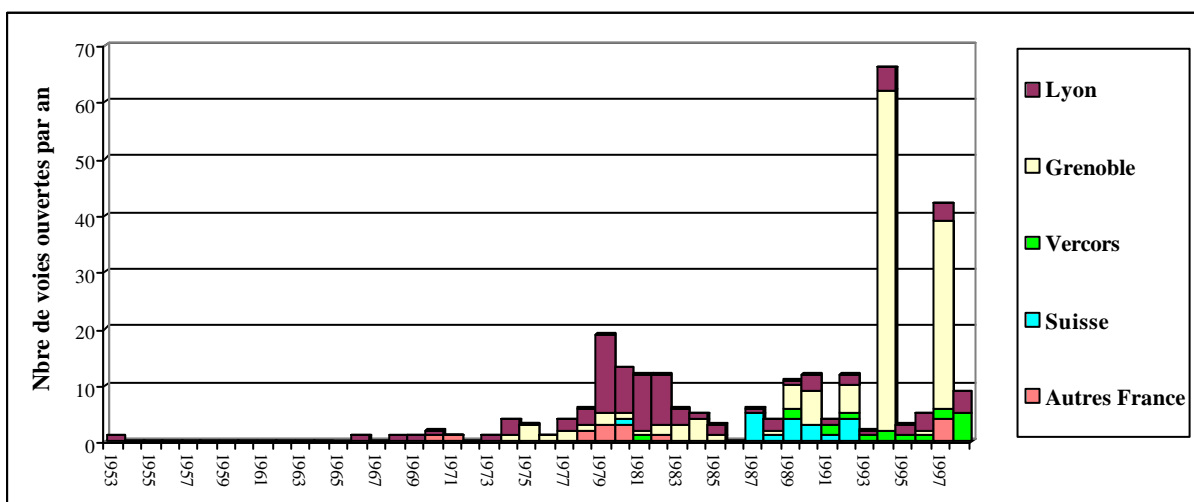
⁴ DE LA SOUDIERE M. (1991), Les hauts lieux... mais les autres in Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du CNRS, Paris, pages 17 à 31.

Exemplarité ou régularité dans l'appropriation des lieux sportifs de nature

Une approche comparative peut être menée sur d'autres espaces sportifs de nature. Autres supports, autres localisations dans l'espace, autres formes de pratiques, autres pratiquants, cette nouvelle perspective doit ainsi permettre d'identifier quelques éléments transversaux ou singuliers aux processus d'appropriation des lieux sportifs de nature. Pour cela, les sites d'escalade de Presles et de Buis les Baronnies ont été retenus. Ils sont tous deux catégorisés dans des lieux d'intérêt national. Ils bénéficient donc d'une reconnaissance inférieure dans la hiérarchisation des sites d'escalade par rapport aux « Gorges du Verdon », référencées pour leur part dans les sites d'intérêt international¹. L'escarpement rocheux du site de Presles est situé à la limite des départements de la Drôme et de l'Isère dans les Gorges de la Bourne, au nord-ouest du massif du Vercors. Pour sa part, Buis-les-Baronnies se localise au nord du Mont Ventoux dans le département de la Drôme.

Ces lieux offrent tous deux, à l'image des Gorges du Verdon, des escarpements rocheux calcaires de tous types et de toutes hauteurs. Cette remarque préalable permet suite à l'analyse des trajectoires singulières de chaque lieu, de donner à l'espace support (le rocher dans ce cas précis) un rôle second, voire même tout simplement subsidiaire dans la construction de cet espace. Cette lecture met à mal toute approche empreinte de trop de déterminisme et valide l'ouverture de perspectives de recherches plus constructivistes dans l'analyse des modes d'appropriation des lieux. Le lieu n'existe que par les pratiques socio-spatiales dont il est le support.

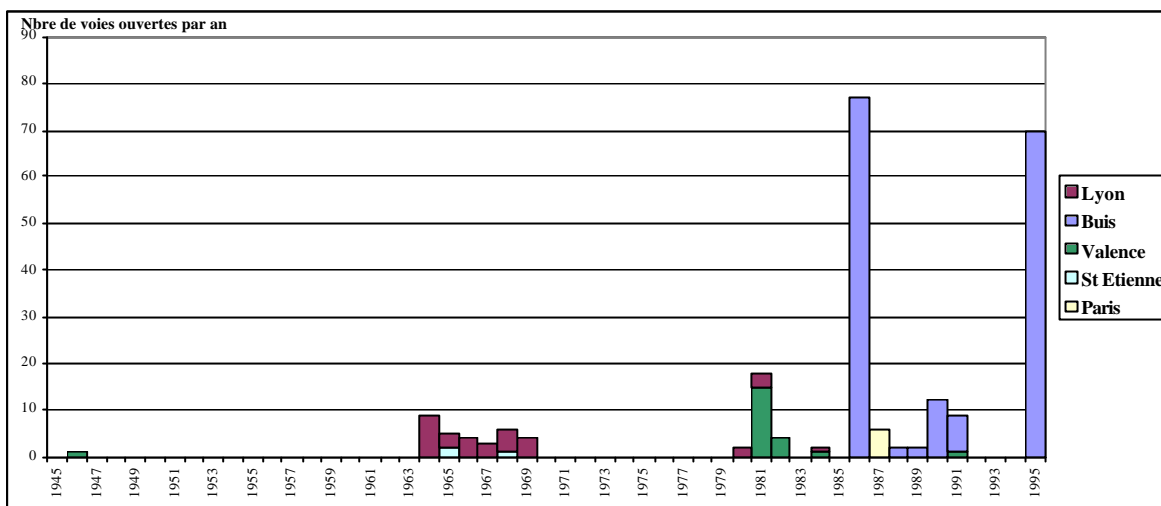
Graphique 6 : Le processus d'appropriation des escarpements rocheux de Presles par les grimpeurs de 1953 à 1998.



(Source : D. Duhaut (1999), Escalade à Presles, Promo Grimpe, Grenoble ; traitements et réalisation P. Mao, 2003)

¹ Classification proposée par le COSIROC, association qui sera présentée dans le chapitre III.

Graphique 7 : Le processus d'appropriation des escarpements rocheux de Buis-les-Baronnies par les grimpeurs de 1946 à 1995



(Source : V. Ysely (1998), Escalade en Drôme Provençale, Buis les Baronnies ; traitements et réalisation P. Mao, 2003)

Les processus d'appropriation à l'œuvre sur chaque lieu s'inscrivent dans des temporalités particulières. En 2003, le lieu sportif de Presles a une épaisseur historique de 50 années, celui de Buis les baronnies de 57 ans contre seulement 37 années pour les Gorges du Verdon. Ainsi, l'amplitude temporelle de la sportivisation du lieu ne peut pas à elle seule, présager de la place de ce dernier dans la hiérarchisation symbolique des lieux sportifs.

Si l'histoire du Verdon est marquée par une certaine continuité dans les processus d'appropriation du lieu par les grimpeurs, d'autres lieux peuvent connaître de longues phases de « désaffection ». Ce phénomène est particulièrement marqué pour le site de Buis les Baronnies. Après l'ouverture d'une première voie en 1946 (les Arêtes du Saint Julien), 18 ans s'écouleront avant qu'un groupe de grimpeurs lyonnais ne s'intéresse de nouveau à ces escarpements rocheux. Après six années d'activités au cours desquelles six itinéraires en moyenne seront ouverts annuellement, aucune nouvelle ascension ne sera réalisée durant la décennie 1970. Il faudra attendre le début des années 1980 pour que le site connaisse de nouveau l'ouverture d'itinéraires d'ascension, etc.

Ainsi, la construction d'un lieu sportif peut être le résultat de micro-cycles d'appropriation. Cette modification progressive de sa forme spatiale est le fait de groupes de grimpeurs distincts. La première phase est dominée par les Lyonnais (1964-69). Au début des années 1980, des Valentinois les remplacent, puis de la fin de cette décennie

jusqu'à 1995, suite à la création d'un club local, des grimpeurs de Buis-les-Baronnies s'affirment progressivement sur le lieu. Cette juxtaposition spatio-temporelle des groupes évite, par définition, tout conflit inter-culturel.

L'histoire de l'escalade à Presles, à l'image de celle du Verdon, s'est construite dans une lutte permanente entre grimpeurs lyonnais et grenoblois. Géographiquement, le site est situé à équidistance des deux agglomérations. Deux grandes périodes peuvent être distinguées dans l'appropriation du lieu. La première est dominée par des grimpeurs Lyonnais de 1977 à 1985. Suite au progressif abandon du lieu par ces derniers (qui se sont tournés vers d'autres espaces), ils vont permettre l'arrivée d'autres pratiquants, Suisses dans un premier temps (C. et Y. Rémy, les mêmes qui s'étaient illustrés dans les Gorges du Verdon jusqu'en 1987 et qui vont ensuite focaliser leurs activités sur le site de Presles) puis grenoblois ultérieurement.

Ces deux cycles de vie vont produire deux histoires avec ses multiples phases de découverte, d'appropriation suivie d'une première désaffection ou désintéressement permettant une re-découverte (offrant la possibilité d'une relecture de l'espace par un autre groupe adhérent à une autre culture sportive ou sphère symbolique), puis un autre processus d'appropriation, etc.

Cette approche comparative illustre la diversité des configurations sociales, culturelles et temporelles que peut prendre ce processus d'appropriation d'un lieu sportif de nature. Le lieu puise une grande partie de son identité dans cette histoire singulière, résultats des temporalités différenciées au cours desquelles les groupes de pratiquants, véhiculant avec eux leur propre culture, vont être présents sur cet espace et progressivement façonner cet objet géographique.

Cette histoire tant sociale, culturelle que spatiale participe à la production des lieux sportifs. Celle-ci valide le statut de ces lieux dans la catégorie des « **espaces sportifs par appropriation** ».

Elle s'inscrit donc dans la continuité de différents travaux de géographes s'étant intéressés aux territorialités sportives de nature qu'elles soient littorales ou montagnardes : J. P. Augustin pour le surf sur la côte atlantique¹ ou P. Bourdeau pour la conquête de massifs alpins tels que l'Oisans² par exemple. Ces approches associées à celles d'ethnologues tels que M. Marié³ ou E. de Léséleuc⁴ montrent que la production du lieu sportif entraîne un processus de territorialisation avec ses logiques différenciées d'appropriation de nouveaux espaces d'activités, une production de sens et d'identité singulière à chaque lieu. Ces lieux deviennent ainsi une forme particulière de l'espace sportif et participent à l'évolution perpétuelle de l'offre touristique-sportive. L'engouement et le développement des sports de nature des années 1980, associé à une fragmentation importante des modalités de pratique a entraîné une multiplication des espaces auto-produits par les pratiquants afin de satisfaire leurs nouvelles attentes. Cette dynamique participe à la construction collective et permanente d'un « ailleurs compensatoire »⁵.

D'un point de vue socio-spatial, cette auto-production des lieux sportifs est une (voire la) spécificité de l'espace des pratiques sportives de nature. Elle permet de distinguer ces lieux, des équipements sportifs traditionnels qui s'apparentent majoritairement, pour leur part, à des lieux sportifs par destination. Toute approche géographique des sports de nature doit donc prendre en compte ce particularisme.

¹ AUGUSTIN J.P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

² BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

³ MARIE M. (1982), Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris.

⁴ DE LESELEUC E. (2000), « Voler » et donner... Ethnosociologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret, Thèse S.T.A.P.S., Université Montpellier I, Montpellier.

⁵ BOURGUET M., MOREUX C., PIOLLE X. (1991), Pratiques de la montagne et société urbaine : la construction d'un ailleurs compensatoire, HEGOA, Cahier du CRISSA, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

Cette remarque a deux conséquences sur les logiques influençant l'organisation globale de l'espace des sports de nature (qui sera analysée dans le prochain chapitre).

Cet espace sportif a majoritairement été produit par les sportifs eux-mêmes. C'est donc la communauté des pratiquants qui a auto-financé son espace d'action. Par leurs investissements individuels ou communautaires, ils vont accomplir, comme le propose Y. Renoux¹, des actions d'utilité sociale, voire quasiment d'utilité public. Il montre que la communauté des grimpeurs-équipiers avait investi sur ses fonds propres, en 1989, 18 millions de francs pour l'équipement de leurs terrains de jeu, et qu'ils rapportaient à l'Etat annuellement 58 millions de francs (tandis que la subvention de l'Etat, via le Fond National de Développement du Sport aux organisations sportives ne s'élevait à cette époque qu'à 0,4 millions de francs). Au sein de ce champ, les acteurs de la société civile ont un rôle second, voire parfois subsidiaire. Ainsi traditionnellement, les collectivités, les services de l'Etat et même souvent les instances fédérales intervenaient peu ou pas dans l'organisation territoriale et le développement des lieux sportifs de nature (depuis les années 1990, cette affirmation est à pondérer). Ainsi, la structuration de cet espace ne répond, *a priori*, à aucune logique concertée ou globale d'aménagement ou de planification territoriale.

La deuxième conséquence est liée à l'apparition et à l'affirmation de logiques plus marketing à partir des années 1990 dans le champ des pratiques sportives de nature. Celles-ci vont profondément modifier les logiques sous-jacentes à la localisation des lieux sportifs et marquer une rupture très nette d'un point de vue socio-spatial avec les processus traditionnels d'appropriation de ces espaces (émergence de lieux sportifs par destination). Si la principale discontinuité socioculturelle et organisationnelle marquante dans l'Histoire de ces activités peut être positionnée à la fin des années 1970 – début 1980, une analyse socio-géographique du phénomène démontre que **la principale disjonction dans les processus régissant l'organisation de l'espace des sports de nature (objet de la partie III) est issue de l'entrée de ces activités dans la sphère marchande et entrepreneuriale.**

¹ RENOUX Y. (1989), Quelle contribution des usagers au financement des sites grimposables, Actes du Colloque Escalade, ENSA, Chamonix, pages 89 à 93.

Cette double approche géo-historique des lieux permet d'interroger les deux dynamiques à l'œuvre dans la lente structuration de l'espace géographique des pratiques sportives de nature. Fruit aussi bien des grandes évolutions sociétales que des « agir » individuels, cette approche valide une double réalité tant structurelle que culturelle.

Le chapitre premier s'est intéressé aux réalités structurelles modifiant, selon les périodes historiques, les modalités de la construction et l'agencement des lieux dans l'espace géographique des pratiques sportives de nature. Ce dernier s'inscrit et est tout particulièrement dépendant des cadres sociétaux et contextes idéologiques ou politiques dominants. Même si, parallèlement, la mise en évidence de nombreuses règles de fonctionnement internes au champ sportif de nature permettent de valider l'existence d'une trajectoire géo-historique particulière à ces activités.

Le chapitre second rappelle une réalité plus culturelle dans les conditions d'émergence des lieux sportifs puis dans la mise en forme socio-spatiale de ces objets géographiques particuliers. L'analyse des processus d'appropriation des lieux par les pratiquants permet de reconnaître à ces espaces une certaine singularité et identité socio-sportive particulière.

L'espace contemporain qui sera maintenant analysé est donc le fruit de ces multiples logiques et processus aussi bien « macro » que « micro », internes qu'externes aux pratiques sportives de nature.

Troisième Partie : Les lieux et
l'espace contemporain des
pratiques sportives de nature

Si le fait sportif s'est développé dans des contextes sociétaux particuliers en façonnant des formes singulières de lieux, ces derniers s'inscrivent dans l'espace par une localisation, une fonction et une inégale diffusion. L'analyse de l'espace fonctionnel doit ainsi permettre d'interroger les différentes logiques de production de l'espace des pratiques sportives de nature à travers des règles et lois régissant la mise en ordre spatial de ces activités.

Il s'agit du premier regard que les géographes ont porté sur le sport¹ et tout particulièrement dans le champ des pratiques sportives traditionnelles. Celles-ci bénéficient de cadres spatiaux bien définis et normés ; ce que P. Parlebas nomme la « domestication des lieux sportifs »². « Le sport est d'abord une organisation de l'espace, un quadrillage des territoires. [...] La transition qui permet le passage des jeux aux sports, la "sportivisation" a provoqué une standardisation de plus en plus poussée de l'espace dont furent supprimées peu à peu les sources d'imprévu. [...] Les lieux sportifs, primitivement empruntés tels quels aux espaces quotidiens des villages, de la cité ou de la pleine nature, ont été disciplinés, réaménagés, parfois même parfaitement réinventés pour construire des lieux artificiels et rigoureusement normés, des stades, des piscines ou des gymnases »³.

A l'inverse, les pratiques sportives de nature, en référence à la définition proposée précédemment (Partie I, Chapitre 1), utilisent de manière privilégiée le milieu naturel comme support d'activités. Cette spécificité implique qu'elles échappent, du moins partiellement, à la normalisation et standardisation des lieux sportifs traditionnels. Les caractéristiques des aménagements nécessaires à ces activités peuvent revêtir des niveaux d'équipement très variables. Un gradient se crée alors, de la « Wilderness » [espace exempt d'aménagement où seuls les usages et les discours des pratiquants produisent et légitiment l'activité et le lieu ; les randonnées dans les déserts en sont une illustration] aux espaces artificialisés [gymnases conçus pour l'escalade, stades d'eau vive et rivières artificielles, fosses de plongée, etc.⁴]. Cette grande diversité des formes de lieux et les spécificités des logiques internes à ce champ confèrent aux espaces de pratiques sportives de nature, le statut « d'espace fou⁵ » (même si la deuxième partie de cette thèse s'est attachée à montrer un certain nombre de logiques régissant son fonctionnement).

¹ Cf. le chapitre 1 de la première partie.

² PARLEBAS P. (1995), La mise en ordre sportive in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, page 42.

³ PARLEBAS P. (1995), Op. Cit., page 42.

⁴ De nombreux exemples de ces types de lieux sont décrits in BESSY O., HILLAIRET D. (2002), Les espaces sportifs innovants, 2 tomes, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

⁵ Cette notion a déjà été utilisée en introduction de cette partie - ROLLAND MAY C. (1984), Op. Cit.

Face à cette difficulté d'objectiver l'ampleur de la diffusion spatiale des activités de nature, il est communément admis par un grand nombre d'acteurs, qu'à partir du foyer chamoniard où sont nés aussi bien l'excursionnisme que l'alpinisme durant la deuxième moitié du XVIII^{ème} siècle, les lieux de pratiques sportives de nature se sont progressivement diffusés sur l'ensemble du territoire national.

Cette affirmation semble pouvoir être validée, au regard de différents documents de promotion touristique ou d'aménagement du territoire. Comme le note C. Pigeassou, une très grande majorité des Comités Régionaux du Tourisme utilisent les sports de nature comme produit d'appel sur leurs territoires¹. La quasi-totalité des contributions régionales aux Schémas des Services Collectifs du Sport traite de cette question et définit des stratégies de développement basées sur ces activités. Le rapporteur national note même, que tous ces documents «révèlent un engouement massif pour les A.P.P.N.², traduisant l'aspiration forte des français à trouver un milieu naturel qui vient rééquilibrer le quotidien d'une urbanisation qui n'a cessé de croître»³. Chaque département est censé mettre en place un schéma et une commission des sites, itinéraires et espaces d'activités sportives de nature. Ces quelques exemples tendraient ainsi à démontrer la large diffusion spatiale de ces activités.

Pourtant, jusqu'à aujourd'hui, cette affirmation relève du « mythe »⁴. Les rapports cartographiques annexés au Schéma National de Services Collectifs du Sport ont proposé de nombreuses cartes des équipements sportifs, des centres de formation, du sport professionnel, mais demeuraient (volontairement ?) vagues sur l'ensemble des lieux de pratiques sportives de nature.

Ces remarques montrent toute la difficulté à objectiver cette réalité tant spatiale que sociale, en perpétuelle évolution, que représente l'espace des pratiques sportives de nature.

¹ PIGEASSOU C. (2002), Comment définir le tourisme sportif ? Apport de l'analyse de l'offre à la connaissance des phénomènes in actes du 1^{er} colloque international de management du sport intitulé le sport comme vecteur de développement économique et social, Ministère de la Jeunesse et des Sports Marocain, UFR STAPS Dijon-Le-Creusot, Rabat-Salé.

² Activités Physiques de Pleine Nature

³ Schéma de Services Collectifs du Sport, page 7, disponible sur le site de la DATAR (<http://www.datar.gouv.fr/>).

⁴ au sens premier de « construction de l'esprit qui ne repose pas sur un fond de réalité » (définition du Petit Larousse).

les lieux et l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature

Une des spécificités de l'espace des pratiques sportives de nature, appréhendé à l'échelle nationale, est la grande diversité et l'hétérogénéité des sources d'information permettant de le qualifier. Pourtant, comme l'a démontré l'approche géo-historique développée dans la partie précédente, cet espace est riche en **lieux significants**, chacun d'eux ayant une fonction particulière. L'analyse de leurs localisations dans l'espace géographique permettra d'éclairer les logiques internes et externes de la diffusion de chaque activité ou pratique. A l'échelle nationale ou régionale, cinq types distincts d'information peuvent être identifiés¹. Celles-ci méritent d'être détaillées et serviront de matériaux aux différents traitements cartographiques et statistiques proposés dans ce premier chapitre.

Dans le champ des pratiques sportives de nature, il n'existe pas « d'organisme centralisateur » des données relatives aux espaces et pratiques. Ce manque impose à l'observateur de rassembler diverses sources ou types de données et immanquablement de s'interroger sur leurs pertinences et représentativités.

Les lieux de pratiques sportives de nature

Ces lieux représentent des espaces de consommation. Espaces sportifs d'actions et de jeux, ils sont regroupés sous l'appellation générique d'offre territoriale de lieux, d'itinéraires ou d'espaces de pratiques sportives de nature. Ils peuvent prendre différentes formes et ont des emprises spatiales variables : lieu ponctuel² (cavité spéléologique, site d'escalade, centre équestre, etc.), linéaire (rivière pour les pratiques d'eau vive, voie verte, etc.) ou surfacique (espace de randonnées par exemple).

L'observation de ces objets géographiques particuliers repose sur divers inventaires. Selon les activités abordées, l'importance de leur développement, la présence

¹ MAO P., DUPUY N. (2000), Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature : définition, contexte législatif, enjeux et perspectives in Pratiques sportives de nature et territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM-UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 17 à 26.

² L'analyse proposée ici s'interroge uniquement sur la représentation des lieux d'activités à une échelle nationale, voire régionale. A des échelles plus grandes (bassin sportif ou départements), ces remarques devraient bien entendu être adaptées à ces problématiques particulières.

d'une fédération délégataire ou la diffusion spatiale des espaces de pratiques, la précision des sources est hétérogène.

Certains recensements tendent vers l'exhaustivité. C'est le cas, par exemple, des inventaires spéléologiques départementaux ou des « sites grimposables » recensés par le Comité de défense des Sites et Rochers (C.O.S.I.R.O.C.)¹. Paradoxalement, cette précision impose souvent une sélectivité de la part de l'observateur, par l'intégration d'un indice de fréquentation ou d'attractivité des lieux (présence d'un topo-guide, critère d'intérêts sportifs, site de renommée nationale, régionale, locale, etc.). Quelle est la pertinence de la représentation cartographique des 2000 cavités spéléologiques répertoriées en Sud-Ardèche tandis que seule une petite cinquantaine est régulièrement fréquentée, soit moins de 2,5% de l'offre totale² ? Cette sélection oblige l'observateur à poser une définition stricte et un regard critique sur les choix méthodologiques utilisés (un certain nombre d'illustrations seront présentées ci-après).

D'autres recensements répertorient uniquement les sites labélisés ou conventionnés (forme sportive de domiciliation légale). C'est le cas des espaces de V.T.T. labélisés par la Fédération Française de Cyclisme ou ceux de la pratique du parapente et du delta-plane conventionnés par la Fédération Française de Vol-libre. Ces informations ne correspondent qu'à une partie de l'offre territoriale et ne prennent pas en compte les pratiques ou espaces « libres » non reconnus par les instances fédérales. Il s'agit alors de s'interroger systématiquement sur la représentativité des données.

Certains inventaires ne prennent en compte que les sites présents dans des topo-guides ou journaux spécialisés connaissant une large diffusion auprès des pratiquants. Il est alors fait l'hypothèse que seuls les sites bénéficiant d'une communication importante sont sujets à une fréquentation significative. Ce positionnement sous-estime, de fait, le pouvoir du « bouche-à-oreille » qui selon de nombreuses enquêtes récentes³ demeure encore important⁴ dans le choix des destinations touristiques ou sportives.

Enfin, divers inventaires se limitent à la présence ou à l'absence d'équipement sportif. Ces informations émanent principalement des bases de données de l'I.N.S.E.E. au

¹ Une présentation de cette structure sera proposée ultérieurement.

² Enquête de fréquentation réalisée par le Comité Départemental de Spéléologie de l'Ardèche, années 1997-1998.

³ Voir par exemple, les chiffres donnés par l'Observatoire National du Tourisme, issus des enquêtes sur le Suivi des Déplacements Touristiques des Français (enquête réalisée tous les deux mois par la Sofres auprès d'un échantillon représentatif de 20 000 personnes).

⁴ Nous verrons que dans le champ sportif de nature, il est, dans certains cas particuliers, secondaire (Chapitre 1 et 2, Partie IV), après certains vecteurs de communication sportifs.

travers des inventaires communaux par exemple. Pour des activités connaissant une forte diffusion spatiale comme la randonnée pédestre, cette source d'information, malgré sa faible précision qualitative, semble malgré tout incontournable¹.

Ce rapide panorama des données qui peuvent être utilisées dans le cadre de l'observation des lieux et espaces de pratiques sportives de nature montre leurs diversités et hétérogénéités aussi bien quantitatives que qualitatives. Leurs utilisations nécessitent alors la mise en place d'une méthodologie adaptée à chaque pratique sportive, qui repose sur une connaissance fine de cette dernière et de ses dynamiques territoriales. Toute représentation de ces données oblige l'observateur à expliciter clairement les choix opérés.

Les lieux de vie des pratiquants (clubs, associations, etc.)

Une autre entrée privilégiée pour appréhender l'organisation de l'espace des pratiques sportives de nature repose sur l'analyse des lieux de vie des pratiquants. Celle-ci permet une approche de la géo-démographie sportive en interrogeant les « stocks » de sportifs adhérents des associations ou clubs. Elle illustre la demande potentielle et la sportivité des centres émetteurs en définissant, par agglomération, bassin sportif ou département, les pratiques dominantes à l'image de « l'atlas du sport en France » de D. Mathieu et J. Praicheux². L'analyse porte alors sur la régionalisation du fait sportif et le maillage de l'espace géographique à travers des aires de diffusion de certaines pratiques sportives particulières.

Dans le champ des pratiques sportives de nature, deux sources principales peuvent être utilisées : la localisation des associations ou clubs et le nombre de leurs adhérents. Les types de traitements possibles, ainsi que les limites et contraintes liées à l'utilisation de ces données, sont présentés dans la seconde chapitre de cette partie.

Les lieux de pouvoir et de décision

Il existe comme dans tout champ, des lieux de pouvoirs, de décision et de compétence. Cette entrée permet une vision géopolitique du fait sportif, à travers l'analyse de la localisation d'un certain nombre de lieux : sièges de fédérations ou d'associations, de

¹ Nous reviendrons, en outre, sur sa pertinence ultérieurement.

² MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Atlas des sports en France, Reclus, Fayard, Paris.

syndicats professionnels, centres de formation et d'administration, etc., mais aussi de l'origine sociale et géographique des acteurs au sein de ces organisations. Même si cette piste d'analyse n'est que peu¹ valorisée dans ce présent travail, elle ouvre de nombreuses perspectives de recherches à l'image des travaux menés à une autre échelle par D. Mathieu et J. Praicheux sur l'olympisme² ou encore ceux d'A. Lapierre qui s'interrogeait, en 1981, sur des situations institutionnelles différentes marquées par la localisation du siège de la « F.F. de la Montagne dans un immeuble bourgeois du 8^{ème} arrondissement de Paris, quartier "chic"; alors que celui de la F.F. de canoë-kayak s'accommodait d'un hangar sur les bords de la Marne, dans la banlieue Est de Paris, à Joinville-le-Pont »³.

Les lieux touristique-sportifs et/ou professionnels

L'offre de prestations de services sportifs (location de matériel et encadrement) représente un autre marqueur d'espaces sportifs de nature. L'analyse de la répartition spatiale des prestataires de loisirs sportifs renseigne sur la « touristicité sportive » aussi bien des centres émetteurs que récepteurs, ainsi que sur les activités spécifiques qu'ils proposent. Ce type d'approche renseigne sur les pratiques commerciales dominantes bénéficiant localement d'une bonne lisibilité touristique.

Aucun recensement ne regroupe l'ensemble de ces informations. Elles peuvent pourtant être collectées en croissant différentes sources : les documents de promotions touristiques (O.T.S.I., C.D.T. et C.R.T.⁴), les fichiers des annuaires téléphoniques (Pages Jaunes), les bases de données SIRENE⁵ et enfin les fichiers départementaux des D.D.J.S. « Etablissements sportifs ».

¹ Peu car trop éloignée de la problématique de ce présent travail. Certaines analyses de la partie précédente (approche géo-historique) ont pourtant porté sur la lente émergence des systèmes associatifs ou fédéraux et sur les modalités de leur diffusion dans l'hexagone ou plus largement en Europe.

² MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1992), L'analyse spatiale : contribution à l'étude du phénomène sportif, Corps, espaces et pratiques sportives, Sociologie des pratiques d'exercice corporel, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, pages 66 à 83.

³ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

⁴ Office du Tourisme et Syndicat d'Initiative, Comité Département du Tourisme, Comité Régional du Tourisme.

⁵ Système d'Identification au Répertoire National des ENTREPRISES et de leurs Etablissements regroupant les S.A., S.A.R.L., commerçants, professions libérales, les personnes morales ou physiques inscrites au registre du commerce et des sociétés, au répertoire de la chambre des métiers, des individuels employant du personnel salarié, individus soumis à des obligations fiscales, etc. Code APE spécifique aux activités sportives et récréatives professionnelles.

Des médiateurs sociaux, culturels et symboliques

Sous cette dénomination de médiateurs socio-territoriaux est regroupée l'ensemble des **vecteurs d'information** participant à la production d'images, de discours et de représentations des lieux sportifs. Ces vecteurs regroupent principalement les topo-guides et les articles de la presse spécialisée. Il peut être fait l'hypothèse que ces derniers ont un poids non négligeable dans les dynamiques de fréquentation des lieux (objet du Chapitre 2, Partie IV). Les auteurs et les journalistes communiquent l'espace de pratiques au travers leur propre territorialité de pratiques ou de celles des « performeurs » de chaque discipline. Ainsi, cela implique une très forte sur-représentation des hauts lieux, lieux emblématiques des activités, lieux « idéals » pour la pratique, lieux où se trouve l'élite. A titre d'exemple, sur les 15 dernières années, plus de 45 % des articles de la presse spécialisée de montagne traitant d'alpinisme concernent le massif du Mont Blanc¹. Nous reviendrons plus en détails dans la quatrième partie de cette thèse sur la place de ces médiateurs dans la construction idéale des lieux.

Ces données sont disponibles dans ce que L. Ravenel² qualifie d'élément vital du domaine sportif, à savoir, la presse et les différents topo-guides spécialisés dans les activités sportives de nature, au sein desquels, il est possible de dénombrer la récurrence de l'apparition de certains lieux.

Les lieux de pratiques sportives de nature au sein de l'espace français

L'étude de l'espace des activités sportives de nature ne peut être perçue de manière complètement autonome. Toutes les informations relatives aux lieux présentées précédemment doivent être mises en perspective avec les données de cadrages socio-économiques de l'I.N.S.E.E.

Il est alors possible d'interroger un certain nombre de structures sous-jacentes à l'organisation de cet espace. Différentes corrélations peuvent être testées afin de tenter d'expliquer les logiques de diffusion du phénomène sportif à l'échelle régionale ou nationale. En outre, si ces activités participent de manière différenciée à la structuration

¹ Source base de données «Alpidoc», regroupant l'ensemble des articles de la presse spécialisée de montagne et d'escalade, une présentation complète en est faite dans la troisième partie de cette thèse.

² RAVENEL L. (1998), La géographie du football en France, Coll. Pratiques Corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.

des territoires ruraux et montagnards, leur développement vient inmanquablement en concurrence avec d'autres dynamiques ou projets territoriaux, que divers conflits viennent périodiquement révéler. Le multi-usage des espaces naturels, tant d'un point de vue récréatif (tourisme, autres loisirs, etc.) que productif (agriculture, gestion forestière, etc.) impose de s'interroger sur l'insertion des activités de nature dans cet espace multifonctionnel.

Au regard de la diversité de ces informations mobilisables, l'analyse de l'espace géographique des pratiques sportives de nature peut être appréhendée sous différentes perspectives. Dans le champ du sport, J. Praicheux¹ en différencie quatre : les modes d'organisation et de structuration de l'espace géographique, l'analyse de l'espace politique et organisationnel, l'espace économique des sports et l'espace social et culturel de ces derniers.

Dans ce chapitre, la première entrée sera privilégiée. Pour apporter un regard géographique sur ce phénomène, le recours à l'outil cartographique s'impose. Pourtant, outre les questionnements liés aux sources et aux modes de représentations sur lesquels nous reviendrons, se pose le problème de la fonction et des enjeux de telles représentations.

Fonctions et enjeux d'une cartographie des pratiques sportives de nature

Revenons sur la notion d'espace flou mentionnée précédemment. Face à cette particularité, une proposition de relecture cartographique de ces espaces participe à un processus d'objectivation de ce phénomène. La carte a pour fonction première de localiser et d'identifier les lieux définis comme signifiants dans l'organisation de l'espace sportif de nature. Pourtant, une des principales spécificités de ces lieux est leur faible niveau d'équipements ou d'aménagements contrairement aux autres espaces sportifs dits traditionnels. C'est donc l'usage et les territorialités mouvantes et modales des pratiquants qu'il s'agit d'identifier plus que des réalités spatialement observables et quantifiables.

Une approche cartographique des pratiques sportives de nature devient ainsi un « instrument de pouvoir » [M. Lussault s'interroge sur la puissance inquiétante de la carte²], en imposant une représentation « signifiante » [regard se voulant "objectif"] sur une réalité sociale évolutive. « Les cartes sont considérées comme faisant partie de la

¹ PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon.

² LUSSAULT M. (1996), L'espace en actions ; de la dimension spatiale des politiques urbaines, Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université François Rabelais, Tours.

famille plus large des images chargées d'un jugement de valeur. Les cartes cessent d'être essentiellement perçues comme des relevés inertes de paysages morphologiques ou des reflets passifs du monde des objets. Elles sont considérées comme des images qui contribuent au dialogue dans un monde socialement construit. Les cartes ne sont jamais des images exemptes de jugements de valeur. Par la sélectivité de leur contenu et par leurs symboles et leur style de représentation, les cartes sont le moyen d'imaginer, d'articuler et de structurer le monde des Hommes»¹.

Les attentes face à un tel outil sont pourtant nombreuses et diverses. A titre d'exemple, l'Etat et les Collectivités Territoriales désirent connaître l'ampleur et la diffusion spatiale de ce phénomène ainsi que les retombées territoriales induites. Les fédérations, pour leur part, cherchent à se positionner les unes par rapport aux autres en postulant que les activités dont elles sont délégataires participent indiscutablement au développement territorial des espaces ruraux et montagnards ; les financements de l'Etat étant partiellement répartis au prorata de leur participation à ces dynamiques territoriales (Schéma de Services Collectifs du Sport). Ces questionnements illustrent la prégnance et l'actualité de ces besoins. Il est possible de distinguer trois enjeux majeurs au sein de ces diverses attentes.

La carte, d'un outil d'illustration, de représentation support de discours, devient un outil générateur de connaissances. La présence sur la carte d'un lieu ou d'un espace de pratiques consacrerait et légitimerait son usage. Il sera ainsi reconnu comme un des éléments structurant le territoire étudié. «La carte est ce mouvement intellectuel autant qu'artisanal qui donne forme et contours, qui met en espace un savoir, des rumeurs, un oui-dire sur le monde »².

La carte devient un outil politique au sens noble. L'évaluation des retombées économiques et sociales liées aux pratiques sportives de nature est un argument de poids dans les négociations entre les acteurs impliqués dans leur développement (Partie V). Le tourisme sportif mais aussi rural en général reste très en retard comparativement au tourisme littoral, hivernal et culturel, qui justifient depuis longtemps des financements des collectivités locales grâce à une « juste » évaluation des retombées directes et indirectes associées à ces phénomènes. La carte est ainsi au centre du dispositif décisionnel.

¹ BAILLY A., GOULD P. (1995), Le pouvoir des cartes, Brian Harley et la cartographie, Coll. Anthropos-Géographie, Economica, Paris.

² JACOB C. (1992), L'empire des cartes, approche théorique de la cartographie à travers l'histoire, Bibliothèque A. Michel, Paris.

Le dernier enjeu est d'ordre scientifique. Les pratiques sportives de nature, par leur reconnaissance comme objet d'étude à forte connotation spatiale, permettent aux géographes d'expérimenter leurs savoir-faire et outils d'analyse. Cela ouvre de nouvelles pistes de recherches susceptibles de répondre à une forte demande sociale et de replacer le phénomène dans un contexte global, comme un des éléments participant aux dynamiques territoriales des espaces ruraux et montagnards.

Afin de répondre partiellement à quelques-uns de ces enjeux, la présentation de l'espace géographique des sports des pratiques sportives de nature à l'échelle nationale sera développée en trois étapes distinctes.

La première portera sur les lieux d'activités sportives de nature et leurs logiques de localisation. Dans un second temps, une étude des populations sportives fédérées illustrera l'inégale diffusion et la régionalisation de la demande en France. En mobilisant des méthodes et outils d'analyse spatiale, une relecture cartographique et statistique permettra de poser les bases d'un atlas de l'espace des sports de nature dans l'Hexagone, tant d'un point de vue des lieux de consommation que des espaces émetteurs de pratiquants.

Enfin, un changement d'échelle permettra d'analyser le rôle des activités sportives dans l'organisation territoriale d'un large quart Sud-Est de la France représentant les quinze départements de la zone de Montagne et Défavorisée Sèche (ou zone M.E.D.E.F.)¹. D'autres indicateurs sportifs et touristiques (clubs, prestataires de services, hébergements, vecteurs d'information, etc.) difficilement mobilisables à l'échelle nationale, seront utilisés afin de développer une approche typologique des « territoires » ruraux et montagnards de cet espace.

¹ Une définition des caractéristiques socio-spatiales de cet espace sera proposée dans le chapitre 3. Cf. BAZIN G., ROUX B. (1992 bis), Les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes françaises, situation et évolution récente, Economie et sociologie rurales, Etudes économiques n°6, I.N.R.A., Grignon.

Chapitre 1 : L'ailleurs, une offre de lieux sportifs diversifiée

Comment s'organise aujourd'hui l'espace des sports de nature à l'échelle nationale ? Quelles sont les logiques de localisation des lieux de pratiques sportives de nature ?

Pour répondre à ces deux questions, une approche structurelle s'impose afin d'identifier les facteurs sous-jacents à la mise en ordre spatial du phénomène sportif de nature. Comme le souligne J-P. Augustin, c'est la première fonction de la géographie du sport, celle-ci « participe à la description spatiale des faits sociaux » même si elle « s'engage aussi dans l'explication sociale des faits spatiaux »¹. Car, pour reprendre l'expression de R. Brunet, « l'espace n'est pas le résultat aléatoire d'une juxtaposition hasardeuse d'objets épars et de décisions arbitraires² ».

Les lieux de pratiques sportives de nature connaissent une diffusion spatiale différenciée selon les activités. Cette hypothèse de départ est la conséquence malgré les filiations démontrées précédemment, des spécificités et des logiques propres à chacune de ces activités.

Ainsi, afin de rendre compte de la diversité des offres sportives de nature aux travers des lieux de consommation, tout en évitant une approche trop descriptive sous forme d'atlas, l'analyse portera sur leurs logiques de localisation ou d'implantation. Quatre grandes catégories peuvent être distinguées : une lecture en négatif des espaces ruraux montagnards (exemple de la randonnée pédestre) ; une logique de milieu et ses diverses transgressions (escalade, canyionisme vol-libre et spéléologie) ; les modes de localisation d'activités banales (centres équestres et S.A.E.) ou spécifiques (V.T.T., Via ferrata, P.A.F.).

¹ Cf. Introduction pages 3 à 7 de AUGUSTIN J.P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.

² BRUNET R. (1997), Champs et contrechamps, Raisons de géographe, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, page 250.

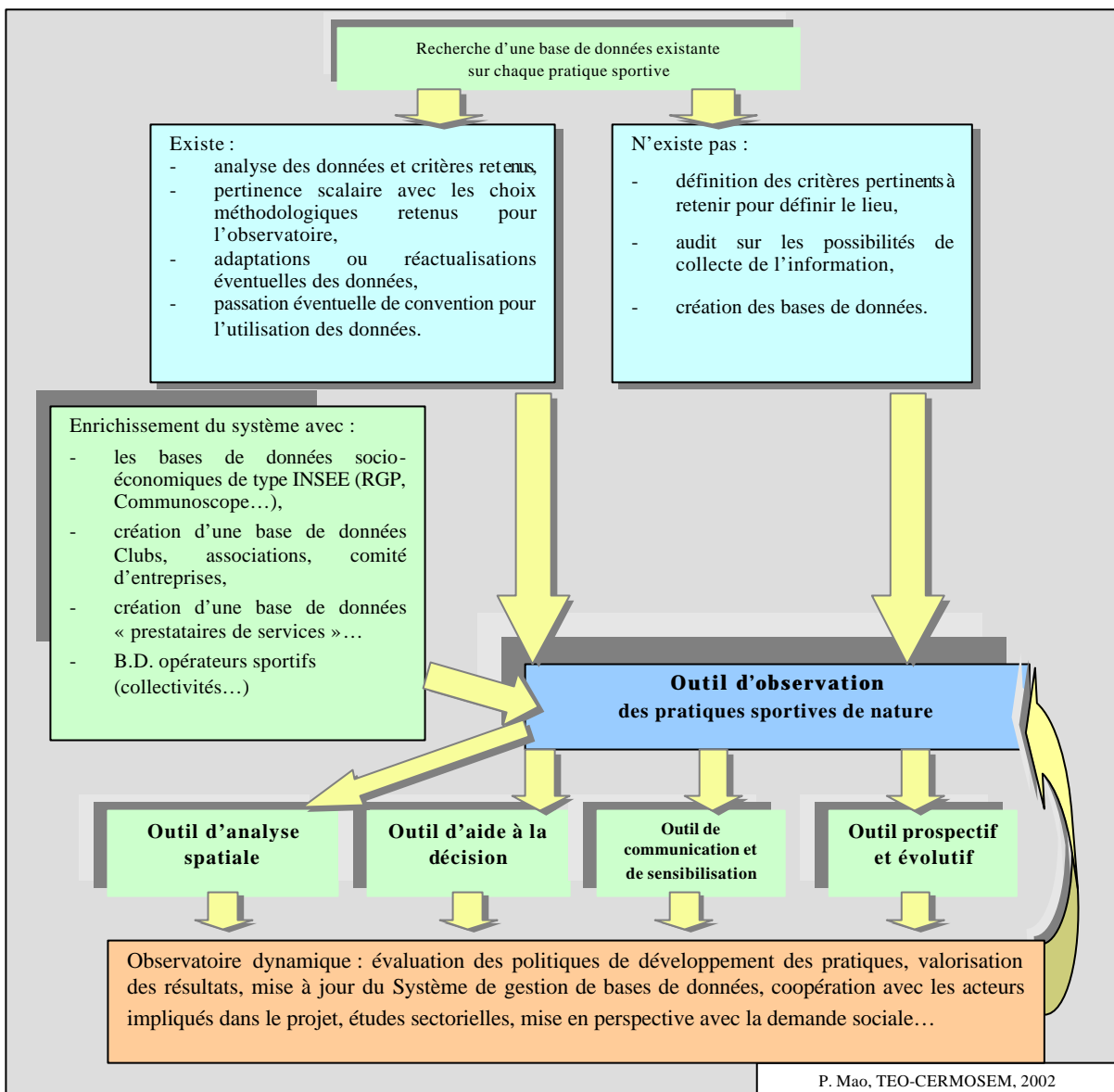
Précisions méthodologiques relatives à la cartographie des pratiques sportives de nature à l'échelle nationale ou régionale

Une méthodologie complète d'observation des pratiques sportives de nature à l'échelle nationale ou régionale est exposée dans deux rapports d'étude :

- MAO P. (sous la direction de), 2001, Guide méthodologique de la création d'un outil d'observation des pratiques sportives de nature à l'échelle régionale, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, 74 pages et annexes cartographiques.

- MAO P. (sous la direction de), 2002, L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, 127 pages.

Figure 22 : Méthodologie d'observation des activités sportives de nature à l'échelle nationale



La figure n°22 présente l'ensemble de la démarche de collecte des informations relatives aux lieux de pratiques sportives de nature. Pour chaque représentation cartographique, une analyse critique des données et de leur pertinence sera proposée, en référence aux premières définitions proposées en introduction.

Deux remarques d'ordre méthodologique méritent pourtant d'être présentées dès maintenant : le choix des échelles de représentation du phénomène sportif de nature et les types de représentation utilisés.

Afin de pallier (ou de minimiser) les effets de structure liés aux découpages administratifs (variation des superficies régionales ou départementales, organisation démographique, etc.), le choix a porté sur une agrégation éventuelle et une représentation des données relatives aux lieux de pratiques sportives à l'échelle de la commune.

Trois modes de représentation seront ainsi utilisés :

- la présence/absence du phénomène sur la commune par une qualification binaire. Cette représentation surfacique permet de définir des espaces homogènes et de représenter des activités diffuses dans l'espace (exemple des espaces de la pratique de la randonnée pédestre) ;
- une représentation ponctuelle des lieux sportifs dans le cas de sites possédant une faible emprise spatiale (exemple des sites d'escalade). Le géo-référencement des lieux est alors réalisé grâce à des bases de données comportant la longitude et la latitude de ces derniers. Un symbole identifie alors la présence d'un lieu dans l'espace ;
- pour finir, une représentation par symboles proportionnels permet de quantifier le nombre de lieux de consommation présents sur chaque commune et ainsi d'identifier d'éventuelles polarités sportives.

Cette remarque pose le problème de la pertinence scalaire, particulièrement marquée dans le cadre d'une problématique touristique-sportive par la distinction entre les territoires institutionnels et les territoires fonctionnels dédiés à chaque activité (les schémas de services collectifs du sport proposent notamment la notion de bassin sportif pour pallier à ces contraintes structurelles).

Pourtant, il est possible, ponctuellement, de réaliser quelques agrégations à l'échelle départementale permettant de mettre l'accent sur quelques phénomènes de régionalisation du phénomène sportif.

Les cartes ont été réalisées grâce aux logiciels Map-Info ou Géo-Concept. Les bases de données associées ont été créées et rassemblées sous le logiciel Access.

1. Une « lecture en négatif » des espaces ruraux et montagnards français, exemple de la randonnée pédestre

Cette expression de « lecture en négatif » est empruntée à P. Bourdeau¹. Celle-ci fait l'hypothèse d'une juxtaposition et d'une complémentarité des pratiques sportives de nature avec les activités traditionnelles (agriculture, élevage, exploitation forestière ou autres usages coutumiers) dans les espaces ruraux et montagnards. Ces activités trouveraient des espaces de prédilection dans les marges, les confins ou les espaces « libérés » par la déprise agricole. A une échelle micro ou locale, ce postulat semble pouvoir être démontré. La haute montagne au-delà des pâtures, les escarpements rocheux, les gorges, les cluses ou avens « inaccessibles », etc. s'apparentent fréquemment aux sols « sans usage » pour reprendre la typologie des espaces ruraux proposée par J. Cavailhès et D. Normandin². Ceux-ci, exempts de tout potentiel productif ont progressivement été appropriés par les pratiques sportives de nature.

Cette hypothèse se vérifie-t-elle pour autant à l'échelle nationale ?

L'analyse de la diffusion des espaces de randonnée pédestre en France offre à ce titre un éclairage particulier.

Avec près de 21 millions d'adeptes, la marche est la pratique sportive la plus populaire en France, devançant largement la natation (14,5 millions de pratiquants) et le vélo (12,9 millions)³. Activité accessible à tous, peu instrumentée et technique, elle ne nécessite pas, contrairement à la grande majorité des autres activités sportives, d'aménagements ou d'équipements spécifiques. La signalétique elle-même n'est pas indispensable à la pratique. L'ensemble des travaux traitant de la randonnée se heurte aux problèmes de la définition de la pratique elle-même⁴. Où commence la randonnée, où finit la promenade ? Et donc, quels sont les espaces « supports » dédiés à cette activité ?

¹ BOURDEAU P. (1999), Pratiques sportives de loisirs et développement territorial en zones rurales et montagnardes, Rapport final, Bonus Qualité Recherches, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble.

² In KAYSER B. (1993) (sous la direction de), Naissance de nouvelles campagnes, DATAR, de l'Aube, La Tour d'Aigues.

³ Source : enquête Ministère de la Jeunesse et des Sports, Institut National du Sport et de l'Education Physique, juillet 2000 réalisée sur un échantillon représentatif de français âgés de 15 à 75 ans. Premiers résultats publiés in Ministère de la Jeunesse et des Sports (2001), La France sportive, Premiers résultats de l'enquête « Pratiques sportives 2000 », Stat-Info, Bulletin de statistiques et d'études, n°01-01, Paris.

⁴ Nous reviendrons ultérieurement sur les problèmes liés à la définition de cette activité.

En proposant une distinction fondée sur les différents rapports qu'entretiennent les pratiquants avec les lieux, D. Le Breton¹ offre une définition trouvant dans cette recherche toute sa légitimité. «La promenade est souvent un rite intime accompli de manière régulière à un moment du jour ou bien un temps de loisir que l'on s'accorde de temps en temps. En principe une promenade est brève, elle dure rarement au-delà de quelques heures et elle se fait par commodité ou par difficulté de faire autrement dans des lieux déjà connus. Là où la marche est davantage une ouverture à des lieux moins connus, elle est souvent nettement plus longue. A la limite, elle peut durer des semaines, elle emmène parfois loin des sentiers connus. La promenade est une manière de reprendre son souffle dans un emploi du temps déjà établi avant de retourner au travail ou chez soi ; la marche est une sortie de l'emploi du temps, une volonté de rompre avec la vie quotidienne ».

En référence à cette définition, tous les espaces rurbains, ruraux et montagnards peuvent, *a priori*, être un support privilégié de l'activité et offrir un espace de rupture et de découverte pour les pratiquants. L'activité devrait donc être présente sur l'ensemble du territoire français de manière homogène.

Les quelques données de cadrage disponibles montrent l'importance de l'offre française en matière de sentiers de randonnées. En 1995, elle s'organise autour de 40 000 kilomètres de sentiers de Grande Randonnée et de 80 000 kilomètres de sentiers de promenade². En 2002, la Fédération Française de Randonnée Pédestre revendique «plus de 180 000 kilomètres de sentiers balisés et valorisés qui sillonnent la France entière »³ !

Une première lecture de la carte n°7 (ci-après) montre l'importante diffusion spatiale du phénomène. Cependant, certains espaces sont marqués par une sous-représentation de l'activité comme le sud-ouest et le nord de la France, du bassin Parisien à la plaine d'Alsace. D'un point de vue géomorphologique, ces espaces se caractérisent par des reliefs peu accidentés, de bassins ou une succession de plaines et de plateaux peu élevés.

La zone Sud-Ouest correspond au piedmont pyrénéen dont les terrains molassiques d'âge tertiaire sont disséqués par le réseau hydrographique des affluents garonnais. Ces formations tendres, à pente très faible, portent les boulbènes, consacrées aux **céréales** mais surtout au **vignoble** (par exemple les appellations contrôlées des vignobles du Bordelais).

¹ LE BRETON D. (2000), Eloge de la marche, Métailié, Paris et interview parue en octobre 2001 in BRUNO I., LE BRETON D. (2001), Au bonheur de la lenteur, Alpinisme et randonnée, n°235, Paris, pages 18 à 21.

² KOUCHNER F., DUFRIEN J-B. (1995), La randonnée pédestre en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.

³ Plaquette de communication de la F.F.R.P. (2002), Paris.

Carte 7 : Les espaces de randonnée pédestre en France en 1998



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique : P. Mao – 2002)

Analyse critique de la source des données représentées

Cette carte montre la présence de circuits de randonnées sur les communes françaises en 1998. Comme pour l'ensemble des données des inventaires communaux réalisés par l'I.N.S.E.E., il s'agit des représentations et connaissances de leurs territoires par des jurys locaux qui sont recensés. Elles illustrent donc la perception des acteurs locaux sur les potentialités de l'activité randonnée sur leur espace (tous chemins, routes ou itinéraires ruraux ou agricoles pouvant potentiellement être support à ces activités). C'est donc sur ces représentations que portera l'analyse de la diffusion spatiale de la pratique.

Au nord de la France, le bassin parisien est constitué d'un ensemble de plaines et de plateaux de basse altitude (point culminant à 498 mètres), dont l'aspect général est celui d'une cuvette topographique légèrement déprimée en son centre et drainée par la Seine. Ce bassin correspond à une subsidence de la zone hercynienne commencée au trias, qui a permis de longues périodes de sédimentations au secondaire et au tertiaire, entrecoupées de quelques intervalles d'émersion. Les paysages sont donc collinéens, découpés par des vallées profondes, souvent larges et à fond plat. Les plateaux (Picardie, Caux) ont une surface presque horizontale. Les plaines, formées dans les terrains tendres (argile et sable, plus rarement du calcaire), offrent de vastes surfaces consacrées aux **cultures céréalières** et en font le grenier à blé de la France. A l'est, ce bassin est prolongé par des collines, des coteaux, rebords de plateaux ou versants de cuestas accompagnés de buttes témoins correspondant à la région de **Champagne**, où le substrat marno-calcaire et les pentes bien exposées ont permis le développement de **grands vignobles**.

Enfin, l'Alsace constitue la partie française des plaines rhénanes. Cette plaine est très uniforme, et doit à ses dépôts d'origine éolienne, les loëss, sa grande fertilité. Les collines sous-vosgiennes, qui séparent l'Alsace des Vosges, forment un piédestal situé entre 300 et 400 m d'altitude. Leur position leur a valu une importante **concentration humaine** et une forte implantation agricole principalement tournée vers la viticulture.

Ce n'est donc pas tant le milieu qui influence directement la diffusion de l'activité randonnée, mais les usages dominant au sein de ces espaces. Le développement des pratiques pédestres s'accommoderait donc mal avec une pression anthropique ancienne et la présence d'une agriculture intensive ou à forte valeur ajoutée.

Ces pratiques de randonnées valideraient, de ce fait, l'hypothèse d'une lecture en négatif des espaces agricoles en se diffusant de manière privilégiée dans l'espace « rural banal » pour reprendre l'expression de B. Kayser¹ ; c'est-à-dire hors des zones urbaines, rurbaines ou à fort potentiel productif. Il les qualifie, en outre de « campagnes vivantes »², car en représentant près de 60% des espaces ruraux, elles concentrent tous les enjeux tant sociaux que territoriaux liés à la requalification contemporaine de ces territoires auxquels participent, entre autres, les pratiques sportives de nature.

¹ KAYSER B. (1993), L'avenir des campagnes vivantes, Purpan, n°167, pages 140 à 148.

² KAYSER B. (1993), Des campagnes vivantes in Naissances de nouvelles campagnes, DATAR, de l'Aube, La Tour d'Aigues, pages 7 à 21.

2. Une logique de milieu naturel et ses diverses transgressions

Aborder, dans une recherche contemporaine en géographie, la question du déterminisme physique impose au préalable quelques précautions. Certaines réserves ont d'ailleurs déjà été émises quant à la pertinence de ce positionnement au sein de la géographie régionale et de ses relations avec le possibilisme classique. Cette notion sous-entend qu'il existe une logique de cause à effet entre des conditions géomorphologiques ou naturelles particulières et la localisation de certaines activités sportives de nature. C'est-à-dire, pour reprendre la définition proposée par R. Boudon, qu'un système est «déterminé, si connaissant son état à un instant t, on est capable de prévoir son état à des instants ultérieurs»¹. Cette question renvoie inéluctablement à celle de la vocation touristique et sportive des territoires, «mobilités et résistances rendent évidemment dérisoire l'idée même de "vocation" locale : celles-ci n'en donnent que l'illusion, celles-là en disent toute la vanité. Combien de "vocations" n'ont-elles pas changé depuis un demi-siècle ! Les zonages "définitifs" en espaces de "potentialités" ne tiennent pas devant le flot de la vie»².

Pourtant, dans la problématique de cette recherche, les activités sportives utilisent de manière préférentielle l'espace naturel comme support privilégié et légitime. Cette remarque impose de nous questionner sur les interrelations pouvant exister entre le milieu physique et la localisation de ces lieux. Un colloque sur cette thématique nous a permis d'interroger l'influence de la géomorphologie dans l'attractivité des sites de pratiques sportives de nature en France³. Les conclusions de ce travail montrent que s'il existe bien une logique de milieu naturel [notion plus neutre qui sera utilisée ci-après], le déterminisme physique, *stricto sensu*, est à bien des égards, incapable de rendre compte de la diversité des logiques contemporaines de localisations des lieux de pratiques de nature.

¹ BOUDON R., BOURRICAUD F. (1982), Dictionnaire critique de la sociologie, Presses Universitaires de France, Paris, page 157.

² R. Brunet cité in CAZES G. (1992), Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny, pages 11 et 12.

³ LEONARD M., MAO P. (2002), La géomorphologie comme facteur de localisation et d'attractivité des sites de pratiques sportives de pleine nature en France in Revue « Travaux et Recherches » de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne, Suisse, accepté, à paraître.

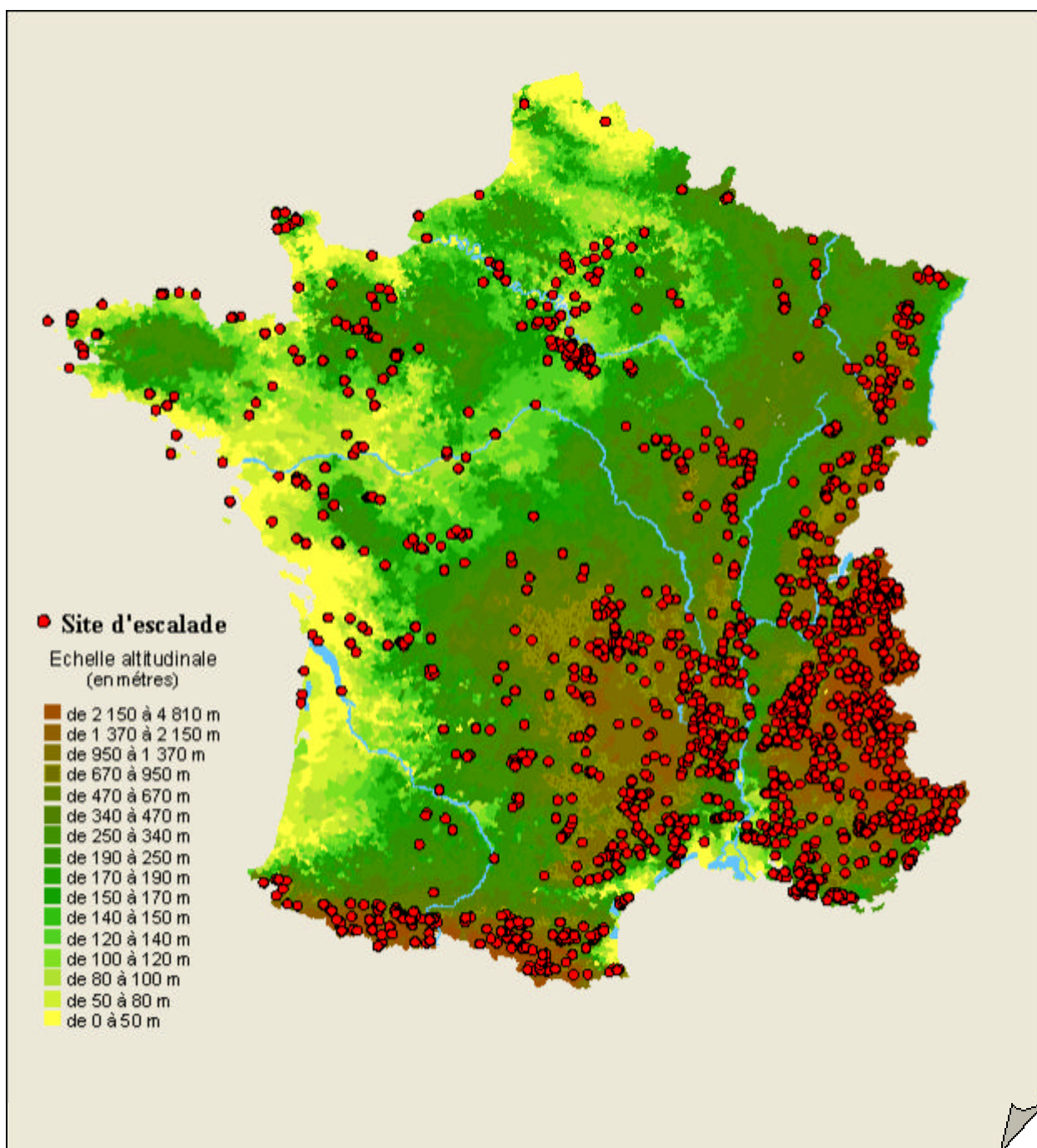
Dans un premier temps, nous nous interrogerons sur l'influence du milieu naturel dans l'organisation spatiale de certaines activités sportives de nature en France. Immédiatement, l'antithèse à ce premier questionnement sera présentée aux travers des diverses transgressions sportives, remettant en cause cet éventuel « déterminisme physique ».

L'influence du milieu naturel dans la localisation des lieux de pratiques sportives de nature

L'exemple de l'escalade sera utilisé dans un premier temps. Traditionnellement, cette pratique nécessite la présence d'escarpements rocheux de tous types. Ainsi, les plus grandes concentrations de sites se localisent logiquement dans les massifs montagneux. Les reliefs des Alpes et Pré-Alpes calcaires, les Pyrénées, le Massif Central et dans une moindre mesure le Jura ou les Vosges concentrent la grande majorité des espaces d'activités. Par contre, les massifs anciens, comme la zone centrale du Massif Armoricain par exemple, trop érodés sont exempts de site.

Pourtant, hors des massifs montagneux, quelques concentrations remarquables sont perceptibles. Dans le bassin parisien, cette pratique est sous-représentée. Ce constat s'explique aisément par la géomorphologie de cet espace, constitué d'un bassin sédimentaire à topographie plane. Cependant, au centre de ce bassin existe une concentration importante de lieux d'activités dans la forêt de Fontainebleau. En effet, cette dernière est traversée d'est en ouest par des éboulis de grès qui forment des chaos rocheux, parmi lesquels les rochers de Cuvier-Châtillon, de Franchard, de Saint-Germain, du Canon, etc. Cette singularité géomorphologique offre ainsi des lieux « remarquables » pour la pratique d'escalade sur des blocs de faible hauteur, utilisés depuis la fin du XIX^{ème} siècle par les alpinistes puis les grimpeurs Parisiens.

Carte 8 : Localisation des sites d'escalade en France en 2000



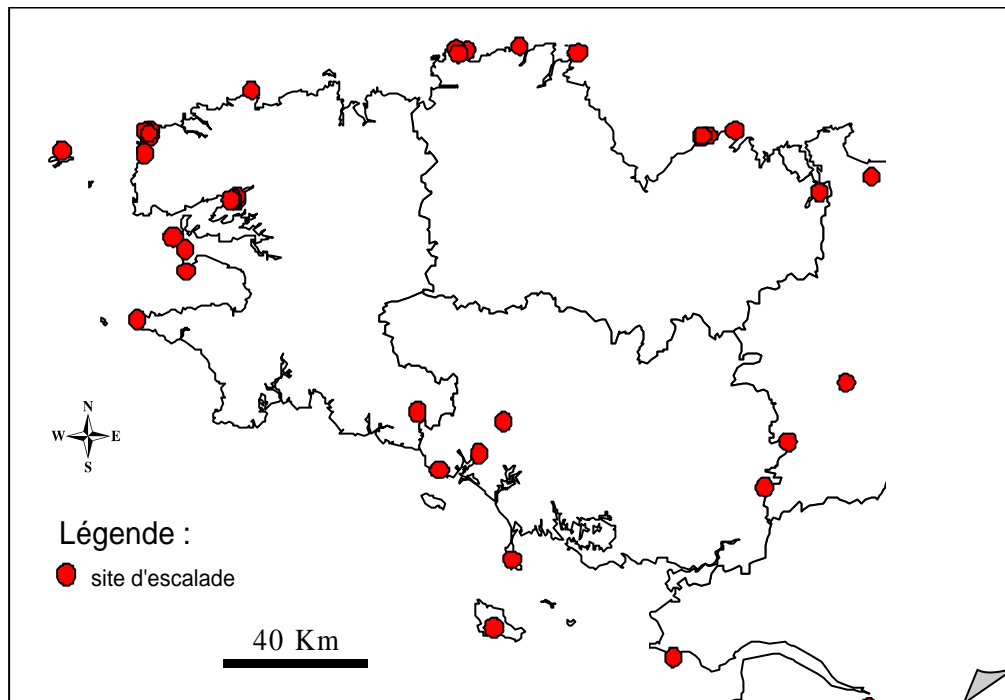
(Source : Comité de Défense des Sites et Rochers d'Escalade – C.O.S.I.R.O.C. – Données réactualisées en 2000 ; Données altitudinales, point culminant de la commune – I.N.S.E.E.- 1998 ; réalisation cartographique : P. Mao – 2002)

Analyse critique de la source des données représentées

Cette carte présente les 1920 sites d'escalade recensés en France. Chaque site est représenté par un objet ponctuel. Sa localisation est définie par sa longitude et sa latitude. Elle permet ainsi d'illustrer les principales concentrations d'espaces d'activités à l'échelle nationale. Ce recensement (quasi-exhaustif) est réactualisé chaque année, mais ne concerne que les sites d'une altitude inférieure à 1600 mètres, au-dessus, ces derniers rentrent dans le domaine de l'alpinisme.

Pour conclure sur l'influence de la géomorphologie sur la localisation des sites d'escalade, un changement d'échelle sur la partie ouest de la Région Bretagne permet de conforter cette hypothèse.

Carte 9 : Localisation des sites d'escalade en Bretagne en 2000



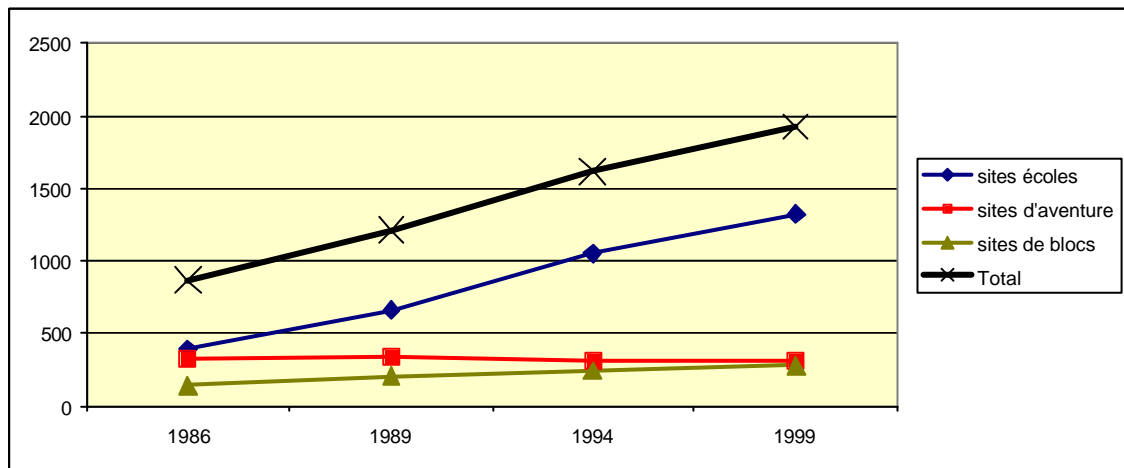
(Source : C.O.S.I.R.O.C. - 2000, cartographie P. Mao – 2001)

Les sites d'escalade se localisent ici exclusivement sur le littoral. Cela s'explique par la variété des reliefs côtiers extrêmement découpés, façonnés dans les affleurements de diverses roches cristallines (granit rose de Perros, granit porphyroïde de Ploumanac'h, granulite de l'île Grande, et gneiss de Trebeurden). Ce sont des logiques de front de falaise qui apparaissent donc principalement ici, avec la baie de Brest, les pointes du Raz et de Penhir, et la presqu'île de Quiberon qui s'imposent comme les lieux privilégiés du développement de cette pratique. Les seuls espaces permettant l'extension de l'escalade vers l'intérieur de la Bretagne sont les Abers (au Sud). Ces rias, issues de transgressions marines, offrent ainsi au sein d'un modelé plan, les seuls escarpements rocheux praticables pour l'escalade.

Analyse des facteurs de diffusion des lieux de la pratique de l'escalade en France

L'offre française globale de sites d'escalade connaît une forte dynamique. Ainsi, entre 1986 et 1999, le nombre de sites a été multiplié par 2,2 passant de 866 à 1922¹. Derrière cette dénomination générique de site d'escalade, trois types d'espaces peuvent être différenciés. Les sites de blocs sont constitués de divers chaos proposant des escalades de faible hauteur (forêt de Fontainebleau précitée), des sites « terrains d'aventure » utilisent des escarpements rocheux « non aseptisés » (pratique proche de l'alpinisme) contrairement aux sites écoles représentant des aménagements sportifs à part entière, bénéficiant d'équipements à demeure et assujettis à des normes de sécurité définies par l'instance fédérale. Ainsi, comme le montre le graphique n°8, ces sites sportifs, grâce à la popularisation et la sportivisation de l'activité, ont connu la plus forte croissance (près de 300 % d'augmentation)

Graphique 8 : Evolution de l'offre de sites d'escalade en France de 1986 à 1999.



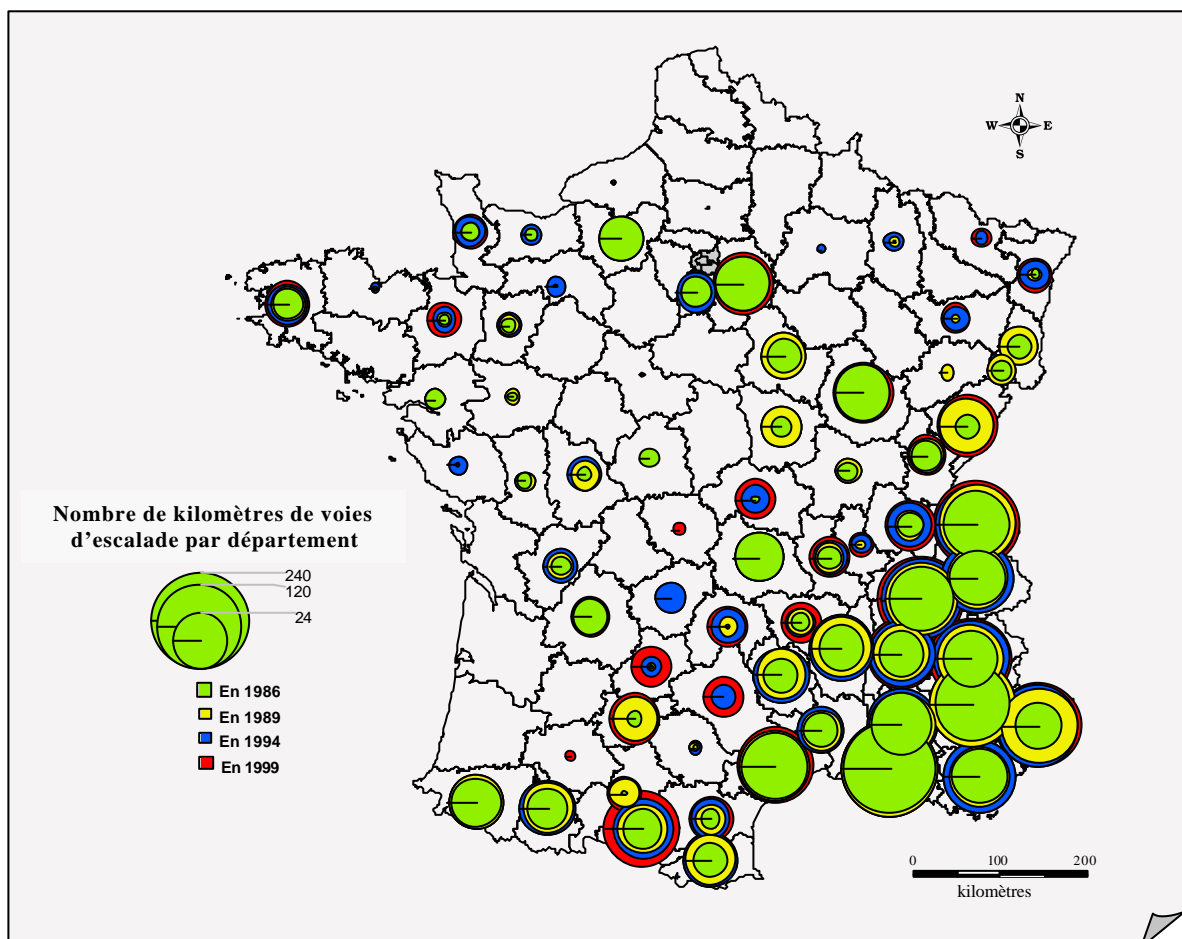
(Source : Comité de Défense des Sites et Rochers d'Escalade – C.O.S.I.R.O.C. – guides 1986, 1989, 1994, 1999 ; P. Mao, 2003)

¹ Cette connaissance fine des espaces d'activité est le fruit du travail de recensement d'une association, le Comité de Défense des Sites et Rochers d'Escalade (C.O.S.I.R.O.C.) longtemps présidée par Daniel Taupin, chercheur à l'Université de Paris Orsay ; démarche novatrice tant d'un point de vue technique (mise en place d'un système de gestion de bases de données spécifique) qu'associatif ou fédéral (défense de l'accès aux espaces de pratiques sportives et communication à tous les pratiquants de l'ensemble de l'offre nationale des sites d'activités). L'association publie régulièrement des guides dans lesquels ont été collectés ces données. Dernière édition utilisée : TAUPIN D. (1999), Guide des sites naturels d'escalade en France, COSIROC – FFME, Orsay.

Cette augmentation importante du nombre de lieux ne se répartit pas de manière homogène sur l'ensemble du territoire national. La carte n°10 présente les variations du nombre de kilomètres de voies d'escalade par département (tous types de sites confondus).

Les massifs alpins, préalpins et ouest pyrénéens possédaient déjà une offre importante d'itinéraires d'escalade, avant 1986, hormis dans les Alpes-Maritimes. Cette remarque s'applique aussi pour les départements ayant connu un développement précoce de l'activité (la Seine et Marne, la Côte-d'Or et l'Eure représentant des espaces de proximité pour les grimpeurs Parisiens ; les Bouches-du-Rhône et l'Hérault pour les Marseillais et les Montpelliérains).

Carte 10 : Evolution de l'offre d'escalade départementale entre 1986 et 1999



(Source : Données C.O.S.I.R.O.C. – 1986, 1989, 1994, 1999, réalisation cartographique P. Mao, 2003)

En outre, cette carte présente, de 1986 à 1999, une large diffusion de l'offre sur le territoire national même si quelques régions connaissent toujours une carence en site d'activité (Nord, Picardie Champagne-Ardenne, ouest aquitain et la partie nord de la Région Centre). Certains départements ont conforté leurs offres sur l'ensemble de la période comme l'Ariège, les Alpes-Maritimes, l'Ain, le Doubs ou dans une moindre mesure le Finistère. Pour d'autres, l'activité est apparue après 1986, les croissances les plus significatives sont le fait du sud et de l'ouest du Massif Central, du massif des Vosges et de l'Alsace.

Ces remarques montrent une lente diffusion spatiale du phénomène escalade à partir des centres historiques et des espaces montagnards (Cf. approche géo-historique - Partie II, Chapitre 1). Dans ces espaces, deux hypothèses peuvent être formulées : soit le potentiel de développement des espaces d'activités tend progressivement à se saturer (diminution du nombre d'escarpements rocheux encore « vierges »), soit le nombre de sites d'escalade existants satisfait aussi bien quantitativement que qualitativement la demande potentielle et les attentes des pratiquants (les acteurs sportifs s'attachent alors à gérer les espaces existants, plutôt qu'à en aménager de nouveaux).

Comme pour beaucoup d'activités de nature qui seront présentées ultérieurement, le nombre de lieux connaît une très forte croissance. Cette conquête permanente de nouveaux espaces offre un indicateur des rapides évolutions socio-spatiales à l'œuvre dans ces activités et de leurs rapides diffusions. Ainsi, si le milieu physique offre le support (la matérialité du lieu), la création, les polarités ou la diffusion des espaces d'activités répondent exclusivement à des logiques socio-sportives.

Cette logique de milieu semble avoir un rôle prépondérant dans les modes de localisation d'un certain nombre d'autres pratiques sportives de nature, la spéléologie, le canyoning et dans une moindre mesure le vol-libre pour ne citer que celles qui seront étudiées ci-après. Il apparaît important de présenter ces divers lieux de pratiques, non seulement pour l'information qu'apportent ces cartographies, mais aussi pour montrer leurs diverses contributions à l'organisation de l'espace fonctionnel des sports de nature.

Les lieux de la pratique de la spéléologie

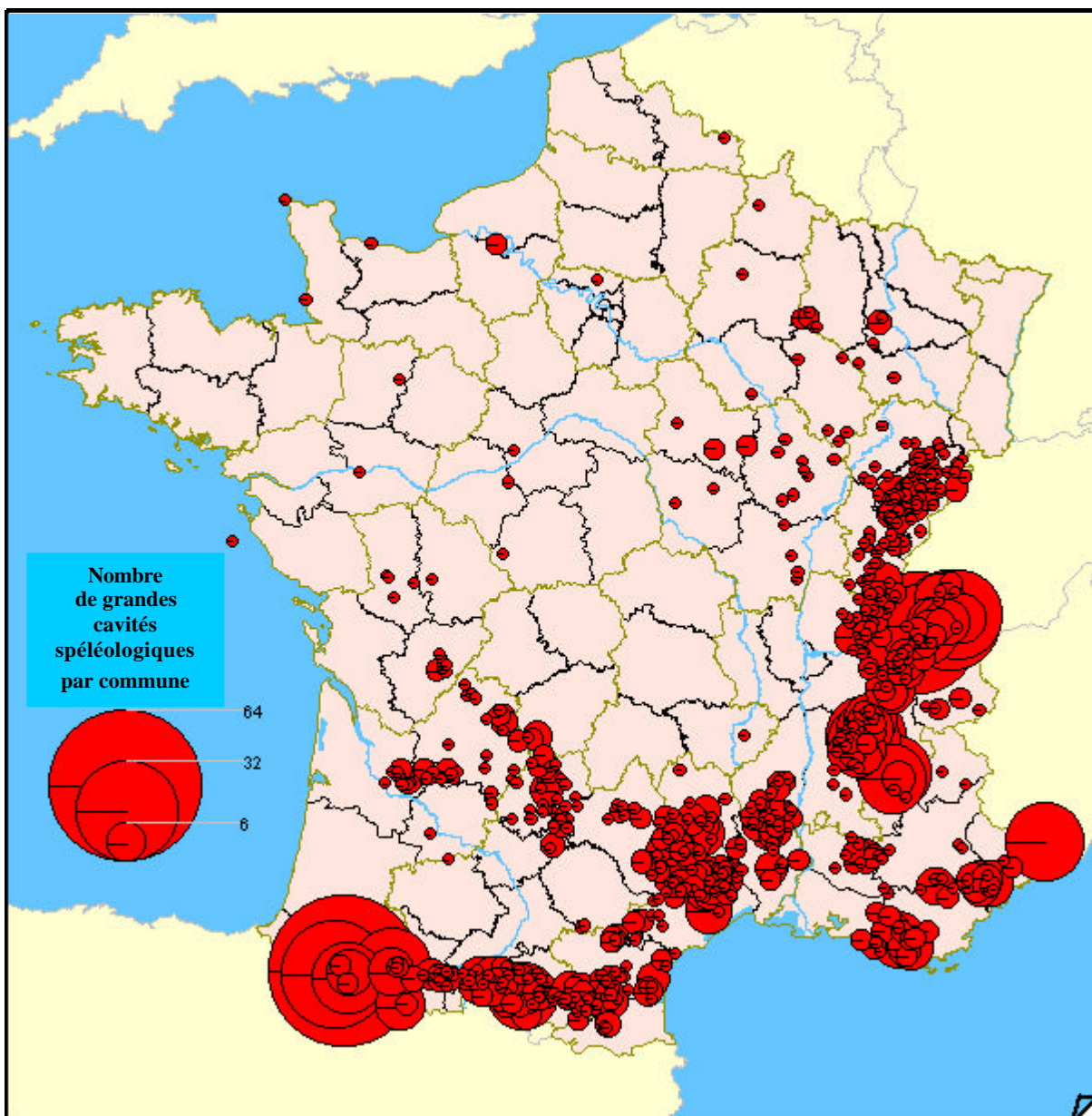
Contrairement à la pratique de l'escalade, ce n'est plus le relief qui joue un rôle « déterminant » dans la localisation de ces lieux, mais un facteur principalement géologique. La pratique de la spéléologie se développe essentiellement¹ dans des réseaux sous-terrains, issus de la dissolution par l'eau des roches calcaires. La carte n°11 présente les 1801 « grandes cavités françaises ». Elle permet ainsi, une relecture de l'ensemble des grandes régions aux modelés karstiques. Tous les causses, plateaux ou massifs calcaires y sont représentés. L'offre concerne donc une grande partie sud de la métropole, du Jura franc-comtois aux Marguaréis (Alpes-Maritimes, frontière italienne) – jusqu'aux Pyrénées-Atlantiques.

Quelques concentrations remarquables peuvent être analysées. Elles se localisent dans trois espaces particuliers. Dans le massif du Vercors à proximité du Gouffre Berger (« premier –1000 » mondial en 1956), mais aussi et surtout, autour des Gouffres Jean Bernard (-1602 mètres) et Mirola (-1616 mètres) à Samoëns en Haute-Savoie, longtemps record de profondeur mondiale (Haut-Giffre et Désert de Platé) et enfin dans les Pyrénées sur la commune d'Arette à proximité du Gouffre de la Pierre Saint Martin (-1342 mètres). Cette commune des Pyrénées-Atlantiques possède, à elle seule, 64 grandes cavités dont trois « –1000 ».

Ces différentes polarités se situent dans les espaces pourvus des plus fortes « puissances calcaires » ; le plus fréquemment dans les massifs montagnards ou pré-alpins, tels que le Dévoluy, la Chartreuse, le sud-est du Mercantour, l'ensemble du piémont pyrénéen en plus des espaces cités précédemment. Celles-ci attirent logiquement les prospections spéléologiques à la recherche de nouvelles cavités et de records de profondeurs. Comme énoncé précédemment (Partie II), le « culte du – 1000 » constitue la distinction sportive « suprême » pour les clubs et pratiquants, à l'image du mythe du « 8000 mètres » en alpinisme par exemple.

¹ Même s'il existe de quelques exceptions, cavités creusées dans des falaises littorales par l'érosion marine, dans les évaporites, les quartzites, etc. pour plus de précisions voir COLLIGNON B. (1988), Spéléologie, approches scientifiques, Edisud, Aix-en-Provence.

Carte 11 : Localisation des grandes cavités spéléologiques françaises en 2002.



(Source : Base de données « grandes cavités françaises », Fédération Française de Spéléologie, géo-référencement et réalisation cartographique, P. Mao, 2003).

Analyse critique de la source des données représentées

Une grande cavité spéléologique correspond à un réseau souterrain dont le développement est supérieur à 1000 mètres et / ou le dénivelé est supérieur à 100 mètres positifs ou négatifs. Dans un grand nombre de départements, des inventaires ou fichiers recensent l'ensemble des cavités connues ou en cours de prospection. Les critères de sélection sont divers suivant les espaces. Cette carte présente ainsi, uniquement les 1801 cavités spéléologiques présentant les caractéristiques définies ci-dessus. Elle illustre, tout de même, les principaux espaces reconnus pour leurs potentiels sportifs et touristiques.

Les lieux de pratiques du canyoning

Le « Canyoning¹ » ou « canyoning », pratique hybride entre l'eau vive, la spéléologie et l'escalade, s'est développé très rapidement au début des années 1980, à partir du foyer d'innovation sportive que représente la Sierra de Guara pour cette activité (Province de Huesca, dans les Pyrénées espagnoles). L'offre française est constituée de 531 canyons référencés dans des topo-guides ou divers vecteurs d'information. Tous ces lieux de pratiques se localisent dans un large quart sud-est du territoire national.

Il est possible de différencier trois logiques de localisation de cette activité. La première présente une forte concentration sur le versant français dans la chaîne pyrénéenne (proximité du foyer historique de diffusion de l'activité). La seconde peut être qualifiée de logique d'arrière-pays méditerranéen. L'activité trouve un espace de prédilection dans les gorges ou cluses calcaires², exprimé par de fortes concentrations dans trois départements : les Alpes-Maritimes, les Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes. Les espaces granitiques (sud du Massif-Central) présentent pour leur part, une offre plus diffuse. La dernière logique est alpine et pré-alpine, les professionnels de la montagne ayant trouvé par l'intermédiaire de cette pratique, un moyen de diversifier leurs activités estivales.

Présentation des sources de données utilisées

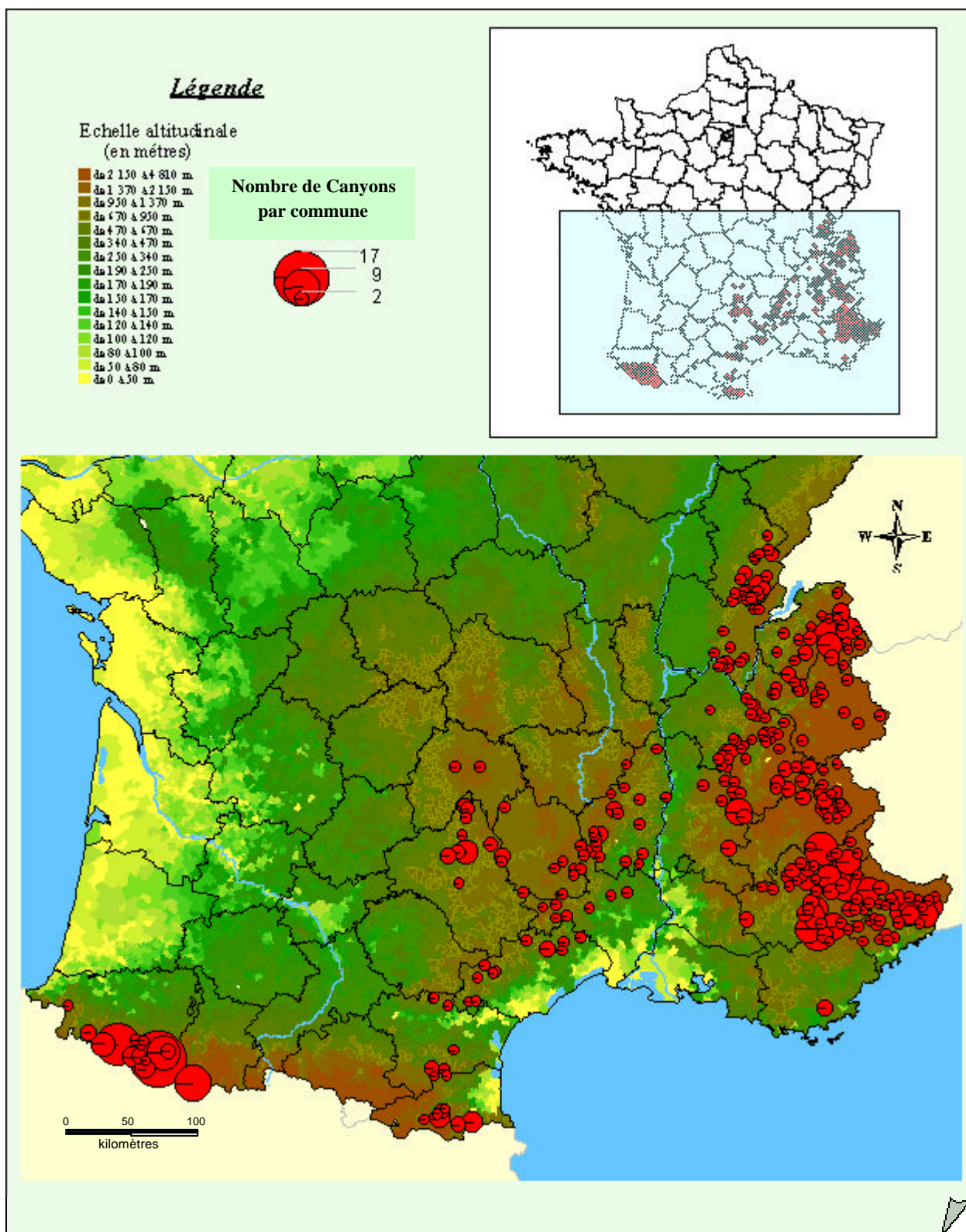
Cette carte présente l'ensemble des canyons référencés dans des vecteurs d'information topographiques de diffusion aussi bien nationale que locale. Elle a été réalisée à la demande du Syndicat National des Guides de Haute Montagne et l'A.P.R.I.A.M. en 1995, à l'Institut de Géographie Alpine sous la direction de P. Bourdeau³. Elle a ensuite été réactualisée en 1999/2000 au TEO-CERMOSEM en utilisant la même méthode de collecte de l'information.

¹ Dénomination officielle employée par la F.F.M.E., fédération délégataire de l'activité.

² DEBARBIEUX B., DELANNOY J.J. (1992), Représentations paysagères et représentations médiales des montagnes calcaires : le touriste, le paysage et les éléments in Capital « nature » et société, in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, n° hors-série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 63 à 77.

³ DEBORDE C. (1996), L'offre française des parcours de canyoning, d'une caractérisation des parcours aux problèmes de gestion et d'aménagement de l'activité, Mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble.

Carte 12 : Localisation des lieux de pratique du canyonisme en France en 2000



(Source : Base de données A.P.R.I.A.M. – Syndicat National des Guides de Haute Montagne – 1995 ; réactualisée par P. Mao TEO-CERMOSEM en 1999/2000 – réalisation cartographique, 2002).

Les lieux de pratiques du vol-libre

La pratique du vol-libre (parapente et delta-plane) nécessite habituellement un relief et des conditions aérologiques favorables. A partir de la Haute-Savoie où l'activité apparaît au milieu des années 1970, 980 sites se sont progressivement diffusés sur une grande partie du territoire national hormis une large diagonale allant de la côte atlantique au Nord-Est de la France (espace à topographie plane).

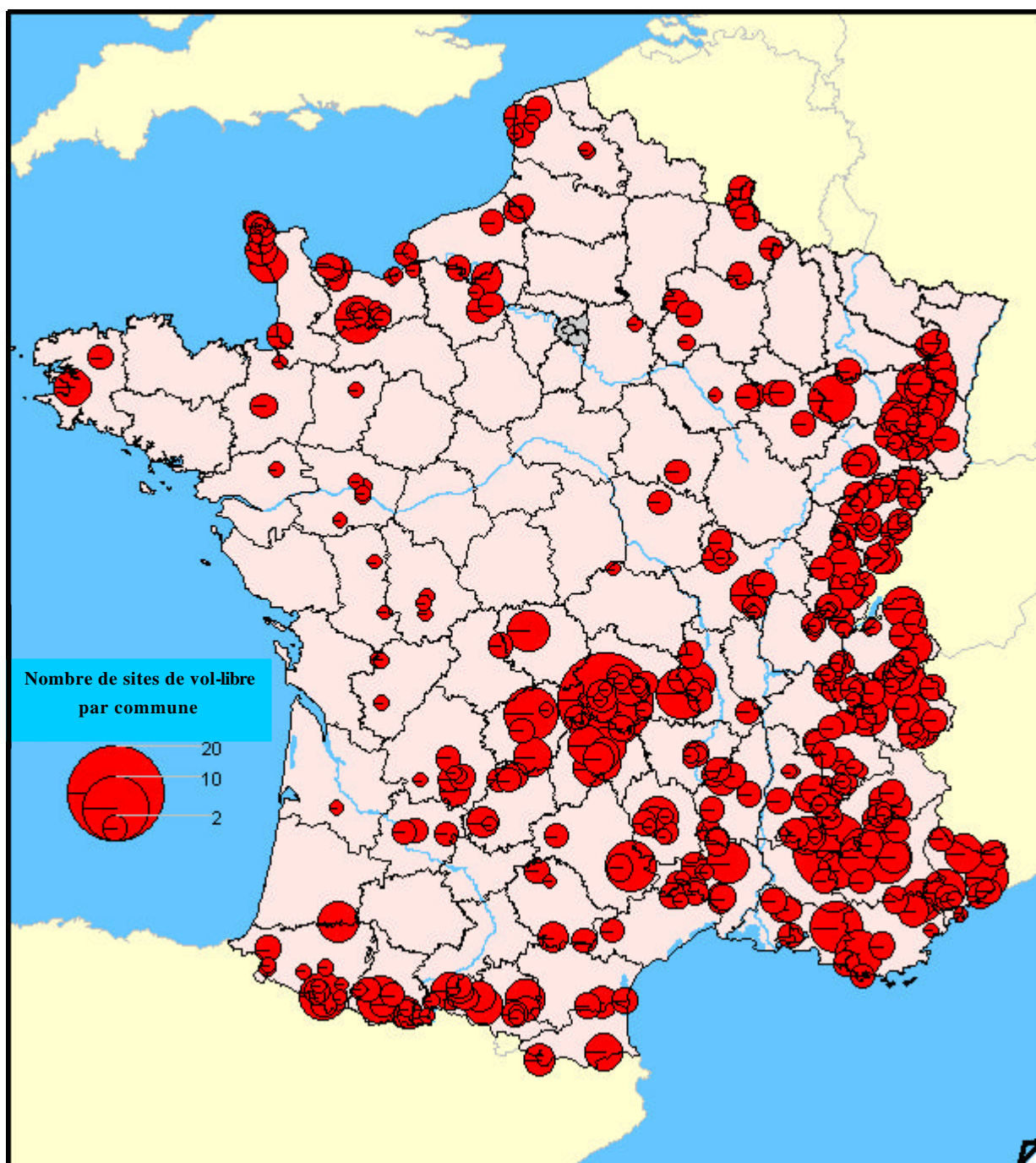
Cette activité permet de présenter, à travers deux exemples, diverses logiques internes influençant la localisation des espaces de pratique. Le premier facteur est lié à l'affirmation d'un secteur professionnel et commercial. « Les Brevets d'Etat, assez nombreux, élisant domicile sur le pourtour méditerranéen, s'assurent l'activité saisonnière la plus longue et des conditions météorologiques très favorables au vol de distance »¹. Cette tendance dictera l'installation d'un grand nombre d'écoles de parapente dans les arrière-pays méditerranéens et indirectement l'aménagement de nombreux de lieux de pratique.

La deuxième adaptation est sportive. Dans le nord de la France (Manche et Normandie), afin de pallier au manque de relief, les vols s'effectuent le long des falaises littorales. De nouvelles techniques sont alors inventées afin d'autoriser des décollages et atterrissages sur un même lieu. Cette pratique se développe très rapidement et s'illustre sportivement par des records de durée de vol et de distance.

Ainsi, si toutes ces logiques de milieu ont un rôle, plus ou moins structurant dans la localisation de certains lieux de ces diverses activités, elles n'expliquent que très partiellement leurs modes de diffusion. Outre les différentes transgressions à cette logique qui sont présentées ci-après, les évolutions de la répartition spatiale de ces lieux répondent principalement à des logiques sportives, commerciales, professionnelles et donc sociales. En outre, la diversification des modèles territoriaux de développement et de gestion des espaces sportifs a montré leur progressive prise de distance face à l'espace support.

¹ POCIELLO C. (1995), Les cultures sportives, Coll. Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris, page 65.

Carte 13 : Localisation des sites de Vol-libre labélisés par la F.F.V.L. en France en 2001



(Source : Inventaire national de la Fédération Française de Vol-Libre, 2001 ;
géo-référencement et réalisation cartographique P. Mao, 2003).

Analyse critique de la source des données représentées

Cette carte présente les sites labélisés par la fédération Française de Vol-Libre. Il s'agit donc de l'offre officielle reconnue par l'instance fédérale. Celle-ci peut-être considérée comme représentative des espaces utilisés pour la pratique du parapente et du delta-plane, l'assurance spécifique des activités n'étant valide que lors d'une pratique en ces lieux.

Présentation des diverses transgressions sportives de la logique de milieu naturel

Cette logique de milieu ne saurait, à elle seule, expliquer l'ensemble des modes de localisation des lieux de pratiques telles que l'escalade, la spéléologie, le vol-libre ou dans une moindre mesure le canyonisme.

Principalement au cours des années 1980, afin de répondre à la demande croissante des pratiquants tant d'un point de vue de l'entraînement sportif que des pratiques ludiques ou récréatives de proximité, de nouvelles logiques sont apparues afin de remettre en cause ce déterminisme supposé.

Ces transgressions aux règles dictées par le milieu naturel peuvent prendre deux formes distinctes :

La première a pour objet de détourner un lieu de son usage premier afin d'y développer une activité sportive particulière. Elle sera qualifiée ici de **logique d'adaptation** sportive.

La seconde s'attache à reproduire de manière artificielle et déterritorialisée un espace d'activité : c'est alors une **logique d'artificialisation**.

La mise en œuvre de ces logiques repose, pour partie, sur diverses innovations techniques et sportives.

La pratique de l'escalade offre un excellent exemple de cette double adaptation. Certaines grandes agglomérations bénéficient de la proximité de lieux connus et reconnus au potentiel « grimvable » important ; c'est le cas de Paris avec la forêt de Fontainebleau ou de Marseille avec les Calanques ou de la Montagne de la Sainte Victoire. A l'inverse, la région lyonnaise possède peu de lieux de proximité. La demande potentielle y est pourtant importante, marquée par une forte dynamique associative¹ et estudiantine (sections sport étude spécialisées dans l'escalade, U.F.R. S.T.A.P.S., etc.). Les premiers sites naturels bénéficiant d'une certaine notoriété sportive se localisent dans les départements de l'Ain ou de l'Isère.

La caractéristique géo-sportive de cet espace, va inciter quelques acteurs du milieu lyonnais de l'escalade, à s'approprier et à détourner de leurs fonctions premières divers lieux afin d'y développer une pratique sportive au cœur même de l'agglomération (logique d'adaptation). De nombreux supports vont être utilisés comme des carrières (site de Curis-au-Mont-d'Or au Nord de Lyon), des viaducs (le viaduc S.N.C.F. de Charbonnières-les-

¹ La section CAF de Lyon regroupe plus de 3700 adhérents et les clubs affiliés à la FFME près de 1900 pratiquants, soit plus de 5% de la population fédérée nationale.

Bains dans la banlieue ouest) ou tout simplement, des murs de soutènement aux pierres apparentes (les quais du Rhône en plein cœur de Lyon par exemple). Ce dernier lieu, par sa centralité, va devenir un espace de sociabilité particulier, de rencontres, d'échanges mais aussi de confrontations pour les sportifs. De nouveaux jeux vont y être définis (traversées le long du mur), des règles vont être édictées et des itinéraires « d'ascension » codifiés (point de départ et d'arrivée, difficultés, hauteurs à respecter, etc.). Ce lieu va ainsi bénéficier d'une reconnaissance collective et va très rapidement devenir un « lieu phare » et sportif au même titre que de nombreux autres sites naturels.

La logique d'artificialisation, pour sa part, va induire le développement de Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) décrites par G. Lacroix¹. Elle les associe à un engrenage technologique qui va durablement faire rentrer cette activité sportive dans la ville. Remarquons que le premier équipement de ce type n'est pas lié à une contrainte physique, mais plutôt à un contexte historique particulier. Durant la seconde guerre mondiale, « le gymnase "alpinodrome" du faubourg Saint-Jacques à Paris, à l'initiative du docteur Madeuf, sert d'entraînement aux alpinistes en mal de montagne »². Cette anecdote souligne la diversité des structures influençant non seulement les processus d'innovation spatiaux, mais aussi les diverses dynamiques et formes des lieux de pratiques sportives de nature.

Ces vingt dernières années, ces lieux vont passer de constructions « bricolées et hétéroclites » à vocation socio-éducative³ ou associative, d'accès « ouvert » à des équipements commerciaux et privatisés dont la qualité est certifiée par une norme A.F.N.O.R. depuis 1999. Cette évolution confirme la tendance à une artificialisation et une dé-territorialisation progressive des lieux d'activités sportives de nature.

Ces logiques peuvent être identifiées dans diverses pratiques sportives de nature dont la localisation des lieux d'activité est fortement influencée par une logique de milieu, seul l'alpinisme (*stricto sensu*⁴) n'a pas réussi à transgresser ce déterminisme physique. Altitude, glacier, face, arêtes ou couloirs semblent difficilement reproductibles hors de l'espace montagnard. Ce dernier, peut être, à ce titre, qualifié d'espace légitime, voire

¹ LACROIX G. (2002), Des structures artificielles aux salles dédiées à l'escalade in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 1 à 38.

² Cité in LACROIX G. (2002), Op. Cit. page 3, SALOMON J-C., VIGIER C. (1989), Pratique de l'escalade, Vigot, Paris.

³ En partie grâce à ces structures, l'escalade devient la quatrième pratique d'éducation physique en milieu scolaire.

⁴ Il existe, depuis le milieu des années 1990, des cascades de glace artificielles par exemple.

emblématique de l'activité. Ce phénomène participe ainsi à distinguer l'alpinisme, aussi bien spatialement que socialement¹ des autres activités sportives de nature.

Tableau 13 : Les diverses transgressions sportives liées à la logique de milieu naturel

Activité sportive	Espace légitime répondant à une logique de milieu	Logique d'adaptation sportive	Logique d'artificialisation
Escalade	Escarpelements rocheux naturels	Carrières, viaduc, murs de bâtiments, etc.	S.A.E.
Spéléologie	Réseaux karstiques	Mines, carrières	Salle d'entraînement aux techniques de corde Spéléo-parc ²
Canyonisme	Clues, canyons, gorges	Canyon sans eau ou à sec	« Aqualand », canyon artificiel
Sports d'eau vive	Rivières et torrents	Stades et rivières artificielles 1 ^{ère} génération	Stades et rivières artificielles 2 ^{ème} génération
Vol-libre	Tous reliefs avec des conditions aérologiques favorables	Vol tracté « Terril »	

(P. Mao, 2003)

Le stade ultime de ces diverses transgressions est représenté par le lieu, conçu, entre autres par C. Pociello, à travers le « Site d'Aventures Sportives » (S.A.S.) dont les études de pré-faisabilité datent des années 1980³. Ce S.A.S. doit « offrir sur une plateforme "multi-modale" des activités de montagne à la ville, celles-ci étant basées sur l'exploit individuel, le vertige et la glisse (activités motrices, spatiales et vertigineuses). L'aménagement (véritable cathédrale du sport avant l'heure) permettant de rassembler sur un même lieu les aventuriers sportifs des temps modernes. (...) Ils vont permettre de nouvelles formes de théâtralisation »⁴.

La diversité des « parcs sportifs de nature » sous leurs diverses formes fait référence implicitement aux principes et concepts innovants de ce projet.

¹ Il sera présenté ultérieurement un indice de stratification sociale montrant le caractère distinctif de la pratique de l'alpinisme comme l'apanage des classes sociales supérieures. Les travaux de nombreux auteurs semblent pouvoir valider cette affirmation, voir HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris ; CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris ; ou encore les recherches récentes de B. Lefèvre sur le sujet.

² Concept de parc d'attractions basé sur l'activité spéléo en milieu aménagé et sécurisé cité in HILLAIRET D. (2002), Les espaces ludo-sportifs autour de la thématique de l'aventure, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, page 193.

³ POCIELLO C. (1998), Le projet de site d'aventures sportives in Les annales de la recherche urbaine, n°79, pages 69 à 77.

⁴ HILLAIRET D. (2002), page 159.

3. Logiques de localisation d'activités sportives banales

Certains lieux de pratiques sportives de nature peuvent s'apparenter à des activités banales ; c'est-à-dire pour reprendre la définition proposée par H. Beguin¹, « une activité banale est définie comme celle qui fournit un bien (ou plusieurs) directement au consommateur final. Ce dernier y recourt souvent (boulangier) ou plus rarement (tribunal) : la fréquentation ou la non-rareté ne sont pas le critère de la banalité, mais bien le contact direct avec le consommateur final. En fait, il s'agit de service au consommateur ».

Le critère déterminant pour la localisation de ce type d'activité est donc la population, ou du moins, la proximité des grands centres émetteurs. La répartition spatiale des lieux d'activités sportives est alors dictée par l'organisation démographique du territoire national et répond de fait aux diverses logiques de localisation des «services aux populations » décrites par E. Grasset².

Dans le champ des pratiques sportives de nature, cette logique suppose une relative distanciation face au milieu naturel. Elle repose principalement sur l'opportunité ou le choix d'acteurs quant à la localisation du lieu de pratique.

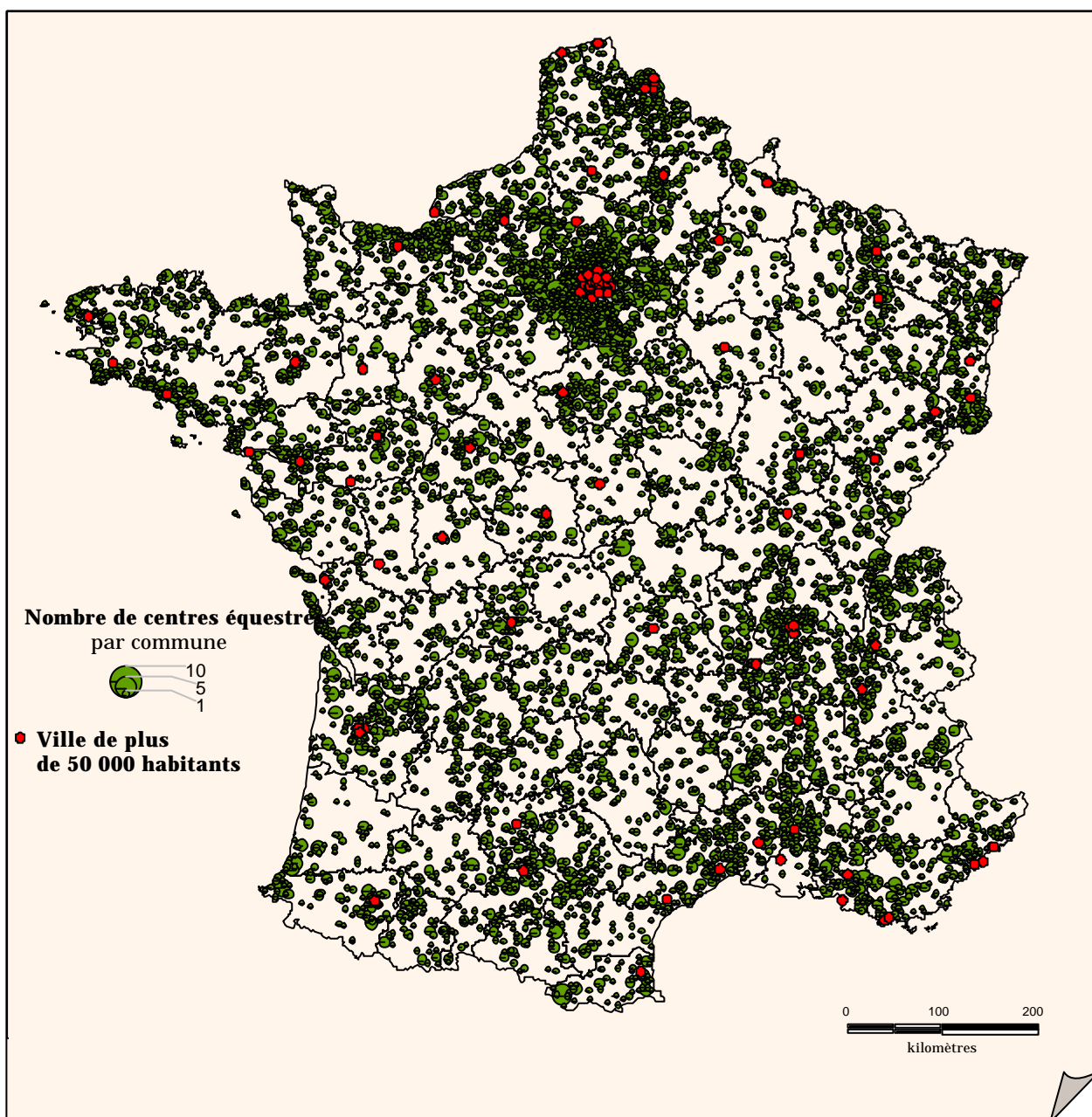
La pratique de l'équitation à travers de la diffusion spatiale des centres équestres appréhendés comme lieux de consommation privilégiés de l'activité permet d'illustrer ce mode particulier de localisation.

Contrairement aux pratiques sportives présentées précédemment, le centre équestre repose sur une logique d'offre commerciale à l'attention des cavaliers. Le milieu naturel revêt un caractère secondaire, même si le cadre paysager et l'environnement naturel participent à la qualité de la prestation. La localisation du lieu repose ici sur une logique volontariste et rationnelle d'un point de vue marketing d'un prestataire de services sportifs.

¹ BEGUIN H. (1995), La localisation des activités banales in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 497 à 513.

² GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

Carte 14 : Localisation des centres équestres en France en 1998



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique : P. Mao – 2002)

Analyse critique de la source des données représentées

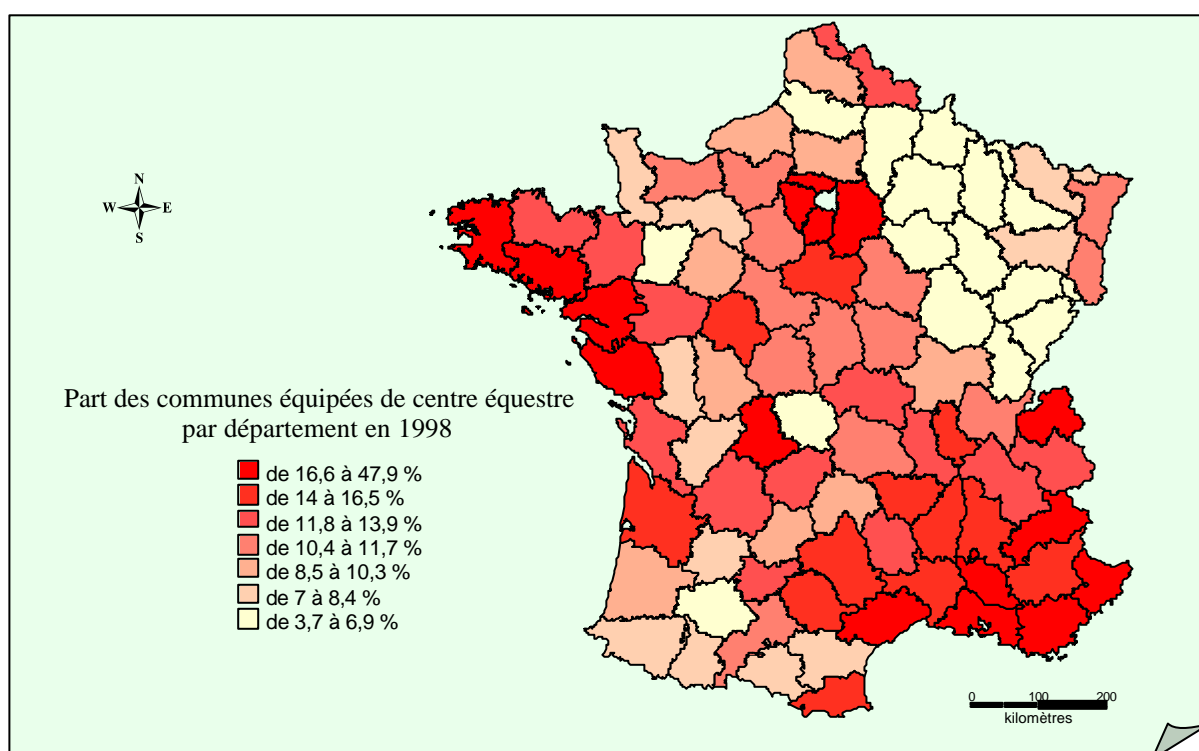
Comme pour la carte de la randonnée pédestre, celle-ci a été réalisée grâce à l'inventaire communal de 1998. Pour des activités bénéficiant d'une très forte diffusion spatiale, ce type de données reste facilement mobilisable et exploitable, malgré les différentes réserves quant à leurs pertinences et à la qualité du recensement (types de question, précisions et traitements qualitatifs, etc.). Elles ont pour avantage, de présenter les principales polarités et les modes d'organisation généraux de l'espace sportif national tout en mobilisant une information à une échelle très grande (en l'occurrence, ici, la commune).

Comme le montre cette carte n°14, les 8184 centres équestres recensés par l'I.N.S.E.E. en 1998 se localisent principalement à la périphérie des grandes agglomérations. La macrocéphalie parisienne s'illustre par une concentration marquée de centres équestres dans un rayon de 100 kilomètres autour de la capitale. Dans une moindre mesure, toutes les grandes agglomérations françaises polarisent un grand nombre d'équipements.

A un moindre niveau, cette tendance se vérifie pour l'ensemble des villes de province, hormis quelques exceptions telles que Niort, Poitiers, Bourges ou encore Troyes.

Hors des réseaux urbains, quelques concentrations remarquables existent pourtant. La côte normande, entre Carentan et Deauville-Trouville, par exemple, présente une étonnante linéarité littorale. Cette concentration, outre la proximité de Caen, peut s'expliquer par son statut d'espace privilégié de villégiature durant les fins de semaine et les courts séjours des habitants de la région parisienne et de Rouen principalement¹.

Carte 15 : Taux départemental d'équipement en centres équestres en 1998



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique : P. Mao – 2002 ; les données ne sont pas disponibles pour l'agglomération parisienne)

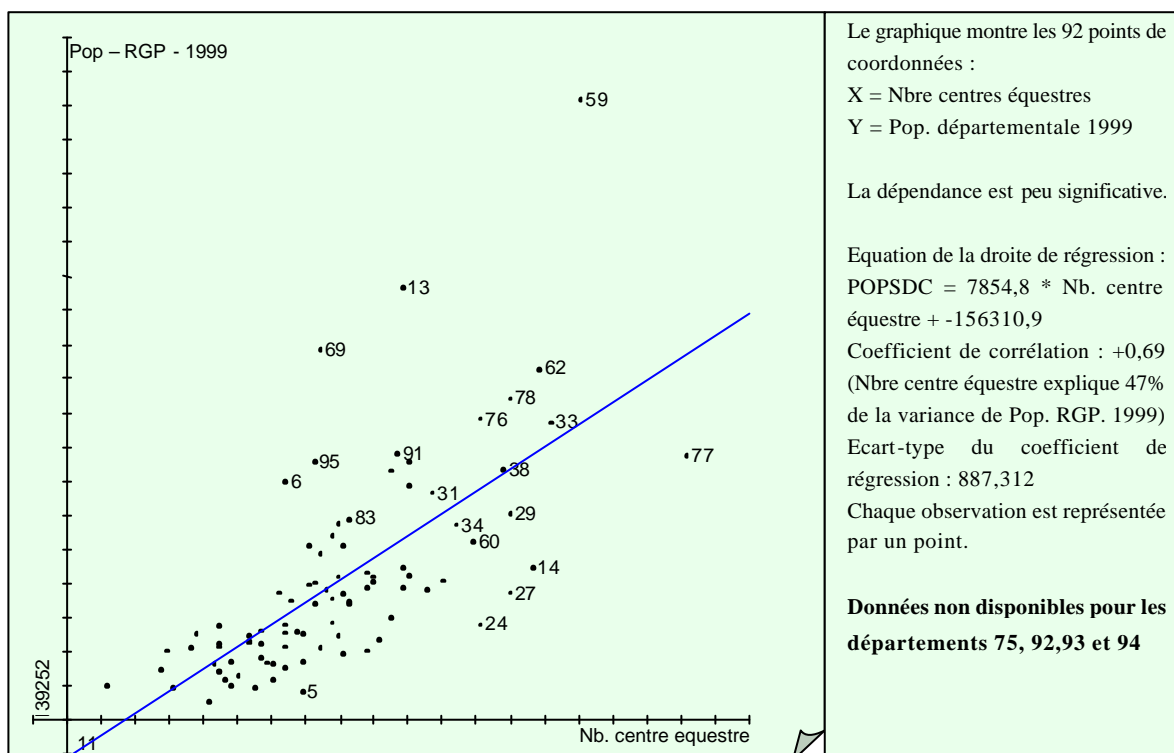
Pour affiner ce premier regard, le taux départemental d'équipement en centres équestres offre un indicateur de la diffusion infra-départementale. Il vient corroborer la première analyse avec une forte diffusion du phénomène dans la grande couronne

¹ Cf. Cartographie « Mobilité de temps libre et des vacances et dynamiques du territoire » in VIARD J. (2002), La France des temps libres et des vacances, DATAR, de l'Aube, Paris, pages 193 à 208.

parisienne, mais présente parallèlement un taux important dans des départements ayant une fonction touristique reconnue : la côte atlantique - de la Bretagne à la Gironde, ainsi que dans un large ensemble sud-est de la France.

L'agrégation des données à l'échelle départementale permet, en outre, de présenter une corrélation significative entre la population et le nombre de centres équestres (après exclusion des valeurs extrêmes)¹.

Graphique 9 : Corrélation entre la population départementale et le nombre de centres équestres en 1998-1999



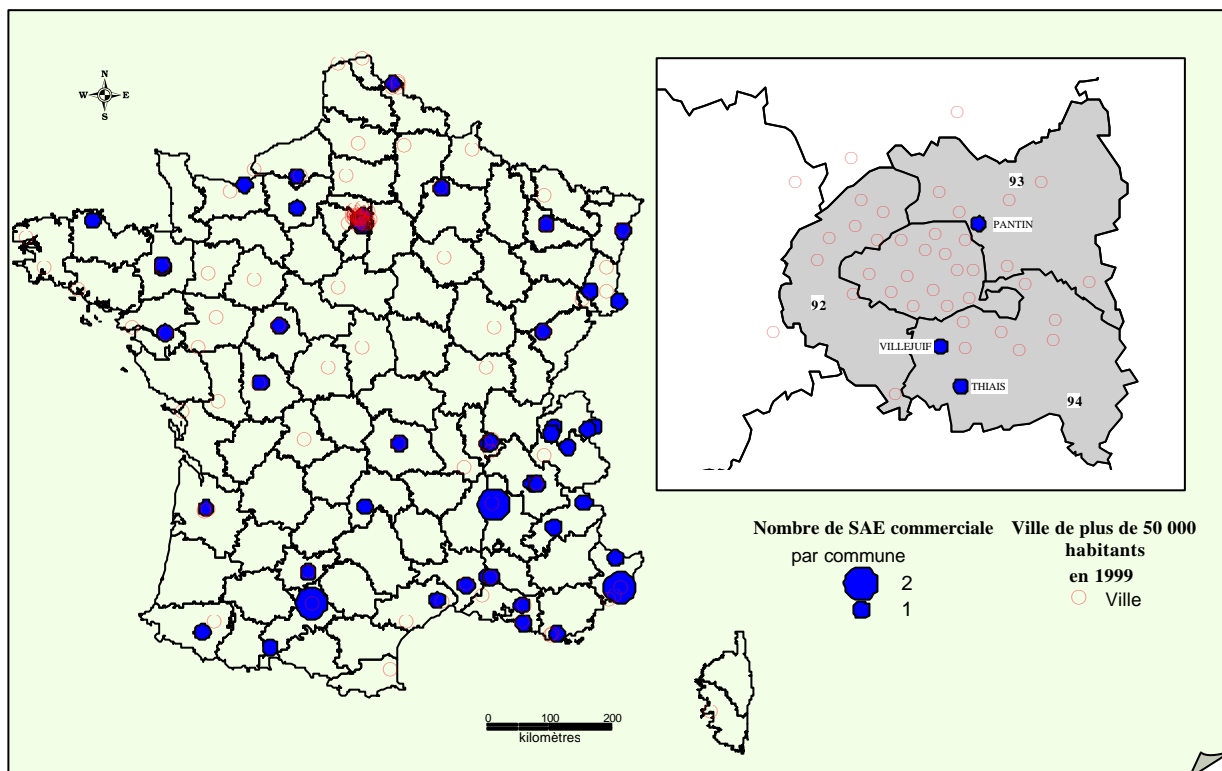
(Source : centre équestre, Inventaire communal 1998 ; population départementale S.D.C. R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000 ; traitements statistiques – P. Mao, 2003)

Cette remarque valide statistiquement le caractère d'activité banale des centres équestres. C'est donc l'importance de la zone de chalandise nécessaire à son implantation, à son fonctionnement et à sa rentabilité qui va dicter la localisation de tels équipements sportifs. La large diffusion spatiale du phénomène confère, en outre, aux centres équestres un statut de « biens de consommation courante ».

¹ Un traitement secondaire des données excluant les valeurs extrêmes (départements 69, 13, 59, 24, 27 et 14 soit 6% des observations) montre une corrélation significative entre le nombre de centres équestres et la population départementale.

Certains équipements sportifs nécessitent des zones de chalandise plus importantes. Moins nombreux, ils peuvent être qualifiés à ce titre de « bien ou service sportif rare ». C'est le cas, par exemple des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) commerciales.

Carte 16 : Localisation des Structures Artificielles d'Escalade commerciales en France en 2000



(Source : Inventaire réalisé par le groupe Glénat Presse, Magazine Vertical Rock 2000 ; TEO-CERMOSEM, réactualisation 2001, réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

Ces équipements sportifs artificiels connaissent une implantation systématique dans les grandes concentrations urbaines de plus de 200 000 habitants. La région parisienne possède trois structures, deux sont recensées à Lyon, Toulouse et Nice. Les espaces montagnards ou préalpins se singularisent par la présence de S.A.E. commerciales dans des villes de moindre importance. A titre d'exemple, une structure est implantée à Briançon, commune de 11 041 habitants en 1999. Il peut être fait l'hypothèse que cet espace connaît une demande potentielle et une dynamique sportive liées à la pratique de l'escalade particulièrement forte.

Car, comme le montre G. Lacroix¹, le seuil de rentabilité de ce type de structures nécessite une fréquentation importante. C'est une des conséquences des coûts élevés des investissements et charges de fonctionnement de ces aménagements.

Pour les grandes structures, G. Lacroix estime le nombre d'entrées payantes entre 50 000 et 90 000 pratiquants/année. Pour donner un ordre de grandeur, la construction de la salle « Mur Mur de Lyon » a représenté un investissement de 0,61 millions d'euros et le loyer mensuel des locaux s'élève à près de 2 600 euros par mois.

Même avec un public potentiel d'environ 660 000 grimpeurs², d'après l'enquête 2000 de l'I.N.S.E.P. et du Ministère de la Jeunesse et des Sports, le nombre de structures sur le territoire national est obligatoirement restreint.

L'entrée des activités sportives de nature dans l'ère commerciale et marketing voit la progressive affirmation de cette logique d'activités banales dans l'organisation spatiale des sports de nature en France. Son incidence directe est de rapprocher les activités de nature des villes et d'en faciliter l'accessibilité [voire de les faire entrer, dans le cas des S.A.E. commerciales par exemple, au cœur des systèmes urbains]. Il se crée alors progressivement un continuum entre la ville et la campagne où est représenté un large panel d'activités de nature. Une analyse de ces dynamiques spatiales sera proposée en conclusion de ce chapitre.

¹ LACROIX G. (2002), Des structures artificielles aux salles dédiées à l'escalade in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 1 à 38.

² STAT-Info (2001), La France sportive, Premiers résultats de l'enquête «pratiques sportives 2000 », Bulletin de statistiques et d'étude, n°01-01, Mars , Mission statistique M J&S, Paris.

4. Quelques logiques « spécifiques » de localisation et de diffusion de pratiques sportives de nature

Enfin, divers lieux sportifs de nature, principalement apparus durant les années 1990, ne répondent à aucune des trois logiques de localisation présentées précédemment. Leur implantation ne répond ni directement à des critères socio-économiques, ni à une logique dictée par le milieu naturel. Elles peuvent être qualifiées, à ce titre, **d'activités spécifiques**¹. Tous les modèles d'analyse spatiale sont alors inopérants pour expliquer leur inégale diffusion dans l'espace.

Souvent utilisée pour qualifier les logiques d'installation des équipements industriels et tertiaires liés à la « nouvelle économie », leur analyse oblige le chercheur à modifier son mode d'appréhension du phénomène. Il cherche non plus à définir des logiques structurelles influençant les mutations de ces espaces productifs, mais s'intéresse aux logiques internes à ces secteurs d'activités.

Dans le champ des activités de nature, les via ferrata et les Parcours Acrobatiques en Forêt (P.A.F.)² sont représentatifs de ce type d'équipement.

L'exemple des via ferrata et des Parcours Acrobatiques en Forêt (P.A.F.)

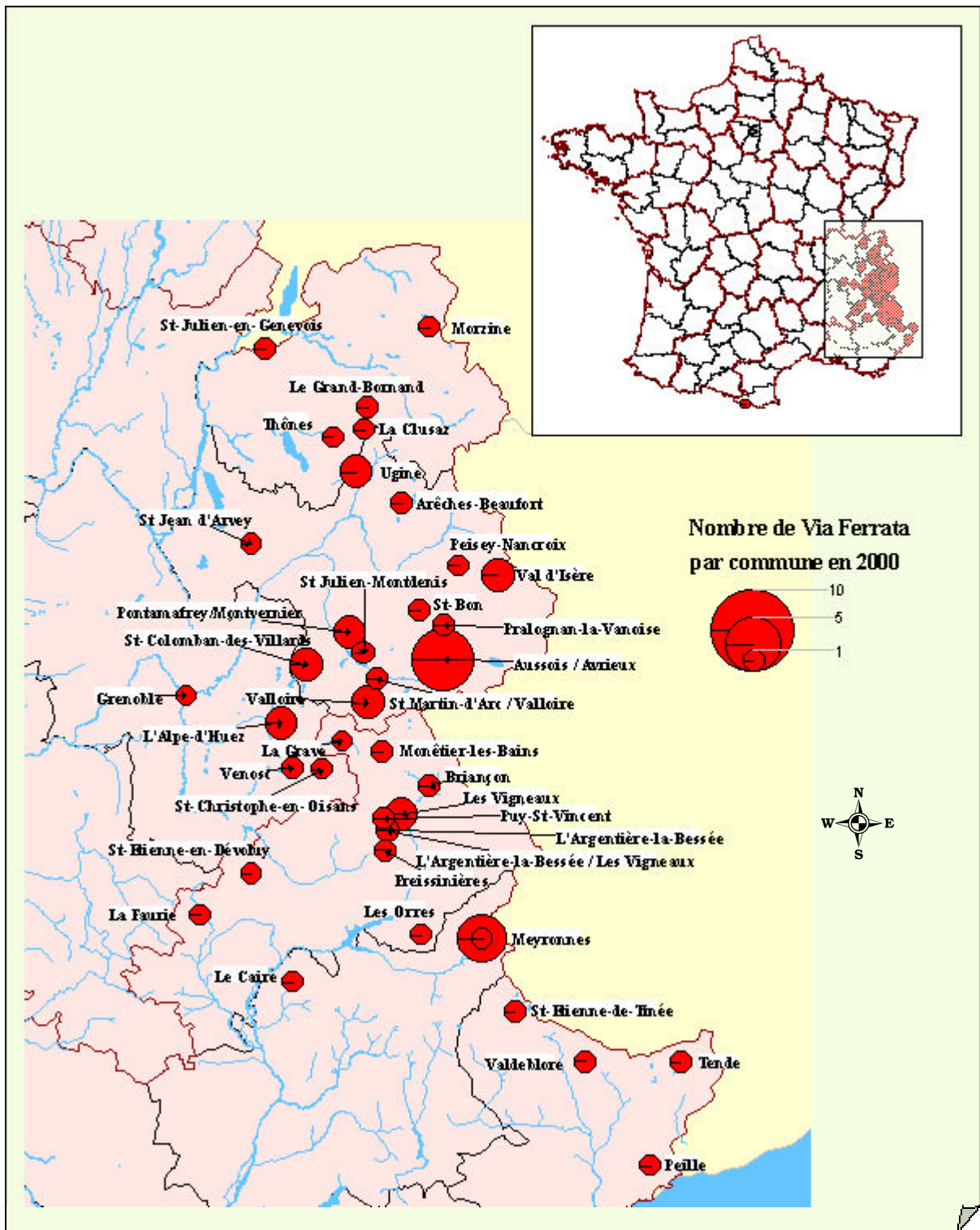
L'installation d'une via ferrata répond principalement à une logique territoriale et touristique. Ainsi, les premières initiatives d'implantation de tels équipements sont le fait de trois espaces montagnards (Briançonnais, Maurienne et Ubaye) ayant conduit, dans un cadre intercommunal, une politique volontariste et globale de dynamisation d'un tourisme sportif estival. La via ferrata est ainsi conçue comme un produit d'appel pour ces territoires.

Pour les P.A.F., la logique est purement entrepreneuriale et marketing et repose sur l'initiative d'un entrepreneur privé, qui choisit la localisation de l'équipement au gré des opportunités foncières et des études de marché réalisées.

¹ MANZAGOL C. (1995), La localisation des activités spécifiques in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 471 à 496.

² Ou Parcours Acrobatiques en Hauteur selon l'A.F.N.O.R. en 2002.

Carte 17 : Localisation des via ferrata en France en 2000



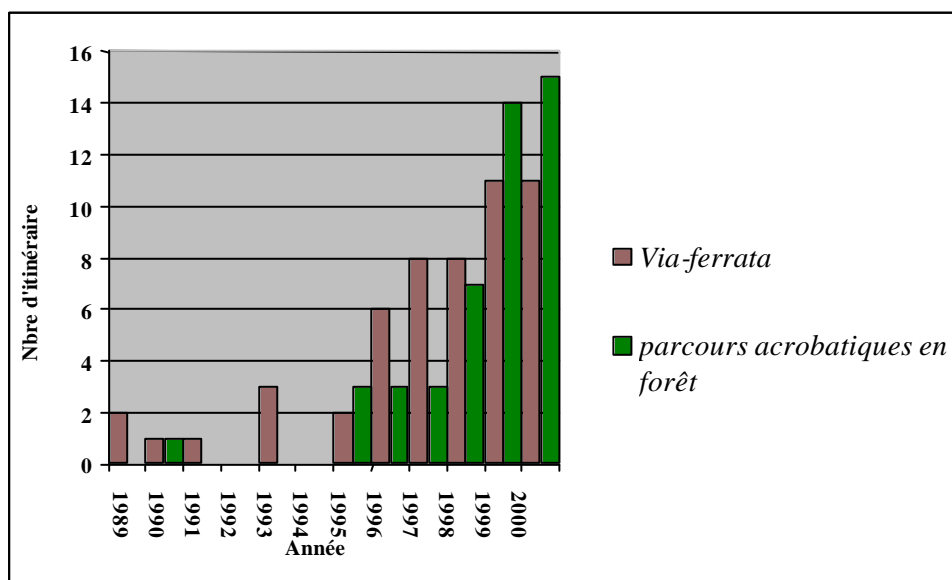
(Source : SEATM, Challes-les-Eaux, 2000, réalisation cartographique P. Mao, 2003)

Analyse critique de la source des données représentées

Cette carte présente les via ferrata françaises ouvertes au public durant l'été 2000. Le S.E.A.T.M. de Challes-les-Eaux tient à jour un fichier exhaustif de ces équipements.

Jusqu'en 2000, les 43 via ferrata se localisent exclusivement dans les Alpes, du Genevois à la Méditerranée (une seule exception à Llo dans les Pyrénées-Orientales). La Savoie concentre à elle seule plus de 55% de l'offre nationale avec 24 équipements. Cette carte illustre les principales concentrations autour des stations alpines cherchant à diversifier leur offre touristique estivale. La commune d'Aussois (Haute-Maurienne) propose à elle seule, sept équipements de ce type. Elle a bénéficié lors de la construction de ces divers aménagements, des fonds dédiés à la reconversion industrielle de cette vallée alpine vers des secteurs tertiaires et touristiques. Spatialement, le phénomène le plus marquant est la rapide diffusion de ce type de lieux sportifs. Apparus au début des années 1990, 120 via ferrata et Parcours Acrobatiques en Forêt constituent, en 2000, l'offre nationale. Leur développement s'effectue en grande partie de manière parallèle. De 1988 à 1995, quelques équipements audacieux et innovants apparaissent. Cette période de lancement est relativement courte. A partir de 1998, une phase de croissance très rapide est amorcée et s'accompagne par l'édition d'un « guide de savoir-faire » par l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique. Fin 2000, les via ferrata semblent avoir atteint une phase de maturité avec la création de 10 à 12 équipements supplémentaires par an. Si la croissance du parc d'équipements est initialement moins rapide que pour les Parcours Acrobatiques en Forêt, elle s'est notablement accélérée depuis 1998, et connaît désormais une expansion plus rapide que celle des via ferrata.

Graphique 10 : Évolution du nombre de via ferrata et de parcours acrobatiques en forêt en France de 1989 à 2000



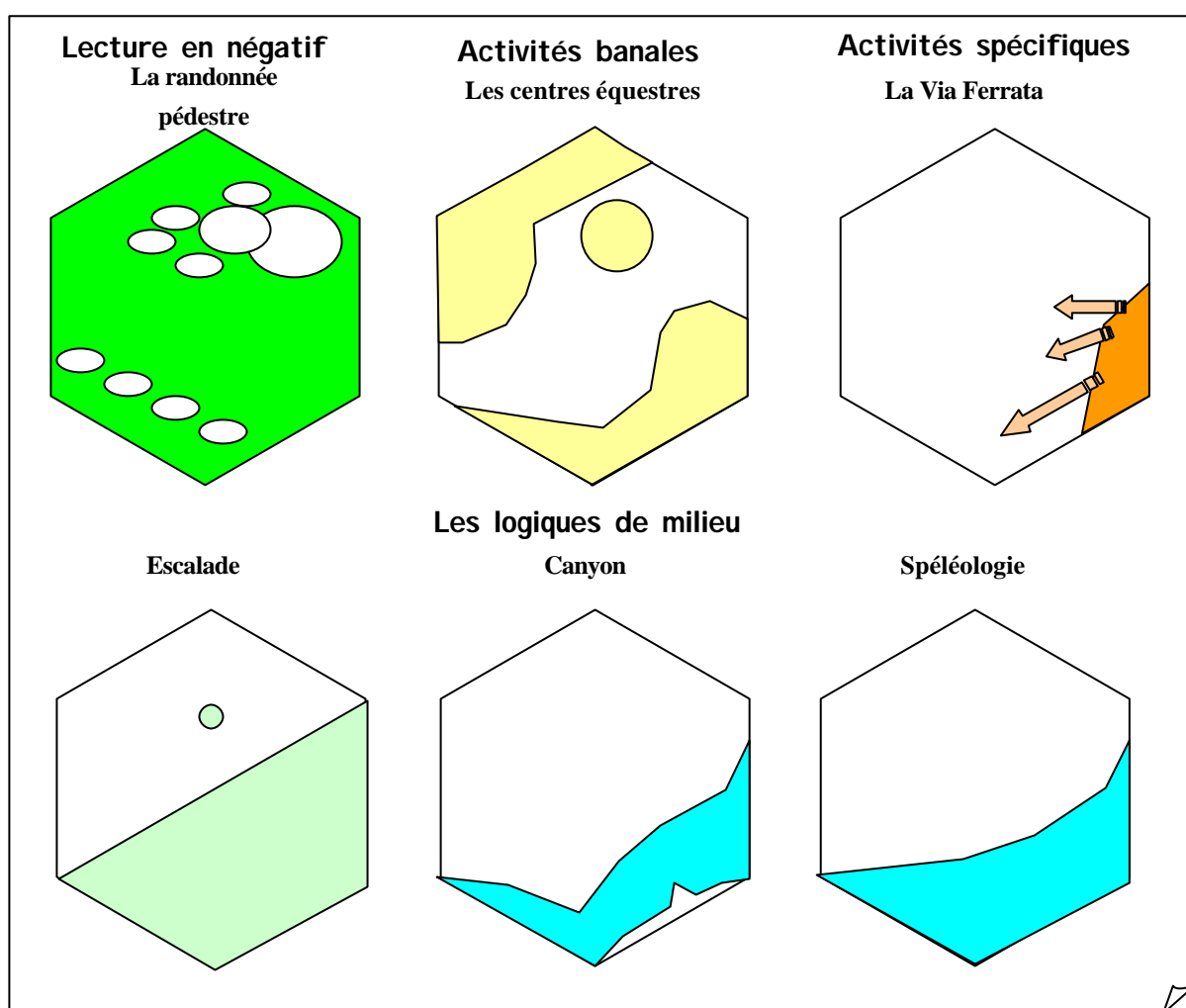
(Sources : S.E.A.T.M. - 1998 et - 2000, Rosay – 2000, P. Mao, 2003)

Une fois que ces lieux connaissent une très large diffusion dans l'espace, ils peuvent ensuite progressivement répondre aux critères de localisation des activités banales.

Les Parcours Acrobatiques en Forêt qui connaissent un taux de croissance très élevé, ont rapidement colonisé les périphéries urbaines, les espaces littoraux et bassins touristiques intérieurs (à titre d'exemple, le département de l'Ardèche qui ne possédait aucun équipement de ce type en 2001, a vu l'implantation de sept structures durant l'été 2002, 12 en Aveyron sur la même période).

Pour reprendre l'idée de R. Ferras¹, quelques modèles graphiques peuvent exprimer les disparités géographiques des modes de localisation des lieux des pratiques sportives de nature en France.

Figure 23 : Modèles graphiques présentant les modes de localisation des lieux de pratiques sportives de nature en France



(P. Mao, 2002)

¹ FERRAS R. (1989), Relire l'atlas des sports en France, MappedMonde, n°2, Reclus, Montpellier, page 48.

Malgré la grande diversité des logiques de localisation des lieux de pratiques sportives de nature, ces différents modèles graphiques montrent deux types d'espaces où est représenté spatialement un large panel de pratiques :

- les espaces montagnards (chaînes des Pyrénéens et des Alpes) sont les foyers historiques de nombreuses activités. A ce titre, ils constituent des espaces d'innovation où sont testés encore aujourd'hui de nouveaux concepts (via ferrata et P.A.F. par exemple) ;

- mais aussi, les arrière-pays méditerranéens où se localisent de manière privilégiée de nombreux lieux d'activités. Ces espaces bénéficient simultanément de l'ensemble des logiques présentées précédemment grâce à la proximité de grands bassins touristiques et/ou urbains (activités banales et/ou spécifiques), des espaces naturels et ruraux peu investis par une agriculture intensive (lecture en négatif des espaces ruraux), associés à des conditions climatiques et géomorphologiques singulières (logique de milieu).

Ainsi, la définition de ces structures sous-jacentes à la localisation des lieux de pratiques sportives de nature remet en cause, du moins partiellement, le mythe¹ d'une diffusion spatiale (homogène ?) de ces activités sur l'ensemble du territoire national.

Pour tenter de valider cette affirmation, il est possible de créer un indicateur de la sportivité des espaces. Celui-ci présente la densité de lieux sportifs de nature, toutes activités confondues, par kilomètre carré.

Aparté méthodologique relatif à la représentation d'un indicateur de sportivité des espaces d'activités de nature à l'échelle nationale

Méthode de représentation cartographique par coloration continue

L'analyse thématique par « coloration continue » affiche les données comme des gradations de couleur continues sur la carte. Elle est produite par interpolation des données issues d'une « table » source. Un fichier de grille est généré à partir du fond de carte « vecteur » du découpage communal et de la base de données qui lui est associée. Il est alors affiché comme une image dite « raster » ou « mode image ».

La taille des pixels est de 10 kilomètres de côté.

Les deux cartes ont été réalisées grâce au logiciel de cartographie Map-Info 6.0.

¹ Toujours au sens premier de « construction de l'esprit qui ne repose pas sur un fond de réalité » (définition du Petit Larousse).

Elles permettent ainsi de s'affranchir des contraintes liées à l'hétérogénéité des surfaces issues des découpages administratifs, en l'occurrence, dans ce cas précis, la commune.

Ce type de représentation sera ensuite utilisé pour illustrer les vecteurs de communication touristiques et sportifs dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. (à la fin de ce même chapitre)

La représentation cartographique n°18 présente la densité (nombre de lieux par kilomètre carré) des lieux de pratiques de l'escalade, du canyon, de la via ferrata, des grandes cavités spéléologiques, des sites de vol-libre labélisés F.F.V.L. et des Parcours Acrobatiques en Forêt¹ en 1999-2000.

Ensemble des lieux pouvant être représentés à l'échelle nationale par des objets ponctuels, la représentation de la densité de lieux sportifs (quantitatif discret) par une graduation de couleur des pixels (mode raster) peut donc se justifier d'un point de vue sémiologique.

La représentation cartographique n°19 présente les mêmes données auxquelles viennent s'ajouter les espaces de randonnée, le nombre de centres équestres, de centres V.T.T. (F.F.C. et F.F.C.T.)² et de tronçons navigables pour les pratiques d'eau vive³.

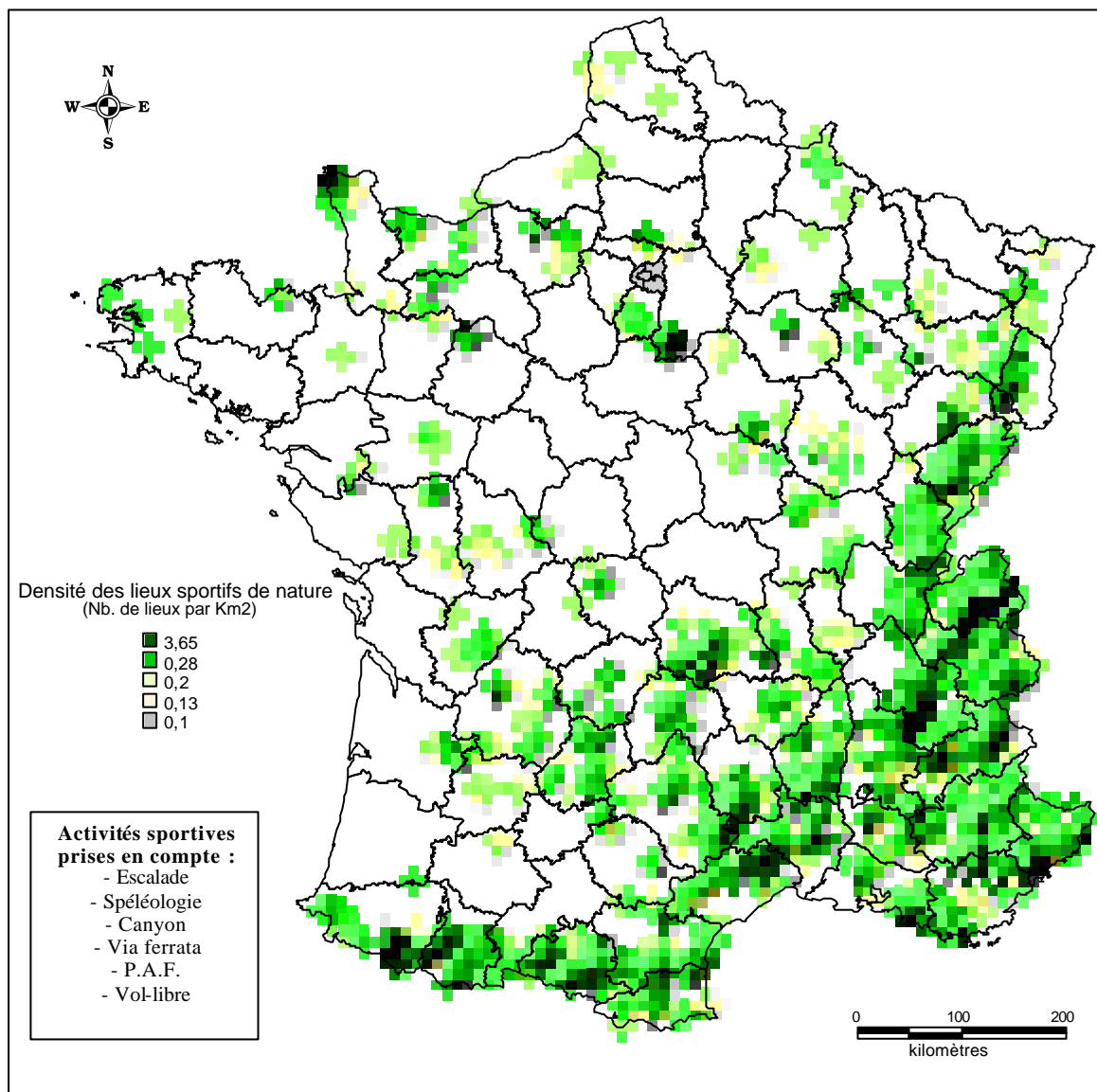
Notons que cette représentation cartographique est plus discutable d'un point de vue sémiologique (par l'addition de lieux ponctuels, linéaires et surfaciques et la création d'une densité à partir de l'ensemble de ces objets), elle permet pourtant d'illustrer toutes pratiques confondues, les disparités dans la diffusion des pratiques sportives de nature en France. Il s'agit bien ici d'un simple indicateur plus que d'une variable quantitative « absolue ».

¹ Source identique à celle de la via ferrata, SEATM – 1999/2000.

² Nombre de sites labellisés par la Fédération Française de Cyclisme et la Fédération Française de Cyclotourisme en 1999-2000. Source : plaquettes de promotion de ces «espaces V.T.T. », réalisées et diffusées annuellement par les deux fédérations.

³ Source : inventaire national de l'ensemble des tronçons navigables pour les pratiques d'eau vive réalisé en 1990/1991 (seul inventaire n'ayant pas été réactualisé à une échelle nationale en 1998-2000). Sont comptabilisés les lieux d'embarquement et de débarquement présents sur chaque commune. in BONNIGALD. (1991), Guide - itinéraires 700 rivières de France, du Canotier, Limoges.

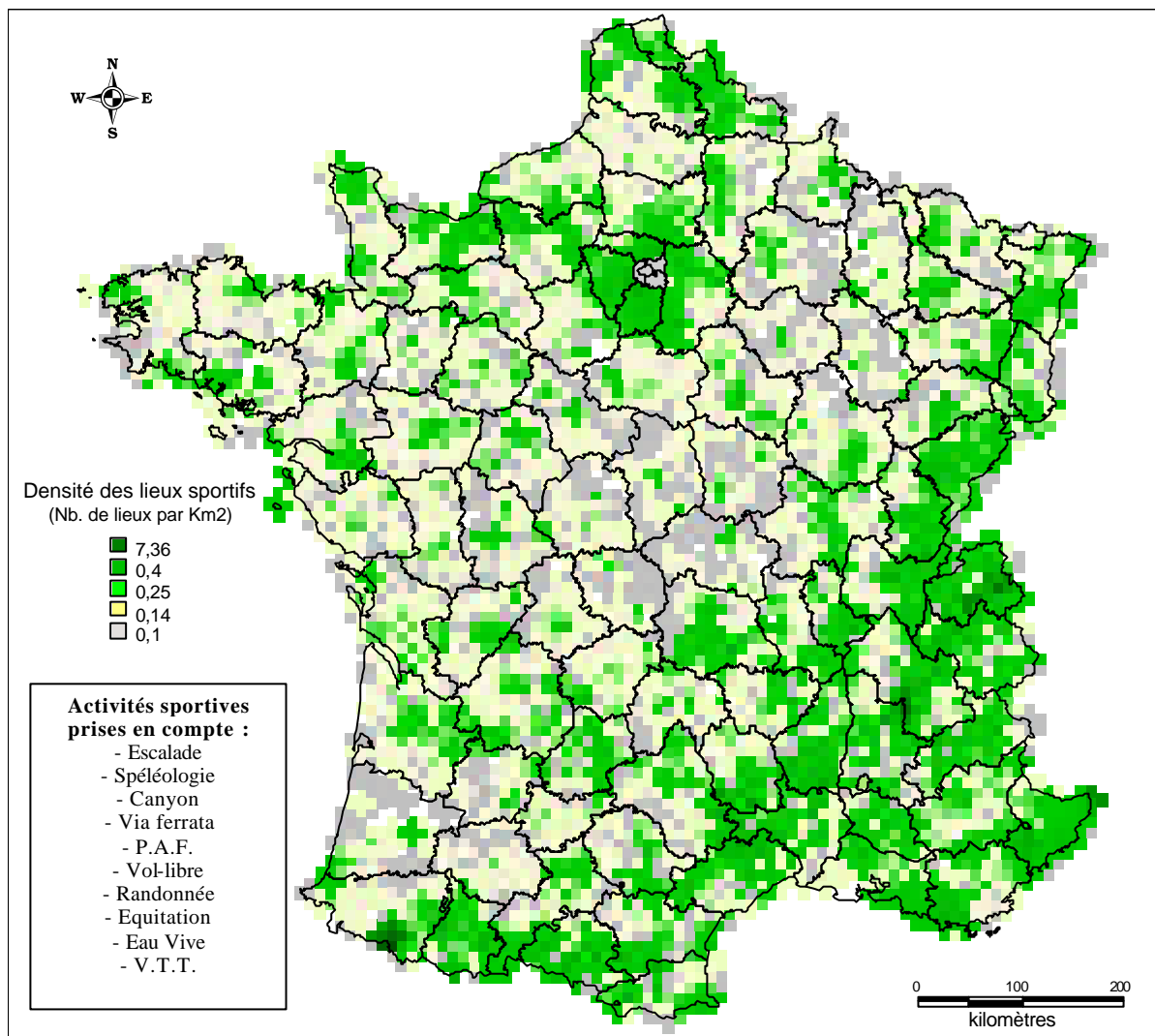
Carte 18 : Densité des lieux sportifs de nature sur le territoire national en 1998-2000 (Représentation cartographique n° 1)



(Source : base de données « lieux de pratiques sportives de nature », sources des données présentées précédemment, TEO-CERMOSEM, Traitement statistique et réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

Cette représentation cartographique vient confirmer la forte identité sportive de nature des territoires montagnards et d'arrière-pays méditerranéens. L'escalade, la spéléologie, le canyon, la via ferrata, les P.A.F. et le vol-libre peuvent à ce titre être regroupés sous la dénomination d'activités de « montagne » et de piémont. Hormis quelques exceptions, ces sports « sur corde » et aériens restent une spécificité d'un large quart Sud-Est du territoire national.

Carte 19 : Densité des lieux sportifs de nature sur le territoire national en 1998-2000 (Représentation cartographique n° 2)



(Source : base de données « lieux de pratiques sportives de nature », sources des données présentées précédemment, TEO-CERMOSEM, Traitement statistique et réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

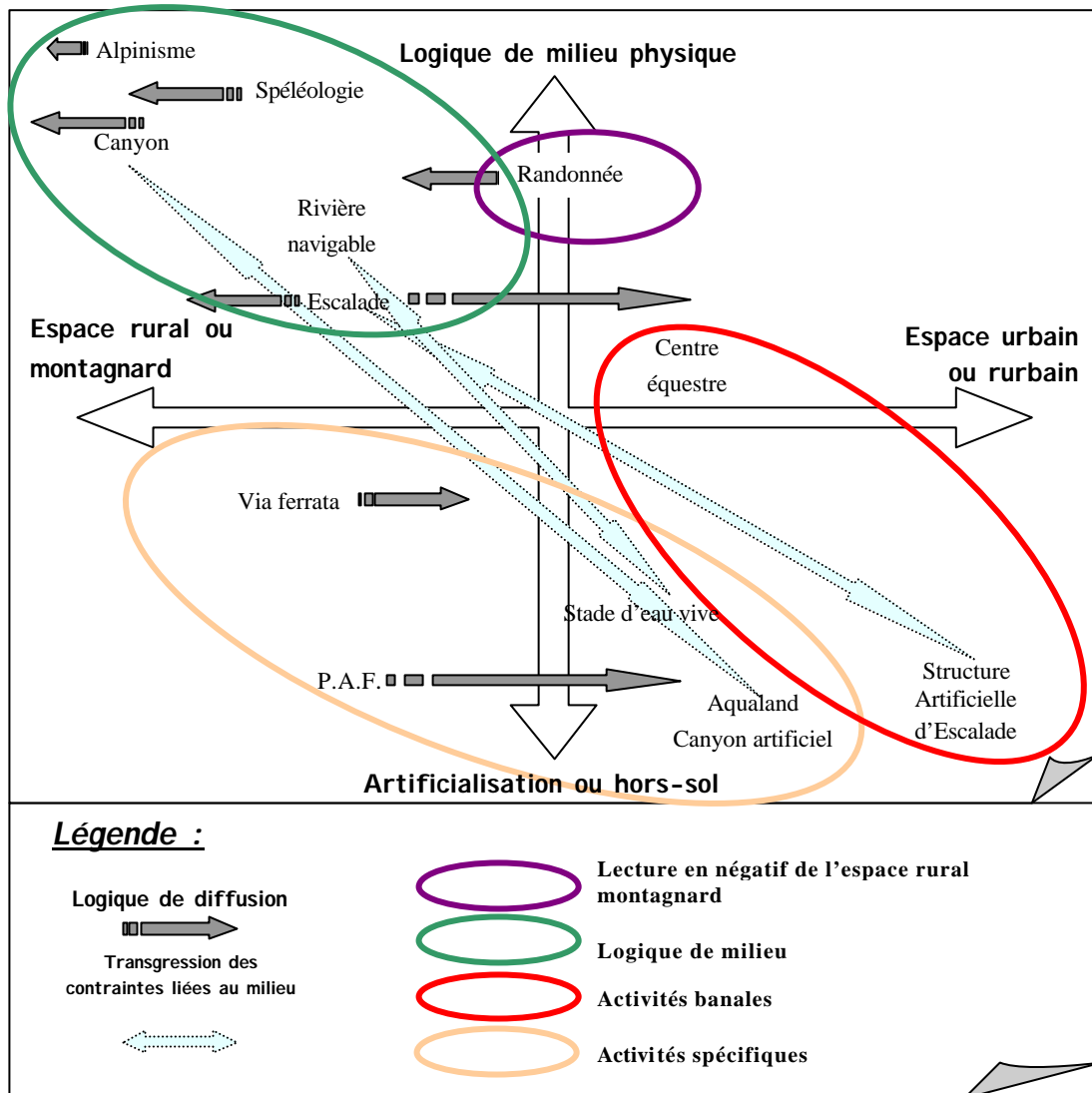
En additionnant aux activités « montagnes », les autres pratiques de randonnées (équestre, pédestre et V.T.T.) ainsi que les pratiques d'eau vive (rivières navigables de toute catégorie), cette carte illustre une plus large diffusion du phénomène sur l'ensemble du territoire national et fait apparaître certaines polarités autour des grandes agglomérations par une influence importante des activités banales (notons le poids fort des centres équestres - plus de 8000 infrastructures - dans la représentation cartographique).

En guise de synthèse et afin de mettre en perspective l'approche géo-historique proposée précédemment avec les différentes logiques de localisation des lieux sportifs,

ceux-ci peuvent être positionnés sur un schéma hypothétique¹ de l'organisation de l'espace des pratiques sportives de nature.

Celui-ci est construit à travers la double opposition entre la place donnée à l'espace naturel dans la localisation des lieux sportifs (la logique de milieu naturel *versus* artificialisation des lieux) et l'influence des espaces urbains sur la localisation de ces espaces (les espaces ruraux ou montagnards *versus* polarisation urbaine).

Figure 24 : Analyse transversale des logiques de localisation des lieux de pratiques sportives de nature (structure hypothétique)



(P. Mao, 2003)

¹ Il est utilisé la dénomination de structure hypothétique, car les pratiques sont positionnées de manière empirique sur le graphe au vu des analyses précédemment proposées. Il s'agira ultérieurement de valider cette hypothèse, que nous ne pouvons confirmer immédiatement faute de critères statistiques pertinents. Ce schéma doit donc être appréhendé comme un essai de synthèse graphique et non pas comme un plan factoriel issu d'une analyse statistique.

Cette figure montre les oppositions pouvant exister entre les activités sportives traditionnelles présentes au début de la première ère moderne (alpinisme, spéléologie, escalade, canoë-kayak, etc.) et les activités apparues depuis les années 1970-80 (ères californienne et marketing).

Deux dynamiques organisant l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature peuvent être distinguées.

Une **logique duale de diffusion spatiale** des pratiques sportives de nature qui tend à progressivement rapprocher des espaces émetteurs certains lieux d'activités tels que les P.A.F., les via ferrata ou encore certains sites d'escalade par exemple. A l'inverse, les pratiques sportives traditionnelles, fortement liées au milieu naturel sont animées par une recherche permanente d'un nouvel « ailleurs » marqué par la création de nouvelles destinations et d'une banalisation des expéditions lointaines (conquête de l'ensemble des massifs montagneux par l'alpinisme, augmentation importante du trekking pour la randonnée illustrée par un rapide développement des agences spécialisées dans le tourisme sportif, canyon à la Réunion ou Madagascar par exemple, spéléologie en Papouasie Nouvelle Guinée, au Mexique, en Chine ou dans le Caucase, etc.). Les limites de l'aire d'extension de ces pratiques dépassent alors très largement, même pour le simple pratiquant, le seul cadre géographique de l'Hexagone (affirmation qui sera validée dans la Partie IV).

La deuxième dynamique est liée aux **diverses transgressions**, mises en avant précédemment. Par des **logiques d'adaptation ou d'artificialisation**, elles permettent un développement de la pratique au plus près des agglomérations en créant des « **lieux de substitution** » qui tendent à reproduire des conditions optimales de pratiques dans des espaces, *a priori*, non prédisposés à ces dernières.

L'offre des lieux d'activités sportives de nature est ainsi marquée par cette opposition entre les espaces récréatifs de proximité (ou tendant à le devenir) et les espaces naturels, les confins, les marges qui restent pour certaines activités des lieux privilégiés et légitimes de diffusion des pratiques. La conséquence directe de ces diverses évolutions est de créer un continuum spatial entre la ville et les espaces naturels qu'ils soient ruraux ou montagnards au sein duquel s'organisent et peuvent être hiérarchisés les lieux de pratiques sportives de nature. Cette large diffusion est rendue possible et est soutenue par la diversification des modèles aussi bien territoriaux qu'entrepreneuriaux sur lesquels reposent les diverses logiques de construction contemporaines de cet espace. Deux familles de lieux se distinguent alors : **des espaces touristiques ou ludo-sportifs de proximité qui peuvent être qualifiés d'espace de consommation courante ou récréative s'opposant à des espaces naturels par appropriation restant la forme traditionnelle et légitime de construction des lieux sportifs de nature.**

Chapitre 2 : L'ici, le lieu de vie des pratiquants, un essai de « démo-géographie sportive »¹

Afin de satisfaire l'opposition classique entre offre et demande dans la thématique touristique, de l'ici et de l'ailleurs dans le champ de ce présent travail, l'analyse de la localisation des lieux de consommation de pratiques sportives de nature doit être mise en perspective avec une approche démo-géographique du stock de pratiquants.

Cette autre entrée permet d'interroger les relations pouvant exister entre les espaces de vie des pratiquants et les lieux de récréation sportifs. Si la diffusion spatiale des lieux d'activités connaît une régionalisation très marquée, influence-t-elle celle des pratiquants à l'échelle nationale ?

A cette échelle, la démographie sportive est, sans aucun doute, la variable quantitative la plus étudiée dans le champ sportif. En s'intéressant au nombre des pratiquants licenciés, elle permet une approche statistique et une analyse des processus de diffusion des pratiques sportives. Dans une perspective socio-spatiale, ces études, utilisant comme indicateur, l'élément de base qu'est l'individu, « ne peuvent que mieux permettre la mise en évidence des structures géographiques du phénomène »².

Pourtant, si cette approche autorise un regard géographique sur les lieux de vie des pratiquants, elle n'offre, contrairement aux sports dits traditionnels, que peu de renseignements sur leurs usages des lieux de consommation. Même à l'échelle départementale, les migrations sportives et récréatives dépassent très largement ces limites administratives. Cette question de l'analyse des interrelations entre l'offre et la demande sportive de nature renvoie à la problématique de l'accessibilité des lieux.

En 1998, J. Viard proposait la définition de cercles concentriques construits sur des « distances temps » moyennes des déplacements des français lors de leurs pratiques ludiques et touristiques³. Trois bassins de recrutement pouvaient alors être définis autour d'un lieu récréatif :

¹ Expression empruntée à AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris, page 119.

² PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon, page 12.

³ VIARD J. (1998), Réinventer les vacances, La nouvelle galaxie du tourisme, rapport du groupe d'experts « prospective de la demande touristique à l'horizon 2010, La Documentation française, Paris.

- bassin de recrutement primaire pour les courts séjours de fin de semaine ou d'excursion – temps de trajet compris entre 1h30 et 2 heures ;
- bassin de recrutement secondaire pour des séjours de 3 à 4 jours – temps de trajet compris entre 2 et 5 heures ;
- bassin de recrutement tertiaire pour des séjours d'au moins une semaine – temps de trajet supérieur à 5 heures.

Une analyse cartographique de la demande potentielle de lieux de pratiques sportives de nature oblige alors à s'intéresser aux populations mobilisables selon des temporalités différenciées (Cf. carte n°20 page suivante). Cette représentation offre un indicateur pertinent des usages potentiels, mais sous-estime le poids des structures socioculturelles dans les déplacements liés aux pratiques sportives de nature (analyse proposée dans la partie IV de cette thèse). De plus, les indicateurs en terme de niveau d'équipement, de taux d'investissement des collectivités par pratiquants, etc., souvent pertinents dans le champ des activités sportives traditionnelles, sont ici inopérants.

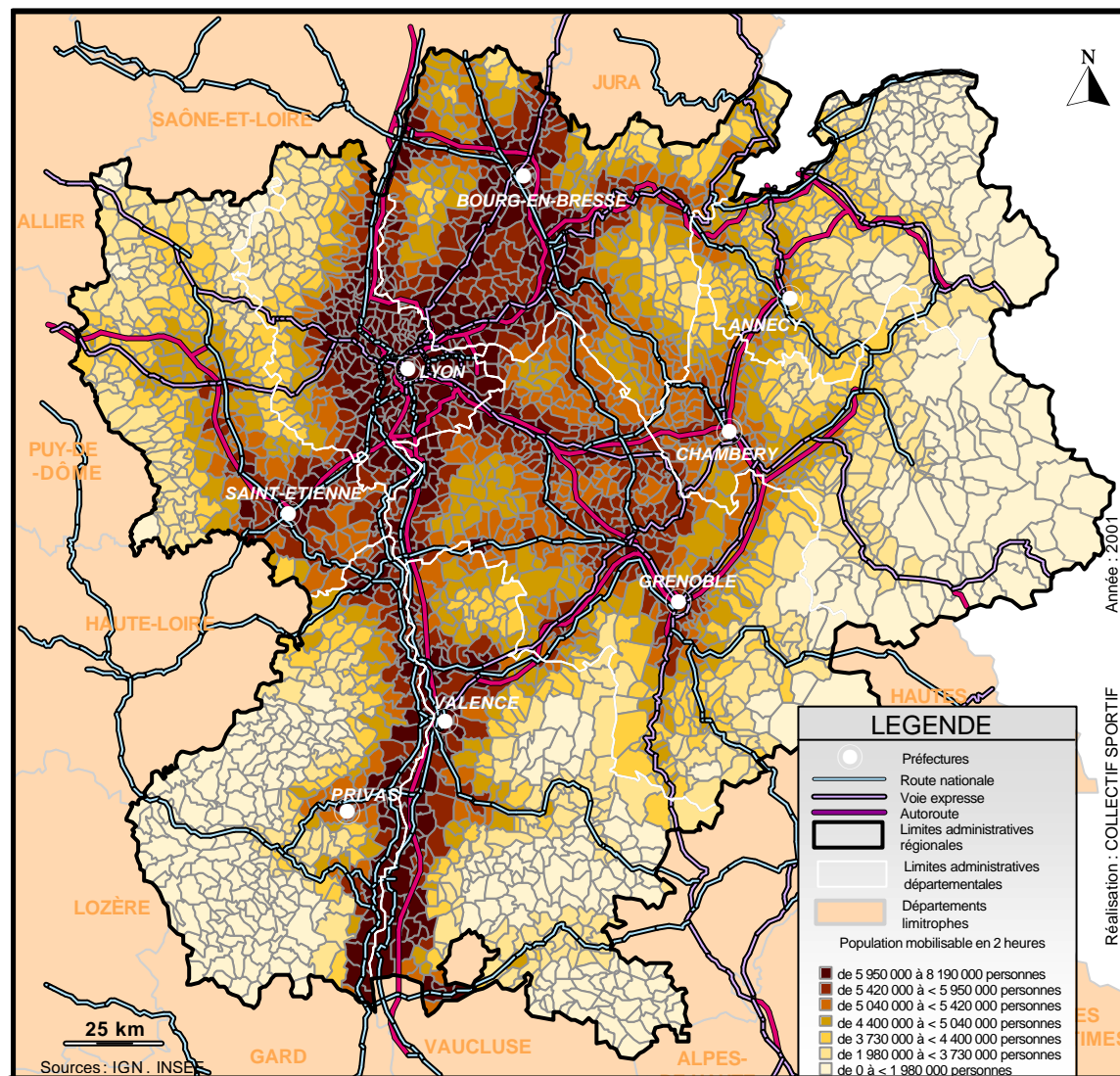
En 2002, J. Viard¹ affine cette première analyse et montre comment l'espace vécu lors du temps libre et des vacances répond à différentes spatialités, parfois éclatées ou en archipel, rendant caduque la vision traditionnelle des aires urbaines. Différentes discontinuités spatiales se créent alors entre les agglomérations et les espaces de récréation. La quatrième partie de cette thèse s'attachera à démontrer la pertinence de cette analyse.

Nous nous limiterons donc, dans le cadre de cette recherche, à présenter les différentes disparités dans la répartition géographique des populations sportives fédérées.

Dans un premier temps, une approche critique des données relatives aux pratiquants sportifs permettra de s'interroger sur leur représentativité. Dans un second temps, une approche cartographique et statistique présentera les structures sous-jacentes à la régionalisation des pratiques sportives fédérées de nature.

¹ VIARD J. (2002), La France des temps libres et des vacances, DATAR, de l'Aube, Paris, pages 193 à 208.

Carte 20 : Population française mobilisable en 2 heures par commune dans la Région Rhône-Alpes



(Observatoire Rhône-Alpes des sports de nature, TEO-CERMOSEM, P. Mao, 2001¹)

Cette carte est présentée à titre illustratif, en référence aux hypothèses formulées précédemment. Elle permet un regard quantitatif sur les populations françaises² mobilisables par commune pour une pratique récréative de fin de semaine (2 heures) dans la Région Rhône-Alpes. En référence aux travaux de J. Viard (1998), elle montre le rôle des infrastructures de transports et les disparités régionales dans l'accessibilité des espaces ruraux et montagnards. Si certains espaces bénéficient d'une demande potentielle de plus de 6 millions de personnes pour le week-end, de nombreux autres se marginalisent d'un point de vue récréatif avec une demande inférieure à 2 millions d'individus. De plus, elle confirme la transgression des limites administratives dans la régionalisation des flux récréatifs.

¹ MAO P. (2001) (sous la direction de), Guide méthodologique de la création d'un outil d'observation des pratiques sportives de nature à une échelle régionale, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

² Les populations suisses et italiennes n'ont pas été intégrées au calcul.

Aparté méthodologique relatif à l'analyse des populations sportives fédérées à l'échelle nationale

Les données qui seront utilisées pour ce chapitre émanent du service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est le fruit d'une enquête menée en 1998 et 1999 intitulée «licences sportives des fédérations ». Une synthèse informatique des tableaux statistiques est proposée dans un Cd-Rom.

Ce sont donc des données officielles utilisées dans de nombreuses études. Pourtant, bien que nous nous interroguions ci-après sur la représentativité de ces données dans le champ du sport et des pratiques sportives de nature en particulier, diverses remarques préalables doivent être posées quant à l'utilisation et à la pertinence de ces recensements :

- il s'agit uniquement de la pratique institutionnelle du fait sportif, c'est-à-dire des pratiquants adhérents à une fédération sportive ;
- même si différentes enquêtes sont réalisées depuis 1949, leurs modes de collecte divergent, rendant certaines comparaisons délicates ;
- il existe une sur-évaluation de ces données pour deux raisons principales :
 - bien que diverses précautions ont été prises dans la collecte des « données 1998 et 1999 », certaines fédérations ne font pas de distinction entre les licences sportives et les licences temporaires ainsi qu'entre celles des cadres, entraîneurs, dirigeants ou autres, etc.
 - un pratiquant peut adhérer à différentes associations sportives. Si ce phénomène de multi-licences est connu, il est difficile à évaluer. Le Ministère propose un taux de redondance de 1.3 en 2000, J. Praicheux et D. Mathieu de 1.6 en 1987.

Pour une analyse complète des problèmes méthodologiques liés à l'utilisation de ces informations, il est possible de se référer à l'article de C. Louveau : « Enquêter sur les pratiques sportives des Français : tendances lourdes et problèmes méthodologiques »¹.

Les diverses bases de données ont été rassemblées sous le Tableur Excel, permettant une double valorisation soit cartographique grâce au logiciel Map-Info ou statistique grâce au logiciel de traitement d'enquête Sphinx+ et le module statistique d'Excel « Stat box ».

¹ INSEP, MINISTERE DES SPORTS (2002), Les pratiques sportives en France, co-édité par l'INSEP et Ministère des Sports, Paris.

Le niveau d'échelle de représentation du phénomène est le département. Il est dicté par les sources de données disponibles. Il semble, en outre, être un niveau pertinent pour mettre en évidence sur l'ensemble du territoire national, la diversité des modes de répartition des populations fédérées de différentes activités (malgré le caractère hétérogène de cette unité géographique).

Quelques définitions des indicateurs utilisés.

Le **Taux de pénétration** est calculé par le nombre de pratiquants fédérés d'une fédération donnée, divisé par la population totale de l'espace considéré (départemental en l'occurrence pour la plupart des documents présentés ci-après). Il est présenté sous la forme de X pratiquants pour 1000 habitants.

Cette valeur relative permet ainsi de comparer la sportivité des différents départements, sans les effets de taille inhérents à la grande diversité de leurs poids démographiques.

L'Écart au taux de pénétration moyen = taux de pénétration de l'espace considéré - taux de pénétration national

- Valeur positive si le taux de l'espace considéré est supérieur au taux moyen national, il y a donc une sur-représentation de la pratique fédérée dans cet espace.

- La valeur zéro correspond à un espace ayant un taux de pénétration égal à la moyenne nationale.

- Valeur négative, pratique sous-représenté dans cet espace.

La somme des écarts au taux de pénétration moyen est égale à zéro.

Les modes de discrétisation

Au cas par cas, selon les seuils observés avec obligatoirement un point d'inflexion à 0.

Au vu de la diversité des données utilisées, différentes notes de bas de page renseignent systématiquement le lecteur sur les sources utilisées et viennent compléter cet aparté méthodologique.

1. Les difficultés d'une approche quantitative du phénomène sportif en France

De nombreux sondages ou enquêtes réaffirment périodiquement l'importance de la pratique sportive des Français. L'avant-propos de la loi sur le sport du 6 juillet 2000 présente en quelques chiffres, l'ampleur du phénomène. « Avec plus de 30 millions de pratiquants dont environ 13 millions d'adhérents à plus de 170 000 associations animées par près d'un million de bénévoles et plusieurs milliers d'intervenants professionnels, le sport est devenu une composante importante de la vie économique, sociale et culturelle du pays ». L'analyse de ces données permet à certains chercheurs de postuler qu'aujourd'hui, les pratiques sportives et touristiques sont devenues, dans notre société, les usages principaux du temps libre. « Le sport et les activités physiques, de phénomène circonscrit, limité, après la deuxième guerre mondiale, sont devenus, progressivement, un phénomène « de masse », touchant toutes les sphères de la vie en société »¹. En 1994, le taux de départ en vacances était de 62% et celui des pratiques sportives de 68%².

Pourtant, l'ensemble de ces statistiques se heurte à la définition même de la notion de sport. C. Pociello³ présente les diverses controverses sur le taux des pratiques sportives des français. Ainsi, à la même question « pratiquez-vous personnellement une activité sportive ? », l'I.F.O.P. annonce 31 % de réponses positives, la S.O.F.R.E.S. 39%, le journal l'Equipe 16% et l'I.N.S.E.P. 73%.

Ce dernier sondage mené en 1987⁴, en proposant une définition extensive du phénomène [« Le sport : c'est ce que les individus font lorsqu'ils disent ou pensent que c'est du sport »] tend à « ne laisser échapper aucune pratique », volonté clairement affichée dans la méthodologie de l'enquête. Ce positionnement permet de prendre en compte, dans les statistiques officielles, les pratiques sportives de nature. De plus, il a eu pour conséquence de bouleverser la conception traditionnelle du sport basée sur un regard institutionnel des activités, appréhendées au travers du système compétitif et des seules structures fédérales. Car, comme le montre la nouvelle enquête sur les pratiques sportives des français éditée en 2000, conjointement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'I.N.S.E.P., le taux de pratique fédérée ne concernerait aujourd'hui qu'un « sportif » sur trois en moyenne ; la compétition, qu'un pratiquant sur sept.

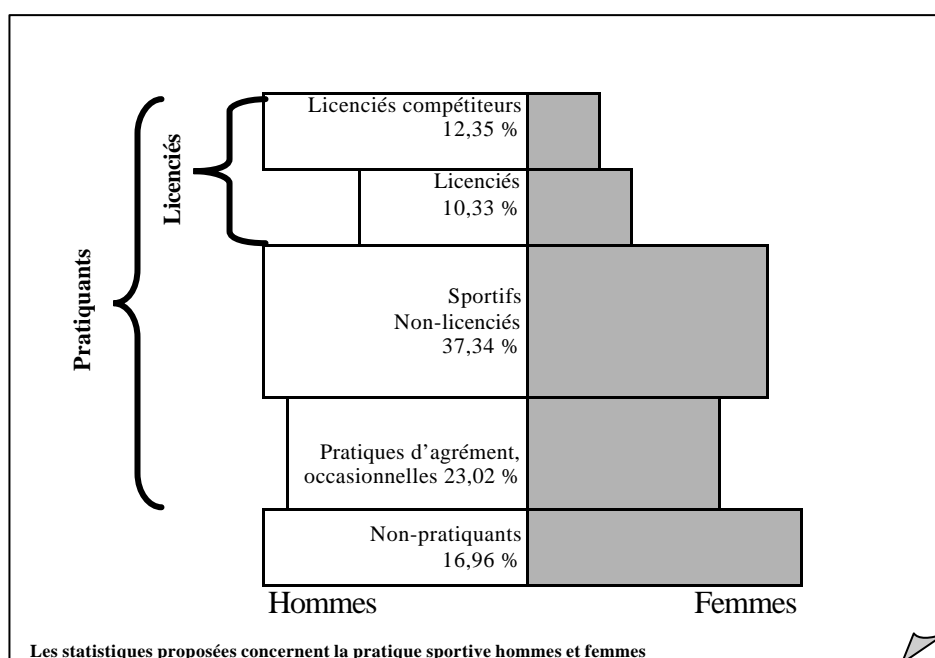
¹ JAMET M. (1991), *Le sport dans la société, Entre raison(s) et passion(s)*, Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, page 5.

² I.N.S.E.E. (1996), *Radioscopie des vacances des français*, I.N.S.E.E., Paris.

³ POCIELLO C. (1999), *Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective*, Coll. Repères en éducation physique et en sport, Vigot, Paris, pages 74 à 75.

⁴ IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M. (1987), *Les pratiques sportives des Français*, Laboratoire de sociologie de I.N.S.E.P. – Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2 tomes, Paris.

Figure 25 : La distribution des français de 15 à 75 ans selon le niveau d'intégration institutionnelle de leurs pratiques sportives en 2000¹



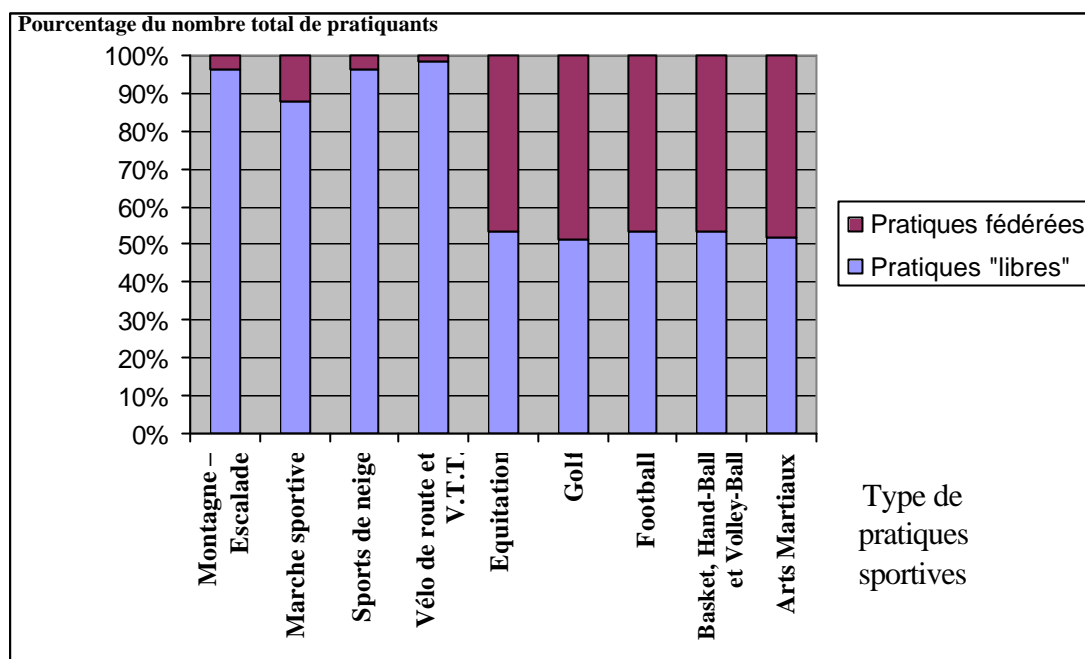
(Source : Enquête « pratiques sportives 2000, Ministère de la jeunesse et des sports in STAT-Info, Bulletin de statistiques et d'étude, n°01-01, Mars 2001, Mission statistique MJS, Paris, réalisation P. Mao, 2003)

Les pratiques sportives de nature en général, proportionnellement peu ancrées dans le système compétitif et faisant référence à des pratiques douces, ludiques et d'agrément, échappent donc majoritairement aux statistiques issues des fédérations sportives. La comparaison des pratiques déclarées lors de l'enquête de 2000 et du nombre de pratiquants fédérés sur la même période vient valider cette affirmation. Les taux de pratiques institutionnelles connaissent de très fortes variations selon les activités.

En effet, dans de nombreuses disciplines sportives traditionnelles, un pratiquant sur deux est licencié (tous les sports collectifs, golf ou arts martiaux par exemple) ; l'accès aux équipements, infrastructures et compétitions imposant souvent la prise d'une licence. Dans de nombreuses pratiques sportives de nature ce taux est souvent inférieur à 5% : autour de 3,50% pour la pratique de l'escalade, les activités de montagne et les sports de neige ; 1,70 % pour le vélo et le V.T.T. par exemple.

¹ Ce schéma s'inspire librement de celui réalisé suite à l'enquête nationale de l'INSEP de 1987 in IRLINGER P. (1989), La France sportive ; entre pratiques et représentations, La vie au quotidien, Universalis, Paris.

Graphique 11 : Variation des taux de pratiques fédérées selon les activités sportives



(Source : Enquête « pratiques sportives 2000 », Ministère de la jeunesse et des sports in STAT-Info, Bulletin de statistiques et d'étude, n°02-02, Mars 2002, Mission statistique M.J.S., Paris, réalisation P. Mao, 2003)

Cette non-institutionnalisation des activités de nature est une des principales caractéristiques à prendre en compte dans l'analyse de ce phénomène. Elle rend difficile, de fait, l'évaluation de l'importance de son expansion. Les différentes études relatives à la pratique de la randonnée pédestre permettent d'illustrer de manière représentative ces spécificités.

Le premier problème est l'adoption d'une définition objective de l'activité. Suivant les auteurs, celle-ci est plus ou moins restrictive. Ainsi, O. Cointet-Pinel et F. Drosso¹ considèrent que les « vrais » randonneurs pédestres sont ceux qui sont prêts à faire un nombre important de kilomètres à pied dans la journée (20 kilomètres en moyenne) et plusieurs jours de suite en ne rentrant pas chez eux le soir ! D'autres définitions sont plus larges comme celle proposée par le C.E.D.A.E.T.², mais marquée d'une délimitation géographique stricte: « tout déplacement pédestre en "montagne", quelles qu'en soient l'ambition et la durée, est qualifié de randonnée ». Enfin, certains proposent une segmentation de la pratique établie en fonction de la durée entre la petite randonnée

¹ COINTET-PINEL O., DROSSO F. (1989), *Chemin de terre - chemin de fer : pour une sociologie de la randonnée pédestre*, La documentation française, Paris.

² C.E.D.A.E.T. (1997), *Tourisme et loisirs sportifs, Le guide de la gestion pratique*, Conseil, Etude et Développement aux Entreprises et aux Territoires, Edisud, Aix en Provence. Ces chiffres proviennent de KOUCHNER F., DUFRIEN J-B. (1995), *La randonnée pédestre en France*, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.

qualifiée de promenade, la moyenne randonnée (demi-journée, journée) et la grande randonnée (plusieurs jours consécutifs)¹.

Cette ambiguïté dans la définition de l'activité entraîne des différences notables dans les estimations du nombre de pratiquants. Suivant l'approche que l'on choisit, différentes enquêtes² donnent une fourchette de pratiquants entre quatre et douze millions de personnes. Parmi ceux-ci, 75% pratiquent la randonnée durant leurs vacances et les 25% restants sont des pratiquants à l'année. D'après le C.E.D.A.E.T., d'autres estimations des segments de ce marché évaluent à 1,5 millions le nombre de français pratiquant la randonnée durant une sortie d'au moins trois jours consécutifs dans l'année. La frange la plus active de cette population serait de 2 à 300 000 personnes.

Pour tenter de dépasser ces estimations, pour le moins éclectiques, certains auteurs ont recours à des approches marketing. O. Cointet-Pinel et F. Drosso font ainsi référence aux volumes de vente annuelle de matériels conçus pour la pratique de la randonnée pédestre³ ; 800 000 paires de chaussures de randonnée, plus d'un million de sacs à dos et 700 000 sacs de couchage (pourtant, rien ne prouve que ce matériel est exclusivement utilisé pour cette activité). Les fabricants indiquent une progression constante de ce marché de plus de 15% par an.

Ce travail quantitatif est important car il existe une différence certaine en terme de retombées économiques, d'équipements, d'implications dans le milieu, etc. entre le « randonneur – pique-niqueur » et le « marcheur itinérant ». L'augmentation du nombre de pratiquants sous-entend une diversification des critères d'analyse de ce sport. En se « démocratisant », la randonnée est plus difficile à cerner par la multitude de ses formes et de ses adeptes. Les nouveaux pratiquants impriment à l'activité une nouvelle image, moins sportive, plus proche d'une forme de détente ou de « loisir de fin de semaine ». La rusticité et le goût de l'effort hérités des pratiques alpines, ont fait place, pour la grande majorité, à une pratique plus épicurienne : « l'image de la randonnée : un bon sentier, de beaux paysages, des étapes pas trop longues et des gîtes confortables », résumait L. Volle, alors président du Club Alpin Français. Les randonneurs français demeurent farouchement individualistes, boudant les voyagistes ou les structures d'accueil fournissant des séjours « clés en main ». C'est sans doute grâce à une certaine liberté induite par le caractère peu onéreux de l'activité et par sa très importante diffusion spatiale, que la randonnée connaît un vif succès [1^{ère} pratique sportive en 2000 avec plus de 21 millions d'adeptes⁴]. Le plaisir de marcher s'inscrit plus largement dans un discours où se mêlent une sensibilité croissante

¹ LYARD J-P. (1997), Exporter notre savoir-faire en matière de randonnée et de tourisme rural, Revue Espaces n°143, Touristiques Européennes, Paris.

² Ces chiffres proviennent de différentes enquêtes de l'I.N.S.E.E. et de l'I.N.S.E.P. Elles sont développées dans l'ouvrage du C.E.D.A.E.T. (1997), Op. Cit.

³ COINTET-PINEL O., DROSSO F. (1989), Op. Cit.

⁴ Enquête Ministère des Sports – I.N.S.E.P., 2000, Op. Cit.

à l'écologie et la référence aux valeurs mythiques du rural, du patrimoine et du passé. Parcourir les chemins renvoie à ses propres racines, réelles ou fantasmatiques. Cette approche « sensible » de l'activité s'accorde alors mal avec sa définition statistique.

Ces particularités feront titrer à une revue d'économie du sport « La randonnée, l'enfer vert de la statistique »¹. Celles-ci se retrouvent dans l'ensemble des pratiques sportives de nature. Toutes les pratiques de la « petite reine » confondues [Vélo de route et V.T.T.] fédèrent 217 000 adhérents contre près de 13 millions de pratiques déclarées. Le marché du cycle illustre ce décalage. Le V.T.T., perçu comme une aubaine pour les fabricants de cycle français en crise durant les années 1980, a connu une véritable expansion, permettant ainsi une démocratisation de l'activité. Selon la chambre syndicale du cycle, 31 600 V.T.T. ont été vendus en 1986, représentant 1% du marché total de la bicyclette. Après une progression spectaculaire et continue, les ventes atteignent 1 530 000 unités en 1991, soit plus de 51% du marché. Depuis 1993, la vente s'est stabilisée à plus de 2 millions d'unités par an². En 1997, on peut estimer le parc français de Vélo Tout Terrain à environ 12 millions d'unités³. Comme pour la pratique de la randonnée pédestre, il faut rester prudent quant aux définitions données à la pratique. J. Gamond⁴ propose quatre types de pratiques différentes du V.T.T. : la pratique sportive, voire acrobatique, sur des parcours difficiles, en montagne tout particulièrement ; une pratique de découverte du milieu naturel, sur les sentiers de campagne, de forêt ou de montagne ; une pratique familiale de promenade sur des parcours faciles ; une pratique utilitaire de petits trajets en ville ou à la campagne (pour aller à l'école, au travail, faire des courses). Seules les trois premières pratiques décrites ci-dessus concernent directement les activités de nature. Il est pourtant difficile d'estimer la part de chacune d'elles. Une étude du S.E.A.T.M. réalisée en 1992 par C. Pujos⁵ offre quelques données de cadrage sur l'activité. Les principaux bénéficiaires de cet engouement pour le V.T.T. restent les fabricants et les loueurs qui se professionnalisent de plus en plus. Le « Mountain Bike » est une activité pratiquée une ou plusieurs fois au cours d'un séjour, mais très rarement en exclusivité.

Ces deux exemples (randonnée pédestre et V.T.T.) montrent la grande diversité des formes d'activités et des supports potentiels, rendant caduque toute tentative de quantification exacte du nombre de pratiquants. Un certain nombre d'indicateurs concorde pourtant pour réaffirmer l'engouement croissant des français pour ces activités et le sport en général. Malgré les différentes limites liées à ces données, les pratiques fédérées peuvent offrir une illustration du développement sportif à l'échelle nationale.

¹ In Revue "Sport Eco", juillet 1990.

² D'après la Fédération des industries des Equipements pour Véhicules.

³ BOICHUT D. (1997), Le vélo tout-terrain, nouvelle pratique sportive et touristique de nature, Mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université Jean Moulin, Lyon III, Lyon, page 25.

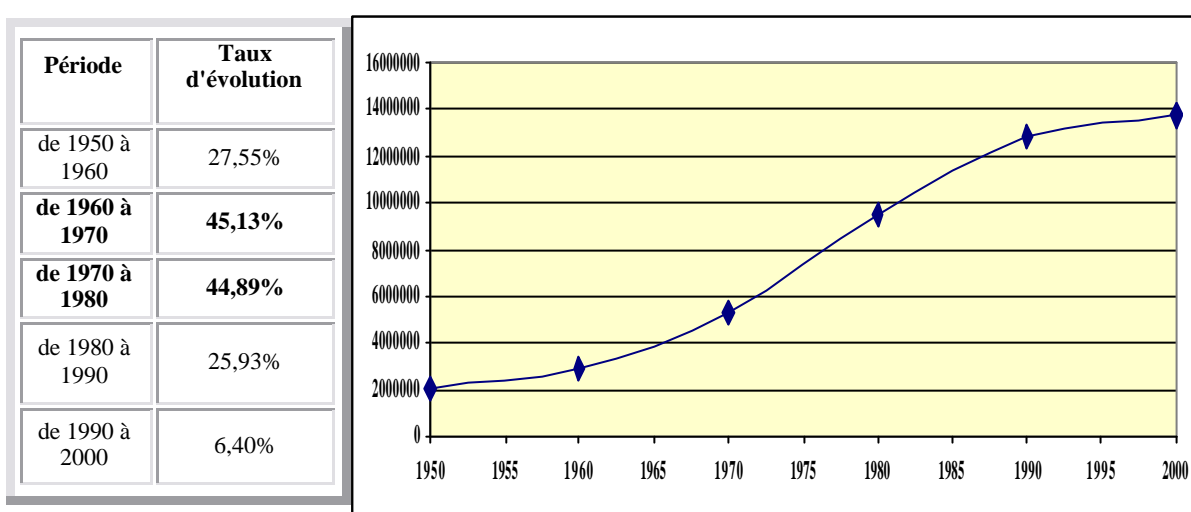
⁴ GAMOND J. (1995), La pratique du vélo en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.

⁵ PUJOS C. (1992), Le Vélo Tout Terrain, S.E.A.T.M., Challes-les-Eaux.

Ainsi, en France, le nombre total de licences délivrées¹ par l'ensemble des fédérations sportives² connaît une croissance importante depuis les années 1950. De 2 millions d'adhérents à la fin de la seconde guerre mondiale, les fédérations sportives rassemblent en 1998 plus de 14,5 millions de sportifs. Ces données ont connu leur plus forte augmentation durant les deux décennies allant de 1960 à 1980 avec des taux d'évolution proches de 45%.

Tableau 14 : Taux d'évolution de la pratique sportive fédérée des Français entre 1950 et 2000

Graphique 12 : Courbe d'évolution de la pratique sportive fédérée des Français en 1950 et 2000



(Sources : données entre 1950 et 1990 – Fédérations sportives in R. Thomas (1993) ; données 2000, Ministère de la Jeunesse et des Sports, P. Mao, 2003)

Les évolutions récentes du nombre total de licenciés sportifs viendraient valider l'hypothèse formulée par R. Thomas en 1993³. Ces pratiques, en référence à la loi de Verhulst ou de distribution logistique, atteindraient un seuil maximal de recrutement. Dès lors, ces activités viennent en concurrence avec d'autres pratiques socioculturelles (phénomène conjoncturel mis en évidence par J. Dumazedier dans les loisirs en général⁴), ou bien, elles ont atteint l'ensemble des pratiquants potentiels de ces activités. C'est donc sur ces données, qui représentent une part importante de la population française que porteront les analyses géographiques des populations fédérées.

¹ Ce nombre comprend les licences compétitives ou non, ainsi que les licences des dirigeants et des cadres.

² Elles regroupent selon la nomenclature du Ministère de la Jeunesse et des sports et du Comité National Olympique et Sportif Français, les fédérations : uni-sports olympiques ; uni-sports non-olympiques ; multi-sports (affinitaires, handicapés, scolaires et universitaires) ; et divers groupements nationaux

³ THOMAS R. (1998), Sociologie du sport, Que sais-je ?, 3^{ème} Ed. corrigée, Presses Universitaires de France, Paris, pages 12 à 17.

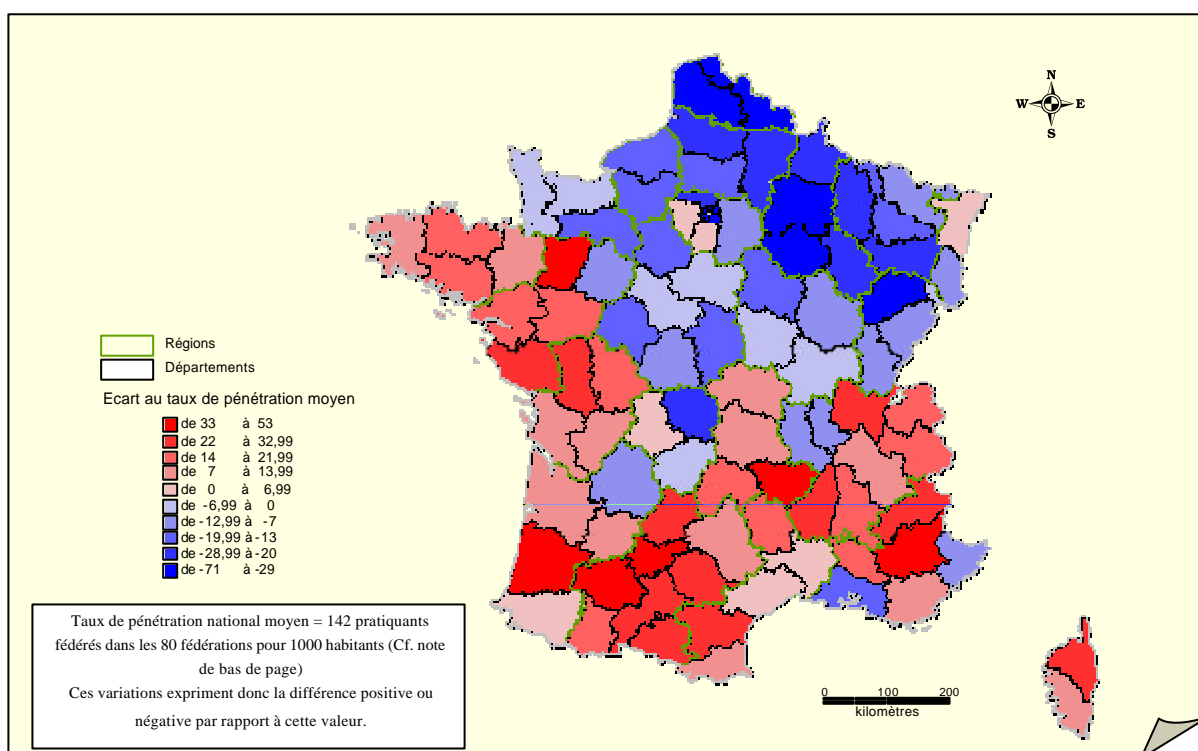
⁴ DUMAZEDIER J. (1962), Vers une civilisation du loisir ?, du Seuil, Paris.

2. Une France sportive, mais non exempte d'hétérogénéités spatiales

Malgré les diverses réserves quant à la pertinence de ces données, une analyse géographique permet de mettre en exergue les diverses régionalisations des phénomènes sportifs à l'échelle nationale.

Ainsi, si la pratique fédérée connaît une croissance importante, les disparités géographiques ne se sont pas pour autant atténuées¹.

Carte 21 : Ecart au taux de pénétration départemental des fédérations sportives en 1998



(Sources : données « pratiques sportives fédérées » - 1998, service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports, traitements et réalisations cartographiques, P. Mao, 2003)

Le taux de pénétration moyen départemental² des fédérations uni-sports olympiques et non-olympiques est de 142 pratiquants fédérés pour 1000 habitants. Ces variations

¹ MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Op. Cit., pages 115 et 116

² Ce taux est calculé selon le nombre de licences délivrées par les fédérations sportives agréées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports en 1998 pour 1000 habitants âgés de 5 à 79 ans. Nous avons retenu pour ce calcul, les 80 principales fédérations sportives uni-sports olympiques et non-olympiques, présentes

départementales s'échelonnent de 71 pratiquants pour 1000 habitants (en Seine-Saint-Denis - 93) à près de 200 dans le département des Landes soit des écarts allant de 1 à plus de 2,8. Ainsi, dans certains départements, près d'un cinquième de la population adhère à une fédération uni-sport, dans d'autres, seuls 7 % des pratiquants sont recensés.

Cette carte présente une grande disparité, entre un ensemble Sud et Ouest du territoire national pouvant être qualifié de France sportive et une large partie Nord et Est marquée par un faible taux de pratiques fédérées. Malgré l'ampleur du phénomène sportif, différentes structures socio-spatiales semblent freiner sa diffusion sur l'ensemble du territoire national.

Au sein de la « France sportive », seuls les départements connaissant une forte concentration urbaine (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Région lyonnaise), ont un taux de pratique inférieur à la moyenne nationale dans cet ensemble spatial homogène. Hors de cet espace, seuls quatre départements (Paris, Yvelines, Essonne et Bas-Rhin) ont une pratique fédérée supérieure au taux de pénétration moyen.

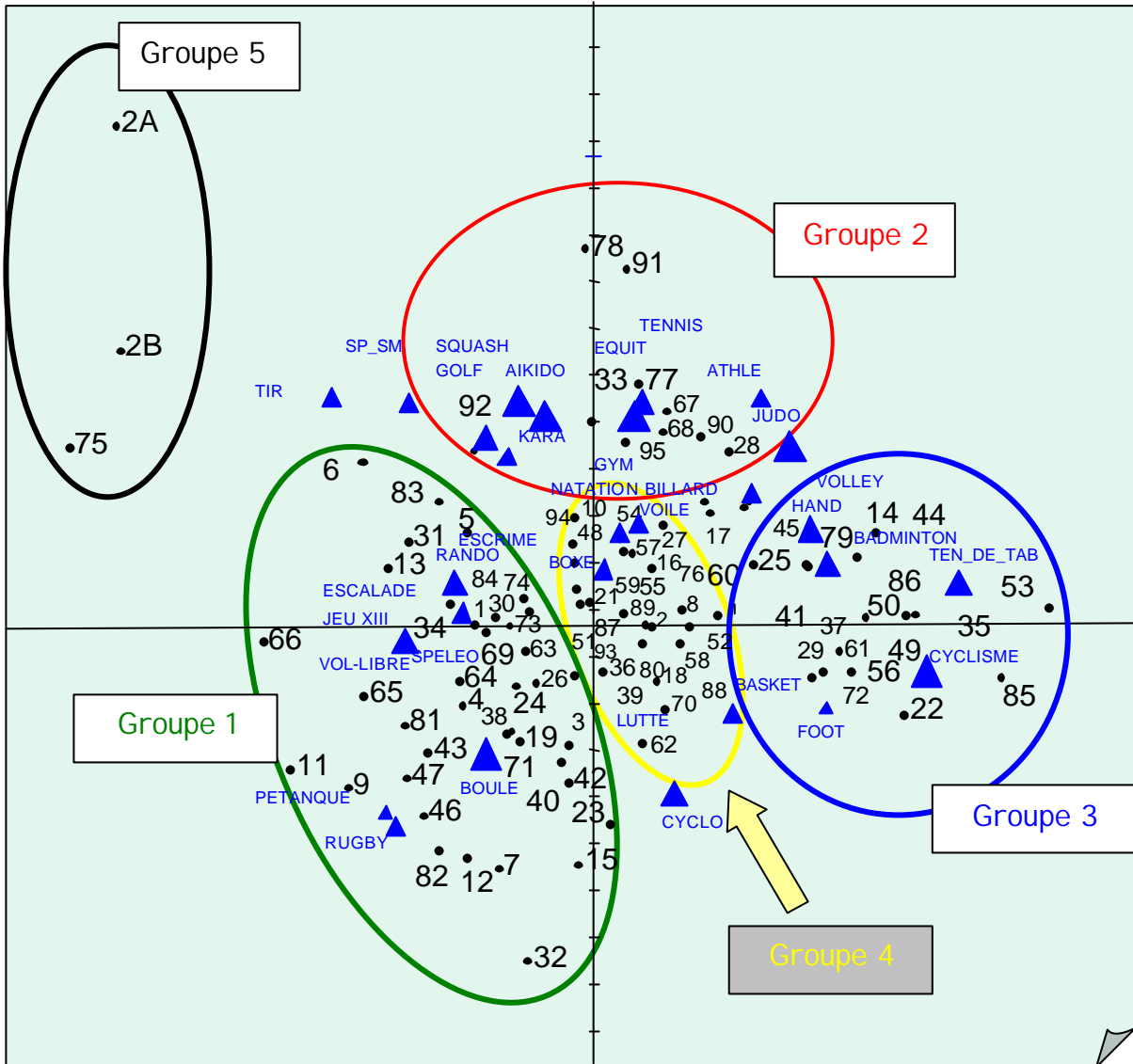
Dans ce contexte, il devient possible de s'interroger sur la place des pratiques sportives de nature dans l'organisation de l'espace des sports à l'échelle nationale. Une approche typologique peut être proposée sur le modèle de la conclusion de l'atlas du sport en France de 1987¹. Une analyse factorielle permet alors de mettre en exergue les caractéristiques sportives de chaque département².

dans l'enquête 1998 du ministère. Le nombre de licences comptabilisé est le total des licences fédérales hors licences temporaires et licences dirigeants, arbitres et autres. Les fédérations multi-sports et groupements nationaux ont été ôtés des traitements statistiques et cartographiques, la localisation départementale de leurs licenciés étant souvent sujette à caution (prise de licence sur un lieu d'activité, centralisation au siège de la fédération, etc.).

¹ MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Op. Cit., pages 117 et 119.

² Une sélection de 57 fédérations unis-sports a été utilisée pour cette illustration. Elles ont été choisies selon leurs importances et leurs représentativités dans les différentes familles d'activités sportives. L'analyse factorielle a été construite grâce à l'écart au taux de pénétration moyen national de la fédération, afin d'amoindrir les effets de taille liés aux effectifs très différents de ces associations. (nous reviendrons ultérieurement pour affiner ce premier aparté méthodologique).

Figure 26 : Schéma du graphe factoriel présentant les caractéristiques sportives fédérées des départements français en 1998



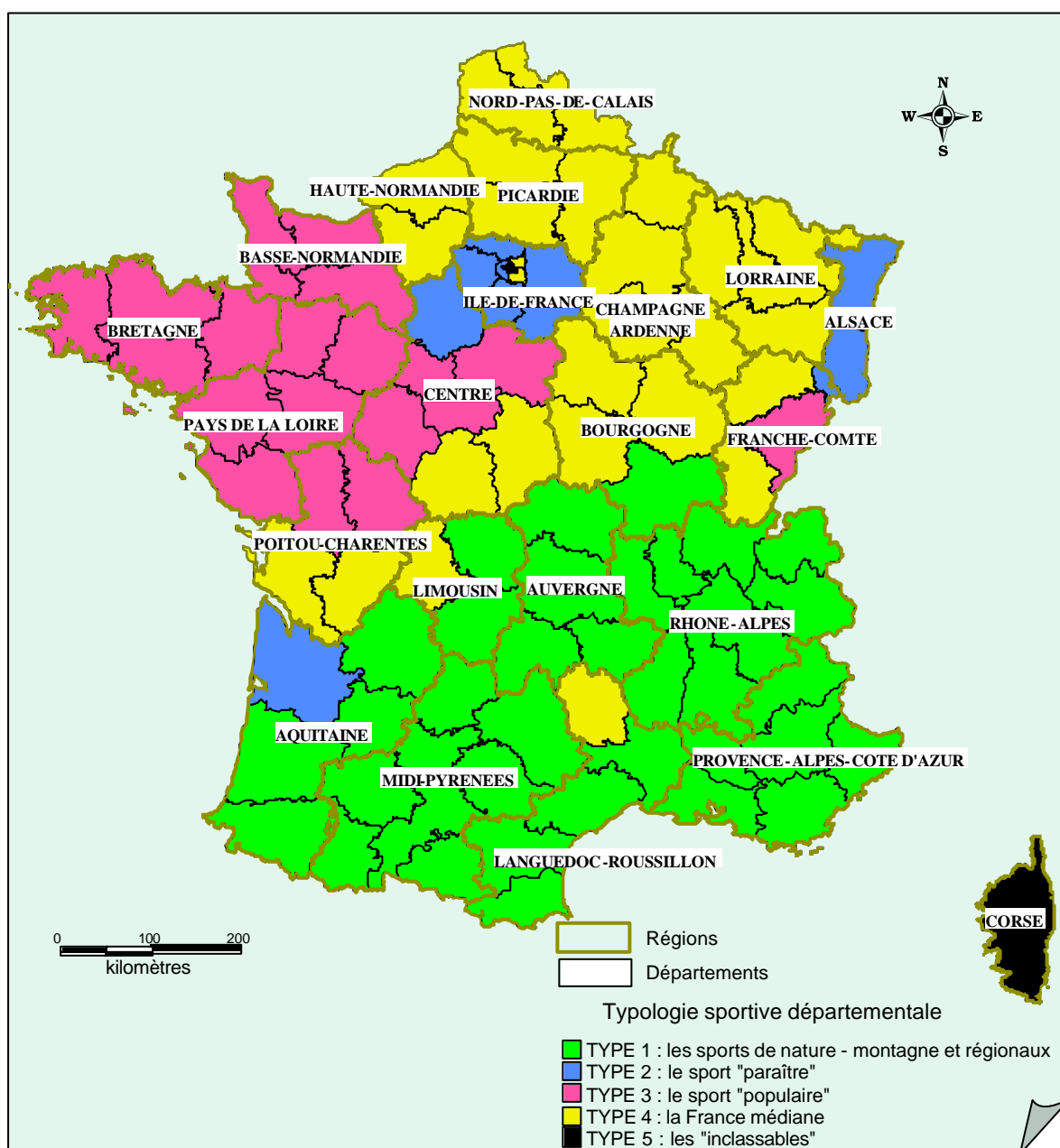
(Sources : Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports et fichiers adhérents des fédérations sportives, années 1998-2000 ; analyse statistique réalisée sous le logiciel Sphinx Plus2 ; P. Mao, 2003)

Cinq groupes de comportement peuvent être identifiés, permettant ainsi de réaliser une typologie départementale des pratiques sportives fédérées en France :

- Type 1 : Les sports de nature et de montagne et les sports régionaux
- Type 2 : Le sport « paraître »
- Type 3 : Les sports populaires
- Type 4 : La France médiane
- Type 5 : Les « inclassables »

Les résultats de cette analyse factorielle peuvent être cartographiés et présentent une étonnante homogénéité spatiale permettant une régionalisation sportive à l'échelle nationale.

Carte 22 : Typologie départementale des pratiques sportives fédérées en France en 1998-2000



(Sources : Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports et fichiers adhérents des fédérations sportives, années 1998-2000 ; traitement statistique et cartographie P. Mao, 2003)

Ces cinq groupes illustrent une proximité statistique entre l'intensité de la pratique fédérée de chaque discipline sportive et les différents départements français. « La carte typologique n'est que la projection spatiale des structures ainsi mises en évidence »¹. Avant de poser quelques hypothèses explicatives de cette régionalisation sportive, une définition succincte des caractéristiques de chaque sous-ensemble s'impose. Seul le premier type concerne plus particulièrement les pratiques sportives de nature.

Le type 1 : Les pratiques sportives de nature et de montagne et les sports régionaux.

Le grand Sud de la France se caractérise par une sur-représentation des pratiques sportives de nature et de montagne associée aux sports régionaux d'identité méridionale. Seul le département de la Lozère dénote dans cet ensemble spatial homogène. Pour caractériser cette juxtaposition d'activité, D. Mathieu et J. Praicheux utilisent la dénomination « d'effet midi »². Jeu à XIII, Rugby, Pétanque, jeu de boule d'un côté sont associés à la randonnée, les sports de montagne (alpinisme, escalade, canyon, via ferrata, etc.), la spéléologie, le vol-libre. Dans ce groupe, ces dernières activités sont d'ailleurs particulièrement proche des espaces montagnards (arc alpin et Pyrénéen) et des Pré-Alpes calcaires. Avec « l'Ouest », il s'agit de la France sportive, connaissant une intensité de pratique fédérée très supérieure à la moyenne nationale.

La quasi-totalité des pratiques de nature étudiées dans cette recherche est ici représentée. Ce constat est un argument complémentaire pour soutenir l'hypothèse de l'existence d'une réelle famille d'activités réunissant l'ensemble des pratiques sportives de nature et par la même, de valider les filiations et circularités présentées précédemment.

Seule l'équitation se distingue de ce groupe en étant positionnée au nord du plan factoriel, au centre du « sport paraître » (groupe 2). Ce nouveau particularisme associé aux modes spécifiques de localisation de ces lieux de consommation (activités banales) lui confère une place particulière dans le champ des pratiques sportives de nature.

Nous reviendrons dans la deuxième partie de cette analyse géo-démographique sur quelques éléments explicatifs de cette régionalisation marquée des activités sportives de nature. Au préalable, il convient de décrire brièvement les autres groupes identifiés sur le plan factoriel.

¹ MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Sports en France, Reclus, Fayard, Paris.

² MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), Op. Cit., page 117.

Type 2 : Le sport « paraître »

La grande couronne et les banlieues de l'Ouest parisien, l'Eure-et-Loir, la Gironde, la Région Alsace et le territoire de Belfort représentent des espaces où les sports individuels et à forte valeur de différenciation ou de prestige social dominant. Le golf, l'équitation, l'escrime, certains sports de raquette (squash et tennis) mais aussi divers arts martiaux (aïkido, judo et karaté) ou l'athlétisme par exemple connaissent une sur-représentation dans ces espaces. L'intensité de pratique est ici proche de la moyenne nationale avec une très forte domination des disciplines individuelles.

Type 3 : Les sports populaires

Sous l'appellation de sport populaire, est regroupé l'ensemble des sports collectifs (football, handball, volley-ball, basket), certains jeux de raquettes (tennis de table et badminton) et le cyclisme. Ces sports traditionnels constituent les disciplines classiques de promotion sociale¹. Ces activités sont particulièrement bien implantées dans une large partie ouest de la France comprenant outre la Bretagne, le Pays de Loire, la Basse-Normandie, le Nord des Régions Poitou-Charente et Centre. Seul le département du Doubs tout en étant rattaché à ce groupe, se singularise de cet ensemble spatial homogène. Notons que ce dernier est très proche de la France médiane sur le plan factoriel.

Type 4 : La France médiane

Ce type rassemble tous les départements ne présentant pas de particularismes sportifs marqués. Ils sont ainsi regroupés au centre du plan factoriel. Le Nord et l'Est de la France (hormis l'Alsace) sont des régions médianes ou de transition séparant les espaces concernés par « l'effet midi » et la « région Ouest » des sports populaires. Ils connaissent, en outre, l'une des plus faibles intensités de pratiques sportives fédérées en France.

Type 5 : Les « inclassables »

Ce dernier type, regroupant Paris (75) et les deux départements de la Région Corse (2A et 2B), ont des positions excentrées sur le plan factoriel. Leurs coordonnées les opposent de fait aux sports populaires. Ils sont caractérisés par une sur-représentation de pratiques entre « sports paraître » et « sports de nature » et d'identité méridionale. Les sports individuels et à fortes valeurs de distinction sociale connaissent une forte intensité de pratique. Pour la Corse, ces spécificités sportives s'expliquent, sans aucun doute, en partie par le caractère insulaire de cet espace et ses particularismes culturels. Paris, intra-

¹ Voir l'analyse qui en est faite in IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M. (1987), Les pratiques sportives des Français, Laboratoire de sociologie de I.N.S.E.P. – Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2 tomes, Paris.

muros, connaît une concentration urbaine lui conférant une place particulière dans le paysage sportif national. Nous reviendrons ultérieurement sur la sur-représentation de certaines activités sur ces espaces.

Deux remarques complémentaires

Certaines activités ont des localisations atypiques dans cette typologie. Parmi d'autres, la pratique de la voile au centre de la France sportive médiane est pourtant très éloignée de ce groupe. Cette situation s'explique par sa sur-représentation aussi bien dans l'ouest (côte atlantique, Bretagne et manche) que sur le littoral méditerranéen. Il en va de même pour le cyclotourisme qui bénéficie d'une tradition marquée dans l'Ouest de la France mais aussi d'une forte intensité de pratique dans le sud-est de l'Hexagone.

Ces résultats cartographiques montrent de nombreuses similitudes avec ceux proposés en 1987 par D. Mathieu et J. Praicheux¹ dans les conclusions de l'Atlas du sport en France. Cela confirmerait l'hypothèse émise par C. Pociello², qu'il existerait une réelle culture sportive régionale inscrite dans une « temporalité longue ». Chaque espace possède alors une identité sportive singulière, à laquelle participeraient bien entendu les sports de nature, principalement dans une large partie Sud du territoire national. Pourtant, un certain nombre de réserves d'usage s'imposent quant aux résultats typologiques issus de cette analyse factorielle. « Nous comprenons mal les critères d'organisation du système produit. Sans doute avons-nous qualifié les différentes combinaisons de sports qui conduisent à des typologies régionales. Il ne fait guère de doute que l'image proposée est crédible et traduit, à des nuances près, des dominations régionales. Quelle est, en effet, la probabilité que de telles contigüités départementales soient le fruit du hasard ? Mais les éléments producteurs d'un tel système laissent perplexes. Ils ne correspondent à aucune coupure traditionnelle de l'espace géographique »³.

¹ Les principales différences émanent du mode de construction de l'analyse factorielle des correspondances, tant d'un point de vue statistique que du choix et du traitement des données. L'analyse a ici été réalisée grâce aux effectifs de 57 fédérations contre 27 pour en 1987. D'autres éléments sont à signaler. Une des variables dites significatives et structurantes en 1987 - la pratique fédérée du ski - a ici été écartée, car, la fédération a depuis multiplié les cartes d'adhérents temporaires qu'elle additionne aux effectifs fédérés à l'année soit par département soit par ligue. Devant l'impossibilité de connaître la part de ces licences, le F.F. Ski a été écarté du calcul. L'intérêt du travail repose sur les similitudes flagrantes mises en exergue dans ce document, sans concertation préalable du point de vue de la méthode et confirme la validité des deux travaux.

² POCIELLO C. (1995), Les cultures sportives, Coll. Pratiques Corporelles, Presses Universitaires de France, Paris, page 198.

³ PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Laboratoire I.R.A.D.E.S., Université de Franche-Comté, Besançon, pages 97 à 99.

3. Les pratiques sportives de nature dans l'espace des sports en France

Pour apporter des éléments de réponse à l'inégale diffusion spatiale des populations fédérées et au rôle des pratiques sportives de nature dans la régionalisation de l'espace sportif français, différentes hypothèses peuvent être avancées.

Celles-ci reposent sur l'analyse concomitante d'un certain nombre d'indicateurs ou facteurs explicatifs. Ils peuvent être classés en deux catégories.

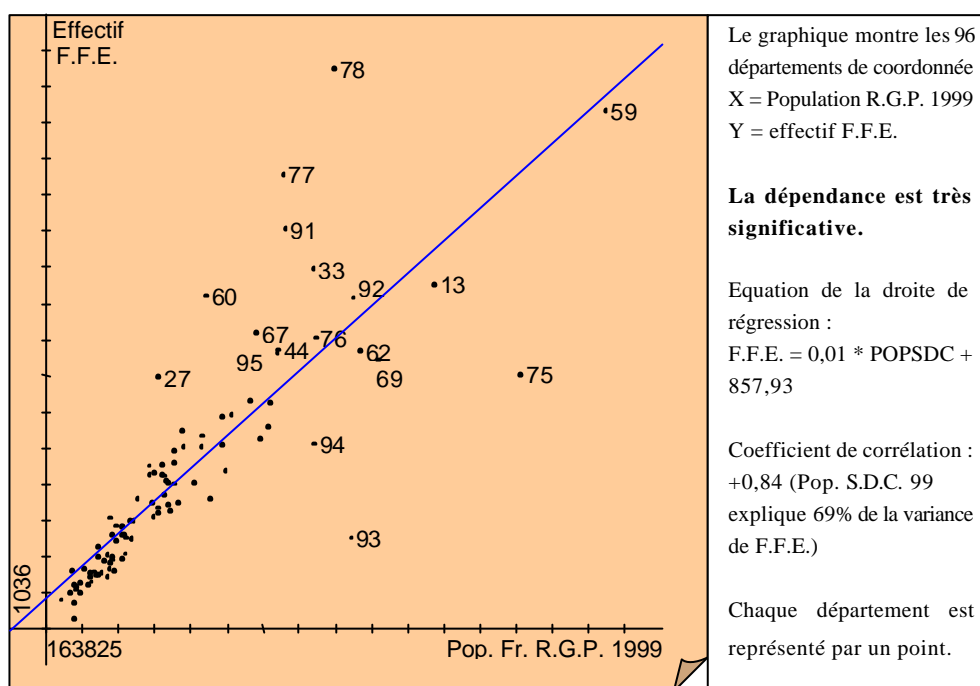
Les premiers pouvant être qualifiés de quantitatifs, permettent d'apposer un regard statistique et une recherche de la « preuve » par une corrélation éventuelle des populations fédérées avec diverses variables socio-économiques ou sportives. Trois indicateurs ont été retenus : la population, le revenu moyen des ménages et le nombre de lieux de pratiques sportives de nature par département. De nombreux autres « critères » ont été testés comme la population scolarisée, la répartition par classes d'âge, les taux d'urbanisation, divers indicateurs touristiques, etc. Pour ces dernières variables, certaines corrélations semblaient difficilement explicables ou reposaient sur une probabilité statistique aléatoire, elles ont donc été logiquement écartées de l'analyse.

Dans un second temps, un critère plus qualitatif permettra d'interroger le rôle des politiques fédérales dans ces inégales diffusions spatiales du phénomène sportif.

Le poids de la structure démographique à l'échelle nationale

Le premier facteur classique à interroger dans tout essai de géo-démographie sportive est la variable population. Celui-ci permet de questionner le poids de la structure démographique dans l'organisation des populations fédérées. Il renvoie à la notion de taux de pénétration et évalue l'importance de la variance de cette distribution. Si cette dernière est faible, les effectifs des associations sportives suivent logiquement celui du nombre d'habitants de l'espace considéré. La pratique de l'équitation permet d'illustrer cette situation. Les centres équestres ont été présentés comme des services aux populations et à ce titre, qualifiés d'activité banale. Cette caractéristique influence leurs localisations à proximité des espaces fortement urbanisés. En est-il de même pour les populations fédérées ?

Graphique 13 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. d'Equitation et la population départementale en 1999

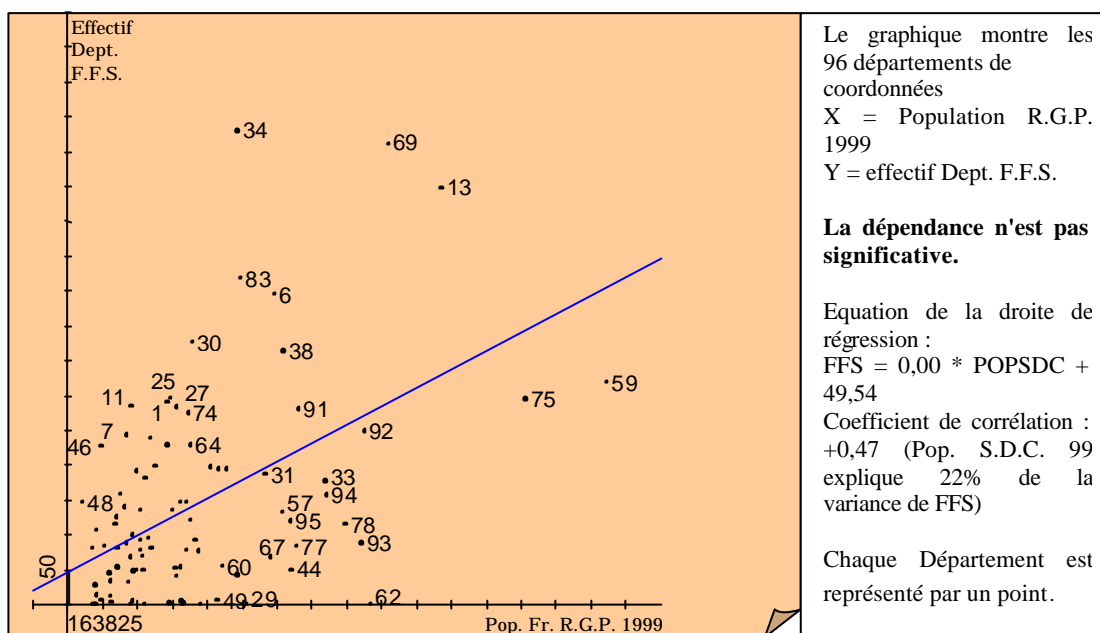


(Sources : fédérations sportives et Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; 1999-2000 ; R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000; traitements statistiques – P. Mao, 2003)

Cette régression linéaire montre une corrélation très significative entre le nombre de licenciés de la Fédération Française d'Equitation et la population départementale. Pourtant, plus la population des départements est importante, plus divers autres facteurs (revenu moyen des ménages, C.S.P., taux d'urbanisation ou de logement social, etc. ?) semblent interagir dans la répartition des populations fédérées. Cette remarque est particulièrement pertinente dans la région Ile-de-France. Les départements de Paris et de la partie Est de la petite couronne (75, 93, 94) connaissent un taux de pratique fédérée inférieur au taux de pénétration nationale (ils se situent sous la droite de régression). A l'inverse, ceux de la grande couronne (77, 78, 91 et 95) connaissent une intensité de pratique supérieure à la moyenne nationale.

Si à elle seule, la variable population explique en grande partie la répartition spatiale des populations fédérées en équitation, celle-ci a un rôle très secondaire pour bon nombre d'autres pratiques sportives de nature. La pratique de la spéléologie offre un exemple représentatif de cette situation.

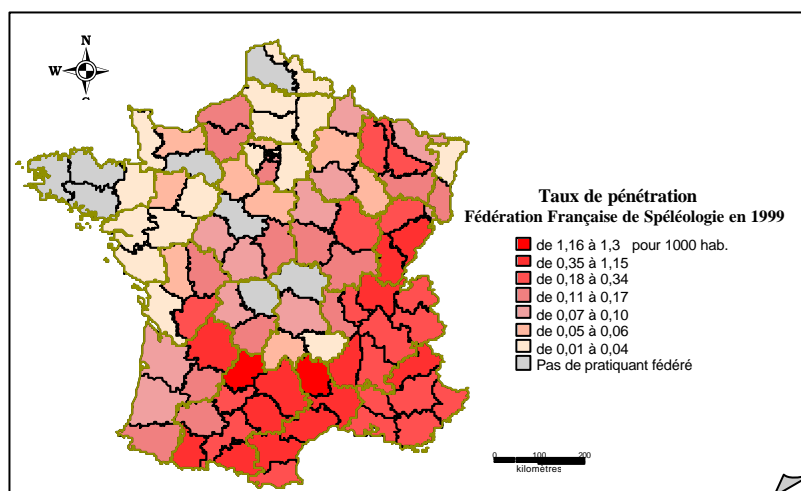
Graphique 14 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. de spéléologie et la population départementale en 1999



(Sources : fédérations sportives et Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; 1999-2000 ; R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000 ; traitements statistiques – P. Mao, 2003)

Pourtant, cette absence de corrélation n'est pas pour autant, exempte d'information. Elle indique une très forte régionalisation de l'activité fédérée et donc une amplitude importante du taux de pénétration départemental. D'autres logiques influent donc dans la localisation de ces populations. Une représentation cartographique de ce taux de pénétration permet d'illustrer cette situation.

Carte 23 : Taux de pénétration départemental de la F.F. de spéléologie en 1999



(Sources : fédérations sportives et Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des Sports ; 1999-2000 ; R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000 ; traitements statistiques – P. Mao, 2003)

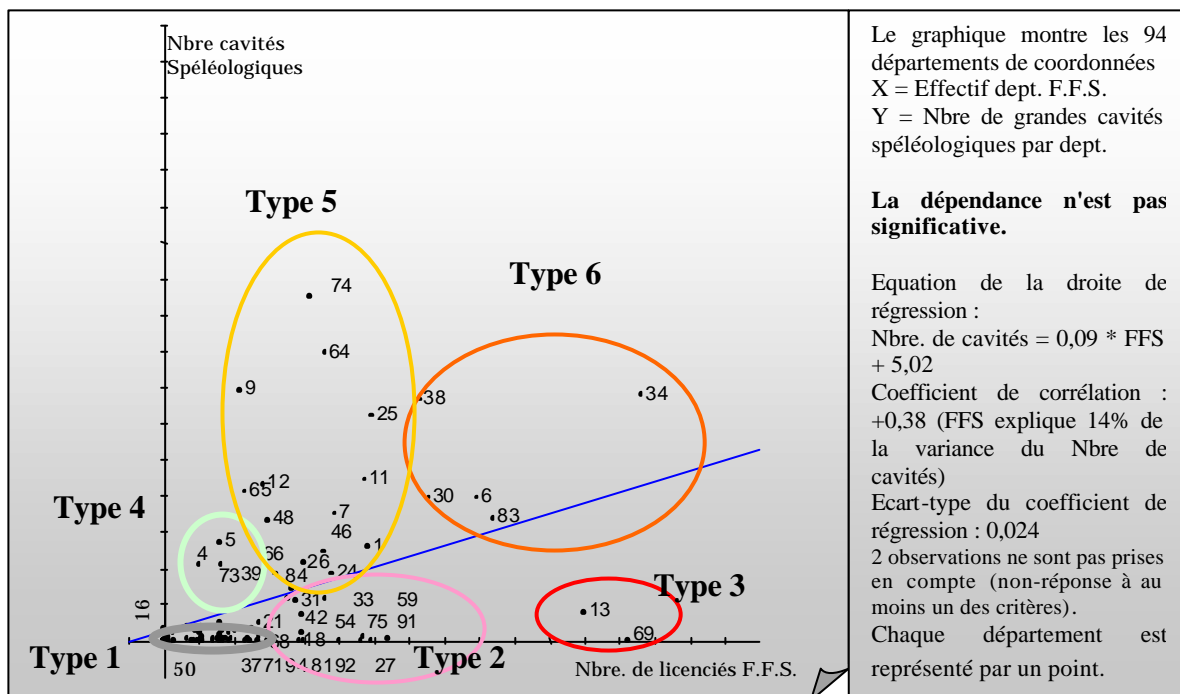
La distribution départementale des adhérents de la F.F. de spéléologie montre une opposition très nette entre le Nord-Ouest et Sud-Est du territoire national. Cette régionalisation très marquée de la pratique fédérée entretient une étroite relation avec la présence de zones karstiques sur le territoire national (Cf. cartes des grandes cavités spéléologiques).

Logique de proximité des lieux de pratiques sportives de nature

Cette deuxième logique interroge la proximité des populations fédérées avec les lieux d'activités sportives de nature.

Dans le cas de l'équitation, il a déjà été démontré qu'il existait une corrélation significative entre les lieux d'activités et la population départementale, ainsi qu'entre cette dernière et la répartition des populations fédérées. En extrapolant, il existe donc une relation forte entre la répartition départementale des pratiquants adhérents à la F.F.E. et le nombre de centres équestres ; la logique urbaine est dominante pour l'ensemble de ces variables (hypothèse qui peut en outre être validée statistiquement).

Graphique 15 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. de Spéléologie et le nombre de lieux de pratique par département en 1999



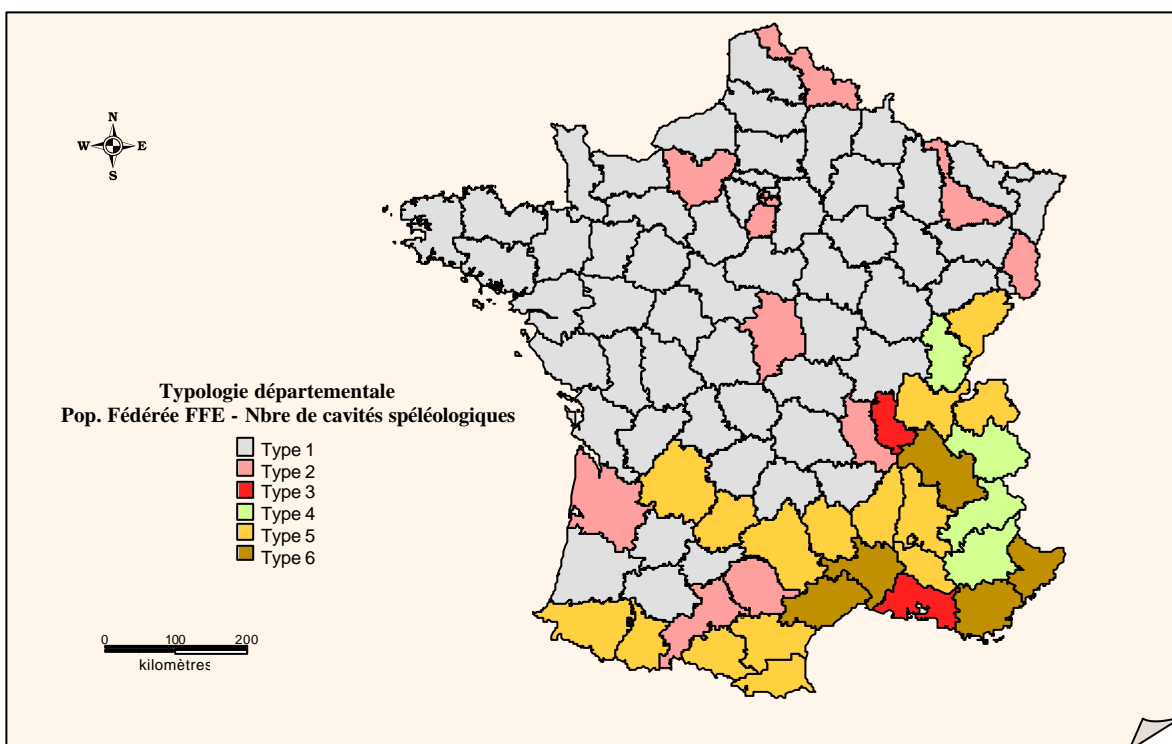
(Source : Base de données « grandes cavités françaises », Fédération Française de Spéléologie ; R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000 ; traitements statistiques, P. Mao, 2003)

Dans le cas de la pratique de la spéléologie, il est possible, visuellement, de distinguer sur le graphique six types de configurations sportives départementales.

- **Le type 1** : ces départements se caractérisent par un très faible nombre de pratiquants associé à une absence de site d'activité spéléologique, situation dominante dans l'espace français).
- **Le type 2** : ces départements possèdent une population fédérée «moyenne » et un faible nombre (ou une absence) d'espace d'activité. Ils peuvent être qualifiés de centres émetteurs secondaires.
- **Le type 3** : les départements du Rhône et des Bouches-du-Rhône représentent les principaux centres émetteurs de pratiquants ne possédant pas (ou peu) d'espaces d'activités.
- **Le type 4** : ces départements possèdent un faible nombre de licenciés, mais possèdent une offre de cavités spéléologiques moyenne. Il s'agit d'espace récepteur de seconde importance.
- **Le type 5** : ces départements possèdent une offre (parfois) conséquente de cavités spéléologiques, mais un nombre de licenciés moyen. Il s'agit d'espaces principalement récepteurs.
- **Le type 6** : ces départements possèdent à la fois un grand nombre de cavités et de pratiquants fédérés. Ils sont simultanément des espaces émetteurs et récepteurs de pratiquants, de premier ordre.

Une cartographie de cette typologie illustre le fort marquage régional de la pratique.

Carte 24 : Typologie départementale de l'espace de la pratique spéléologique en France (lieux et pratiquants)



(Source : Base de données « grandes cavités françaises », Fédération Française de Spéléologie ; R.G.P. 1999 – I.N.S.E.E. 2000 ; traitement et réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

La mise en perspective de cette carte avec celle des espaces spéléologiques en France, montre clairement l'influence des espaces de consommation sportifs dans la répartition de la population fédérée. Tous les départements possédant des zones karstiques importantes, sont marqués par une forte dynamique associative ainsi que les grands centres émetteurs à proximité de ces espaces (13 et 69).

Cette logique joue un rôle structurant pour un certain nombre d'activités. La proximité des lieux sportifs a un rôle incitateur dans l'adhésion d'un pratiquant à une association et donne une large place à ces espaces dans la construction de l'identité sportive départementale. En cela, elle rompt, du moins partiellement, avec la logique de l'ailleurs touristique et met l'accent sur les espaces récréatifs du quotidien ou proximaux.

Logique de hiérarchisation sociale des sports de nature

Un autre indicateur souvent interrogé dans l'organisation spatiale des pratiques sportives des français est la hiérarchisation sociale des activités par l'intermédiaire d'un recrutement différencié des pratiquants selon leurs classes sociales d'appartenance.

De nombreuses approches socioculturelles¹ (Cf. Partie IV) des pratiques sportives montrent comment l'espace des sports vient se superposer à l'espace des positions sociales. Ainsi, le choix des activités sportives serait directement dicté par le volume en capital économique et culturel dont dispose l'agent. Le sport aurait ainsi un rôle prépondérant dans les processus de distinction sociale mis en avant par P. Bourdieu². Cet auteur prend d'ailleurs le sport et les loisirs comme exemples à de nombreuses reprises dans ses travaux³.

Toutes les enquêtes lourdes menées sur ces pratiques réaffirment les inégalités dans les pratiques sportives des français selon leurs revenus et leurs diplômes. Les conclusions de l'enquête réalisée en 2000 viennent confirmer cette tendance. « Les sports des pratiquants les plus aisés sont aussi ceux pratiqués par des individus plus fortement diplômés. Le golf, les sports d'eau douce, la voile, le tennis et l'escalade comptent entre un quart et un tiers de possesseurs de diplômes supérieurs au baccalauréat dans leurs rangs, quand les moins diplômés sont fortement représentés dans les sports de combat (où ils sont près des trois-quarts des pratiquants), et dans une moindre mesure en handball, en basket,

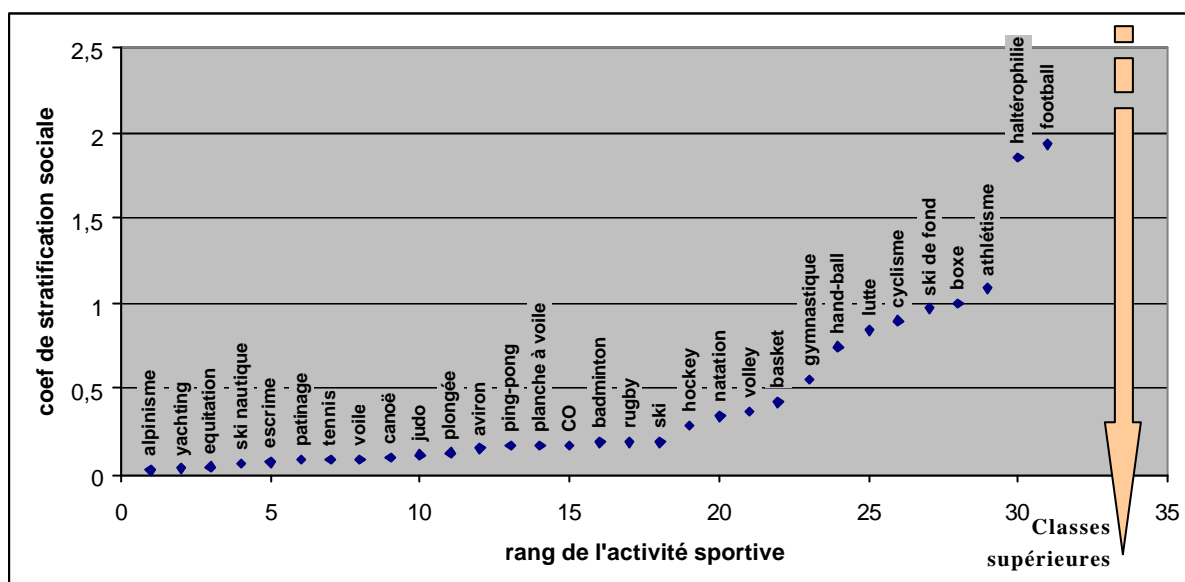
¹ Voir la synthèse de ces travaux in POCIELLO C. (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.

² BOURDIEU P. (1979), La Distinction, Critique sociale du jugement, Ed de Minuit, Le sens commun, Paris.

³ BOURDIEU P. (1994), Comment peut-on être sportif ? in Questions de sociologie, Les Editions de Minuit, Paris, pages 173 à 195.

et dans la marche après relance »¹.

Graphique 16 : Essai de hiérarchisation des activités sportives selon un coefficient de stratification sociale



(Source : P. Mao d'après le tableau intitulé « principales hiérarchies de disciplines sportives obtenues à la suite de recherches effectuées sur les rapports entre stratification sociale et les sports pratiqués in Thomas R. (1998)², page 50)

Une approche comparée de diverses tentatives de hiérarchisation sociale basée sur les positions de classe des agents et les sur-représentations des activités au sein de ces dernières, montre que les pratiques sportives de nature bénéficient d'une forte valeur distinctive (1^{er} rang pour l'alpinisme, troisième pour l'équitation, etc.). Il existe un

¹ INSEP, MINISTERE DES SPORTS (2002), Les pratiques sportives en France, co-édité par l'INSEP et Ministère des Sports, Paris, page 110.

² THOMAS R. (1998), Sociologie du sport, Que sais-je ?, 3^{ème} corrigée, Presses Universitaires de France, Paris, page 50. Ce graphique se propose de hiérarchiser différentes disciplines sportives selon un coefficient de stratification sociale (plus le coefficient est faible, plus les positions sociales moyennes des pratiquants de la discipline sont élevées et inversement) défini par le positionnement des activités pratiquées dans quatre études distinctes : LUSCHEN G. (1962), Sport et stratification sociale, Revue de l'Education physique, Vol. 2, page 22 ; THOMAS R. (1975), La réussite sportive, Presses Universitaires de France, Paris ; POCIELLO C. (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, page 226 et PIEL J. (1983), Rationalisation des politiques sportives, Ministère de la Communauté française, page 52.

Le « coefficient de hiérarchie sociale » a été calculé à partir du rang moyen de l'activité sportive concernée dans les différentes listes proposées par les chercheurs. Ce schéma a une pure fonction illustrative afin de montrer que certaines activités recrutent principalement dans les couches supérieures de notre société ; d'autres dans les couches pouvant être qualifiées de populaires.

parallèle évidant entre cette classification et celle de B. Michon et F. Ohl¹ sur le coût économique ou prix que le pratiquant doit mobiliser pour avoir accès à une activité sportive.

Pourtant, dans le cadre de ce travail, le revenu moyen des ménages² a été confronté à la répartition spatiale de l'ensemble des pratiques sportives de nature fédérées. A l'échelle départementale, aucune corrélation significative n'a pu être mise en avant. Ce constat valide, peut-être partiellement, la relative distance de ces activités avec le « sport paraître », pressentie dans la typologie proposée précédemment (hormis la pratique de l'équitation) ou leur progressive affirmation dans toutes les couches sociales de la population française (?).

Analyse du poids des politiques fédérales dans la répartition spatiale des pratiquants fédérés

Derrière ces variables quantitatives, d'autres logiques semblent présentes. A titre d'exemple, l'analyse des pratiques associatives dans le champ des activités de montagne permet d'interroger l'inégale diffusion spatiale de pratiquants à travers l'histoire et les antagonismes associatifs issus de la mise en place de politiques fédérales distinctes.

Les pratiques sportives de la montagne et de l'escalade présentent une singularité au niveau de leur organisation fédérale. Deux associations régissent principalement aujourd'hui ces activités. Le Club Alpin Français (C.A.F.) rassemble 93 028 pratiquants en 1999. Il possède un important patrimoine immobilier dans les espaces montagnards (nombreux refuges d'altitudes, centres d'accueil et de formation, nombreux chalets gérés par des sections C.A.F., etc.). Véritable institution à l'image de l'Alpine Club Britannique, cette fédération a marqué toute l'histoire culturelle de l'alpinisme français. L'ouvrage d'O. Hoibian³ qui retrace cette évolution, le positionne comme l'un des acteurs incontournables, même si sa suprématie fut souvent contestée. Garant de la culture alpine nationale, il va devoir se positionner en permanence face à d'autres organisations développant des conceptions divergentes des activités de montagne (Société des Touristes

¹ MICHON B., OHL F. (1989), Aspects socio-économiques du prix de la pratique sportive in Economie politique du sport, Dalloz, Paris, pages 45 à 50.

² Grâce à la variable «Revenu fiscal par unité de consommation», INSEE Résultats (1996), série emploi-revenus, n°103.

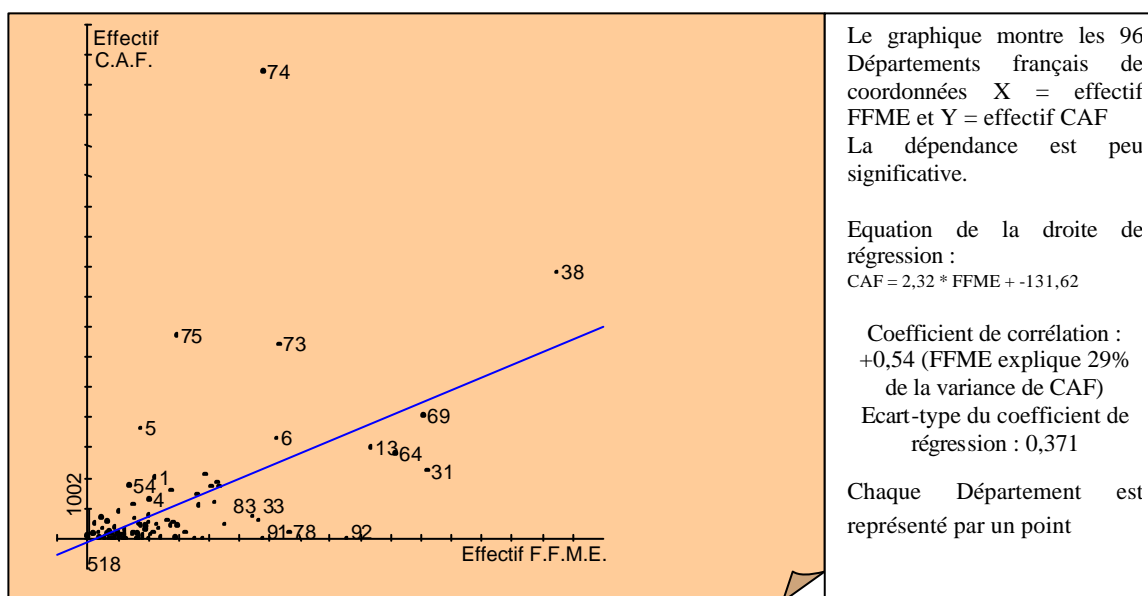
³ HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.

du Dauphiné – S.T.D., Fédération Française de la Montagne - F.F.M., Fédération Française d'Escalade - F.F.E. entre autres¹).

Aujourd'hui, une autre fédération tend à lui contester son « leadership » dans la gestion et le développement de ces activités. La Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, issue de la fusion de la F.F.M. et de la F.F.E. bénéficie en outre d'une reconnaissance forte du Ministère de la Jeunesse et des Sports grâce à de nombreuses délégations sportives (escalade, canyon, alpinisme, raquette à neige, etc.). Elle se distingue principalement du C.A.F. par une conception plus sportive et compétitive de ces pratiques. La F.F.M.E. organise ainsi, depuis une vingtaine d'années, diverses compétitions, mène une politique volontariste d'aménagement ou d'équipement des Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) ou des sites naturels à vocation sportive, propose des stages de haut niveau, etc. D'un point de vue du nombre d'adhérents, elle rassemble environ 46 000 pratiquants soit environ la moitié des licenciés C.A.F.

L'analyse de la répartition départementale des pratiquants affiliés à ces deux fédérations révèle le poids historique et culturel qui les oppose.

Graphique 17 : Distribution départementale comparée des adhérents des deux fédérations nationales de montagne et d'escalade (C.A.F. et F.F.M.E.)



(Source : fédérations sportives et Service statistique du Ministère de la Jeunesse et des sports ; 1999-2000 ; traitements statistiques – P. Mao, 2003)

¹ Cf. chapitre consacré précédemment à l'histoire des lieux (Partie 2, Chapitre 1).

Malgré les « parentés » directes des activités sportives proposées par ces deux associations (alpinisme, escalade, canyon, ski de randonnée, etc.), elles possèdent des répartitions spatiales distinctes.

Tous les départements « Alpins » sont fortement liés à la pratique et à la culture de l'alpinisme classique. Ils connaissent une sur-représentation de licenciés au C.A.F., ainsi que Paris, siège historique de la fédération. Pour l'espace montagnard, la proximité des espaces d'activités sportives joue, ici encore, un rôle structurant.

A l'inverse, la F.F.M.E. est principalement implantée dans les départements ayant un fort taux d'urbanisation et principalement tournés vers la seule pratique de l'escalade sportive. Certains départements d'Ile-de-France (91, 92 et 78), le Var ou la Gironde connaissent des taux de pratiques importants. Les pratiquants y sont presque exclusivement affiliés à cette seule fédération. Majoritairement éloignés des espaces naturels d'activités, les S.A.E. jouent alors un rôle de substitution (transgression sportive) pour une pratique compétitive et gymnique de l'activité.

Cette opposition historique, culturelle et éthique entre la pratique alpine classique et les autres activités sportives ou compétitives de montage et de l'escalade se lit clairement dans la répartition des populations fédérées. Ce type de marquage territorial entretient certaines similitudes (logiques internes aux activités et dans les principes de sa mise en œuvre) avec les structures historiques, politiques et religieuses qui influencent, par exemple, la régionalisation des pratiques du rugby et du football en France, illustrée par J-P. Augustin¹.

Vers une redéfinition des logiques entre « l'ici et l'ailleurs »

Toutes ces logiques participent, de manière concomitante, à l'organisation de l'espace des pratiques sportives de nature fédérées en France. Il est pourtant difficile d'évaluer le poids respectif de ces dernières dans la mise en ordre spatial du phénomène. Deux d'entre-elles semblent pourtant exercer un rôle transversal à de nombreuses activités de nature : la population et la proximité des espaces de pratique.

¹ AUGUSTIN J-P., GARRIGOU A. (1985), Le rugby démêlé, Le mascaret, Bordeaux.

Tableau 15 : Analyse des logiques socio-spatiales de l'organisation des pratiques fédérées de nature

Fédérations	F.F.R.P.	F.F.E.	F.F.M.E.	C.A.F.	F.F.C.K.	F.F.V.L.	F.F.S.
Activités de nature	Randonnée pédestre	Equitation	Escalade et montagne	Multi-activité montagne	Canoë-kayak – eau vive	Vol-libre	Spéléologie
Population	**	***	0	0	0	**	0
Proximité des sites	0	+++	0	+++	N.R.	0	+++

Légende	
Dépendance statistique (corrélation statistique)	
- Très significative	***
- significative	**
Influence marquée des lieux sportifs, régionalisation forte (approche typologique)	+++
Pas de dépendance significative ou de régionalisation marquée	0
Non renseigné (informations non disponibles)	N.R.

(Sources : population - R.G.P. 1999, INSEE, base de données « sites de pratiques sportives de nature », P. Mao, 2003)

Ces deux indicateurs font implicitement référence aux oppositions déjà mises en évidence dans la localisation des lieux de pratiques sportives de nature, entre les logiques urbaines et rurales ainsi qu'entre les espaces « dits naturels » versus les lieux de substitution sous leurs diverses formes plus artificialisées. Cette analyse permet de dépasser la dialectique classique entre l'ici et l'ailleurs en complexifiant les relations pouvant exister entre les espaces émetteurs et récepteurs de pratiquants.

Quatre situations peuvent être distinguées :

Logique urbaine - urbaine

- une première relève d'une double logique urbaine. C'est le cas de la F.F. d'Equitation marquée simultanément par la polarisation des pratiquants et des lieux autour des espaces urbains (cela vient réaffirmer leurs particularismes de bien de consommation courant et d'activité banale) : tout concourt à conférer à ces activités une caractéristique de lieux sportifs péri-urbains, en limitant la dualité entre les espaces émetteurs et récepteurs à une simple logique urbaine-urbaine ;

Logique ici - Ailleurs

- la seconde s'inscrit dans un modèle plus classique. Les pratiquants se localisent principalement dans les espaces urbanisés et les pratiques se déroulent dans un «ailleurs». Cela implique la prise en compte d'une notion de distance dans l'appréhension du phénomène. Ces pratiques s'apparentent ainsi à de l'excursionnisme ou du tourisme sportif. La F.F. de Vol-libre et la F.F. de Randonnée Pédestre appartiennent à ce groupe ;

Logique Ailleurs - Ailleurs

- la troisième situation montre une certaine distanciation avec les systèmes urbains pour privilégier une proximité des adhérents avec les lieux d'activités. Au vu de l'hétérogénéité de la diffusion spatiale des lieux d'activités à l'échelle nationale, les pratiquants se localisent principalement dans les espaces montagnards et les arrière-pays méditerranéens. Cette logique est très marquée pour la F.F. de Spéléologie ou le Club Alpin Français par exemple ;

Logique floue

- la quatrième situation est plus complexe. Les deux variables «population» et «proximité des sites» n'expliquent pas, ou du moins, influent peu sur la diffusion des populations fédérées. C'est le cas, par exemple, de la F.F. de la Montagne et de l'Escalade (F.F. de Canoë-Kayak ?). D'autres facteurs interagissent, imposant certaines réserves quant à l'explication du phénomène par une seule approche quantitative. L'histoire de la pratique et de la fédération, les logiques internes de développement de l'activité, les types de populations concernés, etc. sont autant de critères à interroger pour comprendre les modes d'organisation de ces espaces sportifs particuliers.

La mise en œuvre de ces quatre situations ou logiques globales d'organisation de l'espace des sports de nature à l'échelle nationale complexifie considérablement le fonctionnement de ce système. De plus, cette analyse valide la situation d'interface des pratiques sportives de nature entre les champs du tourisme, des loisirs et du sport en rappelant l'indispensable prise en compte de ces différentes dimensions dans une approche globale du phénomène. Elle remet en cause et dépasse la seule opposition, considérée classiquement comme structurante entre les espaces urbains - lieux de vie des pratiquants et les espaces naturels comme supports privilégiés des pratiques sportives de nature.

Toutes les logiques géo-historiques animant l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature sont ici encore identifiables et influent directement sur l'organisation de ce champ sportif. La construction d'un progressif continuum entre la ville et la montagne, les divers phénomènes de dé-territorialisation et d'artificialisation des espaces, l'entrée de ces activités dans la sphère marchande, etc. sont autant d'éléments créant une dynamique et des recompositions territoriales très rapides au sein même de ce champ. Son observation géographique doit ainsi intégrer ces diverses spécificités¹. La photographie proposée dans ce chapitre devrait ainsi pouvoir être complétée et affinée, pour servir de base à un tableau de bord (ou observatoire) pérenne s'attachant à analyser, diagnostiquer et évaluer les mutations et impacts de ces espaces sportifs particuliers.

¹ Pour plus d'éléments, Cf. MAO P., DUPUY N. (à paraître), Eléments de réflexion préalable à l'observation géographique des espaces sportifs de nature : nouveaux contextes et enjeux, proposition d'outils, méthodes et approche prospective in L'observation des sports de nature, Presses Universitaires du Sport, Voiron.
MAO P., DUPUY N. (2000), Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature : définition, contexte législatif, enjeux et perspectives in Pratiques sportives de nature et territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM-UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 17 à 26.

Chapitre 3 : Les montagnes méditerranéennes, un espace privilégié pour les pratiques sportives de nature en France

Les analyses menées précédemment ont montré une forte concentration associée à une grande diversité des lieux de pratiques sportives de nature dans un large quart sud-est du territoire national. Cette polarisation s'accompagne d'une demande sportive fédérée, elle aussi fortement régionalisée. Cette double spécificité justifie de porter un nouveau regard sur cet espace particulier.

Une étude de la diffusion spatiale des lieux touristiques et sportifs dans les régions méditerranéennes permet un premier changement d'échelle et, par la même, de renouveler le questionnement.

A cette échelle régionale ou méso, l'analyse se focalise sur les modes d'organisation des lieux de pratiques sportives de nature et leurs rôles dans la structuration de l'espace régional. Le questionnement porte alors sur les critères de sportivité et de touristicité de cet espace.

Deux raisons principales peuvent être avancées pour justifier du bien fondé de cette démarche.

La première est qu'elle permet d'interroger diverses informations difficilement mobilisables ou exploitables à une échelle de rang supérieur. Diverses thématiques seront ici privilégiées telles que les hébergements touristiques, les clubs et prestataires de services sportifs, les vecteurs de communication, le multi-usage des espaces sportifs, etc.

La seconde tient à la méthodologie mise en œuvre dans cette partie du travail. Une approche typologique est proposée afin de présenter à l'échelle communale les différents contextes touristiques et sportifs locaux. Cette démarche tente de mettre en évidence d'éventuels nouveaux zonages ou bassins sportifs participant à des processus de recompositions territoriales dans ces territoires.

1. Les montagnes méditerranéennes, un espace à enjeux multiples ?

Trois thèses menées au laboratoire T.E.O.-C.E.R.M.O.S.E.M. par E. Roux¹, R. Lajarge² et E. Grasset³ ont révélé l'intérêt et les enjeux liés à ces territoires d'un point de vue de la gestion de l'espace, des espaces protégés et des services aux populations en milieu rural et montagnard. Le lecteur pourra s'y référer pour de plus larges informations relatives à leurs spécificités socio-économiques, démographiques, environnementales et paysagères. Ce chapitre permet ainsi d'apposer un quatrième regard thématique sur les montagnes méditerranéennes au travers d'une problématique touristique et sportive de nature.

Le réseau M.E.D.E.F.⁴ a été créé sur l'initiative de G. Bazin et B. Roux, chercheurs au département d'économie et de sociologie rurale de l'Institut National de Recherche Agronomique (I.N.R.A.), avec la collaboration de chercheurs de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (I.A.M.M.) et du Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et des Forêts (C.E.M.A.G.R.E.F.). Structuré en 1987, ce réseau M.E.D.E.F. regroupe des économistes, géographes, sociologues et agronomes travaillant dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes de la Communauté Economique Européenne. Son objectif est de contribuer par ses recherches à l'élaboration de stratégies visant à lutter contre les processus de marginalisation frappant ces zones⁵.

La zone M.E.D.E.F. européenne (Cf. la carte n°25 ci-après) concerne les « zones de montagne et défavorisées » des cinq pays du Sud de la C.E.E. (Espagne, France, Italie, Grèce et Portugal). Elles sont définies par la directive de la C.E.E. 75/268 du 28 avril 1975 (zones de montagne et défavorisées) et directement soumises aux influences méditerranéennes.

¹ ROUX E. (1999), De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes : des logiques d'acteurs différenciées, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

² LAJARGE R. (2000), Territorialités intentionnelles, des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche), Thèse de géographie de l'Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, Grenoble - Mirabel. L'auteur ne s'intéresse pas uniquement aux espaces ruraux et montagnards méditerranéens, mais un certain nombre d'études de cas concernent des Parcs Naturels Régionaux présents dans ces espaces.

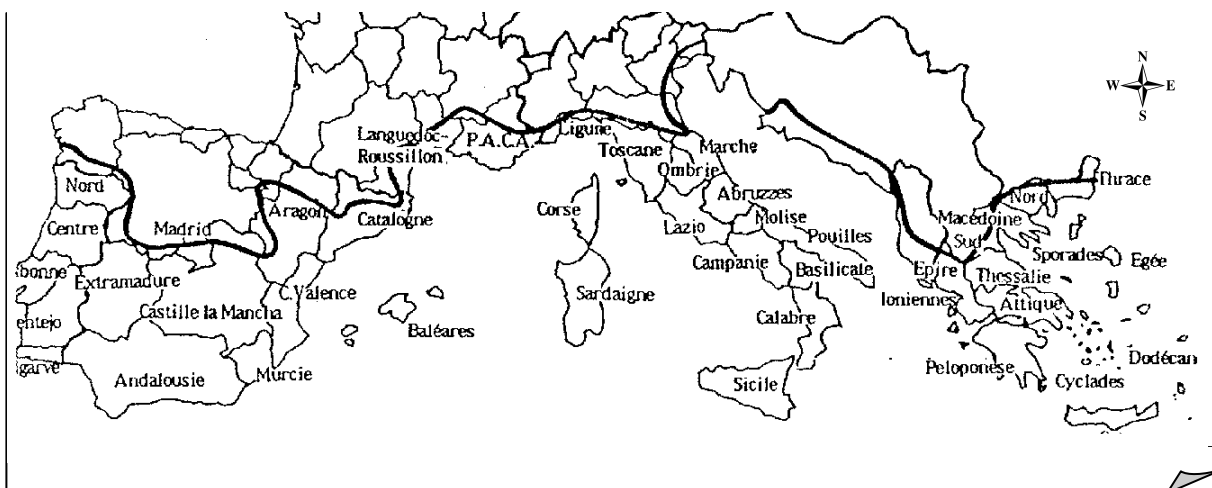
³ GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

⁴ Zones de montagne et défavorisées sèches.

⁵ BAZIN G., ROUX B. (1992), Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires, rapport de synthèse, Contrat C.I.H.E.A.M./I.A.M.M. - C.E.E. - D.G.V.I. A5 n° P 262, I.N.R.A., Paris.

La limite Sud de l'aire d'étude est déterminée soit la mer Méditerranée, soit les zones exclues de la directive C.E.E. 75/268 précitée. La limite Nord est fondée sur des critères climatiques (limite des climats secs de Thorwaite) ainsi que par la limite septentrionale de l'olivier, arbre emblématique de l'espace méditerranéen. Cet espace a une superficie totale de cinquante-six millions d'hectares.

Carte 25 : La zone M.E.D.E.F. européenne



(Source : G. Bazin et B. Roux (1992)¹)

En France, l'aire de culture de l'olivier ayant fortement diminué depuis une cinquantaine d'années, le réseau M.E.D.E.F. a retenu les zones classées « sèches » par l'arrêté du 27 août 1985 « portant classement de communes et parties de communes en zones sèches ». Elles constituent en fait une subdivision du premier découpage en « zone de montagne et défavorisées » classique et sont qualifiées officiellement de « zones de montagne et défavorisées sèches ».

Le découpage de ces zones s'est effectué empiriquement, dans chaque département, lors de réunions de concertation entre les Chambres d'Agriculture et les Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt (D.D.A.F.). Aucun critère « absolu » (climatique, socio-économique...) n'a dirigé la délimitation de ces zones sèches, leur découpage final étant le fruit de longues négociations entre représentants des acteurs locaux et de l'Etat, en fonction des réalités du terrain et des exigences de chacun².

Ces zones couvrent essentiellement trois Régions administratives méditerranéennes : Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Corse³, Languedoc-Roussillon, ainsi que le Sud des deux départements de l'Ardèche et de la Drôme (Rhône-Alpes) et l'Est du

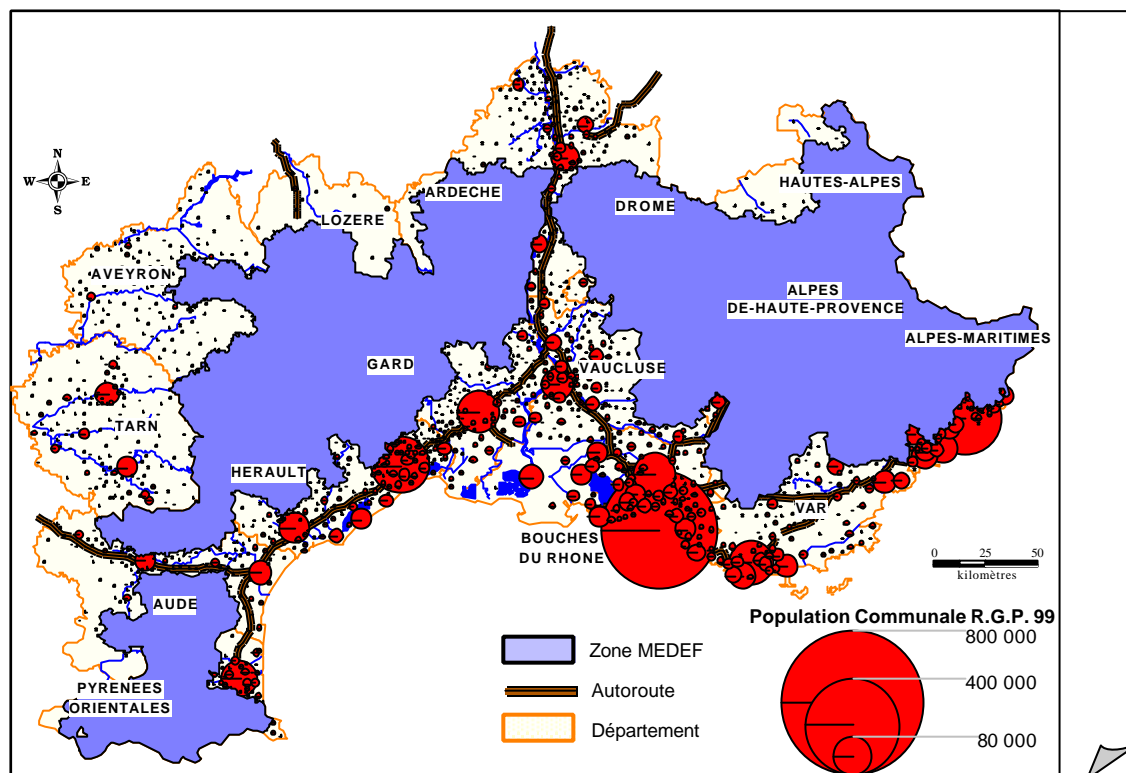
¹ BAZIN G., ROUX B. (1992), Op. Cit.

² TUCNY N. (1995), Notion de Montagne Méditerranéenne, Mémoire de maîtrise de géographie, I.G.A., U.J.F., Grenoble.

³ Pour différentes raisons tant géographiques que statistique, la Région Corse ne sera pas intégrée aux analyses développées ci-après. Le caractère insulaire associé aux spécificités touristiques de cet espace, la singularise de fait face aux régions continentales. Mais le plus important, tient dans la difficulté à récolter des données statistiques fiables tant du point de vue socio-économique que sportif.

département de l'Aveyron (Midi-Pyrénées). Ces zones représentent 10% de la superficie de la France (environ cinq millions d'hectares), soit un cinquième des «zones de montagne et défavorisées» françaises.

Carte 26 : Délimitation de la zone M.E.D.E.F. et population communale en 1999



(Source : Population R.G.P. 1999 I.N.S.E.E. ; Zone M.E.D.E.F. – E. Roux, 1999 ; Réalisation P. Mao, 2003)

Cette zone M.E.D.E.F. concerne donc un large espace d'arrière-pays possédant les plus faibles densités de population, en marge des axes structurants de communication et des réseaux urbains.

Outre une forte concentration des lieux sportifs de nature dans les montagnes méditerranéennes, de nombreux « sites phares », « spots » ou « hauts lieux » (ces affirmations, un peu spéculatives à cette étape de la démonstration, seront validées dans la Partie IV) de ces différentes activités y sont localisés (les Alpes du Sud et les Pré-Alpes calcaires pour la randonnée ; le Verdon, les Calanques de Marseille à Cassis, le Sud Ardèche, le Caroux, etc. pour l'escalade ; les Alpes-Maritimes et les Pyrénées-Orientales pour le canyon, les Alpes de Haute - Provence pour le vol-libre ; les Causses et le Vercors pour la spéléologie..., les exemples sont nombreux).

Cette prédisposition des montagnes méditerranéennes pour la pratique des activités sportives de nature peut s'expliquer par un certain nombre de facteurs concomitants : un support physique de « qualité » avec une grande variété de paysages et de formes de relief,

des conditions climatiques permettant une pratique sur l'ensemble de l'année, la proximité de nombreux centres émetteurs et des conditions socio-économiques propices au développement des activités. Toutes les logiques de localisation des lieux de pratiques sportives de nature y sont donc représentées.

Pour G. Bazin et B. Roux¹, «le renversement récent des flux migratoires, parfois au cœur même des zones les plus marginalisées, montre que la réversibilité des évolutions démographiques, et parfois même socio-économiques, reste possible à condition de mettre en œuvre des politiques volontaristes capables d'aider les initiatives locales ».

Le développement d'un tourisme de nature reposant sur l'armature rurale existante (à revitaliser parfois) «devrait contrebalancer le tourisme balnéaire et aussi l'artificialisation des usines à neige »².

Ainsi, la Commission Européenne³ prône un accroissement et une amélioration de l'offre touristique complémentaire associée à une protection du milieu naturel et un renforcement de son attractivité. Le développement et la gestion des pratiques sportives de nature dans les arrières pays méditerranéens semblent parfaitement répondre à cette double préoccupation.

D'autre part, le tourisme dans les espaces ruraux et montagnards paraît aujourd'hui largement complémentaire, pour ne pas dire indissociable de l'activité agricole.

« Une enquête réalisée en 1989 en France à la demande de l'A.P.C.A. concernant les motivations et les résultats des exploitations pratiquant l'agritourisme, montre que cette activité prend une place de plus en plus importante dans les exploitations qui la pratiquent : 36 % des agriculteurs enquêtés prévoient que l'apport touristique sera au moins aussi important que celui de l'agriculture dans les 5 ans »⁴.

En conclusion de leur ouvrage, G. Bazin et B. Roux⁵, estiment que la moitié des exploitations agricoles de la zone M.E.D.E.F. devrait disparaître dans les vingt ans à venir. Quel autre secteur d'activité sera alors mieux placé que le tourisme et les pratiques sportives de nature pour être un vecteur sur ces espaces, de «résistance à la marginalisation » ?

¹ BAZIN G., ROUX B. (1992 bis), Les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes françaises, situation et évolution récente, Economie et sociologie rurales, Etudes économiques n°6, I.N.R.A., Grignon.

² MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT (1995), L'environnement méditerranéen, contribution française, Ministère de l'Environnement, Paris.

³ C.E.E. (1995), Evolution prospective des régions de la Méditerranée - Ouest, Etudes de développement régional, Politiques régionales de la Communauté européenne, Commission européenne, Luxembourg.

⁴ BAZIN G., ROUX B. (1992), Op. Cit.

⁵ BAZIN G., ROUX B. (1992 bis), Op. Cit.

2. Les espaces sportifs et touristiques des montagnes méditerranéennes¹

Cette nouvelle approche est l'occasion d'interroger les interrelations pouvant exister entre le phénomène sportif et touristique. Souvent pressenti, fréquemment souhaité par des acteurs soucieux de la mise en œuvre d'un développement local sur leurs espaces d'actions, ces problématiques contemporaines du « tourisme sportif et territoire² » intègre une multitude d'enjeux qu'ils soient politiques, économiques, socio-territoriaux et culturels. L'apparition de la notion de service sportif aux cours des années 1980 puis se généralisant durant l'ère marketing (années 1990) va insuffler une croissance très rapide de l'encadrement professionnel, des prestataires de services spécialisés ou encore de nouvelles formes de lieux commerciaux. Il peut-être fait l'hypothèse que ces évolutions en faisant entrer une préoccupation marchande dans le champ des sports de nature vont participer, de fait, à le rapprocher de la sphère du tourisme.

Pour tenter d'apporter quelques éléments de réponses, trois questions distinctes peuvent ici être posées. Comment s'organisent spatialement ces deux phénomènes dans l'espace régional méditerranéen ? Connaissent-ils les mêmes modes de localisation et de diffusion dans cet espace ? Participent-ils, à travers diverses recompositions territoriales, à la délimitation de nouveaux bassins sportifs et touristiques ?

Aparté méthodologique relatif à l'analyse régionale et typologique des lieux de pratiques sportives de nature

Cette analyse repose sur une méthode de classification automatique des données communales

Elle a été réalisée à partir d'une base de données sur les 3846 communes de la zone M.E.D.E.F. rassemblant différentes variables touristiques et sportives qui seront présentées ultérieurement.

¹ Par facilité lexicale, il sera utilisé la dénomination englobante de départements méditerranéens (sous-entendu étant inclus en totalité ou pour partie dans la zone M.E.D.E.F. présentée précédemment). Admettons que le caractère méditerranéen de certaines parties de ces espaces pourrait être sujet à discussions.

² MAO P. (2000) (coordinateur du dossier), Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel.

Une typologie a pour fonction d'isoler des groupes d'individus (en l'occurrence ici des communes) répondant à des critères de similitudes (afin de regrouper ces communes en n classes, les plus homogènes possibles et dont les critères de partition séparent clairement ces classes)¹.

En géographie, deux méthodes classiques sont disponibles pour réaliser une typologie :

- les méthodes hiérarchiques qui partitionnent de manière emboîtée les données. Les résultats peuvent être représentés sous la forme d'un arbre. «Un arbre de ce type peut s'obtenir soit en procédant à des divisions successives de l'ensemble général E [comprendre ici l'ensemble des individus], c'est alors une classification hiérarchique descendante, soit en effectuant progressivement des regroupements en partant des unités élémentaires et la méthode est alors appelée hiérarchie ascendante »² ;
- les méthodes non hiérarchiques qui produisent automatiquement une partition des individus selon un nombre pré-défini de classes.

Les deux méthodes ont été testées dans le cadre de ce travail. Dans cette application, les méthodes hiérarchiques imposent l'ordonnation préalable (par ordre d'importance) des critères permettant le partitionnement successif des individus ou inversement leurs regroupements. Même si cette méthode facilite l'analyse ultérieure des résultats, elle a pour inconvénient d'offrir des résultats très différents selon les choix et hypothèses émis lors des partitions successives des données.

Ainsi, pour aboutir à la typologie qui sera présentée ci-après, il a été utilisé une méthode de classification non hiérarchique par la « méthode des centres mobiles ». Elle a été réalisée automatiquement avec le logiciel Sphinx² de traitement d'enquête

Ce traitement impose pourtant quelques précautions :

- de nombreux tests ont été réalisés afin de limiter les dispersions intra-classe et vérifier que l'inertie inter-classe est bien respectée ;
- d'utiliser un grand nombre de classes (ici 14) permettant ponctuellement des regroupements éventuels *a posteriori* (classes d'inégales amplitudes) ;
- écarter les variables dont l'amplitude des valeurs serait trop importante et qui structureraient de fait les partitions (exemple de la population communale de cet espace allant de 6 habitants à 798 430 pour Marseille). Toutes les variables retenues ont une amplitude allant de 0 et 200 ;
- utiliser un nombre de critères suffisant pour éviter des partitions trop simplistes (exemple de la population et de l'opposition urbain-rural) et inversement ne pas multiplier le nombre de critères afin de rendre l'analyse trop hypothétique. Dans le cadre de ce travail, huit critères ont été retenus.

¹ VOLLE M. (1997), Analyse de données, Economica, Paris.

² SANDERS L. (1989), L'analyse de données appliquée à la géographie, G.I.P. Reclus, Montpellier.

Explicitation de la démarche méthodologique

A. Choix des critères pertinents utilisés en relation directe avec la problématique du travail.

huit variables ont été retenues dans trois champs thématiques distincts :

- 3 indicateurs sportifs : le nombre de lieux, de clubs et de prestataires de services d'activités sportives de nature par commune ;
- 2 indicateurs « communicationnels » : le nombre d'étoiles au guide Michelin et le nombre d'articles des revues spécialisées dans les sports de nature par commune ;
- 3 indicateurs touristiques : le nombre d'hôtels, de campings et de gîtes par commune.

B. Présentation cartographique et statistique de l'ensemble des indicateurs touristiques et sportifs.

C. Analyse des corrélations statistiques entre les différentes variables.

D. Approche typologique (présentation des tableaux de synthèse) ;
Analyse de chaque classe (description des classes et définition des caractéristiques propres) ;

E. Pour finir, illustration cartographique des résultats de la typologie.

Le tourisme dans la zone des montagnes sèches et méditerranéennes françaises

L'espace méditerranéen français a connu une histoire touristique riche et diversifiée. De l'émergence du phénomène datée par M. Boyer du XVI^{ème} siècle¹, à l'invention du rivage par l'aristocratie et les riches rentiers britanniques dans les stations hivernales à la fin du XVIII^{ème} – début du XIX^{ème} présentée par A. Corbin², aux grands schémas d'aménagements touristiques du XX^{ème} siècle (exemple communément cité de l'aménagement de la côte languedocienne) ou encore par l'affirmation d'un tourisme d'arrière-pays illustrée par le développement des résidences secondaires³, l'implantation contemporaine du fait touristique recoupe, dans cet espace, un grand nombre de réalité spatiale.

Parmi les multiples indicateurs mobilisables, l'hébergement permet de caractériser les diverses logiques de localisation du tourisme dans cet espace régional. « Comme le transport, l'hébergement est à la fois un élément de base du produit touristique et un élément essentiel de son accessibilité »⁴. Cette remarque vaut tant d'un point de vue quantitatif en offrant un indicateur de la capacité d'accueil de l'espace considéré que qualitatif en révélant des conditions d'hébergement disponible.

Pour rendre compte de la diversité des systèmes touristiques présents localement, trois types d'hébergement ont été retenus : le nombre de structures hôtelières, de campings et de gîtes par commune.

Le choix de ces indicateurs touristiques impose quelques justifications.

Cette illustration aurait pu être réalisée à partir des capacités d'accueil. Pourtant ces dernières ne nous renseignent que très partiellement sur les taux d'occupation (variable selon les types de structures et les périodes de l'année, mais connaissant aussi un dépassement systématique de la capacité autorisée pour certains campings par exemple. R. Lanquar⁵ note que sur le littoral français, une disposition ministérielle a permis aux préfets d'appliquer une marge de tolérance de 20% de dépassement du nombre d'emplacements par infrastructure, or cette tolérance est souvent de plus de 50%, etc.). Les rythmes saisonniers (quelques mois d'ouverture pour certains hébergements de plein air à une ouverture annuelle pour les chaînes hôtelières) des hébergements touristiques sont aussi très variables.

¹ BOYER M. (1997), L'invention du tourisme dans le Sud-Est de la France du XVI^{ème} siècle au second empire, Thèse d'Etat, Université Lyon II, Lyon.

² CORBIN A. (1988), Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage, 1750-1840, Champs - Flammarion, Paris.

³ BACHIMON P. (1996), Les mutations du tourisme dans les arrière-pays méditerranéens, Tourisme et milieux, C.T.H.S., Paris, pages 55 à 62.

⁴ TOCQUER G, ZINS M. (1987), Marketing touristique, Gaëtan Morin, Boucherville, Québec, page 189.

⁵ LANQUAR R., RAYNOUARD Y. (1995), Le tourisme social et associatif, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris, pages 62 à 63.

Les résidences secondaires ont connu des taux d'évolution très importants dans de nombreux espaces entre les deux recensements communaux (communoscope – I.N.S.E.E.) de 1988 et 1998. Ceux-ci peuvent être partiellement imputés au changement de régime fiscal entre des résidences principales et secondaires. Pour cette raison, cet indicateur a été écarté de l'analyse. A ce sujet, Cf. étude de terrain présentée in MAOP., REYMBAUT O. (2000), Atlas cartographique des hébergements touristiques dans le département de l'Ardèche en 1999-2000, Définition et cartographie du taux de «fonction touristique », Conseil Général de l'Ardèche, TEO - CERMOSEM, Le Pradel, Mirabel, 60 pages.

Le secteur hôtelier

Le secteur hôtelier détenait un quasi-monopole des hébergements touristiques durant le XIX^{ème} et au début du XX^{ème} siècle. Réservé primitivement à une élite sociale, il aura un rôle central dans la découverte de la montagne et des arrière-pays par les excursionnistes. L'avènement du tourisme de masse va tendre, progressivement, à diversifier les modalités d'accueil. Durant la période d'après seconde guerre mondiale (principalement au cours des années 1950), il était fréquemment considéré comme « le goulet d'étranglement du tourisme social »¹. Cette mise en concurrence avec d'autres types d'hébergements, va tout particulièrement toucher l'hôtellerie qualifiée, selon les auteurs, de rurale ou de familiale.

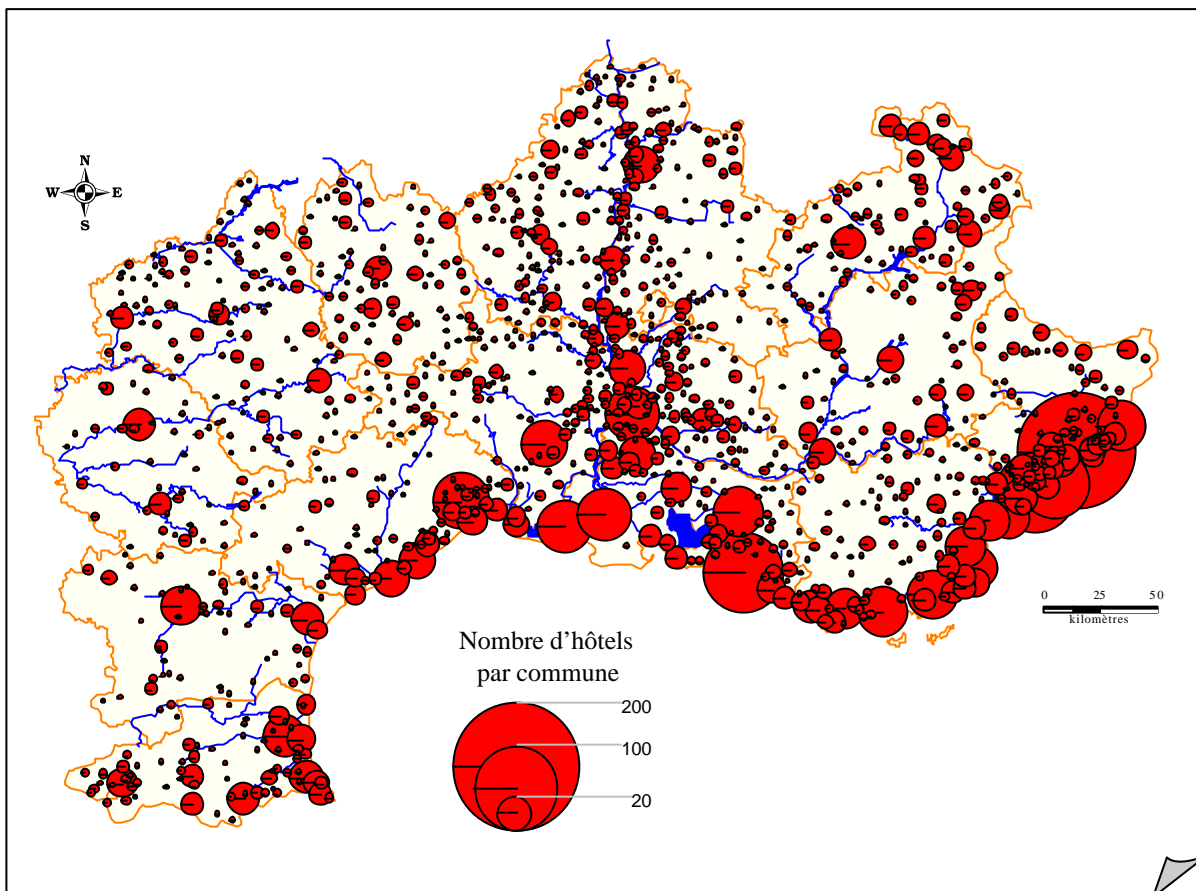
Mais c'est sans aucun doute dans les espaces ruraux que ce type d'hôtellerie va connaître sa plus grande crise. Les symptômes de cette dernière étaient déjà connus en 1980 et il semble, qu'elle se soit considérablement accentuée depuis. « L'hôtellerie rurale, diversement évaluée selon les sources et les définitions de base², mais caractérisée par un même diagnostic : trop émiettée, vieillie, en déclin irréversible face à l'affirmation des hébergements dits "complémentaires" ou sociaux, à de rares exceptions près (chaînes des Logis de France et Auberges rurales comptant 80 000 chambres en 1991) »³. Parallèlement, ce type d'hébergement a de grandes difficultés à se maintenir face au développement des grandes chaînes hôtelières.

¹ Expression de W. Hunziker de l'Association d'experts en tourisme cité in BOYER M. (1999), Histoire du tourisme de masse, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, page 89.

² 15 700 hôtels pour 314 000 lits selon le Service d'Etude et d'Aménagement Touristique des Espaces Ruraux (S.E.A.T.E.R.), en 1982, 12 100 hôtels pour près de 400 000 lits selon le conseil supérieur du tourisme.

³ CAZES G. (1995), Le tourisme en France, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, page 82.

Carte 27 : L'hébergement hôtelier dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique P. Mao, 2003)

Les infrastructures hôtelières se localisent principalement le long des grands axes de communication et dans les grandes métropoles régionales. Essentiellement le fait de chaînes intégrées ou franchisées, elles visent un public d'affaire associé à un tourisme de transit. C'est donc logiquement que de nombreux hôtels sont implantés le long de la vallée du Rhône et des autres grands réseaux routiers (Avignon-Perpignan ; Aix-en-Provence – Menton).

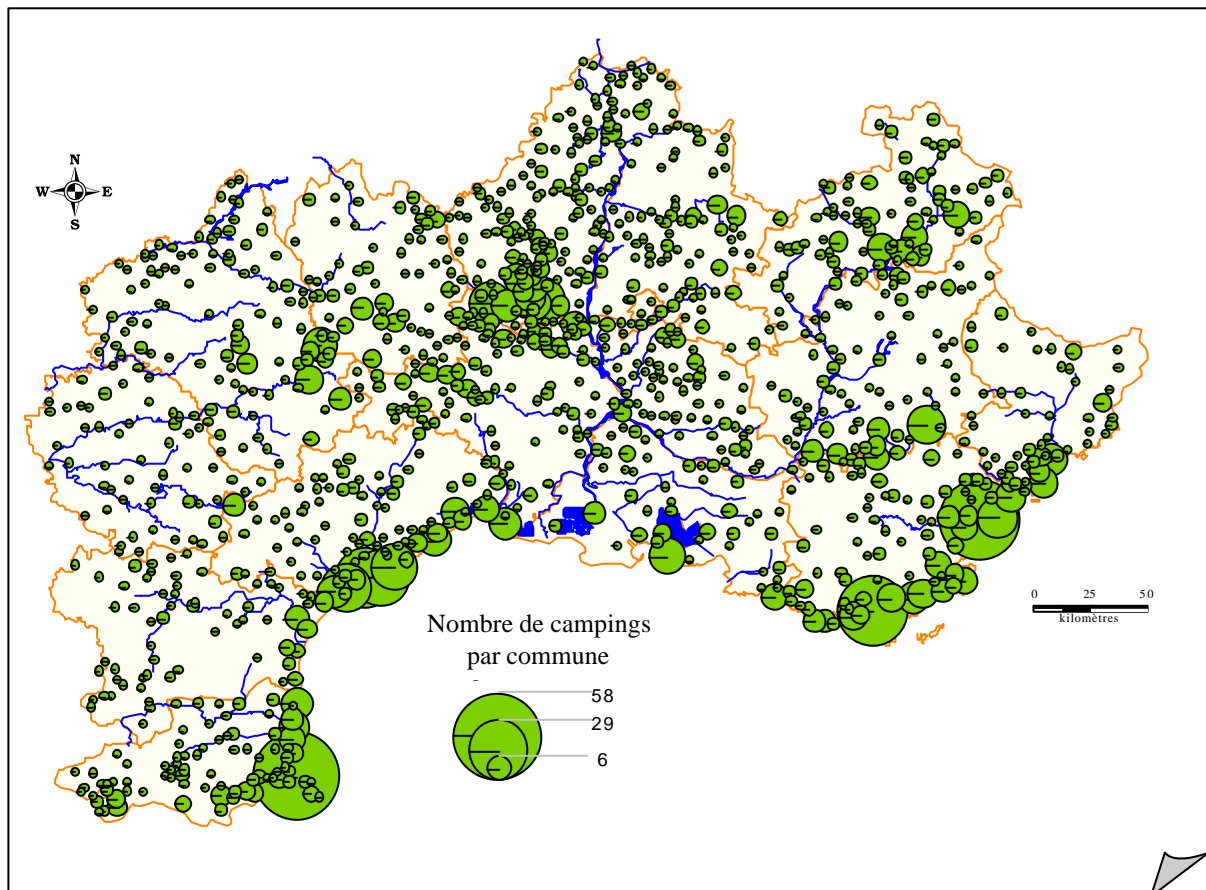
C'est aussi un marquage fort du tourisme urbain (villégiature, culturel, congrès et commercial). Même si tous les pôles urbains connaissent des niveaux d'équipement importants, Nice domine largement avec une offre proche de 200 infrastructures. Par un fort effet d'héliotropisme, la conurbation Cannes, Nice, Monaco, Menton s'illustre, bénéficiant en cela d'une longue tradition d'accueil international aussi bien estival qu'hivernal sur la Riviera.

Concernant le tourisme balnéaire, l'opposition est très nette entre le littoral languedocien et la Côte d'Azur. Celle-ci s'illustre par une forte implantation hôtelière sur les côtes varoises contrairement au littoral de l'Aude et de l'Hérault où ce type d'hébergement est très peu représenté.

Les campings ou l'hôtellerie de plein air

A l'inverse du secteur hôtelier, l'hébergement de plein air est un bon indicateur des lieux estivaux de villégiature. Si historiquement, celui-ci a permis l'accès aux classes moyennes et populaires aux espaces touristiques, il connaît, sous sa forme actuelle, une élévation très importante du niveau du confort. Au début des années 1990, les camps homologués 3 et 4 étoiles représentaient 26% du nombre de terrains et près de 41% des emplacements¹. P. Violier² note, lui aussi, cette évolution qui s'accompagne d'une diminution du nombre de structures mais d'une augmentation importante de leur taille moyenne. Cette tendance illustre la professionnalisation du secteur et la mise en place de réelles stratégies d'entreprises.

Carte 28 : L'hébergement de plein air dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique P. Mao, 2003)

¹ BETEILLE R., (1996), Le tourisme vert, Que sais-je ?, n°3124, Presses Universitaires de France, Paris, page 69.

² KNAFOU R. (1997), Tourisme et loisirs, Coll. Atlas de France, Vol. 7, co-Ed. Reclus – La documentation française, Montpellier – Paris, page 88.

Le camping est fortement lié au tourisme balnéaire. Cette carte illustre une linéarité littorale très marquée, principalement sur le front de mer de la Région Languedoc-Roussillon et du Var.

Il connaît pourtant une large diffusion dans les espaces d'arrière-pays. Ce que note R. Béteille¹, au travers une forte croissance des emplacements de camping à la ferme et des aires naturelles dans les espaces ruraux qui sont passés d'un nombre de 626 en 1981 à près de 1100 en 1992.

Au sein de ces espaces, quelques concentrations peuvent être identifiées. Il s'agit principalement du Bas-Vivarais (Ardèche du sud), mais aussi le long du Verdon, de la Haute-Durance ou encore du Tarn. Quels que soient ces espaces, l'eau joue un rôle « d'élément ludique fondamental »², qui fonde même pour partie l'attractivité d'une forme estivale de tourisme vert intérieur.

Les gîtes ruraux

L'offre de gîtes ruraux connaît, elle aussi, une croissance importante. Elle est estimée à plus 5% par an de 1988 à 1995³. Ce type d'hébergement répond aujourd'hui, à une demande spécifique. Il a de plus bénéficié « d'un transfert d'une partie des habitués de l'hôtellerie, mais surtout de l'apparition d'une clientèle propre. Ces modes d'accueil enregistrent à la fois une augmentation du nombre de lits offerts et un progrès régulier de leur fréquentation effective »⁴. De plus, leur développement dépasse très largement le seul enjeu touristique. « Les actions des milieux institutionnels du tourisme, de l'agriculture ou de l'aménagement du territoire se conjuguent aux stratégies individuelles des propriétaires privés, ce qui permet d'expliquer le développement de cet hébergement. Les subventions désormais accordées aux seules structures implantées en espace rural et respectant les normes de qualité, permettent de valoriser un patrimoine hérité ou une acquisition lourde à entretenir. Pour les agriculteurs actifs, recevoir des touristes participe aussi aux mutations à l'œuvre dans le monde rural, en phase avec la société urbaine »⁵.

¹ BÉTEILLE R., (1996), Op. Cit., page 27.

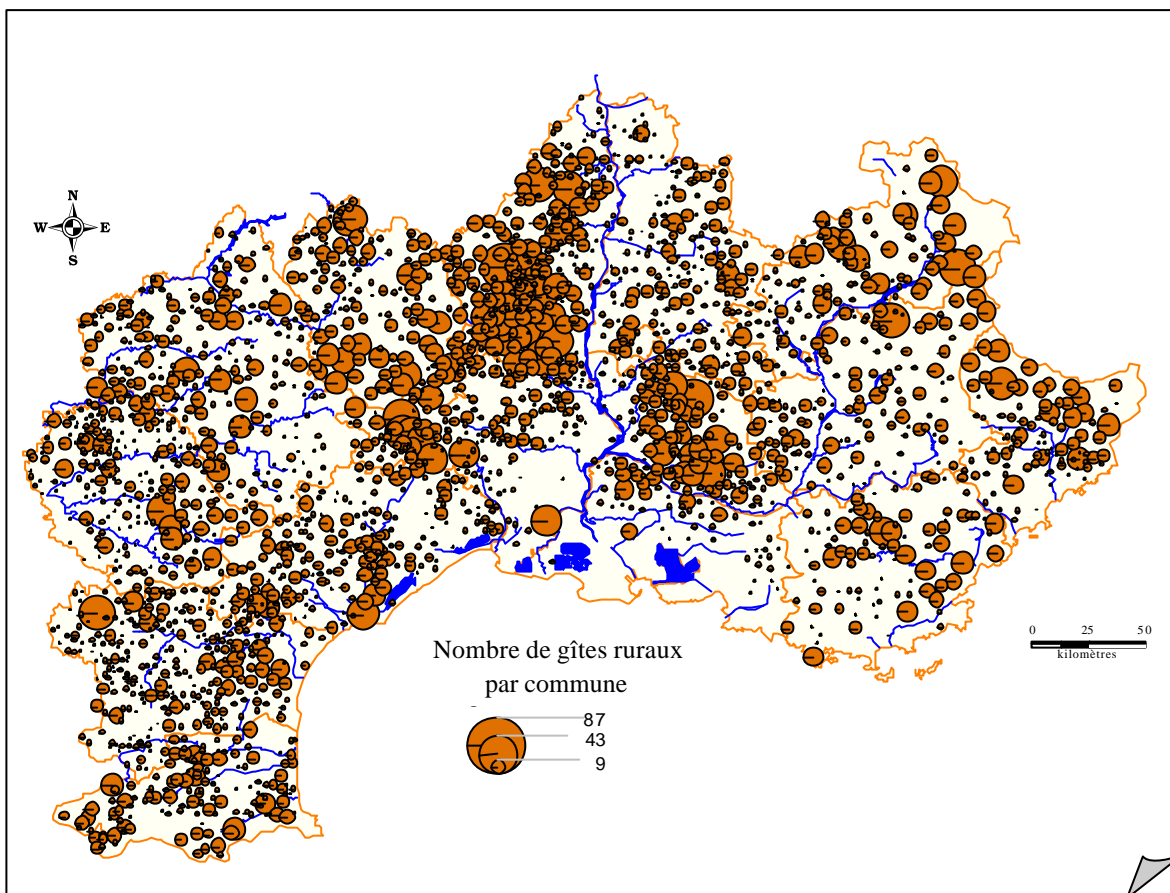
² BÉTEILLE R., (1996), Op. Cit., page 27.

³ Ph. Violler in KNAFOU R. (1997), Tourisme et loisirs, Coll. Atlas de France, Vol. 7, co-Ed. Reclus – La documentation française, Montpellier – Paris, page 92.

⁴ BÉTEILLE R., (1996), Op. Cit., pages 66 et 67.

⁵ Ph. Violler in KNAFOU R. (1997), Op. Cit.

Carte 29 : Les gîtes ruraux dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999



(Source : Communoscope 1998 – I.N.S.E.E., réalisation cartographique P. Mao, 2003)

Les gîtes ruraux sont implantés dans les interstices spatiaux en marges des grands espaces touristiques (principalement littoraux), des zones urbanisées ou dédiées aux axes de communications structurants. Cet hébergement est caractéristique des espaces ruraux d'arrière-pays au patrimoine bâti important dont il favorise indirectement la réhabilitation et l'entretien.

Ce type d'accueil s'est particulièrement développé dans les Cévennes et sur les Causses, ainsi que dans le Lubéron. Mais au-delà de ces quelques concentrations remarquables, il est présent de manière même diffuse dans l'ensemble des espaces ruraux et montagnards.

En guise de synthèse sur les hébergements touristiques, chacun d'eux (Hôtellerie, Campings et gîtes ruraux) semble répondre à une logique distincte de localisation et peut-être associé à une forme de tourisme spécifique. Dans les départements méditerranéens, peu d'espaces bénéficie concomitamment de l'implantation marquée de plusieurs types d'infrastructures (hormis peut-être le Bas-Vivarais par une association campings et gîtes).

Le guide touristique

Pour compléter cette approche des formes de « touristification » de l'espace méditerranéen français, l'analyse peut porter sur la densité des « lieux touristiques remarquables » présentés dans les guides Verts – Michelin. Ce dernier a un rôle important dans la construction des représentations sociales et des usages des espaces touristiques¹. Comme le souligne R. Knafou, « ce sont les touristes qui, en se rendant dans des **espaces sélectionnés**, ont inventé le tourisme et les lieux touristiques »². Ainsi, ils jouent « surtout un rôle prescripteur, en interprétant l'espace, en dessinant une géographie à travers une sélection et une codification – les étoiles – les lieux à voir et les itinéraires à parcourir. Les lieux sont évalués, hiérarchisés, et bénéficient d'une prime de notoriété qui se traduit dans la fréquentation. Un site qui "vaut le voyage" (3 étoiles dans le Guide Vert Michelin) enregistre des affluences élevées alors que celui jugé intéressant (1 étoile) risque de ne voir passer que quelques dizaines de visiteurs voire moins »³.

G. Cazes et R. Knafou positionnent même la présence d'étoiles comme élément de définition du lieu touristique qui « n'existe que par et pour les touristes, responsable de son invention. Il s'agit assez souvent de "haut lieu", identifiable à un nombre élevé d'étoiles dans les bons guides »⁴.

Outre les guides, de nombreuses autres procédures concourent à singulariser dans l'offre touristique certains lieux. C'est par exemple la politique des « Opérations Grands Sites » initiée et soutenue par le Ministère de l'Aménagement du territoire et de l'environnement. Elle permet de distinguer une trentaine de sites sur l'ensemble du territoire national, leur offrant de fait, un critère d'exemplarité. Il en va de même pour les sites classés au patrimoine mondial de l'U.N.E.S.C.O., « 100 plus beaux villages de France », etc.

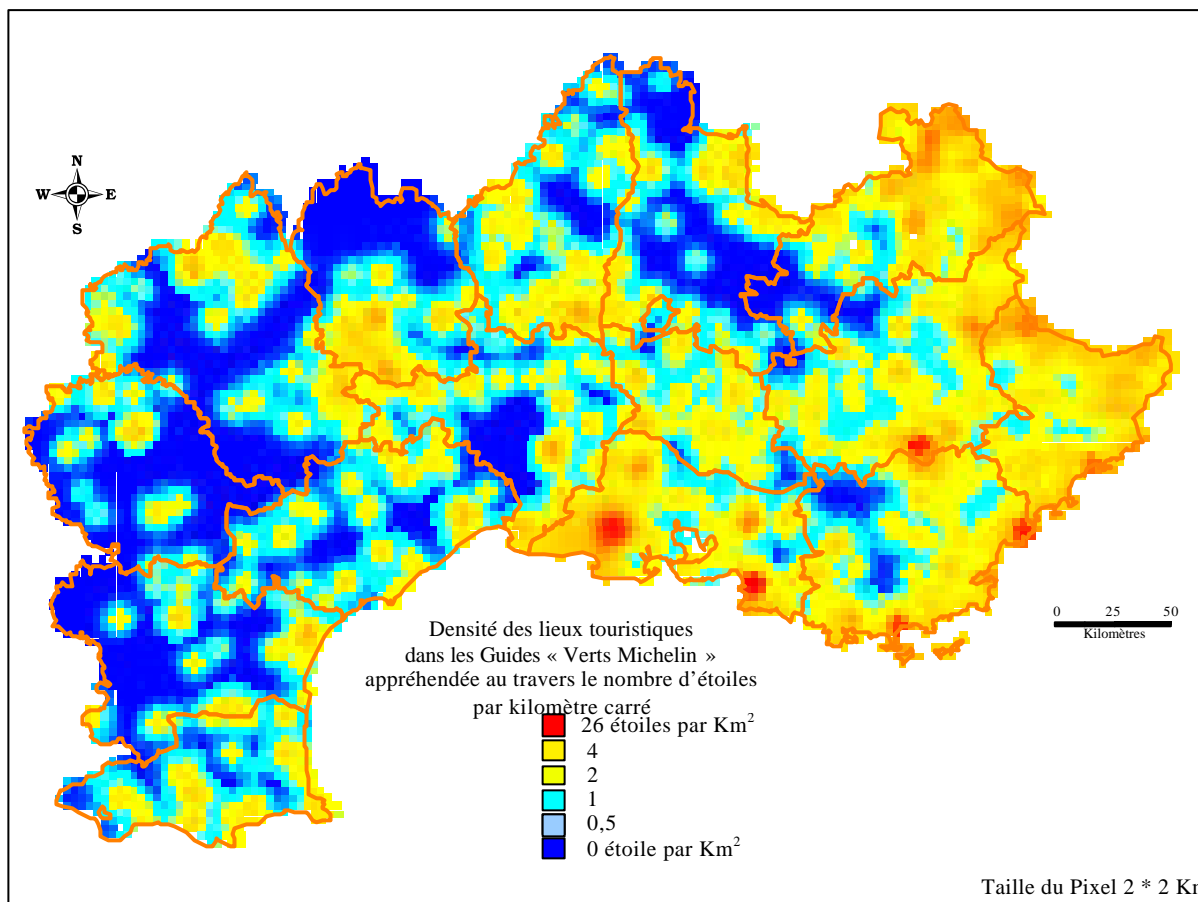
¹ Cf. Intervention de Jean Michel Dulin, responsable des guides touristiques chez Michelin, intitulé « Qu'est-ce qu'un grand site pour les professionnels du tourisme ? », Colloque international « Accueil, aménagement et gestion des grands sites » organisé par la section française de l'ICOMOS (Conseil international des monuments et des sites) et le Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, à Arles, les 18, 19 et 20 mars 1999.

² KNAFOU R. (1997), *Tourisme et loisirs*, Coll. Atlas de France, Vol. 7, co-Ed. Reclus – La documentation française, Montpellier – Paris, page 100.

³ DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (2000), *Le tourisme*, Coll. Campus Géographie, SEDES, Paris, page 48.

⁴ CAZES G. et KNAFOU R. (1995), *Le tourisme*, in *Encyclopédie de la Géographie*, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, page 829.

Carte 30 : Les espaces touristiques de la zone M.E.D.E.F. vus par le guide Michelin en 1999



(Source : Guides Verts Michelin ; réalisation de la Base de données et cartographie, P. Mao 2000-2002)

Précision méthodologique relative à la collecte et à la représentation cartographique des données collectées dans le Guide Michelin.

Tous les lieux référencés dans les Guides Verts « Michelin » couvrant la zone étudiée et bénéficiant d'une, deux ou trois étoiles ont été saisis dans une base de données (Guides Verts des Causses, Provence, Côte d'Azur, Alpes, Vallée du Rhône, Pyrénées, Périgord, Auvergne, Ed. 2000 – Paris, Clermont-Ferrand) Les lieux ont ensuite été géo-référencés et affectés à la commune sur laquelle ils sont localisés. La somme des étoiles a ensuite été réalisée par commune. La carte présente une densité d'étoiles par kilomètre carré (ceci afin d'éviter les effets de taille liés aux variations importantes des superficies communales)

Cette représentation cartographique de type raster permet d'approcher les aires d'influence des lieux touristiques. Démarche spéculative, mais il semble avéré, que l'attractivité sur une commune, d'un haut lieu touristique dépasse très souvent ses simples limites communales¹. L'objet est ici de montrer les espaces bénéficiant d'une forte renommée et inversement ceux ayant peu d'atout touristique.

¹ Ce type de représentation est d'ailleurs utilisé dans l'atlas de France du tourisme et des loisirs pour illustrer à une échelle nationale ce type de d'information (Cf. plus particulièrement l'analyse des lieux touristiques pages 56 et 57 in KNAFOU R. (1997), Op. Cit.).

L'analyse des espaces touristiques vus au travers les guides Michelin montre un étonnant déséquilibre Est – Ouest dans l'espace méditerranéen et une très forte polarisation autour de quelques hauts lieux touristiques.

Ainsi, le Sud de l'arc Alpin et l'ensemble du front de mer de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur bénéficient d'une très forte notoriété touristique dans le guide.

Deux types de polarités peuvent être distingués.

Les grandes villes, tout d'abord, qui bénéficient d'un capital architectural, historique ou culturel important comme Arles, Marseille, Nice, Toulon, Fréjus - Saint-Raphaël. Celles-ci connaissent, pour la plupart d'entre-elles, une image et une implantation touristique ancienne.

D'autre part, les reliefs « spectaculaires » qui comprennent principalement les montagnes (Alpes et Pré-Alpes calcaires, mais aussi contreforts pyrénéens de la partie sud des Pyrénées-Orientales) et les trois grands espaces de gorges calcaires (Verdon, Sud-Ardèche et Tarn-Jonte). Nous retrouvons ici les lieux remarquables des excursionnistes du début du XX^{ème} siècle valorisant des cadres paysagers exceptionnels.

Outre, ces deux grands types de polarité, se démarquent divers sous-ensembles naturels ou patrimoniaux. Cette représentation cartographique est très proche de la superposition des deux cartes relatives aux sites naturels et au patrimoine culturel proposées par R. Brunet dans l'Atlas du tourisme et des loisirs en France¹. Certains ensembles paysagers, associations de curiosités naturelles ou culturelles ou encore certains « pays » touristiques ressortent comme, par exemple, le Lubéron – Plateau d'Albion, les Causses, la partie sud du massif du Vercors, les Hauts-Plateaux Ardéchois, etc.

A l'inverse, de nombreux espaces à l'ouest de la zone M.E.D.E.F. semblent exempts de tout potentiel touristique d'un point de vue des lieux remarquables (selon les Guides Verts « Michelin »). Ces espaces sont principalement localisés dans les Départements de l'Aude, du Tarn, de l'Aveyron, de la Lozère et une large partie de la Drôme.

Ainsi, malgré une certaine diffusion des infrastructures d'hébergements sur l'ensemble des départements méditerranéens, ceux-ci connaissent d'un point de vue de la notoriété touristique de leurs territoires, une très forte hétérogénéité en terme d'image et de renommée. Cette touristicité différenciée des espaces méditerranéens entretient-elle des analogies avec la diffusion spatiale des pratiques sportives de nature ? Ce sera l'objet de la deuxième partie de cette analyse.

¹ in KNAFOU R. (1997), Op. Cit., pages 54 à 55.

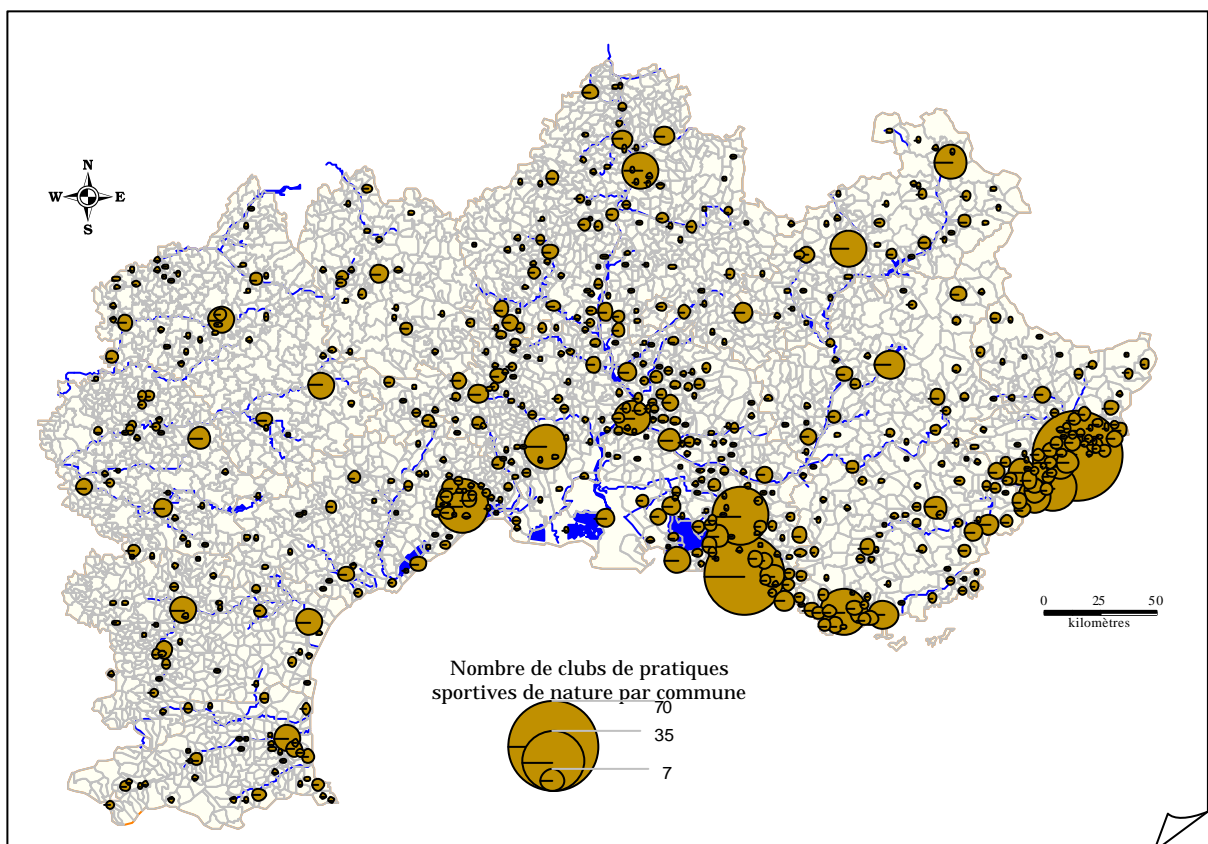
Les pratiques sportives de nature dans l'espace méditerranéen français

Pour saisir l'organisation des pratiques sportives de nature dans les espaces méditerranéens, il est possible d'interroger trois indicateurs représentés par les clubs, les prestataires de services et les lieux de consommation. Ce nouveau regard doit permettre une relecture de la sportivité aussi bien des espaces émetteurs de pratiquants que des espaces récepteurs et ainsi d'interroger, par une approche structurale, les relations pouvant exister entre cet « ici » et ces « ailleurs » à l'échelle régionale.

Les clubs de pratiques sportives de nature

Les clubs de pratiques sportives de nature sont des associations à but non lucratif qui rassemblent localement les pratiquants fédérés. Cette personne morale représente l'entité minimale mais aussi l'assise de l'organisation sportive fédérale à toutes les échelles du local au national.

Carte 31 : Les clubs sportifs de nature dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F.



(Source : fédérations sportives, années 1998-1999 ; recueils des données N. Dupuy – P. Mao, traitements statistiques et cartographiques - P. Mao, 2003)

Les clubs¹ représentent, sous une forme contemporaine, les multiples sociétés savantes, groupements, clubs académiques, etc. dont l'apparition a rythmé toute l'histoire des sports de nature. Le rôle de ces acteurs dans la gestion et le développement des lieux sera présenté dans la dernière partie de cette thèse. Dans le cadre de cette analyse, la présence de club est un indicateur de la localisation et de la sportivité des centres émetteurs de pratiquants.

Cette carte n°31 illustre le réseau urbain de cet espace appréhendé par le nombre de clubs par commune. Elle permet une relecture efficace du semi-urbain et distingue les métropoles régionales et divers pôles départementaux. Cela se vérifie pour les espaces connaissant de fortes concentrations urbaines (les Alpes-Maritimes avec la conurbation Grasse – Cannes - Nice par exemple) mais aussi pour les départements possédant des systèmes urbains mono-céphales (Valence dans la Drôme), bi-céphales (Gap – Briançon dans les Hautes-Alpes, Millau – Mende dans l'Aveyron), etc.

Cette relation forte entre les espaces urbains et les clubs de pratiques sportives de nature semble, *a priori*, suivre les hiérarchies urbaines de cet espace.

Comme le présente le tableau n°16 (page suivante), ce service aux populations peut être qualifié d'activité banale². La variable population influence directement la localisation des clubs dans cet espace régional. Ainsi, la répartition communale de ces associations suit logiquement les hiérarchies urbaines. La primatie de Marseille s'illustre normalement. Avec 70 clubs, la ville domine largement, suivie par ordre d'importance par les autres grandes métropoles régionales.

Si cette logique est respectée pour les agglomérations des huit premiers rangs, un certain nombre d'autres logiques interfèrent pour les villes de rang inférieur.

La ville de Gap (Hautes-Alpes) par exemple se positionne au neuvième rang des villes sportives malgré une population l'ordonnant à la 31^{ème} position des métropoles régionales. Cette singularité se retrouve, d'une manière encore plus flagrante, pour Briançon qui avec 15 clubs, possède une association pour 716 habitants. Ces deux villes avec Digne-les-Bains, Millau et Rodez sont caractérisées par une intensité sportive très supérieure à la moyenne régionale.

¹ Sont regroupés sous l'appellation de clubs, les associations sportives adhérentes au Club Alpin Français (C.A.F.), à la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) ayant une section V.T.T., à la F.F. de Canoë-Kayak (F.F.C.K.), à la F.F. de la montagne et de l'Escalade (F.F.M.E.), à la F.F. de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.), à la F.F. de Spéléologie (F.F.S.) et à F.F. de Vol-Libre (F.F.V.L.); soit sept fédérations sportives représentatives des activités sportives de nature à l'échelle régionale ou nationale.

² BEGUIN H. (1995), La localisation des activités banales in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 497 à 513.

Tableau 16 : Les vingt communes des départements méditerranéens possédant le plus de clubs sportifs de nature en 1999

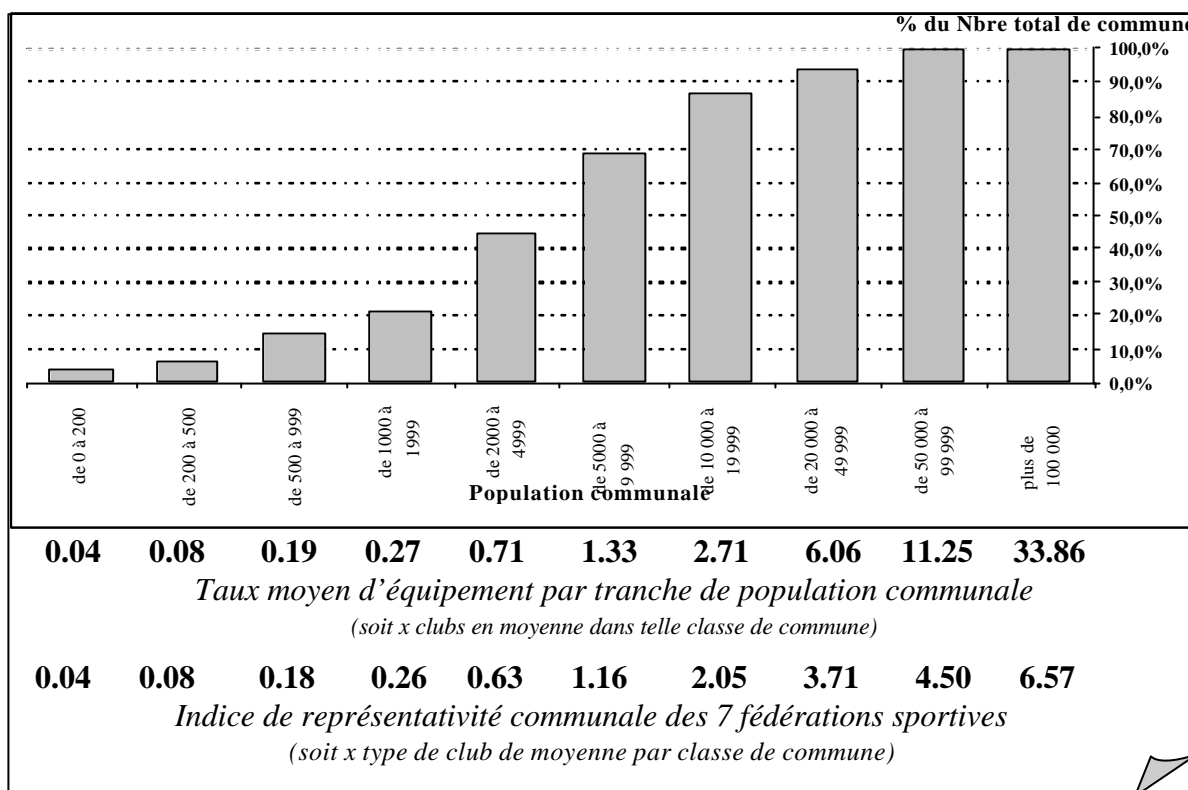
Classement	Commune	Nbre de club sportif de nature	Population Communale R.G.P. 1999	Rang de la ville	Nbre d'hab. par club sportif de nature
1	MARSEILLE	70	798 430	1	11406
2	NICE	50	342 738	2	6855
3	MONTPELLIER	33	225 392	3	6830
4	TOULON	27	160 639	4	5950
5	AIX-EN-PROVENCE	23	134222	5	5836
6	NIMES	23	133 424	6	5801
7	AVIGNON	18	85 935	8	4774
8	VALENCE	17	64 260	12	3780
9	GAP	17	36 262	31	2133
10	ANTIBES	16	72 412	9	4526
11	BRIANCON	15	10 737	105	716
12	HYERES	13	51 417	14	3955
13	DIGNE-LES-BAINS	12	16 064	67	1339
14	PERPIGNAN	11	105 115	7	9556
15	MILLAU	11	21 339	50	1940
16	CANNES	10	67 304	11	6730
17	NARBONNE	10	46 510	17	4651
18	CARCASSONNE	10	43 950	19	4395
19	MARTIGUES	10	43 493	23	4349
20	RODEZ	10	23 707	46	2371

(Source : Population R.G.P. 1999 - I.N.S.E.E. ; fédérations sportives, années 1998-1999 ; recueils des données N. Dupuy – P. Mao, traitements statistiques et cartographiques - P. Mao, 2003)

L'utilisation de ces données « clubs » impose quelques précautions, au même titre que les données relatives aux pratiquants fédérés dont une analyse critique a été proposée précédemment. Selon les pratiques appréhendées, les types d'espaces (taille de l'agglomération, espaces péri-urbains ou ruraux, le nombre d'adhérents des clubs sportifs varient considérablement. Par exemple, en utilisant des données extrêmes, le CAF de Grenoble – Isère rassemble 8204 adhérents en 1999, à l'échelle nationale les clubs affiliés à la F.F. de Spéléologie rassemblent en moyenne 15 adhérents par association.

Pourtant, à une échelle pluri-régionale et en prenant en compte de nombreuses activités, il s'agit d'une donnée facilement mobilisable. De plus, certaines fédérations hésitent à diffuser les informations relatives au nombre de pratiquants, ou même, ne possèdent pas de données informatisées à l'échelle de l'association. Elles se limitent souvent à communiquer les données départementales, données ensuite rassemblées par le service Statistique du Ministère des sports. Pour plus d'information Cf. : MAO P. (2002) (sous la direction de), L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

Graphique 18 : Probabilité d'apparition des clubs de pratiques sportives de nature en fonction de la taille de la commune dans les départements méditerranéens



(Source : Population R.G.P. 1999 - I.N.S.E.E. ; fédérations sportives, années 1998-1999 ; recueils des données N. Dupuy – P. Mao, traitements statistiques et cartographiques - P. Mao, 2003)

Dans cet espace régional, la présence d'un club sportif de nature se généralise dans les communes dont la population varie entre 5000 et 9999 habitants (près de 70% des communes de cette classe possèdent un club).

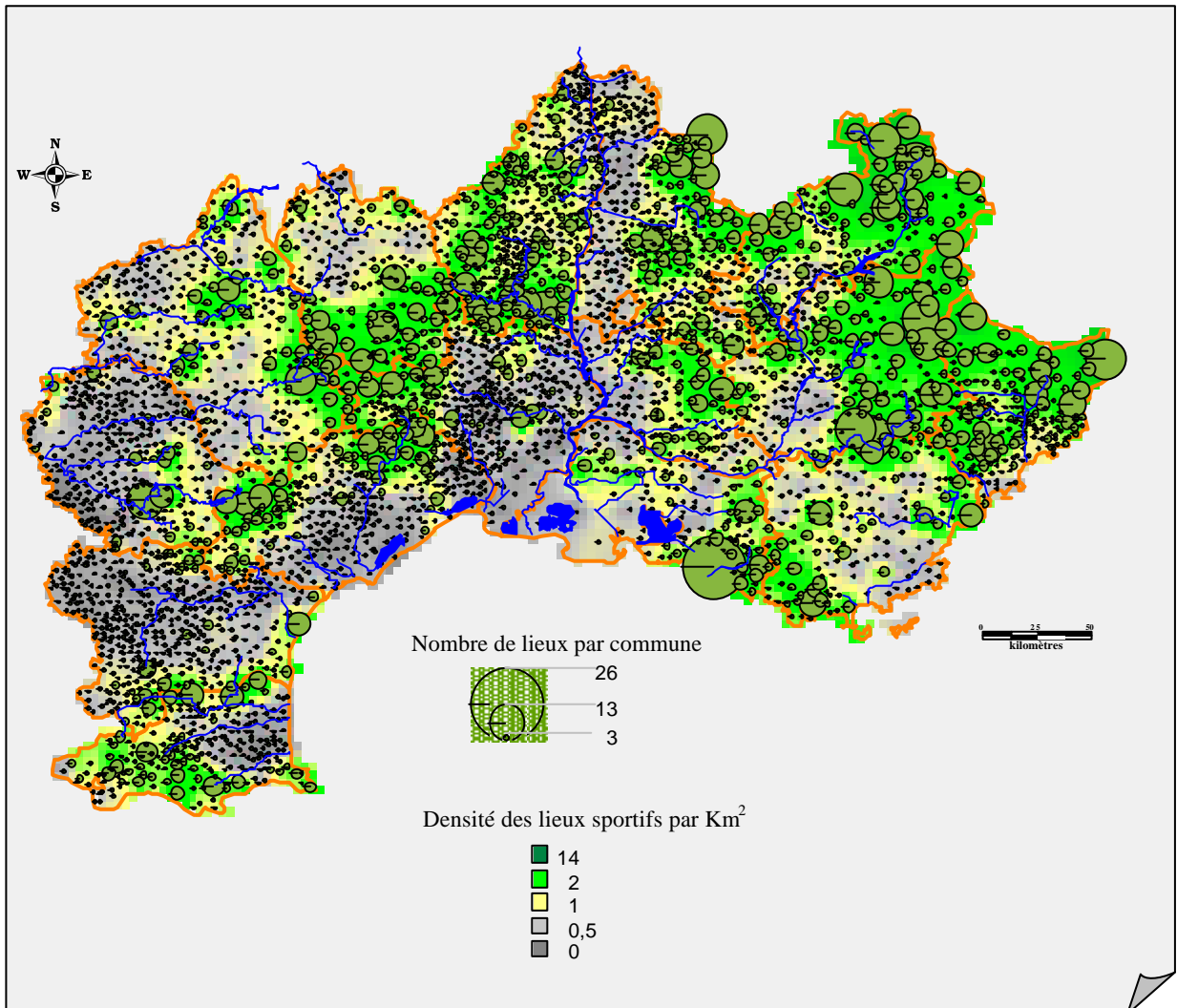
Notons que si les communes de 10 000 à 19 999 habitants possèdent en moyenne deux clubs affiliés à deux fédérations distinctes, dans les classes d'importances supérieures, l'augmentation du nombre de clubs ne s'accompagne pas pour autant d'une large diversification du nombre de pratiques sportives de nature. Ainsi, les communes de 20 000 à 49 999 habitants possèdent en moyenne 6 clubs mais pour seulement 3 pratiques sportives distinctes représentées. Seules les communes de plus de 100 000 habitants (avec près de 34 clubs de moyenne) approchent une représentativité des sept fédérations étudiées.

En conclusion, les liens forts existant entre le réseau des villes et la localisation des clubs montrent et valident que l'ici, le lieu de vie des pratiquants demeure majoritairement au sein des espaces urbains. Dès lors, comment s'organisent les relations de ces derniers avec l'ailleurs ou les lieux de consommation sportifs ?

Les lieux de pratiques sportives de nature

Ce changement d'échelle (du national au régional) permet d'affiner le regard porté sur l'organisation des lieux de pratiques sportives de nature. L'inégale diffusion des lieux offre un indicateur de la sportivité différenciée des espaces méditerranéens. Le développement d'un tourisme sportif ou d'espaces récréatifs repose rarement sur la présence d'une seule pratique sportive de nature. L'analyse portera donc sur l'ensemble des activités, quels que soient leurs modes de localisation (Cf. début du Chapitre 1 de cette même partie).

Carte 32 : Les sites de pratiques sportives de nature dans les départements méditerranéens en 1999



(Source : base de données « lieux de pratiques sportives de nature », cette information correspond à la densité des lieux de pratiques de l'escalade, de canyon, de via ferrata, des grandes cavités spéléologiques, des sites de vol-libre labélisés F.F.V.L. et de Parcours Acrobatiques en Forêt, les espaces de randonnée, le nombre de centres équestres, de centres V.T.T. (F.F.C. et F.F.C.T.) et de tronçons navigables pour les pratiques d'eau vive en 1999-2000, sources des données présentées précédemment, TEO-CERMOSEM, Traitement statistique et réalisation cartographique, P. Mao, 2003)

Cette représentation cartographique montre de nombreuses disparités dans la diffusion infra-régionale des lieux de pratiques sportives de nature. Elle montre une double lecture des espaces méditerranéens ; d'un côté ceux marqués par une forte concentration d'espaces de pratiques sportives de nature qui s'opposent à de larges zones connaissant de très faibles densités de lieux.

Tous les reliefs ressortent nettement en possédant les plus fortes densités de lieux sportifs de nature. Les Alpes principalement, mais aussi les contreforts des Cévennes, les Causses, l'Espinouse et le Bas-Vivarais, les Pré-Alpes calcaires (Vercors, Dévoluy, Baronnies, Buëch, Lubéron, etc.), le littoral entre Marseille et Toulon s'étendant jusqu'à la montagne de la Sainte Victoire, et enfin les Pyrénées-Orientales et les Corbières.

Cette relecture de l'espace sportif met de nouveau en exergue, la place du relief (sous toutes ses formes, montagnard, piémont, zone karstique, relief spectaculaire, etc.) comme « la » logique de milieu ayant une influence prégnante dans la localisation des lieux sportifs¹.

A l'inverse, divers espaces s'illustrent par une quasi-absence de lieux de pratiques sportives. C'est le cas des grandes vallées (Rhône, Durance jusqu'au lac de Serre-Ponçon par exemple), les plaines côtières du Languedoc-Roussillon, la partie nord de l'Aude et l'est du département du Tarn.

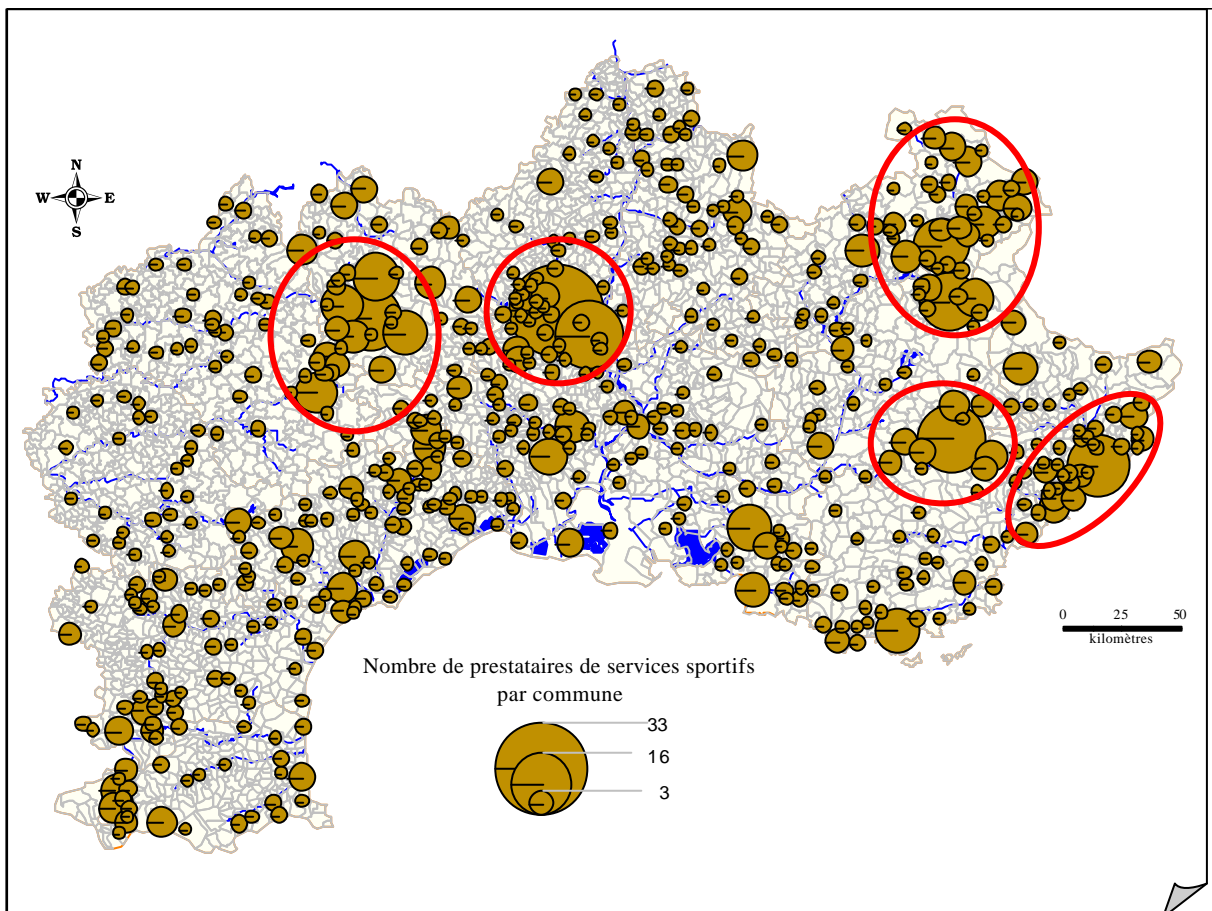
Là encore, cette carte illustre une lecture en négatif très marquée des espaces ruraux. Ainsi, les espaces investis par les axes de communication structurants, ceux connaissant une très forte densité de population ou encore ceux dédiés à une agriculture intensive ou à forte valeur ajoutée sont peu propices à la localisation des lieux de pratiques sportives de nature. L'ensemble des logiques analysées lors de l'étude de l'espace fonctionnel à l'échelle nationale s'applique ici parfaitement.

¹ Voir pour plus d'information : LEONARD M., MAO P. (2002), La géomorphologie comme facteur de localisation et d'attractivité des sites de pratiques sportives de pleine nature en France in revue « Travaux et Recherches » de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne, Suisse.

Le secteur professionnel, les prestataires de services sportifs

Le secteur professionnel de l'encadrement sportif de nature était traditionnellement durant la période moderne l'apanage des guides de haute montagne et des moniteurs de ski, seules pratiques bénéficiant d'un cadre juridique explicite (loi de 48). Ils se concentraient alors logiquement à proximité des espaces montagnards, principalement dans les massifs alpins et mais aussi pyrénéens.

Carte 33 : Les prestataires de services sportifs dans les départements méditerranéens en 1999



(Source : Pages Jaunes des annuaires téléphoniques, Documentations touristiques (C.D.T., C.R.T. et O.T.S.I.)¹, années 1998-1999 ; recueils N. Dupuy – P. Mao, traitements statistiques et cartographiques P. Mao, 2003)

¹ Cette illustration cartographique a été réalisée à partir du croisement de deux sources d'information distinctes : une recherche systématique des prestataires dans les annuaires téléphoniques par l'intermédiaire de mots clés ; cette information a ensuite été croisée avec les documents de promotion touristique des Comités Régionaux et Comités Départementaux du Tourisme, ainsi que les principaux Offices du Tourisme et Syndicats d'Initiatives présents dans cet espace méditerranéen (information collectée par un mailing systématique réalisé auprès de ces organismes). Pour plus de renseignements Cf. DUPUY N. (1998), Un système de gestion de bases de données, outil de modélisation, de représentation et d'analyse spatiale des sites de pratiques sportives de pleine nature : Le cas des montagnes méditerranéennes françaises, mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, U.J.F., Grenoble.

La création et la structuration de divers brevets professionnels (B.E.E.S.), la diversification des pratiques sportives encadrées et la multiplication des offres commerciales (encadrement et location de matériel) durant l'ère californienne puis marketing vont accélérer ce processus de diffusion de l'offre commerciale à de nombreux autres espaces. Cette recomposition des espaces sportifs commerciaux va s'accompagner d'une multiplication des enjeux et conflits¹ territoriaux issus de la délimitation des espaces légitimes des diverses corporations professionnelles représentées sur ces espaces (Cf. Partie 2, approche géo-historique).

Si les prestataires de loisirs sportifs connaissent une certaine diffusion dans les espaces méditerranéens français, cinq lieux sont marqués par une certaine concentration du phénomène. Il s'agit principalement des trois grands espaces de gorges calcaires du Verdon, de l'Ardèche et du Tarn-Jonte, d'un espace montagnard représenté par la Haute Durance et l'Ubaye et d'une linéarité sur le littoral des Alpes-Maritimes (principalement centrée sur Nice).

Pourtant, suivant les activités proposées par ces prestataires, celles-ci connaissent une inégale diffusion infra-régionale. La planche cartographique n°34 (ci-après), illustre cette diversité dans les modes de localisation des prestataires au travers quatre exemples : les centres de tourisme équestre, les loueurs de canoë-kayak, les écoles de vol-libre (parapente et delta-plane) et enfin les bases nautiques proposant des descentes de rivière en rafting.

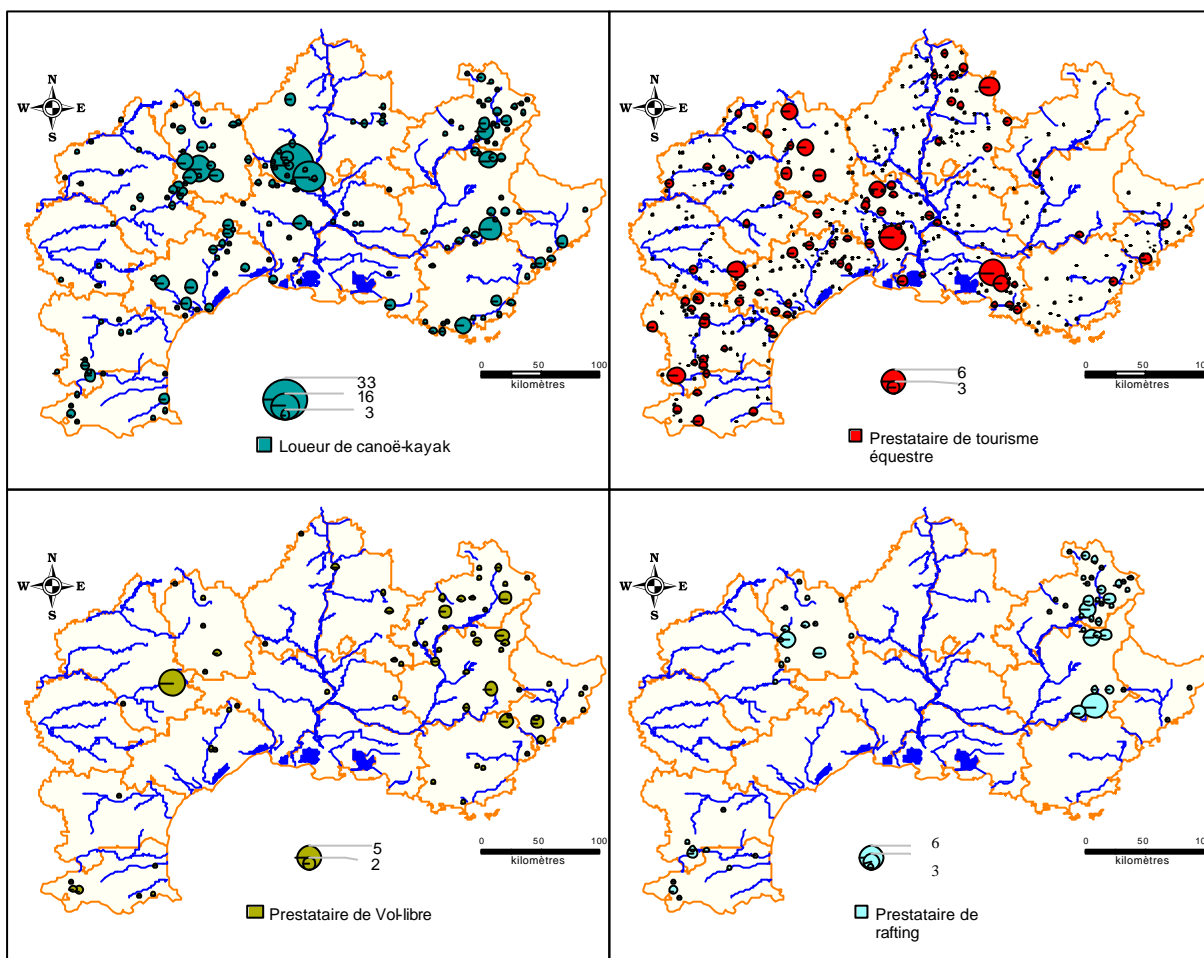
L'offre commerciale de tourisme équestre² connaît la plus large diffusion. Elle est présente dans tous les départements de cet espace. Une logique d'arrière-pays est fortement marquée dans la région Languedoc-Roussillon. Les départements alpins semblent moins propices à l'installation de ces prestataires. L'influence urbaine est ici moins marquée que pour les centres équestres. Pourtant la proximité de Marseille – Aix-en-Provence, de Nîmes – Avignon par exemple favorise la localisation d'un certain nombre d'infrastructures.

Les bases nautiques proposant des descentes de rivière en raft connaissent une diffusion spatiale bien moindre que celle du tourisme équestre. Seuls quatre espaces sont concernés par cette activité : La Haute Durance, l'amont du Verdon, la Lozère et enfin une certaine diffusion dans les Pyrénées-Orientales.

¹ BOURDEAU P. (1991), L'escalade en France, Pratiques sportives et débouchés professionnels, les métiers du sport, La documentation française, Paris.

² Il ne s'agit plus de tous les centres équestres, comme présenté précédemment, mais uniquement ceux proposant une prestation touristique (séjours, randonnées accompagnées, circuits itinérants, etc.)

Carte 34 : Planche cartographique présentant les inégales diffusions spatiales des prestataires de services sportifs dans les départements méditerranéens en 1999



(Sources : Pages Jaunes des annuaires téléphoniques, Documentations touristiques (C.D.T., C.R.T. et O.T.S.I.) années 1998-1999 ; recueils N. Dupuy – P. Mao, traitements statistiques et cartographiques P. Mao, 2003)

Les écoles de vol libre se localisent principalement de manière diffuse dans les vallées alpines. La ville de Millau avec 5 prestataires fait exception.

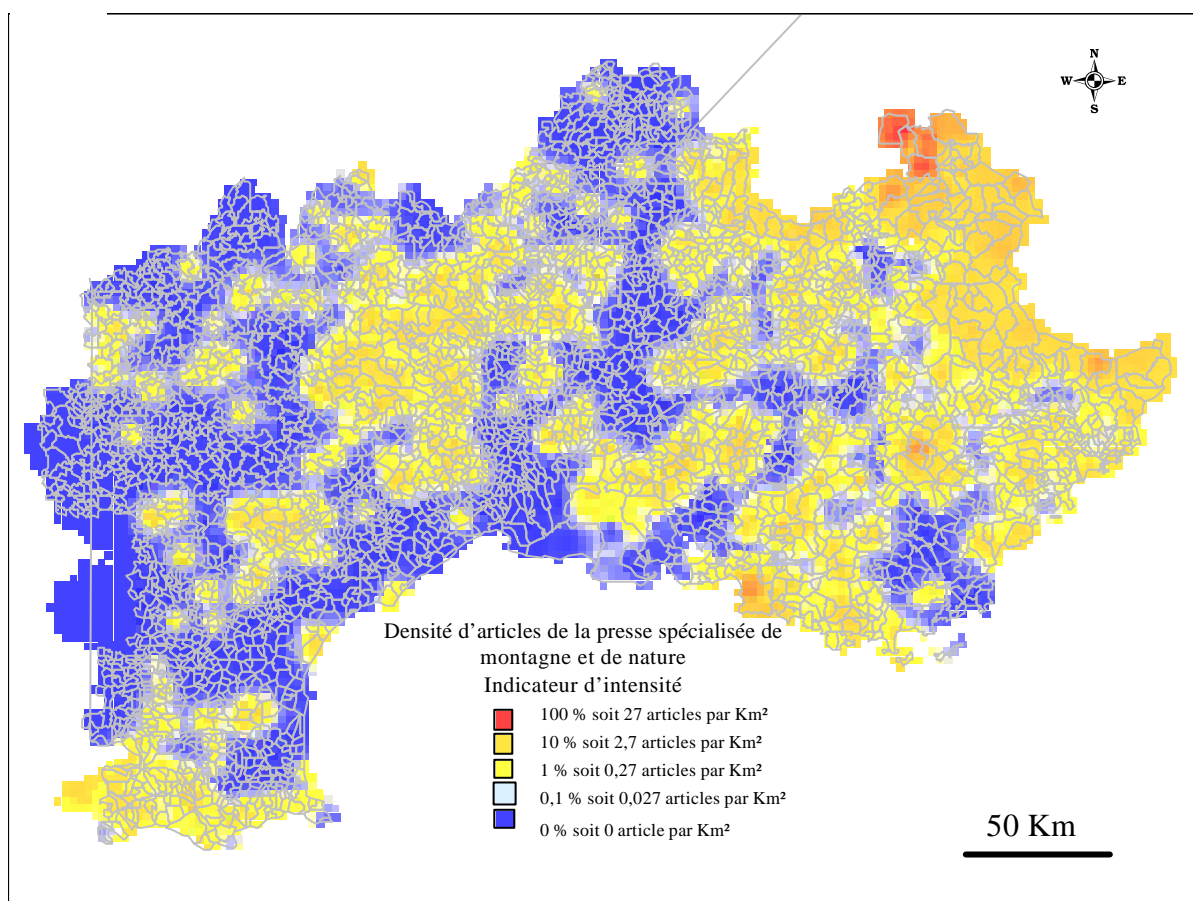
Trois logiques distinctes peuvent être distinguées pour l'implantation des loueurs de canoë-kayak. Une grande partie de l'offre commerciale (près de 55% des prestataires) se concentre sur quatre rivières (Ardèche principalement – 65 loueurs, les Gorges du Tarn, la haute Durance et le Verdon. Mais ces prestataires sont aussi implantés sur le littoral méditerranéen (canoë de mer) ainsi que sur quelques rivières de seconde importance (l'Hérault, le Gardon, la Drôme par exemple).

De nombreux lieux possèdent un marquage territorial et une identité professionnelle très marquée. Ces espaces touristiques, pour la plupart, sont fortement imprégnés par une image sportive particulière. Ainsi, la Basse-Ardèche et le Tarn sont associés à la pratique du Canoë-Kayak, le Verdon et la Durance aux activités d'eau vive, Millau au parapente, etc.

Analyse de deux vecteurs informationnels sportifs

Les différents vecteurs d'information sportifs sont une autre information mobilisable à l'échelle régionale. Leur analyse illustre non plus la présence d'un lieu dans l'espace, mais l'importance du discours véhiculé par les médias. Cette information permet indirectement de hiérarchiser la renommée ou la « qualité » récréative des divers espaces¹. Il peut être considéré comme le pendant sportif du Guide Michelin. La carte n°35 présente une étonnante corrélation des deux phénomènes (sportif et touristique), si on exclut dans cette dernière, l'influence des centres urbains touristiques.

Carte 35 : Les espaces sportifs de nature de la zone M.E.D.E.F. vus par la presse spécialisée entre 1980 et 1999



(Source : Base de données « Alpidoc »² + autres revues in base de données « vecteurs d'information zone M.E.D.E.F. »³ – C.E.R.M.O.S.E.M.; réalisation de la Base de données et cartographie, P. Mao 2000-2003)

¹ Nous reviendrons plus longuement dans la Partie suivante, sur le rôle et les fonctions de ces vecteurs d'information, qui seront qualifiés ultérieurement de médiateurs socio-territoriaux.

² Une présentation complète de cette base de données « Alpidoc » sera proposée dans le chapitre 2 de la Partie II. Nous y renvoyons le lecteur pour de plus amples renseignements.

³ ont été ajoutés à la base de données « Alpidoc » (même méthode de collecte et de saisie des informations), les revues : canoë-Kayak magazine, Vélo Vert et V.T.T. Magazine, Revue de spéléologie fédérale SPELUNKA et enfin la revue de vol-libre Areal.

La presse spécialisée dans les sports de nature offre un excellent exemple d'une lecture en négatif de l'espace méditerranéen. Elle entretient de nombreuses similitudes avec la carte des lieux de consommation présentée précédemment. Les mêmes logiques organisent les deux phénomènes. Tous les reliefs, espaces montagnards et naturels sont ici représentés.

Au sein de ces espaces, quatre lieux polarisent, plus particulièrement le discours journalistique ; les massifs de l'Oisans et du Mercantour, les Gorges du Verdon et les Calanques ressortent nettement.

La présentation des différents indicateurs de sportivité ou de touristicité des espaces méditerranéens français montre une grande diversité des logiques de diffusion spatiale de ces deux phénomènes. Dans la continuité de cette analyse, pour tenter de mettre en perspective ces différentes variables et apposer un regard quantitatif sur certaines analogies pressenties visuellement, deux approches complémentaires sont proposées :

- la recherche d'une éventuelle corrélation statistique entre les différentes variables utilisées. L'objectif principal est de montrer les types de milieux et d'organisations territoriales pouvant être associés à la présence d'une ou plusieurs variables sur une entité communale donnée ;

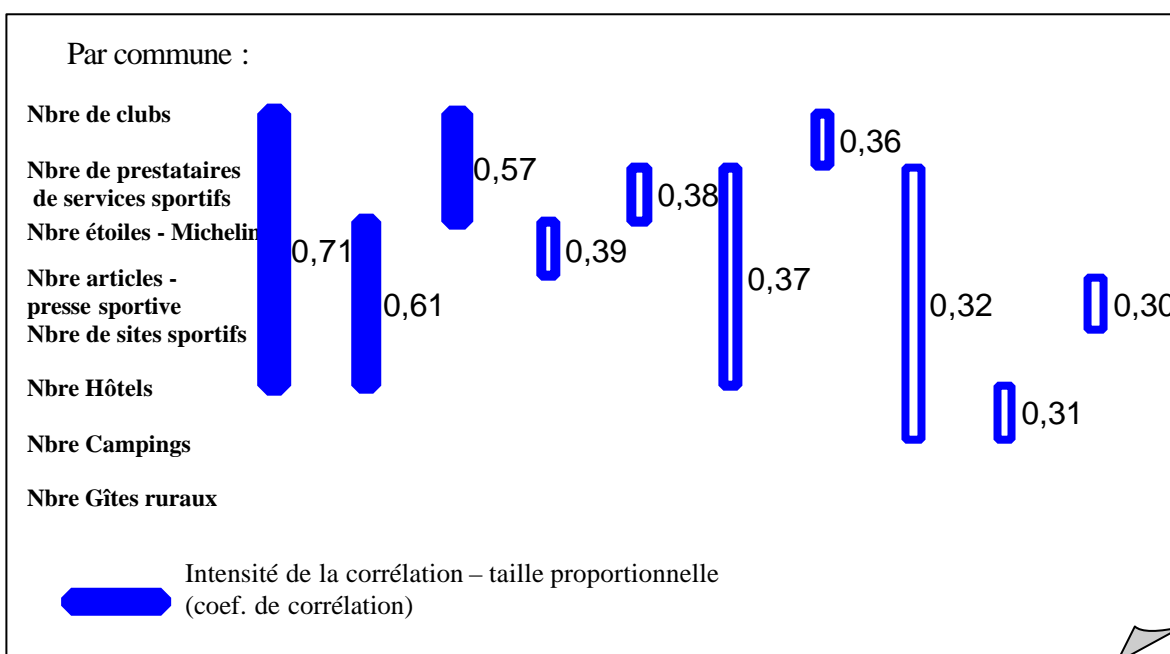
- une analyse typologique des systèmes sportifs et touristiques locaux afin d'identifier ou de délimiter d'éventuels bassins touristiques et/ou sportifs homogènes (il s'agit ici d'une hypothèse) et ainsi de proposer en terme de recomposition territoriale d'offrir à cette échelle régionale un nouveau zonage adapté à ces problématiques (rappelons qu'il s'agit là, d'un des objectifs principaux des Schémas de Services Collectifs du Sport, issus de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement Durable du Territoire, dite loi Voynet de 1999¹).

¹ Les références complètes de cette loi ont été proposées en introduction de cette thèse.

3. Approche typologique des lieux sportifs dans les montagnes méditerranéennes

La recherche d'une corrélation statistique entre les différents indicateurs touristiques et sportifs présentés précédemment révèle un certain nombre d'associations. Certaines d'entre-elles avaient déjà été présentées lors des analyses cartographiques.

Figure 27 : Analyse des corrélations statistiques entre différents indicateurs sportifs et touristiques dans l'espace méditerranéen français



(Source : B.D. Sport – Nature – M.E.D.E.F. ; I.N.S.E.E. et inventaires personnels 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao, 2003)

Les corrélations qui ont les intensités les plus fortes, associent les trois variables « Clubs sportifs » – « Hôtels » et « Etoiles au guide Michelin ». Ce sont des indicateurs des espaces urbains, principaux foyers émetteurs des pratiquants fédérés.

D'autres corrélations moins marquées existent, permettant de formuler quelques hypothèses (la faible intensité de ces corrélations ne permet pas statistiquement de les valider immédiatement) :

- le nombre d'étoiles au guide Michelin avec le nombre d'articles dans la presse spécialisée de montagne et de nature. Les espaces naturels remarquables ou pittoresques (gorges, reliefs spectaculaires, montagnes, etc.) bénéficieraient conjointement d'une forte médiatisation sportive et touristique ;
- les prestataires de services sportifs sont respectivement corrélés avec les variables « étoiles au Guide Michelin » (0,38), « Hôtel » (0,37), « Clubs sportifs » (0,36), « Campings ». Cela montrerait une présence de ces prestataires aussi bien dans les espaces urbains que touristiques. Leurs logiques de localisation impliqueraient donc la présence d'une population résidente qu'elle soit temporaire (espaces touristiques) ou permanente (lieu de résidence et de vie) ;
- une corrélation de plus faible intensité (0,30) existe entre les variables « Hôtels » et les « Campings », toutes les deux permettant d'identifier des espaces récepteurs tous types de milieux confondus ;
- une dernière association existe entre la variable « Nombre de lieux sportifs » et « article de la presse spécialisée sportive ». Sa faible intensité (0,30) montrerait une certaine sélectivité du regard journalistique ; la présence de lieux sportifs n'impliquant par obligatoirement une médiatisation de ces derniers (Cf. Chapitre 2, Partie IV).

Pour finir, aucune autre variable ne semble pouvoir être corrélée avec les logiques de localisation des gîtes ruraux. Ceux-ci seraient donc un marqueur fort des espaces restant en marge des phénomènes aussi bien touristiques que sportifs. En outre, la carte des gîtes illustre leur absence à proximité des espaces urbanisés. Ce type d'hébergement serait donc un marqueur fort de « l'espace rural banal » pour reprendre l'expression de B. Kayser¹ donc non investi par un système productif à forte valeur ajoutée qu'il soit du secteur primaire (agriculture intensive par exemple), secondaire ou tertiaire (dont les grands espaces touristiques).

Le tableau n° 17 synthétise les différentes classes de communes regroupées par une proximité statistique entre les huit variables touristiques et sportives interrogées. Il distingue 7 types de systèmes territoriaux locaux vus à travers une problématique touristique-sportive.

¹ KAYSER B. (1993), Des campagnes vivantes in Naissances de nouvelles campagnes, DATAR, de l'Aube, La Tour d'Aigues, pages 7 à 21. ou KAYSER B. (1993), L'avenir des campagnes vivantes, Purpan, n°167, pages 140 à 148.

Tableau 17 : Résultats de la typologie des communes touristiques et sportives dans la zone méditerranéenne française

Classe	Nbre de Co.	Nombre de clubs sportifs	Nombre de prestataires de services sportifs	Nombre d'étoiles au guide Michelin	Nombre d'articles dans la presse spécialisée	Nombre de lieux de pratiques sportives de nature	Nombre d'hôtels	Nombre de campings	Nombre de gîtes ruraux
Communes non sportives et touristiques									
Classe n° 1	1749	0,21	0,16	0,12	0,13	1,09	0,39	0,30	0,23
Classe n° 7	199	0,11	0,11	0,02	0,01	0,00	0,24	0,16	1,46
Classe n° 8	890	0,19	0,17	0,14	0,13	1,27	0,37	0,33	2,84
Centres émetteurs principaux de pratiquants									
Classes n° 11 et 14	12	22,73	9,64	18,09	2,00	1,82	61,73	4,55	0,17
Communes touristiques et émettrices de pratiquants									
Classe n° 6	23	5,83	2,61	5,78	0,61	2,22	25,00	10,78	2,22
Communes très sportives et touristiques									
Classe n° 2	7	1,75	21,57	13,43	62,43	16,71	5,86	3,57	9,86
Communes touristiques et sportives									
Classes n° 9 et 10	75	1,10	2,64	1,46	4,62	8,13	3,23	2,89	4,10
Communes touristiques mais peu sportives									
Classes n° 3, 4 et 13	178	2,63	2,10	1,90	0,80	2,99	7,66	4,21	2,85
Communes non-sportives, hébergements en gîte									
Classes n° 5 et 12	697	0,20	0,30	0,25	0,22	1,42	0,51	0,54	11,32
Valeur moyenne de l'ensemble des communes M.E.D.E.F.		0,44	0,41	0,37	0,38	1,40	1,14	0,66	3,15

(Source : B.D. Sport – Nature - M.E.D.E.F. ; I.N.S.E.E. et inventaires personnels 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao, 2003)

Ce tableau présente les résultats bruts de la typologie communale réalisée grâce au logiciel Sphinx. Les valeurs en rouge montrent une sous représentation de la variable dans une classe. A l'inverse, les valeurs en bleu montrent une sur-représentation du phénomène.

Pour présenter ces différents types, nous ne retiendrons que les éléments clés permettant de différencier ces classes entre-elles.

Les communes en marge des dynamiques sportives et touristiques.

Les classes n°1, 7 et 8 représentent des communes où toutes les variables touristiques et sportives connaissent une très forte sous-représentation (la n°7 est de loin la plus distante des variables touristico-sportives retenues, puis la n°1 et enfin la n°8). Ces classes possèdent des effectifs conséquents puisqu'elles représentent respectivement 1764, 199 et 890 communes soit 74,2% des entités étudiées. Au vu de la problématique de ce travail, elles peuvent être regroupées sous l'appellation générique de « **communes non sportives et non touristiques** ».

Les principaux centres émetteurs de pratiquants

Les grands centres émetteurs de pratiquants sont rassemblés dans les classes 11 et 14. Elles regroupent les communes de Nice, Antibes, Cannes, Menton, Aix-en-Provence, Arles, Nîmes, Montpellier, Hyères, Toulon, Avignon et Marseille (cette dernière a une place à part, car contrairement aux autres grandes agglomérations, celle-ci possède de nombreux sites de pratiques sportives de nature grâce à sa proximité des Calanques, qui constituent pour diverses activités (randonnées, escalade, spéléologie, etc.), un espace naturel d'exception. Marseille est, à ce titre, un grand centre émetteur de pratiquants mais aussi un espace récepteur de premier ordre).

Toutes ces communes urbaines possèdent un nombre de clubs élevé (22,73 de moyenne – en relation directe avec les hiérarchies urbaines comme démontré précédemment), un nombre conséquent de prestataires de services sportifs (près de 10) ainsi que de nombreuses infrastructures hôtelières (plus de 60 en moyenne par commune). A l'inverse, hormis la cité phocéenne, ces communes ne possèdent pas de lieux sportifs. D'un point de vue touristique, elles bénéficient d'une forte représentativité dans le guide Michelin (architecture et bâti, musées, lieux pittoresques, etc.).

Ce sont donc, à la fois des communes possédant un fort patrimoine touristique et les grands centres émetteurs de pratiquants de cet espace régional.

Communes touristiques et émettrices de pratiquants

Ce troisième type de communes représente simultanément des espaces récepteurs (villégiature touristique ou de transit - affaire) et émetteurs de pratiquants (près de 6 clubs sportifs en moyenne par commune). Il s'agit dans leur majorité de communes urbaines de second rang (face aux grands pôles urbains régionaux) ayant des infrastructures d'accueil conséquentes (25 Hôtels en moyenne et près de 11 campings).

Certaines ont une fonction touristique très marquée, comme Saint-Raphaël, Fréjus, Castellane ou Millau par exemple. D'autres correspondent à des villes localisées sur les grands axes de communication (Valence, Orange, Perpignan, etc.).

Communes très sportives et touristiques

Ces communes connaissent une concentration remarquable des variables sportives et touristiques (exception faite du nombre de clubs sportifs, les positionnant comme exclusivement des espaces récepteurs). Seules sept communes se singularisent dans cette classe. Il s'agit de La Grave, La Chapelle-en-Valgaudemar, Monêtier-les-Bains, Pelvoux, dans les Hautes-Alpes (collectivités de la zone périphérique du Parc National des Ecrins), La Palud-sur-Verdon aujourd'hui au cœur du Parc Naturel Régional du Verdon (Alpes-de-Haute-Provence), Saint-Martin-de-Vésubie dans les Alpes-Maritimes à proximité du Parc National du Mercantour et enfin Vallon-Pont-d'Arc en Ardèche (Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche et Opération Grand Site). Ces lieux (ou les espaces à proximité de ces « communes portes ») bénéficient donc d'une mesure de protection particulière, venant leur reconnaître une exemplarité d'un point de vue environnemental ou paysager au sens large.

D'un point de vue sportif, leur offre est conséquente (près de 17 lieux en moyenne) et elles bénéficient d'une médiatisation très importante (récurrence d'apparition dans la presse spécialisée supérieure à 60 publications en moyenne). Les prestataires de services sportifs sont nombreux à s'y implanter (moyenne supérieure à 21 prestataires en)

Leur renommée touristique est, elle aussi, importante (près de 14 étoiles au guide Michelin). Les infrastructures d'accueil sont variées (hôtels, campings et gîtes) avec une vingtaine de structures par commune.

Communes touristiques et sportives

D'autres communes, plus nombreuses (75 entités) peuvent être qualifiées de touristiques et sportives, mais avec une intensité bien moindre que celles présentées précédemment. Toutes les variables sont au-dessus de la moyenne régionale. Les prestataires sportifs sont ici moins nombreux (2,64 de moyenne) et la renommée touristique de ces espaces reste plus faible, bien que présente (1,46 étoiles dans le guide Michelin). Ils connaissent une médiatisation sportive, là encore moyenne, proche de 5 articles.

Sans que les indicateurs touristiques et sportifs permettent de les qualifier (à cette étape de la démonstration) de hauts lieux, ces communes se singularisent à l'échelle régionale. Un certain nombre de ces espaces bénéficie pour diverses pratiques sportives d'une renommée importante et d'une image touristique reconnue. Pour ne prendre que quelques exemples, nous retrouvons Barcelonnette, Nèvache, Freissinières, Vallouise, etc. pour les pratiques de montagne et de randonnée, Buis-les-Baronnies, Buoux, Orpierre, Saint-Jeannet pour les pratiques de l'escalade ; La Brigue, Meyrueis, le Rozier, Saint-Julien-en-Vercors, Saint-Etienne-en-Dévoluy pour une multi-activité sportive et la spéléologie, etc.

Communes touristiques mais peu sportives

Certaines communes (178 collectivités) connaissent exclusivement une implantation touristique. Hormis le nombre de prestataires de services (près de 3), elles ne possèdent que peu de lieux sportifs et bénéficient d'une très faible médiatisation sportive (moins d'un article par commune). Nous retrouvons là, certaines communes littorales (Théoule-sur-Mer, Valras-Plage, Palavas-les-Flots, La Grande-Motte, Collioure, etc.), des villes ou bourgs intérieurs (ayant une fonction touristique reconnue pour certaines d'entre-elles : Aubenas, Rodez, Nyons, Vence, Digne, Manosque, etc.), des stations thermales (Gréoux-les-Bains, Vals-les-Bains, etc.), des communes touristiques montagnardes (Annot, Guillestre, Font-Romeu, etc.).

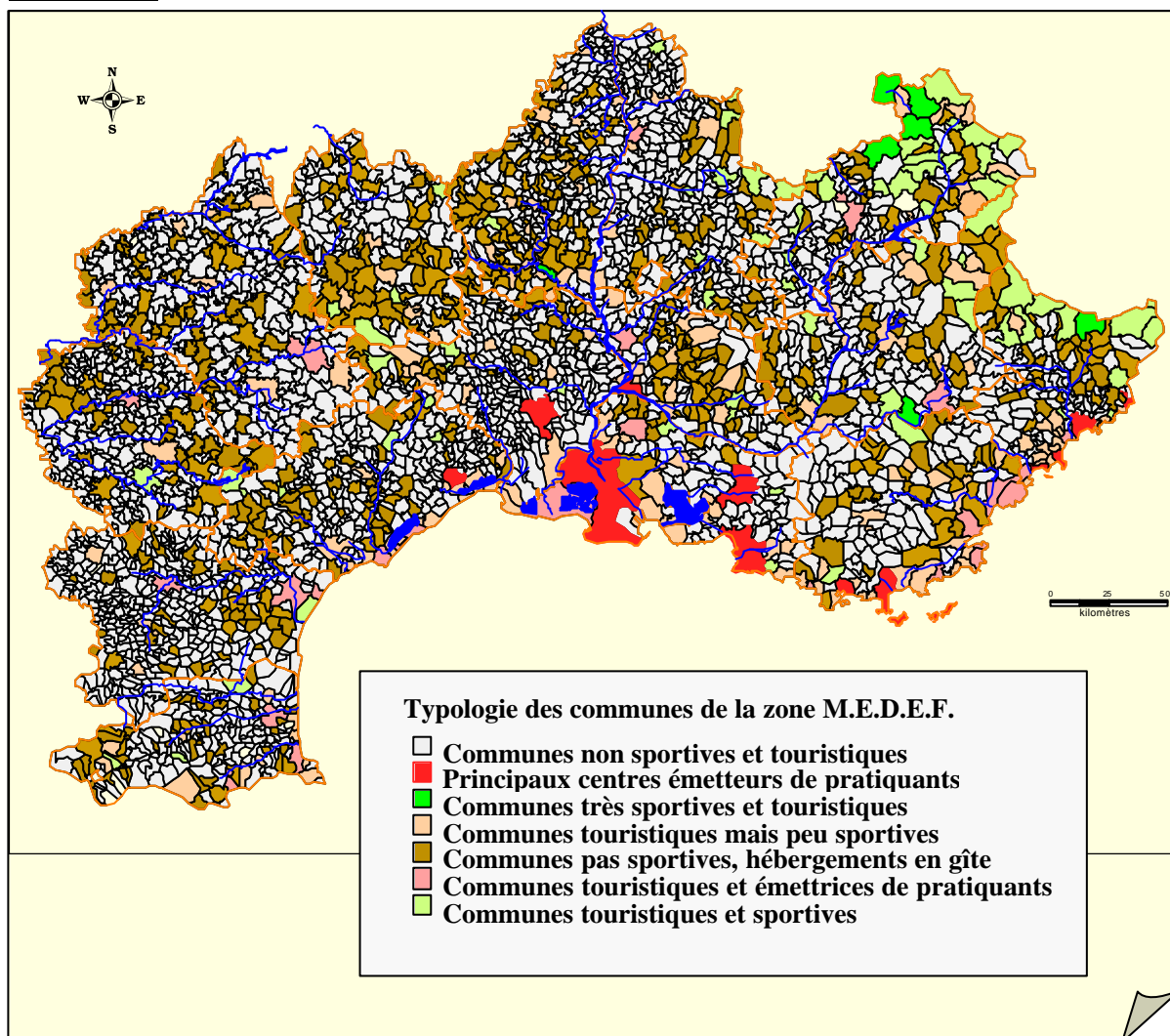
Communes non-sportives, hébergements en gîte

Pour finir, une dernière classe de communes est marquée par une sous représentation de l'ensemble des variables, exception faite du nombre de gîtes (près de 3,5 fois supérieur à la moyenne régionale). Hormis ce type d'infrastructure d'accueil, ces communes restent presque totalement en marge des systèmes touristiques et sportifs.

Remarque liée à la méthodologie utilisée : cette typologie tendrait à montrer que s'il existe des communes touristiques mais pas sportives, *a contrario*, elle ne permet pas d'identifier certaines communes sportives mais non touristiques. Après vérification, diverses communes qui possèdent uniquement un lieu de pratique sportive reconnu (exemple du site de Claret développé dans la Partie V de cette thèse) mais aucun autre indicateur sportif ou touristique, sont alors classées dans le type «communes en marge des dynamiques sportives et touristiques». Nous reconnaissons qu'il s'agit d'une limite de cette approche typologique (aléa d'ailleurs transversal à ce type d'approche). Dans le questionnement posé préalablement, la présence d'un lieu n'implique pas obligatoirement

la structuration d'un système touristique et sportif local, objet central de ce chapitre. Leur non prise en compte n'affecte donc pas la démonstration poursuivie ici.

Carte 36 : Synthèse cartographique de la typologie communale des indicateurs touristiques et sportifs dans la zone méditerranéenne française



(Source : B.D. Sport – Nature – M.E.D.E.F. ; I.N.S.E.E. et inventaires personnels 1998-1999, réalisation et traitement - P. Mao, 2003)

Cette carte de synthèse présente sous forme cartographique, les résultats de la typologie présentée précédemment. Elle montre un étonnant morcellement du territoire méditerranéen vu à travers la problématique sportive et touristique. **Cette mosaïque territoriale illustre une juxtaposition des systèmes touristiques et sportifs locaux.**

Cette **marqueterie territoriale** de cet espace méditerranéen rend aléatoire toute définition d'un zonage ou délimitation d'éventuels bassins touristiques et/ou sportifs.

Hormis dans les espaces montagnards frontaliers avec l'Italie et la partie sud du massif des Ecrins, aucune entité spatiale « homogène » ne semble pouvoir être identifiée.

Seules « **les communes pas sportives avec hébergements en gîtes** », mais en marge de la thématique sportive ou touristique, constituent quelques espaces ruraux possédant une certaine homogénéité (Lubéron, certains espaces cévenols, sud du département du Tarn, etc.)

En montrant de très fortes discontinuités spatiales dans les modèles et formes de structuration territoriale, cette analyse impose d'émettre quelques réserves quant à la capacité de faire entrer les pratiques sportives de nature dans une logique de planification territoriale trop uniformisante et stricte au sens « d'idéologie spatiale d'homogénéisation cartésienne de l'espace »¹. La notion de bassin sportif « *stricto-sensu* », issue des schémas des services collectifs du sport, appréhendée comme des territoires homogènes et pertinents d'aménagement et de gestion infra-régionale, est ici difficilement applicable.

Pourtant, si on dépasse le premier niveau de mise en œuvre d'éventuelle recomposition territoriale, il est possible d'imaginer la mise en réseau d'espaces répondant à une diversité de types et de formes d'organisations territoriales.

Dans cette perspective, un changement d'échelle permet d'apposer sur un espace particulier quelques éléments d'analyse complémentaire. Il s'inscrit dans la continuité d'un travail mené en collaboration avec P. Bourdeau sur les impacts socio-économiques des sports de nature². Celui-ci se proposait d'interroger la place de ces activités comme vecteur de développement territorial dans un espace rural-montagnard en « voie de marginalisation ». Pour cela, **l'exemple de la Palud-sur-Verdon** peut à nouveau être utilisé. Cette commune est classée comme une collectivité très touristique et sportive.

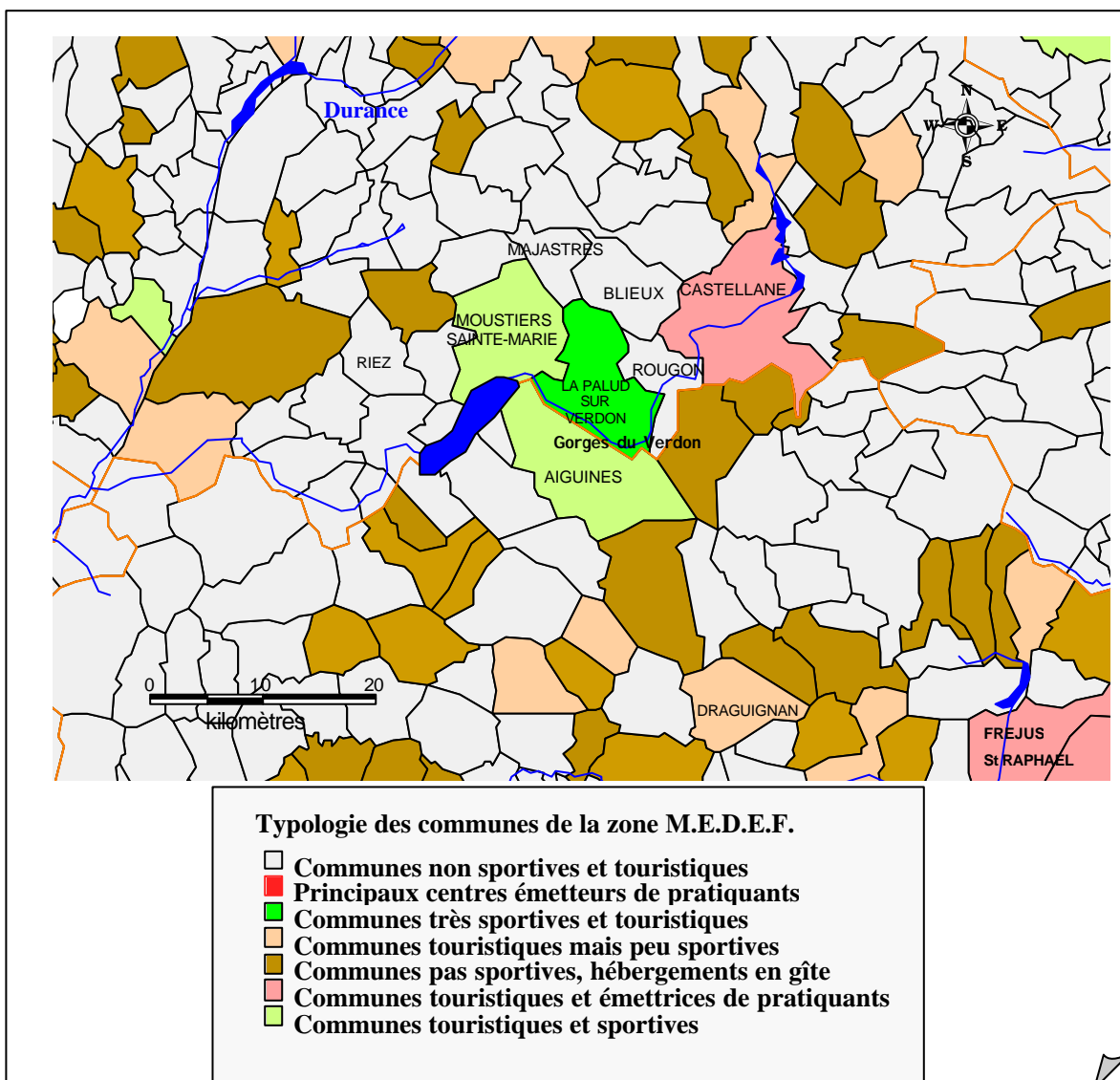
A l'ouest de la Palud-sur-Verdon (Cf. carte n°37 ci-après), les communes de Moustiers-Sainte-Marie (chef-lieu de Canton) et d'Aiguines bénéficient d'un point de vue touristique de la présence du lac de Sainte Croix. Moustiers, bourg – chef-lieu de Canton, possède un patrimoine architectural, naturel (site sous un escarpement rocheux au débouché des gorges du Riou), et artisanal (faïences) reconnu. D'un point de vue des commerces et services, la commune de Riez polarise l'ensemble des populations du plateau de Valensole entre le lac de Sainte Croix et la vallée de la Durance.

¹ BOURDEAU P. (1990), Politique d'encadrement sportif et partition de l'espace : le cas des métiers de la montagne in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 313 à 324.

² BOURDEAU P., MAO P. (2002), Quelques pistes d'évaluation de l'impact socio-économique des sports de nature, in Pratiques et impact des pratiques sportives de nature dans les espaces protégés, Cahiers de l'ATEN, en collaboration avec le Laboratoire EROS, Université Joseph Fourier, Montpellier, pages 53 à 58.

Au nord-est des Gorges du Verdon, Castellane (autre chef-lieu de Canton) constitue le pôle attractif et la « commune porte » de la haute vallée du Verdon. Elle représente, de plus, un pôle touristique important caractérisé par des hébergements diversifiés et une concentration importante de prestataires de services sportifs.

Carte 37 : La Palud-sur-Verdon et son environnement socio-territorial

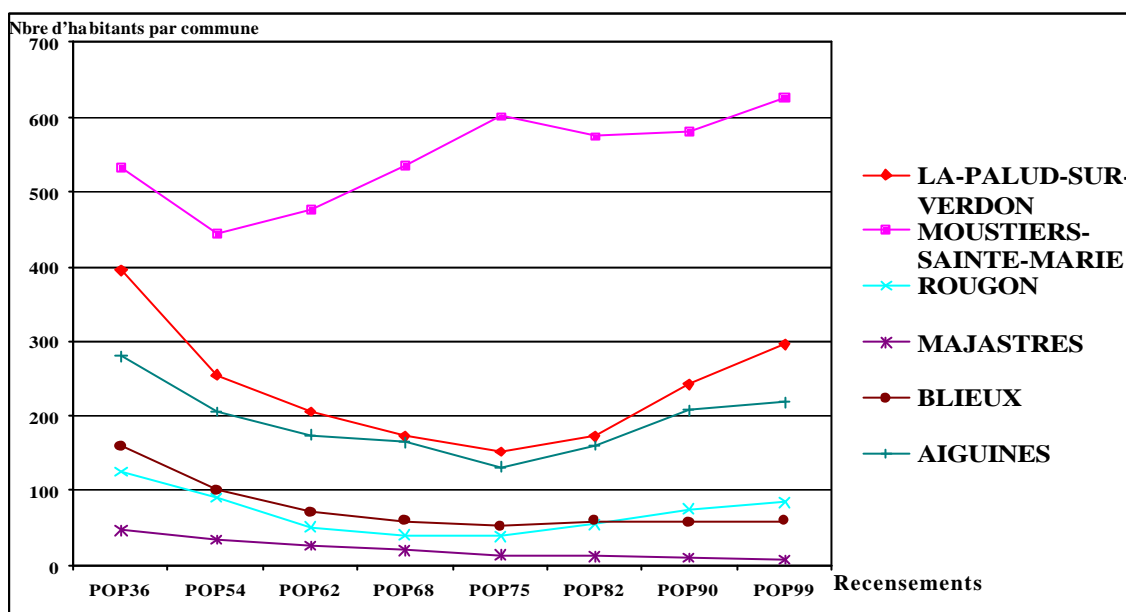


(Source : B.D. Sport – Nature – M.E.D.E.F. ; I.N.S.E.E. et inventaires personnels 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao, 2003)

En dehors de ces communes, les espaces limitrophes sont marqués par une très faible densité de population. Ces « communes de poche » pour reprendre l'expression de

S. Passegù¹ dominant dans cet espace d'arrière-pays. Elles se caractérisent par un faible nombre d'habitants et une quasi-absence de commerces et services. A titre d'exemple, près d'un tiers des communes des Alpes de Haute Provence a une population inférieure à 100 habitants en 1999 (64 communes sur les 200 collectivités du département). Depuis l'optimum démographique du milieu du XIX^{ème} siècle, le Haut-pays a perdu, comme le présente M. Marié², de 65% à 83% de sa population entre 1836 et 1962 (cette hémorragie est maximale sur le canton de Moustiers-Sainte-Marie, sa population passant de 4480 à 739 habitants).

Graphique 19 : Évolution de la population de 1936 à 1999 de la Palud-sur-Verdon et de quelques communes environnantes



(Source : Recensements Généraux de la Population Française, 1936, 1954, 1962, 1968, 1975, 1982, 1990, 1999, I.N.S.E.E., traitement et réalisation P. Mao, 2002 - 2003)

Dans ce « Haut-pays » devenu « arrière-pays », trois types d'évolutions démographiques sont à distinguer.

Moustiers-Sainte-Marie, comme certains autres « bourgs centres », va connaître un renversement de la tendance d'évolution de sa courbe démographique dès l'après seconde guerre mondiale. Cette inversion s'explique par deux facteurs agissant de manière concomitante : une immigration italienne (« l'immigrant piémontais manque d'enthousiasme pour reprendre ces terres abandonnées, les immigrés cherchent à se

¹ PASSEGUE S. (1996), L'accessibilité aux équipements en milieu rural, Analyse spatiale à travers un S.I.G. « raster », Application aux pays et arrière-pays du Rhône moyen, Thèse de doctorat, Discipline Géographie, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.

² MARIE M. (1982), Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris, pages 94 à 98.

regrouper dans les bourgs les plus vivants »¹) associée à une touristification précoce de cet espace (Cf. cinquième partie de cette thèse).

Pour d'autres communes, le point d'inflexion date du recensement de 1975. Le rôle des pratiques sportives de nature et du tourisme dans cette évolution est indéniable. Pour La Palud-sur-Verdon, elle fait suite à l'appropriation des Gorges par les grimpeurs (Cf. Chapitre 2, Partie 2) et à l'arrivée de néo-ruraux transformant leur espace récréatif ou de travail (guides et ensuite éducateurs sportifs) en lieu de vie (Cf. Chapitre 2, Partie 5). La population de cette commune va ainsi être multipliée par deux en 24 ans (de 155 habitants en 1975 à 300 en 1999). A Aiguines, il s'agit principalement du développement conjoint d'un tourisme balnéaire et récréatif sur les bords du lac de Sainte Croix (mis en eau en 1973-1974).

Parallèlement, les communes restant presque totalement en marge des phénomènes sportifs et touristiques comme Majastres et Blieux (respectivement 8 et 58 habitants) continuent lentement leur déclin démographique.

Outre la variable population, la commune de la Palud-sur-Verdon illustre, à travers un niveau élevé de commerces et services, la capacité d'un espace à résister à la marginalisation via les pratiques sportives de nature.

Tableau 18 : Commerces et services à la Palud-sur-Verdon en 1998

	Communes de même tranche de population équipées en % en 1998		
Commerces et services implantés à la Palud-sur-Verdon	Département des Alpes de Haute-Provence	Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur	France
Distribution de carburant	21,5 %	19,9 %	12,6 %
Supérette	13 %	11,1 %	3 %
Boulangerie, pâtisserie	36 %	46,2 %	21,1 %
Bureau de poste	40 %	48,5 %	16,1 %
Librairie, papeterie	19 %	13,5 %	1,2 %
Bureau de tabac	46 %	52,6 %	38,6 %
Office du tourisme ou Syndicat d'Initiative	22 %	24,6 %	4,9 %
Bibliothèque fixe	38 %	46,2 %	22,5 %
Groupe ou association culturelle	21,5 %	13,5 %	17 %

(Source : Communoscope – 1998 ; I.N.S.E.E. – S.C.E.S.S., traitement et réalisation P. Mao, 2002 - 2003)

¹ MARIE M. (1982), Op. Cit., page 97.

Comme le montre E. Grasset¹, la présence des commerces et services aux populations est l'une des conditions *sine qua non* du maintien des populations dans ces arrière-pays méditerranéens. La commune de la Palud-sur-Verdon a un niveau d'équipement très élevé et diversifié. Elle surclasse même, que se soit au niveau départemental, régional ou national, l'ensemble des communes de sa classe de population. Avec une population de 300 habitants, celle-ci possède un bureau de poste, une boulangerie, une supérette (seules 3% des collectivités de même taille possèdent ce type d'équipement à l'échelle nationale), un Syndicat d'Initiative, une station-service, etc.

Comme il sera présenté dans la Partie V, Chapitre 2, cette singularité s'explique par une démarche volontariste d'acteurs locaux mobilisant autour d'un projet de développement local divers autres partenaires (Département, Région, Etat, Europe). La Palud-sur-Verdon est donc perçue comme un (le) pôle structurant et fonctionnel au sein d'un espace plus large.

C'est dans cette logique que peut être constituée et appréhendée la notion de bassin sportif. Il doit reposer sur les potentialités aussi bien touristiques que sportives des territoires en mettant en réseau des lieux affectés de fonctions distinctes (centres émetteurs, espaces sportifs, espaces touristiques d'accueil, lieux professionnels, espaces protégés pour leurs patrimoines environnementaux, espaces de production basée sur des activités rurales plus traditionnelles, etc.). Dans le cas du Verdon, cette démarche a déjà été amorcée grâce à la constitution du Parc Naturel Régional du Verdon. Nous reviendrons sur la gestion concertée ayant permis la mise en œuvre de cette forme de développement particulière (Partie 5, Chapitre 2).

Le pays du Verdon s'organise autour des Gorges positionnées comme espace central, dont l'image et la notoriété doivent bénéficier aux espaces limitrophes. Ceux-ci peuvent de plus, s'appuyer sur les infrastructures et services maintenus ou même induits par le phénomène sportif et touristique. Cette conception du bassin sportif permettrait une profonde recomposition des espaces d'arrière-pays qui participeraient ainsi au développement de nouvelles formes de péréquation entre la ville et la campagne, le concept de réseau faisant émerger dans une perspective d'aménagement des territoires une notion d'équité territoriale très proche de celle proposée par V. Verdeil².

¹ GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

² VERDEIL V. (1998), L'équité territoriale, L'Espace géographique, n°3, pages 204 à 216.

Les discontinuités des contextes et organisations territoriales, vues à travers une problématique touristique et sportive, ne sont dès lors plus un frein au développement de ces espaces ; mais offrent la possibilité de repenser le devenir de ces territoires. La démarche de création du Parc Naturel Régional s'inscrit parfaitement dans cette perspective.

De plus, comme le présente G. Dupuy¹, la notion de réseau est fortement corrélée à celle de son échelle géographique d'appréhension. Dans l'espace méditerranéen (zone M.E.D.E.F.), cet espace de Gorges devient un des pôles structurants au même titre que les Gorges de l'Ardèche, celles du Tarn - Jonte et divers espaces montagnards (Haute-Durance, Ubaye, Mercantour). Ce changement d'échelle modifie la taille du réseau en même temps que la qualité de l'offre (pouvant être perçue ici par la quantité et la diversité de l'ensemble des variables sportives et touristiques présentes sur ces lieux).

Le bassin sportif du Verdon a donc un rôle central à une échelle aussi bien pluri-régionale que nationale dans l'organisation de l'espace. Il peut être qualifié, à ce titre, de haut lieu dans l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature.

¹ DUPUY G. (1993), Géographie et économie des réseaux, L'Espace géographique, n°3, pages 193 à 209.

Cette troisième partie montre l'apport de l'analyse spatiale dans la compréhension des modes d'organisation de l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature. Cette approche structurelle, en mobilisant divers outils aussi bien cartographiques que statistiques, permet d'objectiver, à l'échelle nationale aussi bien que régionale, un certain nombre de logiques influençant les modes de localisation des lieux sportifs de nature. Elle remet en cause, du moins partiellement, le mythe de la diffusion spatiale des pratiques sportives de nature sur l'ensemble de l'Hexagone.

En outre, elle donne une large place aux structures socio-géographiques dans l'inégale diffusion du phénomène sportif de nature dans l'espace français. L'organisation démographique du territoire national joue à ce titre un rôle sous-jacent et parfois central dans l'ordonnation des centres émetteurs de pratiquants. *A contrario*, une logique de milieu dicte pour bon nombre de pratiques sportives de nature, la localisation des lieux de consommation.

Cette organisation, qu'il faut bien reconnaître comme spécifique, ne peut pourtant être que partiellement associée à l'ensemble des grandes structures socio-spatiales traditionnelles de l'espace français. Ceci valide d'un point de vue géographique, la relative autonomie de ce champ, possédant ses propres règles et modalités de fonctionnement qui participent conjointement à la mise en ordre spatial du phénomène sportif de nature. Cette perspective de recherche ne peut que s'enrichir des approches géo-historiques proposées dans la première partie de cette thèse. Elle permet de dissocier selon les périodes d'apparition des lieux sportifs, les logiques sociales, culturelles, politiques, idéologiques ou encore économiques dominantes qui influencent chacune, à leur manière, la distribution spatiale des lieux dans cet espace sportif.

La mise en œuvre de cette double influence (interne et externe aux pratiques sportives de nature) vient complexifier les relations unissant les espaces émetteurs et récepteurs. Elles dépassent la simple opposition binaire d'un ici avec un ailleurs, de la ville et de la nature. Les multiples transgressions sportives, l'affirmation d'enjeux économiques et marchands, la mise en œuvre de diverses procédures d'aménagement et de gestion de ces espaces viennent interférer en construisant lentement un continuum spatial entre les espaces urbains et ruraux-montagnards au sein duquel prennent place dans l'espace, les lieux sportifs sous une grande diversité de formes. Un grand nombre d'oppositions se crée alors entre :

- les lieux les plus artificialisés (lieux sportifs par destination) *versus* les moins équipés (certains lieux sportifs par appropriation) ;
- des espaces marchands *versus* des lieux libres, non contraints ou non guidés ;

- des lieux clos *versus* les plus ouverts ;
- des lieux ayant une vocation sportive *versus* ceux dédiés à une pratique récréative ou ludique ;
- les plus urbains ou péri-urbains *versus* ceux implantés dans les confins ;
- etc.

La mise en évidence de ces oppositions illustre la prise de distance contemporaine de ces pratiques sportives avec les logiques et cadres traditionnels et modernes de développement de ces activités.

Cette approche constitue un préalable indispensable à la compréhension de l'espace géographique des sports de nature ; elle enrichit la connaissance tant sur l'offre d'espace que sur la diversité des contextes touristiques et sportifs locaux. Pourtant, elle ne nous renseigne que très partiellement sur les usages et les représentations que se construisent les pratiquants des lieux d'activités sportives de nature.

Pour élargir ce champ d'investigations, divers regards complémentaires doivent être portés sur ces lieux. Comment l'individu-pratiquant se représente-t-il cet espace d'action ? Quels sont ses modes d'usages et ses logiques de fréquentation des lieux sportifs ?

Ces deux questionnements constitueront la problématique générale de la quatrième partie de cette thèse.

Université JOSEPH FOURIER – GRENOBLE I
SCIENCES & GEOGRAPHIE

INSTITUT DE GEOGRAPHIE ALPINE
Laboratoire TERRITOIRES – UMR CNRS PACTE 5038
CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES MONTAGNES SECHES ET MEDITERRANENNES

Thèse

pour obtenir le grade de
Docteur de l'Université JOSEPH FOURIER
Discipline : Géographie

Présentée et soutenue publiquement par

Pascal MAO

le 14 octobre 2003

**Les lieux de pratiques sportives de nature
dans les espaces ruraux et montagnards**

Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports

Tome 2

sous la direction de **M. Hervé Gumuchian**
Professeur, Université Joseph Fourier - Grenoble I

COMPOSITION DU JURY

M. Jean-Pierre Augustin, Professeur, Université de Bordeaux III
M. Pierre Chazaud, rapporteur, Professeur, Université de Lyon I
M. Bernard Debarbieux, Professeur, Université de Genève
M. Jean Praicheux, rapporteur, Professeur, Université de Besançon
M. Pierre Vitte, Professeur, Université de Clermont-Ferrand

SOMMAIRE

Tome 1	1
Introduction générale	9
Première partie : Fondements pour une approche socio-spatiale des lieux de pratiques sportives de nature	31
Chapitre 1 : Pratiques sportives de nature, champ d’investigation et état des lieux de la connaissance	35
Chapitre 2 : Les espaces de pratiques sportives de nature, proposition d’une approche par le concept de lieu.....	75
Deuxième Partie : Histoire de pratiques – histoire de lieux, proposition d’une approche géo-historique de la diffusion et du développement des pratiques sportives de nature en France..	95
Chapitre 1 : Une Histoire des lieux de pratiques sportives de nature, espace et société.....	99
Chapitre 2: La construction et l’appropriation collective de lieux sportifs exemplaires.....	180
Troisième Partie : Les lieux et l’espace contemporain des pratiques sportives de nature	229
Chapitre 1 : L’ailleurs, une offre de lieux sportifs diversifiée	240
Chapitre 2 : L’ici, le lieu de vie des pratiquants, un essai de « démo-géographie sportive »	279
Chapitre 3 : Les montagnes méditerranéennes, un espace privilégié pour les pratiques sportives de nature en France.....	310

Tome 2	353
Quatrième Partie : Le pratiquant, les lieux de consommation et l'espace des sports de nature	357
Chapitre 1 : Lieux, spatialités et territorialités sportives de nature	361
Chapitre 2 : Les vecteurs de communication sportive comme médiateurs socio-territoriaux entre les lieux et les pratiquants	439
Cinquième partie : Formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature	489
Chapitre 1: Le lieu sportif comme système territorial : acteurs, logiques d'action et formes de développement	495
Chapitre 2: Relecture socio-spatiale des formes de développement de quelques lieux de pratiques sportives de nature	550
Conclusion générale	609
Bibliographie générale	624
Annexe	680
Table des matières.....	688

Quatrième Partie : Le pratiquant,
les lieux de consommation et
l'espace des sports de nature

La diffusion spatiale des lieux de pratiques sportives de nature à l'échelle nationale ne permet pas, *a priori*, de postuler d'un usage homogène de ces espaces. La mise en perspective de l'offre de lieu avec les stocks de pratiquants a montré différentes structures influençant et complexifiant les rapports entre les lieux de vie des individus et les espaces récréatifs. Ce constat remet partiellement en cause la validité d'une seule approche duale entre un ici – urbain - espace du quotidien et un ailleurs constitué par la « Nature ». De plus, l'approche typologique des formes d'organisations à l'échelle communale dans les espaces méditerranéens a révélé de nombreuses inégalités et une hiérarchisation possible de l'intensité relative des phénomènes touristiques et sportifs présents localement.

Dans la continuité de cette démonstration, il est possible d'étendre l'analyse non plus à la présence du lieu dans l'espace mais aux usages et représentations que les pratiquants ont de cet espace. Quelles relations entretiennent les pratiquants avec cet espace fonctionnel des pratiques sportives de nature ? Comment l'individu définit-il ses modalités de choix et d'usages des lieux ? Quelles représentations individuelles et collectives de ces espaces développent-ils ?

Ces nouvelles problématiques positionnent le pratiquant au centre du questionnement. Elles permettent une entrée complémentaire par les territorialités de pratiques sportives de nature et les espaces vécus des individus. Cette relecture de l'espace sportif offre l'occasion de « saisir entre les hommes et les lieux d'autres rapports que des relations purement matérielles »¹. L'objectif de cette nouvelle partie est donc, comme le préconise X. Piolle, de comprendre le sens donné à « l'ailleurs »², en produisant des territorialités mouvantes, productrices d'identités sociales nouvelles. Elles participent en cela à la construction de nouveaux référents issus des représentations de l'individu et donne sens à son vécu quotidien. Si le loisir n'existe que par le travail, l'ailleurs que par le référent à l'ici, les lieux sportifs que par ceux du quotidien, il peut être fait l'hypothèse que les pratiques socio-spatiales liées aux activités de nature ont un rôle structurant dans les vécus individuels, les territorialités nomades et les représentations sociales de la nature.

Le statut d'espace sportif par appropriation (Partie II, Chapitre 2) positionne la fréquentation du lieu comme l'élément de base et même un phénomène indissociable à leur édification. Un parallèle est ici possible avec le champ du tourisme. Un débat fécond a longtemps animé les chercheurs impliqués dans ce domaine afin de déterminer la place relative de l'offre et de la demande dans la « touristification » des espaces. « Saint Simon

¹ FREMONT A. (1982), L'espace vécu (suite et fin ?), in Percevoir l'espace, vers une géographie de l'espace vécu, Actes de la table ronde 1981, Université de Genève, Genève.

² PIOLLE X. (1992), Changement social et tourisme de nature, La documentation française, Paris.

aurait dit à Louis XIV : "chaque fois que votre majesté crée un office, Dieu crée un imbécile pour l'acheter" ; les Trente Glorieuses ont été le temps où il suffisait de créer un équipement touristique pour qu'il soit fréquenté et, avec un peu de publicité, rentabilisé. Désormais, [pour D. Clary] l'offre doit s'adapter à la demande »¹.

La fréquentation est un phénomène socio-spatial relativement simple et indissociable d'une entrée par le lieu. C'est l'action de fréquenter, d'aller dans un lieu. Pour R. Brunet², c'est « la présence de personnes dans un lieu ou sur une voie de circulation. Elle se mesure en nombre de visites par unité de temps : l'année, la saison, voire l'heure ». Comptabilisée en terme de flux, elle offre un indicateur de la capacité d'un lieu à rassembler, ce que T. Hagerstrand qualifie « d'amas »³ par une convergence spatio-temporelle des usages en un lieu.

Pourtant, si cet usage de l'espace par le pratiquant est indissociable des processus sportifs de territorialisation, il demeure la grande inconnue de la géographie des sports de nature. Ces lieux bénéficient rarement de cadres spatiaux permettant une comptabilisation précise des flux à l'inverse de certains espaces touristiques ayant développé des méthodologies d'observations spécifiques (analyse des taux de remplissages des structures d'accueil, billetteries, comptages routiers, etc.⁴).

Cette difficulté à appréhender le phénomène dans sa globalité s'explique par un certain nombre de facteurs : sa forte diffusion spatiale, la multitude des pratiques que recourent ces activités, la grande diversité des temporalités de loisirs, etc.

Ce constat justifie d'inverser l'angle d'appréhension de la fréquentation des lieux en ne s'intéressant non pas à comptabiliser les flux, mais à mettre l'accent sur son élément de base qu'est l'individu – pratiquant. Ceci permet une prise en compte de « ses désirs, ses intérêts, ses ressources cognitives et affectives auxquelles il fait appel ou ses identités »⁵. L'analyse peut alors porter sur ces représentations des lieux sportifs conçues comme « une création sociale et/ou individuelle d'un schéma pertinent du réel spatial »⁶. Elles auraient ainsi une place non négligeable dans les choix et agir individuels, au même titre que le positionnement de l'individu au sein de la société. Car, comme le souligne H. Gumuchian, « l'être humain réagit aux changements des conditions extérieures de son

¹ CLARY D. (1993), *Le tourisme dans l'espace français*, Coll. Géographie, Masson, Paris, page 60.

² BRUNET R. et al. (1993), *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris.

³ HAGERSTRAND T. (1975), *Space, Time and Human Condition*, in KARLQVIST A., Ed., *Dynamic allocation of urban space*, Farnborough, Saxon House.

⁴ Voir les différents documents publiés à ce sujet par l'Observatoire National du Tourisme.

⁵ CORCUFF P. (1995), *Les nouvelles sociologies*, Coll. Sociologie 128, n°88, Nathan Université, Paris, page 96.

⁶ GUERIN J. P. (1984), *L'aménagement de la montagne. Politiques, discours et production d'espaces*, Ophrys, Gap.

environnement (organisation sociale et politique, milieu naturel...) en fonction de ses représentations mentales, de ses goûts, de sa culture »¹.

Afin d'interroger les relations entre le pratiquant et les lieux de pratiques sportives de nature, deux entrées distinctes mais complémentaires seront développées.

Le premier chapitre s'attachera, en prenant comme point de départ une approche socioculturelle des pratiques sportives de nature, à analyser dans leur diversité, les spatialités et territorialités sportives des individus.

Le second chapitre est consacré à des médiateurs socio-territoriaux (topo-guides, presse spécialisée dans les loisirs sportifs de nature, etc.). Il questionnera la place de ces vecteurs d'information dans le « ré-agencement » par le pratiquant des lieux dans l'espace sportif. Il s'interrogera sur leurs rôles comme structures sous-jacentes aux constructions des trajectoires socio-spatiales individuelles.

¹ GUMUCHIAN H. (1991), Représentation et aménagement du territoire, Coll. Géographie, Anthropos, Paris.

Chapitre 1 : Lieux, spatialités et territorialités sportives de nature

Une approche des territorialités sportives de nature implique la prise en compte, au préalable, de leurs dimensions socioculturelles. P. Bourdieu, en s'interrogeant sur le phénomène sportif (« comment peut-on être sportif ? »), propose que si l'on admet « que les agents appréhendent les objets à travers les schèmes de perception et d'appréciation de leur habitus, il serait naïf de supposer que tous les pratiquants d'un même sport (ou de toute autre pratique) confèrent le même sens à leur pratique ou même qu'ils pratiquent, à proprement parler, la même pratique »¹.

Cette hétérogénéité (supposée²) des pratiques sportives sous-entend une diversité des rapports et relations que l'individu entretient avec l'espace sportif. Il existerait donc différentes façons pour le pratiquant de passer de l'espace des possibles à l'action (espace fonctionnel) à un espace sportif vécu. Cette action individuelle peut-être comprise ou interprétée « dans la relation entre un espace de jeu proposant certains enjeux et un système de dispositions adaptées à ce jeu »³. L'objet serait alors de questionner l'analogie pouvant exister entre l'espace des positions sociales (et donc sportives) et l'espace des territorialités individuelles.

Pour mener à bien cette analyse, cinq étapes seront proposées.

La première vise à s'interroger sur la place des pratiques sportives de nature dans l'espace social. L'approche géo-historique (Partie II) a démontré une ségrégation sociale très forte présente lors de l'apparition des pratiques sportives de nature en France et en Europe. Depuis les périodes modernes (et principalement après la fin de la seconde guerre mondiale), ce marquage semble avoir évolué pour progressivement « transcender » toutes les couches sociales de la société (hypothèse déjà formulée en Partie III, chapitre 2).

La seconde vise à saisir dans leur diversité, les modalités de pratiques sportives de nature décrites comme « les nouveaux aventuriers du quotidien » par J. Diénot et

¹ BOURDIEU P. (1979), *La distinction*, Editions de Minuit, Paris, page 231.

² Au niveau d'avancement de notre réflexion, cette affirmation sera démontrée ultérieurement.

³ BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Editions de Minuit, Paris.

D. Theiller¹. Non plus par l'analyse des multiples représentations sociales et de la nature comme le traitent parfaitement ces deux auteurs, mais en s'intéressant aux oppositions en terme de rapports à l'espace, au temps, aux autres, à la sphère marchande, aux activités elles-mêmes (logiques internes aux pratiques sportives), etc. Elle doit permettre d'approcher les multiples pratiques socio-spatiales que recourent ces activités.

Dans la continuité de cette approche (3^{ème} étape) sera proposée une typologie des styles de vie afin de dépasser ces apparentes oppositions. Elle montrera des formes dominantes de pratiques sportives et leurs caractéristiques propres.

Les deux dernières étapes (quatrième et cinquième) s'attacheront à identifier les différentes spatialités et territorialités sportives issues de cette segmentation des styles de vie à l'intérieur même des pratiques sportives de nature. L'objectif poursuivi consiste à définir les logiques participant à une hiérarchisation des lieux sportifs par l'individu-pratiquant. Dans une perspective phénoménologique, il est alors possible de distinguer des espaces (proximaux, archipels et idéels) où se localisent une multitude de lieux sportifs. La démarche consiste à positionner l'individu comme référentiel de base et en même temps point central du monde qui l'environne. Le questionnement porte dès lors sur « la façon dont l'individu appréhende, c'est-à-dire pense, catégorise, comprend l'espace et son contenu »².

D'un point de vue méthodologique, ce premier chapitre repose principalement sur une enquête par questionnaires menée auprès d'un large panel de pratiquants (Cf. aparté méthodologique présenté ci-après). Différents entretiens complémentaires permettront d'appuyer la démarche, en interrogeant des pratiquants sur le sens qu'ils donnent à leurs pratiques spatiales.

¹ DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

² MOLES A., ROHMER E. (1998), *Bychosociologie de l'espace*, Coll. Villes et Entreprises, l'Harmattan, Paris, page 11.

Précisions méthodologiques relatives à l'enquête « pratiques sportives de nature » 1998-1999

Cette enquête a été menée grâce à la diffusion d'un questionnaire durant deux années en 1998 et 1999.

Le questionnaire final est présenté en annexe de la thèse.

L'objectif principal de l'enquête était de saisir la diversité des modes d'usages et de fréquentation des lieux de pratiques sportives de nature et les représentations sociales dominantes qui y sont associées.

Pour cela, trois sous objectifs distincts ont été poursuivis :

- comprendre les modalités de pratiques sportives de nature des individus dans leur diversité (analyse des styles sportifs) ;
- saisir les différents rapports que les pratiquants entretiennent avec les lieux de pratiques sportives de nature (types d'usages, représentations, etc.) ;
- questionner et comprendre les relations pouvant exister entre les styles de vie des individus, leurs pratiques sportives de nature et leurs lieux sportifs de consommation.

Pour appréhender, dans leur ensemble, les pratiques sportives de nature, 11 activités distinctes ont été retenues pouvant être considérées comme représentatives de toutes les familles d'activités de nature (randonnées non motorisées, sports sur corde, sports aériens et sports d'eau vive) : la randonnée pédestre, l'équitation, le V.T.T., l'escalade, la spéléologie, la via ferrata, le parapente, le delta-plane, le raft, le canoë-kayak, la nage en eau vive, la canyionisme.

Le contenu du questionnaire

Pour répondre à ces objectifs, il est possible de différencier divers thèmes et types d'informations dans le modelage du questionnaire :

- les modalités de pratiques sportives (activités pratiquées, temporalités, saisonnalités, modes de pratiques, implication associative, formes de sociabilités, matériels employés, etc.). 1^{er} bloc de questions intitulé « vos pratiques sportives de nature » ;
- les rapports de l'individu aux lieux de pratiques (lieux habituels de pratique, lieux les mieux adaptés, lieux que l'individu souhaite découvrir, etc.) et la possession de médiateurs socio-territoriaux – topo-guides (Question 1 et 37-38) ;
- les modes de consommation touristiques et sportifs de l'enquêté (utilisation de commerces et services, hébergements, dépenses issues de sa pratique sportive, etc.) bloc de questions 23 à 27 principalement ;
- des données de cadrage sur la personne enquêtée – son profil socio-démographique (bloc de questions sur le cadre de vie – questions 13 à 20 ; sur sa vie professionnelle questions 29 à 33) ;
- enfin une définition des autres pratiques de loisir de l'individu (lecture de presse, information, temporalités de vacances, autres loisirs et sensibilité, etc. Bloc de questions de 37 à 45).

Ce questionnaire avait un caractère exploratoire au début de notre recherche doctorale. Ceci explique partiellement le nombre de questions (51 questions permettant le recueil de 203 variables distinctes par questionnaire et donc informations différentes sur les pratiques sportives et le positionnement socioculturel de l'individu - pratiquant). Dans un travail préparatoire de D.E.A.¹, un certain nombre d'hypothèses avait été émis sur les nouvelles formes de pratiques sportives de nature et la diversification des spatialités sportives. Ce questionnaire devait interroger la validité de ces dernières et permettre de prolonger l'analyse, en ouvrant différentes pistes complémentaires.

Sans remettre en cause cette fonction première, sa place a largement évolué en même temps que notre réflexion. C'est pourquoi, toutes les informations récoltées ne seront pas valorisées dans ce travail. Mais la longueur de la mise en œuvre d'une telle méthode et les multiples phases méthodologiques qu'elle nécessite, impose une diffusion précoce dans le cadre d'une recherche doctorale.

L'écriture du questionnaire s'inspire largement de trois autres travaux menés par des sociologues du sport [D. Jorand (1995-2000)² principalement, les travaux de B. Lefèvre³] et des géographes J. Diénot et D. Theillier⁴.

Mode de réalisation de l'enquête

Début 1998, une phase de test a été réalisée auprès de 30 pratiquants permettant un ajustement du questionnaire (compréhension des questions, temps d'administration, organisation interne, etc.)

Le mode d'administration de l'enquête a volontairement privilégié une multitude de contextes et lieux ; ceci pour tenter de toucher le plus large panel de pratiquants et d'approcher le plus grand nombre possible de modalités de pratiques sportives : milieux associatifs, centres de formation, loisirs *in situ* par l'intermédiaire de personnes relais et de gîtes dans cinq espaces touristiques et sportifs, milieux scolaires et universitaires.

L'enquête a systématiquement été auto-administrée, une personne « référente » (président de club, enseignant, gardien de gîte, etc.) était ensuite chargée de les collecter.

¹ MAO P. (1998), Approche préliminaire d'une modélisation des sites de pratiques sportives de nature en montagnes méditerranéennes, Mémoire de DEA, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble.

² JORAND D. (1995), Les pratiques du vol libre : approche sociologique et démographique, Mémoire D.E.A. S.T.A.P.S., Université Paris XI – Orsay, Paris. Puis : JORAND D. (2000), Histoire et sociologie du vol-libre français – structure, oppositions, enjeux, Thèse STAPS, Paris XI – Orsay.

³ Questionnaire diffusé à partir de 1996 et présenté in LEFEVRE B. (2002), Par monts et par vaux, Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de l'espace des sports, exemple du massif du Mont-Blanc, Thèse de doctorat STAPS, Université d'Orsay, Paris.

⁴ DIENOT J., THEILLER D. (1999), Op. Cit..

Des lieux différents :

- des clubs ou associations sportives de Digne, Aubenas, Privas, Montpellier, Grenoble, Montélimar, affiliés à huit fédérations sportives distinctes : Club Alpin Français (C.A.F.), Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) ayant une section V.T.T., F.F. de Canoë-Kayak (F.F.C.K.), F.F. de la montagne et de l'Escalade (F.F.M.E.), F.F. de Randonnée Pédestre (F.F.R.P.), F.F. de Spéléologie (F.F.S.) et F.F. de Vol-Libre (F.F.V.L.), enfin Association sportive des retraités de l'enseignement « M.G.E.N. ».
- Des centres de formation des professionnels des loisirs sportifs : CREPS Rhône-Alpes (antennes de Voiron et de Vallon-Pont-d'Arc),
- des questionnaires ont été déposés dans six gîtes dans le Vercors, les Baronnies, les Causses et le Sud-Ardèche,
- des étudiants des Universités de Grenoble, Lyon, Avignon et Clermont-Ferrand et des Collégiens et Lycéens d'Aubenas et de Vienne.
- pour finir, un certain nombre de questionnaires a été diffusé par des personnes relais (avec la consigne de les faire passer à des personnes non adhérentes à des fédérations sportives et non inscrites dans le milieu professionnel).

Echantillon

1100 questionnaires ont été diffusés en 1998 et 1999.

510 questionnaires ont été collectés soit un taux de retour de 46 %.

403 questionnaires ont été saisis ; 21 % des questionnaires ont été écartés au vu de la qualité des réponses (aléa de l'auto administration du questionnaire) et de la diversité du public touché.

Le tableau ci-après présente les retours selon les modes de passation de l'enquête et le nombre de questionnaires saisis et traités

	Nombre de questionnaires retournés selon mode de passation	Questionnaires saisis	Pourcentage du total des questionnaires traités
Clubs ou associations	125	117	29 %
Centres de formation	97	73	18 %
Gîtes	67	61	15 %
Etudiants et scolaires	140	72	18 %
Personnes relais	81	80	20 %

(Source enquête personnelle, 1998-1999)

¹ INSEP, MINISTERE DES SPORTS (2002), Les pratiques sportives en France, co-édité par l'INSEP et Ministère des Sports, Paris.

² SANDERS L. (1989), L'analyse de données appliquée à la géographie, G.I.P. Reclus, Montpellier, page 83.

Les scolaires et étudiants représentaient le corpus le plus important des questionnaires retournés, cependant face à la qualité très inégale des réponses, près de 50% des questionnaires ont été écartés.

Saisie et type de traitement

La saisie de l'ensemble des questionnaires a été réalisée à l'automne 1999.

Le traitement statistique a été réalisé grâce à deux logiciels distincts :

- Sphinx-plus et son module Versatim pour les questions ouvertes, les analyses de discours et les traitements qualitatifs ;
- Stat-Box, module statistique d'Excel pour les traitements quantitatifs.

Quelques éléments de cadrage permettent de positionner cette enquête face à celle de J. Diénot et D. Theiller (Op. Cit.) sur les aventuriers du quotidien – Les nouveaux loisirs sportifs de nature (du fait de la proximité de la problématique, du positionnement disciplinaire et de l'objet étudié).

	Enquête J. Diénot et D. Theiller	Enquête présentée dans la thèse
Années de passation de l'enquête	De 1991 à 1993	1998 - 1999
Lieux d'enquête	48 % Alpes, 42 % Pyrénées françaises et 10 % Pyrénées espagnoles	Large quart Sud-Est du territoire national, principalement dans les espaces d'arrière-pays méditerranéens
Echantillon	355 pratiquants	403 pratiquants
	Hommes 56 % Femmes 44 %	Hommes 61 % Femmes 39 %
Nombre moyen d'enfant	0,2 (?)	0,57
Age	Entre 30 et 50 ans 61 %	29 ans et moins – 41 % de 30 à 50 ans – 39 % plus de 50 ans – 20 %
Situation familiale	Marié ou concubinage 59 %	Non célibataire (Marié ou union libre) 51 %
C.S.P.	Etudiants 20 % Employés 20 % Cadres Sup. ou Prof Lib. 16 % Cadre moyens 18 %	Etudiants 32 % Employés 15 % Cadres Sup. ou Prof Lib. 12 % Cadre moyens 11 %

Nous avons donc une population plus jeune et plus masculine que celle de l'enquête de J. Diénot et D. Theiller. Face aux spécificités de cette population nous n'avons pas comparé ces données à la population française. Ces échantillons n'ont en aucun cas la prétention d'être représentatifs. Ils tentent uniquement de saisir dans leur diversité les nouvelles modalités de pratiques sportives des « aventuriers du quotidien » et d'appréhender les représentations et rapports à l'espace qu'elles induisent.

Traitement quantitatif ou qualitatif du questionnaire ?

Une des spécificités du champ des pratiques sportives de nature repose sur la méconnaissance des publics et diffusion de ces activités au sein de la population française (phénomène déjà abordé lors de l'essai de géodémographie sportive dans le Chapitre 2 de la partie précédente). Il est donc impossible de définir avec exactitude une « population mère ». L'enquête de l'I.N.S.E.P. – Ministère des Sports 2000¹ sur les pratiques sportives des français est à ce sujet explicite : la plupart des pratiques sportives prises en compte dans cette recherche ne représentent pas un échantillon suffisant pour permettre un traitement secondaire des données. Elles sont donc écartées de nombreux traitements statistiques (seules les populations fédérées sont communiquées).

C'est pourquoi, hormis quelques statistiques utilisées à titre illustratif pour démontrer la diversité des modalités de pratiques sportives de nature des individus (et toujours en valeur relative – pourcentage), les principaux traitements sont qualitatifs, c'est-à-dire qu'ils privilégient une recherche de proximité des individus par l'intermédiaire de recherche de corrélations ou d'analyses factorielles des correspondances entre différentes variables : « elles présentent le grand intérêt de permettre le traitement de variables qualitatives et de mettre en évidence des structures qui ne sont pas nécessairement linéaires »².

L'approche typologique (proposée au milieu de ce chapitre) est pour sa part issue d'une recherche bibliographique, par la mise en perspective de 11 analyses socioculturelles réalisées sur différentes activités sportives de nature. Le questionnaire nous a permis de vérifier la présence des différents socio-types au sein de notre échantillon. La problématique de cette recherche n'est pas directement liée à la présence d'oppositions au sein des pratiques sportives étudiées (structure déjà mise en évidence par de nombreux chercheurs en sociologie du sport), mais d'interroger comment ces oppositions permettent une segmentation (non plus de pratiques) mais des spatialités et territorialités sportives de nature.

1. L'individu-pratiquant et les approches socioculturelles des pratiques sportives de nature

La première entrée pour comprendre les pratiques, usages et modes de fréquentation des lieux par le pratiquant impose un détour succinct par la sociologie du sport. Celle-ci offre des outils conceptuels indispensables à la compréhension de cet acteur particulier qu'est l'individu dans le champ sportif. L'agent social est ici le pratiquant. Son échelle d'action est donc individuelle.

1. 1. L'individu et l'espace des positions sociales

En sociologie générale, il est classique d'opposer deux paradigmes permettant d'approcher l'acteur individuel perçu comme une entité de base de la société.

Le premier paradigme fait référence à l'individualisme méthodologique. Ce modèle d'analyse postule que tout phénomène social doit être compris comme le produit d'actions individuelles. Un fait social résulte donc des actions des individus et de leurs combinaisons. C'est dans cette perspective que R. Boudon interprète sa « logique du social »¹.

Appliqué au domaine sportif, cette approche impliquerait que l'individu détermine librement sa modalité de pratique, sans contrainte extérieure, en fonction de sa seule personnalité et de ses goûts. Il agit donc avec une certaine cohérence qui vise à maximiser son plaisir à moindre coût. En économie, son comportement serait défini sous l'appellation « d'homo-économus ». Pourtant, possédant un système d'information imparfait, ses actions ne relèvent pas de la rationalité pure.

A l'opposé, le second paradigme sociologique fait référence à l'holisme méthodologique. Cette approche explique le comportement individuel par l'appartenance sociale et l'affirmation d'une identité collective. Dans la continuité de cette approche structuraliste, conflictuelle et critique, mais moins empreinte de déterminisme, P. Bourdieu proposera un cadre théorique qu'il caractérisera de « constructivisme structuraliste ». Cette perspective, dont une première définition a été proposée dans l'introduction générale de ce présent travail, servira ultérieurement de fondement aux approches socioculturelles des pratiques sportives dont un des principaux instigateurs est C. Pociello.

Appliquée au champ sportif, elle impose un regard dual de la demande sportive :

¹ BOUDON R. (1979), La logique du social, Presses Universitaires de France, Paris.

- la première suscite une analyse fondée sur les structures de classes régies par des logiques de reproduction et de distinction. Elle vise à comprendre le poids des cadres sociaux dans les choix des pratiques sportives des individus. Le sport participerait alors au processus de socialisation de l'agent¹ à travers la théorie de l'habitus et du champ proposé par P. Bourdieu. De nombreux sociologues du sport s'inscrivent dans cette lecture du champ sportif (outre C. Pociello, J. Defrance, O. Hoibian, C. Clément, partiellement J. Corneloup², etc.)

- la seconde prône une approche par le mythe et la symbolique permettant d'élargir l'approche aux vécus et expériences individuelles. La demande de pratique fonctionne essentiellement sur du symbolique, « sur un besoin inextinguible d'originalité et de différences, sur des signes et des mythes, et comprend, comme dans tout "imaginaire", une part irréductible d'irrationnel »³.

Cette double approche s'inscrit de fait, dans l'espace géographique en influençant l'espace vécu des individus. « En obéissant à trois séries de lois imbriquées, celle de l'expérience existentielle de chacun, celle de la co-détermination dialectique du sujet et du social, celle de l'espace géographique objectivé auxquels les enjeux sociaux donnent de nouvelles significations, la territorialité dévoile la manière dont le territoire se construit et se développe »⁴.

Pour interpréter les pratiques accommodatrices multi-territorialisantes de l'agent sportif comme les lieux où elles se diffusent, il peut être fait référence à la notion de produit (dans l'hypothèse, bien entendu, où il existe une relation directe entre les types de pratiques socio-spatiales de l'individu et les lieux d'activités ?). Celui-ci s'apparenterait à

¹ CLEMENT J. P. (1995), Processus de socialisation et expressions identitaires : l'apport de la théorie de l'habitus et du champ en sociologie du sport in Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pages 117 à 132.

² Cf. bibliographie pour l'ensemble de ces auteurs. nous avons spécifié « partiellement » pour J. Corneloup, car ses travaux sociologiques, pouvant être qualifiés de trans-paradigmatiques, ouvrent différentes perspectives d'approche de l'objet « sport », à travers l'utilisation de positionnements différenciés. Il fait, selon les perspectives de recherche qu'il ouvre et l'objet analysé, référence :

- à la systémique et aux approches stratégiques et participatives dans l'analyse des systèmes sportifs locaux (management, gestion des risques et développement des territoires sportifs),
- au structuralisme dans l'analyse des styles de pratiques sportives de nature et les processus d'entrée dans les activités sportives,
- enfin à la sociologie du quotidien et de l'imaginaire, approche sensible des comportements, interactions entre pratiquants et milieux ainsi que les imaginaires liés aux pratiques sportives de nature et de montagne.

Voir son ouvrage de synthèse faisant partie intégrante de son Habilitation à Diriger des Recherches (2003) : CORNELOUP J. (2002), Les théories sociologiques de la pratique sportive, Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.

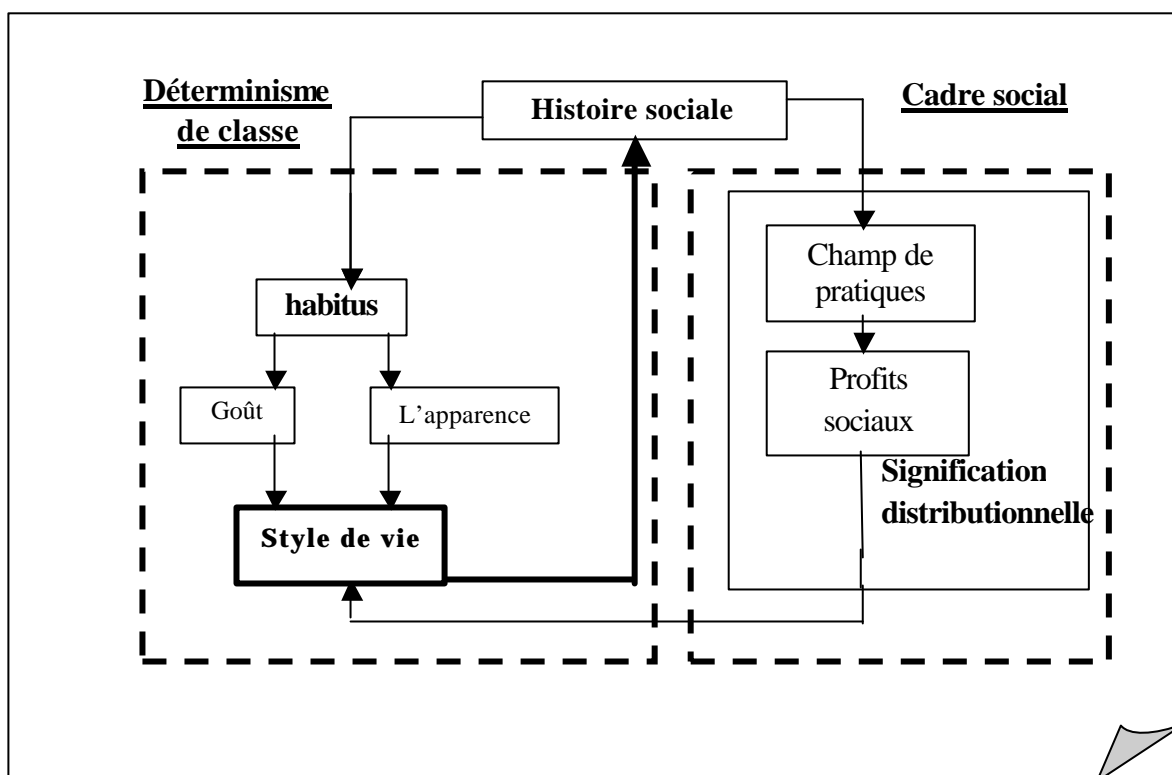
³ POCIELLO C. et al (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, page 13.

⁴ AUGUSTIN J.P. (2000), Activités ludo-sportives et médiations territoriales, in Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel, pages 29 à 32.

un bien de consommation que l'agent a la possibilité « d'acquérir », selon ses ressources, attentes, positionnements et significations donnés à ses pratiques. Celles-ci sont dès lors, « un produit (social et culturel) soumis, au même titre que les autres produits, aux mécanismes d'ajustement d'une offre et d'une demande, c'est-à-dire aux lois complexes d'un "marché" [ou champ] qui répond, en réalité, à la "découverte" assez récente, de la situation concurrentielle dans laquelle se trouvent placées, les différentes pratiques sportives organisées en système »¹.

Dans la continuité de cette analyse, il s'agit d'approcher les structures sous-jacentes à la détermination sociologique des pratiques sportives de l'agent. Pour éclairer cette sélectivité, le choix des pratiques serait conditionné par l'histoire sociale de l'acteur (ou sa condition d'existence, son trajet personnel et son positionnement dans la société englobante).

Figure 28 : Système d'analyse des déterminismes socioculturels des choix des pratiques individuelles



(Source : M. Jamet (1991), C. Pociello (1981), P. Bourdieu (1979-1980²))

¹ POCIELLO C. (1981), Sports et société, Op. Cit., page 10.

² Les deux principales références de Pierre Bourdieu utilisées dans les approches socioculturelles des pratiques sont : BOURDIEU P. (1979), La Distinction, Critique sociale du jugement, Ed. de Minuit, Paris, et BOURDIEU P. (1980), Le sens pratique, Ed. de Minuit, Paris.

Pour P. Bourdieu, il existe un système qui participe à encadrer l'action individuelle (Figure n°28). Il postule que l'histoire sociale de l'individu génère son «**habitus** » pouvant être interprété comme un conditionnement hérité de la position sociétale de son groupe d'origine. Cet habitus oriente les goûts et l'apparence de chaque individu, modelant ainsi partiellement son **style de vie**.

Le cadre ou la position sociale de l'individu lui permet un accès à un champ de pratiques déterminé appelé aussi «**l'univers du possible**». L'acteur tend ainsi à maximiser ses «**profits sociaux** » grâce à ses choix de pratiques. Cela est inclus dans une signification distributionnelle au sein d'un champ comme «étant toujours défini par les choix de pratiques des classes culturellement, socialement et économiquement dominantes. Les classes dominées se situant par référence à ces pratiques valorisées »¹. Le cadre social influe donc, lui aussi, directement sur les styles de vie de l'agent. Les pratiques (dont les pratiques sportives) de l'acteur sont les retranscriptions sociales ou spatiales de son style de vie. Seule l'évolution de celui-ci et donc de ses pratiques génère une boucle de rétroaction vers sa condition d'existence créant ainsi **une dynamique sociale de l'acteur (sa trajectoire sociale)**. La position sociale de l'agent permet de le placer au sein d'un «système de pratiques » qu'il soit général (espace des positions sociales) ou thématique (espace des sports, ou plus particulièrement des pratiques sportives de nature).

1. 2. L'individu au sein de l'espace « social » des sports de nature

Chaque activité sportive constitue un sous-champ ayant une place particulière dans le système englobant. L'agent évolue donc dans ces marchés interdépendants et hiérarchisés qui fondent et structurent la société dans son ensemble. J. Corneloup² détermine un certain nombre d'opérateurs d'action « post-modernes », pour permettre aux sportifs de trouver « du sens et du lien » (social) dans leurs pratiques. Il définit cinq types de liens principaux : liens organiques, communautaires, de circulation, de communication et esthétiques (Cf. l'approche duale de la demande sportive explicitée précédemment). Leurs mises en œuvre par les acteurs produit la dynamique interne du système.

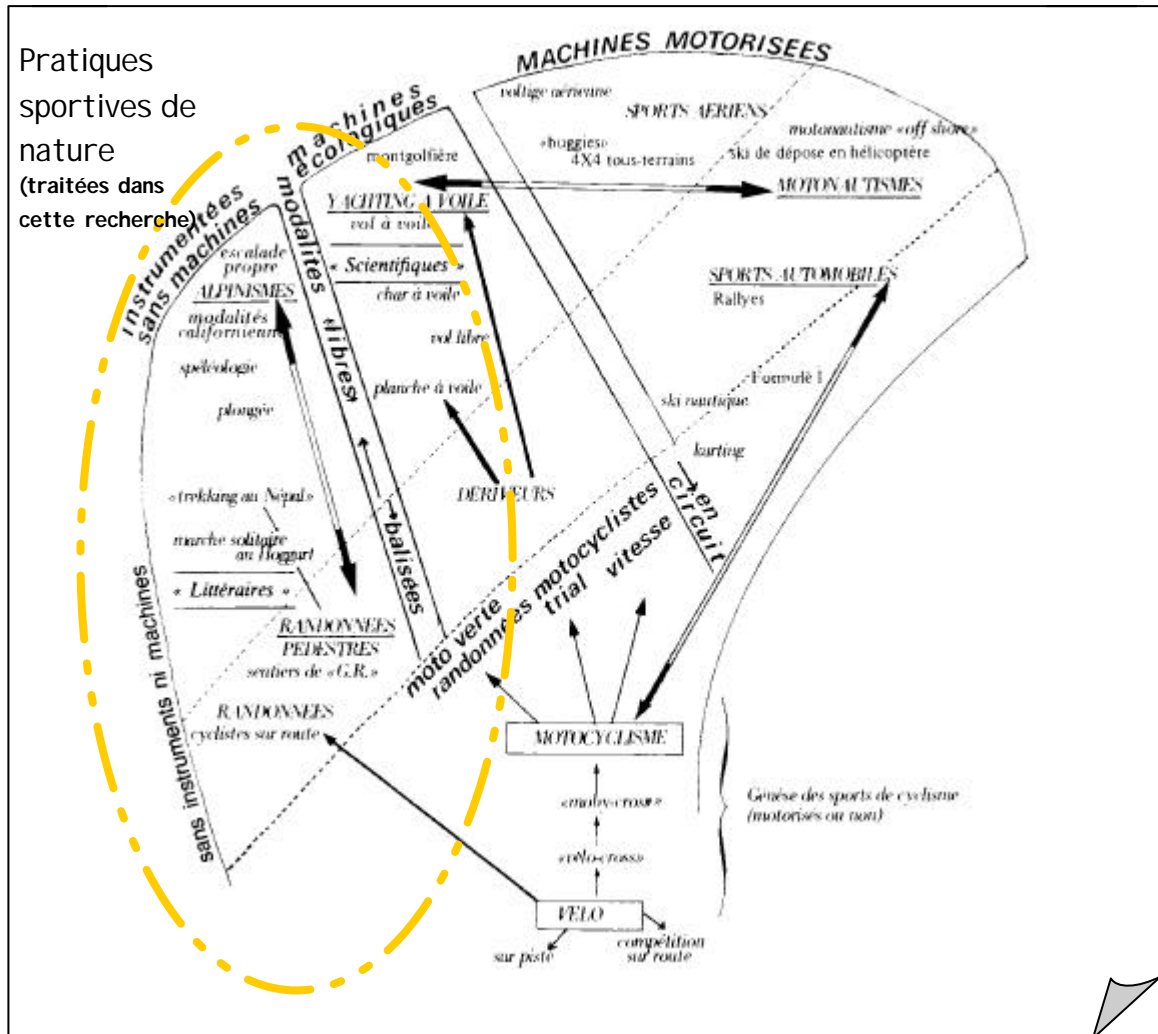
C. Pociello a proposé une schématisation de l'organisation globale de ce système sportif où prennent place les différentes pratiques sportives de nature.

¹ JAMET M. (1991), Le sport dans la société, Entre raison(s) et passion(s), Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, page 58.

² CORNELOUP J. (1995), Les nouvelles formes de sociabilité en escalade, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, pages 199 à 208.

CORNELOUP J. (1991), Escalades et post-modernité, Société, Dunod, Paris, pages 341 à 351.

Figure 29 : Le système « sports de nature » (structure hypothétique)



(Source : C. Pociello, 1981)

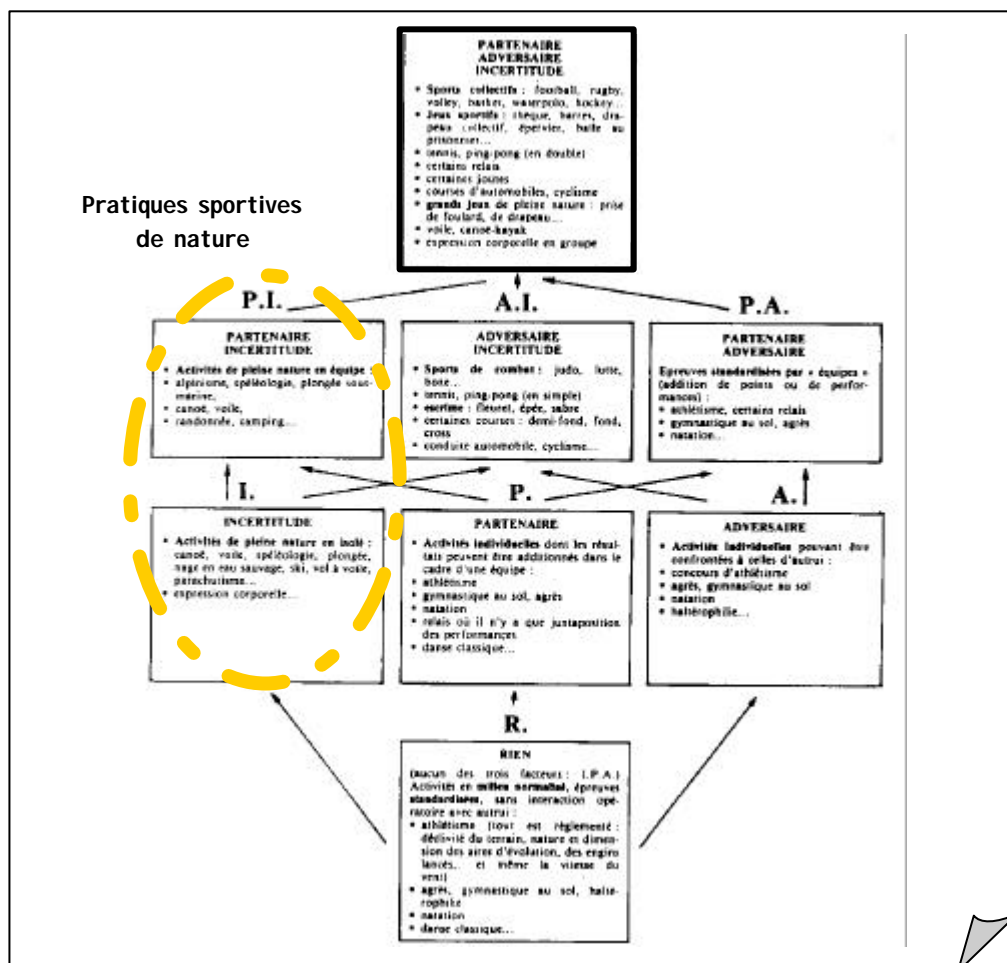
Cette structure socioculturelle des sports de « plein air » est une extraction du système global « pratiques sportives » développé par le laboratoire de sociologie de l'I.N.S.E.P. au cours des années 1970. Elle montre une organisation se voulant objective visant à saisir les oppositions socioculturelles des pratiques (espace des positions sociales) et les constructions idéelles basées sur les représentations sociales développées par les acteurs (mythes, symboles, imaginaires, etc.). Cette construction intellectuelle fait l'hypothèse qu'il existe un lien entre les caractéristiques motrices des pratiques (figure n°29) et les dispositions culturelles des individus. Ainsi, l'individu adhère à une activité et évolue dans un sport si celui-ci n'est pas en contradiction avec son schéma corporel (pas seulement l'anatomie, mais la représentation mentale, socialement construite que l'individu s'en fait – et avec la philosophie générale de la personne et du corps – qui est un trait culturel¹).

¹ BUDILLON J.P. (1996), A la recherche du libériste perdu..., Vol Passion n°14.

Pour les pratiques sportives de nature, cette structure socioculturelle s'organise grâce à deux entrées : trois volets (allant des machines motorisées les plus lourdes - sports aériens - aux pratiques les moins instrumentées ou machinées en passant par l'utilisation de machines écologiques) et trois modalités (de la pratique en « circuits fermés » à la liberté totale du choix d'itinéraire – Cf. Tableau n°19, présenté ultérieurement).

Les pratiques sportives de nature, prises en compte dans cette recherche, se concentrent dans la partie gauche du système sportif général. Elles se caractérisent par des modalités libres ou balisées (de l'alpinisme à la randonnée pédestre), des moins instrumentées ou machinées (randonnées) à l'usage de machines écologiques principalement apparues suite à un certain nombre d'innovations issues du progrès technique durant les années 1970-80. Elles sont fréquemment associées aux nouvelles pratiques sportives de nature ou aux sports dits californiens (pratiques de glisse, de voile et de vol-libre). L'autre élément rassemblant ces pratiques de nature est leur parenté dans les situations sportives qu'elles génèrent.

Figure 30 : Diagramme de l'ensemble des situations sportives



(Source : C. Pociello 1981, d'après P. Parlebas (1976), Activités physiques et éducation motrice, Ed. Revue Education physique et sports, supplément au numéro 139, page 130)

Cette typologie (figure n°30) est basée sur la «richesse de la communication motrice». Elle est évaluée par la présence (ou l'absence) «d'Adversaires» et / ou de «Partenaires», le degré «d'Incertitude» de la situation et la possibilité offerte ou non, par la nature du jeu, de permettre la permutation des «rôles socio-moteurs»¹.

Les pratiquants des activités sportives de nature, qu'ils privilégient une pratique communautaire ou non, se trouvent dans une situation «d'**Incertitude**». Celle-ci peut-être multiforme et fait implicitement référence à la notion de risque sous sa forme symbolique ou réelle. Elle trouve sa quintessence dans la confrontation non pas à l'autre (refus de l'Adversaire), mais avec la Nature (notion fondatrice de l'Aventure). Les pratiques sportives de nature trouvent une partie de leur justification, mais aussi de leur puissance distinctive dans l'incertitude de l'individu à vaincre les éléments dits naturels. Ce «combat» reste profondément inscrit dans les imaginaires collectifs. «La nature reprend ses droits ! On a tout inventé pour le confort et la sécurité, et puis voilà que les rivières débordent et que les tempêtes décoiffent, etc. C'est une espèce de force qui nous échappe, qui est plus forte que nous»². Associée à ces valeurs de ressourcement et de régénérescence, la nature y puise une partie de son attractivité. Car, comme le note G. Vigarello, «il demeure que la nature ici revendiquée, rêve paisible de citoyen, n'échappe pas vraiment à la condition de celui-ci. Elle est même le mythe quelque peu conventionnel que, seule, cette dernière lui permet de s'offrir»³.

Pour revenir à une préoccupation, cette fois-ci, plus socio-spatiale, ces pratiques sportives s'inscrivent dans des formes particulières de lieux. C. Pociello définit quatre grandes classes (Cf. Tableau n°19), qu'il nomme la «**loi des trois états**»⁴. Nous nous permettons ici de prendre quelques distances avec son analyse.

Si dans les sportives traditionnelles et inscrites dans le système compétitif, le développement de ces activités s'est fait de la modalité en couloir (1^{ère} colonne représentée par une pratique sportive standardisée sur le modèle anglo-saxon, archétype du stade, lieu clos et de la pratique contrainte) vers une modalité plus libre reposant sur une progressive dé-territorialisation du fait sportif vers des espaces ouverts (4^{ème} colonne), il semble que les

¹ POCIELLO Ch. et al (1981), Op. Cit.

² CHAMUSSY H. (1995), Nature, culture, espace, territoire : concerto en concepts majeurs in Environnement : conflits et nouveaux territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°1, CERMOSEM – U.J.F., Le Pradel, Mirabel, page 13.

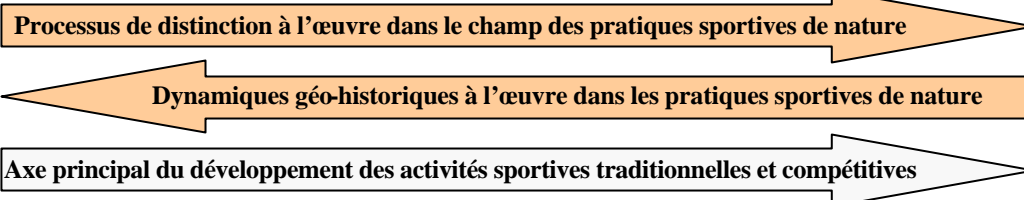
³ VIGARELLO G. (1981), D'une nature... l'autre, Les paradoxes du nouveau retour, in Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, pages 239 à 247.

⁴ Il regroupe les modalités trois et quatre, les exploits et grandes premières étant la déclinaison ultime et médiatisée des pratiques libres ou californiennes.

activités sportives de nature s'inscrivent dans un processus inverse (ce qui fonde, en outre, une partie de leur singularité au sein du champ sportif englobant).

Tableau 19 : Evolution des modalités de pratiques sportives

1	2	3	4
Modalité en couloir	Modalité balisée	Modalité libre ou « Californienne »	Exploits et « Grandes premières »
Pratique standardisée sur le modèle anglo-saxon de la course en ligne Ultra compétitive	Formalisation de parcours <i>Slalomisation</i> de la pratique, Gymkhanas compétitifs	Randonnées compétitives ou non	- Accroissement des risques - Diminution du temps de réalisation de l'exploit - Réduction des « logistiques »
Course automobile de formule 1	Rallyes	Auto-verte « Buggies » et « tous-terrains »	Raids sahariens (Paris-Dakar) (Saviem 4 × 4)
Motocyclisme de vitesse en circuit motocross	Enduro, Trial	Moto-verte	Raid motocycl. (Paris-Dakar) Tour de la Méditerranée
Aviron et canoë en ligne (eau plate et stable)	Kayak de slalom. Modalité balisée (eau vive mais débit contrôlé)	Descente de rivière (eau vive : débit incontrôlé et toujours changeant)	Descente du Colorado Descente de la Dudh Kosi
Natation en couloir Courses avec palmés	Nage de rivière avec ou sans palmés	Descente de rivière à la nage avec ou sans palmés avec ou sans support pneumatique Plongée	Descente du Verdon à la nage
Ski nordique	Ski de descente et de slalom	Hors piste, raids à ski Randonnées	Ski de pente raide Ski sur avalanche
Marche sportive (Paris-Strasbourg)	Sentiers de grandes randonnées	Treking au Népal randonnées sauvages hors sentiers	Traversée du Sahara
Cyclisme sur piste	Vélo-cross enfantin	Cyclotourisme	Raid Paris-Moscou à bicyclette
Windsurf en régata (triangle olympique)		Randonnées de crique à crique	Traversée du détroit de Behring, du Cap-Horn, Les îles Marquises
Course hippique	Jumping, cross, concours complet	Tourisme équestre randonnées sauvages	Paris-Moscou à cheval
Vol libre en parallèle « soaring », mini-cross « mickey-mouse »		Cross-country « non balisé »	Traversée du Cerro-Gordo désertique Mont Blanc, Kilimandjaro, K ₂ Mac-Kinley



(Source : C. Pociello (1981)¹)

¹ POCIELLO Ch. et al (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, page 201.

La relecture de l'histoire des lieux et pratiques sportives de nature (Partie II, Chapitre 1) a permis de localiser les foyers d'innovation et de découverte de ces activités dans les marges et confins (espaces montagnards et d'arrière-pays au XIX^{ème} siècle - fin XX^{ème} siècle). Le « culte de la première » a même fondé une échelle de méritocratie permettant d'évaluer la valeur de l'acte sportif. Ensuite les années 1970-1980 ont vu l'apparition massive d'activités se revendiquant libres, fortement influencées par les nouvelles pratiques californiennes. La progressive entrée des acteurs économiques dans ce domaine tend à voir aujourd'hui un nombre d'espaces clos et artificialisés se développer. Le parcours acrobatique en forêt et la via ferrata où le pratiquant évolue guidé (par l'intermédiaire d'une longe¹) et encadré (professionnel) tout au long de son itinéraire démontre la progressive apparition de lieux sportifs privilégiant une modalité de pratique balisée, voire même en couloir. Cette dernière permet de répondre aux attentes des prestataires cherchant à valoriser une pratique sportive commerciale et sécurisée dans un espace dit naturel.

A contrario, l'espace légitime pour un grand nombre de pratiques reste les lieux de l'exploit et des grandes premières, qu'illustre la délocalisation perpétuelle des derniers problèmes alpinistiques (des Alpes vers l'Himalaya) ou l'internationalisation de certaines pratiques (spéléologie, canyonisme, escalade, etc. comme présentés précédemment). Une randonnée au Népal, une fois qualifiée de trekking, revêt un caractère distinctif bien supérieur à la traversée d'un massif alpin, quelle qu'en soit la difficulté !

Cette analyse tend à montrer des logiques et dynamiques socio-sportives communes à l'ensemble des pratiques sportives de nature. Elle sous-entendrait, *a priori*, un certain nombre d'analogies et de parentés entre les pratiques sportives inscrites dans ce champ. Les développements ultérieurs s'attacheront à questionner la validité de cette affirmation.

¹ Outil technique composé d'une corde et d'un mousqueton reliant l'individu à un câble et sécurisant sa progression au cours de sa pratique.

2. Analyse des nouveaux styles et modalités de pratiques sportives de nature

Derrière cette apparente « unicité », liée à la position particulière de ces activités dans le champ et l'espace sportif en général, se cache une grande diversité de formes et de modalités de pratiques sportives de nature. L'analyse de l'espace fonctionnel (Partie III) résultat de la lente structuration du champ sportif à l'échelle nationale, illustre une diversification importante des espaces « supports ». Le renouvellement des formes de lieux associé à l'évolution perpétuelle de la définition des usages et espaces « légitimes » implique qu'aujourd'hui, la nature (avec ou sans grand N) n'est **plus le seul support d'activités**.

Dans l'analyse de la segmentation des pratiques, quelques éléments clés peuvent ici être rappelés. Les espaces de pratiques sportives se rapprochent des villes et s'artificialisent. Deux raisons principales peuvent être avancées pour expliquer ces évolutions : répondre à la demande urbaine au plus près des centres émetteurs (massification des pratiques sportives) et recréer des conditions optimales de pratiques où le milieu physique ne s'y prête pas (multiples transgressions sportives répondant à la logique de milieu dans la localisation des lieux sportifs). De plus, ces évolutions spatiales ne sont pas exemptes d'incidences sociales. Comme le souligne C. Pociello¹, « le glissement géographique d'un sport dans la ville, peut manifester une transformation sociologique profonde de son recrutement, et annoncer des modifications dans la manière même de jouer [marquant des évolutions des modalités internes aux pratiques sportives] et une évolution des fonctions et usages sociaux de la pratique ».

Les destinations lointaines se multiplient et se banalisent (Cf. Chapitre 2 de cette même partie). Rupture symbolique avec le quotidien urbain, nouveau phénomène de différenciation sociale, recherche d'exotisme, d'aventure ou recherche d'un dernier Eden naturaliste, un grand nombre d'explications peuvent être avancées. Ainsi, les activités sportives de nature se pratiquent aussi bien au cœur des cités qu'au fond des déserts ou des massifs montagneux des « antipodes ».

¹ POCIELLO C. (1981), Op. Cit. page 29.

Cette diversification des rapports à l'espace et des usages des lieux s'inscrit dans une segmentation très importante des modalités de pratiques sportives de nature. Elle peut être analysée par une fragmentation des rapports au temps, aux autres, aux pratiques elles-mêmes, au risque, etc.

Les différents rapports au temps

Le premier élément fait référence à la segmentation dans le temps des modalités de pratiques sportives de nature. Deux lectures distinctes du phénomène peuvent être proposées.

La première montre une implication différenciée des individus dans les activités à travers **la part du temps libre consacrée à la (ou aux) pratique(s) sportive(s) de nature**.

Les vacances et les fins de semaine ne sont plus les seules temporalités de pratiques des activités sportives de nature. Conséquence directe de l'ouverture de nouveaux espaces proches des villes, le sport peut aujourd'hui se vivre au quotidien. Les pratiques se déclinent ainsi de l'activité ludique à la pratique la plus « forcenée » pouvant éventuellement être associée à un entraînement intensif et planifié. Le niveau technique moyen des pratiquants de ces différentes disciplines a ainsi indéniablement augmenté. La pratique de « haut niveau » n'est plus réservée aux « professionnels ». Dans l'enquête¹, la temporalité consacrée aux activités varie ainsi de quelques journées à 365 jours par an. A titre anecdotique, lors d'une formation à des Brevets d'Etat deuxième degré « escalade », nous posons la question de leurs implications respectives en terme de temps de pratique : un stagiaire avoue, un peu « penaud », ne plus se souvenir de la dernière journée durant laquelle il n'avait pas pratiqué « sa passion ». Cet habitant de Fontainebleau admettait avoir grimpé sous diverses formes (S.A.E., bloc, paroi, etc.) tous les jours de l'année, depuis plus de cinq ans !

Une seconde lecture montre une **segmentation des modalités de pratiques dans le temps de vie des pratiquants**. Les pratiques sportives de nature ne sont pas l'apanage de certaines classes d'âge, même si les « jeunes » restent sur-représentés. D. Giard² note que « la pratique diminue avec l'âge, sauf en ce qui concerne la randonnée pédestre : effet indirect du poids des contraintes familiales ou abandon progressif de pratiques engagées ?

¹ Source : enquête par questionnaires « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003

² GIARD D. (1997), Les enjeux du tourisme sportif de nature en montagne, in *Tourisme et sport*, Cahiers Espace n°52, Paris, pages 48 à 57.

[...] Les familles et les enfants ne sont pas absents de ces pratiques¹ (elles ont d'ailleurs une vertu pédagogique certaine), mais il faut reconnaître que la gestion du matériel et de la sécurité n'est pas évidente avec les enfants ». Ainsi, les pratiquants adaptent leurs pratiques à leur condition physique, technique et familiale (notion de structure familiale).

De nombreux auteurs et praticiens de terrain notent l'émergence d'une nouvelle demande émanant des plus de cinquante-cinq ans². Ainsi M. E. Chassagne s'interroge : « la société vieillit, mais qu'est-ce que cela veut dire ? Est-on vieux à plus de soixante ans, lorsque l'on quitte la vie professionnelle pour entreprendre une vie pleine de désirs et de projets³ ? Les retraités ont toutes leurs dents pour mordre le fruit convoité du tourisme »⁴. L'offre de pratiques sportives s'adapte actuellement peu à peu à cette nouvelle demande.

Les résultats de l'enquête illustrent ces évolutions. La classe d'âge des 55 ans et plus y est fortement représentée (16 % des questionnaires saisis). L'activité dominante est la randonnée, même si certains enquêtés pratiquent plus épisodiquement d'autres activités (V.T.T. et canoë-kayak principalement). Au sein de ce groupe, la classe modale des temporalités consacrées aux pratiques sportives de nature est de 31 à 70 jours d'activité par an. Certains (7 enquêtés dont deux ont plus de 65 ans) dépassent les 150 journées annuelles.

¹ Il cite, à titre d'exemple, que 23% des pratiquants de la via ferrata interrogés en 1996 étaient en famille. Cf. BOURDEAU P. (1998) (Sous la direction de), Les via ferrata en France, Coll. Guide de savoir-faire, AFIT, Paris.

² Un courrier des lecteurs page 6 du n° 19 de Roc and Wall de juillet/août 1998, Concerto Vertical, illustre parfaitement ce nouvel engouement : « J'ai découvert l'escalade à l'âge où l'on prend sa retraite, c'est-à-dire à cinquante-cinq ans ! Aujourd'hui, j'attaque ma soixante-septième année et mon but est d'enchaîner un 7a (*on considère que l'escalade de haut niveau commence à partir de cette cotation*) à soixante-dix ans. Ayant pratiqué un sport de haut niveau dans les années cinquante, je sais qu'un entraînement intensif s'impose pour y parvenir », Igor Chichkine, Clamart.

³ A titre anecdotique, il nous semble intéressant de relater cette histoire vécue intitulée « Rencontre du troisième type avec une « vieille dame indigne » in *Tourisme et société*, Pour, L'harmattan, Paris, page 49. « Je roule sur une petite route de l'Essonne. Une silhouette grise et noire fait le signe de l'auto-stoppeuse : une dame âgée, chignon serré et bas épais, une grosse serviette à la main demande si nous allons à... Oui (à cinq kilomètres près, mais nous ne sommes pas pressées et d'humeur serviable). Et quelqu'un ajoute : Heureusement, c'est tout près, parce que le stop, etc. Oh, j'ai l'habitude, répond la dame. J'ai toujours aimé les voyages. Maintenant, j'ai tout mon temps, mais avec ma petite retraite, je ne peux pas prendre l'avion, ni même le train. Alors je fais de l'auto-stop, je rencontre des gens. Vous comprenez, à mon âge, je ne risque plus rien... Là, je reviens du Népal. J'apporte des diapos pour les montrer à une amie moins valide, qui est à la maison de retraite là-bas. Merci de m'avoir emmenée ».

⁴ CHASSAGNE M-E. (1992), Les papy voyagers, in *Tourisme et société*, Pour, L'harmattan, Paris, pages 41 à 44.

Différents rapports aux autres

Ces pratiques sportives valorisent aussi différentes formes de sociabilités. La plus traditionnelle est celle du club ou de la société. Réminiscence de l'organisation des sports modernes, elle s'inscrit dans le développement fédéral des pratiques sportives de nature. Ce modèle classique s'est vu concurrencé par de multiples autres formes de comportements et de liens socio-proximaux. Ils s'inscrivent principalement dans la rupture des années 1970-1980 et l'affirmation de nouvelles valeurs données aux activités sportives de nature. « L'apparition de valeurs plus individuelles qui transforment le rapport à soi et le rapport aux autres, joue aussi sur le rapport à l'espace et favorise la création et l'émergence de territorialités prolongeant l'espace de résidence bien au-delà du quartier »¹.

Il se crée parallèlement différentes formes de sociabilités communautaires parfois appelées tribalisme. L'exemple de la première phase d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs illustre ce type de groupements plus ou moins organisés et structurés (Partie II, Chapitre 2). J. Corneloup² dans l'étude de la pratique de l'escalade qualifie cette forme de sociabilité comme un opérateur d'action participant à la mise en place de liens communautaires post-modernes. Cette approche rend bien compte de l'évolution des pratiques sous leurs déclinaisons « californiennes – modèle de la tribu surf³ », mais est peu adaptée à l'ensemble des activités sportives de nature. Certaines pratiques, comme la spéléologie par exemple, restent marquées par une structuration fédérale (liens confraternels, solidaires et paternalistes symbolisés par le club) quasi-incontournable, héritée de l'organisation sportive des années 1960.

¹ AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris, page 139.

² CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris.

³ MAURICE A. (1987), Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90, Autrement, Paris.

AUGUSTIN JP. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

Tableau 20 : Les différentes formes de sociabilités dans les pratiques sportives de nature

Type de sociabilité Vous pratiquez le plus souvent ?	Nombre de réponses	Pourcentage des réponses
Seul	84	15,23 %
En petit groupe (2 à 3 personnes)	261	47,50 %
En groupe (plus de 4 personnes)	96	17,50 %
En club ou association	82	14,77 %
Avec un professionnel	25	4,55 %
Non réponse	2	0,45 %
Total	550 ¹	100,00 %

(Source : Enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Les pratiques sportives contemporaines se segmentent donc entre ces différentes situations relationnelles. La pratique en petit groupe domine pourtant largement. Les formes collectives (communauté élargie²) de pratiques représentent un tiers des réponses. Notons une place non négligeable des pratiquants solitaires (15% des personnes interrogées).

La segmentation interne à chaque activité sportive de nature

Les pratiques sportives de nature connaissent aussi une segmentation interne à chaque activité. L'appellation générique donnée à certaines activités sportives masque un nombre important de modalités de pratiques. L'enquête de l'I.N.S.E.P. distinguait déjà en 1985, 327 activités sportives différentes³. Ce chiffre devrait, sans aucun doute, être revu à la hausse aujourd'hui. A titre comparatif, le C.N.O.S.F. affine 84 fédérations, dont 65 sont spécialisées. Ainsi comme l'indique D. Cheminade, « beaucoup de fédérations ont vu se multiplier le nombre de disciplines dont elles doivent assurer la gestion »⁴.

Toutes les pratiques sportives de nature sont concernées. Par exemple, la F.F. de Canoë-Kayak, outre ces activités, gère la « nage en eau vive », le « rafting », « l'hydro-speed », le « hot-dog », le « tubing », le « rodéo », le « kayak surf », le « kayak de mer »,

¹ Le nombre de réponses total est supérieur au nombre d'enquêtes, de 1 à 3 réponses ont été acceptées lors de la saisie de l'enquête.

² Groupe de plus de 4 personnes et clubs ou associations.

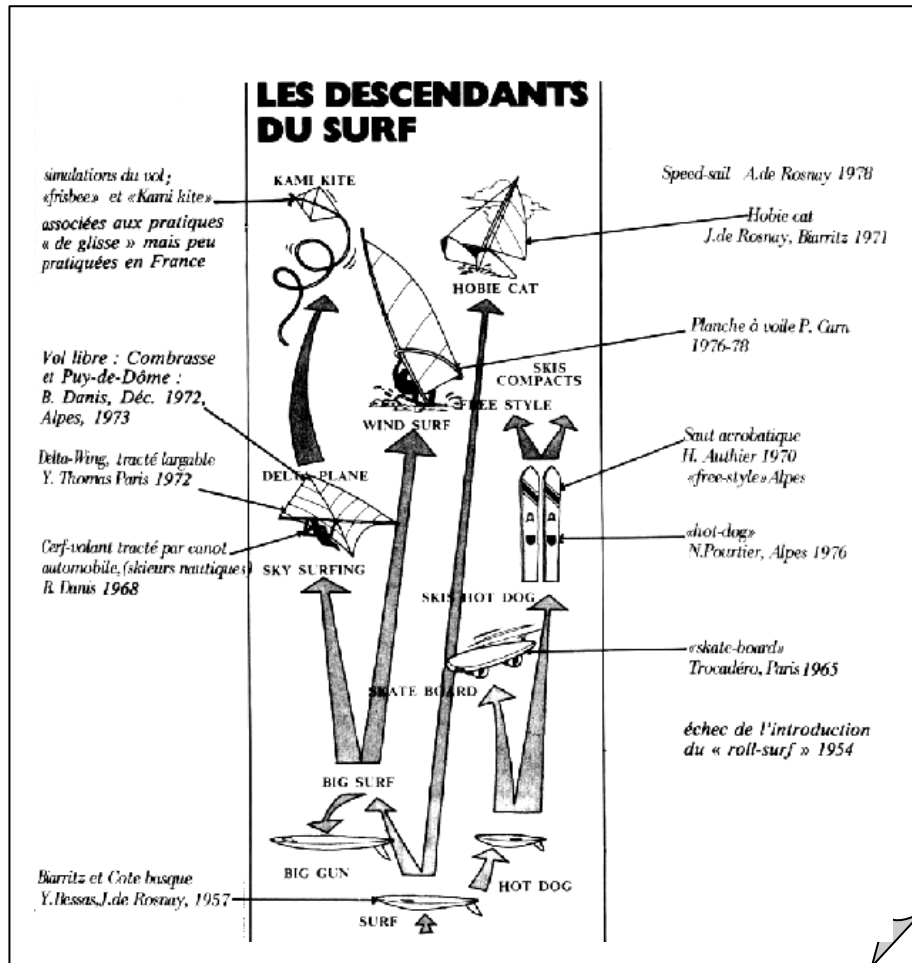
³ IRLINGER P. (1992), Les activités physiques et sportives, in Le sport... à corps perdu, Recherche – Pratiques professionnelles, Sociologie Santé, n°7, de la maison des sciences de l'homme d'aquitaine, Talence.

⁴ CHEMINADE D (1997), Sport, tourisme et environnement, Pour un développement concerté, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 34 à 47.

etc. Selon la nomenclature du Ministère des Sports¹, la randonnée se décline sous forme de ballade, marche, marche de loisir, marche sur route, marche utilitaire, raquette à neige, ballade sportive, course d'orientation, raid endurance, randonnée en montagne, randonnée pédestre et enfin trekking.

L'ensemble des activités peut donc se décliner sous différentes modalités de pratiques. Cela permet, comme le montre l'illustration n°3 de créer un « arbre généalogique » des pratiques sportives (notons l'analogie avec la filiation entre les différentes pratiques en conclusion du chapitre géo-historique, Partie II).

Illustration 3 : L'exemple du surf et de sa descendance



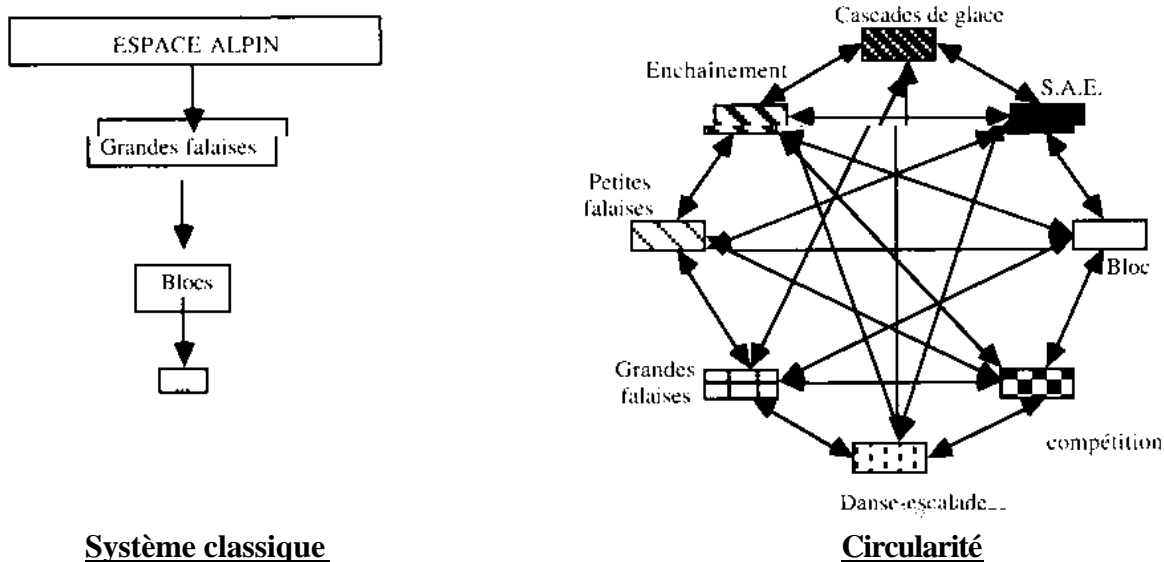
(Source : Joël de Rosnay, *Vogue - Hommes*, n°3, avril - mai 1977
in C. Pociello, 1981²)

¹ Voir annexe 54 : INSEP, MINISTERE DES SPORTS (2002), Les pratiques sportives en France, co-édité par l'INSEP et Ministère des Sports, Paris.

² POCIELLO C. (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.

Cette multiplication des modalités de pratiques implique le passage d'un système classique pyramidal à une circularité permettant une combinaison à l'infini des pratiques et de leurs différentes déclinaisons.

Illustration 4 : Du système classique pyramidal à la circularité des pratiques



(Source : J. Corneloup, 1993¹)

Les nouvelles formes de pratiques s'inscrivent dans une circularité complexe et « multiforme ». Celle-ci peut être appréhendée à travers différentes temporalités.

Une pratique multi-activités avec une unité de temps et d'espace : l'exemple le plus commun est la pratique du triathlon combinant la natation, la course à pied et le vélo. De nombreux raids et manifestations en tous genres se sont réappropriés le « concept » et ont associé au cours d'une même épreuve diverses activités de nature (par exemple, durant le raid « Gauloises », les participants pratiquent la course à pied, l'équitation, le kayak de mer, le V.T.T., le canyonisme, etc.). Nous pouvons aussi citer de nombreux exemples dans le domaine de l'alpinisme : montée en escalade, descente en parapente ou en surf, etc.

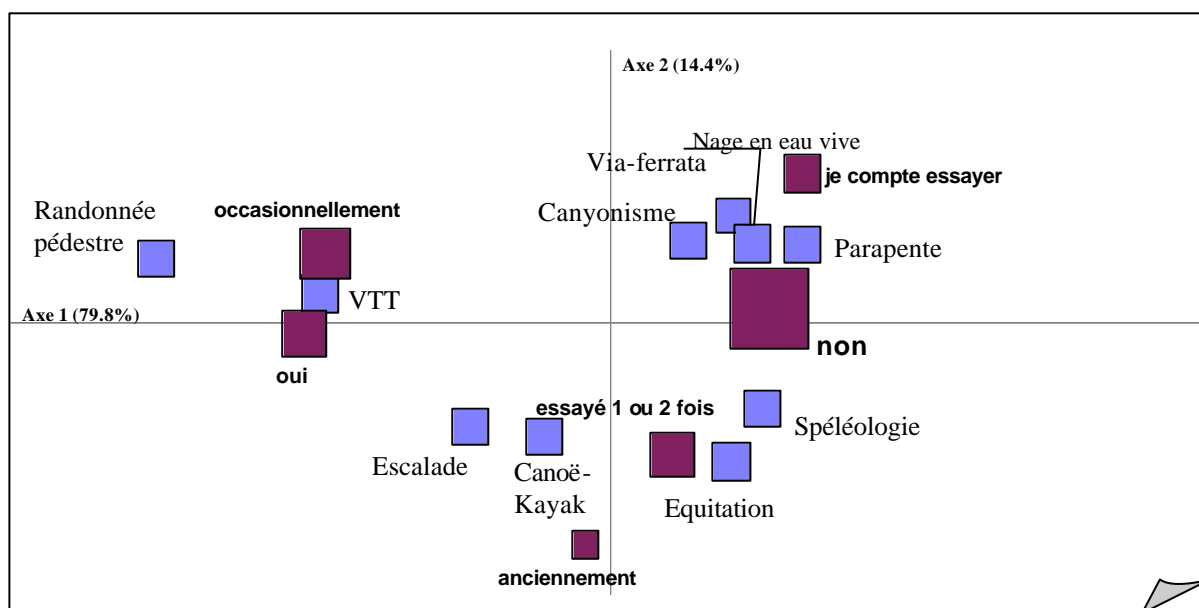
Une pratique multi-activités sans unité de temps et d'espace : les pratiquants ou les professionnels des sports de nature sont aujourd'hui de moins en moins mono-actifs. Ainsi, de nombreux guides de haute montagne ne travaillent plus exclusivement dans les

¹ CORNELOUP J. (1995), Les nouvelles formes de sociabilité en escalade, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, page 201.

espaces d'altitude (leur espace légitime, où ils sont seuls autorisés à professer), mais encadrent aussi en canyoning, en « via ferrata », en randonnée, sur des sites « d'escalade sportive », etc. Il en va de même pour les pratiquants « autonomes ». Pour G. Ruiz, c'est la conséquence directe de la « médiatisation importante du sport qui crée un besoin de goûter à tous les types de pratiques. Ce besoin est particulièrement fort chez les plus jeunes, qui zappent en permanence d'une activité à l'autre »¹. Pour D. Giard, cette recherche de diversité « est un facteur de régression de celles des pratiques qui exigent un important investissement en temps et un certain conditionnement mental. Cela semble le cas pour l'alpinisme, du moins dans sa forme encadrée »².

L'enquête révèle cette dominance de la multi-activité sportive. L'entrée dans les activités se fait presque exclusivement par la randonnée pédestre (88 % des enquêtés), puis est associée à d'autres pratiques.

Figure 31 : Type d'implication dans les pratiques sportives de nature



(Source : Enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Au sein de la population enquêtée, les activités sportives les plus pratiquées sont la randonnée pédestre et le V.T.T. (Vous pratiquez ? « Oui » ou « Occasionnellement » respectivement 86 % et 64 %).

¹ RUIZ G. (1997), Les évolutions des pratiques sportives depuis 10 ans. Les grandes tendances actuelles, in *Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52*, Touristiques Européennes, Paris.

² GIARD D. (1997), Les enjeux du tourisme sportif de nature en montagne, in *Tourisme et sport, Cahiers Espace n°52*, Paris, pages 48 à 57.

Deux autres groupes de pratiques peuvent également être distingués (figure n°31) :

- le parapente, la nage en eau vive, le canyoning et la via ferrata constituent des activités peu pratiquées (entre 10 et 20 % pour une pratique régulière ou occasionnelle), mais par contre, elles bénéficient d'une bonne « image de marque » (entre 16 % et 22 % des individus souhaiteraient essayer ou s'initier à ce type de pratique) ;

- l'équitation, le canoë-kayak et la spéléologie sont marqués par un faible taux de pratique associé à une part importante des pratiquants ayant essayé 1 ou 2 fois ces activités. Il s'agit donc d'activités occasionnelles, qui ne génèrent pas pour autant un ancrage durable de l'individu dans ces pratiques.

Une approche des corrélations entre pratiques (oui ou occasionnelle), révèle un certain nombre d'associations par famille d'activité. Ainsi, l'escalade s'associe avec le V.T.T. (76 % des grimpeurs pratiquent aussi cette activité), canyoning (57 % *Ibid.*) et dans une moindre mesure la spéléologie (38 % *Ibid.*). Tous les pratiquants du delta-plane utilisent aussi occasionnellement le parapente. Les sports d'eau vive forment un groupe autonome (rafting, canoë-kayak et nage en eau vive). Un lien fort existe entre la pratique de l'équitation et de la randonnée pédestre (68 % des cavaliers pratiquent la randonnée),etc.

Il est ainsi possible de valider l'idée du champ pour appréhender ces différentes activités, « l'individu – pratiquant » mettant en concurrence ces pratiques durant son temps de loisir. De la même façon, cette multi-activité des sports de nature implique que la territorialité sportive des pratiquants s'inscrit dans une diversité de lieux.

Différents rapports avec la sphère commerciale

Les pratiques sportives de nature connaissent des degrés de marchandisation¹ très divers selon les activités concernées.

Les offres commerciales ou associatives vont ainsi être dominantes voire incontournables pour certaines activités. Pour le vol-libre (parapente et delta-plane), elles représentent approximativement 80% de la pratique des personnes enquêtées ; 77 % pour le rafting, 66 % pour l'équitation. Dans ces différents cas, ces prestataires structurent et dominent ces activités.

¹ Nous utilisons le terme de marchandisation pour les prestataires de services sportifs (encadrement professionnel et location de matériel) ainsi que pour certains clubs : les écoles de vol-libre, par exemple, sont des entreprises commerciales même si elles sont labellisées par la F.F.V.L. ; il en va de même pour de nombreux clubs ou centres équestres.

A l'inverse, pour certaines activités comme la randonnée pédestre, le V.T.T., l'escalade, la via ferrata et le canoë-kayak, les faibles taux d'activités encadrées illustrent une pratique à dominante autonome.

Tableau 21 : Taux d'encadrement associatif ou professionnel des pratiques sportives de nature

	Autonome	Avec un club ou association	Avec un professionnel
Randonnée pédestre	85 %	14 %	2 %
Equitation	34 %	40 %	26 %
V.T.T.	91 %	7 %	2 %
Escalade	69 %	22 %	10 %
Spéléologie	42 %	26 %	32 %
Via ferrata	89 %	3 %	9 %
Parapente	19 %	21 %	60 %
Delta-Plane	28 %	14 %	57 %
Rafting	23 %	21 %	56 %
Canoë-kayak	58 %	28 %	15 %
Nage en eau vive	43 %	25 %	31 %
Canyonisme	71 %	10 %	19 %

(Source : Enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Les mêmes tendances existent pour les prestations de services liées à la location de matériel sportif. Ainsi, si 97% des pratiquants de la randonnée pédestre possèdent leur matériel personnel (montrant le côté peu instrumenté de cette activité, la rendant accessible à un large public), à l'inverse, 53 % des pratiquants du canoë-kayak louent leurs embarcations, 63 % des cavaliers ne possèdent pas leur matériel personnel (location ou prêt).

Les prestations commerciales ont donc une place centrale et sont même indissociables de l'accès à certaines pratiques sportives de nature. La possibilité d'une pratique sportive en un lieu peut donc être fortement dépendante de la présence d'un professionnel ou prestataire. Cela leur confère un rôle structurant dans la diffusion et l'organisation de l'espace sportif et touristique (Cf. Partie III, Chapitre 3).

Différents rapports au « risque »

Certaines pratiques sportives de nature sont parfois qualifiées d'activités à risque. Pourtant, la « prise de risque » supposée est très variable suivant les pratiques étudiées, la randonnée pédestre familiale s'oppose à la pratique du B.A.S.E. Jump¹ ou de l'escalade en solitaire. Il est possible de définir un gradient entre la pratique récréative et la pratique à risque basée sur une recherche effrénée de l'ordalie inhérente à certaines activités. « De nombreux adolescents, les "nouveaux aventuriers", les auteurs d'exploits ou de performances à l'intérieur, mais surtout hors du champ sportif, la foule de ceux qui se livrent "pour rien" à des efforts intenses et prolongés lors de marathons, de courses à pied, de triathlons, d'escalade, de raids, [...], tous ces "conquérants de l'inutile" qui se multiplient aujourd'hui, au point de faire de la prise de risque un phénomène sociologique considérable, tous sont emportés par une recherche de limites, ayant aussi valeur de garantie pour l'existence »².

Pour D. le Breton, **la prise de risque** est le fait d'affronter la mort sur un mode métaphorique, d'en rendre la menace virtuellement accessible et de l'esquiver en prenant les précautions d'usage. Fixer ainsi la mort, y tracer les limites de la puissance, « renforce le sentiment d'identité de celui qui ose le défi »³. Ainsi, toute quête de limites sollicite la mort pour garantir l'existence. « Il arrive aussi qu'au-delà de la prise de risque se profile une autre signification, plus difficile à repérer et à décrire : l'ordalie, c'est-à-dire l'abandon de soi au "jugement de dieu" ou plutôt la soumission plus ou moins passive aux circonstances après une initiative où la provocation à la mort est claire. L'**ordalie** traduit une surenchère dans la prise de risque, puisqu'elle soulève une probabilité non négligeable de mourir »⁴. Paradoxalement, la judiciarisation des pratiques sportives de nature s'accompagne d'une valorisation de la prise de risque. Le succès des « stages à risque (restant symbolique) » de dynamisation des cadres vendus aux entreprises l'atteste.

¹ Le B.A.S.E. Jump est un sport aérien consistant à sauter d'un pont, d'un immeuble, d'une antenne ou d'une falaise avec un parachute à quelques centaines de mètres seulement du sol. « Le parachute doit s'ouvrir en un temps très bref et la réception au sol est parfois très rude. L'inventeur de ce jeu s'est tué lui-même en le pratiquant (Les Nouveaux Aventuriers, n°3). La pratique de cette activité concernerait actuellement une cinquantaine de personnes en France. Officieusement, un pratiquant régulier sur vingt-cinq meurt dans les cinq premières années d'activité. Jean Marc Boivin, alpiniste reconnu, illustre malheureusement cette statistique par sa disparition au Venezuela durant un saut au « Salto del Angel ».

² LE BRETON D. (1991), Passions du risque, Métailié, Paris.

³ LE BRETON D. (1991), Op. Cit.

⁴ LE BRETON D. (1991), Op. Cit.

Différents rapports aux sports, au tourisme et aux loisirs

Pour conclure, cette segmentation très importante des pratiques sportives de nature implique une inscription différenciée de l'individu dans les champs du sport, du tourisme et des loisirs. Pour reprendre l'idée de C. Pigeassou¹, différents « *Homos* » peuvent être distingués. Ils révèlent des grandes oppositions existantes au sein même de ces pratiques [dites de manière générique] sportives de nature.

Le tableau n°22 permet une définition succincte de ces différentes formes stylistiques qui s'opposent dans ces activités.

Tableau 22 : Première synthèse des grandes modalités de pratiques sportives de nature

	« <i>l'Homo sporticus</i> »	« <i>l'Homo ludens</i> »	« <i>l'Homo touristicus</i> »
<i>Type de pratiques</i>	Pratiques distinctives, d'excellence, de performance et de perfectionnement	Pratiques douces, conviviales, récréatives, contemplatives, d'émancipation et d'évasion du quotidien	Pratiques de découverte, quête de services adaptés permettant d'être accompagné au cours de l'activité
<i>Type de lieux</i>	Lieu sportif <i>stricto sensu</i> , lieu dédié à la performance à l'exploit	Lieu de « récréation », de ressourcement	Lieu touristifié bénéficiant d'une offre commerciale
<i>Modalité dominante de pratiques sportives</i>	La pratique sportive a une place centrale dans le style de vie de l'individu, il a un fort investissement dans l'activité	Pratique à l'interface entre les deux autres <i>homos</i> , investissement moyen et épisodique dans ces activités	Absence d'implication dans l'activité, achat de prestation et d'une médiation entre le lieu et l'individu
	<i>Territorialité sporticus ?</i>	<i>Territorialité ludens ?</i>	<i>Territorialité touristicus ?</i>

(P. Mao, 2003)

¹ PIGEASSOU C. (1997), Sport et tourisme : émergence du sport dans l'offre touristique, Entre passion et raison, in *Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes*, Paris, pages 15 à 24.

3. Styles de vie et les pratiques sportives de nature

Pour tenter de dépasser ces apparentes oppositions¹ dans les pratiques sportives en général et dans celle de nature en particulier, de nombreux chercheurs se sont attachés à définir des socio-types. Pour L. Gaïdo², « même si cette démarche est quelque peu réductrice, elle est symptomatique des multiples comportements sociaux ». Elle permet d'appréhender assez finement les mouvements de fond qui affectent ces classes ou groupes socio-typés.

La notion de style de vie

L'objectif de cette démarche est d'isoler les comportements particuliers qui fonctionnent comme des signes et définissent des « **styles de vie** ». Ceux-ci peuvent être considérés comme des « cartes de géographie sociale, une boussole culturelle d'orientation, un baromètre pour naviguer dans un environnement diversifié et en mutation permanente »³.

Ces « Life style⁴ » (en anglais), traduits indifféremment⁵ par « modes de vie » ou « styles de vie » se fondent sur ce que M. Weber nomme « **l'ethos** »⁶ au sens d'un ensemble de principes et de règles qui influencent les modes de vie, c'est-à-dire l'ensemble des attitudes spécifiques des membres d'une société particulière. Il applique, entre autres, cette relecture du social (1905) dans « l'éthique protestante et l'esprit du capitalisme⁷ ». Elle permet de comprendre des comportements sociaux qui semblent *a priori* incohérents ou peu rationnels. Il montre que l'ethos calviniste et protestant basé sur un idéal ascétique privilégie une réussite sociale et professionnelle comme manifestation de la volonté

¹ Ainsi que la typologie un peu réductrice proposée précédemment.

² GAÏDO L. (1988), Audit d'images, D.R.G.A., n°1, I.G.A., U.J.F., Grenoble, pages 19 à 21.

³ CATHELAT B. (1985), Styles de vie, courants et scénarios, Coll. C.C.A., Ed. d'organisation, Paris.

⁴ Voir à ce sujet la synthèse proposée in VEAL A. J. (2002), Leisure, Culture and Lifestyle, Loisir et société, Vol. 24, n°2, Presses Universitaires du Québec, pages 359 à 376.

⁵ Nous disons indifféremment car certains auteurs font une « différence », mais selon leur approche ils semblent confondre et intervertir une approche par « les habitudes ou manière de vivre » avec une basée sur les « pratiques et les valeurs et normes sous-jacentes à ces dernières ». Pour notre part, il semble plus cohérent d'intégrer ces deux perspectives, fortement corrélées et toutes deux indispensables à la compréhension des trajectoires individuelles.

⁶ Il faut distinguer l'ethos de l'éthique qui concerne les principes de la morale.

⁷ WEBER M. (1964), L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Coll. Agora, Plon, Paris.

divine ; mais *a contrario*, il impose une capitalisation de richesses tout en refusant d'en afficher une jouissance ostentatoire.

Dans le champ du loisir, diverses publications francophones se sont attachées dès le milieu des années 1980, à montrer l'applicabilité de cette notion (Cf. les travaux de J. L. Paré¹, de R. Sue²). Pour C. Rojek³, ce concept de style de vie est l'héritage le plus important que M. Weber a fait à la sociologie du loisir⁴.

Style de vie et « habitus »

Mais intégrer la notion de styles de vie (que P. Bourdieu utilise au cours des années 1980⁵ dans l'analyse des structures sociales), impose de se positionner face à la présence d'un habitus chez l'individu, comme « structures de dispositions durables et transposables, structures structurées prédisposées à fonctionner comme des structures structurantes »⁶. Cette réitération et accumulation de « structures » sembleraient, *a priori*, fixer chez P. Bourdieu un cadre rigide à l'action individuelle. Mais une seconde lecture du « sens pratique » permet d'approcher l'individu en terme de « trajectoires sociales », d'existence de « styles personnels » et de « stratégies individuelles » même si elles sont guidées, de manière inconsciente, par des « schèmes de perception de pensée et d'action ». Il donne, de plus, une place importante aux trajectoires liées à des contextes éducatifs ou de socialisation constituant des « expériences primitives » ayant un « poids démesuré » sur les « trajectoires sociales »⁷, etc. Ainsi comme le montre D. Cuche, reconnaître « l'homogénéité de l'habitus de classe n'implique pas pour autant la dénégation de la diversité des styles personnels »⁸.

¹ PARE J. L. (1985), Loisir et style de vie : modèles pour des approches explicites et diversifiées en recherche, *Loisir et société*, n°8-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 405 à 423.

Voir aussi la synthèse qu'il propose en 1993 sur la question PARE J. L. (1993), *Loisir, style de vie et modes de vie : état de la connaissance et de la recherche en 1993*, *Loisir et société*, n°16-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 462 à 471.

² SUE R. (1986), *Modes de vie et changement social : contribution à une approche conceptuelle et méthodologique*, *Loisir et société*, n°9-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 239 à 256.

³ ROJEK C. (1985), *Decentring leisure : rethinking leisure theory*, Sage, London.

⁴ "one of the Weber's most durable legacies to the sociology of leisure is the concept of lifestyle"

⁵ BOURDIEU P. (1980), A diagram of social position and life-style, *Media, Culture and society*, n°2-1, pages 255 à 259.

⁶ BOURDIEU P. (1980), *Le sens pratique*, Editions de Minuit, Paris, page 88.

⁷ Voir principalement entre les pages 90 et 105 in BOURDIEU P. (1980), *Op. Cit.*

⁸ CUCHE D. (1996), *La notion de culture dans les sciences sociales*, Coll. Repères, La Découverte, Paris, pages 81 et 82.

Pour S. Miles¹, la notion de style de vie permet en outre, d'élargir l'analyse des groupes sociaux à d'autres variables que la seule structure de classe, le genre ou l'âge, qui même si elles sont importantes, n'expliquent que (très ?) partiellement les trajectoires socio-spatiales individuelles ou collectives (critique souvent apposée aux approches trop strictement structuralistes et néo-marxistes des années 1980-90 aux Etats-Unis² voire même en France³).

Style de vie et « subculture »

Cette notion de « style de vie » se distingue du concept anglophone de « subculture » qui peut être traduit en français par « sous-culture » ou pour éviter la connotation péjorative de cette expression par « micro-culture ». Celle-ci correspond à des groupes ou communautés qui développent une identité collective originale à laquelle est associé un fort sentiment d'appartenance.

Cette notion sous-entend une **construction collective et une identité partagée**. Dans le cas des pratiques sportives, les styles de vie n'impliquent pas obligatoirement l'insertion d'un individu dans un groupe, ni même systématiquement, un sentiment d'appartenance à une communauté englobante. Les premières applications anglophones de la notion s'attachaient d'ailleurs à comprendre le fonctionnement de micro-groupes sociaux à travers l'archétype du « gang » dans la continuité des travaux de A. K. Cohen (1955) in « *Delinquent boys : the culture of the gang* » ; F. Thraster publie « *The gand, a studie of 1313 gangs* » et parle de « *gangland* » pour traiter des territorialités singulières issues de certaines formes claniques.

Dans notre recherche, ces micro-cultures ne peuvent donc s'appliquer qu'à des « tribus » sportives, qui en s'appropriant un lieu, fondent communauté et construisent une identité collective. Elles façonnent de manière particulière cet espace et les pratiques sportives qui s'y déroulent (dans certains cas, ce concept peut aussi s'appliquer à des clubs dont les membres développeraient un sentiment d'appartenance et une identité collective - Cf. premières phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs – Partie II, Chapitre 2 ; site de Claret – Partie V, Chapitre 2).

¹ MILES S. (2000), *Youth lifestyles in a changing world*, Open University Press, Buckingham.

² Cf. l'analyse que fait VEAL A. J. (2002), *Op. Cit.* Il fait principalement référence à ROJEK C. (1997), *Leisure and culture*, Basingstoke, Macmillan, Hants.

³ SUE R. (1986), *Op. Cit.*

Style de vie et culture

Pourtant, la notion de style de vie est indissociable et partie intégrante de celle de culture. Cette dernière dans une acception large, peut-être définie comme le reflet des modes de vie et de pensée tout en orientant les comportements¹. Les styles reflètent donc ces variations culturelles. Les approches socioculturelles sont donc le reflet des cultures de classe. Il s'agit des valeurs ou normes qui construisent « l'esprit » de chaque groupe pour reprendre l'expression de M. Weber² :

Les **valeurs** constituent « des **idéaux collectifs** qui définissent dans une société donnée, les critères du désirable »³. Les **normes**, pour leur part, correspondent à un **contrôle social**, c'est-à-dire les règles de comportements socialement acceptés et acceptables. La transgression est basée sur la volonté de l'individu de s'affranchir de ces cadres (pour éventuellement en construire d'autres).

Ces normes et valeurs ne sont pas statiques. L'analyse des cultures intègre obligatoirement une dimension dynamique, car pour D. Cuhe, la culture correspond à un processus permanent de construction, déconstruction et reconstruction. Ainsi, la notion de socialisation implique une culture (certains auteurs utilisent « enculturation ») voire acculturation⁴ des groupes sociaux.

Style de vie, symbole et mythe

Au-delà de cette définition, la culture dans laquelle s'inscrit l'individu et le groupe renvoie à des dimensions symboliques et mythiques. Ces deux notions ont déjà été utilisées à plusieurs reprises, mais non encore définies dans la thèse. Nous en ferons ici une lecture personnelle et adaptée à notre problématique.

Le symbole peut être interprété comme la distance existante entre signifié et signifiant ; il s'agit donc de la différence entre ce « qu'est⁵ » un objet géographique (la structure spatiale du lieu dans l'espace fonctionnel, pouvant être décrite par des critères objectifs ou quantifiables – Partie III) et ce qu'il projette socialement tout en dépassant sa seule matérialité (le sens et la signification donnés à cette forme).

¹ CUCHE D. (1996), Op. Cit., page 4

² WEBER M. (1964), Op. Cit.

³ FERREOL G. (1991), Dictionnaire de sociologie, A. Colin, Paris.

⁴ Notion développée par J. W. Powell à la fin du XIX^{ème} siècle désignant le mixage de plusieurs cultures qui s'accompagne d'un lissage culturel à l'interface des diverses valeurs et normes contenues préalablement dans ces différentes cultures - la mondialisation serait un vecteur d'acculturation des peuples à l'échelle planétaire.

⁵ Le « est » doit être compris avec une certaine relativité, le lieu est ici principalement appréhendé comme un construit social. Le lieu sportif n'existe pas en lui-même, c'est bien les usages et les processus d'appropriation des pratiquants qui participent à la construction et à l'édification de cet objet géographique particulier.

Le mythe appliqué à l'espace est un objet géographique (réel – *massif, espace karstique, escarpement rocheux, etc.* ou bien, le résultat d'une co-construction idéelle ou situationnelle – *condition aérologique singulière, grands espaces, une vague, etc.*) possédant une épaisseur symbolique suffisante pour développer une attirance chez l'individu, qui tend, de fait, progressivement à l'atteindre (les mythes peuvent être perçus comme des structures sous-jacentes aux déplacements des individus). S'il l'atteint, l'individu se construit d'autres mythes, produisant une progressive extension de sa territorialité individuelle. Cela impose une extériorité de l'individu au lieu mythique (son espace du quotidien s'oppose aux mythes inscrits dans l'ailleurs).

Il peut donc être fait l'hypothèse que la définition des symboles et mythes connaît des variations stylistiques et donc culturelles (à chaque style de vie ses mythes ?).

Style de vie et distinction sociale

Les styles de vie s'opposent au sein d'un espace social. C'est l'idée de base et fondatrice du concept de champ ou marché. Les échanges ne sont pas marchands, mais basés sur des profits symboliques issus de luttes visant à l'affirmation des valeurs et normes véhiculées par un groupe au détriment d'un autre. Une communauté peut ainsi user de violences symboliques¹ pour arriver à ses fins. Ce processus de domination est basé sur un besoin inextinguible de distinction sociale.

Les styles dominants tendent à imposer leur vision du monde et à se distinguer des styles dominés. Ces derniers par imitation ou capillarité (pyramide socioculturelle du fait touristique proposée par M. Boyer²) vont tendre à s'imprégner des valeurs et normes dominants. A titre illustratif, N. Elias³ a montré le rôle de Versailles sous Louis XIX dans la diffusion de certains usages de la cour (pris comme modèle par les « vulgaires ») au sein de la société française. Dans sa forme métaphorique, la performance sportive (première, découverte, record, etc.) permet un classement (la sanction) venant se substituer à la lutte pour l'affirmation de valeurs et normes à l'intérieur même du champ sportif. Ainsi, après la définition géo-historique de la « bonne » pratique sportive conduisant à l'élection de lieux légitimes, la troisième dimension du fait sportif vise, dans une perspective socioculturelle, à définir cette-fois-ci le style de vie légitime.

¹ Cf. Partie II, Chapitre 2, la lutte entre les Marseillais contre les Parisiens dans les Gorges du Verdon afin que ces premiers préservent leur légitimité sur le lieu.

² BOYER M. (1999), *Le tourisme de l'an 2000*, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.

³ ELIAS N. (1985), *La société de cour*, Flammarion, Paris.

Appréhender les styles de vie dans leur diversité

L'analyse des styles de vie a trouvé diverses applications dans le domaine marketing et économique¹. G. Mermet propose une « Francoscopie »² basée sur une typologie qui distingue les individus par rapport à leurs logiques et formes de consommation. Il définit une segmentation de la population française en cinq grands styles de vie, eux-mêmes subdivisés en 14 socio-styles³. Elle oppose les individus par rapport à deux axes (références implicites aux valeurs et normes culturelles et aux processus distinctifs) :

- le Conservatisme (Tradition) s'opposant à l'Aventurisme (évasion, [post-?] modernisme) ;
- la Rigueur (matérielle et morale) s'opposant à la Jouissance (consommation, matérialisme)

Même si ces analyses ont donné lieu à différentes critiques⁴, elles permettent d'associer aux seules variables socio-démographiques, de multiples autres « indicateurs » afin de catégoriser les individus.

Plus proche du champ sportif de nature, la même méthode a été appliquée en 1996 aux pratiques touristiques des français. Six styles de vie structurent les consommations des individus durant leurs congés : les « nouveaux itinérants » curieux d'aventure, d'espace et de nature ; les « sans surprise », tournés vers l'organisation de leurs vacances, les « débrouillards » et surtout les « épicuriens » (les bons moments) attestent d'une avancée continue de l'individualisme, les « authentiques » et les « sélects » renforcent leur position⁵. Ces deux analyses montrent la segmentation importante des formes de consommation des Français. Les sports et les activités de nature qui ont été définis préalablement comme un produit, connaissent-ils les mêmes tendances ?

¹ Ces modèles ont été principalement réalisés par le Centre de Communication Avancée (Groupe Havas) et la COFREMCA

² MERMET G. (1985), Francoscopie, Les français : qui sont-ils ? où vont-ils ?, Larousse, Paris.

³ Cinq grands styles de vie des Français sont distingués : « les Matérialistes », « les Ego-centrés », « les Rigoristes », « les Décalés », « les Activistes » ; subdivisés en 14 socio-styles : « les profiteurs », « les dilettantes », « les libertaires », « les frimeurs », « les vigiles », « les entreprenants », « les militants », « les exemplaires », « les utilitaristes », « les attentistes », « les conservateurs », « les moralisateurs », « les responsables » et « les défensifs ».

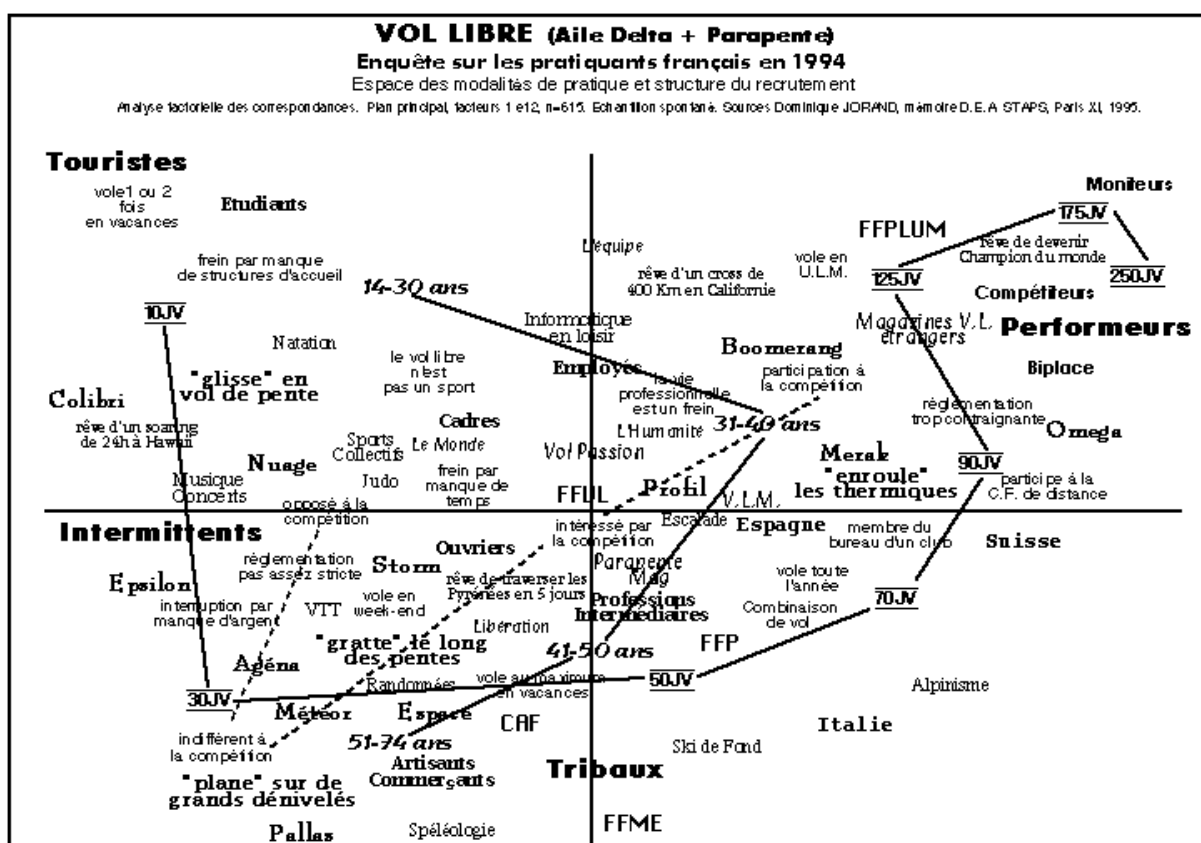
⁴ VALETTE-FLORENCE P. (1994), Les styles de vie, Bilan critique et perspectives, Nathan, Paris.

⁵ Commentaire et typologie in PIGEASSOU C. (1997), Sport et tourisme : émergence du sport dans l'offre touristique, Entre passion et raison, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 23.

Styles de vie et pratiques sportives de nature

L'analyse des styles de vie va également trouver un terrain d'application fécond dans le champ sportif. Dans la continuité des travaux d'A. Lapierre, diverses approches sectorielles par activités ont été réalisées. D'un point de vue méthodologique, les deux outils indissociables de cette perspective de recherche sont le questionnaire et l'entretien. Ils tendent à définir des groupes stylistiques homogènes révélateurs des différentes cultures représentées au sein des activités sportives. Divers traitements statistiques principalement qualitatifs (Analyse Factorielle des Correspondances) permettent de distinguer plusieurs groupes.

Figure 32 : Exemple de définition de socio-types grâce à l'utilisation d'une A.F.C. suite à une enquête par questionnaire (les pratiquants français de vol-libre en 1994)



(Source : D. Jorand (1995)¹)

¹ JORAND D. (1995), Les pratiques du vol libre : approche sociologique et démographique, Mémoire D.E.A. S.T.A.P.S., Université Paris XI – Orsay, Paris.

Par une synthèse bibliographique, il est possible de définir des groupes ou styles semblant être présents dans différentes pratiques sportives de nature. L'analyse proposée ci-après repose sur la mise en perspective de diverses approches sectorielles par activité. Il s'agit **pour les pratiques d'eau vive** d'A. Lapière (1981¹), pour l'**escalade** de J. Corneloup (1991 et 1995²) puis in P. Bourdeau (1995³), pour la **multi-activité montagne** P. Mao (2002)⁴; pour l'**alpinisme** : B. Lefèvre (2002⁵); **adapté au vol-libre** : D. Jorand (1995 - 2000⁶), **dans la pratique du V.T.T. et plus largement le vélo** : J. Gamond (1995⁷) et D. Boichut (1997⁸); **dans le tourisme équestre** : L. Mory-Lassus (1995⁹), **pour le canyoning** : M-F. Rigolet (1995¹⁰).

¹ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

² CORNELOUP J. (1991), Escalades et post-modernité, Société, Dunod, Paris, pages 341 à 351.

CORNELOUP J. (1995), Les nouvelles formes de sociabilité en escalade, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, pages 205 et 206. Il classe les grimpeurs en 4 classes : les « alpins-cafistes », les « hédosportifs », les « touristes » et les « néo-aventuriers ».

³ BOURDEAU P. (Sous la direction de) (1995), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris, pages 18-21. Les grimpeurs sont ici classés en 6 classes (étude réalisée par J. Corneloup : Les « hédocaliforniens », les « hédonistes » (à tendance sportive), la « social-grimpe », les « néo-classiques », la « vieille garde » et le « campagnard ».

⁴ MAO P. (2002) (sous la direction de), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques des jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel. Est d'ajouté « le scolaire » aux activités d'escalade précédemment citées. Approche des multi-activités sportives de la montagne et de l'escalade chez les jeunes.

⁵ LEFEVRE B. (2002), Par monts et par vaux, Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de l'espace des sports, exemple du massif du Mont-Blanc, Thèse de doctorat STAPS, Université d'Orsay, Paris.

⁶ JORAND D. (1995), les pratiques du vol libre : approche sociologique et démographique, Mémoire D.E.A. S.T.A.P.S., Université Paris XI – Orsay, Paris. Ce travail, que Dominique Jorand continue actuellement en thèse consiste en une réactualisation et à un élargissement de l'enquête menée par Christian Pociello en 1979 (POCIELLO Ch. (1981), enquête volontaire, 467 questionnaires recueillis, in « sports et société », Vigot, Paris). Dominique Jorand définit quatre grandes familles de pratiquants dans l'activité libériste : les « touristes », les « intermittents », les « tribaux » et les « performeurs ». Cette analyse est reprise et affinée in JORAND D. (2000), Histoire et sociologie du vol-libre français – structure, oppositions, enjeux, Thèse STAPS, Paris XI – Orsay.

⁷ GAMOND J. (1995), La pratique du vélo en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris, page 57. L'auteur postule que les cyclistes ne représentent pas une population homogène et définit cinq types de pratiques : le « vélo solitude », le « vélo promenade », le « vélo passion », le « vélo pépère », le « vélo détente – découverte ».

⁸ BOICHUT D. (1997), Le vélo tout-terrain, nouvelle pratique sportive et touristique de nature, Mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université Jean Moulin, Lyon III, Lyon, page 25. L'auteur reprend la typologie de J. Gamond précitée en l'adaptant à la pratique du V.T.T. Il met l'accent, grâce à une enquête réalisée dans le Parc Naturel Régional du Pilat, sur les deux types : « vélo solitude » et « vélo passion ».

⁹ MORY-LASSUS L. (1995), La clientèle du tourisme équestre en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris, pages 31 et 32. L'auteur définit sept types de cavaliers : les « aventuriers », les « mordus de cheval et de randonnée », les « mordus de cheval et de technique », les « familiaux », les « conviviaux » et les « sportifs tous azimuts ».

¹⁰ RIGOLET M-F. (1995), Aventure de plein air, nature à ciel ouvert, culture des loisirs verts... Un triptyque utopique ? La pratique du canyoning et son intégration à la vie locale : le cas du Parc National des Cévennes, Mémoire de maîtrise de Géographie, I.G.A., U.J.F., Grenoble. L'auteur, s'inspire de ROGGERO C., LUIGI B. (1994), pour définir sa typologie en quatre classes : « hédonistes », « sportifs », « californiens » et « montagnards ».

Dans toutes ces approches, deux groupes d'informations distinctes sont recherchés afin de caractériser le profil type des sportifs enquêtés : socioculturelles et socio-sportives. L'objectif de l'enquête étant de mettre en perspective ces deux types de modalités, en recherchant les variables structurantes dans l'analyse des styles de vie.

Les variables socioculturelles tentent de déterminer l'environnement social de l'individu et donc l'habitus de l'acteur. Il s'agit principalement des Catégories Socioprofessionnelles (C.S.P.) des pratiquants, mais aussi leurs lieux de résidence (urbain / rural), leurs âges, leurs situations de famille, leurs niveaux d'étude, les professions de leurs parents, autres loisirs etc. Cela permet de dresser une fiche d'identité du pratiquant.

Les variables socio-sportives s'intéressent ensuite aux modalités de pratiques sportives de nature. Différentes entrées sont fréquemment privilégiées : **temporalité et «circularité» de pratique** : part du «temps non contraint» réservé aux pratiques sportives de nature, pratique d'une ou de plusieurs activités et temps consacré à chacune d'elles, ancienneté de pratique, évolution temporelle des modalités de pratiques ; **pratique communautaire** : pratique individuelle ou tribale, pratique en club ou association, encadrement, responsabilité fédéral ; **implication dans l'activité** : capacité à s'inscrire dans la règle de la (ou des) pratique(s), implication personnelle dans les structures fédérales, pratiquant imprégné de la «culture», de l'éthique, de l'histoire de(s) l'activité(s), compréhension du jargon de chaque pratique ; **connaissance du milieu** : maîtrise des éléments naturels entourant les pratiques (météo, qualité du support physique, gestion des risques objectifs...) ; **connaissance technique** : maîtrise du maniement du matériel adapté à la pratique (cela est surtout vrai pour les activités les plus instrumentées) et compréhension des vecteurs d'information (topo-guides, signalétique...) ; **capacité physique et niveau technique** : entraînement spécifique ou non en vue de la (ou des) pratique(s), amateurisme ou pratique professionnelle, participation ou non à des compétitions, niveau technique relatif à chaque pratique ; **image et représentation envers les pratiques sportives** : attentes du pratiquant envers ses pratiques (différenciation sociale, recherche ordalique, hédonisme, «régénérescence»...) ; **rapport au système compétitif**, modalité souvent structurante dans un certain nombre d'approches ; **utilisation des infrastructures commerciales et de services des sites de pratiques** : recours ou non à des infrastructures d'hébergement, de restauration, commerciales ou de services du site, fréquence d'utilisation et retombées économiques pour le local ; **relation du pratiquant avec les autochtones** : développement de liens sociaux avec les locaux, implication personnelle dans la dynamique du (ou des) site(s), conflits d'usages potentiels ; **achat de prestation de service** : pratique autonome ou encadrement par un professionnel de (ou des) activité(s), participation à des sorties associatives ; **représentation de la nature** : du simple support de pratique à une dimension spirituelle ; **définition du site idéal pour le pratiquant** : caractéristiques socio-spatiales du site «idéal», attentes du pratiquant en terme d'aménagements consacrés à sa (ou à ses) activité(s) ; **territorialité de pratique** : panel plus ou moins étendu de sites ou d'espaces de pratique, espaces de prédilection pour les différentes pratiques.

La Typologie présentée ci-après repose sur cette grille d'analyse socio-sportive.

Tableau 23 : Essai de synthèse des modalités de pratiques

Socio-types	Le collectif	Le client	Le scolaire	Le ludique	Le performeur	Le néo-aventurier	Les tribaux	La vieille garde	Socio-types
Temporalité de pratique	régulière	occasionnelle	cours E.P.S.	occasionnelle	tout le temps disponible	très régulière	très régulière	régulière	Temporalité de pratique
Circularité de pratique	oui	zapping	découverte	touche à tout	faible	polyvalence	possible	faible	Circularité de pratique
Pratique communautaire	systématique	contrainte	contrainte	conviviale	entre eux	solitude et isolement	groupe par affinité	caste	Pratique communautaire
Implication dans l'activité	culture fédérale	très faible	nulle	faible	importante	importante mais développe sa propre culture	propre règle	maximale mais passéiste	Implication dans l'activité
Système compétitif	non concerné	non concerné	scolaire	parfois intéressé	valide la performance	distance et non adhésion	indifférents	méfiance	Système compétitif
Connaissance du milieu	minimale	faible voire nulle	inexistante	minimale	importante même en condition extrême	importante même en condition extrême	importante	parfaite	Connaissance du milieu
Connaissance technique	minimale	faible voire nulle	minimale	minimale	importante, utilisation de matériel « hightech »	importante	importante, celle du groupe	importante mais pas réactualisée	Connaissance technique
Capacité physique et niveau technique	moyen	faible	faible	moyen	compétitions	haut niveau et polyvalence	très supérieur à la moyenne	« de bons restes »	Capacité physique et niveau technique
Utilisation des infrastructures locales	suit les contraintes du groupe	obligatoirement	pas d'activité touristique	fréquemment	pas systématique	pas systématique	fréquemment	oui, de manière régulière	Utilisation des infrastructures locales
Achat de prestations de service	encadrement fédéral	systématique	non	occasionnel	non	non	non	non	Achat de prestations de service
Territorialité de pratique	contrainte	contrainte	gymnase ou espaces limitrophe de l'établissement	peu étendue	ensemble des spots	sites isolés et sauvages	du groupe	les sites phares du passé...	Territorialité de pratique

(Sources : P. Mao (1998 - 2003) d'après : A. Lapierre (1981), J. Corneloup (1991 et 1995), P. Bourdeau (1995), B. Lefèvre (2002), D. Jorand (1995 - 2000), J. Gamond (1995), D. Boichut (1997), L. Mory-Lassus (1995), M-F. Rigolet (1995)).

Deux formes dominantes de pratiques s'opposent. Cette distinction, même si elle est souvent omise dans un grand nombre d'approches, est structurante dans les rapports unissant l'individu avec les lieux de pratiques sportives de nature.

Les **activités encadrées** impliquent que le pratiquant inscrit sa spatialité dans la continuité de celle d'une personne physique (un professionnel) ou morale (une association, un club, un établissement scolaire). Ainsi, généralement, il ne choisit pas son espace de pratique, ni les modalités de cette dernière. **Sa territorialité d'activité sera donc considérée comme contrainte, encadrée et guidée.**

Dans le cadre de **pratiques autonomes**, les pratiquants se démarquent de la première approche par une totale indépendance durant leurs activités. Ils déterminent leurs modalités de pratique en fonction de leurs moyens, attentes, envies et de leurs goûts. La notion de style de vie a ici, une importance toute particulière. Les individus se créent leurs propres territorialités d'activités qui évoluent en même temps que leurs modalités de pratiques.

Les pratiques sportives encadrées

Les pratiques encadrées concernent trois socio-types (collectif - associatif, client - commercial et le scolaire).

« Le collectif » : pratiques sportives dans le giron associatif

« **Les collectifs** » consomment des activités qui leur sont proposées dans le cadre de clubs, d'associations ou de fédérations sportives. Il s'agit de sorties de découverte, d'initiation ou de perfectionnement aux pratiques sportives de nature. Les fédérations cherchent dans ces populations leurs futurs membres actifs. C'est souvent une phase initiatique et transitoire. Le pratiquant participe à différentes activités en contrepartie d'une contribution à l'action collective. Cela développe une forme de sociabilité associative, puisant son identité dans celle des valeurs et normes véhiculées par la « fédération mère ». Certaines associations multi-sports, à l'image du Club Alpin Français par exemple, permettent une pratique de « zapping », offrant ainsi pour le pratiquant une approche de différentes activités. C'est le modèle classique de développement des activités de nature (parenté avec les mouvements excursionnistes et les sociétés savantes de la fin XIX^{ème}, début XX^{ème} siècle), inscrit dans les logiques modernes (conservatisme et repli) du fait sportif à l'échelle nationale.

Le client : l'encadrement commercial

Le pratiquant est un « client », il achète une prestation de service auprès d'un professionnel de la (ou des) pratique(s) souhaitée(s). On peut ainsi le considérer comme un consommateur au sens économique du terme. « C'est un agent économique qui emploie un service pour satisfaire un besoin final »¹. Il rationalise ses choix face à l'offre de produits des structures commerciales ou des professionnels indépendants. Son implication dans l'activité, sa connaissance du milieu et des techniques sont faibles, voire nulles. Les « clients » exigent uniquement un service de qualité en relation avec les prestations achetées, impliquant une recherche de sensations maximales associées à une prise de risque minimale. Ce style de pratique est très proche de « *l'homo touristicus* » présenté précédemment.

Le scolaire : pratique obligatoire des Activités Physiques et Sportives

La présence de ce type de pratiquant nous a été révélée par une enquête auprès des jeunes pratiquants de la montagne et de l'escalade². Pour eux, les pratiques sportives de nature s'apparentent à une activité physique et sportive comme une autre, lors d'un temps contraint au cours de leur cursus scolaire. Un certain nombre d'activités sportives de nature figurent dans les programmes scolaires (l'escalade – 6^{ème} place des sports les plus pratiqués à l'école³, course d'orientation, marche sportive, etc.)

Outre le temps contraint, leur espace de jeu se limite fréquemment à l'enceinte de l'établissement scolaire ou même du gymnase. Le caractère coercitif de la pratique sportive induit une faible implication et un moindre attachement aux activités. Peu de jeunes souhaitent prolonger ultérieurement ces activités hors du système scolaire (moins de 20 %⁴ pour l'escalade, 54 % déclarent même vouloir arrêter définitivement l'activité).

Au vu de leurs spatialités restreintes, ces jeunes échappent à la majorité des enquêtes menées *in situ*⁵.

¹ SILEM A. et al. (1989), Lexique d'économie, Dalloz, Paris, page 153.

² MAO P. (sous la direction de), (2002), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques de jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel - Mirabel.

³ Chiffres 2001 de l'Education Nationale, Cf. site internet du Ministère.

⁴ Enquête par questionnaires auprès de 508 jeunes rhône-alpins, Cf. MAO P. (sous la direction de), (2002), Op. Cit.

⁵ C'est d'ailleurs le seul socio-type absent du questionnaire utilisé dans la thèse. Cela tient la encore à la méthodologie employée dans la collecte de l'information.

Les pratiques sportives autonomes

Dans un grand nombre d'approches socioculturelles, deux types de pratiquants, déclinés sous différentes appellations, sont présents systématiquement (le ludique et le performeur).

Le « ludique » : pratique d'agrément et multi-activités

C'est le pratiquant occasionnel pluri-actif par excellence, il s'implique peu dans les différentes activités. D'un niveau technique modeste, il recherche une pratique ludique, sans entraînement spécifique ni esprit compétitif. Il est fréquemment appelé touriste, mais n'a pas forcément recours à une prestation d'encadrement, ce qui le distingue du client.

Le « performeur » ou « l'Hédo-Sportif »

Il privilégie la performance et l'esthétique dans la pratique d'une activité. A la recherche de nouveaux repères sociaux, il se crée par l'intermédiaire de l'activité un microcosme de vie et d'action. Souvent mono-actif, il consacre une large part de son temps disponible et de son pouvoir d'achat à l'activité. Ses liens communautaires se développent quasi exclusivement avec les autres « performeurs ». Un grand nombre de professionnels font partie de ce socio-type.

Trois autres groupes homogènes reviennent fréquemment dans les différentes approches socioculturelles par pratique. Nous retrouvons pourtant dans leurs définitions certaines divergences selon les auteurs.

Le « néo-aventurier » : aventure et polyvalence

Il recherche des sites isolés et un certain engagement dans la pratique sportive. Il reste méfiant face à la compétition. Souvent pluri-actif, il est attiré par les nouvelles modalités de pratique (certains sont qualifiés de néo-californiens, représentatifs des pratiques sportives analogiques et utilisateurs de machines écologiques). D'un niveau technique souvent très supérieur à la moyenne des pratiquants, il s'impose toujours de nouveaux défis. Il recherche ainsi une certaine communion avec la nature et refuse les normes sociales. Parfois introverti, il a une pratique individuelle, voire solitaire. Il refuse le système compétitif et s'investit peu dans les organisations fédérales.

Les tribaux : communauté et autonomie

Ils pratiquent différentes activités durant toute l'année en formant des groupes d'amis partageant les mêmes idéaux. Nous retrouvons ici un nouveau mode de sociabilité organisé en réseaux. Inscrits dans la transgression, ils refusent l'autorité, l'encadrement et se créent leurs propres modalités de pratiques. Ils privilégient les rassemblements informels plus que les compétitions *stricto sensu*. Ils restent complètement en marge du système fédéral et revendiquent leur autonomie aussi bien dans leur pratique sportive que dans leur mode de vie.

La vieille garde : les anciens, la mémoire des activités

En opposition avec un certain nombre d'autres styles, ils défendent certaines valeurs, souvent de manière passéiste, telles que l'engagement et l'effort. Très conservateurs, ils refusent les nouvelles modalités de pratiques et restent méfiants face au système compétitif (et à ses évolutions). Sorte de caste, ils constituent souvent les cadres des systèmes fédéraux et associatifs.

L'adhésion à un style influe-t-il sur les spatialités et territorialités sportives des individus ?

Ces styles influencent-ils directement les représentations qu'ont les pratiquants de l'espace des activités sportives de nature ?

Ces deux questions structureront la seconde partie de ce chapitre.

4. Les territorialités sportives et touristiques : quelques perspectives de recherche

Dans le champ du tourisme et des loisirs, de nombreux chercheurs ont tenté d'identifier les logiques régissant les différentes territorialités de pratiques des individus. Trois entrées principales peuvent être distinguées. Elles permettent de questionner le lien pouvant exister entre les approches socioculturelles des pratiques sportives et/ou touristiques et leurs usages différenciés de l'espace.

Les territorialités issues d'un marquage social fort

Le premier registre explicatif porte sur la recherche d'une corrélation entre la position de classe du sujet dans l'espace social et sa trajectoire socio-spatiale. B. Debarbieux, par exemple, présente la segmentation sociale de la clientèle hivernale selon les stations alpines. « Ainsi, les Alpes juxtaposent des stations de ski mondaines (Megève, Cortina d'Ampezzo, Kitzbühl, Saint Moritz), les rendez-vous du show-business (Courchevel), des stations qui visent une clientèle tantôt plus sportive et fortunée (Chamonix, Val d'Isère, Crans), tantôt plus « familiale » et aux revenus modestes (Les Karellis) »¹.

Cette ségrégation sociale peut aussi être mise en évidence à l'échelle d'un lieu. Par une approche ethnologique, C. Bromberger² a présenté une cartographie des stades comme révélateur, à une grande échelle et en même temps miroir, de l'organisation sociale de la ville.

M. Chadeaud analyse ce processus de « production des distinctions spatiales »³ (expression qu'il emprunte à M. Marié⁴). A une échelle micro-locale (celle du versant de la montagne), il montre que selon les classes sociales d'appartenance des individus, ces derniers ont un usage différencié de cet espace. Les couches sociales supérieures trouvent un espace de prédilection dans les hauteurs. Elles sont sur-représentées à proximité des cimes ; tandis que les ouvriers, agriculteurs et petits employés restent, pour leur part, sur les contreforts de la montagne. Cet usage dual de l'espace peut être perçu comme une réminiscence des oppositions entre les ascensionnistes et les excursionnistes. La symbolique de l'élévation dépasse, là encore, la seule donnée altitudinale !

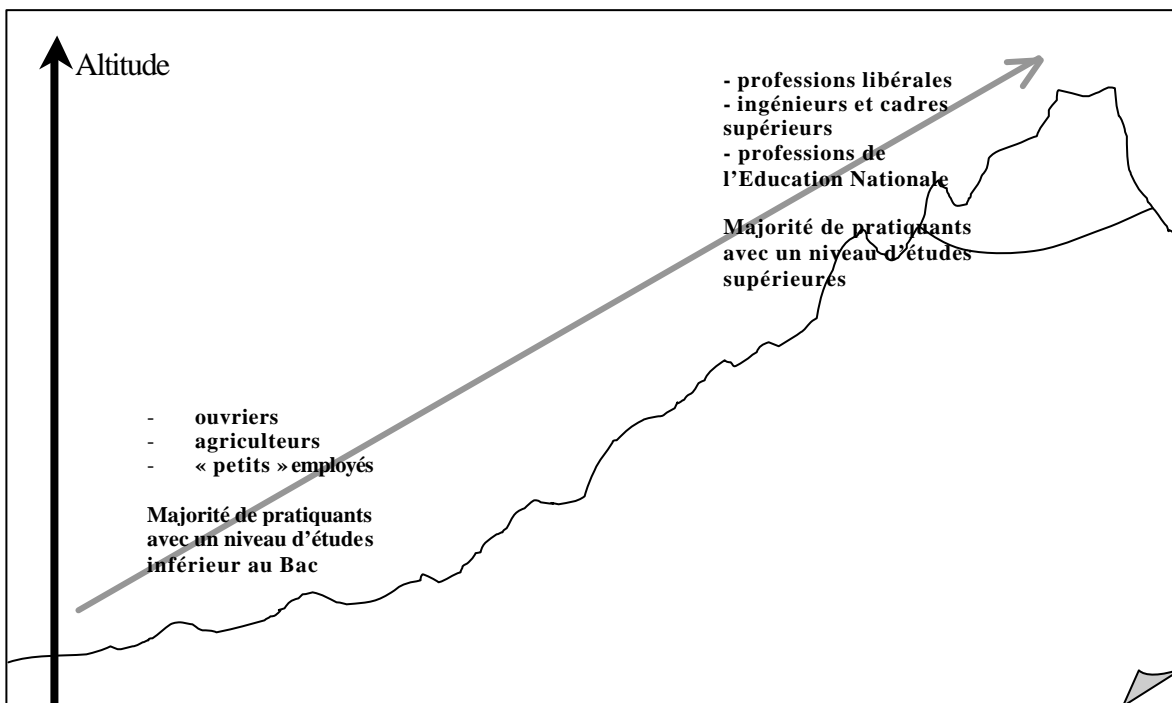
¹ DEBARBIEUX B. (1995), *Tourisme et montagne*, Coll. Géo-poche, Economica, Paris, page 35.

² BROMBERGER C. (1989), *Le stade de Football : une ville en réduction*, in *Espaces du sport*, Mappemonde, n°2, Reclus, Paris, pages 37 à 40.

³ Titre du Livre III, pages 219 à 320 in CHADEFAUD M. (1987), *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Thèse d'Etat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau

⁴ MARIE M. (1982), *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris.

Figure 33 : Les pratiques ségréguées de la montagne dans les Pyrénées selon M. Chadenaud



(Source : M. Chadenaud, 1987, page 338)

Ces différents travaux montrent indéniablement que l'explication des comportements spatiaux trouvent une partie de son essence dans le positionnement de l'agent dans la sphère du social.

Territorialités issues d'un processus identitaire

Pour enrichir cette première entrée, P. Bourdeau a montré que si l'appartenance à une classe sociale semble jouer un rôle déterminant dans la délimitation de l'espace d'action des individus, différents autres processus basés sur la construction d'une identité collective peuvent interagir. Ces travaux sur le groupe professionnel des guides de haute montagne présentent une « territorialité poly-spatiale et multi-scalaire, tout à la fois singulière et exemplaire »¹. Celle-ci trouve une partie de sa justification sur la définition d'un espace légitime construit autour des territoires alpins et d'aventure. La corporation des guides y puise la force de son identité sociale². Cette dernière se révèle lors de conflits liés à la délimitation des espaces de pratiques suite à la création de Brevets d'Etat d'Edicateur Sportif (B.E.E.S.) visant à limiter l'accès de ceux-ci aux hauts lieux et aux

¹ BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble, page 249.

² BOURDEAU P. (1991), Op. Cit., page 250.

sites mythiques de l'activité. Ainsi, les guides obtiendront des pouvoirs publics que les Accompagnateurs en Moyenne Montagne (A.M.M.) soient exclus des zones enneigées et les B.E.E.S. d'escalade ne puissent encadrer au-dessus d'une limite d'altitude de 1000 mètres. Seul le guide domine, son identité professionnelle venant se surimposer au processus de ségrégation sociale mis en avant précédemment. Il se préserve ainsi et garde même un monopole sur la clientèle « haut de gamme »¹ présente dans les espaces montagnards.

Les territorialités issues d'un processus socioculturel et d'oppositions stylistiques au sein de la pratique

Pour élargir ces explications à l'espace des sports, différents sociologues ont montré la pertinence d'une approche socio-spatiale associée à celle des styles de pratiques. Un parallèle peut ici être fait avec les différentes formes identitaires et culturelles que vont revêtir les phases de l'appropriation collective des grimpeurs dans les Gorges du Verdon (Partie II, Chapitre 2).

B. Lefèvre² démontre que les alpinistes ont des spatialités d'activités différenciées selon leurs styles de pratiques sportives, dans le massif du Mont-Blanc. Dans le lieu, les trajectoires socio-spatiales individuelles divergent selon leurs socio-styles. Ils vont privilégier certains secteurs (faces particulières, refuges, types de pratiques, etc.), mais aussi, auront un usage particulier des infrastructures touristiques (remontées mécaniques, hébergements, etc.). Pour ne prendre que trois exemples parmi les huit groupes que l'auteur identifie :

- « l'alpiniste haut de gamme » réside dans une résidence secondaire dans le massif, privilégie une pratique sur les 4000 prestigieux, c'est un grand consommateur d'espace. Il utilise de nombreux secteurs du massif avec « son » guide pour aller dans des difficultés, il recherche des courses principalement de neige ou en terrain mixte, etc.

- « l'adepte du libre » ou « l'hédo-sportif » réside pour sa part en camping ou bivouac, il concentre son activité sur le bassin du glacier d'Argentière et l'Envers des Aiguilles de Chamonix, recherche des courses modernes et difficiles, bénéficiant d'un équipement proche de celles des escarpements rocheux de moyenne montagne ;

- pour finir, « le polyvalent des pratiques de la montagne » (« le Cafiste ») utilise des gîtes ou locations, collectionne « les grandes classiques » (rocher, neige ou mixte), mais refuse les itinéraires modernes, etc.

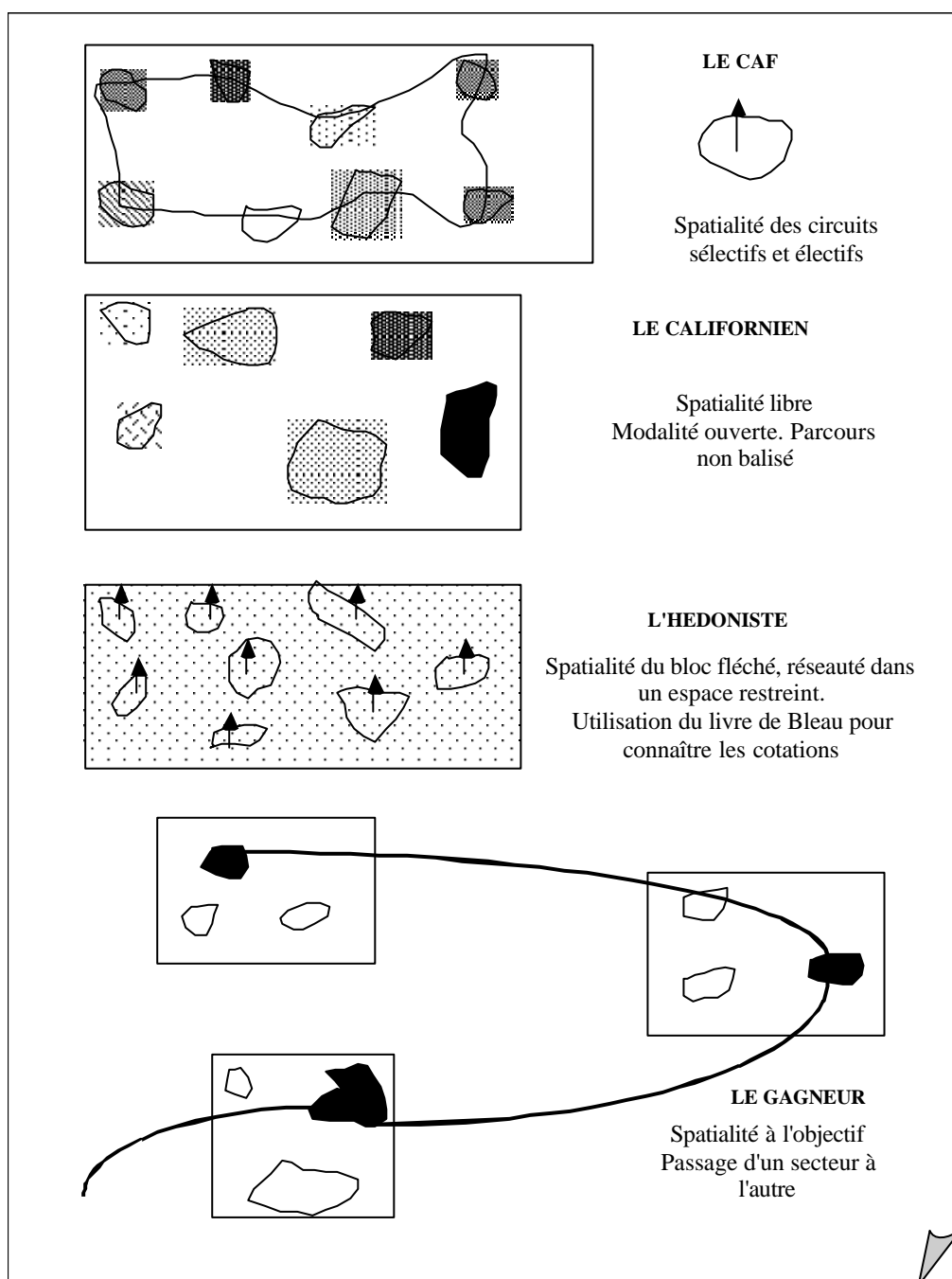
¹ Socio-styles présentés in LEFEVRE B. (2002), Par monts et par vaux, Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de l'espace des sports, exemple du massif du Mont-Blanc, Thèse de doctorat STAPS, Université d'Orsay, Paris.

² LEFEVRE B. (2002), Op. Cit.

Cette approche typologique montre des oppositions pouvant être identifiées au sein d'une même pratique sportive sur un même massif (un lieu avec un usage différencié des micro-lieux).

Mais le positionnement ou adhésion d'un pratiquant dans un style influe aussi directement sur ses modalités d'usage d'un même lieu. J. Corneloup a montré comment les grimpeurs de Fontainebleau pouvaient utiliser différemment le même espace (les mêmes blocs de grès, même lieu et micro-lieu).

Figure 34 : Les déterminismes socioculturels dans les trajectoires spatiales des grimpeurs de Fontainebleau



(Source : J. Corneloup, 1993)

Les modèles culturels sont omniprésents et modifient les rapports qu'entretiennent les individus avec leurs espaces d'action. Chaque style a une relecture particulière de cet espace et valorise un usage sportif distinct. « La rhétorique cheminatoire des grimpeurs est fortement dépendante des systèmes de représentations sociales auxquels ils adhèrent. [...] De fait, l'image des blocs s'inscrit dans un espace des possibles, où plusieurs logiques spatio-temporelles peuvent être observées. Le déplacement sur le bloc, autour du bloc et dans l'espace des secteurs renvoie à une lecture sémiotique des usages socioculturels des sites, renvoyant elle-même à une "cosmogonie stylistique". »¹.

Tous ces travaux illustrent la place et la légitimité des approches socioculturelles dans l'analyse des territorialités sportives et/ou touristiques. L'objet de notre analyse est, dès lors, de comprendre comment cette diversité de styles permet une relecture particulière de l'espace sportif de nature. Ceci tentant de répondre, du moins partiellement, à l'hypothèse formulée par J. Praicheux : « les natures variées de la même pratique peuvent être mises en relation avec les milieux naturels les plus aptes à les recevoir. En combinant ces données avec celle de la coloration sociale des différents groupes de pratiquants, on peut penser que la détermination d'espaces de consommation potentielle (fondée sur des critères de milieu, d'équipement et d'images) est réalisable »².

L'individu - Pratiquant et l'espace des sports de nature

Le Pratiquant se représente l'espace d'une manière personnelle et égocentrée. « L'homme situé en un lieu défini (ici et maintenant) divise instinctivement l'espace qui l'entoure en couches successives, selon des critères liés aux perceptions et actions qu'il peut exercer sur chacune de ces couches »³. Ces coquilles de l'homme pour reprendre la métaphore de A. Moles, distinguent différentes sphères ethnocentriques dont l'épaisseur semble pouvoir s'expliquer par l'action concomitante et interdépendante de trois facteurs distincts : la distance psycho-culturelle, le degré d'appropriation personnelle et la valeur symbolique du lieu.

¹ CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris -Sud, Paris.

² PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon, page 26.

³ MOLES A. (1995), Vers une psycho-géographie, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 159 à 187.

Cette approche est étroitement liée à la notion de proxémie. Ce concept anthropologique a été développé par E. T. Hall en 1966 dans «The Hidden dimension»¹. Il est issu d'observations empiriques liées à l'éthologie animale (domaine de la psychologie étudiant les activités spontanées des animaux dans un contexte naturel) et a été ensuite adapté à l'anthropologie de l'espace. Ainsi, la proxémie réinterprète «la façon dont l'homme utilise l'espace et, en particulier, la nature et les modalités, différentes selon les cultures, des relations de proximité qu'il établit avec ses semblables. La proxémie de E. T. Hall annexe les concepts de territoire, de distances critiques, de stress. Elle s'oppose² aux prétentions scientistes et universalistes des théories de l'aménagement de l'espace développées par le courant progressiste [de Fourier à Le Corbusier] »³.

J. Gallais⁴ démontre l'existence de multiples espaces autour de l'individu ou du groupe. Il distingue un espace binaire (un espace de la vie quotidienne constitué des lieux d'habitation et de travail) ; des espaces concentriques (espaces proximaux du groupe qui selon leurs fonctionnalités revêtent différentes aires d'extension) enfin un espace éclaté (des lieux « déconnectés » du noyau central [deux espaces précédemment cités] produisant un espace vécu en archipel). Dans la continuité de cette démarche, J. Gallais⁵ construit ainsi différents noyaux, ceintures et zones périphériques qui structurent les territorialités individuelles et collectives.

Appliqué à l'espace des sports de nature, tout en s'inspirant de cette modalité de segmentation de l'espace, il est possible de définir une structure hypothétique des modes des territorialités sportives individuelles qui sera ensuite confrontée aux espaces vécus des pratiquants enquêtés. Différentes sphères peuvent être distinguées, s'organisant de manière emboîtée et hiérarchisée autour de l'individu : un territoire du quotidien constitué d'un espace de vie et d'espaces proximaux de récréation, un espace archipel et un espace idéal au-delà de l'espace vécu du pratiquant. Toutes ces notions seront approfondies ultérieurement.

¹ Cet ouvrage a été traduit en français : HALL E. T. (1971), *La dimension cachée*, Le Seuil, Paris.

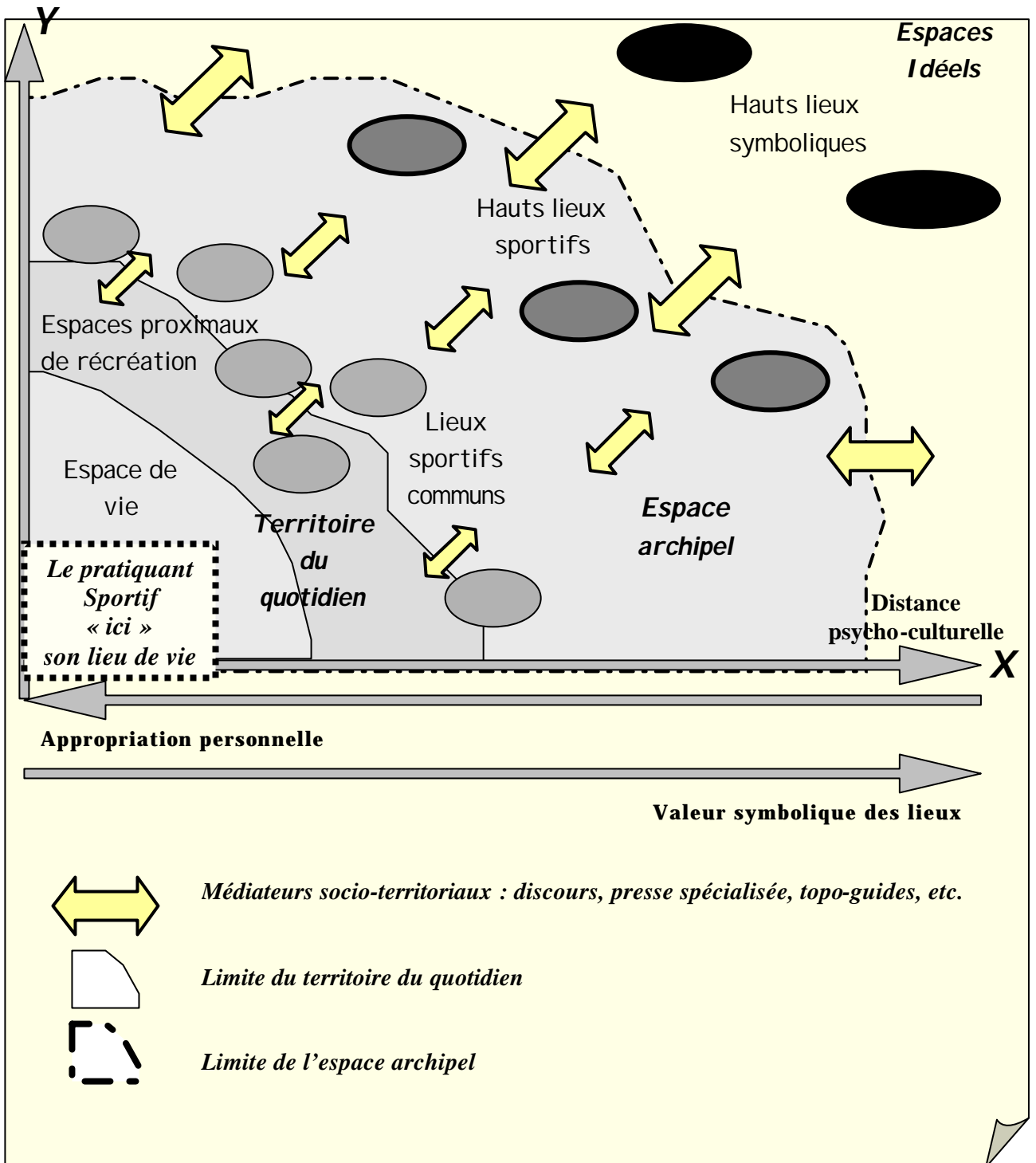
² Cette dernière remarque est principalement pertinente en urbanisme.

³ MERLIN P., CHOAY F. (1988), *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Presse Universitaire de France, Paris, page 269.

⁴ FREMONT A., CHEVALIER J., GALLAIS J. et al. (1982), *Espaces vécus et civilisations*, Coll. Mémoires et documents de Géographie, CNRS, Paris.

⁵ GALLAIS J. (1984), *Hommes du Sahel*, Flammarion, Paris.

Figure 35 : Présentation schématique des territorialités sportives individuelles (structure hypothétique)



(Source : P. Mao, 2003)

5. Styles de pratique, spatialités et territorialités sportives de nature

Pour confronter cette structure hypothétique (figure n°35) aux territorialités sportives des individus, deux concepts ou notions doivent être distingués. Ils reposent sur la dichotomie classique entre la forme et le sens donné aux espaces vécus des individus.

La première s'intéressera **aux spatialités sportives**. Celles-ci se définissent comme les usages de l'espace et des lieux, propres à chaque individu. Elles permettent d'analyser les trajectoires socio-spatiales des pratiquants. L'objet est alors de distinguer les lieux de pratiques sportives de l'individu, la récurrence avec laquelle il les fréquente et leurs positionnements dans l'espace (distance entre eux et avec le lieu de vie du pratiquant). Ce premier niveau d'analyse permet d'approcher en terme d'aire, de localisation, de distance métrique, coût ou temps les pratiques spatiales de l'individu.

La seconde interroge **les territorialités sportives *stricto sensu***. Complément indispensable à la compréhension de ces spatialités différenciées, elles permettent d'interroger le sens et les significations que donne l'individu à ses pratiques socio-spatiales. Elle questionne les modalités de choix des lieux, les représentations qui y sont associées ainsi que les discours véhiculés par les pratiquants.

5. 1. Le pratiquant et ses lieux sportifs de nature : analyse des territorialités individuelles

Nous tenterons, dans un premier temps, d'interroger de manière concomitante ces deux perspectives d'appréhension des vécus individuels et trajectoires socio-spatiales grâce à l'analyse de six configurations distinctes.

Cette illustration n'a pas pour fonction, ni d'ailleurs la prétention, de définir des règles universelles régissant les spatialités ou territorialités sportives des individus, mais plutôt de retirer quelques éléments transversaux ou quelques régularités dans les logiques influençant une lecture personnelle de l'espace sportif par l'individu. De plus, le projet un peu vaniteux d'en dresser un modèle général de fonctionnement risquerait, à n'en pas douter, d'en réduire ou d'en appauvrir la singularité.

Ce premier regard peut être qualifié d'ethno-géographique. Il repose sur l'analyse des spatialités et territorialités de quatre individus et de deux clubs, positionnés aux quatre « points cardinaux » de l'espace des styles sportifs de nature. Pour les pratiquants, ont été retenus un « performeur (héo-sportif) », un « néo-aventurier », un « ludique » et enfin un « tribal - Californien- ex compétiteur ». Pour les clubs (« les collectifs »), il a été retenu une association affiliée à la F.F.M.E. et une autre au C.A.F. Les oppositions entre ces deux systèmes fédéraux ont été déjà abordées précédemment. Ces antagonismes s'illustrent-ils, ici encore, dans les spatialités sportives de ces deux clubs ?

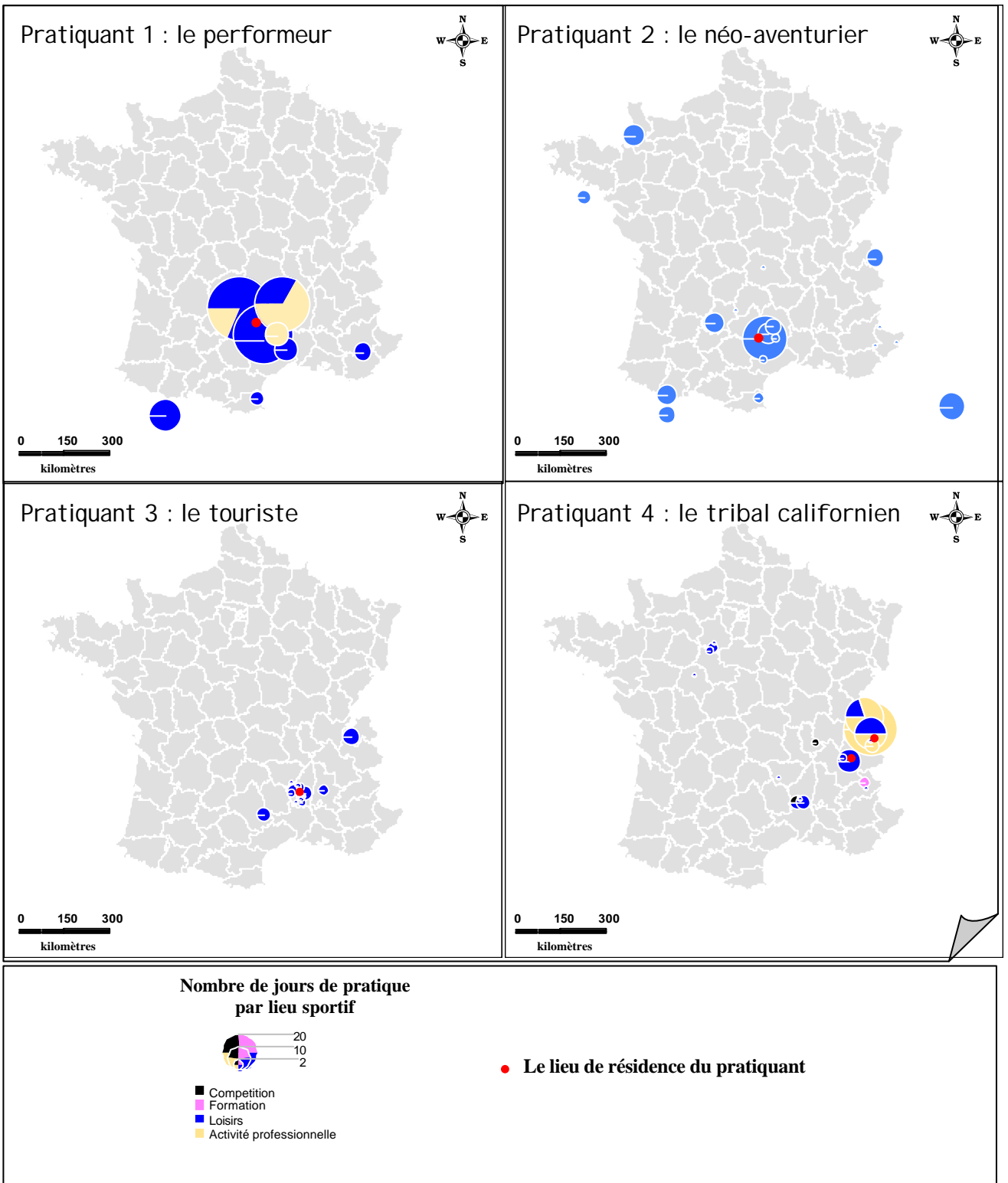
Ce tableau n° 24 présente les différentes formes stylistiques auxquelles adhèrent ces pratiquants. Il révèle et illustre les grandes oppositions pouvant exister dans les modalités de pratiques sportives des individus.

Tableau 24 : Présentation synthétique des caractéristiques socio-sportives des pratiquants enquêtés

	Pratiquant 1 Le performeur	Pratiquant 2 Le néo-aventurier	Pratiquant 3 Le ludique	Pratiquant 4 Le tribal californien
Nombre de jours annuels consacrés à la pratique	206 jours dont 50 en situation professionnelle	155 jours de loisirs	40 jours	131 jours dont 80 en situation professionnelle
Circularité de pratique	Faible Pratique de l'escalade associée au Vol-libre	Forte mais deux activités principales (spéléologie, canyon)	Zapping pas d'attache à une activité particulière	Mono actif Eau vive
Pratique communautaire	Groupe informel, communauté élitiste	Couple ou groupe informel issu d'un club sportif	Groupe d'amis	La bande, le clan
Rapport au système compétitif	Intéressé, impliqué dans l'entraînement de jeunes compétiteurs	Pas concerné	Ne connaît pas	Ancien compétiteur, en rupture, privilégie rencontres (rodéos)
Connaissance technique et possession de matériel	Oui, très pointue	Oui, dans toutes les activités	Matériel individuel minimum, emprunte fréquemment ce qui lui manque	Oui, à la pointe
Connaissance du milieu naturel	Concerné (Formation minimale B.E.)	Très importante	Très imparfaite	Peu concerné
Niveau technique	Très important Haut niveau	Polyvalent	Faible	Bon niveau technique
Achat de prestation de service	Non, lui-même professionnel sportif	Non	Eventuellement	Non, lui-même professionnel sportif

(Source : entretiens personnels et enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Carte 38 : Les spatialités de pratiques de 4 sportifs de nature en 2002



(Source : entretiens personnels et enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Ces quatre cartes montrent des aires d'extension très différentes des spatialités sportives de ces quatre individus. Seul un élément semble transversal. Il s'agit de la polarisation de la pratique sur l'espace de vie des pratiquants, qui devient ainsi le point central des territorialités provisoires.

Précisions méthodologiques relatives à la réalisation d'entretiens sur les spatialités et territorialités sportives de nature

Ces pratiquants ont été identifiés au sein des questionnaires traités. Ont été retenus 12 individus qui répondaient aux grandes oppositions mises en avant précédemment (quatre par style de vie). Le choix final a été dicté suite à un premier contact, par les possibilités de rencontre, leurs « mémoires » des lieux visités (certains possèdent des carnets de courses, de vols, etc.) et leur capacité de construire un discours sur leurs pratiques sportives et les logiques influençant leur modalité de fréquentation des lieux.

Ces entretiens ont été menés en juin 2003. Ils ont été réalisés sur les lieux de vie des pratiquants enquêtés (Millau, Sud Ardèche et Grenoble). Ils portent exclusivement sur leurs pratiques sportives de nature durant l'année civile 2002.

L'entretien était décomposé en trois étapes distinctes. La première s'attachait à valider, l'adhésion de l'individu à un style sportif particulier (permettant un approfondissement de l'enquête par questionnaire) ; la seconde consistait à recueillir une liste des lieux usités par l'individu, le nombre de visites et les activités pratiquées ; enfin l'enquêté était interrogé sur les raisons, valeurs et significations qu'il donnait à sa pratique sur ces lieux.

Le traitement des entretiens (une fois retranscrit) a été réalisé de manière empirique, voire sommaire. Les analyses proposées ci-après s'appuient sur divers extraits. Le discours a volontairement été retranscrit à l'identique. Le jargon, les expressions employées et les formes de langages utilisées révèlent, eux-aussi, leurs positionnements au sein d'un style de vie.

Pratiquant n°1 : le performeur – hédosportif

Le « pratiquant n°1 » a 29 ans, célibataire, habite à Millau (Aveyron). Professionnel du loisir sportif, il dispose de deux diplômes d'encadrement sportif : un Brevet d'Etat « voile » « *passion de jeunesse - j'ai fait le tour, ça m'amuse plus* », un B.E. « escalade avec une qualification canyon » (pratique depuis 6 ans), et d'un D.E.A. de Physique « *j'ai jamais travaillé dans ce domaine - l'usine, c'est pas mon truc - pas de boulot avec ce type de diplôme à Millau ; pas envie de partir, j'ai bien essayé, mais au bout de trois mois dans un bureau...* ».

Son activité professionnelle est principalement saisonnière et se concentre sur quatre mois de l'année. Hors de la saison estivale, il travaille épisodiquement comme formateur et conseiller sur les sports de plein air auprès de divers organismes (D.D.J.S.,

chambres consulaires, etc.). Il ne semble pas souhaiter travailler d'avantage «*Pas envie de faire de l'accro* » (travaux en hauteur dit acrobatiques, très lucratifs pour les professionnels du loisir sportif), «*Trop fatigant et puis, je ne suis pas maçon !*». Son revenu s'élève à approximativement 760 euros mensuels. «*C'est bien assez pour aller grimper, je préfère être dehors que dans un bureau* ».

Il pratique exclusivement (hors de son temps de travail) deux activités : l'escalade et le parapente.

Sa pratique de l'escalade est principalement sportive. «*l'artif¹ c'est pas pour moi, on n'est pas des quincailleurs* » [positionné en rupture avec les logiques et pratiques alpines traditionnelles]. Performeur, il possède un très haut niveau de pratique sportive (8b après travail, 7c/8a à vue²) «*C'est ma vraie passion* ». Ceci vient corroborer l'analyse de M. Bouhaouala sur les entreprises sportives. Cet «*indépendant passionné* »³ privilégie sa qualité de vie. Ses activités sportives sont structurantes dans ses choix et sa trajectoire individuelle. Vivre sa passion prend le dessus sur l'appât économique du gain.

Il a une forte implication associative. Il la justifie par l'équipement d'escarpements rocheux (le positionnant comme marginal sécant ou gate-keepers dans cette appropriation et découverte de nouveaux espaces de jeux) et la création de topo-guides (permettant de faire connaître à la communauté grimpeuse «*ses* » lieux et ainsi de marquer le haut niveau d'appropriation de ce pratiquant de certains espaces sportifs).

Il consacre 156 jours de loisirs personnels auxquels il faut ajouter 50 journées d'encadrement, soit une temporalité de pratiques sportives de nature supérieure à 200 jours annuels. Il marque un fort attachement à son lieu de vie, il juxtapose ses espaces du quotidien et de travail.

Durant son activité professionnelle, il encadre principalement en canyonisme, via ferrata et en Parcours Acrobatique en Forêt «*c'est pas génial, mais il faut bien manger ; ça fait vivre le pays* » et épisodiquement en escalade «*dès fois même, j'ai des clients pour des grandes voies, ça c'est super, c'est moins "promène couillon" que le reste* ». Il réaffirme systématiquement sa distinction face aux autres styles peu sportifs.

¹ Type de pratique de l'escalade, qui s'oppose à l'escalade dite libre, consistant à progresser avec l'aide de points d'assurance posés dans l'escarpement rocheux, escalade proche des pratiques alpines et aventureuses.

² Echelle de cotation pour la pratique de l'escalade allant de 1 à 9, chaque cotation étant subdivisée en trois sous cotation 6a, 6b, 6c ; il est communément admis que le «*haut niveau* » commence à 7a pour l'escalade sportive.

Deux types de performance sont distingués : «*A vue* » correspond à une escalade sans repérage préalable de l'itinéraire ; le «*Après travail* » consiste à essayer à plusieurs reprises la voie avant de réussir «*l'enchaînement* », c'est-à-dire de la parcourir dans son ensemble, sans chute ni arrêt («*point de repos* »).

³ BOUHAOUALA M. (2000), Petites entreprises et territoire : le cas du secteur du tourisme sportif dans le Vercors, Montagnes Méditerranéennes, 11, pages 41 à 47.

Malgré le nombre important de jours consacrés par ce pratiquant aux activités sportives de nature, sa spatialité de pratiques reste polarisée et centrée sur Millau. Il privilégie, là encore, ses espaces de proximité « *Ici, il y a tout ce qu'il faut !* ».

Pour s'y ancrer, il développe une forme de tribalisme sportif comme membre de la C.G.T. – « Confédération des Grimpeurs du Tarn ». Cette communauté réduite (une dizaine de personnes actives sur le lieu) s'est appropriée les Gorges du même nom, pour y développer à partir des années 1990, un spot d'escalade sportive. Il revendique cette intériorité, cette relation proximale privilégiée avec le groupe et le lieu. Il utilise fréquemment le « nous » pour qualifier ses actions sur le lieu. « *Le mois dernier, nous avons équipé une dizaine de lignes nouvelles* » [comprendre voies d'escalade]. Il est où il se passe quelque chose, où il faut être, où se passent les innovations et les performances, c'est l'acteur endogène type, de la formation socio-spatiale de G. Di Méo¹. Les Gorges du Tarn représentent son territoire sportif (Cf. Partie V)

Pourtant, il ressent tout de même le besoin d'aller se confronter à d'autres lieux. Il consacre à cette pratique deux à trois semaines par an.

Le site de Claret dans l'Hérault (monographie du lieu sera présentée dans la Partie V, Chapitre 2) « *c'est des potes, on a la même vision de chose, c'est équipé pareil* », il y côtoie les mêmes cultures, les grimpeurs du lieu ont la même vision du monde, il se tourne donc vers d'autres groupes inscrits dans le même style sportif que lui.

Son autre destination privilégiée est l'Espagne. « *l'Espagne, c'est pas loin, on peut y aller pour le week-end* » Cette expression illustre la dimension incontournable de la distance psycho-culturelle². Ils parcourent en groupe (avec les autres grimpeurs de la C.G.T.) entre 700 et 1100 kilomètres certains week-ends pour visiter les hauts lieux sportifs ibériques. Il concentre son activité sur des spots de l'activité (Montserrat, Terradets, Surana, Villanova de Meia, etc.). « *c'est super pour faire des croix³, en plus c'est dépaysant et pas cher, il y a toujours un bar sympa pour les soirées, la bière après* ».

De plus, il passe une semaine au Verdon pour se faire « *plaisir entre amis* », cette fois-ci, il pratique avec des connaissances de son club d'escalade. « *je connais bien, j'y vais tous les ans, c'est incontournable, j'aime toujours faire découvrir ça à des copains* ». Sorte de pèlerinage, son usage du lieu semble revêtir une forme de parcours initiatique. Il va offrir l'accès à un lieu mythique à certaines de ses connaissances.

¹ DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, *Annales de Géographie*, n°537, pages 564 à 594.

² Notion qui sera présentée ultérieurement.

³ « Faire une croix » correspond dans le jargon de l'escalade, à réaliser un itinéraire difficile, et donc à marquer sa victoire.

Pour finir, il pratique parallèlement le parapente depuis 2 ans ; autodidacte : « *il y a des copains qui en faisaient, alors j'ai voulu essayer, ça change* ». Il atteint rapidement un bon niveau technique (1^{er} vol de distance réalisé quelques jours avant l'entretien), là encore il s'inscrit dans une recherche de la performance « *t'aurais vu ça, 48 kilomètres après 2h10 de vol entre 1600 et 3400 [mètres], j'aurai pu faire plus, mais bon, après il faut rentrer en stop ?* ». Dans cette activité, sa spatialité se limite aux environs de Millau. « *Je vole presque uniquement le soir après le travail, ça change* ». Il la considère comme un loisir ayant face à l'escalade une certaine secondarité. Jusque-là, elle n'a jamais motivé chez lui, un déplacement hors de son espace de vie.

Cette territorialité illustre les multiples logiques qui sont présentes dans la sélectivité des destinations sportives par ce pratiquant. Malgré le fort investissement, aussi bien temporel que sportif de ce dernier dans ses activités sportives, 70 % de sa spatialité d'activité se superpose avec son territoire du quotidien.

Pratiquant 2 : le néo-aventurier (autre style, autre spatialité, autre territorialité sportive de nature ?)

Le « pratiquant 2 » a 36 ans, est cadre moyen dans les collectivités territoriales, habite Millau, marié sans enfant (« *j'ai encore trop de chose à faire* »), vie saine, pas de vie nocturne, un footing 4 fois par semaine avant le travail, s'entretient, il « *veut pas me voir vieillir* ».

Il a eu une forte implication dans le milieu fédéral, par l'intermédiaire duquel il s'est initié aux activités sportives. Pluri-actif du loisir, il a recours à un large panel d'activités sportives.

Il garde un fort attachement à la spéléologie dont il est moniteur fédéral, mais ne pratique plus aujourd'hui en club. Il privilégie les sorties en groupes informels. « *Je préfère avec mes amis, au moins ça avance [...] on est plus libre* ». Fin connaisseur des Causses (espaces karstiques aux environs de Millau), où il a réalisé de nombreuses premières (découverte de nouvelles cavités ou réseaux souterrains) il marque un certain attachement à cet espace (proxémie). « *Ici, c'est chez moi, dans ces cavités, je connais tous les recoins, etc.* ».

Pour le reste de ses activités, il privilégie une certaine forme de nomadisme. Pour être plus mobile, il a acheté un camion aménagé en camping-car.

Il pratique régulièrement le canyonisme. « *Comme cela, je suis avec ma femme, elle n'aime pas trop la spéléo* » (poids des structures familiales). Pour cette activité, il élargit

considérablement sa spatialité d'activité à la recherche du lieu idéal (Espagne, Sierra de Guara [Est-ce aussi beau, que les pratiquants veulent bien le dire ?] « *oui, mais moi, j'y suis allé* »¹, Pyrénées-Orientales, Alpes Maritimes, « *c'est magnifique* » et Corse « *c'est très beaux, l'eau est claire, c'est long et sportif, etc.* ». Il y consacre de nombreuses fins de semaines prolongées. « *Vive les 35 heures, ça me permet de coller des jours, comme cela je peux partir plus souvent sur 4 à 5 jours* ».

Il pratique aussi la randonnée et l'alpinisme (niveau moyen, voies normales, 1 à 2 semaines par an aussi bien dans les Pyrénées que dans les Alpes). Il profite de toutes les occasions pour pratiquer ces activités. « *Je suis allé une semaine de vacances chez les beaux-parents en Normandie, J'en ai profité pour faire de la randonnée, sur des sentiers littoraux, c'est super au niveau paysage, ça permet de découvrir* ».

Pour finir, il pratique plus irrégulièrement l'escalade et le canoë (pratique de loisir exclusivement). « *Il y a une vague près de chez moi, ça change, pour le soir c'est bien* ». Pour ces deux activités, il recherche l'autonomie (refus de contrainte, quête de liberté, possède tout son matériel et revendique un niveau moyen).

Bien que situé en marge de la performance sportive, ses pratiques sont au centre de sa trajectoire de vie. Il y consacre 155 jours, c'est-à-dire presque l'ensemble de son temps libéré. Malgré son insertion sociale et ses contraintes professionnelles, il a une spatialité bien plus étendue que le pratiquant n°1. Cette forme de « boulimie spatiale » tend à un élargissement perpétuel de son espace vécu et l'inscription d'un nombre toujours plus important de lieux dans un espace archipel.

Pratiquant n°3 : le ludique

Le pratiquant n°3 est cadre moyen assimilé fonctionnaire, 27 ans, concubin, formation de troisième cycle, résidant Sud-Ardèche mais néo-rural (né dans la banlieue lilloise), locataire, il est fortement attaché à son cadre de vie - « *ici au moins, on est tranquille* ».

Contrairement aux deux autres pratiquants présentés précédemment, il est complètement en marge du système fédéral et du milieu professionnel (pas de licence, pas de brevet sportif).

Il a une pratique exclusivement « loisir » des activités de nature. Pratique peu « sportive », d'entretien et douce, pas de culte de la performance (niveau technique faible à moyen), pratique en petits groupes issus de son cercle relationnel, presque autonome, pluri-actif du loisir « touche-à-tout » mais « *un petit peu* » sans investissement durable ni

¹ Question personnelle, nous reviendrons subséquemment sur sa réponse.

physique dans les activités (randonnée principalement, escalade, canyon, via ferrata, ponctuellement). Parallèlement, il a déjà eu recours aux services de professionnels pour découvrir certaines activités (Benji –saut en élastique d'un pont, spéléologie).

Il cherche avant tout le lien social, l'ambiance et la convivialité («*l'important, c'est la bière après*»), il consacre une quarantaine de journées dans l'année à ses activités sportives. Il pratique peu en couple (sa compagne : «*j'aime bien, mais bof !, faut pas que cela soit trop physique*»), ceci marque la contrainte familiale forte dans sa disponibilité liée aux loisirs sportifs.

Il pratique toute l'année, mais pas trop l'hiver («*il fait trop froid*»). Il privilégie ses espaces de proximité à une distance de 20-35 kilomètres de son lieu d'habitation. Sans attachement à un lieu particulier, il change presque systématiquement de lieu, en recherchant la diversité et le dépaysement. «*L'important c'est de découvrir, pas envie de revenir sur mes pas ; encore plein de choses à découvrir.* »

Hors des fins de semaine («*jamais en semaine*»), pas de pratique quotidienne de loisirs sportifs), ses autres activités se déroulent durant ses congés payés. En 2002, il a consacré un long week-end dans les Causses et une semaine de congés en Haute-Savoie (Annecy) pour de la randonnée pédestre principalement ; «*mais on pouvait aussi se baigner dans le lac* ». L'activité sportive n'est pas, en tant que telle, le facteur motivant son déplacement, même si elle participe au choix de la destination.

Cet individu se trouve à l'interface entre l'*homo ludens* et l'*homo touristicus* présenté précédemment. Il a une pratique sportive en dilettante, qui contrairement aux autres pratiquants (présenté ci-dessus) n'influence pas directement sa trajectoire de vie.

Pratiquant n°4 : le tribal - californien

Le «*pratiquant n°4*» a 23 ans, est étudiant. Né à Tours ; il étudie à Grenoble (second cycle universitaire) et travaille en Haute-Savoie (rafting) pour se payer ses études. Il est issu d'une famille modeste, père manutentionnaire et mère vendeuse dans un magasin de sport.

C'est un ancien compétiteur kayak, «*maintenant ça me "saoule" !*». Professionnel, il possède un Brevet d'Etat grâce à un allègement lié à son monitorat fédéral. Il a pendant longtemps été encadrant non officiel en rafting «*j'ai fait le guide marron¹ pendant des années, tout au black !*». Il revendique cette transgression aux règles aux normes sportives

¹ «*Guide marron*» consiste à encadrer dans les pratiques sportives de nature des activités sans diplôme spécifique ou légal.

et juridiques. Sa pratique sportive lui permet une autonomie face à son cercle familial, cela représente un revenu mensuel de 500 euros.

C'est un parfait mono-actif de la pleine nature : eau vive exclusivement (kayak et raft) même s'il s'est initié à d'autres sports : skate bord et surf des neiges (marquage californien, culte du fun, du free, de la glisse, dont il adopte le « look vestimentaire »). Il est l'archétype du sportif « fun » décrit par G. Lacroix¹.

Il est actuellement non-fédéré (« *la Fédé est trop "compét"* [il est en rupture avec la course en ligne, les pratiques du canoë classiques et le système fédéral], *ils ne comprennent rien à la vague, à la glisse, etc.* »).

Il s'affiche contre la compétition « *ils ont un manque total de reconnaissance en absence de résultat* » et se distingue par une pratique du free style (canoë de petite taille dédié à la réalisation de figures) « *là [en free style] ont peut être reconnu différemment, investissement, participation, organisation, bonne humeur, etc.* ».

Il participe épisodiquement à des rassemblements. En 2002, il s'est déplacé à un regroupement free style dans la banlieue nord de Lyon, à proximité du périphérique, au spot nommé « Hawaï sur Rhône ». Ceci marque le caractère second du cadre paysager et de l'environnement, dans son choix de la destination sportive. Sa seule attente repose sur le caractère exceptionnel de la pratique sur le lieu. « *Il y a une vague énorme, c'est un spot gigantesque* ».

Il possède une territorialité poly-nucléique et fonctionnalisée.

A Tours chez ses parents, il a une pratique sportive lors d'une spatialité contrainte « *je suis quand même obligé d'aller les voir de temps en temps* ». Il en profite pour reprendre contact avec d'anciens compétiteurs, « *je retrouve les potes avec qui j'ai commencé à faire du kayak, on se raconte les vagues, le nouveau matos, les rodéos, etc.* ». Il admet rendre visite à ses parents uniquement en hiver quand les conditions se prêtent à son activité, « *ça navigue uniquement quand il y a beaucoup d'eau, de novembre à mars, etc.* ».

La Haute-Savoie est presque exclusivement réservée à sa pratique professionnelle du rafting. Hors du temps de travail, il a une pratique tribale mais limitée, avec ses collègues de travail : « *les autres rafteurs de la vallée, c'est un petit monde, on traîne toujours avec les mêmes, c'est un noyau* ».

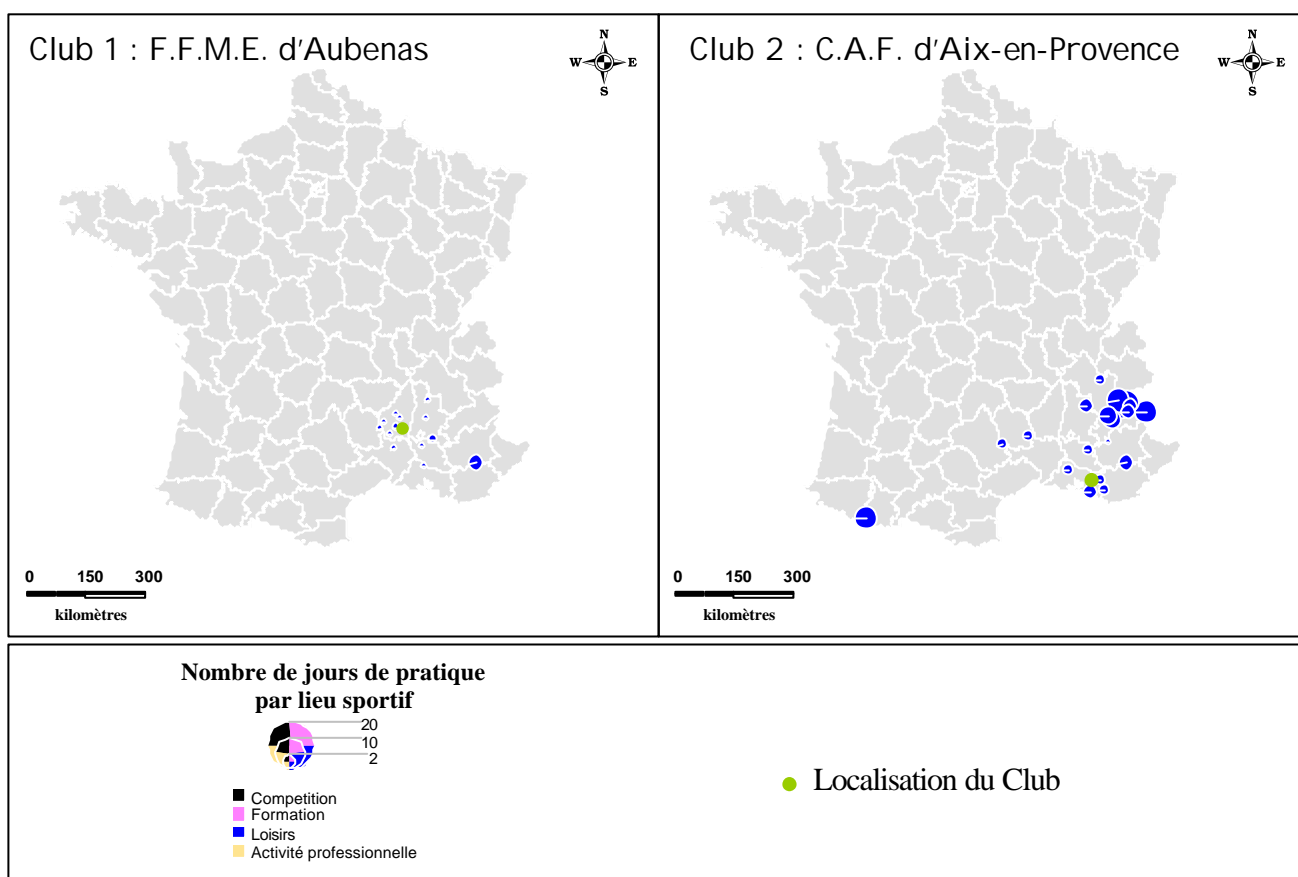
Le reste de sa territorialité peut être qualifié d'opportuniste. Sa principale contrainte est d'ordre financier (distance-coût), limitant principalement sa spatialité à la Région

¹ LACROIX G. (1990), Le look fun et ses enjeux in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 61 à 72.

Rhône-Alpes. Il pratique à l'endroit où il est, quand se présente l'occasion et que le lieu mérite son attention (« *je fais pas des trucs de beaufs [comprendre de touristes]* ». Inscrit dans une forme de vagabondage sportif, il a en permanence son bateau dans le coffre de son véhicule (C15 Citroën), qui lui sert parallèlement de lieu d'habitation temporaire. Cette territorialité est exemplaire pour qualifier certaines nouvelles formes de nomadisme. Il semble progressivement s'affranchir des contraintes spatiales à travers une errance situationnelle.

Cette analyse montre la grande diversité des formes que peuvent prendre les territorialités individuelles. Mais au-delà des trajectoires auto-choisies, il existe des **territorialités contraintes** par l'intermédiaire de pratiques sportives réalisées dans le giron associatif. Là encore, diverses spatialités d'activités peuvent être distinguées.

Carte 39 : Les spatialités de pratiques de deux clubs sportifs de nature en 2002



(Source : entretiens personnels¹ ; P. Mao, 2003)

¹ Pour chacun des clubs, nous avons appliqué la même méthodologie que pour les pratiquants. Un entretien a été réalisé auprès des principaux accompagnateurs ou professionnels organisant les sorties clubs (planning de sorties et les logiques qui motivent ou définissent la destination de ces sorties).

Le Club n°1 - F.F.M.E. - Aubenas (07)

La première territorialité est celle d'un club affilié à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade, implanté à Aubenas en Ardèche. L'activité hebdomadaire de l'association se déroule dans un gymnase d'un lycée de la ville, qui devient le « lieu central » de rencontre et de sociabilité pour ses 90 adhérents. Espace clos et artificialisé, il permet un entraînement de ses membres principalement tournés vers une activité récréative.

Pour étendre cette spatialité de pratique, une quinzaine de journées est proposée aux adhérents sous forme de sorties à la journée encadrées par un professionnel et des bénévoles. Trois critères principaux dictent le choix de la destination :

- l'accessibilité (contrainte spatiale), le lieu doit être accessible pour une pratique à la journée à moins d'une heure trente minutes de trajet pour se rendre sur le lieu (notion dominante de distance – temps) ;
- la capacité du lieu à accueillir ce type de public, le lieu doit être adapté à une pratique de groupe et offrir des itinéraires d'un niveau technique moyen (contrainte socio-sportive et spatiale) ;
- et de donner sens à une pratique en ce lieu, il doit posséder une certaine notoriété (contrainte symbolique).

Face à ces contraintes, les lieux se localisent principalement en Ardèche, ou dans les départements limitrophes (Gard, Drôme, et Vaucluse). Les axes de circulation de la vallée du Rhône facilitent l'accessibilité aux espaces limitrophes.

Ils ne retournent jamais sur le même lieu. Suite à la visite, le lieu est inscrit dans la territorialité de l'individu et ne semble plus capable de motiver un autre déplacement.

Une seule sortie permet de s'affranchir de ces trois contraintes. Il s'agit d'un long week-end consacré à l'escalade dans les Gorges du Verdon. Son mythe permet de transgresser les structures régissant l'action collective. Sa valeur symbolique associée à la valeur sportive donnée à une pratique en ce lieu, prend ainsi le pas sur les contraintes spatiales et socio-sportives.

Club n°2 : Le C.A.F. section randonnée Aix-en-Provence (13)

La section randonnée pédestre du Club Alpin Français d'Aix-en-Provence possède une spatialité sportive beaucoup plus étendue. Plus de 80 journées sont proposées annuellement aux membres de l'association. Les activités sont des randonnées alpines sous diverses formes (pédestre, alpinisme - ascensionnisme peu technique privilégiant les voies normales et la raquette à neige).

A l'inverse du club d'escalade, ils ne possèdent pas de lieu d'entraînement hebdomadaire. Pour le remplacer, le siège social du club sert de lieu de rencontre. Ce besoin d'un point central à partir duquel s'organisent les territorialités sportives, est commun à de nombreux groupements formels – les clubs – ou informels – les tribus. Comme pour l'individu, ce lieu sert de point de départ, mais aussi de repère. Dans le cas du groupe, il participe indéniablement à la construction de l'identité du groupe, élément constitutif de son sentiment d'appartenance à la communauté unie par les mêmes valeurs ou normes.

Dans le cas de ce club C.A.F., les contraintes spatiales et socio-sportives sont secondes dans le choix des destinations.

Trois sphères peuvent être distinguées :

- la première est constituée de lieux de proximité. Il s'agit des espaces traditionnels des mouvements excursionnistes des Bouches-du-Rhône. Calanques, St Victoire, Pic de Bartagne, etc. Ils constituent les espaces légitimes pour les sorties dominicales de proximité ;

- la seconde s'organise autour de divers lieux dans les Alpes principalement, mais aussi les Pyrénées. L'Oisans, massif traditionnel des alpinistes du Sud de la France, bénéficie là encore d'une large fréquentation (plus de 50 % des journées d'activités) ;

- le dernier type de destination consiste en un trekking en Himalaya (espace légitime par excellence), réalisé par quelques membres de l'association. Le processus distinctif confère à ces protagonistes une reconnaissance collective (qui bénéficie conjointement à la communauté), les positionnant momentanément au sommet de la méritocratie sportive. Celle-ci repose plus sur le fait d'avoir étendu la spatialité du club jusqu'aux confins de l'Asie, que de l'acte sportif en lui-même. Ils se sont collectivement confrontés à un mythe.

Cette territorialité illustre la place des traditions alpines dans cette sélectivité des lieux. Il montre la persistance et le poids des cultures, les lieux courus par ces pratiquants sont inchangés depuis plus d'un siècle¹.

Vers une territorialité « monde »

Les destinations « lointaines » font aujourd'hui partie des territorialités sportives individuelles. Ainsi, près de la moitié des pratiquants enquêtés (46%) ont eu une pratique sportive à l'étranger durant les trois années qui précèdent l'enquête.

Les destinations les plus citées appartiennent aux espaces sportifs des pays limitrophes, comme l'Espagne, l'Italie ou la Suisse (respectivement 13,4 %, 10,4 % et 6,8 % des destinations citées).

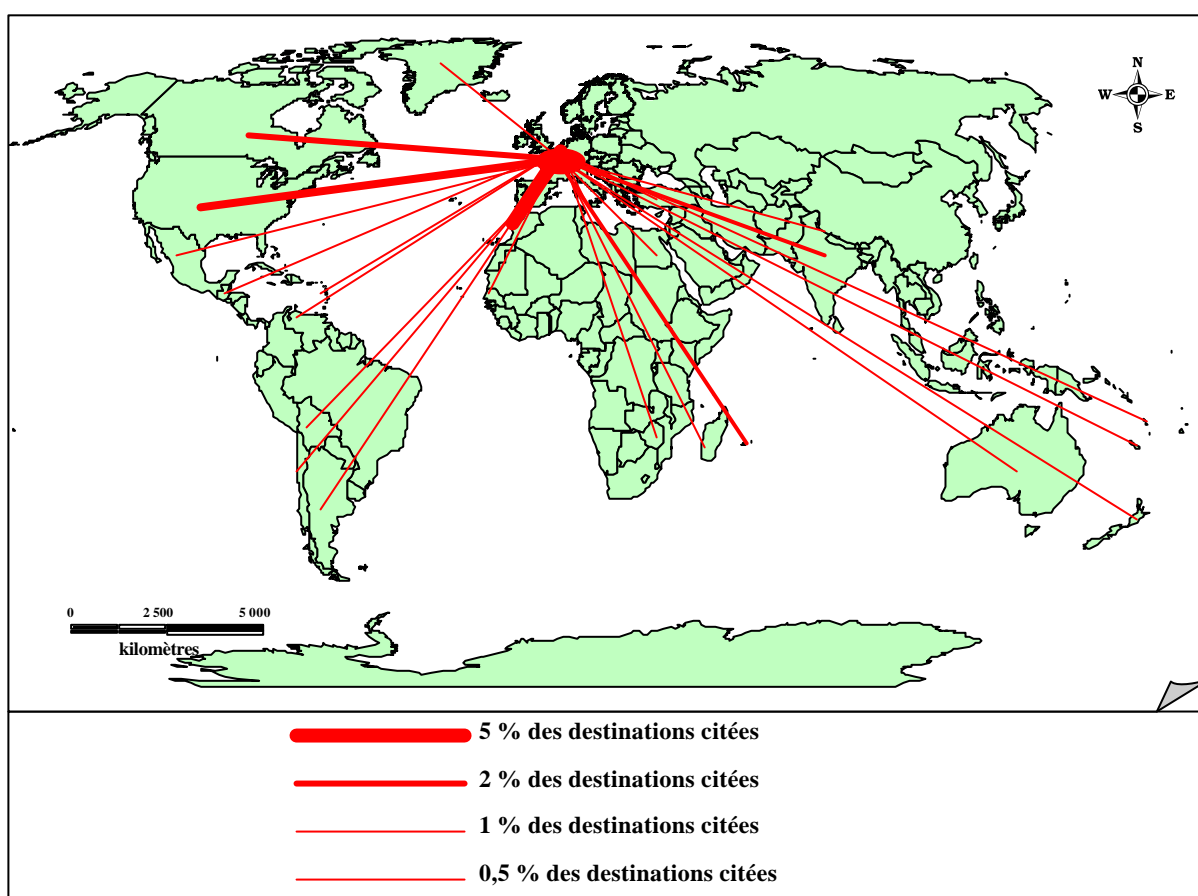
¹ VAUCHER B. (2001), Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques, Editions de l'Envol, Forcalquier.

Certains pratiquants dépassent très fréquemment le seul cadre européen pour développer une territorialité monde. Deux exemples illustrent parfaitement cette internationalisation des usages sportifs.

Le «Pratiquant n°152», par exemple, mono-actif sport de montagne (escalade et alpinisme), forte implication, sportif de haut niveau (équipe élitiste «jeunes alpinistes» de la F.F.M.E.), a parcouru hors de l'espace européen, pour sa pratique de l'escalade, l'Argentine, le Maroc, le Groenland, Madagascar et enfin les USA.

En outre, cette forme de territorialité n'est pas uniquement réservée à l'élite sportive. Le «Pratiquant n°204», Alpin-cafiste principalement dans le giron associatif, il pratique presque exclusivement la randonnée et la moyenne montagne, 45 ans, cadre moyen habitant Montpellier a visité dans le cadre de ses loisirs sportifs le Chili, l'Argentine, l'Inde, le Maroc, le Canada et la Nouvelle Zélande ; soit une moyenne de deux destinations sportives lointaines par an.

Carte 40 : Les grandes destinations sportives de nature dans le monde (hors Europe)



(Source : Enquête « pratiques sportives de nature » ; P. Mao, 2003)

Cette carte démontre la large diffusion des destinations sportives dans le monde. Tous les continents sont concernés même si le Maroc et l'Amérique du Nord correspondent aux destinations sportives privilégiées des pratiquants enquêtés.

Cette carte sera mise en perspective avec celle du territoire monde vu à travers la presse spécialisée dans les pratiques sportives de montagne et de nature (Cf. Chapitre 2 de cette même partie). Cette comparaison permettra d'approcher le poids de ces médiateurs socio-territoriaux dans les déplacements sportifs vers des lieux à l'étranger.

Ces six analyses montrent la complexité des règles à l'œuvre dans la définition des trajectoires socio-spatiales individuelles et collectives. Les trajets et styles de vie (normes et valeurs), les modes d'entrée dans les activités, les formes de sociabilité privilégiées, les situations socioprofessionnelles, les relations aux sports, aux loisirs et au tourisme, sont autant de paramètres participant à construire de multiples « systèmes des mobilités »¹.

Elles montrent pourtant l'emboîtement systématique d'espaces, chaque sphère semblant revêtir, du plus commun au plus exceptionnel, une valeur différenciée.

Pourtant, trois logiques, structures ou contraintes principales sont communes à toutes ces formes de territorialités sportives :

- **la logique spatiale** qui donne une place centrale à l'accessibilité et à la distance, tout en montrant une certaine relativité dans sa définition. Elle sera ci-après définie à travers la notion de distance psycho-culturelle, la plus adaptée à cette problématique ;

- **une logique sociale** qui démontre la place de l'environnement et des ressources (contraintes familiales, revenu, etc.²) dans la régulation et l'orientation des territorialités individuelles ;

- **les logiques socioculturelles et sportives** participent à la définition de l'espace légitime pour une pratique sportive. Chaque lieu ne bénéficie pas de la même épaisseur symbolique. A bien des égards, cette dernière semble pouvoir surpasser les autres structures (spatiales et sociales) dans la justification et le facteur déclenchant du déplacement. Nous tenterons d'en comprendre les éléments constitutifs dans les développements proposés ci-après.

¹ KNAFOU R. (1998) (sous la direction de), La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris, page 7.

² Un enseignant du CREPS Rhône-Alpes introduisait toujours son cours sur les activités de nature en disant : « les sports de nature, c'est du temps et de l'argent ; mais il faut un peu des deux ! ».

5. 2. Du lieu commun au haut lieu mythique, vers une définition d'archétypes spatiaux

Cet essai de hiérarchisation des espaces via le passage du lieu, au site, au haut lieu et au haut lieu mythique tend à montrer les modes de distinction cognitifs des espaces sportifs par les pratiquants. Pour rendre intelligible cette réalité tant sociale que spatiale, qui par définition reste contextuelle et évolutive, le chercheur a traditionnellement recours à des modèles intellectuels : un certain nombre d'archétypes spatiaux seront ainsi définis.

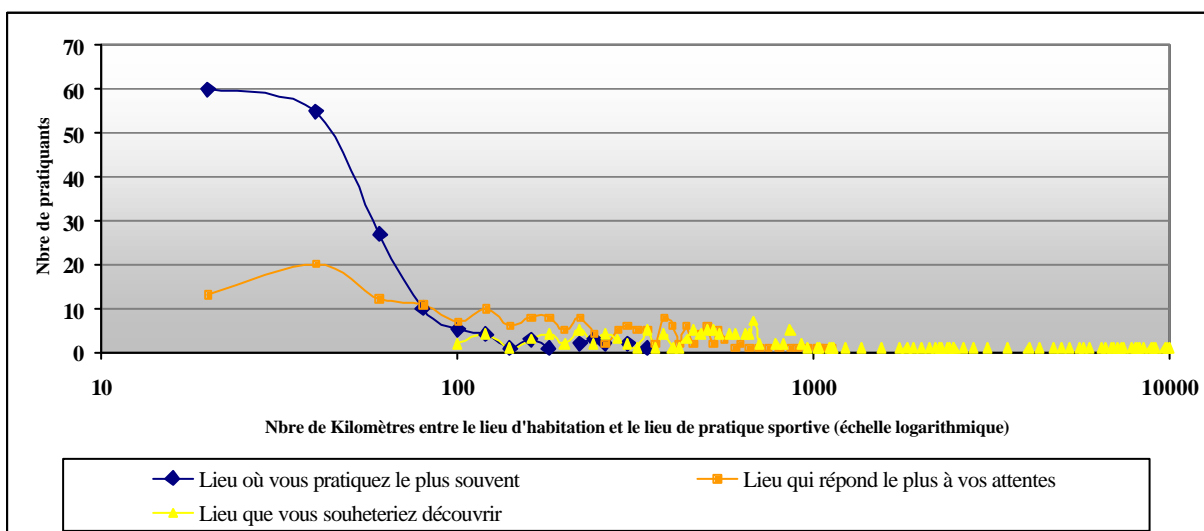
Dans cette approche, l'élément incontournable est la valeur ou le sens que l'individu confère à sa pratique sur un lieu donné. Pour l'analyser (cette approche sera affinée ultérieurement), trois types de lieux peuvent être utilisés :

- le lieu où l'individu pratique son activité sportive le plus fréquemment : **le lieu sportif habituel et commun.**

- le lieu qui répond le plus aux attentes de l'individu. Celui où la pratique sportive revêt une signification particulièrement intense ou importante pour l'individu : **le site ou le haut lieu sportif.**

- et enfin, le lieu que l'individu souhaiterait découvrir (hors contrainte de coût ou de distance) : **le haut lieu mythique.**

Graphique 20 : Distance entre le lieu de vie du pratiquant et le lieu d'activité sportive selon son capital symbolique



(Source : enquête « pratiques sportives de nature », 1998-1999, sur la base des 200 premières enquêtes saisies, réalisation P. Mao, 2003)

Vers une distance psycho-culturelle

Ce graphique n°20 illustre la place centrale de la notion de distance dans la hiérarchisation des lieux qui entourent le pratiquant. Les différentes aires d'extension des espaces de vie, vécus ou perçus varient selon les individus enquêtés.

Parallèlement, plus la valeur symbolique donnée au lieu est importante, plus les sphères (« les coquilles ») qui l'entourent, sont distantes de son espace de vie.

Ainsi, comme le montre le tableau n°25, si 80 % des individus pratiquent sur un lieu habituel et commun à moins de 80 kilomètres de leur lieu d'habitation, cette distance est de 440 kilomètres pour un « haut lieu », et ils identifient des lieux mythiques à une distance moyenne de 2460 kilomètres.

Tableau 25 : Distance psycho-culturelle entre l'individu et ses lieux de pratiques sportives de nature

	50 % des lieux se situent entre :	80 % des lieux se situent entre :	Tous les lieux (98 % ¹) se situent à moins de :
Lieux habituels et communs	20 à 40 Km	60 et 80 Km	240 Km
Le site ou le haut lieu sportif ²	180 à 200 Km	420 à 440 Km	1120 Km
Le haut lieu mythique	620 à 640 Km	2440 à 2460 Km	16200 Km

(Source : enquête « pratiques sportives de nature », 1998-1999, sur la base des 200 premières enquêtes saisies, réalisation P. Mao, 2003)

Pour appréhender cette distance relative, il peut être fait référence à la notion de distance psycho-culturelle. Il s'agit, en géographie, du troisième niveau d'appréhension de l'espacement entre deux lieux distincts, après la distance euclidienne (x kilomètres du point A au point B) et la distance temps et/ou prix (isochrone de distances ou de coûts).

La première distance métrique, facilement mesurable et concrète, est vite apparue comme insuffisante pour décrire le rapport même linéaire, entre un homme et un lieu ou entre deux lieux³. Ce constat va inciter les analystes à complexifier le mode d'évaluation de la distance en ayant recours aux notions de distance-temps ou distance-coût. La

¹ Nous avons utilisé 98 % car pour chaque catégorie, il existait des valeurs extrêmes qui ont été écartées du calcul des valeurs cumulées.

² Il s'agit des lieux qui répondent le plus aux attentes des individus, les aires d'extension des territorialités individuelles peuvent bien entendu largement dépasser cette seule limite.

³ FREMONT A. (1982), Histoire d'une recherche : distances et espaces, in Espaces vécus et civilisations, CNRS, Paris, pages 25 à 27.

géographie du tourisme et des loisirs a largement utilisé ces notions, «cette information est utile pour esquisser une modélisation graphique des espaces touristiques, mais fort insuffisante pour réfléchir sur les choix des destinations opérés par les voyageurs»¹. Ces trois modes fonctionnels de calcul des distances n'intègrent pas de facteurs psychologiques dont le rôle moteur, dans les relations des individus à l'espace, a été démontré précédemment.

Cette notion abstraite [de distance psycho-culturelle], plus difficilement quantifiable implique la prise en compte des vécus personnels et une dimension socioculturelle en faisant apparaître l'idée d'une acceptation différenciée des distances (investissements personnels en temps et en argent) selon l'attractivité du lieu visité. « Pour la clientèle potentielle, les Pyrénées étaient pourtant, souvent, en distance métrique, plus proches que Rome. Mais elles n'éveillaient, à l'inverse des Alpes, aucune représentation attractive ; elles restaient psychologiquement lointaines »². Celle-ci est ici conçue comme la capacité du lieu à satisfaire d'un point de vue qualitatif les attentes, les représentations et les pratiques des usagers. Cette distance est donc étroitement liée à la construction du mythe (notion de valeur symbolique) que se construit l'individu du lieu.

Pour valider la pertinence de cette notion, il est possible d'interroger la corrélation pouvant exister entre le niveau d'implication de l'individu dans une activité sportive et la distance qu'il accepte de parcourir pour sa pratique.

Comme le montre la figure n°36 (ci-après), il est possible de démontrer statistiquement que plus l'individu a un fort investissement d'un point de vue temporel dans l'activité sportive, plus le temps de trajet qu'il accepte de parcourir pour pratiquer sur un lieu durant un Week-end (2 jours consécutifs de pratiques) est, lui aussi, important.

Pour présenter uniquement les deux situations extrêmes, si un individu pratique de 11 à 30 jours par an, il aura, en moyenne, un temps de trajet inférieur à 2 heures 30 pour se rendre sur un lieu sportif.

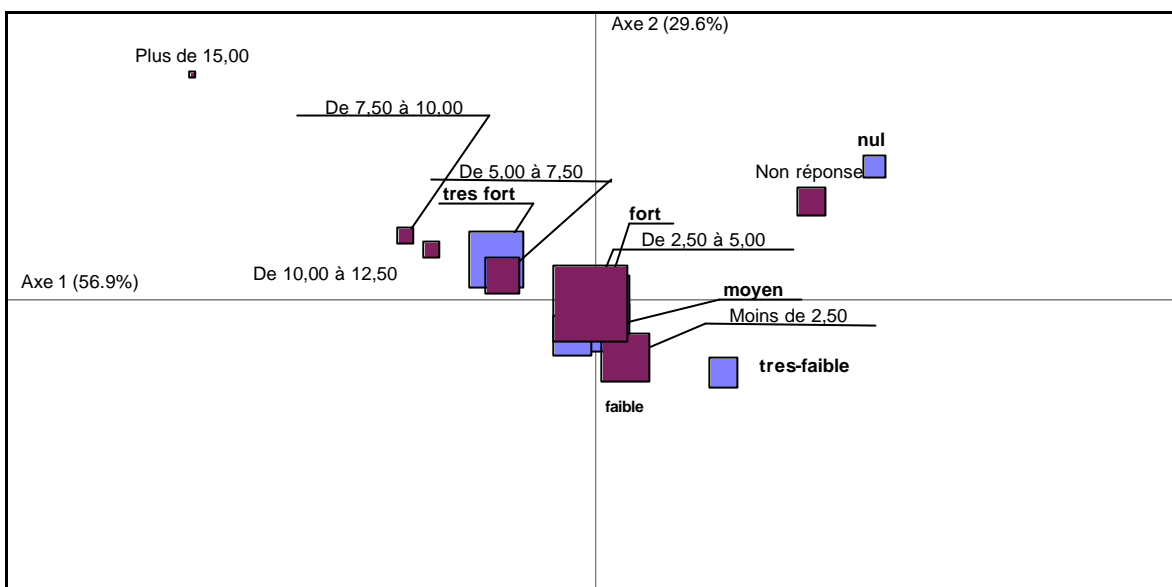
A l'inverse, un individu consacrant plus de 150 journées annuelles à une pratique sportive, acceptera de réaliser un trajet compris entre 5 et 7 heures 30. Certains y consacrent même une temporalité proche d'une quinzaine d'heures !

¹ FREMONT A. (1982), Op. Cit.

² CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau, page 419.

Ceci montre la relativité et la définition personnelle de la notion de distance. Elle implique de grandes hétérogénéités dans les aires d'extension des différentes sphères entourant les pratiquants.

Figure 36 : Temps moyen consacré au déplacement pour une pratique sportive de fin de semaine selon l'investissement annuel dans l'activité



Temporalité consacrée aux pratiques sportives de nature

- Très faible** = Moins de 10 jours de pratiques sportives par an
- Faible** = de 11 à 30 jours de pratiques sportives par an
- Moyen** = de 31 à 70 jours de pratiques sportives par an
- Fort** = de 71 à 150 jours de pratiques sportives par an
- Très fort** = plus de 150 jours de pratiques sportives par an

(Source : enquête « pratiques sportives de nature », 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao – 2003)

En référence à l'analyse des territorialités individuelles et collectives présentées précédemment et dans la continuité de cette analyse, une hiérarchisation des lieux sportifs peut être tentée selon le sens que l'individu donne à ses pratiques en un lieu. Comme le souligne M. Bédard, « les lieux n'ont aucun sens en eux-mêmes, ils n'ont que celui qu'on leur donne »¹.

¹ DEDARD M. (2002), Une typologie du haut lieu ou la quadrature d'un géosymbole, Cahiers de géographie du Québec, Vol. 46, n°127, page 70.

« le lieu sportif de nature habituel et commun »

Inscrit dans le territoire du quotidien de l'individu ou à sa proximité immédiate, le lieu habituel, commun, voire banal, est celui que fréquente le plus couramment l'individu. Espace de récréation et de loisir, la pratique sur ce lieu est usuelle et répétée (voire répétitive), son usage est, *a priori*, par là-même, peu signifiant. Il bénéficie conjointement d'un haut degré d'appropriation par l'individu. La temporalité consacrée à l'activité en ce lieu fait que le pratiquant s'y enracine, y définit ses repères.

Cet usage n'est pas pour autant forcément exempt de symbolique. En référence aux rites de la vie quotidienne au sens de E. Goffman¹, il peut revêtir un caractère rituel comme acte répétitif et codifié bénéficiant d'une dimension symbolique basée sur un retour permanent en un lieu, d'éventuellement y fonder « société », d'y développer un processus d'appropriation (de l'espace) et initiatique (du groupe)². Une interdépendance tend progressivement à se créer entre l'individu et le lieu (Cf. territorialités individuelles - le néo-aventurier et ses cavités spéléologiques des Causses, Le performeur et «son spot» des Gorges du Tarn, paragraphe 5. 1.).

De plus, son caractère banal le situe dans une position centrale au sein des territorialités individuelles. En concentrant l'usage, il tient une place importante dans la construction identitaire du pratiquant. Ce lieu va servir « d'étalon » pour que l'individu puisse appréhender les autres lieux. Comme les hauts lieux n'existent manifestement que par un processus de distinction socio-spatiale, il sert de référence permettant l'évaluation et le bien-fondé d'un déplacement en un autre lieu. Le performeur - grimpeur des Gorges du Tarn en s'enracinant dans «un mythe des autres pratiquants», réduit de fait son espace de jeu; peu d'autres lieux pouvant rivaliser avec son espace de proximité (hormis Claret, le Verdon et les spots espagnols).

Du lieu au « site sportif de nature »

Il existe une grande ambiguïté sémantique entre la notion de lieu et celle de site pour définir dans le processus de territorialisation laquelle des deux notions précède l'autre. Dans le champ du tourisme, G. Cazes, dans la continuité des travaux de

¹ GOFFMAN E. (1992), Les mises en scène de la vie quotidienne, Ed. de Minuit, Paris.

² Cf. les différentes phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs, Partie II, Chapitre 2.

M. Chadefaud¹ (qui oppose le lieu, espace indifférencié, au site, distingué et valorisé par un regard sélectif qui le dote d'un sens nouveau), propose quelques pistes d'analyse de ce passage du « lieu au site ». « Il s'accompagne d'un double processus : d'une part, la mise en place d'une offre locale et de structures institutionnelles et fonctionnelles concourant à sa constitution et à sa gestion ; d'autre part, l'éclosion et l'extension de pratiques touristiques novatrices – lancées au début par des groupes sociaux à fort pouvoir de démonstration : aristocrates, rentiers, intellectuels, artistes créateurs, stars et « olympiens » - qui consacrent le passage sur un lieu de la perception au comportement »².

Les sites sportifs comme touristiques seraient donc des lieux remarquables, bénéficiant d'une lisibilité distinctive dans l'espace fonctionnel et d'un usage particulier. Le site relève donc d'une « relativisation humaine et sociale »³, impliquant que « tous les lieux ne sont pas des sites, même si tous les sites sont forcément des lieux »⁴.

Passé dans le langage courant, cela accrédirait l'idée, d'un point de vue général, que le site n'existe que par le qualificatif qui en désigne l'usage, sa fonctionnalité et par-là même, son appropriation par un groupe social particulier : site touristique, site balnéaire, site culturel et bien entendu pour en revenir à la problématique de cette recherche, site sportif dont les activités sont ensuite déclinées et spécifiées : site école de vol-libre, site d'initiation à la spéléologie, site V.T.T. labélisé par la Fédération Française de Cyclisme, site de blocs d'escalade, etc. Nous retrouvons ici la notion de domiciliation légale souhaitée par certains acteurs afin d'affirmer ou d'afficher leur appropriation (voire emprise sur) d'un lieu sportif particulier (Cf. loi d'appropriation, Partie II, Chapitre 2).

Les « hauts lieux sportifs de nature »

Perçu par l'individu-pratiquant, le site fait référence à la notion de lieu idéal : le lieu (ou les lieux) qui répond (ent) le plus aux attentes du pratiquant. Il fait donc partie, pour l'individu, des (ou plus exactement de ses) hauts lieux.

Le haut lieu renvoie aux expériences individuelles, mais nécessite une rupture avec la quotidienneté. Il suppose un usage moins répétitif et une prise de distance avec l'espace de vie du pratiquant et ses espaces proximaux de récréation (plus de 70 % de ces hauts lieux se situent à une distance supérieure à 100 Km du lieu d'habitation de l'individu).

¹ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.

² CAZES G. (1992), Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny, page 80.

³ CHADEFAUD M. (1987), Op. Cit., page 278.

⁴ CHADEFAUD M. (1987), Op. Cit., page 278.

Cette discontinuité dans l'espace et le temps implique que la visite du lieu a un caractère exceptionnel. Il s'inscrit donc dans l'espace archipel de l'individu.

La deuxième dimension du haut lieu est sa capacité à rassembler¹ (phénomène déjà abordé dans la construction des Gorges du Verdon par les Grimpeurs – Partie II, Chapitre 2). « Les lieux les plus prégnants sont ceux qui bénéficient des formes les plus spectaculaires de "convergences spatio-temporelles" »². Dans une problématique touristique, ces lieux particuliers se distinguent par une importante fréquentation, ce que A. Giddens interprète comme « un haut degré de disponibilité de présence »³.

Cette caractéristique a deux conséquences directes :

- les hauts lieux sont obligatoirement moins nombreux que les lieux habituels et communs présentés précédemment. « Le haut lieu s'apprécie par rapport à ce qui l'environne, qui ne l'est pas »⁴. Il est, à la fois, élu et choisi, érigé mais distant afin de lui préserver une exemplarité et singularité dans l'espace sportif ;

- ces dernières dimensions, confèrent à la pratique en ce lieu, un sens particulier. Ceci répond à une attente ou un besoin transcendant toute la société. Pour A. Haumont, « Les sites exemplaires séduisent ou intriguent et le projet un peu pédant d'en établir la typologie risque d'en affadir la singularité. Le problème peut cependant être posé, ne serait-ce que pour répondre à l'accroissement de la demande des lieux de mémoire, de sites-cultes et de stades d'exploits, où s'entrecroisent la création de l'exceptionnel et la fabrication du banal »⁵.

Il s'agit donc d'un lieu, où il se passe (où s'est passé) quelque-chose ; car c'est d'abord un lieu anthropologique où « se sont mis en place les repères de l'identité, de la relation et de l'histoire »⁶. Plus que de l'histoire, il s'agit de lieux de mémoire. Les perpétuelles évolutions de ces lieux sportifs par appropriation impliquent une co-construction permanente du lieu (s'appuyant sur son passé – son histoire singulière) et un partage collectif de cet espace de jeu (distinction déjà posée entre « un spot secret » réservé à une « communauté d'élus » et le spot ou haut lieu faisant son entrée dans le domaine

¹ DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, L'Espace Géographique, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.

² DI MEO G. (1999), Géographies tranquilles du quotidien, Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales, Cahiers de Géographie du Québec, Volume 43, n°118, Montréal, pages 75 à 93.

³ GIDDENS A. (1987), La constitution de la société, Presse Universitaire de France, Paris.

⁴ GENTELLE P. (1995), Haut lieu, L'espace Géographique, n°2, page 135.

⁵ HAUMONT A. (1995), Les variations géographiques du sport, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.

⁶ AUGÉ M. (1994), Le sens des autres, Actualité de l'anthropologie, Fayard, Paris, page 162.

public). Le qualificatif de mémoire désigne comme le montre P. Nora, « histoire vécue et l'opération intellectuelle de la rendre visible ». Il s'agit « d'un lien vécu au présent étendu »¹.

La dernière dimension du haut lieu sportif est sa capacité à mettre en spectacle l'individu et son espace de jeu. Les randonneurs d'Aix-en-Provence visitant l'Himalaya (territorialité du club C.A.F. présenté précédemment) fondent une partie de leur légitimité au sein du club sur cette mise en scène, où l'espace prend sens (« ce ne sont pas uniquement les lieux d'une mise en scène, mais lieux eux-mêmes mis en scène »²). Le compte-rendu d'expédition, le diaporama, le site internet³ sont autant de moyens pour théâtraliser l'acte sportif, de lui donner une lisibilité au sein du collectif. « Toute pratique des nouveaux sports comporte une visée esthétique donc un spectacle, un regard »⁴.

La notion du haut lieu sportif fait donc référence, aux vues de ses spécificités, implicitement ou explicitement à de nombreuses définitions données par les géographes ou anthropologues à cette forme particulière de lieux. Pour interroger « cet esprit des hauts lieux »⁵, il sera ci-après confronté aux territorialités sportives des individus enquêtés.

Le « haut lieu mythique des sports de nature »

Au-delà de l'espace vécu de l'individu, sont présents divers lieux, ou plus exactement des formes ou objets géographiques aux contours plus ou moins flous que nous qualifierons de hauts lieux mythiques.

Inscrits aux frontières des trajectoires socio-spatiales des individus, ils organisent l'espace idéal de ces derniers. La mondialisation des destinations sportives a bien entendu considérablement étendu le bornage de cet espace. Certaines « territorialités Mondes » visent même à réduire considérablement son aire d'extension.

¹ NORA P. (1997), Les lieux de mémoire, La République, Tome 1, Gallimard, Paris, pages 24 et 25.

² MICOUD A. (1991), Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, Ed. du CNRS, Paris, page 53.

³ Cf. le site internet de cette section C.A.F., qui présente cette « exploration » avec de nombreuses photos illustrant cette mise en scène.

⁴ MAURICE A. (1987), Op. Cit., page 81.

⁵ BRUNET R. (1997), Champs et contrechamps, Raisons de géographe, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 70 à 72.

Lieu distingué, peut-être plus que les autres, le mythe possède son propre encrage territorial. R. Barthes préconise que « chaque mythe peut comporter son histoire et sa géographie ; l'une est d'ailleurs le signe de l'autre : un mythe mûrit parce qu'il s'étend »¹.

Il répond globalement aux mêmes caractéristiques du haut lieu, présentées précédemment. C'est d'ailleurs déjà un haut lieu pour bon nombre de pratiquants qui s'y rassemblent et participent à construire par l'intermédiaire de leurs discours et actes sportifs, la reconnaissance collective de ce dernier.

Une fois que ces lieux deviennent référents ou légitimes et se sont chargés de suffisamment d'épaisseur symbolique, le pratiquant va chercher à étendre à ces derniers sa territorialité individuelle.

L'analyse des territorialités sportives des pratiquants enquêtés permet de distinguer deux formes distinctes de hauts lieux, qu'ils soient vécus ou perçus par l'individu.

Le « Haut lieu sportif total »

En adaptant la pensée de M. Mauss à l'espace sportif², le « haut lieu total » est un lieu qui traverse toutes les cultures, qui bénéficie d'une reconnaissance collective et unanime de tous les styles de pratiques³. Il est ainsi identifié comme tel par tous les pratiquants d'une activité.

L'exemple le plus marquant est l'association de la via ferrata et du massif des Dolomites (Italie). Plus de 80 % des individus interrogés déclarent souhaiter découvrir ce lieu pour y pratiquer cette activité (lieu mythique et idéal). Il s'agit d'un « lieu référent », unique et légitime dans l'imaginaire collectif des pratiquants.

Ce lieu semble très proche du « lieu exemplaire » de A. Micoud. Il s'agit de « l'érection, ou plus simplement, de l'élection d'un lieu pour signifier qu'ici quelque chose d'essentiel demeure ou que quelque chose de grand a commencé »⁴. Les Dolomites étant communément considérées comme le lieu de naissance de l'activité, le foyer à partir duquel s'est diffusée cette forme particulière de lieu (la via ferrata).

¹ Référence à R. Barthes issue de la lecture de CHADEFAUD M. (1987), Op. Cit. page 19.

BARTHES R. (2002) Œuvre complète – Tome 1, le degré zéro de l'écriture, Michelet, Mythologie (1^{ère} Ed. au Seuil, 1959), Le Seuil, Paris.

² Nous en avons là, une lecture très personnelle du fait social total de M. Mauss. MAUSS M. (1989), Sociologie et anthropologie, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris.

³ Notons, à titre anecdotique, que P. Bourdieu avait déjà transposé cette notion à J. P. Sartre en le qualifiant « d'intellectuel total ».

⁴ MICOUD A. (1991), Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, Ed. du CNRS, Paris, page 7.

Ils deviennent des lieux de mémoire des activités où les pratiquants continuent de se presser (archétype du lieu « vache à lait »¹). Ils viennent en pèlerinage pour se confronter à ce mythe, passage obligatoire pour être reconnu au sein de la pratique (ou d'un style particulier), pour faire partie de la caste. Cela correspond au « *oui, mais moi, j'y suis allé* », réponse du néo-aventurier questionné sur sa visite de la Sierra de Guara (lieu de naissance du canyonisme sportif dans les années 1980).

Ce lieu est très proche du « lieu attribut » de B. Debarbieux². A lui seul, il symbolise l'activité. Les pratiquants viennent vérifier par eux-mêmes, utiliser et s'imprégner du lieu où s'est construite l'histoire. Ils retourneront ainsi avec la « mémoire » et « l'esprit du lieu ».

Dans le cas des Dolomites italiennes, cet espace est (reste) idéalisé (prégnance de la notion de lieu mythique), pour deux raisons. La première tient au fait, comme le démontre P. Bourdeau³, qu'historiquement la paternité de l'activité ne peut être que très partiellement donnée à cet espace (hormis l'anecdote du Mont Aiguille, les premières via ferrata furent autrichiennes, dont l'aménagement du point culminant du pays, le Grossglockner en 1869). La seconde repose sur les grandes différences qui peuvent exister entre les itinéraires italiens et les aménagements français contemporains, appelés eux aussi via ferrata⁴. Nombre d'itinéraires « dolomitiques » correspondent à d'anciens aménagements militaires, parfois vétustes et non sécurisés, peu adaptés à satisfaire une demande ludo-sportive et de découverte comme cela est le cas en France.

D'autres associations entre un lieu et une activité peuvent être identifiées : le canoë-kayak au Canada (27 % de citations) ou encore de la pratique de l'équitation dans l'Ouest américain (32 % de citations) par exemple.

Il s'agit bien du regard porté sur les lieux par un échantillon de pratiquants français (même d'un quart Sud-Est du territoire national). Ce référent (le moi, l'ici, mon espace de vie) est bien entendu centré et positionné au sein de l'espace national ; les lieux de l'ailleurs se chargeant plus facilement d'une épaisseur symbolique et d'un caractère mythique (dimension situationnelle du mythe).

¹ Cf. Partie II, Chapitre 2.

² DEBARBIEUX B. (1995), Op. Cit.

³ BOURDEAU P. (1998) (Sous la direction de), Les via ferrata en France, Coll. Guide du savoir-faire, AFIT, Paris, pages 11 à 15

⁴ Cf. Définition de ces équipements Partie II, Chapitre 1

Le « haut lieu produit d'une culture sportive »

Mais pour les pratiquants d'une même activité sportive de nature, la définition du haut lieu peut être le fruit d'oppositions culturelles et stylistiques. P. Gentelle illustre cette possibilité grâce à la formule : « haut lieu pour moi, haut lieu pour lui »¹.

Pour approcher cette détermination socioculturelle de la définition de l'espace idéal (vécu ou perçu), la pratique de l'escalade peut servir d'exemple². A. Lapierre a démontré en 1981³ (pour les pratiques du canoë-kayak et de l'escalade) que les positionnements des individus vis-à-vis de la compétition permettaient de segmenter efficacement les styles de pratiques.

Concernant les pratiques alpines et d'escalade, les débats éthiques ont été très vifs au cours des années 1980, afin de questionner l'entrée ou non de l'activité dans la sphère compétitive. Trois groupes ou styles peuvent alors être distingués⁴ :

- les « Gardiens du Temple » défendent une vision aventureuse et montagnarde de l'activité reposant sur une culture alpine traditionnelle, les valeurs de l'ascension, de l'engagement et de l'effort. Ils ont un positionnement conservateur dans le champ alpin et s'inscrivent dans le repli, la stabilité. Nous retrouvons ici les Alpains-Cafistes (certains collectifs) et la vieille garde. Ils sont soit totalement opposés, soit parfois indifférents ;

- à l'opposé, « les performeurs et hédosportifs », soutenus par certaines instances fédérales (F.F. d'Escalade puis la F.F. de la Montagne et de l'Escalade), voyaient dans ce contexte favorable, le moyen de développer l'activité tant d'un point de vue du nombre de pratiquants que du niveau technique, de promouvoir le haut niveau, d'augmenter des retombées médiatiques, etc. Inscrits dans la transgression et le mouvement, ils tentent une remise en cause de l'ordre établi ;

¹ GENTELLE P. (1995), Haut lieu, Espace Géographique, n°2, pages 135 à 138.

² Ces mêmes oppositions sont identifiables dans d'autres activités sportives, les exemples de la randonnée pédestre ou du canoë-kayak auraient par exemple pu être utilisés.

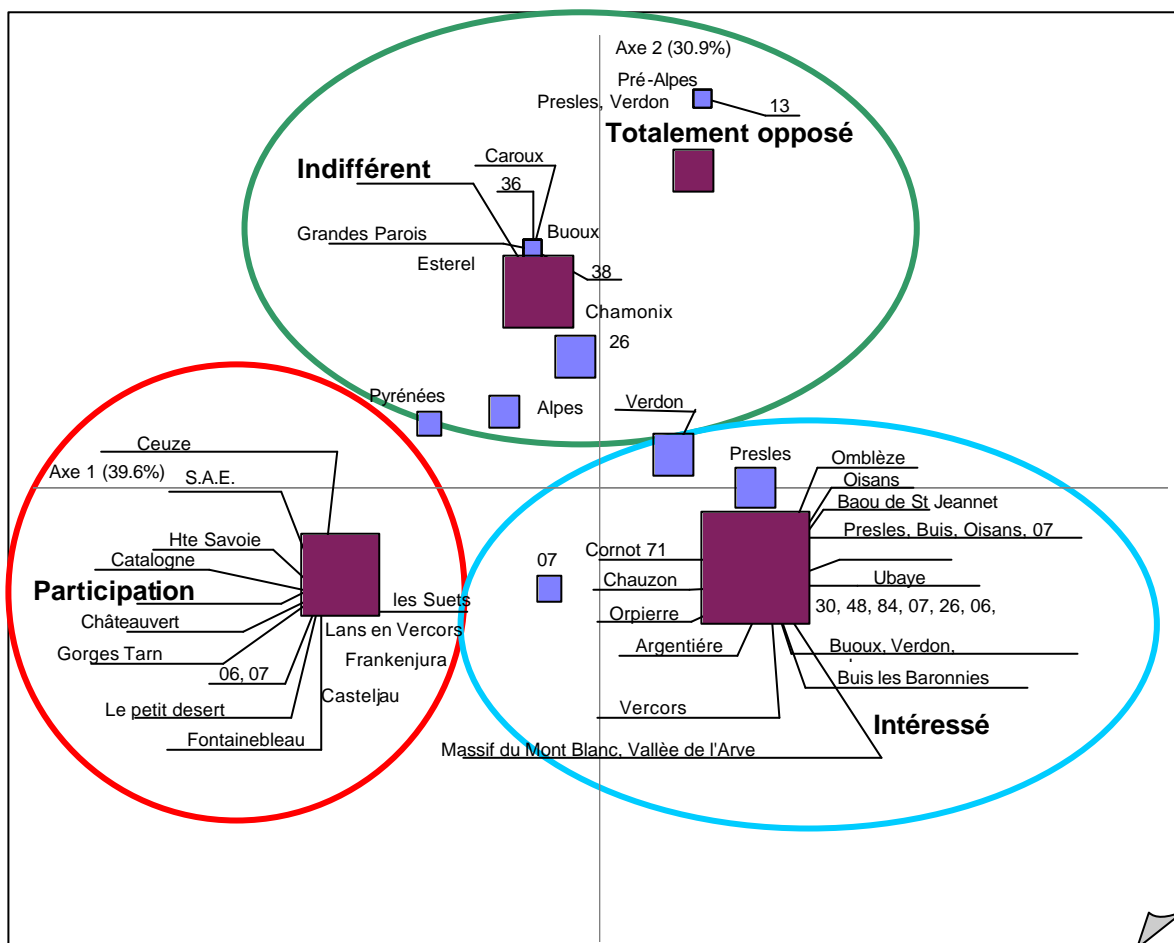
³ LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.

⁴ Pour une analyse plus complète de ces oppositions voir LAPIERRE A. (1981), Op. Cit. ; HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris. Ou encore CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris.

- les intéressés [par la compétition], sans pour autant participer, les « néo-aventuriers » principalement (il y a quelques tribaux et touristes dans ce groupe) restent en marge du débat et se sentent peu concernés par ces évolutions. Inscrits dans le défi, ils recherchent un profit symbolique et une expérience existentielle, basée sur le dépassement de soi et la réalisation de faits sportifs majeurs (ouvertures d'itinéraires, conquêtes de grandes faces, etc.).

Ces oppositions sont fortement marquées dans l'identification du lieu sportif idéal (le haut lieu de l'individu). Cette figure illustre le lieu sportif répondant le plus aux attentes du pratiquant selon son adhésion à un style.

Figure 37 : Style de pratiques de l'escalade et détermination du lieu idéal pour l'activité



(Source : enquête « pratiques sportives de nature », 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao – 2003)

Chaque lieu permet la mise en « scène de l'héroïsme » d'une culture¹. La performance sportive légitime d'un style particulier, doit ainsi logiquement s'y dérouler.

Les lieux des performeurs sont principalement des écoles d'escalade². Lieux exclusivement tournés vers la réussite sportive, ils répondent parfaitement aux attentes de grimpeurs recherchant une pratique de haute difficulté. En outre, l'artificialisation de la pratique sportive s'illustre par sept individus déclarant que leur lieu idéal est une Structure Artificielle Urbaine. Ceci démontre la progressive perte de légitimité de l'espace naturel, l'entrée de l'activité dans la ville et son affirmation comme pratique sportive autonome.

Les Alpains-Cafistes restent pour leur part, attachés aux grands escarpements rocheux, aux lieux du passé (Caroux) et aux espaces montagnards (conservatisme et passéisme).

Les néo-aventuriers se trouvent à l'interface des deux premiers groupes en privilégiant des lieux de pratiques sur des parois d'une certaine hauteur (100 à 300 mètres) mais bénéficiant d'un équipement (points d'assurance) moderne et sécurisé.

Outre cette définition du lieu légitime, cette figure montre la très forte sélectivité opérée par les pratiquants dans la définition du lieu idéal. Au sein de l'offre nationale représentant près de 2000 lieux dédiés à cette activité, seuls une quarantaine sont ici représentés. Certains bénéficient même d'une récurrence d'apparition très importante : c'est le cas du Verdon (7 % des réponses), de Presles (6,6 % des réponses), de Buoux (2,5 %) par exemple, ceci atteste de la capacité de certains lieux à rassembler.

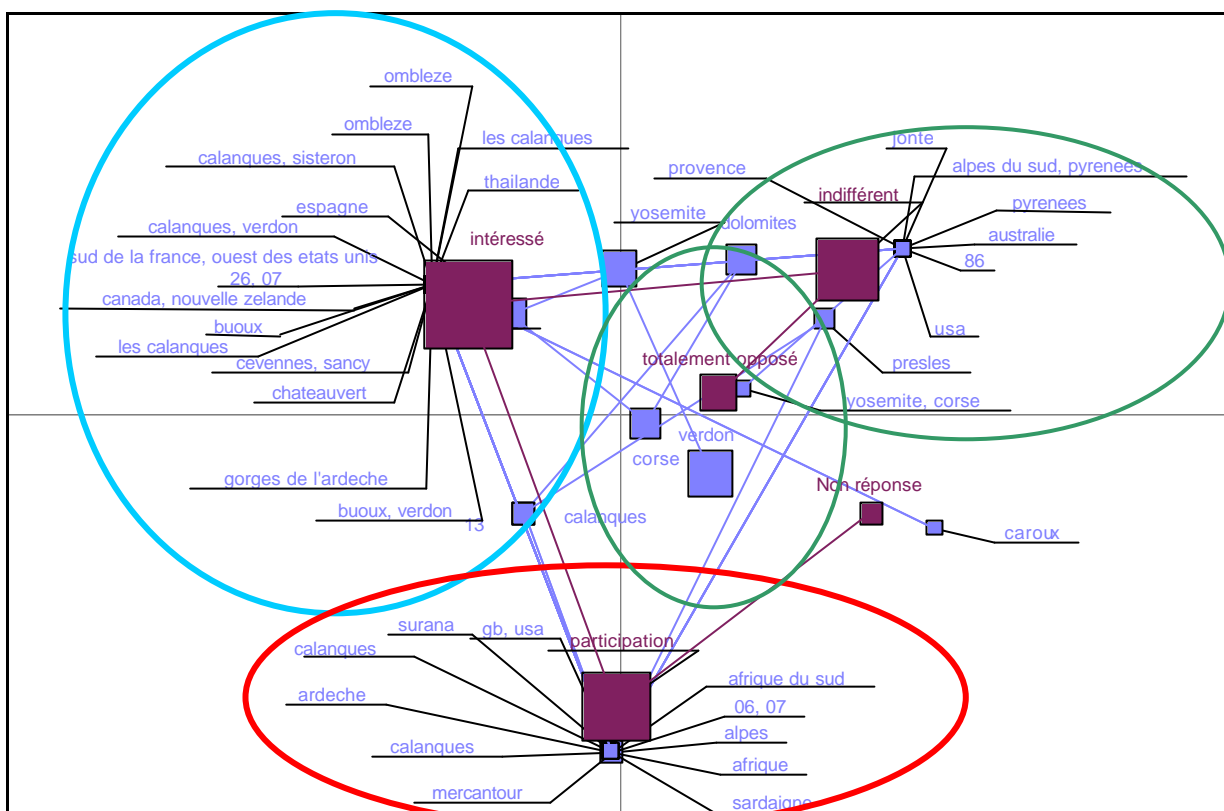
De plus, certains lieux peuvent être transculturels, comme le Verdon, reconnu conjointement par les Alpains-Cafistes et les Néo-aventuriers ; c'est-à-dire qu'il est possible pour deux styles d'identifier conjointement un lieu, même si éventuellement ils n'en ont pas la même lecture ou usage (ceci vient valider le caractère transculturel des Gorges du Verdon, Cf. Partie II, Chapitre 2). A l'inverse, les lieux idéaux des performeurs sont uniquement reconnus par ce groupe. Ces espaces ne seraient donc pas porteurs de sens, non reconnus pour les autres pratiquants.

Cette analyse offre une clé de lecture pertinente pour une définition de la demande sportive. Elle montre la prédominance de cette demande sur l'offre et son caractère socioculturel. Les usages des pratiquants qui se concentrent sur ces hauts lieux sont fortement dépendants des représentations et des imaginaires : des mythes véhiculés par les lieux. Ceux-ci guident les comportements des individus et influencent directement les modes de fréquentation des lieux sportifs.

¹ Idée déformée, mais empruntée à GENTELLE P. (1995), Op. Cit.

² Escarpements rocheux de faible hauteur, avec un équipement sécurisé permettant une pratique sportive de l'activité.

Figure 38 : Styles de pratiques de l'escalade et détermination des hauts lieux symboliques de l'activité



(Source : enquête « pratiques sportives de nature », 1998-1999, réalisation et traitement P. Mao – 2003)

Ainsi, les mêmes oppositions existent dans la définition des hauts lieux mythiques (lieux inscrits dans l'espace idéal de l'individu – espace perçu). Ces lieux s'inscrivent cette fois-ci dans un espace monde. A toutes les échelles de l'espace vécu de l'individu, les styles sportifs, auxquels adhère l'individu, sont structurants dans sa trajectoire socio-spatiale et la progressive extension de son espace individuel d'action.

Au sein de ces coquilles socio-sportives entourant le pratiquant, existe un phénomène présent dans le schéma hypothétique des territorialités sportives, mais non encore abordé : les médiateurs socio-territoriaux (presse spécialisée, topo-guides, etc.)

Existe-il des structures sous-jacentes influençant cette relecture socioculturelle du réel spatial ? Cette question servira de fil directeur à la démonstration proposée dans le chapitre 2 de cette même partie. Afin d'éviter d'éventuelles redondances, nous nous permettrons de conclure sur l'ensemble des spatialités et territorialités sportives à la fin de cette partie.

Chapitre 2 : Les vecteurs de communication sportive comme médiateurs socio-territoriaux entre les lieux et les pratiquants

Il existe, entre le pratiquant et le lieu, un certain nombre de médiateurs pouvant prendre différentes formes : discours, films, photos, images publicitaires¹, reportages, articles de la presse spécialisée, topo-guides, etc. Ces supports ou vecteurs mettent « en spectacle » non seulement leurs auteurs mais aussi le lieu où se déroule l'action. Cette double mise en scène (l'auteur - acteur et l'espace de pratique) engendre la construction d'un espace théâtralisé des pratiques sportives de nature à partir d'une médiation socio-territoriale.

Afin d'offrir une autre clé de lecture permettant de comprendre l'univers des styles de pratiques sportives de nature dans leur diversité, plusieurs hypothèses peuvent ici être formulées. Comment ces médiateurs participent-ils à la structuration et à l'organisation idéale de l'espace des pratiques sportives de nature ? L'objet porte sur la compréhension de leurs places ou rôles dans le ré-agencement et les représentations que se construisent les pratiquants des espaces sportifs. Il s'agit donc indirectement de saisir leurs influences sur les usages et modes de fréquentation des lieux. Ils contribueraient ainsi à bâtir diverses relations entre les individus et les lieux, qu'elles soient et restent idéelles mais aussi vécues dans certains cas. Celles-ci participeraient, à bien des égards, à la hiérarchisation symbolique des lieux sportifs.

Ce qualificatif de médiateur s'approche de la notion de médiance développée par A. Berque². Dans une perspective de géographie culturelle par des approches pouvant être caractérisées de phénoménologiques, cette médiance peut être définie comme l'ensemble des relations qu'elles soient vécues, culturelles ou symboliques qu'un groupe social entretient avec son environnement au sens large. Pour suivre la pensée d'A. Berque, elle serait le fruit mais aussi le produit d'une « trajection », c'est-à-dire un processus construit à l'interface de multiples éléments qu'ils soient objectifs ou subjectifs, physiques ou sociaux,

¹ Voir à ce sujet, l'article de BOURDEAU P., VALLOT G. (2003), Fils de pub, Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 64 à 71.

² BERQUE A. (1990), Médiance, de milieu en paysages, Coll. Géographiques - Reclus, Montpellier.

concrets ou symboliques, historiques ou [mais aussi et surtout pour l'auteur] géographiques. L'objectif principal de ce questionnement ontologique (comme l'étude de l'être ou plus exactement pour reprendre les expressions d'Heidegger de « être là » ou « être au monde ») est alors de mieux saisir les relations unissant cet « être », l'individu –le pratiquant– au lieu. Car « dire que la question de l'être est philosophique, tandis que celle du lieu, elle, serait géographique, c'est trancher la réalité par un abîme qui interdit à jamais de la saisir »¹. Dans la problématique de ce présent travail, il est possible d'inverser le mode de lecture en s'intéressant au rôle de ces médiateurs, qui peuvent être perçus comme des structures influençant plus ou moins directement les représentations que se construit le pratiquant de l'espace des sports de nature.

Dans le domaine des sciences de la communication, la notion de médiologie permet de saisir une autre dimension de ces médiateurs socio-spatiaux. Les fondements de cette thématique de recherche ont particulièrement été développés par R. Debray². A la base de ce courant de pensée, le premier principe est d'opposer les notions de communication et de transmission. Cette dichotomie classique entre contenant et contenu permet de dissocier le vecteur communicationnel (une revue, un support d'information, etc.) et les éléments, images et codes aussi bien culturels que symboliques véhiculés par celui-ci.

Ces deux notions (médiologie et médiologie) mettent donc l'accent sur la sémiotisation de l'espace appréhendé au travers les représentations des lieux que se construisent les individus via ces vecteurs d'information. Un détour par le marketing touristique révèle la grande diversité des images des lieux pouvant être véhiculées par ces médiateurs.

La première [image] peut être qualifiée « **d'image subjective** » ou « **d'image imaginée** ». Elle est préalable à la pratique et renvoie aux représentations développées par le pratiquant avant même sa visite du lieu. R. Lanquar³ les qualifie « d'images intellectuelles, positives qui sont la résultante d'une lecture, de références d'amis ». Les lieux emblématiques ou symboliques des activités tiennent bien entendu une place particulière dans ces représentations. Elle a ainsi un rôle moteur dans le facteur déclenchant du déplacement. « Dans la mesure où ils font la mode et façonnent les goûts, la publicité et les médias contribuent à peser sur les choix spatiaux, présentant les espaces

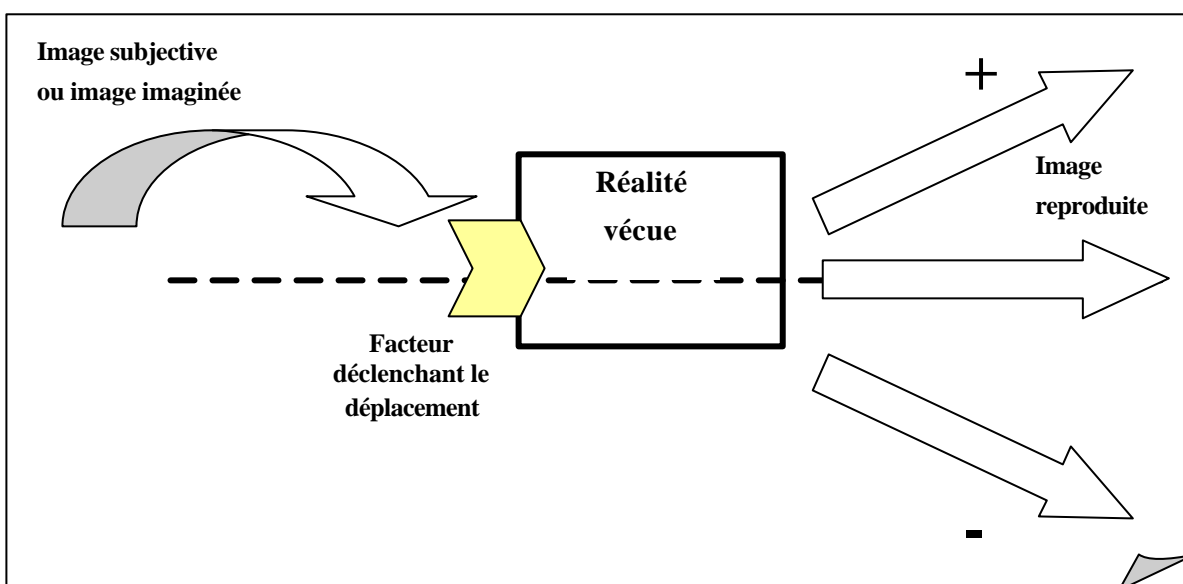
¹ BERQUE A. (2000), *Ecumène, Introduction à l'étude des milieux humains*, Coll. Mappemonde - Reclus, Belin, Montpellier.

² DEBRAY R. (1991), *Cours de médiologie générale*, Gallimard, Paris.

³ LANQUAR R. (1990), *Sociologie du tourisme et des voyages, Que sais-je ?, n° 2213, P.U.F., Paris, page 117.*

que l'on se doit d'avoir fait ou les pratiques que l'on se doit d'avoir expérimentées »¹. Une fois accumulées suffisamment d'images, se crée le besoin chez le pratiquant d'aller confronter sa construction idéale du lieu à la réalité de ce dernier. Le médiateur joue alors un rôle de « stimuli » qui va potentiellement servir de facteur déclenchant au déplacement sportif. Un parallèle peut ici être fait avec les processus psychologiques d'achat d'un produit². Le médiateur permet au pratiquant de prendre connaissance de la présence du lieu sportif. C'est le stade cognitif consistant en l'identification de l'existence de cette offre dans l'espace. Suite à celui-ci, il peut induire un stade affectif consistant à susciter l'intérêt, le goût, le désir, un besoin de la visite du lieu par le pratiquant. Le stade ultime, pouvant être qualifié de comportemental, permet de générer l'action, débouchant sur la présence du pratiquant sur le lieu.

Figure 39 : De l'image « imaginée » à l'image « reproduite »



(Source : P. Mao, 2003 d'après L. Gaïdo (1988)³)

Lors de son déplacement, le pratiquant se construit **une image vécue** du lieu (du mythe à la réalité). « C'est avant tout une image physique, directe, basée sur des éléments sensoriels »⁴. Elle est le résultat de la confrontation de l'image subjective et de la réalité. J-P. Lozato-Giotart propose « la notion de territoire mental, chargée de symboles

¹ DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (2000), Le tourisme, Coll. Campus Géographie, SEDES, Paris, page 47.

² TOCQUER G, ZINS M. (1987), Marketing touristique, Gaëtan Morin, Boucherville, Québec, page 209.

³ GAIDO L. (1988), Marketing des services, Le cas du tourisme, D.R.G.A., n°1, I.G.A., U.J.F., Grenoble, pages 11 à 18.

⁴ LANQUAR R. (1990), Op. Cit.

anthropiques, qui semble plus représentative de la "vision" globale, incluant les paysages, qu'un touriste peut avoir d'un lieu d'accueil.¹ ». Cette représentation reste individuelle, même si elle peut être co-construite ou influencée par l'intermédiaire de la confrontation de cette dernière avec celles d'autres pratiquants. En référence aux lois d'appropriation du lieu proposées par A. Moles², cette construction est indissociable des modes d'usages et des temporalités de la pratique de l'individu sur ce fragment d'espace.

La qualité de l'image vécue, qui sera ensuite reproduite, dépend ainsi de l'adéquation entre la représentation que se faisait le pratiquant du lieu et la réalité qu'il a vécue ou perçue lors de sa visite. Cette **image reproduite** questionne le degré de satisfaction et conditionne le discours spatial que l'individu véhiculera ultérieurement (fréquemment appelé le bouche-à-oreille dans le champ touristique).

Cette **image** peut être **positive**. Elle aura, dès lors, un rôle incitatif auprès d'autres pratiquants. Elle pourra stimuler les représentations de ces derniers en façonnant diverses images subjectives qui contribueront éventuellement à produire d'autres facteurs déclenchants qui stimuleront de nouveaux déplacements, etc. Cette boucle de rétroaction participe à dynamiser les flux de fréquentation. L'apparition récente et l'application du concept de qualité dans la gestion de divers espaces touristiques, semblent fortement liées à la prise en compte, par de nombreux acteurs, du poids de cette image dans le choix des destinations³.

Elle peut être **neutre**, c'est-à-dire retranscrire une image conforme à la réalité imaginée au préalable de l'usage du lieu. Sans créer d'incitation au déplacement, elle ne véhiculera pas pour autant une image **négative** de la destination.

Cette dernière, à l'inverse de l'image positive, participe à l'élaboration d'une représentation répulsive de la destination. Pour valider cette affirmation, il est possible de faire un nouveau parallèle avec la thématique touristique. P. Cuvelier, E. Torres et J. Gadrey⁴, présentent comment ce concept de qualité peut être au centre d'un « cercle

¹ LOZATO-GIOTART J.P. (1993), Géographie du Tourisme, 4^{ème} Ed., Coll. Géographie, Masson, Paris, page 37.

² Présentées précédemment – Partie II, chapitre 2 in MOLES A., ROHMER E. (1998), Psychosociologie de l'espace, Coll. Villes et Entreprises, L'Harmattan, Paris.

³ Voir par exemple, les Cahiers Espaces, Qualité et tourisme, n°61, juillet 1999.

⁴ CUVELIER P., TORRES E., GADREY J. (1994), Patrimoine, modèles de tourisme et développement local, Coll. Dossiers sciences humaines et sociales, L'Harmattan, Paris, page 58.

vieux » entraînant la faillite du modèle des « 4 S¹ » et participant au phénomène de « baléarisation ». Celui-ci donnera lieu à l'émergence du concept de Développement Touristique Durable. Comme le souligne R. W. Butler², « les attractions touristiques ne sont pas infinies et éternelles, mais doivent être considérées et traitées comme des ressources finies et non renouvelables. Elles pourraient être plus attentivement protégées et préservées. Le développement de lieux touristiques doit être conservé dans des limites de capacité prédéterminées, et son potentiel de compétitivité maintenu pendant une plus longue période ». En 1980, les conclusions de cet article pouvaient paraître pessimistes. Pourtant, en 1991, une forte inquiétude est apparue dans le monde du tourisme suite à l'annonce d'une baisse, pour la première fois de son histoire, de 25% de la fréquentation de la Costa Brava espagnole. En 1993, ce sera le tour des Canaries. R. Lanquar³ analyse les fondements de ces brusques variations de flux de fréquentation. « Les paysages abîmés n'attirent plus les touristes. L'étape suivante, bien sûr, est d'ouvrir à l'aménagement de nouvelles zones jusque-là préservées. Alors tout recommence. C'est ainsi que petit à petit, 80% des côtes sablonneuses des Baléares ont été aménagées ». Il l'interprète comme une simple absence d'un développement concerté, respectueux de l'environnement au profit d'une rentabilité à court terme ayant généré cette « crise ».

Cette prise de conscience incita l'Organisation Mondiale du Tourisme à publier en 1993 un ouvrage intitulé « Sustainable tourism development : Guide for local planners⁴ ». Sans remettre en cause une politique dynamique du tourisme, ce texte préconise une protection plus active de l'environnement naturel. Il incite aussi les acteurs à s'interroger sur un certain nombre d'indicateurs d'impacts environnementaux et de capacités de charge. C'est dans cette même logique qu'a été signée en avril 1995 à Lanzarote aux Canaries sous l'égide de l'Organisation Mondiale du Tourisme, une charte du tourisme durable. Ce parallèle montre la place centrale des images et représentations de la nature ou de l'environnement au sens large, dans d'éventuelles modifications ou recompositions de la demande touristique (et aussi sportive).

¹ Les « 4S » : Sun, Sea, Sand and Sex, furent parmi les principales sources de motivation des grandes migrations estivales.

² BUTLER R. W. (1980), « The concept of a tourist area cycle of evolution, Implications for management of ressources », *The Canadian Geographer*, vol. XXIV, n°1, Montréal, Canada, pages 2 à 12. cité in DEPREST F. (1997), *Enquête sur le tourisme de masse, L'écologie face au territoire*, Coll. Mappemonde, Belin, Paris.

³ Robert Lanquar cité dans l'article de DEBIEVRE A. (1996), *Un tourisme durable est-il possible ?*, *L'environnement magazine*, n°1547, mai 96, Paris.

⁴ Organisation Mondiale du Tourisme (1993), *Sustainable tourism development : Guide for local planners*, O.M.T., Madrid, Espagne.

Pour revenir à une préoccupation plus sportive, ces vecteurs d'informations dépassent très largement cette seule dimension idéale des lieux. Comme l'illustre J. P. Guérin, ces médiateurs sont indissociables des activités sportives de nature. « Pour pratiquer la randonnée ou l'alpinisme, ce n'est pas tant de structures matérielles dont on a besoin (quelques refuges suffisent) que du discours d'usage, de justification de ses propres choix et de ses pratiques. En d'autres termes, ce qui "fait" la randonnée, c'est le topo-guide, ce qui fait l'alpinisme ce sont les revues du C.A.F., les mémentos et guides d'escalade, etc. Ce sont ces supports qui ont comme mission d'être l'écho des variations de la pratique et qui, du même coup, les imposent comme normes. On peut ainsi remarquer qu'à travers un genre aussi codé que le récit d'ascension se développent des manières de grimper, des significations qui évoluent dans le temps »¹.

S'ils fondent les systèmes de justification socio-spatiaux des pratiques sportives de nature, ces médiateurs ont aussi un rôle central dans les logiques d'ancrage des individus à une pratique particulière. Les recherches de J. Corneloup² sur les processus d'enculturation des jeunes pratiquants rhône-alpins aux activités de montagne et d'escalade montrent la place centrale des récits, ouvrages et périodiques de toute forme associés aux discours (illustrant le mixage ou les interférences entre la culture écrite et orale), comme catalyseur permettant le passage d'un statut de novice à celui d'alpiniste ou de grimpeur. « Les histoires racontées ou les livres lus participent à la construction d'une propédeutique à l'alpinisme qui ne se réduit pas à l'action et au contact physique avec l'espace d'action. Devenir alpiniste nécessite de s'approprier les propriétés symboliques de cette activité en chargeant sa mémoire d'histoires et de récits. [...] L'appropriation de l'habitus de grimpe n'est pas qu'une histoire "faite corps", il faut aussi envelopper ce corps d'une couverture symbolique qui permet cette reliance entre les différents éléments engagés dans l'action. [...] Ce contact avec le récit par la transmission orale se poursuit pour tous par la lecture de livres sur l'alpinisme. Tous les apprenants ont ainsi lu de nombreux ouvrages, romans et récits de course comme, par exemple les livres de Desmaison, Rebuffat, Messner, Lachenal, Gervassutti. On trouve dans cette démarche cette nécessité d'inscrire sa pratique dans une symbolique collective, de trouver une légitimité et de pouvoir s'appuyer sur un cadre imaginaire déjà construit pour continuer à s'engager dans cette pratique »³.

¹ GUERIN J. P. (1990), Dynamiques des pratiques sportives et productions d'espaces : l'exemple du ski et de l'alpinisme, in Géopolitique du sport, Actes du colloque, Besançon, pages 27 à 32.

² Comment devient-on un jeune grimpeur et/ou alpiniste en Rhône-Alpes aujourd'hui, page 98 à 135 in MAOP. (2002) (sous la direction de), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques des jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel - Mirabel.

³ MAOP. (2002) (sous la direction de), Op. Cit., pages 105 à 107.

Pour approcher cette médiation socio-spatiale entre les pratiquants et les lieux de pratiques sportives de nature dans ses différentes dimensions (images et représentations des lieux, système de justification des activités, symbolique et enculturation des pratiquants), une double analyse sera développée répondant à deux objectifs distincts et complémentaires du communicationnel sportif.

La première s'attachera à montrer comment les topo-guides des sports de montagne et de nature ont évolué dans leurs formes et modes de représentation des lieux. En reprenant la chronologie du développement des sports de montagne, il est possible d'interroger l'évolution du contenu et des modalités de la transmission de cette information topographique. L'objet est dès lors de comprendre les interrelations pouvant exister entre le sportif, sa culture et sa territorialité de pratique à travers cet objet particulier qu'est le topo-guide et donc, indirectement, d'approcher la place de ce médiateur dans la mise en culture des lieux sportifs.

La deuxième illustration, basée sur un corpus quasi exhaustif des articles de la presse spécialisée de montagne de 1978 à 1998, permet d'approcher les logiques de spatialisation du discours journalistique. Par une approche quantitative de la récurrence d'apparition des lieux sportifs dans les revues, elle portera, un autre regard, sur la hiérarchisation des lieux et permettra une mise en parallèle entre les cultures sportives dominantes des lecteurs et leurs espaces d'actions.

1. Illustration de la diversité des représentations des lieux par les topos-guides

« Du grec *topos*, lieux, et du provençal *guis*, personne qui accompagne pour montrer le chemin, le topo-guide continue donc à mener les voyageurs de l'alpe »¹. L'étymologie du terme topo-guide montre le rôle incontournable de cet objet dans la l'élaboration des rapports que se construisent les pratiquants avec les lieux d'activités. Objet, mais aussi outil, car ce médiateur a pour fonction première, de permettre au pratiquant de déchiffrer l'espace dans lequel il évolue, et ainsi de l'y guider.

Le topo-guide contemporain prend la plupart du temps la forme d'un ouvrage d'édition². Pourtant, durant toute l'histoire des pratiques de montagne et d'escalade, celui-ci va revêtir une multitude de forme en utilisant divers supports et formes de discours. En s'inspirant de la proposition de lecture géo-historique de l'évolution des topo-guides proposée par G. Vallot³, il est possible de mettre en parallèle les différentes phases du développement des sports de nature⁴ avec les différents modes de représentations des lieux dans ces vecteurs d'information. Cette approche a pour but d'appréhender l'articulation des relations existantes entre les images des lieux véhiculés par ces différents médiateurs et la construction ou la mise en culture sportive de ces derniers. « Pour percevoir l'évolution, généralement assez lente, de l'iconographie d'un lieu, d'un être ou d'une idée, il faut pouvoir analyser un grand nombre d'images ayant été publié à différents moments d'une période assez longue et dans les différents genres éditoriaux à travers lesquels s'expriment les représentations d'une pensée collective »⁵.

¹ VALLOT G. (2000), Le chemin qui n'existe pas in Cartographier la montagne, revue L'Alpe, n°7, Glénat, Grenoble, pages 14 à 22.

² VALLOT G. (1999), Topo-guides in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne, Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 13 à 16.

« Le topo-guide est un ouvrage d'édition, le plus souvent commercialisé, dont le but est de décrire les itinéraires de loisirs en pleine nature. Son domaine de compétences est multiple. La description de l'espace valorise la notion d'itinéraire qui se traduit sur le plan iconographique par l'image symbolique de la ligne. Le topo-guide a, d'autre part, une fonction de répertoire. En associant à la description topographique de l'itinéraire des indications de difficulté, d'horaire, de risque, il permet au pratiquant de " choisir l'espace ". Lorsqu'il est écrit dans les règles de l'art, le topo-guide mentionne les auteurs de l'itinéraire et donne une bibliographie permettant au lecteur utilisateur de compléter son information. Il peut prendre la forme d'une sélection ou présenter un caractère exhaustif. Au niveau sémiologique, le discours spatial joue obligatoirement sur l'image de la ligne, représentée tantôt par un texte, tantôt par une image (croquis ou photographie). Le plus souvent les deux procédés sont utilisés en complément l'un de l'autre ».

³ VALLOT G. (1999), Op. Cit., pages 13 à 16.

Seules seront particulièrement développées les périodes contemporaines des sports de nature, G. Vallot s'étant tout particulièrement intéressé dans les deux articles (1999 ; 2000, Op. Cit.) aux périodes classiques de l'alpinisme, de la conquête du Mont-Blanc à la période moderne de l'après seconde guerre mondiale.

⁴ Cf. chapitre 1 de la deuxième partie de ce travail.

⁵ MENDIBIL D. (2001), Quelle place pour les Alpes dans l'iconographie géographique de la France ?, in Les géographes inventent les Alpes, Revue de Géographie Alpine, Tome 89, n°4, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pages 185 à 198.

1. 1. Les topo-guides et la période classique de l'alpinisme naissant

La construction de l'objet géographique « Mont-Blanc » est extrêmement rapide. Il ne s'écoulera que huit ans entre sa première nomination et son ascension. Il passera ainsi très rapidement d'un statut de « montagne maudite » ou de Glacière au nord de Chamouni [appréhendue comme un vaste non-lieu], à l'apparition de son toponyme sur une carte géographique de la Suisse [marquant les balbutiements de la cartographie alpine liés à la progressive objectivation de cet espace montagnard par les géographes] et enfin par sa conquête par l'Homme en 1786¹. Si la première ascension du Mont-Blanc est l'acte fondateur de l'alpinisme, il offrira aussi l'occasion aux illustrateurs de tracer une première ligne sur la montagne. Celle-ci, tout en matérialisant la route d'accès au sommet, illustre le discours (le récit) et met en scène l'espace, lui donne sens. L'objectif pour ses auteurs est de prouver à toute la société, « au monde », la première victoire de L'Homme sur la montagne ; et ainsi de valider l'immatériel trajet des premiers ascensionnistes ayant conquis le sommet. Le « on » présent dans le titre insiste en ce sens sur l'universalité de l'exploit et la première reconnaissance collective du lieu.

Illustration 5 : « Vue du Mont-Blanc et de la route par laquelle on a atteint sa cime »



*Vue du Mont-Blanc et de la Route par laquelle on a atteint sa Cime.
A. Cime du M^t Blanc. B. Dôme du Sud. C. Aiguille du Grand. D. E. Arve et Vallée de Chamouny. * * * Places où l'on a campé en montant.*

(Source : Voyage dans les Alpes de Saussure, illustration de M. T. Bourrit, 1796, Coll. Musée dauphinois in REBUFFAT G. - 1998²)

¹ ALIPRANDI L. et G. (2000), La découverte du Mont-Blanc in Cartographier la montagne, Revue L'Alpes, n°7, Glénat – Musée Dauphinois, Grenoble.

² REBUFFAT G. (1998), Mont Blanc, Jardin féérique, Ed. Guérin, originale Hachette 1962, Chamouni, page 90.

Sur la gravure, toute la vallée de Chamonix est mise en scène, comme point de départ du chemin de la conquête. Elle marque le lien fort, voire l'indissociabilité entre la vallée et le sommet. Dès lors, dans les imaginaires collectifs, Chamonix devient l'une des « capitales » européennes de la pratique, au détriment peut-être de Courmayeur. Prémisses à la construction de divers autres lieux qui reposent sur ces associations entre un espace de sociabilité (Bourg, station, village, etc.), un espace d'action et une pratique : Zermatt et le Cervin pour l'alpinisme, Vallon-Pont-d'Arc et l'Ardèche pour le canoë-Kayak, la Palud-sur-Verdon et les Gorges du même nom pour l'escalade, etc.

Les autres sommets de la chaîne (Aiguilles de Chamonix et du Midi¹) non encore conquis sont absents de la représentation iconographique. Non porteurs de sens, ces sommets ne méritent pas l'attention de l'artiste². Cet acte sportif précurseur correspond bien à la découverte de la montagne (ou plus exactement d'une montagne). Les ascensionnistes qui viendront ensuite se confronter à ce nouveau monde (le septième continent) s'attacheront progressivement à donner forme au lieu en complexifiant sa configuration spatiale (objectivation de la forme du lieu) tout en enrichissant son histoire sociale (issue du processus d'appropriation de cet espace).

Cette fonction illustrative, support du discours, garant de l'exploit, mais indirectement ayant un rôle structurant pour les premières représentations sociales de la montagne, va dominer durant toute la période classique de l'alpinisme. La montagne apparaît en même temps que son image (et inversement).

1. 2. Les topos-guides durant les périodes modernes

Le passage de l'ère classique aux périodes modernes de l'alpinisme va s'illustrer par un premier changement de fonction des topo-guides. Du récit d'espace, c'est une vocation de guidage qui va progressivement s'affirmer.

La multiplication des cordées sans guide (ce dernier possédant la mémoire des lieux), associée à une première sportivisation de l'activité et à une multiplication des « prétendants aux cimes » valorise dès lors une iconographie beaucoup plus riche d'un point de vue du discours spatial. A la fin du XIX^{ème} siècle, les topo-guides sous la forme d'ouvrages d'édition vont apparaître. Ils participent à la construction d'un nouveau genre éditorial qui gagnera progressivement une forte légitimité dans la littérature alpine.

¹ L'angle de vue ayant permis la réalisation de cette gravure est situé sur le versant Aiguille Rouge de la vallée de Chamonix, à proximité du Col des Montets. Toutes des aiguilles de Chamonix (de l'M à l'aiguille du Midi) auraient dû être représentées à gauche du sommet du Mont-Blanc, ainsi d'ailleurs que le Mont-Blanc du Tacul et le Mont Maudit (une des voies normales d'accès au sommet par le téléphérique de l'aiguille du midi ou le refuge des Cosmiques).

² La taille des sommets est du moins minimisée pour favoriser la représentation de la face nord du Mont-Blanc.

Il va fréquemment se créer une association durable entre les auteurs du topo-guide et un lieu ou massif particulier. Le révérend Coolidge, dont le rôle moteur dans la découverte du massif de l'Oisans a été présenté précédemment, va logiquement cosigner le premier guide du Haut-Dauphiné¹. Ce signe fort de l'appropriation d'un lieu par un pratiquant se retrouve dans de nombreux autres espaces. Le nom de «Vallot» sera associé à celui du Mont-Blanc ; celui «d'Ollivier» aux Pyrénées. Ces guides [Ollivier et Vallot] feront longtemps référence, considérés comme des «bibles» de l'activité. Ils s'attacheront à collecter l'ensemble des ascensions de chacun de ces espaces montagnards. Les multiples rééditions rendront compte régulièrement de l'extension de l'espace d'action et constitueront progressivement le patrimoine alpinistique de chacun de ces lieux.

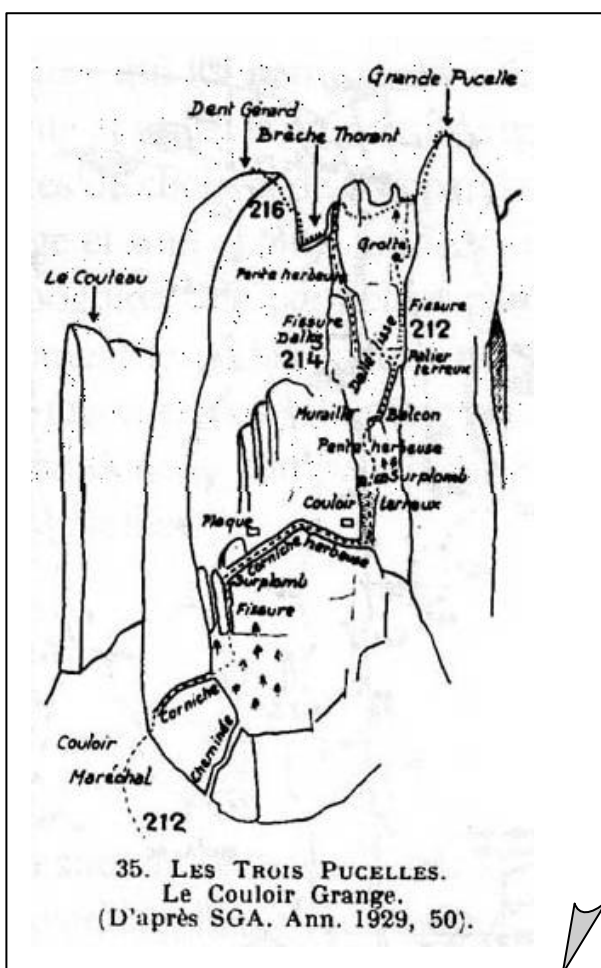


Illustration 6 : Quand le topo-guide revêt une fonction de guidage

Dans ce type d'ouvrage, la fonction de guidage du topo-guide est évidente. Le discours associé à l'image permet au pratiquant de se repérer dans l'espace et de parvenir au sommet. Chaque passage est décrit et mis en scène. La représentation s'apparente à une cartographie de la face où chaque élément (relief, couloir, fissures, grotte, etc.) est représenté. Différents qualificatifs viennent affiner, enrichir et appuyer le discours en donnant une signification particulière aux éléments présents dans l'espace : les dalles deviennent lisses, les couloirs terreux ou les pentes herbeuses, etc.

(Source : Felix Germain, Escalades choisies – Préalpes du Nord – Tome 1)

Par une perte de la dimension artistique de l'image, l'emphase est ici mise sur son usage fonctionnel, voire même utilitaire. Cette évolution illustre l'affirmation d'une vision plus sportive de l'activité qui remplace progressivement sa vocation principalement contemplative.

¹ COOLIDGE W. A. B., PERRIN F., DUHAMEL H. (1887), Guide du Haut-Dauphiné, Ed. Gratier, Grenoble cité in PERRET J. (1997), Guide des livres sur la montagne et l'alpinisme, Ed. de Belledonne, 2 Tomes, Grenoble.

Toutes les images présentées précédemment sont ici mobilisées.

L'image subjective ou imaginée permet au pratiquant de choisir et de préparer la course, son ascension vers le sommet. Les différents éléments sont présents pour qu'il puisse se construire, en préalable à son déplacement sur le lieu, une représentation « la plus exacte possible » de l'itinéraire tant d'un point de vue topographique (complexité du cheminement) que technique (difficultés rencontrées, type de parcours, etc.). Cette construction idéale préalable à la pratique fonde et légitime cette dernière. Associée au récit, elle participe au système de justification socio-sportif qui stimulera le choix de l'individu (la plus belle course de tel massif, l'itinéraire le plus élégant ou le plus direct de la face, etc.).

Ensuite, le topo-guide accompagne le pratiquant lors de sa visite du lieu. Il l'aide à déchiffrer l'espace et à s'y frayer un passage. Il participe en cela à étendre l'espace vécu du pratiquant. S'il sort de l'itinéraire décrit, il ouvre son propre chemin (sa voie) qui restera une « vue de l'esprit » avant de venir se juxtaposer sur le papier à ceux existant et enrichir ainsi le patrimoine collectif de l'alpinisme (on revient à un acte sportif majeur positionnant son auteur « au sommet » de la méritocratie alpine).

Pour finir, le topo-guide permet à son auteur de raconter sa course et par effet de miroir, de se raconter lui-même (*veni, vidi, vici*). Ainsi, si le récit fonde le topo, le topo, à l'inverse, est récit. Car comme le note J. Griffet, « La construction du récit est avant tout un travail de l'imaginaire destiné à produire un effet sur les autres. [...] L'expérience lui sert de source d'inspiration. Il insiste sur les descriptions propres à faire partager les émotions éprouvées et les sensations vécues »¹.

Il permet dès lors d'homologuer la réussite (victoire, conquête, etc.) de l'individu qui viendra enrichir le carnet de course de ce dernier. Dans le jargon contemporain de l'activité, cet acte est véhiculé par l'expression de « faire une croix ». En retranscrivant dans le topo-guide l'ensemble de ses réussites (matérialisée par une croix), le pratiquant réduit progressivement l'aire d'extension de son espace d'action (aux lieux sans croix) et illustre toute son histoire personnelle. Ainsi, non seulement la trajectoire socio-spatiale individuelle est exprimée par l'intermédiaire de la pratique, mais le topo-guide permet de plus l'inscription de cette dernière au sein d'un groupe.

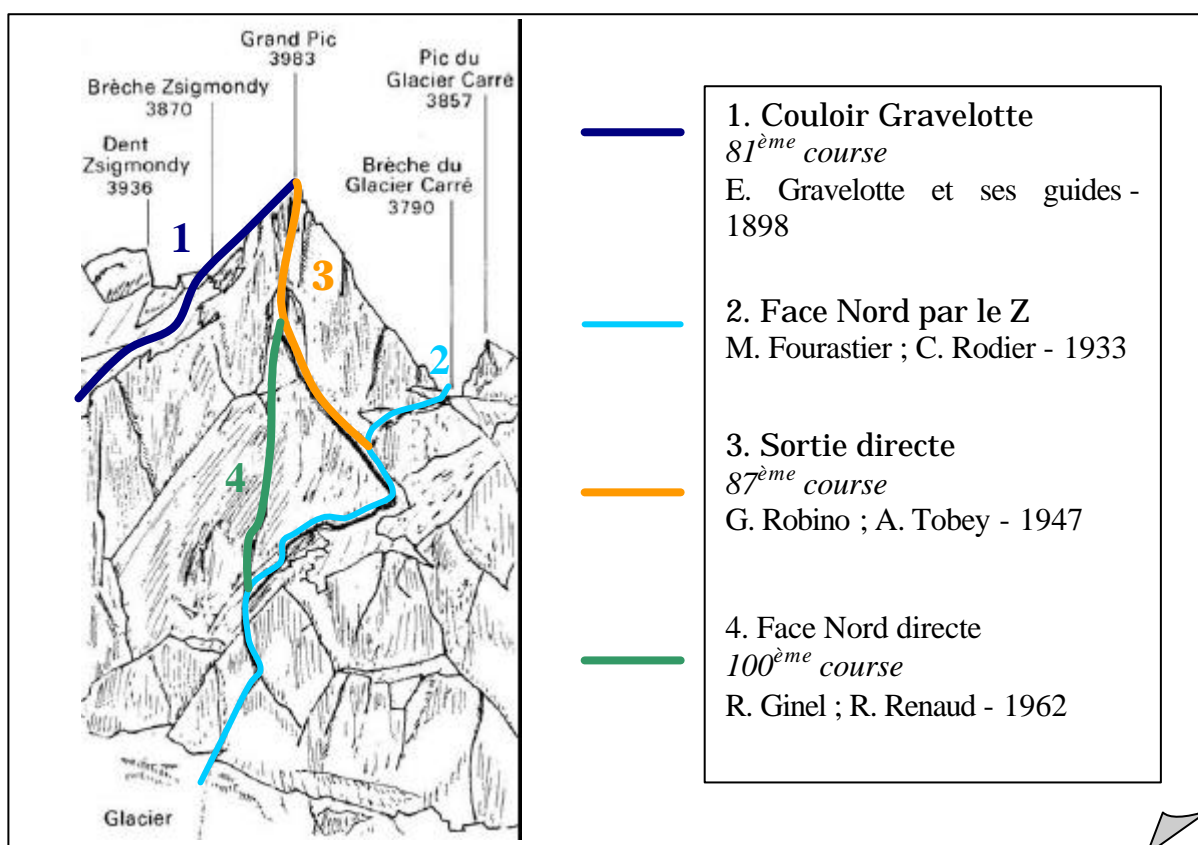
Au-delà de la vocation utilitaire et fonctionnelle pour l'individu, le topo-guide vient également illustrer, hiérarchiser et valider (et par-là même légitimer) la performance alpine dans l'imaginaire collectif.

Comme bon nombre des faces Nord des Alpes, celle de la Meije apporte une illustration parfaite de ce phénomène. Elle montre une progressive rectification de la ligne

¹ GRIFFET J. (1990), Une sociologie des usages du corps, Revue Société, n°27, page 45.

d'ascension qui tend à devenir « parfaite » (Cf. Partie II, approche géo-historique de l'activité, Chapitre 1) . La première victoire est celle de la face, puis la voie est rectifiée vers la ligne droite – la « directe – puis enfin atteint le mythe de la directissime. « Surenchère de la directe, la directissime (de l'italien *directissima*) devrait être, selon la définition de E. Comici, "droite comme une goutte d'eau qui tombe" à l'aplomb du sommet »¹.

Illustration 7 : La course à la directissime dans les grandes faces nord des Alpes



(Source : G. Rebuffat, 1975²)

Les ouvrages intitulés les « 100 plus belles courses et randonnées » expriment ce besoin de hiérarchisation de la performance sportive. Chaque course est numérotée de 1 à 100, cette dernière se distinguant par sa difficulté, son engagement, son esthétisme, sa beauté, sa place dans l'histoire alpine, etc. Cette collection d'ouvrages fera vite référence dans le milieu des alpinistes et traitera successivement d'un grand nombre de massifs ou espaces de pratiques sportives de montagne et d'escalade. Pour chacun d'eux, différents

¹ JOUTY S., ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Arthaud, Paris, page 213.

² REBUFFAT G. (1975), Le massif des Ecrins, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.

itinéraires seront sélectionnés et classés par ordre « d'importance ». Cette ré-organisation apposera et imposera une valeur sportive et symbolique aux lieux.

La première conquête de la Face Nord de la Meije sera réalisée par les pentes de neige et de glace à gauche du sommet. Itinéraire logique évitant la face rocheuse, il est ouvert en 1898 par E. Gravelotte et ses guides (tracé n°1). «La nature a tracé ici un grand trait de scie, une faille, et cette ligne de faiblesse est pour l'alpiniste une ligne d'accès extrêmement tentante»¹. Il est classé en 81^{ème} position dans l'ouvrage, bien après la voie normale du sommet conquis en 1877 par E. Boileau de Castelnaud et Pierre Gaspard (57^{ème} course).

Ainsi, la face Nord proprement dite restera vierge jusqu'en 1933 ; année durant laquelle M. Fourastier et C. Rodier (tracé n°2) remonteront les bandes de neige au milieu de celle-ci. «Ils réussissaient la première ascension par le couloir en Z, itinéraire intelligent qui utilise au mieux le terrain mais qui a la faiblesse de pouvoir échapper à la face nord, en sortant par la brèche du glacier carré»². Cette faiblesse implique, sans aucun doute, le fait que cette voie soit absente de la sélection. L'auteur lui préfère la sortie directe au sommet, plus à même de correspondre aux règles éthiques de la culture alpine traditionnelle. «En 1947, G. Robino et A. Tobey [tracé n°3] laissaient à droite cette sortie, et au contraire, revenaient à gauche, à l'aplomb du sommet et par une escalade aussi difficile qu'aérienne atteignaient le sommet du grand pic ». Cette «audace » permettra à cette course d'être positionnée en 87^{ème} position dans l'ouvrage.

Enfin la 100^{ème} et dernière course présentée dans l'ouvrage reviendra à R. Ginel et R. Renaud qui en 1962 rectifieront définitivement le tracé en ouvrant une ligne parfaitement droite vers le sommet (tracé n°4). Itinéraire le plus beau comme l'indique le titre de l'ouvrage, il est aussi le plus audacieux et difficile de la face. « Ici, on est à la Meije, dans la face Nord, par la voie directe : c'est indiscutablement toute une ambiance »³.

Cette analyse montre que si le topo-guide moderne a une vocation utilitaire pour l'alpiniste afin de le guider à travers la montagne, il revêt parallèlement une fonction symbolique en construisant les mythes (le sommet ou l'itinéraire majeur), en définissant les itinéraires ou lieux par lesquels il faut être passé et enfin en affectant une valeur sportive à leur conquête.

¹ REBUFFAT G. (1975), Op. Cit., page 198.

² REBUFFAT G. (1975), Op. Cit., page 210

³ REBUFFAT G. (1975), Op. Cit., page 236.

1. 3. L'information topographique durant l'ère californienne et technologique

L'autonomisation, la sportivisation et la multiplication des adeptes de la pratique de l'escalade vont profondément modifier les modes de représentations des lieux d'activité dans les vecteurs d'information topographiques. A l'inverse, durant cette période, les topo-guides d'alpinisme conservent dans leur majorité leurs caractéristiques classiques développées lors de la période moderne (signe de la résistance de ces activités au changement et de leur distance face aux logiques sportives analogiques – C.A.F. principalement). Les oppositions culturelles entre pratiques sportives et compétitives versus pratiques aventureuses sont identifiables jusque dans les topo-guides. Les exemples d'une école d'escalade en Ardèche et de la Paroi de l'Escalès au Verdon présentent cette segmentation de l'activité. Ceux-ci retranscrivent parfaitement les différents rapports aux lieux développés par les pratiquants.

La première illustration est issue du topo-guide de l'escalade dans les Gorges du Verdon. Ce lieu dont le processus d'appropriation a été décrit préalablement (Partie II, Chapitre 2) peut-être considéré au cours des années 1975 à 1990 comme un espace emblématique des pratiques aventureuses et parfois californiennes (culture sportive caractéristique des grimpeurs actifs dans le Sud de la France – Marseillais principalement).

En affichant une volonté de gain d'efficacité, le topo-guide prend ses distances avec le discours descriptif. Aucun récit n'accompagne le dessin. La place est ici donnée aux pictogrammes, difficilement déchiffrables pour le néophyte ou l'adepte du libre, qui n'appartiennent pas à la « caste », à la sous culture dominante sur le lieu (forme visible du territorialisme clanique dont les Gorges du Verdon ont été le théâtre au début de leur appropriation par les grimpeurs Marseillais)

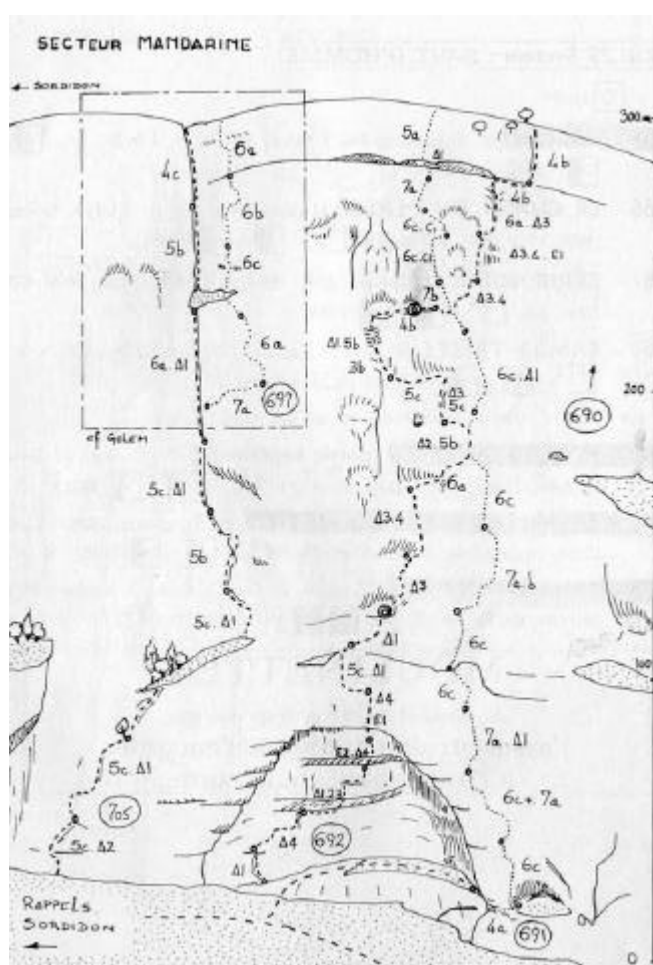
Au contraire, l'initié, en référence à son adhésion à la culture sportive « aventureuse » et à sa connaissance du microcosme sportif local, va y puiser une manne d'informations tant symboliques, que techniques ou topographiques.

L'exemple du « Voyage de la mandarine » (Voie n° 692 dans la fiche topographique présentée ci-après – Illustration n°8) est à ce sujet significatif. Cette voie marque une rupture dans le mode d'ouverture des itinéraires dans les Gorges.

Ses trois ouvreurs Marseillais (M. Fauquet, M. Guiot et P. Guirand) appartiennent alors à l'élite de l'escalade artificielle du Sud de la France. En important des Etats-Unis des

techniques de pointe, usitées sur les « *Big Wall*¹ » californiens, ils vont pouvoir se confronter avec une économie de moyen, les parois les plus déversantes du canyon et exemptes de fissures ou lignes de faiblesse. Le nom même de l’itinéraire fait référence à une voie du « Capitan », paroi reine du Parc National du Yosemite (Californie – U.S.A.), « *Tangerine Trip* » ouverte en 1973. Type d’ouverture visionnaire en France qui ne se développera qu’une quinzaine d’années plus tard dans les gorges, cette voie va ainsi très rapidement devenir mythique, passage obligé pour tout grimpeur aspirant à une reconnaissance dans la tribu fermée des grimpeurs d’artificielles « New-age² ».

Illustration 8 : Topo-guide d’escalade du Verdon³, un lieu de pratiques aventureuses



D’un point de vue technique, le prétendant sait qu’il va devoir affronter de grandes difficultés : extrêmement difficile supérieur, presque au summum de l’échelle de cotation alpine (ED+), des passages atteignant « Artificiel de niveau 4 » et en escalade libre obligatoire « 6a » sur 300 mètres de hauteur. La durée du « voyage »

XIII.29 Secteur : MANDARINE

□ 7-14

691 - MINGUS (C. Fraifond, 1986) ; 7a & 6c.C1, SD, 300 m, 12 h. [792, S.M., (1986).

692 - VOYAGE DE LA MANDARINE (M. Fauquet, M. Guiot, P. Guiraud, 1980) : A4 & 6a, ED+, 300 m, 25 h, [792, S.M., (120); (SPP, 20P, 5EP, 15B, 5PB) (10, 8) + plombs.

693-696 - voir sect. XIII.30, p. 169

697 - GOLEM (P. Bestagno, G. Modica, D. Brunel, 1979) ; 7a, ED-, 140 m, 3 h. [(1979).

698-704 - voir sect. XIII.30, p. 169.

705 - LA DÉVIÉE (B. Gorgeon, J. Nasley, J. Keller, P. Gras, 1977) ; 6a & A2, TD+, 270 m, 12 h. [792, S.M., (30); (1977).

(Source : GORGEON B. et al., 1991)

¹ Peut être traduit par « grand mur », ce terme définit de grandes parois rocheuses dont l’ascension nécessite plusieurs journées d’escalade, il s’agit de l’espace d’action légitime et emblématique de la pratique californienne de l’activité.

² « Club » très fermé de grimpeurs d’escalade artificielle, qui ont redéfini entre eux des règles et codes fortement inspirés de pratiques nord-américaines similaires, permettant de renouveler l’éthique et les règles du jeu (nouvelle échelle de cotation des itinéraires, nouveaux matériels, règles strictes lors de l’équipement des passages, etc.) lors d’ascension de nouvelles parois.

³ GEORGEON B., TAUPIN D., LIGNAN J-F. (1991), Grimper au Verdon, Lei Lagramusas, La Palud sur Verdon, page 167.

nécessitera au minimum 25 heures d'escalade effective, soit entre 3 à 5 jours d'ascension et le même nombre de bivouacs dans une paroi en dévers, nécessitant la pose d'environ 120 points de progression non laissés à demeure. Il devra emporter¹ un jeu complet de « *coinceurs* », plus de 50 pitons dont 5 « *Rurps* » (*Really ultimate razor piton*) ou « *bird beak* », 20 « *plats en acier tendre* », 5 « *extra plats* », 15 « *universels* » et « *cornières* », 5 « *bongs* », divers crochets « *goutte d'eau* » ou « *sky hooks* », 10 « *plaquettes* » de huit millimètres avec vis et enfin divers « *plombs* » ou « *copper-head* » à mater dans des trous superficiels du rocher. Le tout représente un paquetage de 80 à 120 kilogrammes de matériels répartis en plusieurs « *sacs de treuillage* ».

D'un point de vue topographique, il sait qu'il pourra accéder à l'itinéraire par les rappels de la voie n°792 (autrement appelé « *Sordidon* », pour les initiés) ou par le sentier Martel [S.M.] du fond du canyon. Le dessin le renseigne ensuite sur l'ensemble de l'itinéraire, les difficultés de chaque longueur, l'emplacement des relais et des bivouacs et le positionnement par rapport aux voies limitrophes.

Il serait trop long de définir ici l'ensemble des termes employés. Ce descriptif a uniquement pour fonction de montrer la **complexité des codes culturels et tribaux** présents dans une fiche topographique et la richesse potentielle du sens potentiellement donné à l'espace à travers sa lecture. Il valide de fait la double dimension ou fonction culturelle donnée à cet objet par J. O. Majastre : « On conçoit que non seulement **le topo-guide s'inscrit dans une culture** dont il n'est qu'un élément subordonné, mais qu'encore **la pratique de son utilisation requiert une culture** »².

L'autre style de pratique de l'escalade qui s'est progressivement affirmé durant cette même période revêt un caractère plus sportif et hédoniste. Culturellement, elle se positionne en rupture avec le style alpin traditionnel. Le développement rapide des écoles d'escalade en Ardèche permet d'illustrer cette autre modalité de représentation des espaces d'activités sportives : un autre espace, une autre culture, une autre médiation ?

Cette histoire sportive ardéchoise s'inscrit dans un contexte socio-territorial particulier. Sous l'impulsion de quelques cadres du Ministère de la Jeunesse et des Sports rassemblés au sein du C.R.E.P.S. Rhône-Alpes localisé à Vallon-Pont-d'Arc (Cf. Partie V), ce département verra la création d'un des premiers Comités Départementaux de la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (C.D.F.F.M.E.³) doté d'un schéma

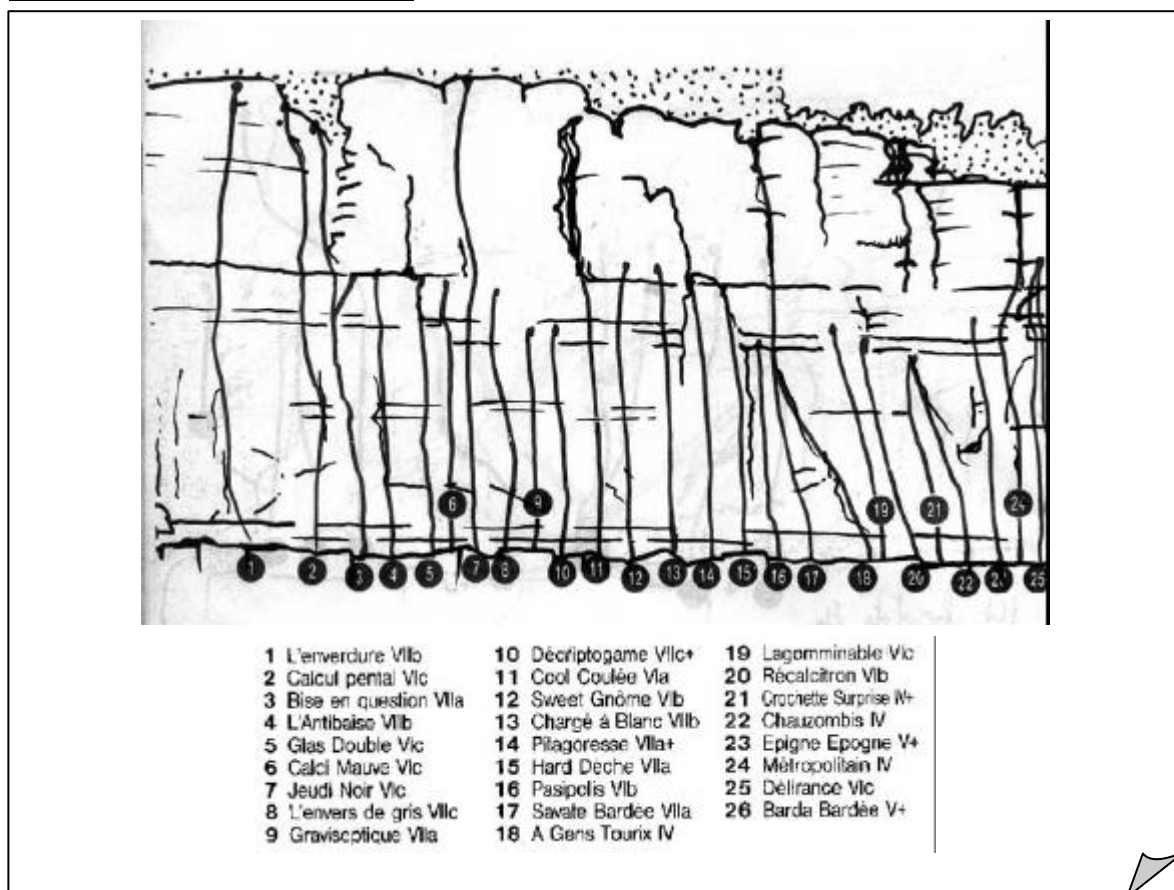
¹ La liste présentée ci-après concerne le matériel spécialisé pour réaliser des ascensions de ce type.

² MAJASTRE J-O. (1999), We are the people in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, page 51.

³ Le président de cette association fut longtemps Joël Thomine, enseignant au C.R.E.P.S. Par ses actions innovantes, son esprit d'initiative, ses qualités de porteur de projet et son fort investissement personnel, il a

global et territorial de développement des activités liées à l'escalade, contractualisant son intervention avec le Conseil Général. De nombreux lieux seront aménagés afin de répondre à différents objectifs tant sportifs (entraînement, formation, compétition, etc.) que touristiques (pratiques professionnelles, attraits pour de nouvelles clientèles, allongement de la saison touristique, etc.).

Illustration 9 : Exemple de topo-guide d'escalade sportive, secteur de Chauzon en Ardèche.



(Source : HOMINE A., NEMO J. - 1985¹)

Le nom de l'ouvreur est gommé, impliquant une forme volontaire de dépersonnalisation de l'acte sportif (ouvrir une voie n'est plus ici un acte sportif majeur, marquant une rupture complète avec la culture alpine traditionnelle). L'ouvrage retient seulement un nom de la voie renvoyant à diverses sphères symboliques. La cotation permet de positionner l'itinéraire dans l'échelle des difficultés spécifique de l'activité escalade et de hiérarchiser les réalisations des pratiquants. Le lieu est conçu comme un espace sportif

eu un rôle moteur dans cette nouvelle forme de gestion et de développement de ces activités. Cette dernière servira même de modèle de référence pour de nombreuses autres pratiques et territoires.

¹ HOMINE A., NEMO J. (1985), Guide des sites d'escalade de l'Ardèche, Club Ardèche Escalade, A.R.D.E.S.C.A., Aubenas.

souvent qualifié « d'école d'escalade ». Plus besoin de notes techniques, seule l'image permet de positionner les itinéraires les uns par rapport aux autres. L'information spatiale est réduite à sa plus simple expression (une ligne) permettant une lecture et un usage simplifié du lieu. Elle illustre une acculturation sportive, toutes les parois de ce type bénéficiant du même type de représentation, et une volonté de rendre l'espace accessible à tous (la fonctionnalité sportive du topo-guide vient ici en concurrence avec sa vocation touristique).

L'itinéraire ne répond plus à une logique dictée par le milieu, les différentes voies sont tracées parallèlement sur l'escarpement rocheux. Cette nouvelle forme de représentation des espaces verticaux fera dire à Georges Livanos¹ : « j'ai la nette impression, que pour tracer les itinéraires d'une paroi il faut, à présent, tremper un peigne dans l'encre et d'un coup de râteau balayer la face de la base au sommet !

Ce « billet d'humeur » montre le fossé culturel et les différentes oppositions pouvant exister entre une vision classique et sportive de l'escalade. La référence à l'espace légitime est ici omniprésente. Une autre de ses remarques en introduction d'un topo-guide d'escalade dans les Calanques entre Marseille et Cassis montre les différentes lectures possibles de l'espace selon les cultures sportives de référence. « Ce nouvel ouvrage ne vise pas à être exhaustif, c'est une sélection très large d'itinéraires, voies et même blocs, les plus intéressants. Je dis "blocs" car on nous propose des "trucs" de quatre mètres ! Là c'est vraiment la maternelle, nous autrefois nous passions à côté sans les voir. Plus loin, plus haut, nous culminions avec les voies d'aventures de 150 et 200 mètres maximums. A un rappel et demi de la base, elle est un peu "rikiki" l'aventure [...]. Et comment, alors, qualifier les courses, les vraies celles des Alpes ? Quant à l'Himalaya, il est probablement coté "H.G. " (Hors Galaxie) ».

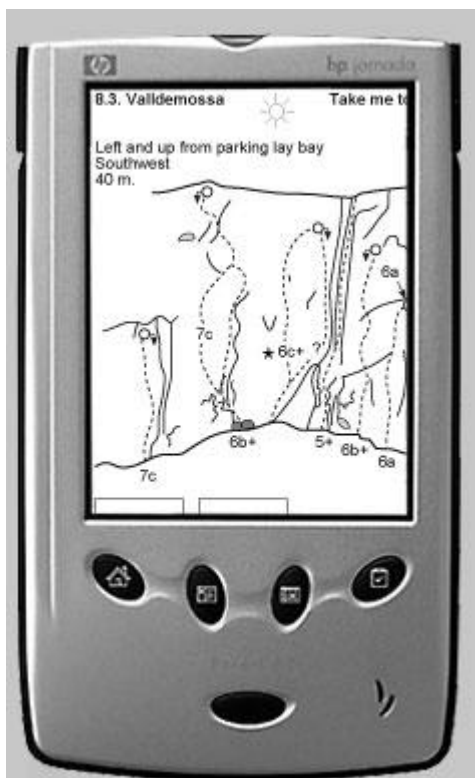
La segmentation des pratiques et des styles sportifs au cours des années 1970-1980 va s'accompagner d'une diversification des modes de représentation des lieux. Elle imposera durablement une lecture différenciée de l'espace. Chaque individu, en référence à son style, percevra ou aura accès à une forme particulière de lieu. Cette analyse vient corroborer celle de la différenciation par les pratiquants des hauts lieux sportifs selon leurs cultures sportives d'appartenance.

¹ Introduction du topo-guide : BIGNON Ch. et al. (1994), Sélection d'escalades dans les Calanques, Edisud, Aix en Provence.

1. 4. L'ère marketing, quand le topo-guide devient un outil de consommation

Durant la période précédente, le topo-guide était traditionnellement réalisé par le principal « équipeur » ou « aménageur » (individuel, association ou club, comité départemental ou ligue, prestataire, etc.) d'un lieu d'activité sportive de nature. Cette règle éthique et consensuelle dans le microcosme sportif des activités d'escalade permettait, outre la reconnaissance collective de l'investissement de l'acteur sur le lieu, de légitimer ainsi son appropriation et son assimilation de cet espace, tout en le rétribuant partiellement pour l'investissement matériel et humain qu'il avait réalisé.

Illustration 10 : L'organiseur informatique support des topo-guides de l'ère marketing



(Source : site internet commercialisant ce produit : <http://www.coronn.com>)

L'entrée des activités de nature dans l'ère marketing et commerciale, va très rapidement modifier cet état de fait. Au même titre que certains lieux deviennent des produits sportifs ou touristiques, le topo-guide devient un bien de consommation courant au sens économique du terme. Ainsi, l'ouvrage d'édition est remplacé par d'autres supports plus fonctionnels. Le seul objectif du guidage (idée de partage de l'information afin de permettre ou de faciliter l'accès des lieux d'activités au plus grand nombre) laisse progressivement la place à des préoccupations plus « mercantiles » liées à des impératifs de rentabilité et de diffusion.

Les nouvelles formes de topo-guide apparaissant durant cette période offrent un excellent exemple de la modification profonde du contenant et contenu, s'illustrant par une prise de distance par rapport aux lieux. L'utilisation de Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (N.T.I.C.) va même générer une forme d'ubiquisation sportive. Par l'utilisation d'Internet, le pratiquant pourra se procurer (par téléchargement) un grand nombre de topo-guides et ainsi visiter virtuellement une multitude de lieux dans le monde entier. Le stimuli,

participant au facteur déclenchant du déplacement, va parallèlement connaître de profondes transformations. L'avènement de nouvelles mobilités sportives trouve peut-être pour partie ses fondements dans cette technologisation de l'information topographique. Les réserves que nous avons émises en 1999¹ quant à la capacité de l'information topographique à se diffuser sur internet devraient aujourd'hui être pondérées.

Dans le rapport entre le pratiquant et le lieu, la notion de distance et de temps perdent pour partie de leur pertinence. Ainsi, l'internaute peut en permanence connaître les conditions de pratiques sportives sur un lieu en même temps que les nouveaux itinéraires ouverts ou aménagés sur cet espace. Outre le fait d'influencer les comportements spatiaux des pratiquants, ce type d'information participe à une redéfinition de l'attractivité sportive du lieu (et donc, peut éventuellement bouleverser la hiérarchisation symbolique des lieux). Dans un champ connexe, de nombreuses stations de sports d'hiver ayant compris la place de ces nouveaux médiateurs dans la définition des choix des déplacements touristico-sportifs n'hésitent plus à proposer une vidéo filmant en permanence les pistes pour que le pratiquant potentiel puisse vérifier le niveau d'enneigement du domaine skiable.

Cette forme de communication, encore en émergence dans le champ des activités de nature, peut potentiellement modifier le rôle et la place de ces médiateurs socio-territoriaux. Mais, vont-ils pour autant bouleverser en profondeur les logiques socioculturelles dominantes à l'œuvre dans le champ des pratiques sportives de nature ? Vont-ils connaître une diffusion telle qu'ils puissent agir durablement sur les représentations et l'organisation idéale des lieux chez les pratiquants ? Auront-ils une place suffisante dans la communication sportive pour influencer directement les choix spatiaux des individus ?

Il est aujourd'hui prématuré d'apporter des réponses définitives à ces questions. Il semble pourtant que face aux enjeux inhérents à cette nouvelle médiation (maîtrise et validité de l'information, responsabilité, aspects économiques, etc.²), les gestionnaires aussi bien sportifs que territoriaux ne puissent plus aujourd'hui esquiver complètement ces problématiques.

¹ DUHAUT D., MAO P., VALLOT G., (1999), Emergence de l'information topographique à destination des grimpeurs sur Internet : fantasmes et réalités. Un essai d'état des lieux, Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 109 à 113.

² Voir une analyse de ces enjeux in DUHAUT D., MAO P., VALLOT G., (1999), Op. Cit.

Les topo-guides mettent donc en scène les lieux d'activités de nature. Leurs formes, contenus, modes de représentation et supports illustrent parfaitement les évolutions historiques et culturelles à l'œuvre dans le champ des pratiques sportives de nature. Ce constat valide leur place centrale dans le développement de ces activités et permet d'appuyer l'affirmation de P. Bourdeau : il s'agit bien d'un « véritable mémoire des pratiques qui permet une relecture efficace de l'histoire de l'alpinisme »¹ et de manière plus large de l'escalade².

A l'inverse, leur rôle de médiateur va lentement permettre une modification des rapports de l'individu aux lieux tout en participant à son enculturation sportive. En définissant le bon usage des lieux, les pratiques légitimes, les itinéraires à faire (ou à ne pas faire), ils vont influencer, plus ou moins directement les trajectoires socio-spatiales des individus. Il est possible de leur reconnaître différentes fonctions :

- une fonction de représentation et de légitimation de la pratique de l'individu sur un lieu. Il participe en cela, à donner une valeur et un sens à l'acte sportif, à la hiérarchisation de la performance en définissant un système de distinction sportif spécifique de chaque lieu et activités ;

- une fonction de guidage pour favoriser l'accès aux espaces, mais uniquement aux lieux décrits, ceux qui méritent une pratique sportive en excluant de fait les autres qui restent des non-lieux (où rien ne se lit, où rien ne se fait ou ne s'échange) ;

- et enfin une fonction culturelle, car l'image est parfois cryptée, les codes étant fréquemment présents afin que seul l'initié (l'élu, celui qui adhère au même style, à la même culture) puisse y trouver un sens et donc son chemin vers ou dans le lieu.

Pour toutes ces raisons, la présence d'un topo-guide sur un lieu érige et distingue ce dernier dans l'offre nationale. Au-delà même de l'existence d'un lieu, sa topographie permet de lui reconnaître une existence sportive légale et à l'image du guide Michelin dans le champ touristique, de concentrer sur lui un faisceau de sens et de significations de la part des pratiquants.

Dans la continuité de cette démarche, il est donc possible de s'intéresser à la place et à la récurrence d'apparition des lieux dans la presse spécialisée dans les activités sportives de nature et de montagne. Cette deuxième piste d'analyse du communicationnel sportif prolongera cette première approche.

¹ BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

² Cette analyse de se limite pas aux pratiques de la montagne, la même approche aurait pu être développée pour toutes les autres pratiques sportives de nature. La richesse de la littérature alpine favorisait l'application de cette analyse à cette famille d'activité.

2. La construction et la hiérarchisation des lieux par la presse sportive spécialisée

Les revues et journaux spécialisés dans les pratiques sportives de nature tiennent une place marginale dans les médias en général et dans la presse écrite en particulier. Leurs faibles tirages ou diffusions, leurs diversités, l'extrême technicité des sujets traités expliquent, sans aucun doute, partiellement ce constat. D'ailleurs, très peu de chercheurs en sciences de l'information et de la communication se sont intéressés à ce type de périodiques (spécialisés ou non dans le domaine sportif). Seuls, M. Jamet¹ et J. M. Charon² y ont consacré quelques écrits.

Dans le champ plus restreint du fait sportif, de nombreux travaux existent pourtant à l'image de ceux de R. Thomas sur les relations du sport et des médias³ ou encore la synthèse proposée par C. Pociello dans son ouvrage sur les cultures sportives⁴. Ceux-ci s'attachent principalement à montrer l'influence et la place des médias dans le sport, sa géopolitique, son développement ou encore traitent des relations souvent ambiguës qu'entretiennent ces médias avec les organisations et l'argent à travers les différents événementiels liés à ces activités. A titre d'exemple, un journal comme « l'équipe » offre un matériau d'étude idéal et a été la base de nombreuses recherches⁵. Elles se focalisent ainsi, en général, quasi-exclusivement sur le sport spectacle qui connaît un très large impact et lisibilité dans la population française⁶. Ce journal est le troisième quotidien français en 2003, après le Monde et le Figaro, avec un nombre d'exemplaires vendus proche de 350 000. Ces analyses laissent naturellement de côté les « petits médias » que constituent les périodiques consacrés à des pratiques sportives moins affirmées dans le champ sportif national.

Pourtant, comme l'a montré toute l'histoire des pratiques sportives de nature, celle-ci est ponctuée par une multitude d'annuaires ou de revues de sociétés, de clubs ou plus

¹ JAMET M. (1983), *La presse périodique en France*, Armand Colin, Paris.

² CHARON J-M. (1999), *La presse magazine*, La découverte, Paris.

³ THOMAS R. (1993), *Le sport et les médias*, Coll. Sport + Enseignement, Vigot, Paris.

⁴ Voir les chapitres 6, 7 et 8 consacrés aux spectacles sportifs, à la presse et à la télévision : POCIELLO C. (1995), *Les cultures sportives*, Coll. Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.

⁵ Nous ne reprendrons ici que deux exemples : L. Ravenel y a puisé bon nombre des matériaux afin de réaliser sa géographie du Football en France (RAVENEL L. (1997), *Le football de haut niveau : espaces et territoires*, Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon) ; ou encore la thèse de BOUQUET M., GARTNER M. (1976), *Sport et idéologie : Essai sur un aspect particulier de la structure sportive : le journal l'Equipe*, Thèse de troisième cycle – Sciences de l'Education, Université Paris VII, Paris.

⁶ Voir partie consacrée à cette question des médias in IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M. (1987), *Les pratiques sportives des Français*, Laboratoire de sociologie de I.N.S.E.P. – Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2 tomes, Paris.

récemment de fédérations, mais aussi de divers périodiques spécialisées. L'ensemble de cette littérature, à part entière, permet aux pratiquants de relater leurs découvertes, de mettre en scène ou de légitimer leurs actions et usages des lieux, de diffuser ou d'imposer leurs idéologies et éthiques sportives, etc. **Miroir des pratiques sportives et des pratiquants**, elle va servir de support à de nombreuses approches historiques (M. Mestre, R. de Bellefon¹) que se soit dans une perspective sociologique (O. Hoibian, A. Lapierre, D. Lejeune), géographique (M. Chadeaud, P. Bourdeau) ou ethnographique des pratiques sportives de nature.

L'ensemble de ces caractéristiques fera dire à B. Stephan² que la presse de montagne peut être appréhendée comme l'expression d'un champ social. Ainsi, l'étude de ces périodiques permet de voir « l'émergence d'un discours symbolique, ses journalistes ayant pris conscience de leurs rôles de médiateurs. Les montagnards sont des acteurs sociaux, dans un champ social restreint et fermé, indépendant et spécifique, possédant ses propres médiateurs »³.

En partant de ce constat, il peut être fait l'hypothèse que la presse spécialisée de montagne a un rôle moteur dans le microcosme de ces pratiques sportives en véhiculant et en étant représentatives des valeurs, éthiques et cultures dominantes. Comment la presse spécialisée de montagne communique t-elle sur les lieux sportifs ? Tous les lieux sportifs de nature et de montagne bénéficient t-ils d'une même place dans ces vecteurs d'information ?

Après une approche qualitative des images véhiculées par les topo-guides, cette deuxième perspective de recherche permet d'apporter un regard plus quantitatif sur les logiques de diffusion de l'information topographique à destination des pratiquants dans la presse spécialisée de nature et de montagne.

Ce travail s'intéressera à la récurrence d'apparition des lieux de pratiques sportives de nature dans ces médiateurs et ainsi permettra d'identifier les espaces où se concentre le discours journalistique. L'objectif principal est d'approcher les logiques socioculturelles issues des différentes lignes éditoriales des revues inscrites dans ce champ afin de comprendre les espaces et lieux associés aux différents styles de pratiques représentés.

¹ Nous ne reprenons ici que quelques auteurs par ailleurs cités dans la thèse qui ont utilisé ce type de matériau dans divers travaux de recherche Cf. bibliographie générale. Leur énumération a pour seule fonction de montrer la place centrale de cette information dans la compréhension des dynamiques internes aux pratiques sportives de nature.

² STEPHAN B. (2000), La presse spécialisée montagne, Discours et environnement, Mémoire de recherche en sciences de l'information et de la communication, U.F.R. Sciences Humaines et Arts, Université de Metz.

³ STEPHAN B. (2000), Op. Cit. Page 9.

Précisions méthodologiques relatives à l'utilisation des articles de la presse spécialisée de montagne

Cette illustration est réalisée à partir d'une Base de Données nommée «Alpidoc » réalisée par Christophe Dumoulin (accessible et présentée sur le site Internet de l'Union Belge de Spéléologie : www.speleo.be/alpidoc) regroupant un corpus quasi-exhaustif (plus de 90% des revues concernées sont référencées dans cette base de données) de l'ensemble des articles de la presse spécialisée de montagne de 1978 à 1998.

Seul ont été retenus ici les articles ayant un rapport direct à l'espace et une fonction de guidage (ont été exclus les articles bibliographiques ou historiques, les mémentos techniques, les interviews, les débats éthiques, etc.). Ils ont ensuite été géo-référencés, c'est-à-dire affectés à une entité géographique, en l'occurrence, dans le cadre de cette illustration, la commune puis agrégés au niveau départemental ou régional. Cela représente un corpus conséquent de 4040 articles.

Les activités prises en compte sont l'alpinisme, la randonnée pédestre et en raquette, l'escalade, le canyon, le ski de randonnée, le ski extrême et hors piste, la cascade de glace, le parapente et la via ferrata ou cordata ; donc un très large panel de pratiques.

2. 1. Le marché des périodiques de la presse spécialisée de montagne

Le micro-champ de la presse spécialisée de montagne et de nature peut être appréhendé soit dans ses dimensions managériales (type de revue, périodicité, nombre de tirage et de vente, maquette, etc.) aussi bien que culturelles (style de pratiques valorisées, public ciblé, type de débats et de discours, etc.). Les six principales revues positionnées dans ce marché possèdent chacune leurs propres règles et logiques de fonctionnement qui révèlent leurs adhésions ou positionnements dans un style ou culture sportive particulière. « Chaque revue se construit une image, choisit une maquette rédactionnelle particulière et traite bien spécifiquement les sujets d'actualité, de réflexion, de connaissance, de voyage et de rêverie. Un style rédactionnel apparaît, qui la positionne bien distinctement sur le marché des lecteurs. **Il existe ainsi une cohérence entre le positionnement d'une revue, ses techniques rédactionnelles, son image et sa clientèle** »¹.

Avant d'analyser leurs clientèles respectives, il apparaît important de présenter succinctement ces différentes revues en suivant leur ordre chronologique d'apparition sur ce marché.

La première est « **La Montagne et Alpinisme** », revue du Club Alpin Français. Créé en 1904, elle remplacera l'annuaire publié annuellement suite à la création de

¹ Voir chapitre VII – Tome III : CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris -Sud, Paris.

l'institution en 1874. Il s'agit de la première revue spécialisée de montagne. Issue du milieu associatif, elle bénéficie de nombreux relais locaux grâce à l'implantation de nombreuses sections dans les espaces montagnards. Elle a longtemps relayé le discours officiel de la fédération et plus largement, a été la vitrine de l'alpinisme français et des fondements idéologiques et politiques ayant contribué à son développement. Il s'agit aujourd'hui d'un des plus gros tirages de cette presse spécialisée avec près de 35 000 exemplaires vendus ; quasi exclusivement sur abonnement accompagnant la prise de licence des adhérents du C.A.F. (93 000 adhérents en 1999). Jusqu'aux années 1970, cette revue va monopoliser le discours alpinistique et grâce à ce public captif, aura une position autocratique sur les pratiques sportives modernes de la montagne. Cette revue possédait traditionnellement une « chronique alpine » faisant référence, celle-ci ayant pour fonction de systématiquement référencer l'ensemble des nouveaux lieux et itinéraires conquis par les alpinistes. C'est une mémoire collectivement construite de la pratique, la présence de la réalisation et de ses auteurs venant valider la performance¹.

Trois autres revues vont apparaître durant la période californienne et technologique allant de la fin des années 1970 ou couvrant toute la décennie 1980. Ces périodiques vont progressivement venir complexifier l'économie des rôles internes à ce champ et remettre en cause la position « monopolistique » de la revue du C.A.F.

La première, dénommée « **Alpinisme et Randonnée** » (ou plus communément « **Alpi-rando** ») est apparue en 1978 à Paris. Organe de presse privé, cette revue traite d'un large panel de pratiques sportives de nature. Elle valorise une pratique plus contemplative et récréative que réellement sportive. Une large place est donnée aux approches naturalistes, aux cultures et patrimoines montagnards. Afin de toucher un public le plus large possible, cette revue valorise des activités sportives d'un niveau technique moyen. Elle entretient en cela de nombreuses similitudes avec la ligne éditoriale de la revue du C.A.F. présentée précédemment.

En 1985 apparaît la revue « **Vertical** » au sein du groupe Glénat-Presses de Grenoble. Dès son lancement, ce périodique propose un « regard alternatif » sur les activités de montagne. Volontairement en opposition avec la culture cafiste, il proposera par exemple « une miss vertical » sous la forme d'une « nymphe dénudée » dans chaque numéro (parfois même en couverture), des bandes dessinées et articles extravagants ou burlesques (grimpeurs de cascades de glace escaladant une carrière de sable), etc. Inscrite dans la contestation de l'ordre établi dans le champ de la montagne, elle propose un regard

¹ Il est fréquent de voir dans diverses biographies d'alpinistes, leur nombre de citations annuelles dans la chronique alpine du CAF comme indicateur de leur dynamisme et implication dans l'activité. Ils font dès lors partie de l'élite alpine.

alternatif sur les pratiques alpines. Il participe en cela et soutient en même temps, la segmentation des pratiques sportives au cours de la période californienne et technologique.

Les pratiques sportives valorisées par ce média s'inscrivent principalement dans le haut niveau et la performance sportive. C'est une vitrine pour l'alpinisme et l'escalade extrême. Chaque numéro relate les expéditions, les ascensions engagées, divers exploits réalisés à travers le monde.

Durant la même période, le groupe de presse Nivéales créé à Grenoble la revue « **Montagne Magazine** ». Revue plus généraliste et classique, elle allie des sujets d'actualité, des réflexions généralistes sur le milieu alpin, des reportages valorisant une pratique sportive moins technique et plus accessible à une large public que Vertical (l'alpiniste ou le grimpeur moyen, le monsieur « tout le monde » de la montagne), tout en se faisant l'écho des réalisations et performances de l'élite sportive de ces activités.

L'affirmation d'une forme plus sportive et gymnique de l'activité escalade courant des années 1990, s'illustrant par la mise en place d'un système compétitif national et international associé au développement très rapide des activités sur des structures artificielles urbaines¹, va susciter la création de deux nouvelles revues : « **Grimper** » en 1995-96 et « **Roc&Wall** » en 1997. Ces dernières traitent et valorisent presque exclusivement une pratique de la performance et du haut niveau de cette discipline. Ces revues consacrent une large place aux compétitions « indoor », proposent des portraits des forts grimpeurs du moment et consacrent des topo-guides principalement aux « spots » où se retrouve l'élite de la discipline.

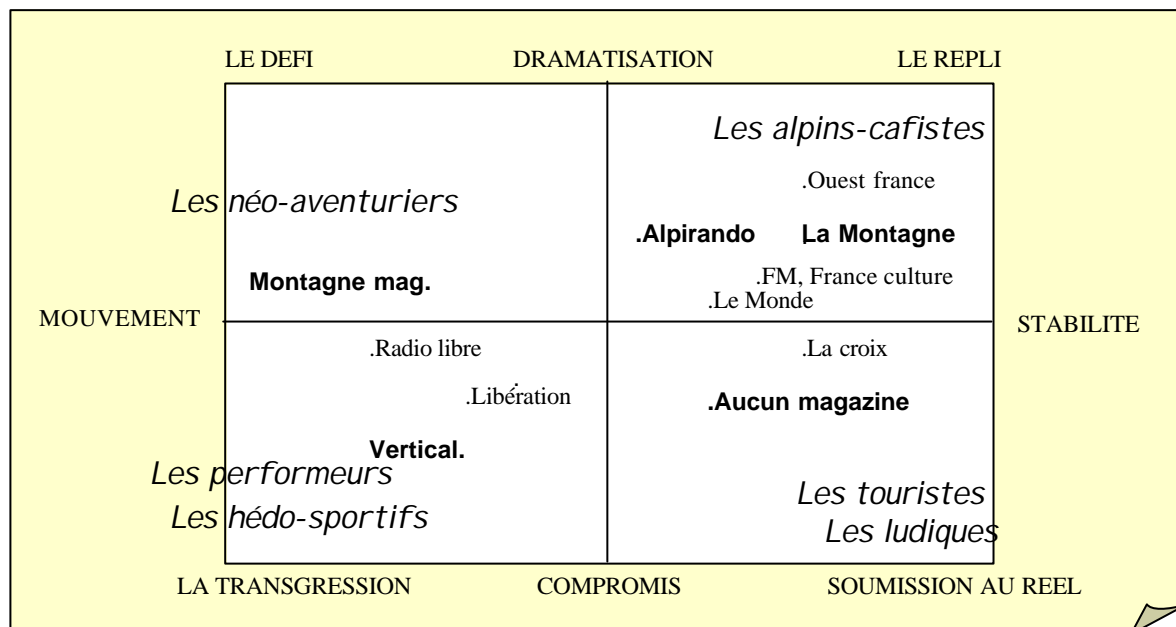
Ce champ est en perpétuelle recomposition. Ainsi, la revue Roc&Wall va disparaître et fusionner avec Vertical au sein du Groupe Glénat presse ; le périodique « Alpinisme et Randonnée » va être racheté par ce même groupe en 2002. Ces évolutions marquent les luttes entre ces différents médias pour se préserver ou augmenter leurs parts de marché, mais aussi indirectement pour imposer leur vision du monde et de la montagne.

Ainsi, le choix des périodiques est un critère structurant dans les oppositions stylistiques différenciant les diverses pratiques de la montagne et de l'escalade. En s'appuyant sur les travaux de J. Corneloup, il est possible d'associer une revue à chaque style sportif. Ainsi, les « alpins cafistes » lisent logiquement la revue du C.A.F. (La montagne et Alpinisme), mais aussi « Alpinisme et Randonnée » ; les néo-aventuriers se tournent pour leur part vers « Montagne Magazine » et enfin, les hédosportifs lisent

¹ Voir les paragraphes traitant des S.A.E. commerciales dans le premier chapitre Partie III ou encore MAO P. (2002) (sous la direction de), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques de jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel - Mirabel.

principalement « Vertical » (puis Roc&Wall et Grimper). Les touristes, peu impliqués dans le champ sportif de l'escalade, se singularisent en ne lisant aucun de ces magazines.

Figure 40 : Le positionnement des revues et les styles de pratiques en escalade



(Source : J. Corneloup, 1993)

Pour appuyer son propos, il propose un portrait robot du lectorat de chacun de ces magazines dont quelques éléments sont présentés ci-après.

Montagne Magazine

Population socialement hétérogène, mais plus sensible que les autres lectorats aux idées de gauche, ces grimpeurs préfèrent les grandes longueurs et la pratique alpine classique. C'est parmi ce lectorat, **que l'on défend le plus une certaine marginalité contre la folie du monde moderne et que l'on est le plus tourné vers l'écologie, la ruralité et la spiritualité orientale.** C'est en quelque sorte, le style baroudeur, fou de nature, d'espace et d'authenticité, qui résume le mieux le profil de ce public pratiquant.

Vertical

Public jeune, très jeune, plus étudiant et masculin qu'ailleurs, hyper sportif, compétiteur pour certains et avide de performance, c'est parmi ces gens-là, que l'on retrouve le meilleur niveau de pratique. Plus tournés vers les parois et le bloc (comparativement), ils sont fortement épris de toutes ces **valeurs ludiques et sportives**, tout en pratiquant pour certains d'une manière engagée et risquée. **Le monde des raiders** ne semble pas éloigné non plus de leur imaginaire et de leurs références culturelles.

Alpinisme et Randonnée

Leur lectorat est plus tourné vers la montagne (la neige et les courses de rocher). Proportionnellement, **les lectrices sont sur-représentées.** Classiques dans leurs attitudes culturelles (vêtements traditionnels, nourriture carnée,...), ils sont aussi proche du C.A.F. Touchant tous les âges (mais avec un pourcentage non négligeable de personnes âgées) et un éventail assez large de professions, on peut quand même relever une certaine affinité de ce public vers le secteur privé, les valeurs catholiques

et les gens de droite. *La montagne (et le sommet) semble s'ériger pour eux en totem emblématique lorsque les valeurs qu'ils défendent sont celles du classicisme.*

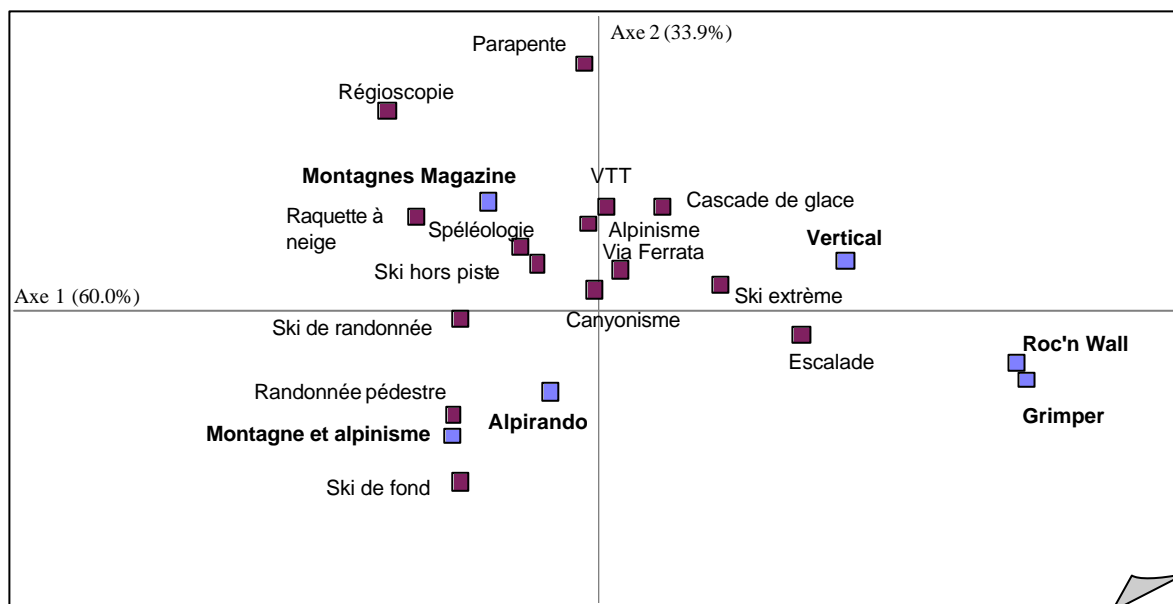
La Montagne

Membre du C.A.F., lectorat fortement **âgé, plus à droite et catholique que les autres**, ces grimpeurs sont tournés vers la montagne et les courses en neige. **Défendant la tradition alpine, on se revendique alpiniste avant tout et proche des valeurs des anciens.**

(Source : J. Corneloup, 1993)

En poursuivant la démonstration, il existerait donc trois styles de pratique dominants dans les activités de montagnes et d'escalade (en plus des « touristes »), ayant chacun leur propre médiateur socio-territorial s'identifiant par trois lignes éditoriales distinctes (donc trois transmissions singulières et spécifiques du discours et des représentations du monde de la montagne). Cette description des individus permet de voir ressortir les grandes oppositions présentes dans les structures de l'opinion publique française¹. Dans la continuité de cette approche, il est possible de questionner les pratiques sportives médiatisées par ces périodiques et ainsi, en extrapolant, d'identifier parmi un large panel d'activités celles qui peuvent être mises en relation ou du moins corrélées avec ces différents styles.

Figure 41 : Les pratiques sportives médiatisées dans la presse spécialisée de montagne et de nature entre 1978 et 1998



(Source : B.D. « Alpidoc », traitements statistiques et cartographiques, P. Mao, 2003)

¹ Référence implicite aux travaux de J. P. Pages – enquêtes « agoramétrie », Cf. THOMAS R. (1995), Evolution du sport et opinion publique in Sports, relations sociales et actions collectives, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pages 101 à 114. ou encore PAGES J. P. (1997), Démocratie, scène médiatique et mesure des opinions, Atome et société, Actes de colloque, Centre Antoine-Béclère, pages 113 à 124.

Ce graphe montre la proximité entre différentes activités sportives et certaines revues. Les trois oppositions de style sont ici visibles :

- « **Alpi-Rando** » et la revue du **C.A.F.**, inscrites dans une culture alpine traditionnelle, valorisent des **activités de découverte de la montagne** comme la randonnée pédestre, le ski de fond et le ski de randonnée (50% des articles consacrés à cette activité sont publiés dans « Alpi-rando ») ;

- « **Montagne Magazine** » valorise une multi-activité sportive tournée vers **l'ensemble des nouveaux usages de la montagne**. Raquette à neige, ski hors piste, parapente, V.T.T., canyoning, via ferrata, sont autant de loisirs récemment apparus dans le champ des pratiques alpines¹, qui trouvent dans cette revue une tribune de libre expression. Elle valorise en cela la **polyvalence sportive et incite à un zapping entre activités** (la spéléologie, par exemple, y trouve, elle aussi, une place – 55% du total des articles qui y sont consacrés). De nombreuses « régioscopies » (129 articles) incitent le lecteur à découvrir un espace (massifs, vallées, chaînes montagneuses, « pays », etc.) à travers différentes activités sportives ;

- la revue « **Vertical** » est pour sa part presque exclusivement tournée vers les **pratiques sportives montagnardes**. Alpinisme de haut niveau, cascade de glace, escalade sportive, ski extrême sont ici sur-représentés. A l'inverse, les autres pratiques de loisirs ou de découvertes sont fortement sous-représentées, voire inexistantes (aucun article consacré au ski de fond, aux régioscopies multi-activités, la randonnée pédestre ou encore la raquette à neige). Dans cette même logique, « Roc&Wall » et « Grimper » sont des revues exclusivement **mono-actives et spécialisées**, 100% des articles sont consacrés à l'escalade.

Ces oppositions stylistiques illustrent des approches très différentes des pratiques de la montagne. Chaque culture est donc marquée par un usage particulier des espaces sportifs via des activités particulières et une intensité de pratiques variable.

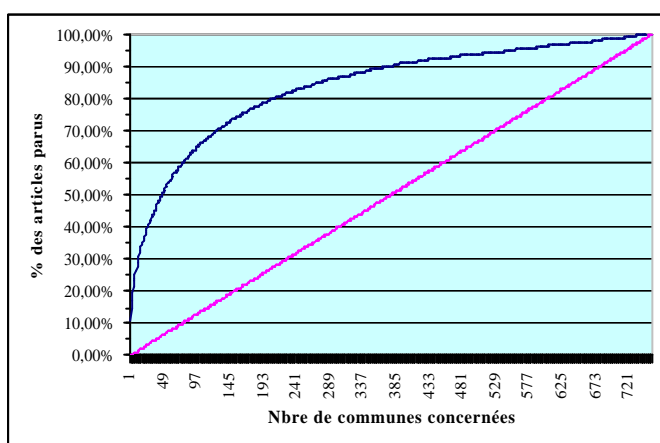
Dans la continuité de ces travaux, la question est de savoir si les oppositions stylistiques et culturelles des lignes éditoriales des revues s'illustrent au travers les lieux sportifs traités par ces périodiques.

¹ DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

2. 2. Une très forte sélectivité du regard journalistique

Parmi les multiples espaces de randonnées, les près de 2000 sites d'escalade équipés, l'ensemble des communes montagnardes possédant des espaces d'altitude propices à la pratique de l'alpinisme, plus de 500 canyons répertoriés dans des topo-guides, etc. la presse spécialisée dans les sports de montagne et de randonnée n'a communiqué entre 1978 et 1998, que sur 754 communes françaises, toutes activités sportives confondues.

Graphique 21 : Diffusion communale du discours journalistique entre 1978 et 1998



(La droite en rose représente la distribution théorique des articles parus dans la presse spécialisée durant cette période pour l'ensemble des communes concernées ; la droite en bleu correspond à la distribution observée)

	soit x % des communes françaises	soit x % des communes « sportives »	x % des articles parus
5 premières communes	0,014%	0,66%	21,44%
10 premières communes	0,027%	1,33%	27,87%
20 premières communes	0,054%	2,65%	36,44%
30 premières communes	0,082%	3,98%	42,35%
40 premières communes	0,11%	5,31%	49,36%
50 premières communes	0,14%	6,63%	51,44%
100 premières communes	0,27%	13,26%	65,47%

(Source : Base de Données « Alpidoc », 1999,

traitements P. Mao, 2003)

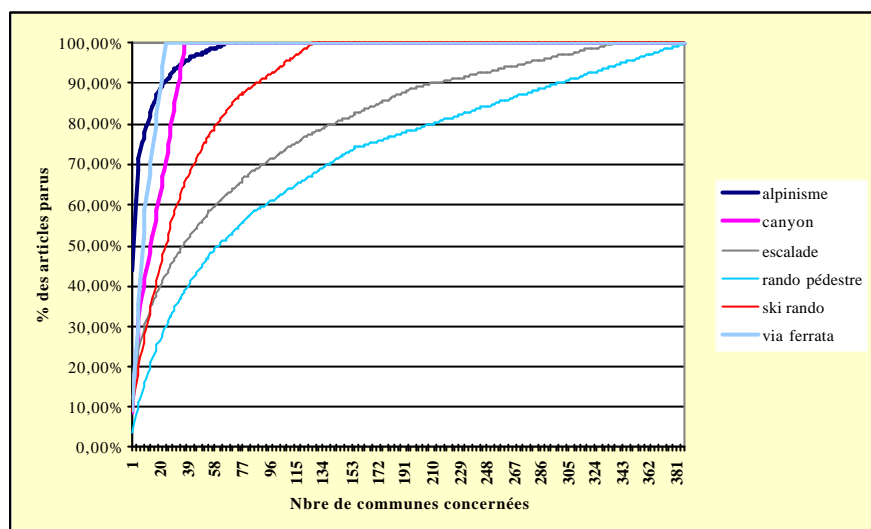
Cette analyse présente le regard très sélectif que porte la presse spécialisée sur l'espace des pratiques sportives de nature. Ainsi, les 4040 articles parus ne concernent que 2,07 % des communes françaises (soit une moyenne théorique de 5,36 articles par communes).

Mais au sein même de ce corpus de communes pouvant être qualifiées de sportives d'un point de vue des pratiques de montagne et de randonnée, de grandes disparités existent quantitativement quant à leur récurrence d'apparition dans ces revues. Ainsi, les cinq communes les plus médiatisées (soit 0,014 % des communes françaises et 0,66 % des communes dites « sportives ») concentrent à elles seules près de 22 % des articles de ces

magazines. De plus, 50 % du discours journalistique soit 2020 articles concerne uniquement 43 communes.

Cette très forte sélectivité du regard journalistique varie pourtant considérablement selon les pratiques sportives concernées.

Graphique 22 : Diffusion du discours journalistique selon les pratiques sportives concernées entre 1978 et 1998



(Source : BD « Alpidoc », P. Mao – 2002)

Les pratiques qui possèdent la plus grande diffusion spatiale (et donc un espace d'action constitué du plus grand nombre de lieux potentiels de pratiques sportives) connaissent parallèlement une plus large représentativité au sein des communes bénéficiant d'une médiatisation. A titre d'exemple, l'espace médiatisé de la randonnée s'étend sur 381 communes ; 331 pour la pratique de l'escalade contre seulement 35 communes pour le canyonisme tandis que 298 d'entre-elles possèdent des lieux de pratiques équipés pour cette activité.

De la même façon, certaines communes concentrent à elles seules, une grande partie du regard journalistique consacré à certaines pratiques sportives. Pour ne prendre qu'un seul exemple, 45 % des articles consacrés à l'alpinisme traitent des espaces sportifs présents sur la commune de Chamonix.

La mise en évidence de cette spécificité permet de classer les diverses communes sportives selon la récurrence de leur apparition dans ces différents vecteurs d'information.

Tableau 26 : Hiérarchisation des 35 hauts lieux français par la presse spécialisée de montagne de 1978 à 1998

Nbre d'articles	Pourcentage du nombre total des articles	Commune	Principales pratiques sportives décrites (par ordre d'importance)
442	10,94%	CHAMONIX-MONT-BLANC	Alpinisme, ski de randonnée, randonnée pédestre, escalade, cascade de glace, hors piste, parapente, etc.
160	3,96%	FONTAINEBLEAU	Escalade et randonnée pédestre
94	2,33%	LA GRAVE	Alpinisme, randonnée pédestre, hors piste, cascade de glace, ski de randonnée, etc.
86	2,13%	SAINT-CHRISTOPHE -EN-OISANS	Alpinisme, randonnée pédestre, escalade, cascade de glace, hors piste, ski de randonnée, etc.
84	2,08%	PELVOUX	Alpinisme, ski de randonnée, escalade, etc.
62	1,53%	LE MONETIER-LES-BAINS	Escalade, ski de randonnée, alpinisme, randonnée pédestre, etc.
55	1,36%	LA PALUD-SUR-VERDON	Escalade, randonnée pédestre
49	1,21%	MONT-DORE	Randonnée pédestre, escalade, multi-activité, parapente
48	1,19%	MARSEILLE (Calanques)	Escalade et randonnée pédestre
46	1,14%	PRALOGNAN-LA-VANOISE	Alpinisme, randonnée pédestre, ski de randonnée, escalade, etc.
45	1,11%	SAINT-MARTIN-VESUBIE	randonnée pédestre, Alpinisme, ski de randonnée, etc.
43	1,06%	LA CHAPELLE-EN-VALGAUDEMAR	Alpinisme, randonnée pédestre, ski de randonnée, etc.
39	0,97%	GAVARNIE	randonnée pédestre, Alpinisme, ski de randonnée, escalade, cascade de glace, ski de randonnée, etc.
37	0,92%	PRESLES	Escalade
33	0,82%	LARUNS	Escalade, randonnée pédestre, alpinisme, etc.
33	0,82%	ARGELES-GAZOST	Randonnée pédestre, alpinisme, ski de randonnée, etc.
31	0,77%	CAUTERETS	Alpinisme, randonnée pédestre, ski de randonnée, etc.
30	0,74%	BUOUX (Lubéron)	escalade
28	0,69%	NEVACHE	Ski de randonnée, randonnée pédestre, etc.
27	0,67%	BESSANS	Alpinisme, ski de randonnée, multi-activité, etc.
27	0,67%	SIXT-FER-A-CHEVAL	Randonnée pédestre, etc.
26	0,64%	ABRIES	Randonnée pédestre, ski de randonnée
26	0,64%	CORTE (Corse)	Randonnée pédestre, etc.
25	0,62%	CHAMROUSSE	Ski de randonnée, randonnée pédestre, etc.
24	0,59%	LES HOUCHES	Alpinisme, randonnée pédestre, etc.
23	0,57%	MONS (Massif du Caroux)	Escalade, randonnée pédestre, etc.
23	0,57%	MODANE	randonnée pédestre, etc.
22	0,54%	ZONZA (Corse)	Escalade, etc.
22	0,54%	VAL-D'ISERE	Hors-piste, multi-activité, etc.
21	0,52%	LA CLUSAZ	Ski de randonnée, escalade, etc.
20	0,50%	LES VIGNEAUX	escalade, etc.
20	0,50%	ORGON	escalade
20	0,50%	HUEZ	Ski de randonnée, hors-piste
20	0,50%	BOURG-SAINT-MAURICE	hors-piste, multi-activité
20	0,50%	LES CONTAMINES-MONTJOIE	Alpinisme, ski de randonnée

(Source : B.D. « Alpidoc », traitements statistiques et cartographiques P. Mao, 2003)

2. 3. Vers une hiérarchisation des hauts lieux sportifs

Ces 35 hauts lieux représentent à eux seuls 1811 articles soit près de 45 % de tous les articles parus dans les revues de montagne et de randonnées entre 1979 et 1998. Seules 35 communes sont apparues plus de vingt fois dans ces revues.

Près de 11% des articles traitent de sites d'activités présents sur la commune de **Chamonix**. Lieu d'histoire, lieu porteur de mémoire¹, foyer d'innovation et émetteur des pratiques, lieu emblématique des activités de montagne, lieu idéal, etc. l'ensemble de ces facteurs participe à la primatie du Mont-Blanc face aux autres lieux d'activité. Ces 442 articles traitent principalement de l'alpinisme, même si toutes les autres activités de montagne (sans exception) y sont présentées. C'est le lieu de la multi-activité sportive par excellence.

Autre lieu d'histoire, **Fontainebleau** se positionne en deuxième position des lieux médiatisés, avec 160 articles. Bénéficiant de la proximité de l'agglomération parisienne, il sera considéré par les grimpeurs de la capitale comme la « meilleure école d'escalade de France » (Cf. opposition Nord-Sud, Parisien-Marseillais pour la définition de l'espace légitime)². Fontainebleau bénéficie d'une médiatisation plus de trois fois supérieure à son concurrent constitué par le massif des Calanques (48 articles et 9^{ème} position dans la hiérarchie des hauts lieux).

De la troisième à la sixième position sont représentés quatre espaces montagnards appartenant tous au **massif de l'Oisans - Cerces**. La Grave, Saint-Christophe-en-Oisans, Pelvoux (Ailefroide) et Monêtier-les-Bains réunissent plus de 8% du discours journalistique (soit 326 articles). Si Chamonix polarise le discours journalistique sur un espace réduit (les Houches – 24 articles, Les Contamines-Montjoie – 20 articles), toutes les communes constituant des « portes » d'accès au massif de l'Oisans – Cerces sont ici représentées (avec la Chapelle-en-Valgaudemar, Névache et les Vigneaux respectivement en 12^{ème}, 19^{ème} et 31^{ème} position). L'espace sportif de l'Oisans s'organise ainsi entre quatre pôles sportifs principaux et trois secondaires en diffusant l'information spatiale sur un plus large espace. Cette remarque appuierait l'existence d'une identité de l'alpinisme Dauphinois se répartissant sur différentes vallées unies par une communauté culturelle qui transcenderait les découpages institutionnels tant décriés par R. Canac, comme « tentative

¹ NORA P. (1997), Les lieux de mémoire, Coll. Quarto, Gallimard, Paris.

² Partie 2, Chapitre 2, processus d'appropriation des Gorges du Verdon, HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris, page 298.

de démembrement, au nom d'un petit intérêt des découpages arbitraires [...] au nom d'une géopolitique politicienne ou d'une géo-économie dont les attendus restent à vérifier »¹.

Il s'ensuit le Verdon des grimpeurs et randonneurs (55 articles) ; le Mont-Dore premier espace dans un massif ancien principalement tourné vers la randonnée et la multi-activité sportive ; les Calanques de Marseille mettant à l'honneur les grimpeurs phocéens, Pralognan et Saint-Martin-de-Vésubie élargissant cet espace médiatique aux massifs de la Vanoise et du Mercantour, etc.

Quelques éléments transversaux peuvent être mis en exergue à l'issue de ce classement des lieux à travers le discours journalistique.

Cette approche permet de proposer un indice de la **hiérarchisation des massifs dédiés à l'alpinisme**. Car comme le note P. Bourdeau², « ce constat relativement consensuel dans la communauté des alpinistes [le massif du Mont-Blanc devant celui de l'Oisans] est difficile à valider par une quelconque référence ou citation, car la hiérarchie entre les massifs de pratique de l'alpinisme est rarement explicitée autrement qu'en termes historiques ou symboliques ». A travers ces hauts lieux, il est possible de les classer par leur récurrence d'apparition. Le Mont-Blanc connaît une couverture médiatique de 486 articles, le massif Oisans Cerces de 427, ensuite se retrouvent presque à égalité mais à un rang inférieur les Pyrénées Centrales (136) et le massif de la Vanoise (125), puis enfin, le Mercantour avec seulement 45 articles. Certaines formes de régionalisme sportif, comme le Pyrénéisme par exemple, puisent peut-être leurs fondements dans ce sentiment de secondarité sur la scène française de l'alpinisme.

De nombreux hauts lieux ont eu une **place centrale dans l'histoire** des pratiques sportives de nature. Ils sont apparus à plusieurs reprises dans l'approche géo-historique proposée dans la Partie 2. Leur position de haut lieu (« spot ») à un certain moment de leur histoire (du processus d'appropriation singulier ayant permis leur distinction dans l'offre sportive nationale) leur confère ici aussi une inscription durable dans les imaginaires collectifs, leur permettant, soutenus par une médiatisation intense, de bénéficier d'une forme « de reprise d'héritage »³. La presse a ici un rôle moteur dans le processus de **patrimonialisation des lieux sportifs**. Chaque article venant quasi inmanquablement relater les actes et faits sportifs majeurs s'étant déroulés en ces lieux.

¹ Préface de R. Canac in BOURDEAU P. (1988), Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

² BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

³ MICOUD A. (1991), Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du CNRS, Paris.

Cette classification montre aussi la présence de lieux uniquement dédiés aux pratiques de l'escalade sportive (Presles, Buoux, Orgon par exemple) parallèlement à ceux tournés vers l'alpinisme classique et l'excursionnisme. Ce constat vient valider l'autonomisation totale de l'activité sur cette période (1978-1998) et sa capacité à produire, en marge des espaces montagnards et dans une temporalité très courte, ses propres hauts lieux.

De plus, la presse spécialisée participe à la communication externe des lieux sportifs. Diverses études menées auprès de pratiquants viennent réaffirmer le poids de ces médiateurs dans le choix des destinations sportives. Les conclusions de l'étude de fréquentation des sites d'escalade réalisée par le Parc Naturel Régional du Lubéron permettent de valider cette affirmation. « L'escalade à Buoux a suscité des dizaines d'articles dans la presse spécialisée ou quotidienne, en France mais aussi dans tous les pays d'Europe, aux Etats-Unis et au Japon (44% des grimpeurs français et 33% des étrangers déclaraient avoir découvert Buoux dans la presse spécialisée, le bouche-à-oreille étant intervenu dans la moitié des cas) »¹.

Conscient de l'importance de ces médiateurs, certains acteurs locaux utilisent même délibérément ces vecteurs d'information afin de réaliser une promotion active d'un lieu. A ce sujet, la commune d'Orpierre (Hautes-Alpes) est marquée par une démarche volontariste d'aménagement et d'équipement des sites sportifs, l'escalade ayant été perçue localement comme un vecteur de développement local. Pierre-Yves Bochaton² explique une partie de son succès par un travail promotionnel constant et une très bonne image de marque. « Orpierre a toujours établi de très bons rapports avec les journalistes des revues spécialisées en escalade : Alpirando, Montagnes Magazine, Vertical, High Magazine [...] Par le biais de leurs articles, plutôt élogieux, ces magazines ont assuré notre publicité (gratuite !) et développé notre image de marque. [Notons que dans cette démarche proportionnelle, les topo-guides sont associés à la presse spécialisée, illustrant la complémentarité des deux approches] La publication d'un topo guide, régulièrement réédité, à un prix modéré (45 Fr. en 1994) a largement contribué à la diffusion de l'information. Plus de 14 000 topo-guides ont été vendus depuis 1994. Un exemplaire a été envoyé gratuitement à 70 clubs d'escalade ».

¹ DUCARNIN H. (1999), Le développement local et l'escalade à Buoux in Le tourisme facteur de développement local, Coll. Débats, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 61 à 70.

² BOCHATON P.Y. (1996), L'escalade à Orpierre dans les Hautes-Alpes, Eléments de réflexion pour une approche économique, rapport d'étude, L'entreprise Verticale, Etoile.

A titre illustratif et de manière quelque peu spéculative, il est possible de proposer une évaluation chiffrée du coût, dans l'hypothèse où l'organisation gestionnaire du lieu financerait elle-même cette communication.

Un article représente en moyenne 8,5 pages¹, le coût d'une pleine page de publicité est approximativement de 1 500 euros² :

- soit pour Chamonix par exemple : 442 articles * 8,5 pages * 1500 euros = 5 635 500 euros ou 37 millions de francs de communication gratuite.

- pour la Palud-sur-Verdon³, commune ne possédant pas de budget de communication spécifique : 55 articles * 8,5 * 1 500 = 701 250 euros, près de 4 600 000 francs, ce qui représente approximativement 5 années de dépenses réelles de fonctionnement de la commune⁴.

Les hauts lieux bénéficient ainsi d'une **rente de situation** entretenue par les revues de la presse spécialisée. **Tous ces éléments concourent à les légitimer dans leur position primatale au sein de l'offre sportive nationale.**

Mais cette identification et sélectivité des hauts lieux reposent-elles sur différents référents culturels ? En d'autres mots, toutes les revues communiquent-elles sur les mêmes hauts lieux ?

L'analyse statistique (figure n°42) montre, entre les différentes revues investies dans ce champ, les mêmes oppositions que celles identifiées entre les lignes éditoriales, les lectorats respectifs et les formes ou types de pratiques valorisées. Comme pour le pratiquant (Cf. Chapitre précédent), la définition du haut lieu connaît des variations culturelles. Chaque revue a ainsi une lecture particulière de l'espace, sur-valorise certains lieux au détriment des autres.

¹ Suivant les périodes, les rédacteurs en chef et leurs équipes, les évolutions du format et de la ligne éditoriale, les articles ont un format variable.

En moyenne, il a été constaté en analysant 20 numéros de chaque magazine sur une période allant de 1980 à 2000 (un par an) que les articles de Montagne magazine variaient de 8 à 10 pages, de 5 à 9 dans Alpi-Rando et de 8 à 11 dans Vertical soit une moyenne approximative de 8,5 pages par article.

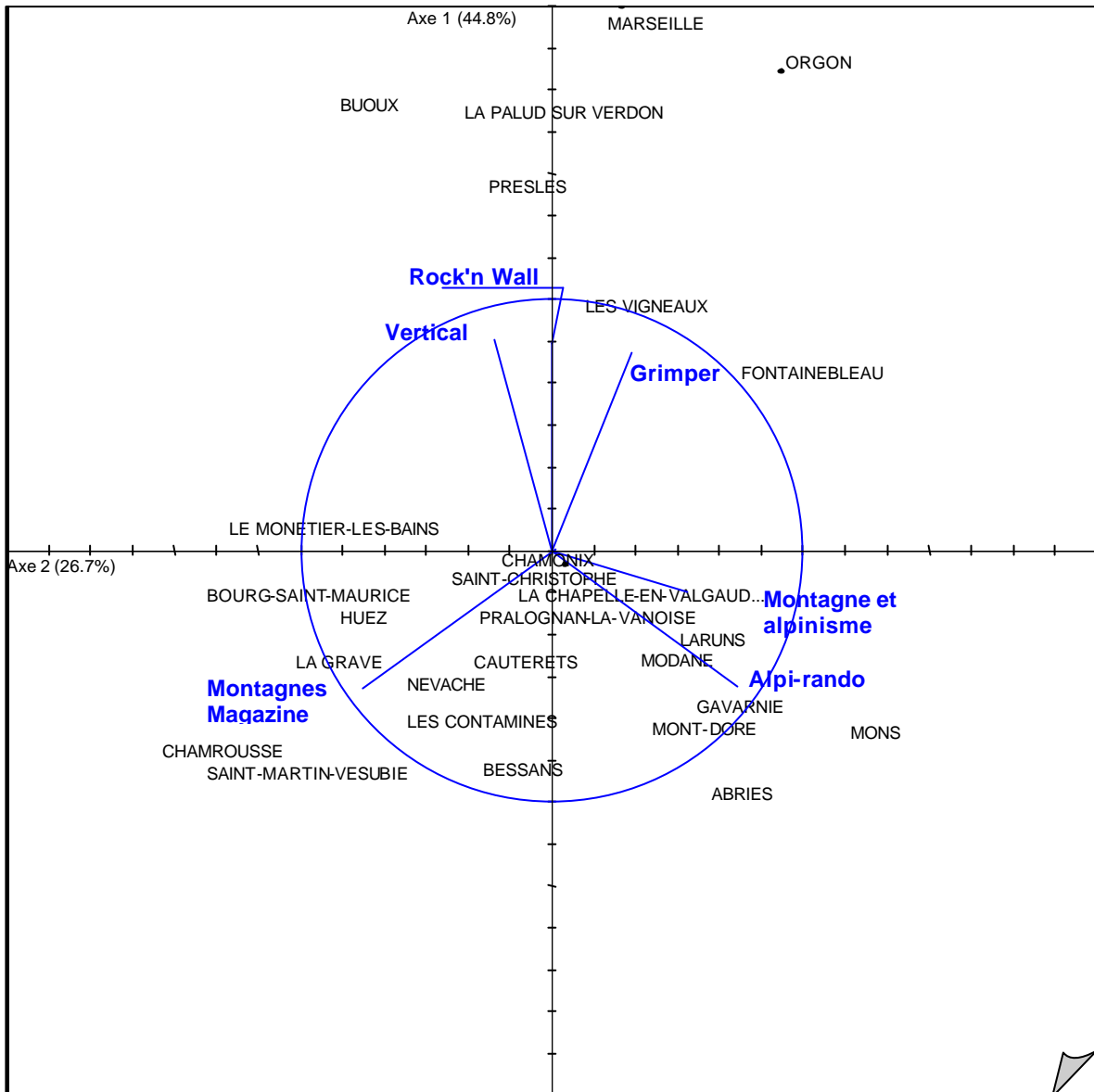
² Coût moyen constaté dans les revues étudiées pour une pleine page de publicité (Chiffre donné suite à des appels téléphoniques aux services publicités de ces différents organes de presse)

³ Rappelons que cette commune rurale a une population de 300 habitants en 1999.

⁴ Source : Direction Générale des Collectivités Territoriales - Dépense réelle de fonctionnement des communes de « - de 500 habitants » = 457 euros par habitant soit pour la Palud sur Verdon :

300 Hab. * 457 euros = 137 100 euros / par an de budget moyen de fonctionnement.

Figure 42 : Le choix des hauts lieux des pratiques sportives par la presse spécialisée de montagne



(Source : BD « Alpidoc », Traitement statistique : P. Mao, 2003)

Les hauts lieux de « La montagne et alpinisme », très proche « d'Alpi-Rando » sont Abriès, Mons (Massif du Caroux), Mont-Dore, Gavarnie, Laruns, Modane, la Chapelle-en-Valgaudemar, ensemble d'espaces traditionnels de la pratique montagnarde permettant des activités contemplatives et peu techniques. Ces espaces ont une image de stations familiales ou de tourisme diffus. En marge des grands flux touristiques et sportifs (sauf Gavarnie), ces espaces patrimoniaux permettent de « cultiver le corps comme l'esprit ».

Pour sa part, « Montagne magazine » a comme haut lieu Chamrousse, Saint-Martin de Vésubie, La Grave, Huez (L'Alpe-d'Huez), Névache, Bourg-Saint-Maurice (les Arcs), Les Contamines-Montjoie, Cauterets, Bessans, Le Monétier-les-Bains (Serre-Chevalier). Il s'agit majoritairement de grandes stations alpines, se donnant une image sportive aussi bien estivale qu'hivernale. Espaces touristiques par excellence, elles sont le plus à même de répondre aux attentes de multi-activités du lectorat autour des nouveaux loisirs sportifs de montagne. Tout en étant inscrits dans le mouvement (le lieu où il se passe quelque chose, là où se créent les modes, etc.) ces espaces répondent parfaitement à certaines représentations urbaines de l'espace montagnard privilégiant une recherche de la naturalité et du défi, mais dans un environnement sécurisé et médié.

Le dernier groupe (« Vertical », « Roc&Wall », et « Grimper ») traite plus particulièrement de lieux sportifs et quasi exclusivement réservés à l'escalade : Buoux, la Palud-sur-Verdon, Presles, Orgon, Les Calanques de Marseille, les Vigneaux. Ces lieux sont plus particulièrement tournés vers la performance et tous (hormis les Vigneaux, Hautes-Alpes) hors des espaces montagnards, ce qui marque une prise de distance des hédosportifs avec cet espace légitime des deux autres groupes.

Deux remarques complémentaires s'imposent. La première a trait à la position centrale de Chamonix. Il représente donc un **lieu simultanément et unanimement reconnu** par les différentes revues. Transcendant toutes les cultures présentes dans les activités de montagne et d'escalade, il peut ici encore être qualifié de « **lieu sportif total** ».

La seconde fait référence à la position de Fontainebleau à équidistance de la sphère cafiste et hédosportive (nord-est du plan factoriel – il s'oppose en cela totalement à Montagne Magazine). Ce lieu particulier est donc à l'interface de deux cultures (champ mis en avant par J. Corneloup, pouvant être illustré par les conflits sur le lieu entre la F.S.G.T. et le C.A.F.¹), mais semble pas ou peu connu et reconnu du troisième groupe (Montagne Magazine). Il est donc partiellement transculturel et n'atteint pas de fait la position centrale et primatale du lieu sportif total.

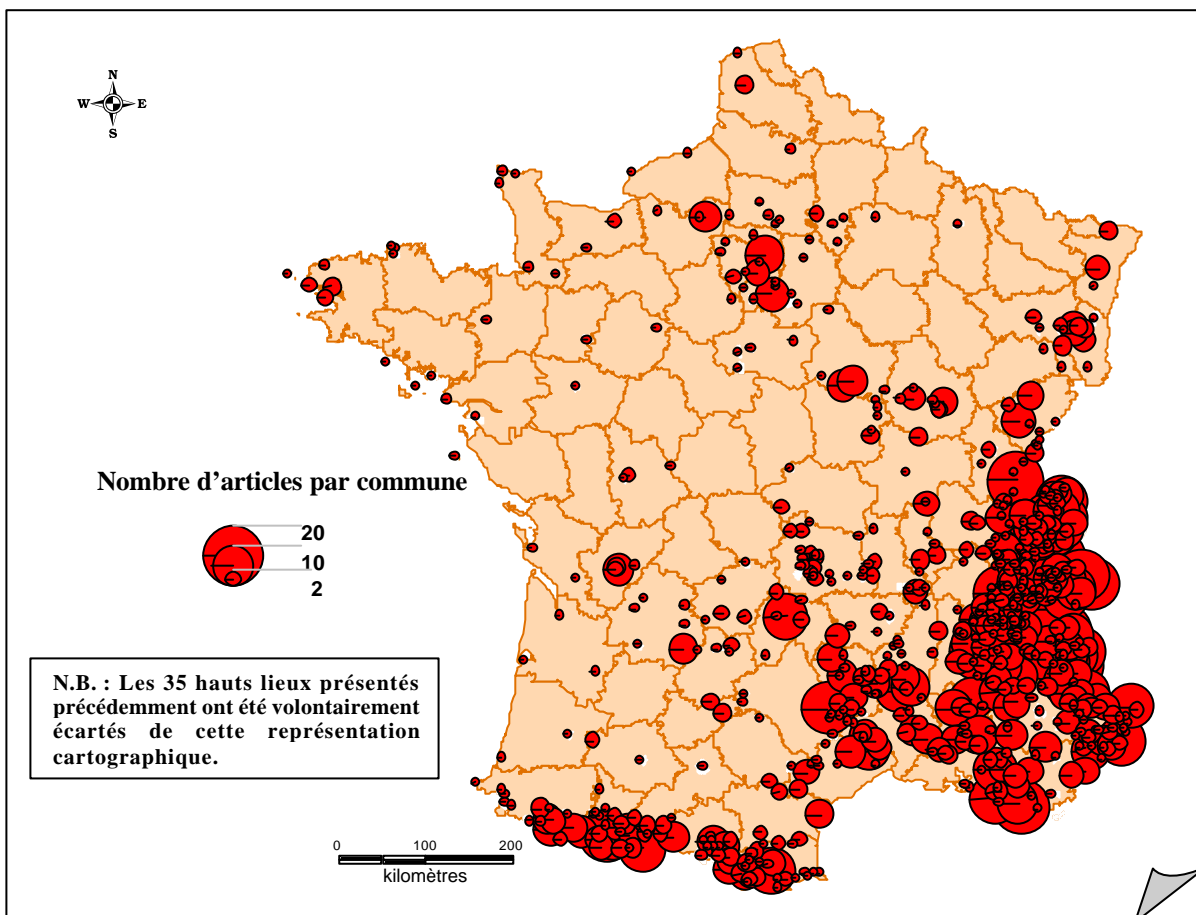
Chaque lieu posséderait donc une identité culturelle particulière. Il peut alors être fait l'hypothèse que ces vecteurs participent à construire le capital culturel situé des lieux sportifs. Cette mise en scène des lieux s'accompagne donc implicitement de leur mise en culture. A plus d'un titre, ces médiateurs influencent directement les représentations et comportements des pratiquants.

¹ Cf. analyse géo-historique, ère moderne II (Partie I, Chapitre 2)

2. 4. « Les hauts lieux... mais les autres ? »¹

A l'exception de ces hauts lieux, comment se diffuse le discours journalistique ? Ces hauts lieux n'existent, de fait, que par un processus de distinction des autres : les lieux communs, plus quelconques, habituels ou ordinaires, moins signifiants dans l'espace sportif.

Carte 41 : L'offre sportive nationale vue par la presse spécialisée de 1978 à 1998 (hors hauts lieux)

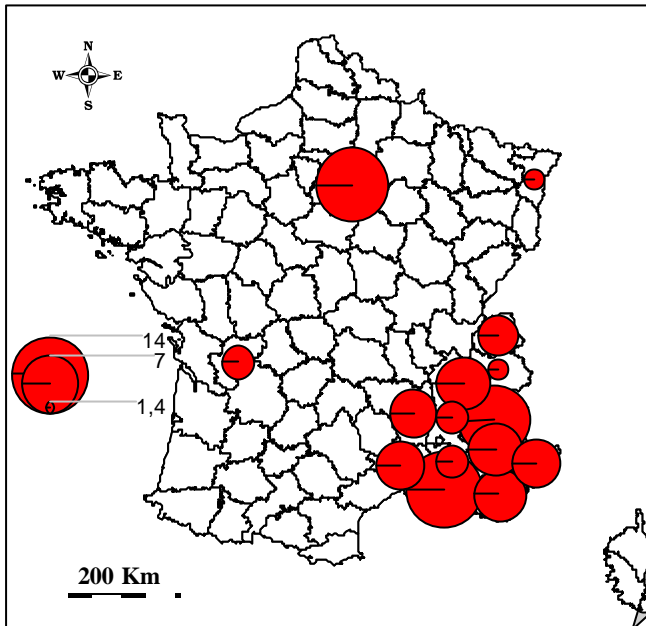


(Source : BD « Alpidoc », P. Mao, 2003)

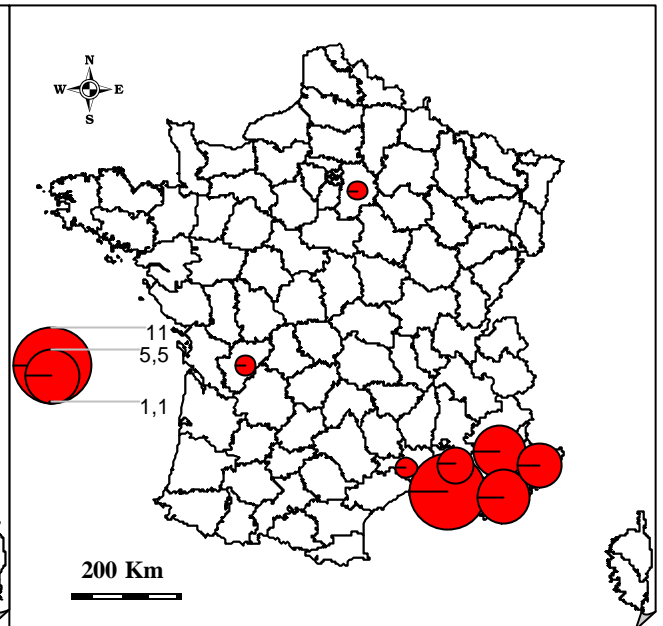
Les 55% des articles publiés dans la presse spécialisée hors des 35 hauts lieux présentés précédemment, connaissent cette fois-ci, une plus large diffusion dans l'espace sportif français. A l'image de la diffusion spatiale des sites de pratiques sportives de nature dans l'espace français (Partie III, Chapitre 1), les lieux médiatisés se concentrent principalement dans un large quart sud-est du territoire national. Alpes et Pré-Alpes, le sud du Massif Central, les Pyrénées concentrent le discours journalistique. Toutes les revues ont-elles une même représentation de cet espace sportif ?

¹ DE LA SOUDIERE M. (1991), Les hauts lieux... mais les autres in Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du CNRS, Paris, pages 17 à 31.

Carte 42 Répartition départementale des articles de la revue « Grimper »

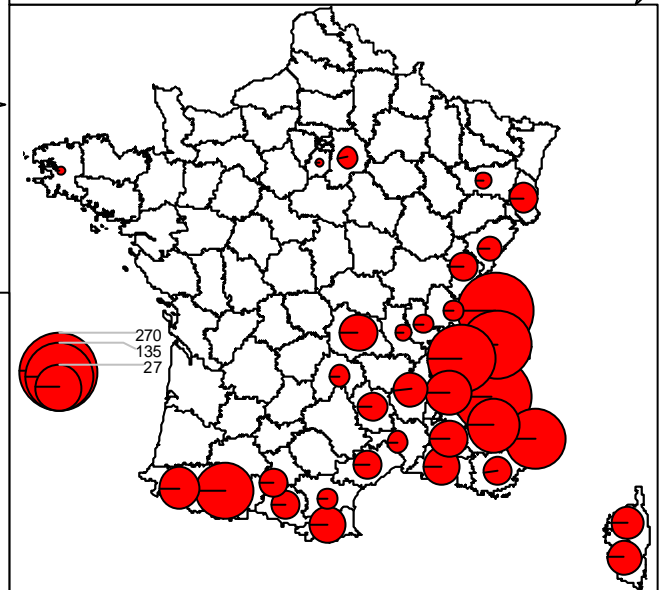
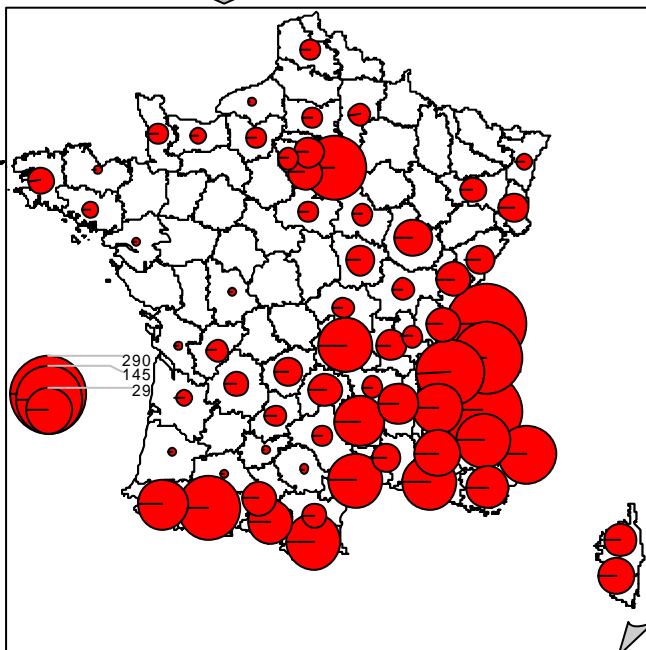


Carte 43 : Répartition départementale des articles de la revue « Rock & Wall »

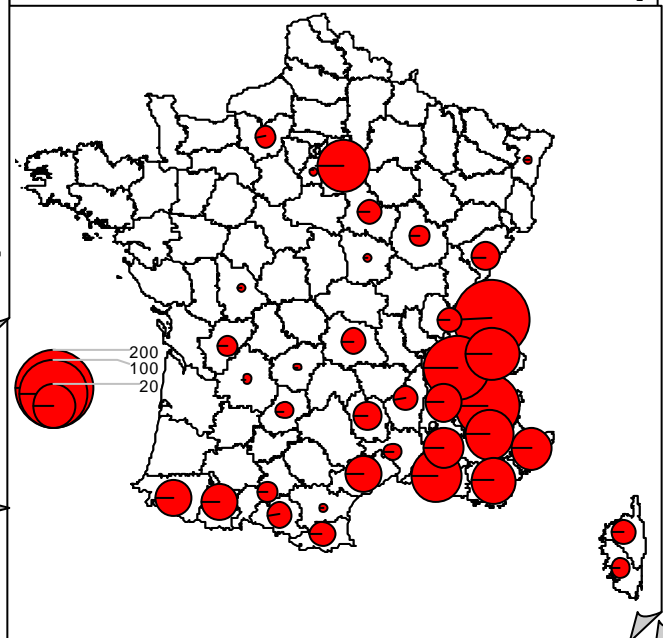


Carte 44 Répartition départementale des articles de la revue « Montagne Magazine »

Carte 45 Répartition départementale des articles de la revue Alpinisme et randonnée



Carte 46 Répartition départementale des articles de la revue « Vertical »



(Source : B.D. « Alpidoc », 1999 – traitements statistiques et cartographies, P. Mao, 2003)

Le corpus utilisé dans cette illustration est composé des 4040 articles de la base de données « Alpidoc » sur la période de 1978 à 1998. Notons que les deux revues Grimper et Rock & Wall créées respectivement en 1996 et 1997 représentent, du fait de leur apparition récente dans ce marché, un nombre d'articles beaucoup plus restreint que les trois autres périodiques. Deux échelles de ronds proportionnels ont donc été utilisées afin de rendre lisible ce rendu cartographique.

La répartition départementale des articles de la presse spécialisée de montagne montre cinq lectures très différentes du même espace d'activités sportives. Chaque style ou univers culturel que représentent les différentes revues illustre les différentes aires d'extension de cet espace.

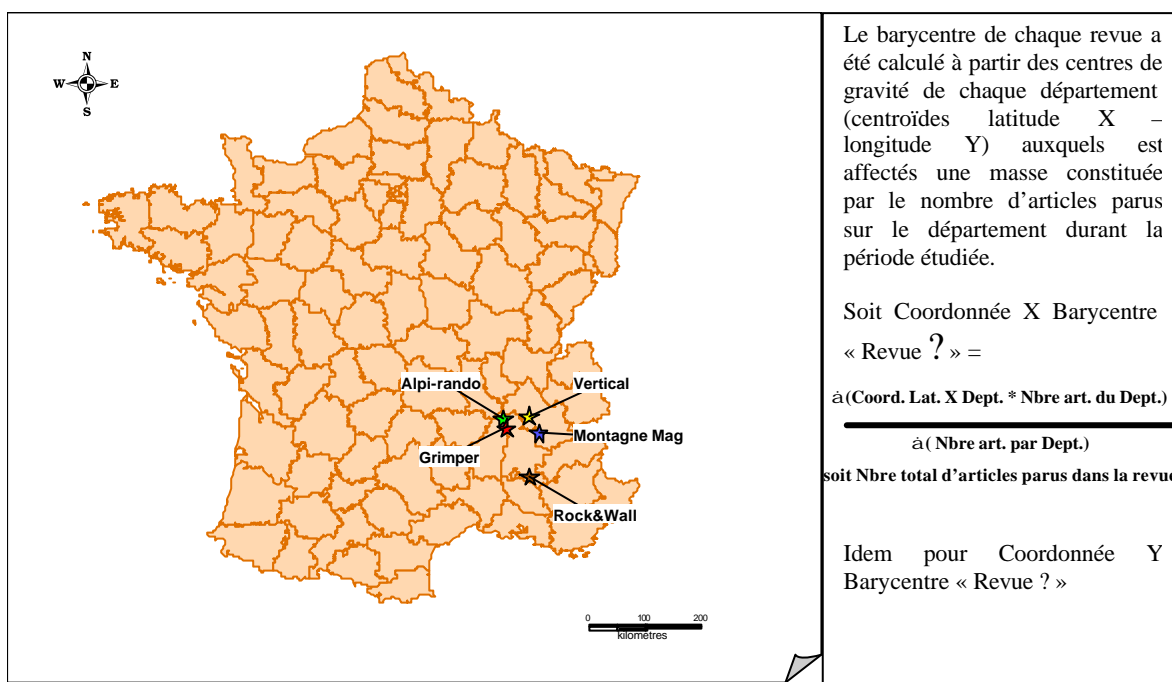
L'espace médiatique de l'escalade sportive (revue Grimper et Roc&Wall) se polarise principalement dans un « petit » quart sud-est du territoire national. Il se limite même, presque exclusivement, à la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour Roc&Wall. Pour sa part, la revue «Grimper» intègre la moitié Est de la Région Rhône-Alpes. Hors de cet espace, seul le département de la Seine et Marne (chaos de bloc de la forêt de Fontainebleau) bénéficie d'une conséquente couverture médiatique (plus marquée chez Grimper dont le siège de la revue est localisé à Paris).

Il est, dès lors possible de démontrer, malgré la très large diffusion spatiale du phénomène escalade sportive en France (présentée Partie III, Chapitre 1), sa très forte régionalisation médiatique. Notons que cette sélectivité entretient de nombreuses parentés avec la définition du lieu idéal chez le pratiquant (chapitre 1).

Les revues plus « généralistes » connaissent une plus large diffusion du discours journalistique. Montagne Magazine et Vertical ont une lecture quasi-similaire de l'espace sportif. Elles concentrent leur attention sur la chaîne alpine, les lieux sportifs à l'est de la vallée du Rhône. Seul, « Alpinisme et Randonnée » (Alpi-Rando) se démarque par la publication de nombreux articles traitant de lieux hors des espaces montagnards ou pré-alpins. Près de 75% des départements français bénéficient d'une couverture médiatique.

Cette analyse tendrait à montrer que plus le public s'inscrit dans un style de pratique restreint, moins la diffusion spatiale de l'information topographique est importante. La ligne éditoriale de la revue, s'inscrivant de fait dans une « vision du monde », concourt donc à délimiter les espaces vécus et perçus par l'individu en définissant les aires d'extension du champ d'action de chaque culture. De plus, cette relecture de l'espace par la presse spécialisée tend à favoriser les espaces proches des hauts lieux et ainsi à accentuer leur exemplarité (par distinction avec les lieux limitrophes).

Carte 47 : Centre de gravité des revues spécialisées dans les sports de montagne et de randonnée entre 1978 et 1998



(Source : BD « Alpidoc », P. Mao, 2003)

Les centres de gravité des revues sont tous localisés dans la Région Rhône-Alpes. Cette concentration des barycentres peut-être associée à plusieurs facteurs. Tout d’abord la primauté de Chamonix et son caractère de « lieu total » attire très logiquement le centre de gravité des revues vers les Alpes du Nord.

La proximité des sièges sociaux des revues (Vertical, Roc&Wall, Montagne Magazine à Grenoble) doit parallèlement influencer le traitement privilégié des espaces de proximité pour les journalistes (pour ceux-ci, la distance-coût ou temps, prenant peut-être le pas sur la distance psycho-culturelle des pratiquants). Cette analyse peut-être appuyée par le fait, que dans ce champ médiatique particulier, les acteurs constituent des réseaux sociaux groupusculaires (faible nombre de journalistes, photographes, experts, etc.).

Mais parallèlement à ces facteurs, l’espace fonctionnel a aussi un rôle sous-jacent. La Région Rhône-Alpes¹ bénéficie d’une offre de lieux de pratiques sportives de nature, positionnée au premier rang pour de nombreuses activités. Elle permet ainsi une large diffusion de l’information topographique sur une large partie Est de son territoire (Cf. carte n°41, présentée précédemment). L’offre rhône-alpine étant importante, elle permet d’éviter

¹ MAO P. (2002) (sous la direction de), L’observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

des redondances dans la couverture médiatique des lieux, et ainsi une large diffusion infra-régionale du discours journalistique.

Tableau 27 : Place de la Région Rhône-Alpes dans l'offre sportive nationale

Pratiques	Place de la Région Rhône-Alpes dans l'offre nationale	Nombre de lieux de pratiques dans la Région Rhône-Alpes	Part en % de l'offre Rhône-alpine par rapport à l'offre nationale
Escalade	1^{er} rang	492	25%
Via ferrata	1^{er} rang	34	60%
Canyonisme	2 ^{er} rang	168	33%
Alpinisme	1^{er} rang	260	N.R.
Spéléologie	1^{er} rang	541	30%

(Source : P. Mao, 2002¹)

De plus, le positionnement des revues dans un champ économique influe aussi sur leur traitement privilégié des lieux à proximité immédiate de la demande potentielle. Pour ces activités, Rhône-Alpes connaît une population fédérée très importante. Elle se classe même, au premier rang à l'échelle nationale, pour de nombreuses fédérations (Club Alpin Français, F.F. de la Montagne et de l'Escalade ou encore la F.F. de Spéléologie par exemple).

Tableau 28 : Place de la Région Rhône-Alpes dans la demande sportive fédérée nationale

Fédérations	Nombre d'adhérents dans la Région Rhône-Alpes	Taux de pénétration pour 1000 habitants dans la Région Rhône-Alpes	Place de la Région Rhône-Alpes dans les populations fédérées à l'échelle nationale
Club Alpin Français	39 963	7 pour 1000 Hab.	1^{er} rang
F.F. de la Montagne et de l'Escalade	10 022	1,7 pour 1000 Hab.	1^{er} rang
F.F. de Spéléologie	1 195	0,2 pour 1000 Hab.	1^{er} rang

(Source : P. Mao, 2002²)

De nombreuses logiques interfèrent dans le traitement par la presse spécialisée des lieux sportifs. Il est ici vain d'en estimer le poids relatif. Pourtant, en influençant les trajectoires individuelles, elles participent à la régionalisation du fait sportif de nature et à accentuer la valeur symbolique de certains espaces et lieux au détriment des autres.

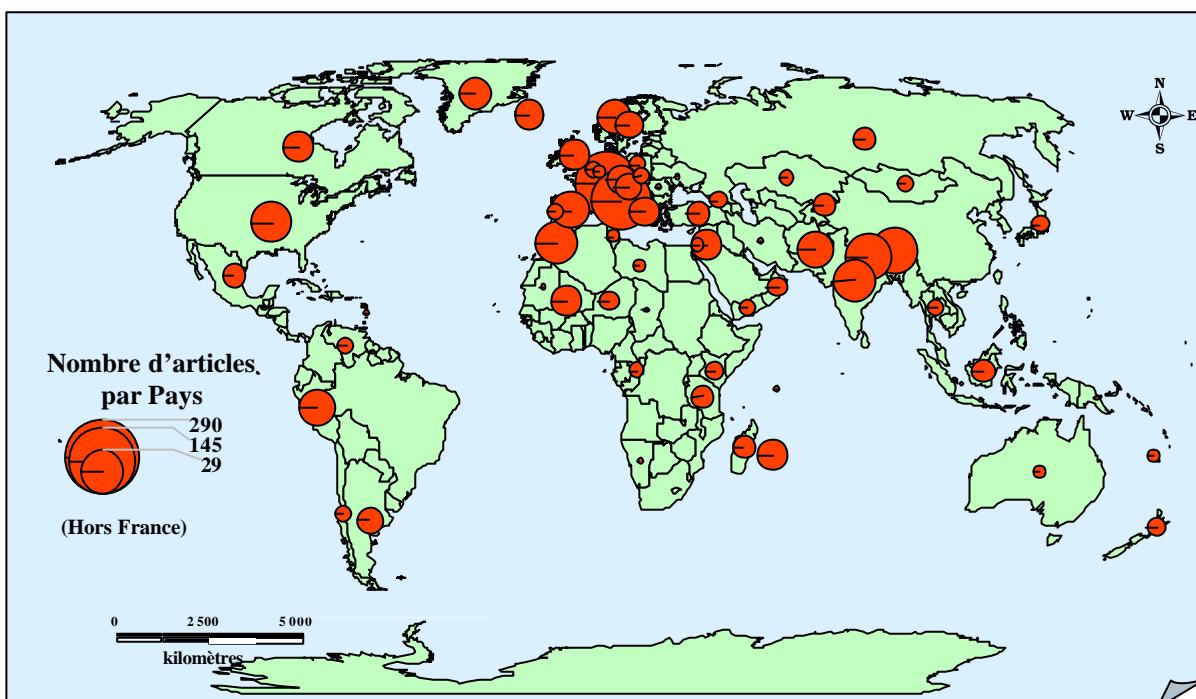
¹ MAO P. (2002) (sous la direction de), L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

² MAO P. (2002) (sous la direction de), Op. Cit.

2. 5. L'espace monde des sports de nature vu par la presse spécialisée de montagne

Avant de conclure sur les territorialités sportives et les vecteurs d'information topographiques, un changement d'échelle permet d'appréhender la vision de l'espace sportif à l'échelle mondiale des grimpeurs et alpinistes français, perçue à travers les revues de la presse spécialisée de montagne.

Carte 48 : L'espace monde de l'escalade et de l'alpinisme vu par la presse spécialisée française de 1978 à 1998



(Source : BD « Alpidoc », P. Mao, 2003)

Là encore, de multiples logiques sont actives dans la sélectivité des destinations touristiques et sportives par la presse spécialisée.

Une vision « Eurocentrée » du monde tout d'abord, avec une large couverture médiatique des espaces alpins des pays européens frontaliers. La Suisse et l'Italie sont de très loin les pays les plus médiatisés avec respectivement 289 et 201 articles.

Le seul espace pouvant rivaliser avec la primatie de l'espace sportif européen est la chaîne de montagne de l'Himalaya. La Chine (ou plus exactement le Tibet), le Népal, le Pakistan et l'Inde rassemblent à eux quatre, 208 articles. La proximité des 4000 des Alpes

se trouve concurrencée par la valeur symbolique des « 8000 » himalayens (là où se trouve l'élite, où se construit l'alpinisme moderne, les réalisations contemporaines les plus significatives –ou signifiantes dans le champ alpin-, là où il reste quelques derniers problèmes à résoudre et où les drames humains les plus marquants ou spectaculaires se déroulent, etc.). Ce nouveau facteur vient immanquablement accentuer le caractère mythique de cet espace.

Dans une position intermédiaire, les « 5000 » - « 6000 mètres » des Andes (point culminant l'Aconcagua 6960 mètres en Argentine) sont moins médiatisés et bénéficient donc d'une reconnaissance collective secondaire. Cette sous-représentation est appuyée par un facteur géopolitique issu d'une image d'instabilité de certaines de ces nations.

Au-delà des structures sportives et socioculturelles *stricto sensu*, les mêmes logiques que celles organisant le tourisme international sont ici présentes.

Tableau 29 : Destinations touristiques et médiatisation sportive dans le monde

Pays	Médiatisation des espaces sportifs	Destination des Français à l'étranger en 2001
Italie	2 ^{ème} rang	2 ^{ème} rang
Maroc	6 ^{ème} rang	8 ^{ème} rang
Etats-Unis	7 ^{ème} rang	7 ^{ème} rang
Espagne	10 ^{ème} rang	1 ^{er} rang
Royaume - Uni	13 ^{ème} rang	4 ^{ème} rang
Grèce	16 ^{ème} rang	10 ^{ème} rang

(Observatoire National du Tourisme, SOFRES – enquête « Suivi des Déplacements Touristiques des Français – 2001, B. D. « Alpidoc », P. Mao, 2003)

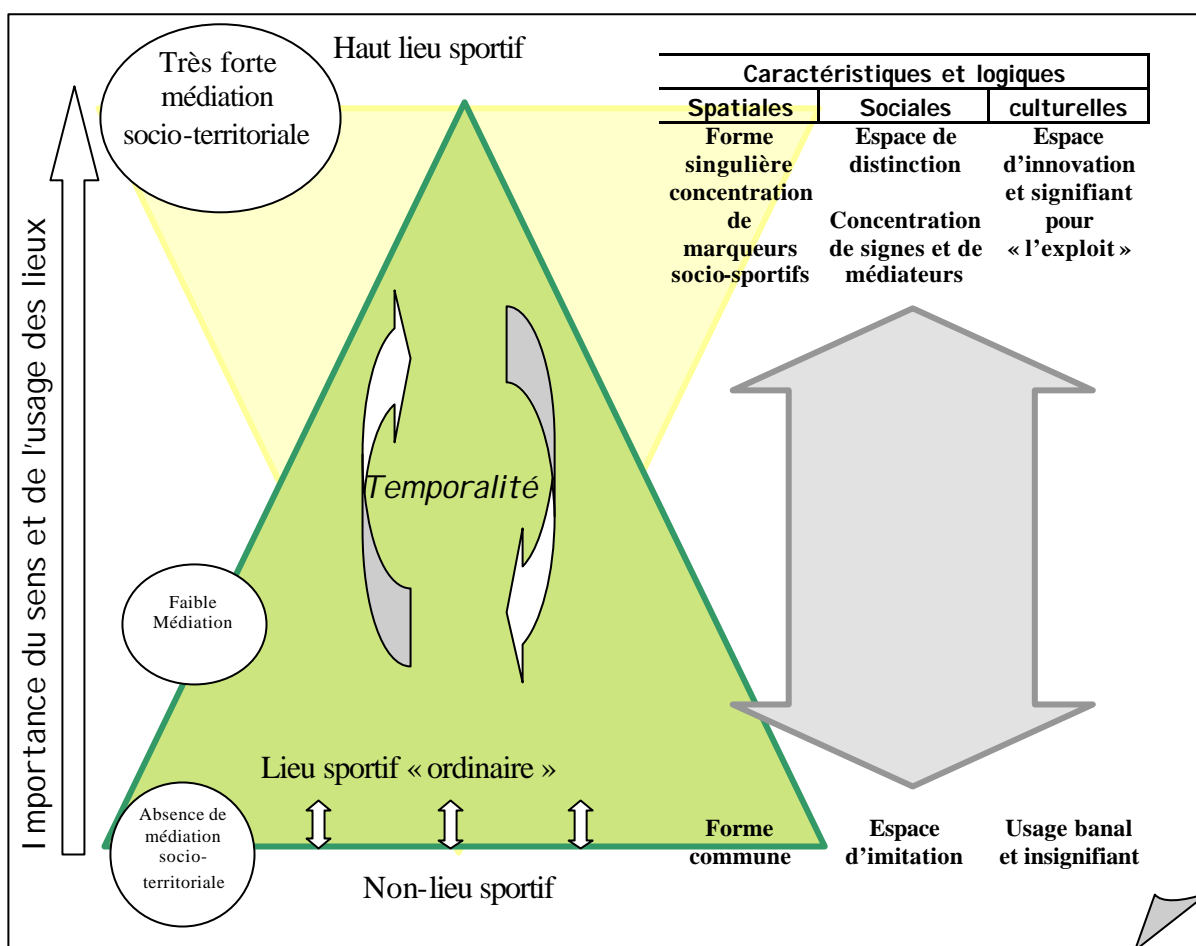
Ainsi, hors des grands espaces traditionnels des pratiques de montagne, la médiatisation sportive des pays étrangers entretient de nombreuses similitudes avec les grandes destinations touristiques traditionnelles des français. Donc seule l'épaisseur symbolique d'un lieu permet sa sur-représentation dans le discours journalistique, venant là encore accentuer son caractère mythique.

Cette représentation est très proche de celle des destinations sportives issues de l'enquête présentée au chapitre précédent. Une partie des « territorialités Mondes » trouverait ses fondements dans cette sélectivité du regard journalistique. Il peut être fait l'hypothèse que plus la distance euclidienne augmente, plus l'individu a besoin de ces médiateurs pour stimuler et guider son déplacement en un lieu.

Ainsi, il existe donc une importante distorsion entre l'espace vécu par les pratiquants et l'espace potentiel d'action représenté par l'offre sportive globale à l'échelle nationale (Cf. Partie III). Cette sélectivité des lieux sportifs trouve pour partie ses fondements dans la détermination socioculturelle non seulement des pratiques légitimes mais aussi des lieux où doit se dérouler l'action.

Il s'opère alors une hiérarchisation des lieux sportifs des plus communs aux plus exemplaires où se croisent et interfèrent des caractéristiques et logiques aussi bien spatiales, que sociales ou culturelles.

Figure 43 : La pyramide socio-spatiale et culturelle des espaces sportifs de nature



(Source : P. Mao, 2003)

Les hauts lieux n'existent que par un processus de distinction par rapport aux autres. S'ils dominent, ils sont peu nombreux et ont une place centrale dans l'organisation de l'espace sportif.

Cette approche d'une hiérarchisation des lieux permet aussi de revenir sur la dualité et les oppositions entre les lieux par appropriation (forme classique de la construction de

l'objet géographique sportif) et les lieux sportifs par destination (activités banales ou spécifiques¹ – lieux commerciaux, parcs à thèmes, équipements répondant à différents niveaux d'artificialisation). Cette différenciation a été démontrée comme structurante dans la conclusion du Chapitre 1 de la Partie III.

La première opposition est d'ordre spatial. D'une forme commune et banale, certains lieux se démarquent par une concentration singulière de marqueurs socio-territoriaux illustrant le fort degré d'appropriation d'un ou de divers groupes sportifs sur ces portions d'espaces (nous revenons là au processus d'appropriation d'un lieu par les pratiquants). Plus cette histoire est chargée de symboles (conflits éthiques, exploits, innovations faisant référence à la dimension socioculturelle de lieu), plus « l'esprit du lieu »² est prégnant ; ainsi, un lieu sans mémoire et sans usage, qu'elle que soit l'espace support reste insignifiant dans l'espace sportif.

Les lieux par destination tendent à remédier à cette absence de marqueurs (et d'histoire), par des formes et cadres spatiaux plus théâtralisés (unité de temps d'espace et d'action) leur offrant une forte lisibilité dans l'espace d'action potentielle (soutenue par une démarche promotionnelle et marketing venant se substituer aux médiateurs socio-sportifs traditionnels).

La deuxième logique est sociale. D'un espace d'imitation, le haut lieu devient un espace distinctif où les pratiques spatiales (les usages) prennent sens. Ce phénomène est relayé par de nombreux médiateurs, qui viennent appuyer et justifier le caractère d'exemplarité de la pratique en ce lieu. « Les images publicitaires baignent les produits, renforcent les mythes et par-là même la demande sociale »³. En se confrontant à ces mythes, l'individu se positionne et redéfinit ses repères au sein de la société.

Face à l'absence (*a priori*) de processus distinctif pour une pratique au sein des lieux sportifs par destination, une multitude de démarches marketing tendent à redonner sens et à permettre à l'individu d'en retirer un profit symbolique : le certificat de pratique en un lieu (*j'ai été*), des photos ou films (*j'ai fait*), ou encore l'énonciation des particularismes du lieu (la via ferrata la plus longue de..., le Parcours Acrobatique en Forêt le plus difficile, le stade d'eau vive des Jeux Olympiques – *je me suis confronté à*). Ces analyses (logiques spatiales et sociales) viennent réaffirmer la distanciation entre ces deux formes de lieux (par appropriation et par destination) et les logiques sous-jacentes à leur édification. La troisième dimension du lieu sportif (culturelle) est, de plus, absente de ces

¹ Cf. Partie III, Chapitre 1

² BRUNET R. (1997), Champs et contrechamps, Raisons de géographe, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 70 à 72.

³ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse d'Etat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau, page 19.

lieux par destination. En règle générale, le pratiquant client, simple consommateur d'une prestation de services ne peut, en temps que tel, être apparenté à une culture ou style sportif (*stricto sensu*). Il est d'ailleurs absent de l'espace socioculturel des sports de nature. De plus, si ces lieux bénéficient d'une certaine fréquentation (signe de leur capacité à rassembler), il leur est difficile de bénéficier d'une épaisseur symbolique, gage de leur positionnement au sommet de la hiérarchisation des lieux sportifs.

Ceci vient réaffirmer les oppositions entre ces deux mondes et valider d'un point de vue socio-spatial le caractère structurant de cette dichotomie dans le champ sportif de nature contemporain (espaces ludo-touristico-sportifs s'opposant aux espaces sportifs par appropriation).

Enfin, la dernière opposition fait référence à des logiques plus culturelles et sportives. Si le haut lieu permet une distinction sociale du pratiquant (espace des positions sociales) l'autre dimension, corollaire à celle-ci, est de le positionner au sein d'une culture, d'un style ou d'une communauté. Le haut lieu donne sens à l'exploit et à l'innovation. Il devient l'espace légitime et consacré, non pas pour toutes les cultures, mais pour un style (ou des styles) sportifs particuliers. Chaque univers culturel a une lecture particulière de l'espace sportif, ce qui permettrait de valider l'hypothèse de l'existence « d'un capital culturel » du lieu sportif.

Seul le « haut lieu sportif total » peut s'affranchir de ces oppositions culturelles, en étant identifié et identifiable par tous. Il devient un lieu d'échanges et de confrontations entre styles et participe indéniablement aux dynamiques internes au champ socioculturel des pratiques sportives (processus d'enculturation ou d'acculturation des pratiquants).

Chamonix offre un exemple particulièrement prégnant de cette capacité d'un lieu à transcender tous les imaginaires et représentations. Son capital symbolique se fonde partiellement sur son caractère polygénique : il est à la fois le lieu de découverte de la montagne, de l'excursionnisme, de naissance de l'alpinisme ; pratiques à partir desquelles vont, par diverses filiations, apparaître l'ensemble des autres activités.

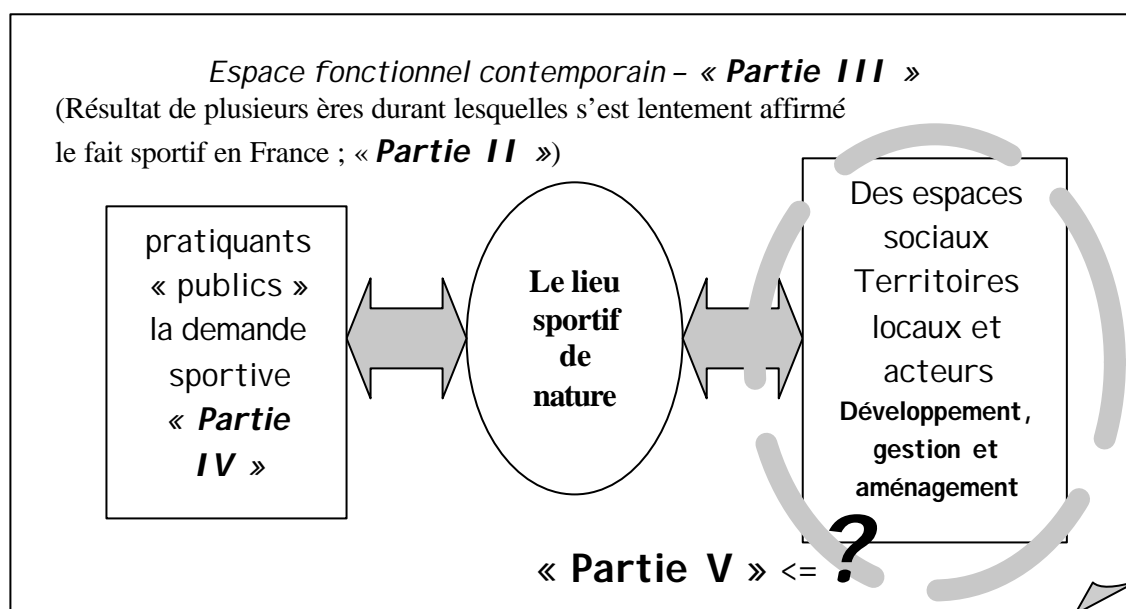
Il reste donc un (le) lieu central, incontournable et incontournable dans les imaginaires collectifs, où tout pratiquant voulant s'affirmer au sein d'une culture (parcours initiatique), mais aussi face à l'ensemble des autres styles, se doit d'être allé.

Il condense ainsi de nombreuses caractéristiques du haut lieu : lieu de mémoire ou d'histoire (là où tout a commencé et où l'histoire s'est construite), théâtre de l'héroïsme et des pratiques signifiantes, espace de distinction et d'excellence, espace mythique et attribut des activités de montagne et de randonnées, lieu haut à proximité du ciel (toit de l'Europe, à partir duquel tout s'est diffusé), etc. les qualificatifs sont nombreux et participent conjointement à le positionner comme **le haut lieu des hauts lieux** au sein de l'espace sportif de nature en France (et bien au-delà des frontières).

L'action concomitante de ces différentes logiques permet l'imbrication de deux pyramides (Cf. figure n°43 précédente). Une multitude de logiques et structures concourent à maintenir et soutenir la position primatale des hauts lieux. En bas de la pyramide, une multitude de lieux aux caractères plus communs et ordinaires se hiérarchisent et organisent l'espace sportif.

A l'inverse, ce ré-agencement, cette « architecture des significations »¹ en influençant les représentations et symbolisations des lieux, concentre les usages et la fréquentation sur un faible nombre d'espaces distingués. Ainsi, malgré la grande diffusion du fait sportif dans l'espace français, peu nombreux sont les lieux élus. Ce constat vient corroborer l'approche typologique de l'espace méditerranéen montrant un nombre restreint de systèmes locaux bénéficiant d'une forte intensité touristique-sportive.

Figure 44 : Les quatre dimensions du lieu sportif de nature



(P. Mao, 2003)

Il reste une dernière dimension du lieu, qui jusque là, n'a été que très partiellement abordée. L'analyse des pratiques accommodatrices des pratiquants occulte souvent l'existence d'un espace social constitué d'acteurs, pour qui le lieu représente un espace de vie, un territoire de quotidien ou de projet.

¹ VILLENEUVE P. (1992), Le Canada, une géographie inachevée in Géographie Universelle, Co-Ed. Reclus – Hachette, Paris, pages 232 à 266.

**Cinquième partie : Formes de
développement des lieux de
pratiques sportives de nature**

Le dernier regard porté sur le lieu de pratiques sportives de nature s'intéresse aux formes de développement et aux processus de construction territoriale à l'œuvre dans ces espaces. L'objectif de ce travail est d'offrir une nouvelle grille de lecture des systèmes touristico-sportifs locaux. Avant d'explicitier les fondements de cette démarche, il est opportun de la positionner face aux autres approches socio-spatiales du développement.

En sciences sociales, le développement reste une notion ambiguë¹. Pour G. Allaire, c'est « un terme difficile à manier, car il renvoie, à des théories explicatives comme à des normatives, à des politiques publiques comme à des mouvements sociaux et à des problématiques sociales »². Par son caractère composite³, cette notion est utilisée dans différentes thématiques de la géographie contemporaine : géographie économique, géographie appliquée ou sciences des territoires, géographie du développement, aménagement du territoire, géographie rurale, etc.

Au sein de ces différents courants, trois types d'approches de la question du développement peuvent être distingués.

La première approche fait référence aux thématiques de **l'économie régionale et spatiale**. Elle consiste, à une échelle souvent infra-nationale, en une évaluation « ex-post » du développement. Elle s'intéresse principalement au développement économique régional, à la localisation des activités productives, aux interactions spatiales, à l'organisation économique de l'espace ou encore aux systèmes urbains⁴. Toutes ces thématiques sont représentées dans la géographie économique et l'analyse spatiale. Elles permettent de distinguer les notions de développement et de croissance. Pour P. Georges, « alors que la croissance caractérise simplement l'augmentation des dimensions économiques (indice de production), le développement désigne des processus tendant à la fois à la diffusion harmonieuse des effets de la croissance dans la société entière et à l'acquisition d'une autonomie de croissance. Il implique des transformations qualitatives et des modifications des structures sociales et économiques »⁵. Ces approches se donnent

¹ N'est abordée ici que la question du développement des territoires ruraux et montagnards, celle des rapports Nord-Sud, pays développés et sous-développés, etc. étant trop éloignée du champ de ce présent travail.

² ALLAIRE G. (1989), Le développement rural et la politique agricole en transition : quel paradigme alternatif au productivisme ? in De l'espace pour le local, Revue Internationale d'Action Communautaire, n°22-62, Montréal, page 162.

³ Expression utilisée par GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble – Mirabel, page 238.

⁴ COFFEY W. (1995), Géographie, économie, sciences régionales in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 141 à 157.

⁵ GEORGE P. (1970), Dictionnaire de la géographie, Presses Universitaires de France, Paris, page 136.

principalement pour objectif d'offrir des outils et méthodes afin d'accompagner les mutations et recompositions de l'espace régional dans une perspective d'aménagement du territoire.

Une seconde approche pose les bases et les modalités de mise en œuvre d'un « nouveau » développement. Elle ouvre une perspective politique sur la notion et induit des questionnements liés à la gouvernance locale, aux échelles d'intervention, à l'éthique et à la viabilité tant sociale que spatiale du phénomène. « Doctrine », « religion », « paradigmes », « croyance », « réalité virtuelle » ou « quête d'un idéal », sont quelques expressions utilisées par G. Rist¹ pour traiter du sujet. S'inspirant souvent des sciences politiques, de nombreux chercheurs se sont intéressés aux conditions d'un **développement local** durant les décennies 1970 et 1980 puis **durable ou territorial** depuis une quinzaine d'années. E. Grasset², en proposant une synthèse bibliographique de diverses définitions données à ces notions, montre comment l'évolution des qualificatifs apposés au développement s'accompagne d'un changement de paradigme [d'une approche productiviste à une perspective patrimoniale] et d'une redéfinition des relations et de la place du local face au global [dialectique et tension entre l'échelle « micro » et « macro »].

Ces diverses recherches ont trouvé dans la problématique touristique des terrains d'expérimentation féconds. Ainsi, tous les qualificatifs associés au développement ont été adaptés et étudiés dans la sphère du tourisme. Celui-ci est devenu vecteur de développement local³, puis durable au milieu des années 1990. En 1995, l'Organisation Mondiale du Tourisme (O.M.T.) signe une charte du Tourisme durable⁴ et émet des recommandations à l'attention des gestionnaires de la filière afin qu'ils intègrent ces principes dans la gestion de leurs territoires⁵. L'A.F.I.T. proposera ultérieurement une grille d'évaluation de la durabilité des espaces touristiques⁶, etc.

Sans aucunement remettre en cause l'intérêt de ces démarches [certaines pistes de réflexions pour la mise en œuvre d'un développement territorial s'appuyant sur les pratiques sportives de nature seront proposées en conclusion de ce chapitre et divers de nos

¹ RIST G. (1996), Le développement, Histoire d'une croyance occidentale, Coll. Références inédites, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.

² GRASSET E. (1999), Op. Cit.

³ Voir une synthèse récente sur la question, rassemblant diverses contributions riches en éléments bibliographiques BENSAHEL L., DONSIMONI M. (1999), Le tourisme, facteur de développement local, Coll. « Débats », Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

⁴ Charte du tourisme durable, signée lors de la conférence mondiale du Tourisme durable, Lanzarote, îles Canaries, Espagne, les 27 et 28 avril 1995.

⁵ O.M.T. (1993), Sustainable tourism development : Guide for local planners, Organisation Mondiale du Tourisme, Madrid.

⁶ MARETTE C., TEYSSANDIER JP., PERRET J. (2001), Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises, Les Cahiers de l'AFIT, Paris.

travaux se sont inscrits dans les deux premières approches précitées¹], ce travail s'intéressera à une troisième piste ou lecture du développement. Le propos est ici de rendre compte de la diversité des **formes de développement** observées localement. Les chapitres précédents ont montré qu'il existe une grande variété de formes de lieu et une forte discontinuité spatiale dans les systèmes sportifs et touristiques locaux (Conclusion de la Partie III). Ainsi, l'objet de ce travail est de comprendre de manière endogène comment fonctionnent ces diverses entités territoriales et les dynamiques qui les animent. La dénomination de « forme » est ici utilisée pour indiquer que le développement est perçu comme la résultante « instable » des diverses logiques d'action et projets de territoire des acteurs, aussi bien endogènes qu'exogènes intervenant dans l'organisation du lieu sportif de nature. Le développement peut ainsi renvoyer à la notion de changement décrite par M. Crozier et E. Friedberg : celui-ci « n'est ni une étape logique d'un développement humain inéluctable, ni l'imposition d'un modèle d'organisation social meilleur parce que plus rationnel, ni même le résultat naturel des luttes entre les hommes et de leurs rapports de force. Il est d'abord la transformation d'un système d'action »².

Cette analyse s'inspire de différents travaux. Les premiers concernent des démarches pouvant être qualifiées de géo-historiques. Des auteurs comme M. Chadeaud³ ou M. Marié⁴ ont montré dans les Pyrénées ou le Var, que la mise en tourisme des lieux résulte d'un lent processus historique au cours duquel intervient un grand nombre d'acteurs déployant des stratégies souvent divergentes. « l'espace a besoin de l'épaisseur du temps, de répétitions silencieuses, de maturations lentes pour devenir territoire »⁵. Ce processus fait référence à une construction collective dont la résultante est la production de formations socio-spatiales distinctes. Dans ce contexte d'action localisé et dynamique, le

¹ Nous avons, à ce sujet, réalisé en 1999 et 2000 un travail de recherche intitulé : Vers un développement touristique durable dans le Massif Central, ce programme inter-régional fut réalisé à la demande de la D.A.T.A.R. Massif Central en collaboration avec outre Ph. Bourdeau, Pierre Vitte (C.E.R.A.M.A.C., Clermont-Ferrand), Philippe Bachimon (Université d'Avignon), Jean-Paul Cheylan et Murielle Bonin (U.M.R. « espace » - Montpellier), la restitution des travaux a eu lieu début 2000 : COLLECTIF (2000), Vers un Développement touristique durable dans le Massif Central, D.A.T.A.R. Massif Central, Clermont-Ferrand, 104 pages et annexes, 2 tomes.

Voir aussi les outils d'observation des activités sportives de nature à une échelle régionale devant servir de base aux futurs schémas régionaux de développement de ces activités in MAO P. (2002) (sous la direction de), L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.

² CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), L'acteur et le système, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris.

³ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse de doctorat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.

⁴ MARIE M. (1982), Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris.

⁵ M. Marié in Débat « Territoire de la vie quotidienne », Géopoint 82 (1982), Les territoires de la vie quotidienne, Recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique, Groupe Dupont, Avignon, page 229.

tourisme et le sport peuvent servir de catalyseur au développement des espaces ruraux et montagnards. En revenant à la notion de champ, cela sous-entend que ces activités deviennent l'enjeu central autour duquel interagissent les acteurs en vue d'une transformation du système. «Le catalyseur est une forme proposée au système en période d'instabilité et donc en voie d'organisation; la seule présence de cette forme est structurante en ce sens qu'une contagion se propage, qui généralise la forme proposée, à l'intérieur du système en marche vers une nouvelle structure. En principe l'intervention du catalyseur n'est cependant pas autoritaire, les acteurs dans la société, les partenaires sociaux, ont la liberté de choisir d'autres structures, mais l'influence d'une présence formelle est considérable et agit comme une pseudo-contrainte»¹. Cette citation fait référence aux trois notions de formes, d'organisations sociales et de système autour desquelles sera ultérieurement développée l'analyse.

Cette entrée se fait l'écho des attentes édictées par J. Corneloup en vue d'une nouvelle approche managériale des territoires sportifs². Car, comme il le démontre, les cadres d'analyse classiques du monde du management sportif «sont déstabilisés devant tant de changements et de particularismes»³. Des études de lieux sportifs via l'analyse des jeux d'acteurs territorialisés prennent alors tous leurs sens. «Il y a du relativisme dans l'air qui impose plus de discernement et le détour par des approches situationnelles pour saisir la réalité des choses. L'anthropologie et la micro-sociologie, ces disciplines attentives aux liens faibles, aux interactions sociales, à l'étude des symboliques emblématiques, à l'altérité et aux processus de construction des hauts lieux et des cultures peuvent apparaître comme des disciplines capables de décoder d'une manière plus appropriée les réalités sociales et de revitaliser les dynamiques culturelles»⁴.

Cette approche en terme d'aménagement et de gestion des espaces sportifs, n'est pas sans lien avec la géographie, qui, en portant l'analyse sur les processus de construction territoriale, peut proposer un système explicatif pertinent, adapté et dédié au champ des activités sportives de nature. Il s'agit alors d'intégrer les dimensions spatiales, sociales, culturelles, politiques, économiques et environnementales dans l'analyse des contextes socio-territoriaux.

¹ Citation de A. Dauzin, «Vers une culture de la complexité» in Etudes, dec. 1988, page 636 citée in MICOUD A. (1991), Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du C.N.R.S., Paris, page 9.

² CORNELOUP J. (1999), Pour une autre approche managériale du sport, Revue Gestion 2000 – Recherches et publications en Management, Liège, pages 33 à 60.

³ CORNELOUP J. (1999), Op. Cit., page 48.

⁴ CORNELOUP J. (1999), Op. Cit., page 48.

En management et sociologie du sport, les premiers travaux exploratoires dans cette perspective de recherche, ont été réalisés par J. Corneloup en 2000¹. Ceux-ci se sont enrichis d'approches connexes et complémentaires dans une perspective micro-économique (M. Bouhaouala), des représentations sociales de la nature (C. Vachée), des organisations et de leurs gestions du risque (B. Soulé); une publication collective rend compte de ce regard croisé².

Notre contribution, à cette réflexion, apporte un regard géographique et une expertise du territoire³. Par une relecture organisationnelle des lieux sportifs, elle permet d'interroger les divers projets de territoire des acteurs et leurs relations aux espaces d'activités.

Pour rendre compte de ce travail, le premier chapitre sera consacré à une définition du cadre conceptuel permettant d'appréhender dans une perspective géographique la diversité et les dynamiques des formations socio-spatiales localisées.

Le second chapitre permettra d'illustrer par l'intermédiaire de différentes monographies de lieux, les apports de cette méthode à la compréhension des processus de construction des territoires sportifs.

¹ CORNELOUP J. (2000), Le concept de station sportive en milieu rural, L'exemple du Val de Sioule dans l'Allier in *Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature*, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, U.J.F., Le Pradel – Mirabel, pages 33 à 40.

CORNELOUP J. (2000), Les modèles de développement en management des espaces de nature, in *Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature*, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, U.J.F., Le Pradel – Mirabel, pages 95 à 103.

² CORNELOUP J., BOUAOUALA M., VACHEE C. et al. (2001), Formes de développement touristique des espaces sportifs de nature, *Revue Loisir et société*, Vol. 24, n°1, Presses de l'Université du Québec, Montréal, pages 21 à 46.

³ BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P. (2000), Models of development of tourist areas in nature settings, in *Sports Generated Tourism : Exploring the Nexus*, Industry Science Resources, Canberra, Australia, pages 47 à 56.

CORNELOUP J., MAO P., BOUHAOUALA M. (2002), Formes de développement des sites sportifs de nature : l'exemple du Verdon, in *Le sport comme vecteur de développement économique et social*, Actes du 1^{er} colloque international de management du sport, Rabat, Maroc.

Chapitre 1 : Le lieu sportif comme système territorial : acteurs, logiques d'action et formes de développement

Le lieu sportif peut s'apparenter à un système territorial. L'utilisation de la notion de système en géographie sous-entend différents positionnements. Nous nous associerons ici avec M. Lussault¹ pour définir que « le systémisme qu'invoquent les sciences sociales tient plutôt de l'ersatz, reconnaissons-le : en vérité, c'est une manière de dire que l'on conçoit des ensembles spatiaux, à complexité cumulative, composés d'entités inter-reliées et donc inter-dépendantes. Rien de plus, ce qui n'est déjà pas rien. Rares sont les chercheurs qui vont au-delà – ce n'est pas une critique car je ne suis point persuadé qu'il faille aller au-delà – de ce type d'usage tant les ambiguïtés et les difficultés de transpositions sont réelles ». L'approche systémique est ici conçue et utilisée comme un mode de questionnement ; ce n'est pas une doctrine, mais une démarche, une forme de raisonnement².

A l'inverse de la démarche cartésienne, la pensée systémique propose d'étudier le système dans son ensemble en s'attachant notamment à bien définir la nature des liens entre ses différents composants³. Le recours à la systémique dans cette recherche se légitime non pas comme une théorie fondamentale, ou une recette miracle, mais comme une manière d'appréhender la complexité du réel dans le mouvement. C'est un regard et un mode de pensée pour l'action⁴.

Dès lors, comment dans une perspective géographique, peut-être appréhendée cette notion de système ? Pour J. L. Le Moigne⁵, un système est : quelque chose (n'importe quoi, identifiable), qui fait quelque chose (activité, fonction), qui est dotée d'une structure (organisation), qui évolue dans le temps (dynamiques internes), dans quelque chose (environnement), pour quelque chose (finalité). Cette définition pour le moins large, s'inspire sans aucun doute, de l'introduction de l'ouvrage de Bertalanffy⁶, commençant par

¹ LUSSAULT M. (1996), L'espace en action, de la dimension spatiale des politiques urbaines, Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches en Géographie, Université François-Rabelais, Tours, page 59.

² CLARY D. (1993), Le tourisme dans l'espace français, Coll. géographie, Masson, Paris.

³ GAYTE O. et al. (1997), Conception des systèmes d'information sur l'environnement, Coll. Géomatique, Hermès, Paris.

⁴ Expressions empruntées à CLARY D. (1993), Op. Cit.

⁵ LE MOIGNE J.L. (1984), La théorie du système général, Presses Universitaires de France, Paris.

⁶ VON BERTALANFFY L. (1973), Théorie générale des systèmes, Dunod, Paris.

« Partout autour de nous des systèmes ! ». Pour J. de Rosnay¹, « le système est un ensemble d'éléments en interaction dynamique, organisés en fonction d'un but ».

Le système fait référence à quatre grandes notions :

- **l'interaction** : par souci de vulgarisation, il peut être défini que les relations causales de deux éléments distincts dans un même système sont doubles. Par conséquent, si « A » a une action sur « B », « B » a aussi une action sur « A » ;
- **la globalité** : le système est un tout, non réductible à ses parties. L'étude des différentes parties du système ne suffit pas pour en avoir une compréhension globale ;
- **l'organisation** : c'est l'agencement des relations entre composants ou individus qui produit une nouvelle unité possédant des qualités que n'ont pas ses composants². « Les organisations comme objets d'étude sont des entités sociales délibérément construites et reconstruites pour poursuivre un but spécifique. L'organisation est un construit social »³ ;
- **la complexité** : c'est la richesse du système et sa justification. Cela l'oppose à la démarche cartésienne (ou rationaliste classique), qui, par définition, simplifie tous les phénomènes en éliminant l'inconnu, l'aléatoire ou l'incertain.

Le tableau n°30, fait la synthèse de ces deux approches antagonistes.

Tableau 30 : Synthèse comparative des préceptes de l'approche rationaliste classique et de l'approche systémique

Approche rationaliste classique	Approche systémique
Préceptes : - d'évidence - de réductionniste (priorité à l'analyse) - de causalité (raisonnement linéaire) - d'exhaustivité	Préceptes : - de pertinence (par rapport au chercheur) - de globalisme (par rapport à l'environnement du système) - téléologiques (recherche du comportement du système) - d'agrégativités (en vue d'une représentation simplificatrice)

(Source : J-L. Le Moigne (1984)⁴, D. Durand (1996)⁵)

¹ DE ROSNAY J.(1975), Le macroscopie, Le Seuil, Paris.

² DURAND D. (1996), La systémique, Coll. Que sais-je, n°1795, Presses Universitaires de France, Paris.

³ NOY N. (1990), cité dans GAYTE O. et al. (1997), Op. Cit.

⁴ LE MOIGNE J-L. (1984), Op. Cit.

⁵ DURAND D. (1996), Op. Cit.

Lieu, territoire et système

En référence à la définition qui a été proposée dans la première partie de la thèse, le couple « lieu-territoire » est ici appréhendé comme un espace social, une formation socio-spatiale au sens proposé par G. Di Méo¹.

Cet objet géographique peut être appréhendé au travers de la mise en territoire (processus socio-spatial) des lieux sportifs de nature. Le territoire se définit ici comme un construit reposant sur une entité socio-spatiale (un lieu sportif) ; reconnue et appropriée comme telle, par les acteurs tant endogènes (espace de vie) qu'exogènes (perçue comme destination sportive) entre espace d'appartenance et d'appropriation², possédant deux dimensions, l'une matérielle (espace fonctionnel), l'autre issue des trajectoires socio-spatiales individuelles (espace vécu). Cet espace social est alors le résultat des différentes interactions entre les acteurs qui développent sur cet espace divers projets ou stratégies aussi bien individuels que collectifs.

Pour rendre compte de ces multiples interactions, de nombreux géographes ont utilisé la construction intellectuelle du système pour présenter la complexité territoriale. Nous utiliserons pour ce faire l'idée développée par M. Le Berre. « Une des méthodes efficaces pour parvenir à la connaissance de cet objet complexe est de recourir à l'approche systémique et au concept de système spatial. Ce dernier peut être défini comme une entité organisée qui évolue dans un environnement en fonction des interactions entre un groupe social et son territoire. [...] Ce faisant, on se dote d'une grille commode d'intelligibilité des objets géographiques »³.

Ainsi, pour comprendre la « réalité territoriale », celle-ci peut être représentée par des systèmes, c'est-à-dire, pour reprendre la démonstration d'A. Cunha, « des ensembles composés d'éléments et de relations entre ces éléments, éventuellement associés pour la réalisation d'un ensemble de finalités communes. Dans cette perspective, le développement territorial [ou des territoires], peut être défini comme le processus d'affectation des finalités »⁴.

¹ **Même si, nous prendrons ultérieurement certaines libertés dans le mode d'appréhension de cet objet géographique** - DI MEO G. (1985), Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie, *Annales de Géographie*, n°526, page 661 à 689.

² PIVETEAU JL. (1995), Le territoire est-il un lieu de mémoire ?, *L'espace géographique*, n°2, page 113 à 123.

³ LE BERRE M. (1992), Territoires in *Encyclopédie de la géographie* (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, page 609.

⁴ CUNHA A. (1988), Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, *L'espace géographique*, n°3, page 186.

La systémo-genèse du lieu de pratiques sportives de nature

J.-L. Le Moigne¹, dans son travail sur la modélisation des systèmes complexes, présente « l'archétype du modèle en neuf niveaux des systèmes ». Cette démonstration propose une complexification progressive de la modélisation en mettant en avant les « caractères fondamentaux des systèmes complexes ». Il est possible de s'inspirer librement de cette méthode pour expliciter la « systémo-genèse » du lieu sportif de nature.

Dans un premier temps, le lieu est identifié et identifiable dans l'espace géographique. Il participe donc, avec bien d'autres lieux, à structurer l'espace fonctionnel des activités sportives de nature (objet de la Partie III de la thèse).

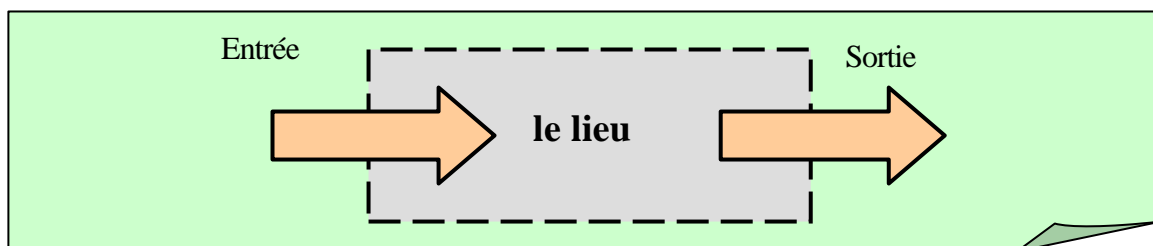
Figure 45 : Le lieu sportif comme « système minimal »



(Source : P. Mao, 2003 d'après J-C. Lugan (1993)²)

La deuxième étape révèle que ce système est actif. Il se passe quelque chose dans le lieu. Le lieu prend sens socialement et devient le support de pratiques sportives de nature (un processus d'appropriation – Partie II, Chapitre 2 et des flux générés par des individus-pratiquants – Partie IV, Chapitre 1 ; pratiques assimilatrices ou accommodatrices du lieu sportif).

Figure 46 : Le lieu sportif est actif



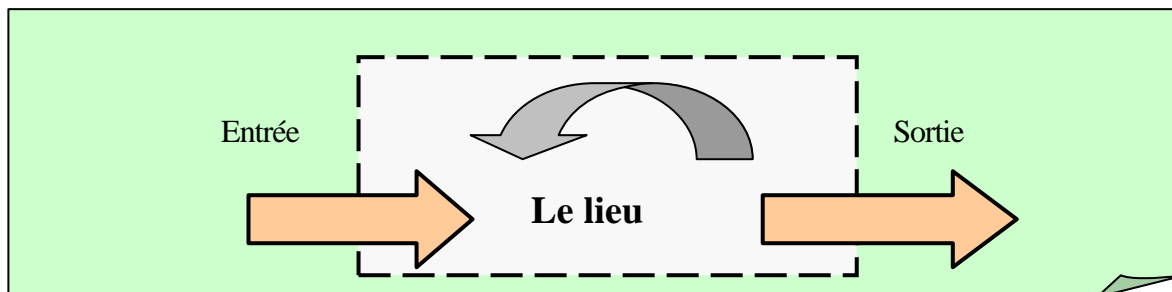
(Source : P. Mao, 2003)

¹ LE MOIGNE J.-L. (1990), La modélisation des systèmes complexes, Afcet systèmes, Dunod, Paris. Cet archétype est aussi développé par Jean-Claude Lugan dans le « Que sais-je ? » traitant de la systématique sociale, pages 96 à 101.

² LUGAN J.-C. (1990), La systématique sociale, Que sais-je ?, n°2738, Presses Universitaires de France, Paris.

Le troisième niveau d'analyse montre que le système est régulé et s'informe sur son propre comportement. **C'est l'objet de cette dernière partie qui porte sur les dynamiques et processus de régulation internes au lieu sportif.**

Figure 47 : La régulation du système lieu sportif s'amorce



(Source : P. Mao, 2003)

Cette nouvelle étape sous-entend qu'il existe un phénomène endogène au lieu. « Afin d'être identifiable, le phénomène doit être perçu à travers **des formes** manifestant régularité sinon stabilité. Autrement dit, le comportement du phénomène parce qu'il est perçu est présumé régulé »¹.

La dernière étape permet de distinguer les différentes composantes du système qui décident alors de son comportement.

Pour ce faire, divers sous-systèmes peuvent être identifiés. Ce découpage du système en trois sous-ensembles s'inspire des travaux de l'économiste américain Boulding. J-L. Le Moigne l'utilisera en 1984 pour écrire sa théorie du système général² :

- **un sous-système organisationnel endogène au lieu.** C'est l'organe de gestion (ou de pilotage) du système. Il rassemble l'ensemble des acteurs endogènes au lieu qui développent des stratégies liées au champ des activités sportives de nature. Par ses actions, il interagit avec le sous-système de fréquentation ;

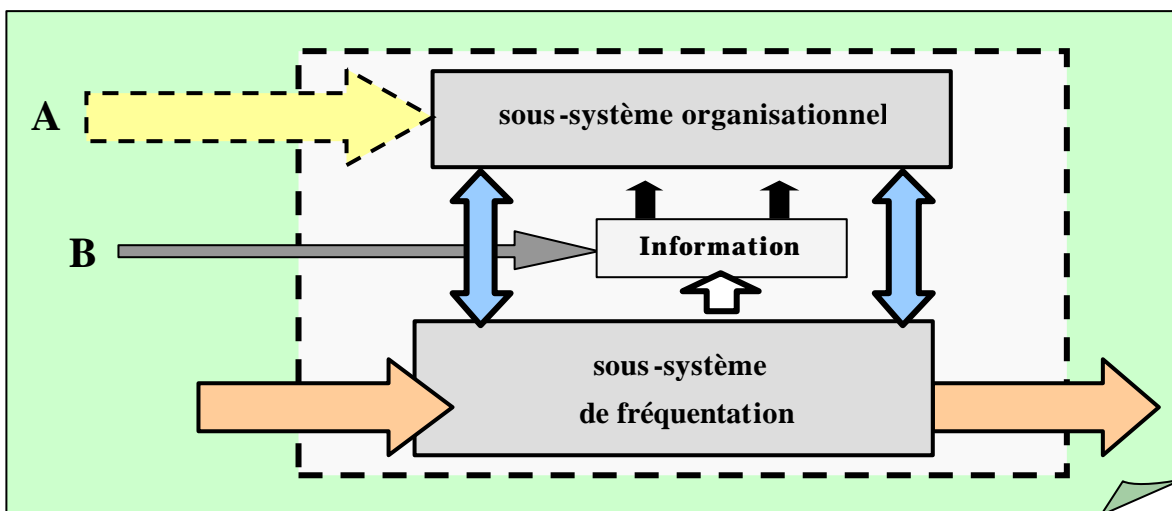
- **un sous-système de fréquentation.** Il est à l'origine de l'activité et de la dynamique du système. Par ses évolutions, il entraîne des prises de décisions du sous-système endogène de gestion, qui s'imposeront ensuite à lui ;

- **un sous-système d'information.** C'est un sous-système d'expertise et d'aide à la décision qui renseigne le sous-système organisationnel sur les actions à mener et leurs impacts. C'est un vecteur important de l'innovation sportive territoriale.

¹ LUGAN J-C. (1990), Op. Cit.

² LE MOIGNE J.L. (1984), La théorie du système général, Presses Universitaires de France, Paris.

Figure 48 : L'organisation interne du système lieu sportif



A : Externalités régulant le sous-système organisationnel

B : flux d'informations externes enrichissant l'information interne.

(Source : P. Mao, 2003)

La flèche « **A** » représente les externalités au système d'action local et interagit de fait avec le sous-système organisationnel, endogène au lieu. Il s'agit de tous les acteurs exogènes au lieu, qui en développant diverses actions, entraînent une modification de l'équilibre interne au système. Dans certains lieux, ils peuvent même, en cas d'absence d'organisation locale, réguler l'ensemble du système territorial.

La flèche « **B** » représente les flux d'informations externes qui enrichissent l'information interne.

Pour rendre compte de la diversité des systèmes territoriaux sportifs au travers de leurs formes de développement, quatre étapes d'analyse sont proposées.

La première s'intéressera aux acteurs du système organisationnel local, impliqués dans les questions de gestion et d'aménagement des espaces sportifs.

Ensuite, les diverses logiques d'action pouvant être mises en œuvre par ces acteurs pourront être analysées.

De ces deux premières étapes résultent la construction de différentes formes de développement des lieux sportifs de nature.

Enfin, les modes de justification tant dans le compromis ou le conflit permettront d'illustrer les types de régulations des systèmes d'action présents localement.

1. Vers une approche organisationnelle des lieux de pratiques sportives de nature

Le **jeu d'acteurs** intervenant dans la production du lieu sportif peut s'apparenter à une **organisation**¹, c'est-à-dire un ensemble d'individus qui participent simultanément à la co-construction de cet objet géographique. Ainsi, ce système territorial, pour reprendre la pensée de K. Marx au sujet de la société, « ne se compose pas d'individus », mais « exprime la somme des rapports et des conditions dans lesquels se trouvent ces individus les uns vis-à-vis des autres »². Il est ainsi possible de penser l'articulation entre action et territoire, à l'image des deux hypothèses formulées par B. Debarbieux³ : l'action est conditionnée par le territoire ou plus généralement par le contexte dans lequel elle s'inscrit et le territoire est le produit de l'action.

Pour comprendre la place de l'acteur dans ces processus de territorialisation, les réflexions issues de la sociologie des organisations offrent une grille de lecture *a priori* pertinente. Pourtant, comme le soulignent M. Crozier et E. Friedberg, « l'organisation évoque avant tout un ensemble de rouages compliqués, mais parfaitement agencés. Cette horlogerie semble admirable tant qu'on l'examine seulement sous l'angle du résultat à obtenir : le produit qui tombe en bout de chaîne. Elle change en revanche radicalement de signification si on découvre que ces rouages sont constitués par des hommes. Elle devient alors le cauchemar des temps modernes »⁴. Ils font certainement référence à leurs travaux préalables montrant que l'action organisée se construit, non pas autour des règles ou de normes collectivement partagées, mais dans ce qu'ils appellent les « zones d'incertitudes »⁵. Ainsi, pour tenter de dépasser cet apparent flou organisationnel, il est indispensable d'appréhender les organisations non pas par un regard analytique et synchronique, mais dans une perspective dynamique. Cette dernière permet de « concevoir les **organisations** comme un **processus** plutôt que comme un état ; c'est mettre l'accent sur les contingences de l'ordre local et sur les rapports d'acteurs à propos de l'action engagée »⁶.

¹ BERNOUX Ph. (1985), Sociologie des organisations, du Seuil, Paris. Voir aussi AMBLARD et al. (1996), Les nouvelles approches de la sociologie des organisations, le Seuil, Paris.

² MARX K. (1967), Fondements de la critique de l'économie politique, Premier Vol., Anthropos, Paris.

³ DEBARBIEUX B. (1997), L'acteur et le territoire. Chronique d'un rendez-vous souvent annoncé mais toujours différé, in Montagnes Méditerranéennes, n°5, C.E.R.M.O.S.E.M., U.J.F., Mirabel, pages 65 à 67.

⁴ CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), L'acteur et le système, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris, page 41.

⁵ CROZIER M. (1963), Le phénomène bureaucratique, Le Seuil, Paris.

⁶ GIRAUD C. (1994), Concepts d'une sociologie de l'action, introduction raisonnée, Coll. Logiques sociales – théories sociologiques, l'Harmattan, Paris, page 113.

Le lieu est alors perçu comme un espace de rencontre et de confrontation entre les différents acteurs impliqués dans un champ particulier. Ce dernier sous-entend que les transactions et les normes internes à ce « marché » (aussi bien culturelles, idéologiques que symboliques, etc.) sont spécifiques à cette formation socio-spatiale.

La construction de l'objet géographique qui en résulte est donc le résultat conjoncturel et instable de cet « **ordre local** »¹ comme le nomme E. Friedberg. C'est à travers celui-ci qu'il faut décrypter le **champ d'action** qui « peut s'analyser comme un ensemble interdépendant d'acteurs individuels et/ou collectifs, naturels et institutionnels, qui sont en concurrence les uns avec les autres tant pour la définition des "problèmes" à la solution desquels il faut (ils peuvent) contribuer, que pour l'élaboration des "solutions" qui seront apportées à ces problèmes »².

Ce champ implique l'existence d'un **système d'action concret** conçu comme un « ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par les mécanismes de jeux "relativement" stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité³ de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulations qui constituent d'autres jeux »⁴.

Ce système d'action local et concret peut revêtir différentes configurations qui seront ultérieurement appréhendées au travers de la notion de « **formes de développement** ».

Statut de l'acteur dans le système territorial

Une entrée par l'acteur, en géographie, impose de réfléchir à son statut et son positionnement dans le système territorial et d'action. Est proposée ici une relecture personnelle de l'acteur territorialisé et adaptée au champ des pratiques sportives de nature. Elle s'inspire librement des travaux menés par certains chercheurs du laboratoire TEO – CERMOSEM sur la question, dont les résultats ont été publiés en 2002 sous l'appellation « les acteurs, ces oubliés du territoire »⁵.

¹ FRIEDBERG E. (1993), *Le pouvoir et la règle*, du Seuil, Paris.

² FRIEDBERG E. (1992), Les quatre dimensions de l'action organisée, *Revue française de sociologie*, n°XXXIII, pages 531 à 557.

³ A un instant donné.

⁴ CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), *L'acteur et le système*, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris, page 286.

⁵ GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E. (2002) (à paraître), *Les acteurs, ces oubliés du territoire*, Economica – Anthropos, Paris.

« Qui est-il » ? « Que fait-il » ?

L'acteur est une personne physique ou morale, endogène ou exogène au lieu, qui intervient d'une manière ou d'une autre dans les processus de territorialisation du système sportif local.

« Comment et pourquoi agit-il » ?

Un détour par les nouvelles sociologies, montre que de nombreux chercheurs s'affranchissent progressivement des cadres traditionnels de cette discipline afin de chercher une voie médiane basée sur des approches constructivistes, volontairement qualitatives et compréhensives. Ce positionnement permet ainsi de percevoir les acteurs comme des **individus pluriels**¹. « Ceux-ci sont amenés à se mouvoir au sein de scènes multiples de la vie quotidienne, à travers des logiques d'action diverses, confrontés à des expériences plurielles, et mobilisent donc des aspects différents, parfois contradictoires, de leurs personnes »². Depuis le début des années 1990, divers auteurs renouvellent les lectures du social au travers de cet individu arlequin³, ce caméléon⁴ en imposant les notions de socialité et de relativisme⁵ ou encore d'individualisation⁶.

Adapté en géographie, cet acteur territorialisé au sens proposé par R. Lajarge⁷, tendrait à se repositionner au centre des oppositions paradigmatiques traditionnelles de la sociologie et permettrait ainsi de rechercher une réponse plus nuancée aux trois questions jusqu'alors incontournables des sciences sociales :

- « - actions et croyances des acteurs sociaux : rationnelles ou irrationnelles ?
- la méthode des sciences sociales : individualiste ou holiste ?
- la connaissance du social : objective ou relative ? »⁸.

¹ LAHIRE B. (1998), L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Coll. Essais et recherches, Nathan, Paris.

² CORCUFF P. (1995), Les nouvelles sociologies, Coll. Sociologie 128, n°88, Nathan Université, Paris, page 96.

³ LE BRETON D. (1990), Anthropologie du corps et modernité, Presses Universitaires de France, Paris.

⁴ DUBOIS B. (1994), Comprendre le consommateur, Dalloz, Paris.

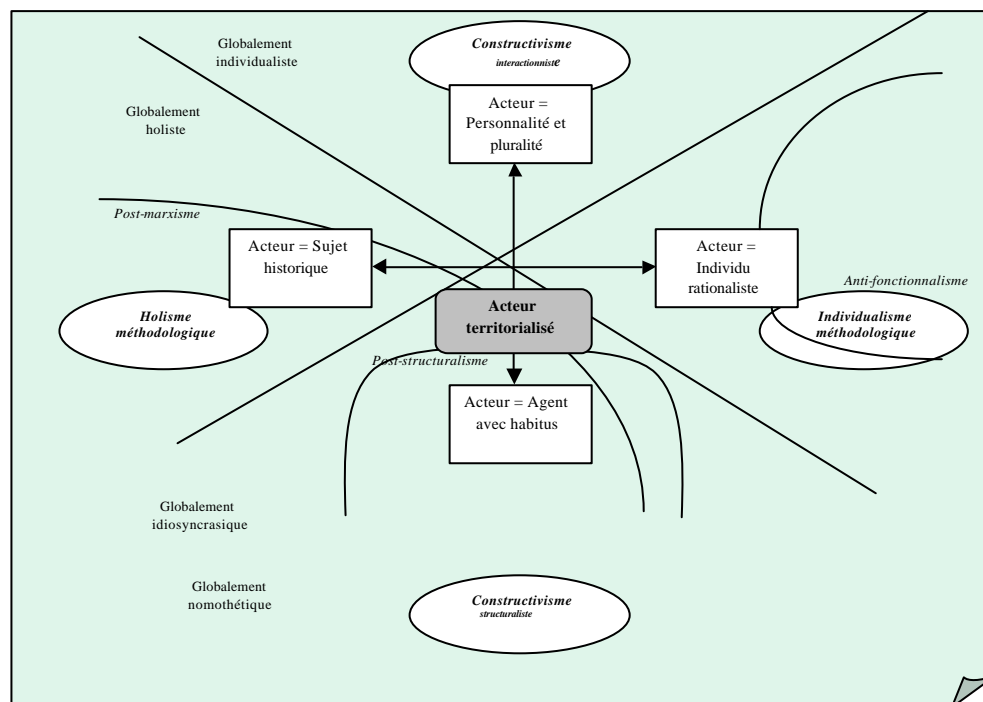
⁵ MAFFESOLI M. (1996), Eloge à la raison sensible, Grasset, Paris.

⁶ MERMET G. (1997), Francoscopie, Larousse, Paris.

⁷ LAJARGE R. (2000), Territorialités intentionnelles, des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche), Thèse de géographie de l'Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, Grenoble - Mirabel.

⁸ Cité par LAJARGE R. (2000), Op. Cit., page 97 ; VALADE B. (1996), Introduction aux sciences sociales, Presses Universitaires de France, Paris.

Figure 49 : L'acteur territorialisé et les quatre théories de l'action en sciences sociales



(Source : R. Lajarge¹, 2000)

D'après R. Lajarge, la sortie de ces dichotomies est nécessaire, « au moment où l'une comme l'autre des deux polarités se sont trouvées face à des faits absolument inexplicables et lorsque des méthodes nouvelles ont commencé à se décliner, se diffuser, se répandre, devenir proprement transdisciplinaires »². Il plaide ainsi pour l'avènement contemporain de ce nouvel acteur social.

L'ouvrage précité (« les acteurs, ces oubliés du territoire ») démontre la pertinence de cette voie (plus) médiane dans la compréhension des systèmes d'action territorialisés, au sein desquels les acteurs « multi-facettes » développent des stratégies individuelles aussi bien que collectives. Ils gardent toujours une certaine marge de manœuvre par rapport aux structures qui les entourent sans pour autant définir que leurs actions répondent à une rationalité absolue.

Le positionnement défendu dans le cadre de ce présent travail, plaide, lui aussi, pour un « certain » recentrage de l'acteur, sans sous-estimer le poids de son habitus (en référence au positionnement tenu dans la Partie IV et aux formations socio-spatiales proposées par G. Di Méo, ci-après).

¹ LAJARGE R. (2000), Op. Cit., page 96.

² LAJARGE R. (2000), Op. Cit., page 96.

Acteurs endogènes et exogènes au lieu sportif

Avant d'analyser les différents acteurs participant à l'organisation des lieux de pratiques sportives de nature, une première distinction s'impose pour comprendre les rapports que ceux-ci entretiennent avec cette entité spatiale. Cette opposition entre acteurs endogènes et exogènes, même si elle s'applique à toute formation socio-spatiale comme l'a montré G. Di Méo¹, prend une importance toute particulière dans une problématique liée aux pratiques sportives de nature. A ce sujet, P. Violier démontre que la construction de l'espace touristique se construit dans une confrontation permanente de logiques endogènes et exogènes aux lieux².

Cette opposition pose, ici encore, la question de la proxémie³ et par-là même, le degré d'ancrage et d'appropriation que l'acteur développe par rapport à un espace donné. Valeur et délimitation symbolique, sentiment d'appartenance, sont autant de notions qui opposent le pratiquant possédant une territorialité sportive multiple à l'autochtone, l'agence « d'out-door » internationale à l'acteur local ; de la simple spatialité sportive jusqu'à diverses formes de territorialisme.

Pour l'acteur endogène ou local, le lieu constitue son espace de vie, son territoire du quotidien⁴. Ainsi, « ses schèmes de perceptions, de pensée et d'action, sa "logique spécifique" et sa manière "d'intérioriser l'extériorité" résultent d'un processus génétique profondément structuré par les flux d'informations issus de l'espace social de référence : village, vallée, etc. »⁵. Il y développe un projet de vie, car comme le souligne P. Claval, l'homme « est un être tendu vers l'avenir et qui agit en se projetant et en projetant le monde tel qu'il le veut et tel qu'il en rêve dans l'avenir »⁶.

Dans le champ des pratiques sportives de nature, de nombreux acteurs pouvant être qualifiés d'exogènes (et parfois de transitionnels⁷) viennent interférer dans les systèmes locaux. Ils développent sur le lieu, divers projets récréatifs (sportifs, commerciaux,

¹ DI MEO G. (1991), *L'homme, la société, l'espace*, Economica, Paris. Voir particulièrement le chapitre 9: les formations socio-spatiales et l'acteur: autonomie ou dépendance ? qui reprend partiellement son article de 1987 dans les annales de Géographie, cité en bibliographie, mais élargit certaines perspectives.

² VIOLIER P. (1998), *L'espace local et les acteurs du tourisme*, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.

³ MOLES A. (1995), *Vers une psycho-géographie*, in *Encyclopédie de la géographie* (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, page 183.

⁴ DI MEO G. (1996), *Les territoires du quotidien*, Coll. Géographie sociale, l'Harmattan, Paris.

⁵ DI MEO G. (1987), *Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire*, *Annales de Géographie*, n°537, page 566.

⁶ CLAVAL P. (1984), *Géographie humaine et économique contemporaine*, Presses Universitaires de France, Paris, page 220.

⁷ DI MEO G. (1987), *Op. Cit.*, page 568.

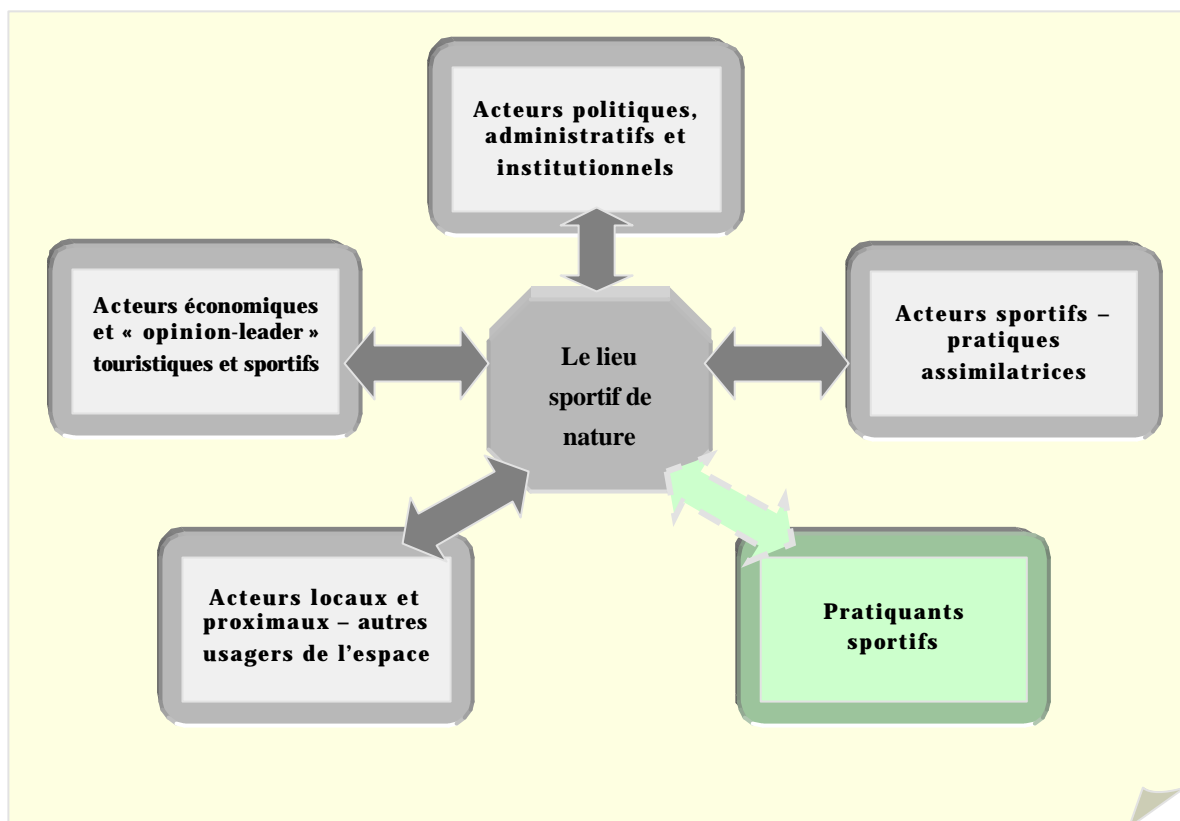
touristiques, etc.) ou régulent les dynamiques du territoire (administrations, « macros » acteurs, etc.).

L'appropriation tribale des grimpeurs dans les Gorges du Verdon (présentée dans la partie II) est un excellent exemple des diverses transgressions liées à ces activités. Le lieu de pratiques sportives n'existe classiquement que grâce à l'apparition d'une fréquentation exogène : des pratiquants façonnent et aménagent le lieu sportif afin d'y permettre leurs différentes pratiques, parfois sans aucune ré-appropriation locale de cette dynamique territoriale. Le développement et la gestion du lieu peuvent alors être qualifiés, eux aussi, d'exogènes.

Dans d'autres espaces, les acteurs locaux sont à l'initiative et maîtrisent totalement l'offre touristique ou sportive ainsi que ses dynamiques. La gestion est donc endogène. Elle permet aux acteurs d'avoir une emprise sur les évolutions du lieu et les processus de développement territorial.

Cette opposition structure non seulement la place des acteurs dans le système organisationnel, mais influe aussi directement sur leurs logiques d'action et sur les formes de développement qui en résultent. Nous reviendrons, à plusieurs reprises, sur l'incidence de cette dichotomie dans les systèmes d'actions locaux. Dans un premier temps, l'analyse portera sur les différents acteurs intervenant dans l'organisation des lieux sportifs.

Figure 50 : Le lieu sportif comme espace socialement construit



(Source : P. Mao, 2003)

Une classification en cinq groupes d'acteurs permet de distinguer leur implication différenciée et leur relation particulière au lieu. La description succincte des acteurs et de leurs statuts dans le système est analysée selon leurs rapports à l'espace et à la problématique sportive de nature. Toute approche typologique impose, au préalable, quelques précautions. Pour J. Baechter, « l'activité scientifique est, avant tout, un procédé de simplification qui permet de construire les objets de l'analyse en les réduisant aux seuls traits retenus par la problématique posée. [...] Le sens n'est pas une donnée immédiate, mais le résultat de tout un processus intellectuel qui tend à éliminer ou à négliger une foule d'éléments, pour n'en retenir que certains considérés comme décisifs »¹.

Le positionnement systémique défini précédemment implique d'appréhender les acteurs dans des relations causales au sein du système local, lui-même inscrit dans un environnement socio-spatial particulier (emboîtement de champs et micro-champs). Cette démarche impose, préalablement, d'identifier les éléments constitutifs de l'organisation du lieu, entité de base du fonctionnement du système territorial.

Ainsi, dans un premier temps, ne seront retenus que les acteurs, qui participent directement aux processus de production ou de gestion des espaces et lieux d'activités de nature, à travers leurs rôles dominants dans ces dynamiques. Les étapes suivantes consistent à les positionner en interaction (économie des rôles) dans la construction collective de cet objet géographique particulier (ou formation socio-spatiale), qu'est l'espace social au sein duquel prend forme le lieu sportif de nature.

1. 1. Les acteurs politiques, administratifs et institutionnels

Sous cette dénomination, sont regroupés divers acteurs impersonnels, des personnes morales principalement exogènes au lieu. Ils représentent l'ensemble des administrations, instances politiques ou collectivités territoriales. Pour eux, le lieu de pratiques sportives de nature ne correspond qu'à une entité spatiale parmi d'autres du territoire institutionnel qu'ils ont en charge.

¹ BAECHLER J. (1975), Les suicides, Calmann-Lévy, Paris, page 127.

Le lieu n'est pas perçu en tant que tel. Il peut s'apparenter à un des nœuds d'un réseau plus large définissant le territoire d'action de ces acteurs sur lequel ils réfléchissent en terme de plans, de schémas ou de projets globaux de développement. Pour définir leurs actions, P. Bourdeau en référence à A. Moles et E. Rohmer, considère qu'ils répondent à une idéologie spatiale d'homogénéisation cartésienne de l'espace, conçu comme une matière « divisible en sous-éléments », qui serait celle de l'administration étatique ou de certaines collectivités territoriales¹.

Malgré leur distance au lieu, ces acteurs ont un rôle prépondérant dans la régulation du système d'action local. Par les cadres qu'ils imposent aux organisations locales tant d'un point de vue réglementaire que structurel, ils influencent directement les dynamiques des lieux sportifs.

Les actions régaliennes des administrations déconcentrées de l'Etat par l'intermédiaire des divers contrôles de légalité des infrastructures, de l'encadrement professionnel, etc. illustrent parfaitement leur influence dans les dynamiques du système organisationnel local. Les collectivités territoriales (Départements – Régions) vérifient pour leur part, la pertinence des initiatives locales et leurs possibles insertions dans leurs propres schémas de développement.

Ces acteurs peuvent aussi soutenir ou influencer directement divers projets territoriaux. Ils mobilisent alors des externalités entrant dans le système territorial grâce à des flux de capitaux ou de soutien aux initiatives locales (subventions, F.N.D.S.², affectation des fonds structurels européens ou nationaux, etc.); si les logiques internes au lieu rentrent dans leurs grilles d'affectation.

1. 2. Les acteurs sportifs

Les acteurs sportifs contrairement aux pratiquants – simples consommateurs de lieu (Partie IV), développent des pratiques et stratégies assimilatrices des espaces d'activités (« Gate-Keeper », « marginal sécant », de la partie II, chapitre 2 – cette partie permet non plus d'interroger les logiques influençant les processus d'appropriation des lieux sportifs,

¹ BOURDEAU P. (1990), Politique d'encadrement sportif et partition de l'espace : le cas des métiers de la montagne in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 313 à 324.

² Fond National de Développement du Sport, affecté chaque année par les services déconcentrés du Ministère de la Jeunesse et des Sports à divers projets aussi bien associatifs que territoriaux.

mais de voir la place et le rôle de ces acteurs dans les organisations locales). Ils sont à la fois pratiquants et producteurs de lieu. R. Brunet¹ atteste que «l'espace n'est rien sans ses créateurs, qui sont en même temps ses usagers. Les producteurs de l'espace ne sont autres que les "acteurs sociaux", qui sont producteurs et consommateurs ; à la fois auteurs, acteurs et spectateurs. Leurs pouvoirs sont fort inégaux. Les uns marquent lourdement l'espace, d'autres l'effleurent. Tous sont solidaires et concurrents ; ils se contredisent, mais le vecteur résultant porte les changements sur l'espace ». Ils participent donc à la découverte, puis à la production, l'équipement, l'aménagement des lieux d'activités sportives. Ils peuvent avoir une influence différenciée dans les processus de construction d'un espace d'activités : création d'un aménagement pérenne ou simple passage, marqueurs socio-sportifs, diffusion d'un médiateur socio-spatial, etc.

Parmi ces acteurs, il est possible de distinguer deux groupes, qui s'opposent selon leurs implications dans le milieu fédéral ou associatif : les acteurs sportifs fédéraux qui s'opposent aux acteurs non institutionnels.

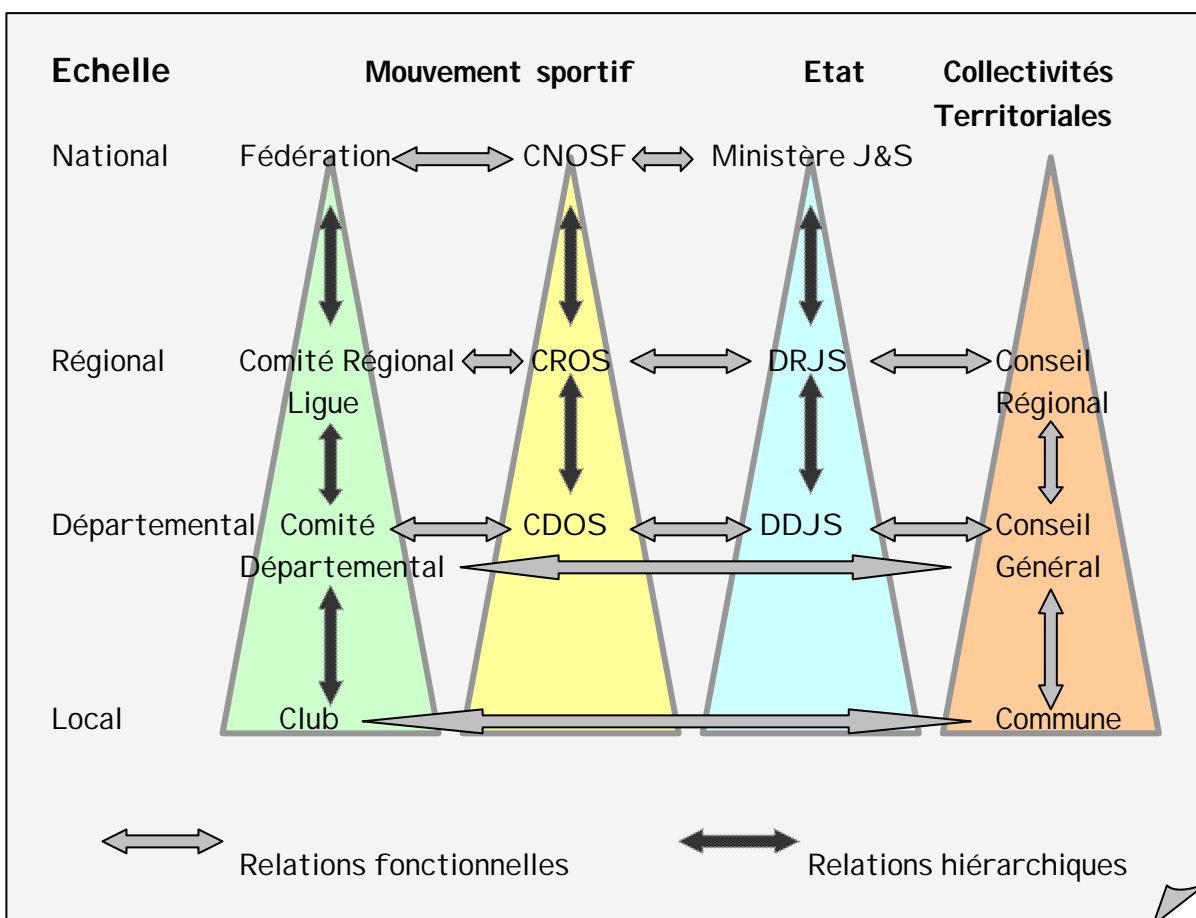
Les acteurs sportifs fédéraux

Dans le champ des activités de nature, les acteurs fédéraux sont perçus par les autres acteurs territoriaux comme légitimes et représentatifs du mouvement sportif. Ce positionnement leur confère une place particulière dans le système d'action. « Une organisation sportive associative ou fédérale doit intégrer deux types de contrainte dans ses modalités de fonctionnement : celle émanant de la légitimité étatique et celle qui relève de la légitimité sociale »². D'un côté, elles assurent une mission de service public reconnue par le Ministère de la Jeunesse et des Sports à travers de différentes délégations ; de l'autre, elles se positionnent comme des instances associatives au service des pratiquants dont elles sont l'émanation. Leur organisation répond à un schéma pyramidal et fortement hiérarchisé. Principalement apparues durant la période moderne, leurs modes de fonctionnement sont inchangés et similaires à ceux des fédérations sportives traditionnelles.

¹ BRUNET R. (1990), *Le défrichement du monde*, Chap. 3 : Jeux et enjeux de l'espace, Géographie Universelle, Tome 1, Belin-Reclus, Paris, page 46.

² LORET A. (1995), *Op. Cit.*, page 183.

Figure 51 : Schéma simplifié de l'organisation institutionnelle des sports de nature en France



De fait, les Fédérations sont les interlocutrices privilégiées de l'Etat et des collectivités territoriales dans tous les projets touchant au développement des pratiques sportives de nature. Différentes relations fonctionnelles sont établies, souvent contractualisées sous forme de conventions d'objectifs définissant les engagements respectifs des deux parties².

Leurs actions sur les espaces d'activités intègrent, de fait, les cadres et contraintes dictés par ces divers engagements. Elles rentrent donc parfaitement dans la définition de la

¹ MIEGE C. (1993), Les institutions sportives, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris, page 63.

² Ces différents types de contractualisation sont décrits in BAYEUX P. (1999), Le sport et les collectivités territoriales, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.

pratique assimilatrice et contractuelle proposée par C. Hussey¹, celle de l'aménageur qui vise à modifier physiquement l'espace ou à transformer les modalités de l'usage en fonction d'un but projeté et pré-défini.

Dans ce contexte d'action, l'aménagement et le développement des lieux sportifs doivent répondre aux recommandations ou directives fédérales avalisées par l'Etat et les collectivités. Le lieu est fonctionnalisé (lieu d'entraînement, d'initiation, de compétition, etc.) et normé voire labélisé. Il répond ainsi aux cadres définis dans les schémas territoriaux de développement sportifs soutenus par les collectivités (réponse à la légitimité étatique). Il est, en outre, conçu par les fédérations, comme un des moyens de développer l'activité sportive, afin de satisfaire ses adhérents ou d'en gagner de nouveaux (réponse à la légitimité sociale).

Les acteurs sportifs non-institutionnels

Parallèlement à ces organisations, il existe un grand nombre d'acteurs sportifs développant des stratégies individuelles ou de groupes informels échappant à tout contrôle institutionnel. Ces pratiquants qui peuvent être qualifiés « d'électrons libres » dans le champ sportif, s'affranchissent des systèmes fédéraux, trop statiques, contraignants et normatifs.

Ces acteurs sont présents dans toutes les activités sportives de nature : groupes de spéléologues prospectant de nouvelles cavités, tribus des sports d'eau vive cherchant une « nouvelle vague » ou des « infranchissables », grimpeurs s'appropriant un nouvel escarpement rocheux etc.

Comme l'a montré le processus d'appropriation des Gorges du Verdon (Partie II, Chapitre 2), ils ont un rôle moteur dans la découverte et l'appropriation de nouveaux lieux et sont souvent précurseurs dans les innovations internes à chaque activité (nouvelles modalités de pratiques, nouveaux équipements ou techniques, etc.). Ils devancent en cela bien souvent les acteurs sportifs institutionnels. En référence à la culture sportive analogique à laquelle ils adhèrent pour leur grande majorité, le modelage des lieux qu'ils opèrent répond à leur seul libre arbitre. Il échappe ainsi à toute norme, règle ou directive extérieure.

¹ HUSSY C. (1989), Acteurs et codes territoriaux dans une région transfrontalière : le cas du bassin franco-valdo-genevois, Genève, Suisse, page 106.

1. 3. Les acteurs économiques touristiques et sportifs

De multiples acteurs économiques sont aujourd'hui présents dans le champ des pratiques sportives de nature (ère Californienne et marketing, Chapitre II, multiples lieux commerciaux, Chapitre III). Les approches marketing des prestataires de services sportifs montrent la diversité des offres proposées et des statuts de ces structures¹. Ainsi, ces prestations peuvent s'intégrer à un secteur marchand ou non marchand, public – parapublic, associatif ou privé, monopolistique ou concurrencé, etc. Elles correspondent aussi bien à des travailleurs indépendants, des associations ou des P.M.E. du loisir implantés dans des espaces locaux qu'à des multinationales de « l'out-door » développant des stratégies à l'échelle mondiale.

Deux types d'acteurs économiques, ayant des rapports distincts aux lieux, peuvent être identifiés : le premier développant une approche entrepreneuriale, le second faisant référence à une démarche marketing.

L'entrepreneuriat sportif est principalement représenté par des petites structures (petites et très petites entreprises – P.E., T.P.E.) proposant une grande diversité d'offres de services (encadrement ou location de matériel). Comme l'a montré M. Bouahouala dans le massif du Vercors², mais aussi J. Perret dans les Alpes françaises³, celles-ci ont un rôle structurant et moteur dans les successives requalifications de l'organisation socio-économique des espaces ruraux et montagnards. Qu'elles soient endogènes ou exogènes au lieu, ces entreprises proposent des prestations commerciales adaptées tant à la clientèle qu'aux territoires. L'analyse des pratiques professionnelles dans les montagnes méditerranéennes a illustré le marquage territorial très fort de certaines activités (sports d'eau vive en Basse-Ardèche, Tarn, Briançonnais, vol-libre dans les Alpes du Sud, etc.). M. Bouahouala définit que l'acteur principal de ces organisations est l'entrepreneur, le dirigeant de la structure. Il joue un rôle déterminant dans l'inscription de ces prestations dans les espaces d'activités. « Contrairement aux grandes entreprises, son fonctionnement

¹ Cf. chapitre 4 : DESBORDES M., OHL F., TRIBOU G. (1999), Marketing du sport, Coll. Gestion, Economica, Paris.

² BOUHAOUALA M. (1999), Micro-mentalités et logiques d'action des dirigeants des petites entreprises du Tourisme Sportif, Thèse de doctorat non publiée, Laboratoire EROS, Université Joseph Fourier, Grenoble.

³ PERRET J. (1994), Le développement touristique local, Les stations de sports d'hiver, 2^{ème} Ed., Université Pierre Mendès France, Grenoble.

peut être mis en relation avec sa vision du monde, ses objectifs sociaux et le rapport du dirigeant au territoire »¹.

D'autres **prestataires** développent des stratégies pouvant être qualifiées de **démarche marketing**. Le choix du lieu, aussi bien pour l'installation d'infrastructures que pour le développement d'un produit, est dicté par les règles marchandes de confrontation de l'offre et de la demande. Des études de pré-faisabilité et des logiques de conquête de nouvelles parts de marché influencent alors directement la localisation de l'acteur. Il est principalement exogène au lieu sportif et possède un ancrage limité dans les territoires. L'évolution de l'implantation de ces produits suit logiquement les attentes de la clientèle. Ces projets d'entreprises (et non pas de territoire) tendent vers une rationalité (économique) maximale, au sens « d'adaptation consciente, réfléchie, exacte et efficace des moyens aux finalités poursuivies »². Ce comportement « d'économicité » influe alors directement sur ses positionnements et actions dans l'économie des rôles locale.

1. 4. Les acteurs locaux et proximaux, les autres usagers de l'espace

C'est l'acteur endogène par excellence. Pour lui, le lieu constitue son « espace social de référence »³. Il s'agit de l'habitant du lieu, de l'autochtone, mais aussi des autres usagers de l'espace (résidents secondaires par exemple). C'est un des « protagonistes de la vie locale »⁴, qui s'implique dans les dynamiques du lieu.

L'ensemble de ces acteurs constitue la « société d'accueil »⁵, c'est-à-dire la population permanente ou temporaire du lieu qui concède plus ou moins volontairement une partie de son territoire du quotidien à l'usage des sportifs. Cette transgression constitue alors une dépossession pour les uns de leur territoire légitime par une appropriation exogène parfois qualifiée « d'invasion ».

¹ BOUHAOUALA M. (2000), Petites entreprises et territoire : le cas du secteur du tourisme sportif dans le Vercors, Montagnes Méditerranéennes, 11, pages 41 à 47.

² SILEM A. et al. (1989), Lexique d'économie, Dalloz, Paris, page 471.

³ Expression déjà utilisée précédemment : DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de Géographie, n°537, page 564 à 594.

⁴ DI MEO G. (1987), Op. Cit.

⁵ CAZES G. et KNAFOU R. (1995), Le tourisme, in Encyclopédie de la Géographie, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, pages 439 et 840.

Cette société locale peut être perçue comme une organisation sociale à part entière. « Elle se présente aussi, sous certains aspects, comme une collectivité démocratique enracinée dans un territoire local »¹. Ses règles de fonctionnement répondent à diverses valeurs ou normes dictés par les cadres sociaux au sein desquels s'insèrent ses membres (notion de culture locale). Ainsi, suivant leurs origines (rurales ou urbaines), leurs statuts ou classes sociales, leur histoire collective, etc. ; ils développent des relations différentes face au champ sportif de nature.

Cette « confrontation » inévitable, souvent analysée dans la thématique touristique, qui construit l'opposition imagée de « l'indigène » et de « l'intrus », peut prendre diverses formes.

Dans certains cas, le développement des pratiques sportives s'accorde parfaitement avec le projet de vie ou de territoire de ces acteurs. Ils s'impliquent alors dans ces évolutions, quitte à modifier les structures socio-spatiales existantes ou traditionnelles du lieu.

Ils peuvent opter pour une position de repli, impliquant une prise de distance par rapport aux dynamiques sportives. Deux formations socio-spatiales peuvent alors cohabiter sur un même espace. Cela implique une juxtaposition et une compatibilité des projets respectifs des acteurs pour le système territorial.

Enfin, ils ont le choix de s'inscrire dans un comportement de refus, de résistance aux intrusions extérieures, de mise en concurrence de leurs usages avec ceux des sportifs. Positionnés dans la contestation, la mise en place de telles stratégies débouche traditionnellement sur des conflits d'usages, révélateurs de projets de territoires divergents et des antagonismes culturels présents sur le lieu.

1. 5. Les pratiquants

Dans le système d'action, le pratiquant sportif tient une place particulière. Il ne peut pas, à proprement parler, être intégré à l'organisation du lieu. En effet, son statut de consommateur² d'espace, ayant une simple pratique accommodatrice ou usuelle du lieu,

¹ LAFAYE C., THEVENOT L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, n°XXXIV, Revue française de sociologie, pages 495 à 524.

² CHASPOUL C. (1997), Le tourisme sportif reste à inventer, Tourisme et sport, Cahiers Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris, page 5. Elle ajoute que : Ils consomment, c'est vrai, mais restent très

celle de « l'utilisateur », implique qu'il n'entre pas directement dans l'économie des rôles locale ; il n'y développe pas directement de projet de territoire. D'un point de vue du marketing sportif ou touristique, il fait partie de la sphère de la « demande » (les territorialités sportives de cet individu ont été observées dans la Partie IV).

Pourtant, l'interrelation existante entre l'organisation du lieu et le sous-système de fréquentation impose de le prendre en considération comme une externalité au système organisationnel local. Les dynamiques de ce sous-système peuvent échapper plus ou moins directement au système de gestion et de développement du lieu. Les stratégies des autres acteurs sont souvent directement influencées par les volumes et les types de flux (entrant et sortant) du territoire. Dans une démarche de développement sportif d'un espace donné, sa croissance est souhaitée ou soutenue ; inversement, dans le cadre de la préservation de certains espaces ou d'une recherche d'indépendance d'une formation socio-spatiale donnée, sa régulation est enviée. Il s'agit donc d'un effet externe, perçu comme une conséquence négative ou positive, échappant pour partie au système d'appréciation du champ (marché) sportif local.

vigilants quand il s'agit de dépenser pour l'hébergement et la restauration. Sans parler de l'accès aux sites, qu'ils considèrent comme devant être gratuit, même quand ceux-ci sont aménagés.

2. Analyse des processus et logiques d'action dans la construction des formes de développement des lieux

Suite à ce cadrage organisationnel des acteurs potentiellement présents sur le lieu, la seconde étape consiste à interroger leurs logiques d'action dans le champ des pratiques sportives de nature. « Le concept de logique d'action permet de casser la prégnance des logiques technologiques, économiques ou gestionnaires omniprésentes dans les organisations »¹.

Cette entrée tend à dépasser l'apparent caractère formel de la description des acteurs, en s'intéressant aux stratégies ou logiques qu'ils mettent effectivement en œuvre dans la co-construction du système d'action territorial. Cette distinction classique en sociologie des organisations permet d'éclairer l'analyste sur les marges de manœuvre des acteurs et les distances qu'ils prennent par rapport à la norme ou à la règle organisationnelle. « La première correspondrait à la partie officielle et codifiée de la structure ; la seconde renvoie au foisonnement des pratiques, interactions et relations non prévues officiellement, voire clandestines et occultes, [...]. Il appartient au sociologue, lorsqu'il veut comprendre une organisation, de percer la façade ou la fiction de la première pour saisir la seconde dans toute sa richesse et sa complexité »².

E. Friedberg qualifie cette perspective de régulation mixte³ des contextes d'actions. Cela permet de différencier ce que l'acteur devrait faire au vu de son appartenance à un collectif, une culture ou à une structure et les marges de liberté qu'il peut s'octroyer par la mise en œuvre de ses propres logiques d'action. Car comme le souligne M. Jamet⁴, « l'analyse des logiques d'action dans la société civile implique d'appréhender cet ensemble comme étant à la fois autonome et particulièrement orienté vers et par le politique » (ici, nous pouvons comprendre certaines structures sous-jacentes à l'action individuelle). « Mais autant l'action du politique se veut globalisante, autant les actions à l'œuvre dans la société civile sont partielles, différenciées, de par les acteurs impliqués, les pratiques mises en avant, les cadres sociaux [et spatiaux] où elles se réalisent ».

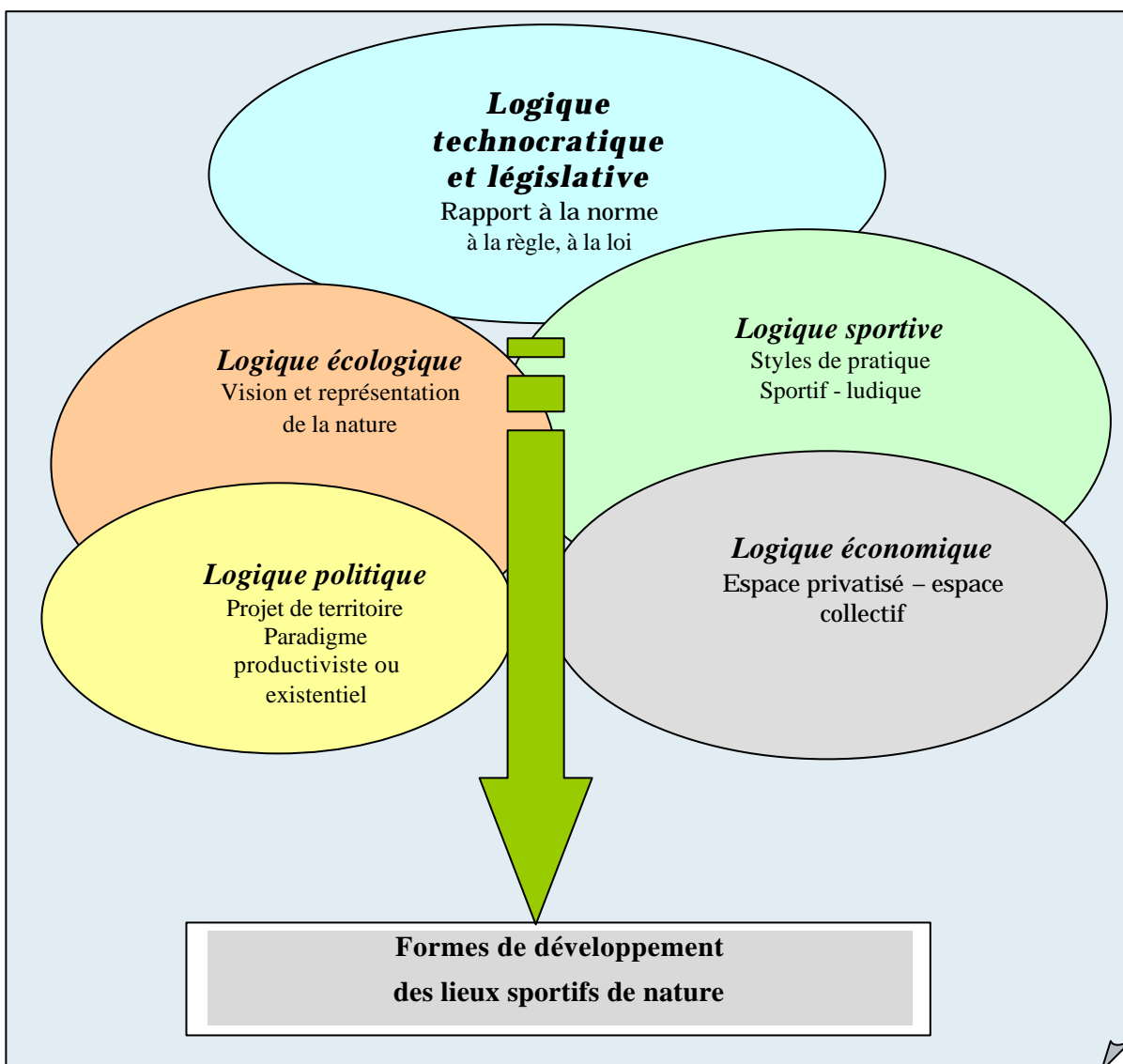
¹ BERNOUX P. (1996), Sociologie des organisations, Revue Sciences humaines, n°64, pages 46 à 51.

² FRIEDBERG E. (1992), Les quatre dimensions de l'action organisée, Revue française de sociologie, n°XXXIII, pages 531 à 557.

³ FRIEDBERG E. (1992), Op. Cit.

⁴ JAMET M. (1991), Le sport dans la société, Entre raison(s) et passion(s), Logiques sociales, L'Harmattan, Paris, page 58.

Figure 52 : Les logiques d'action participant à la déclinaison des formes de développement des lieux sportifs



(Source : P. Mao, 2003)

Cinq logiques principales peuvent être définies (politique, écologique, économique, sportive et technocratique – législative). Celles-ci présentent les différentes possibilités offertes à l'acteur dans la définition de sa stratégie visant à réaliser son projet pour le territoire sportif. Ainsi, il est possible d'approcher les rapports qu'ils établissent avec leur environnement.

Le triangle de C. Raffestin¹ propose une délimitation de leurs périmètres d'action :

- l'aménagement de l'espace, orienté selon une finalité, résulte de la volonté de réaliser un « projet de vivre » au sein d'une société ; nous sommes là dans l'ordre du « **Vouloir** ». Ainsi, dans un contexte social et spatial déterminé, toutes les stratégies des acteurs sont guidées par trois finalités ou projets sociaux : un besoin de « **voir** », « **d'organiser / de dominer** » et « **d'exister** ». C'est le besoin, spécifique de chaque acteur, dont le degré de satisfaction de ces trois finalités, définira son implication (vouloir) dans le projet global ;

- ce qui implique par conséquent une intervention humaine par le biais d'un travail qui fournira l'énergie nécessaire à cette réalisation ; c'est de l'ordre du « **Pouvoir** » ;

- mais pour être efficace et pertinent, ce travail doit être soutenu par des connaissances préalablement acquises, notamment par la transmission d'informations des « générations antérieures » ou des « groupes culturels » ; nous touchons là à l'ordre du « **Savoir** ».

Cette proposition de C. Raffestin offre, d'une part, une grille de lecture des actions individuelles mais permet aussi de montrer, à l'image des travaux des R. Sainsaulieu², que ces actions ne sont pas uniquement dictées par la recherche du pouvoir, mais aussi par celle d'une reconnaissance sociale et d'une construction identitaire.

Pour approcher ce qui est de l'ordre du « vouloir » ou du « vouloir être », chaque acteur peut être positionné face à ces différentes logiques d'action qui impliquent, de fait, des conceptions divergentes du lieu sportif. Elles tendent donc à définir les choix ou positionnements individuels possibles qui participent à la construction des différentes stratégies des acteurs.

¹ RAFFESTIN C. (1977), Paysage et territorialité, Cahiers de la géographie du Québec, vol. 21, n°53-54, Montréal, pages 123 à 134.

² SAINSAULIEU R. (1985), L'identité dans le travail, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques (1^{ère} Ed. 1977), Paris.

2. 1. La logique politique

La logique politique fait référence aux valeurs, projets de société et aux cadres donnés à l'action collective (nous retrouvons ici, de manière sous-jacente, les différentes conceptions idéologiques du sport proposées au Chapitre 1 de la Partie II). Les travaux d'A. Cunha¹ montrent que les acteurs territorialisés ont habituellement le choix entre deux logiques d'action illustrant deux éthiques ou conceptions antinomiques du développement. Celles-ci s'opposent généralement localement : un développement fonctionnel conforme au paradigme productiviste ou un développement territorial faisant, pour sa part, référence au paradigme existentiel. Cette approche renvoie directement à la typologie d'actions territoriales développée par Y. Baref² en 1980 qui oppose la « gestion de capital » à la « gestion de patrimoine ».

Le **paradigme productiviste** véhicule des valeurs sociétales telles que « l'efficacité, le profit économique, l'individualisme, la maîtrise des éléments naturels et la priorité à l'avoir ». La primauté est ici donnée à l'économie de marché qui dicte les règles du bon fonctionnement du système. L'intérêt individuel ou d'un territoire prime alors sur l'intérêt collectif. Ces valeurs fortement ancrées organisent tacitement nos systèmes sociétaux. Elles sont fréquemment l'objet de critiques, par ceux, prônant « un autre développement ». « Le productivisme consiste à prendre pour une fin ce qui ne doit rester qu'un moyen. Il consiste à imposer les critères de la vie économique comme règle dominante, sinon unique, de la transformation sociale à tous niveaux : la gestion des ressources naturelles, l'organisation du travail et le partage du fruit de la croissance, la division spatiale du travail, la diffusion du savoir et du savoir-faire, l'organisation institutionnelle, etc. »³.

Les lieux commerciaux, par exemple, s'intègrent parfaitement dans cette conception de l'ordre local. Les acteurs économiques touristico-sportifs (prestataires de services, commerçants, artisans...) et les « opinion-leaders » (opérateurs touristiques, grands groupes de prestations touristiques et sportives...) se réfèrent à ces valeurs pour optimiser en « bon homo-économus », les plus-values qu'ils dégagent de leurs outils de travail et des lieux qu'ils utilisent.

¹ CUNHA A. (1988), Système et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, L'Espace géographique, n°3, Paris, pages 181 à 198.

² BAREL Y. (1981), Modernité, code, territoire, in Les annales de la recherche urbaine – recherches et débats, n°10/11, Dunod, Paris, pages 3 à 21.

³ CUNHA A. (1988), Op. Cit., pages 184 et 185.

Le **paradigme existentiel** fait référence, pour sa part, aux notions « d'équité, de rationalité sociale, de solidarité, d'harmonie avec la nature et de priorité à l'être ». Nous retrouvons ici certains acteurs locaux, du monde associatif mais aussi privés privilégiant l'intérêt collectif, une organisation sociale à grande échelle, une autonomie locale, un relativisme social et culturel ainsi qu'une prudence (ou un principe de précaution) écologique.

Cette vision alternative au libéralisme, opposée au premier « monde », a été analysée par de nombreux auteurs¹. Ces positionnements se sont développés à la fin des années 1970 et « ont en commun de partir d'une critique du mode de développement industriel pour lui substituer un monde écologique donnant une dignité au local, à la communauté, à l'enracinement. Eléments dont ils considèrent qu'ils sont la condition d'une harmonie retrouvée entre l'Homme et la Nature par ses attaches particulières à une communauté locale : Small is beautiful »².

Cette opposition n'est pas sans incidence sur l'organisation de l'espace. Elle oppose classiquement les principes de développement par le haut (impliquant des interventions hiérarchisées) à ceux de dispersion, de polycentrisme et d'initiative locale.

2. 2. La logique écologique

La logique écologique se construit autour des relations qu'entretient l'acteur avec l'environnement naturel. Celles-ci reposent sur diverses représentations dominantes de l'objet « Nature », influant directement sur la place qui lui est donnée dans la construction du lieu sportif. « La confrontation de l'homme (et de la société) et de la nature est guidée par toute une série de représentations sociales. Ces représentations se sont en quelques sorte, sédimentées dans nos mémoires, et si leurs créations correspondent à des époques et des situations différentes, elles sont toujours actives, et commandent des situations et des actes sociaux contemporains »³.

¹ Voir particulièrement GORZ A. (1977), *Ecologie et liberté*, Galilée, Paris.; SIMMONET D. (1979), *L'écologisme*, Presses Universitaires de France, Paris.

² LAFAYE C., THEVENOT L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, n°XXXIV, *Revue française de sociologie*, pages 505.

³ GUERIN J.P. (1992), Capital « nature » et société, in *Nature de la santé, Santé de la nature*, Coll. Ascendances, n° hors-série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 13 à 25.

En référence aux travaux de C. Vachée¹, trois modèles dominants ou types de représentations sociales de la nature existent dans nos sociétés occidentales (et plus particulièrement dans le champ des pratiques sportives de nature).

Tableau 31 : Les modèles dominants de représentation sociale de la nature

Modèles	Idées et types de représentation de la Nature
<p>Ecologiste</p> <p>Nature sauvage Nature mythique</p>	<p>recherche d'un Eden perdu la nature est un mode de vie la nature possède une valeur intrinsèque protection et mise en réserve des espaces naturels l'homme se détruit en détruisant la nature l'homme nuit aux équilibres naturels l'homme doit adapter ses activités aux exigences de l'ordre naturel</p>
<p>Anthropocentriste</p> <p>Nature sociale Nature modelée</p>	<p>l'homme est au centre de l'univers il faut aménager la nature selon les besoins humains la nature existe par l'homme la nature n'a pas de valeur propre</p>
<p>Progressiste</p> <p>Nature maîtrisée Nature rationnelle</p>	<p>domination de l'homme sur la nature nécessité de dégradation de la nature par le progrès gestion rationnelle des espaces naturels maîtrise et transformation des éléments naturels par l'homme la nature est un outil, un matériau l'homme se construit en transformant la nature</p>

(Source : d'après C. Vachée 2000, page 53² ; 2001, page 100³)

Ces trois conceptions opposent les logiques d'action des acteurs sur le lieu, même si différentes nuances peuvent apparaître dans ces divers positionnements (approche anthropo-progressiste par exemple). Nature dominée, Nature aménagée ou Nature idolâtrée et mystifiée, ces diverses représentations de l'espace naturel peuvent se lire dans les différentes formes de lieux présentées précédemment (Chapitre II et III).

Ainsi, les lieux commerciaux, par exemple, répondent principalement à une **vision progressiste** de l'espace naturel. Celle-ci justifie la dé-territorialisation et l'artificialisation des lieux d'activités. La nature y est domptée pour satisfaire les attentes des consommateurs et répondre à la « rationalité » économique du promoteur. Ce premier modèle s'accommode bien avec un tourisme de masse et marchand.

¹ VACHEE C. (2000), Représentation de la nature et comportements d'offre en escalade, Etude à partir de trois catégories d'acteurs : présidents de club, moniteurs brevetés d'Etat et équipiers de falaise, Thèse de doctorat STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.

² VACHEE C. (2001), Op. Cit.

³ VACHEE C. (2001), Représentation de la nature et offre sportive : le cas des moniteurs d'escalade, in Les métiers du sport et du tourisme dans les espaces ruraux et montagnards, Montagnes Méditerranéennes, n°13, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel, Mirabel, pages 99 à 104.

Le **modèle anthropocentriste** justifie des aménagements ou équipements dans les espaces naturels afin d'en faciliter l'accès au plus grand nombre. La nature est un but, pas une finalité. L'aménagement de route des crêtes au-dessus de nombreux canyons, les via ferrata, les grottes touristiques, etc. s'inscrivent directement dans ce modèle.

La multiplication depuis les années 1960, des espaces protégés révèlent l'affirmation progressive du **modèle « écologiste »** dans notre société. Mais, il n'est pas l'apanage des acteurs institutionnels, certaines associations comme « Mountain Wilderness », par exemple, représentant des acteurs sportifs, défendant cette conception de milieu naturel. Le concept de développement durable fait lui aussi implicitement référence à cette notion. Le développement d'un tourisme «doux », diffus et de découverte est ici valorisé.

2. 3. La logique économique

Les lieux de pratiques sportives sont longtemps restés en marge de l'économie de marché traditionnelle. Culte de la gratuité et du libre accès aux espaces, prédominance du système associatif et fédéral, valorisation de la pratique amateur, sont autant de valeurs prépondérantes jusqu'à la fin des années 1970 (Partie II).

Depuis, l'offre commerciale s'est progressivement affirmée et diffusée dans les territoires sportifs de nature (Partie III). De nombreuses prestations marchandes sont aujourd'hui proposées à certains pratiquants devenus consommateurs (socio-type du « client » – Partie IV). Le système associatif n'est pas resté en marge de cette dynamique. « L'exemple de l'U.C.P.A. est remarquable pour illustrer cette mutation de l'offre puisque d'association sous tutelle ministérielle et à vocation éducative, le prestataire est devenu une véritable entreprise de type commercial offrant une gamme de services comparable à celle de ses concurrents marchands »¹.

Cette multiplication des offres sportives révèle une diversité de logiques managériales et marketing comme l'ont montré M. Bouahouala pour les petites entreprises du Vercors² et A. Loret pour le monde sportif en général³.

¹ DESBORDES M., OHL F., TRIBOU G. (1999), Marketing du sport, Coll. Gestion, Economica, Paris, page 175.

² BOUHAOUALA M. (1999), Micro-mentalités et logiques d'action des dirigeants des petites entreprises du Tourisme Sportif, Thèse de doctorat non publiée, Laboratoire EROS, Université Joseph Fourier, Grenoble.

³ LORET A. (1993), Sport et management, Dunod, Paris.

Dans ce contexte, deux conceptions du lieu sportif et de l'espace naturel peuvent être distinguées, une notion économique de « **ressource publique ou privée** » s'opposant à celle de « **bien collectif** » (accessible à tous, sans ségrégation par le prix). Cette différence d'appréciation suggère directement des questionnements liés au « **prix de la nature** ».

L'avènement progressif du secteur marchand et des concepts d'équipements ou aménagements sportifs, entraîne la revendication par certains acteurs (municipalités, propriétaires, prestataires, etc.) d'intégrer la notion de péage¹ aux espaces sportifs de nature. D. Taupin² indique « qu'il faut envisager les choses lucidement. Il faudra un jour ou l'autre que les grimpeurs financent leur terrain de jeu, à partir du moment où il est équipé. Cela peut se faire sous forme de cotisations à une fédération et c'est la solution qui a la préférence de tous et notamment de ceux qui refusent à la fois les péages et l'adhésion à quoi que ce soit sous prétexte d'indépendance (...) Pourtant, le paiement de la cotisation à l'échelon local pourrait engager les parois rocheuses sur la même voie que certains équipements communaux comme les terrains de tennis ou les stades financés en partie par des fonds publics mais "confisqués" au seul profit d'un club local ». Ce débat illustre les oppositions entre les notions **d'espace collectif versus espace privatisé** et indirectement les interrogations inhérentes à la définition des modalités d'accès à ces derniers. Comme semble le suggérer D. Taupin, un grand nombre d'acteurs, dont beaucoup de pratiquants, considèrent la Nature comme universelle, innée, vierge et collectivement partagée, dans laquelle on recherche ses racines, une alternative, un ressourcement et une sensibilité. Ces acteurs s'étonnent alors de l'égoïsme foncier des « propriétaires » ou « gestionnaires » et du prix qu'ils « osent » fixer à la Nature comme une appropriation dans un but spéculatif d'un bien collectif.

A l'inverse, d'autres acteurs considèrent que la nature est un artefact, c'est-à-dire un artifice d'origine humaine (« non-naturel » ?³). La notion de « stade naturel » peut être perçue de cette manière. Certains acteurs prônent alors des « sites naturels » payants qui deviennent une ressource, parfois un produit dont le droit d'accès est subordonné au paiement d'une dîme. Celle-ci se justifie par les coûts engendrés par l'équipement, la gestion, l'entretien de ces espaces qu'ils soient publics ou privés mais aussi par la préservation et la pérennisation de cette ressource (Parcs Naturels américains par exemple).

¹ Notons que certains lieux sont aujourd'hui payants, comme diverses « via ferrata » ou Structures Artificielles d'Escalade (S.A.E.) urbaines par exemple.

² Acteur fédéral, au sujet de la pratique de l'escalade.

³ « si quelque chose est dit sur la nature, alors ce n'est plus la Nature » de Cheng Hao au XIX^{ème} siècle cité in BRUNET R. (1993), Les mots de la géographie, Op. Cit.

2. 4. La logique sportive

Dans le champ des pratiques de nature, deux logiques sportives de développement des lieux se confrontent aujourd'hui localement. Celles-ci reposent sur une conception divergente de la notion, elle-même, de « sport ».

La première repose sur une adaptation des principes fondateurs du « sport moderne » au champ des pratiques de nature. Parmi les différentes définitions qui peuvent lui être données, celle proposée par C. Pociello peut ici être retenue : « le sport veut imposer l'existence d'un cycle d'activités (alternance de compétitions et d'entraînement), souligner les particularités de ces performances et enregistrer la progressivité de ses records. Les sports définissent, de manière très minutieuse, les conditions réglementaires et standardisées (spatiales et temporelles) dans lesquelles les activités doivent se dérouler et les résultats se produire, pour être reconnues comme tels »¹.

Ainsi, les pratiques de nature, longtemps restées en marge du système compétitif dominant dans les activités sportives traditionnelles, ont développé leurs propres modes de différenciation et de distinction. L'élite sportive s'exprime grâce à l'ouverture de nouveaux espaces (appropriation de lieux sportifs, Partie II, travaux d'E. de Léséleuc² ou de P. Bourdeau³), par diverses innovations sportives (création de nouvelles modalités de pratiques) et techniques (évolution du matériel et innovation ; G. Vigarello⁴, D. Hillairet⁵) ou par des performances individuelles ou collectives (aux critères d'évaluation divers tels que l'engagement, les difficultés physiques et techniques, le respect de l'éthique dominante, etc.).

Le lieu sportif de nature a alors pour fonction de devenir le support et la scène de ces pratiques. Espace de performance, de confrontation de savoir-faire, de développement de nouvelles activités ou de concepts innovants, tous ces éléments participent à un processus de distinction du lieu et des acteurs investis dans ce champ (Partie IV).

¹ POCIELLO C. (1999), Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective, Coll. Repères en éducation physique et en sport, Vigot, Paris, page 22.

² DE LESELEUC E. (2000), Usages de la violence, symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques, l'exemple de l'escalade à Claret, Revue « STAPS » - Internationale des Sciences du Sport et de l'Education Physique, AFRAPS, Volume 21, Grenoble, pages 81 à 91.

³ BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.

⁴ VIGARELLO G. (1988), Les techniques d'hier et d'aujourd'hui, Laffont, Paris.

⁵ HILLAIRET D. (1999), L'innovation sportive, entreprendre pour gagner, Coll. Economie et Innovation, Série Clichés, L'Harmattan, Paris.

La seconde logique fait référence à une autre conception du sport décrite par J. Defrance. Qualifiée « d'éthique du sport loisir jubilatoire »¹, elle s'oppose en tout point, à celle du sport compétitif orienté vers le résultat. Elle implique des besoins très différents, basés sur les notions de ludique ou de récréation. Les notions de performance, de risque, d'exploit cèdent alors le pas à des pratiques plus douces, de détente, loisirs parfois caractérisés d'hygiéniques. Elles touchent un public beaucoup plus large, recherchant dans le loisir sportif, un bien-être personnel, une aventure médiée, une découverte en dilettante des espaces naturels.

Ces « nouvelles » attentes des pratiquants ont bien été comprises par les professionnels « du plein air » qui ont développé des offres particulières pour ce segment de clientèle en pleine expansion. Cette logique est aussi valorisée par des nombreux espaces ruraux et montagnards afin de promouvoir un tourisme « doux » ou « vert » ; ou tout simplement un espace de vie attractif.

Cette opposition fait référence à « *l'homo sporticus* » qui se distingue des « *homos ludens ou touristicus* » (styles de pratique décrits dans la partie IV).

2. 5. La logique technocratique et législative

La logique technocratique et législative interroge le rapport que les acteurs ont face à la norme et à la règle. Elle différencie donc l'acceptation ou la prise de distance face aux cadres ou lois régissant, de fait, l'action organisée dans la société englobante.

Comme l'ont déjà montré les différentes logiques explicitées précédemment, le champ des pratiques sportives de nature connaît traditionnellement, dans ce domaine, un certain nombre de spécificités : auto-gestion des espaces d'activités, autonomie des fédérations par une délégation de service public, définition propre des règlements intérieurs de fonctionnement, références à des règles éthiques s'apparentant à un droit coutumier, systèmes de distinction propres, etc.

Pourtant, les évolutions récentes (contexte historique), la progressive prise en compte de ces activités par le législateur, l'insertion dans ce champ des acteurs économiques, la « judiciarisation » progressive de la société par la recherche systématique d'une responsabilité individuelle ou collective, etc. tendent à voir l'affirmation d'un nouveau cadre aussi bien réglementaire que normatif s'imposer à ces diverses pratiques.

¹ DEFANCE J. (1987), Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ?, Revue Esprit, n°125, pages 139 à 147.

Trois thématiques complémentaires et indissociables liées aux questions de la prise en compte de la loi, du risque et de la norme, permettent d'expliciter les différentes facettes de cette logique.

Le rapport à la loi

Tout d'abord, le rapport à la loi oppose deux conceptions divergentes. Certains acteurs ancrés dans un juridisme étroit, s'illustrent par leur volonté de faire rentrer le lieu dans les cadres définis par la règle. D'autres inscrivent dans une « citée inspirée »¹ régie par une « écologie des profondeurs » et un anti-conformisme. Ils tendent ainsi à perpétuer l'autonomie et la distance qu'entretenaient traditionnellement les pratiques sportives de nature avec tout cadre réglementaire.

Cette référence des acteurs à la loi est ambivalente, car elle peut soit servir à encadrer le développement des activités de nature, soit les inciter à reconnaître aux lieux sportifs une place dans la structuration de leurs territoires.

De nombreux acteurs se reportent à la loi pour réguler d'une manière ou d'une autre, la diffusion de certaines pratiques. Même si les fondements de ces actions et leurs justifications sont diverses, elles permettent de limiter l'accès à nombre d'espaces (code de l'environnement, code de l'urbanisme, code forestier, etc.). Les conflits d'usage (venant périodiquement réaffirmer l'importance des enjeux et la diversité des pratiques présentes sur certains territoires), émanent souvent d'une lecture différente des textes en vigueur. Chacun des acteurs fait valoir sa légitimité spatiale et oppose par exemple la libre circulation des personnes au droit de propriété, l'accès libre aux espaces naturels aux règles de protection de l'environnement, la liberté d'entreprendre aux pouvoirs de police du maire, la coutume à la loi, etc.

Parallèlement, certains acteurs font référence à la loi pour faire entrer des lieux sportifs dans les pré-requis imposés par les différents schémas ou divers outils de planification du développement et de la gestion des espaces d'activités. Le lieu tend alors à s'apparenter à un équipement sportif classique : conventionnement du foncier, définition réciproque des responsabilités des acteurs, normalisation des aménagements, etc. Ces différentes caractéristiques lui confèrent une lisibilité territoriale forte par une reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif.

Dans ces deux cas, la référence à la loi est omniprésente et sous-jacente dans les stratégies développées par ces acteurs.

¹ En référence à la « citée inspirée » de BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), *De la justification, les économies de la grandeur*, nrf. essais, Gallimard, Paris.

A l'inverse, certains acteurs s'affranchissent volontairement de tout cadre législatif pour privilégier les codes éthiques ou tribaux organisant fréquemment le champ des pratiques sportives de nature. Conçue comme un espace de liberté, cette logique privilégie alors des configurations spatiales vagues ou imprécises des lieux. Ces derniers entretiennent certaines analogies avec les espaces construits autour des territorialités mouvantes des surfeurs sur la côte aquitaine décrits par J-P. Augustin¹. Dominante dans la culture sportive analogique, les références valorisées ici sont celles de la transgression, du libre arbitre, de l'auto organisation, de l'opposition de la règle et du jeu et de l'utilité ludique².

Le rapport au risque

La deuxième thématique s'intéresse aux rapports qu'entretiennent les acteurs avec la notion du risque. B. Soulé a démontré comment cette notion a organisé les logiques d'action des élus et techniciens dans la gestion des espaces skiabiles par « un souci permanent d'être en règle »³. « Dans bien des cas, la prégnance du pôle normatif prend le dessus sur l'efficacité des actions de neutralisation du danger. Il s'agit d'une manière rationnelle, de se protéger d'éventuelles poursuites judiciaires en cas d'accident »⁴. A l'inverse, d'autres acteurs considèrent le risque comme un aléa inhérent aux activités elles-mêmes et s'en accommodent ou même parfois le revendiquent comme relevant du libre choix et de la liberté individuelle des pratiquants. Cette opposition implique deux conceptions du lieu. Pour poursuivre l'exemple du domaine skiable, où ces divergences sont particulièrement visibles, le « hors pistes » imprégné de l'imaginaire du « free style », de l'espace de liberté où la prise de risques est « collectivement » acceptée, s'oppose radicalement avec la piste de la station, encadrée et normalisée sur laquelle le pratiquant aspire à une totale sécurité. Cette divergence se retrouve dans toutes les activités, de l'école d'escalade à l'espace d'aventure, des parcours touristiques aux « infranchissables » en eau vive, de la grotte école aux cavités alpines en spéléologie, etc. Dans tous ces cas, la conception du risque diverge, ainsi que les logiques d'action mises en œuvre par les différents acteurs.

¹ AUGUSTIN J-P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.

² LORET A. (1995), Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.

³ SOULE B., CORNELOUP J. (2001), La gestion des risques en stations de sports d'hiver : le cas de la station village du Mont-Dore, Revue Européenne de Management du Sport, n°5, pages 69 à 118.

⁴ CORNELOUP J., BOUAOUALA M., VACHEE C. et al. (2001), Op. Cit., page 29.

Le rapport à la norme

La dernière thématique interroge la place donnée à la norme dans la construction des lieux sportifs.


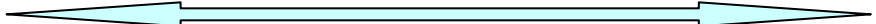

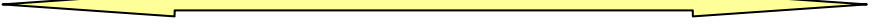

L'exemple des refuges de haute montagne permet d'illustrer cette conception divergente. Ces derniers furent construits tout au long de l'histoire de l'alpinisme pour faciliter l'ascension de divers sommets. Appartenant dans leur grande majorité à des associations (C.A.F. principalement), il s'agit aussi bien d'infrastructures s'apparentant à de l'hôtellerie traditionnelle que de « bivouacs » sommaires et non-gardés perchés sur le versant d'une montagne. Leurs situations et leurs caractéristiques leur permettaient d'échapper, jusqu'alors, aux normes strictes de sécurité et d'hygiène appliquées usuellement aux hébergements collectifs. Certains maires de communes de montagne, refusant d'engager leurs responsabilités, ont tenté de fermer ces structures. Leurs justifications font référence aux deux thématiques abordées précédemment. La médiation assurée par le S.E.A.T.M. de Challes-les-Eaux a permis un accord autour d'une redéfinition de normes particulières applicables à ces équipements¹.

Cet exemple est symptomatique de la place, de plus en plus importante, de cette notion dans le champ des pratiques sportives de nature. Elle est présente dans l'ensemble des labels, marques, brevets, chartes qu'ils soient de qualité ou de sécurité. Ainsi, elle s'imisce même dans l'espace de la haute montagne, souvent conçu comme l'emblème de la « wilderness » car échappant, pour partie, au suréquipement et à l'artificialisation à l'œuvre dans certains lieux sportifs commerciaux (lieu clos et normé comme le Parcours Acrobatique en Forêt par exemple).

¹ GIARD D. (2000), L'adaptation des refuges de montagne à l'évolution des pratiques et des attentes de leurs utilisateurs : vers une approche territoriale cohérente in Pratiques sportives de nature et territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM-UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 57 à 60.

En guise de synthèse, le tableau n°32 présente les cinq logiques d'action à l'œuvre localement dans le champ des pratiques sportives de nature. Les stratégies des acteurs face aux questions de gestion et de développement de ces activités sont donc la résultante de la mise en perspective de ces cinq logiques. Une multitude de possibilités existe alors, rendant complexe, la recherche de toute rationalité de l'acteur et prédiction de son «agir» individuel, malgré son identification dans un groupe particulier.

Tableau 32 : Synthèse des cinq logiques d'action à l'œuvre dans les lieux d'activités sportives de nature

Logiques	Positionnement possible des acteurs
Politique	<p><i>Productiviste</i> <i>Patrimonial</i></p> 
Ecologique	<p><i>Progressiste</i> <i>Anthropocentriste</i> <i>Ecologiste</i></p> 
Economique	<p><i>Nature ressource</i> <i>Nature – bien collectif</i></p> 
Sportive	<p><i>Récréatif</i> <i>Ludique</i> <i>Performance</i></p> 
Technocratique législative et	<p><i>La loi – la règle</i> <i>Transgression</i></p> 

(P. Mao, 2003)

Nous reviendrons ultérieurement, dans certaines études de cas (chapitre 2), sur la possibilité de positionner sur ce tableau les divers acteurs impliqués dans un système territorial particulier.

3. Approche typologique des formes de développement des lieux

Sur un lieu donné, les formes de développement sont le résultat de la présence d'un certain nombre d'acteurs et de la confrontation de leurs diverses logiques d'action. Cette notion de forme émane de L. Thévenot¹ pour signifier les différentes configurations que peuvent revêtir les systèmes d'action via des économies des rôles (jeux d'acteurs) et les économies des conventions (logiques d'action, systèmes de valeurs et de justification des acteurs).

Ces formes font implicitement référence aux « six mondes » ou « cités » (monde de l'inspiration, domestique, de l'opinion, civique, marchand ou industriel) proposés par L. Boltanski et L. Thévenot². L'identification de ces « mondes » repose sur l'analyse des principes, valeurs et économies des grandeurs à l'œuvre dans nos sociétés. Cette grille d'analyse a été appliquée au champ du tourisme rural par J. Simonneaux³ ou balnéaire par B. Kalaora⁴ par exemple.

Dans ce présent travail, même si l'analogie sémantique est souhaitée pour rendre compte de la diversité des formes que peut prendre l'action organisée à une échelle locale, un grand nombre de différences existent. Cette approche se singularise tant dans la méthode de construction des formes que dans leurs adaptations au champ thématique des pratiques sportives de nature.

Mode de construction de la forme

La présence d'une forme (ou des formes) de développement sur un lieu donné, fait référence aux notions de gestion directe (élémentaire), indirecte, normalisée et mixte (effective) développées par H. Ollagnon⁵, G. Barouch¹, L. Mermet² dans des problématiques environnementales.

¹ THEVENOT L. (1986), Les investissements de forme in Conventions économiques, Presses Universitaires de France, Paris.

² BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), De la justification, les économies de la grandeur, nrf. Essais, Gallimard, Paris.

³ SIMONNEAUX J. (1999), Acteurs, enjeux et régulations dans la dynamique du tourisme en espace rural, Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail, Toulouse.

⁴ KALAORA B. (1995), Les cités du littoral. Le littoral dans tous ses états, Revue d'Ethnologie française, n°25, pages 76 à 88.

⁵ OLLAGNON H. (1984), Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels in Aménagement et nature, n°74, Paris, pages 1 à 4.

E. Roux a déjà montré la pertinence de cette approche dans la thématique de la gestion de l'espace rural³. Dans la continuité de son travail, nous présenterons l'émergence de formes de développement comme le résultat d'un système d'action concret particulier.

Pour expliciter « **cette mise en forme des lieux** », il convient de **différencier trois phases** :

1^{ère} phase : la définition du problème

Dans un premier temps, l'action s'inscrit dans un contexte sportif socio-spatial particulier. Le lieu de pratique sportive de nature définit le cadre territorial, positionné dans un environnement plus large (contexte historique, géographique, politique, sportifs, etc.).

Dans cet espace singulier se crée une situation d'action, c'est-à-dire une conjoncture sociale et (ou) spatiale qui induit la nécessité ou le besoin de l'action. « Un problème » se pose, face auquel une pluralité d'acteurs va tenter d'apporter une « solution ». Cette situation définit un système d'action concret et localisé.

2^{ème} phase : la recherche d'une solution

L'économie des rôles s'organise alors. Elle se définit comme toutes les personnes morales ou physiques qui dans ce contexte particulier, interviennent dans la résolution du problème.

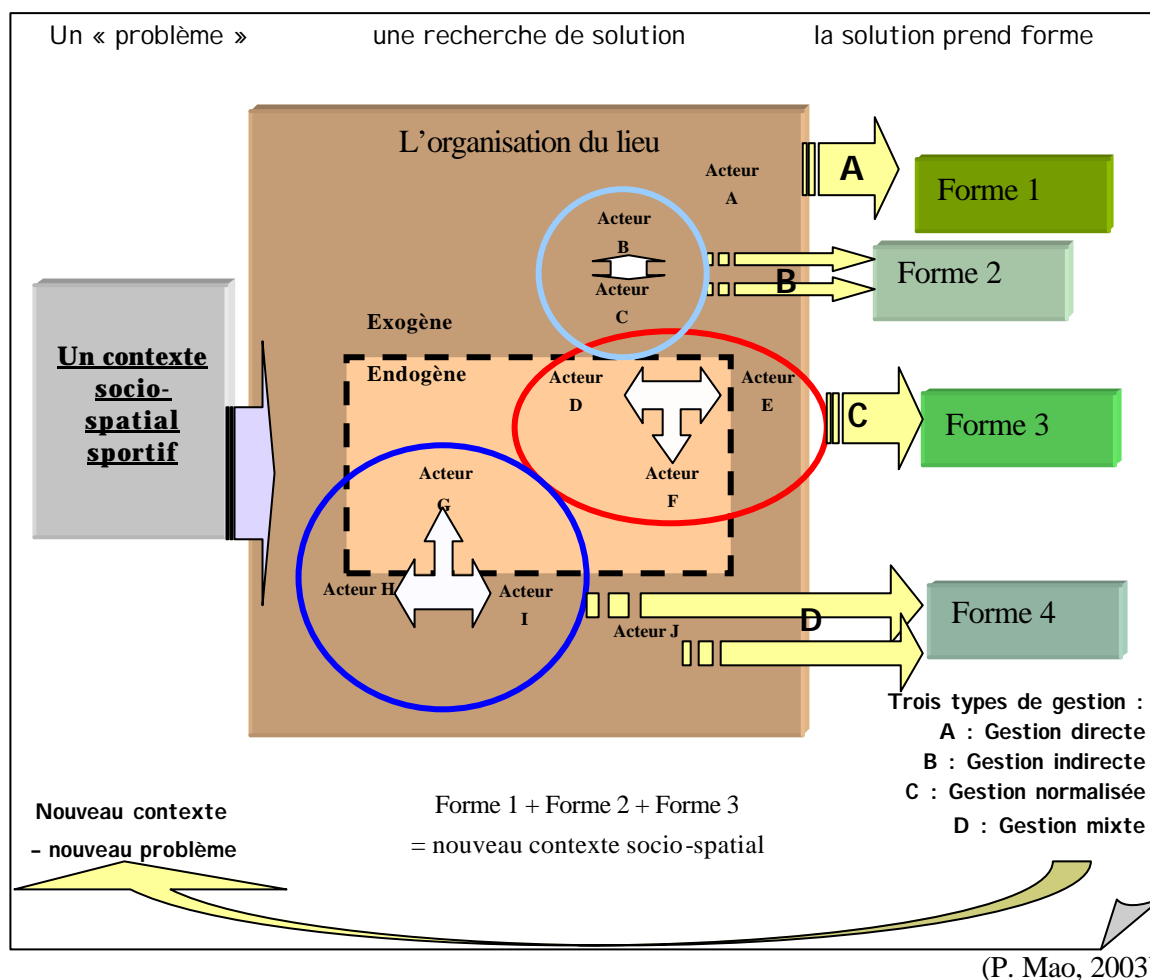
Dans cette recherche d'une solution, quatre types de gestion peuvent être distingués (Cf. Figure n°53). Ils vont avoir une incidence directe sur la forme socio-spatiale résultant de ces actions individuelles ou collectives.

¹ BAROUCH G. (1989), La décision en miettes, Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels, Coll. Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.

² MERMET L. (1992), Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?, Coll. Environnement, L'Harmattan, Paris.

³ ROUX E. (1999), De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes : des logiques d'acteurs différenciées, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

Figure 53 : Les différentes étapes de l'analyse de l'action



La gestion directe

Dans la gestion directe, un acteur¹ intervient seul et directement sur l'espace. Il s'octroie alors une certaine autonomie et met en œuvre ses propres logiques d'action pour modeler le lieu. La forme qui en résulte est donc élémentaire car directement issue du projet de territoire de cet acteur. Il apporte ainsi sa propre solution au problème posé.

Exemple de la mise en place d'une gestion directe

Le Ministère de l'Environnement décide seul, en légitimant l'utilité publique de son action et son intérêt général, de mettre en place une mesure de protection dans un espace naturel sensible particulier.

¹ Pour expliciter la démarche, l'économie des rôles est volontairement simplifiée. Bien entendu, ce type de gestion peut aussi s'appliquer à plusieurs acteurs.

Un acteur exogène + une logique d'action à dominante patrimoniale + un système de justification civique => une forme de développement qui sera ultérieurement qualifiée de républicaine, s'impose à l'ensemble des autres acteurs du lieu et régule de fait le système d'action local et l'accès aux espaces d'activités sportives de nature.

La gestion indirecte

La gestion indirecte demande une concertation préalable des différents acteurs impliqués dans le système d'action local. Face au problème posé, ils se concertent sur la solution à donner, mais agissent ensuite chacun directement sur l'espace. La forme qui en découle est donc le résultat des diverses actions menées simultanément mais de manière différenciées.

Exemple de la mise en place d'une gestion indirecte

Un Conseil Général décide dans le cadre de la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées (P.D.I.P.R.) d'intégrer un nouveau canton à cette procédure. Il associe alors le syndicat intercommunal à la réflexion pour définir un projet commun (définition collégiale de la réponse à donner au problème).

Le syndicat intercommunal utilise ses « brigades vertes » afin de tracer les sentiers et de les entretenir.

Le Conseil Général installe la signalétique et met en œuvre une politique de communication par l'intermédiaire de topo-guides.

Une telle gestion pose le problème de la mise en cohérence locale des interventions des deux acteurs et leur pérennisation.

La gestion normalisée

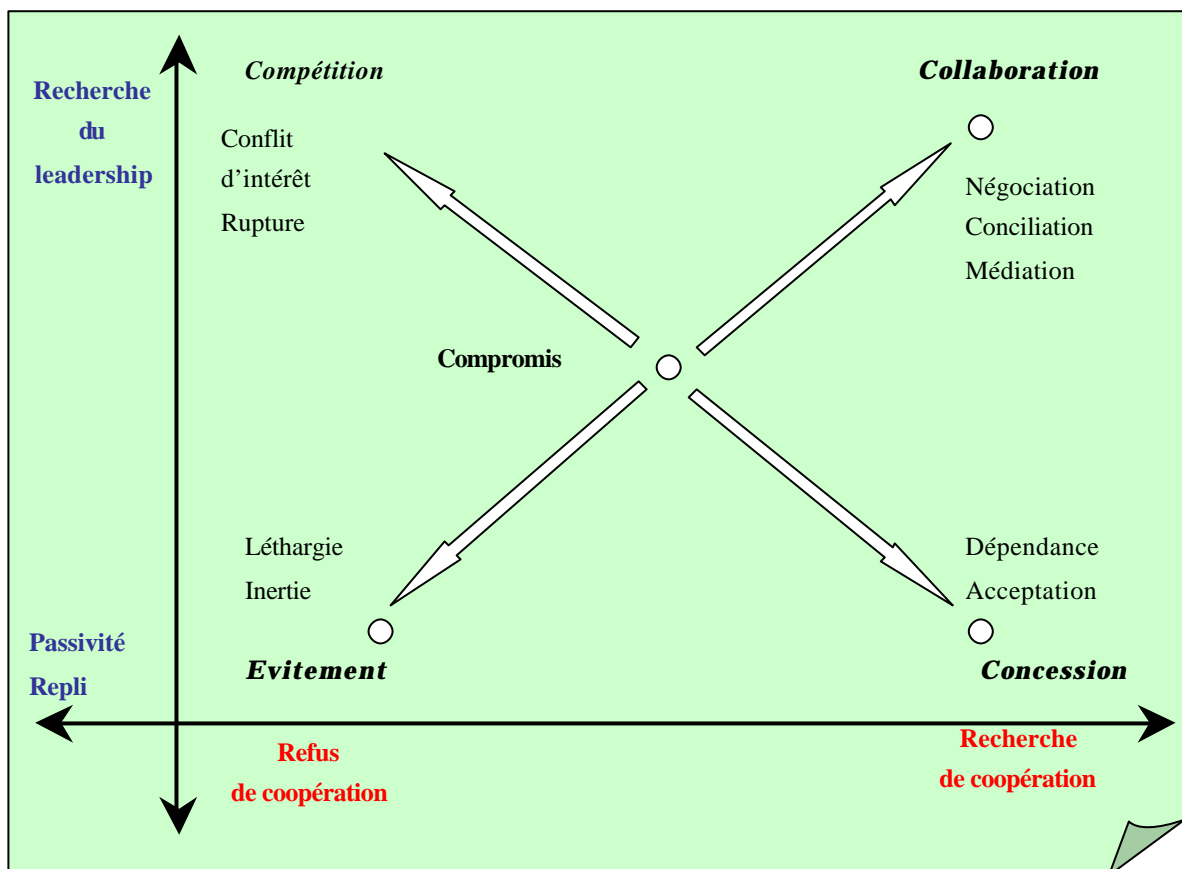
La gestion normalisée demande une démarche participative et collégiale des acteurs dans la prise de décision. L'action sur l'espace est indirecte. Elle est le résultat de la confrontation préalable de l'ensemble des logiques d'action.

Ce mode de gestion, de plus en plus développé, demande un détour par l'analyse des mises en situation des acteurs dans le système local. Suivant leur degré d'implication dans l'organisation et leur positionnement face au problème posé (ce qui est de l'ordre du « vouloir »), ils peuvent opter pour différentes stratégies.

La figure n°54 présente les différentes possibilités offertes à l'acteur :

- il peut dans une situation d'action donnée rechercher une position dominante (leadership) dans la résolution du problème ou au contraire opter pour une passivité ou une position de repli face à la question ;
- de la même façon, il peut rechercher à coopérer avec les autres acteurs ou au contraire refuser de participer à la co-construction de la réponse au problème.

Figure 54 : Analyse situationnelle des choix possibles d'action



(Source : P. Mao 2002 d'après D. Puthod¹ 1994 adapté de K. W. Thomas 1976²)

Cette figure illustre la difficulté d'aboutir à un compromis et son instabilité liée à sa situation centrale dans la confrontation des diverses logiques d'action. Cette analyse situationnelle influe sur les normes de comportements des acteurs dans la micro-société

¹ PUTHOD D. (1994), Les alliances et la politique de vigilance, in Les organisations au risque de l'information, Sciences de la société, n°33, Presses Universitaires de Mirail, Toulouse, pages 105 à 116.

² THOMAS K.W. (1976), Conflict and Management, in DUNETTE M.D., Handbook of industrial and organizational psychology, Rand Mc Nally, Chicago, pages 889 à 935.

qu'est le lieu. En reprenant les travaux de R. Sainsaulieu¹ et l'analyse critique qu'en fait C. Dubar², différents modèles existent :

- l'individualisme (modèle du retrait) combine des préférences individuelles avec des stratégies d'opposition ;
- l'unanimité (modèle fusionnel) combine des préférences collectives avec une stratégie d'alliance ;
- la solidarité et la rivalité démocratique (modèle négociateur) allient une polarisation sur le collectif avec une stratégie d'opposition ;
- le séparatisme (modèle affinitaire) allie une stratégie individuelle avec une stratégie d'alliance ;
- l'intégration et la soumission (modèle promotionnel) impliquent une stratégie de repli dans une préférence collective.

Ces comportements agissent directement sur les processus relationnels, la prise de décision et la définition d'une réponse collective au problème. Ainsi, certains acteurs auront inmanquablement, selon leurs positionnements dans la construction de la solution, une situation dominante dans la forme issue de cette médiation.

Exemple de la mise en place d'une gestion normalisée

L'exemple typique d'une gestion normalisée, à l'échelle départementale, est celui de la création des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature (C.D.E.S.I.). Ces organes de concertation regroupent l'ensemble des acteurs concernés par les questions de gestion et de développement des territoires sportifs de nature³.

Trois collèges distincts sont définis⁴ :

- *acteurs institutionnels : collectivités territoriales et services déconcentrés de l'Etat ;*

¹ SAINSAULIEU R. (1985), L'identité dans le travail, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques (1^{ère} Ed. 1977), Paris.

² DUBAR C. (1995), La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles, Coll. U, série Sociologie, Armand Colin, Paris. Voir principalement le chapitre V.

³ MAO P. (2002) (sous la direction de), Diagnostic départemental des sports de nature en Ardèche, Travail préparatoire à la mise en œuvre de la Commission Départementale des Sites, Itinéraires et Espaces de pratiques sportives de nature, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel.

⁴ Les différents décrets d'application de la loi du 6 juillet 2000 n'ont pas encore été promulgués. La constitution de la présente commission est donc celle qui a été retenue par le Conseil Général de l'Ardèche.

- *acteurs du milieu sportif : C.D.O.S., Comités fédéraux et syndicats professionnels ;*
- *autres usagers et gestionnaires de l'espace : espaces protégés, syndicats agricoles et du secteur touristique, Chasseurs – pêcheurs, associations de protection de l'environnement, acteurs fonciers et forestiers, etc.*

Ces acteurs qui siègent au sein de la commission présidée par le Conseil Général doivent ainsi se positionner face aux questions relatives aux activités de nature, confronter leurs logiques d'action (souvent) divergentes et définir une solution collégiale qui sera ensuite retenue et appliquée aux territoires sportifs.

La gestion mixte

La gestion mixte constitue une voie médiane entre les trois types d'interventions présentés précédemment. Elle relève d'une gestion directe, indirecte et normalisée. E. Roux¹ l'appelle la gestion effective², car dans la résolution de problèmes complexes, les trois types de gestion sont actifs pour tendre à la recherche d'une solution.

Exemple de la mise en place d'une gestion mixte

L'exemple de la mise en place d'un Parc Naturel Régional illustre cette gestion complexe et mixte (exemple développé par R. Lajarge³).

*Une **gestion indirecte** est menée après concertation entre une Région et le Ministère de l'Environnement dans les diverses procédures de mise en place du projet de Parc (définition de l'équipe technique, premiers zonages, contractualisation, etc.). Chacun de ces acteurs agit ensuite de manière autonome sur l'espace.*

*L'équipe technique, une fois réunie, développe une **gestion directe** sur le territoire de projet du Parc (aménagement, équipement, signalétique, etc.)*

*L'écriture de la future charte relève d'une **gestion normalisée**. De nombreux acteurs territorialisés sont associés à son élaboration grâce à diverses réunions publiques de concertations tendant à définir un consensus au travers « d'une négociation lente, graduelle et incrémentale »⁴.*

¹ ROUX E. (1999), Op. Cit.

² En référence à H. Ollagnon, G. Barouch, L. Mermet, Op. Cit.

³ LAJARGE R. (2000), Op. Cit.

⁴ LAJARGE R. (2000), Op. Cit.

La forme de l'objet complexe qui résulte de ce triple mode de gestion est finalement la création d'un P.N.R.

3^{ème} phase : la solution prend « forme »

De ces différents modes de gestion résultent la création de formes perçues comme « les effets » ou les conséquences de l'action. Elles peuvent être sociales (repositionnement social des acteurs dans un système relationnel) ou spatiales (nouvel aménagement ou modification des modalités spatiales de pratique). Ce sont les effets directs ou « attendus » de l'action. D'autres résultats, qualifiés « d'induits », représentent les conséquences non voulues ou imprévues de l'action.

Tous ces effets concourent à produire un nouveau contexte socio-spatial. De nouveaux problèmes se créent, qui mobilisent de nouveaux acteurs ayant de nouvelles stratégies d'actions, etc. Cette boucle de rétroaction engendre la dynamique des lieux. Le positionnement de l'acteur dans ce nouveau périmètre définira ses modalités d'action futures. La nouvelle organisation présente sur le lieu, modifie l'économie des rôles et génère de nouvelles tensions sociales induisant diverses hétérogénéités spatiales¹. Celles-ci peuvent être perçues comme la conséquence de l'antagonisme des forces appliquées à un espace donné. Cette approche permet alors d'appréhender les conflits d'usages (et/ou sociaux²) et de pouvoirs, générateurs d'effets difficilement perceptibles dans certaines approches traditionnelles appliquées à de plus petites échelles³.

¹ MENDEZ R. et al. (1988), *Geografía humana*, Catedra, Madrid.

² MENDRAS H. (1993), *Ordres et désordres dans la société française*, Sciences Humaines, n°31, pages 10 à 13.

³ Nous faisons ici allusion, par exemple, au « système des acteurs de l'espace » proposé par Roger Brunet (1990), in *Jeux et enjeux de l'espace*, page 46, où sont présentées cinq grandes catégories d'acteurs que sont l'individu, le groupe, l'entreprise, la collectivité locale et l'état. Mais, nous pouvons aussi citer dans le domaine sportif, M. Jamet qui différencie uniquement la logique du politique de celle de la société civile, etc.

Tableau 33 : Présentation typologique et multicritère des formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature

	Formes de développement							
	Républicain	Educatif	Marketing	Entrepreneurial	Traditionaliste et conservateur	Développement local	Ecologique	Libertin
Dominances	Institutionnelle et civique		Commerciale		Locale			Transgressive
Acteurs	Etat et collectivités territoriales	Enseignants et éducateurs	Organisations commerciales Prestataires	Entreprises de l'outdoor	Familles et acteurs locaux	Organisations associatives et parapubliques	Travailleurs indépendants, prestataires passionnés et Californiens	Pratiquants avertis, tribus, Elite du plein air
Publics a priori concernés	Les citoyens (urbains) et les sportifs	Les groupes d'élèves et de stagiaires	Tous les segments de clientèles	Le client rentable et efficace	Les anciens, la famille locale, le traditionaliste	Eco-touristes	Les pratiquants passionnés, initiés et convertis	La nouvelle vague, les innovateurs, les branchés, le routard,
1° principe sportif (le style)	Le fédéral, le fonctionnaire, le cafiste	« Le pédago »	Le gestionnaire de produit marketing	L'entrepreneur	Le familial	« L'éco gestionnaire »	Le californien	L'hédo-sportif Le néo-aventurier
Les pratiques identifiables	Sports de compétition et récréatifs	Pratiques éducatives et culturelles	Le produit marketing	Produits express, gestion des flux (piste station)	Activités traditionnelles (chasse, pêche, jeux locaux,...) et anciennes	Pratiques du dvpt local (plan d'eau, randonnées,...)	Pratiques au contact de la nature profonde	Pratiques innovantes, libres, branchées
2° principe de mouvement	La stabilité	Pédagogie interactive	Le changement, le nouveau, la mode	Le progrès, l'innovation rentable	Le repli	L'adaptation locale	Le retour aux sources	La transgression, L'avant-garde
3° principe Relation à la nature	Domestiquée (nature jardin)	Educative pédagogique	Commerciale (nature marché)	Productiviste (nature usine)	Patrimoniaire et conservatrice	Partagée et collective	Sauvage et mystique	Progressiste, support d'action hédoniste
4° principe Relation au lieu	Exogène	Exogène	Exogène	Exogène ou Endogène	Endogène	Endogène	Endogène	Exogène
5° principe Economie dominante	Gratuité Licence Apport public	+ ou – payant Aides publiques	Payant Le client	Payant Le client	+ ou – payant Aides publiques	+ ou – payant	Economie subsidiaire	La recherche du bon plan : espace libre
Ethique	publique	associative	marchande	entrepreneuriale	patrimoniaire	Art de vivre local	californienne	ludique
6° principe Rationalité et style professionnel	Procédure républicaine : culture digitale	Transmission d'un savoir, heuristiques	Etude de marché, marketing stratégique	Rationalité instrumentale logique de l'innovation	Savoirs-faire locaux, conserver l'entreprise familiale	Rationalité locale et participative.	Culture analogique. Vivre sa passion	Culture analogique Logique floue
7° principe Principes supérieurs communs	Bien collectif et utilité publique	Education et formation citoyenne de l'individu	Avantage concurrentiel et parts de marché	Profits financiers, rentabilité et efficacité	Rente familiale, patrimoine et pouvoir	Politique socio-économique équilibrée	Authenticité, passion et fusion avec la nature	Le fun et le free ride, le baroque
Cités touristiques	"Urbaine"	"De la connaissance"	Marchande	Industrielle	Domestique	"Ecologique"	Inspirée	nomade
8° principe Modèle de gestion et décision	Centralisée et structure pyramidale	Le projet éducatif, l'équipe pédagogique	Le plan marketing, Equipe de projets, étude de satisfaction	Le patron, l'organisation performante	Le patriarcat	Scène locale participative, médiation	Communautarisme, logique tribale et anarchique	Non-gestion et éthique tribale
Exemples de lieux emblématiques	Parc national, Réserve naturelle et sites périurbains	Centres et camps de vacances éducatifs, sentiers d'interprétation, scoutisme	Centres d'accueil de vacanciers, parcs à thèmes	Lieu dédié à une prestation professionnelle certains parcs de loisirs	Agri-tourisme, espaces ruraux traditionnels, accueil paysan	Stations « vertes » ou villages.	l'offre artisanale du passionné	Le « spot », les lieux branchés du moment, les sites connus par les initiés

(Source : J. Corneloup, P. Mao - 2002)

Le tableau n°33 propose une description générale des différentes formes de développement pouvant être identifiées localement. Celles-ci sont classées selon leurs inscriptions dans quatre « mondes » distincts (institutionnelle et civique ; commerciale ; locale ; transgressive).

La définition de ces formes repose sur une approche que J. Corneloup¹ qualifie de « formiste » en référence à G. Simmel² et M. Maffesoli³, c'est-à-dire mi-spéculative, mi-empirique et fondée sur de multiples observations de terrain et divers diagnostics territoriaux construits autour du champ des activités sportives de nature. Depuis la première publication sur la question de J. Corneloup⁴, grâce aux divers travaux collectifs que nous avons menés conjointement, diverses logiques d'action et formes de développement ont été ajoutées à ce cadrage théorique, permettant d'affiner progressivement la méthode et de la confronter aux réalités des lieux sportifs. Il n'est donc pas impossible, que dans un contexte spatial particulier, qu'une autre forme émerge. Elle pourrait ainsi être ajoutée à celles qui ont déjà été identifiées.

Il ne semble pas opportun de décrire immédiatement ces huit formes de développement. L'objet même de la démarche est de montrer comment ces dernières participent à la construction des lieux sportifs. Une description préalable serait alors redondante avec les études de cas qui ont participé à les identifier localement. Les différentes monographies de lieux sportifs de nature proposées dans le deuxième chapitre de cette même partie, présentent ces diverses formes, principes, acteurs et logiques inhérentes à leur affirmation dans divers contextes socio-spatiaux.

Il est néanmoins possible d'illustrer de manière synthétique, les logiques d'action dominantes dans chacune de ces formes (Cf. tableau n°34, ci-après).

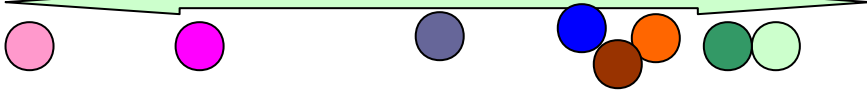
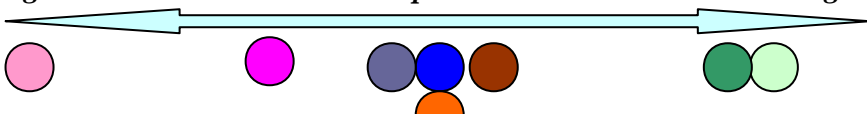

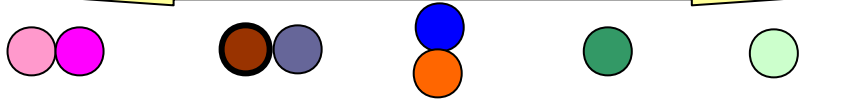

¹ CORNELOUP J., BOUAOUALA M., VACHEE C. et al. (2001), Op. Cit., pages 26 et 27.

² SIMMEL G. (1981). Sociologie et épistémologie, Presses Universitaires de France, Paris.

³ MAFFESOLI M. (1996), Eloge à la raison sensible, Grasset, Paris.

⁴ CORNELOUP J. (2000), Les modèles de développement en management des espaces de nature, in Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 95 à 103.

Tableau 34 : Les logiques d'action dominantes dans les formes de développement des lieux sportifs de nature

Logiques	Positionnement possible des acteurs
Politique	<p><i>Productiviste</i> <i>Patrimonial</i></p> 
Ecologique	<p><i>Progressiste</i> <i>Anthropocentriste</i> <i>Ecologiste</i></p> 
Economique	<p><i>Nature ressource</i> <i>Nature – bien collectif</i></p> 
Sportive	<p><i>Récréatif Ludique</i> <i>Performance</i></p> 
Technocratique et législative	<p><i>La loi, la règle</i> <i>Transgression</i></p> <p><i>La norme</i></p> 

(P. Mao, 2003)

-  - Forme de développement « républicaine »
-  - Forme de développement « éducative »
-  - Forme de développement « marketing »
-  - Forme de développement « entrepreneuriale »
-  - Forme de développement « traditionnelle et conservatrice »
-  - Forme de développement « développement local »
-  - Forme de développement « écologique »
-  - Forme de développement « libertine »

4. Le lieu comme espace de confrontation des formes : vers une justification des compromis et des conflits

Si dans un lieu donné, une forme s'affirme de manière autonome en régulant seule le système d'action territorial, dans de nombreux autres cas, diverses formes de développement cohabitent localement. Par leurs proximités, voire superpositions spatio-temporelles, elles sont, de fait, en concurrence pour l'affirmation sur un lieu, des principes et logiques participant à leurs constructions.

Cet autre regard s'intéresse aux «économies des conventions¹ » entre formes, c'est-à-dire à la pluralité des régimes d'actions et aux justifications données par les acteurs, au sens proposé par L. Boltanski et L. Thévenot². Cette approche permet de comprendre les argumentations que les formes utilisent lors de controverses ou conflits, ou à l'inverse, celles qui les poussent dans un contexte donné à coopérer. E. Friedberg analyse ce perpétuel repositionnement des systèmes d'actions concrets. « Une fois que ces problèmes ou solutions existent, c'est-à-dire ont pris **forme**, ils sont à leur tour investis de relations de marchandage et de systèmes d'alliance qui développent leur propre dynamique. Ils deviennent donc eux-mêmes des éléments de la structuration du champ qui stabilisent les rapports et, ce faisant, empêchent (ou du moins rendent plus difficile) l'apparition d'autres problèmes et d'autres solutions »³.

Cette analyse des logiques de forme à forme présente les systèmes de régulation interne aux « systèmes lieux ». Elle met en exergue les enjeux, valeurs et projets territoriaux respectifs sous-jacents à l'affirmation des diverses formes localement.

¹ DUPUY J-P. et al. (1989), L'économie des conventions, Revue économique, vol. 40, mars n°2.

² BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), De la justification, les économies de la grandeur, nrf. essais, Gallimard, Paris.

³ FRIEDBERG E. (1992), Les quatre dimensions de l'action organisée, Revue française de sociologie, n°XXXIII, page 547.

4. 1. Vers une recherche de compromis ou d'alliance entre les formes de développement des lieux sportifs de nature

La proximité spatiale et temporelle de diverses formes sur un même lieu peut déboucher sur une recherche de compromis ou d'alliance dont les modalités sont présentées dans le tableau n°35 (ci-après, à la fin de la démonstration). Les formes adhérentes à des paradigmes référents similaires semblent alors plus facilement pouvoir s'associer.

La forme républicaine permettra d'illustrer cette analyse. Ses caractéristiques même, de forme exogène, d'acteur impersonnel, légitime car émanant du pouvoir central, élue par l'ensemble des citoyens et s'imposant à tous d'une manière ou d'une autre quel que soit le lieu, obligent souvent les autres formes, présentes localement, à rechercher un compromis avec elle. C'est ce que Y. Barel¹ appelle « le code » développé par le niveau global (comprendre ici l'Etat républicain) constitué d'un ensemble de principes et de règles administratives normalisatrices, avec lesquelles les autres formes doivent composer ou « ruser »² pour cohabiter.

Compromis entre les formes « républicaine » et « éducative »

Ce premier exemple de recherche d'un compromis entre deux formes peut être analysé grâce à la convention du Parc National des Ecrins relative à la pratique de l'alpinisme et de l'escalade signée le 14 février 1992. La forme républicaine est ici représentée par le Parc National. La forme éducative rassemble diverses associations sportives de montagne et quelques acteurs sportifs individuels cherchant à créer des itinéraires d'ascensions accessibles à un large public dans la zone centrale du Parc. Face à un développement non maîtrisé de l'activité et des divers enjeux environnementaux inhérents à l'ouverture de nouvelles voies, la forme républicaine a cherché grâce à une large concertation à réguler le phénomène.

La première convention explicite clairement la position dominante du Parc et tend à justifier de la légitimité de ses actions sur cet espace.

¹ BAREL Y. (1981), Modernité, code, territoire, Les Annales de la recherche urbaine, n° 10 – 11, Paris, pages 3 à 21.

² Cf. cinquième partie de la thèse d'E. Grasset, où l'auteur montre comment les territoires ruraux, face aux cadres réglementaires nationaux, doivent « ruser » afin d'adapter et de pérenniser divers services de proximité. GRASSET E. (1999), Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.

« Considérant que l'aménagement et la valorisation de la montagne doivent, pour le bien-être du plus grand nombre [*rappel du caractère d'utilité publique*¹] :

- préserver des espaces de haute valeur écologique, paysagère et culturelle, de façon à les transmettre intacts aux générations futures [*principe fondateur et premier du développement durable*] ;
- préserver de vastes espaces de vie sauvage dépourvus de tout équipement sportif ou de loisir de façon à permettre à l'homme moderne un contact avec une nature ni transformée ni adaptée pour sa présence [*notion d'intérêt collectif*] ;
- - il est convenu que la pratique de l'alpinisme et de l'escalade soit réglementée dans la zone centrale du parc national ;
- etc. »²

Le Parc garde une position dominante dans le système d'action. La mise en avant de **l'utilité publique** de ses actions, légitime, de fait, le bien-fondé de sa démarche. Les autres acteurs vont alors développer un argumentaire critique basé sur les **restrictions des libertés individuelles des alpinistes** [seule réponse possible au caractère d'intérêt général des actions du Parc édicté précédemment] qu'impose pour eux la première contractualisation. « L'intention des signataires est nette : la volonté de contrôler les activités novatrices des alpinistes »³.

Une nouvelle rencontre est alors organisée avec les acteurs éducatifs (fédérations se positionnant comme représentatives des alpinistes actifs dans le massif) afin de définir un avenant permettant un compromis acceptable pour l'ensemble des parties⁴, c'est-à-dire tenté de faire référence, à un système de valeurs et de justifications, commun entre les deux formes.

« Le parc n'exige pas une autorisation pour des ouvertures en haute montagne, mais souhaite qu'il y ait accord sur ce qui ne doit pas être fait, etc. »

En montagne est alors définie, conjointement par les acteurs, une série de conseils à promulguer auprès des « équipiers » de nouveaux itinéraires. Il s'agit d'établir un contrat qui respecte le caractère d'exception de la zone centrale du Parc des Ecrins, « haut lieu de l'alpinisme traditionnel ».

[Extraits du compromis trouvé entre les différents acteurs ; basés sur des principes communs aux deux formes – républicaine et éducative] « pas de scellements et résine en

¹ Ces notes entre crochets sont le fait de l'auteur, afin de mettre en évidence, le système de justification mis en œuvre par les acteurs.

² Convention « escalade », signée au domaine de Charance – Gap, siège de PN des Ecrins le 14 février 1992 ; par les différents acteurs Op. Cit.

³ CAMBON J-M. (1995), Oisans moderne, Oisans sauvage, Vertical, Gap, pages 276 et 277.

⁴ Parc National des Ecrins – à l'initiative du projet ; La FFME, la compagnie des Guides de l'Oisans, le CAF, Mountain Wilderness, une association d'élus locaux, l'ONF et le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

haute montagne ; ouverture du bas préconisée [*références aux règles éthiques de l'alpinisme classique, histoire collective*], se renseigner sur les risques possibles liés à l'environnement [*principe de précaution*], ne pas affecter les voies historiques [*justification patrimoniale*], se concerter pour éviter le suréquipement [*principe de concertation*] ; possibilités et droits du Parc pour déséquiper les voies ne respectant pas ce contrat moral [*sanction, rappel de la règle et maintien de la position dominante du Parc sur cet espace*] »¹.

Cette convention ou alliance entre les deux formes a permis la pérennité d'un certain nombre de lieux d'activités et d'imposer un contrôle réalisé par le Parc, des nouveaux espaces dédiés aux activités d'escalade. La résolution du problème consiste à limiter certains conflits latents liés aux questions de la gestion environnementale de certains escarpements rocheux de moyenne altitude.

Compromis entre les formes « républicaine » et « marketing »

Les formes républicaines et marketing ont deux conceptions divergentes du développement et de la gestion des espaces naturels. La première met en avant les principes d'espace collectif accessible à tous les citoyens et l'utilité publique de sa préservation ; la seconde, au nom de la libre entreprise, utilise l'espace naturel comme un produit et valorise économiquement cette ressource (au sens marketing).

Pour tenter de trouver un compromis, de nombreux acteurs inscrits dans une forme marketing mettent en place des règlements internes à leurs entreprises afin de garantir aux différents acteurs républicains (comprendre l'Etat, ses services déconcentrés, certains organismes publics et parapublics, les espaces protégés, etc.) leur adhésion aux principes et aux règles régissant le bon fonctionnement de la société.

Pour les activités de nature, ceux-ci sont édictés par la loi et font référence aux notions de sécurité des clients lors de l'activité pratiquée, de la qualité de la prestation, du respect des règles d'encadrement, d'assurances adaptées, de la prise en compte des préoccupations environnementales, etc.

Dans le cadre des Parcours Acrobatiques en Forêt, aucune réglementation n'encadre spécifiquement cette activité. Pour justifier face à la forme républicaine de la légitimité de la démarche marketing et allégeance à la loi, diverses entreprises de loisirs sportifs ont proposé de mettre en place des chartes (« de bonne conduite »). Des extraits de

¹ Extraits de la convention et de ces précisions quant à son application in CAMBON J.M. (1995), Oisans moderne, Oisans sauvage, Vertical, Gap, pages 276 et 277.

celle des « Aventure Parc¹ » sont présentés ci-après. Celle-ci utilise un large panel de justification afin de prouver le sérieux et la qualité de l'offre proposée au public.

«Le réseau "**Aventure Parc**" a mis en place avec **l'aide des administrations** [*validation de l'Etat, légitimité de la démarche*] concernées une **charte Qualité-Sécurité**. Par celle-ci nous nous engageons sur la qualité des prestations fournies à notre clientèle :

Nous nous engageons à :

- s'obliger à ce que toutes les installations et toutes les modifications d'une installation soient validées préalablement par un bureau de contrôles (attestation de solidité) [*mise en avant de la sécurité et du professionnalisme du prestataire*] ;
- sélectionner un personnel accueillant et disponible, formé au métier du tourisme, en mesure d'accueillir une clientèle étrangère et notamment pour les consignes de sécurité [*concept de qualité, image de marque du produit*] ;
- s'assurer que tous les équipements et matériels utilisés par la clientèle répondent aux normes de construction et d'utilisation en vigueur (C.E. ou U.I.A.A.²) [*rappel des normes et sérieux des organismes de contrôles*] ;
- disposer de moyens de communications internes et externes afin d'optimiser la diffusion des informations et d'une demande de secours [*nouvelles préoccupations sécuritaires*] ;
- s'obliger en tant qu'exploitant, à une couverture en responsabilité civile auprès d'une compagnie d'assurance [*assurances adaptées*] ;
- etc. [...]»³.

Ces deux exemples montrent les principes d'un compromis possible entre les différentes formes de développement présentes sur un même lieu.

Toutes les autres formes peuvent ainsi s'associer plus ou moins facilement, comme le synthétise le tableau n° 35 (ci-après).

Les études de cas (Chapitre 2) présentent d'autres types de compromis, mais aussi certains conflits entre formes.

¹ Label commercial de Parcours Acrobatiques en Forêt.

² Union Internationale des Associations d'Alpinisme.

³ Extrait de la charte intitulée « qualité – sécurité » du label des Parcours Acrobatiques en Forêt « Aventure Parc », présente dans les prospectus de promotion de la marque ; seuls quelques points ont été retenus ici, la plaquette explicitant 14 engagements différents.

Tableau 35 : Définition de la justification des « alliances » possibles entre formes de développement

Compromis entre la forme x et la forme y	Républicaine	Educative	Marketing	Entrepreneuriale	Traditionaliste et conservatrice	Développement local	Ecologique	Libertine
Républicaine	"	Respect des règles républicaines (conventions)	Charte du tourisme sportif durable	Charte de qualité, label	Valorisation patrimoniale locale, respect de l'identité culturelle	Aménagement du territoire, soutien aux espaces marginalisés – procédures européennes	Soutien à l'installation et aux projets d'insertion, formation	Respect des chartes de bonne conduite des pratiquants
Educative		"	Création d'organisation « clé en main » à coût modeste	Recours aux commerces et services sportifs et prestations adaptées	Insertion dans le tissu local, respect des usages traditionnels	Insertion dans l'économie locale, (emploi, service, taxes)	Principe d'éducation à l'environnement, insertion locale	Respect mutuel des systèmes de valeurs, partage des espaces, équipements adaptés
Marketing			"	Partage de la clientèle et du marché, sous-traitance	Respect des identités locales, prestations adaptées, respect des capacités de charge	Recours aux commerces, services et emplois locaux	Utilisation des ressources locales et respect du milieu, produits adaptés	Partage des espaces d'activités, respect de la pratique professionnelle et des équipements adaptés, prise en compte des spécificités culturelles de lieux
Entrepreneuriale				"	Respect des usages traditionnels, produits patrimoniaux	Valorisation économique locale, ré-investissement sur le lieu	Implication locale mutuelle, projets locaux éducatifs et patrimoniaux	
Traditionaliste et conservatrice					"	Lente évolution vers une économie de marché local	Création d'un mixage culturel, respect mutuel	Respect des autres usagers de l'espace, absence de pratiques déviantes
Développement local						"	Médiation et mise au point d'un projet collectif de territoire	Consommations touristiques classiques, valorisation économique locale
Ecologique							"	Accueil, entraide et développement concerté des espaces

(P. Mao, 2003)

4. 2. Vers une justification du conflit entre formes de développement dans un lieu de pratiques sportives de nature

A l'image de la démonstration précédente, la proximité de diverses formes de développement ou une tentative de légitimation d'une forme au détriment d'une autre sur un même lieu, peut entraîner diverses justifications critiques, dont les argumentaires dominants sont exposés dans le tableau n°36 (ci-après).

Il peut être fait état succinctement, par l'intermédiaire de quelques exemples, des registres d'allégations critiques utilisés par une forme à l'encontre d'une autre forme. Ceux-ci sont assez proches des justifications écologiques développées par C. Lafaye et L. Thèvenot¹.

Le tableau n°36 a été construit grâce aux divers entretiens menés sur les lieux d'activités sportives auprès des acteurs (Cf. méthodologie présentée au début du chapitre suivant) ou grâce à des comptes-rendus de réunions publiques, d'articles de presse relatant divers conflits d'usage, etc.

Les études de cas présentent de nombreux autres exemples de justifications critiques développés par les acteurs.

Critique de la forme « Développement local » envers la forme « Républicaine »

Le maire de Vallon-Pont-d'Arc (élu local en Sud-Ardèche), défendant et mettant en œuvre les principes de la forme de développement local, répond au projet d'opération Grand Site soutenu par le Ministère de l'Environnement impliquant une régulation de la fréquentation des canoë-kayaks sur la rivière².

« La population locale vit avec le tourisme. Il ne faut pas que ça devienne un sanctuaire dans lequel il n'y ait que des lapins et des champignons, etc. Il faut quand même, qu'on continue à vivre, qu'on continue à se développer, etc. Vu de Paris, c'est très différent, etc. On est là pour faire valoir nos droits, etc. ».

Il met en avant la vision centralisée des principes d'action de la forme républicaine, ici représentée par le Ministère de l'Environnement, leur non prise en compte du contexte local et les cadres de gestion inadaptés dictés par cet acteur exogène. Il cherche alors à légitimer son discours par le risque de dépossession de son espace de vie.

¹ LAFAYE C., THEVENOT L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, n°XXXIV, Revue française de sociologie, pages 495 à 524.

² Entretien avec M. Jean Pierre Ageron, mené à la mairie de Vallon-Pont-d'Arc, été 1999.

Critique de la forme « Républicaine » envers la forme « Libertine »

Le directeur de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche « s'inquiète » de certaines pratiques sportives « libertines » dans le périmètre de la réserve¹.

« Les spéléologues des départements alpins viennent souvent en hiver quand ils ne peuvent plus pratiquer chez eux. Ces groupes viennent rechercher de nouvelles cavités, ils ne demandent aucune autorisation, la fédération n'a aucune main mise dessus, etc. Ce sont des gens qui ont une grosse habitude d'utiliser l'explosif et qui donc ont tendance à "faire péter" un peu rapidement, etc. On a été obligé de taper le poing sur la table, car tous les week-ends, ça "pétait" dans les Gorges ».

La forme républicaine met alors en avant l'individualisme marqué des tribus sportives venant pratiquer sur l'espace protégé, la forme « colonialiste » que revêt leur appropriation des lieux, leur non-respect de toutes les normes ou règles citoyennes et les risques qu'ils font encourir au patrimoine environnemental, dont la préservation a un caractère d'utilité publique – principe supérieur de la justification civique.

Critique de la forme « Républicaine » envers la forme « entrepreneuriale »

Le directeur de la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche au sujet des entreprises commerciales qui utilisent des cavités spéléologiques pour l'encadrement professionnel².

« La fréquentation se concentre sur 7 ou 8 cavités, ça se développe beaucoup et sans concertation [...], le Comité Départemental de Spéléologie a recensé plus de 18 000 personnes qui fréquentent ces grottes majoritairement avec des professionnels [...]

Il faut être clair : des grottes qui ont vu le matin des groupes de 30 gamins et idem l'après-midi, elles sont foutues, au niveau des concrétions, des déchets, des modifications climatiques, elles sont foutues ! ».

Le directeur regrette la non-concertation et l'autonomie revendiquée par les acteurs entrepreneuriaux (liberté d'entreprendre), la recherche de profits mercantiles impliquant une fréquentation excessive des espaces naturels et fait encore référence à la justification écologique et civique pour légitimer son propos.

Cette analyse présente trois exemples des argumentaires critiques pouvant être développés de formes à formes (le tableau n°36 ci-après présente l'ensemble des autres justifications critiques). Ceux-ci ont un rôle central dans la compréhension des logiques et modes de régulation des systèmes d'action locaux. Il en sera fait état dans les études de cas présentés ultérieurement.

¹ Entretien avec M. Roger Estève, mené au siège du S.I.G.A.R.N., printemps 1999.

² Entretien avec M. Roger Estève, sources identiques.

Tableau 36 : Définition du système local de justification critique des formes de développement entre-elles.

...envers la forme	Républicaine	Educative	Marketing	Entrepreneuriale	Traditionaliste et conservateur	Développement local	Ecologique	Libertine
Critique de la forme...								
Républicaine	"	Déviance associative, contre-pouvoir	Libéralisme outrancier, impérialisme économique	Individualisme marqué, appât du gain	Système local désuet	Vision localisée, pensée restrictive	Recherche du bien être personnel au dépend du collectif	Invasion tribale pas respectueuse de l'intérêt collectif
Educative	Pensée trop uniformisante et centralisée	"	Non-respect de l'intérêt collectif Affairisme	Soucis trop marqué de rentabilité, refus de l'œuvre sociale	Difficulté d'insertion, incompréhension des valeurs éducatives	Vouloir s'affirmer au dépend du collectif	Regard distant, manque de légitimité locale, transfuges sans culture légitime	Manque de cadres sociaux, anti-conformisme, marginalité
Marketing	Contraintes réglementaires et d'action	organisations vieillottes et pas rentables	"	Peu adapté au marché « mondial », « gagne petit »	Non-adaptation aux lois du marché, auto-subsistance	Manque de viabilité économique	Déconnecté des réalités sociétales, baba-cool idéalistes	Hors du système économique, non productif,
Entrepreneuriale	Restriction à l'initiative individuelle et à la libre entreprise	Echappe au système commercial, concurrence déloyale	Culture industrielle et impersonnelle	"	Incapacité à satisfaire les attentes de la clientèle	Impose des cadres restrictif à l'initiative individuelle	Incapacité à développer une activité viable susceptible de « vivre et travailler au pays »	Marginalité, contrainte en terme de fonctionnement
Traditionaliste et conservateur	Dépossession des espaces et lissage culturel	Impose son mode de fonctionnement, peu soucieux des valeurs de ruralité	Pratiques consummatrices et distance au local	Sort du système économique traditionnel	"	Transgression des valeurs traditionnelles, déviance du système local	Mascarade et trahison des systèmes de valeurs locaux	Dépossession des espaces légitimes, pratiques déviantes, choc de culture
Développement local	Manque de soutien à l'initiative locale, cadre de développement inadapté	Utilisation autarcique de l'espace local, manque d'implication	Externalisation des gains, distance au local	Recherche de la valorisation individuelle du flux sportif au dépend du collectif	Système passéiste inadapté à un dynamisme local	"	A l'origine exogène, profite des potentialités locales	Pratique de l'anti-consommation, contrainte de gestion locale
Ecologique	Refus de la pensée commune	Fausse éducation biaisée par des systèmes de valeurs urbains	Main mise sur le marché, mercantilisme, externalisation des centres de décision	Individualisme, asservie au système commercial dominant	Difficulté d'insertion et orthodoxie locale	Refus d'attente mercantile, dénaturation du système de valeur locale	"	Manque d'implication locale, trop de références urbaines
Libertine	refus des cadres réglementaires, Ni dieu, ni loi	Aliénation collective, d'un autre temps	Déviance capitaliste	Appât du gain, dérive sportive, « faux frères »	Cultures et organisations surannées	Prédation économique locale	Néo-ruralisme naïf, travestissement	"

(P. Mao, 2003)

Chapitre 2 : Relecture socio-spatiale des formes de développement de quelques lieux de pratiques sportives de nature

Pour illustrer les modalités de construction des formations socio-spatiales locales et de leurs différentes formes de développement, cinq lieux ont été retenus. Ces études de cas présenteront divers systèmes territoriaux sportifs, des plus simples aux plus complexes.

Les deux premières monographies porteront sur des lieux où une seule forme de développement est présente. Les exemples du Parc Aventure d'Autrans dans le massif du Vercors et de la paroi de Claret au nord de l'agglomération Montpelliéraine seront utilisés.

Ensuite, la commune de Buoux dans le Lubéron montrera la confrontation, sur un même lieu, de deux formes de développement. Ce conflit illustrera le système de justification mis en œuvre par les acteurs et la recherche ultérieure d'un compromis entre formes.

Pour finir, l'histoire des Gorges du Verdon et de l'Ardèche permettra d'analyser la lente construction de deux hauts lieux des activités sportives de nature. L'objet est alors de comprendre, comment ces lieux se sont singularisés dans l'offre sportive nationale grâce aux interactions de multiples formes de développement ?

Précisions méthodologiques relatives aux approches monographiques des lieux et aux formes de développement

Ces études de cas ou monographies de lieux utilisent deux méthodes distinctes et complémentaires qui reposent sur le cadre théorique développé précédemment. (Une illustration complète de la mise en œuvre des différentes étapes de la méthodologie sera présentée au travers l'étude des Gorges de l'Ardèche).

- la première consiste en une recherche bibliographique approfondie de l'ensemble des textes, scientifiques ou non, ayant pour objet les lieux choisis. L'analyse porte sur un corpus d'ouvrages, d'articles de la presse régionale ou spécialisée, des topo-guides, des documents administratifs, chartes, règlements et projets de territoire, etc.

Cette première étape a un triple objectif :

- repérer les principaux acteurs intervenants d'une manière ou d'une autre dans l'organisation du lieu ;
- positionner ces acteurs dans l'économie des rôles locale au travers leurs opinions, logiques, discours et projets respectifs de territoire ;
- identifier des ruptures éventuelles dans l'histoire du lieu (arrivée de nouveaux acteurs, mise en place de nouvelles procédures ou projets collectifs, évolution des discours dominants, etc.)

Cette démarche permet d'émettre les premières hypothèses quant à la (aux) forme(s) de développement présente(s) sur le lieu.

- la deuxième phase repose sur des **entretiens semi-directifs** menés avec un ensemble d'acteurs permettant d'affiner, de modifier ou de valider les hypothèses exploratoires. « L'enquête par entretien est ainsi particulièrement pertinente lorsque l'on veut analyser le sens que les acteurs donnent à leurs pratiques, aux événements dont ils ont pu être les témoins actifs ; lorsque l'on veut mettre en évidence les systèmes de valeurs et les repères normatifs à partir desquels ils s'orientent et se déterminent »¹.

Ainsi dans une perspective organisationnelle, ce choix méthodologique permet pour reprendre l'idée développée par M. Crozier et E. Friedberg de faire ressortir « la subjectivité des autres [recueillie par entretiens] qui est un élément capital, tout aussi objectivement que les contraintes techniques ou économiques, définit la situation de chacun, c'est-à-dire par rapport à quoi il élabore sa propre stratégie et sa propre conduite »².

¹ BLANCHET A., GOTMAN A. (1992), L'enquête et ses méthodes, Coll. 128 sociologie, Nathan Université, Paris, page 27.

² CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), L'acteur et le système, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris, page 459.

L'objectif principal est d'identifier grâce au discours des acteurs, les différentes logiques d'action et stratégies dominantes qu'ils mettent (ou qu'ils ont mis) en œuvre dans les problématiques de gestion et de développement des pratiques sportives de nature. La mise en perspective de ces différentes logiques permet d'identifier la (ou les) forme(s) de développement présentes sur le lieu.

Le choix des acteurs : il a été choisi au moins un représentant de chaque catégorie d'acteurs présent sur le lieu (politiques, administratifs ou institutionnels / sportifs / économiques et touristiques / locaux).

Leurs identifications dans le système d'action local émanent principalement des approches bibliographiques préalables. Dans les études de cas du Verdon et de l'Ardèche, des entretiens exploratoires ont été nécessaires pour construire l'ensemble de l'économie des rôles locale.

Plus le jeu d'acteurs est complexe et les logiques d'action divergentes sur le lieu, plus le nombre d'entretiens nécessaire est important : soit 5 entretiens pour Buoux, 11 entretiens pour les Gorges du Verdon et 17 entretiens auxquels il faut ajouter diverses tables rondes pour les Gorges de l'Ardèche.

Mode de passation des entretiens : les entretiens ont été menés en situation sur les lieux, c'est-à-dire a été privilégiée la rencontre avec les acteurs dans leurs cadres de travail respectifs. Seuls quatre des entretiens ont été menés par téléphone, au vu de la faible disponibilité des acteurs ou de leur éloignement géographique.

Pour limiter le phénomène de « multi-casquettes » (acteurs assumant différentes fonctions dans le système organisationnel local), il est défini au préalable le contexte dans lequel l'acteur est interrogé.

La thématique de l'entretien présentée à l'acteur concerne un travail de recherche universitaire portant sur les questions de « développement durable des espaces d'activités sportives de nature ». Cette notion est suffisamment large et englobante, pour permettre d'aborder l'ensemble des thématiques choisies durant l'entretien.

La grille d'entretiens : chaque acteur est interrogé sur les 5 logiques d'action (politique, économique, sportive, écologique et technocratique – législative).

L'entretien débute par quelques questions générales permettant de catégoriser l'acteur dans le système d'action (endogène – exogène, rapports avec le milieu sportif, positionnement face aux autres acteurs, type d'implication locale, etc.).

Il est ensuite interrogé sur son projet de vie et de territoire, ses rapports à l'espace naturel, ses modalités d'usages sur le lieu, son rapport à la norme et à la règle, au milieu économique, à la sphère sportive, etc.

La conclusion de l'entretien tend à faire émerger sa vision prospective du développement du lieu d'activités sportives.

¹ MAO P., MARY P. (1994), Fréquentation touristique et sports de loisir dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Le développement touristique et la protection de la nature, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon.

² Ils sont disponibles au laboratoire TEO-CERMOSEM, pour un éventuel traitement secondaire.

Type de traitement : les matériaux langagiers ainsi collectés, une fois retranscrits, ont donné lieu à un traitement « empirique sommaire » ; ont été recherchés les citations, réactions ou positionnements des acteurs face aux différentes thématiques abordées afin de faire ressortir leurs stratégies dominantes et leurs systèmes de justifications propres.

Les tentatives d'utilisation de logiciels de traitement de données textuelles n'ont pas offert de résultats probants, le nombre de thématiques et leurs diversités étant trop importantes (essais du module « Versatim » du logiciel de traitement d'enquête Sphinx Plus2 par exemple).

Protocole d'enquêtes et d'entretiens développé dans les Gorges de l'Ardèche

Les résultats de cette étude de cas sont présentés à la fin de ce chapitre. Les différentes étapes ont été menées sur trois années de 1999 à 2002.

1^{ère} étape : analyse bibliographique et documentaire, synthèse des travaux de recherche et des entretiens menés sur la période 1994-1995¹.

2^{ème} étape : Face à la complexité du jeu d'acteurs et des enjeux présents dans les Gorges, une table ronde a été organisée au laboratoire TEO-CERMOSEM en Mars 1999 autour de la question du « développement touristique durable lié aux activités sportives de nature en Basse Ardèche » réunissant M. Pichon (Directeur de la D.D.J.S. 07), J. Mangeant (directeur du C.D.T.), J. Thomine (Responsable service Sport et Patrimoine au C.R.E.P.S. Rhône-Alpes), M. Beranger (Fédération des Foyer ruraux), S. Cotte (professionnel du « plein air »). Table ronde animée par P. Bourdeau, G. Vallot et P. Mao. Cette table ronde a permis d'affiner les premières hypothèses émises précédemment.

3^{ème} étape : Entretiens menés au printemps / été 1999

Acteurs politiques, institutionnels ou administratifs

- B. Bonin, Maire de Valgorge, Conseil Général de l'Ardèche
- R. Chapuis, Président commission développement durable et politiques contractuelles, vice-président du C.G. 07
- R. Estève, Directeur de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche
- entretien complémentaire avec M. Pichon, Directeur D.D.J.S. 07
- E. Arnoud, Conseiller Régional Rhône-Alpes
- P. Terrasse, Député de l'Ardèche

Acteurs sportifs

- J. Thomine, Président C.D.F.F.M.E. 07, CREPS R-A, antenne de Vallon Pont d'Arc
- M. Fabre, Président d'une association de randonneurs
- J. Godefroy, Comité des randonnées non-motorisées

Acteurs économiques ou touristiques

- 2 responsables de société de services (Sport de nature) – Sociétés « Explo » et « Adrénaline »
- P. Peschier, Loueur de canoë-kayak et président du syndicat des loueurs
- M. Divol, président de l'OT de Vallon-Pont-d'Arc

Acteurs locaux

- J-P. Aragon, Maire de Vallon-Pont-D'Arc
- M. Pivert, président de l'association de protection des Gorges de l'Ardèche, écologistes.
- B. Perrusset, Contrat Global de développement de l'Ardèche méridionale
- P. Lavie, maire de St Remèze et président du S.I.G.A.R.N.

Quatre tables rondes ont rassemblé au printemps 2002, des acteurs institutionnels, fédéraux, économiques et des gestionnaires d'espace dans le cadre de l'étude de pré-faisabilité de la mise en place de la Commission Départementale des Espaces Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature en Ardèche. Les comptes rendus de ces tables rondes ont apporté des matériaux complémentaires à cette étude de cas.

Soit un total de 17 entretiens semi-directifs, auquel s'ajoutent les 22 personnes différentes ayant participé aux diverses tables rondes.

4^{ème} étape : retranscription², traitement et formalisation des résultats.

Analyse critique de la méthodologie développée

Pour l'étude de cas des Gorges de l'Ardèche, l'ensemble des étapes de la méthodologie a été mis en œuvre.

Pour les Gorges du Verdon, le site de Buoux et le P.A.F. d'Autrans, les étapes 1 – 3 et 4 ont été réalisées. Pour des raisons matérielles, il n'a pas été possible de réunir une table-ronde rassemblant les différents acteurs. Il manque donc une confrontation des différentes logiques d'action présentes localement.

Pour le site de Claret, seules les étapes 1 et 4 ont été menées : l'acteur principal du lieu étant décédé, la synthèse a été réalisée à partir de la thèse d'E. de Léséleuc (approche éthologique très riche en discours qui a été enrichie par les différents articles -interview des acteurs- parus dans la presse spécialisée).

Enfin, il faut noter un problème lié à la reconstruction de la réalité organisationnelle des lieux dans les approches géo-historiques des études de cas des Gorges de l'Ardèche et du Verdon (possédant une épaisseur historique de plus d'un siècle).

Les entretiens menés sur ces deux espaces ont permis d'interroger des acteurs, actifs sur le lieu, pour certains depuis les années 1950.

Les périodes précédentes, reposent principalement sur l'approche bibliographique présentée précédemment. Même si de nombreux écrits, récits ou comptes rendus de sociétés savantes existent, les analyses proposées ne peuvent être directement comparées à celles menées sur les périodes contemporaines, leurs contenus revêtant un caractère plus « spéculatif ».

1. Le modèle du parc, vers un système territorial minimum

Le parcours acrobatique en forêt (P.A.F.) offre un excellent exemple du système territorial « minimum ». Celui-ci peut être défini comme un lieu particulier où est pratiquée une activité unique, proposée par un seul type d'acteur qui possède ses propres logiques d'action et son système de justification. L'espace d'action est ici théâtralisé et répond parfaitement aux concepts inspirant les parcs de loisirs. Cette forme innovante du lieu tend à s'affirmer depuis le début des années 1990 et bouleverse la conception classique des espaces sportifs par l'affirmation d'une forme marketing ou entrepreneuriale. « Le parc de loisirs, sous ses différents modèles, correspond aujourd'hui à l'imaginaire d'une société postmoderne qui valorise à outrance les images du corps, les spectacles d'expression corporelle, l'information de type scientifique ou technologique, et toutes les diverses formes des industries "culturo-commerciales" »¹.

Parmi les multiples lieux répondant aujourd'hui à cette forme, l'exemple de l'Aventure Parc d'Autrans dans le massif du Vercors peut être analysé.

Ce parc est implanté à sept kilomètres de la petite station de ski d'Autrans sur le stade de neige de la Sure. Situé en fond de vallon, sa localisation est en marge du système touristique estival reposant sur une clientèle familiale et une offre diversifiée d'activités de nature (centre V.T.T., randonnées, équitation, escalade, etc.)². Les hébergements et les autres espaces d'activités sont principalement polarisés sur la station-village elle-même.

« L'économie des rôles » du lieu est extrêmement réduite. Seuls deux acteurs économiques constituent l'organisation, leur association étant contractualisée par l'intermédiaire d'un contrat de licence de marque. La S.A.R.L. « Aventure Parc Développement » a conçu et réalisé l'aménagement dont elle détient l'enseigne (© Aventure Parc). La S.A.R.L. « Aventure Connexion » à l'initiative du projet, est propriétaire des équipements et exploite pour sa part la structure. Ces acteurs sont exogènes au lieu et n'entretiennent pas de relations directes avec le milieu sportif. Le directeur « d'Aventure Parc développement » est un ancien militaire, précurseur du concept de P.A.F. Son innovation réside dans l'adaptation aux loisirs sportifs des principes

¹ CHAZAUD P., VIGNAL B., OUMAROU T. (2002), La gestion des animations et des pratiques ludosportives dans les parcs de loisirs in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, page 199.

² Un diagnostic du système touristique local est proposé in ROSAY A. (2000), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, DESS Economie du Sport et des Loisirs, SEATM, Challes-les-Eaux.

et équipements des parcours du combattant qu'il a découvert lors de formations « commandos »¹.

Les cinq hectares du parc sont délimités par une enceinte grillagée. Ainsi, « l'espace clos, la densité des équipements et parfois leur sophistication [72 ateliers différents], la présence d'activités de restauration, la tour de saut à l'élastique correspondent bien au concept de parc de loisirs recherché par le concepteur »².

Les deux acteurs ont instauré une relation marchande avec les collectivités par l'intermédiaire d'une concession, leur garantissant l'*usus* et le *fructus* des terrains appartenant à la commune d'Autrans sur lesquels sont installés les équipements. Même « les experts forestiers chargés du contrôle annuel des arbres sont ici privés et n'appartiennent pas à l'Office National des Forêts »³. Ainsi, ils développent volontairement une stratégie d'hégémonie sur le lieu d'un point de vue organisationnel permettant une gestion directe de cet espace. Sa localisation, son statut de lieu clos et privatisé, garantissent l'autonomie décisionnelle des acteurs.

Dans ce contexte, il est aisé d'identifier les différentes logiques d'action des deux acteurs.

D'un point de vue politique et économique, elles s'inscrivent dans le paradigme productiviste. Le lieu est conçu et géré comme un produit. Les acteurs tendent à maximiser leurs profits en se distinguant des offres commerciales concurrentielles. Le fonctionnement du lieu commercial s'inscrit dans les règles édictées par l'économie de marché. Ils justifient du bien-fondé de leurs démarches et leur insertion dans le champ sportif par les emplois induits, la viabilité de leur plan marketing et l'autofinancement des équipements.

La logique écologique fait référence au modèle progressiste ; la nature est maîtrisée, aménagée et dominée. L'espace de jeu est presque totalement artificialisé. La forêt sert de décor tout en justifiant de l'intégration de l'aménagement au milieu naturel et sa place dans les activités sportives de nature qui bénéficient d'une image porteuse auprès de la clientèle.

La logique sportive est exclusivement ludique. « L'idée de base est d'offrir au grand public la possibilité de vivre "son aventure", à son niveau, dans un environnement aménagé »⁴.

Pour finir, la logique technocratique et législative montre une volonté affirmée de

¹ HILLAIRET D. (1999), L'innovation sportive, entreprendre pour gagner, Coll. Economie et Innovation, Série Clichés, L'Harmattan, Paris, page 204.

² CLAUSS P., MAILLOT R. (2002), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, Les cahiers de l'AFIT, Paris.

³ ROSAY A. (2000), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, DESS Economie du Sport et des Loisirs, SEATM, Challes-les-Eaux.

⁴ HILLAIRET D. (1999), Op. Cit., page 201.

normalisation sécuritaire. Le cahier des charges définit les normes des équipements. Celles-ci ont été validées par un bureau d'études, chargé de définir les « solutions techniques conformes aux exigences sécuritaires, mécaniques et normatives »¹. La création d'une norme AFNOR² est d'ailleurs en préparation pour ce type d'aménagement. Les acteurs garantissent ainsi la sécurité des pratiquants via une charte « qualité – sécurité ».

Tableau 37 : Les cinq logiques d'action présentes sur le P.A.F. d'Autrans

Logiques	Positionnement possible des acteurs
Politique	
Ecologique	
Economique	
Sportive	
Technocratique et législative	

Acteurs
du P.A.F.

(P. Mao, 2003)

La forme dominante sur ce lieu est donc marketing et semble s'autoréguler de manière autarcique. Cette spécificité, voulue par ses concepteurs, lui confère un statut territorial particulier dans le champ des pratiques sportives de nature. Ce système minimum tend à répondre aux besoins dictés par une certaine rationalité économique [décidée par le plan marketing] et à éviter toutes interférences exogènes au système d'action. C'est aussi la garantie pour ses gestionnaires de la possible reproduction du lieu dans un autre espace touristique (dé-territorialisation) et l'assurance du bon fonctionnement endogène, d'un point de vue de la viabilité économique de la forme.

¹ HILLAIRET D. (1999), Op. Cit., page 205.

² Agence Française de Normalisation

Le monopole de cette forme sur le lieu n'est pas non plus sans conséquence sur les modes d'usages et le sens donné au lieu.

Le profil type du pratiquant est ici celui du « client » - « consommateur ». Les activités proposées sur le lieu semblent s'opposer aux autres pratiques sportives traditionnelles. La pratique est ici hors-sol, une « nature de substitution »¹, l'activité est contrainte par l'intermédiaire d'ateliers imposés et un temps prescrit à ces derniers, le style de pratique uniforme, la sociabilité réduite entre pratiquants. Pourtant, cette nouvelle forme d'activité connaît auprès du public un succès certain. Le parc comptabilise en 1999 plus de 20 000 entrées payantes. Cette réussite marketing, comme pour bon nombre d'équipements sportifs innovants², confirme la nouvelle tendance contemporaine prise par les pratiques sportives de nature et la viabilité économique des lieux s'inscrivant dans ces formes (marketing et entrepreneuriale).

2. Le site d'escalade de Claret ou le règne sans partage de la forme libertine

Autre lieu, autres acteurs, autres logiques d'action ; ce deuxième exemple permet d'illustrer l'affirmation d'une forme de développement construite autour de principes et logiques qui divergent à tous égards de ceux des Parcours Acrobatiques en Forêt.

E. de Léséleuc présente cette autre forme de système territorial³ via l'exemple de la construction d'un lieu anthropologique, le site d'escalade de Claret. Sa démarche scientifique est inédite car il retrace l'ensemble des processus d'appropriation par les pratiquants du lieu et la lente construction tribale de l'organisation du site. Une relecture de ses travaux, dans une perspective géographique et organisationnelle, permet d'illustrer l'affirmation sur cet espace de la forme libertine et sa progressive légitimation.

Cette analyse entretient de nombreuses similitudes avec le processus d'appropriation des Gorges du Verdon (Partie II, Chapitre 2). Cela permet d'appréhender par une approche organisationnelle le phénomène, et ainsi d'offrir une autre clé de lecture de ce processus de territorialisation sportif (et d'illustrer les oppositions entre les lieux sportifs par appropriation et les lieux commerciaux).

¹ DEWAILLY J-M. (1992), Les citadins et les loisirs de nature, Tourisme et Environnement, La documentation Française, Paris.

² Voir les différents exemples présentés in BESSY O., HILLAIRET D. (2002), Les espaces sportifs innovants, 2 tomes, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

³ DE LESELEUC E. (2000), « Voler » et donner... Ethnosociologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret, Thèse S.T.A.P.S., Université Montpellier I, Montpellier.

Un espace sportif

La commune de Claret se situe à trente-six kilomètres à l'ouest de Nîmes et à vingt-sept kilomètres au Nord de Montpellier. Cette proximité d'une ville estudiantine et particulièrement dynamique d'un point de vue de la pratique de l'escalade (forte structuration associative, centre d'entraînement sportif de haut-niveau et filière sport étude, U.F.R. S.T.A.P.S., etc.) va inciter divers grimpeurs à développer une offre de proximité, parfois soutenus par quelques acteurs fédéraux (plan de rééquipement du C.D. F.F.M.E. de l'Hérault par exemple).

Un lieu

L'escarpement rocheux qui deviendra ultérieurement la « falaise de Claret » est jusqu'en avril 1991, « un lieu privilégié de la vie animale »¹. Elle n'est le théâtre d'aucune activité humaine qu'elle soit sportive, économique ou rurale traditionnelle. Elle a seulement connu quelques usages sporadiques et anecdotiques, par le passage de chasseurs ou de quelques ornithologues.

Des acteurs

Deux acteurs vont découvrir et équiper cet espace vertical, Hugues Beauzile et Pierre Rouzo. Ces grimpeurs « de haut niveau »² équipent diverses parois, tout en prenant leur distance avec le système fédéral. « Lors de ma première réunion au comité départemental de la F.F.M.E. – j'y représentais le club "Scalata" que je venais de créer avec quelques amis, je parlais principalement du rééquipement que j'avais entamé face à l'urgence de la situation. Un "enfoiré" me traita de "vulgaire maçon" ! Le maçon vous salue bien, et vous propose aujourd'hui – soit deux ans après avoir commencé, sans l'aide de personne ou presque – quelques cent soixante voies de tous niveaux dans un endroit superbe : Claret »³. Ils peuvent être qualifiés, à ce titre, « d'électrons libres » dans le champ sportif.

Sur le lieu, ils (« les maîtres des lieux »⁴) vont réunir autour d'eux un groupe de pratiquants qui va rapidement s'organiser sous forme d'un clan ou d'une tribu. Ils vont

¹ DE LESELEUC E. (2000), Op. Cit.

² Cette dénomination est utilisée pour signifier qu'ils s'inscrivent dans une pratique sportive de l'activité « escalade », où la performance est validée par la réussite d'itinéraires d'ascension de haute difficulté (en haut de l'échelle de cotation).

³ BEAUZILLE H. (1993), Main basse sur Claret, Revue Vertical, n°59, Grenoble, pages 25 à 34.

⁴ DE LESELEUC E. (2000), Op. Cit.

mettre « main basse »¹ sur l'escarpement rocheux et assumer seuls, le développement et la gestion de cet espace. Même la commune de Claret, dont le bourg centre est à moins de trois kilomètres du lieu, reste volontairement en marge de cette dynamique. « Le conseil municipal n'entendait pas engager sa responsabilité dans l'aménagement d'un site dont il ne contrôlait pas l'activité » (justification renvoyant à la logique technocratique et législative)².

Cette organisation clanique dont les membres se reconnaissent sous la dénomination des « Claretmans », édicte un certain nombre de codes ou règles qui vont encadrer les pratiques sportives sur le lieu. Ces « locaux », comme ils se sont auto-proclamés, vont user d'une violence symbolique sous différentes formes pour légitimer leur appropriation de cet espace et se préserver de toute intrusion extérieure. Certaines « peintures rupestres » mettent d'ailleurs en garde tout « étranger » comme celles peintes en bas des voies « Interdit de séjour... aux enfoiré(es) !... » ou le panneau sur le chemin d'accès à la paroi indiquant « Mort aux cons ». Ce sont quelques signes, parmi d'autres, du territorialisme tribal à l'œuvre dans cet espace. « Il s'agit bien d'une organisation groupusculaire, avec toutes les connotations de « totalitarisme », « d'extrémisme » et de « terrorisme » contenues dans ce terme, cimentées par la mystique de l'émotion qui traverse le lieu, le groupe et leurs pratiques de l'escalade »³. L'objet central de la thèse d'E. de Léséleuc porte sur les processus de construction de cette forme particulière d'organisation sociale et territoriale.

La formation socio-spatiale qui en résulte est donc proche de la notion de spot secret⁴ produit par des petits groupes, souvent appelés « tribus »⁵, se regroupant selon leur adhésion à une culture commune. « Tout en construisant le lieu, la tribu construit son identité, ses règles, ses mythes »⁶. Nous retrouvons ici les logiques d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs analysées précédemment.

Si le lieu sportif va se développer, dans un premier temps, dans une certaine autarcie, il va très rapidement rentrer dans le patrimoine collectif, lieu connu et reconnu de

¹ Dénomination utilisée par H. Beauzille pour titrer son histoire de la conquête du lieu, BEAUZILLE H. (1993), *Main basse sur Claret*, Op. Cit.

² DE LESELEUC E. (2000), Op. Cit.

³ Conclusion générale, DE LESELEUC E. (2000), Op. Cit.

⁴ MAURICE A. (1987), *Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*, Autrement, Paris.

⁵ MAFFESOLI M. (1988), *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Librairie des Méridiens, Klincksieck et Cie, Paris.

⁶ CABIN Ph. (1998), *Les tribus professionnelles in l'identité ; l'individu, le groupe, la société*, Sciences Humaines, Auxerre, pages 193 à 198.

tous¹ participant ainsi au développement de l'offre sportive. Dès 1994, divers articles de la presse spécialisée vont régulièrement traiter du lieu, tout en rappelant inmanquablement, les spécificités de cet espace².

Des logiques d'action

Dans ce contexte, la construction du lieu repose sur des logiques d'action très différentes de celles du P.A.F. d'Autrans.

La logique politique par l'affirmation de valeurs construites sur un mode communautaire et une culture alternative, une sur-valorisation du mythe et du symbole associé à un enracinement volontaire dans le local, fait directement référence au paradigme existentiel. Elle tend alors à construire un nouveau rapport de l'individu-pratiquant à l'espace et à la nature en marge de toute relation marchande. Celle-ci (logique politique) influe directement sur la logique économique ; l'espace est ici conçu comme le bien collectif de la tribu ou de la communauté et par extension des différents grimpeurs acceptant les « règles du jeu » structurant les usages de cet espace.

La logique écologique privilégie un respect du milieu naturel et une recherche d'un nouveau mode de vie à son contact. « Mais l'euphorie d'équiper des voies, [...] ne nous faisait pas oublier les oiseaux qui nichaient dans la paroi. Nous passions dans chaque trou habité le plus doucement possible, car le moindre cliquetis alertait les bébés corneilles, [...] Nous n'avons touché aucun nid, et lorsqu'un jour, au petit matin, nous avons découvert sur le sol un oisillon sans vie, nous nous sommes vraiment retrouvés comme deux "cons" »³. Le modèle écologiste dicte en outre le comportement des grimpeurs sur le lieu, qui doit s'inscrire comme le réaffirme le règlement présent dans le topo-guide, dans un strict respect du milieu naturel.

Les pratiques de l'escalade valorisent exclusivement sur le lieu, la performance sportive. La difficulté moyenne et le type d'équipement des itinéraires d'escalade excluent, de fait, toute pratique ludique ou récréative.

¹ KALAORA B. (1993), *Le Musée vert*, L'Harmattan, Paris ou encore VIGARELLO G. (1981), *D'une nature, l'autre : les paradoxes du nouveau retour* in *Sports et société. Approche socioculturelle des pratiques*, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.

² Voir tout particulièrement : LALLEMAND J.M. (1994), *La falaise de Claret*, *Montagnes magazine*, n° 172, Grenoble ; FONTUGNE C., DROYER J.C. (1996), *Calcaires languedociens*, *Alpi-rando*, n° Hors Série, n°3, Paris, page 58 et MAZUER B., BLANCHARD M. (1997), *Claret, l'incorruptible*, *Roc'n Wall*, n° 10, Grenoble, page 36.

³ BEAUZILLE H. (1993), *Main basse sur Claret*, Op. Cit.

La logique technocratique et législative s'inscrit totalement dans la transgression de la norme et de la loi. Les méthodes employées par Hugues Beauzille pour équiper les voies d'escalade résument parfaitement cette volonté déclarée. « Nous avons employé tous les moyens du bord : vol de chaînes sur la voie publique, de maillons rapides dans les supermarchés, de nombreux achats perso, organisations de tombolas, et [...] dons du ciel »¹. Cette paroi échappe alors complètement aux normes d'équipement préconisées par les instances fédérales.

Une forme de développement libertine

Ces éléments participent à l'affirmation de la forme libertine sur ce lieu de pratiques sportives de nature. Si l'exemple du P.A.F. illustre la construction d'un système territorial minimum, Claret montre qu'une forme peut, par un processus de territorialisation différent, construire une formation socio-spatiale complexe et « accomplie » ; au sens de la production d'un objet géographique réunissant toutes les caractéristiques constitutives d'un territoire sportif singulier (un espace, un processus d'appropriation, une organisation avec ses propres règles de fonctionnement, une histoire et une identité partagée, un projet collectif et des pratiques territoriales particulières²).

¹ BEAUZILLE H. (1993), Main basse sur Claret, Op. Cit.

² Ces différents éléments s'inspirent librement de la définition du « territoire » proposée par : LE BERRE M. (1992), Territoires in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 601 à 622.

3. Le site de Buoux, conflits et compromis entre deux formes antinomiques

Si dans certains contextes spatiaux, une seule forme de développement s'inscrit dans un lieu, l'histoire de nombreux autres systèmes territoriaux se construit dans une juxtaposition, pouvant éventuellement déboucher sur une confrontation de différentes formes. Le cas de Buoux est à ce sujet exemplaire. Il permet d'illustrer l'émergence d'un conflit entre formes puis la recherche d'un compromis.

Buoux est un petit village du Vaucluse, aujourd'hui au cœur du Parc Naturel Régional du Lubéron, à huit kilomètres au sud de la petite ville d'Apt. Lynn Hill dépeint le cadre patrimonial de cet espace d'arrière-pays. « Dans le midi de la France, au fond de la campagne, niché au milieu d'une étroite vallée bordée de parois calcaires d'un bleu velouté, s'étend le village de Buoux. C'est un hameau tranquille de vieilles fermes en pierres, entourées de treilles et de clairières où les vieux et les chiens cherchent parmi les chênes tordus cette curieuse spécialité locale, la truffe. Dans les rochers dominant le village, subsistent des vestiges – dont certains datent du néolithique – érodés par le temps : escaliers, abris et d'une période plus récente, des aqueducs et des remparts érigés par des troglodytes cherchant à se protéger durant les guerres de religion »¹.

Cet espace va être le lieu d'un des conflits d'usages les plus âpres et sûrement un des plus médiatisés dans le milieu de l'escalade durant les années 1980. Il va mettre en scène des acteurs locaux adhérents à une forme traditionaliste et conservatrice avec des pratiquants sportifs tentant d'imposer une forme libertine sur le lieu.

Le contexte socio-spatial : un espace rural traditionnel d'arrière-pays

Au sein du Lubéron, cet espace de colline est dominé par une activité agricole extensive, principalement agro-sylvo-pastorale, caractéristique de nombreux arrière-pays méditerranéens.

Il bénéficiait alors de la proximité de l'importante base militaire² du plateau d'Albion, garantissant une rente de situation aux espaces limitrophes ; près de 140 millions de francs étaient injectés annuellement dans l'économie sous forme de revenus ou sous-traitance aux entreprises locales³.

¹ HILL L. (2002), Ma vie à la verticale, Guérin, Chamonix, page 3.

² Seule base militaire terrestre française disposant de missiles nucléaires stratégiques ; un contingent de plus de mille fonctionnaires y était affecté en permanence.

³ DUCARNIN H. (1999), Le développement local et l'escalade à Buoux in Le tourisme facteur de développement local, Coll. Débats, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble, pages 61 à 70.

Le potentiel foncier y est important, libéré par un exode massif des populations vers les bourgs et agglomérations de la vallée du Rhône et de la région marseillaise. La demande immobilière d'origine exogène est forte entre les résidences secondaires (plus de 30% du patrimoine bâti contre 9% pour le Département du Vaucluse) et de nombreuses infrastructures liées au tourisme social (centres de vacances et colonies appartenant principalement à la mairie de Marseille, installés sur la commune depuis 1912, comité d'entreprise d'Air France, etc.).

Ces différents facteurs représentent de nombreuses externalités au système local, construit pour sa part sur une culture et un système de valeurs traditionnelles et rurales. « Cette situation a induit une certaine léthargie chez les responsables locaux qui se sont contentés de gérer une "économie de rente" [...], sans vraiment se placer dans une logique de développement dynamique »¹.

La population active permanente de la commune tire principalement ses ressources du secteur primaire et artisanal. La forme de développement est principalement endogène. Le système territorial fonctionne dans une relative autarcie et une position de repli. Une micro-société rurale organise la vie des 108 individus de la commune. La saison estivale est marquée par un flux de touristes de passage, quelques résidents secondaires en villégiature, les différents travaux agricoles et la période de chasse. Ces activités ont été partiellement re-dynamisées par le retour à la terre de quelques néo-ruraux au début des années 1970. Ils se sont parfaitement intégrés à l'ordre local partageant les valeurs et le culte de la terre. « Dans les sociétés traditionnelles dominant une identité entre l'homme et le sol et par-là, un idéal de fixation territoriale »².

L'appropriation du lieu par la forme de développement libertine

Les premières voies d'escalade sont équipées sur les escarpements rocheux de Buoux en 1965. Cette appropriation du site par les grimpeurs entretient de nombreuses similitudes avec celle de Claret présentée précédemment. Vingt ans au préalable, les logiques d'action sont identiques et permettent l'affirmation sur le lieu d'une forme de développement libertine : grimpeurs exogènes, appropriation tribale, système de valeurs propres, culture analogique, etc.

Le lieu va très rapidement bénéficier d'une renommée internationale et va participer à l'épopée de l'escalade sportive en France. « Sur le grès ouvragé de Buoux sont

¹ DUCARNIN H. (1999), Op. Cit., page 62.

² KNAFOU R. (1998) (sous la direction de), La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris, page 11.

inscrites de grandes pages de l'histoire de l'escalade libre. "Falaise-référence", forte d'une longue tradition, Buoux est encore et toujours à la pointe de l'évolution¹. E. Garnier² le qualifiera même de centre mondial de l'escalade, le joyau du Lubéron³ ; plus de 40% des grimpeurs interrogés sur le site considèrent que c'est la plus belle «falaise d'Europe»⁴. La fréquentation du site va ainsi croître de manière très rapide, pour atteindre plus de 300 personnes par jour durant le printemps 1983⁵ (soit près de trois fois la population de la Commune). Ces pratiquants viennent du monde entier : les Anglais et Allemands représentent près du tiers des usagers auxquels il faut ajouter des Suisses, Belges, Américains, Japonais, etc.

Jusque-là, les premiers grimpeurs avaient reçu un accueil plutôt chaleureux des populations locales. « 1983 marque la fin d'une époque, celle où les habitants offraient leurs champs et leur miel pour accueillir les étrangers qui apportaient un peu de vie face à l'austérité de leur isolement hivernal »⁶.

Très rapidement, la situation va se dégrader face aux pratiques déviantes et d'anti-con consommations caractérisant les sportifs de passage sur le site. M. Pierre Pessemesse, maire du village, dresse la liste non-exhaustive des griefs pouvant être imputés aux grimpeurs de l'époque : squattage des granges, camping sauvage, vandalisme dans les cultures, stationnements gênants, etc.

Ainsi, en 1983, pour mettre fin aux nuisances causées par les pratiquants, il organise avec l'aide de la gendarmerie, une «opération coup de poing» et déloge tous les campeurs sauvages («tous des escaladeurs!») : environ 350 personnes ! « Contraint et forcé », il interdit ensuite la pratique de l'escalade par arrêté municipal sur sa commune⁷. Même si, cet arrêté est ultérieurement annulé par le tribunal administratif, il laisse planer l'interdiction de l'activité sur le lieu.

Analyse du conflit entre les deux formes présentes sur le lieu

Cette entrée par les formes de développement permet d'aborder les systèmes de justifications mis en oeuvre dans ce conflit. L'analyse des logiques d'action montre les divergences dans les projets de territoire ou de vie des différents acteurs.

¹ LE MENESTREL M., TRIBOUT J-B. (1985), Buoux: l'état des lieux, Vertical, n°2, pages 78 à 83.

² GARNIER E. (1988), Buoux, centre mondial de l'escalade, UEREPS, Université Aix-Marseille.

³ DROYER J-C. (1996), Le Joyau du Lubéron, Alpi-rando, n° Hors Série n°3, Paris, page 80

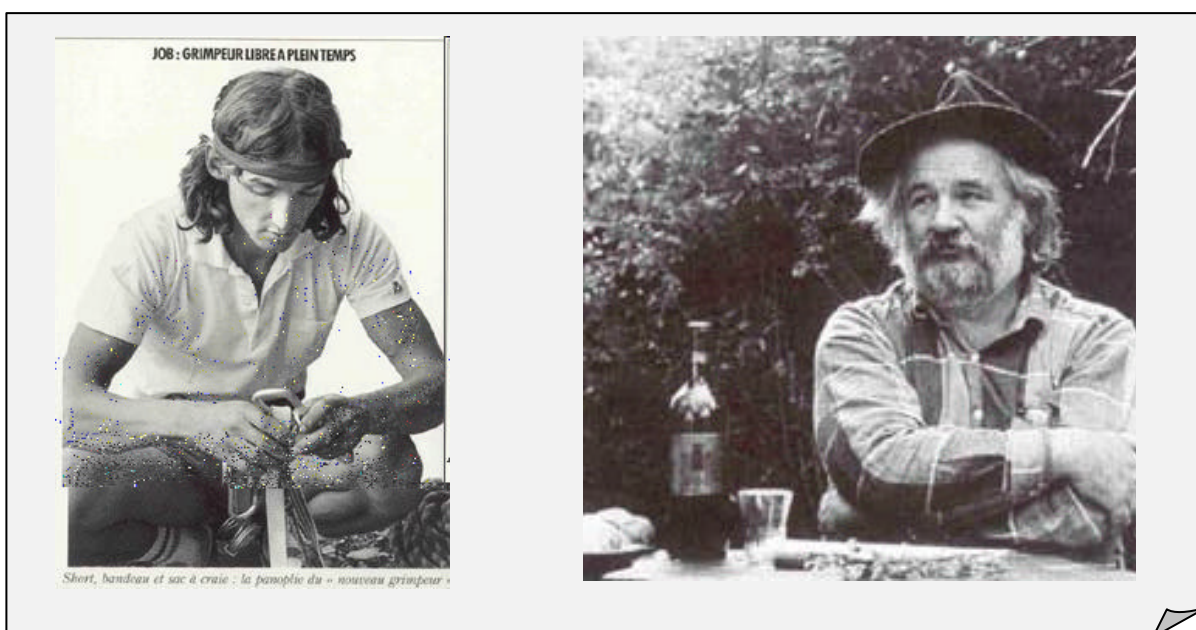
⁴ DUCARNIN H. (1999), Op. Cit., page 68.

⁵ Enquête AFIT, 1994, travail préparatoire, compte rendu in BOURDEAU P. (1995) (sous la direction de), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris .

⁶ LE MENESTREL M., TRIBOUT J-B. (1985), Op. Cit.

⁷ Entretien avec M. Pierre Pessemesse,

Illustration 11 : Le conflit entre cultures urbaines et rurales traditionnelles



(Source : photo de gauche, Patrick Edlinger figure emblématique de l'escalade des années 1980 in Belden D., De Colombel C. - 1983 ; photo de droite, M. Pierre Pessemesse, Maire de Buoux in L. Hill - 2002)

Cette illustration montre de manière un peu caricaturale l'opposition culturelle pouvant exister entre les grimpeurs influencés par les modes de vie urbains et contestataires (à l'image de Patrick Edlinger) et les habitants de Buoux (représentés sur la photo par leur maire) imprégnés par une culture paysanne traditionnelle. Tout oppose ces deux « stéréotypes ».

Le premier revendique le droit à l'oisiveté et s'autoproclame « grimpeur libre à plein temps » (mythe du mouvement "beat" américain et des groupes de surfeurs californiens¹). Un ethnologue verrait, sans aucun doute, dans la tenue vestimentaire (polo, short, chaussettes Adidas, bandeau, etc.) et les cheveux longs, des signes de reconnaissance des tribus grimpantes de l'époque. D. Belden relate les péripéties de ce type de pratiquant « Au printemps et à l'automne, on le trouve souvent au Verdon alors que l'hiver – il craint le froid – il se replie sur Buoux, les Deux-Aiguilles ou les Calanques. [...] Dur, très dur labeur, car chacun sait qu'un entraînement sans relâche est obligatoire pour arriver. A ce travail s'ajoutent les problèmes matériels à résoudre : comment survivre ? Trois solutions possibles : être entretenu dans son art par ses parents, ces derniers étant parfois plus compréhensifs qu'on ne le pense, briguer le vedettariat ou une place de conseiller technique chez un fabricant, c'est très classique et très bon chic, bon genre ; l'ultime

¹ LORET A. (1995), Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.

solution est de jouer le marginal qui se gave d'eau fraîche et d'amour. A chacun sa voie [...] »¹. A l'époque, Buoux fait partie des lieux incontournables pour ce type d'acteur.

A l'opposé, Pierre Pessemesse, représentant de ses concitoyens, s'inscrit pleinement dans une culture rurale classique. Celle-ci est marquée par le culte du travail de la terre, du labeur et de la propriété foncière (il se définit non pas comme « agriculteur » mais comme « propriétaire exploitant »). Toutes les caractéristiques de la société rurale avec ses valeurs et modes de sociabilité particuliers, parfaitement décrites par C. Michelet² dans son histoire, en forme d'épithète, des paysans de France, sont ici présentes.

Les prémisses du conflit entre formes de développement sont à chercher dans ces oppositions culturelles. La réponse d'un des adjoints au maire de la commune (acteur local, ayant toujours vécu sur la commune, il est agriculteur et chasseur) résume parfaitement les représentations des sportifs qu'ont développés les locaux : « les escaladeurs sont des gêneurs : ils sont indisciplinés, couchent dans les granges, autour de la commune. Ils sont sales, détruisent la nature, font fuir les bêtes. Ils sont incontrôlables car beaucoup trop nombreux. Les grimpeurs nous empêchent d'être tranquilles »³.

Le paradigme existentiel est dominant dans les deux formes présentes localement (traditionnelle et conservatrice – libertine). Cette analogie leur permettait de cohabiter et de construire une certaine sociabilité au début du développement de l'activité sur le lieu⁴.

Les premières oppositions naissent des représentations divergentes de la nature renvoyant aux logiques aussi bien écologiques qu'économiques. Pour les locaux, l'espace naturel est une ressource que ce soit pour les activités agricoles ou les loisirs (chasse, pêche, champignons, etc.). Sa préservation revêt donc un caractère d'utilité collective pour le bon fonctionnement de cette société locale. Ils s'opposent donc naturellement à cette dépossession de leur espace légitime, les dégradations infligées au milieu et les contraintes influençant leur vie quotidienne. De plus, la culture rurale entretient une relation particulière avec la sphère du loisir et plus particulièrement à l'effort physique. Ce dernier, même s'il est quotidien, est associé au labeur et au travail de la terre. Ils n'ont donc pas de logiques d'action sportive. M. le Maire développe même une certaine incrédulité face à l'intérêt de telles activités : « je tiendrais aussi à préciser que je ne suis pas opposé à la

¹ BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris, page 28.

² MICHELET C. (1996), Histoires des paysans de France, Robert Laffont, Paris.

³ Approche monographique du site de Buoux, document préparatoire à l'étude sur l'escalade en France : BOURDEAU P. (sous la direction de) (1995), Op. Cit.

⁴ Cf. citation Op. Cit. : « les habitants offraient leurs champs et leur miel pour accueillir les étrangers qui apportaient un peu de vie face à l'austérité de leur isolement hivernal, etc. »

pratique de ce sport dangereux et fabuleusement inutile »¹.

Ils font donc appel à la règle et à la loi, pour tenter d'interdire l'activité sportive sur le lieu. Leurs justifications reposent systématiquement (pour tous les acteurs locaux interrogés), sur leur statut de propriétaires terriens. Ils ne comprennent pas la dépossession dont ils sont l'objet, de leurs droits élémentaires reposant sur l'usus, le fructus et l'abusus de leur patrimoine foncier. Le maire use donc légitimement de son pouvoir de police sur le lieu et fait appel à la gendarmerie (la loi républicaine) pour réguler la fréquentation du site.

Inscrits dans la transgression, les grimpeurs, même s'ils déplorent la situation, continuent à fréquenter et à équiper de nouveaux itinéraires sur le lieu. «La situation s'est malheureusement dégradée très vite. A l'arrivisme sans vergogne de certains grimpeurs français ou étrangers, les paysans ont répondu par un "xénophobisme" primaire. On a alors parlé d'interdiction. Interdits (!) devant cette possibilité, les grimpeurs ont accusé le coup ! La fréquentation a nettement baissé, etc. Ce qui n'a pas empêché les nouvelles voies de fleurir à une cadence folle »².

Tableau 38 : Les stratégies des acteurs sur la commune de Buoux

Logiques	Positionnement possible des acteurs	
Politique	Productiviste	Patrimonial
Ecologique	Progressiste	Ecologiste
Economique	Nature ressource	Nature – bien collectif
Sportive	Récréatif Ludique	Performance
Technocratique et législative	La loi – la règle	Transgression

Forme traditionnelle
Forme libertine
(P. Mao, 2003)

¹ GEORGEON D. et al. (1989), Escalade dans le Lubéron, BUOUX, Edisud, Cahors.

² LE MENESTREL M., TRIBOUT J-B. (1985), Op. Cit.

La recherche d'un compromis entre les deux formes

Devant cette somme d'intérêts divergents, un troisième type d'acteur va intervenir comme médiateur entre ces deux formes en conflit. Sous l'égide de la Fédération Française de la Montagne (acteur fédéral), une négociation va être engagée avec les acteurs locaux.

La F.F.M. affirme ainsi sa légitimité sociale en tant que représentante des pratiquants, poussée par la presse spécialisée qui se fait largement l'écho de la menace d'interdiction et titre : « Cordes et discordes »¹ à Buoux, « Aiguebrun², aigre-doux »³, etc.

Un autre acteur va jouer un rôle important dans la résolution du conflit. La mairie phocéenne possède alors de nombreux terrains en bas de la paroi où sont installés ses colonies de vacances. « Le lobby des grimpeurs des Bouches-du-Rhône a renversé la tendance du "non" et la ville de Marseille s'est opposée aux deux autres propriétaires (le maire et la commune) »⁴.

Le compromis va être trouvé sous la forme d'une convention passée entre la fédération, la commune et les propriétaires du site. Un zonage est instauré limitant la pratique de l'escalade sur certains espaces. « La limitation du territoire autorisé répond au besoin de tranquillité des habitants, à la protection du site archéologique et naturel et au manque d'intérêt des locaux pour un développement touristique. L'escalade dans ce contexte s'intègre à une économie touristique et sportive régionale. On peut présager d'une intégration lente de l'escalade à Buoux »⁵.

Cette contractualisation tend ainsi à satisfaire les différents intérêts des acteurs sur le lieu. En guise de conclusion, Pierre Pessemesse dresse un constat de l'équilibre fragile du système territorial lié à la pérennisation, au travers de la convention, de la juxtaposition des deux formes de développement sur le lieu⁶. « Je ne reviendrai pas sur les événements du passé, sur la mise en garde et la convention. Simplement, les circonstances et la charge à laquelle j'ai été élu m'ont conduit à jouer le rôle ingrat de père Fouettard et d'empêcher d'escalader en rond. Il m'a fallu extirper le camping sauvage pour que le vallon de l'Aiguebrun et le plateau des Claparèdes ne soient pas constellés d'une centaine de tentes. Et comme un militant attardé de mai 68, je continue à distribuer des tracts lorsque les

¹ BOUTRY D. (1984), Cordes et discordes, Montagnes Magazine, n° 62, Grenoble.

² Nom de la falaise principale du lieu.

³ LEPRON F. (1985), Aiguebrun, aigre-doux, Montagnes Magazine, n° 71, Grenoble.

⁴ Document préparatoire à l'étude sur l'escalade en France : BOURDEAU P. (sous la direction de) (1995), Op. Cit.

⁵ Conclusion de l'approche monographique du site de Buoux, document préparatoire à l'étude sur l'escalade en France : BOURDEAU P. (sous la direction de) (1995), Op. Cit.

⁶ GEORGEON D. et al. (1989), Escalade dans le Lubéron, BUOUX, Edisud, Cahors.

grimpeurs en camping-car veulent s'installer à demeure. En ce moment, le "modus vivendi" fonctionne bien. Mais se profile toujours le spectacle de la sur-fréquentation du site, à laquelle il faudra bien remédier un jour ou l'autre. En tant que représentant de la population de Buoux, je rappellerai que nos concitoyens, aussi peu nombreux soient-ils, ont droit à ce qu'on les respecte, eux et leurs propriétés. C'est l'intérêt de tous que ne se renouvellent plus les excès qui, toutes proportions gardées, nous ont ramené dans la période la plus sombre des guerres de religion ».

4. Formes de développement des Gorges du Verdon, l'histoire de la « sportivisation » d'un haut lieu du quart Sud-Est de la France

L'analyse de la mise en territoire sportif des Gorges du Verdon, via les formes de développement, s'intéressera aux modes de construction de cet objet géographique particulier. Il permettra, en outre, de distinguer les apports de différentes perspectives de recherches sur les processus de territorialisation à l'œuvre localement.

La chapitre 2, partie II a montré les rythmes de l'appropriation des Gorges par les grimpeurs et sa progressive affirmation au rang de « spot » pour cette activité.

La partie III a positionné les Gorges du Verdon comme un haut lieu de l'espace fonctionnel des pratiques sportives de nature.

La partie IV a illustré la place particulière de ce lieu dans les usages et représentations de pratiquants.

Enfin, ce nouveau regard permet d'illustrer les modalités de l'inscription de ces phénomènes dans l'espace social local et de les repositionner au sein des autres usages touristiques et traditionnels du lieu.

La sportivisation des lieux présentés précédemment s'inscrit dans des temporalités courtes (de quelques années à trois décennies), les deux études de cas (Gorges du Verdon et de l'Ardèche) qui vont maintenant être présentées, bénéficient d'une épaisseur historique de plus d'un siècle.

Si le Verdon est principalement marqué par les pratiques de la randonnée et de l'escalade, les Gorges de l'Ardèche connaissent une fréquentation reposant sur des pratiques d'eau vive et plus particulièrement du canoë-kayak.

Comment ces différentes pratiques vont-elles participer à la mise en territoire de ces espaces ?

4. 1. De la phase d'exploration des Gorges du Verdon aux formes de développement Républicaine et Educative (1905-fin 1960)

Jusqu'au milieu du 19^{ème} siècle, le contexte socio-spatial, « proto-historique » au phénomène touristique, est marqué par une activité agricole et pastorale intense sur les plateaux environnant les Gorges. Ces dernières étant principalement utilisées par les habitants comme refuge, lieu de pâture et d'extraction de ressources naturelles (chasse, pêche, miel, cueillette du buis, etc.). L'arrière-pays, alors fortement peuplé, va connaître une importante hémorragie. Certains villages ou bourgs vont même purement et

simplement disparaître. L'exode rural, la déprise agricole et la Grande Guerre vont tendre à progressivement marginaliser ces espaces.

Ces évolutions décrites par M. Marié¹ vont laisser un espace vide, en pleine désocialisation, un « territoire sans nom ». Cet espace sera alors facilement colonisé et approprié par le phénomène touristique naissant. La requalification de cet espace va durer un siècle qui peut être divisé en plusieurs phases répondant à des formes de développement homogènes. La question ici posée, est de comprendre comment les Gorges du Verdon sont devenues cette forme socio-spatiale singulière², cet « amas »³, ce haut lieu de l'offre touristique et sportive du Sud-Est de la France.

L'histoire touristique-sportive des Gorges du Verdon commence avec la première descente des Gorges par Edouard-Alfred Martel en août 1905. Explorateur infatigable, Martel réalise annuellement des campagnes de prospection méthodique de la « France ignorée », celle du sous-sol, des grottes et des canyons⁴. Même si la descente des Gorges a pour but de réaliser un relevé topographique précis du fond du canyon afin de préparer de futurs aménagements hydroélectriques du cours d'eau, Martel va communiquer sur les caractères mystérieux et fabuleux du paysage et de la morphologie des Gorges. Il relate immédiatement cette découverte dans l'annuaire de Club Alpin Français. Ses écrits vont rapidement éveiller la curiosité des naturalistes et contemplatifs. « C'est vingt fois qu'il faudrait parcourir ce canyon pour oser dire qu'on l'a vu. »⁵. Les sociétés savantes et mouvements excursionnistes (principalement Toulonnais et Marseillais) vont rapidement inscrire les Gorges comme une des destinations privilégiées des sorties dominicales. Le Verdon participe ainsi à « l'Archéologie d'un tourisme élitique » et le restera jusqu'aux années soixante. « Bourgeois et érudits des villes, grands ingénieurs de l'Etat, campeurs scouts ou jeunes vélocipédistes, tous ont une compréhension de l'excursionnisme qui tient alors plus à la confrérie d'ancien régime que du futur tourisme de masse »⁶. Ces mouvements associatifs connaissent au début du siècle un fort dynamisme ; les excursionnistes marseillais, par exemple, rassemblent plus de 8 000 adhérents en 1914.

¹ MARIE M. (1982), *Un territoire sans nom*, Librairie des méridiens, Paris.

² DI MEO G. (1999), *Géographies tranquilles du quotidien, Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales*, Cahiers de Géographie du Québec, Volume 43, n°118, Montréal, pages 75 à 93.

³ HAGERSTRAND T. (1975), *Space, Time and Human Condition*, in KARLQVIST A., Ed., *Dynamic allocation of urban space*, Farnborough, Saxon House.

⁴ Cf. Partie 2, chapitre 1.

⁵ MARTEL E. A. (1928), *La France ignorée, 1^{re} 1928-30*, réédition Lafitte Reprints, 1978.

⁶ MARIE M. (1982), *Op. Cit.*

« C'est dans ce creuset qu'il faut rechercher les premiers rudiments d'un tourisme sportif et contemplatif »¹.

C'est sans aucun doute le Touring Club de France (T.C.F.) qui va avoir le rôle prépondérant dans le développement touristique et l'aménagement des Gorges du Verdon. Il décide en 1925 de tracer un sentier au fond des Gorges afin d'en faciliter la découverte. En 1927, il construit un hôtel-refuge pour accueillir ses membres (sentier et refuge Martel). Il participe ensuite aux aménagements routiers afin de faciliter l'accès depuis la Côte d'Azur et investit dans l'aménagement des routes de crêtes (rive gauche construite entre 1934 et 1947). Le leitmotiv du T.C.F. est à l'époque « la résurrection de la route, que le chemin de fer avait tuée » afin d'offrir un accès privilégié à l'arrière-pays et d'en permettre la découverte à vélo.

Cette forme de développement éducative et républicaine à dominance institutionnelle, associative et civique va s'imposer jusqu'à la fin des années 1960. Dans le système d'action qui organise le développement du site, le local a un rôle de figuration. La décision et les sources de financement sont exclusivement d'origine exogène. E-A. Martel dans la « France ignorée »², propose le classement des Gorges en réserve nationale (sur le modèle des parcs nationaux américains naissant) afin, outre le souci de mise en valeur, d'éviter la prédation des autochtones et « d'exproprier à peu de frais les piètres droits des riverains sur leurs quelques lopins de culture ». La nature est progressivement domestiquée pour promouvoir par des parcours initiatiques ses vertus éducatives et pédagogiques. Le rôle formateur et heuristique de l'espace naturel est mis en avant, sur le modèle du « Tour » réalisé par les jeunes aristocrates deux siècles précédemment. Le Touring Club de France rassemble d'ailleurs nombre d'anglais en villégiature sur la Riviera, pour certains très influents dans les mouvements excursionnistes. La mise en valeur du lieu relève de l'intérêt collectif et de l'utilité publique.

L'objet géographique, propre à cette forme, est construit sur une vision urbaine, bourgeoise et contemplative du site. L'espace « Gorges du Verdon » est polarisé sur le canyon lui-même. Sentiers, routes et belvédères permettent progressivement de découvrir le site et ses qualités paysagères. Les villages alentours restent totalement en marge des flux excursionnistes et touristiques. Espace récréatif *ex-nihilo* et insularisé d'un point de vue social, culturel et identitaire, il revêt une double fonction : d'ici comme espace de vie et de labour pour les derniers ruraux de l'arrière-pays et d'ailleurs compensatoire pour les contemplatifs de la « belle époque ». Les catégories de lecture s'inscrivent dans la culture

¹ MARIE M. (1982), Op. Cit.

² MARTEL E. A. (1928), Op. Cit.

de la modernité en puisant ses référents dans les mouvements esthétiques et rationnels du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles qui ont participé à construire au niveau cognitif et émotionnel le paysage et à donner une valeur sociale à ces excursions¹. C'est à partir des clubs citadins, des écrits produits par les excursionnistes (revues et livres) et lors des échanges érudits qui se déroulaient dans les réunions ou lors des sorties « plein air » que l'objet géographique de cette première forme touristique a été façonné.

4. 2. De 1966 au milieu des années 1980 : prédominance d'une forme libertine²

Entre 1966 et 1968, un groupe de grimpeurs Marseillais gravit quelques parois secondaires et décentrées par rapport aux Gorges elles-mêmes. Très rapidement (Cf. Partie II), l'élite de l'activité se retrouve sur ce site et les gorges deviennent l'espace prédisposé à l'exploit. De nombreux articles paraissent dans la presse spécialisée renforçant la renommée du site et son « caractère mythique ». Les premiers topo-guides apparaissent et ouvrent les Gorges aux grimpeurs extérieurs.

Les paluards³ restent en marge de cette dynamique. Le développement de l'activité est d'origine exogène. Même si le café du village devient le point de rendez-vous traditionnel des grimpeurs, ceux-ci sont peu enclins à recourir à des modes de consommations touristiques classiques. De nombreuses pratiques déviantes apparaissent marquées par une culture de l'anti-consommation, de la resquille, du squat. Cette période est marquée par un processus de territorialisation tribale : le bon usage et l'éthique locale sont définis, l'appellation de « locaux » ne sert plus à nommer les habitants de cet espace mais les grimpeurs les plus actifs sur le site. Dans la continuité de la phase précédente, les locaux sont ici dépossédés de leur espace. Même si au Verdon, cette situation est loin d'avoir pris l'ampleur des conflits d'usage et d'appropriation de l'espace connus dans d'autres lieux de pratiques sportives de nature (comme à Buoux Op. Cit.), une certaine tension se crée entre les grimpeurs et les autres usagers de l'espace. Les derniers habitants du lieu⁴ fortement imprégnés par les traditions paysannes se mélangent peu avec les

¹ CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris.

² **Cette appropriation tribale et l'histoire de la création du site d'escalade des Gorges du Verdon ont déjà été traitées dans le chapitre II de la troisième partie. Quelques éléments sont ici repris afin de garder la cohérence globale de la démonstration et d'analyser sous un autre regard et dans son contexte socio-spatial l'émergence de cette forme libertine. Cela permet en outre de percevoir la complémentarité des deux approches dans la compréhension des processus de territorialisation à l'œuvre dans cet espace.**

³ Habitant de La Palud-sur-Verdon ; Cf. carte Partie II, Chapitre 2

⁴ La commune de La Palud-sur-Verdon comptait plus de 1000 habitants au milieu du XIX^{ème} siècle, moins de 150 en 1968.

grimpeurs. Cet usage anarchique et tribal va assez rapidement imposer une régulation du système touristique et débouchera en 1984 sur l'ère de la gestion.

L'objet géographique de cette forme s'inscrit dans un autre rapport à l'espace. L'emprise spatiale du site augmente progressivement et ses usages dominants touristico-sportifs évoluent. Les escarpements rocheux, objets de contemplation durant la première période, concentrent alors l'ensemble des enjeux sportifs du lieu. Les plateaux alentours sont colonisés et affectés d'une fonction résidentielle. Le village devient un lieu de sociabilité incontournable où il est bon d'être vu et d'échanger afin de participer à l'histoire de la production collective du « spot d'escalade » des Gorges.

4. 3. De 1984 à 1997 : une gestion multi-forme des Gorges du Verdon

Le début de cette période est marqué par la ré-appropriation locale de la gestion des flux et du développement des espaces ludo-sportifs. Trois formes de développement (écologique, locale et marketing) vont alors co-exister durant une quinzaine d'années.

La forme « écologique »

Quelques néo-ruraux s'établissent à La-Palud-sur-Verdon et créent des activités plus ou moins directement liées à la pratique de l'escalade (magasin de sport, artisanat, fabrique de prises d'escalade, bureau des guides, hébergement, restaurant, etc.). Cette insertion locale va permettre une socialisation et logiquement de désamorcer certains conflits latents exposés précédemment. En outre, ces nouveaux arrivants vont inverser la courbe démographique communale. La population de La-Palud va ainsi doubler entre 1975 et 1999, pour atteindre 300 habitants au dernier recensement. Ce brassage va créer une micro-société hybride, proche d'un melting-pot, au système de valeurs mi-rural, mi-urbain ; mi-paysan, mi-sportif. Le marquage identitaire du local évolue, devenant flou et atypique.

La gestion et le développement des pratiques sportives de nature vont dès lors être menés de manière endogène au site. Un club d'escalade affilié à la Fédération Française de Montagne et d'Escalade va regrouper localement les pratiquants. Du statut d'espace récepteur, « d'ailleurs compensatoire »¹, le site va devenir un espace de vie et de loisirs pour quelques sportifs locaux initiés et passionnés. De nombreux sites d'entraînement vont

¹ BOURGUET M., MOREUX C., PIOLLE X. (1991), Pratiques de la montagne et société urbaine : la construction d'un ailleurs compensatoire, HEOGA, Cahiers du CRISSA, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.

être équipés ainsi que des voies d'initiation pour les enfants du village. Le club va servir de médiateur entre les grimpeurs et les autres usagers de l'espace. Des activités annexes vont se propager. Les néo-ruraux développant des projets de vie à la recherche d'authenticité, un retour à des valeurs de patrimoine naturel, culturel et de santé (« vivre et travailler au Pays ») vont participer largement à l'avènement concomitant de la forme de « développement local ».

La forme du développement local

Les autochtones prennent conscience des enjeux et des potentialités de développement liés aux pratiques sportives de nature. Le tourisme sportif permet une reconversion ou une pluri-activité pour le secteur agricole montagnard en pleine requalification. « Agriculture et le monde paysan ont moins de poids dans les espaces ruraux profonds. Ils vivent, pour partie, du tourisme intérieur, espérant beaucoup du développement local, entendu excessivement et sans doute à tort, comme l'ultime espérance avant la faillite »¹. Le camping à la ferme se généralise, des gîtes ouvrent, les produits du terroir se commercialisent sur place.

L'équipe municipale va avoir un rôle moteur dans cette dynamique. Par ses choix politiques, la commune va tenter de manière synchrone de développer les sports de nature et de maintenir des activités traditionnelles gardiennes de l'authenticité culturelle locale et paysagère. Au milieu des années 1980, de nombreuses actions sont menées bénéficiant souvent du soutien d'autres collectivités (Département et Région) et de la Communauté Européenne : aide au financement des équipements sportifs, conventionnement et zonage de certains espaces, aide à la création et au maintien des commerces et services, incitation à une pluriactivité des actifs agricoles, développement de l'agritourisme, médiation dans les conflits d'usage (sportifs – chasseurs – pêcheurs -agriculteurs), participation aux organismes de secours, gestion et mise en valeur du patrimoine local, création d'une maison de l'environnement, etc. Ces initiatives vont permettre le maintien et l'ouverture annuelle des commerces et services, le doublement des classes de l'école primaire, la pérennisation des actifs du secteur primaire, le maintien des populations âgées, la création d'emplois locaux, même s'ils sont souvent saisonniers, etc.

Cette démarche « éco-touristique » est pour la première fois endogène et liée à l'opiniâtreté de quelques acteurs locaux. Cette politique repose sur une médiation, une démarche participative et un équilibre entre les enjeux sociaux, économiques, culturels et

¹ LACOUR C., PUISSANT S. (1995), Géographie appliquée et sciences des territoires in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 1001 à 1020.

environnementaux du territoire. Rationnellement, l'espace naturel support des activités ludiques et traditionnelles est collectivement partagé et entretenu afin de préserver ses qualités et de garantir les ressources locales. Le projet collectif tend à recréer une identité locale et territoriale forte. Les principes fondateurs de la cité sont peu éloignés des préceptes du développement durable. Cette gestion concertée va vite être confrontée à l'émergence d'une forme de développement plus productiviste.

Ces deux formes (écologique et du développement local) font évoluer le barycentre du site tant d'un point de vue de la décision-gestion que de l'organisation de l'espace des Gorges vers le village de La-Palud-sur-Verdon. Cette évolution permet l'ouverture des plateaux environnants à d'autres usages récréatifs (randonnée, équitation, V.T.T., etc.) et ainsi d'étendre l'aire touristique du site. Cette re-polarisation permet à la commune de rentrer dans une logique de « station verte » à partir de laquelle différentes possibilités d'activités sont offertes aux pratiquants. Cette polarisation particulière introduit une nouvelle lecture de l'espace en décalage avec les formes précédentes. L'objet géographique se construit sur un référent endogène au site avec une volonté de participer au développement local. L'univers sportif n'est plus le référent dominant dans la mise en forme de cet objet. La prise en compte des aspects familiaux, patrimoniaux, économiques, politiques et écologiques dans une perspective de durabilité modifie largement le contenu de cette forme et des référents associés.

La forme entrepreneuriale et marketing : la décennie commerciale

Attirés par la fréquentation soutenue des Gorges de Verdon et de ses environs (Lac de Sainte Croix, Moustiers-Sainte-Marie à l'Ouest ; Castellane et la haute vallée du Verdon à l'Est) ainsi que par l'image porteuse et valorisante des pratiques de nature dans le canyon, de nombreux professionnels vont venir s'installer à la-Palud-sur-Verdon. Différentes structures de services sportifs à vocation commerciale vont diversifier l'offre touristique-sportive locale : création d'un bureau des Guides, d'un Centre U.C.P.A., présence de nombreux indépendants saisonniers, entreprises de loisirs de tous types, création de centres équestres, etc. Très rapidement, ces professionnels vont équiper et aménager des sites d'activités diversifiés susceptibles de satisfaire leur clientèle : équipement de nombreux canyons, création de circuits V.T.T., balisage de sentiers pédestres et équestres, sites de vol-libre, aires d'embarquement et de débarquement pour le rafting et l'eau vive, etc.

Cette entrée du lieu dans la sphère commerciale et productiviste va permettre une démocratisation de son accès autrefois élitiste d'un point de vue social (excursionniste) ou sportif (culture californienne et libertine). Le rapport à la nature va évoluer vers une

marchandisation et une fonctionnalisation des espaces plus ludiques que sportifs. Le professionnel-type, sur-représenté au Verdon, est très proche de l'agence de l'out-door, présentée par M. Bouahouala¹. Il utilise le lieu pour son attractivité et le façonne afin de l'adapter aux attentes des clients. L'eau vive, les via-cordata, le canyoning et les cocktails aventures sont les principales activités commercialisées. Ces produits émanent d'analyses fines de la demande et tendent à maximiser le profit pour les entreprises. Les cités touristiques sont ici typiquement marchandes et entrepreneuriales.

La conséquence directe de l'avènement de cette forme est l'externalisation des profits et des centres de décision. Nombre de prestataires développent des stratégies d'entreprises sur plusieurs sites. Dans le panel d'offre, le Verdon sert de produit d'appel estival avec une saisonnalité très marquée ; d'autres destinations (trekkings, destinations exotiques, etc.) ou activités (travaux acrobatiques, liées aux stations de ski) permettent d'annualiser les revenus de l'entrepreneur. Certains antagonismes existent entre cette forme productiviste et les cités écologiques et inspirées présentées précédemment tant les relations au lieu et à l'espace sont appréhendées différemment. La faible durée de la saison estivale minimise pourtant les conflits.

Les gorges constituent alors l'un des nœuds du réseau d'espaces récréatifs et sportifs du Grand-Sud de la France. Les professionnels l'utilisent indifféremment au même titre que d'autres espaces susceptibles d'accueillir leurs clientèles. La spatialité des activités sportives du centre U.C.P.A. de la Palud-sur-Verdon illustre cette territorialité radio-concentrée. Ainsi, au départ du village, les stagiaires vont potentiellement réaliser des canyons dans les Alpes-Maritimes, randonner dans le Haut-pays du Verdon, grimper dans les Calanques de Marseille, etc. Les règles du marché, l'évolution des attentes de la clientèle et les contraintes liées aux pratiques dictent ainsi l'évolution du choix des espaces d'activités. De but, les Gorges deviennent un produit d'appel attractif et garant de la qualité attendue de la prestation de service sportif. L'objet géographique se construit sur un imaginaire ludique et une économie des services à partir de la mise en place d'aménagements commerciaux et technologiques pour correspondre aux attentes des consommateurs. Les référents culturels puisent leur vision du monde dans l'univers du marketing et de l'entrepreneuriat transformant le rapport à l'espace et au territoire dans une configuration réticulaire qui s'oppose à la relation linéaire de la forme républicaine. A la différence de la forme libertine et californienne qui valorise les grandes voies, les acteurs de la forme marketing équipent des petites voies sur le haut de l'escarpement rocheux dans

¹ Bouhaouala M. (1999), Micro-mentalités et logiques d'action des dirigeants des petites entreprises du Tourisme Sportif, Thèse de doctorat non publiée, Université Joseph Fourier, Grenoble 1, Laboratoire EROS.
Bouhaouala M. (2000), Petites entreprises et territoire : le cas du secteur du tourisme sportif dans le Vercors, Montagne Méditerranéennes, 11, pages 41 à 47.

une optique sécuritaire, hédoniste et ludique. Les effets géographiques, issus de cette forme se sont traduits par l'émergence de conflits autour de la définition de la forme légitime de développement.

4. 4. Depuis 1997 : entre forme républicaine et de développement local des Gorges du Verdon

Le Parc Naturel Régional du Verdon est officiellement créé par un décret du 3 mars 1997, pris par Corinne Lepage, alors Ministre de l'Environnement. La mise en place de cette nouvelle mesure de protection va sans aucun doute modifier le jeu d'acteurs en imposant durablement une forme de développement plus républicaine. Les missions prioritaires du Parc (tout en respectant la charte du développement durable prise par la fédération nationale des P.N.R.) sont « d'inventorier le patrimoine local, le protéger, le mettre en valeur et contribuer à son développement économique, développer des actions valorisantes et innovantes tout en assurant l'accueil et la gestion des visiteurs [etc.] et se conformer à trois objectifs prioritaires quant à la répartition de la ressource en eau, la gestion harmonieuse des activités agricoles et touristiques enfin la gestion du site classé des Gorges du Verdon »¹. Le paradigme de référence est ici explicitement patrimonial² et tend vers un développement territorial³ associant localement l'ensemble des acteurs proximaux même si les cadres de l'action collective sont avalisés par la Région et l'Etat. Ceux-ci tendent à préserver des espaces de marges aux qualités paysagères, patrimoniales et culturelles reconnues afin de garantir la qualité récréative et éducative de ces lieux.

Les Gorges deviennent alors une des entités spatiales « phares » et « centrales » dans la construction du territoire du Parc Naturel Régional du Verdon. Le devenir de cet espace est donc associé à celui de l'ensemble du bassin versant dont il devient le « haut lieu attribut »⁴. Ce processus de recomposition territoriale basé sur une construction collective d'un projet de développement tend à déposséder, du moins partiellement, les habitants du plateau de la décision politique qu'ils avaient mis plus de quatre-vingt ans à se ré-approprier localement. Une nouvelle lecture de l'espace émerge qui a tendance à s'orienter vers le développement d'un objet géographique hybride. Une gestion politique procédurale se propage, qui se situe au carrefour de différents intérêts et qui modifie la

¹ extraits de la charte du P.N.R., in RICORDEL F. (2000), Le Verdon, Mémoires du Grand Canyon, Corollys, Valbonne.

² CUNHA A. (1988), Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, L'espace géographique, n°3, pages 181 à 198.

³ GUMUCHIAN H. (sous la direction de) (1994), Développement territorial et valeur environnementale en haute montagne, L'exemple du massif du Mont-Blanc, Les Dossiers de la Revue de Géographie Alpine n°14, I.G.A., U.J.F., Grenoble.

⁴ DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, L'Espace Géographique, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.

manière dont se construit l'objet géographique. C'est dans le mixage entre forces endogènes et exogènes, républicaines et locales, à partir de la mise en place d'une démocratie délibérative et participative au sein de scènes locales que seront convoqués les différents référents culturels, propres à chaque forme. Mais la manière de produire l'objet géographique est interpellée à partir du moment où il s'inscrit dans le débat public. Se pose alors la question des procédures à mettre en place pour tendre vers une forme de développement acceptable pour tous les acteurs dans les années à venir.

Tableau 39 : Récapitulatif des formes de développement des Gorges du Verdon durant le XX^{ème} siècle

Formes et principes	1905-1967	1968-1983	1984-1996			1997 à ...
	Educative et républicaine	Libertine	Locale	écologique	Marketing et entrepreneuriale	Républicaine et locale
<i>Sportifs et pratiques</i>	Excursionnistes randonnées	Tribus escalades	Locaux Activités traditionnelles	Néo-ruraux Diversification et aventure	Clients, segments Cocktail aventure	Eco-touristes Pratique douce
<i>Acteurs</i>	TCF, CAF, associations aixoises et toulonnaises	GAMMA, groupes libres	Equipe municipale	Néo-ruraux, micro-société hybride, club d'escalade	U CPA, Centres équestres, indépendants estivaux,...	Acteurs du PNR (parc naturel régional)
<i>Relation à la nature</i>	Aménager, médiatiser, explorer	Espace de liberté	Patrimonial Lieu de vie	Espace de vie et épanouissement	Productive et commerciale	Gestion environnementale
<i>Relation au lieu</i>	Exogène	Exogène	Endogène	Endogène	Exogène	Exogène et endogène
<i>Economie</i>	Economie associative	Refus et distance	Retombée locale	Auto-subsistance	Rentabilité	Développement territorial
<i>Rationalité et style</i>	Culture digitale et élitiste, mise en « réserve », espace initiatique	Culture analogique et sportive	Maintien de la population et des commerces et services	Epanouissement personnel et refus du système productif et urbain	Stratégie d'entreprise, analyse de la demande et innovation	Intérêt collectif, développement harmonieux et préservation du milieu
<i>Principes supérieurs communs</i>	Utilité publique	L'esthétique	Vivre et travailler au pays	Retour aux sources	Maximisation du chiffre d'affaires	Développement durable
<i>Modèle de gestion et décision</i>	Cooptation et structure pyramidale et centralisée	Absence	Assemblée politique locale	Flou et communautaire	Entreprise et rationalité économique	Pluralité d'acteurs et démarche participative
<i>Aire d'extension de l'espace « Gorges du Verdon »</i>	Rivière et crêtes	Canyon du Verdon et plateau	Village, plateaux alentours et canyon		Nœuds du réseau de sites sportifs du Sud de la France	Bassin versant du Verdon

(Source : P. Mao, 2003)

Tableau 40 : Représentation synoptique de la juxtaposition des formes de développement dans les Gorges du Verdon de 1905 à nos jours

Période	1905-1967	1968-1983	1984-1996	1997 à ...
Forme				
Educative				
Libertine				
Locale				
Marketing et entrepreneuriale				
Ecologique				
Républicaine				

Légende :

Forme de développement	
Dominante	
Secondaire	
Résiduelle	

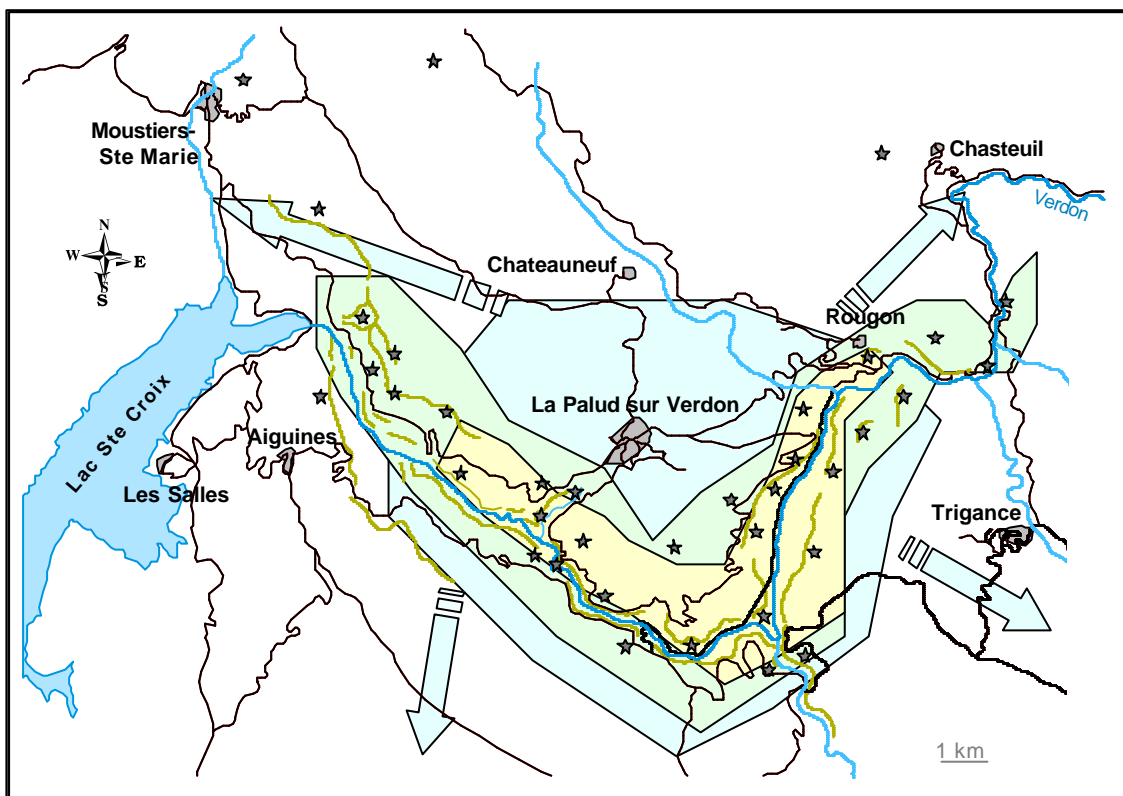
(Source : P. Mao 2002)

L'approche développée précédemment s'intéresse donc plus spécifiquement aux formes dominantes sur une période donnée qui participe à la construction conjoncturelle d'un objet « gorges » singulier.

Le schéma cartographique n°49 (ci-après) présente les différentes aires d'extension ou emprises spatiales de l'objet géographique « Gorges du Verdon ». Dans un premier temps, lors de sa découverte et de son appropriation par les mouvements excursionnistes, le lieu est polarisé sur le canyon et délimité par divers belvédères accessibles par les routes des crêtes. Ensuite, les « tribus grimpantes » vont légèrement étendre l'aire du lieu en colonisant les parois amont et aval du canyon. Il faut attendre la ré-appropriation locale par l'apparition de formes endogènes pour que le lieu s'étende sur le plateau au Nord des Gorges. Il connaît alors une re-polarisation sur le village de la Palud-sur-Verdon. Les autres communes alentours restent en marge de cette dynamique. Les agences « d'outdoor », bien que localisées dans la commune, tendent à créer diverses discontinuités spatiales en utilisant d'autres lieux d'activités sportives autour du canyon. Elles créent ainsi un territoire commercial réseauté interconnectant un archipel de lieux. Notons, en référence au lieu sportif [« le Verdon des grimpeurs »] présenté dans la deuxième partie de cette thèse, qu'il existe une grande différence, d'un point de vue de l'inscription dans l'espace, du lieu de consommation avec l'aire d'extension et d'influence des formes de développement présentes simultanément dans les Gorges. **Le lieu approprié participant à l'espace vécu des tribus grimpantes se distingue donc du lieu social ayant à sa charge la gestion et le développement de ce même fragment d'espace.** Cette remarque valide cet indispensable double regard dans la compréhension globale du phénomène sportif à une

échelle micro. Enfin, lors de la création du Parc Naturel Régional, le territoire des Gorges s'étend à l'ensemble des plateaux alentours. Il devient le lieu emblématique et central de cette nouvelle entité, à laquelle il confère une partie de son identité.

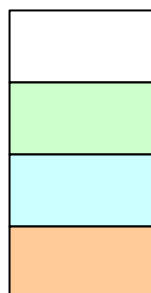
Carte 49 : Les formes de l'objet géographique « Gorges du Verdon »



**L'objet Géographique
« Gorges du Verdon »**

Legende :

	Village ou hameau
	Route
	Chemin
	Rivière
	Le Verdon
	Retenue d'eau
	Paroi rocheuse
	Secteurs d'escalade



- Le lieu excursionniste
- Le lieu des tribus grimpantes
- Le lieu sportif local et commercial
- Le lieu « Gorges », centre du P.N.R. du Verdon

(P. Mao, 2003)

Cette analyse montre la diversité des formes que peut prendre le même lieu au cours de son histoire. Cette remarque met en exergue le caractère évolutif des formations socio-spatiales, en mettant l'accent sur les recompositions territoriales permanentes à l'œuvre dans ces espaces ruraux et montagnards.

5. Les Gorges de l'Ardèche, un lieu où se confrontent perpétuellement diverses formes de développement illustrant l'ambivalence entre protection de l'environnement et développement économique régional

Autre canyon calcaire du Sud-Est de la France, autre haut lieu des pratiques sportives et touristiques ; mais autre site, autre contexte socio-spatial, autres acteurs, autres enjeux, autres pratiques et cultures sportives dominantes, ces éléments sont-ils suffisants pour construire une autre histoire ?

Cette question renvoie directement aux problématiques de la singularité ou de l'universalité de l'histoire des lieux ; à l'importance des forces structurelles exogènes au lieu et permet de s'interroger sur l'autonomie décisionnelle et la gouvernance locale. Une démarche comparative¹ prend ici tout son sens. Car comme le propose G. Bouchard² dans une perspective de recherche historique, elle a pour fonction d'enrichir la connaissance des réalités socio-spatiales du passé pour comprendre le présent et surtout de récuser les fausses singularités ou les déterminismes supposés ; tout en interrogeant la relation entre l'objet étudié et le contexte spatio-temporel dans lequel il s'insère.

Les Gorges de l'Ardèche permettent d'illustrer une autre dimension des formes de développement. L'histoire du lieu ne sera plus lue au travers de la question de l'objet géographique comme cela a été le cas pour les Gorges du Verdon, mais sous l'angle de la cohabitation (recherche de compromis) ou des conflits et de leurs justifications entre formes, présentes simultanément dans cet espace. Dans cette double perspective, cette nouvelle approche géo-historique s'impose tout en prenant ses distances avec l'accumulation des connaissances et leur caractère monographique, double critique souvent apposée aux méthodes comparatives³.

¹ Voir la proposition d'état des connaissances sur la démarche comparative en sciences sociales proposée in LOUARGANT S., GHIOTTI S. (2000), Les démarches comparatives sur les montagnes : quelles connaissances ? in La montagne et le savoir, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°12, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel-Mirabel, pages 17 à 25.

² BOUCHARD G. (2000), Genèse des nations et culture du nouveau monde, Essai d'histoire comparée, Boréal, Paris.

³ DEBARBIEUX B. (2000), La montagne comme catégorie problématique de l'interprétation géographique et de la méthode comparative in La montagne et le savoir, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°12, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel-Mirabel, pages 31 à 36.

Présentation régionale et géomorphologique succincte des Gorges de l'Ardèche

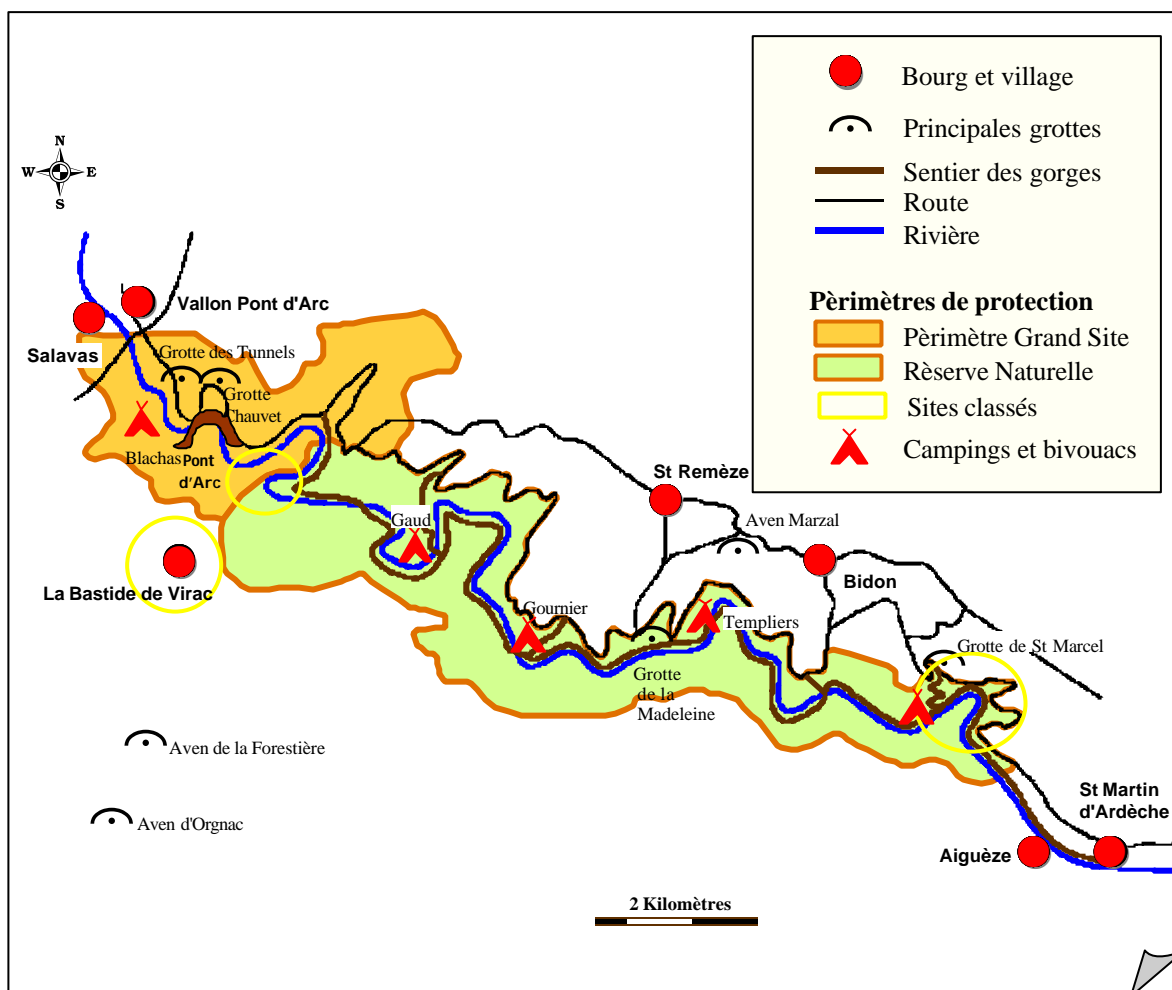
Au sein du Bas-Vivarais, les Gorges de l'Ardèche se situent au Sud-Ouest de la Région Rhône-Alpes à la limite du Département du Gard (Région Languedoc-Roussillon). Dans le calcaire jurassique, l'Ardèche (d'Arctica « rivière aux ours ») a ouvert entre Vallon-Pont-d'Arc et Saint-Martin des gorges encaissées longues de 48 kilomètres. Sur les versants du canyon, les escarpements rocheux atteignent parfois trois cents mètres. D'un point de vue climatique, bien que la région constitue la limite septentrionale du climat de type méditerranéen¹, la proximité des Cévennes lui donne un caractère humide. Les précipitations annuelles inférieures à 900 millimètres par an atteignent fréquemment plus de 1300 millimètres au contact des Cévennes. L'importance de son bassin versant (2240 Km²), la forte pente de l'escarpe cévenole (dénivelé de 1100 mètres sur 120 kilomètres de cours) et le drainage important (20 litres/Km²) associé au caractère orageux des précipitations donnent au régime de la rivière Ardèche son caractère torrentiel et ses crues foudroyantes. Son débit peut ainsi varier de 2,2 m³/s durant l'étiage estival à plus de 6500 m³/s (crue centennale du 22 septembre 1890, avec des précipitations supérieures à 600 mm en cinq jours). De part et d'autre des Gorges, les plateaux karstiques appelés « Gras » offrent des paysages de garrigue. Cet espace se singularise par la présence de nombreuses curiosités naturelles (Avens, grottes et goules célèbres – Orgnac, Saint-Marcel, Marzal entre autres ; paysages karstiques – canyons, méandres actifs et fossiles, baumes, escarpements rocheux, marmites de géant, etc.) dont la plus originale et connue est sans aucun doute le Pont d'Arc. Cette arche naturelle de 59 mètres de large et de 34 mètres de haut constitue (avec le Mont Gerbier de Jonc, source de la Loire) le haut lieu mythique et attribut² du Département de l'Ardèche. Résultat du creusement par la rivière de la rive concave et de la percée du pédoncule rocheux, le Pont d'Arc marque majestueusement l'entrée des Gorges³.

¹ La délimitation du climat méditerranéen donne lieu à de nombreux débats chez les climatologues et en géographie physique. Nous renvoyons aux trois ouvrages présentés ci-après pour plus de précisions.

² DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, L'Espace Géographique, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.

³ Pour une présentation régionale, paysagère et géomorphologique plus détaillée, se reporter à : PASCAL H. (1970), Contribution à l'étude hydrogéologique de la bordure karstique sous-cévenole, thèse de troisième cycle, C.E.R.H., Montpellier; CALLOT Y. (1979), A propos des plateaux ardéchois : karst, rapport fond-surface et évolution des paysages calcaires ou en roche perméable cohérente, thèse de troisième cycle, Université de Reims ou encore BALAZUC J. (1986), Spéléologie du département de l'Ardèche, 2^{ème} édition revue et augmentée, Les éditions de la bouquinerie ardéchoise, Aubenas.

Carte 50 : Présentation des Gorges de l'Ardèche



(Source : P. Mao, 2003 d'après carte I.G.N. 1/50 000, in règlement de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, 1981)

5. 1. Une activité humaine intense, antérieure aux grandes « invasions » touristiques

Les Gorges de l'Ardèche ont de tous temps connu une activité humaine intense. De nombreuses grottes ornées de peintures rupestres témoignent de la présence de l'homme tout au long de la préhistoire. Différentes civilisations se sont succédées du Néandertal (120 000 ans avant notre ère) aux Aurignaciens (« peintres » de la Grotte Chauvet, 32 000 Av. J.C.) jusqu'aux Magdaléniens (10 000 ans av. J.C.) comme le montrent les différentes recherches archéologiques menées au fond du canyon. Lieu de vie, lieu de chasse ou de cueillette, lieu de culte, les gorges vont devenir dès l'époque romaine un espace de production et de transport. Voie de communication naturelle, la rivière

permettait aux « nautes » du Rhône (bateliers de la Gaule romaine) de remonter les marchandises de Bergiäte (ancien nom de Bourg-Saint-Andéol) à Vallon à l'aide de barques plates¹. Mais c'est entre le XVII^{ème} et la fin du XIX^{ème} siècle que l'usage productif et fonctionnel des Gorges est le plus important. Elle permettait la descente du bois ou autres ressources de la Haute Ardèche en direction du Rhône. A titre anecdotique, en 1667, sous les ordres de Louis XIV, Monsieur de Froidour, conseiller du Roy, organise le plus important transport de bois que l'Ardèche ait connu² afin de construire en Méditerranée les nouveaux navires de la flotte royale.

Au XIX^{ème} siècle, les gorges sont principalement utilisées pour du charbonnage venant ainsi concurrencer le plateau du Vercors bénéficiant à l'époque d'une accessibilité moindre. De nombreux immigrants italiens puis espagnols habitent au fond des gorges, partageant leur temps entre le travail de bûcheron et celui de berger. Les bateliers alors organisés en corporation les ravitaillent plusieurs fois par semaine et acheminent ensuite le charbon de bois sur de grandes embarcations plates jusqu'au Rhône.

Au début du XX^{ème} siècle, le Sud Ardèche va connaître de nombreuses mutations dont une importante déprise agropastorale qui va produire le paysage actuel des gorges. Le boisement contemporain est la résultante du re-peuplement non-maîtrisé de fûtaies et pâtures abandonnées par les charbonniers. Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs concomitants. L'avènement du chemin de fer, les routes, l'utilisation de nouvelles énergies, la désindustrialisation du département vont progressivement faire perdre au Bas-Vivarais une grande partie de son potentiel productif. Mais, « le plus frappant de ces problèmes est la décadence démographique qui se marque à la fois par l'exode rural et le vieillissement de la population. En Ardèche, la vie agricole reposait sur l'élevage du ver à soie, la vigne et le châtaignier : trois productions simultanément atteintes par diverses maladies à la fin du XIX^{ème} siècle. Dans le même temps, s'amorçait la crise des industries rurales. En un siècle, l'Ardèche a perdu plus d'un tiers de sa population (en 1851, le département comptabilisait près de 390 000 habitants, ils ne seront plus que 255 000 en 1968). Dans certains secteurs, il s'agit d'une véritable désertion, qui rend nécessaire une nouvelle colonisation »³. Celle-ci prendra la forme d'invasions touristiques.

¹ PESCHIER C. (1997), Eaux vives d'Ardèche ; Rivières, histoire, sport, Grèze Editeur, Lagorce, page 41.

² PESCHIER C. (1998), L'histoire du canoë dans les Gorges de l'Ardèche, in L'Ardèche, rivière d'un paradis retrouvé, Canoë-Kayak, magazine, Hors série n°6, Lyon, pages 8 à 14.

³ OZOUF J. (1964), Encyclopédie Géographique, Stock, Milan, page 236.

5. 2. De la fin du XIX^{ème} siècle aux années 1960 : phase de découverte des curiosités naturelles : émergence et affirmation de la forme éducative

La (re-)découverte des Gorges de l'Ardèche va se faire en deux temps. La première phase qui va perdurer de la fin du XIX^{ème} siècle à l'après seconde guerre mondiale, s'apparente à un inventaire systématique et à une communication des merveilles et curiosités naturelles présentes dans le canyon. La seconde, correspondant aux décennies 1950 et 1960, va se caractériser par une amplification et une internationalisation de la fréquentation des gorges et des espaces limitrophes.

la re-découverte des gorges de l'Ardèche, les prémisses de la grande aventure touristique

Il est difficile de dater les premiers usages récréatifs ou sportifs au cœur du canyon. Les premières incursions dans les gorges se font en barques accompagnées de bateliers. « Confrontés à une demande et ayant accepté, au début, sans doute pour faire plaisir, les agriculteurs, qui utilisaient des barques pour évacuer leurs récoltes, vont devenir bateliers au service des touristes »¹. Différents récits de voyage sont publiés dès la fin du XIX^{ème} siècle. Les gorges gardent un caractère mystérieux et austère. En 1885, Alban Mazon² relate son voyage le long de la rivière qui tient plus du compte-rendu d'exploration ou d'aventure que du guide touristique. En 1889, « l'Annuaire du Club Alpin Français » de diffusion nationale, éditait un article de l'Abbé Bauron intitulé « En barque sur l'Ardèche ». L'extrait ci-après montre le caractère guerrier et l'incertitude du combat symbolique mené contre la nature pour réussir cette conquête. « Les méandres de la rivière nous procurent souvent l'illusion d'une impasse. Les rochers qui la bordent paraissent se toucher. Ici, ils se courbent en amphithéâtre et simulent des forteresses, des tours et des aiguilles ; là ils s'aplatissent et s'allongent en chaussées gigantesques ou surplombent en donjons et belvédères. Ailleurs, ils sont découpés en dentelles, striés comme des franges, creusés en bénitiers, en vasques, en coquilles, en patères, façonnés en dômes, en voûtes, en corniches, taillés en colonnes, en fuseaux, en nervures, en pendentifs, ciselés en arabesques si compliquées et si bizarres que la plus riche imagination n'égalera jamais ces caprices et

¹ DAUDE G. (1986), « Tourisme et nature à travers l'exemple des Gorges de l'Ardèche », Revue de Géographie de Lyon, n°4, Lyon, pages 409 à 440.

² MAZON A. (1885), Voyage le long de la rivière Ardèche, réédition 1970 par le Docteur Francus, Imprimerie Lienhart, Aubenas.

ces jeux de la nature »¹. Les inventeurs du lieu vont aussi bien s'attacher à redécouvrir le fond du canyon que les richesses naturelles des plateaux environnants ; ainsi en 1892, E. A. Martel² va consacrer aux gorges une de ses nombreuses saisons de prospection des richesses souterraines. Ses écrits vantant les « merveilles » et « curiosités » naturelles du site vont rapidement inciter de nombreuses sociétés savantes à venir découvrir les gorges. Dès 1914, une société parisienne avait inscrit régulièrement la descente du canyon en barque dans ses programmes de sorties³. La grande guerre va momentanément différer ces excursions. Ces premiers récits associés à l'iconographie touristique de l'époque⁴ présentant le Pont d'Arc comme « Arc de triomphe » ou « porte majestueuse ouvrant les Gorges » sont les prémisses des grandes invasions touristiques positionnées sous le signe d'un anthropomorphisme « de bon aloi »⁵, très présent dans les mouvements excursionnistes et naturalistes de l'époque.

L'année 1912 est marquée par l'apparition d'un nouvel usage des lieux pouvant être qualifié de sportif plus qu'aventureux ou de découverte comme précédemment. La première descente en canoë est le fait d'un équipage parisien du Canoë Club de France (C.C.F.). Ceux-ci relatent immédiatement leur descente dans le bulletin de l'association⁶ et produisent le premier récit ayant une vocation de topo-guide de la rivière. Cette « première » va très rapidement faire des émules. Dès 1922, un syndicat d'initiative du Pont d'Arc et des Gorges de l'Ardèche est fondé par le Touring Club de France et la Société Française de Spéléologie à Vallon. Un des objectifs de l'association, explicitement noté dans ses statuts, est « l'expansion de la descente de l'Ardèche par son canyon »⁷ par une promotion touristique et sportive du lieu. L'autre préoccupation du syndicat d'initiative est d'améliorer certains passages « dangereux » de la rivière « afin de faire en sorte que les touristes ne soient pas obligés de descendre de barque à maintes reprises, aux passages impraticables, pour rembarquer au passage franchi »⁸. Avec l'aide des pouvoirs publics, douze rapides de la rivière sont alors « re-calibrés » à l'explosif. La nature est ainsi

¹ BAURON A. (1889), En barque sur l'Ardèche, Annuaire du Club Alpin Français, CAF, Paris cité in COLOMBANI L. (1987), Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Thèse de troisième cycle, option géographie, Université Jean Moulin, Lyon.

² MARTEL E.-A. (1928) La France ignorée, 1^{re} 1928-30, réédition Lafitte Reprints, 1978, Paris.

³ BULTEAU JP. (1983), Le tourisme sud-ardéchois ou le cochon aux écus d'or, Mémoire de maîtrise de géographie, Montpellier, page 16.

⁴ De nombreux exemples sont présentés dans l'ouvrage : PESCHIER C. (1997), Op. Cit., pages 41 à 56.

⁵ DAUDE G. (1986), Op. Cit.

⁶ Bulletin du Canoë-Club de France n°83 de janvier 1913 in PESCHIER C. (1997), Op. Cit., page 28.

⁷ COLOMBANI L. (1987), Op. Cit.

⁸ COLOMBANI L. (1985), La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche : première approche, Actes du 110^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes, Etudes de Géographie languedocienne, Montpellier, page 154.

domptée, humanisée pour faciliter la découverte des lieux ; la conscience écologique qui caractérisera la forme éducative d'après-guerre n'est pas encore éveillée.

Les locaux restent presque totalement en marge de cette dynamique touristique naissante. Imprégnés de la culture traditionnelle et rurale, ils adhèrent peu aux valeurs et attentes bourgeoises ou aristocratiques liées aux loisirs touristiques élitistes du début du siècle. Pourtant en 1932, plusieurs vallonnais s'équipent de deux superbes canoës pour « imiter les gens de la ville ». Lors de leurs premières tentatives de descente du canyon, des riverains tentent vainement de les en dissuader¹. Les Gorges sont encore localement un espace répulsif et dangereux, ces mythes étant partiellement entretenus par les bateliers soucieux de préserver le prestige de leur corporation. A l'époque, l'accueil touristique se résume à quelques hôtels de Voyageurs proches des gares ferroviaires. Seules les villes d'eaux comme Vals-les-Bains par exemple connaissent une forte notoriété et acquièrent le statut de stations touristiques. Les Gorges constituent un lieu d'excursion, certains hôteliers organisant même, à la demande, des promenades en barque.

Cette phase de découverte révèle les potentiels récréatifs du canyon. Il s'agit pourtant des balbutiements de l'usage touristique des gorges qui s'intensifiera une fois la seconde guerre mondiale passée.

De l'après seconde guerre mondiale au début des années soixante : phase de massification de la fréquentation

On passe ainsi de « l'anthropomorphisme naïf » caractérisant la période de découverte à un « panthéisme écologique »². La nature est alors divinisée. C'est l'arrivée « en masse »³ des touristes en Ardèche et son internationalisation. L'ère des explorateurs et aventuriers est révolue pour laisser la place à des pratiques ludiques et contemplatives des gorges.

Trois dynamiques complémentaires vont modifier l'usage récréatif du canyon de 1945 à 1960 : l'arrivée d'estivants d'Europe du Nord, le développement du naturisme et l'émergence d'un tourisme social.

¹ Anecdote relatée in PESCHIER C. (1998), Op. Cit.

² se reporter à PESCHIER C. (1997), Op. Cit. et MAO P., MARY P. (1994), Fréquentation touristique et sports de loisir dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Le développement touristique et la protection de la nature, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon.

³ Même si certains auteurs parlent de massification de la fréquentation, voire de sur-fréquentation, nous sommes encore loin durant cette période des « invasions » touristiques contemporaines.

Même si la première descente de la rivière par un étranger est à mettre au crédit de l'Allemand O. Krupski en 1935, il faut attendre l'après-guerre pour voir s'intensifier la fréquentation des touristes d'Outre-Rhin. La presse spécialisée communique alors intensément sur l'intérêt de la descente et les qualités paysagères des Gorges. Six articles sont consacrés à la rivière dans le mensuel allemand « Kanusport » pour la seule année 1951. Dans le numéro 22 de cette même revue, le kayakiste Otto Oscar Von Stritzky relate qu'il a désespérément cherché des canoéistes français. Il n'a trouvé que des allemands !¹ Cet engouement trouve son inspiration dans une idéologie de retour à la nature qui s'est développée durant l'entre deux guerres en Allemagne. Signe de révolte de la bourgeoisie allemande face à la spoliation des postes prestigieux par l'aristocratie ; cette « humeur Völkish », se développe au sein d'un « prolétariat intellectuel allemand » s'opposant aux théories « plébéiennes du rationalisme et du socialisme » fondées sur le progrès technique². « La pensée faustienne commence à ressentir la nausée des machines. La lassitude se propage, une sorte de pacifisme dans la lutte contre la nature. Des hommes retournent vers des modes de vie plus simples et plus proches d'elle ; ils consacrent leurs temps aux sports plutôt qu'aux expériences techniques »³.

En partie liée à cette internationalisation, c'est l'appropriation des lieux par le tourisme naturiste qui va marquer cette période. Cette pratique de « la nudité en commun ayant pour but de favoriser le respect de soi, des autres et de l'environnement » est née officiellement en 1903 à Klingsberg en Allemagne. Dès 1904, se crée au Bois-Fourgon, initiée par G. Gay, la première colonie naturiste française. Bien que l'utilité publique du mouvement naturiste soit reconnue officiellement en 1936 par Léo Lagrange, premier secrétaire d'état aux sports et aux loisirs, il faut attendre le début des années cinquante pour que les divers mouvements se fédèrent. Ceux-ci trouvent dans les gorges de l'Ardèche un « eden », un paradis terrestre où la nature se charge de vertus régénératrices⁴. C'est durant cette période que se créent plusieurs structures d'hébergement de plein air au cœur même du canyon. D'un lieu chargé d'incertitude, le fond des Gorges devient un lieu privilégié de villégiature. En 1950, Léon Jouve, ardéchois d'origine, ouvre au lieu-dit « La Madelaine » le premier camp naturiste des Gorges. « Il accueille dans un décor paradisiaque une clientèle en grande majorité étrangère, amoureuse d'eau, de nature et de canoë. Les embarcations, peu nombreuses sur la rivière, sont repérées par des guetteurs qui

¹ Photos de la revue Kanu-sport et anecdote citée in PESCHIER C. (1998), Op. Cit.

² LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socio-culturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris, page 82.

³ Sprengler G. cité in BOURDIEU P. (1975), L'ontologie politique de Martin Heidegger, Actes de recherches en Sciences Sociales, n°5 & 6, Paris, pages 109 à 156.

⁴ BAUDEROT A. (2000), Le corps du sauvage, l'imaginaire colonial des naturistes français in POCIELLO C., DENIS D. (2000), A l'école de l'aventure, pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde, 1890 – 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 185 à 194.

préviennent les naturistes à grands coups de corne de brume afin qu'ils se mettent hors de vue »¹. L'appropriation des Gorges se fait ainsi progressivement et discrètement. Une deuxième structure d'accueil sera créée quelques années plus tard au lieu dit de la « Châtaigneraie », une dizaine de kilomètres en amont. Il faudra attendre 1973 pour voir s'installer aux Templiers le plus grand camp naturiste des Gorges. Equipement permanent et lourd, il permet l'hébergement de 300 campeurs avec les normes de confort d'un camping trois étoiles.

Le tourisme social apparaît dès 1945. H. Ageron alors maire de Vallon-Pont-d'Arc, tente avec succès de développer les colonies de vacances et les camps d'adolescents sur les bords de l'Ardèche en provenance des villes industrielles du Nord et de l'Est de la France². Leur installation est favorisée par de nombreuses opportunités foncières liées à la crise de l'industrie rurale traditionnelle laissant libre de nombreuses magnaneries et autres bâtiments de production. Sans la structure idéologique dont sont marqués les mouvements naturistes, « c'est pour les citadins ou plutôt pour une classe d'âge, l'expression d'un besoin fondamental de nature ; « mise au vert » et « bols d'air » sont les prescriptions de cette décennie contre le mal des grandes cités industrielles. Consommée par les jeunes et les catégories modestes, la nature correspond à un besoin vital, jamais à un snobisme »³. Même si le fondement éducatif de cette forme est indéniable, il est en rupture complète avec les conceptions élitistes d'avant-guerre. La forte sur-représentation des départements nordistes dans la fréquentation touristique actuelle du Bas-Vivarais, trouve partiellement ses origines dans l'émergence de ce tourisme communautaire.

En marge de ces trois évolutions marquantes, des associations déjà très présentes avant guerre comme le Touring Club de France confortent durant cette période, leurs implantations dans les Gorges. Il installe sur la commune de Labastide-de-Virac une base nautique permanente pour accueillir ses nombreux adhérents pratiquant le canoë-kayak.

Le développement touristique restera jusqu'aux années 1960 presque exclusivement exogène. Les locaux restent en marge de ces trois dynamiques. La forme naturiste va même focaliser l'animosité et la crainte des autochtones. « L'installation des naturistes a été tout d'abord, ici comme ailleurs, plus peut-être ici qu'ailleurs, dans un milieu rural traditionaliste, très controversée »⁴. Un article publié en 1960 incitera même les ardéchois, sous couvert de développement touristique, à ne pas « tolérer cette fausse monnaie ».

¹ PESCHIER C. (1997), Op. Cit., page 18.

² COLOMBANI L. (1987), Op. Cit.

³ DAUDE G. (1986), Op. Cit.

⁴ DAUDE G. (1986), Op. Cit.

L'espace rural garde aux yeux des locaux une fonction exclusivement agricole et productive. Les mentalités vont progressivement évoluer durant les phases ultérieures.

5. 3. Du début des années 1960 à la fin de la décennie 1970 : entre développement régional et ré-appropriation locale traditionnelle et conservatrice

Même si la forme éducative d'après guerre va perdurer et se développer durant cette période, deux nouvelles formes vont apparaître dès le milieu des années soixante attirées par l'intensification des activités touristiques.

La prédation marketing du lieu soutenue par la forme républicaine

C'est à cette époque, que s'affirment, en France, les préoccupations d'aménagement du territoire. P. Defert en conclusion de son rapport sur le développement touristique régional¹ à l'attention du Commissariat Général au Plan et à la Productivité montre en 1959 le côté novateur et l'aubaine que peut représenter le tourisme pour les espaces littoraux, ruraux et montagnards sous-équipés. La première moitié de la décennie soixante va voir se mettre en place un grand nombre de dispositifs. En 1963 est créée la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale (D.A.T.A.R.) qui aura un rôle moteur et coordonnera les diverses tentatives de l'Etat pour amoindrir les disparités régionales sur le territoire national. Localement, de nombreuses Sociétés d'Economie Mixte (S.E.M.) développent de grands projets d'aménagements structurants soutenus par le Fond d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire (F.I.A.T.). C'est ainsi que se met en place la Mission d'aménagement du Languedoc Roussillon (1963) ou les différents « plans neige » dans les Alpes participant à l'implantation d'un grand nombre de stations de ski dites de la troisième génération. « Seul pays où l'on voit apparaître une station nouvelle chaque année, la France est en train de devenir l'un des plus grands pays de sports d'hiver. Cinquante millions de francs ont été investis par l'Etat entre 1963 et 1965 dans les équipements collectifs des stations. Tous les champs de neige skiables sont ainsi appelés à devenir, au même titre que les plages, des centres d'attraction touristique, c'est-à-dire des centres de richesse et d'expansion régionale »². L'heure est à une conception moderniste et fonctionnaliste des stations tant balnéaires (Grande-Motte) qu'alpines (Tignes, les Arcs,

¹ DEFERT P. (1959), L'aménagement touristique régional, théorie de localisation, CLARTE, AFEST, Commissariat Général au Plan et à la Productivité, Paris, page 123.

² Cahiers Français, n°124, janvier 1968 cité in DEBARBIEUX B. (1995) Tourisme et montagne, Coll. Géo Poche, Economica, Paris, page 61.

etc.). Ces incitations politiques répondent à une quadruple préoccupation : intéresser les investisseurs immobiliers au tourisme, rééquilibrer régionalement le territoire national, répondre à la demande croissante d'accueil des français en vacances et attirer les devises des clientèles étrangères.

Le Bas-Vivarais ne va pas échapper à cette dynamique, suite à la création d'un Syndicat Mixte d'Équipement de l'Ardèche (S.M.E.A) particulièrement actif à la fin des années 1960. «Le S.M.E.A. étudie actuellement (1968 - 1969) le projet d'un aménagement touristique particulier dans les Gorges de l'Ardèche [etc.]. Une dizaine de plages naturelles pourraient être entourée d'un complexe d'accueil sur les parois (camping-caravaning, hôtel) pouvant atteindre 5 000 lits de tourisme social outre les équipements de tourisme de standing international. Parmi les innovations possibles, notons l'aménagement de 5 ou 6 grottes dont une pourrait accueillir un hôtel, un système d'ascenseurs conduisant du haut de la paroi au fond des Gorges afin de faciliter l'accès aux plages, etc. Les travaux pourraient commencer l'an prochain. L'investissement pourrait atteindre 50 à 60 millions de francs.¹ »

Comme le souligne F. Ascher², une fois encore, «l'aménagement touristique a comporté à la fois une dimension novatrice, mais aussi des formes quasi coloniales ». La décision politique révélant une vision urbaine et souvent jacobine du développement des confins français, est peu soucieuse des identités et spécificités géographiques locales.

Pourtant, de nombreux entrepreneurs privés, appâtés par la fréquentation en perpétuelle augmentation des gorges, vont avancer les projets les plus rocambolesques. «Le directeur de la Tour Eiffel prévoyait d'installer des petits trains qui descendraient dans les Gorges où l'on aménagerait une sorte de « Disneyland », un militaire, le général Coche, proposait un aménagement complet du site avec le soutien de la DATAR et du SMEA ; un cabinet d'architectes albenassiens nourrissait un programme routier avec une bretelle d'autoroute à Vallon ; le Club Méditerranée avait même proposé ses services, etc. »³. Cet article écrit en 1979 dénonce des projets stimulés par les rumeurs de création d'un espace protégé dans le canyon. Le projet le plus abouti fut sans doute l'immense parc d'attraction pressenti au nord des Gorges soutenu par la C.C.I. d'Aubenas qui diffusera de

¹ Gorges de l'Ardèche : vers un aménagement régional, Bref Rhône-Alpes : lettre hebdomadaire d'information économique, n°145, Mercredi 25 juin 1969 ; in COLOMBANI L. (1987), Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Thèse de troisième cycle, option géographie, Université Jean Moulin, Lyon, page 102.

² Article sur l'Aménagement touristique de F. Ascher in MERLIN P., CHOAY F. (1988), Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement, Presses Universitaires de France, Paris.

³ MEJEAN G. (1979), Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche : la ruée vers l'or, L'Hebdo de Pays, n°19, août 79 cité in COLOMBANI L. (1987), Op. Cit.

nombreuses plaquettes afin de rechercher des investisseurs potentiels (1971-1973)¹. La réalisation marquante de cette époque est la construction, achevée en 1972, de la route des crêtes (Route Départementale 290 ou Route Touristique des Gorges de l'Ardèche). Celle-ci suggérée par la S.M.E.A. devait favoriser et permettre les autres aménagements pressentis. Pourtant, hormis cette infrastructure routière, seuls quelques complexes hôteliers ou de plein air et des centres de vacances de comités d'entreprise seront réalisés durant cette période. Les grands groupes et investisseurs touristiques parient peu sur cette destination marquée par un tourisme social et grégaire. Les destinations balnéaires, « l'Or blanc » et l'ouverture internationale de destinations exotiques concurrencent trop fortement cet espace d'arrière-pays.

Cela laissera la place au développement d'une forme locale plus traditionnelle et rurale qui s'est affirmée durant ces deux décennies.

L'avènement d'une forme locale de développement

Cette deuxième forme repose sur une implication progressive des locaux dans la gestion et le développement du phénomène touristique. Cette assimilation du phénomène touristique dans l'économie locale, ne va pas se faire sans frein tant culturel qu'identitaire. A la fin des années 1950, M. Maurin accueille les campeurs de manière rudimentaire au bord de la rivière à l'entrée des Gorges et aménage la grotte dite « des tunnels » afin d'en faciliter la visite aux touristes. « A l'époque, M. Maurin fait figure d'utopiste voire d'original, son entêtement fait sourire : ce M. Maurin, dans sa grotte, il a trouvé des excentriques, mais le plus excentrique, c'est bien lui ! Pourtant il a vu juste, en 1962, il déclare l'ouverture de son « Camping des Tunnels » à la préfecture. C'est le premier camping officiel de Vallon Pont d'Arc »².

Un des principaux facteurs du développement touristique sur cette période est la création en 1959 du premier Comité Départemental du Tourisme (C.D.T.) de France, dirigé par M. Fussili³. Il s'engage immédiatement contre les équipements et aménagements touristiques en projet durant cette période. A l'époque, le tourisme de masse paraît une alternative afin d'épargner les gorges d'équipements luxueux tout en préservant le niveau de fréquentation. Le C.D.T. se lance alors dans une politique de communication intense. « Avec un budget de deux millions de Francs de l'époque, nous avons choisi de cibler les

¹ Documents présentés in MAO P., MARY P. (1994), Op. Cit.

² PESCHIER C. (1997), Op. Cit.

³ Entretien avec M. Fussili réalisé en 1994, extraits in MAO P., MARY P. (1994), Op. Cit., pages 49 à 51.

populations étrangères du Nord de l'Europe et de la France »¹. Ancien prisonnier de guerre en Belgique, M. Fussili y retourna dès 1959 pour démarcher les organismes sociaux, les associations d'aide aux handicapés, les mutuelles (politisées en Belgique), etc. L'Ardèche était ainsi représentée parmi les premiers départements français aux foires touristiques de Charleroi et de Hollande, considérées comme les plus prestigieuses. Accompagnés de groupes folkloriques et musicaux, l'Ardèche avait pris pour habitude d'assurer l'ouverture de ces manifestations. Les presses régionales et nationales couvraient alors abondamment ces manifestations offrant ainsi une large publicité au département et aux gorges de l'Ardèche en particulier. Ces foires étaient l'occasion pour les organismes sociaux, les entreprises, les collectivités locales ou les professionnels du tourisme de se documenter sur la région. Pour M. Fussili, il est indéniable que cette promotion active et tout à fait atypique pour l'époque, a eu un rôle moteur dans la massification et les caractéristiques actuelles du tourisme ardéchois.

La première conséquence de cette politique touristique volontariste va être la reconversion de nombreuses parcelles agricoles à proximité de la rivière en campings. Les agriculteurs accueillent favorablement ces estivants issus des classes ouvrières ou moyennes, plus proches d'eux socialement que les autres estivants présents dans les Gorges à l'époque. Le faible investissement à réaliser, la réussite des précurseurs et cette possibilité de pluri-activité vont faire de nombreux émules. Ce choix délibéré d'un tourisme social et familial va permettre l'émergence et la structuration progressive d'une offre touristique locale et son intégration culturelle.

Les formes à dominante institutionnelle et civique (Educatives et républicaines) auront, elles aussi, un rôle moteur durant cette période en soutenant les dynamiques locales. Un certain nombre de structures d'hébergement dépendant de gros comités d'entreprise et d'associations sportives vont venir s'installer aux environs des gorges. Parmi eux, l'Union des Associations Sportives des P.T.T. (U.A.S.P.T.T.) ouvre un centre aux Blachas, en amont du Pont d'Arc. Génératrices d'emploi, bien que souvent saisonniers, ces différentes structures vont permettre de maintenir au pays ou d'insérer un grand nombre d'actifs et ainsi de renverser la courbe démographique, négative jusqu'en 1968.

Localement, le fait marquant de cette période est l'installation à Vallon du Centre National des Activités de Pleine Nature (C.N.A.P.N.) qui deviendra ensuite une antenne du C.R.E.P.S. Rhône-Alpes. F. Lecler, nommé directeur de la structure, va très rapidement avoir un rôle moteur dans le développement des activités d'eau vive dans le Sud-Ardèche. En 1961, le polyester remplaçant progressivement le bois dans la fabrication des

¹ Entretien avec M. Fussili, Op. Cit.

embarcations, il crée une nouvelle forme de canoë « qui va rapidement connaître une formidable expansion : le C2 4,80 m, encore appelé, avec raison, C2 Lecler ou C2 Ardèche. Ce modèle va être diffusé en France, aux Antilles, dans toute l'Europe et au Canada »¹. Au-delà de cette innovation qui participera largement à la renommée internationale des Gorges, F. Lecler va favoriser l'éducation des jeunes locaux aux activités nautiques. Il est à l'initiative et soutient la création de la première association sportive de nature à Vallon en 1965². Formés à l'encadrement, à la fabrication et au système compétitif, ses adhérents vont permettre l'insertion locale et la sensibilisation des gens du pays aux activités de plein air. C'est d'ailleurs sur cette période, que les premières activités de location de canoë-kayak se créent en Ardèche. Cette enculturation sportive et ce mixage de valeurs vont permettre le développement d'une forme entrepreneuriale locale, supplantant cette forme traditionnelle et conservatrice à la fin des années soixante-dix.

5. 4. A partir de 1980, gestion-protection versus développement économique local : deux formes antinomiques s'affrontent

A partir du début des années 1980, deux formes vont se confronter dans les Gorges, l'une républicaine basée sur la protection et la gestion de l'environnement, l'autre entrepreneuriale principalement soutenue par les loueurs de canoë-kayak, les hébergeurs et les agences « d'out-door ». Chacune de ces formes tente durant ces deux décennies d'obtenir un « leadership » dans les gorges.

La fréquentation des gorges de l'Ardèche connaît sur le début de cette période une très forte augmentation. Le trafic sur la route touristique (D 290) nouvellement construite passe d'une moyenne annuelle de 200 000 véhicules entre 1975 et 1977 à plus de 400 000 véhicules au début des années 1990. Certaines fins de semaine d'avant saison ou estivales, plus de 5 000 automobiles empruntent cet itinéraire. La fréquentation du fond du canyon connaît la même tendance³. Ainsi, plus de 100 000 embarcations soit près de 180 000 personnes sont comptés annuellement sur la rivière, plus de 5 000 certains week-end de juin⁴. Cet important niveau de fréquentation va imposer dès le début des années 1980, la mise en place d'outils réglementaires de gestion et de protection du milieu naturel.

¹ PESCHIER C. (1997), Op. Cit., page 171.

² V.P.A. – Vallon Plein Air.

³ Ces chiffres émanent de comptages routiers réalisés par la DDE 07 chaque année, une synthèse et une analyse pluri-annuelle sont proposées in MAO P., MARY P. (1994), Fréquentation touristique et sports de loisir dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Le développement touristique et la protection de la nature, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon.

⁴ Comptages réalisés annuellement par la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, synthèse in GIACCOMAZZI S., GOUTEBROZE E. (1994), Tourisme et loisirs dans la Réserve Naturelle des Gorges de

La Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (R.N.G.A.) ou l'avènement d'une forme républicaine

Bien avant ces grandes invasions touristiques, un grand nombre de mesures de protection ont été mises en place dans les Gorges de l'Ardèche. Dès 1931, le site du Pont d'Arc a été classé au titre de monument naturel ou richesses préhistoriques. Plusieurs grottes ornées de peintures rupestres ont ensuite été protégées (Grotte de St Marcel – 1934 ; Ebbo en 1947 ou encore Grotte du Lion en 1964). Pourtant, jusqu'à la fin des années soixante-dix, aucune mesure de protection environnementale, ni paysagère ne protégeait l'ensemble du canyon. Dès 1968, l'architecte départemental des Bâtiments de France ne manque pas de remarquer dans son rapport annuel : « l'intérêt porté à ces gorges par les touristes et les mesures qui en découleraient par la création abusive de terrains de camping, le camping sauvage et les constructions qui bien que situées hors du sillon des Gorges n'en portent pas moins atteinte à l'unité du site »¹. Cette mise en garde va inciter dix communes limitrophes des Gorges à adopter en 1969 un Plan d'Urbanisme Directeur, contenant une zone de protection intégrale qui préfigurerait le périmètre ultérieur de la réserve naturelle.

En France, les années 1960 sont marquées par la mise en place de diverses mesures et cadres réglementaires relatifs à la protection de l'environnement. La plus connue est, sans conteste, la création des parcs nationaux par la loi du 22 juillet 1960. J. Viard² caractérise cette période d'aboutissement de la longue route française vers la protection de la nature près d'un siècle après la création du premier parc américain (Yellowstone en 1872)³. Les débats préalables à sa promulgation montrent la prégnance des enjeux liés à la préservation de certains espaces. « Le temps du monde fini commence écrivait à juste titre Paul Valéry. Il n'est pas une parcelle de notre pays – fût-elle des plus reculée – qui ne soit périodiquement la proie des invasions touristiques hebdomadaires ou saisonnières. Pour les sénateurs, cette loi rattrape un retard, elle est donc bienvenue. "La nature, préservée du danger de dégradation, pourra se développer dans toute sa spontanéité. Ces parcs pourront même devenir de véritables musées d'histoire naturelle tout en conservant leur rôle de centres de villégiature privilégiée" [extrait du débat au Sénat, 22 juin 1960] »⁴. Ainsi, la

l'Ardèche (fond du canyon), mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon et Bilan Annuel d'activité du Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de sa Région Naturelle (S.I.G.A.R.N.).

¹ Document présenté in MAO P., MARY P. (1994), Op. Cit.

² VIARD J. (1990), *Le tiers espace, essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck, Paris. Voir particulièrement le chapitre 6, la route française vers la protection de la nature, pages 93 à 107.

³ Mais l'idée, elle-même, de protection de l'environnement aux Etats-Unis est antérieure puisque Abraham Lincoln décide en 1854 de faire bénéficier d'une mesure de protection particulière la vallée du Yosemite en Californie, fraîchement découverte (qui sera ultérieurement classée en Parc National).

⁴ VIARD J. (1990), Op. Cit., pages 103 à 104.

sauvegarde de certains milieux devient le gage du maintien de la qualité récréative et éducative de ces espaces. Dans ce contexte, l'Etat soutient l'ensemble des initiatives locales concourant à cette politique volontariste de gestion et sauvegarde du patrimoine naturel.

Ainsi, en 1971, année de création du Ministère de l'Environnement, un document de programmation et de protection envisageant la création d'une réserve naturelle dans les Gorges de l'Ardèche est proposé par les collectivités locales et avalisé par la préfecture du Département. Pour soutenir cette volonté locale, le préfet commande un rapport au conservateur Régional des Bâtiments de France¹ devant « mentionner les caractéristiques zoologiques, botaniques, géologiques et archéologiques du secteur concerné, afin de motiver la demande de classement d'une réserve à vocation générale ou d'intérêt général se caractérisant par une superficie relativement importante et par l'existence d'une réglementation souple permettant la circulation du public et son hébergement pour une nuit seulement ».

Localement, cette procédure ne fait pas l'unanimité. Elle oblige un certain nombre d'acteurs encore ancrés dans une forme traditionnelle et conservatrice à modifier leurs perceptions de leur environnement. Comme le soulignait G. Daudé en 1973, « lutter aujourd'hui pour la préservation de la nature est un impératif de la civilisation industrielle au même titre que la lutte contre la nature a été un impératif de la civilisation agricole² ». Ce renversement de valeurs a d'autant plus de mal à s'imposer dans le cas du Bas-Vivarais qu'il a connu une anthropisation ancienne et un usage agropastoral intense.

Le vote de la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, va accélérer la mise en place d'un outil réglementaire de protection. Ses objectifs, qui dicteront ultérieurement les logiques de mise en œuvre d'une forme de développement plus institutionnelle et civique, sont clairement édictés dans son article premier : « La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général³ ». Ce nouveau cadre législatif trouve ses fondements idéologiques dans le mouvement contestataire de mai 1968 et tend à mettre en œuvre une forme éducative et républicaine de gestion des espaces naturels. Ce double objectif est ambigu. Car d'un côté, « les étudiants, qui constituent le fer de lance du mouvement, rêvent de faire accéder le

¹ Cité par DAUDE G. (1986), Op. Cit., page 423.

² DAUDE G. (1973), Ecologie et humanisme à travers l'exemple du parc national des Cévennes, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, Reims, page 103.

³ Premier paragraphe de l'article premier de la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.

peuple à la culture et à la nature »¹. Mais aussi et surtout « l'objectif à atteindre est de reconnaître à l'homme un droit à la nature en substituant "à l'égoïsme foncier, un service public de l'usage du sol"². Ce sont donc les mêmes personnes qui veulent à la fois protéger la nature et socialiser la nature !³ »

Dans ce contexte social et politique national, afin de garder localement la maîtrise du devenir de leur espace, huit communes se regroupent et créent en 1978 le Groupement Intercommunal des Gorges de l'Ardèche (G.I.G.A.). Cette structure associative (loi 1901) se donne pour mission la « sauvegarde et la protection du site naturel des Gorges de l'Ardèche (art. III de ses statuts), ainsi que l'application de la réglementation, de la maîtrise harmonieuse de l'essor touristique et la conservation du site, dans la mesure des crédits mis à sa disposition ». Son budget repose principalement sur des subventions des communes membres, de l'Etat, des Régions, Départements et des cotisations de tout acteur intéressé par les objectifs de l'association.

Ainsi, quand la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (R.N.G.A.) est créée le 14 janvier 1980, concrétisant l'aboutissement de cette lente prise en compte des enjeux environnementaux dans cette partie du Bas-Vivarais, sa gestion est confiée partiellement au G.I.G.A. sous la co-tutelle des préfets de l'Ardèche et du Gard. Cette nouvelle mesure de protection, qui régie encore aujourd'hui le fonctionnement des Gorges, va permettre la mise en place d'outils réglementaires, fonciers et contractuels. Ainsi, le règlement de la réserve va définir le « bon usage » des lieux et encadrer l'ensemble des pratiques sportives et traditionnelles dans le canyon. Il va pourtant connaître quelques adaptations face au cadre réglementaire prescrit par la loi de 1976 et tourné vers la protection de la nature sans autre finalité qu'elle-même. Dans un souci de médiation entre les différents acteurs, enjeux et logiques d'action à l'œuvre localement, de nombreuses exceptions et tolérances y seront inscrites (régime particulier pour les activités « traditionnelles » - agropastorales, exploitation forestière, chasse, pêche et certaines activités commerciales pré-existantes au texte - camping, bivouac et grottes touristiques). Il s'agira ainsi d'un des règlements les plus « souples » de la centaine de Réserves Naturelles françaises.

L'avènement de cette forme de développement plus républicaine des Gorges est le résultat d'une confrontation de logiques endogènes et exogènes ; l'Etat et les acteurs politiques locaux cherchant en permanence à garder une position dominante et décisionnelle dans la gouvernance et la protection du lieu. La nature apparaît bien comme un enjeu négocié entre ses différents gestionnaires. Envisager la réserve naturelle en terme

¹ DAUDE G. (1986), Op. Cit., page 428.

² Il fait ici référence à SAINT MARC P. (1971), Socialisation de la nature, Stock, Paris, page 36.

³ DAUDE G. (1986), Op. Cit., page 428.

d'utilisation lui confie une valeur sociale et économique. La Réserve, comme sanctuaire naturel, est soutenue par les notions de besoin ou nécessité sociale, donc d'intérêt général et d'utilité publique (rôle de l'Etat, approche patrimoniale) ; la Réserve comme vecteur de développement local et régional est soutenue par la notion de nécessité économique et territoriale (acteurs économiques et politiques locaux, paradigme fonctionnel reposant sur une éthique productiviste et libérale).

L'histoire « trouble » de la gestion intercommunale de la Réserve Naturelle durant les années 1980 et 1990 illustre cette lutte permanente et cette recherche de légitimité des différents acteurs. Le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche (S.I.V.A.), maître d'ouvrage du contrat de rivière « Ardèche Claire », étendra ses prérogatives à la gestion des Gorges et du site protégé du Pont d'Arc par décret inter-préfectoral du 7 septembre 1990, remplaçant ainsi le G.I.G.A. Suite à un imbroglio politico-judiciaire au milieu des années 1990, la préfecture de l'Ardèche remettra la Réserve Naturelle sous sa tutelle directe. Le Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de sa Région Naturelle (S.I.G.A.R.N.) sera ensuite constitué pour reprendre les compétences de la gestion de ce territoire. Aujourd'hui, d'autres projets de coopération inter-collectivités (Région Rhône-Alpes et Languedoc Roussillon, Département de l'Ardèche et du Gard, diverses communes, etc.) émergent pour offrir une nouvelle organisation « pérenne » et consensuelle à cet espace protégé.

Ainsi, en vingt ans, quatre types d'organisations différentes auront assuré les prérogatives liées à l'administration de la Réserve Naturelle. Pour comprendre l'histoire mouvementée de la mise place de cette mesure de protection de l'environnement, elle doit être confrontée à l'avènement concomitant d'une forme de développement plus productiviste.

L'ère commerciale : polarisation et valorisation économique du flux touristique-sportif, affirmation de la forme entrepreneuriale

La deuxième forme est typiquement entrepreneuriale. Elle prend naissance dans la forme locale traditionaliste et conservatrice présentée précédemment, avec une évolution vers une économie de marché touristique. Les notions de rentabilité, de public « cible », de concurrence, de promotion, d'innovation, etc. remplacent l'offre artisanale des quelques locaux précurseurs attentifs à valoriser la période estivale en diversifiant leurs activités ou par souci de reconversion. Elle tend à capter localement et à maximiser les retombées économiques du flux de fréquentation en perpétuelle augmentation. Même si les

estimations sont difficiles, au début des années 1990, certains chercheurs estiment le nombre de vacanciers résidant à proximité des Gorges entre 500 à 700 000 personnes par saison¹ pour un chiffre d'affaires estimé à trois milliards de francs par an².

Cette rapide évolution de l'offre s'explique par l'installation dans le Bas-Vivarais ou le retour au pays de quelques entrepreneurs qui importent les méthodes et cultures d'entreprises libérales. Deux acteurs vont avoir un rôle moteur dans ces mutations. Le précurseur est J. Trèhuchon, Parisien, spéléologue reconnu, propriétaire d'une structure d'hébergement accueillant des groupes du T.C.F. et d'autres associations sportives. En 1958 pour diversifier ses activités et se démarquer localement des autres campings, il crée une location de canoë-kayak qu'il déclare au registre du commerce d'Aubenas. C'est le premier loueur de l'Ardèche et vraisemblablement de France. Peu après, R. Sixtre, vallonais d'origine mais cadre chez Shell à Paris, comprend très vite l'essor que peuvent prendre les activités d'eau vive dans la Basse-Ardèche. « A la Shell, je faisais partie d'un club de l'entreprise qui pratiquait le canoë sur la Seine et la Marne. Devant la dégradation des eaux de ces rivières, plus personne ne souhaitait vraiment naviguer sur ces eaux et le club a été dissous en 1963. J'en ai profité pour acheter une partie du matériel et l'acheminer à Vallon. Des vacanciers sont venus me l'emprunter pour s'essayer sur l'Ardèche. C'était du dépannage, mais la demande fût plusieurs fois renouvelée. L'amorce d'une clientèle était née. La demande augmentait jusqu'à ce que je me décide en 1968 à créer une location »³. En quelques années, il va rapidement développer et diversifier ses activités. Fabrication de matériel, magasin de vente d'embarcations ou d'accessoires pour les touristes et les autres loueurs, réparation, location (150 embarcations en 1974⁴ !), encadrement sportif, etc., R. Sixtre va créer une entreprise prospère et dynamique. Sa réussite va susciter la création de nombreuses autres agences de location gérées par des acteurs économiques souvent éloignés du milieu de l'eau vive (commerçants, garagistes, agriculteurs, charrons, etc.).

En 1980, le polyéthylène va progressivement remplacer le polyester dans la fabrication des canoë-kayaks. Cette innovation technique va permettre, outre la fabrication industrielle des embarcations, d'offrir aux loueurs des bateaux plus résistants, mieux

¹ De nombreuses études existent pour valider cette fourchette, une synthèse est proposée par BACHIMON P. (1995), La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche, in La notion de Montagnes Méditerranéennes, Montagnes Méditerranéennes, n°2, CERMOSEM-UJF, Le Pradel, pages 117 à 120.

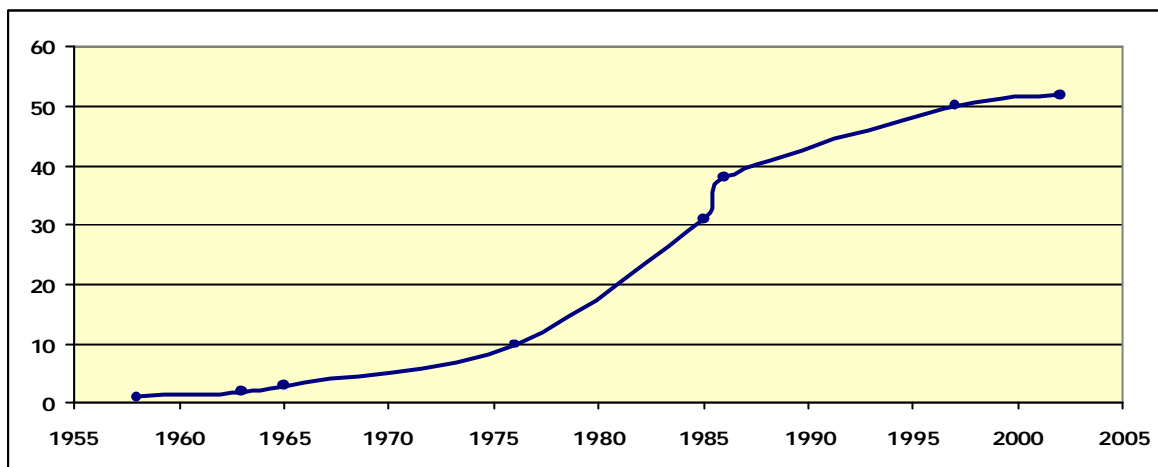
² Soit approximativement 500 millions d'Euros ; simple estimation sujette à caution et donnée ici à titre indicatif in ESTEVE R. (1995), Quelle structure pour aménager, protéger et gérer les Gorges de l'Ardèche ? in Environnement : conflits et nouveaux territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°1, CERMOSEM-UJF, Mirabel, pages 21 à 24.

³ Interview de Robert Sixtre in PESCHIER C. (1997), Op. Cit., page 59.

⁴ A la même époque, J. Trèhuchon n'en possédait qu'une quarantaine, ce qui lui donnait déjà le statut de loueur « important » !

adaptés à la morphologie de la rivière et aux activités nautiques ludo-sportives présentes dans les Gorges.

Graphique 23 : Evolution du nombre de loueurs de canoë-kayak installés à proximité des Gorges de l'Ardèche de 1962 à 2002



(Source : L. Colombani (1987), C. Peschier (1997), P. Mao (1994 - 2002))

La demande des vacanciers devient de plus en plus importante. «A partir de 1985 et jusqu'en 1991, la progression est spectaculaire. D'une petite affaire en 1975 (Y. Charmasson prenait seulement un saisonnier durant l'été), la base nautique du Pont d'Arc devient en une quinzaine d'années la plus importante entreprise de location employant 25 personnes en été »¹.

De 1981 à 1987, le nombre de loueurs va doubler à proximité des Gorges, passant d'une vingtaine à une quarantaine d'enseignes. Il semble aujourd'hui se stabiliser autour d'une cinquantaine d'entreprises.

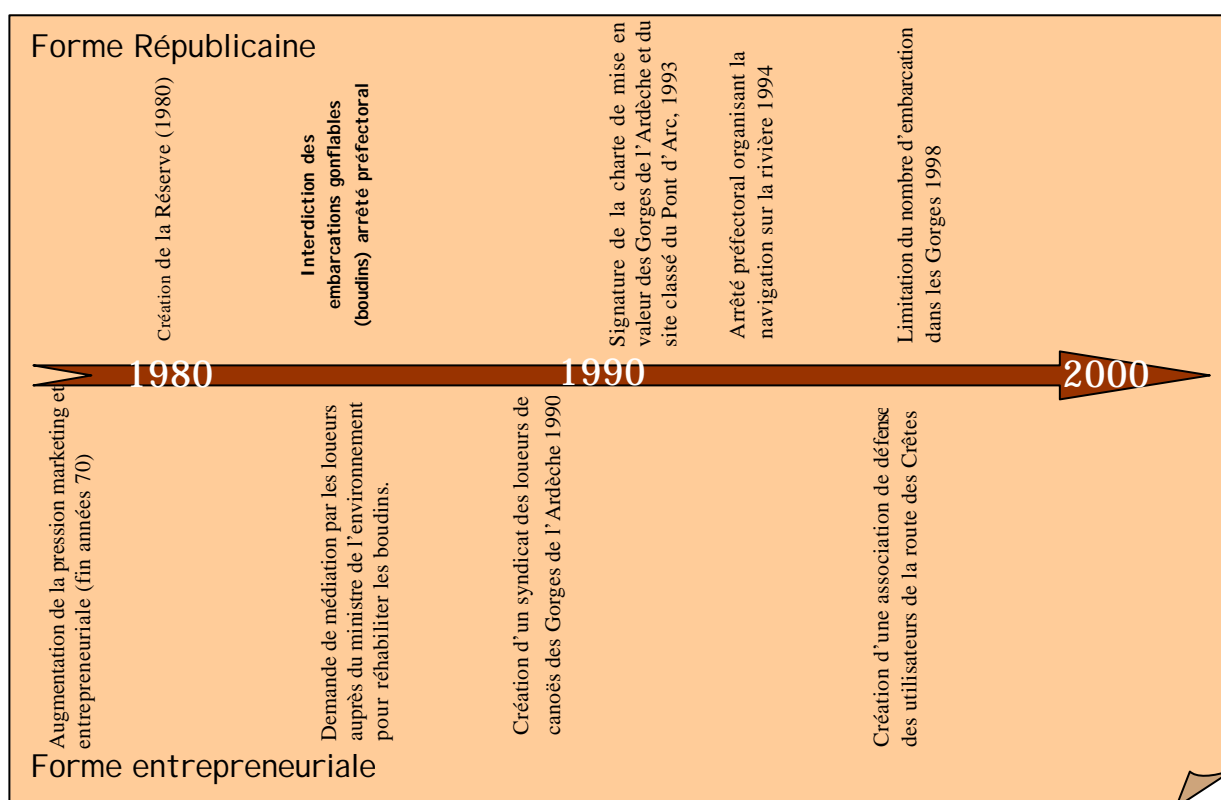
L'économie des rôles repose ici principalement sur quelques familles, possédant la maîtrise foncière, le capital économique et entretenant des liens étroits avec le pouvoir politique local. A titre d'exemple, les derniers scrutins locaux ont vu l'élection de P. Peschier, ancien président du syndicat des loueurs de canoë comme maire de Vallon et M. Divols, nouveau conseiller général, président de l'office du tourisme des Gorges ! La rapidité de cette mutation pose aux acteurs de nombreux problèmes politiques liés aux stratégies de développement. «Les gorges sont considérées par les responsables locaux comme une sorte de joker. En jouant l'atout touristique, ils pensent pouvoir s'évader de cette civilisation rurale traditionnelle, déjà de longue date condamnée, et entrer de plein pied dans l'économie tertiaire de la civilisation industrielle ou post-industrielle. Pour eux, le tourisme passe avant la protection, le développement local passe avant la sauvegarde de

¹ PESCHIER C. (1997), Op. Cit., page 62.

la nature »¹. Ainsi, la conception de la nature des acteurs entrepreneuriaux va rapidement s’opposer à celle de la forme républicaine. Elle peut se résumer par la formule un peu provocatrice de G. Daudé : « les gorges de l’Ardèche sont un « aqualand » en pierre massive, modèle à méandres, livré prêt à l’emploi avec décoration de grottes et de chênes verts »².

La juxtaposition de ces deux formes, perdurant encore aujourd’hui, n’est pas sans conflits révélateurs du dilemme « protection - fréquentation » qui renvoient directement à des problématiques socio-géographiques liées aux échelles et aux temporalités d’action. La notion de gestion environnementale relève de l’intérêt collectif et de l’utilité publique (notion globale, attente sociétale et temporalité longue) tandis que l’exploitation commerciale du flux touristique tend à dynamiser un tissu économique local (développement local et polarisé ; échelle micro, temporalités courtes).

Figure 55 : Schéma synoptique des logiques d’action dans les Gorges de l’Ardèche entre 1980 à 2002



(P. Mao, 2003)

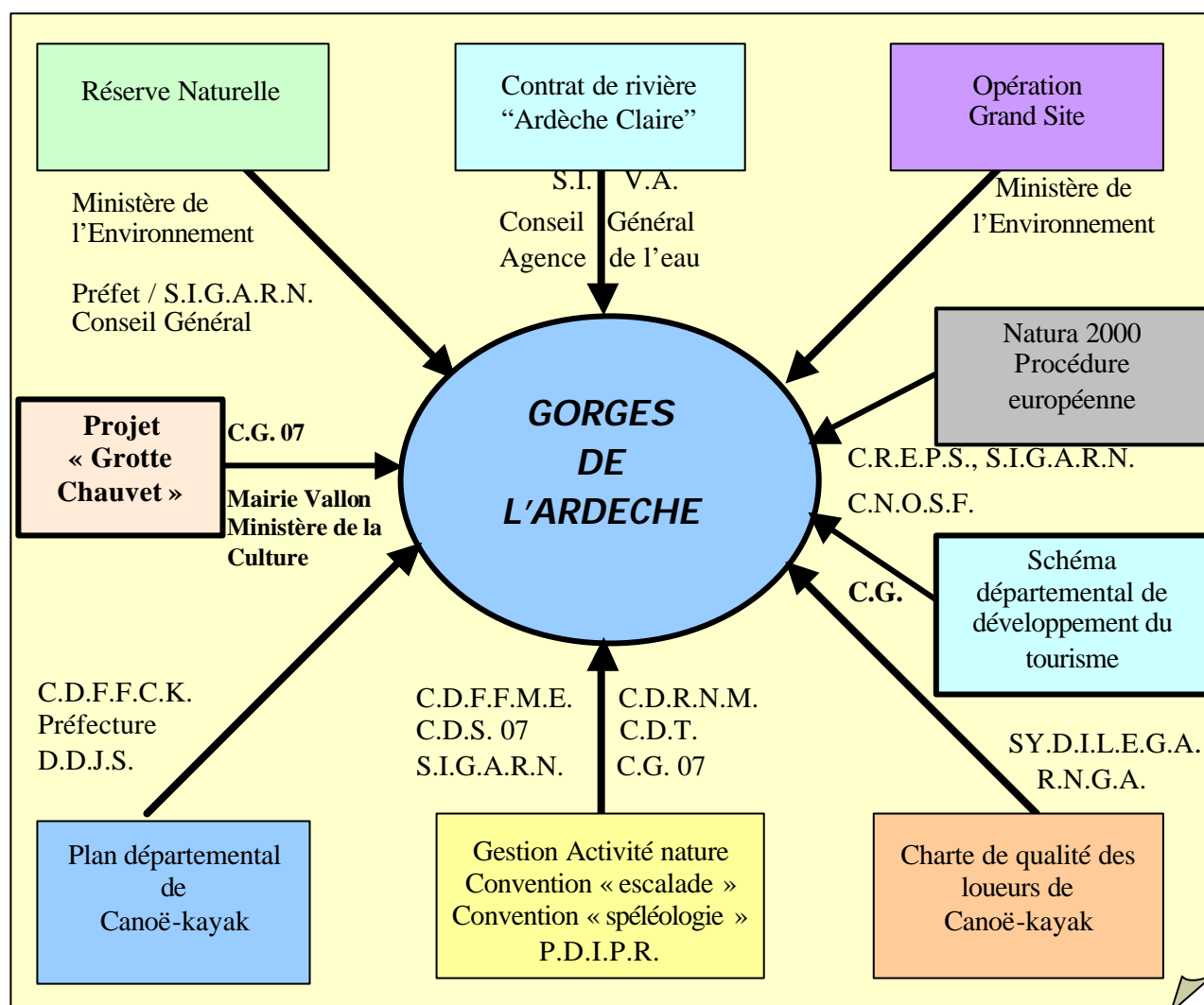
Les acteurs de la forme républicaine vont multiplier les mesures réglementaires et contractuelles afin de réguler, de gérer et d’écarter les pics de fréquentation dans les

¹ DAUDE G. (1986), Op. Cit.

² DAUDE G. (1986), Op. Cit.

Gorges. Les acteurs économiques de la forme entrepreneuriale, vont répondre à ces nouveaux cadres d'action par des démarches corporatistes et de lobbying. Au cours des années 1990, avec la montée en puissance de l'idée de la gestion concertée et de démarche participative dans les modes de gouvernance locaux, une myriade de conventionnements, procédures et mesures de gestion vont être mis en œuvre dans les Gorges. Ils vont tenter de trouver un compromis entre les multiples logiques d'action divergentes et formes de développement présentes de manière concomitante dans ce lieu. La figure n°56 illustre le nouveau cadre de gestion des Gorges de l'Ardèche et les principaux acteurs décisionnels participant à cette dynamique.

Figure 56 : Les solutions mises en œuvre pour la gestion des Gorges de l'Ardèche



(Source : P. Mao 1994, 2003 - B.Vignal, 1997¹)

¹ VIGNAL B. (1997), Le canoë-kayak dans les Gorges de l'Ardèche : des problèmes aux solutions in Cahiers Espaces n° 52, Ed. touristiques européennes, Paris, pages 111 à 119.

Pour conclure, ce schéma illustre la complexité du jeu d'acteurs et la diversité des enjeux présents sur cet espace. Tous les échelons territoriaux du supra-national au local interviennent dans la prise de décision et l'organisation socio-spatiale du lieu. Cette complexité fait la preuve de l'acuité et de la diversité des enjeux présents dans les Gorges tant d'un point de vue environnemental, qu'économique, social ou culturel ; posant ainsi la difficulté de la construction d'un projet de territoire collectivement construit et partagé. Cette remarque implique le maintien et la cohabitation de diverses formes sur le lieu.

Tableau 41 : Synthèse des formes de développement et des logiques d'action présentes dans les Gorges de l'Ardèche de 1900 à nos jours.

Période	De 1900 à 1950	De 1950 à 1960	De 1960 à 1980		De 1980 à aujourd'hui	
Forme dominante	Educative I	Educative II	Marketing	Locale	Républicaine	Entrepreneuriale
Principes						
Sportif et pratiques	Barque et canoë	Naturisme, baignade et canoë	Tourisme de standing	Tourisme social, canoë et nature	Toutes, mais fréquentation raisonnée	Canoë et out-doors
Acteurs	Association, TCF, CAF, excursionnistes, société savantes	Mouvement naturiste, associations sportives	Sociétés mixtes, Grands groupes touristiques	Familles et propriétaires fonciers	Réserve naturelle, Ministère de l'Environnement, Préfet	Entrepreneurs touristiques Loueurs, prestataires, hébergeurs
Relation à la nature	Anthropomorphisme	Panthéisme écologique	Fonctionnelle	Proximale et traditionnelle	Bien collectif, utilité publique	Aqualand
Relation au lieu	Exogène	Exogène	Exogène	Endogène	Exogène	Endogène
Economique	associative	distance	Développement régional	Diversification et puri-activité	Réglémentée	Rationalité et profit
Rationalité et style	Découverte des merveilles de la nature, espace initiatique	Recherche d'un Eden naturiste, fuite du quotidien	Grands aménagements et équipements structurants	Maintient des actifs et requalification rurale, offre artisanale	Protection et gestion environnementale	Stratégie commerciale Valorisation de la ressource touristique
Principes supérieurs communs	Confrontation à la nature, aventure	Osmose avec la nature, se régénérer à son contact	Rééquilibrage régional, aménagement du territoire	Vivre et travailler au pays	Développement durable et raisonné	Marché et libre entreprise
Modèle de gestion et décision	Elitiste et centralisé	Absence	Entrepreneurs soutenus par l'Etat, colonialisme	Communauté rurale	Local sous tutelle de l'Etat	Commercial et libéral

(P. Mao, 2003)

Tableau 42 : Représentation synoptique de la juxtaposition des formes de développement dans les Gorges de l'Ardèche durant le XX^{ème} siècle

Période	De 1900 à 1939	De 1945 à 1960	De 1960 à 1980	De 1980 à aujourd'hui
Educative I				
Educative II				
Marketing				
Locale				
Républicaine				
Entrepreneuriale				

Légende :

Forme de développement	
Dominante	
Secondaire	
Résiduelle	

(Source : P. Mao, 2003)

Ces différentes études de cas montrent que la perspective organisationnelle et temporelle ne doit pas être écartée des analyses envisageables. Le territoire s'inscrit toujours dans une forme ou au carrefour de plusieurs formes, aux contours flous parfois, mais flexibles bien souvent. Une recomposition des formes est alors possible au sein d'un même territoire, confirmant des écrits antérieurs de M. Chadenaud¹ ou de B. Debarbieux². Passer d'une forme à l'autre révèle la transformation des catégories de lecture utilisées par les acteurs impliqués dans cette action de catégorisation de l'espace investi. Une analyse plus fine dévoile une territorialité particulière, propre à chaque forme de développement renvoyant à des valeurs, des représentations et des conceptions différentes. Le lieu de pratiques sportives de nature se construit alors dans cet aller-retour entre la catégorisation de l'action sur un plan cognitif et les actions de terrain effectives.

Si la gestion d'une forme sur un territoire reste (en apparence) assez simple, la difficulté émerge lorsque plusieurs formes cohabitent sur un même territoire. Une logique de médiation s'impose alors pour tendre vers une traduction acceptable par tous. Les effets géographiques, produits par certains acteurs défenseurs d'une certaine forme de développement, viendront ainsi heurter l'objet géographique, propre aux autres formes, qui caractérisent la manière dont les autres acteurs ont construit leurs représentations et leurs usages du lieu. Derrière les luttes autour des techniques employées, des technologies utilisées, des rapports au public, des prestations offertes, etc. se profile la configuration de l'objet géographique légitime ou/et apparent qui participera à construire la symbolique, l'image et la notoriété de cette destination touristique (le mythe) et de ce lieu de vie. Il s'agit du capital culturel du lieu sportif perçu et appréhendé par le pratiquant – consommateur d'espace (Partie IV).

Ces approches diachroniques montrent la lente construction de ces objets « lieux » par une succession d'acteurs qui renouvelle progressivement les usages, jeux, discours, images et représentations de ces espaces récréatifs. Chaque période est marquée par une aire d'extension particulière du site et des usages dominants et légitimes particuliers. La réalité spatiale et sociale complexe que constituent aujourd'hui ces lieux est ainsi

¹ CHADEFAUD M. (1987), Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour, Thèse de doctorat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.

² DEBARBIEUX B. (1988), Territoires de haute montagne : recherches sur les processus de territorialisation et d'appropriation de l'espace en haute montagne dans les Alpes du Nord, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble.

construite sur cette épaisseur historique. Il ne s'agit pas pour autant d'un palimpseste. Même si chaque forme produit un contexte géographique particulier, elle trouve son essence dans la dégénérescence de celle qui la précède et participe elle-même à la construction de la suivante. Il existe une « efficacité historique »¹ ou une « reprise d'héritage »² entre les formes qui permettent d'appréhender de manière dynamique cet espace en perpétuelle recomposition.

La mise en perspective des deux histoires des Gorges du Verdon et de l'Ardèche est à ce sujet riche d'enseignements.

Une première lecture montre comment ces deux systèmes territoriaux subissent une influence directe des structures sous-jacentes à l'organisation du champ des activités sportives de nature. Pour ne prendre qu'un exemple, les types d'usages sont fortement influencés par les contextes historiques dans lesquels s'inscrivent ces formes (mouvements excursionnistes du début du siècle, rupture des années 1970 ou encore avènement des lieux commerciaux, etc.).

Une deuxième lecture permet de voir s'affirmer l'autonomie des trajectoires et des processus socio-spatiaux à l'œuvre sur les lieux et ainsi de permettre l'émergence des constructions territoriales s'affranchissant progressivement, bien que partiellement des différentes externalités au système local. Ce constat plaiderait alors pour reconnaître la singularité des lieux sportifs et leur résistance à toute universalité.

Ainsi, cette dernière approche du lieu montre l'importance de cette analyse micro-géographique dans la compréhension des dynamiques sportives et territoriales. Le lieu comme espace social positionne alors les acteurs territorialisés au centre du système explicatif dans la construction des objets géographiques. Il permet de redonner une place légitime au local et de montrer comment se construisent dans cette confrontation de logiques et de projets divergents diverses formes de territoires.

¹ GADAMER H. G. (1976), *Vérité et méthode*, le Seuil, Paris.

² MICOUD A. (1991), *Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité*, du CNRS, Paris.

Conclusion générale

« C'est pourquoi, si la France des temps libres a une histoire qu'il faut rappeler, des évolutions qu'il faut comprendre, des problèmes qu'il faut poser et si possible résoudre, cette France-là n'est pas celle de la paresse, tant décriée par les notables moralisateurs de toutes les époques ».

J. Viard - 2000¹

Arrivé au terme de ce travail, il est opportun de revenir sur la question générale qui a structuré l'ensemble de cette recherche : **quelles sont les logiques géographiques de l'émergence et de la construction des lieux de pratiques sportives de nature ?**

Une entrée par le lieu sportif, en privilégiant une approche par les pratiques et leurs inscriptions dans l'espace, permet une relecture efficace de la construction de ce champ aussi bien spatial que social. Cette recherche, en participant à la compréhension du fait sportif à travers divers outils, méthodes et cadres conceptuels mobilisables dans une approche socio-spatiale du phénomène, s'inscrit, du moins modestement, dans le « tournant géographique »² qu'illustrent parfaitement J. Lévy et M. Lussault lorsqu'ils évoquent les évolutions actuelles de la discipline. Une perspective géographique y trouve toute sa légitimité en montrant l'articulation possible entre l'analyse spatiale, l'interface nature-société, l'importance des cultures et significations données aux lieux avec comme corollaire l'ensemble des processus de territorialisation à l'œuvre dans ces espaces. Ainsi, ceci confirme l'hypothèse selon laquelle « les sciences sociales sont confrontées à la nécessité de prendre en compte de façon croissante la dimension spatiale des phénomènes sociaux ; "à la mesure, sans doute, du déclin de l'explication purement endogène par la structure de classe, l'inscription territoriale apparaît de plus en plus chargée de pertinence explicative"³. L'espace deviendrait donc enfin reconnu, à la fois par les géographes eux-mêmes [...] et par les spécialistes d'autres disciplines comme une dimension pertinente du social »⁴.

Le caractère exploratoire de cette thèse nous a laissé une grande liberté quant aux modes d'appréhension de l'espace et des lieux sportifs de nature qui l'organisent. Dans un champ thématique encore peu investi par les géographes, il est alors nécessaire de revenir sur les résultats des différents regards adoptés ici. Chacun d'eux est en effet un élément-clé de connaissance qui, associé aux autres, permet d'apporter une réponse à la problématique générale de cette recherche.

¹ VIARD J. (2000), Réinventer les vacances, La documentation française, Paris, page 22.

² LEVY J., LUSSAULT M. (2000), Géographies en mouvements in Logiques de l'espace, esprits des lieux – Géographies à Cerisy, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 3 à 6.

³ Ils reprennent ici une citation de M. Gauchet, présentation du dossier « nouvelles géographies », revue « Le Débat », 1996, n°96, page 42.

⁴ Introduction - LEVY J., LUSSAULT M. (2000), Op. Cit.

I. Le lieu sportif de nature à l'interface entre espace fonctionnel, espace vécu et espace social

Pour comprendre l'ensemble des dynamiques socio-spatiales du lieu de pratiques sportives de nature, cette recherche a démontré la pertinence d'un triple regard sur cet objet géographique particulier. Le champ des pratiques sportives de nature s'apparente effectivement bien, comme s'est attaché à le démontrer ce travail, à un système spatial (*espace fonctionnel*), support d'une diversité de pratiques et d'usages (*espace vécu*) s'inscrivant dans un *espace social* constitué d'acteurs développant divers projets de territoires. Nous considérons ainsi que l'espace géographique des sports de nature est le produit de ces trois dimensions – spatiale, sociale et organisationnelle.

L'approche par l'espace s'impose d'elle-même (1^{ère} dimension, Partie III). Les lieux sont l'entité minimale autour desquels s'organise l'espace des sports de nature. Leurs localisations et fonctionnalités révèlent les multiples logiques sous-jacentes participant à son organisation. Pour dépasser le caractère « flou » entourant cet espace, la partie III a permis d'objectiver l'existence d'un certain nombre de structures et modalités de localisation de divers lieux sportifs :

- en montrant une très **forte régionalisation des sports de nature dans l'espace français** issue d'une diversification des modes de localisation des lieux sportifs (lecture en négatif de l'espace rural, logique de milieu et ses diverses transgressions, activités banales et spécifiques). Toutes ces logiques concourent à polariser les lieux de consommation sportifs dans un large quart Sud-Est de l'Hexagone (espaces montagnards et arrière-pays méditerranéens) ainsi que dans certains espaces périurbains ;

- de plus, la mise en perspective de la demande sportive (population fédérée) avec ces espaces de pratiques illustre la progressive obsolescence de la dichotomie classique ici – ailleurs (espaces urbains – espaces naturels). Par une complexification des relations entre espaces émetteurs et récepteurs de pratiquants, de multiples logiques interfèrent pour construire un **continuum spatial entre la ville et la campagne** où s'échelonne l'ensemble des pratiques sportives de nature ;

- à une échelle pluri-régionale, cette analyse a montré la présence **d'une « marqueterie territoriale »** illustrant la juxtaposition des systèmes locaux vus à travers une problématique sportive et touristique. Cette dernière oblige à repenser l'existence de bassins sportifs et à appréhender ces espaces et lieux en terme de réseaux et non plus comme des aires fonctionnelles homogènes.

L'approche par les pratiques (2^{ème} dimension, Parties II et IV) permet de repositionner l'individu au cœur du questionnement. **L'espace vécu** montre toutes les spécificités socio-spatiales de ce champ particulier avec les multiples processus

d'appropriation des lieux sportifs, des usages et représentations dominantes. Elle redonne une place centrale aux cultures et styles de vie dans la détermination des pratiques spatiales.

L'apport essentiel de cette démonstration (Partie IV) est l'identification d'une forte distorsion entre l'espace potentiel de jeux (ensemble des lieux présents dans l'espace fonctionnel) et les territorialités sportives des pratiquants. Une hiérarchisation des lieux organise les espaces vécus et perçus des individus, au sein desquels une multitude de formes prennent place, distinguées selon les valeurs et sens que les pratiquants confèrent à leurs usages de ces espaces. Cette sélectivité est appuyée par de multiples médiateurs socio-territoriaux (topo-guides, articles de la presse spécialisée, etc.) permettant un ordonnancement des destinations sportives. La définition socioculturelle des mythes et de l'épaisseur symbolique des lieux sportifs joue alors un rôle central dans les déplacements des pratiquants, permettant dès lors de définir un « **capital culturel situé** » des lieux sportifs. Les lieux deviennent des espaces scénographiques pour les cultures qui véhiculent avec elles, différentes normes et valeurs tendant à façonner l'identité du lieu sportif de nature.

L'approche par les systèmes d'acteurs (espace social – Partie V) s'impose comme la troisième dimension socio-spatiale indissociable de l'analyse du lieu sportif. Le lieu est alors une scène où se confronte une pluralité d'acteurs en lutte pour l'affirmation de leur projet de territoire. C'est un espace d'échanges au sein duquel des acteurs co-construisent des formations socio-spatiales répondant à différentes formes de développement. Celles-ci révèlent les multiples configurations que peut revêtir l'action organisée et, de fait, les systèmes sportifs locaux ainsi que les modes de régulation internes aux lieux sportifs.

Cette perspective organisationnelle montre qu'il n'existe pas, en tant que tel, de territoire (abouti), mais des processus permanents de territorialisation construisant (ou re-construisant ou dé-construisant) des formes particulières de lieux ; ces dernières étant par là-même en perpétuelle évolution.

Enfin, les **approches géo-historiques** (Parties II et V) permettent d'affiner encore ce triple regard, en intégrant une dimension diachronique pour l'analyse des lieux et des espaces sportifs. Quatre enseignements principaux peuvent alors être retirés :

- cette perspective questionne puis positionne le rôle des cadres et contextes sociétaux (historiques, sociaux, culturels, idéologiques) qui influencent, à des degrés divers, l'organisation de cet espace particulier ;
- entre universalité et singularité, l'Histoire des activités sportives de nature s'inscrit dans les lieux au même titre que ces lieux construisent leurs propres histoires. Une approche endogène au lieu sportif démontre leur caractère traditionnel **d'espace sportif**

par appropriation. Cette spécificité démontre l'importance de la **rupture** existante, d'un point de vue socio-spatial entre les **nouvelles et anciennes formes de lieux** par l'apparition d'enjeux économiques liés à l'affirmation des sphères entrepreneuriales et marketing au cours des années 1980 puis 1990 ;

- par la mise en évidence de diverses filiations entre les activités sportives de nature ainsi que des conflits émanant de la définition des pratiques et lieux légitimes, cette analyse valide la notion de **champ au sens de marché, seule perspective géographique valide pour appréhender de manière holistique le phénomène** ;

- pour finir, la progressive reconnaissance de l'utilité publique du foncier récréatif implique l'intégration de ces activités à des schémas et outils d'aménagement et de gestion des territoires ruraux. **La compréhension du passé permet alors de développer une connaissance pour l'avenir en prenant en compte les spécificités socio-spatiales de ces objets géographiques particuliers.**

II. Les logiques internes et externes au champ des pratiques sportives de nature

La mise en perspective de ces quatre approches du lieu sportif tend à dépasser l'apparente complexité de cet objet géographique particulier. Elle permet de le saisir sous ses différentes dimensions et d'approcher les multiples logiques, tant externes qu'internes, à l'œuvre dans le champ des pratiques sportives de nature.

L'application de ces quatre perspectives de recherche à un lieu particulier (Gorges du Verdon) montre les différentes formes et configurations socio-spatiales que peut revêtir ce lieu sportif selon les périodes et les types d'approches choisis.

Elle confirme, en outre, la pertinence de l'analyse de cet objet dans un « entre deux » valorisant une perspective de recherche aussi bien structurelle que culturelle. Leur complémentarité offre la possibilité d'adapter au spatial l'idée développée par C. Pociello selon laquelle, à l'instar de tout autre phénomène social, l'espace sportif en général se construit dans un double système de relations :

- « celui qu'entretiennent les pratiques, les consommateurs, les spectacles, les images, les représentations et les mythes sportifs (dans leurs cohérences internes) ;
- et celui établissant les rapports de congruence – externes – entre les produits sportifs avec une conjoncture culturelle et un environnement social défini »¹.

¹ POCIELLO C. (1995), Les cultures sportives, Coll. Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris, page 11.

Tableau 43 : Synthèse des logiques externes et internes organisant l'espace géographique des sports de nature

	Logiques internes au champ des pratiques sportives de nature	Logiques externes au champ des pratiques sportives de nature
	Approche à dominante culturelle	Approche à dominante structurelle
Espace fonctionnel ESPACE SPATIALITE	Logiques et règles sportives de nature problématiques : logiques et pratiques socio-spatiales spécifiques aux pratiques sportives de nature, types d'activités, pratiques professionnelles, politiques fédérales, filiation entre activités, etc.	Contextes historiques et socio-géographiques problématiques : l'organisation socio-spatiale à l'échelle nationale ; milieu, démographie, accessibilité, régionalisation du fait sportif, etc.
Espace vécu TERRITORIALITE	L'individu – pratiquant ses rapports, images, représentations et mythes des espaces et des lieux problématiques : appropriation des lieux, sociabilité, identité et éthique sportive, rapport, mode d'usage et de fréquentation des lieux, etc.	Cadres socioculturels problématiques : espace des styles sportifs - habitus, classes sociales, cultures dominantes et rapports au temps libre, évolution et innovation technologique, etc.
Espace social TERRITOIRE	Local Economie des rôles et système territorial localisé problématiques : acteurs, logiques et systèmes d'actions, projet de territoire, systèmes de justification et intentionnalité, etc.	Global Politiques publiques et d'aménagement du territoire problématiques : dialectique nature / société, principes dominants et logiques globales d'aménagement, de gestion et de développement des espaces ruraux ou montagnards, etc.

(P. Mao, 2003)

Le questionnement de l'objet à travers ces deux dominantes (structurelle et culturelle) et ces trois concepts (espace, territorialité et territoire) permet d'aborder un certain nombre de problématiques géographiques dépassant très largement le seul champ thématique des pratiques sportives de nature.

En ce sens, l'entrée par ces pratiques socio-spatiales originales constitue **un observatoire privilégié des relations évolutives « ville-campagne », « Homme-milieu », mais également des grandes logiques et des principaux processus régissant le fonctionnement de notre société.**

Enfin, cette entrée s'appuie et s'enrichit simultanément d'une approche multi-scalaire, qui offre ici un regard privilégié sur les relations entre le local et le global. Ce dernier permet d'approcher le poids relatif de chaque échelle en redonnant une place centrale et incontournable aux espaces locaux dans les processus d'organisation des territoires sportifs. Il permet de reconnaître une trajectoire socio-spatiale singulière aux lieux sportifs tout en réfléchissant à leur inscription dans des cadres et contextes englobants.

Ce dernier élément attribue une place légitime au local dans l'organisation de l'espace sportif, en le positionnant en tant qu'élément central et incontournable de la construction des territoires, qu'ils soient fonctionnels ou institutionnels.

Ce plaidoyer pour une approche par «le bas» pose, en terme d'ouverture, toutes les difficultés de l'introduction des pratiques sportives de nature au sein des cadres et prérogatives d'aménagement et de développement des territoires. En apportant quelques éléments de réponse et des grilles d'analyse pertinentes, cette thèse se positionne volontairement dans une perspective d'intégration de ces activités à une réflexion globale sur le devenir des espaces ruraux et montagnards.

Dans la continuité de cette analyse, il semble alors indispensable de revenir sur les différentes formes et logiques dominantes, voire antagonistes, de construction et d'édification des lieux de pratiques sportives de nature.

III. Les quatre mondes des sports de nature

Cette recherche a révélé un grand nombre d'oppositions dans les logiques d'organisation des espaces fonctionnels, vécus ou sociaux. Leur détermination permet de dissocier différents sous-champs ou mondes constituant l'organisation territoriale contemporaine des sports de nature. L'identification de quatre mondes repose sur la mise en perspective de l'ensemble des approches du lieu sportif de nature proposée dans cette thèse. Ces lieux ont chacun une place particulière dans l'histoire des activités de nature, une trajectoire socio-spatiale singulière, une logique propre de localisation. Ils répondent tous à une demande sociale spécifique, sont issus d'un système organisationnel associé à des formes de développement particulières et reflètent des représentations particulières de la nature.

Les mondes sont issus d'une segmentation des pratiques socio-sportives. L'analyse de ces dernières a montré une double opposition entre :

- des pratiques encadrées et guidées *versus* des pratiques autonomes ou libres ;
- des pratiques sportives stricto-sensu *versus* des pratiques ludiques et récréatives.

La mise en perspective de ces deux oppositions permet de distinguer quatre formes dominantes de lieux (inscrits dans quatre mondes) présents dans l'espace sportif : les lieux sportifs, éducatifs et sociaux ; les lieux sportifs auto-organisés et appropriés ; les lieux sportifs commerciaux ; les lieux récréatifs de nature ; dont il est possible ici, de synthétiser les caractéristiques dominantes.

**Le lieu sportif, éducatif et social :
le monde traditionnel des pratiques sportives de nature**

Le premier monde (sous-champ ou sous-système) s'organise autour de lieux sportifs, éducatifs et sociaux. Il repose sur une organisation et conception des pratiques sportives de nature pouvant être qualifiée de classique. Apparue dès la fin du XIX^{ème} siècle, il peut être considéré comme l'héritage de la période moderne, au sein de laquelle ce type d'organisation régnait sans partage sur les pratiques sportives de nature. Si son développement fut dans un premier temps principalement élitiste, après la seconde guerre mondiale l'émergence de conceptions plus radicales ouvre et favorise lentement l'accès à ces activités pour l'ensemble des couches sociales de la société. Il privilégie des lieux « remarquables » et exemplaires tant d'un point de vue paysager (fonction initiatique, éducative et sociale de la nature) que sportif (l'élévation du corps et de l'esprit, accès à la connaissance).

Les acteurs inscrits dans ce monde sont principalement issus du système éducatif et fédéral, soutenu par des acteurs publics. Les notions de service public et d'intérêt général dominant largement. Ce monde représente la forme officielle et reconnue des pratiques sportives de nature. Si, initialement, ces pratiques se sont développées dans le giron associatif, elles se retrouvent aujourd'hui sous diverses formes valorisant une médiation – interprétation entre les individus et l'espace naturel¹. De nombreux espaces protégés (Parc Nationaux, Régionaux) et espaces patrimoniaux (Villages de caractère, maisons de l'environnement, sentiers de découvertes, etc.) sont le reflet de ce monde.

**Le lieu sportif auto-organisé et approprié :
le monde sportif**

Durant les années 1970 et 1980, le lieu sportif auto-organisé et approprié se démarque volontairement du monde précédent, en s'appuyant sur des groupes informels de

¹ Voir tout particulièrement COLLECTIF (1998), Parc à thème, du parc de loisirs au centre d'interprétation, Cahiers Espaces, n°58, Touristiques Européennes, Paris ou encore COLLECTIF (1997), Interprétation du patrimoine, Cahiers Espaces, n° hors série, Ed. Touristiques Européennes, Paris.

pratiquants. Ces derniers ont un rôle moteur dans le développement des lieux sportifs et dans l'extension perpétuelle de l'espace de jeu. Via une logique de milieu naturel ou de multiples transgressions, ils sont en permanence à la recherche du « lieu idéal ». Ce dernier fait référence aux notions de « spot », de lieu « tribal » ou anthropologique - espace approprié et façonné par le groupe (forme de développement libertine - Partie V). Les modalités de pratiques sont ici purement sportives et libres, affichant une recherche de performance, d'innovation, de record ou de « première », ensemble d'éléments fondateurs du système distinctif des activités de nature. Il s'agit là de la forme d'organisation dominante dans les activités dites sportives *stricto sensu*, dont c'est aussi la vitrine (image valorisée dans les médiateurs et vecteurs d'information).

Pour les acteurs territoriaux, ce monde représente l'espace le plus flou auquel sont attribuées les évolutions les plus rapides (acteurs « électrons libres » dans le champ sportif, territorialités évolutives et nomades, conquête permanente de nouveaux espaces, etc.). Les principaux enjeux en terme de gestion de l'espace se focalisent logiquement sur ce monde : conflits d'usages, questions d'impacts environnementaux et de capacité de charge, secours et accidentologie, responsabilité, etc.

Le lieu sportif commercial : le monde du sport touristique et des loisirs

Le lieu sportif commercial repose sur une nouvelle conception et organisation des espaces des pratiques sportives de nature. L'entrée de ces activités dans la sphère économique et productive au cours des années 1980, puis leur affirmation dans la décennie 1990, a profondément bouleversé la conception classique des espaces de pratiques sportives de nature. Si, d'un point de vue socioculturel, la rupture la plus marquante est celle des années 1970-80, d'un point de vue socio-géographique, l'affirmation de ce nouveau monde rompt avec l'ensemble des principes traditionnels et des logiques internes au champ des pratiques sportives de nature (des deux mondes présentés précédemment).

Dès lors, de nombreuses oppositions peuvent être identifiées, entre des logiques :

- commerciales *versus* sportives ;
- d'artificialisation ou de dé-territorialisation des lieux *versus* espace approprié et auto-produit par les pratiquants ;
- de services – activités payantes *versus* accès gratuit – utilité publique – accès à tous ;
- de zone de chalandise *versus* logique de milieu, lecture en négatif des espaces ruraux ;
- d'acteurs économiques *versus* acteurs sportifs, territoriaux, locaux ;
- de liberté d'entreprendre *versus* gestion concertée et liberté individuelle ;
- de nature - marché *versus* nature - bien collectif.

Cette conception libérale du fait sportif illustre une prise de distance avec les organisations fédérales et les acteurs institutionnels. Elle est basée sur les principes de libre entreprise, se légitimant par les retombées économiques induites sur les territoires. Ceci implique une recherche d'autonomie et une prise de distance face aux autres mondes.

Le lieu sportif devient un service, un bien de consommation comme un autre où les principes de management prévalent sur les logiques socio-sportives. En ce sens, il se rapproche des logiques à l'œuvre dans le champ spécifique du tourisme par une prédominance de l'économique sur le social et le culturel. Les formes de développement dominantes sont principalement entrepreneuriales et marketing. La très forte croissance du nombre de lieux commerciaux depuis le début des années 1990 tend à voir la progressive domination de ce monde au sein des espaces densément peuplés (population permanente ou temporaire, espaces urbains, périurbains ou touristiques).

Lieu récréatif de nature : **le monde du loisir et de la récréation sportive de nature**

Ce dernier monde repose sur une conception récréative des activités de nature, généralement éloignée de la sphère sportive et commerciale. Ce monde s'inscrit dans les espaces ruraux ou périurbains, valorisant des formes de loisirs ou de tourisms verts - diffus, d'agritourisme, etc. Comme le montre J.-D. Urbain¹ dans « les nouveaux désirs de campagne et passions résidentielles », là encore, mais via des formes plus douces, les pratiques sportives de nature tiennent une place centrale en terme de qualité de vie. Conçues comme un antidote aux nuisances urbaines, elles véhiculent des valeurs de rupture avec le quotidien (ressourcement, détente, etc.). Basé sur des formes de développement locales et écologiques, ce monde touche un vaste public. Il offre en effet au plus grand nombre, l'accès aux espaces récréatifs de proximité et aux espaces qualifiés de « rural banal ». De ce fait, il connaît, au sein du territoire français, la plus large diffusion spatiale.

Par conséquent, ce monde représente actuellement un vecteur non négligeable de re-dynamisation de nombreux espaces ruraux et montagnards, même si les activités sont ici conçues comme une variable parmi d'autres de l'attractivité de ces territoires. Il bénéficie en cela des phénomènes de « bi-résidentialité »², du développement des courts séjours vers des espaces de villégiature campagnards, de l'augmentation des loisirs de proximité ; un ensemble d'espaces où les pratiquants (*l'homo ludens*) peuvent s'adonner, entre autres, à la marche ou au vélo, activités sportives les plus populaires en France.

¹ URBAIN J.-D. (2002), *Paradis verts, Désirs de campagnes et passions résidentielles*, Payot, Paris.

² URBAIN J.-D. (2002), *Op. Cit.*

Tableau 44 : Synthèse des quatre mondes segmentant l'espace contemporain des pratiques sportives de nature

Pratiques sportives encadrées ou guidées			
Pratiques sportives	<p>Lieu sportif éducatif et social Organisation traditionnelle des pratiques sportives de nature</p> <p>Période d'apparition : fin XIX^{ème}, début du XX^{ème} siècle</p> <p>Mode de localisation et formes des lieux sportifs : le lieu "remarquable" et exemplaire</p> <p>Caractéristique des pratiques : pratiques encadrées dans le giron associatif</p> <p>Acteurs : système associatif et fédéral, délégation de service public</p> <p>Styles : le fédéral, la collective</p> <p>Type d'appropriation : collective</p> <p>Relation à l'espace : Nature sociale, vertu pédagogique et éducative</p> <p>Formes d'organisation et de développement : formes éducatives et parfois républicaines</p> <p>Exemple idéal-typique de lieu présenté dans la thèse : PNR, Parcs nationaux</p>	<p>Lieu sportif commercial Nouvelles organisations des espaces des pratiques sportives de nature</p> <p>Période d'apparition : années 1980-90</p> <p>Mode de localisation et formes des lieux sportifs : notion de services et de produits sportifs, activités banales et spécifiques</p> <p>Caractéristique des pratiques : le client consommateur, le ludique consommatoire</p> <p>Acteurs : entreprises et professionnels des loisirs sportifs</p> <p>Styles : le client, le touriste</p> <p>Type d'appropriation : tendance à l'artificialisation et à la déterritorialisation des lieux</p> <p>Relation à l'espace : Nature marché</p> <p>Formes d'organisation et de développement : formes entrepreneuriales et marketing</p> <p>Exemple idéal-typique de lieu présenté dans la thèse : parcours acrobatiques en forêt, centres équestres</p>	Pratiques ludiques et récréatives
	<p>Lieu sportif auto-organisé et approprié</p> <p>Période d'apparition : s'affirme et se généralise durant les années 1970-80</p> <p>Mode de localisation et formes des lieux sportifs : logique de milieu, recherche du lieu « idéal »</p> <p>Caractéristique des pratiques : sportive et libre</p> <p>Styles : le sportif, le californien</p> <p>Acteurs : le pratiquant, les tribus et les clans sportifs</p> <p>Type d'appropriation : le spot, le lieu tribal</p> <p>Relation à l'espace : Nature, espace de distinction sportive</p> <p>Formes d'organisation et de développement : libertin-libertaire</p> <p>Exemple idéal-typique de lieu présenté dans la thèse : le Verdon des Grimpeurs, Claret, les spots</p>	<p>Lieu récréatif et sportif de nature</p> <p>Période d'apparition : avènement de la société des loisirs</p> <p>Mode de localisation et formes des lieux sportifs : espace de proximité, péri-urbain, résidence secondaire, espace de villégiature</p> <p>Caractéristique des pratiques : douces et récréatives, détente et hygiène, patrimoniale</p> <p>Styles : le touriste</p> <p>Acteurs : large place donnée au local</p> <p>Type d'appropriation : aménagement doux et intégré</p> <p>Relation à l'espace : Nature antidote aux nuisances urbaines, rupture avec le quotidien</p> <p>Formes d'organisation et de développement : locales et écologiques</p> <p>Exemple idéal-typique de lieu présenté dans la thèse : le rural « banal », les espaces patrimoniaux</p>	
Pratiques sportives autonomes ou libres			

(P. Mao, 2003)

Ces mondes entretiennent certaines analogies avec l'approche économique du champ du tourisme développé par P. Cuvelier¹. Nos deux analyses montrent la pertinence de privilégier une approche par les pratiques davantage que par les modes de consommation. En effet, ces derniers ne permettent d'appréhender qu'une partie des formes de lieux que recourent dans leur ensemble les activités sportives de nature.

Les outils de gestion et d'aménagement des territoires sportifs doivent impérativement considérer l'existence de ces quatre mondes, les processus de territorialisation des pratiques sportives de nature faisant implicitement référence à une ou plusieurs de ces formes globales d'organisation territoriale. Les spécificités de chacun des mondes mettent en exergue des enjeux multiples et diversifiés, des publics particuliers et une diversité de formes d'inscription dans l'espace.

L'application des principes de développement durable des espaces sportifs et touristiques doit ainsi intégrer les multiples dimensions socio-spatiales de ce champ et imaginer une gestion adaptée à chacun de ces mondes.

¹ CUVELIER P. (1998), Anciennes et nouvelles formes de tourisme, une approche socio-économique, Coll. Tourismes et sociétés, L'Harmattan, Paris.

IV. Domaines d'application, perspectives et ouvertures sur d'autres recherches

Dans la continuité de ce travail, de nombreuses pistes de recherches peuvent être envisagées. Cette thèse ne doit pas être perçue comme un aboutissement, mais davantage comme un passage dans la vie d'un apprenti chercheur, un moyen de faire le point après quelques années d'études sur la thématique. Une implication au sein de divers groupes scientifiques, mais aussi dans le cadre de divers contrats de « recherches impliquées », nous a laissé entrevoir les nombreuses questions d'ordre aussi bien conceptuel qu'opérationnel liées à l'organisation, au développement et à la gestion des espaces sportifs de nature. Il faut bien admettre que, comme le souligne J. Praicheux, « la géographie du sport en particulier et des loisirs en général en est encore à ses balbutiements. Il faudra la convergence d'études nombreuses pour analyser en termes généraux les formes d'organisation spatiales engendrées par les systèmes des loisirs »¹.

En s'appuyant sur les acquis scientifiques, méthodologiques et techniques issus de cette thèse, trois perspectives d'application peuvent être présentées.

La première piste de travail, dans une perspective de recherche – développement, est liée aux questions d'observation des espaces de pratiques sportives de nature. Cette démarche répond à une demande institutionnelle de la part de l'Observatoire National du Tourisme, en concertation avec le Secrétariat d'Etat au Tourisme associé au Ministère des Sports. Elle vise à intégrer ces pratiques sportives de nature aux protocoles nationaux d'observation du tourisme et des loisirs. Il s'agit dès lors d'élaborer une méthodologie adaptée à ces activités afin de mettre en œuvre des outils d'évaluation reposant sur des indicateurs pertinents. Ce travail d'évaluation impose la mise en œuvre d'outils innovants permettant la création d'un tableau de bord dynamique, capable d'identifier et de quantifier les retombées directes et indirectes des pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards. Cette démarche donne, bien entendu, une large place à des systèmes d'information, qu'ils soient géographiques ou territoriaux.

¹ PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon.

La deuxième piste de recherche, plus fondamentale, interroge les processus de diffusion des pratiques et des cultures sportives. Elle vise à comprendre les interrelations pouvant exister entre les territoires et les cultures, par l'analyse de multiples marqueurs socio-territoriaux participant à la singularisation et la sportivisation des espaces et des lieux sportifs. Les modalités de diffusion des styles de pratiques, des innovations, des cultures dominantes sont alors au centre du questionnement afin de comprendre comment se construit le capital culturel des lieux. Cette analyse s'inscrit donc dans la continuité de la Partie IV de cette thèse, afin d'ouvrir de nouvelles perspectives sur les spatialités et les territorialités sportives. Elle doit permettre d'affiner les logiques participant à l'édification, puis au renouvellement, des destinations dans l'espace sportif.

La troisième perspective s'intéresse quant à elle à l'analyse des réalités organisationnelles participant aux diverses recompositions territoriales liées aux pratiques sportives de nature. Elle a pour objectif d'accompagner la mise en place des nouvelles procédures de gestion et d'aménagement des territoires ruraux et montagnards telles que les Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature ou la réactualisation des Schémas de Services Collectifs du Sport à l'échelon Régional.

Celle-ci repose sur la création d'outils d'aménagement, de schémas prospectifs et d'aide à la décision permettant une planification de la gestion et du développement de ces pratiques sportives à différents échelons territoriaux. Cette démarche d'accompagnement, d'expertise et de formation est principalement basée sur de la prospective territoriale.

La mise en place de cette gestion concertée offre l'occasion, pour le chercheur (positionné comme observateur privilégié et impliqué), d'appréhender dans leur diversité les logiques d'action, les stratégies et les projets de territoires des différents acteurs intervenant sur les espaces sportifs. Cette analyse permet alors de questionner les modalités de mise en œuvre d'un développement local et territorial durable basé sur les pratiques sportives de nature.

Tableau 45 : Synthèse des champs d'application à l'issue de cette recherche doctorale et perspectives

	Espace	Territorialité	Territoire
Type de recherche	Recherche « opérationnelle »	Recherche dite « fondamentale »	Recherche « développement »
Problématiques	Evaluation des impacts socio-économiques liés au développement des pratiques sportives de nature	Modalités de diffusion des pratiques sportives de nature à travers diverses cultures et innovations sportives	Modalité de mise en œuvre d'un développement territorial concerté
Terrains	L'échelle nationale est privilégiée même si diverses expérimentations sont, dès à présent, menées sur divers bassins sportifs	Espaces ruraux et montagnards, approches comparatives avec d'autres contextes socioculturels	Collectivités territoriales : Départements et Régions
Partenaires et cadres institutionnels	Observatoire National du Tourisme, Secrétariat d'Etat au Tourisme, Ministère des Sports, C.N.O.S.F.	Groupes de recherches Sport Innovation Territoire, Réseau sportsnature.org	Conseils Généraux de l'Ardèche et de l'Isère, Conseil Régional Rhône-Alpes, Comité National des Activités Physiques et Sportives
Méthodes et outils mobilisés	Outils cartographiques et Système d'Information Géographique, Système d'Information Territorial, analyse spatiale, diagnostic territorial	Analyse spatiale de la diffusion du fait sportif, techniques d'enquête et d'entretien	Formation des acteurs locaux, expertise, soutiens techniques, cadre juridique, aménagement du territoire
Objectifs attendus ou poursuivis	Création d'une méthodologie et d'outils d'observation des espaces sportifs de nature Evaluation des politiques publiques	Compréhension des logiques et structures sous-jacentes à la diffusion des cultures et des innovations dans le champ des pratiques sportives de nature	Mise en place d'outils de planification et de gestion en vue d'un développement local ou territorial basé sur les pratiques sportives de nature

(P. Mao, 2003)

Ces objectifs ne sont pas, bien entendu, figés. Reconnaissons que toute démarche géographique fluctue inéluctablement au gré des opportunités liées au contexte institutionnel, aux attentes personnelles et à l'environnement scientifique, aux moyens mobilisés et mobilisables ; aléas particulièrement prégnants dans le cadre d'une recherche impliquée.

Bibliographie générale

Cette bibliographie présente la quasi-totalité des ouvrages ou articles cités dans les notes de bas de page ainsi que ceux ayant directement servis à la rédaction du mémoire. Elle n'a pas la prétention d'être exhaustive. Elle présente plutôt des choix de lecture et illustre les positionnements tenus dans la thèse.

Afin d'en améliorer la lisibilité, elle est organisée en trois parties :

- la première regroupe l'ensemble des ouvrages, articles scientifiques et divers mémoires universitaires (525 références) ;
- la seconde propose un récapitulatif des travaux (individuels ou collectifs) auxquels a contribué l'auteur, utilisés ou cités dans la thèse (articles publications et rapports d'étude), le lecteur pourra s'y référer pour divers compléments d'information (35 références) ;
- la troisième propose des documents tels des biographies, des topo-guides, des articles de presse, des récits de voyages ou d'expéditions, etc. d'une portée scientifique moins importante mais nécessaire à la compréhension des rapports et du sens que leurs auteurs donnent aux lieux et à l'espace¹ (123 références).

Les références citées correspondent aux éditions utilisées par l'auteur, en général, les plus accessibles dans les bibliothèques universitaires ou en librairie (l'année de la première édition est mentionnée entre parenthèse quand elle est indiquée dans l'ouvrage utilisé).

Les ouvrages cités ont été consultés majoritairement dans ces différentes bibliothèques ou centres de ressources :

- bibliothèque de l'Institut de Géographie Alpine de Grenoble,
- centre de ressources du Pradel, Mirabel, Ardèche,
- bibliothèque Universitaire des sciences, campus de St-Martin-d'Hères,
- bibliothèque Nationale à Paris,
- bibliothèques des Universités de Genève, Lyon III, Avignon et Montpellier,
- centres de ressources du CREPS Rhône-Alpes [Voiron (38) et Vallon-Pont-d'Arc (07)],
- enfin, la bibliothèque de l'E.N.S.A. à Chamonix.

La littérature anglophone relève principalement de prêts inter-universitaires.

Afin d'en faciliter la consultation, le classement est proposé par ordre alphabétique.

¹ Seuls ont été omis certains articles de la presse spécialisée ou d'information générale, leurs citations dans la thèse ne revêtant qu'une pure fonction illustrative.

Bibliographie générale

A.

1. ALIPRANDI L. et G. (2000), La découverte du Mont-Blanc in Cartographier la montagne, Revue L'Alpes, n°7, Glénat – Musée Dauphinois, Grenoble.
2. ALLAIRE G. (1989), Le développement rural et la politique agricole en transition : quel paradigme alternatif au productivisme ? in De l'espace pour le local, Revue Internationale d'Action Communautaire, n°22-62, Montréal.
3. AMBLARD et al. (1996), Les nouvelles approches de la sociologie des organisations, le Seuil, Paris.
4. AMIROU R. (1994), Le tourisme comme objet transitionnel, Revue Espace et société, n°76, pages 149 à 165.
5. AMIROU R., BACHIMON P. (sous la direction de) (2000), Le tourisme local, une culture de l'exotisme, Coll. Tourisimes et sociétés, l'Harmattan, Paris.
6. ARNAUD P, CAMY J. (1986), La naissance du mouvement sportif associatif en France : sociabilités et formes de pratiques sportives, actes du colloque de 1985, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
7. ARNAUD P. (1998), Les athlètes de la république : gymnastique, sport et idéologie républicaine – 1870 à 1914, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.
8. ARNAUD P. (2002), Le sport et les Français sous l'occupation de 1940 à 1944, L'harmattan, Paris.
9. ARNAUD P., TERRET T. (1998), Le sport et ses espaces, XIX^{ème} – XX^{ème} siècle, Comité des travaux historiques et scientifiques, du CTHS, Lyon.
10. AUBAGNE J., TILLY B. (1994), Le parc d'eau vive de Hunningue in Loisirs nautiques et aquatiques, Les Cahiers Espaces, n° 35, Paris, page 170 à 175.
11. AUGÉ M. (1992), Non-lieux. Introduction à une anthropologie de la sur-modernité, Le Seuil, Paris.
12. AUGÉ M. (1994), Le sens des autres, Actualité de l'anthropologie, Fayard, Paris.
13. AUGUSTIN J-P., GARRIGOU A. (1985), Le rugby démêlé, Le mascaret, Bordeaux.
14. AUGUSTIN J-P. et al. (1994), Surf atlantique, les territoires de l'éphémère, Coll. Sport et société, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Bordeaux.
15. AUGUSTIN J-P., CALLEDE J-P. (1995), Sports, relations sociales et actions collectives, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence.

16. AUGUSTIN J-P. (1995), Sport, géographie et aménagement, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.
17. AUGUSTIN J-P. (2000), Activités ludo-sportives et médiations territoriales, in Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel, pages 29 à 32.
18. AUGUSTIN J-P. (2000), La diversification des loisirs sportifs sur le littoral médocain, les effets de l'évolution des comportements urbains in Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, Les Cahiers Espaces, Touristiques Européennes, Paris, pages 68 à 76.
19. AUGUSTIN J-P., BONNENFANT R. (2001), Cultures sportives, territoires et prospectives, Revue d'étude prospective, n°4, D.A.T.A.R., La Documentation Française, Paris.
20. AUGUSTIN J-P. (2002), La diversification territoriale des activités sportives, Année sociologique, Vol n°52-2, pages 417 à 435.

B.

21. B.Q.R. (1980), Les mécanismes fondamentaux de la compétitivité, Boston Consulting Group, Hommes et techniques, Paris.
22. BACHIMON P. (1995), La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche, in La notion de Montagnes Méditerranéennes, Montagnes Méditerranéennes, n°2, CERMOSEM-UJF, Le Pradel, pages 117 à 120.
23. BACHIMON P. (1996), Les mutations du tourisme dans les arrière-pays méditerranéens, Tourisme et milieux, C.T.H.S., Paris, pages 55 à 62.
24. BAECHLER J. (1975), Les suicides, Calmann-Lévy, Paris.
25. BAILLY A. (1991), Introduction à la géographie humaine, 2^{ème} Edition, Masson, Paris.
26. BAILLY A. (1993), De l'espace aux lieux, l'apport de la micro-psychologie et de la géographie des représentations, Bulletin de Micro-psychologie, n°23, Strasbourg, page 14 à 18.
27. BAILLY A. (1994), Existe-t-il encore une géographie rurale ?, in Les nouveaux espaces ruraux, Sciences Humaines, n°4 hors série, page 42.
28. BAILLY A. (1995), Les représentations en géographie, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 368 à 381.
29. BAILLY A., GOULD P. (1995), Le pouvoir des cartes, Brian Harley et la cartographie, Coll. Anthropos - Géographie, Economica, Paris.
30. BALE J. (1981), Sports and place : a geography of sport in England, Scotland and Wales, C. Hurst and Company, London.
31. BALE J. (1989), Sports geography, E. & F.N. Spon, London.

32. BAREL Y. (1981), Modernité, code, territoire, Les Annales de la recherche urbaine, n° 10 – 11, Paris, pages 3 à 21.
33. BAREL Y. (1986), A la découverte du Mont-Blanc, Coll. Découvertes, Gallimard, Paris.
34. BARETJE R., DEFERT P. (1972), Aspects économiques du tourisme, Berger-Levrault, Paris.
35. BAROUCH G. (1989), La décision en miettes, Systèmes de pensée et d'action à l'œuvre dans la gestion des milieux naturels, Coll. Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.
36. BARTHES R. (2002) Œuvre complète – Tome 1, le degré zéro de l'écriture, Michelet, Mythologie (1^{ère} Ed. au Seuil, 1959), Le Seuil, Paris.
37. BASSAND M., JOYE D. (1999), L'usager, un acteur complexe, Urbanisme, n°307, Paris.
38. BAUDEROT A. (2000), Le corps du sauvage, l'imaginaire colonial des naturalistes français in POCIELLO C., DENIS D. (2000), A l'école de l'aventure, pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde, 1890 – 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 185 à 194.
39. BAYEUX P. (1999), Le sport et les collectivités territoriales, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.
40. BAZIN G., ROUX B. (1992), Les facteurs de résistance à la marginalisation dans les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes communautaires, rapport de synthèse, Contrat C.I.H.E.A.M./I.A.M.M. – C.E.E. – D.G.V.I. A5 n° P 262, I.N.R.A., Paris.
41. BAZIN G., ROUX B. (1992 bis), Les zones de montagne et défavorisées méditerranéennes françaises, situation et évolution récente, Economie et sociologie rurales, Etudes économiques n°6, I.N.R.A., Grignon.
42. BEGUIN H. (1995), La localisation des activités banales in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 497 à 513.
43. BENSACHEL L., DONSIMONI M. (1999), Le tourisme, facteur de développement local, Coll. « Débats », Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
44. BERDOULAY V. (1988), Des mots et des lieux, du CNRS, Paris.
45. BERDOULAY V. (1991), Les valeurs géographiques, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 383 à 400.
46. BERDOULAY V., ENTRIKIN N. (1998), Lieu et sujet : perspectives théoriques, L'Espace Géographique, n°2-98, Masson, Paris, pages 111 à 121.
47. BERGER A. (1981), Etre ou avoir in les clubs à la question, Revue Passage, n°6, page 82.

48. BERNADET P. (1991), Des A.P.P.N. aux A.P.E., le rapport à l'environnement comme caractère générique, Actes des deuxièmes assises des Activités Physiques de Pleine Nature, U.F.R. S.T.A.P.S., Université Paul Sabatier, Toulouse, pages 404 à 413.
49. BERNOUX P. (1996), Sociologie des organisations, Revue Sciences humaines, n°64, pages 46 à 51.
50. BERQUE A. (1990), Médiante de milieux en paysages, Coll. Géographiques - Reclus, Montpellier.
51. BERQUE A. (2000), Ecoumène, Introduction à l'étude des milieux humains, Coll. Mappemonde - Reclus, Belin, Montpellier.
52. BERTHO LAVENIR C. (1999), La roue et le stylo, comment nous sommes devenus touristes, Odile Jacob, Paris.
53. BESSIERE P. (1967), L'alpinisme, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.
54. BESSY O., HILLAIRET D. (2002), Les espaces sportifs innovants, 2 tomes, Presses Universitaires du Sport, Voiron.
55. BETEILLE R., (1996), Le tourisme vert, Que sais-je ?, n°3124, Presses Universitaires de France, Paris.
56. BLANCHET A., GOTMAN A. (1992), L'enquête et ses méthodes : l'entretien, Coll. Sociologie 128 pages, Nathan – Université, Paris.
57. BOCHATON P. Y. (1996), L'escalade à Orpierre dans les Hautes-Alpes, Eléments de réflexion pour une approche économique, rapport d'étude, L'entreprise Verticale, Etoile.
58. BOICHUT D. (1997), Le vélo tout-terrain, nouvelle pratique sportive et touristique de nature, Mémoire de maîtrise d'aménagement du territoire, Université Jean Moulin, Lyon.
59. BOLTANSKI L., THEVENOT L. (1991), De la justification, les économies de la grandeur, nrf. essays, Gallimard, Paris.
60. BONNEMAISON J. (2000), La géographie culturelle, Ed. du C.H.H.S., Paris.
61. BORNE D. (1990), Histoire de la société française depuis 1945, Coll. Cursus, Armand Colin, Paris.
62. BOUCHARD G. (2000), Genèse des nations et culture du nouveau monde, Essai d'histoire comparée, Boréal, Paris.
63. BOUDON R., BOURRICAUD F. (1982), Dictionnaire critique de la sociologie, Presses Universitaires de France, Paris.
64. BOUHAOUALA M. (1999), Micro-mentalités et logiques d'action des dirigeants des petites entreprises du Tourisme Sportif, Thèse de doctorat non publiée, Laboratoire EROS, Université Joseph Fourier, Grenoble.
65. BOUHAOUALA M. (2000), Petites entreprises et territoire : le cas du secteur du tourisme sportif dans le Vercors, Montagnes Méditerranéennes, n°11, pages 41 à 47.

66. BOUQUET M., GARTNER M. (1976), Sport et idéologie : Essai sur un aspect particulier de la structure sportive : le journal l'Equipe, Thèse de troisième cycle – Sciences de l'Education, Université Paris VII, Paris.
67. BOURDEAU P. (1988), Une mémoire alpine dauphinoise : alpinistes et guides de 1875 à 1925, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
68. BOURDEAU P. (1990), Politique d'encadrement sportif et partition de l'espace : le cas des métiers de la montagne in Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche –Comté, Besançon, pages 313 à 324.
69. BOURDEAU P. (1991), Guides de haute montagne, Territoire et identité, Recherches sur la territorialité d'un groupe professionnel, Collection Ascendances, N° hors-série, Revue de Géographie Alpine, Grenoble.
70. BOURDEAU P. (1991), L'escalade en France, Pratiques sportives et débouchés professionnels, les métiers du sport, La documentation française, Paris.
71. BOURDEAU P. et al. (1992), Le mont Aiguille et son double, Coll. L'empreinte du Temps, Presse Universitaires de Grenoble, Grenoble.
72. BOURDEAU P. (1994), Tourisme diffus et développement territorial : le cas du tourisme sportif de nature, in Le tourisme diffus, Actes du colloque de Clermont-Ferrand, C.E.R.A.M.A.C., Clermont-Ferrand, pages 73 à 88.
73. BOURDEAU P. (1995) (Sous la direction de), L'escalade, entre sport et tourisme, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.
74. BOURDEAU P. (1998) (Sous la direction de), Les via ferrata en France, Coll. Guide de savoir-faire, AFIT, Paris.
75. BOURDEAU P. (1999), Pratiques sportives de loisirs et développement territorial en zones rurales et montagnardes, Rapport final, Bonus Qualité Recherches, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble.
76. BOURDEAU P. (2002), Temporalités et territorialités de pratiques de l'alpinisme, deux siècles de premières ascensions dans le massif des Ecrins (XIX^{ème} et XX^{ème} siècles) in HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.
77. BOURDEAU P., VALLOT G. (2003), Fils de pub, Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 64 à 71.
78. BOURDIEU P. (1975), L'ontologie politique de Martin Heidegger, Actes de recherches en Sciences Sociales, n°5 & 6, Paris, pages 109 à 156.
79. BOURDIEU P. (1979), La Distinction, Critique sociale du jugement, Editions de Minuit, Le sens commun, Paris.
80. BOURDIEU P. (1980), A diagram of social position and life-style, Media, Culture and society, n°2-1, pages 255 à 259.
81. BOURDIEU P. (1980), Le sens pratique, Editions de Minuit, Paris.
82. BOURDIEU P. (1987), Choses dites, Editions de Minuit, Paris.

83. BOURDIEU P. (1994), Questions de sociologie, Editions de Minuit, Paris.
84. BOURG D. (1993), Les sentiments de la nature, La Découverte, Paris.
85. BOURGET M. et al (1989), La montagne, espace unique d'un loisir sans mesure ? in Quelle spécificité montagnarde ?, R.G.A., n°1989 1-2-3, Grenoble.
86. BOURGUET M., MOREUX C., PIOLLE X. (1991), Pratiques de la montagne et société urbaine : la construction d'un ailleurs compensatoire, HEGOA, Cahier du CRISSA, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
87. BOURY P. (1997), Le tour de France, un espace à géographie variable, L'Harmattan, Paris.
88. BOYER M., VIALON P. (1994), La communication touristique, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.
89. BOYER M. (1996), L'invention du tourisme, Coll. Découvertes – Art de vivre, Gallimard, Paris.
90. BOYER M. (1997), L'invention du tourisme dans le Sud-Est de la France du XVI^{ème} siècle au second empire, Thèse d'Etat, Université Lyon II, Lyon.
91. BOYER M. (1999), Histoire du tourisme de masse, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.
92. BOYER M. (1999), Le tourisme de l'an 2000, Presses Universitaires de Lyon, Lyon.
93. BOZONNET J-P. (1992), L'imaginaire social de la montagne, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
94. BROHM J-M. (1996), Pernicieuse idéologie, in Le sport, c'est la guerre, Manière de voir, Le Monde, Paris, page 75 à 77.
95. BROMBERGER C. (1989), Le stade de Football : une ville en réduction, in Espaces du sport, Mappemonde, n°2, Reclus, Paris, pages 37 à 40.
96. BRUNET R. et al. (1993), Les mots de la géographie, dictionnaire critique, Collection dynamique du territoire, Reclus, Documentation Française, Paris.
97. BRUNET R. (1997), Champs et contrechamps, Raisons de géographe, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 70 à 72.
98. BRUNET R. (1997), Tourisme et récréation, L'Espace Géographique, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, page 204.
99. BULTEAU J-P. (1983), Le tourisme sud-ardéchois ou le cochon aux écus d'or, Mémoire de maîtrise de géographie, Montpellier.
100. BUTLER R.W. (1980), The concept of tourist area cycle evolution : implication for management of ressources, Canadian Geographer, XXIV, 1, pages 5 à 12.

C.

101. C.C.F.T. (1979), Conception suisse du tourisme, Commission consultative fédérale pour le tourisme, Berne.

102. C.E.D.A.E.T. (1997), *Tourisme et loisirs sportifs, Le guide de la gestion pratique*, Conseil, Etude et Développement aux Entreprises et aux Territoires, Edisud, Aix en Provence.
103. C.E.E. (1995), *Evolution prospective des régions de la Méditerranée - Ouest*, Etudes de développement régional, Politiques régionales de la Communauté européenne, Commission européenne, Luxembourg.
104. CABIN P. (1998), *Les tribus professionnelles in l'identité; l'individu, le groupe, la société*, Sciences Humaines, Auxerre, pages 193 à 198.
105. CADRE (2000), *Les activités de pleine nature en Midi-Pyrénées, analyse et conditions de développement d'une filière d'emploi*, Les cahiers du centre de ressources, Centre de ressources pour les métiers du tourisme en espace rural, Chambre de Commerce et d'Industrie de Millau, Millau.
106. CAILLOIS R. (1967), *Les jeux et les hommes*, édition revue et augmentée de la première de 1958, Gallimard, Paris.
107. CALLOT Y. (1979), *A propos des plateaux ardéchois : karst, rapport fond-surface et évolution des paysages calcaires ou en roche perméable cohérente*, thèse de troisième cycle, Université de Reims.
108. CANAC R. (1984), *Gaspard de la Meije*, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
109. CATHELAT B. (1985), *Styles de vie, courants et scénarios*, Coll. C.C.A., Ed. d'organisation, Paris.
110. CAZES G. (1992), *Fondements pour une géographie du tourisme et des loisirs*, Coll. Amphi Géographie, Bréal, Rosny.
111. CAZES G. (1995), *Le tourisme en France*, Coll. Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.
112. CAZES G. et KNAFOU R. (1995), *Le tourisme*, in *Encyclopédie de la Géographie*, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, pages 827 à 844.
113. CAZES G. (1997), *La géographie du tourisme : réflexion sur les objectifs et les pratiques en France*, Annales de géographie, sept. – oct., n°537, Paris, pages 595 à 600.
114. CHADEFAUD M. (1987), *Aux origines du tourisme dans les pays de l'Adour*, Thèse d'Etat, Numéro spécial des cahiers de l'université, Pau.
115. CHAMUSSY H. (1995), *Nature, culture, espace, territoire : concerto en concepts majeurs in Environnement : conflits et nouveaux territoires*, Montagnes Méditerranéennes, n°1, C.E.R.M.O.S.E.M. – U.J.F., Le Pradel, Mirabel, pages 13 à 20.
116. CHAPUIS R. (1986), *Les ruraux français*, Coll. Géographie, Masson, Paris.
117. CHARDONNEL S. (1999), *Emplois du temps et de l'espace, Pratiques des populations dans une station touristique de montagne*, Thèse de Géographie de l'Université Joseph Fourier, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

118. CHARDONNEL S. (2001), La time-geography : les individus dans le temps et dans l'espace, in SANDERS L. et al., Aspects fondamentaux de l'analyse spatiale, volume Modèle en analyse spatiale, Coll. Science Publication, Hermes, Paris, pages 129 à 156.
119. CHARON J-M. (1999), La presse magazine, La découverte, Paris.
120. CHASPOUL C (1997), Le tourisme sportif reste à inventer, Tourisme et sport, Cahiers Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris.
121. CHASSAGNE M-E. (1992), Les papys voyageurs, in Tourisme et société, Pour, L'harmattan, Paris, pages 41 à 44.
122. CHASSAGNE M-E. (1992), Tourisme et société, Pour, L'harmattan, Paris.
123. CHAUSSEE-HOSTEIN S., CONNY S. (1987), France plein air, Guide des sports de loisir, Ed. du May, Paris.
124. CHAZAUD P. (2000), Les logiques du tourisme sportif face aux stratégies de développement du territoire, Montagnes Méditerranéennes, n° 11, TEO-CERMOSEM, Le Pradel, Mirabel, pages 49 à 54.
125. CHAZAUD P. (2000), Les nouvelles consommations de loisirs dans une société en mutation in Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveaux enjeux, Les Cahiers Espaces, Touristiques Européennes, Paris, pages 15 à 22.
126. CHAZAUD P., VIGNAL B., OUMAROU T. (2002), La gestion des animations et des pratiques ludo-sportives dans les parcs de loisirs in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 195 à 219.
127. CHEMINADE D (1997), Sport, tourisme et environnement, Pour un développement concerté, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 34 à 47.
128. CHIFFLET P. (1998), L'offre sportive en France, Dossier spécial S.T.A.P.S., n°29, Journal d'Information de l'Université, U.J.F. – Grenoble I, Grenoble.
129. CHIVALLON C. (1994), Crise des territoires ou nécessité d'une conceptualisation autre ?, in Fin des territoires ou diversification des territorialités ? La géographie interrogée, Pau.
130. CLARY D. (1993), Le tourisme dans l'espace français, Coll. géographie, Masson, Paris.
131. CLAUSS P., MAILLOT R. (2002), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, Les cahiers de l'AFIT, Paris.
132. CLAVAL P. (1984), Géographie humaine et économique contemporaine, Presses Universitaires de France, Paris.
133. CLAVEL-LEVEQUE M., MACTOUX M-M. (1989), Pausanias et la mémoire olympique in Espaces du sport, Revue Mappemonde, Reclus, Montpellier, pages 44 à 47.
134. CLEMENT J.P., DEFRANCE J., POCIELLO C. (1994), Sport et pouvoirs au XX^{ème} siècle, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.

135. CLEMENT J. P. (1995), Processus de socialisation et expressions identitaires : l'apport de la théorie de l'habitus et du champ en sociologie du sport in Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pages 117 à 132.
136. COINTET-PINEL O., DROSSO F. (1989), Chemin de terre - chemin de fer : pour une sociologie de la randonnée pédestre, La documentation française, Paris.
137. COLLECTIF (1989), « Prospective Montagne 2005 », Les imaginaires du futur, rapport de recherche, Universités de Clermont-Ferrand, Grenoble et Pau.
138. COLLECTIF (1997), Interprétation du patrimoine, Cahiers Espaces, n° hors série, Touristiques Européennes, Paris.
139. COLLECTIF (1998), Parc à thème, du parc de loisirs au centre d'interprétation, Cahiers Espaces, n°58, Touristiques Européennes, Paris.
140. COLLECTIF (1999), Qualité et tourisme, Cahiers Espaces, n°61, juillet, Editions Touristiques Européennes, Paris.
141. COLLECTIF (2000), Vers un Développement touristique durable dans le Massif Central, DATAR Massif Central, Clermont-Ferrand, 2 tomes.
142. COLOMBANI L. (1985), La fréquentation touristique des Gorges de l'Ardèche : première approche, Actes du 110^{ème} Congrès National des Sociétés Savantes, Etudes de Géographie languedocienne, Montpellier.
143. COLOMBANI L. (1987), Fréquentation touristique et protection de l'environnement dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Thèse de troisième cycle, option géographie, Université Jean Moulin, Lyon.
144. CORBIN A. (1988), Le territoire du vide, l'occident et le désir du rivage, 1750-1840, Champs - Flammarion, Paris.
145. CORBIN A. (1995), L'avènement des loisirs, 1850-1960, Coll. Champs, Flammarion, Paris.
146. CORCUFF P. (1995), Les nouvelles sociologies, Coll. Sociologie 128, n°88, Nathan Université, Paris.
147. CORNELOUP J. (1991), Escalades et post-modernité, Société, Dunod, Paris, pages 341 à 351.
148. CORNELOUP J. (1993), Escalades et société, contribution à l'analyse du système, du communicationnel et du social, Thèse de doctorat STAPS de l'Université Paris XI Orsay, Université de Paris-Sud, Paris.
149. CORNELOUP J. (1995), Les nouvelles formes de sociabilité en escalade, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, pages 199 à 208.
150. CORNELOUP J. (1999), Les imaginaires en escalade, Revue Internationale « Les cahiers de l'imaginaire », n° 18, pages 28 à 37.
151. CORNELOUP J. (1999), Pour une autre approche managériale du sport, Revue Gestion 2000, Liège, pages 33 à 60.

152. CORNELOUP J. (1999), Sociologie des topos d'escalade in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 31 à 37.
153. CORNELOUP J. (2000), Le concept de station sportive en milieu rural, L'exemple du Val de Sioule dans l'Allier in Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 33 à 40.
154. CORNELOUP J. (2000), Les modèles de développement en management des espaces de nature, in Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 95 à 103.
155. CORNELOUP J., BOUHAOUALA M., VACHEE C. et al. (2001), Formes de développement touristique des espaces sportifs de nature, Revue Loisir et société, Vol. 24, n°1, Presses de l'Université du Québec, Montréal, pages 21 à 46.
156. CORNELOUP J. (2002), Les théories sociologiques de la pratique sportive, Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.
157. CROZIER M. (1963), Le phénomène bureaucratique, Le Seuil, Paris.
158. CROZIER M., FRIEDBERG E. (1977), L'acteur et le système, Coll. Sociologie Politique, Editions du Seuil, Paris.
159. CUCHE D. (1996), La notion de culture dans les sciences sociales, Coll. Repères, La Découverte, Paris.
160. CUNHA A. (1988), Systèmes et territoire : valeurs, concepts et indicateurs pour un autre développement, L'espace géographique, n°3, pages 181 à 198.
161. CUVELIER P., TORRES E., GADREY J. (1994), Patrimoine, modèles de tourisme et développement local, Coll. Dossiers sciences humaines et sociales, L'Harmattan, Paris.
162. CUVELIER P. (1998), Anciennes et nouvelles formes de tourisme, une approche socio-économique, Coll. Tourismes et sociétés, L'Harmattan, Paris.

D.

163. DAGOGNET F. (2000), Considérations sur l'idée de nature, Vrin, Paris.
164. DAUDE G. (1973), Ecologie et humanisme à travers l'exemple du parc national des Cévennes, Travaux de l'Institut de Géographie de Reims, Reims.
165. DAUDE G. (1986), « Tourisme et nature à travers l'exemple des Gorges de l'Ardèche », Revue de Géographie de Lyon, n°4, Lyon, pages 409 à 440.
166. DE BELLEFON R. (2002), Histoire des guides de montagne, Alpes et Pyrénées, Particulière, Cairn, Pau.

167. DE CERTEAU M. (1980), Arts de faire, L'invention du quotidien, Tome 1, Union générale d'éditions, collection 10-18, Paris ; réédité en 1990 chez Gallimard dans la collection Folio Essais. Voir chapitre IX : Récits d'Espace, pages 170 à 191 dans cette dernière édition.
168. DE COLOMBEL C. (1985), L'alpinisme, randonnée et trekking, Larousse, Paris.
169. DE LESELEUC E. (2000), Usages de la violence, symbolique et appropriation territoriale dans les pratiques physiques, l'exemple de l'escalade à Claret, Revue « STAPS » - Internationale des Sciences du Sport et de l'Education Physique, AFRAPS, Volume 21, Grenoble, pages 81 à 91.
170. DE LESELEUC E. (2000), « Voler » et donner... Ethnosociologie d'un « lieu anthropologique » : le site d'escalade de Claret, Thèse S.T.A.P.S., Université Montpellier I, Montpellier.
171. DE LA SOUDIERE M. (1991), Les hauts lieux... mais les autres in Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du CNRS, Paris, pages 17 à 31.
172. DE ROSNAY J.(1975), Le macroscopie, Le Seuil, Paris.
173. DE SEGOGNE H., COUZY J. et al. (1956), Les alpinistes célèbres, L. Mazenod, Paris.
174. DEBARBIEUX B. (1988), Territoires de haute montagne : recherches sur les processus de territorialisation et d'appropriation de l'espace en haute montagne dans les Alpes du Nord, Thèse de doctorat, Université Joseph Fourier, Grenoble.
175. DEBARBIEUX B. (1989), Représentation de la haute montagne et nomination du territoire in Représenter l'espace : l'imaginaire spatial à l'école, Anthropos - Economica, Paris.
176. DEBARBIEUX B., DELANNOY J-J. (1992), Représentations paysagères et représentations médiales des montagnes calcaires : le touriste, le paysage et les éléments in Capital « nature » et société, in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 63 à 77.
177. DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, fragment et symbole du territoire, Espaces et sociétés, n°82-83, L'Harmattan, Paris, pages 13 à 35.
178. DEBARBIEUX B. (1995), Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique, L'Espace Géographique, n°2-95, Masson, Paris, pages 97 à 112.
179. DEBARBIEUX B. (1995), Recherches sur les significations et les connaissances de l'espace géographique, Habilitation à Diriger des Recherches, Université Joseph Fourier, Grenoble.
180. DEBARBIEUX B. (1995), Tourisme et montagne, Géo poche, Economica, Paris.
181. DEBARBIEUX B. (1997), L'acteur et le territoire. Chronique d'un rendez-vous souvent annoncé mais toujours différé, in Montagnes Méditerranéennes, n°5, C.E.R.M.O.S.E.M., U.J.F., Mirabel, pages 65 à 67.
182. DEBARBIEUX B. (1997), Les représentations de l'espace, in Comment nous voyons le monde ?, Cahiers Sciences Humaines, n°71, pages 32 à 35.

183. DEBARBIEUX B. (2000), La montagne comme catégorie problématique de l'interprétation géographique et de la méthode comparative in La montagne et le savoir, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°12, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel - Mirabel, pages 31 à 36.
184. DEBIEVRE A. (1996), Un tourisme durable est-il possible ? in L'environnement magazine, n°1547, mai 96, Paris.
185. DEBORDE C. (1996), L'offre française des parcours de canyoning, d'une caractérisation des parcours aux problèmes de gestion et d'aménagement de l'activité, Mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble.
186. DEBRAY R. (1991), Cours de médiologie générale, Gallimard, Paris.
187. DEFERT P. (1959), L'aménagement touristique régional, théorie de localisation, CLARTE, AFEST, Commissariat Général au Plan et à la Productivité, Paris.
188. DEFRANCE J. (1987), Comment interpréter l'évolution des pratiques sportives ?, Revue Esprit, n°125, pages 139 à 147.
189. DELAS J-P., MILLY B. (1997), Histoire des pensées sociologiques, Coll. Synthèse +, Sirey, Paris
190. DEPREST F. (1997), Enquête sur le tourisme de masse, L'écologie face au territoire, Coll. Mappemonde, Belin, Paris.
191. DESBORDES M., OHL F., TRIBOU G. (1999), Marketing du sport, Coll. Gestion, Economica, Paris.
192. DESMICHEL P. (2000), Réalité économique et perception sociale du tourisme en milieu rural fragile ; analyse à partir de deux territoires du grand Sud-Ouest français, Thèse de géographie, Université de Limoges, Limoges.
193. DETRIE J.P. et RAMANANTSOA B. (1983), Stratégie de l'entreprise et diversification, Nathan, Paris.
194. DEWAILLY J-M. (1992), Les citadins et les loisirs de nature, Tourisme et Environnement, La documentation Française, Paris.
195. DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (1993), Géographie du tourisme et des loisirs, dossier DIEM, n°15, SEDES, Paris.
196. DEWAILLY J-M. (1997), L'espace récréatif : du réel au virtuel ?, in L'espace géographique, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, pages 205 à 213.
197. DEWAILLY J-M., FLAMENT E. (2000), Le tourisme, Coll. Campus Géographie, SEDES, Paris.
198. DI MEO G. (1985), Les formations socio-spatiales ou la dimension infra-régionale en géographie, Annales de Géographie, n°526, pages 661 à 689.
199. DI MEO G. (1987), Objectivation et représentation des formations socio-spatiales : de l'acteur au territoire, Annales de Géographie, n°537, pages 564 à 594.
200. DI MEO G. (1991), L'homme, la société, l'espace, Economica, Paris.

201. DI MEO G. (1996), Les territoires du quotidien, Coll. Géographie sociale, l'Harmattan, Paris.
202. DI MEO G. (1998), Géographie sociale et territoires, Coll. Fac. Géographie, Nathan Université, Paris.
203. DI MEO G. (1999), Géographies tranquilles du quotidien, Une analyse de la contribution des sciences sociales et de la géographie à l'étude des pratiques spatiales, Cahiers de Géographie du Québec, Volume 43, n°118, Montréal, page 75 à 93.
204. DIENOT J., THEILLER D. (1992), Loisirs de pleine nature et santé sociale, in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 79 à 90.
205. DIENOT J., THEILLER D. (1999), Les nouveaux loisirs sportifs en montagne, les aventuriers du quotidien, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Université de Pau et des Pays de l'Adour, Pau.
206. DONNAT O. (1998), Les pratiques culturelles des Français, La documentation française, Paris.
207. DREYFUS J. (1976), La ville discipline, Coll. L'espace critique, Galilée, Paris.
208. D.R.J.S. R-A (2000), Schéma de Services Collectifs du Sport, Contribution Rhône-Alpes, Préfecture de Région, DRJS R-A, Lyon.
209. DUBAR C. (1995), La socialisation, Construction des identités sociales et professionnelles, Coll. U, série Sociologie, Armand Colin, Paris.
210. DUBOIS B. (1994), Comprendre le consommateur, Dalloz, Paris.
211. DUBOIS B. (1995), Marketing Management, Ed. Publi-Union, Paris.
212. DUCARNIN H. (1999), Le développement local et l'escalade à Buoux in Le tourisme facteur de développement local, Coll. Débats, Presses Universitaires de Grenoble, pages 61 à 70.
213. DUMAZEDIER J. (1962), Vers une civilisation du loisir ?, du Seuil, Paris.
214. DUNNING N., SHEARD K. (1979), Barbarians, Gentlemen and player, Martin Robinson, Londres.
215. DUPUIS J. (1991), Les A.P.P.N. c'est quoi ?, Actes des deuxièmes assises des Activités Physiques de Pleine Nature, U.F.R. S.T.A.P.S., Université Paul Sabatier, Toulouse, pages 394 à 395.
216. DUPUY G. (1993), Géographie et économie des réseaux, L'Espace géographique, n°3, pages 193 à 209.
217. DUPUY J-P. et al. (1989), L'économie des conventions, Revue économique, vol. 40, mars n°2.
218. DUPUY N. (1998), Un système de gestion de bases de données, outil de modélisation, de représentation et d'analyse spatiale des sites de pratiques sportives de pleine nature : Le cas des montagnes méditerranéennes françaises, mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, U.J.F., Grenoble.

219. DURAND D. (1996), La systématique, Coll. Que sais-je, n°1795, Presses Universitaires de France, Paris.
220. DURAND G. (1992), Les structures anthropologiques de l'imaginaire, Dunod, Paris.
221. DURAND G. (1993), L'imaginaire symbolique, Presses Universitaires de France, (1^{ère} Ed. 1964), Paris.
222. DURAND M-F., LEVY J., RETAILLE D. (1993), Le Monde, espaces et systèmes, Presse de la fondation nationale des sciences politiques & Dalloz, deuxième édition revue et augmentée, Paris.
223. DURING B. (1983), Des jeux aux sports, Repères et documents en histoire des activités physiques, Vigot, Paris.
224. DURKHEIM E. (1990), Les règles de la méthode sociologique, Coll. Quadrige, Presses Universitaires de France, 1^{ère} Ed. 1937, Paris.

E.

225. ELIADE M. (1989), Mythes, rêves et mystères, Folio, Paris.
226. ELIAS N. (1985), La société de cour, Flammarion, Paris.
227. ELIAS N., DUNNING E. (1994), Sport et civilisation, la violence maîtrisée, Fayard, Paris.
228. ENGEL C-E. (1950), L'histoire de l'Alpinisme, l'approche de la montagne du XVIIIème à nos jours, je sers, Paris.
229. ERRAIS B., MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1990), Géopolitique du sport, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche – Comté, Besançon.
230. ESTEVE R. (1995), Quelle structure pour aménager, protéger et gérer les Gorges de l'Ardèche ? in Environnement : conflits et nouveaux territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°1, CERMOSEM-UJF, Mirabel, pages 21 à 24.

F.

231. FENNETEAU H. (1998), Cycle de vie des produits, Economica, Paris.
232. FERRAS R. (1989), Relire l'atlas des sports en France, MappedMonde, n°2, Reclus, Montpellier, page 48.
233. FERREOL G. (1991), Dictionnaire de sociologie, A. Colin, Paris.
234. FERRY L. (1992), Le nouvel ordre écologique, Grasset, Paris.
235. FONTUGNE C. (2000) (Sous la direction de), Création et gestion d'une Unité Touristique de Pleine Nature, Colloque des 25 et 26 mai 2000, SIVOM des Gorges du Chassezac, Pied de Borne.
236. FREMONT A. (1976), La région, espace vécu ?, Coll. Sup., Presses Universitaires de France, Paris.
237. FREMONT A. (1982), Histoire d'une recherche : distances et espaces, in Espaces vécus et civilisations, CNRS, Paris, pages 25 à 27.

238. FREMONT A. (1982), L'espace vécu (suite et fin ?) in Percevoir l'espace, vers une géographie de l'espace vécu, Actes Table ronde 1981, Faculté de Géographie, Genève.
239. FREMONT A. et al. (1984), Géographie sociale, Sens et non-sens de l'espace, Masson, Paris.
240. FREMONT A., CHEVALIER J., GALLAIS J. et al. (1982), Espaces vécus et civilisations, Coll. Mémoires et documents de Géographie, CNRS, Paris.
241. FRIEDBERG E. (1992), Les quatre dimensions de l'action organisée, Revue française de sociologie, n°XXXIII, pages 531 à 557.
242. FRIEDBERG E. (1993), Le pouvoir et la règle, du Seuil, Paris.

G.

243. GAIDO L. (1988), Audit d'images, D.R.G.A., n°1, I.G.A., U.J.F., Grenoble, pages 19 à 21.
244. GAIDO L. (1988), Marketing des services, Le cas du tourisme, D.R.G.A., n°1, I.G.A., U.J.F., Grenoble, pages 11 à 18.
245. GALLAIS J. (1984), Hommes du Sahel, Flammarion, Paris.
246. GAMMON S., ROBINSON T. (1997), Sport and Tourism: a conceptual framework, Vol. 4, n°3, Journal of sport tourism.
247. GAMOND J. (1995), La pratique du vélo en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.
248. GARNIER E. (1988), Buoux, centre mondial de l'escalade, UEREPS, Université Aix-Marseille.
249. GAY A. (1994), Tourisme et loisirs : expressions socioculturelles, in Tourisme et culture, Cahier Espaces n°37, Touristiques Européennes, Paris.
250. GAYTE O. et al. (1997), Conception des systèmes d'information sur l'environnement, Coll. Géomatique, Hermès, Paris.
251. GENTELLE P. (1995), Haut lieu, L'Espace géographique, n°2, pages 135 à 138.
252. GEOPOINT 82 (1982), Les territoires de la vie quotidienne, Recherche de niveaux signifiants dans l'analyse géographique, Groupe Dupont, Avignon.
253. GEORGE P. (1970), Dictionnaire de la géographie, Presses Universitaires de France, Paris.
254. GERVAIS M., JOLLIVET M., TAVERNIER Y. (1977), La fin de la France paysanne : 1914 à nos jours, Tome 4, in Histoire de la France, le Seuil, Paris.
255. GIACCOMAZZI S., GOUTEBROZE E. (1994), Tourisme et loisirs dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche (fond du canyon), mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon.
256. GIARD D. (1997), Les enjeux du tourisme sportif de nature en montagne, in Tourisme et sport, Cahiers Espace n°52, Paris, pages 48 à 57.

257. GIDDENS A. (1987), *La constitution de la société*, Presse Universitaire de France, Paris.
258. GIRAUD C. (1994), *Concepts d'une sociologie de l'action, introduction raisonnée*, Coll. Logiques sociales – théories sociologiques, l'Harmattan, Paris.
259. GODIN C. (2000), *La nature, du Temps*, Paris.
260. GOFFMAN E. (1992), *Les mises en scène de la vie quotidienne*, Ed. de Minuit, Paris.
261. GORZ A. (1977), *Ecologie et liberté*, Galilée, Paris.
262. GOULD P. (1995), *Epidémiologie et maladie*, in *Encyclopédie de la Géographie*, sous la direction de BAILLY A. et al, Economica, Paris, pages 947 à 967.
263. GRASSET E. (1999), *Les services aux populations dans le développement territorial en montagnes méditerranéennes, Application à l'Ardèche méridionale et au Diois*, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEOCERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.
264. GRIFFET J. (1990), *Une sociologie des usages du corps*, *Revue Société*, n°27.
265. GUERIN J. P. (1984), *L'aménagement de la montagne – Politiques, discours et production d'espace*, Ophrys, Gap.
266. GUERIN J. P. (1990), *Dynamiques des pratiques sportives et productions d'espaces : l'exemple du ski et de l'alpinisme*, in *Géopolitique du sport, Actes du colloque*, Besançon, pages 27 à 32.
267. GUERIN J. P. (1992), *Capital «nature » et société*, in *Nature de la santé, Santé de la nature*, Coll. Ascendances, n° hors-série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 13 à 25.
268. GUESNET J. (1992), *Territorialité et tourisme : l'exemple de Montreux*, Université de Genève, Genève.
269. GUMUCHIAN H. (1984), *Les territoires de l'hiver ou la montagne française au quotidien*, des cahiers de l'Alpe de la société des Ecrivains Dauphinois, Grenoble.
270. GUMUCHIAN H. (1989), *Géographie et montagne : d'un terrain à une problématique, Quelle spécificité montagnarde ?*, *Revue de Géographie Alpine*, n°1-2-3, pages 259 à 266.
271. GUMUCHIAN H. (1991), *Représentation et aménagement du territoire*, Anthropos, Paris.
272. GUMUCHIAN H. (sous la direction de) (1994), *Développement territorial et valeur environnementale en haute montagne, L'exemple du massif du Mont-Blanc*, Les Dossiers de la *Revue de Géographie Alpine* n°14, I.G.A., U.J.F., Grenoble.
273. GUMUCHIAN H., ROUX E. (1998), *La notion de gestion de l'espace et le développement durable en montagnes méditerranéennes. Quels outils ? L'exemple du Fonds de Gestion de l'Espace Rural*, in *Montagnes Méditerranéennes*, n°7, C.E.R.M.O.S.E.M., U.J.F., Le Pradel, pages 9 à 16.

274. GUMUCHIAN H., MAROIS C. (2000), Initiation à la recherche en Géographie, Aménagement, développement territorial, environnement, Co-Édité par Les presses universitaires de Montréal et Anthropos, Economica, Paris.
275. GUMUCHIAN H., GRASSET E., LAJARGE R., ROUX E. (2002) (à paraître), Les acteurs, ces oubliés du territoire, Economica – Anthropos, Paris.
276. GUTTMANN A. (1988), A whole new ball game : an interpretation of american sports, Chapel Hill, Presses de l'Université de Caroline du Nord.

H.

277. HAGERSTRAND T. (1975), Space, Time and Human Condition, in KARLQVIST A., Ed., Dynamic allocation of urban space, Farnborough, Saxon House.
278. HALL E. T.(1971), La dimension cachée, Le Seuil, Paris.
279. HAUMONT A. (1995), Les variations géographiques du sport, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.
280. HILLAIRET D. (1999), L'innovation sportive, entreprendre pour gagner, Coll. Economie et Innovation, Série Clichés, L'Harmattan, Paris.
281. HILLAIRET D. (2002), Les espaces ludo-sportifs autour de la thématique de l'aventure, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 145 à 193.
282. HOIBIAN O. (2000) Les alpinistes en France – 1870-1950, une histoire culturelle, Coll. Espaces et temps du sport, L'Harmattan, Paris.
283. HOIBIAN O. (2000), Les caravanes scolaires : un projet éducatif inédit in A l'école de l'aventure, Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde – 1890 à 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 45 à 54.
284. HOIBIAN O., DEFRANCE J. (2002), Deux siècles d'alpinismes européens, L'Harmattan, Paris.
285. HOIBIAN O. (2003), L'Europe des clubs, Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 10 à 16.
286. HUIZINGA J. (1951), Homo ludens, essai sur la fonction sociale du jeu, Gallimard, Paris.
287. HUSSY C. (1989), Acteurs et codes territoriaux dans une région transfrontalière : le cas du bassin franco-valdo-genevois, Genève.
288. HUSSY C. (1994), Territoire et territorialité, support de cours DEA « gestion des espaces montagnards, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.

I.

289. I.N.S.E.E. (1996), Radioscopie des vacances des français, I.N.S.E.E., Paris.
290. INSEP, MINISTERE DES SPORTS (2002), Les pratiques sportives en France, co-édité par l'INSEP et Ministère des Sports, Paris.
291. IRADES (1998), Les équipements sportifs dans le schéma directeur de l'agglomération bisontine, Rapport final, Université de Franche-Comté, Besançon.
292. IRLINGER P. (1989), La France sportive ; entre pratiques et représentation, La vie au quotidien, Universalia, Paris.
293. IRLINGER P., LOUVEAU C., METOUDI M. (1987), Les pratiques sportives des Français, Laboratoire de sociologie de I.N.S.E.P. – Ministère de la Jeunesse et des Sports, 2 tomes, Paris.
294. IRLINGER P. (1995), Evolution des rapports entre institution sportive et la recherche sociologique du sport. La genèse conflictuelle de la sociologie du sport et ses conséquences contemporaines, in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.
295. ISNARD H. (1978), L'espace géographique, Presses Universitaires de France, Paris.

J.

296. JACOB C. (1992), L'empire des cartes, approche théorique de la cartographie à travers l'histoire, Bibliothèque A. Michel, Paris.
297. JAMET M. (1983), La presse périodique en France, Armand Colin, Paris.
298. JAMET M. (1991), Le sport dans la société, Entre raison(s) et passion(s), Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.
299. JEAN B. (1993), La prise en compte de l'environnement dans le développement : la stratégie du développement durable dans les régions rurales du Québec, colloque de l'A.S.R.D.L.F., « Aménagement et Environnement », Tours.
300. JORAND D. (1995), les pratiques du vol libre : approche sociologique et démographique, Mémoire D.E.A. S.T.A.P.S., Université Paris XI – Orsay, Paris.
301. JORAND D. (2000), Histoire et sociologie du vol-libre français – structure, oppositions, enjeux, Thèse STAPS, Paris XI – Orsay.
302. JOUTARD P. (1986), L'invention du Mont-Blanc, Coll. Archives, Gallimard, Paris.
303. JOUTY S., ODIER H. (1999), Dictionnaire de la montagne, Arthaud, Paris.
304. JUSSERAND J. J. (1986), Les sports et les jeux d'exercices dans l'ancienne France, Champion – Slatkine, Paris.

K.

305. KALAORA B. (1986), *La forêt pacifiée*, L'Harmattan, Paris.
306. KALAORA B. (1993), *Le Musée vert*, L'Harmattan, Paris.
307. KALAORA B. (1995), *Les cités du littoral. Le littoral dans tous ses états*, *Revue d'Ethnologie française*, n°25, pages 76 à 88.
308. KAYSER B. (1989), *La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental*, Coll. U, Armand Colin, Paris.
309. KAYSER B. (1993) (sous la direction de), *Naissance de nouvelles campagnes*, DATAR, de l'Aube, La Tour d'Aigues.
310. KAYSER B. (1993), *Des campagnes vivantes in Naissances de nouvelles campagnes*, DATAR, de l'Aube, La Tour d'Aigues, pages 7 à 21.
311. KAYSER B. (1993), *L'avenir des campagnes vivantes*, Purpan, n°167, pages 140 à 148.
312. KNAFOU R. (1997), *Tourisme et loisirs*, Coll. Atlas de France, Vol. 7, co-Ed. Reclus – La documentation française, Montpellier – Paris.
313. KNAFOU R. et al. (1997), *Une approche géographique du tourisme*, in *L'espace géographique*, n°3, Belin-Reclus, Montpellier, pages 193 à 204.
314. KNAFOU R. (1998) (sous la direction de), *La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, Paris.
315. KOTLER P., DUBOIS B. (1995), *Marketing Management*, Ed. Publi-Union, Paris.
316. KOUCHNER F., DUFRIEN J-B. (1995), *La randonnée pédestre en France*, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.
317. KRIPPENDORF J. (1987), *Les vacances, et après ?*, coll. Logiques sociales, L'Harmattan, Paris.

L.

318. LACOUR C., PUISSANT S. (1995), *Géographie appliquée et sciences des territoires* in *Encyclopédie de la géographie* (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 1001 à 1020.
319. LACROIX G. (1982), *Les activités de pleine nature et le thème de « la glisse » ; Enjeux institutionnels, économiques et culturels : l'exemple de la planche à voile*, Thèse de troisième cycle de Sociologie Générale, Université Paris VII, Paris.
320. LACROIX G. (1990), *Le look fun et ses enjeux* in *Géopolitique du sport*, Actes du colloque de Besançon 23-24 mars 1990, Université de Franche –Comté, Besançon, pages 61 à 72.
321. LACROIX G. (1993), *Le sport-aventure, une forme d'innovation sportive in sport et management, de l'éthique à la pratique*, Diénot, Paris.

322. LACROIX G. (2002), Des structures artificielles aux salles dédiées à l'escalade in Les espaces sportifs innovants, tome 2, Nouvelles pratiques, nouveaux territoires, L'innovation dans les espaces marchands et mixtes, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 1 à 38.
323. LAFAYE C., THEVENOT L. (1993), Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature, n°XXXIV, Revue française de sociologie, pages 495 à 524.
324. LAHIRE B. (1998), L'homme pluriel. Les ressorts de l'action, Coll. Essais et recherches, Nathan, Paris.
325. LAJARGE R. (2000), Territorialités intentionnelles, des projets à la création des Parcs Naturels Régionaux (Chartreuse et Monts d'Ardèche), Thèse de géographie de l'Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, Grenoble - Mirabel.
326. LANEYRIE P. (2000), Les scouts de France entre les deux guerres, Idéologie, prescriptions et pratiques pédagogiques in A l'école de l'aventure, Pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde – 1890 à 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 175 à 184.
327. LANQUAR R. (1990), Sociologie du tourisme et des voyages, Que sais-je ?, n° 2213, Presses Universitaires de France, Paris.
328. LANQUAR R., HOLLIER R. (1993), Le marketing touristique, Coll. Que sais-je, n°1911, P.U.F., Paris.
329. LANQUAR R., RAYNOUARD Y. (1995), Le tourisme social et associatif, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.
330. LAPIERRE A. (1981), Sports de pleine nature et pratiques sociales, Analyse socioculturelle du canoë-kayak et de l'escalade, mémoire pour le diplôme de l'I.N.S.E.P., Ministère J & S, Paris.
331. LE BERRE M. (1992), Territoires in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 601 à 622.
332. LE BRETON D. (1990), Anthropologie du corps et modernité, Presses Universitaires de France, Paris.
333. LE BRETON D. (1991), Passions du risque, Métailié, Paris.
334. LE BRETON D. (2000), Eloge de la marche, Métailié, Paris.
335. LE CARO Y. (2002), Usages récréatifs de l'espace agricole, Thèse de Géographie de l'Université de Rennes 2, Laboratoire RESO, 2 Vol., Rennes.
336. LE MOIGNE J.L. (1984), La théorie du système général, Presses Universitaires de France, Paris.
337. LE MOIGNE J.-L. (1990), La modélisation des systèmes complexes, Afcet systèmes, Dunod, Paris.
338. LEFEVRE B. (2002), Par monts et par vaux, Contribution à l'analyse sociologique de l'alpinisme à travers la théorie de l'espace des sports, exemple du massif du Mont-Blanc, Thèse de doctorat STAPS, Université d'Orsay, Paris.

339. LEJEUNE D. (1988), Les alpinistes en France de 1875 à 1919, C.T.H.S., Paris.
340. LEVY J. (1993), A-t-on encore (vraiment) besoin du territoire ?, in « Les apories du territoire. Espaces, couper/coller, revue Espaces Temps, n°51-52, page 102 à 142.
341. LEVY J. (1994), Oser le désert ?, des pays sans paysan, in Les nouveaux espaces ruraux, Sciences Humaines, n°4 hors série, pages 6 à 9.
342. LEVY J. (1997), Espèces de territoires in Les acteurs du développement territorial, Montagnes Méditerranéennes, n°5, TEO-CERMOSEM, Le Pradel, pages 47 à 49.
343. LEVY J., LUSSAULT M. (2000), Géographies en mouvements in Logiques de l'espace, esprits des lieux – Géographies à Cerisy, Coll. Mappemonde, Belin, Paris, pages 3 à 6.
344. LEVY J., LUSSAULT M. (2003), Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés, Belin, Paris.
345. LEWIN K. (1950), Psychologie dynamique, les relations humaines, Presses Universitaires de France, Paris.
346. LORET A. (1993), Sport et management, Dunod, Paris.
347. LORET A. (1995), Génération glisse, dans l'eau, l'air, la neige..., la révolution du sport des « années fun », série mutation, Autrement, Paris.
348. LOUARGANT S., GHIOTTI S. (2000), Les démarches comparatives sur les montagnes : quelles connaissances ? in La montagne et le savoir, Revue Montagnes Méditerranéennes, n°12, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel-Mirabel, page 17 à 25.
349. LOUDER D. (1990), Etude géographique du sport en Amérique du Nord : survol et critique, in Géopolitique du sport, Actes du colloque, Université de Franche-Comté, Besançon, pages 179 à 187.
350. LOZATO-GIOTART (1989), Méditerranée et tourisme, Coll. Géographie, Masson, Paris.
351. LOZATO-GIOTART J.P. (1993), Géographie du Tourisme, 4^{ème} Ed., Coll. Géographie, Masson, Paris.
352. LUGAN J-C. (1990), La systémique sociale, Que sais-je ?, n°2738, Presses Universitaires de France, Paris.
353. LUSSAULT M. (1996), L'espace en actions ; de la dimension spatiale des politiques urbaines, Diplôme d'Habilitation à Diriger des Recherches, Université François Rabelais, Tours.
354. LUSSAULT M. (1997), Des récits et des lieux : le registre identitaire dans l'action urbaine, Annales de Géographie, n°597, Paris, pages 522 à 530.
355. LYARD J-P. (1997), Exporter notre savoir-faire en matière de randonnée et de tourisme rural, Revue Espaces n°143, Touristiques Européennes, Paris.

M.

356. MAFFESOLI M. (1988), *Le temps des tribus, le déclin de l'individualisme dans les sociétés de masse*, Librairie des Méridiens, Klincksieck et Cie, Paris.
357. MAFFESOLI M. (1996), *Eloge à la raison sensible*, Grasset, Paris.
358. MAGNANE G. (1964), *Sociologie du sport. Situation du loisir sportif dans la culture contemporaine*, Coll. Idées, Gallimard, Paris.
359. MAJASTRE J-O. (1999), *We are the people in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne* Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 51 et 52.
360. MANZAGOL C. (1995), *La localisation des activités spécifiques in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.)*, Economica, Paris, pages 471 à 496.
361. MARETTE C., TEYSSANDIER J-P., PERRET J. (2001), *Piloter le tourisme durable dans les territoires et les entreprises*, Les Cahiers de l'AFIT, Paris.
362. MARIE M. (1982), *Un territoire sans nom, pour une approche des sociétés locales*, Coll. Sociologie au quotidien, Librairie des Méridiens, Paris.
363. MARIE M. (1989), *Les terres et les mots, une traversée des sciences sociales*, Librairie des Méridiens, Paris.
364. MARX K. (1967), *Fondements de la critique de l'économie politique, Premier Vol., 1^{ère} Ed. 1857*, Anthropos, Paris.
365. MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1987), *Atlas des sports en France*, Reclus, Fayard, Paris.
366. MATHIEU D., PRAICHEUX J. (1992), *L'analyse spatiale : contribution à l'étude du phénomène sportif, Corps, espaces et pratiques sportives, Sociologie des pratiques d'exercice corporel*, Université des Sciences Humaines de Strasbourg, pages 66 à 83.
367. MAURICE A. (1987), *Le surfeur et le militant. Valeurs et sensibilités politiques des jeunes, en France et en Allemagne, des années 60 aux années 90*, Autrement, Paris.
368. MAUSS M. (1989), *Sociologie et anthropologie*, Quadrige, Presses Universitaires de France, Paris.
369. MEIER K. (1982), *On the inadequacy of sociological definitions of sport*, International Review of sport sociology, n°16.
370. MENDEZ R. et al. (1988), *Geografia humana*, Catedra, Madrid.
371. MENDIBIL D. (2001), *Quelle place pour les Alpes dans l'iconographie géographique de la France ?*, in *Les géographes inventent les Alpes*, Revue de Géographie Alpine, Tome 89, n°4, Institut de Géographie Alpine, Grenoble, pages 185 à 198.
372. MENDRAS H. (1993), *Ordres et désordres dans la société française*, Sciences Humaines, n°31, pages 10 à 13.

373. MERLIN P., CHOAY F. (1988), Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, Presse Universitaire de France, Paris.
374. MERMET G. (1985), Francoscopie, Larousse, Paris.
375. MERMET G. (1997), Francoscopie, Larousse, Paris.
376. MERMET L. (1992), Stratégies pour la gestion de l'environnement. La nature comme jeu de société ?, Coll. Environnement, L'Harmattan, Paris.
377. MERMET L., MOQUAY P. (2002), Accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers, Outils d'analyse et méthodes de gestion, HERMES, Sciences publications, Paris.
378. MESPLIER A. (1997), Le tourisme en France, Etude régionale, Coll. Histoire et Géographie Economique, Bréal, Paris.
379. MESTRE M. (1996), Histoire de l'Alpinisme, Les Alpes, Edisud, Aix-en-Provence.
380. MICHAUD J-L. (1983), Le tourisme face à l'environnement, Presses Universitaires de France, Paris.
381. MICHELET C. (1996), Histoires des paysans de France, Robert Laffont, Paris.
382. MICHON B., OHL F. (1989), Aspects socio-économiques du prix de la pratique sportive in Economie politique du sport, Dalloz, Paris.
383. MICOUD A. (1991), Des hauts lieux, La construction sociale de l'exemplarité, du CNRS, Paris.
384. MIEGE C. (1993), Les institutions sportives, Que sais-je ?, Presses Universitaires de France, Paris.
385. MILES S. (2000), Youth lifestyles in a changing world, Open University Press, Buckingham.
386. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT (1995), L'environnement méditerranéen, contribution française, Ministère de l'Environnement, Paris.
387. MIOSSEC J-M. (1976), Eléments pour une théorie de l'espace touristique, C.H.E.T., Aix en Provence.
388. MIT (2002), Tourismes, Lieux communs, Equipe Mobilités, Itinéraires, Territoires, Coll. Mappemonde, Belin, Paris.
389. MIZRAHI R. (1979), La vision de la nature chez les alpinistes et les randonneurs, Genèse des représentations urbaines de l'espace alpin, Rapport du C.O.R.D.E.S., Paris.
390. MOLES A., ROHMER E. (1978), Psychologie de l'espace, Coll. Synthèses contemporaines, Casterman, 1^{ère} Ed. 1972, Paris.
391. MOLES A. (1995), Vers une psycho-géographie, in Encyclopédie de la géographie (sous la direction de BAILLY A., FERRAS R., PUMAIN D.), Economica, Paris, pages 159 à 187.
392. MOLES A., ROHMER E. (1998), Psychosociologie de l'espace, Coll. Villes et Entreprises, l'Harmattan, Paris.

393. MORY-LASSUS L. (1995), La clientèle du tourisme équestre en France, Coll. Loisirs et produits, A.F.I.T., Paris.

N.

394. NOIN D. (2000), Le nouvel espace français, Coll. Cursus, série Géographie, Armand Colin, Paris.
395. NORA P. (1997), Les lieux de mémoire, La République, Tome 1, Gallimard, Paris.

O.

396. O.M.T. (1993), Sustainable tourism development : Guide for local planners, Organisation Mondiale du Tourisme, Madrid.
397. OLLAGNON H. (1984), Acteurs et patrimoine dans la gestion de la qualité des milieux naturels in Aménagement et nature, n°74, Paris, pages 1 à 4.
398. OZOUF J. (1964), Encyclopédie Géographique, Stock, Milan.

P.

399. PAGES J. P. (1997), Démocratie, scène médiatique et mesure des opinions, Atome et société, Actes de colloque, Centre Antoine-Béclère, pages 113 à 124.
400. PLAGNOL G. (1997), Tourisme sportif et secteur marchand, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, , Touristiques Européennes, Paris, pages 25 à 31.
401. PARE J. L. (1985), Loisir et style de vie : modèles pour des approches explicites et diversifiées en recherche, Loisir et société, n°8-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 405 à 423.
402. PARE J. L. (1993), Loisir, style de vie et modes de vie : état de la connaissance et de la recherche en 1993, Loisir et société, n°16-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 462 à 471.
403. PARLEBAS P. (1986), Eléments de sociologie du sport, Presses Universitaires de France, Paris.
404. PARLEBAS P. (1995), La mise en ordre sportive in Sport, relations sociales et action collective, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993 à Bordeaux, Edition de la maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence, pages 39 à 46.
405. PASCAL H. (1970), Contribution à l'étude hydrogéologique de la bordure karstique sous-cévenole, thèse de troisième cycle, C.E.R.H., Montpellier.
406. PASSEGUE S. (1996), L'accessibilité aux équipements en milieu rural, Analyse spatiale à travers un S.I.G. « raster », Application aux pays et arrière-pays du Rhône moyen, Thèse de doctorat, Discipline Géographie, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.
407. PEARCE D. (1993), Géographie du tourisme, Mathan, Paris.

408. PERON F. (1998), Sortir d'une vision nostalgique in KNAFOU R. (sous la direction de), La planète « nomade », Les mobilités géographiques d'aujourd'hui, Belin, Paris, pages 198 à 210.
409. PERRET J. (1994), Le développement touristique local, Les stations de sports d'hiver, 2^{ème} Ed., Université Pierre Mendès France, Grenoble.
410. PERRET J. (1997), Guide des livres sur la montagne et l'alpinisme, Ed. de Belledonne, 2 Tomes, Grenoble.
411. PIAGET J. (1937), La construction du réel chez l'enfant, Delechaux et Niestlé, Genève.
412. PIAGET J. (1993), La représentation du monde chez l'enfant, (première 1926 chez Alcan, Paris) Presses Universitaires de France, Paris.
413. PIAGET J., INHELDER B. (1991), L'image mentale chez l'enfant, Presse Universitaire de France, Paris.
414. PIGEASSOU C. (1997), Sport et tourisme : émergence du sport dans l'offre touristique, Entre passion et raison, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris, pages 15 à 24.
415. PIGEASSOU C., FILLOZ V. (2000), Du tourisme sportif au sport touristique in Loisirs sportifs, nouvelles pratiques, nouveau enjeux, Cahiers Espaces, n°66, Touristiques Européennes, Paris, pages 92 à 94.
416. PIVETEAU J-L. (1995), Le territoire est-il un lieu de mémoire ?, L'espace géographique, n°2, page 113 à 123.
417. POCIELLO C. (1981), Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris.
418. POCIELLO C. (1992), Loisirs sportifs, nature et santé in Nature de la santé, Santé de la nature, Coll. Ascendances, n° hors série, R.G.A., I.G.A., Grenoble, pages 91 à 104.
419. POCIELLO C. (1995), Les cultures sportives, Coll. Pratiques corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.
420. POCIELLO C. (1998), Le projet de site d'aventures sportives in Les annales de la recherche urbaine, n°79, pages 69 à 77.
421. POCIELLO C. (1999), Sports et sciences sociales, histoire, sociologie et prospective, Coll. Repères en éducation physique et en sport, Vigot, Paris.
422. POCIELLO C., DENIS D. (2000), A l'école de l'aventure, pratiques sportives de plein air et idéologie de la conquête du monde, 1890 et 1940, Presses Universitaires du Sport, Voiron.
423. PRAICHEUX J. (1993), Contribution à l'analyse des espaces du sport, Habilitation à Diriger des Recherches, Université de Franche-Comté, Besançon.
424. PUJOS C. (1992), Le Vélo Tout Terrain, S.E.A.T.M., Challes-les-Eaux.
425. PUMAIN D., SAINT-JULIEN T. (1997), L'analyse spatiale, 1. Localisations dans l'espace, Coll. Cours géographiques, Armand Colin, Paris.

426. PUTHOD D. (1994), Les alliances et la politique de vigilance, in Les organisations au risque de l'information, Sciences de la société, n°33, Presses Universitaires de Mirail, Toulouse, pages 105 à 116.

Q.

R.

427. RAFFESTIN C. (1977), Paysage et territorialité, Cahiers de la géographie du Québec, vol. 21, n°53-54, Montréal, pages 123 à 134.
428. RAFFESTIN C. (1986), Eco-genèse territoriale et territorialité, in Espaces, jeux et enjeux, sous la direction de AURIAC F. et BRUNET R., Fayard, Paris, pages 173 à 185.
429. RASPAUD M. (1991), Sport et société en France depuis 1945, 2^{ème} Ed., Service documentaire UFR APS, n°17, Université Joseph Fourier, Grenoble.
430. RASPAUD M. (2003), L'aventure himalayenne les enjeux des expéditions sur les plus hautes montagnes du monde de 1880 à 2000, Presses Universitaires de Grenoble, Grenoble.
431. RAUCH A. (2000), Vacances en France de 1830 à nos jours, nouvelle édition augmentée, Pluriel, Hachette Littérature, Paris.
432. RAVENEL L. (1997), Le football de haut niveau : espaces et territoires, Thèse de doctorat, Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse, Avignon.
433. RAVENEL L. (1998), La géographie du football en France, Coll. Pratiques Corporelles, Presses Universitaires de France, Paris.
434. RAVENEL L. (2002), Les sports de nature au sein des pratiques sportives, Actes du colloque Observation des pratiques sportives de nature et de montagne, sportsnature.org, Nov 2001, Valence.
435. REBOUD L. (rapporteur) (1992), Mobilisation des acteurs économiques et promotion d'activités nouvelles par l'environnement, Groupe de travail Tourisme vert, patrimoine et environnement, Commission Environnement, qualité de vie, croissance, Préparation du XI^{ème} Plan, Paris.
436. REMY J. (2000), L'implication paradoxale dans l'expérience touristique in Le tourisme local, une culture de l'exotisme, Coll. Tourisimes et sociétés, l'Harmattan, Paris, pages 29 à 50.
437. REMY J., VOYE L. (1981), Ville, ordre et violence, Presses Universitaires de France, Paris.
438. RENOUX Y. (1989), Quelle contribution des usagers au financement des sites grimposables, Actes du Colloque Escalade, ENSA, Chamonix, pages 89 à 93.
439. RETAILLE D. (1998), Le monde du géographe, Coll. Références inédites, Presses de Sciences Politiques, Paris.
440. REYNAUD A. (1979), Les différentes utilisations de l'histoire par la géographie, Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin de la section de géographie, Tome LXXXIV, Bibliothèque Nationale, Paris.

441. RIBOT C. (2000), L'aménagement durable des gorges du Chassezac, pour une gestion responsable d'un site naturel exceptionnel, Cahiers du Conseil Supérieur des Sports de Montagne n° 14, Chamonix, pages 56 à 60.
442. RICHARD H. (1996), Du site au spot, modes et modèles de territorialisation des loisirs sportifs de nature, le cas du surf des neiges, mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, Grenoble.
443. RIGOLET M-F. (1995), Aventure de plein air, nature à ciel ouvert, culture des loisirs verts... Un triptyque utopique ? La pratique du canyoning et son intégration à la vie locale : le cas du Parc National des Cévennes, Mémoire de maîtrise de Géographie, I.G.A., U.J.F., Grenoble.
444. RIST G. (1996), Le développement, Histoire d'une croyance occidentale, Coll. Références inédites, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, Paris.
445. ROBINET N. (2002), Le développement et la gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature : mise en place d'une méthode d'analyse et application à cinq sites d'escalade du sud-est de la France, Mémoire de maîtrise de géographie, Institut de Géographie Alpine, TEO-CERMOSEM, Grenoble.
446. ROCHEFORT R. (1961), Le travail en Sicile, étude de géographie sociale, Presses Universitaires de France, Paris.
447. ROCHEFORT R. (1996), Une société de consommation recomposée, Prospective et tourisme, Cahiers Espaces n°49, Paris, pages 8 à 11.
448. ROJEK C. (1985), Decentring leisure : rethinking leisure theory, Sage, London.
449. ROJEK C. (1997), Leisure and culture, Basingstoke, Macmillan, Hants.
450. ROLLAND MAY C. (1984), Les espaces géographiques flous, Thèse d'Etat, Université de Metz, Metz.
451. ROONEY J. (1969), Up from the mines and out of the prairies : some geographical implications of football in the United States, Geographical Review, vol. 59, pages 471 à 492.
452. ROONEY J. (1974), A geography of American sport : from cabin creek to Anaheim, Reading Mass, Addison-Wesley Publishers.
453. ROSAY A. (2000), Les parcours acrobatiques en forêt de montagne, DESS Economie du Sport et des Loisirs, SEATM, Challes-les-Eaux.
454. ROUX E. (1999), De la gestion de l'espace à la gestion des territoires en montagnes méditerranéennes : des logiques d'acteurs différenciées, Thèse de géographie, Université Joseph Fourier, TEO-CERMOSEM, 2 volumes, Grenoble - Mirabel.
455. RUIZ G. (1997), Les évolutions des pratiques sportives depuis 10 ans. Les grandes tendances actuelles, in Tourisme et sport, Cahier Espaces n°52, Touristiques Européennes, Paris.

S.

456. SACK R. D. (1980), Conceptions of space in social thought, a geographical perspective, University of Minnesota Press, Minneapolis.
457. SAINSAULIEU R. (1985), L'identité dans le travail, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques (1^{ère} Ed. 1977), Paris.
458. SAINT MARC P. (1971), Socialisation de la nature, Stock, Paris.
459. SANDERS L. (1989), L'analyse de données appliquée à la géographie, G.I.P. Reclus, Montpellier.
460. SECRET J. (1943), L'alpinisme, Delmas, 1^{ère} réédition de l'ouvrage de 1937, Bordeaux.
461. SEMIN G. R. (1992), Prototypes et représentations sociales, in JODELET et al. (1994), Les représentations sociales, Presses Universitaires de France, Paris, pages 239 à 251.
462. SERRATE C. (1993), Le tourisme doux : définition, ambitions et perspectives. Une contribution concrète de Mountain Wilderness, in Nouvelles pratiques sportives et collectivités locales, Dossier n°10 de la Revue de Géographie Alpine, I.G.A., Grenoble.
463. SFEZ L. (1995), La santé parfaite, Seuil, Paris.
464. SHAW E. (1963), Geography and baseball, journal of geography.
465. SHAW T. (1979), Towards a political economy of international sport ; interstate, trans-national and neo-Marxist approaches, Arena Newsletter, n°3.
466. SILEM A. et al. (1989), Lexique d'économie, Dalloz, Paris.
467. SIMMEL G. (1981). Sociologie et épistémologie, Presses Universitaires de France, Paris.
468. SIMMONET D. (1979), L'écologisme, Presses Universitaires de France, Paris.
469. SIMONNEAUX J. (1999), Acteurs, enjeux et régulations dans la dynamique du tourisme en espace rural, Thèse de doctorat, Université Toulouse le Mirail, Toulouse.
470. SOULE B., CORNELOUP J. (2001), La gestion des risques en stations de sports d'hiver : le cas de la station village du Mont-Dore, Revue Européenne de Management du Sport, n°5, pages 69 à 118.
471. STASZAK J-F. (2002), Nouvelles approches du lieu, in Géographies anglo-saxonnes, tendances contemporaines, Mappemonde, Belin, Paris, pages 249 à 255.
472. STAT-Info (2001), La France sportive, Premiers résultats de l'enquête « pratiques sportives 2000 », Bulletin de statistiques et d'étude, n°01-01, Mars, Mission statistique M J&S, Paris.
473. STAT-Info (2002), Une nomenclature pour les activités physiques et sportives, Bulletin de statistiques et d'étude, n°02-02, Mars, Mission statistique M J&S, Paris.

474. STEPHAN B. (2000), La presse spécialisée montagne, Discours et environnement, Mémoire de recherche en sciences de l'information et de la communication, U.F.R. Sciences Humaines et Arts, Université de Metz.
475. SUE R. (1980), Le loisir, Que sais-je ? , n°1871, Presses Universitaires de France, Paris.
476. SUE R. (1986), Modes de vie et changement social: contribution à une approche conceptuelle et méthodologique, Loisir et société, n°9-2, Presses Universitaires du Québec, Pages 239 à 256.
477. SUE R. (1994), Temps et ordre social, Presses Universitaires de France, Paris.

T.

478. TERRET T. (1997), Histoire des sports, L'Harmattan, Paris.
479. TETET C. (1985), Les sports de montagne. L'alpinisme I (1757-1975), Matériaux pour l'histoire du vocabulaire français, Datations et documents lexicographiques, Deuxième série, n°27, CNRS, Klincksieck, Paris.
480. THEVENOT L. (1986), Les investissements de forme in Conventions économiques, Presses Universitaires de France, Paris.
481. THOMAS K.W. (1976), Conflict and Management, in DUNETTE M.D., Handbook of industrial and organizational psychology, Rand Mc Nally, Chicago, pages 889 à 935.
482. THOMAS R. (1975), La réussite sportive, Presses Universitaires de France, Paris.
483. THOMAS R. (1993), Le sport et les médias, Coll. Sport + Enseignement, Vigot, Paris.
484. THOMAS R. (1995), Evolution du sport et opinion publique in Sports, relations sociales et actions collectives, Actes du colloque des 14 et 15 octobre 1993, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, Talence, pages 101 à 114.
485. THOMAS R. (1998), Sociologie du sport, Que sais-je ?, 3^{ème} corrigée, Presses Universitaires de France, Paris.
486. TIZON P. (1996), Qu'est-ce que le territoire ? in Les territoires du quotidien, Coll. Géographie sociale, l'Harmattan, Paris, page 17 à 34.
487. TOCQUER G, ZINS M. (1987), Marketing touristique, Gaëtan Morin, Boucherville, Québec.
488. TORKILDSEN G. (1988), Leisure and Recreation Management, Second Edition, E. & F.N. Spon, London.
489. TRAVERS A. (2003), La montagne pervertie in Des sports et des jeux, Revue L'Alpe, n°19, Glénat presse, pages 72 à 80.
490. TUAN Y-F. (1991), Language and the making of place, Annals of the Association of American Geographers, n°81, pages 684 à 696.
491. TUCNY N. (1995), Notion de Montagne Méditerranéenne, Mémoire de maîtrise de géographie, I.G.A., U.J.F., Grenoble.

U.

492. URBAIN J-D. (2002), Paradis verts, Désirs de campagnes et passions résidentielles, Payot, Paris.

V.

493. VACHEE C. (2000), Représentation de la nature et comportements d'offre en escalade, Etude à partir de trois catégories d'acteurs : présidents de club, moniteurs brevetés d'Etat et équipiers de falaise, Thèse de doctorat STAPS, Université Joseph Fourier, Grenoble.
494. VACHEE C. (2001), Représentation de la nature et offre sportive : le cas des moniteurs d'escalade, in Les métiers du sport et du tourisme dans les espaces ruraux et montagnards, Montagnes Méditerranéennes, n°13, TEO-CERMOSEM, U.J.F., Le Pradel, Mirabel, pages 99 à 104.
495. VALADE B. (1996), Introduction aux sciences sociales, Presses Universitaires de France, Paris.
496. VALETTE-FLORENCE P. (1994), les styles de vie, Bilan critique et perspectives, Nathan, Paris.
497. VALLOT G. (1999), Topo-guides in Espaces – Modes d'emploi, communiquer l'espace dans les sports de montagne Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 13 à 16.
498. VALLOT G. (2000), Le chemin qui n'existe pas in Cartographier la montagne, revue L'Alpe, n°7, Glénat, Grenoble, pages 14 à 22.
499. VEAL A. J. (2002), Leisure, Culture and Lifestyle, Loisir et société, Vol. 24, n°2, Presses Universitaires du Québec, pages 359 à 376.
500. VEBLÉN T (1970), Théorie de la classe de Loisir, Gallimard, Paris.
501. VERDEIL V. (1998), L'équité territoriale, L'Espace géographique, n°3, pages 204 à 216.
502. VERRET M. (1979), L'espace ouvrier, Coll. Université, A. Colin, Paris.
503. VEYNE P. (1979), L'alpinisme, une invention de la bourgeoisie, Revue d'Histoire, n°11, Le seuil/la recherche, Paris.
504. VIARD J. (1990), Le tiers espace, essai sur la nature, Méridiens Klincksieck, Paris.
505. VIARD J. (1998), Réinventer les vacances, La nouvelle galaxie du tourisme, rapport du groupe d'experts « prospective de la demande touristique à l'horizon 2010, La Documentation française, Paris.
506. VIARD J. (2000), Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux, Coll. Intervention, de l'aube, Paris.
507. VIARD J. (2000), Réinventer les vacances, La documentation française, Paris.
508. VIARD J. (2002), La France des temps libres et des vacances, DATAR, de l'Aube, Paris.
509. VIDAL DE LA BLACHE P. (1913), Des caractères distinctifs de la géographie, Annales de la Géographie, n°22, Paris.

510. VIGARELLO G. (1981), D'une nature... l'autre, Les paradoxes du nouveau retour, in Sports et société, Approche socioculturelle des pratiques, Coll. Sport+Enseignement, Vigot, Paris, pages 239 à 247.
511. VIGARELLO G. (1988), Les techniques d'hier et d'aujourd'hui, Laffont, Paris.
512. VIGNAL B. (1997), Le canoë-kayak dans les Gorges de l'Ardèche : des problèmes aux solutions in Cahier Espace n° 52, Paris, touristiques européennes, pages 111 à 119.
513. VIGNEAU F. (1998), Les espaces du sport, Coll. Que sais-je, Presses Universitaires de France, Paris.
514. VILAR P. (1974), Or et monnaie dans l'histoire, Flammarion, Paris.
515. VILLENEUVE P. (1992), Le Canada, une géographie inachevée in Géographie Universelle, Co-Ed. Reclus – Hachette, Paris, pages 232 à 266.
516. VIOLIER P. (1998) (sous la direction de), L'espace local et les acteurs du tourisme, Presses Universitaires de Rennes, Rennes.
517. VITTE P. (1995), Le tourisme rural, Association des géographes français, Paris.
518. VITTE P. (2001), Tourisme d'espace et enjeux professionnels in Montagnes Méditerranéennes, n°13, CERMOSEM, Mirabel, pages 15 à 19.
519. VIVIER C. (1999), La sociabilité canotière, la Société Nautique de Besançon, l'Harmattan, Paris.
520. VOLLE M. (1997), Analyse de données, Economica, Paris.
521. VON BERTALANFFY L. (1973), Théorie générale des systèmes, Dunod, Paris.

W.

522. WAGNER P. L. (1980), Sport : culture and geography, Lund Studies in geography, Série B, n°48, pages 85 à 108.
523. WEBER M. (1964), L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme, Coll. Agora, Plon, Paris.
524. WEINBERG A. (1995), A quoi jouent les acteurs ? Les théories de l'action dans les sciences humaines, Sciences Humaines, hors série n°5, Paris, pages 6 à 11.

X.

Y.

525. YONNET P. (1998), Systèmes des sports, Bibliothèques des sciences Humaines, Gallimard, Paris.

Z.

Publications personnelles
travaux individuels ou collectifs
(articles, ouvrages collectifs, rapports d'études et de
recherches, mémoires)

526. MAO P. (1993), La Palud-sur-Verdon, Un exemple d'impact touristique en milieu rural, Rapport module « Tourisme en Espace Rural », Université Jean Moulin, Lyon.
527. MAO P. (1994), La difficile gestion du « foncier récréatif », L'exemple des falaises d'escalade. Université Jean Moulin, Lyon.
528. MAO P., MARY P. (1994), Fréquentation touristique et sports de nature dans la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche, Le développement touristique et la protection de la nature, mémoire de maîtrise, Université Jean Moulin, Lyon.
529. MAO P. (1997), Observatoire cantonal de gestion de l'espace, rapport final, Méthodologie et rendus cartographiques du S.I.G. foncier, C.E.R.M.O.S.E.M., Le Pradel, 216 pages.
530. MAO P. (1998), Approche préliminaire d'une modélisation des sites de pratiques sportives de nature en montagnes méditerranéennes, Mémoire de DEA, Institut de Géographie Alpine, Université Joseph Fourier, Grenoble, 320 pages.
531. MAO P., VALLOT G. (1998), Enquête de fréquentation touristique du Mont Gerbier de Jonc durant la saison estivale 1998, Conseil Général de l'Ardèche, TEO-CERMOSEM, Le Pradel, 99 pages.
532. MAO P. (1999), L'avant-projet de loi sur le sport : vers une reconnaissance institutionnelle des pratiques sportives de pleine nature, Montagnes Méditerranéennes, n°9, CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 55 à 61.
533. BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P. (2000), Models of development of tourist areas in nature settings, in Sports Generated Tourism : Exploring the Nexus, Industry Science Resources, Canberra, Australia, pages 47 à 56.
534. BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P. (2000), Adventure Sports and Tourism in the French Mountains: Dynamics of Change and Challenges for Sustainable Development, in Sports Generated Tourism : Exploring the Nexus, Industry Science Resources, Canberra, Australia, pages 38 à 46.
535. MAO P., VALLOT G., DUHAUT D. (1999), Emergence de l'information topographique à destination des grimpeurs sur Internet : fantasmes et réalités. Un essai d'état des lieux, Dossier de la Revue de Géographie Alpine, n°20, Grenoble, pages 109 à 113.

536. MAO P., REY MBAUD O. (2000), Atlas cartographique des hébergements touristiques dans le département de l'Ardèche en 1999-2000, Définition et cartographie du taux de « fonction touristique », Conseil Général de l'Ardèche, TEO - CERMOSEM, Le Pradel, Mirabel, 60 pages.
537. MAO P. (2000) (coordinateur du dossier), Tourisme sportif et territoires, Développement et gestion des espaces de pratiques sportives de pleine nature, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel.
538. MAO P., DUPUY N. (2000), Vers un diagnostic des territoires de pratiques sportives de pleine nature : définition, contexte législatif, enjeux et perspectives in Pratiques sportives de nature et territoires, Montagnes Méditerranéennes, n°11, TEO-CERMOSEM-UJF, Le Pradel – Mirabel, pages 17 à 26.
539. BACHIMON P., BONIN M., BOURDEAU P., CHEYLAN J.P., MAO P., VITTE P. (2000), Vers un Développement touristique durable dans le Massif Central, DATAR Massif Central, Clermont-Ferrand, 2 tomes.
540. BOURDEAU P., MAO P. (2001), Quelques réflexions transversales aux métiers du sport et du loisir, Montagnes Méditerranéennes, n°13, CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel, pages 129 à 130.
541. MAO P., REY MBAUT O. (2001) (coordinateurs du dossier), Les métiers du sport et du tourisme dans les espaces ruraux et montagnards, Emploi – Formation - Professionnalisation, Revue Montagnes Méditerranéennes, TEO-CERMOSEM, UJF, Le Pradel – Mirabel.
542. BOURDEAU P., MAO P. (2002), Les nouveaux espaces des pratiques sportives de montagne et de nature in Les équipements sportifs innovants, Presses Universitaires du Sport, Voiron, pages 83 à 122.
543. LEONARD M., MAO P. (2002), La géomorphologie comme facteur de localisation et d'attractivité des sites de pratiques sportives de pleine nature en France in revue « Travaux et Recherches » de l'Institut de Géographie de l'Université de Lausanne, Suisse.
544. BOURDEAU P., MAO P. (2002), Nouveaux sports de nature, nouveaux espaces, nouvelles questions, Le bulletin du Syndicat National des Guides de Montagne, n°50, pages 30 à 32.
545. MAO P. (2002) (sous la direction de), Diagnostic départemental des sports de nature en Ardèche, Travail préparatoire à la mise en œuvre de la commission départementale des sites, itinéraires et espaces de pratiques sportives de nature, TEO-CERMOSEM, Université Joseph Fourier, Le Pradel, Mirabel.
546. MAO P. (2002) (sous la direction de), L'observation des pratiques sportives de nature en Région Rhône-Alpes : les pratiques sportives estivales de montagne, Région Rhône-Alpes, Coordination des C.R.O.S. Rhône-Alpes, TEO-CERMOSEM, Le Pradel – Mirabel.
547. MAO P. (2002) (sous la direction de), Les jeunes et l'escalade en Région Rhône-Alpes, Audit sur les pratiques des jeunes dans leurs déclinaisons sportives, ludiques et touristiques, Région Rhône-Alpes, FFME, CAF, TEO-CERMOSEM, Le Pradel - Mirabel.

548. BOURDEAU P., CORNELOUP J., MAO P. (2002), Adventure sports and tourism in the french mountains, *Current Issues in Tourism*, Vol. 5 n°1/2002, Clevedon, pages 22 à 32.
549. BOURDEAU P., MAO P. (2002), Quelques pistes d'évaluation de l'impact socio-économique des sports de nature, in *Pratiques et impact des pratiques sportives de nature dans les espaces protégés*, Cahiers de l'ATEN, Laboratoire EROS, Université Joseph Fourier, Montpellier, pages 53 à 58.
550. CORNELOUP J., BOURDEAU P., MAO P., BOUTROY E. (2002), Sports de montagne et territoires : de l'interaction entre cultures sportives et espaces de pratiques, Colloque « Permanence et changements dans les sociétés alpines : état des lieux et perspectives de recherche », Université Européenne d'été, Université de la Méditerranée, Gap.
551. CORNELOUP J., MAO P. (2002), Style de pratique, formes de développement et éducation sportive à l'environnement, Colloque international « Environnements, cultures et développements », IFREE – ORE, Niort, 11 pages.
552. CORNELOUP J., MAO P., BOUHAOUALA M. (2002), Formes de développement des sites sportifs de nature : l'exemple du Verdon, in *Le sport comme vecteur de développement économique et social*, Actes du 1^{er} colloque international de management du sport, Rabat, Maroc.
553. BOURDEAU P., MAO P. (2002), « Nouvelles » pratiques sportives de nature, nouveaux espaces... nouveaux territoires ? Une problématique géo-culturelle de l'accès aux espaces naturels in *Accès du public aux espaces naturels, agricoles et forestiers*, HERMES, Sciences publications, Paris, pages 345 à 364.
554. CORNELOUP J., MAO P. (2002), Les formes de développement des sites sportifs de nature : l'exemple des Gorges du Verdon, Acte du 2^{ème} colloque de recherche en tourisme de l'association française des IUP Tourisme, Hôtellerie et loisirs, Université de Savoie, Chambéry.
555. DUPUY N., MAO P. (2002), Les pratiques sportives de nature en Midi-Pyrénées, Atlas des sites de pratique, DR de la Jeunesse et des Sports, Conseil Régional Midi-Pyrénées, Equipe sport, UJF-TEO-CERMOSEM, Le Pradel, 87 pages.
556. CORNELOUP J., MAO P., VACHEE C., BOUHAOUALA M. (2003), Formes de développement des sites sportifs de nature, *International Journal of Fieldwork Studies*, Volume 1, N°1.
557. MAO P., CORNELOUP J., BOURDEAU P., (2003), Analyse des processus de territorialisation des hauts lieux de pratiques touristiques et sportives de nature : l'exemple des Gorges du Verdon, *Revue Téoros*, Presses Universitaires du Québec, Sainte-Foy.
558. CORNELOUP J., MAO P. (2003), Gestion du capital culturel dans le développement des territoires sportifs de nature, acte du colloque « Environnement, individu et société : motivations, savoirs et décisions au cœur de la gouvernance environnementale », 71^{ème} congrès de l'ACFAS, Université de Rimouski, Québec, Canada.

559. CORNELOUP J., MAO P. (2003), Eléments de réflexion sur la mise en œuvre d'un développement touristique durable des territoires sportifs de nature, acte du colloque international « Le tourisme durable », Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Marrakech, Maroc.
560. MAO P., CORNELOUP J., (soumis, en cours d'évaluation), Concurrence autour des formes de développement des Gorges de l'Ardèche, Revue Loisir et société, Presses Universitaires du Québec, Sainte-Foy.
561. MAO P., DUPUY N. (à paraître), Eléments de réflexion préalable à l'observation géographique des espaces sportifs de nature : nouveaux contextes et enjeux, proposition d'outils, méthodes et approche prospective in L'observation des sports de nature, Presses Universitaires du Sport, Voiron.

Bibliographie complémentaire
Principaux ouvrages et articles cités relatifs
aux activités sportives de nature
(presse spécialisée, récits, biographies, topo-guides, etc.)

562. ABRY C., BESSAT H., CARPITELLI E. (1998), Les racines de l'Alpe, Revue L'Alpe, n° 1, Grenoble.
563. ALLAIN P. (2000), Alpinisme et compétition, Guérin (1^{ère} Ed. Arthaud, Grenoble, 1949), Chamonix.
564. AMY B., GORGEON B. (1983), Calcaires de Provence, Glénat, Grenoble.
565. ASSELIN J-M (1984), Seize ans de Verdon, Alpinisme et randonnée, n°67, Paris.
566. ASSELIN J-M. (1988), Le nouvel alpinisme, Nathan, Paris.
567. ASSELIN J-M. (1988), Verdon baroque, Montagnes Magazine, n°108, Grenoble.
568. AUBOIRON B. (1994), Au pays du Verdon, Alpinisme et randonnée, n°174, Paris.
569. BALAZUC J. (1986), Spéléologie du département de l'Ardèche, 2^{ème} édition revue et augmentée, Les éditions de la bouquinerie ardéchoise, Aubenas.
570. BALLU Y. (1979), Bourrit : « l'historiographe des Alpes », Revue Alpinisme et randonnée, n° 3, Paris.
571. BALLU Y. (1987), Cent ans d'alpinisme, Revue Montagnes Magazine, n°100, Grenoble.
572. BEAUX G. (1992), La belle époque des bleusards, Revue Alpi-Rando, n°152, Paris.
573. BEAUZILE H. (1993), Main basse sur Claret, Revue Vertical, n°59, Grenoble.
574. BELDEN D. (1988), Verdon, escalades choisies, Denoël, Paris.
575. BELDEN D., DE COLOMBEL C. (1983), Verdon sans frontières, Denoël, Paris.
576. BELLEFON P. (1976), Les Pyrénées, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.
577. BERNARDI M. (1987), Verdon, incontri scelti con il calcare più bello del mondo, Edizioni Mediterranee.
578. BESTAGNO P., REMY C. et Y. (1988), Verdon: le topo-guide des escalades, Montagne Magazine, Grenoble.
579. BIGNON Ch. et al. (1994), Sélection d'escalades dans les Calanques, Edisud, Aix en Provence.
580. BLANCHARD M., CARON F. (1997), Grandes voies : Le Verdon, Roc'n Wall, n°13, Grenoble.

581. BONNIGAL D. (1991), Guide - itinéraires 700 rivières de France, du Canotier, Limoges.
582. BOURDEAU P. (1989), 200 ans d'alpinisme professionnel, Revue Montagne et alpinisme, n° 2, Paris.
583. BOUTRY D. (1984), Cordes et discordes, Montagnes Magazine, n°62, Grenoble.
584. BUDILLON J.P. (1996), A la recherche du libériste perdu..., Vol Passion n°14.
585. CAMBON J-M. (1995), Oisans moderne, Oisans sauvage, Vertical, Gap.
586. CHAMBRE D. BELLUARD L. (1998), Buoux au fil du temps, Revue Grimper, n°28, Paris.
587. CHAMSON M. (1986), Whympet, le fou du Cervin, Librairie académique Perrin, Paris.
588. COLLECTIF (1990), 1980-1990 : Les années grimpe, Vertical spécial n°1, Grenoble.
589. COLLECTIF (1997), Vertical raconte cent ans d'escalade et d'alpinisme, Revue Vertical, n°100, Concerto Vertical, Grenoble.
590. COLLECTIF, Verdon, Revue Vertical, n°18, Glénat Presse, Grenoble.
591. COLONEL M. (1992), Les guides de Chamonix : histoire d'un mythe, Revue Montagnes Magazine, n°151, Grenoble.
592. COLONNA W., DOMENECH B. (1988), Que choisir ?, Vertical, n°18, Grenoble.
593. COOLIDGE W. A. B., PERRIN F., DUHAMEL H. (1887), Guide du Haut-Dauphiné, Ed. Gratier, Grenoble.
594. CORDIER P. (1988), Les Pré-Alpes du Sud, Vercors – Verdon – Dévoluy, les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.
595. COURBON P., CHABERT C. (1986), Atlas des grandes cavités mondiales, Union Internationale de Spéléologie – Fédération Française de Spéléologie, Paris.
596. COUZY A. (1989), A l'aube de Bleau, Revue Alpi-Rando, n°124, Paris.
597. COUZY A. (1995), Oisans. Une dynastie de guides, Revue Alpi-Rando, n°188, Paris.
598. CUENIN R. (1978), Montagne et cartographie, Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
599. DECK C. (1988), L'escalade à travers les âges, Revue Montagne et alpinisme, n°2, Paris.
600. DOMENECH B., FABRE J., LUCCHESI A. (1975), Le Verdon du grimpeur, La montagne et alpinisme, Revue du C.A.F., n°2.
601. DROYER J-C. (1996), Le Joyau du Lubéron, Alpi-Rando, n° Hors Série n°3, Paris.
602. DUHAUT D. (1999), Escalade à Presles, Promo Grimpe, Grenoble.
603. FONTANA J-L. (1999), Sur ordre du Roy, Revue L'Alpe, n°2, Grenoble.
604. FONTUGNE C., DROYER J-C. (1996), Calcaires languedociens, Alpi-Rando, n° Hors Série, n°3, Paris.

605. FRISON-ROCHE R. (1964), La montagne et l'homme, Histoire de l'alpinisme, Coll. Les montagnes de la terre, Flammarion, Paris.
606. GARDIEN C. (1994), Les années Couzy, Revue Vertical, n°73, Grenoble.
607. GEORGEON D. et al. (1989), Escalade dans le Lubéron, BUOUX, Edisud, Cahors.
608. GORGEON B. (1994), Verdon 94, Vertical, n°70, Grenoble.
609. GORGEON B., TAUPIN D. (2000), Grimper au Verdon, Lei Lagramusas – FFME, La Palud-sur-Verdon.
610. HEINKEL M. (1998), Klettern im Verdon, Kletterverlag M. Heinkel, Ed. à compte d'auteur.
611. HENRY P. (1982), La jeunesse du G.H.M., Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
612. HILL L. (2002), Ma vie à la verticale, Guérin, Chamonix.
613. HÖFFLER H. (1998), Tragédie à l'Eiger : Corti n'a pas menti, Revue Alpi-Rando, n°206, Paris.
614. HOMINE A., NEMO J. (1985), Guide des sites d'escalade de l'Ardèche, Club Ardèche Escalade, ARDESCA, Aubenas.
615. ISSELIN H. (1977), La Meije: cent ans d'histoire alpine, Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
616. JAKOB M., PAOLETTI A. (1998), Les Alpes reconstruites ?, Revue L'Alpe, n°1, Grenoble.
617. JALLA D. (1998), Qui a tué le crétin des Alpes ?, Revue L'Alpe, n°1, Grenoble.
618. JANSSEN J-P. (1982), Les chemins du Verdon, Alpinisme et randonnée, n°50, Paris.
619. JOLFRE J. (1995), Norbert Casteret, explorateurs d'abîmes, Revue Alpi-Rando, n°192, Paris.
620. JOUTY S. (1981), Coolidge, l'alpiniste le plus irascible, Revue Alpinisme et randonnée, n°28, Paris.
621. JOUTY S. (1984), Histoire de l'altitude, Revue Alpinisme et randonnée, n°67, Paris.
622. JOUTY S. (1987), La montagne magique, Revue Alpi-Rando, n°101, Paris.
623. JOUTY S. (1990), Quand les guides écrivaient l'histoire, Revue Alpi-Rando, n°136, Paris.
624. JOUTY S. (1991), L'invention de la mer de glace, Revue Alpi-Rando, n°145, Paris.
625. JOUTY S. (1993), Collectionneurs de sommets, Revue Alpi-Rando, n°169, Paris.
626. JOUTY S. (1993), Crétins des alpes !, Revue Alpi-Rando, n°161, Paris.
627. JOUTY S. (1995), Mummery, le pionnier, Revue Alpi-Rando, n°191, Paris.
628. JOUTY S. (1997), Alpinisme : L'ère des enchaînements, Revue Alpi-Rando, n°200, Paris.
629. JOUTY S. (1997), Escalade : La révolution a eu lieu, Revue Alpi-Rando, n°200, Paris.

630. JOUTY S. (1997), Expéditions : Quand s'ouvrent les montagnes, Revue Alpi-Rando, n°200, Paris.
631. JOUTY S. (1997), Femmes : Des premières aux grandes voies, Revue Alpi-Rando, n° 200, Paris.
632. JOUTY S. (1997), Nature : Les montagnes menacées, Revue Alpi-Rando, n°200, Paris.
633. JOUTY S. (1997), Sports divers et d'été, Revue Alpi-Rando, n°200, Paris.
634. KOUCHNER J. (1991), Les enfants du Verdon, Vertical, n°37/38, Grenoble.
635. LALLEMAND J-M. (1994), La falaise de Claret, Montagnes Magazine, n°172, Grenoble.
636. LE FLOCH J-L. (1979), Le Verdon, un paradis gazeux, Alpinisme et randonnée, n°9, Paris.
637. LE MENESTREL M., TRIBOUT J-B. (1985), Buoux : l'état des lieux, Vertical, n°2, Grenoble.
638. LEPRON F. (1985), Aiguebrun, aigre-doux, Montagnes Magazine, n°71, Grenoble.
639. LIVANOS G. (1986), Le sixième degré, c'est pas de la piquette !, Revue Vertical, n°7, Grenoble.
640. LIVANOS G. (1997), Au-delà de la verticale, Guérin, 1^{ère} 1958 – Arthaud, Chamonix.
641. LUGAN P. (1988), La Palud-sur-Verdon, Vertical, n°18, Grenoble.
642. MAJASTRE J-O. (1998), Vierges des sommets, Revue L'Alpe, n°1, Grenoble.
643. MALBOS, J. (1998), L'œuvre scientifique de Joseph et Henri Vallot, Revue Montagnes et Alpinisme, n°2, Paris.
644. MARTEL E.-A. (1928) La France ignorée, 1^{re} 1928-30, réédition Lafitte Reprints, 1978, Paris.
645. MAZON A. (1885), Voyage le long de la rivière Ardèche, réédition 1970 par le Docteur Francus, Imprimerie Lienhart, Aubenas.
646. MAZUER B., BLANCHARD M. (1997), Claret, l'incorruptible, Roc'n Wall, n°10, Grenoble.
647. MESSNER R. (1992), 500 ans de verticalité, Revue Alpi-Rando, n°154, Paris.
648. MINVIELLE A-M. (1994), La marche a une histoire, Revue Alpinisme et randonnée, n°173, Paris.
649. MINVIELLE P. (1977), Grottes et canyons, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.
650. MINVIELLE P. (1996), La naissance du canyoning, Revue Montagnes et Alpinisme, n°1, Paris.
651. MODICA G. (1996), Grandeur et solitude ; E. Whymper, Revue Montagnes Magazine, n°194, Grenoble.
652. MODICA G. (1996), Les arristos des cimes, Revue Montagnes Magazine, n°196, Grenoble.
653. MODICA G. (1996), Mummery : l'esprit et l'élégance, Revue Montagnes Magazine, n°189, Grenoble.

654. MORVERAND P. (1997), Petite histoire de la spéléologie au CAF, Revue Montagnes et Alpinisme, n°4, Paris.
655. MOURARET A. (1988), Pays du Verdon, Alpinisme et randonnée, n°115, Paris.
656. MOURARET A. (1990), Pays du Verdon, Alpinisme et randonnée, n°131, Paris.
657. PALLUEL-GUILLARD A. (1999), Grands cols : Les dess(e)ins de la géopolitique, Revue L'Alpe, n°2, Grenoble.
658. PESCHIER C. (1997), Eaux vives d'Ardèche ; Rivières, histoire, sport, Grège Editeur, Lagorce.
659. PESCHIER C. (1998), L'histoire du canoë dans les Gorges de l'Ardèche, in L'Ardèche, rivière d'un paradis retrouvé, Canoë-Kayak, magazine, Hors série n°6, Lyon.
660. PEYSSON Y. (1999), Le groupe de haute montagne fête ses 80 ans, Revue Montagnes et Alpinisme, n°2, Paris.
661. RAYLAT C. (1995), FFME, d'un monde à l'autre... (50 ans F.F.M.E. – E.N.S.A.), Revue Montagnes Magazine, n°184, Grenoble.
662. RAYLAT C. (1996), Annapurna premier 8000, l'autre vérité, Revue Montagnes Magazine, n°198, Grenoble.
663. REBUFFAT G. (1975), Le massif des Ecrins, Les 100 plus belles courses et randonnées, Denoël, Paris.
664. REBUFFAT G. (1981), Chamonix et le Mont Blanc au début du siècle, Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
665. REBUFFAT G. (1998), Mont Blanc, Jardin féérique, Guèrin, originale Hachette 1962, Chamonix.
666. REMY C. et Y. (1989), La falaise de l'histoire, Revue Montagnes Magazine, n°115, Grenoble.
667. REMY C. et Y. (1995), Evolution de l'escalade, Revue Grimper, n°12, Paris.
668. REMY C., REMY Y. (1989), Verdon, la falaise de l'histoire, Montagnes Magazine, n°115, Grenoble.
669. REMY, C. et Y. (1988), Presles: une super-falaise, Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
670. RICORDEL F. (2000), Le Verdon, Mémoires du Grand Canyon, Corollys, Valbonne.
671. ROCHELLE J. (1998), Verdon passion, Revue Alpi-Rando, n°210, Paris.
672. ROYER P. (1987), Ça coince dans les gorges, Alpinisme et randonnée, n°97, Paris.
673. SALOMON J-C., VIGIER C. (1989), Pratique de l'escalade, Vigot, Paris.
674. SCHMID U. (1988), 50 ans d'Eigerwand, Revue Alpi-Rando, n°115, Paris.
675. SEXE E. (2000), Croisières en canoë, 1908-1912, Le canotier, Limoges.
676. TAUPIN D. (1999), Guide des sites naturels d'escalade en France, COSIROC – FFME, Orsay.
677. TELLIER O., JACQUET L.; MOURARET A. (1989), Bleau, Revue Alpi-Rando, n°117, Paris.

678. TROUSSIÉR J.M. (1988), Gros plan sur un mythe : Verdon, Vertical, n°18, Grenoble.
679. TRUFFAUT R. (1977), L'escalade à Fontainebleau de 1930 à 1960, Revue Montagne et alpinisme, n°4, Paris.
680. VALLOT G. (1998), Cinq objets discrets... qui changent tout !, Vertical équipement, Hors Série n°2, Concerto Vertical, Grenoble.
681. VAUCHER B. (2001), Des rochers et des hommes, 120 ans d'escalade dans les Calanques, Editions de l'Envol, Forcalquier.
682. VIALLET H. (1998), A la conquête de l'alpage, Revue L'Alpe, n°1, Grenoble.
683. VIAZZO P. P. (1998), Le paradoxe alpin, Revue L'Alpe, n°1, Grenoble.
684. VILLATE-LAFONTAINE G. (1991), Les premiers camps d'alpinisme, Revue Montagne et alpinisme, n°3, Paris.
685. YSELY V. (1998), Escalade en Drôme Provençale, Buis les Baronnie, Ed. à compte d'auteur, Buis les Baronnie.

Index des apartés méthodologiques présents dans la thèse

Aparté méthodologique relatif au recueil et à l'utilisation des marqueurs socio-sportifs de l'appropriation d'un lieu par les pratiquants.....	190
Précisions méthodologiques relatives à la cartographie des pratiques sportives de nature à l'échelle nationale ou régionale	241
Aparté méthodologique relatif à la représentation d'un indicateur de sportivité des espaces d'activités de nature à l'échelle nationale.....	273
Aparté méthodologique relatif à l'analyse des populations sportives fédérées à l'échelle nationale.....	282
Aparté méthodologique relatif à l'analyse régionale et typologique des lieux de pratiques sportives de nature	315
Précisions méthodologiques relatives à l'enquête « pratiques sportives de nature » 1998-1999	363
Précisions méthodologiques relatives à la réalisation d'entretiens sur les spatialités et territorialités sportives de nature	413
Précisions méthodologiques relatives à l'utilisation des articles de la presse spécialisée de montagne.....	463
Précisions méthodologiques relatives aux approches monographiques des lieux et aux formes de développement	551

Table des figures

Figure 1 : Schéma de présentation de la problématique et de l'organisation générale de la recherche.....	21
Figure 2 : Les échelles géographiques de l'analyse du phénomène sportif de nature	24
Figure 3 : Présentation générale du système socio-spatial des pratiques sportives de nature	27
Figure 4 : Schéma explicatif de la démarche de recherche	29
Figure 5 : Schéma explicatif de la démarche méthodologique	30
Figure 6 : Les différentes utilisations des lieux selon les définitions des notions de sport et de tourisme	42
Figure 7 : Les champs d'application des notions de tourisme, de loisir et de temps libre ..	51
Figure 8 : Jeux, sport et récréation.....	56
Figure 9 : Les différentes formes de tourisms sportifs	58
Figure 10 : Le champ des pratiques sportives de nature à l'intersection des champs du sport, du tourisme et des loisirs	59
Figure 11 : Les « espaces – temps » des pratiques sportives de nature	61
Figure 12 : Le tourisme et les pratiques sportives de nature à l'interface entre l'ici et l'ailleurs	90
Figure 13 : Présentation schématique du mode d'organisation générale de la recherche ...	94
Figure 14 : Représentation schématique de la symbolique archaïque de la montagne	105
Figure 15 : L'organisation embryonnaire des pratiques sportives de nature durant la période classique (fin XVIII ^{ème} – fin XIX ^{ème} siècle)	116
Figure 16 : Modèle dominant du cycle d'évolution des pratiques sportives de nature durant les périodes sportives modernes (1870 – 1970).....	138
Figure 17 : L'émergence de tensions territoriales inter-professionnelles liées à la multiplication des activités et des formations sportives spécialisées	154
Figure 18 : Diversification des modèles d'aménagement des lieux sportifs de nature	177
Figure 19 : Logique de filiation des pratiques sportives de nature	179
Figure 20 : Cycle de vie d'un lieu de pratiques sportives de nature	184
Figure 21 : Le cycle de vie d'un lieu vu à travers sa compétitivité et son attractivité	214
Figure 22 : Méthodologie d'observation des activités sportives de nature à l'échelle nationale.....	241
Figure 23 : Modèles graphiques présentant les modes de localisation des lieux de pratiques sportives de nature en France	272

Figure 24 : Analyse transversale des logiques de localisation des lieux de pratiques sportives de nature (structure hypothétique).....	277
Figure 25 : La distribution des français de 15 à 75 ans selon le niveau d'intégration institutionnelle de leurs pratiques sportives en 2000	285
Figure 26 : Schéma du graphe factoriel présentant les caractéristiques sportives fédérées des départements français en 1998	292
Figure 27 : Analyse des corrélations statistiques entre différents indicateurs sportifs et touristiques dans l'espace méditerranéen français.....	338
Figure 28 : Système d'analyse des déterminismes socioculturels des choix des pratiques individuelles.....	370
Figure 29 : Le système « sports de nature » (structure hypothétique).....	372
Figure 30 : Diagramme de l'ensemble des situations sportives	373
Figure 31 : Type d'implication dans les pratiques sportives de nature	384
Figure 32 : Exemple de définition de socio-types grâce à l'utilisation d'une A.F.C. suite à une enquête par questionnaire (les pratiquants français de vol-libre en 1994).....	395
Figure 33 : Les pratiques ségréguées de la montagne dans les Pyrénées selon M. Chadeffaud	404
Figure 34 : Les déterminismes socioculturels dans les trajectoires spatiales des grimpeurs de Fontainebleau.	406
Figure 35 : Présentation schématique des territorialités sportives individuelles (structure hypothétique).....	409
Figure 36 : Temps moyen consacré au déplacement pour une pratique sportive de fin de semaine selon l'investissement annuel dans l'activité.....	428
Figure 37 : Style de pratiques de l'escalade et détermination du lieu idéal pour l'activité.....	436
Figure 38 : Styles de pratiques de l'escalade et détermination des hauts lieux symboliques de l'activité	438
Figure 39 : De l'image « imaginée » à l'image « reproduite ».....	441
Figure 40 : Le positionnement des revues et les styles de pratiques en escalade	466
Figure 41 : Les pratiques sportives médiatisées dans la presse spécialisée de montagne et de nature entre 1978 et 1998.....	467
Figure 42 : Le choix des hauts lieux des pratiques sportives par la presse spécialisée de montagne.....	476
Figure 43 : La pyramide socio-spatiale et culturelle des espaces sportifs de nature	485
Figure 44 : Les quatre dimensions du lieu sportif de nature.....	488
Figure 45 : Le lieu sportif comme « système minimal »	498
Figure 46 : Le lieu sportif est actif.....	498
Figure 47 : La régulation du système lieu sportif s'amorce	499
Figure 48 : L'organisation interne du système lieu sportif.....	500
Figure 49 : L'acteur territorialisé et les quatre théories de l'action en sciences sociales ..	504

Figure 50 : Le lieu sportif comme espace socialement construit.....	506
Figure 51 : Schéma simplifié de l'organisation institutionnelle des sports de nature en France	510
Figure 52 : Les logiques d'action participant à la déclinaison des formes de développement des lieux sportifs	517
Figure 53 : Les différentes étapes de l'analyse de l'action.....	532
Figure 54 : Analyse situationnelle des choix possibles d'action.....	534
Figure 55 : Schéma synoptique des logiques d'action dans les Gorges de l'Ardèche entre 1980 à 2002.....	603
Figure 56 : Les solutions mises en œuvre pour la gestion des Gorges de l'Ardèche	604

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèse de la proposition de classification des jeux par R. Caillois.....	54
Tableau 2 : L'ici et l'ailleurs, une approche duale du monde sportif	92
Tableau 3 : Trois analyses historiques de la fonction sociale des jeux et des sports.....	100
Tableau 4 : Approche chronologique du développement des jeux et des sports : structures, fonctions sociales et culturelles	101
Tableau 5 : Tableau synoptique de la création des Clubs Alpains en Europe durant la deuxième moitié du XIX ^{ème} siècle	120
Tableau 6 : Barème de méritocratie alpinistique défini par le Groupe de Haute Montagne en 1919.....	121
Tableau 7 : Les trois conceptions politiques distinctes du phénomène sportif moderne ...	135
Tableau 8 : Éléments de caractérisation socio-économique des espaces sportifs innovants	170
Tableau 9 : Quelques exemples d'évolution des formes de lieux selon les contextes historiques	175
Tableau 10 : Le cas exemplaire de la dynamique des sports de montagne depuis deux siècles.....	176
Tableau 11 : Approche comparative des différents modèles d'évolution des espaces touristiques.....	183
Tableau 12 : Synthèse des différentes phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs	217
Tableau 13 : Les diverses transgressions sportives liées à la logique de milieu naturel ...	262
Tableau 14 : Taux d'évolution de la pratique sportive fédérée des Français entre 1950 et 2000	289

Tableau 15 : Analyse des logiques socio-spatiales de l'organisation des pratiques fédérées de nature.....	307
Tableau 16 : Les vingt communes des départements méditerranéens possédant le plus de clubs sportifs de nature en 1999	329
Tableau 17 : Résultats de la typologie des communes touristiques et sportives dans la zone méditerranéenne française	340
Tableau 18 : Commerces et services à la Palud-sur-Verdon en 1998	348
Tableau 19 : Evolution des modalités de pratiques sportives	375
Tableau 20 : Les différentes formes de sociabilités dans les pratiques sportives de nature	381
Tableau 21 : Taux d'encadrement associatif ou professionnel des pratiques sportives de nature	386
Tableau 22 : Première synthèse des grandes modalités de pratiques sportives de nature	388
Tableau 23 : Essai de synthèse des modalités de pratiques	398
Tableau 24 : Présentation synthétique des caractéristiques socio-sportives des pratiquants enquêtés	411
Tableau 25 : Distance psycho-culturelle entre l'individu et ses lieux de pratiques sportives de nature.....	426
Tableau 26 : Hiérarchisation des 35 hauts lieux français par la presse spécialisée de montagne de 1978 à 1998	471
Tableau 27 : Place de la Région Rhône-Alpes dans l'offre sportive nationale	482
Tableau 28 : Place de la Région Rhône-Alpes dans la demande sportive fédérée nationale	482
Tableau 29 : Destinations touristiques et médiatisation sportive dans le monde	484
Tableau 30 : Synthèse comparative des préceptes de l'approche rationaliste classique et de l'approche systémique	496
Tableau 31 : Les modèles dominants de représentation sociale de la nature	521
Tableau 32 : Synthèse des cinq logiques d'action à l'œuvre dans les lieux d'activités sportives de nature	529
Tableau 33 : Présentation typologique et multicritère des formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature.....	538
Tableau 34 : Les logiques d'action dominantes dans les formes de développement des lieux sportifs de nature.....	540
Tableau 35 : Définition de la justification des « alliances » possibles entre formes de développement.....	546
Tableau 36 : Définition du système local de justification critique des formes de développement entre-elles.	549
Tableau 37 : Les cinq logiques d'action présentes sur le P.A.F. d'Autrans	557
Tableau 38 : Les stratégies des acteurs sur la commune de Buoux.....	568

Tableau 39 : Récapitulatif des formes de développement des Gorges du Verdon durant le XX ^{ème} siècle.	580
Tableau 40 : Représentation synoptique de la juxtaposition des formes de développement dans les Gorges du Verdon de 1905 à nos jours.	581
Tableau 41 : Synthèse des formes de développement et des logiques d'action présentes dans les Gorges de l'Ardèche de 1900 à nos jours.	605
Tableau 42 : Représentation synoptique de la juxtaposition des formes de développement dans les Gorges de l'Ardèche durant le XX ^{ème} siècle	606
Tableau 43 : Synthèse sur les logiques externes et internes organisant l'espace géographique des sports de nature	614
Tableau 44 : Synthèse des quatre mondes segmentant l'espace contemporain des pratiques sportives de nature	619
Tableau 45 : Synthèse des champs d'application à l'issue de cette recherche doctorale et perspective	623

Table des graphiques

Graphique 1: Les «grandes premières ascensions » dans les Alpes et les Pyrénées de 1786 à 1900.....	111
Graphique 2 : Record de profondeur et évolution du nombre de cavités spéléologiques dépassant le dénivelé de «-1000 mètres » dans le monde de 1909 à 1995	158
Graphique 3 : Nombre d'itinéraires d'escalade ouverts annuellement dans les Gorges du Verdon de 1966 à 1994	192
Graphique 4 : Graphe origine-destination des grimpeurs « actifs » dans les Gorges du Verdon entre 1966 et 1994	206
Graphique 5 : Nombre d'articles de la presse spécialisée de montagne traitant de la pratique de l'escalade dans les Gorges du Verdon entre 1975 et 1996	207
Graphique 6 : Le processus d'appropriation des escarpements rocheux de Presles par les grimpeurs de 1953 à 1998.....	223
Graphique 7 : Le processus d'appropriation des escarpements rocheux de Buis-les-Baronnies par les grimpeurs de 1946 à 1995	224
Graphique 8 : Evolution de l'offre de sites d'escalade en France de 1986 à 1999.....	251
Graphique 9 : Corrélation entre la population départementale et le nombre de centres équestres en 1998-1999	266
Graphique 10 : Évolution du nombre de via ferrata et de parcours acrobatiques en forêt en France de 1989 à 2000	271
Graphique 11 : Variation des taux de pratiques fédérées selon les activités sportives.....	286
Graphique 12 : Courbe d'évolution de la pratique sportive fédérée des Français en 1950 et 2000	289

Graphique 13 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. d'Equitation et la population départementale en 1999	298
Graphique 14 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. de spéléologie et la population départementale en 1999	299
Graphique 15 : Analyse de la corrélation entre nombre d'adhérents de la F. F. de Spéléologie et le nombre de lieux de pratique par département en 1999	300
Graphique 16 : Essai de hiérarchisation des activités sportives selon un coefficient de stratification sociale	303
Graphique 17 : Distribution départementale comparée des adhérents des deux fédérations nationales de montagne et d'escalade (C.A.F. et F.F.M.E.)	305
Graphique 18 : Probabilité d'apparition des clubs de pratiques sportives de nature en fonction de la taille de la commune dans les départements méditerranéens	330
Graphique 19 : Évolution de la population de 1936 à 1999 de la Palud-sur-Verdon et de quelques communes environnantes	347
Graphique 20 : Distance entre le lieu de vie du pratiquant et le lieu d'activité sportive selon son capital symbolique	425
Graphique 21 : Diffusion communale du discours journalistique entre 1978 et 1998	469
Graphique 22 : Diffusion du discours journalistique selon les pratiques sportives concernées entre 1978 et 1998.....	470
Graphique 23 : Evolution du nombre de loueurs de canoë-kayak installés à proximité des Gorges de l'Ardèche de 1962 à 2002	602

Table des cartes

Carte 1 : La territorialité alpine d'Edward Whymper.....	114
Carte 2 : La territorialité du révérend Coolidge dans le massif de l'Oisans	115
Carte 3: Répartition des membres du Canoë Club de France par arrondissement parisien en 1908	134
Carte 4: Les lieux de vie des guides de haute montagne, adhérents du Syndicat National en 2000	156
Carte 5 : Présentation des Gorges du Verdon et des différents escarpements rocheux utilisés pour la pratique de l'escalade	191
Carte 6 : Les différentes phases d'appropriation des Gorges du Verdon par les grimpeurs de 1966 à 1994.....	219
Carte 7 : Les espaces de randonnée pédestre en France en 1998	245
Carte 8 : Localisation des sites d'escalade en France en 2000.	249
Carte 9 : Localisation des sites d'escalade en Bretagne en 2000	250

Carte 10 : Evolution de l'offre d'escalade départementale entre 1986 et 1999.....	252
Carte 11 : Localisation des grandes cavités spéléologiques françaises en 2002.	255
Carte 12 : Localisation des lieux de pratique du canyonisme en France en 2000	257
Carte 13 : Localisation des sites de Vol-libre labélisés par la F.F.V.L. en France en 2001	259
Carte 14 : Localisation des centres équestres en France en 1998.....	264
Carte 15 : Taux départemental d'équipement en centres équestres en 1998.....	265
Carte 16 : Localisation des Structures Artificielles d'Escalade commerciales en France en 2000	267
Carte 17 : Localisation des via ferrata en France en 2000.....	270
Carte 18 : Densité des lieux sportifs de nature sur le territoire national en 1998-2000 (Représentation cartographique n°1)	275
Carte 19 : Densité des lieux sportifs de nature sur le territoire national en 1998-2000 (Représentation cartographique n°2)	276
Carte 20 : Population française mobilisable en 2 heures par commune dans la Région Rhône-Alpes	281
Carte 21 : Ecart au taux de pénétration départemental des fédérations sportives en 1998	290
Carte 22 : Typologie départementale des pratiques sportives fédérées en France en 1998- 2000	293
Carte 23 : Taux de pénétration départemental de la F.F. de spéléologie en 1999	299
Carte 24 : Typologie départementale de l'espace de la pratique spéléologique en France (lieux et pratiquants)	301
Carte 25 : La zone M.E.D.E.F. européenne	312
Carte 26 : Délimitation de la zone M.E.D.E.F. et population communale en 1999	313
Carte 27 : L'hébergement hôtelier dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999	320
Carte 28 : L'hébergement de plein air dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999	321
Carte 29 : Les gîtes dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F. en 1999	323
Carte 30 : Les espaces touristiques de la zone M.E.D.E.F. vus par le guide Michelin en 1999	325
Carte 31 : Les clubs sportifs de nature dans les départements méditerranéens de la zone M.E.D.E.F.....	327
Carte 32 : Les sites de pratiques sportives de nature dans les départements méditerranéens en 1999.....	331
Carte 33 : Les prestataires de services sportifs dans les départements méditerranéens en 1999	333
Carte 34 : Planche cartographique présentant les inégales diffusions spatiales des prestataires de services sportifs dans les départements méditerranéens en 1999	335

Carte 35 : Les espaces sportifs de nature de la zone M.E.D.E.F. vus par la presse spécialisée entre 1980 et 1999	336
Carte 36 : Synthèse cartographique de la typologie communale des indicateurs touristiques et sportifs dans la zone méditerranéenne française.....	344
Carte 37 : La Palud-sur-Verdon et son environnement socio-territorial	346
Carte 38 : Les spatialités de pratiques de 4 sportifs de nature en 2002	412
Carte 39 : Les spatialités de pratiques de deux clubs sportifs de nature en 2002	420
Carte 40 : Les grandes destinations sportives de nature dans le monde (hors Europe).....	423
Carte 41 : L'offre sportive nationale vue par la presse spécialisée de 1978 à 1998 (hors hauts lieux).....	478
Carte 42 : Spatialisation départementale des articles de la revue « Grimper »	479
Carte 43 : Spatialisation départementale des articles de la revue « Rock & Wall ».....	479
Carte 44 : Spatialisation départementale des articles de la revue « Montagne Magazine »	479
Carte 45 : Spatialisation départementale des articles de la revue « Alpinisme et randonnée ».....	479
Carte 46 : Spatialisation départementale des articles de la revue « Vertical »	479
Carte 47 : Centre de gravité des revues spécialisées dans les sports de montagne et de randonnée entre 1978 et 1998	481
Carte 48 : L'espace monde de l'escalade et de l'alpinisme vu par la presse spécialisée française de 1978 à 1998	483
Carte 49 : Les formes de l'objet géographique « Gorges du Verdon »	582
Carte 50 : Présentation des Gorges de l'Ardèche	585

Table des illustrations

Illustration 1 : Les « sublimes horreurs » dans les iconographies du XVIII ^{ème} siècle	106
Illustration 2 : Le « grimpeur Parisien type » représenté dans le topo-guide d'escalade au Verdon	203
Illustration 3 : L'exemple du surf et de sa descendance	382
Illustration 4 : Du système classique pyramidal à la circularité des pratiques	383
Illustration 5 : « Vue du Mont-Blanc et de la route par laquelle on a atteint sa cime » ...	447
Illustration 6 : Quand le topo-guide revêt une fonction de guidage	449
Illustration 7 : La course à la directissime dans les grandes faces nord des Alpes	451
Illustration 8 : Topo-guide d'escalade du Verdon, un lieu de pratiques aventureuses	454
Illustration 9 : Exemple de topo-guide d'escalade sportive, secteur de Chauzon en Ardèche.	456
Illustration 10 : L'organisateur informatique support des topo-guides de l'ère marketing.	458
Illustration 11 : Le conflit entre cultures urbaines et rurales traditionnelles	566

Table des sigles :

Nous reprenons ci-dessous les principaux sigles utilisés dans ce travail.

- A.F.I.T. : Agence Française de l'Ingénierie Touristique
- A.N.T.E. : Association Nationale du Tourisme Equestre
- A.P.P.B. : Arrêté Préfectoral de Protection des Biotopes
- A.P.P.N. : Activités Physiques de Pleine Nature
- A.P.R.I.A.M. : Association Pour la Recherche, l'Innovation et l'Adaptation en Montagne
(émanation du Syndicat National des Guides de Haute Montagne)
- A.P.S. : Activités Physiques et Sportives
- A.T.B. : All Terrain Bike
- B.E.E.S. : Brevet d'Etat d'Educateur Sportif
- C.A.B. : Club Alpin Belge
- C.A.F. : Club Alpin Français
- C.C.F. : Canoë Club de France
- C.D.E.S.I. : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature (Il existe une commission nationale appelée C.N.E.S.I.)
- C.D.T. : Comité Départemental du Tourisme
- C.E.D.A.E.T. : Conseil, Etude et Développement Appliqués aux Entreprises et aux Territoires
- C.E.M.A.G.R.E.F. : Centre National du Machinisme Agricole, du Génie Rural et des Eaux et Forêts
- C.E.R.M.O.S.E.M. : Centre d'Etudes et de Recherches sur les MONTagnes Sèches et Méditerranéennes
- C.I.P.R.A. : Commission Internationale pour la Protection des Alpes
- C.M.E.D. : Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement (en anglais : C.N.U.E.D.)
- C.N.A.P.S. : Commission Nationale des Activités Physiques et Sportives
- C.N.O.S.F. : Comité National Olympique et Sportif Français
- C.N.P.A. : Comité National de Plein Air
- C.O.S.I.R.O.C. : COmité de défense des SItes et ROChers
- C.R.E.P.S. : Centre Régional de l'Education Populaire et Sportive
- C.R.O.S. : Comité Régional Olympique et Sportif (il existe des C.D.O.S. au niveau Départemental)
- C.R.T. : Comité Régional du Tourisme
- C.S.P. : Catégorie Socio-Professionnelle
- D.D.A.F. : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- D.D.A.S.S. : Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- D.D.E. : Direction Départementale de l'Equipement
- D.D.J.S. : Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports
(Il existe pour l'ensemble de ces services déconcentrés de l'Etat des Directions Régionales, par exemple pour la jeunesse et les sports D.R.J.S.)
- D.E.A. : Diplôme d'Etudes Approfondies
- D.E.S.S. : Diplôme d'Etude Supérieure Spécialisée
- D.R.G.A. : Dossier de la Revue de Géographie Alpine

E.F.S. : Ecole Française de Spéléologie
 E.N.S.A. : Ecole Nationale du Ski et de l'Alpinisme (installée à Chamonix)
 F.C.A.F. : Fédération nationale des Clubs Alpins Français
 F.F.C. : Fédération Française de Cyclisme / Fédération Française de Canoë
 F.F.C.K. : Fédération Française de Canoë-Kayak
 F.F.E. : Fédération Française d'Equitation ou Fédération Française d'Escalade
 F.F.M. : Fédération Française de la Montagne
 F.F.M.E. : Fédération Française de Montagne et d'Escalade
 F.F.P. : Fédération Française de Parachutisme
 F.F.R.P. : Fédération Française de Randonnée Pédestre
 F.F.S. : Fédération Française de Spéléologie (même signe pour la Fédération Française de Ski)
 F.F.V.L. : Fédération Française de Vol Libre
 (les sigles des fédérations se déclinent ensuite en C.R. – Comités Régionaux et en C.D. Comités Départementaux, exemple C.R.F.F.M.E. et C.D.F.F.M.E.)
 F.N.D.S. : Fond National de Développement du Sport
 F.S.G.T. : Fédération Sportive et Gymnique du Travail.
 G.H.M. : Groupe de Haute Montagne
 G.U.M.S. : Groupe Universitaire de Montagne et de Ski
 I.A.M.M. : Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
 I.G.A. : Institut de Géographie Alpine
 I.G.N. : Institut Géographique National
 I.N.R.A. : Institut National de Recherche Agronomique
 I.N.S.E.E. : Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques
 I.N.S.E.P. : Institut National du Sport et de l'Education Physique (puis Populaire)
 L.A.M.A. : Laboratoire des Montagnes Alpines
 L.O.A.D.D.T. : Loi d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires
 M.E.D.E.F. : Zones de Montagne et Défavorisées sèches Françaises
 M.J.S. : Ministère de la Jeunesse et des Sports
 N.T.I.C. : Nouvelles Techniques d'Information et de Communication
 O.M.T. : Organisation Mondiale du Tourisme
 O.N.F. : Office National des Forêts
 O.N.T. : Observatoire National du Tourisme
 O.N.U. : Organisation des Nations Unies
 P.D.Z.R. : Programme de Développement des Zones Rurales
 P.D.E.S.I. : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de pratiques sportives de nature
 P.D.I.P.R. : Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées.
 P.O.S. : Plan d'Occupation des Sols
 R.G.A. : Revue de Géographie Alpine
 S.A.E. : Structure Artificielle d'Escalade
 S.E.A.T.M. : Service d'Etudes et d'Aménagement Touristique de la Montagne.
 S.G.B.D. : Système de Gestion de Base de Données
 S.I.E. : Système d'Information sur l'Environnement
 S.I.G. : Système d'Information Géographique
 S.I.R.S. : Système d'Information à Référence Spatiale
 S.I.V.A. : Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Ardèche

S.I.G.A.R.N. : Syndicat Intercommunal des Gorges de l'Ardèche et de sa Région Naturelle
T.C.F. : Touring Club de France
T.E.O. : Laboratoire CNRS, UMR 5038, Territoires, Environnements et Organisations
T.E.R. : Tourisme en Espace Rural
U.C.P.A. : Union des Centres de Plein Air
U.N.C.M. : Union Nationale des Clubs de Montagne
U.N.C.V. : Union Nationale des Clubs de Voile
U.N.C.M.V. : Union Nationale des Clubs de Montagne et de Voile
U.J.F. : Université Joseph Fourier – Grenoble I
V.T.T. : Vélo Tous Terrains
V.V.F. : Village-Vacances-Familles
W.T.T.C. : World Travel and Tourism Council

Le monde du tourisme et du loisir est très riche en sigles. Cet ouvrage : *QUARANTA G. (1992), Glossaire des termes touristiques, B.T.S. Tourisme – loisirs, Bréal, Rosny* est un outil de travail particulièrement adapté, permettant une meilleure compréhension de ce vocable. Les différents guides méthodologiques publiés par l'Observatoire National du Tourisme sont aussi d'excellents supports et sources d'information.

Annexe

Questionnaire des pratiques sportives de nature

Ce questionnaire est principalement utilisé dans la Partie IV, Chapitre 1 de cette thèse

Un aparté méthodologique y est consacré dans l'introduction du Chapitre 1

(seule la mise en page du questionnaire a été partiellement modifiée, l'original diffusé auprès des pratiquants était paginé sur 12 pages)

Pascal MAO

Centre d'Études et de Recherches sur les Montagnes Sèches et Méditerranéennes

C.E.R.M.O.S.E.M. - Université Joseph Fourier - Grenoble I

Tél. : 04 75 36 76 52 ou 04 75 36 30 53 (ligne directe)

Fax : 04 75 36 76 84

Email : pmao@iga.ujf-grenoble.fr

Domaine du Pradel

07 170 MIRABEL

Ce questionnaire porte sur vos pratiques sportives de pleine nature (randonnée pédestre, V.T.T., équitation, escalade, spéléologie, vol libre, eau vive, canyoning...) dans les espaces ruraux et montagnards.

Vous êtes aujourd'hui de plus en plus nombreux à fréquenter ces espaces. Nous tentons à travers cette enquête d'appréhender le plus précisément possible quelles sont vos attentes par rapport à vos sites d'activités.

Le questionnaire permettra ainsi d'orienter les décisions et les actions des acteurs locaux et institutionnels afin d'améliorer l'offre touristique et sportive des sites dans les arrière-pays méditerranéens.

Ce travail rentre dans le cadre d'une recherche doctorale menée au C.E.R.M.O.S.E.M. sur le site du Pradel en Ardèche. Cette enquête restera confidentielle, aucun résultat nominatif ne sera divulgué. Les résultats ne feront pas l'objet de transactions commerciales.

Ainsi, que vous soyez un sportif assidu ou un pratiquant occasionnel, vos avis nous intéressent.

Un grand nombre de réponses est nécessaire pour réaliser un travail efficace.

Nous vous remercions par avance des quelques minutes que vous y consacrerez.

----- VOS PRATIQUES SPORTIVES DE NATURE -----

1 - Vous pratiquez :

Questions	vous pratiquez	depuis	nombre annuel de journées de pratique	période de l'année	mode de pratique(s)	possédez - vous votre propre matériel	Possédez vous des topo-guides pour ces pratiques
Guide	1- oui 2- occasionnellement 3- anciennement 4- vous avez essayé 1 ou 2 fois 5- je compte essayer 6- non	indiquez l'année du début de la pratique	nombre approximatif de journées de pratique(s) l'année dernière	L'année dernière, vous avez pratiqué durant : - quels mois, - quelles saisons, - toute l'année.	le plus fréquemment : 1- autonome 2- en club ou association 3- avec un professionnel	- Oui - Non <input type="checkbox"/> Location <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Prêt	si oui, nombre approximatif d'ouvrages
La randonnée pédestre							
L'équitation							
Le V.T.T.							
L'escalade							
La spéléologie							
La via ferrata							
Le parapente							
Le delta plane							
Le raft							
Le canoë-kayak							
La nage en eau vive, hydrospeed							
Le canyon							

2 - Vous pratiquez le plus souvent :

- seul
- en petit groupe (2 à 3 personnes)
- en groupe plus important (4 personnes et plus)
- avec un club ou une association
- avec un professionnel

3 - Avez-vous eu un, ou des accidents pendant votre (vos) pratique(s) ?

- non oui
- Si oui, combien, lors de quelle(s) activité(s), et de quelle gravité ?

4 - Si vous avez eu des interruptions notables depuis vos débuts, indiquez la durée de la période d'arrêt et la cause. (Précisez l'activité concernée) :

la durée mois, l'activité.....et la cause :
.....
la durée mois, l'activité.....et la cause :
.....
la durée mois, l'activité.....et la cause :
.....

5 - Quels sont, d'après vous, les principaux freins à la pratique des sports de pleine nature ?

- 6 - Vous pratiquez avec une assurance privée individuelle : oui non
- Si oui, laquelle ?

7 - Vous êtes actuellement licencié (indiquez auprès de quel organisme) :

8 – Etes-vous titulaire d'un brevet ou d'un diplôme fédéral ? oui non
Si oui, quels sont-ils ? Quelle est l'année d'obtention ?

9 - Etes-vous professionnel ? Si oui, quels sont vos diplômes et vos qualifications ? Quelle est l'année d'obtention ?

10 - Vous pratiquez ou avez pratiqué la compétition:
- discipline :
- depuis (indiquez l'année) : jusqu'à :
- classement :

11 - Vous êtes, ou vous avez été accompagnateur dans un club :
 oui non

12 - Vous êtes, ou vous avez été membre du bureau directeur d'un club ou d'une association sportive :
 oui non

----- VOTRE CADRE DE VIE -----

13 - Où Habitez-vous ?

- en région parisienne
- dans une ville de plus de 100.000 hab.
- dans une ville de plus de 20.000 hab.
- dans une commune rurale
- dans un habitat dispersé à la campagne

14 - Votre âge :

15 - Votre sexe :

masculin féminin

16 - Situation de famille :

- célibataire
- marié
- union libre
- divorcé
- séparé
- veuf

17 - Nombre d'enfants :

18 - Etes-vous ?

locataire propriétaire copropriétaire autre

19 - Dans quelle tranche situez-vous approximativement les revenus de votre ménage ?

- moins de 8.000 Fr.
- entre 8.000 Fr. et 12.000 Fr.
- entre 12.000 Fr. et 16.000 Fr.
- entre 16.000 Fr. et 20.000 Fr.
- plus de 20.000 Fr.

20 - Code postal de votre résidence habituelle :

- - - - - **LES SITES DE PRATIQUE(S)** - - - - -

21 - Quelle durée maximale de transport acceptez-vous de faire pour votre principale pratique sportive de nature ?

pour vous rendre sur un site, lors d'une sortie :

- à la journée :heure(s)
- de week-end :heure(s)
- sur 3-4 jours :heure(s)
- de vacances :heure(s)

22 - Veuillez préciser dans le tableau ci-dessous le **nom de la** commune ou du site et le **numéro du département** (le nom du pays et du site pour les destinations étrangères) :

	Votre site habituel pour la pratique de ...	Le site le plus adapté à vos attentes ?	Quel est le site que vous aimeriez découvrir ?	Quel est le site qui vous a le moins satisfait ?
La randonnée pédestre				
L'équitation				
Le V.T.T.				
L'escalade				
La spéléologie				
La via ferrata				
Le parapente				
Le delta plane				
Le raft				
Le canoë-kayak				
La nage en eau vive, hydrospeed				
Le canyon				

23 - Si vous avez recours à un mode d'hébergement lors de vos activités, numérotez par ordre de préférence ceux que vous utilisez ?

- Camping sauvage
- Camping
- Camping-car
- Gîte
- Hôtel
- Résidence secondaire
- Chez des amis

24 - A quels services, faites-vous habituellement appel sur le site ?

	Dans le cadre d'une pratique à la journée	De week-end	De séjour
Café-bar			
Restaurant			
Alimentation	Grande surface		
	Epicerie, ...		
	boulangerie		
Magasin de sport			
Autres (précisez)			

25 - Dans quel(s) pays étranger(s) avez-vous pratiqué ces trois dernières années (pratiques, pays et régions) ?

26 - Quels sont les principaux problèmes que vous rencontrez sur les sites de pratique ?

27 - Chaque année, quel budget consacrez-vous approximativement à l'achat du matériel nécessaire pour la pratique de vos activités de pleine nature ?

28 - Parmi ces différentes sources d'information, graduez de 1 à 5 leur influence sur votre choix du site de pratique(s) :

	(+)				(-)
<input type="checkbox"/> topo-guide	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/> presse spécialisée	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/> bouche à oreille	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/> films ou reportages télévisés	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/> publicité	1	2	3	4	5
<input type="checkbox"/> autres (précisez)					

----- VOTRE VIE PROFESSIONNELLE -----

29 - Etes-vous actuellement ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> agriculteur | <input type="checkbox"/> ouvrier |
| <input type="checkbox"/> artisan, commerçant | <input type="checkbox"/> étudiant |
| <input type="checkbox"/> chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> au chômage |
| <input type="checkbox"/> cadre, profession libérale | <input type="checkbox"/> retraité |
| <input type="checkbox"/> enseignant | <input type="checkbox"/> sans profession |
| <input type="checkbox"/> cadre moyen | |
| <input type="checkbox"/> employé | |

30 - Dans quel secteur d'activité ?

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| <input type="checkbox"/> primaire | <input type="checkbox"/> public |
| <input type="checkbox"/> secondaire | <input type="checkbox"/> privé |
| <input type="checkbox"/> tertiaire | |

31 - Indiquez le diplôme le plus élevé que vous avez obtenu :

32 - Quelle est la dernière profession de votre père?:

33 - Quelle est la dernière profession de votre mère?:

- - - - VOTRE OPINION SUR LES SPORTS EN GENERAL - - - -

34 - Quel est votre attitude par rapport à la compétition en général ?

- participation
- intéressé
- indifférent
- totalement opposé

35 - Quels sont, par ordre chronologique, les autres sports (que ceux traités dans ce questionnaire) vous avez pratiqués ?

36 - Quelles sont ceux que vous avez continués à pratiquer en parallèle avec votre activité habituelle ?

37 - En dehors de toutes contraintes (économiques, physiques, temps disponible...), quelles sont les autres activités sportives que vous aimeriez pratiquer ?

- - - - VOS AUTRES LOISIRS - - - -

37 - Lisez-vous des revues spécialisées ? Si oui, Lesquelles ?

38 - Qu'attendez-vous de ces revues ?

39 - Quels sont les autres magazines sportifs que vous lisez ?

40 - Journaux quotidiens que vous lisez régulièrement :

- aucun un quotidien régional, lequel ?
- le Monde
- le Matin
- le Figaro
- Info-matin
- Libération
- l'Humanité
- le Parisien
- l'Equipe
- autres, lesquels ?

41 - Depuis un an, avez-vous pris ?

- des vacances d'été
- des vacances hors été
- pas vacances

42 - Quel sont vos loisirs non-sportifs préférés ?

43 - Quel est votre opinion face aux raids du type Paris-Dakar ?

- participation éventuelle
- intéressé
- indifférent
- opposé

Table des matières

Tome 1	1
Introduction générale	9
I. Les pratiques sportives de nature : enjeux et justification d'un nouveau regard géographique	10
II. Proposition d'une approche géographique par le lieu de pratiques sportives de nature.....	13
III. Problématique, hypothèses et thèse	16
IV. Méthodologie.....	21
V. Présentation de l'organisation de la thèse	27
Première partie : Fondements pour une approche socio-spatiale des lieux de pratiques sportives de nature	31
Chapitre 1 : Pratiques sportives de nature, champ d'investigation et état des lieux de la connaissance	35
1. Définition du champ des pratiques sportives de nature	40
1. 1. Les pratiques sportives de nature et le tourisme	43
1. 2. Le loisir et les pratiques sportives de nature.....	48
1. 3. Sports, récréation, jeux et les activités physiques de nature	52
1. 4. Les activités physiques de nature entre sport, tourisme et loisir	57
2. Géographie du sport et pratiques sportives de nature	62
2. 1. La géographie anglophone : les précurseurs dans l'analyse du fait sportif	63
2. 2. La géographie du sport en France.....	68
Chapitre 2 : Les espaces de pratiques sportives de nature, proposition d'une approche par le concept de lieu	75
1. Les lieux sportifs comme formes particulières de l'espace géographique	79
2. Les lieux de pratiques sportives de nature comme des construits sociaux ou culturels et l'espace vécu.....	81
3. Le lieu comme formation socio-spatiale singulière et l'espace social.....	84
4. La question de l'échelle géographique d'appréhension des lieux sportifs	87
5. La dualité des lieux, vers une dialectique de « l'ici et de l'ailleurs »	89

Deuxième Partie : Histoire de pratiques – histoire de lieux, proposition d’une approche géo-historique de la diffusion et du développement des pratiques sportives de nature en France . . 95

Chapitre 1 : Une Histoire des lieux de pratiques sportives de nature, espace et société 99

1. Des signes précurseurs de l’apparition des pratiques sportives de montagne et de nature ; les temps archaïques 104
2. L’ère classique : la découverte des Montagnes et plus particulièrement des Alpes 107
3. La période moderne I, vers un développement des organisations et une diversification des pratiques sportives de nature dans l’Hexagone 117
4. L’ère Moderne II : vers une démocratisation des pratiques sportives de nature . 140
5. L’ère californienne et technologique : vers une diversification, massification et diffusion spatiale des pratiques sportives de nature..... 146
6. Les années 1990 : la «rassurance », les lieux commerciaux..... 160
7. Approche prospective : vers une reconnaissance de l’utilité publique du foncier récréatif 171

Chapitre 2: La construction et l’appropriation collective de lieux sportifs exemplaires 180

1. Utilisation de divers « marqueurs socio-sportifs » dans l’analyse de la « sportivisation » d’un lieu de pratiques sportives de nature 186
2. La découverte ou l’invention du lieu de pratiques sportives de nature..... 193
 2. 1. Les escarpements rocheux des Gorges du Verdon, support de divers usages traditionnels 193
 2. 2. Les découvreurs ou inventeurs d’un lieu sportif..... 195
3. La lente appropriation du lieu sportif de nature par les pratiquants 199
 3. 1. Territorialisme sportif ou la construction tribale d’un « spot secret »..... 200
 3. 2. Vers une ouverture du lieu sportif au domaine public, du spot secret au haut lieu sportif..... 205
4. La stagnation et le déclin dans le processus d’appropriation du lieu sportif. 212
5. Synthèse sur les processus d’appropriation des lieux par les pratiquants et ouverture sur d’autres lieux sportifs de nature..... 216

Troisième Partie : Les lieux et l'espace contemporain des pratiques sportives de nature 229

Chapitre 1 : L'ailleurs, une offre de lieux sportifs diversifiée240

1. Une « lecture en négatif » des espaces ruraux et montagnards français, exemple de la randonnée pédestre.....243
2. Une logique de milieu naturel et ses diverses transgressions247
3. Logiques de localisation d'activités sportives banales263
4. Quelques logiques « spécifiques » de localisation et de diffusion de pratiques sportives de nature269

Chapitre 2 : L'ici, le lieu de vie des pratiquants, un essai de « démographie sportive »279

1. Les difficultés d'une approche quantitative du phénomène sportif en France284
2. Une France sportive, mais non exempte d'hétérogénéités spatiales290
3. Les pratiques sportives de nature dans l'espace des sports en France297

Chapitre 3 : Les montagnes méditerranéennes, un espace privilégié pour les pratiques sportives de nature en France.....310

1. Les montagnes méditerranéennes, un espace à enjeux multiples ? 311
2. Les espaces sportifs et touristiques des montagnes méditerranéennes 315
3. Approche typologique des lieux sportifs dans les montagnes méditerranéennes 338

Tome 2	353
---------------------	------------

Quatrième Partie : Le pratiquant, les lieux de consommation et l'espace des sports de nature	357
---	------------

Chapitre 1 : Lieux, spatialités et territorialités sportives de nature361

1. L'individu-pratiquant et les approches socioculturelles des pratiques sportives de nature.....	368
1. 1. L'individu et l'espace des positions sociales	368
1. 2. L'individu au sein de l'espace « social » des sports de nature	371
2. Analyse des nouveaux styles et modalités de pratiques sportives de nature	377
3. Styles de vie et les pratiques sportives de nature	389
4. Les territorialités sportives et touristiques : quelques perspectives de recherche	403
5. Styles de pratique, spatialités et territorialités sportives de nature	410
5. 1. Le pratiquant et ses lieux sportifs de nature : analyse des territorialités individuelles.....	410
5. 2. Du lieu commun au haut lieu mythique, vers une définition d'archétypes spatiaux.....	425

Chapitre 2 : Les vecteurs de communication sportive comme médiateurs socio-territoriaux entre les lieux et les pratiquants439

1. Illustration de la diversité des représentations des lieux par les topos-guides.....	446
1. 1. Les topos-guides et la période classique de l'alpinisme naissant.....	447
1. 2. Les topos-guides durant les périodes modernes	448
1. 3. L'information topographique durant l'ère californienne et technologique .	453
1. 4. L'ère marketing, quand le topo-guide devient un outil de consommation..	458
2. La construction et la hiérarchisation des lieux par la presse sportive spécialisée	461
2. 1. Le marché des périodiques de la presse spécialisée de montagne	463
2. 2. Une très forte sélectivité du regard journalistique	469
2. 3. Vers une hiérarchisation des hauts lieux sportifs	472
2. 4. « Les hauts lieux... mais les autres ? ».....	478
2. 5. L'espace monde des sports de nature vu par la presse spécialisée de montagne	483

Cinquième partie : Formes de développement des lieux de pratiques sportives de nature 489

Chapitre 1: Le lieu sportif comme système territorial : acteurs, logiques d'action et formes de développement495

1. Vers une approche organisationnelle des lieux de pratiques sportives de nature 501
 1. 1. Les acteurs politiques, administratifs et institutionnels 507
 1. 2. Les acteurs sportifs 508
 1. 3. Les acteurs économiques touristiques et sportifs..... 512
 1. 4. Les acteurs locaux et proximaux, les autres usagers de l'espace 513
 1. 5. Les pratiquants 514
2. Analyse des processus et logiques d'action dans la construction des formes de développement des lieux. 516
 2. 1. La logique politique 519
 2. 2. La logique écologique 520
 2. 3. La logique économique 522
 2. 4. La logique sportive 524
 2. 5. La logique technocratique et législative 525
3. Approche typologique des formes de développement des lieux.....530
4. Le lieu comme espace de confrontation des formes : vers une justification des compromis et des conflits 541
 4. 1. Vers une recherche de compromis ou d'alliance entre les formes de développement des lieux sportifs de nature 542
 4. 2. Vers une justification du conflit entre formes de développement dans un lieu de pratiques sportives de nature..... 547

Chapitre 2 : Relecture socio-spatiale des formes de développement de quelques lieux de pratiques sportives de nature550

1. Le modèle du parc, vers un système territorial minimum555
2. Le site d'escalade de Claret ou le règne sans partage de la forme libertine558
3. Le site de Buoux, conflits et compromis entre deux formes antinomiques563
4. Formes de développement des Gorges du Verdon, l'histoire de la «sportivisation» d'un haut lieu du quart Sud-Est de la France 571
 4. 1. De la phase d'exploration des Gorges du Verdon aux formes de développement Républicaine et Educative (1905-fin 1960) 571

4. 2. De 1966 au milieu des années 1980 : prédominance d'une forme libertine	574
4. 3. De 1984 à 1997 : une gestion multi-forme des Gorges du Verdon.....	575
4. 4. Depuis 1997 : entre forme républicaine et de développement local des Gorges du Verdon.....	579
5. Les Gorges de l'Ardèche, un lieu où se confrontent perpétuellement diverses formes de développement illustrant l'ambivalence entre protection de l'environnement et développement économique régional	583
5. 1. Une activité humaine intense, antérieure aux grandes « invasions » touristiques.....	585
5. 2. De la fin du XIX ^{ème} siècle aux années 1960 : phase de découverte des curiosités naturelles : émergence et affirmation de la forme éducative	587
5. 3. Du début des années 1960 à la fin de la décennie 1970 : entre développement régional et ré-appropriation locale traditionnelle et conservatrice	592
5. 4. A partir de 1980, gestion-protection versus développement économique local : deux formes antinomiques s'affrontent	596

Conclusion générale 609

I. Le lieu sportif de nature à l'interface entre espace fonctionnel, espace vécu et espace social.....	611
II. Les logiques internes et externes au champ des pratiques sportives de nature	613
III. Les quatre mondes des sports de nature	615
IV. Domaines d'application, perspectives et ouvertures sur d'autres recherches	621

Bibliographie générale 624

Index des apartés méthodologiques présents dans la thèse.....	667
Table des figures	668
Table des tableaux.....	670
Table des graphiques.....	672
Table des cartes	673
Table des illustrations	676
Table des sigles :	677

Annexe 680